LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO

LA

SCIENCE SOCIALE

W 8

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

12e Année. — Tome XXIII

48619
21/8/00

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1897

QUESTIONS DU JOUR

L'ILLUSION DE LA SOLIDARITÉ

A PROPOS D'UNE PUBLICATION DE M. BOURGEOIS

La théorie de la solidarité est à la mode, et un ancien Président du Conseil, M. Léon Bourgeois, en fait l'objet d'une étude spéciale (1).

Il constate que cette doctrine est revendiquée à la fois par des partisans très divers : par les socialistes chrétiens, par certains économistes de l'école allemande, par quelques philosophes, comme MM. Fouillée et Izoulet, par les positivistes, qui l'appellent l'altruisme.

« Mais pour tous, au fond, et sous des noms divers, dit M. Bourgeois, la doctrine est la même, elle se ramène clairement à cette pensée fondamentale : il y a entre chacun des individus et tous les autres un lien nécessaire de solidarité. » Si la thèse se réduisait à ces termes, elle serait aussi acceptable qu'inoffensive ; elle ne serait en somme qu'une vérité banale. Mais il ne faut pas se laisser prendre à ces apparences ; en réalité, les partisans de cette doctrine entendent subordonner le problème social tout entier à la question de la solidarité et le résoudre par la solidarité.

(1) *Solidarité*, 1 broch. in-12, librairie Armand Colin.

L'individu doit-il être surbordonné à la société, ou la société à l'individu, voilà la véritable question qu'ils posent. Les partisans de la solidarité se prononcent pour la première solution. On voit que le problème n'est pas indifférent, et qu'il mérite d'être examiné.

I

D'après M. Bourgeois, — et c'est là son argument fondamental, — l'homme est subordonné à la société, parce qu'il est débiteur de la société. Et il n'est pas seulement débiteur de ses contemporains, mais « il naît débiteur de l'association humaine », c'est-à-dire des générations passées, « car il prend sa part d'un héritage accumulé par les ancêtres de lui-même et de tous ».

On voit, à première vue, comment l'auteur peut poursuivre cette démonstration; mais on voit aussi comment on peut lui répondre, sur le même ton et d'après le même procédé.

« Les hommes, dit-il, échangent des services pendant leur vie commune »; ils sont donc solidaires.

C'est vrai, peut-on répondre, mais ils échangent aussi des horions, ils se font une mutuelle concurrence; donc ils ne sont pas solidaires.

« En naissant, l'homme commence à jouir d'un capital immense qu'ont épargné d'autres générations antérieures; » donc il est débiteur.

Oui, mais ces générations antérieures ont, en même temps, diminué la somme des productions spontanées dont l'homme pouvait vivre, la quantité de sol disponible, elles ont rendu plus vive la lutte pour la vie; donc l'homme est créancier.

On peut continuer longtemps ce dialogue sans que la question avance d'un pas; c'est un pur jeu d'école, après lequel chaque interlocuteur reste convaincu qu'il a fermé la bouche à son adversaire.

En réalité, les hommes ont des intérêts à la fois solidaires et

divergents; ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la société.

Il faut sortir de cette impasse, et l'étude de M. Bourgeois nous en fournit l'occasion.

Prenons pour point de départ l'idée qui lui est particulièrement chère, à laquelle il revient sans cesse, dont il fait son principal argument en faveur de la prédominance de la société sur l'individu : « L'homme naît débiteur de l'association humaine; en entrant dans l'association, il y trouve sa part d'un héritage accumulé par les ancêtres de lui-même et de tous..... si bien que le plus modeste travailleur de notre temps l'emporte sur le sauvage de l'âge de pierre d'une distance égale à celle qui le sépare lui-même de l'homme de génie.....

« L'histoire de l'humanité, dit-il encore, c'est celle de la conquête et de l'utilisation des forces du monde terrestre, réalisée au prix d'efforts et de sacrifices dont le nombre et la grandeur dépassent tout calcul et toute mesure, par la raison et par la volonté de notre race, afin de permettre à chacun de ses membres de trouver à son tour, à l'heure de son existence, un état où puissent se développer plus librement ses activités et ses facultés, un état d'humanité meilleur, plus satisfaisant à la fois pour son corps, sa pensée et sa conscience (1). »

Voilà qui est entendu : l'homme est redevable à la société de tous les progrès accomplis par elle; il lui doit sa supériorité actuelle « sur le sauvage de l'âge de pierre ».

La question qui se pose dès lors, l'unique question, toute la question, est de savoir comment ont été accomplis ces progrès sociaux : l'ont-ils été en faisant, comme le veut M. Bourgeois, prédominer la société sur l'individu, ou en faisant prédominer l'individu sur la société.

En d'autres termes, le progrès social dont l'individu bénéficie aujourd'hui, ce progrès que vous invoquez, dont vous vous autorisez pour déclarer l'individu débiteur de la collectivité, dès lors, pour le subordonner au groupe, a-t-il été accompli

(1) Pages 117, 118, 128.

par l'effort collectif, ou par l'effort individuel, par les sociétés où prédominait l'action publique, ou bien par les sociétés où prédominait l'action privée et individuelle?

Il n'est pas admissible, en effet, que vous fondiez votre théorie sur la constatation des progrès accomplis par l'humanité, et qu'ensuite vous repoussiez les conditions sociales dans lesquelles et par lesquelles ces progrès ont été réalisés.

Ramenée aux termes que nous venons de poser, la question devient plus claire. Chacun peut faire, en effet, les constatations suivantes :

Les sociétés modernes ont plus contribué au progrès social que les sociétés anciennes; les sociétés de l'Occident ont plus contribué au progrès social que les sociétés de l'Orient.

Or les sociétés modernes et les sociétés de l'Occident ont dû leur supériorité sociale uniquement à l'accroissement de l'action individuelle sur l'action collective.

A mesure qu'on avance du passé vers le présent, ou de l'Orient vers l'Occident, la personnalité de l'individu se dégage de plus en plus, de même que l'action privée l'emporte de plus en plus sur l'action publique, le particulier sur l'État. On passe du travail esclave au travail libre; du travail en communauté au travail individuel; de la propriété collective à la propriété personnelle; de la famille patriarcale au simple ménage; de la tribu, de la caste, du clan, des corporations fermées à l'indépendance civile et à l'égalité politique; des monarchies ou des républiques autoritaires et absolues, aux monarchies ou aux républiques libérales et parlementaires.

En un mot, le progrès suit exactement l'évolution sociale dans le sens de la prédominance de l'individu sur le groupe, du particulier sur l'État. Et aujourd'hui, à ne considérer que les races de l'Occident, ce sont précisément les plus progressives, les plus entreprenantes, les plus riches, les plus expansives, qui devancent les autres dans cette évolution.

Tout cela est tellement clair et tellement connu des lecteurs de cette Revue que je n'ai pas à y insister.

D'ailleurs M. Bourgeois partage, au fond, le sentiment que je

viens de dire et il a fort bien aperçu le point faible du système social qu'il dissimule sous le terme vague et peu compromettant de solidarité. Il s'est parfaitement rendu compte que ce système aboutit, en somme, à l'écrasement de l'individu et, par conséquent, à l'étouffement du progrès social qu'il invoque. Aussi essaye-t-il de répondre d'avance à l'objection qu'il sent menaçante.

« Dans l'histoire des sociétés comme dans celle des espèces, dit-il, on a reconnu que la lutte pour le *développement individuel est la condition première de tout progrès*, que le libre exercice des facultés et des activités personnelles peut donner *seul* le mouvement initial ; enfin que *plus s'accroît cette liberté* première de chacun des individus et se fortifie par l'accroissement de ses activités physiques, psychiques et morales, ce moteur premier de toute action sociale, *plus l'action sociale en peut et doit être à son tour accrue* (1). »

On ne saurait mieux dire. Mais aussitôt après l'auteur atténue cette affirmation pour la faire rentrer dans sa thèse. Ces forces individuelles ne doivent pas être livrées à elles-mêmes. « L'association des actions individuelles *disciplinées*, soit par la force, au temps des régimes d'autorité, soit par le consentement, au temps du régime de liberté, a seule pu établir et faire vivre les groupements d'hommes, familles, tribus, cités, castes, églises ou nations (2). »

L'organisation supérieure est donc « celle où il y a équilibre entre les unités et le tout, si bien que le tout y existe pour les unités et les unités pour le tout, où ces deux effets simultanés du progrès, qu'on avait d'abord crus contraires, seront réellement inséparables : l'accroissement de la vie individuelle et l'accroissement de la vie sociale (3). »

En théorie, ce mélange d'initiative privée et de discipline publique est assez séduisant ; l'auteur désire manifestement contenter tout le monde. Mais dans quelle proportion doit s'opérer ce mélange? Qui doit l'opérer? Qui, même, est capable de

(1) Page 62.
(2) Page 64.
(3) Page 63.

l'opérer, car la chimie sociale est infiniment plus compliquée que la chimie physique. M. Bourgeois va-t-il nous le dire?

Il en fait l'objet d'un chapitre intitulé « Doctrine pratique de la solidarité sociale ». En voici le passage caractéristique : « La formule qui déterminera le lien social devra tenir compte de la nature et du but de la société humaine, des conditions dans lesquelles chaque membre y entre à son tour, des avantages communs dont le bénéfice lui est assuré et des charges communes auxquelles il se trouvera soumis; elle devra, en d'autres termes, reconnaître les rapports et les prélèvements de chacun, faire le compte de son Doit et de son Avoir, afin d'en dégager le règlement de son droit et de son devoir.

« La législation positive ne sera que l'expression pratique de cette formule de répartition équitable des profits et des charges de l'association. Elle ne créera pas le droit entre les hommes, elle le dégagera de l'observation de leurs situations réciproques; elle devra se borner à le reconnaître et à en assurer les sanctions.

« En analysant les rapports nécessaires entre les objets de l'association, elle fixera du même coup les rapports nécessaires entre les consciences des associés.

« Elle ne sera donc pas la loi faite par la société, et imposée par elle aux hommes. Elle sera la loi de la société faite entre les hommes (1). »

M. Bourgeois, on le voit, espère que les hommes deviendront, dans un avenir assurément lointain, assez éclairés, assez sages pour faire entre eux une sorte de contrat social, une association volontaire dans laquelle ils coordonneront « les forces hostiles en résultantes utiles à chacun et à tous et prépareront sur les ruines de l'état de guerre et d'autorité l'avènement du régime pacifique et contractuel (2) ».

C'est là assurément la vision d'un philosophe distingué; c'est le but auquel l'humanité doit tendre et peut tendre. Mais il nous est d'autant plus difficile de suivre l'auteur jusqu'à ce lointain

(1) Page 94.

(2) Notons que M. Bourgeois a emprunté cette idée à Proudhon; V. *Idée générale de la Révolution au XIXe siècle*, par Proudhon.

devenir, que nous ne voyons pas comment cette conclusion sort des prémisses qu'il a posées. Il nous a montré deux forces dans l'humanité : l'action individuelle et l'action collective; il a reconnu que les progrès accomplis étaient dus à la première; cependant il a conclu à la nécessité de développer la seconde, et il attend de cette seconde force « l'avènement du régime pacifique et contractuel ».

Je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant que cette contradiction est volontaire. M. Bourgeois est avant tout un homme politique; sa principale préoccupation est de se former une clientèle de partisans, de la maintenir, de la grossir le plus possible.

Il a craint d'éloigner cette clientèle en lui disant : Mes bons amis, la vie n'est pas une partie de plaisir, — il s'en faut de beaucoup, — c'est une lutte de tous les jours contre toutes sortes de difficultés sans cesse renaissantes. Pour triompher dans cette lutte, vous devez compter bien plus sur vous-mêmes que sur les autres. Tout ce que les parents, les amis, les voisins, l'État peuvent faire pour vous aider est réellement bien peu de chose à côté de ce que vous pouvez faire vous-mêmes... si vous voulez bien vous en donner la peine, etc., etc.

On conviendra que si ce discours est très viril, s'il peut frapper quelques esprits d'élite, il n'est pas de nature à entraîner la foule, surtout ceux qui s'attachent à la fortune des hommes politiques et qui comptent sur cette fortune pour faire la leur. Ceux-là attendent beaucoup, sinon tout, de l'État, de la grande collectivité.

On a donc bien plus de chance de les entraîner en leur promettant le relèvement social par la solidarité. La solidarité, c'est une formule vague et commode, que tout le monde peut accepter, qui ne gêne et ne dérange personne et qui, de plus, ne change rien à la marche des choses. Cela fait plaisir au populaire, auquel on ne demande aucun effort et qui trouve toujours plus commode de compter sur le secours d'autrui : et cela fait aussi plaisir à l'homme politique, au sociologue, au philosophe, au philanthrope, qui se donnent ainsi, à peu de

frais, l'attitude de gens qui savent compatir aux misères humaines.

Mais si cela peut suffire pour se faire une clientèle, cela ne suffit pas pour relever la condition humaine; cela l'empire au contraire, car il y a dans la solidarité une part plus grande d'illusion que de réalité. C'est que je vais essayer d'exposer brièvement.

II

D'abord il ne suffit pas de prêcher ou de proclamer que les hommes sont solidaires les uns des autres, qu'ils doivent s'assister les uns les autres, pour faire régner ou seulement pour développer la solidarité. La tendance à s'appuyer sur le groupe, à subordonner l'individu à la société, se développe, dans les sociétés humaines, suivant certaines lois très précises, que l'observation révèle et que nos lecteurs connaissent. Là où elles existent, cette tendance est produite, sans qu'il y soit besoin de prédication; elle surgit avec la régularité et la spontanéité d'un phénomène naturel. Pour la développer, il s'agit donc de se placer dans les conditions requises pour la production du phénomène.

Malheureusement, — et c'est ici qu'éclate l'illusion de la solidarité, — plus cette tendance se développe, plus l'individu est subordonné à la société, plus aussi il prend l'habitude de compter sur cette dernière et moins il compte sur lui-même; plus il devient passif en face des difficultés de la vie : son énergie, sa volonté, son aptitude à l'effort s'émoussent. Et il n'y a pas d'autre cause à l'infériorité de l'Orient vis-à-vis de l'Occident.

A mesure donc que l'aptitude individuelle baisse ainsi, sous l'influence de ce milieu, il faudrait que l'aptitude patronnante de la collectivité, la solidarité sociale, en un mot, augmentât dans la même proportion pour rétablir l'équilibre. Malheureusement, c'est le phénomène inverse qui se produit, et cela est facile à comprendre, puisque cette société à laquelle on fait si facilement appel, n'est en réalité que la résultante, la somme

des individus qui la composent. Elle est de la même nature : par conséquent ce qui affaiblit, ce qui appauvrit chaque individu, appauvrit et affaiblit l'ensemble, c'est-à-dire la société. Je demande pardon d'être obligé d'énoncer des vérités aussi évidentes.

Ce qui revient à dire qu'à mesure que l'appel à la solidarité est plus nécessaire, il devient plus difficile et moins efficace.

Pour nos lecteurs habituels, il est inutile, et pour les autres, il serait trop long de mettre des réalités sous ces généralités.

Ce système social a donc un double inconvénient : il enfante des incapables, il les multiplie de plus en plus, et en même temps, il devient de moins en moins apte à les assister et à les secourir.

La solidarité, l'assistance sociale, est un moyen, en somme, peu efficace, en tous cas transitoire et exceptionnel, de venir en aide aux souffrances excessives. Ce n'est pas un remède qui guérit, il s'en faut de beaucoup; c'est un calmant, un narcotique qui peut endormir momentanément un mal aigu. Mais en endormant le mal, il endort aussi le malade.

La mise en pratique de la doctrine de la solidarité a en outre l'inconvénient d'exiger le consentement préalable de la collectivité, ce fameux contrat social qu'appelle de ses vœux platoniques M. Bourgeois.

Au contraire, la substitution de l'effort individuel à l'effort collectif replace entre les mains de chacun le salut social, comme la religion met entre les mains de chaque individu son salut éternel. Il en est en effet du salut social comme du salut éternel, c'est une affaire individuelle et non collective. C'est à chacun à résoudre pour lui-même le problème de la vie, et, par l'éducation, à mettre ses enfants dans les meilleures conditions pour le résoudre.

A mesure que s'implante dans les esprits l'idée que le relèvement social est une œuvre individuelle, chacun acquiert le sentiment qu'il ne doit compter que sur lui-même, et il tend à mettre plus complètement en œuvre son énergie, sa volonté, son effort.

Mais alors, dira-t-on, vous élevez l'égoïsme à la hauteur d'une doctrine sociale?

Voilà le grand mot lâché, celui qui effraye tant de gens. Il faut nous expliquer à ce sujet et voir de quel côté sont les défenseurs de l'égoïsme.

Je viens de dire que la doctrine de la solidarité était une illusion; j'ajoute maintenant, — ne vous récriez pas, — qu'elle est une forme de l'égoïsme, la forme de l'égoïsme honteux. J'avais d'abord intitulé cet article : L'égoïsme de l'altruisme. On va voir que ce n'est pas là un pur jeu de mots.

Il y a deux points de vue dans la solidarité : il y a l'assistance que l'on donne au prochain, — mais il y a aussi l'assistance qu'on en reçoit.

Or, je le demande, qu'est-ce qui séduit le plus dans cette doctrine? Qu'est-ce qui lui gagne les suffrages? Est-ce l'idée d'assister les autres, ou l'idée d'être assisté par les autres?

Ceux qui sont disposés à venir en aide au prochain peuvent le faire du jour au lendemain; et, de fait, ils le font depuis le commencement du monde, sans ériger leurs actes en doctrine sociale, sans en informer bruyamment l'univers entier. Ce n'est donc pas l'idée d'assister les autres qui explique le succès de la nouvelle théorie solidariste.

Il s'explique, au contraire, immédiatement par le désir de se faire assister, soutenir, patronner, pensionner, à un titre et à un degré quelconque, par l'État, par la collectivité sociale. Voilà qui est séduisant, éminemment populaire et qui révèle du premier coup l'égoïsme latent sous les trompeuses apparences de la solidarité.

Le citoyen qui alimente le budget et celui qui y puise sont associés tous deux à un acte de solidarité, mais il est clair qu'ils n'y sont pas associés de la même manière et que cet acte est pour le second plus agréable que pour le premier. Aussi l'homme a-t-il plus d'entrain pour être fonctionnaire que pour être contribuable; de même, il a plus d'entrain pour envisager la solidarité à son profit que pour l'envisager au profit des autres.

En réalité, l'homme est moins porté à servir qu'à exploiter

son semblable, en dépit des affirmations de M. Bourgeois. Le *Temps* de ce jour m'en apporte deux témoignages nouveaux, à propos de nos procédés de colonisation.

Le premier est d'un professeur de philosophie, M. Lapie. Il décrit, dans la *Revue de métaphysique*, l'exploitation des indigènes par l'Européen, dans nos colonies. « L'arbitraire et le despotisme fleurissent du haut en bas de l'échelle, sous leurs formes les plus choquantes. Une vraie féodalité se reforme aux colonies. L'Européen est le seigneur, l'indigène le vassal. Le seigneur rend la justice, c'est-à-dire confisque le bétail qui vient paître sur sa propriété; on fixe l'amende qui lui est due. Les valets imitent les maîtres. « Tout domestique européen laissé seul avec les domestiques indigènes abandonne ses instruments de travail, et, sans droit, se met à donner des ordres. » Le soldat prêche d'exemple au civil. Conclusion : la vie coloniale crée peu de dispositions morales. »

L'autre exemple est apporté par un homme d'un esprit bien différent, par un naturaliste, ancien gouverneur du Tonkin, par M. de Lanessan, qui a passé aux colonies une bonne partie de sa vie. Il parle des rapports des Européens et des indigènes dans son nouvel ouvrage, *Principes de colonisation :* « L'homme le plus civilisé, dit-il, devient, dans les colonies, « comparable aux enfants dans leurs relations avec les animaux domestiques. » Il traite les indigènes en souffre-douleurs, ne respectant ni leur religion, ni leur famille, ni leur organisation sociale, ni leur propriété, ni leur personne, ni même leur vie. » La colonisation actuelle « n'est pas beaucoup moins barbare que celle des époques les plus reculées! » Et des faits, des faits tant que l'on en veut à l'appui de ce jugement! C'est partout la même chose, en Indo-Chine, à Madagascar, sur la côte d'Afrique. Et M. de Lanessan conclut qu'il faut « en finir avec ces abominables procédés, si l'on veut que la politique coloniale elle-même n'en porte pas la peine ».

Nous sommes d'avis, nous aussi, qu'il faut en finir avec ces abominables procédés qui partagent les hommes en deux catégories :

Ceux qui exercent la solidarité à leur profit,

Ceux qui voudraient pouvoir l'exercer à leur profit.

Les premiers oppriment; les seconds sont opprimés; mais pour les uns comme pour les autres, l'idéal est de vivre sur la communauté, sur la collectivité, sur la société.

Mais comment en finir?

Ce ne sera certainement pas en prêchant la solidarité, car les moins intéressants ont vite fait de la tourner à leur avantage et au détriment du prochain; les malins seuls en tirent profit pour exploiter le prochain, pour s'appuyer sur lui jusqu'à le faire crier, jusqu'à l'écraser.

Le progrès social consiste donc à ne pas s'appuyer sur le voisin, à ne pas l'exploiter : c'est même là la meilleure preuve de solidarité qu'on puisse lui donner.

Or, il est manifeste que ce progrès sera réalisé dans la mesure même où chacun se sentira capable de s'appuyer sur lui-même, de se suffire à lui-même, où il sera plus dressé à l'effort personnel, à l'initiative individuelle. Ce qui revient à dire qu'il est plus important de relever l'action individuelle que l'action sociale.

Nous avons vu que le seul fait d'habituer les esprits à compter sur l'action sociale avait pour résultat d'énerver la virilité; par contre, et tout naturellement, le seul fait de les habituer à compter sur eux-mêmes a pour résultat de surexciter la virilité. C'est là un exemple bien connu de l'influence du milieu. Les bons travailleurs deviennent excellents, les passables deviennent bons, les médiocres deviennent passables et les mauvais deviennent médiocres. C'est un mouvement général de bas en haut.

Et remarquez que je ne fais pas là une hypothèse gratuite; sous une forme abrégée, je traduis un des faits les mieux établis et les plus faciles à constater.

Mon excellent ami et collaborateur, M. Paul de Rousiers, qui vient de faire aux États-Unis un nouveau voyage d'études (1), m'écrivait, le mois dernier, de Cincinnati : « Quelle mine d'observations que cette Amérique! Avec la constante immigration de

(1) M. de Rousiers a été chargé d'une mission par le *Musée social*, fondation de M. le comte de Chambrun.

peuples divers qui s'y opère, on y voit partout se poser la question de l'adaptabilité, ou de la non-adaptabilité de certaines races aux conditions spéciales de la vie américaine. C'est intéressant au plus haut degré. Une chose curieuse, c'est de voir les réels progrès des Irlandais depuis vingt ans. Tout ce qui est personnellement capable de s'élever dans le milieu nouveau, s'élève et se transforme. L'Irlandais aujourd'hui ne balaie plus la rue, n'est plus le simple manœuvre ignorant et incapable d'autrefois. Ce rôle est joué actuellement par des Polonais, des Italiens, etc. »

Combien cette constatation est intéressante et comme elle éclaire tout le problème social que nous étudions! Veuillez la rapprocher des deux constatations si différentes de MM. Lapie et de Lanessan, que nous avons rapportées plus haut, et vous allez toucher le fond même de la question sociale.

Dans les deux cas, nous sommes en présence d'Européens qui vont s'établir à l'étranger, mais quelle différence dans les résultats!

Les uns sont allés s'établir dans des pays à formation communautaire, où l'homme, peu formé à l'initiative individuelle, est habitué à compter sur la collectivité plus que sur lui-même; sous l'influence de ce milieu, l'indigène et l'Européen sont également déprimés : le premier, par l'oppression qu'il subit; le second, par celle qu'il exerce.

Les autres, au contraire, sont allés s'établir dans un pays à formation particulariste, où le particulier maintient énergiquement son indépendance vis-à-vis de la collectivité, où il est habitué à s'élever par son seul effort, par sa seule initiative, où, en un mot, l'action individuelle est à son maximum et l'action sociale à son minimum.

Sous l'influence de ce milieu énergiquement viril, l'émigrant européen reçoit une sorte de commotion qui l'électrise, le transforme et en fait un autre homme, un homme capable de s'élever par lui-même. C'est qu'ici il n'y a plus moyen de s'appuyer sur les autres, d'exploiter les autres, d'en appeler à une vague et menteuse solidarité : c'est le pays du *self help*, et tout vous crie : « Aide-toi toi-même ».

Et alors, par un prodige dont tous ceux qui ont quelque peu étudié la Science sociale peuvent comprendre la valeur, l'Irlandais lui-même est transformé et élevé. Cet homme que des siècles de formation communautaire ont rendu réfractaire à l'effort énergique et suivi, pour lequel la *solidarité du clan était le fondement même de l'organisation sociale*, qui en était arrivé, par le fait même de cette solidarité, au point d'abaissement politique et d'impuissance sociale où nous le voyons en Europe, cet homme se dégage des métiers inférieurs, où il était comme emprisonné par l'énervement de la doctrine solidariste, il cesse d'être balayeur de rue, ou simple manœuvre, il devient capable de s'élever par lui-même. Cet homme est en voie d'opérer son salut social.

Les émigrants polonais et italiens, en contact depuis moins longtemps avec le milieu anglo-saxon, sont moins dégagés de leur formation première et n'ont pas encore opéré leur évolution. Mais le chemin déjà parcouru par l'Irlandais dans ce milieu nouveau, nous montre le but auquel ils arriveront progressivement. Eux aussi, dans ce milieu et grâce à lui, opéreront leur salut social.

Et ce n'est pas en bloc que cette élévation s'accomplit mais individuellement, comme nous le disions : les plus capables, les plus travailleurs s'élèvent les premiers, puis les autres, puis les autres : à chacun suivant ses œuvres.

Ceux de mes lecteurs qui aiment à chicaner jusqu'au bout, me demanderont maintenant ce que deviennent, dans un pareil milieu et avec cette doctrine du *self help,* les individus absolument incapables de s'élever par eux-mêmes, en dépit de toutes les excitations ambiantes.

D'abord, ce milieu social a l'avantage de réduire à sa plus étroite mesure le nombre des incapables que les théories solidaristes développent au contraire progressivement et indéfiniment. L'exemple des Irlandais aux États-Unis le prouve assez. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas tout.

En déshabituant l'individu de compter sur lui-même, en l'habituant à s'appuyer sur les autres, la théorie solidariste,

non seulement n'élève pas les incapables, mais elle abaisse graduellement et impitoyablement les capables; elle diminue leur puissance de production, pour parler comme les économistes; elle les appauvrit; par là, elle les rend de moins en moins aptes à assister les autres, alors même qu'ils seraient disposés à le faire. Et comme la richesse sociale est diminuée dans les mêmes conditions et pour les mêmes causes, les incapables ne trouvent plus d'assistance ni auprès de l'individu, ni auprès des pouvoirs publics.

La première condition pour assister les incapables, les faibles, les malheureux, c'est l'existence d'une classe nombreuse en état de consacrer aux œuvres de bien public l'excédent de ses revenus. Le type social qui est le plus apte à développer la fortune privée est donc aussi le plus apte à développer l'assistance privée et publique. Comparez, à ce point de vue, les sommes que dépensent les Américains, aux sommes, de plus en plus réduites, que nous dépensons, par exemple, en France, et vous serez rassuré.

Ainsi ce type social a l'avantage, non seulement d'assister les incapables, mais encore de les élever progressivement. Par là, il achemine résolument l'humanité vers la solution du problème social et, en particulier, de ce qu'on appelle la question ouvrière.

Il tend à résoudre la question ouvrière, tout simplement, par la disparition graduelle de l'ouvrier. C'est à cela que le Monde marche.

Cette affirmation peut paraître un paradoxe, parce que nous sommes habitués à ne juger de l'avenir que d'après le passé; parce que notre esprit a de la peine à se désaccoutumer des formes qui tendent à disparaître, pour s'habituer aux formes qui commencent à poindre çà et là.

Et cependant cette évolution se dessine déjà nettement dans les sociétés qui sont les plus avancées dans la voie de l'avenir.

En Angleterre, aux États-Unis surtout, le phénomène est très sensible. Dès aujourd'hui, dans ces pays, les métiers inférieurs ne se recrutent plus que parmi les individus étrangers, ou nouvel-

lement arrivés, qui ne sont pas encore assimilés. Quant aux métiers supérieurs, ils sont de plus en plus exécutés par la machine : l'homme tend à s'élever du type de l'ouvrier à celui de l'employé et du surveillant. Le paysan, l'ouvrier agricole, tel que nous le voyons fonctionner dans nos vieux pays est aussi en train de disparaître; sur bien des points des États-Unis, il est déjà un spécimen archéologique. Pour exécuter les labours, les sarclages, la moisson, le fauchage, l'homme est commodément assis sur un siège d'où il conduit tranquillement ses attelages; c'est presque une occupation de gentleman; il en a parfois le costume, en attendant qu'il en ait les manières et les idées. Son esprit est ouvert à tous les progrès de la culture et il n'hésite pas à les adopter.

Les États-Unis sont aujourd'hui à la tête du progrès social, comme ils sont à la tête du progrès mécanique; ces deux phénomènes sont plus liés qu'on ne le croit communément; le second est la conséquence du premier et, à son tour, il réagit sur lui. Qui peut calculer exactement les transformations sociales qu'amènera la combinaison de ces deux forces!

Il faut donc nous déshabituer des vieilles formes sociales, comme nous commençons à nous déshabituer des vieilles machines mues par la main. Tout cela c'est un passé qui s'éloigne de jour en jour pour ne plus revenir.

Et tandis que le monde marche ainsi triomphalement vers de nouvelles destinées, un homme comme M. Bourgeois, qui n'est cependant pas le premier venu, et qui veut passer pour le chef du parti progressiste en France, vient nous proposer, comme une découverte, de revenir purement et simplement à la théorie sociale la plus vieille, la plus usée, la plus décevante et la plus oppressive! C'est vraiment ne pas avoir de chance.

Edmond Demolins.

LA RÉFORME SCOLAIRE

EN BELGIQUE

LA CAMPAGNE CONTRE LE RÉGIME CLASSIQUE

Depuis deux ans, nous assistons, en Belgique, à une campagne en règle contre le régime classique des Humanités.

Chaque mois, chaque semaine, la question du programme des études moyennes est agitée dans les conférences et dans la presse. Les journaux y reviennent avec une ténacité frappante, qui dénonce les préoccupations de l'opinion publique.

Si je tente un classement sommaire, je vois tout d'abord *le Journal de Bruxelles* presque seul défenseur du régime traditionnel. La grave *Revue Générale,* malgré un conservatisme éprouvé, devient une tribune qu'escaladent tour à tour partisans et adversaires de l'enseignement classique. Après ceux-là, le classement est à la fois plus simple et plus complexe : les adversaires déclarés pullulent, mais ils combattent sur des terrains très divers. Ce sont d'abord les journaux les plus répandus : *le Patriote, le National, la Réforme, le XXe Siècle, la Paix.* Au-dessus d'eux apparaissent les revues : *la Revue-Journal, la Revue des Questions scientifiques, le Journal de la Société centrale d'Agriculture, Durendal*, et, si j'ai bonne mémoire, *le Magasin pittoresque,* tous démolisseurs de l'édifice classique!

Le haut enseignement lui-même se met résolument en branle. Un professeur à l'Université de Liège, M. Kurth, l'historien

bien connu, relève *un désaccord entre l'enseignement traditionnel des humanités et les aspirations d'une partie notable de la société*. Il reconnaît que cet enseignement constitue pour bon nombre d'étudiants « une nourriture intellectuelle *qui leur répugne,* affamés, altérés qu'ils sont, à tort ou à raison, d'aliments *plus frais et plus appétissants* ». Enfin le Vice-Recteur de l'Université de Louvain, Mgr Cartuyvels, qualifie publiquement nos écoles de *laminoirs*.

Décidément, la machine scolaire est en mauvais état; de tous côtés on entend des cris et des plaintes!

Est-ce à tort? Il faut bien croire que non, puisqu'un R. P. Jésuite, le père Verest, dans un livre tout récent, — je ne dis pas nouveau, — sur « *la Question des Humanités* » confesse que : « La situation des Humanités en Belgique (et partant la situation de tout ce qui repose sur cette base) est loin d'être brillante »!

Qu'y a-t-il donc?

Les lecteurs de la Revue le savent aussi bien que moi. Le système de l'enseignement moyen basé sur cette idée, vieille de plus de quatre siècles, que la formation de l'homme s'opère par l'étude du latin et du grec, est absolument insuffisant; et, si certaines circonstances ont pu le légitimer jadis, toutes le repoussent aujourd'hui. De là, le malaise actuel.

Mes compatriotes se rendent compte du désaccord qui existe entre notre formation traditionnelle et les nécessités de notre époque.

Il devient évident que ces études, qui prennent le titre pompeux d'Humanités, loin de donner les résultats merveilleux qu'on était convenu de leur attribuer, ne forment pas des hommes aptes à se tirer d'affaire, mais une quantité effrayante de « *ratés* ». Aussi le public est-il presque unanime à dénoncer le mal.

Beaucoup veulent y remédier; mais, dans leur empressement à donnner leur recette, la plupart des réformateurs oublient de localiser le mal dont on se plaint, et médicamentent à tort et à travers. Heureusement quelques patients ont découvert la plaie, certains même paraissent l'avoir assez minutieusement

sondée, et ils ont tenu à rendre compte de leurs découvertes par des publications spéciales.

Que le lecteur veuille bien les suivre avec moi et ils apprécieront le mouvement qui s'opère dans les esprits.

I

Entre ceux qui, par leur situation professionnelle, ou par leurs études, ont été amenés à se prononcer sur l'enseignement moyen et son rôle dans l'éducation, certaines catégories s'établissent immédiatement. S'ils se rangent dans l'une plutôt que dans l'autre, c'est bien plutôt le résultat de leur formation personnelle que l'effet d'un caprice sans fondement.

Il y a d'abord *les classiques quand même,* dont le plus en vue est le R. P. Verest. Avec tous les Pères Jésuites, et la plupart des professeurs de grec et de latin, il entend corriger les défauts de notre système humanitaire par un retour plus complet aux classiques. C'est de la méthode rétrospective.

Nous avons ensuite les *classiques chrétiens*, c'est-à-dire les partisans de l'ancien système des études littéraires, dans lesquelles ils veulent faire prédominer la note chrétienne sur les idées païennes dont le jeune homme se remplit la tête. Ils préconisent, en conséquence, l'étude simultanée des Pères de l'Église et des auteurs païens.

L'abbé Guillaume, reprenant ces idées de l'abbé Gaume, les a défendues à plusieurs congrès catholiques en France et en Belgique. Il les développe encore dans sa *Réponse à l'abbé Ragon*, et dans *Les Jésuites et les classiques chrétiens*.

C'est un moyen assez simpliste de vouloir résoudre les difficultés *naturelles* que présente le problème complexe de l'éducation et de l'enseignement moyen, par une sorte d'*inoculation d'esprit chrétien*. C'est la préoccupation de la plupart des esprits religieux en Belgique, — je l'ai déjà montré à propos d'un autre sujet (1),

(1) V. *Mouvement social*, t. IV, p. 267.

— de tout traiter de la sorte par *les remèdes d'ordre surnaturel.* On les applique à la politique, à l'enseignement, à l'éducation, aux questions sociales, à l'ordre économique... avec la conviction que tout sera, par la suite, au mieux dans le meilleur des mondes (1). J'ai sous les yeux divers articles de journaux qui précisent d'une façon frappante le vice fondamental de notre éducation : La *sensibilité prédomine*, l'*intelligence ne semble avoir d'autre fin que la servir*, la *volonté s'est atrophiée.* Tout cela est très bien dit : Vous cherchez le remède?... Pour les uns c'est le collège religieux, pour d'autres, ce sont les classiques chrétiens.

Malheureusement, ces remèdes laissent intacts les procédés démodés qu'il faudrait renouveler. Ils ont de plus l'inconvénient de tromper la vigilance des esprits religieux, en dissimulant le mal sous des dehors plus ou moins chrétiens.

Mieux inspiré est le groupe suivant qui, sans rompre complètement avec la conception classique des Humanités, veut décharger les programmes, tout en faisant connaître aux jeunes gens les sciences modernes qu'ils ignorent complètement... C'est la catégorie des *classiques modernes*, si je puis ainsi m'exprimer.

Leur idée fondamentale, qui semble d'ailleurs être l'idée du plus grand nombre, est remarquablement mise en lumière dans une étude que M. Jean Marlin, docteur en philosophie ès lettres, a publiée dans la *Revue des Questions scientifiques.* Elle a pour titre : *De l'introduction des sciences dans le programme des Humanités.* M. Marlin est un classique : c'est au nom de la formation littéraire, esthétique, qu'il réclame des modifications au programme traditionnel. Il constate, avec raison, que l'enseignement des Humanités ne profite nullement à la plupart des étudiants. Il n'a aucune prise sur eux, les élèves n'y apportent pas le moindre goût. Tout leur répugne dans le travail qu'on leur impose et ils s'habituent à concevoir tout labeur sous cet aspect de contrainte pénible et odieuse que revêt pour eux le thème, la version, le devoir de vers latins. Ces jeunes gens sortent du collège très pénétrés de leur importante qualité d'arbitres du beau,

(1) Voir la réfutation de ces idées, *Science sociale*, t. XVII, p. 93 : « Le Devoir présent », par M. Edmond Demolins.

discutant souverainement de tout, pourvus d'ailleurs d'une préparation vaine et toute superficielle, totalement incapables enfin de s'adonner à un « ordre pratique d'activité, agricole, scientifique, industrielle...; le fonctionnarisme devient le milieu de choix pour leur éclosion ». Devant ces constatations décisives, M. Jean Marlin préconise l'organisation d'un *enseignement pratique et scientifique* qui serait le régime normal et général.

A la petite minorité qui en manifesterait le goût bien décisif on ferait suivre, dans la suite, un enseignement hautement littéraire. C'est la catégorie d'élèves qui intéresse particulièrement M. Jean Marlin. Pour celle-là aussi, il croit à l'utilité de l'enseignement des sciences. « L'esprit synthétique, écrit-il, est l'esprit dominant de l'antiquité. Ses langues en témoignent. Ce sont des langues *formulaires,* des langues de *précision générale,* donnant la nette délimitation d'*un ensemble*... L'étude des sciences doit donner à la jeune intelligence l'esprit d'induction, l'esprit d'expérience et de démonstration concrète ». *Le culte de la forme,* dit-il encore, *a détruit le sentiment esthétique.* Pensée bien judicieuse! la forme n'est rien par elle-même, elle découle du fond; l'en séparer, c'est la flétrir, tout comme détacher une fleur de sa tige pour en mieux respirer le parfum, c'est lui enlever la vie et la beauté.

M. Marlin est, je dois le dire, aux avant-postes de son groupe, dont l'objectif reste, pour la masse, la formation littéraire. C'est ce que confirme très nettement ce prélat anonyme, professeur à l'université de Louvain, dans une lettre qu'il adresse à un de ses collègues, M. Proost : « *Posséder le talent d'écrire et de parler, être écrivain, poète, orateur en la langue de son pays,* écrit-il, *est donc le terme final des humanités;* si on les termine sans avoir acquis ce talent dans une certaine mesure, on peut, on doit dire qu'on y a échoué. » A ce compte-là les neuf dixièmes échouent, et je serais loin de m'en affliger, si leur insuccès n'avait d'autres conséquences que de les enlever aux lettres et aux arts.

Je m'étonne seulement qu'en présence de l'échec constant et reconnu du système classique, des réformateurs éclairés qui prétendent s'incliner devant les exigences modernes, persistent à en-

visager les humanités comme des écoles dont le but principal et fondamental reste la culture littéraire. Conception singulièrement étroite et fausse! De toutes les spécialisations, la formation esthétique classique est celle qui prépare le moins à la vie moderne; fatalement elle donne le maximum de déchets. *Les humanités ne devraient pas plus faire un lettré qu'un savant, qu'un fonctionnaire, qu'un commerçant ou qu'un..... propre à rien;* elles devraient faire bien autre chose que cela : contribuer à former *un homme,* le préparer au sérieux de la vie, en développant toutes ses facultés d'une façon harmonique, en le dotant d'un corps souple et fort, en l'habituant à une constante activité, enfin en ouvrant son intelligence restée spontanée et personnelle à la connaissance, par perception directe, des voies diverses qui viennent solliciter l'activité du jeune homme en âge de faire un choix libre et éclairé.

D'autres heureusement l'ont ainsi pensé. Ce qu'ils ont écrit, ce qu'ils se proposent de faire pour assurer la formation complète de la jeunesse et le plein épanouissement de ses qualités, mérite que l'on s'y arrête un peu plus longuement.

II

On pourrait remanier sans cesse le programme des études moyennes et au fond n'y rien changer. Les classiques traditionnels et les classiques chrétiens ne feront point avancer d'un pas la solution de cette grosse question. Les classiques plus ou moins modernes, ceux qui préconisent, pour mieux assurer la formation esthétique de la jeunesse, l'enseignement simultané des langues mortes et des sciences naturelles, font sans doute quelques progrès; mais ils ne sortent pas de l'ornière, ils l'améliorent savamment; loin de nous en dégager, ils nous y retiennent.

Les mieux avisés semblent donc ceux qui, armés des découvertes de l'observation scientifique dans ses multiples domaines, recherchent résolument des voies plus larges et travaillent à les créer, non point d'après les données d'une époque finie, mais en

vue des besoins de l'avenir. Ce sont les *modernes, les vrais humanistes.*

A cette catégorie on peut rattacher : M. Albert Nyssens, ministre de l'Industrie et du Travail, auteur d'une brochure sur *Les programmes surannés de l'enseignement du Droit*, le docteur Demade, par une publication intitulée *De l'Éducation à l'Anarchie*, enfin MM. Prins, professeur à l'université de Bruxelles, Proost et Degive, professeurs à l'université de Louvain. Ces trois derniers traitent particulièrement des humanités.

Dans un beau livre sur *l'organisation de la liberté et le devoir social*, M. Prins, un homme d'une incontestable valeur, consacre un chapitre spécial à cette question : Quelle doit être la culture intellectuelle des générations présentes? Il la veut toute moderne, et repousse la formation classique. J'emprunte l'excellent résumé que fait du livre de M. Prins un journaliste distingué. « Les humanités classiques, legs du Moyen Age et de la Renaissance, se justifièrent jadis : une situation universelle les imposait. Ce n'était point, comme aujourd'hui, dans le seul but d'offrir une gymnastique à l'esprit, ou par d'exclusives considérations esthétiques, que l'on s'adonnait, il y a quatre siècles, à l'étude du latin. Les lettres et les sciences ne connaissaient pas d'autre langue. Seul le latin défrichait les cerveaux. Tandis que son ignorance condamnait à l'ignorance totale, par lui, l'humaniste s'élevait à la hauteur de tout l'œuvre humain de son temps. Semblable à la vapeur et à l'électricité futures, il rapprochait pour la civilisation tous les peuples. Pour tout dire en un mot, *il vivait.*

« *Il a, depuis, cessé de vivre.* L'avènement scientifique et littéraire des langues modernes a décentralisé le gouvernement des intelligences et bouleversé, par suite, les conditions de culture intellectuelle. C'est un coffret aux multiples serrures qui garde le trésor infini des sciences : une clef ne suffit pas à l'ouvrir. Pourquoi désormais le monopole du latin? »

On ne pourrait pas mieux dire.

Sans négliger ces considérations d'ordre historique et littéraire, M. Proost s'attache particulièrement à mettre l'instruction en harmonie avec les découvertes des sciences biologiques. Il

nous fait connaître ses observations et ses projets dans deux publications récentes : *L'Éducation de la femme selon la science* et surtout *La Réforme des humanités*. L'auteur y dénonce l'inefficacité complète des efforts intellectuels trop continus et trop compliqués auxquels l'élève est astreint. Rien de plus contraire au développement de son esprit et de son corps, par exemple, que cette prétendue *gymnastique assouplissante* que constituent, au dire des classiques, les exercices abstraits et odieux qu'on lui fait faire sur les règles de grammaire et les langues mortes. Ces exercices pratiqués « *à vide* », c'est-à-dire sur des idées séparées de leur objet, qu'il est, dès lors, difficile ou impossible de percevoir nettement et de concrétiser, entraînent chez l'élève une véritable usure du cerveau ; ce qui atténue d'autant la force de l'intelligence et paralyse son action. Incapable de s'intéresser à l'enseignement, l'étudiant supplée fatalement à l'impuissance qu'il éprouve à comprendre, par la facilité qu'il a de retenir machinalement. Le jeu prédominant de *la mémoire* en fait un esprit purement *réceptif* sans personnalité et sans vigueur. Une instruction exclusivement littéraire et toute superficielle ne développera, à côté de cette faculté secondaire, que *l'imagination*, à laquelle reviendra la direction souveraine de l'intelligence. L'âme est dès lors livrée sans défense aux impressions sensibles qui l'assaillent. De ces jeunes gens, *réceptifs* déjà par *la mémoire*, *l'imagination* fait de véritables *impulsifs*. Reprendront-ils jamais possession d'eux-mêmes? Leur volonté s'est atrophiée dans l'inaction, elle ne peut faire la loi aux tiraillements de l'imagination et des sens. Leur corps n'a été ni assoupli par l'exercice, ni rompu à la vie active : il n'est pas plus dressé à servir la volonté que la volonté n'est dressée à s'en servir ; il s'impose avec sa lourdeur et ses exigences souveraines à une âme rêveuse et passive.

Des résultats aussi lamentables révèlent à M. Proost une organisation défectueuse de l'enseignement et une complète insuffisance de la pédagogie. Ceux qui composent les programmes d'étude et les maîtres qui les appliquent *ignorent absolument les lois de la biologie*. Leur incurie se manifeste à tout instant.

Un élève est-il distrait? Le professeur lui donne des lignes à copier, l'enferme après la classe, ou le renvoie chargé de devoirs supplémentaires. La pénitence infligée, loin de corriger le mal, l'aggrave immanquablement; elle augmente la lassitude du cerveau, provoquée par un enseignement trop aride, et cette lassitude se manifeste par l'impuissance de l'esprit à se fixer d'une façon soutenue, c'est-à-dire par l'inattention, qu'il s'agissait précisément de corriger.

Autre exemple pris dans un domaine qui semble être le champ exclusif de la morale. Malgré l'obéissance étroite qu'on y impose et l'enseignement religieux, les pensionnats sont fréquemment infestés par des habitudes vicieuses, et présentent, sous ce rapport, des dangers moraux auxquels les externats échappent plus facilement. Malheur au supérieur qui tenterait de couper la source du mal en augmentant encore l'isolement des enfants et en resserrant les bornes de leur liberté par une réglementation plus étroite! L'épidémie est souvent le résultat de la vie confinée et inactive à laquelle sont astreints les pensionnaires. On aura beau les surveiller, les tenir ferme, les sermonner, on s'expose à renforcer les prédispositions physiques et intellectuelles qui provoquent au mal, si on n'élargit point le cadre de leur existence, si on ne leur donne une éducation positive plutôt qu'imaginative, libre et spontanée plutôt que passive et réglementée, si on ne les dresse enfin à une constante activité basée sur la *dépense musculaire*. Le remède est donc plutôt dans un régime *naturel* qui se prête au jeu de la loi morale, que dans la contrainte de la nature.

C'en est assez pour montrer combien il est nécessaire de renouveler la pédagogie traditionnelle. De plus en plus, elle devra se débarrasser des anciens procédés pour se reconstituer par l'observation méthodique : elle est appelée à tirer largement parti des découvertes des sciences biologiques.

Ce sont elles qui dictent à M. Proost ses projets de réforme.

Quel que soit l'âge ou le sexe de l'enfant, l'auteur réclame la diminution des heures de classe, la prolongation des récréations, la suppression des devoirs du soir, la généralisation de l'externat.

En ce qui concerne les écoliers du premier âge, il importe moins de leur faire apprendre que de *faire naître chez eux le désir d'apprendre*, par l'enseignement « de choses concrètes qui parlent à leurs sens et les intéressent » ; en d'autres termes, « il faut d'abord apprendre à voir à l'enfant, faire l'éducation de l'œil et de la main ». Quand il abordera l'enseignement moyen, la préoccupation du développement harmonique du corps et de l'âme doit dominer son éducation. Avant tout une vie physique bien organisée est nécessaire : elle doit reposer sur une alimentation riche et variée, se développer au plein air, se purifier et s'endurcir par l'usage des ablutions, surtout enfin mettre en œuvre la puissance musculaire par des exercices constants.

Quand on dispose d'éléments actifs, spontanés et ouverts, l'enseignement se trouve singulièrement facilité, si le maître utilise avec ménagement les qualités acquises et les met en action par des procédés rationnels.

Et tout d'abord, au lieu de faire jouer l'esprit du jeune homme sur des mots et des phrases, il faut le mettre en contact direct avec les choses dont on veut lui donner l'idée. C'est le seul moyen de ne pas fatiguer l'esprit, de l'intéresser et de lui donner la précision et la sûreté indispensables. Aussi M. Proost place-t-il au début des études humanitaires les sciences naturelles, enseignées non dans les livres et par des procédés dogmatiques et mnémotechniques, mais par les méthodes les plus intuitives. L'élève est mis en présence des choses, sa curiosité s'éveille, la science pénètre ainsi facilement dans l'intelligence et la façonne sans l'écraser. Les jeunes filles, dont les succès universitaires dénotent assez la finesse d'observation, seraient soumises à ce régime. Rien de plus apte à rendre la femme positive et sérieuse, à la prémunir contre les tendances imaginatives et frivoles, à l'apprêter à son rôle de directrice intelligente d'une maison, d'épouse cultivée, d'éducatrice éclairée et progressive.

M. Proost a observé que c'est vers l'âge de douze ans que l'élève des classes moyennes est le plus apte à s'assimiler les langues. Aussi, dès son entrée au collège ou au pensionnat, on lui ferait apprendre les langues vivantes, non pas d'après les procédés

surannés de nos collèges, mais en tirant parti des découvertes de M. Benoît (1) et en faisant les leçons dans la langue étudiée. Il y aurait ainsi une classe où l'on parlerait anglais, une autre où l'on parlerait allemand. Le procédé appliqué déjà dans une maison belge y donne d'excellents résultats. Lorsque l'on possède ainsi le maniement d'un idiome, l'étude discrète de sa grammaire et la lecture courante de ses productions littéraires se greffent heureusement sur une souche apte à les faire fructifier.

Enfin, pour les jeunes gens seulement, M. Proost propose l'enseignement du latin durant les quatre dernières années d'études, avec faculté de bifurquer les études après un an de ce régime : il s'ouvrirait alors devant l'élève soit une voie littéraire plus intense, soit une voie plus scientifique. Cette option me semble quelque peu prématurée : j'y vois la revanche des anciennes idées qui forcent l'étudiant à se spécialiser avant d'être à même de décider de son avenir. Je préférerais voir le latin enseigné durant les deux dernières années seulement, mais par la méthode pratique et rapide dont nous parlions plus haut (M. Proost supprime le grec avec raison), et le régime d'enseignement resté uniforme se prêter cependant d'une façon plus souple à satisfaire les aptitudes de l'élève par l'organisation indépendante de chaque branche enseignée. L'élève classé vis-à-vis de chacune suivant sa force et ses aptitudes, pourrait très bien être dans le 1er cours pour la physique, dans le 4e pour l'histoire, dans le 3e pour le latin, et ainsi de suite... On ne connaîtrait plus les trainards qui sont la plaie des classes. M. Proost me paraît bien inspiré quand il diminue la part faite aux mathématiques abstraites et réclame la modification de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Il dénonce avec beaucoup de sûreté les défectuosités de ces leçons de mémoire qui écrasent l'intelligence sans lui donner aucun aliment. Mais il ne peut formuler aucune règle de réorganisation. Cela ne doit pas nous étonner : la Science sociale me semble seule à même de donner à ces deux branches le caractère scientifique et utile qui leur fait défaut. Elle est merveilleuse-

(1) Voir : *Une meilleure méthode d'enseignement*, par Edmond Demolins, *Science sociale*, livr. d'avril 1896.

ment apte à en tirer un enseignement sobre et fécond du plus haut intérêt (1).

Le lecteur peut mesurer maintenant le pas énorme fait par M. Proost et ses amis. Dans le but de réaliser les réformes qu'ils préconisent, ils ont fondé *La ligue pour la réforme de l'enseignement moyen.* Elle entre en campagne en vue d'amener les pouvoirs publics à créer, dans les grandes villes, des collèges modernes.

Je ne pense pas que l'appel à l'État soit un moyen assuré de succès; M. Proost lui-même a dû l'éprouver : quelle que soit la valeur de ses idées, il n'en a pas toujours été écouté. Nous sommes suffisamment édifiés d'ailleurs sur la routine des administrations, pour ne pas faire reposer sur elles la réalisation des projets de réforme, même les plus indispensables.

Une ligue en vue de la propagande est bonne, sans doute, et nécessaire, mais il faut plus : on ne convertit point le monde *par des idées,* on l'amène à tout par des *nécessités pratiques.* L'anecdote suivante le fera parfaitement comprendre. Il y a un an, un journal belge publia, sous ce titre : *Fabrication de poupées,* une attaque fort justifiée contre les pensionnats de jeunes filles. Une digne supérieure, qui aurait pu en faire son profit, y vit sans doute un moyen de réclame tout particulier : car elle résolut de donner connaissance à ses pensionnaires de cet article irrévérencieux. La lecture terminée, elle jugea bon d'y ajouter un commentaire dont voici la substance : « Vous le voyez, mes chères enfants, vous devez travailler à vous former le caractère pour ne pas être de ces poupées, qui sortent en si grand nombre des *autres* pensionnats. Bénissez le bon Dieu de vous avoir amené dans *cette* sainte maison où vos maîtresses font de vous des femmes, dans *cette* maison où... etc..., etc... » Peut-on douter un instant que l'article en question, adressé à n'importe quel couvent, y eût provoqué les mêmes réflexions sur

(1) M. A. Proost chargé par le gouvernement belge, en sa qualité d'Inspecteur général de l'Agriculture, de réorganiser l'enseignement agricole moyen, y a introduit le travail du fer et du bois. Cette innovation compléterait heureusement son projet de réforme de l'enseignement humanitaire.

les *autres* maisons d'éducation? C'est un article de foi, tout au moins pour la communauté, que tout ce qui se fait dans ses murs est parfait. La propagande par les idées, la propagande par les conférences et la presse est donc un procédé insuffisant. Mais qu'un établissement se fonde sur un type nouveau et attire à lui les élèves avec la vogue, des conversions miraculeuses s'opéreront sous l'influence de l'exemple. Les maisons d'éducation, qui ne doutent point qu'elles aient enfermé à tout jamais le progrès entre leurs hautes et sombres murailles, suivront pas à pas leur concurrent plus heureux, dans la crainte de perdre leurs élèves.

Aussi est-ce le grand argument de la concurrence que je voudrais voir employer par MM. Proost et ses amis; c'est celui qui fait tomber toutes les objections, celui dont les résultats sont tangibles et indiscutables, le seul enfin qui touche et transforme ceux-là même qui résistaient à tout progrès. En y recourant, l'initiative privée, guidée par la méthode d'observation, est invincible, et elle est plus forte que tous les pouvoirs publics réunis. Fatalement ceux-ci devront se ranger à sa suite.

V. Muller.

LES GRANDS HOMMES

DEVANT LA SCIENCE SOCIALE

A défaut d'hommes, il pousse des statues, plus que jamais, dans tous les coins de la France. A tout instant, quelque note de journal nous avertit qu'un comité s'est formé ici, puis là, pour ériger un monument à l'illustre X..., puis à l'illustre Z..., dont le pays ne saurait assez déplorer la perte. Des listes de souscription circulent, et parviennent ordinairement à se remplir. Le bon Jules Simon, dans les dernières années de sa vie, se plaignait, non sans une douce ironie, de ces apothéoses d'illustres défunts, par trop fâcheuses, au point de vue pécuniaire, pour les illustres vivants. Il trouvait que les bonnes œuvres eussent mieux employé les fonds recueillis. Il eût répété volontiers, mais dans une intention très philanthropique, la célèbre réponse de Vespasien à ces délégués d'un municipe, qui lui annonçaient l'intention où étaient leurs concitoyens de se mettre en frais pour orner leur cité d'une effigie impériale : « Voilà, disait l'empereur tendant sa main creuse, voilà le piédestal de votre statue. »

Quoi qu'il en soit, nous sommes apparemment bien riches en génies, puisqu'il en disparaît tous les jours; et ceci nous encourage à aborder cette question des grands hommes, plus souvent débattue, il faut le dire, entre littérateurs qu'entre observateurs. Un de nos collaborateurs l'a récemment effleurée (1) à propos de la liberté humaine et de l'influence des individus dans les événements humains. Un des reproches que l'on adresse à la Science

(1) « La Science sociale et la jeunesse lettrée du jour. » (*Science sociale*, février 1896).

sociale est précisément de réduire, jusqu'à l'anéantir, le rôle de ces importants personnages.

On l'accuse d'en faire uniquement les « produits » du milieu, formule qui sent le matérialisme et le fatalisme.

Nous ne sommes ni fatalistes ni matérialistes. La Science sociale, qui observe et recherche le vrai dans son domaine propre, ne peut contredire aucune vérité solidement établie par d'autres sciences. La Science sociale ne soutiendra jamais que deux et deux font cinq; elle ne contestera jamais la liberté humaine. Ce serait nier l'évidence mathématique et l'évidence psychologique. Par conséquent, comme notre collaborateur le démontrait sommairement dans l'article mentionné plus haut, le grand homme doit tomber dans le domaine des lois sociales sans se trouver aucunement déchu de son libre arbitre. Il a cela de commun, du reste, avec tous les autres hommes, moyens ou petits. Ou bien il faut nier l'existence de toute loi sociale, ou bien admettre que la liberté de chaque individu se concilie parfaitement avec l'évolution régulière et scientifique des groupements divers dont il fait partie (1).

Un millier de personnes passent dans la rue. La pluie commence à tomber. Un millier de parapluies s'ouvrent. Chaque passant a usé de sa volonté libre en ouvrant son parapluie. La Science sociale, nonobstant cette volonté libre, nonobstant les exceptions et les caprices possibles, peut poser comme une loi très certaine que, partout où la pluie tombera sur des créatures humaines, celles-ci songeront à s'en préserver au moyen d'un ustensile ou d'un vêtement quelconque, approprié à ce désagréable accident.

De même, si vous posiez à un passant la question suivante : « Irez-vous cette année au Grand-Prix de Longchamp? », il y a de grandes chances pour qu'il vous réponde : « J'irai, *si je le veux bien.* » Et c'est absolument exact. Mais il n'est pas moins exact que, de toute manière, il y aura foule cette année au Grand-Prix de Longchamp, sauf catastrophe, et que la loi du groupement échappe aux incertitudes qu'entraîne l'examen de chaque volonté individuelle.

(1) *Science sociale*, janvier 1886 : « La Science sociale est-elle une science? »

Passons rapidement sur ces redites, et tâchons d'analyser, sinon complètement, du moins avec quelque détail, le *cas* des « grands hommes ». Il est faux que la Science sociale songe à les rabaisser. L'accusation est si peu juste que ses interprètes n'ont, au contraire, jamais perdu l'occasion de rendre hommage à un vrai grand homme, Le Play, dont les travaux ont tant fait pour leur déblayer la voie et de mettre l'auteur des *Ouvriers européens* à cent coudées au-dessus de tous les sociologues de son temps.

M. Paul Stapfer, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, oppose entre elles, dans son ouvrage *Des Réputations littéraires*, deux théories sur les grands hommes. Ces deux théories sont dues à deux Anglais, Macaulay et Carlyle. M. Stapfer les trouve incompatibles. Il les place aux deux pôles de l'« exagération ». Voyons un peu si l'antithèse est justifiée.

Macaulay compare l'élévation des grands hommes au-dessus de la foule à celle des montagnes au-dessus du globe terrestre. Cette élévation est relativement très peu de chose. Telles sont les aspérités qui couvrent la peau d'une orange. Un grand homme est avant tout l'homme d'une situation, et c'est la situation qui fait le grand homme. La soustraction d'un individu, quelque grand qu'il soit ou paraisse, ne changerait rien aux événements de ce monde. *L'individu serait remplacé.* « Sans Copernic nous aurions le système de Copernic ; sans Christophe Colomb, on eût découvert l'Amérique. » Pour être grand homme il faut, selon le mot de M. Stapfer, « avoir l'esprit de naître à son heure ». Cette théorie n'est d'ailleurs pas nouvelle à nos lecteurs. On sait avec quelle force et quel éclat Taine l'a reprise, en s'efforçant de la préciser davantage. Trois choses, selon lui, font le grand homme et tout homme : le milieu, la race, le moment.

Carlyle — poétique et sentimental — s'indigne contre ce système, et croit s'en écarter diamétralement en faisant du grand homme un être à part, supérieur, marqué d'une sorte de sceau divin, un homme dont toute l'essence consiste à être pourvu d'une intelligence supérieure, *intelligence qui se fait jour nécessairement* et s'affirme, d'une manière quelconque, *dans une branche ou dans*

une autre, indifféremment. On naît avec le génie, et, avec le génie, *on perce toujours*. L'homme de génie possède, avec son intelligence, une puissance personnelle, une force de volonté qui balaye tous les obstacles. Les génies inconnus ou méconnus n'existent pas.

« Au fond, dit Carlyle dans son livre des *Héros*, c'est le premier don du poète comme c'est celui de tous les hommes, que d'avoir *assez d'intelligence*. Il sera poète s'il l'a : poète en parole, ou, faute de cela, peut-être encore mieux, poète en acte. S'il écrira du tout, s'il écrira en prose ou en vers, *cela dépendra d'accidents :* peut-être de ce qu'il a eu un maître à chanter... Mais la faculté qui le rend capable de discerner le cœur intérieur des choses et l'harmonie qui habite là, n'est pas le résultat d'habitudes ou d'accidents, mais *le don de la Nature* elle-même, le premier équipement pour un homme héroïque de quelque sorte qu'il soit. »

Maintenant, si M. Stapfer avait comparé plus attentivement les deux doctrines, peut-être eût-il été frappé de voir que l'opposition n'est pas si absolue qu'elle en a l'air au premier abord. Macaulay n'a jamais dit que les grands hommes ne fussent pas des mortels d'élite, pourvus d'une intelligence ou d'aptitudes supérieures. Quant à Carlyle, il dit fort nettement que *le genre de supériorité* de l'homme supérieur dépend des *accidents*, c'est-à-dire du milieu. L'aveu est important. Il peut rester, sans doute, de réelles divergences entre les deux penseurs. Au fond, ils ne sont pas très loin de s'entendre.

La faiblesse des différentes théories échafaudées sur le chapitre des grands hommes provient en partie, nous semble-t-il, de ce que l'on s'est toujours mis à étudier de plain-pied les grands hommes très connus, très célèbres, sans prendre garde aux innombrables « grands hommes » de moindre envergure que renferme la société. Avant d'attaquer le Mont-Blanc, un alpiniste à ses débuts ne ferait pas mal d'escalader quelques collines, puis des cimes de médiocre altitude. De même, les très grands hommes prêtent peu à l'observation. Nous n'en rencontrons pas, comme l'on dit vulgairement, à chaque coin de rue. L'imagina-

tion, à leur sujet, peut se donner libre carrière, et c'est autant de perdu pour l'enregistrement sérieux des faits. Au contraire, les supériorités modestes qui nous environnent s'offrent tout naturellement à nous comme sujets d'observation et d'analyse. C'est en étudiant les lois de leurs petits succès, les causes de leur petite gloire, que nous arriverons tout naturellement à comprendre les grandes gloires et les grands succès.

Les qualités individuelles qui font le grand homme sont en effet du domaine de la psychologie; mais le phénomène par lequel on *devient* grand homme est avant tout un phénomène social. Pour la Science sociale, tout le grand homme consiste et ne peut consister que dans ce grand éclat qui le sort des rangs, dans cet empressement qu'on remarque autour de lui, en un mot, dans le *groupement* spécial qui s'opère à son profit ou au profit de sa réputation. C'est uniquement en faisant parler beaucoup de soi que l'on devient grand homme. Otez cette condition, le grand homme n'existe pas, ou il est comme s'il n'était pas, ce qui revient au même. Il est oiseux de nous demander, par exemple, si tel Iroquois bien dirigé n'aurait pas fait un Raphaël ou un Racine. La chose est possible, probable même, mais il est clair qu'une science d'observation n'a pas à s'en occuper.

Pour mieux observer, plaçons-nous tout d'abord dans le milieu social le plus simple et le plus proche, dans *la famille*. Tout le monde a connu de ces foyers nombreux où tel enfant, particulièrement distingué, est appelé, d'un ton moitié sérieux, moitié badin, la « gloire de la famille ». L'enfant qui se distingue par une aptitude particulière, *don de la nature*, ou qui, *grâce à ses libres efforts*, perfectionne telle ou telle de ses facultés, devient, pour ses frères et sœurs, voire même pour ses père et mère, un objet d'admiration. La nature, d'ailleurs, ne suffit jamais par elle-même; c'est le « champ en friche » des traditionnelles comparaisons. Il faut que l'effort s'y ajoute, grand ou petit. Or, l'effort est un acte libre. Voilà donc, déjà, la griffe de la liberté humaine sur la base de toutes les réputations, étendues ou restreintes; et nous pouvons considérer comme une loi certaine la proposition suivante : *tout grand homme, quelques*

dons qu'il ait reçus de la nature, a plus ou moins travaillé, par ses efforts volontaires, à devenir grand.

Un foyer n'est pas isolé; il est généralement lié par la parenté à d'autres foyers. On a des oncles, des tantes, des cousins, des grands-parents. De là, surtout lorsqu'existent l'aisance et des loisirs, des *réunions de famille*. Voilà encore un phénomène que tout le monde a pu observer sans se déranger.

Dans ces réunions de famille s'élèvent des réputations. Si l'on se réunit, c'est pour s'amuser, pour jouer. Or, dans une assemblée nombreuse et gaie, il est rare qu'il ne surgisse pas quelque individualité plus particulièrement apte à amuser les autres ou à organiser les jeux. Tel oncle excelle dans la chansonnette comique. Tel cousin n'a pas son pareil dans l'organisation des charades. Pourquoi « excelle »? pourquoi « n'a pas son pareil »? Ces locutions expriment très bien la gloire restreinte, mais réelle, acquise par ces « personnages ». Et ce sont des personnages, très effectivement. Sitôt que l'occasion s'en présente, on a recours à eux; on les entoure, on les flatte, on les tire par les basques de leur habit; on les conjure de mettre leur talent à la disposition de la société. Grâce aux conversations, aux visites, cette réputation franchit le cercle de la famille et se répand parmi les amis, les connaissances, les voisins. Ce sont deux « grands hommes ».

Sans sortir de notre exemple, reprenons maintenant nos deux théories et posons-nous ces deux questions? Est-il vrai que, dans le cas posé, le grand homme est un produit du milieu? Est-il vrai qu'il reste libre et que son triomphe est dû à une aptitude naturelle perfectionnée librement? — La réponse à ces deux questions ne peut être qu'affirmative. En effet, le talent de nos deux « amuseurs » répondait à un « besoin social », et c'est parce que ce besoin social existait qu'il a pu se faire jour, éclater à tous les yeux et attirer les suffrages. Prenez ce même chanteur de chansonnettes et cet organisateur de charades; extrayez-le de ce milieu familial. Mettez-les dans un bureau. Peut-être d'ailleurs y travaillent-ils tous les jours. Leurs aptitudes, derrière un grillage, en face d'une écritoire, d'un sablier, de cartons verts, subsiste-

ront-elles? — Pas le moins du monde. Nous aurons Racine ou Raphaël chez les Iroquois.

D'autre part, le libre arbitre de nos deux « grands hommes » est-il compromis? — Il ne paraît pas. L'oncle est libre de ne pas chanter bien qu'on l'y incite, et de se mettre à lire son journal. Le cousin est libre de se refuser à organiser la charade et d'aller faire un tour dans le jardin. Dans ce cas, il y a de fortes chances, si le groupe est raisonnablement nombreux, pour que *leur place soit prise par d'autres,* qui la rempliront un peu moins bien, et qui, si le manège des abstentionnistes se renouvelle un certain nombre de fois, risquent fort de les supplanter dans l'estime et l'admiration de leur entourage.

En définitive, la liberté subsiste et la loi aussi. On est maître de se soustraire à l'action de cette dernière, comme un baigneur, avant son bain, est maître de ne pas se jeter à l'eau. Mais s'il plonge, il ne peut s'empêcher d'être mouillé. Une fois dans l'eau, il peut à son gré nager ou faire la planche, mais il ne se livrera à ces exercices qu'en respectant les lois immuables de la natation et celles de la flottaison des corps.

Agrandissons le champ d'analyse.

Un des jeux le plus en honneur dans les collèges est le jeu de barres. Comme de juste, les uns y excellent, et les autres n'y excellent pas. Il s'établit donc, dans le cercle des collégiens, des réputations inégales, portant sur le degré d'habileté de chacun. Nous pouvons, à ce sujet, emprunter à nos souvenirs une observation personnelle.

Nous avons joué aux barres, étant jeune, dans un collège où deux frères, tous deux mulâtres, étaient élevés. L'un et l'autre étaient d'une agilité remarquable, qualité physique naturelle où l'on ne peut méconnaître, entre parenthèse, une des influences réelles de l'atavisme. Bien qu'on affiche moins en Europe les préjugés des Américains à l'égard des hommes de couleur, il n'y a aucune raison pour qu'un petit Français admire passionnément un petit mulâtre. Il serait plutôt porté à la raillerie. Eh bien, nos deux sang-mêlé, sitôt qu'on jouait à barres, étaient deux « grands hommes ». Il était bien entendu que chaque « camp » posséde-

rait l'un des frères, en qualité de « chef », et ce chef jouissait d'un très grand prestige. Les deux groupes faisaient preuve envers eux d'une parfaite déférence. Après les « beaux coups », c'étaient des ovations, c'était la gloire.

Nous pourrions recommencer le même raisonnement que tantôt. Là encore, la popularité des deux coureurs provenait de ce que leurs aptitudes correspondaient à un « besoin social ». Une merveilleuse carrière était ouverte à leur supériorité. Celle-ci, grâce aux circonstances, c'est-à-dire grâce à la récréation et au jeu de barres, pouvait éclater dans tout son jour. Supprimez la récréation ; mettez ces deux jeunes gens dans un milieu où l'agilité ne soit plus nécessaire : à l'instant la gloire s'efface, ou plutôt elle ne naît pas. Dans les classes, bien que nos deux mulâtres ne fussent pas des sots, d'autres camarades reprenaient immédiatement le dessus.

Et nul ne niera, ce nous semble, la liberté des deux triomphateurs. Leur participation au jeu était un acte libre. Ils auraient pu ne pas jouer, ou jouer mal, ou refuser le beau rôle qu'on leur offrait. Seulement il est clair que toutes les raisons étaient pour qu'ils tinssent la conduite contraire. Il est des attractions auxquelles on peut résister, mais auxquelles, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fois sur mille, on ne résiste pas.

Élargissons encore la scène. De la famille, de l'établissement d'éducation, passons à la *cité*. Toute ville possède ses réputations particulières, ses « grands hommes spéciaux » dont la renommée ne franchit guère les faubourgs. C'est le pâtissier élégant, c'est la bonne *faiseuse*, c'est le restaurateur à la mode ; c'est le policier ingénieux et subtil, célèbre par l'arrestation de fameux criminels locaux ; c'est l'intrépide capitaine des pompiers, qui a sauvé une douzaine de personnes dans divers incendies ; c'est, dans un ordre plus relevé, le prédicateur dont les sermons sont avidement courus. Nous voici arrivés à un phénomène plus vaste, plus compliqué, mais qui vient immédiatement, dans l'ordre de largeur et de complication, au-dessus de ceux que nous avons examinés tout d'abord. La gloire du pâtissier, de la faiseuse, du policier, du capitaine de pompiers, du prédicateur ne dépasse

pas, sauf exception (Paris en renferme quelques-unes), l'enceinte de la cité. Au fond, telle ou telle gloire de la Grèce antique n'avait pas plus d'étendue, avant que les historiens ne l'eussent transmise à la postérité. Lycurgue devait être une sorte de maire et de juge de paix très capable, et tel héros de la guerre de Troie avait peut-être moins d'hommes sous ses ordres que le capitaine de pompiers.

Chacune de ces réputations procède évidemment d'une supériorité plus ou moins remarquable de ceux qui en jouissent ; et ces derniers, dans bien des cas, ont dû pousser personnellement à la roue avant d'acquérir cette notoriété qui les honore. Ces efforts, qu'ils aient pour cause l'ambition ou le désir désintéressé de satisfaire leurs concitoyens, accentuent en tout cas ce qu'il y a de « libre » dans leur gloire. Mais, d'autre part, l'existence même de certains points culminants dans la cité ne constitue-t-elle pas, toutes personnalités mises à part, un phénomène nécessaire? Démosthène disait aux Athéniens que, si Philippe venait à mourir, *ils se feraient un autre Philippe*. Il eût dû, pour être complet, ajouter ceci... « Si je n'étais pas né, vous vous seriez fait un autre Démosthène. » La situation d'Athènes restant la même, en effet, il est clair que d'autres orateurs du parti patriote auraient pris la parole pour exhorter leurs concitoyens à se défendre contre Philippe, et que l'un d'eux sans doute, en l'absence de Démosthène, eût fixé sur lui les regards. Le même fait se serait produit si Démosthène, *librement*, s'était retiré de la lutte, ou encore s'il s'était *librement* laissé corrompre par l'or du roi de Macédoine. De même, dans toute ville un peu importante, ce serait grand hasard s'il n'y avait ni fameux pâtissier, ni restaurateur à la mode. Le policier et le capitaine des pompiers peuvent être moins riches en gloire ; mais cela vient alors de ce que les arrestations sensationnelles et les incendies périlleux sont rares depuis longtemps dans la cité.

D'autres renommées dépassent l'enceinte de la ville et planent, pour ainsi dire, sur une région. Ce sont les célébrités provinciales. Tel le patient géologue qui a exploré tout un coin des Alpes

ou des Pyrénées, l'archéologue qui a fouillé les archives de toutes les localités environnantes, le félibre qui chante la Provence, l'érudit qui met sur pied un dictionnaire basque, l'amateur qui collectionne des chansons bas-bretonnes. Plusieurs de ces personnages parviennent à la célébrité nationale. Cela arrive lorsque Paris s'en mêle, comme pour Jasmin, comme pour Mistral ; mais, le plus souvent, Paris ne s'en mêle pas. Il existe à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, des académies dont les membres, vus de près, sont loin d'être sans mérite. On les apprécie extrêmement dans un rayon de cent kilomètres. Au delà, inutile de prononcer leur nom. Le lettré lui-même ne sait pas de qui vous parlez.

Nous glissons sur cette catégorie de « grands hommes » dont plusieurs seraient montés à l'échelon supérieur s'ils avaient quêté ou pu obtenir les suffrages de la capitale. Nous tenons simplement à montrer comment la série complète des types éminents nous amène sans secousse, et par rang de taille, pour ainsi dire, aux gloires dites « nationales », expression qui, étant donné notre état de centralisation, se confond à peu près, en France, avec celle de « gloires parisiennes ». Au-dessus s'étagent les gloires européennes, universelles, puis, le siècle présent mis à part, les gloires historiques, dites impérissables, qui surnagent définitivement ou très longuement après que l'oubli a passé sur tout le reste. La gradation est insensible et bien ménagée. On croirait voir d'abord des ondulations de terrain, puis des mamelons, puis des collines, puis des montagnes, dont les plus hautes, dépassant la limite des neiges éternelles, étincellent au loin d'un éclat tout exceptionnel.

Il y a donc un nombre très considérable de grands hommes. Notre assertion, que nous croyons assez prouvée, peut dépoétiser la profession, mais elle a le mérite d'être consolante ; surtout si l'on ajoute qu'à côté de ces grands hommes figurants se tiennent, dans la coulisse, des suppléants éventuels, prêts à relever l'auréole des titulaires, s'il prend fantaisie à ceux-ci de la laisser choir ou si quelque accident fatal les en découronne. Si Léonidas était mort en marchant vers les Thermopyles, ou s'il avait dé-

serté *librement*, un autre Spartiate aurait *librement* défendu le Thermopyles à sa place, et aurait été, devant l'histoire, le vrai Léonidas.

Considérons maintenant les seuls grands hommes proprement dits. D'abord, il n'est pas inutile de les classer. La presque totalité peut se répartir en trois grandes classes, qui se rattachent : la première, aux cultures intellectuelles; la seconde, à la religion; la troisième, aux pouvoirs publics. La première classe comprend les littérateurs, les savants, les artistes; la deuxième renferme les grands saints, les conducteurs de mouvements religieux, et encore les adversaires fameux de la religion; la troisième se décompose en conquérants, législateurs, diplomates, orateurs politiques. On peut y joindre, comme contraste, les grands criminels et les grands bandits, — Érostrate, Ravaillac, La Brinvilliers, — dont le nom a surnagé dans l'histoire générale, comme celui de grands ennemis des lois. Nous croyons, sauf erreur, cette classification aussi complète et aussi rationnelle que possible (1).

Les cultures intellectuelles, la religion et les pouvoirs publics sont à peu près les seuls organismes sociaux qui produisent des renommées éclatantes, universelles, durables, parce que les individus supérieurs dans ces trois ordres d'idées se trouvent à même de satisfaire des besoins particulièrement relevés; parce qu'ils sont capables de satisfaire simultanément les besoins d'un très grand nombre d'individus répartis sur un grand espace, et aussi parce que les services rendus par eux paraissent plus dignes d'être enregistrés par les historiens. Leur action, en un mot, est plus affranchie du lieu et du temps. Le grand général, s'il défend la patrie, assure la sécurité de tout un peuple; s'il conquiert, il flatte son orgueil. Mais, de toutes façons, une grande réputation militaire ne s'élèvera que s'il y a vraiment *occasion* de faire la guerre. Qu'aurait été Annibal si Carthage n'avait pas

(1) Certains grands noms, Parmentier, James Watt, Christophe Colomb, semblent se rattacher à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Mais, au fond, il est plus rationnel de les ranger parmi les illustrations scientifiques. Seulement, le savant est parfois doublé d'un apôtre, d'un bienfaiteur de l'humanité.

lutté contre Rome? Prenez le peuple le plus pacifique; jetez-le dans une guerre. Forcément, *des hommes de guerre se révèleront.* C'est ce qui se passa aux États-Unis au moment de la Sécession. Mais, d'autre part, les hommes de guerre absolument supérieurs se révéleront en plus grand nombre dans les sociétés prédisposées par leurs qualités, — l'aptitude au commandement par exemple, — à la direction des groupements armés. C'est ainsi que les États du Sud, dans cette même guerre de Sécession, fournirent, bien que dix fois moins peuplés, les meilleurs stratégistes.

Dans l'ordre religieux, il en est de même des grands saints, ou des grands hérésiarques, ou des fondateurs de religion. Mahomet incarne l'expansion du type arabe, type (cette Revue l'a prouvé ailleurs) exclusivement patronné par des autorités sociales religieuses. Luther et saint Ignace apparaissent tous deux *à leur heure,* au moment où il y a à faire pour eux, c'est-à-dire au moment où s'organisent deux grandes réformes, l'une en dehors, l'autre en dedans de l'Église, et c'est ce concours de circonstances qui fait leur célébrité diverse. Saint François Xavier brille précisément au moment de cette triomphante expansion du Portugal sur tous les rivages de l'Afrique et des Indes, expansion qui, au point de vue guerrier, élève aux nues le grand Albuquerque, et, au point de vue littéraire, le poète Camoens. Ces trois grands hommes sont un trio, inséparable de la situation exceptionnelle où se trouve leur race à ce moment unique de l'histoire. C'est le milieu social des persécutions qui fournit l'occasion d'être martyr. C'est le milieu social des contradictions qui fournit l'occasion d'être docteur. Les conquêtes commerciales ou militaires ouvrent ou indiquent la voie aux apôtres. Un saint illustre est saint en vertu de sa liberté et de la grâce, mais il n'est un saint *illustre* que parce qu'il a été, tout comme le grand général ou le grand diplomate, *l'homme d'une situation.*

Il en est de même des poètes, des orateurs, des philosophes, des peintres, des musiciens, des savants. Ces hommes sont les fournisseurs de la pensée. Ils n'apparaissent que s'il existe préalablement un public capable de les lire ou de les goûter. La

littérature, la science et l'art tombent donc sous le coup des lois sociales, et d'ailleurs beaucoup de critiques, sous prétexte de littérature, font en réalité de la Science sociale à l'aveuglette, au petit bonheur, en essayant de rattacher tel ou tel écrivain à l'ensemble des mœurs de son époque. Ce sont ces mœurs, qui, lorsqu'elles se prêtent à l'éclosion de génies littéraires, artistiques, scientifiques, imposent à ces génies le moule où il devront se couler, sous peine de ne pas réussir et de céder la place à d'autres génies qui attendent, qui sont là, tout prêts au *struggle for glory*, disposés à disputer à leurs rivaux cette radieuse prééminence qui est l'objet de nombreux désirs. Prenons un jeune poète, qui se dit : Je *veux* percer. Évidemment son rêve est ambitieux. Il faut que son milieu fournisse assez de gens capables d'apprécier la poésie en général, capables en outre d'apprécier tel genre auquel il se sent plus particulièrement porté. Voilà déjà des barrières qui l'enserrent et le dirigent. Mais, entre ces mêmes barrières, il n'est pas le seul à marcher dans la direction voulue. Des concurrents, animés du même désir, font comme lui. Il s'agit de les gagner de vitesse, et c'est ici que la liberté se rattrape. En fait, la carrière littéraire est une de celles où l'émulation, c'est-à-dire une série continue de libres efforts, s'affirme avec le plus d'énergie (1).

Nous n'avons pas le temps, on le conçoit, de nous arrêter sur ce côté particulièrement intéressant de la question. Il faudrait montrer, dans le succès des écrivains et des artistes, le rôle des Mécènes, celui des éditeurs, celui des salons, celui des coteries, celui des critiques, celui de la réclame, celui de la presse. Il y a là, sans conteste, une variété indéfinie de ressorts que la liberté fait mouvoir; et, malgré tout, l'arrivée d'un écrivain à la gloire n'est que la manifestation suprême et nécessaire d'un état d'esprit, d'un état *social*.

Nous disions que tous ces grands hommes, — et nous par-

(1) Certains écrivains ou artistes arrivent parfois au succès sans presque avoir rien fait pour l'obtenir. Ils le doivent à une aptitude absolument supérieure, ou à une coïncidence heureuse, ou encore au dévouement éclairé de « Mécènes » qui ont travaillé pour eux.

lons seulement des génies de large envergure, — ont été, un peu partout et dans tous les siècles, plus nombreux que l'on ne croit. Nous n'avons en effet, dans la mémoire ou dans nos dictionnaires, que ceux dont les historiens qui nous restent ont bien voulu nous parler. Nous savons tous par cœur le nom de quelques généraux grecs qui menaient au combat des armées de quelques centaines d'hommes. Connaissons-nous tous les grands guerriers des Chinois?

L'histoire introduit donc dans le phénomène un élément nouveau. Il est clair que le passé ne se rattache au présent que par son entremise. Nul n'est donc grand homme pour toujours si un historien ne met sa plume à son service; et l'effectif des grands hommes défunts diminue même de siècle en siècle, à mesure qu'on a moins de temps pour lire les histoires qui parlent d'eux. C'est que la *survivance* des grands hommes correspond aussi à un besoin spécial, celui de frapper l'imagination de la jeunesse, de servir d'*instrument d'éducation*. Il faut pour cela un assortiment de gloires assez complet, mais limité cependant, sans quoi la mémoire s'encombre. Quelques centaines de noms font assez bien l'affaire. De temps en temps s'introduisent deux ou trois noms nouveaux, mais cette introduction ne saurait guère s'opérer sans l'élimination pour ainsi dire automatique de deux ou trois grands hommes secondaires dont la valeur éducative commence à se faire moins sentir.

Le tort de cette éducation, c'est de trop isoler le grand homme aux yeux de l'enfant, de le camper sur un piédestal gigantesque, dominant de cent coudées toutes les têtes environnantes, et conduisant à son gré les événements. Il est certain que cette influence est réelle, mais jusqu'à quel point? C'est ce que nous voulons rechercher brièvement avant de conclure.

Nous nous bornerons à trois constatations :

Premièrement : *Avant d'être une cause, le grand homme est un effet*. En d'autres termes, il n'a pu *réussir* et devenir grand homme qu'en se plaçant dans le courant du jour, en orientant sa voile du côté où soufflait le vent. S'il est politicien, il n'a pu s'élever

qu'en entrant dans les idées à la mode. S'il est écrivain, il n'a pu percer qu'en sacrifiant d'une manière quelconque au goût du public. Un Racine ignoré qui ferait, de nos jours, une seconde *Athalie,* ne serait jamais joué à la Comédie-Française, bien qu'on y joue encore *Athalie.*

Le grand homme est donc plutôt disposé, par sa formation, à suivre l'orientation des esprits qu'à la modifier. Fût-il roi, despote absolu, maître d'immenses ressources, entouré d'esclaves, de courtisans, d'admirateurs prêts à accomplir ses moindres ordres, il concevra difficilement *l'idée* de lutter contre « l'esprit du jour » parce qu'il a toujours vécu et respiré dans cet air, et que c'est la foule, la masse, qui, en l'applaudissant préalablement, lui a permis d'acquérir ce haut degré de puissance.

En second lieu, les grands hommes eux-mêmes sentent très bien qu'il y a, dans l'ordre des transformations sociales des choses qui dépassent leur pouvoir, ou, s'ils ne le sentent pas d'eux-mêmes, des obstacles invincibles se chargent de le leur faire sentir. Quel écrivain de génie, quel orateur enlevant nous persuaderait de renoncer aux chemins de fer pour revenir aux diligences, de rétablir l'esclavage, ou seulement d'abolir la loi sur les syndicats ouvriers? Qu'on se rappelle certains grands hommes de la Révolution, adorés et tout-puissants lorsqu'ils poussaient dans le sens du désordre, et brisés comme verre dès qu'ils firent mine de barrer la route au mouvement. Voit-on d'ici le soulèvement qu'eût excité, contre Louis XIV, un édit de ce roi supprimant tous les privilèges, exemptions et droits féodaux de la noblesse? On peut, pour essayer de se le représenter, se figurer l'effet que produirait de nos jours, à la Chambre, un député de la droite, en demandant de les rétablir.

On appelle cela *la force des choses*, et toutefois ceux qui voient dans la liberté une invincible objection contre la Science sociale, devraient théoriquement nier cette force-là. Il est incontestable, en théorie, que si la majorité des Français s'entendaient aujourd'hui pour rétablir l'esclavage en France, l'esclavage serait rétabli. Il est incontestable que chacun d'eux est libre ou non de le vouloir. Il est même fort possible que certains originaux, disper-

sés çà et là, seraient tout prêts à appuyer cette réforme rétrograde. Mais il est une chose encore plus certaine que tout cela, c'est que l'esclavage, en France et à notre époque, ne sera pas rétabli, dût ce rétablissement être prôné par les plus grands génies de la terre. Un génie, lorsqu'il contredit scandaleusement son siècle, n'arrive pas d'ailleurs, nous l'avons montré, à se faire reconnaître comme *génie*. A tort ou à raison, quiconque heurte de front les idées bonnes ou mauvaises de son milieu, est un insensé qu'on n'écoute pas, mais dont on rit.

Ce qu'on peut, c'est en heurter prudemment et courageusement une partie, en s'appuyant sur le reste. C'est notre troisième constatation.

Les grands hommes, en effet, ne sont pas de simples *expressions*, des incarnations passives d'une époque, incapables d'aiguiller le moins du monde vers tel ou tel genre d'avenir. Les grands hommes ont une personnalité à eux, une volonté à eux, et, indépendamment de la faculté qu'ils ont de se soustraire à leur situation de grands hommes, ils peuvent, par leur exemple et leur prestige, *inviter* les autres hommes à se réformer en tel ou tel sens. Tout homme agit, dans une certaine mesure, sur son *voisinage*. A mesure que l'homme devient plus connu, ce voisinage s'élargit et l'ascendant se renforce. Un grand propriétaire a plus d'influence qu'un simple cultivateur. De là le rôle important des *autorités sociales*. Les grands hommes, par cela même que beaucoup de gens contemplent leurs faits et gestes, ou lisent leurs ouvrages, ou admirent leurs œuvres, jouissent d'une « autorité » analogue. Si le grand homme est *bon*, c'est une autorité sociale proprement dite. Si le grand homme est *mauvais*, c'est une autorité sociale *à rebours*.

C'est une vérité banale que l'exemple, salutaire ou néfaste, acquiert d'autant plus de poids qu'il tombe de plus haut. Le grand homme est libre d'user bien ou mal de son vaste prestige. Il exerce souvent, sans s'en douter, une attraction sur d'autres volontés, sur d'autres *libertés* humaines. Si ce grand homme est un écrivain, cette attraction peut s'exercer à de très grandes distances. Il n'est pas même nécessaire pour cela que l'écrivain soit

un très grand homme. Il suffit qu'il soit lu. Les collaborateurs de la *Science sociale* perdraient-ils leur temps à consigner ici le résultat de leurs études, s'ils pensaient que le monde est voué à un enchaînement fatal de phénomènes, et que leur parole, par conséquent, doit demeurer sans action?

Pour se faire une idée scientifique des grands hommes, l'essentiel est, tout d'abord, de ne pas en faire une classe à part, une espèce d'hommes merveilleux. On peut très bien les considérer comme *providentiels* sans les croire *surnaturels*. Ce sont des hommes *bien doués* qui ont eu de la chance, c'est-à-dire qui ont trouvé un milieu social favorable à la mise en valeur de leurs facultés. Il ne faut pas oublier que *les grands hommes sont innombrables*, qu'ils s'échelonnent, avec des différences de taille insensibles, depuis les milieux restreints de la famille et des groupements locaux jusqu'à de très vastes fractions de l'humanité; qu'il y a donc des grands hommes de premier ordre, des grands hommes secondaires, tertiaires, et ainsi de suite; que tel grand homme de premier ordre aurait pu, dans des conditions moins favorables, n'être qu'un grand homme du second, et *vice-versa,* — ce qui permet de prêter un sens judicieux à la théorie de Carlyle (1); — que tout besoin social détermine l'apparition d'individus plus ou moins éminents qui s'efforcent de le satisfaire; que ces besoins, à certains moments, prennent la forme de grands courants, très forts et très étendus, qui s'incarnent puissamment dans certaines individualités d'élite, au point que ces individualités, dominant tout, semblent les maîtres de ce courant; que toutefois ces hommes supérieurs, par cela même qu'ils sont supérieurs, déploient assez souvent une certaine dose d'initiative et influent, soit par leur autorité, soit par leur exemple, sur la conduite de leurs admirateurs.

Une des meilleures preuves de cet ascendant personnel est précisément le zèle avec lequel, dès qu'un grand homme est mort, ceux qui l'ont approché de plus près se dévouent à per-

(1) On peut supposer, par exemple, qu'un homme de génie, transplanté dans un milieu étroit et mesquin, se débrouillerait toujours pour acquérir une célébrité de clocher.

pétuer sa mémoire, en entreprenant de lui élever une statue. Seuls des admirateurs passionnés peuvent accepter, dans la plupart des cas, la tâche souvent difficile de mener un projet de ce genre à bonne fin. Ils sont comme les « fidèles » d'un « clan » qui, après avoir escorté leur chef et fait le meilleur de sa force, s'évertuent tant bien que mal à prolonger le recrutement du clan, après la disparition du maître, et cherchent à frapper, par une effigie de marbre ou de bronze, les imaginations à venir.

G. D'AZAMBUJA.

CONTRIBUTION A LA GÉOGRAPHIE SOCIALE DE LA FRANCE

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE

DANS LA PLAINE CASTRAISE

I

L'arrondissement de Castres (Tarn) se divise géographiquement en deux régions : la montagne et la plaine.

La ville de Castres, qui compte environ 26.000 habitants, fait partie de cette ceinture de cités qui enserre le Massif central à sa base. Sise sur les bords de l'Agoût, au point où la rivière sort des montagnes, elle commande à cette riche vallée qui se fond à Saint-Sulpice en celle du Tarn.

Castres est entouré d'un cirque de montagnes d'altitude moyenne, qui lui ferment l'horizon dans trois directions. Au Sud et au Sud-Ouest, c'est la Montagne Noire dont l'altitude maxima est de 1.210 mètres au pic de Nore; à l'Est et au Nord-Est, les monts de Labessonié qui, se poursuivant par les monts de Lacaune, atteignent, au pic de Montalet, l'altitude de 1.266 mètres, et se joignent ensuite aux Causses du Rouergue. A l'Ouest s'étend la plaine Castraise qui se soude au Nord à celle d'Albi et au Sud-Ouest à celle de Revel et de Castelnaudary.

L'arrondissement de Castres pourrait donc être l'objet d'une

étude intéressante. Le travail, en effet, y est très varié. Dans sa partie montagneuse, c'est l'art pastoral qui domine, avec cette particularité de la fabrication du fromage de Roquefort dans les monts de Lacaune, et de l'art des forêts dans la montagne Noire. Dans la plaine, au contraire, c'est la culture riche et abondante des vallées du Tarn et de la Garonne, qui s'annonce et s'affirme.

Logiquement, c'est l'étude de la montagne qui eut dû précéder celle de la plaine. Mais l'observateur doit se plier aux circonstances; ce sont elles qui nous ont forcé à suivre l'ordre inverse. Voici donc une sorte de monographie de la plaine castraise. Si l'avenir nous laisse quelques loisirs, nous pourrons faire porter nos recherches sur la montagne.

A l'Est, la plaine Castraise ne s'étend pas plus loin qu'à 6 ou 8 kilom. de Castres. Entre Valdarengue et Labruguière, qui en sont, dans cette direction, les points extrêmes, s'étend vers Mazamet, sur une longueur moyenne de 7 kilom. et sur une largeur de 4 kilom., à une altitude variant de 245 à 270 mètres, un immense champ calcaire, presque intransformable, de même nature que les Causses du Rouergue, appelé même vulgairement de ce nom, et utilisé par l'armée pour les exercices de tir d'artillerie et les évolutions de cavalerie. La limite de la plaine castraise passerait ensuite à Roquecourbe et traverserait un pays sec, Moutfa, Lautrec, Puycalvel, jusqu'à Vielmur, sillonné tout au plus dans les plis de terrain par des ruisseaux minuscules, souvent desséchés, tout à fait insuffisants pour l'irrigation. En traversant l'Agoût, on se retrouve en un pays plus frais et plus humide, arrosé par les sources de la montagne Noire : Vielmur, Soual, Dourgue, Verdalle et Labruguière sont les points extrêmes de ces régions fertiles.

Les dimensions extrêmes de la plaine castraise sont, du Nord au Midi, d'environ 25 à 30 kilomètres; de l'Est à l'Ouest de 18 à 20.

C'est par euphémisme qu'on lui donne le nom de *plaine*. En réalité le pays est accidenté, mamelonné, semé de coteaux disposés sans ordre, mais ne dépassant pas 194 mètres d'altitude.

Castres est à 170 mètres; l'altitude moyenne du pays est de 180 mètres.

Le sol est en général calcaire; ce que nous avons dit du Causse l'a fait pressentir. La pierre n'y est d'ailleurs pas riche : les carrières de pierre de taille ont été abandonnées peu de temps après les débuts de l'exploitation. Cependant cette pierre suffit à la construction des fermes et mêmes des châteaux dans la campagne. On emploie aussi dans les constructions la pierre du Sidobre. A 7 kilom. à l'Est de Castres, dans la région de ce nom, le granit affleure au sol, et lui donne un aspect de lande bretonne. C'est ce granit du Sidobre que l'on parvient à tailler et même à ciseler grossièrement; on l'utilise jusque dans la construction des églises.

Nous avons dit que le terrain est très sec entre Castres, Lautrec et Vielmur. Il eût été possible cependant de capter les eaux de l'Agoût dans la montagne et de les répandre dans la plaine par une série de canaux d'irrigation. Un ingénieur de Castres, M. Oulmière, avait dressé le plan de ce travail, il y a environ dix ans. Les propriétaires intéressés ont reculé devant la dépense, croyant que les avantages de l'irrigation ne la compenseraient pas.

L'analyse chimique révèle, dans les terres argilo-calcaires de la plaine castraise, les conditions normales des bonnes terres à blé. Le vice-président de la Société du Comice agricole dans l'arrondissement de Castres, M. le colonel Moziman, m'affirmait que nos terres pourraient rivaliser de fertilité avec celles du Nord, si le climat était moins variable. De fait, au pied de nos montagnes, avec un climat très tempéré, les changements de température sont brusques; après une longue période de pluie, le soleil revient subitement sans que les nuages s'interposent dans la matinée pour modérer son action. Certaines matinées de printemps et d'été sont froides. Elles produisent un effet analogue à celui de la lune rousse sans être aussi intense.

Plusieurs propriétaires m'ont affirmé que, depuis vingt ans, le climat de Castres était devenu plus variable. Les paysans ne peuvent plus passer l'été sans se couvrir souvent de leur tricot,

ce qu'ils ne faisaient pas autrefois. Les rhumes sont fréquents. Peut-être faut-il attribuer en partie ce changement de climat au déboisement auquel la Montagne Noire et les autres montagnes de ceinture ont été soumises pendant la première moitié de ce siècle.

Enfin, le climat de Castres se distingue surtout par le vent qui y souffle habituellement. On l'appelle dans le pays « vent d'autan ». C'est un vent chaud qui souffle du Sud-Ouest, et assez souvent avec une grande violence. Son caractère périodique le rend insupportable aux étrangers.

Au moins permet-il aux habitants d'établir une multitude de moulins à vents. Ceux de Castelnaudary sont légendaires; ils rappellent, par leurs dimensions et leurs formes archaïques, ceux que Don Quichotte pourfendait de sa lance. Le vent d'autan, soufflant à la fin de l'été et en septembre, a de plus l'avantage d'apporter la qualité de calorique nécessaire pour assurer la maturation de la vigne et du maïs.

Les domaines dépassant 100 hectares ne sont pas rares dans le pays car une aristocratie nombreuse s'est fixée dans la campagne, où elle a bâti beaucoup de châteaux ou de chalets. Mais les propriétaires qui font valoir eux-mêmes leurs terres sont une exception. D'habitude, ils se réservent, sur leurs métairies, quelques hectares où ils expérimentent la culture qui leur tient à cœur : prairies, potagers, vignes. C'est la propriété moyenne de 30 à 40 hectares qui domine, et l'exploitation est généralement abandonnée à des métayers.

La petite propriété apparaît néanmoins dans le Castrais et y occupe une place notable, mais que je ne saurais encore définir. Des paysans aisés, de petits commerçants retirés à la campagne, d'anciens fonctionnaires subalternes, exploitent eux-mêmes un champ qui leur appartient. La contenance en peut varier de 2 à 10 hectares. Cette culture se fait remarquer plutôt par le soin minutieux apporté dans les moindres travaux, que par le choix heureux des nouvelles méthodes. Ces propriétés, exploitées directement par leurs possesseurs, sont appelées dans le pays *biens de pagès*.

Ce n'est pas là une agriculture progressive. Aussi notre enquête n'a-t-elle pas précisément porté sur les biens de pagès, mais sur les propriétés, qui, recevant l'impulsion de patrons intelligents, tendent moins à améliorer leurs productions habituelles qu'à en modifier l'espèce. Nous avons pu saisir ce mouvement d'évolution à son point de départ et à son point d'arrivée dans le domaine de Lastours. M. le comte de Lastours, président du comice agricole de Castres, possède dans la commune d'Avits, à 7 kilomètres du chef-lieu d'arrondissement, un domaine d'environ 200 hectares. Les conditions du lieu sont exactement celles que nous avons définies plus haut : terrain argilo-calcaire, légèrement accidenté, sans cours d'eau. Les terres ne sont pas de première valeur; elles sont de qualité moyenne.

En 1874, lorsque M. de Lastours prit la direction de ses propriétés, le domaine était divisé en une série de métairies contenant 30 à 35 hectares chacune. Cette disposition n'a pas été changée, si ce n'est que les métayers d'une des fermes ont été transformés en journaliers, ou « maîtres valets », et que M. de Lastours a pris en faire-valoir direct environ 50 hectares de sa propriété.

Avant de déterminer l'évolution qu'il a fait subir à cette exploitation directe, examinons le mode de culture qui était généralement adopté par ses métayers en 1874, et qui l'est encore sur les 3/4 de son domaine. Ce sera en même temps décrire les procédés de culture en usage dans toute la plaine castraise.

La métairie a, en général, un dixième de sa contenance en prairies. Ces pâturages contribuent à l'entretien des bestiaux (bœufs, vaches, juments). Le paysan castrais n'a principalement en vue ni l'élevage, ni l'engraissement; il cherche surtout à avoir des bêtes de labour. Dans son écurie, les bœufs sont plus nombreux que les vaches. Leur nombre est dans la proportion d'une bête à cornes pour trois hectares. Depuis une quinzaine d'années, les métairies se sont enrichies d'une jument poulinière. Les troupeaux de chèvre n'existent pas; les troupeaux de moutons sont plus rares qu'autrefois.

Le reste de la propriété, c'est-à-dire les neuf dixièmes, sont cultivés d'après la méthode de l'assolement triennal avec tendance au quadriennal Voici la série des transformations que subit une terre pendant trois ans.

1re année. — Le tiers de la propriété reste en jachère. On le prépare à recevoir du blé l'année suivante. On fume avec du fumier de ferme, les engrais chimiques étant encore peu utilisés par les métayers de la plaine. Une partie de la jachère est consacrée à de menues récoltes sarclées (haricots, fèves, pommes de terre, melons, betteraves). Les paysans appellent en patois ces cultures les « séménilles ».

Il y a avantage à fumer un an avant le semis de blé, car, le fumier contenant une grande quantité d'azote, donnerait au blé, s'il agissait immédiatement sur lui, une végétation favorable à la tige mais nuisible à l'épi. L'excès d'azote est absorbé par les séménilles ou se dissipe avec le temps. Il faut remarquer d'ailleurs que nos paysans n'ont souvent pas assez de fumier pour la sole entière.

2e année. — Le terrain cultivé et fumé reçoit la semence du blé : c'est ce que le métayer appelle proprement « la récolte ». Dans la plaine castraise, la récolte de blé donne rarement plus de sept fois la semence, c'est-à-dire sept grains pour un ; et comme on sème 2 hectolitres 33 à l'hectare, le rendement habituel à l'hectare est de 16 à 17 hectolitres. Certaines terres privilégiées, aux environs de Lautrec, arrivent à donner douze et quatorze fois la semence.

3e année — Après la récolte, la terre est de nouveau labourée et, sans la fumer, on sème, dans l'ensemble de la sole de blé, du maïs et, sur les points où la terre est plus faible, de l'avoine.

Alors recommence la série. Toutefois on a soin de réserver certaines portions de terre pour former des prairies artificielles : farouches, qui ne durent qu'une année ; esparcettes et trèfles, que l'on garde deux ans ; luzernes, qui s'épuisent en sept ou huit ans.

En somme, une propriété de 33 hectares comprend en moyenne chaque année :

3 hectares en prairies naturelles;
9 hectares en blé;
9 hectares en maïs ou avoine;
9 hectares en jachère et séménilles;
3 hectares en prairies artificielles, ou vigne et terrains vagues.

Chaque métairie de quelque importance cherchait, avant l'invasion du phylloxéra, à faire du vin pour les besoins de la ferme, surtout aux temps des moissons et du battage.

Nous avons signalé une tendance à l'assolement quadriennal. C'est que les plus avancés parmi nos propriétaires intercalent une sole d'avoine entre celle du blé et celle du maïs. Ils y trouvent un réel profit; la terre ne demeure improductive qu'une année sur quatre au lieu d'une année sur trois. Mais pour qu'elle puisse supporter ce nouvel assolement, on est obligé de recourir aux engrais chimiques et de développer la proportion des prairies.

Quant aux instruments d'agriculture, le propriétaire n'est pas pressé d'en faire les frais. Ce serait souvent un moyen de diminuer la main-d'œuvre : mais la main-d'œuvre n'est pas à la charge du propriétaire, elle est à la charge du métayer.

Cependant on bat presque universellement à la machine. De même, les paysans ont adopté partout la charrue ou mousse, alors que, dans le pays, il y a cinquante ans, on ne labourait qu'avec l'araire de bois. Les faucheuses et moissonneuses, les râteaux mécaniques et les semoirs sont surtout utilisés par les propriétaires qui exploitent au mieux leurs terres avec des journaliers ou solatiers. Nous avons dit que c'était la très petite minorité.

C'est plutôt le manque de fonds que le défaut d'intelligence, qui empêche le métayer de se munir du matériel agricole, et, sur cette question comme sur celle des engrais chimiques, le propriétaire est le plus souvent en retard sur son métayer. On voit maintenant le colon acheter à ses frais des instruments qu'il transporte avec lui, lorsqu'il passe d'une métairie à l'autre, comme il emportait déjà ses bœufs, ses charrettes et ses charrues.

Dans le bail à colonage passé entre le propriétaire et les métayers, il est stipulé que le propriétaire apporte le fond de terre et les bâtiments, et que le métayer, donnera son travail et son savoir-faire. Tout le reste, bestiaux, outils, semence, récolte, impôts, est à moitié. Suivant que la terre est riche ou pauvre, le propriétaire charge ou avantage son métayer, en lui imposant l'achat de toute la semence ou la solde d'une plus grande partie des impôts, ou bien au contraire en s'en chargeant lui-même.

Le métayer est véritablement l'associé du propriétaire; il doit continuer la culture dans les conditions où il l'a trouvée, sous réserve des exceptions faites dans le bail à colonage. En dehors de ce qui est mentionné dans le bail, le métayer ne peut faire aucune modification dans la culture sans le consentement du propriétaire, et réciproquement. Le propriétaire qui adopte ce mode de contrat n'est donc pas un patron : son intelligence n'est pas un facteur dans l'exploitation de sa métairie. Il ne peut agir que par conseil et encouragements. La société formée entre le propriétaire et son métayer se rapproche de la société en commandite. Aussi, le propriétaire qui veut imprimer une nouvelle direction à son agriculture doit-il transformer ses métayers en maîtres valets.

C'est précisément ce qu'a fait M. de Lastours pour les 50 hectares dont il se proposait d'améliorer l'exploitation, ainsi que nous allons le voir.

II

En 1874, tout propriétaire aisé cultivait une vigne d'étendue médiocre, pour sa consommation personnelle et pour celle de ses ouvriers. Le reste était vendu au détail aux bourgeois de Castres. Ce vin était très apprécié dans le pays. On l'achetait jusqu'à 42 fr. 50 l'hectolitre (cru de Latrinue) et même 45 francs (cru de Puech St-James).

M. de Lastours crut à l'avenir de la vigne dans le pays castrais. En cinq ans, il en planta 40 hectares. C'était le plant du pays :

negret, bordelais, picardan, monastel, œillade, mauzac et taloche. Au début, l'entreprise paraissait fort avantageuse. Dans les années moyennes, l'hectare donnait 30 à 35 hectolitres de vin. Ce vin qui n'était pas, il est vrai, de première qualité, se vendait en gros 25 francs l'hectolitre. L'hectare rendait donc entre 750 et 875 francs. En déduisant environ 400 francs de frais, il restait encore un rendement moyen de 350 à 475 francs à l'hectare, alors qu'une terre de même nature, soumise au régime de l'assolement triennal, ne donnait pas plus de 120 francs à l'hectare. Je parle de 1880.

Ce fut bientôt après qu'arriva le phylloxéra. En deux ou trois ans les vignobles de M. de Lastours furent détruits, c'est tout au plus si les récoltes précédentes avaient amorti le capital engagé.

Restait à recommencer avec du plant américain. Cependant M. de Lastours ne l'essaya même pas, et cela pour deux raisons :

La première, c'est que la baisse des vins se faisait déjà sentir, par suite de la substitution des vins fabriqués aux vins naturels. On remarquait dans le pays qu'il n'y avait jamais eu tant de vins que depuis la destruction des vignobles par le phylloxéra. D'autre part, les frais de culture augmentaient avec le plant américain : défoncements plus profonds, achat des boutures et des greffons, longue attente de la première récolte par suite du greffage et des greffes manquées, lutte contre des maladies de plus en plus nombreuses : mildew, péronospora, black rot, etc., etc. Le succès était trop aléatoire (1).

(1) « Le pays n'a pas d'avenir du côté de la vigne, me disait le colonel Moziman, qui exploite en faire valoir son domaine de Puech St-James, mais la ferme peut cultiver assez de vignoble pour s'entretenir elle-même. Il y a avantage à cela. Le paysan hésite à dépenser son or pour l'achat du vin ; il ne boit le plus souvent que de l'eau, et sa santé en souffre. Il faudrait qu'il pût boire lui-même et faire boire à ses moissonneurs, l'été, au moins, un second vin, ce qu'il appelle la « piquette » ou la « bois-« son ». La vigne ne demandant pas de soins aux mêmes époques que les céréales, le paysan trouverait avantage à y consacrer ses moments perdus. »

M. Moziman plante à son propre compte un demi-hectare de vignes américaines chaque année. Il espère obtenir avec les engrais et le choix des cépages un hectolitre de vin par 50 pieds, ce qui donnerait 60 hectolitres à l'hectare. Le vin américain se vend 38 francs l'hectolitre à Castres.

En second lieu, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, le climat de Castres semblait changer; les variations subites de la température, qui devenaient de plus en plus fréquentes dans la région, n'étaient pas favorables à la culture de la vigne.

Fallait-il se rabattre sur la culture extensive du blé?

La culture des céréales avait eu, il est vrai, ses beaux jours dans notre pays. En 1880, le blé se vendait 22 et 24 francs l'hectolitre: avec un rendement moyen de 16 ou 17 hectolitres à l'hectare, c'était une récolte de 375 francs par hectare. Pour connaître le bénéfice net, il fallait défalquer, outre les frais de culture, l'intérêt du tiers des terres en jachère et celui du tiers semé en maïs et en avoine, car il y avait moins de bénéfice de ce côté. Toutefois une propriété rapportait bien 90 à 100 francs en moyenne à l'hectare, et les terres se vendaient en détail 4.200 francs l'hectare, alors même que l'argent rapportait 4 et 5 %.

Depuis quatre ou cinq ans, le blé ne se vend pas plus de 14 fr. 50 et 15 francs l'hectolitre. On compte généralement que l'hectolitre de blé coûte au producteur 17 francs; ce n'est qu'en le vendant au-dessus de ce prix qu'il y aurait trouvé un bénéfice. Le maïs et l'avoine ont baissé dans les mêmes proportions. Ainsi les terres ont-elles perdu en dix ans 40 et 50 % de leur valeur. On ne trouve pas à vendre les meilleures terres, même au détail, à plus de 2.000 francs l'hectare (1).

(1) Nul n'ignore aujourd'hui que la principale cause de la baisse des blés est la différence qui existe entre la valeur réelle et la valeur fictive de notre monnaie d'argent. Voici comment s'en exprime M. Moziman dans son opuscule *La crise agricole et la question sociale* (1894) : « La baisse la plus récente provient de l'Inde, où de nouvelles provinces entrent en scène comme productives d'un blé qui revient à 10 francs l'hectolitre. Le change de l'or se faisant là-bas à 32 % de prime, le spéculateur achète à 6 fr. 50 ou 7 francs, payés en monnaie française. En majorant ce chiffre du prix du transport, et des 4 francs (actuellement 7) payés quelquefois comme droits d'entrée, l'on voit que les trois grands financiers auxquels la rumeur publique attribue le monopole de ce genre de commerce, peuvent réaliser de jolis bénéfices en vendant à Marseille, au-dessous de 14 francs.

Dans un rapport qu'il présentait au Congrès de l'Association protestante pour l'étude des questions sociales, tenu à Bordeaux en octobre 1895, M. Moziman rendait sa pensée d'une manière encore plus frappante : « Considérons des blés très concurrents des nôtres, disait-il, ceux de la République Argentine, par exemple. Ils se vendaient, il y a quelques mois, au pays producteur 21 fr. 60 l'hectolitre; en France, en entrepôt, 8 fr. 40; et, sur le marché intérieur, après paiement des droits de douane, environ

A vrai dire, ce n'est pas le métayer qui souffre le plus de la baisse des céréales. Quand il a distrait de sa récolte la quantité de blé, de maïs et d'avoine nécessaire pour l'entretien de sa famille, de ses bestiaux, et pour l'ensemencement, il lui en reste bien peu à vendre. Quel que soit alors le prix des céréales, peu lui importe, puisqu'il consomme lui-même celles qu'il produit. Mais il n'en est pas de même pour le propriétaire de métairies, qui, ne consommant pas en nature les fruits de sa propriété, veut être payé en espèces sonnantes. Le change se fait alors sentir en sa défaveur. De même en est-il pour le fermier qui a besoin de faire argent de ses produits, ou pour le propriétaire qui exploite lui-même son bien (1).

C'est le cas pour ces derniers de faire une « conversion de front » et de produire ce qui est moins atteint par la concur-

14 francs. Comment expliquer que le marchand puisse gagner en vendant beaucoup moins cher qu'il n'achète? C'est donc qu'il a reçu quelque forte prime? Oui, et en voici l'origine. Le change sur la République Argentine est de 318, c'est-à-dire que 100 francs d'or français sont échangés là-bas par les spéculateurs contre 318 francs en monnaie du pays. En posant la proportion :

$$\frac{318}{100} = \frac{21,60}{x}$$

$x = 6,87$; c'est le prix, en or français, d'un hectolitre de blé, estimé là-bas 21 fr. 60 s'il est payé en argent. La différence entre 21,60 et 6,87, soit 14,73, est bien la prime que l'intermédiaire a réussi à se tailler, plus que double de ses débours, en pratiquant légalement, au moyen du change, une véritable altération des monnaies. Chaque louis de 20 francs qu'il emporte de France gonfle, en effet, pendant la traversée au point de valoir 63 fr. 60 quand il débarque au pays des Gaouches. En résumé, aussi longtemps que vous tolérerez une cacophonie monétaire en vertu de laquelle 100 francs d'or s'échangent contre :

198 francs au Mexique,
318 — dans la République Argentine,
275 — au Chili,
225 — au Brésil,
166 — dans l'Inde,
187 — au Japon,
189 — en Chine,

pays qui tiennent en concurrence les produits du sol français, vous réussirez à fabriquer un bâton sans deux bouts plutôt qu'à empêcher nos chères campagnes de tourner à la scorie. »

(1) Dans les environs de Castres, la culture maraîchère permet au petit propriétaire d'éviter la crise. On appelle, dans le patois du pays, « castretsa », ce commerce qui consiste à aller à la ville vendre les produits de la culture maraîchère.

rence étrangère, en attendant que la « cacophonie monétaire » ait cessé.

Le paysan castrais s'aperçoit bien que le plus clair de ses revenus lui vient de la vente des bestiaux, soit qu'il les élève, soit qu'il les engraisse pour la boucherie. C'est par ce côté que notre agriculture locale peut se relever. Il n'est guère à craindre, pour le présent, que des bêtes à cornes vivantes soient apportées de la République Argentine ou de l'Hindoustan : la longueur du voyage et la différence des climats sont un obstacle à la bonne conservation de ces animaux. D'autre part, le régime douanier peut arrêter les bestiaux venant d'Italie. En fait, la vente des bêtes à cornes a subi des variations de hausse et de baisse, tandis que celle du blé n'a subi qu'une baisse progressive.

Cette « conversion de front » que les paysans opèrent lentement sans trop même en avoir conscience, M. de Lastours la voudrait plus rapide et montre les procédés à suivre pour l'obtenir.

M. de Lastours n'élève pas de bêtes à cornes. Il a seulement dans les 50 hectares de terrain qu'il s'est réservés, une quinzaine de juments de pur sang dont les produits sont vendus à 2 ans 1/2 4.000 francs l'un dans l'autre (1). Ce n'est pourtant pas dans cet élevage des chevaux que son œuvre peut servir de modèle à ses voisins. Que l'engouement pour les courses s'affaiblisse, qu'une guerre éclate, les bénéfices réalisés par cette entreprise se trouveraient fortement diminués. Mais M. de Lastours *a transformé en prairies 40 hectares de terre d'un seul tenant dans un pays calcaire et desséché; il a trouvé la méthode pour les constituer et les maintenir indéfiniment en bon état dans la plaine castraise; la seule récolte des foins lui offrirait des bénéfices que le blé n'a donnés que très rarement.* Là est l'exemple et le fait imitable.

Nous rapporterons plus loin la teneur de ses conseils aux métayers. Voici d'abord la méthode qu'il suit pour constituer et entretenir une prairie.

(1) M. de Lastours est membre du conseil supérieur des haras.

1° *Préparation de la terre.* — Le champ où l'on doit semer l'herbe est laissé en jachère pendant un an. Durant cet intervalle, on défonce la terre en ayant soin de ne pas ramener en dessus la terre de dessous : car celle-ci possède moins de principes nutritifs. Le défoncement peut se faire avec une charrue qui pénètre à 25 ou 30 centimètres. Derrière, passe la fouilleuse ou le grappin, qui, entrant à 10 ou 15 centimètres au-dessous, fait foisonner la terre et y emmagasine de l'air. Pendant cette année-là, on retourne souvent la terre afin de bien l'aérer et d'en enlever les mauvaises herbes.

On a soin d'y porter une fumure de fumier de ferme à raison de 30.000 kil. à l'hectare, « autant qu'on en a ».

2° *Semis.* — Avant d'y procéder, il est bon de répandre 1.000 kil. de phosphate fossile et, par préférence, de scories, de manière à emmagasiner à peu de frais une provision d'acide phosphorique, ce qui ne sera plus possible quand la prairie sera constituée. Le phosphate est enterré par un labour léger de 10 ou 15 centimètres.

Le semis se fait avec des graines sélectionnées. M. de Lastours réprouve la coutume générale des paysans, qui consiste à se servir, comme semence, de la poussière des granges, c'est-à-dire du résidu des foins. Il n'aime pas non plus à laisser une luzerne se transformer en prairie (1).

Les graines sont donc achetées chez les meilleurs marchands. Elles sont envoyées en deux paquets; les grosses sont semées fin août, et les fines en mars.

En même temps que la semence il faut répandre de 150 à 200 kil. de nitrate de soude, de manière à provoquer une rapide levée des graines avant les gelées de l'hiver.

3° *Entretien de la prairie.* — La prairie doit être fumée au moins tous les deux ans, à raison de 60 francs d'engrais chimiques à l'hectare, sous forme de superphosphates (acide phospho-

(1) Un agriculteur des plus compétents ne croit pas cette dernière méthode désavantageuse. Il prétend même qu'une prairie semée en graines sélectionnées devient en peu d'années semblable à une luzernière abandonnée à elle-même. La nature du sol a fait prévaloir les espèces d'herbes propres au pays.

rique) et de nitrate de soude (azote). Le premier de ces éléments est répandu au commencement de l'hiver, et le second à la fin, lorsque la végétation va reprendre.

Il faut ensuite empêcher les mauvaises herbes de gagner sur les bonnes. M. de Lastours emploie pour cette œuvre trois ou quatre femmes qui en 15 jours suffisent à épurer 40 hectares de prairies. Au mois d'août, il fait passer la faucheuse dans les prés pour abattre, avant qu'elle ne germe, la carotte sauvage, une des herbes les plus malfaisantes du pays.

Cette mise en valeur de la prairie coûte en moyenne 500 francs à l'hectare, décomposés comme il suit :

fumier de ferme	120	francs.
1000 kilogr. de scories	60	—
150 kilogr. de nitrate	34	—
travail	150	—
graines, environ	150	—

Un hectare de vigne coûterait pour être mis en valeur environ 1.200 francs; l'hectare de blé, près de 300.

Quand la terre est de qualité inférieure, M. de Lastours conseille d'en faire d'abord une luzernière. Au bout de cinq ou six ans, la rompre, la laisser une année en jachère, puis semer du foin selon le procédé déjà décrit. La luzerne a la propriété d'absorber l'azote de l'atmosphère qu'elle accumule dans le sol; elle joue le rôle d'un engrais pour le foin qu'on sèmera sur elle. C'est une légumineuse; elle absorbe donc une plus grande quantité d'acide phosphorique que les graminées. Le foin se nourrit surtout d'azote. Ce phénomène d'absorption de l'azote fait donner à la culture de la luzerne le nom de culture par *sidération*.

La première récolte sera la plus abondante, non peut-être la meilleure. Elle se fait au mois de juin. On compte généralement que la « dépaiscence » des prairies paie la main-d'œuvre employée à la fauchaison. Elle est abandonnée aux bestiaux qui la broutent librement pendant l'été.

L'hectare de prairies donne la première année jusqu'à 80 quin-

taux de foin (quintal du pays à 50 kilogr.), surtout si l'année est pluvieuse. D'ordinaire la récolte est de 50 à 60 quintaux à l'hectare. Le prix du quintal de foin varie dans le pays de 2 fr. 50 à 5 francs : en comptant en moyenne 2 fr. 75, le rendement à l'hectare varierait entre 140 et 160 francs, chiffres ronds. Les frais se réduisant à 25 ou 30 francs de fumure par an (50 ou 60 francs tous les deux ans), la main-d'œuvre, comme nous l'avons dit, étant payée par la dépaiscence, le bénéfice net à l'hectare serait au minimum de 110 à 130 francs. Ainsi, même dans le cas où le foin serait vendu, nos terres transformées en prairies donneraient un revenu double, puisque, dans le régime de l'assolement triennal, l'hectare ne donne guère plus de 55 à 60 francs à l'hectare. Mais le bénéfice s'augmentera encore si l'on fait absorber le foin par des bestiaux qu'on élève pour le travail ou pour la boucherie.

Un fait à remarquer est que M. de Lastours a transformé sa culture progressivement, en tirant toujours parti de l'expérience acquise et des résultats précédemment obtenus. Il a poursuivi pendant vingt ans cette création de prairies. Il avançait dans son œuvre à raison d'un hectare et demi ou deux par an, en même temps que son écurie s'agrandissait pour recevoir de nouvelles juments poulinières. Il faut noter aussi, que dans la plaine castraise, tous les champs ne sont pas aptes à donner de l'herbe; mais on peut affirmer que la plupart de nos métairies pourraient y consacrer avec avantage la moitié de leur contenance.

Voici les conseils que M. de Lastours donne aux agriculteurs de Castres :

1° Il ne faut pas songer à transformer toutes nos terres en prairies.

Une mesure aussi radicale dérouterait le paysan, loin de le faire progresser. D'ailleurs, il se résignera difficilement à manger un autre pain que celui de sa métairie ou de son pays. Puis, il faut de la paille pour faire du fumier, ce qui oblige à maintenir la culture des céréales. Enfin et surtout, comme nous l'avons dit, l'ensemble des terres d'une métairie ne pourra pas supporter des prairies même artificielles.

2° Augmenter le nombre des bêtes à cornes et développer en proportion la production des fourrages.

Dans notre plaine castraise, le type modèle de la métairie pourrait comporter : une bête à cornes par hectare de terre; soit 30 dans une métairie de moyenne dimension. Ce serait tripler le total actuel de nos bestiaux. Mettre le tiers de la propriété au lieu du dixième en pâturages. Faire aussi quelques fourrages artificiels : du millet, de la betterave, du topinambour, pour l'entretien du bétail durant l'hiver.

La consommation de la viande de boucherie est presque illimitée dans nos régions. Le Tarn est en effet bordé au Midi de départements qui n'élèvent point, à savoir : les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard et même les Bouches-du-Rhône. Marseille absorbe nombre de nos troupeaux. D'ailleurs ici-même l'ouvrier des villes consomme de plus en plus de la viande de boucherie.

Si le paysan de la plaine castraise s'adonnait vraiment à l'élevage, il devrait rompre avec une vieille coutume qui consiste à n'engraisser que les bêtes impropres au travail. Le bœuf âgé s'engraisse plus difficilement; la viande qui provient de cet engraissement est de qualité inférieure. Les bêtes ne devraient pas être engraissées plus tard qu'à huit ans. Le métayer aurait toujours des animaux de six à sept ans pour le travail.

3° La transformation dont il vient d'être question, ayant pour conséquence de tripler la quantité de fumier de ferme et de diminuer la main-d'œuvre, on ferait converger cette somme d'énergie vers les deux tiers de terres réservées à la culture. Le rendement serait considérablement accru. D'après des hommes compétents, la production en blé d'un hectare de nos terres passerait de 17 hectolitres à 25 ou 28; c'est-à-dire, pour s'exprimer dans le langage du pays, que le rendement s'élèverait de 7 à 11 ou 12 semences.

M. Moziman, dont j'ai déjà déclaré la compétence, considère comme si avantageuse la réforme préconisée par M. de Lastours, qu'il me disait en propres termes : « La mévente des céréales aura rendu un service marqué, à savoir le développement de

l'élevage du bétail, condition indispensable à une culture intensive. »

On présume les heureuses conséquences au point de vue social qu'aurait cette conversion de front de notre agriculture. C'est un fait que nos campagnes se dépeuplent au profit des villes. Le Tarn a perdu en dix ans 19.000 habitants. Le métayer parvient bien à retenir auprès de lui l'aîné de ses fils, qu'il associe à son travail et sur lequel il parviendra à se reposer de la gestion du bien. Mais les autres enfants, ne trouvant pas assez de profit à rester attachés à la ferme, jaloux de leur indépendance, en quête d'un travail rémunérateur, émigrent vers la ville, où ils se placent comme domestiques ou bien restent à la charge des municipalités qui les emploient aux travaux publics. Doués la plupart d'aptitudes médiocres, ils ne savent guère remplir que les fonctions de terrassiers, et tombent dans la misère quand le travail vient à manquer : l'hiver surtout leur réserve bien des angoisses.

L'émigration des fils cadets de métayers est renforcée par celle des petits propriétaires. En voici la cause. La famille des métayers s'adjoint des ouvriers auxiliaires à certaines époques où le travail presse le plus. Ce sont précisément de petits propriétaires, possédant un lopin de terre qui ne suffit pas à les faire vivre. Depuis que la crise agricole s'est accentuée, les métayers trouvent plus avantageux de substituer une culture extensive à l'ancienne culture plus intensive, et économisent sur cette main-d'œuvre. Les petits propriétaires, n'ayant pas de quoi vivre sur leur terre, et ne pouvant utiliser leur travail, rejoignent à la ville les fils de métayers. Le village du Cerf, commune de Castres, paroisse de Puech-Auriol, comptait, il y a vingt ans, plusieurs feux; il n'y reste plus que celui d'un gros propriétaire et celui de son métayer. A Fraicheville, la population est passée de 500 à 300 habitants en très peu d'années.

C'est le retour du service militaire qui est, pour les jeunes gens, le signal du départ de la ferme. On sait quelles sont, pour l'hygiène physique et morale de la nation, pour son avenir militaire, les conséquences de l'abandon des campagnes. Le plus sûr moyen de maintenir nos populations à la culture des terres, n'est-il pas

de la rendre plus rémunératrice, je pourrais dire, moins décevante?

Un mot en terminant. MM. de Lastours et Moziman, qui m'ont, avec une grâce charmante, fourni l'ensemble de ces renseignements, se sont toujours tenus en rapport avec les sociétés savantes d'agriculture. Des professeurs de l'Institut agronomique et des Écoles d'agriculture visitent fréquemment leurs propriétés. Leurs terres ont été soigneusement analysées et les engrais chimiques employés en proportion des éléments qui manquaient à leurs terres. Leur exemple n'est peut-être pas assez suivi dans la plaine castraise, même par des propriétaires aisés. Cependant le syndicat agricole de Castres qui possède la confiance du paysan, fait prévaloir de plus en plus l'idée des réformes les plus urgentes.

L. de Lacger.

L'OR ET L'ARGENT

DANS L'ANTIQUITÉ

III

LA MONNAIE AUXILIAIRE DANS L'ANTIQUITÉ (1)

II. — LA MONNAIE D'APPOINT.

L'appareil monétaire complet d'un pays, dans les sociétés compliquées de l'antiquité et des temps modernes, se compose ordinairement de pièces frappées dans trois métaux, l'or, l'argent, le bronze, ou parfois, à la place de ce dernier métal, le zinc, le nickel, le plomb, l'étain ou le fer. Dans leur rôle monétaire, ces métaux se complètent l'un l'autre; imposés par la nature aux choix des sociétés humaines, ils sont tous les trois indispensables pour répondre au caractère de commodité et de facilité d'emploi qui doit distinguer tout bon système monétaire destiné à fournir aussi bien le *medium* des grandes affaires commerciales, que le véhicule des petites transactions de chaque jour. L'or constitue plus aisément que les autres métaux les grosses sommes, l'argent sert surtout pour les paiements moyens, et le bronze pour les menues dépenses. Aucun de ces trois éléments ne saurait sans inconvénient éliminer ses deux auxiliaires, et répondre, à lui seul et sans gêne, aux exigences du commerce. L'or, par exemple, est trop peu abondant pour être l'unique intermédiaire des échanges; les relations sociales souffriraient du

(1) Voir les quatre livraisons précédentes.

manque de numéraire. Et puis, il est trop cher pour qu'on en puisse fabriquer de petites monnaies divisionnaires. Notre pièce de cinq francs en or est déjà si incommode à cause de sa ténuité, qu'on ne la frappe plus guère à présent et qu'on a songé à la démonétiser; que serait-ce, à plus forte raison, d'une pièce de un franc en or, pesant 0 gr. 3226, ou de 50 centimes en or (0 gr. 1613): une poussière presque impalpable. A la vérité, on a frappé, dans l'antiquité grecque, de petites monnaies d'or et surtout d'argent qui ne dépassent pas ces poids exigus, mais de semblables pièces qui ne se rencontrent, d'ailleurs, qu'à l'état d'exception, n'ont elles-mêmes eu qu'une existence éphémère. Elles ne pouvaient guère circuler que colligées dans des bourses, comme la poussière d'or des anciens Égyptiens : on a vite renoncé à ce monnayage peu pratique.

L'argent et le cuivre présentent des inconvénients d'un autre ordre. Notre pièce de cinq francs en argent, par exemple, est déjà fort lourde et encombrante. Que serait-ce si nous n'avions plus de monnaie d'or et si les paiements élevés devaient être effectués en argent! D'autre part, des pièces au-dessous de 20 centimes seraient trop petites pour n'être pas d'une grande incommodité. Nous avons signalé les inconvénients de la monnaie de bronze ou de fer, dans les sociétés peu avancées où l'on a employé ces métaux comme unique ou principal agent monétaire. Il faut ajouter que le prix du cuivre sur le marché est soumis à des variations si brusques et parfois d'une si grande amplitude, qu'il y avait impossibilité de constituer avec ce métal une monnaie *droite*, c'est-à-dire dont la valeur nominale fût adéquate à sa valeur intrinsèque.

Bref, de toute nécessité, il faut pour l'ensemble du système monétaire d'une société compliquée, des monnaies d'or, des monnaies d'argent et des monnaies d'un métal vil (1). Pour cette

(1) Nicolas Oresme, au quatorzième siècle, dit sagement : « L'emploi simultané des monnaies d'or, d'argent et de billon tient à la diversité d'importance des affaires commerciales. Il était utile d'avoir une monnaie d'un prix élevé, dont on pût faire plus facilement le transport et les comptes dans les grandes négociations. De même, une monnaie d'argent moins coûteuse sert à l'achat de marchandises moins chères... » (Oresme, éd. Wolowski, Introd., p. xv-xvi).

dernière série, le cuivre ou bronze a généralement été préféré partout, à cause de ses qualités intrinsèques; le fer s'oxyde trop vite; le plomb est trop mou, de même que l'étain : les rois de Numidie l'ont pourtant employé assez longtemps; le zinc, qui a les mêmes défauts, forme aussi le principal élément de la sapèque chinoise. Aujourd'hui, on commence à remplacer le bronze par le nickel dans divers pays, tels que la Belgique, la Suisse, la Hollande, les États-Unis, l'Allemagne. Les Byzantins et surtout les Arabes, en Égypte et en Syrie, ont eu des monnaies de verre. On a parfois aussi eu recours au cuir, au carton, au papier, bien que ces diverses matières fussent plus incommodes que les métaux. Quoi qu'il en soit, partout on a reconnu la nécessité de monnayer un métal vil ou une matière sans valeur, à côté des métaux précieux, et dans l'antiquité, aussitôt que le développement du commerce et des relations sociales le permirent, les trois métaux figurèrent côte à côte dans l'appareil monétaire. A Rome, les fonctionnaires chargés du contrôle des ateliers de fabrication portaient le titre de *tresviri auro, argento, ære flando feriundo,* et sur les monnaies de l'époque impériale, on voit souvent le type symbolique des *trois Monnaies,* personnifiées par trois femmes qui tiennent, chacune, une balance et une corne d'abondance (1). Le bronze a parfois, dans l'antiquité, notamment à Rome, à Alexandrie et à Antioche, été remplacé par de l'argent saucé, c'est-à-dire de l'argent auquel on a mélangé du cuivre ou de l'étain dans de fortes proportions : c'est ce qu'on appelle la monnaie de billon ou de potin.

Quel que soit le métal dont la monnaie vile est faite, suivant les convenances locales, elle est aussi indispensable que la monnaie d'or et celle d'argent. Sous peine d'éprouver une grande gêne dans ses relations sociales de tous les jours, chacun de nous doit constamment en porter sur soi, comme un viatique ou un talisman. Le riche ne saurait s'en passer non plus que le pauvre, le patron comme l'ouvrier, l'habitant des villes comme celui des campagnes, et il en fut ainsi, dans l'antiquité comme à présent,

(1) Michel Chevalier, *la Monnaie*, p. 570.

dans tout pays civilisé : le Chinois vaque à ses affaires journalières avec son collier de sapèques comme nous avec nos pièces de 10 et de 5 centimes et les Anglais avec leurs *pence*. Il est une foule de transactions de tous les instants qui ne sauraient se régler qu'à l'aide de cette *menue monnaie* qui comble l'appoint des paiements effectués en or et en argent, et qu'on pourrait, en raison de son rôle, qualifier de substitut ou d'accessoire de la véritable monnaie en métal précieux (1).

Or, l'essence de cette monnaie d'appoint, quelle que soit la substance dont elle est faite, bronze, plomb, zinc, nickel, fer, ou alliage d'un peu d'argent avec du cuivre, est de déroger à la règle constitutive de toute bonne monnaie, c'est-à-dire de n'avoir pas une valeur intrinsèque conforme à sa valeur légale, de n'être pas une monnaie droite, un équivalent réel et complet. Dans chaque pays, la loi confère à ces espèces infinies une valeur conventionnelle qui est supérieure à leur valeur métallique. Notre centime pèse un gramme, ce qui met le cuivre à 10 francs le kilogramme, c'est-à-dire à un taux à peu près quatre ou cinq fois plus élevé que le prix du cuivre en barres : nos sous et nos doubles sous ne valent donc en réalité que le quart ou le cinquième de leur valeur marchande.

La plus-value légale attribuée à la monnaie d'appoint par rapport à sa valeur intrinsèque, engendre, comme conséquence forcée, la restriction de son émission et de son pouvoir libérateur, sans quoi, elle aurait tous les inconvénients de la fausse monnaie et conduirait aux catastrophes que nous avons signalées dans les pays où circule une monnaie avilie et dépréciée.

Un État ne doit jamais perdre de vue que la monnaie d'appoint n'est qu'un *auxiliaire* de la monnaie réelle en or et en argent qui, elle, doit toujours former la base essentielle du numéraire circulant. Nous savons que pour l'or seul, dans certains pays, pour l'or et l'argent dans d'autres contrées, chacun a la faculté de faire transformer ses lingots en espèces monnayées : il lui suffit pour cela de s'adresser à l'Hôtel des monnaies, c'est-

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 145.

à-dire à l'usine chargée officiellement par l'État de se tenir, à cet effet, à la disposition des particuliers. La liberté du monnayage des métaux précieux ou de l'un de ces métaux est illimitée, parce que la monnaie qu'ils produisent est *droite,* et que, en principe sinon absolument et toujours en fait, lingot et monnaie c'est la même chose au point de vue de la valeur. Mais une pareille liberté ne saurait être accordée à la monnaie d'appoint sans les inconvénients les plus graves. Supposez que, chez nous, la frappe du bronze devienne libre comme celle de l'or : du moment que sa valeur légale dépasse fortement sa valeur dans le commerce, vous verriez tous les détenteurs de lingots de cuivre, tous les propriétaires des mines de ce métal s'empresser de porter leur stock à l'Hôtel des monnaies, afin de gagner la différence, très appréciable, qui existe, de par la loi, entre le métal monnayé et celui qui ne l'est pas. L'immense affluence de cette monnaie à valeur légale surfaite entraînerait pour elle son avilissement : nous en avons pour preuve la dépréciation de la sapèque chinoise et celle de la monnaie de billon sous l'Empire romain, au troisième siècle de notre ère : on serait inondé de ces jetons sans valeur, de cette fausse monnaie à laquelle la garantie de l'État ne suffirait pas à conserver la confiance du public; les spéculateurs nous la laisseraient pour compte dans tous les paiements, faisant passer, par application de la théorie de Gresham, avec une énorme prime, toute notre bonne monnaie, c'est-à-dire tout notre or et tout notre argent, à l'étranger.

Voilà pourquoi, dans les sociétés modernes averties par de lamentables exemples, la frappe de la monnaie d'appoint n'est pas libre : elle est réservée à l'État, et une loi rigoureuse s'oppose à ce que l'État lui-même se livre à la spéculation qu'il interdit aux particuliers : il n'a pas le droit de frapper des monnaies d'appoint en quantité illimitée et il n'en émet chaque année que pour une somme relativement faible et en rapport avec les besoins de la circulation courante. De ce chef, l'État français gagne encore annuellement plusieurs centaines de mille francs : la loi lui interdit de chercher par une émission plus abondante à augmenter ce revenu.

Une autre restriction nécessaire apportée à la circulation de la monnaie d'appoint, c'est celle de son pouvoir libérateur. Du moment que c'est, en fait sinon en droit, de la fausse monnaie, nul ne saurait être contraint de l'accepter en paiement : tel est le principe admis par toutes les législations modernes, et la rigueur n'en est atténuée que dans la proportion restreinte que commande l'intérêt de la circulation générale pour les petits paiements.

En France, la monnaie de bronze dont la frappe est un monopole de l'État, suivant la règle, et qui est restée pendant plus de la moitié de ce siècle la seule monnaie d'appoint, n'a cours légal et forcé que jusqu'à concurrence de 4 fr. 99 : on l'appelle, pour cette raison, l'appoint de 5 francs, et nul n'est tenu d'en accepter pour une somme supérieure. Les caisses publiques ne la donnent et ne la reçoivent même qu'au-dessous de 50 centimes. Quant à notre monnaie d'argent, la pièce de 5 francs seule est restée au titre de 900 millièmes de fin, fixé par la loi de l'an XI; toutes les pièces divisionnaires (2 fr., 1 fr. 50 centimes et 20 centimes) sont réduites au titre de 835 millièmes, et nous avons exposé plus haut les raisons qui ont dicté cette modification par laquelle toutes ces espèces sont devenues des monnaies d'appoint. Tandis qu'une pièce de 5 francs renferme 22 gr. 600 d'argent fin, cinq pièces de 1 franc n'en contiennent que 20 gr. 875. D'où il résulte que, malgré que nous comptions toujours par *francs* toute évaluation monétaire quelconque, le franc monnayé n'existe plus réellement, mais seulement nominalement; l'expression de *franc* est devenue une unité de compte qui signifie la cinquième partie de la pièce de cinq francs; elle a cessé d'être représentée par la pièce sur laquelle nous continuons à graver l'inscription *un franc*.

En dehors de l'aspect extérieur, la seule différence qui subsiste entre nos monnaies divisionnaires en argent et nos monnaies de bronze, c'est que le métal avec lequel sont fabriquées les premières est plus cher que le métal qui a servi pour les secondes; mais les unes et les autres sont des monnaies d'appoint, à valeur conventionnelle, arbitrairement fixée et imposée par la loi, plus ou moins au-dessus de leur valeur intrinsèque et mar-

chande. De même que pour le bronze, il y aurait grand avantage pour un particulier ou pour l'État à faire frapper une grande quantité d'argent, et particulièrement des pièces divisionnaires devenues du billon; aussi a-t-on dû, comme nous l'avons exposé dans un précédent chapitre, suspendre pour le public le droit de monnayer l'argent, et réserver cette faculté à l'État, tout en imposant à ce dernier l'obligation de ne pas abuser de ce privilège. En outre, le pouvoir libérateur de ces pièces d'argent divisionnaires a été rigoureusement limité à 50 francs pour les paiements entre particuliers, et à 100 francs pour les paiements aux caisses publiques.

Les principes que nous venons d'exposer sommairement pour les monnaies d'appoint françaises, en argent ou billon et en bronze, s'appliquent avec rigueur et de la même manière aux groschens, aux kreutzers des pays germaniques, aux kopeks russes, aux pences, aux schellings et à toute la monnaie d'argent de l'Angleterre. Partout on a jugé nécessaire d'imposer un *maximum* légal au pouvoir libérateur de la monnaie d'appoint, quel que soit le métal dont elle est faite, et nous avons constaté que partout de semblables mesures s'imposent rigoureusement, si l'on ne veut pas que cette monnaie donne prise à des spéculations préjudiciables à l'ordre économique, ou bien qu'elle se dégrade elle-même en devenant trop commune. Ceci étant observé dans nos sociétés modernes, passons à l'antiquité.

En dehors de l'époque primitive et des exceptions que nous avons signalées, la monnaie de métal vil, dans les temps anciens comme à présent, ne fut toujours considérée que comme monnaie d'appoint, avec une valeur nominale et légale supérieure à sa valeur intrinsèque. C'étaient des jetons destinés à remplacer les plus petites divisions de l'obole d'argent, trop ténues et incommodes ou insuffisantes.

La première conséquence de cet état de choses fut, nous le savons déjà, que la monnaie de bronze, chez les Grecs, ne pouvait avoir, et elle n'eut jamais, effectivement, qu'une circulation restreinte; la convention locale qui investissait ces jetons sans valeur sérieuse d'une puissance libératoire quelconque, ne

pouvait avoir force de loi pour les pays étrangers, et le commerce extérieur n'admet et ne saurait admettre que l'équivalent réel (1).

Les monnaies que le roi de Perse fait frapper pour toute l'étendue de son empire et pour ses relations commerciales avec les Grecs, la darique et le sicle médique, sont exclusivement en or et en argent : il n'émet aucune monnaie d'appoint, abandonnant ce soin aux villes de son empire, si elles le jugent convenable et utile à leur commerce local.

Les villes grecques, de leur côté, ne monnayèrent, pendant plus de deux siècles, que l'argent équivalent réel et complet, descendant jusqu'aux divisions les plus ténues pour faire face aux paiements infimes. Athènes, qui frappe en abondance des pièces d'argent dès la fin du septième siècle avant notre ère, ne commence à monnayer le bronze qu'en l'an 406, sous l'archontat de Callias; et si l'on songe à la crise économique et politique que subissait alors la capitale de l'Attique, au cours de laquelle les Athéniens se virent contraints, faute d'argent, de jeter au creuset l'or des Victoires du Parthénon, on n'hésitera pas à considérer les premières monnaies de bronze athéniennes, non pas même comme une monnaie d'appoint, mais comme de simples jetons obsidionaux, des pièces de nécessité, à valeur conventionnelle, destinées à être remboursées par l'État, aux détenteurs, en bon argent à valeur monétaire pleine et droite, aussitôt que les circonstances économiques et financières de la République devaient le permettre. Ces pièces de bronze n'avaient cours que dans la ville et sa banlieue : hors de nos frontières, dit Aristophane, nous payons nos dettes avec des pièces de bon métal, c'est-à-dire en argent, tandis que chez nous, « nous ne nous servons que de mauvaises pièces de cuivre, revêtues de la plus grossière empreinte (2). » Suivant le théorème de Gresham, la

(1) Nous citerons à titre d'exemple, les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos, où l'on trouve énumérées des monnaies d'or et d'argent des contrées les plus diverses, tandis qu'il n'y a, en fait de monnaie de bronze, que des pièces de Délos (χαλκοὶ επιχῶροι, χαλκὸς Δήλιος); et cependant le sanctuaire d'Apollon à Délos était fréquenté par des pèlerins venant de tous pays. (Th. Homolle, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IV, 1882, p. 133.)

(2) Aristophane, *les Grenouilles*, vers 720 et les scolies ; cf. ci-dessus, p. 337.

bonne monnaie émigrait à l'étranger, tandis que la mauvaise, restée seule, infestait et appauvrissait le pays : la République athénienne avait négligé de prendre pour sa sauvegarde les mesures législatives que s'imposent les peuples modernes pour restreindre l'émission et le pouvoir libérateur de la monnaie d'appoint. Aussi qu'arriva-t-il? pour remédier au mal et s'arrêter sur la pente qui fatalement aurait conduit la République à la banqueroute, on décréta brusquement la démonétisation du bronze. C'est encore Aristophane qui nous informe de cette mesure préservatrice, dans un passage de l'*Ecclesiazusæ* (vers 816 et suiv.), comédie représentée, pour la première fois, comme on le sait, en 392, c'est-à-dire quatorze ans seulement après la première émission des monnaies de bronze. Le poète fait allusion à un récent édit officiel aux termes duquel l'usage de la monnaie de cuivre était déclaré désormais illégal, et la monnaie d'argent seule recevable dans le commerce et dans les caisses publiques. La démonétisation du bronze, à Athènes, se place vers 394, de sorte que l'usage de cette monnaie, sans valeur intrinsèque, dura douze ans à peine (1). Instruits par cette expérience passagère, les Athéniens préférèrent continuer à frapper, pour les petits paiements, des pièces d'argent d'une ténuité extrême, par exemple, le *tétartemorion* et l'*hémitartémorion* qui pèsent seulement 0 gr. 14 et 0 gr. 7.

Soixante ans plus tard, néanmoins, à l'époque contemporaine de Philippe de Macédoine, l'incommodité et la fragilité de pareilles monnaies dont l'usage s'imposait à chaque heure du jour, porta Athènes, à l'exemple d'un grand nombre d'autres villes, à renouveler l'essai de la monnaie de bronze. On émit des chalques dont le poids est peu régulier (ils pèsent de 4 gr. 80 à 6 gr. 50), et l'on décréta que la drachme d'argent correspondrait à 48 chalques (2) ; c'est-à-dire qu'un poids d'argent de 4 gr. 32 équivaudrait environ, en prenant une moyenne, à 300 grammes de cuivre. Le taux officiel du rapport de valeur des deux métaux

(1) Barclay V. Head, *Historia nummorum*, p. 314-315.

(2) Pollux, IX, 65; cf. Brandis. *op. cit.*, p. 292; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, p. 153-154.

monnayés était donc comme 1 à 60 environ. Mais nous ne savons pas quel était le rapport réel et commercial, ni quelle fut l'importance de la plus-value imposée par la loi à la nouvelle monnaie d'appoint.

Égine, l'Eubée et les autres îles de la mer Égée, le Péloponnèse, Corinthe, Corcyre, Thèbes ne commencèrent pas à monnayer le bronze avant la fin du cinquième siècle ou même le cours du quatrième, et il en est de même pour les villes de la Thrace et de la Macédoine, bien qu'alors, dans toutes ces contrées, la monnaie d'argent fût frappée déjà depuis plus de deux siècles. Les villes de l'Asie Mineure aussi n'eurent pas de bronzes avant la même époque, et partout, ces monnaies d'appoint dont la valeur nominale est très supérieure à la valeur marchande, ne circulent que dans l'étendue du territoire des villes qui les ont émises. Certaines cités même, comme Clazomène et Byzance, dans des moments de nécessité, monnayèrent le fer, mais sans donner, bien entendu, à ces σιδήρεοι, le poids suffisant pour qu'ils fussent, comme le *pelanor* de Sparte, des équivalents réels : c'étaient de simples jetons obsidionaux dont nous reparlerons bientôt.

En dehors des pays où se prolongeait, par tradition ou pour d'autres motifs, le système de l'*æs grave*, c'est-à-dire où les monnaies de bronze étaient taillées de manière à être des équivalents réels, comme à Sparte, dans le Péloponnèse avant Phidon, chez les Italiotes avant le troisième siècle, dans l'Égypte des Lagides et à Carthage, il est facile d'observer que la monnaie de cuivre est partout traitée comme si l'on ne faisait aucun cas de sa valeur intrinsèque. On n'attache guère d'importance à la taille et au poids des pièces; nous l'avons constaté à Athènes, et nous pourrions faire la même vérification pour tout le monde grec. Les chalques d'Alexandre le Grand, par exemple, varient de 8 gr. 50 à 5 gr. 60, de sorte que ce n'est que par approximation qu'on peut fixer leur poids réglementaire à environ 7 ou 8 grammes. Ceux de Lysimaque et de Cassandre dépassent rarement 6 grammes, tandis que ceux des Séleucides s'échelonnent entre 9 gr. et 6 gr. 70.

Il ne faudrait pas, néanmoins, s'autoriser de cette négligence dans la taille des bronzes, pour croire qu'il n'y avait aucun sys-

tème régulier dans ces monnaies, et conclure à l'absence de toute graduation pondérale indiquant l'échelle de leurs divisions. Loin de là, si l'on fait la part de la licence particulièrement étendue que se donnaient les ouvriers dans la taille et le poids, quand on s'est livré à de nombreuses pesées, sur des pièces appartenant au même pays et au même temps, il s'en dégage une loi formelle et immuable ; de même qu'à Rome, sous la République, malgré l'écart qui existe entre le poids des espèces semblables, on peut reconstituer le système de l'as et de ses divisions, de même aussi, la plupart des séries monétaires de villes grecques fournissent par les pesées, les types et les dimensions du flan, des éléments de critique qui permettent de ressaisir la graduation des pièces dont le chalque est la base normale. Sur des bronzes des rois de Syrie, sont inscrites des lettres qui indiquent leur valeur légale : A, B, Δ signifient respectivement *un chalque*, *deux chalques* et *quatre chalques*. Or, les tétrachalques les plus lourds que j'aie pesés, ne dépassent pas 20 gr. 25, et je puis même en citer un, bien conservé, qui ne pèse que 9 gr. 25; deux dichalques, en bon état, du Cabinet des médailles, marqués de la lettre B, fournissent respectivement 7 gr. 10 et 6 gr. 20.

Ainsi, d'une part, les lettres, marque de valeur, certifient que la taille des bronzes devait, théoriquement, obéir à des lois fixes, comme la taille de nos pièces de cinq et de dix centimes; et d'autre part, le poids effectif des pièces indique qu'on ne se conformait que vaguement à la théorie. La règle, au surplus, variait suivant les époques et de ville à ville. A Chios, au commencement de la domination romaine, on a des bronzes qui portent leurs noms en toutes lettres et l'on peut constater, par là, que le système en usage dans cette île était différent de celui des bronzes syriens, non seulement pour les poids, mais pour les appellations des pièces.

Ces réflexions s'appliquent aussi au monnayage de la Sicile, où le bronze est taillé de manière à représenter conventionnellement des divisions de la *litra* d'argent : la *litra* de bronze, l'*hemilitra,* le *trias* ou tiers de *litra,* le *tétras* ou quart de *litra,* l'once, n'ont, en fait, des poids graduellement échelonnés suivant leur valeur légale que d'une manière très approximative et imparfaite.

L'enchevêtrement de ces poids a toujours dérouté les savants nombreux qui ont essayé de déterminer le rapport de valeur, légal ou commercial, entre l'argent et le bronze. Ce n'était ni la vue ni le toucher qui pouvaient guider ceux qui se servaient de pareilles pièces, mais seulement les marques de valeur et parfois aussi les types gravés sur leurs flans, qui variaient suivant les divisions légales de la monnaie.

Ainsi, la valeur donnée chez les Grecs aux pièces d'appoint est purement conventionnelle et se modifie de ville à ville, suivant le caprice de règlements locaux. Nous ne pouvons donc que souscrire à la conclusion de Fr. Lenormant sur le même sujet :

« Excepté là où règne le système de l'*æs grave*, c'est-à-dire là où l'on a habitude d'employer des monnaies de cuivre circulant pour leur valeur métallique et pesant plus de 100 grammes, comme chez les Italiotes antérieurement au troisième siècle av. J.-C., dans l'Égypte des Ptolémées et à Carthage, les fluctuations de la valeur réciproque du cuivre et de l'argent n'ont aucune réelle importance au point de vue monétaire. Les espèces de cuivre ont toujours trop le caractère de monnaie d'appoint; elles représentent de trop minimes sommes pour que l'on attache un intérêt bien sérieux à l'exactitude de leur poids et à leur valeur intrinsèque, là même où l'on cherche à la tenir rapprochée de leur valeur nominale (1). »

A Rome, après l'introduction du denier d'argent, la monnaie de bronze eut une tendance à abandonner son caractère d'équivalent réel pour n'être plus qu'une monnaie d'appoint. Cette propension se manifeste par la diminution graduelle du poids des espèces de bronze, qui va toujours s'accentuant de plus en plus, dans la suite des temps : « A chaque nouvelle émission, dit le baron d'Ailly, l'as avait un poids moindre que dans celle qui la précédait, et par cette diminution insensible à l'œil et à la main, on arriva, sous la même législation monétaire, à une dégénérescence de poids qui étonne, lorsque l'on compare le point de départ avec celui de l'arrivée (2). »

(1) Fr. Lenormant, t. I, p. 175.
(2) Baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, p. 43.

Que ces réductions graduelles et nécessaires du poids de l'as et de toutes les pièces du système monétaire soient, comme d'aucuns le prétendent, des altérations inconscientes et inaperçues des contemporains, ou bien qu'elles aient été, comme d'autres le soutiennent, voulues et décrétées par des lois, toujours est-il que ces diminutions qui vont, pour l'as, graduellement depuis 327 grammes jusqu'à moins de 27 grammes, prouvent, d'une manière éloquente, que le bronze avait peu à peu, à Rome, cessé d'être un équivalent; il devenait une monnaie d'appoint, à valeur conventionnelle. En 89 avant J.-C., la loi Papiria acheva de consacrer officiellement ce caractère en décrétant que « contre 1 d'argent il suffisait de donner sous la forme monnayée un poids de 56 en cuivre (1) »; c'était là tout au plus la moitié de ce qu'il aurait fallu donner dans le commerce.

Ainsi diminuée, la monnaie de bronze s'avilit de plus en plus; on en arriva à frapper des as qui ne pesaient qu'un huitième d'once; puis, vers le temps de Sylla, on cessa même tout à fait l'émission de la monnaie de bronze à Rome. Elle ne reparut que vers l'an 15 avant J.-C. L'as, devenu un simple jeton, fut alors frappé avec le poids d'un tiers d'once, soit 9 grammes; ce poids se maintint assez régulièrement pendant toute la durée du Haut-Empire.

Sous Auguste, en l'an 16 ou 15 avant J.-C., le Sénat romain perdit complètement et pour toujours le droit d'émettre la monnaie d'or et d'argent; l'empereur ne lui laissa que le droit de monnayer le bronze. Les pièces d'or et d'argent sont désormais toutes frappées au nom de l'empereur (2); celles de bronze portent les lettres S C (*senatus consulto*) qui indiquent leur origine. Outre cette monnaie de bronze sénatoriale, il y avait encore, dans la plupart des provinces de l'Empire romain, les bronzes frappés par les autorités provinciales et municipales.

Dans les premiers temps de l'époque impériale, les bronzes de

(1) Fr. Lenormant, t. I, p. 170.

(2) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 9. Pendant toute la durée de l'Empire romain, il n'y a qu'une exception à cette règle : elle se produisit lors de l'insurrection républicaine qui éclata à la mort de Néron.

coin romain se partageaient en deux séries : les uns, le sesterce et le dupondius, étaient fabriqués avec du *cuivre jaune* ou orichalque (laiton), tandis que l'as et les divisions plus petites étaient en *cuivre rouge*. D'après M. Mommsen le rapport des métaux monétaires entre eux était le suivant :

Or.		Argent.		Laiton.		Cuivre.
1	:	11.91	:	333.33	:	666.66
		1	:	28	:	56
				1	:	2

« Plus tard, ajoute M. Mommsen, les proportions changèrent, mais comme ces changements sont dus, moins à une modification réelle apportée dans les poids proportionnels qu'à une série de fluctuations arbitraires, il est difficile de les réduire à une formule générale... (1). »

Quoi qu'il en soit, la remise du soin de frapper la monnaie de bronze au Sénat ou aux autorités municipales des villes de province, eut pour effet excellent de restreindre l'émission de cette monnaie dans les limites normales où doit être maintenue la monnaie d'appoint. Le contrôle de l'émission fut entouré de plus de garantie que s'il eût été laissé aux mains de l'autorité impériale : la frappe étant lucrative, cette dernière aurait été, plus facilement que le Sénat, portée à abuser de ce moyen de grossir ses revenus ou d'éteindre ses dettes. Et en effet, la sauvegarde sénatoriale maintint pendant plusieurs siècles à la monnaie de bronze son caractère de monnaie auxiliaire, émise dans une proportion en rapport avec les besoins de la circulation commerciale. « Le but que l'on poursuivait, dit encore M. Mommsen, fut parfaitement atteint, car la dépréciation de la monnaie romaine ne vint pas du cuivre, mais de l'argent, et cependant on peut dire que le numéraire en cuivre aurait dû être la partie faible de la monnaie romaine, puisque ce métal n'avait, depuis longtemps, plus qu'une valeur fictive, et que cependant on s'en servait même pour payer des sommes considérables (2). »

(1) Mommsen, t. III, p. 42-43; cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 170.

(2) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 12.

Ne pouvant bénéficier des profits que procurait la frappe du bronze au Sénat, l'autorité impériale imagina de lui faire concurrence par une autre monnaie d'appoint dont elle aurait, elle-même, exclusivement le droit d'émission : ce fut la monnaie de billon, créée par l'altération métallique du denier d'argent. Depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Septime Sévère, le poids du denier fut de 1/96e de livre (3 gr. 41), et le titre des pièces demeura longtemps excellent. Mais quand on arrive à Septime Sévère, on s'aperçoit d'une altération profonde dans la pureté du métal, altération qui va rapidement en augmentant, si bien qu'à la fin du règne, les pièces ne sont plus que du billon et contiennent au moins autant de cuivre que de métal fin. En 215, Caracalla inaugura la frappe de la pièce si répandue, appelée *argenteus antoninianus,* qui pèse environ 5 gr. 45, et contient à peine 20 % d'argent; elle en arrive bientôt, sous ses successeurs, à n'en pas même renfermer 5 %; puis, jusqu'à Dioclétien elle se confond avec le cuivre.

Cette altération profonde de la monnaie d'argent finit par rendre illusoire le droit du Sénat et des villes de province de frapper la monnaie d'appoint en bronze; aussi, vers le temps de Gallien, toute la monnaie de bronze des provinces disparaît; à Rome même, sous Aurélien, le droit du Sénat fut légalement supprimé (1).

Si la nouvelle monnaie d'appoint, d'origine impériale, avait été frappée dans les conditions qui doivent régler toute monnaie de ce genre, c'est-à-dire en quantité limitée et avec un pouvoir libérateur restreint, elle aurait rendu les mêmes services et rempli le même rôle que l'ancienne monnaie de bronze sénatoriale. Malheureusement, à partir du règne de Caracalla, l'autorité impériale, aussi besogneuse que peu scrupuleuse, qui y voyait une importante source de revenus, se mit à faire frapper de ces pièces de bas billon ou de bronze saucé, en une telle abondance que le public en fut littéralement inondé. « Le premier résultat de cette mesure fut d'abord, en peu d'années, une dépréciation

(1) Mommsen, t. III, p. 12-13.

inouïe du denier, resté jusque-là l'unité de compte. Aucune loi ne put lui maintenir sa valeur nominale, et sous Élagabale et Alexandre Sévère, pour établir quelque fixité dans les revenus publics, on dut décider que les payements aux caisses de l'État, se feraient désormais exclusivement en or (1). Cette décision légale était, suivant la juste remarque de M. Mommsen, une véritable banqueroute, comme le serait celle qui aujourd'hui, chez nous, déclarerait que les caisses publiques ne recevront plus ni les pièces de bronze ni celles d'argent, parce que leur valeur nominale est surfaite. On aboutissait à cette iniquité monstrueuse que le gouvernement impérial payait ses dettes en billon, en même temps qu'il refusait de recevoir ce même billon des mains de ses propres débiteurs. Un aussi déplorable état de choses acheva, comme c'était naturel, de déprécier la monnaie d'appoint : elle fut discréditée autant que nos assignats, sous la Révolution. Une grande perturbation s'ensuivit ; la fortune publique aussi bien que les fortunes privées s'en trouvèrent ébranlées à ce point qu'il en résulta les grands troubles politiques et sociaux que traverse l'histoire de l'Empire romain au troisième siècle.

Arrêtons-nous ici : nous n'avons point à raconter la grande réforme monétaire de Dioclétien qui restaura la monnaie d'argent fin à côté de la monnaie d'appoint en cuivre. L'exemple que nous venons de citer établit avec la dernière évidence que les lois économiques qui régissent l'émission de la monnaie d'appoint chez les nations modernes, se vérifient également dans l'antiquité : ce sont des lois sociales, immanentes et intangibles, parce qu'elles sont dans la nature même des choses.

III. — LES CARACTÈRES DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE REPRÉSENTATIVE.

Arrivés au terme de cette étude historique et économique sur la formation et le développement des moyens d'échange nécessaires à toute société, rappelons que nous avons assisté à la genèse

(1) Lampride, *Sev. Alex.* 39 ; cf. Lenormant, t. I, p. 185 ; Mommsen, t. III, p. 142.

lentement progressive de la monnaie métallique, équivalent réel et complet comme les objets en nature auxquels elle se substituait par motif de convenance et de facilité d'emploi; que la monnaie métallique en or et argent, parvenue à sa forme définitive au septième siècle avant notre ère, doit conserver son caractère d'équivalent, faute de quoi elle engendre un malaise social, voire même une crise financière qui peut conduire un État à la banqueroute; que le numéraire de billon ou de potin et celui de bronze ou de tout autre bas métal, n'est qu'un auxiliaire de la monnaie réelle, un suppléant dont la création est nécessitée par l'inaptitude des métaux précieux à constituer la menue monnaie sous une forme pratique et commode. Nous avons vu enfin que ces auxiliaires si utiles de la véritable monnaie deviendraient un danger social, à cause de l'infériorité de leur valeur intrinsèque par rapport à leur valeur nominale et légale, si leur émission et leur pouvoir libérateur n'étaient rigoureusement restreints par les lois.

Il nous reste encore, pour être complet, à dire quelques mots de deux autres moyens d'échange très répandus dans les sociétés modernes, et que l'antiquité a connus également, mais sans leur donner une aussi large et aussi savante extension : nous voulons parler de la monnaie fiduciaire et représentative.

Chez les Grecs déjà, dans des moments de nécessité, aux heures de crise politique et financière, au milieu des embarras d'une guerre, d'un siège ou pour toute autre cause anormale, l'autorité publique s'est vue forcée d'émettre de ces monnaies fictives qui portent dans l'histoire, suivant les temps ou les circonstances, différents noms : monnaies de papier, papier-monnaie, monnaies obsidionales, bons de sièges, assignats, jetons ou tessères monétaires, etc. Le principe de cette espèce de monnaie, c'est non seulement, comme la monnaie d'appoint, qu'elle ne porte pas en elle-même sa garantie, mais qu'elle remplace nominalement la monnaie d'or et d'argent; le gouvernement qui l'émet n'y a recours que contraint et forcé, et parce qu'il manque de numéraire; en la lançant dans la circulation, il re-

connaît et avoue son désarroi et sa détresse financière, mais en même temps, pour inspirer confiance au public, il prend l'engagement de rembourser en bonnes espèces sonnantes cette mauvaise monnaie de papier ou d'autre matière vile, aussitôt que la crise momentanée qu'il traverse sera conjurée et qu'il aura pu rétablir ses finances. Si le public accepte ces *bons* qui ne représentent rien, c'est parce qu'il présume qu'un jour viendra où l'État émetteur sera en mesure de faire face à ses engagements. Le gouvernement escompte l'avenir, et le public confiant fait crédit à l'État dont il admet, suivant le mot populaire, que *la signature vaut de l'or*. Mais, malgré les plus belles promesses et les plus solennels engagements de l'autorité publique, la sécurité du porteur de bons ne saurait être complète, parce que le crédit de l'État peut être altéré par mille circonstances diverses et devenir une pure fiction. D'abord, du moment qu'il a plu au législateur d'émettre du papier-monnaie, il peut aussi dépendre d'une loi d'en modifier, altérer, supprimer la valeur nominale et légale, tandis qu'il ne dépend pas du législateur de modifier le cours d'une monnaie métallique dont la valeur intrinsèque est adéquate à sa valeur nominale (1). Le papier-monnaie, comme toute mauvaise monnaie, ne peut circuler que dans l'étendue du pays où il a été émis: l'étranger ne lui reconnaît qu'une valeur dépréciée et mobile, en rapport avec la confiance que lui inspire le pouvoir émetteur. En outre, le crédit dont jouit le papier-monnaie est, comme pour la monnaie d'appoint, en relation directe avec la quantité de ce papier qui a été lancée dans la circulation : si cette quantité ne paraît pas exagérée, mais normale, si le public a la conviction qu'elle ne dépasse pas les ressources financières que l'État sera un jour à même de se procurer, pour effectuer son remboursement, tout va bien bien, et le papier circule sans obstacle. Mais vienne la tentation à l'État gêné dans ses finances, d'émettre du papier en trop grande abondance, la défiance s'empare immédiatement du public, et cette défiance, les lois coercitives qu'on édicte pour

(1) Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, t. I, p. 245.

l'enrayer, ne font, au contraire, que l'accentuer, si même elles ne la font pas dégénérer en panique.

C'est là, en particulier, ce qui est arrivé pour les *assignats* émis par la Convention et le Directoire. Lorsque le public se douta que le gouvernement aux abois, et s'affranchissant de tout scrupule, ne réaliserait pas sa promesse, qu'il émettait sa monnaie de papier pour des sommes fabuleuses, et surtout lorsqu'il le vit ne pas reculer devant la reconnaissance officielle de la dépréciation de sa propre monnaie, ce fut une débâcle immense dans laquelle s'engloutit pour longtemps la fortune de l'État aussi bien que celle des particuliers. « L'assignat de 5, 10 ou 20 francs de la Révolution française, dit Michel Chevalier, revenait à un engagement qui aurait été ainsi conçu : *L'État reconnaît devoir au porteur* 25, *ou* 50, *ou* 100 *grammes d'argent au titre de* $^{9}/_{10}$ *de fin,* et en postscriptum : *mais l'État se refuse absolument à payer au porteur la susdite quantité d'argent, quelque requis qu'il en puisse être.* Quand les assignats furent, ce qui leur arriva bientôt, dépréciés des trois quarts, et que l'État les émit sur le pied de la dépréciation même, l'imposture fut flagrante (1). »

L'antiquité a su recourir, comme les gouvernements modernes, à la monnaie purement fiduciaire avec promesse de remboursement en or ou en argent dès que les circonstances le permettraient. Nous avons vu que la première émission de monnaie de bronze à Athènes, en 406, eut ce caractère. Un témoignage plus précis nous est fourni par Aristote ; il est relatif à l'expédition de Conon contre Olynthe : l'argent étant venu à manquer, le général athénien fit *monnayer du cuivre avec cours d'argent*, et il distribua en paiement à ses troupes et aux fournisseurs de l'armée cette sorte de papier-monnaie, en promettant de le retirer et de rembourser tous les porteurs en argent dès la fin de la campagne (2).

La monnaie de fer que firent frapper momentanément les habitants de Clazomène (3), et celle que Byzance et quelques autres

(1) M. Chevalier, *la Monnaie*, p. 428-429.

(2) Pseud. Arist., *Œconom.*, II, 2, 23 ; Polyen, III, 10, 1 ; Bœckh, *Staatshaush. der Athener*, t. I, p. 769 ; Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 71.

(3) Ps. Arist., *Œconom.*, II, 2, 23.

villes émirent dans le même métal, au temps de la guerre du Péloponnèse, avaient également un caractère obsidional et fiduciaire (1)! Pour faire face à un embarras financier, Denys de Syracuse, à son tour, émit provisoirement des pièces d'étain, en donnant à la drachme de ce métal la valeur nominale d'un tétradrachme attique d'argent (2). Rien ne s'oppose également à ce qu'on reconnaisse une monnaie fiduciaire et provisoire dans les pièces de cuir (σκύτινοι) dont se seraient servi, suivant certains auteurs, les Carthaginois et les Lacédémoniens (3). Suidas parle de monnaies de terre cuite (οστράκινοι), et Cedrenus, de monnaies de bois que les Romains auraient mises en usage dans les temps difficiles de leurs plus lointaines annales, mais il s'agit probablement ici d'une simple tradition fabuleuse (4).

Parmi les jetons et les tessères monétiformes en plomb, quelquefois en fer, en porcelaine d'Égypte ou en terre cuite, portant sur leurs faces des lettres grecques ou des symboles variés, il en est sans doute un certain nombre à qui l'on doit reconnaître aussi le caractère de monnaies obsidionales ou fiduciaires (5).

Dans les temps modernes, un nouvel élément est entré en ligne de compte, à côté de la monnaie, comme intermédiaire et signe des échanges commerciaux : c'est le billet représentatif, que nous considérerons comme un perfectionnement de la monnaie fiduciaire telle que nous venons de la définir. La monnaie fiduciaire ne représente rien qu'une promesse plus ou moins

(1) Pollux, VII, 106; cf. Fr. Lenormant. *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 216; Hultsch, *Métrologie*, p. 535; Arthur Engel dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1882, p. 173 et 203; U. Kœhler, dans les *Mittheilungen der deut. arch. Instituts. Athenische Abtheilung*, t. VII, 1882, p. 1 et suiv.

(2) Ps. Arist., *Œconom.*, II, 2, 23; Pollux, IX, 79; cf. Six, dans le *Numism. chronicle*, Nouv. série, t. XV, 28; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 211-212.

(3) Senèque, *De beneficiis.*, V. 14; Echef, *Doctr. num. vet.*, t. I. Introd., p. XX; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 220; Bernardakis, dans le *Journal des Economistes*, t. XXXIII, p. 353; St. Jevons, *la Monnaie*, p. 160 et suiv.

(4) Suidas, Ἀσσάρια; Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, p. XX; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 215.

(5) Albert Dumont, *De plumbeis apud Græcos tesseris* (Paris, 1870, in-8°); Ach. Postolacca, Κερμάτια Συμβολικά dans l'Ἀθηναῖον, 1880, t. VIII, p. 1 et suiv.; A. Engel, dans le *Bulletin de correspond. hellénique*, t. VIII, 1884, p. 1 et suiv.; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 67 et suiv. et p. 207 à 211.

sérieuse pour l'avenir; la monnaie représentative remplace effectivement et représente soit la monnaie métallique soit une autre valeur réelle.

Du moment que la monnaie n'est pas faite pour être consommée et détruite par celui qui la possède, mais qu'elle doit circuler de main en main, il est évident qu'on peut la remplacer par un autre objet qui en tienne lieu, fabriqué à l'aide d'une matière quelconque. « On ne saurait remplacer du blé ou du charbon ou une richesse quelconque par de simples feuilles de papier sur lesquelles on aurait fait graver 100 *hectolitres de blé* ou 100 *quintaux de charbon*. Ce ne sont pas ces feuilles de papier qui pourront nous nourrir et nous chauffer... Mais, dans nos sociétés civilisées, l'utilité des pièces de monnaie est toute immatérielle. Une pièce de monnaie n'est pas autre chose qu'un *bon* qui nous donne le droit de nous faire délivrer, sous certaines conditions, une part des richesses existantes. Or, ce rôle de *bon* peut être joué par une feuille de papier aussi bien que par un morceau de métal » (1).

Cette appréciation de certains économistes ne saurait s'appliquer à la monnaie métallique, équivalent réel, puisqu'un *bon* est en lui-même un morceau de papier sans valeur, tandis que la monnaie d'or ou d'argent a une valeur intrinsèque par elle-même; mais elle convient bien à la monnaie représentative, et nous comprenons sous cette dénomination les billets de banque, chèques, traites, billets à ordre, lettres de change et tous les papiers, titres et instruments de crédit, qui constituent la plus grande part des signes d'échange dans le commerce moderne, puisqu'ils y circulent, dit-on, pour une somme supérieure à dix milliards. Bien que le plan de cette étude ne comporte pas l'examen des procédés commerciaux, des banques et du change dans l'antiquité ou à l'époque contemporaine, nous ferons cependant remarquer, en terminant, que tous ces billets représentatifs, quels qu'ils soient, ne sauraient inspirer une légitime confiance que s'ils sont réellement les remplaçants d'une valeur

(1) Ch. Gide, *Principes d'économie politique*, p. 233. Sur l'origine du papier-monnaie en Chine, voyez Klaproth, dans le *Journal asiatique*, t. I, p. 1822, p. 257 et suiv.

matérielle quelconque, soit de l'or ou de l'argent, soit une valeur industrielle ou commerciale qui reste en nantissement chez le débiteur. Ils sont l'affirmation par l'émetteur, État, banque, maison industrielle ou commerciale, que la valeur inscrite existe réellement, et qu'on peut la réaliser en véritable monnaie, soit à tout instant, soit à une époque convenue. L'émission des billets n'est donc, au fond, qu'une forme d'emprunt; pour que le public prête, c'est-à-dire accepte les billets en retour de sa marchandise, il faut qu'il soit assuré d'être remboursé un jour ou l'autre. Contrairement à ce que soutiennent certains théoriciens, le crédit ne crée pas et ne saurait créer des capitaux c'est-à-dire une valeur réelle quelconque : son rôle est seulement d'être un rouage, un agent de transmission des capitaux ou de la valeur réelle. D'où il ressort que les titres de crédit ne peuvent avoir une valeur que s'ils sont garantis par des capitaux réalisables. Généralement, pour les banques, ces capitaux sont en or ou en argent et s'appellent l'*encaisse*. La Banque de France, par exemple, détient, immobilisée dans ses caves, une encaisse en espèces d'or et d'argent destinée, le cas échéant, à rembourser les billets qu'elle a mis en circulation. Au bilan de 1895, la proportion de l'encaisse au montant de la circulation, s'élevait à 91 %, c'est-à-dire que 100 francs de billets sont garantis par 91 francs de numéraire; ils le sont en outre par les créances nombreuses que la Banque possède sur l'État, sur l'industrie et sur le commerce. Dans un établissement industriel ou commercial, les sommes stipulées sur les titres ou billets, si l'on en a émis, sont garanties par des capitaux mis en réserve, par la valeur de la matière première à exploiter, par les produits de l'industrie, par les denrées ou marchandises à vendre, par le sol occupé et le matériel mis en œuvre, par le travail même des ouvriers, et c'est dans ce sens seulement qu'on peut trouver une part de vérité dans le sophisme proclamé par certains économistes et que nous nous sommes appliqué à réfuter, à savoir, qu'on peut frapper monnaie avec n'importe quoi (1). Seulement,

(1) V. la livraison d'avril 1896.

il faut ajouter : pourvu que ce n'importe quoi ait une valeur non précaire et variable, mais bien réelle, facilement réalisable en tout temps et non susceptible d'une dépréciation. Là est le danger de la monnaie représentative : il ne suffit pas seulement qu'elle remplace une valeur, il faut être certain que cette valeur pourra être facilement réalisée au prix que lui donne le papier. Le principe des billets de la banque de Law, comme celui des assignats de la Révolution, est parfaitement admissible : on peut monnayer les produits du commerce ainsi que le sol cultivable lui-même. Mais il est malhonnête de le faire pour une valeur supérieure à la valeur réelle; il est imprudent de le faire pour cette valeur réelle elle-même, jusqu'à concurrence de son évaluation totale, car elle est sujette à une dépréciation qui rendra équivoque la stipulation des effets, et qui sera d'autant plus à redouter que la demande de réalisation sera plus soudaine.

Concluons : les principes qui dominent la monnaie représentative, quelque forme qu'elle revête, sont ceux-là mêmes qui président à l'émission de la monnaie métallique : l'une et l'autre doivent être une valeur réelle et droite; l'unique différence qui les caractérise, comme nous l'avons fait ressortir, c'est que la monnaie métallique porte en elle-même sa propre valeur, tandis que la monnaie représentative se dédouble, comme le corps et son ombre. Pour nous servir d'une autre comparaison, sa valeur joue le rôle du lest dans un navire; elle est mise en réserve, et seul, le papier qui est délégué pour en attester l'existence, circule dans les mains du public dont il sollicite la confiance.

Ernest Babelon.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

L'ÉVOLUTION DES ÉTUDES JURIDIQUES VERS L'OBSERVATION SOCIALE

LES PREMIERS SYMPTOMES

I

L'activité, et même le progrès des études juridiques ne saurait sans injustice être contesté aujourd'hui.

On publie nombre de textes annotés, textes actuels, textes étrangers, textes anciens. Les ouvrages d'interprétation doctrinale se multiplient et revêtent un caractère plus analytique. On lit couramment dans les monographies, dans les articles de revue, des appréciations critiques, ainsi que des propositions d'amélioration motivées en fait.

On tend à rajeunir l'analyse; on accumule des matériaux destinés à provoquer la comparaison et à étendre son domaine.

En ce qui concerne l'enseignement, on indique et l'on déplore ses lacunes actuelles : il ne va point, on le reconnaît, jusqu'à réaliser un enseignement véritablement supérieur. Les pouvoirs publics cèdent à l'impulsion. A plusieurs reprises déjà, ils avaient enrichi les programmes de matières juridiques nouvelles. Cela n'a pas semblé suffisant. On a plaidé devant eux la cause des sciences complémentaires reconnues désormais indispensables; on a triomphé. On a même réussi à les faire admettre non seulement à titre accessoire, mais, depuis les décrets du 30 avril 1895 sur la licence et sur le doctorat, à rang égal. Il existe aujourd'hui, à côté du doctorat de droit privé, un doc-

torat de droit public comprenant les sciences économiques (1).

Enfin on réclame plus encore : on veut des cours de généralisation scientifique : on regrette que nous n'ayons pas des cours de méthode comme en Allemagne, des cours de philosophie juridique comme en Angleterre. Des ouvrages paraissent qui expriment ces idées.

A côté et en dehors de ce mouvement, quelques hommes se montrent plus ou moins consciemment préoccupés d'étudier les circonstances qui entourent la production et l'évolution des phénomènes juridiques, circonstances jusqu'ici négligées; les plus hardis, Ihering, par exemple, dans son ouvrage posthume, précisent : il en est même, comme Menger, qui pensent que l'heure a sonné d'une reconstitution fondamentale de la science; que le droit possède aujourd'hui encore une méthode surannée; qu'il est de bien loin en arrière des autres disciplines; qu'il a marqué le pas alors que se transformaient l'histoire naturelle et la chimie; qu'en présence de la réaction socialiste contemporaine, il n'est que temps de le pousser en avant, de façon à le mettre en mesure d'intervenir avec autorité dans le mouvement législatif actuel et à lui conférer cette faculté de prévoir sans laquelle il peut demeurer douteux qu'il soit une science.

Ainsi le monde juridique est profondément remué. Il y a là sans doute un effet du spectacle décourageant de l'impuissance dans laquelle se trouvent les juristes de profession pour mettre la législation actuelle en harmonie avec les besoins dérivant des transformations sociales. C'est aussi un effet du progrès des sciences voisines ou de la diffusion de leur enseignement, spécialement de celui des études économiques, développées elles-mêmes depuis peu dans l'Université. C'est encore un effet du développement de certaines études juridiques, telles que les études de législation étrangère, les études de droit interna-

(1) Celui des décrets qui concerne la licence réalise un autre progrès (art. 6) : il esquisse une répartition des textes par ordre de matières; il donne au maître une certaine liberté dans l'ordre de son exposition : à ces deux titres, il affranchit donc l'enseignement de l'obligation de suivre l'ordre pur et simple des articles. (Cf. Arr. 24 juillet 95.) Nous regrettons de ne pouvoir disposer actuellement de l'espace nécessaire pour examiner et pour apprécier le mouvement qui se dessine dans l'enseignement.

tional (1), et de droit commercial, qui portant sur des matières actuelles constamment discutées, toujours remaniées en considération de besoins nouveaux, suscitent, comme telles, l'examen, le jugement critique, la comparaison, l'appréciation des causes et des conséquences.

Le monde juridique est profondément remué, mais il n'est point encore proprement conscient de l'orientation à donner à ses efforts. Aussi ces efforts vont-ils nous apparaître divergents : les uns, les plus nombreux, se produisent dans le sens de l'extension des méthodes *à priori* traditionnelles, dont il suffirait de coordonner l'édifice par des généralisations philosophiques pour obtenir un tout irréprochable, pour parfaire l'évolution de la science! Les autres se produisent dans le sens d'un changement radical de méthode, dans l'adoption en fait de la méthode d'observation : c'est l'aurore d'une révolution.

Si nous voulions examiner le phénomène de près, surtout si nous voulions fortement motiver les conclusions que peut, sur ce sujet, formuler la Science sociale, il nous faudrait entrer dans les détails, procéder par des exemples, prolonger cet exposé bien au delà des limites qu'un espace restreint nous assigne.

Contentons-nous, faute de mieux, de présenter un aperçu de l'enchaînement des faits aussi clair et en même temps aussi rapide que possible, sauf à renvoyer pour le surplus le lecteur à ses propres réflexions.

Nous devons d'abord mettre sous ses yeux, à titre de justification, une liste d'ouvrages notables, qui attestent l'activité juridique dont nous parlons, et qui en manifestent nettement les tendances. Mais, pour ne pas interrompre, par une nomenclature un peu longue à parcourir, les considérations auxquelles nous espérons que le lecteur a commencé de s'intéresser, nous rejetterons cette liste en note. Placée ainsi à part, il ne sera que plus aisé d'y recourir au besoin. On remarquera que presque tous les compartiments actuels des études juridiques y sont

(1) M. Poinsard a montré récemment, dans ses « Études de droit international conventionnel », que le développement de ces parties de la législation est né lui-même du développement des transports internationaux.

représentés dans la production d'une seule année; que dans chacun d'eux, pour ainsi dire, on peut relever des commentaires de textes, des exposés de jurisprudence, des études de principes, des essais critiques, — et cela, soit pour des types de législation actuels nationaux ou étrangers, soit pour des types anciens. On y observera, en outre, des productions inspirées par des préoccupations plus générales et relatives, soit à des théories juridiques, soit à des désiderata de la science ainsi qu'aux modifications à introduire dans ses procédés et dans son enseignement. Tel est le bilan des publications passablement nombreuses que nous donnons en note à titre de spécimens principaux (1).

(1) *En ce qui concerne les types actuels*, nous trouvons, pour ne parler que du Droit français, des études sur la Législation du Travail : pressé par des besoin nouveaux, non moins que par la crainte de l'électeur, le monde politique légifère, dès lors le juriste coordonne et systématise : voyez Bry, *Cours élémentaire de Législation industrielle;* — Pic, même sujet; — Couhin, la *Propriété industrielle artistique et littéraire;* — Cyprès, *Assurances;* — de la Prugne, *Traité théorique et pratique de l'Assurance*; — Berdez, *Bases juridiques et économiques de l'Assurance privée;* — Hubert-Valleroux, *Le Contrat de Travail;* — Cornil, *Du Louage de services ou Contrat de travail;* Bigeon, *La Photographie et le Droit*, etc.

En Droit commercial, on peut citer le grand ouvrage de Lyon-Caen et Renault qui s'enrichit d'un volume; — Bouvier-Baugillon, *La Législation nouvelle sur les Sociétés;* — Courtois, *Traité historique et pratique de la Liquidation judiciaire;* — Rousseau, *Manuel pratique des Sociétés par actions.*

L'ensemble des lois qui, sous la rubrique Droit civil, traitent de la qualité des personnes, des types principaux d'engagements (droits personnels), des biens et des types principaux de leur appropriation (droits réels) est abondamment représenté, cela va de soi, par des ouvrages tels que Huc, *Code civil*, t. VIII; — Grevin, *Traité du Divorce*, appendice à Demolombe; — Guillouard, *Traité du Nantissement et du droit de Rétention;* — Valéry, *Des Contrats par Correspondance;* — de la Grasserie, plusieurs études, *Deutsches Privatrecht*, de Gierke (*Handbuch* de Binding), etc...

En Droit pénal nous trouvons le tome V du bon traité de Garraud; — Proal, *La Criminalité politique;* — Teisseire, *La Transportation pénale et la Relégation;* — Romin, *Esquisse d'une Réforme pénale;* — Dubois de l'Hermont, *Lois pénales protectrices de l'Agriculture;* — Fabreguettes, diverses monographies.

En Droit administratif, on peut citer la nouvelle édition de l'ouvrage de Laferrière, *Traité de la Juridiction administrative*, très intéressant pour la jurisprudence, dont il montre l'importance comme facteur possible dans la genèse d'une institution; — un nouveau volume du *Traité des Eaux*, de Picard; — Aucoc, *Controverses sur la Décentralisation administrative*, dans la *Revue politique et parlementaire;* — de Luçay, la *Décentralisation;* — Coulon, *De la Liberté de la presse*, etc.

Le Droit constitutionnel fait l'objet d'une production d'année en année plus abondante : monographies, articles de revue, ouvrages, notamment celui d'Esmein et aussi le *Deutsches Verwaltungsrecht* d'Otto Mayer.

La Législation coloniale est représentée par Rouzier, *Précis de Législation et d'Économie coloniales;* — Giraud, Besson, mêmes sujets, etc.

Il y a des publications particulièrement nombreuses en matière de Droit international. Citons, dans le *Journal de Droit International privé*, l'étude sur les *Principes de Compétence dans les Conflits internationaux*, etc.; l'essai de M. Pillet, sur un « système général de solution des conflits de lois »; — et encore « De la législation contre les Anarchistes au point de vue international »; — dans la *Revue générale de*

Le plus intéressant ici n'est pas la quantité, c'est la qualité de la production. Attachons-nous donc à la caractériser. Mais comment?

Pour y arriver, remarquons que l'on peut répartir en deux catégories les ouvrages que nous indiquons : la grande masse d'abord, ceux qui ne s'inspirent guère que des procédés tradi-

Droit international public, l'intéressante étude d'Engelhardt sur les Protectorats romains; — dans le *Mémorial Diplomatique*, l'évolution du Droit international. — Et parmi les ouvrages, les *Études du Droit international conventionnel* de notre collaborateur M. Poinsard, ceux de Chrétien, de Nys, *Origines du Droit international;* de Westlake (traduction française); le tome II de Weiss, *le Droit de l'Étranger*, etc.

Beaucoup d'articles ou d'ouvrages monographiques sur des Principes ou Théories juridiques : — de Vareille-Sommières, divers; — Rouard de Card, *Caractère déclaratif du Partage dans l'Ancien Droit et le Droit actuel;* — Stouff, *Études sur le Principe de la Personnalité des Lois*, etc.

Les traductions annotées de textes étrangers, les études sur la Législation Étrangère, en un mot les matériaux de la Législation comparée continuent à s'accroître : citons le très intéressant mémoire de notre collaborateur, M. Bureau, *Le Homestead;* — Vauthier, le *Gouvernement local de l'Angleterre;* — Chevalier, *La Loi des Pauvres et la Société anglaise;* — Armingon, L'*Administration locale de l'Angleterre;* — le Projet de Code civil allemand (transformé depuis et devenu Code civil); — le *Code civil mexicain* (de la Grasserie); — Clavel, *Droit musulman*, etc.

L'Histoire des Institutions (dont le but est l'explication des types actuels) a aussi ses auteurs : citons Glasson, *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, t. VI; Viollet; Flach; Esmein, *Cours élémentaire d'Histoire du Droit;* Bonvalot, *Histoire du Droit et des Institutions de la Lorraine;* Bensa, *Histoire du Contrat d'Assurance au moyen âge;* d'Espinay, intéressant article sur l'*Ancien Droit successoral en Basse Bretagne*, dans la *Nouvelle Revue historique*, etc.

Pour ce qui concerne les types disparus, le Droit romain est toujours abondamment représenté : citons les traductions des t. IV et V de Mommsen; du t. II de Marquart : de l'*Histoire du Droit romain*, de Krueger; — Vermond, *Théorie générale de la Possession*; — les articles de la *Nouvelle Revue historique*, notamment ceux de Cuq, de Guérin, surtout ceux d'Appleton sur l'histoire de la compensation en droit romain; l'intéressant ouvrage en cours de publication de Girard, *Manuel élémentaire du Droit romain.*

En dehors du droit romain, d'autres types sont étudiés : Recueil de Dareste, Haussoulier, Reinach, sur les inscriptions juridiques grecques; — Guiraud, *La Propriété foncière en Grèce;* d'Arbois de Jubainville, *Droit celtique;* — le curieux essai d'Ihering sur les *Indo-Européens avant l'histoire*, etc.

A noter surtout diverses tendances de renouvellement scientifique, divers desiderata formulés dans les productions suivantes : Pillet, *Des modifications qu'il conviendrait d'apporter aux programmes du doctorat* dans la *Revue Internationale de l'Enseignement*, 1894; — *Eine modernisirung des Rechtsstudiums*, dans *Die Gegenwart.* — Orban, *Cours d'Encyclopédie du Droit*, professé à Liège; — Alimena, *Législation comparée dans ses rapports avec l'Anthropologie, l'Ethnographie et l'Histoire* (italien); — Worms, *La Sociologie et le droit*, — Richard, *La Discussion judiciaire et l'état de Droit*, dans la *Revue philosophique* (mai 94); *The historical and philosophical Methods in jurisprudence*, dans la *Juridical Review* d'Édimbourg (janv. 1895); de la Grasserie, *De l'Unification des Législations des différents peuples;* Austin, *Philosophie du droit positif*, traduit de l'anglais (Henri, 1894); — Menger. *Du Rôle social de la Science du Droit*, traduit de l'allemand dans la *Revue de l'Économie politique*, janvier 1896, etc. Voyez aussi dans *Revue Internat. de l'Enseig.*, 15 sept. 1896. le rapport Esmein au Cons. sup. de l'Inst. pub., à propos d'une nouvelle organisation de l'agrégation. — Et aussi Duthoit, *Enseignement du Droit et des Sciences politiques en Allemagne*, 1893, pp. 8 et 9.

tionnels, dont ni les réflexions, ni les tendances ne révèlent la recherche du progrès autrement que par des perfectionnements de détail. Nous en examinerons les traits communs : nous acquerrons ainsi une notion précise de ce qui constitue, à l'heure actuelle, le fait normal dans la production juridique.

Cet examen nous permettra d'apprécier plus exactement la seconde catégorie d'ouvrages : ceux des auteurs qui signalent des vices, des lacunes dans la science, et qui se préoccupent de les combler.

La Science sociale a intérêt à prendre en considération les uns et les autres.

Les conflits humains constituent, en effet, l'une des manifestations de l'activité sociale : ils sont l'une des conséquences de cette activité. Les règles de Droit sont, elles aussi, une manifestation et une conséquence de l'activité sociale. Conflits humains, règles de Droit sont donc des phénomènes sociaux. La solution des conflits humains à l'aide des règles imposées par leur milieu social, c'est-à-dire l'adaptation effective des unes aux autres, est aussi un phénomène social.

La Science sociale a donc *qualité* pour se faire révéler par les spécialistes qui s'en occupent 1° les genres de conflits engendrés par les natures de groupements humains organisés ; 2° les corps de règles intervenus successivement pour solutionner tour à tour chaque nouveau genre de conflit engendré ; 3° l'adaptation de ces corps de règles, de ces solution proposées théoriquement, de ces abstractions préjudicielles, au fait concret des conflits, en un mot, le mode d'existence, la mesure d'application de ces règles.

La Science sociale n'a pas seulement à ceci qualité, elle y a de plus *intérêt :* il est probable, — pour ne pas dire encore il est certain, faute de s'être jusqu'ici engagé dans cet ordre d'études, — il est probable qu'il y a une corrélation très nette entre les moyens d'existence, l'organisation, le mode d'existence, etc., d'une race, éléments générateurs de groupements caractéristiques, et la physionomie des conflits qui s'y produisent, des règles de Droit que ces conflits engendrent, des applications de ces règles à ces conflits.

Il y a, nous le savons, des groupements inséparables de tel type social, des groupements pour ainsi dire spécifiques, qui seraient inintelligibles, qui sont inexistants dans tel autre type. Nous le savons aussi, la différenciation des groupements similaires, leur organisation précise n'est pas la même selon qu'il s'agit d'un type particulariste ou d'un type communautaire, ou encore d'une variété de l'un ou de l'autre, ou enfin d'une société compliquée ou d'une société simple.

Or, s'il est vrai que les groupements naissent, se multiplient, évoluent différemment selon le type social, il est à peu près certain qu'il en est de même des conflits qu'ils engendrent, et aussi des règles de Droit, des adaptations de ces règles aux conflits. Les causes variant, les effets doivent varier également.

Ces conflits, ces règles, ces adaptations, résultantes nécessaires des groupements humains, sont donc des effets qui peuvent fournir à la Science sociale des renseignements importants sur les causes mises en jeu, confirmer au besoin un diagnostic social, ou même mettre sur la trace de telle variété ou sous-variété sociale à déterminer.

En résumé, la Science sociale a intérêt à s'occuper des phénomènes juridiques : 1° en eux-mêmes, en tant que phénomènes sociaux : 2° en tant qu'indices complémentaires ou originels de l'existence de telle variété ou de telle sous-variété sociale.

Elle a intérêt, par conséquent, à étudier tout d'abord la bibliographie juridique. Il faut qu'avant toute autre chose elle en recherche, elle en apprécie, elle en pèse la valeur documentaire pratique ou scientifique, soit au point de vue de l'analyse des phénomènes, soit au point de vue de leur comparaison et de leur synthèse, — afin de se donner à elle-même la mesure exacte de la créance qu'elle pourra ajouter aux divers matériaux que cette bibliographie lui fournit.

Examinons à ce point de vue, les travaux juridiques actuels.

II

Nous distinguons d'abord une première catégorie d'ouvrages qui s'inspirent surtout *des procédés traditionnels*.

Nous avons dit qu'ils constituent la grande masse, la presque universalité des ouvrages : ils présentent donc le type normal de la production juridique doctrinale.

Sans prétendre à en analyser tous les caractères, exposons-en les plus saillants :

D'abord de tant d'ouvrages, — et nous n'avons indiqué que la minorité intéressante, — pas un n'embrasse dans son étude tout l'ensemble du droit d'un peuple; pas un, en abordant l'étude d'une partie, ne procède d'une synthèse d'ensemble, qui mette la partie à sa place et montre entre toutes les parties les liens réciproques de dépendance. Et cette remarque pourrait se reproduire si, au lieu de considérer seulement la bibliographie toute actuelle, on examinait la bibliographie juridique en général. Les juristes n'examinent pas l'ensemble d'une législation. Nous en déduisons immédiatement qu'ils ne la caractérisent pas dans son ensemble : en un mot, ils ne constituent pas de *types généraux* correspondant aux différentes législations.

Que font-ils alors?

Ils groupent les lois, il est vrai, mais c'est en des groupes limités. Ces groupes n'ont aucun lien entre eux : ce sont des compartiments traditionnels, tels que Droit commercial, Droit civil, Droit pénal, Droit administratif, avec des compartiments nouveaux tels que Droit industriel, etc., entre lesquels il n'y a point d'idées communes, point d'éléments communs faisant cadre et servant de lien.

Ces compartiments ne s'agrègent pas exactement les uns aux autres : leur ensemble n'embrasse pas rigoureusement l'ensemble des lois édictées. Ce sont des cadres vaguement définis. Strictement limités à l'origine, — pour ne parler que des cadres historiques, — mais limités, disons-le, par une classification *a priori*, ils deviennent aujourd'hui à la vérité plus compréhensifs. Ce sont néanmoins toujours les vieux cadres traditionnels, insuffisamment compréhensifs encore, n'ayant point de caractère méthodique, partant rien de scientifique (1).

(1) Par exemple, que faut-il entendre par Droit civil? Cela n'embrasse-t-il que le Droit civil proprement dit? Qu'entendre sous le nom de Droit commercial, par opposi-

Nous sommes donc ici en présence d'études sans lien commun entre elles, qui n'abordent, en les isolant, que des fragments de législation, sans se soucier d'élaborer un type synthétique complet servant de centre de rayonnement et d'attraction à toutes les analyses fragmentaires.

Mais, dans l'intérieur même de chacun des groupes étudiés isolément, il n'y a pas plus de lien, il n'y a pas plus de rapports de dépendance, scientifiquement établis, qu'il n'en existe entre les divers groupes de lois pris dans leur ensemble.

Ainsi, on a tronqué la législation totale du pays étudié : on en tronque aussi les compartiments considérés isolément. Un ouvrage sur le Droit commercial, par exemple, où sur le Droit industriel, présentera au lecteur une suite d'études sans lien naturel les unes avec les autres et se succédant dans un ordre arbitraire; de sorte qu'ouvrant l'un de ces livres, on pourra très bien, pour le lire, intervertir l'ordre adopté par l'auteur. Chaque groupe de chapitres, chaque sujet tiré du corps de lois dont l'étude fait l'objet du volume, pourrait être considéré comme une monographie parfaitement indépendante des voisines. Donc, pas d'enchaînement naturel entre les matières, mais une série d'études fragmentaires, et dans chacune d'elles une série de tableaux détachés; voilà ce que le lecteur aperçoit (1).

Du moins trouvons-nous dans cette succession de chapitres détachés, une analyse qui fasse bien saisir l'objet étudié et puisse par suite aboutir à des comparaisons fécondes, à une classification capable de faire progresser la science? Nullement. Analyse, comparaison, classification sont ici très nettement *abstraites*, abstraites presque uniquement. Ce nouveau caractère commun des ouvrages dont nous parlons s'impose à l'esprit du lecteur le moins attentif. Il est d'autant plus frappant que le phénomène à étudier est principalement concret : ceci ressort de l'examen de ses divers facteurs.

Une espèce juridique, en effet, n'est autre chose qu'un con-

tion à Droit industriel? etc. Qu'entendre encore par histoire du Droit, par opposition avec l'histoire des institutions? etc.

(1) Le livre d'Accarias sur le Droit romain peut être cité comme type du genre.

flit de droits qui se produit *en fait*. C'est une réalité concrète.

Une solution juridique est une décision appliquée à un conflit de droits : c'est encore *un fait :* une réalité concrète.

Quant aux règles imaginées à la suite des conflits pour présider à leur solution, il s'agit, dit très bien Taine, « il s'agit de lois, écrites ou non écrites, d'après lesquelles vivent ou ont vécu les diverses associations humaines, quelles qu'en soient la forme, l'étendue et l'espèce, État, commune, église, corporation, école, armée, atelier agricole ou industriel, tribu, famille : or, vivantes ou fossiles, ce sont là des choses réelles, observables comme les plantes et les animaux; on peut donc, au même titre que les animaux et les plantes, les observer, les décrire et les comparer,.... les classer par groupes naturels, dégager en chacune d'elles les caractères distinctifs et dominateurs, noter son milieu ambiant, chercher les conditions ou rapports nécessaires, qui déterminent sa floraison ou son avortement, etc... (1). »

Quant à l'interprétation *théorique* de ces règles, avec sa pompe de logique abstraite, il n'y faut guère voir plus qu'un facteur secondaire, préparatoire au phénomène, qui est de sa nature, sans doute, mais qui n'est pas de son essence. Sa valeur n'existe en quelque sorte qu'en puissance; elle ne devient valeur juridique réelle que dans la mesure où elle facilite l'interprétation *pratique*, l'adaptation de la règle générale au fait particulier concret de la solution. Voilà ce que révèle l'observation

Et cependant il est frappant de constater le caractère presque exclusivement abstrait de la plupart des ouvrages de droit (2). Ceci provient de ce que l'objet de leur étude, au lieu d'être le phénomène juridique en lui-même, en son complet, est seulement un de ses éléments qu'on isole, une formule : coutume rédigée, loi promulguée, relation littéraire de telle coutume ou de telle loi, décision de jurisprudence, qu'on n'étudie pas dans son milieu ambiant (telle race étant donnée, à telle époque, dans tel lieu, etc.). On l'isole, en l'abordant, de la considération de ses

(1) *Régime moderne*, t. II, p. 205.

(2) Nous disons « de la plupart », parce qu'il y a des réserves à faire pour la catégorie des ouvrages de Droit dont nous parlerons après celle-ci.

conditions d'existence, de ses causes, de son milieu, de ses effets, de ses conséquences. On l'étudie nue, et même on l'étudie morte, sorte de squelette logique (1), dépouillée de sa chair, des organes de relation qui faisaient sa vie.

Scientifiquement, on ne démontrera pas qu'en n'étudiant que l'une des faces d'un phénomène, face isolée des autres faces, on puisse jamais arriver à expliquer le phénomène, à en saisir l'esprit (2).

Pratiquement donc on n'aboutira pas, pour les mêmes raisons, à tirer des seules dispositions législatives, des seuls travaux préparatoires tous les éléments nécessairesà l'interprétation juridique.

L'interprétation n'a pas, en effet, pour seul but de déduire logiquement de principes généraux, inscrits au texte, mille règles secondaires en vue de l'application à une infinité de cas particuliers. Son but est aussi d'éclairer ces principes eux-mêmes, d'en rechercher *l'esprit,* afin de déterminer la portée de la loi pour une quantité de cas douteux. Il est, en effet, des cas prévus par la loi, mais exclus par son esprit : *cessante ratione legis, cessat ejus dispositio ;* il est aussi des cas non prévus par la loi, mais auxquels l'esprit de la loi permet de l'étendre : *ubi eadem ratio legis*, etc. L'esprit de la loi prévaut donc sur son texte, en tant qu'il s'agit d'en mesurer toute la portée : l'esprit de la loi est la racine de ce qu'on appelle l'*extension analogique.*

D'ailleurs l'interprétation doit se laisser dominer par l'esprit de la loi, pour une raison péremptoire : c'est qu'un texte, conclusion tardive de toute une période de conflits, de tâtonnements et d'essais de réglementation en fait de ces conflits, n'est jamais qu'une satisfaction retardée, donnée au besoin social; ce texte, à peine formulé et imposé, se fixe, en harmonie peut-être suffi-

(1) Cf. sur ce point, notamment Ihering, *Esprit du Droit romain*, trad., t. I, p. 33 *et passim*, et surtout t. IV, pp. 308 à 314. Le lecteur y verra comment l'éminent juriste y apprécie « l'illusion de la dialectique juridique »,... « l'illusion logique »... — « C'est méconnaître l'essence même du droit,..... que de vouloir, au nom de la lo- « gique, faire de la jurisprudence la mathématique du droit. La vie ne doit pas se plier « aux principes, ce sont les principes qui doivent se modeler sur la vie. » (p. 310. D'autres auteurs prodiguent des réflexions analogues; il serait trop long de les citer)

(2) Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, l'a tenté; mais notre collaborateur M. de Rousiers a démontré remarquablement à quel point il avait échoué dans cette tâche. Voyez *Science sociale*, t. IV, pp. 273, 275, 279, 280, etc...

sante avec les rapports juridiques qui ont présidé à sa naissance, mais dès sa naissance en désaccord croissant avec les rapports juridiques consécutifs. Point fixe dans un milieu mouvant, dans un milieu qui se différencie sans cesse, il a besoin, pour s'y adapter, d'être perpétuellement remis d'accord avec l'évolution sociale. Sans cesse l'interprétation doit l'éclairer, en chercher l'esprit pour l'étendre ou le restreindre, en harmonie avec la logique *des faits*. La logique des faits s'impose à l'interprétation juridique. C'est par elle que, pour un même texte, on voit, suivant l'époque, cette interprétation différer : c'est qu'aussi les besoins diffèrent. C'est par elle encore qu'au lieu de telle solution imposée par la logique *abstraite*, l'interprétation adopte une solution toute contraire (1). La logique abstraite, en effet, doit ici se laisser dévier par la logique des faits.

On voit quelle est, pour l'interprète, l'importance de la recherche de l'esprit de la loi.

Eh bien, quand nous voyons les auteurs n'étudier les textes qu'au point de vue de la logique abstraite, les isoler de leur milieu, de leurs causes, de leurs conséquences, dédaigner systématiquement les autres facteurs constitutifs du phénomène juridique, nous sommes en droit d'en conclure qu'au double point de vue scientifique et pratique ils faussent les conditions et qu'ils énervent la valeur de l'*interprétation*.

Aussi remarque-t-on que la pratique donne de perpétuels démentis à la doctrine; que les praticiens manifestent un certain dédain pour la doctrine. C'est qu'effectivement la doctrine ne rend que très peu de services à la pratique. D'autre part, nous venons de le voir, elle ne peut rendre que très peu de services à la science.

Autre constatation : dans ce royaume purement dialectique et abstrait de la production juridique commune, il n'y a point de méthode unique, imposée à tout auteur et constituant une discipline en même temps qu'un instrument de travail en commun et

(1) M. Bureau, dans son intéressant mémoire sur le *Homestead*, en fournit un curieux exemple, pp. 154-155. Cf. aussi sur ce point Henri, préface de Marquardt, *Vie privée des Romains*, 1892, t. I : « Les institutions juridiques,... s'usent vite et se plient presque sans résistance aux exigences variées d'un organisme social qui grandit et se complique. »

de progrès. Chacun va de son côté, au hasard de la voie que lui trace sa faculté logique personnelle. Mais quelle est au juste dans tout cela *la* méthode juridique? Les plus éminents ne peuvent la définir de façon à l'imposer à tous. Ihering dispute curieusement Savigny à ce sujet, Cuq dispute Ihering, Tarde incrimine Fustel de Coulanges, etc. (1). Nous qui voyons ici plus net, grâce aux lumières de la Science sociale, nous pouvons dire clairement que toutes ces méthodes *bonnes*, ou *sûres*, qu'emploient les juristes ne sont, en somme, que des *méthodes d'exposition*. Et, sur ce point, chaque auteur peut rester libre d'avoir sa manière. Au contraire, aucune de ces méthodes n'est à un degré quelconque une méthode de recherche, parce qu'aucune d'elles ne se préoccupe d'accorder son caractère avec celui de l'objet à étudier. Quand on aura trouvé une méthode de recherche, ce sera *la* méthode, parce qu'elle s'imposera à tous. Le Droit aura sa méthode scientifique.

D'autre part, il est deux postulats plus ou moins avoués, mais toujours existants, à la racine des raisonnements juridiques : nous voulons parler de l'idée de la toute-puissance de la loi, et de l'idée de l'existence possible d'une société une et idéale, d'une société type, dont chaque auteur en particulier se figure la réglementation modèle, laquelle lui sert de terme de comparaison pour juger et améliorer les lois qu'il considère!

Ces deux idées surgissent presque irrésistiblement des faits déjà exposés : le point de vue logique abstrait conduit au point de vue rationnel, le point de vue rationnel conduit à la conception de l'homme idéal, de la société idéale, unique, modèle commun de toutes les sociétés. Ceci admis, les législations particulières devraient donc tendre à se rapprocher toutes d'une même législation type, que chaque auteur conçoit à sa manière et qui réglementera la société type. Et comme, d'autre part, l'étude habituelle des décrets de la puissance publique suggère insensiblement l'idée de la toute-puissance de la contrainte, de la toute-puissance législative, il s'ensuit que généralement les juristes et les législateurs ne connaissent point d'obstacles pour les

(1) Voyez Ihering, *op. cit.*, t. I, p. 19; — Cuq de *Nouvelle Revue historique*, 1894, p. 49; — Tarde, *Transformation du droit*, p. 5.

empêcher de réglementer les sociétés *à priori*, dans le sens de la société idéale, société que chacun d'eux conçoit à sa façon!

Le vice des analyses entraîne le même vice dans les comparaisons. Rapprochant des phénomènes incomplets, elles sont radicalement fausses, dès qu'elles prétendent sortir de la logique pure des formules. D'ailleurs, en tant que comparaisons logiques, elles sont stériles : car, si elles constatent, elles n'expliquent rien.

Les classifications enfin sont des classifications *à priori* de formules abstraites : ce ne sont pas des classifications de faits. Elles n'existent d'ailleurs, lorsqu'elles existent, que dans le détail d'une législation nationale déterminée dans l'intérieur de chaque compartiment juridique considéré isolément.

Aussi la Science sociale n'aura pas autre chose à puiser dans cette masse d'ouvrages que leurs constatations de fait : telle loi, telle solution, telle jurisprudence; toutes leurs abstractions et systématisations devront être non avenues pour elle, tant qu'elles ne se réaliseront pas dans le domaine des faits. A ce titre, les exposés pratiques, les manuels de praticiens auront plus d'attraits pour elle que les traités les plus réputés.

Terminons en constatant que les juristes gémissent en général sur l'ingratitude de leurs travaux. Comme ils n'étudient que des phénomènes incomplets, ils ne peuvent faire autre chose que d'enregistrer des résultats logiques. Ils constatent, ils n'expliquent pas. Ils ne peuvent ni comprendre, ni juger, ni prévoir. Il est certain que des esprits scientifiques doivent ici s'exaspérer dans le spectacle de leur impuissance.

C'est cet état d'esprit dont nous connaissons bien à présent les raisons d'être qui engendre dans la production bibliographique une seconde catégorie d'ouvrages, la plus intéressante pour l'observateur, et dont il nous reste à parler.

III

Nous venons d'observer, et nous avons essayé de caractériser le fait normal dans la production juridique doctrinale, c'est à savoir une discordance remarquable entre l'objet à étudier et le

procédé d'étude. Nous venons de constater que parmi les conséquences de ce fait, la moins curieuse n'était pas les gémissements des juristes quand ils font un retour sur l'ingratitude de leur science.

Ceux d'entre ces érudits qui ont un tempérament scientifique ne se contentent pas de critiquer vivement les résultats des méthodes traditionnelles; ils suggèrent des améliorations.

Nous allons passer en revue à la fois les critiques et les remèdes.

Nous classerons ici les auteurs en deux camps bien distincts suivant les remèdes qu'ils proposent (1).

L'une de ces tendances consiste à remédier aux incertitudes et au défaut d'unité de la doctrine actuelle, en lui donnant un point de concentration tiré des généralisations *à priori*. Cette tendance groupe tous les partisans des directrices philosophiques : elle s'en tient aux concepts de la société rationnelle, idéale, et de la toute-puissance de la loi.

L'autre s'oriente, au contraire, vers la recherche des causes des lois, en plaçant parmi ces causes le milieu; en un mot, elle s'achemine à l'observation des lois en tant que phénomène concret.

Examinons d'abord la première tendance, celle qui s'efforce de remédier aux désiderata de la science du Droit par le développement des généralisations *à priori*.

Il n'y a, pour ainsi dire, qu'une voix dans le corps enseignant pour développer la philosophie du Droit à l'école. MM. Lyon-Caen, Appleton, Turgeon, Blondel, Despagnet dans la *Revue internationale de l'enseignement*, M. Faure dans la *Revue de sociologie*, rompent des lances en sa faveur. M. Tarde a écrit, il y a quelques années, un volume pour démontrer sa nécessité et pour en établir les bases. M. Henri présente au public français l'ouvrage anglais d'Austin, le juriste bien connu, mort depuis peu. Enfin nous possédons depuis cinq ou six ans l'ouvrage de Roguin, qui nous montrera le pôle extrême de la tendance.

Il est vraiment curieux de constater sur le vif quelle progression de conséquences produit ici la formation *à priori* de l'esprit.

(1) Ce chapitre étant plus spécialement intéressant pour la Science sociale, nous nous permettrons, dans le but de mieux caractériser dans leur gradation les deux tendances, de grouper un certain nombre d'ouvrages dont plusieurs datent déjà de plusieurs années.

M. Tarde, par exemple, dans son livre sur les *Transformations du droit* (1893), commence par critiquer très vivement les tendances actuelles de la science, livrée, dit-il, « aux simples piocheurs appelés commentateurs ou hommes d'affaires » (p. 1), et le défaut capital des juristes qui est, en adaptant les textes entre eux, *d'oublier de les adapter au milieu social* (p. 205). Il reproche en particulier à Fustel de Coulanges « le culte excessif et exclusif du document écrit ».

Il note, d'autre part, qu'il n'y a d'évolution uniforme dans aucune des branches du Droit; que, s'il y a des similitudes entre législations (il cite l'hébraïque, l'athénienne, la romaine, l'arabe, l'hindoue), elles existent surtout au point de départ, et qu'elles s'atténuent à mesure que ces législations se développent; que, bien que les codificateurs des divers peuples se copient plus ou moins les uns les autres, dans la rédaction des codes, au fond, en faisant abstraction des pastiches, ces grands monuments du droit sont fort dissemblables; que la législation, prétendant substituer des règles précises aux maximes vagues, est et sera toujours changeante d'un code à l'autre.

Il déclare qu'il est important « d'étudier le Droit comme une simple branche de la sociologie, si l'on veut le saisir dans sa réalité vivante et complète » (p. 203). Il n'est pas d'ailleurs, ajoute-t-il, « une branche quelconque de ce grand arbre (la sociologie), qui puisse impunément être séparée du tronc, et qui ne s'emplisse de sève par sa mise en rapport avec les autres ».

Voilà donc un juriste qui est bien persuadé que les législations diffèrent, qu'elles sont même divergentes, qu'on les étudie mal, etc. Il a aperçu en partie le vice. Ses déclarations semblent en contradiction manifeste avec l'idée de l'unification des législations, c'est-à-dire avec l'hypothèse de l'unification des sociétés en un même type idéal; on s'attendrait à le voir rompre avec les conceptions *à priori*, recourir à une autre méthode.

Or, quel est son remède? Comment va-t-il saisir le droit dans « sa réalité vivante et complète »? Par l'étude de ses principes philosophiques! Et on le voit proclamer les causes de similitude des législations : ce sont tantôt l'imitation (l'osmose), tantôt la lo-

gique! etc. Bon exemple d'un esprit qui un moment a vu clair, mais que ressaisit immédiatement sa formation intellectuelle.

M. Austin, dans son ouvrage sur la *Philosophie du droit positif* (traduit en 1894), manifeste le désir de donner à qui veut aborder l'étude du Droit « une connaissance sérieuse des principes généraux de la jurisprudence et le plan d'un système de Droit distinctement imprimé dans l'esprit ». Car, dit-il, « le Droit apparaît *naturellement* comme un *assemblage de règles arbitraires et sans lien* à l'étudiant qui commence à l'apprendre. » Dans ce but, il entreprend de comparer entre eux les systèmes de « *sociétés différentes* » (P. 15, 16).

L'idée pourrait venir au lecteur que l'auteur va se mettre dès lors à la recherche de types bien distincts, nettement tranchés, dont les différences permettront le classement des types intermédiaires.

Mais point : il élimine d'abord tous les types fournis par les sociétés simples. Des autres, il ne retient que ceux des sociétés « avancées. » Il ne s'intéresse pas à ce qui les différencie. Il ne s'occupe que de leurs analogies : il ne veut même que les constater, non les expliquer. « L'appréciation des systèmes n'a, dit-il, aucun rapport avec la science » dont il s'occupe, laquelle est une science juridique *pure*. A *d'autres sciences*, telles que la science de la législation, la philosophie du Droit considérée comme branche de la Science sociale, etc., de s'arrêter à des « considérations d'utilité, de valeur morale » (p. 5), de chercher à comprendre les formes d'organisation des institutions. « *La jurisprudence générale* n'a aucun rapport immédiat avec l'appréciation des lois, en tant que celles-ci apparaissent comme bonnes ou mauvaises » (p. 5).

Et le traducteur le commente ainsi dans sa préface : « Il est évident que, pour comprendre la forme d'organisation qu'une législation déterminée donne à telle institution, il faut connaître les faits sociaux, et les considérations, etc., qui constituent la raison d'être de l'institution elle-même. Mais autre chose est de reconnaître les points de contact qui existent entre la science juridique et la science sociale, autre chose d'en faire un mélange... L'étude des lois positives au point de vue purement juridique, et leur appréciation critique au point de vue de la morale et de l'économie sociale (bien distinctes de leur appréciation au point de vue technique) constituent deux éléments hétérogènes, visiblement disparates *et qu'on ne peut associer* » (p. XVI). Puis, comme

Austin, il divise les sciences juridique en deux séries : la série juridique pure, opposée à la série branche de la science sociale.

Seulement, auteur et traducteur omettent de dire que ces différentes sciences de la série juridico-sociale, auxquelles ils renvoient, ne sont pas même constituées (1). Les juristes ont trouvé le mot, mais non la chose.

Ainsi, au lieu d'étudier tous les phénomènes juridiques sous toutes leurs faces, Austin se décide *à priori* à n'étudier que les plus compliqués, les plus « avancés », et à un seul point de vue, celui de la concordance logique avec des systématisations, également *à priori*. C'est par ce procédé qu'il prétend réussir à empêcher que le Droit n'apparaisse comme un *assemblage de règles arbitraires et sans lien !*

Mais voici venir la conséquence extrême du système : il nous faut pour cela feuilleter le livre du professeur Roguin, *La Règle de Droit*, paru en 1889, donc déjà ancien, mais nécessaire à citer parce qu'il va nous donner le point d'aboutissement de la tendance.

Dans une introduction sur la classification des disciplines, l'auteur commence par gémir sur l'esprit routinier des études juridiques : son désir serait de « secouer » en France le « despotisme » du Code civil, en Allemagne celui du Droit romain, en Angleterre celui de la Common Law (p. 35). Il veut nous offrir un instrument de progrès. Et nous voilà du coup alléchés. Mais que propose-t-il ? Songe-t-il que si la science a jusqu'à présent échoué, que si le Droit manque de constatations générales, le vice est peut-être imputable à l'habitude prise d'isoler de leurs faits générateurs les formules juridiques ?

Nullement, il entend parvenir à son but par l'étude de la science juridique *pure :* et le terrain sur lequel il se place est celui, non du Droit historique, mais du Droit *possible :* sa méthode consiste à faire des *suppositions* qu'il « emprunte indifféremment à l'histoire et à l'imagination, à la seule condition qu'elles soient conformes à la *nature des choses* » (p. 37). Il prétend faire de l'analyse ; mais ce qu'il analyse, ce sont les relations « constituées ainsi *artificiellement* ». Son étude est « absolument *neutre*, affranchie de toute appréciation », ne renfermant

(1) On ne peut sérieusement soutenir qu'elles soient constituées, puisque les auteurs n'ont pu s'accorder encore soit pour en définir la méthode, soit pour pratiquer une méthode commune.

« aucune trace de *critique* » aucune préoccupation de rattacher les institutions juridiques et les conflits à leurs cause, à leurs effets.

Que valent dès lors la « conséquence forcée » et les « classifications » qu'il propose avec une pareille analyse pour base? Dans cette science toute de fins pratiques que doit être la science juridique, s'imagine-t-on aisément un savant répondant aux questions posées par les praticiens sur ce qu'il *faut* modifier, ce qu'il *faut* faire : Voici les pratiques, voici les réformes que je *suppose*, que j'imagine; voici mon rêve : appliquez-le?

IV

La seconde tendance signalée plus haut s'efforce de remédier aux désiderata de la science du droit par une étude plus compréhensive du phénomène, en tenant compte des faits concrets.

Cette seconde tendance est vague encore, peu consistante, point méthodique, mais elle existe, ce qui est beaucoup; elle est la preuve de ce progrès latent des études juridiques, que nous affirmions en débutant. Donnons-en quelques exemples.

M. Esmein, dans son *Cours élémentaire d'Histoire du Droit*, critique ainsi qu'il suit l'école des Glossateurs ou école de Bologne (p. 768) : « Leur qualité maîtresse fut l'étude directe intégrale des textes qui figurent au *Corpus Juris*. Ils les examinèrent isolément et les comparèrent entre eux avec une critique admirable. Leur principale faiblesse, c'est que, *pour interpréter des textes juridiques, ils n'avaient que ces textes* eux-mêmes à leur disposition. Ils ne connaissaient bien ni l'histoire romaine, ni la littérature latine, *et par suite ils ne pouvaient comprendre le sens* et la portée de beaucoup d'institutions, *ne connaissant pas le milieu* où elles s'étaient développées. »

Quand on se borne à rapprocher, dit Aucoc (*Controverses sur la Décentralisation administrative*) les textes successifs de la législation pour examiner les combinaisons qui sont plus ou moins favorables à l'idéal qu'on s'est formé, au besoin de la liberté, à celui de l'ordre, ou à la concentration de ces deux éléments nécessaires d'une société civilisée, on n'est pas en mesure d'apprécier ce que valent les systèmes. Les séparer des circonstances dans lesquelles ils se sont produits, c'est omettre

un des points essentiels dont il doit être tenu compte (1). »

M. Huc, un magistrat, dans ses études sur le *Code civil*, remarque que les auteurs jusqu'ici « se sont cantonnés aux seules dispositions du Code », qu'ils « ont écarté les matières connexes. Ce procédé *isole* trop le Code civil, en fait un Code civil *fermé*. Or, notre Code, au contraire, est pénétré par toute les autres branches du Droit. *Tout se tient dans la législation d'un peuple*. Pour connaître une partie, il faut connaître son contact avec les autres. D'un autre côté, *l'explication du Code doit être en harmonie avec l'évolution nouvelle* qui se prépare dans notre législation. Aujourd'hui... les députés... étrangers aux traditions romaines et coutumières, n'obéissent qu'aux besoins nouveaux, élaborent une législation indépendante du passé. » (T. I, préface.)

Voilà donc des esprits ralliés aux idées de large critique et de contrôle, disposés à rechercher l'esprit des textes, à ne plus les étudier isolés mais groupés, à les analyser dans leur milieu, afin d'en saisir l'orientation générale, la valeur relative, avant d'en entreprendre l'étude fragmentaire : des écrivains qui ne paraissent plus portés à découper en tranches, en points de vue isolés les uns des autres, en sciences à part sans rapport entre elles, l'étude complète des phénomènes juridiques.

Mais nous avons mieux encore, et voici des affirmations plus précises, plus intéressantes.

Ouvrons le tout nouveau *Manuel élémentaire de Droit romain*, en cours de publication, du professeur Girard et citons :

Il repousse les « idées maîtresses » de Fustel de Coulanges et de Leist, suivant lesquelles on pourrait « restituer les institutions originaires des Indo-Européens en prenant certains groupes arbitrairement choisis, et en en négligeant... certains autres... » Le Droit romain « ne peut être isolé » soit du Droit des autres peuples de pareille origine, soit même « de ce *Droit universel* dont l'histoire constitue ce qu'on appelle l'histoire du Droit comparé ».

L'auteur regrette que ce Droit universel, qui est pour lui, notons-le, *non pas une philosophie* du droit mais une histoire, que cette histoire universelle du Droit comparé, « qui serait du plus haut intérêt, » dont « la fonction » consisterait « à *observer* comment les lois naissent, vivent et meurent » n'existe pas en-

(1) *Revue polit. et parlem.*, 1895, p. 227.

core, quoiqu'on ait déjà rassemblé, dit-il, d'excellents matériaux.

Il en adopte la conception qui est de procéder non pas par des procédés *à priori* par des essais de généralisation philosophique, mais par des comparaisons de faits observés dans les diverses législations.

« Les recherches relatives... aux conditions dans lesquelles se constituent et se transforment les institutions juridiques, sont la branche la plus haute et la plus délicate de l'activité du jurisconsulte » (p. 6).

« La méthode » de l'auteur consistera à retracer la vie même des institutions, en prenant pour objet d'études la législation qui présente entre toutes le champ d'observation le plus favorable, à raison notamment de l'abondance des documents et de l'ampleur de la période, le Droit romain. « Il n'y a pas de terrain sur lequel on puisse mieux observer comment les lois naissent, comment elles vivent, et comment elles meurent. Il n'y a pas d'enseignement qui puisse mieux empêcher de considérer le Droit d'un moment historique, soit, ainsi que c'est le défaut des *esprits purement logiques, étrangers au mécanisme de la vie sociale*, comme un accident artificiel et arbitraire à la merci des caprices du législateur, soit, ainsi que c'est plutôt le défaut des simples praticiens, comme une œuvre immuable et éternelle » (p. 6).

Et en parcourant les trois fascicules parus de son ouvrage, nous voyons l'exposé des faits économiques précéder l'étude de l'institution : nous lisons un long développement sur l'histoire de la propriété romaine, sur le caractère de la culture des premiers Romains, une foule de notes établissant des rapprochements avec les législations hindoues ou autres, etc. (1).

Voilà, on en conviendra, une façon neuve d'entrer dans l'étude d'une législation. Et, si le point de vue de l'auteur est encore exclusif d'un examen véritablement méthodique, s'il a le tort d'espérer tirer de l'étude d'un seul type, du type romain, des conclusions scientifiques à portée générale, toujours est-il qu'il s'oriente vers la méthode d'observation, et que nous pouvons saluer dans sa tentative un véritable progrès.

(1) M. Cuq avait déjà fait antérieurement des déclarations analogues dans ses *Institutions Juridiques des Romains* 1891. Cf. notamment pp. XXIII, XXVII, XXVIII. Et M. Saleilles a fait remarquer (*Revue historique* 1892, pp. 232-238) toute l'importance de ce livre au point de vue de l'évolution des études juridiques. Décidément les études de Droit romain sont chez nous en progrès.

Citons aussi le très curieux ouvrage posthume d'Ihering, *Les Indo-Européens avant l'histoire* (1895), livre dont l'étude nous appartient parce qu'il est écrit par un juriste, parce que le but de l'auteur, en commençant ce travail nouveau, était de trouver la raison d'être des principes restés inexpliqués pour lui de la législation romaine primitive.

C'est la migration, explique-t-il, qui a fait l'Européen, « non par le seul effet de la longue durée de celle-ci, mais par les institutions qu'elle avait suscitées, par les *nécessités* qu'elle imposait à l'énergie de l'émigrant..... Si l'habitat était chose indifférente pour les peuples, les Grecs et les Germains n'auraient pu devenir dissemblables... » et encore : « Indiens, Iraniens, Romains, Celtes, Slaves n'ont commencé à former des races distinctes qu'après avoir quitté leur patrie originaire... Dans la plaine de Mésopotamie le Sémite devint agriculteur, dans la montagne de l'Iran, l'Arya fut pâtre... Celui qui doit péniblement gagner son pain, le ménage. Celui qui le gagne sans peine, le dissipe facilement... « Le sol, dit-il (c'est-à-dire aussi « la constitution géologique, le climat, le voisinage de la mer »), est le premier facteur de l'action historique des peuples. « Par sol, j'entends également la communication avec d'autres peuples résultant de la position du pays, le sol dans le sens de l'histoire de la civilisation, dans le sens politique, dans le sens historique... La géographie est de l'histoire tracée d'avance... Si j'ai frappé juste dans la proposition qui résume mes idées : Le sol est la race, il en résulte que l'historien a pour devoir de découvrir les corrélations de la race d'un peuple avec son sol. Je me suis proposé ce problème pour l'Arya. »

Et l'auteur devait, de ce point de départ, redescendre, si la vie le lui eût permis, jusqu'aux lois romaines.

Exemple bien saisissant que celui de cet esprit éminent, dès longtemps rallié *en principe* à la méthode d'observation (Cf. son *Esprit du Droit romain*), mais que sa formation intellectuelle a néanmoins toujours fait rétrograder sur la pente de la voie ancienne, — et qui, lassé finalement de ne pas comprendre, après toute une vie passée à approfondir une législation, *s'avoue son échec* et consacre ses derniers mois d'existence à représenter et à fixer les conditions, à son sens nécessaires, d'une observation juridique complète !

Preuve frappante, par conséquent, de l'insuffisance des mé-

thodes actuelles, même élargies déjà, et presque dénaturées par l'effort d'un esprit véritablement scientifique!

M. Menger, professeur à Vienne, présente une constatation non moins intéressante dans son discours sur « le rôle social de la science du droit » (1), en faisant remarquer l'échec récent devant la commission du Reichstag du projet de code Civil allemand, élaboré pourtant pendant trois ans par une réunion de jurisconsultes distingués (2).

Ce discours, qui est à lire, exprime l'opinion que Savigny, le célèbre créateur de l'école historique, n'a pas su faire sortir de sa méthode les résultats qu'on en espérait (3). « L'école historique naquit de causes politiques autant que scientifiques, pour réagir par l'histoire contre le Code civil français, et exagéra le principe *d'autorité*. Les écrits de ses fondateurs enseignèrent une résignation presque sans limites à l'ordre établi par le cours de l'histoire, une admiration aveugle du Droit romain classique, une soumission sans réserve *à l'autorité* historique et scientifique... Les gouvernements s'y montrèrent favorables par des motifs politiques, en faisant dans les programmes des Facultés de Droit la plus large place aux sciences historiques et en retranchant, par contre, entièrement, ou en rabaissant jusqu'à l'insignifiance les enseignements portant sur la critique du Droit... Et cela au moment où la grande industrie, l'agglomération des ouvriers amenait un changement radical des conditions de force, qui en réclamait un semblable dans les institutions sociales... Un nombre considérable d'ouvrages de Droit paraît, et on ne trouve pas une simple allusion à cette incroyable transformation, et aux conséquences que ce fait devra exercer par rapport aux systèmes de Droit. »

Et l'orateur ajoute (p. 68) : « Cette soumission irrationnelle au principe *autoritaire*, — nous ne parlons pas de l'investigation historique du Droit, parce qu'elle est en elle-même louable et désirable, — me semble être la cause principale qui a empêché l'action de l'école historique d'entrer dans le courant si puissant

(1) Cf. *Revue d'Écon. polit.*, janvier 1896.

(2) Ce projet a été remanié, et enfin adopté dans le cours de cette année.

(3) Nous avons dit que Ihering lui aussi a combattu la méthode de Saivgny. « A mon avis, dit-il, Savigny n'a point saisi le caractère particulier de la méthode juridique. » Cf. *Esprit de Droit romain*, p. 1 et 19. Cf. aussi à ce sujet Girard, *op. cit.*, p. 85. — Cf. aussi supra, p... note 2.

de la science moderne, et l'a fait même dénoncer comme un retour aux préjugés des méthodes scientifiques du moyen âge... » Et ce professeur de procédure rappelle que l'histoire naturelle au dix-septième siècle, reposait, elle aussi, non sur l'investigation individuelle, mais sur l'autorité, qu'elle sut tenir compte de la recommandation de Bacon, de Galilée, en faveur de la méthode empirique et de l'expérience; il constate que le droit n'a pas su marcher dans la voie nouvelle, tracée déjà par Descartes et que pensa trouver Grotius; qu'au point de vue scientifique « il a perdu tout un siècle »; qu'il doit avoir une mission sociale, savoir *s'adapter à la vie réelle*, devenir, en un mot, une *science créatrice*.

Il convie les étudiants, ses auditeurs, les juristes de demain, à élargir le domaine des études juridiques, à ne pas se contenter de faire seulement ce qu'il appelle de la *jurisprudence dogmatique* (c'est-à-dire l'étude, la codification, l'harmonisation, l'application du droit en vigueur), ou encore ce qu'il qualifie de *jurisprudence historique* (c'est-à-dire l'étude du droit positif du passé dans ce qu'il peut avoir d'utile pour le droit actuel en vigueur), mais d'y ajouter la *jurisprudence législative et politique :* « sous quelque nom que ce soit, il doit exister une discipline qui ait pour tâche de comparer les matériaux juridiques transmis par la tradition à l'état présent des choses, pour en conclure quels sont les changements du droit en vigueur qui seront nécessaires à l'avenir. » Il serait difficile de faire entendre plus nettement que ne fait ce juriste, que pour déterminer un progrès de la *science* juridique, c'est jusqu'à sa méthode même qu'il faut renouveler.

Arrêtons-nous sur les bonnes espérances que donnent ces premiers symptômes d'une évolution des études juridiques vers l'observation sociale. Nous ne nous attacherons pas, aujourd'hui du moins, à démontrer ce que cette évolution, dans le sens où la dessinent les auteurs, a d'incomplet encore, notamment au point de vue de la constitution des types, et au point de vue de la comparaison des types entre eux. Disons seulement que si les juristes ont encore beaucoup à découvrir, du moins les voilà qui s'engagent dans la voie des découvertes. C'est l'aurore d'une production bibliographique, où la science sociale aura davantage à glaner.

P. Isambert.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

I

LES ORIGINES GERMANIQUES ET GOTHIQUES

Le Lieu qui a opéré la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste est la Scandinavie : Danemark, Suède et Norvège réunis. Il est coupé du haut en bas en deux versants : l'un descendant à l'Orient, l'autre à l'Occident. Sur le versant oriental, il a reçu la famille communautaire; sur le versant occidental, il a donné la famille particulariste. Dans l'ordre purement naturel, c'est le plus grand changement qu'ait vu l'humanité.

Le Travail dominant, sur le versant oriental, est la culture intense. Ceci s'entend de la partie Sud du versant, car la partie Nord appartient à la région glaciaire. La partie sud est dans la Baltique; la partie Nord, sur le golfe de Botnie.

Le Travail dominant, sur le versant occidental, est la pêche unie à la petite culture, du Sud jusqu'au Nord.

Voilà le théâtre.

Les deux versants ont joué leur rôle dans la transformation de la famille communautaire en famille particulariste. Cette métamorphose s'est achevée sur le versant occidental, mais elle n'a pas été opérée par lui seul, il a fallu des éléments préparés par le versant oriental.

Ceci est facile à constater. Le versant occidental, en effet, a reçu des populations qui y sont venues sans avoir subi de modi-

fication première sur le versant oriental, et ces populations n'ont pas donné la famille particulariste. Ainsi, la partie septentrionale de la Norvège, où s'étendent aujourd'hui les Norvégiens, a été occupée depuis les origines par les Lapons directement arrivés de leurs toundras : et les Lapons sont bel et bien demeurés en famille communautaire.

Il nous faut donc voir tout d'abord quels éléments spécialement préparés a fournis le versant oriental. Nous étudierons ensuite la transformation que le versant occidental a donné à ces éléments spéciaux.

Les populations qui se sont établies définitivement sur le versant oriental présentaient, antérieurement à leur établissement, un type social assez analogue à celui des Celtes. Ce n'est pas qu'elles fussent celtiques quant à l'origine : elles appartenaient à une migration postérieure, celle des Germains. Mais elles avaient reçu sur leur chemin une formation assez approchée de celle des Celtes, parce qu'elles étaient passées par des circonstances assez semblables.

Les Celtes sont des pasteurs engagés à travers le sol boisé de l'Europe, par le chemin de steppes riches et ouvertes du Danube. La vallée du Danube est ouverte, en ce sens qu'elle présente un superbe entonnoir de steppes fécondes. Mais une fois sur cette voie, les nomades sont poussés à franchir les Portes de Fer, et là ils sont pris dans la vaste et riche Hongrie comme dans un piège, où ils dévorent l'appât en attendant que d'autres entrent après eux. Pressés par les survenants, ils suivent le couloir du Danube, entre Vienne et Passau ; ils se divisent sur le plateau à compartiments de la Bavière ; et, par le double seuil du Rhin au-dessus de Constance et de Bâle, ils sont finalement introduits dans la grande zone forestière des Gaules.

Les Germains sont des pasteurs engagés à travers le sol boisé de l'Europe, par un autre chemin de steppes, steppes pauvres, plus au Nord, et dont l'entrée est fermée en très grande partie par les obstacles que présentent sur une même ligne les lagunes du fond de la Baltique, la profonde forêt Lithuanienne, les in-

franchissables marais de Pinsk et les pentes à demi-boisées des Karpathes.

La porte herbue de cette steppe du Nord est précisément entre les pentes boisées des Karpathes et les marais de Pinsk : on passe là, étroitement, de Kiew à Lublin, sur les dernières pentes, qui ne sont plus les bois et qui ne sont pas encore les marais; cette bande de steppes fait isthme entre la Russie et l'Allemagne.

C'est là encore la grande porte aujourd'hui. Plus au Nord, il faut remonter jusqu'au dessus des marais de Pinsk pour aller franchir la queue de marécages que forme la Bérésina, passage tristement célèbre et dont on peut apprécier les difficultés par ce souvenir même.

Au delà de cette porte de Kiew et Lublin, s'ouvre la steppe de Germanie.

Elle a une configuration très remarquable : elle pénètre comme un large coin jusqu'au fond de l'Europe, en suivant une direction oblique, qui achemine par degrés insensibles les immigrants du Sud au Nord. Ceci a été fait de main de maître et Dieu avait en vue les destinées de la race humaine. Il s'agissait de conduire, de l'Orient à l'extrême Occident et du midi à l'extrême Nord, une race de pasteurs à l'abri des aventures des grands Empires de la Méditerranée et à l'abri de l'influence stérilisante de la région glaciale. Cette ligne biaise est tracée entre les deux et atteint de part en part : c'est fait!

Les pasteurs n'ont pris cette route en masses, que quand celle du Danube, plus riche, plus méridionale, plus attrayante, a été encombrée.

Avant eux, étaient passés les chasseurs épars de la période paléolithique; puis les chasseurs en troupe, qui devaient monter jusqu'aux régions danoises pour y laisser leurs immenses amas de débris culinaires. Les uns et les autres avaient purgé le territoire du plus grand nombre des animaux féroces ou sauvages qui pouvaient nuire à la vie ou aux ressources des troupeaux. Ils avaient en outre préparé les passages et les stations en beaucoup d'endroits; ils avaient frayé le chemin aux points difficiles.

Mais ici, comme ailleurs, ils devaient disparaître devant la marche régulière, compacte et organisée des pasteurs.

Les pasteurs enfin entrés en bon nombre et en bon ordre dans la steppe oblique de Germanie, voyons ce qu'ils y deviennent. Et, pour cela, examinons de plus près la curieuse structure de cette steppe.

Ce grand « coin » qui s'enfonce dans l'Europe était encore sous la mer à la fin de la période quaternaire et au commencement de l'ère géologique actuelle. C'est une vaste plaine de sable parsemée de plaques vaseuses fertiles. De là, dans l'Allemagne du Nord, cette bigarrure d'endroits secs et humides, les premiers beaucoup plus étendus que les seconds; de là, cette découpure de steppes arides, d'oasis boisées, de marais et de lacs. Les forêts, composées d'arbres verts en général, s'y terminent net comme les lacs eux-mêmes, à cause des conditions toutes locales et parfaitement limitées de leur développement, et la steppe passe ainsi largement au milieu d'un semé de massifs verts et de pièces d'eau.

C'est donc un lieu où l'on pourra, tour à tour et à volonté, courir ou s'arrêter. C'est ce qui explique la perpétuelle alternative de cette Allemagne, périodiquement envahie par les nomades et reconquise par les sédentaires.

Ceci s'expliquera mieux encore par ce qui suit :

Dans la période qui précéda son desséchement, l'ancienne mer qui occupait cet espace semble n'avoir plus été qu'un vaste golfe largement ouvert à l'Orient, mais bordé par deux rivages au Sud et au Nord. Au Sud, les flots venaient battre les pentes septentrionales des Karpathes et des chaînes qui les continuent vers l'Ouest. Au Nord, ils venaient battre aux collines Baltiques, dont le plateau suit à une petite distance la mer du même nom.

Très espacées l'une de l'autre vers l'Orient, ces deux frontières du golfe allaient se rapprochant toujours vers l'Occident, où elles se rejoignaient en un angle émoussé, à l'est de l'Elbe.

Ce double rivage est aujourd'hui représenté par les deux bandes de terre fertile de la plaine germanique. Comme toutes les régions sous-marines bordant une côte, ces deux bandes ont

été recouvertes de sédiments riches, arrachés par les eaux pluviales aux bassins supérieurs. Restée beaucoup plus longtemps zone côtière, la bande du Sud accuse nettement ce phénomène; celle du Nord doit plutôt sa fertilité relative à un sous-sol primitif moins ingrat, puis à l'abri des collines baltiques, et à son inclinaison générale vers les rayons du Midi; dans certains endroits privilégiés, elle peut même donner de la vigne.

Tandis que les pasteurs trouvaient et trouveraient encore aujourd'hui un large chemin de steppes au fond de l'ancienne mer, ceux qui voulaient ou devaient s'échouer le long de la route, avaient à leur disposition les deux bandes fertiles, où il leur était aisé de se fixer.

Il n'est pas d'époque où les divisions politiques et administratives de l'Allemagne n'aient procédé de cette constitution physique du territoire et ne l'aient mise fortement en relief.

Aujourd'hui, l'ancien rivage du Sud est marqué par la Galicie, la Silésie, la Lusace et la Saxe royale, tous pays en longueur, au bas des Karpathes et des monts à la suite : pays riches. Et la bande du Nord est marquée par le duché de Prusse, la Poméranie et le Mecklembourg, tous pays en longueur, le long de la Baltique : pays riches, encore. Entre ces deux bandes, s'intercalent les masses larges de la Pologne et du duché de Posen, faisant triangle : pays pauvres et stériles. L'élément polonais, qui, avec le territoire de Pologne et le duché de Posen, entre ainsi en « coin » dans l'Allemagne actuelle, figure encore très apparemment la pointe que, de tous les temps, les nomades ont faite en Allemagne par le centre de la steppe.

Aux premiers siècles de notre ère, quand se sont produites les grandes invasions orientales des Wendes et des Slaves, la distribution de ces nouveaux groupes de barbares sur le sol de la Germanie a présenté absolument le même dessin. Et au moyen âge, ç'a été encore la même chose.

Cette structure du lieu étant connue, on comprend aisément que ceux qui menaient la tête de l'invasion germanique aient poussé tout droit leurs troupeaux et leur cavalerie jusqu'à la pointe extrême de la steppe, et que, là, ils aient rencontré le ter-

rain le plus favorable pour se mettre à la culture rudimentaire, à laquelle les contraignait alors la poussée incessante des survenants. Ce terrain est le plus favorable, parce que, là, se rapprochent les deux bandes fertiles, de façon à former un espace cultivable plus large. La nation, en s'y établissant, peut rester plus compacte ; elle risque moins d'être scindée. En effet, c'est là qu'étaient, à l'époque romaine, les fameux Suèves, dont César dit : « *Suevorum gens est longè maxima et bellicosissima Germanorum omnium : hi centum pagos habere dicuntur.* (IV, 1.) Ils avaient pu rester groupés en grande masse. Au moyen âge, la marche de Brandebourg, qui était précisément là, a été le grand point d'appui de la reprise de la steppe germanique sur les Slaves, qui l'avaient conquise d'un bout à l'autre. Et aujourd'hui encore, c'est par sa position centrale entre les deux bandes rapprochées du Sud et du Nord, que Berlin tient puissamment l'Allemagne de la plaine baltique et la relie à l'Allemagne d'au delà, à l'Allemagne de la plaine saxonne.

Il n'est pas inutile de donner ici un détail de plus, qui achèvera de faire connaître, au point de vue social, la merveilleuse organisation naturelle du sol allemand. Nous avons besoin de la bien connaître, non seulement pour notre question présente, mais pour toute la suite de nos études.

Donc, il faut remarquer que, de loin, les « bandes fertiles » sont reliées l'une à l'autre par la route commode de fleuves, qui vont directement de l'une à l'autre à travers la « steppe ». Il est vrai, le courant général des eaux, le thalweg de la steppe, va, comme la steppe elle-même, de l'Est à l'Ouest : il est tracé par le Bug, la moyenne Vistule, la Wartha et la Sprée, qui se jette dans l'Elbe. Mais ces cours d'eau, au lieu de former un fleuve continu, forment une ligne interrompue, de place en place, parce qu'au moment de se joindre l'un au bout de l'autre, ils sont brusquement coupés par des renflements du sol et par des lignes fluviales transversales qui descendent directement des Karpathes à la Baltique et relient le Sud au Nord. Sur la carte, ces lignes fluviales, tendues des pentes des Karpathes aux Collines Baltiques, ressemblent à des câbles qui rattacheraient, à travers l'ancienne

mer, ses deux rivages. En réalité, ce sont des routes d'eau, qui relient entr'elles les populations agricoles installées à distance sur les deux bandes fertiles, et c'est par ces routes transversales naturelles que s'établit l'unité de l'Allemagne riche à travers son centre pauvre.

Or, au point qui nous occupe en ce moment, à l'extrémité Ouest de la steppe, ce n'est pas un fleuve seulement qui opère la jonction entre les deux bandes fertiles, très rapprochées d'ailleurs, c'est toute une guipure de lacs et de voies d'eau, par lesquels les habitants, aujourd'hui comme de tout temps, communiquent entre eux du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest. Les paysans de tout le pays qui environne Berlin au loin, ne se servent pas d'autre mode de transport que la barque.

Ainsi s'explique l'unité générale du pays allemand, malgré la pénétration profonde de la steppe et l'écartement des territoires fertiles. Ainsi surtout sont mises en pleine lumière les conditions privilégiées du point terminal de la plaine germanique.

Et voici précisément que ces nouvelles clartés sur le Lieu nous font faire un pas en avant dans l'étude de notre sujet. L'entrelacement des sols fertiles et des régions d'eau, dans toute la plaine allemande, et surtout dans la région entre l'Elbe et l'Oder, a eu pour résultat de plier les Germains, en terre ferme, à un premier apprentissage de la barque, en même temps qu'ils s'y formaient à la culture. Ceux d'entre eux qui de là furent rejetés dans le Jutland et les îles danoises, étaient donc par avance préparés aux exigences de leur nouveau séjour.

Telle fut, en particulier, la formation que rencontrèrent là, à l'origine, les Goths, avant de passer en Scandinavie.

Si avantageuse, en effet, que soit, pour s'y fixer, la position que nous avons décrite, elle avait un côté défectueux pour les premiers arrivants, parce que toute la poussée des pasteurs de la steppe germanique aboutissait précisément là. Toutes les invasions nomades de l'Orient, qu'a reçues la Basse Allemagne, ont passé sur le corps à cette région privilégiée. Et aujourd'hui même, Berlin regarde avec une certaine inquiétude du côté de l'Orient, qui s'avance très près d'elle par la Pologne, tant russe

qu'allemande : le duché de Posen n'est guère loin. Aussi les premiers occupants, puis les Goths, comme plus tard les Suèves qui marchaient derrière eux, se sont-ils trouvés poussés à l'Occident par la pression de la colonne de nomades qui montait toujours du Sud-Est.

Lorsqu'on est jeté hors de ce fond de la steppe germanique, on tombe sur trois natures de sol très différentes.

Si on marche tout droit à l'Ouest, c'est la grande lande de la mer du Nord, lieu comparable à la lande de Gascogne; c'est le désert, le marécage, la forêt de pins sur les sables!

Si on oblique au Sud-Ouest, ce sont les montagnes de la Thuringe et de la Hesse : c'est la Suisse Saxonne; on s'y appauvrit, on s'y disloque.

Mais si, au contraire, on se tourne au Nord-Ouest, c'est la continuation de la bande de terre féconde; seulement cette bande va s'amincissant et finit à rien en face de l'île de Fionie, à mi-hauteur du Danemark.

C'est cette triple impasse qui clôt la steppe germanique à l'Elbe.

Les premiers Germains, donc, durent sauter le pas. Ceux qui tombèrent dans la lande ou dans les montagnes cherchèrent leur vie en poussant jusqu'au Rhin. Ils se heurtèrent bientôt à la résistance des Celtes; l'avant-garde s'insinua dans le Nord de la Gaule où elle se confondit avec les Belges; mais la masse s'abâtardit dans les régions comprises entre l'Elbe et le Rhin. Notons que, pas plus que leurs devanciers les chasseurs en troupe, pas plus que les Lapons de la Norvège, ils ne se transformèrent en touchant, par la lande, les rivages de la mer du Nord.

Mais ceux qui suivirent la bande fertile jusqu'au milieu de la péninsule danoise, se trouvèrent là, comme autrefois les Pélasges sur les rivages de l'Asie Mineure : ils virent, à une très petite distance du rivage, un archipel qui leur offrait un refuge assuré contre les nomades. Ils y passèrent aisément à la barque.

Là, ils ne rencontraient qu'une résistance nécessairement faible chez les Finnois : quelle facilité n'ont pas des sédentaires ou demi-sédentaires à éliminer des demi-chasseurs, demi-pas-

teurs, et surtout à les éliminer des îles! Le fait est constant.

Voilà les Goths touchant au versant oriental de la Scandinavie. Nous voyons ce qu'ils y apportaient. Ce sont des pasteurs, passés à la culture rudimentaire et se transportant en barque.

Le sol de ce pays est beaucoup plus fécond que celui de la Germanie. Puis, on est préservé des incursions par la mer. On est même cantonné par elle. Les Goths passèrent ainsi à la vie agricole et sédentaire complète.

Il furent de parfaits paysans, ils devinrent des cultivateurs intenses. Ils employèrent aux travaux de manœuvres des Finnois retenus en esclavage. Mais ils cultivaient, ils labouraient eux-mêmes.

Ils avaient amené avec eux, de la plaine allemande, tous les animaux domestiques, le cheval, le bœuf, le mouton et le porc.

Le cheval qui, dans la grande steppe, était tout pour eux, a dès lors perdu beaucoup d'importance : l'ancêtre des Géants, qui représentent les Goths, c'est la *vache* Hudhumbla, nous disent les Eddas. Bientôt les monuments de l'âge du bronze nous montrent des voitures et des charrues; on fait des céréales et l'on file la laine.

La supériorité de leurs productions sur celles de leurs voisins leur fournissait un objet de commerce. Ils avaient à échanger le surplus de leurs céréales et de leurs laines contre les pelleteries des Finnois, surtout de ceux qui habitaient l'Est de la Baltique et du golfe de Bothnie, pays abondants en fourrures de toute sorte.

Ces pelleteries du Nord auraient pu constituer entre leurs mains une véritable source de richesses; il en était de même, et à plus forte raison, de l'ambre jaune des côtes de Danemark, le plus anciennement connu. Mais l'absence de grand débouché vers le Sud faisait nécessairement de tout cela un commerce assez court.

Cependant, habitant des îles et des rivages très découpés, très voisins les uns des autres, les Goths ne pouvaient manquer d'user de la navigation. La violence des courants dans leurs mers et défilés les amena bientôt à construire de grandes barques. Ils se familiarisèrent avec la mer.

Par contre, au Sud et l'Est à partir de l'Oder, le rivage de la Baltique est indécis entre la terre et l'eau, et vraiment répulsif à la navigation ; pour le dire en passant, c'est ce qui, aujourd'hui encore, forclôt les Prussiens de la puissance maritime, naturelle, réelle, vivace, malgré leurs prétentions et leurs efforts. Et puis, l'hiver, ils ont les glaces.

C'est que, malgré le rapprochement que nous avons fait tout à l'heure entre les Goths et les Pélasges, il y a une terrible différence entre la Baltique et la Méditerranée, qui sourit au navigateur, qui est bordée des plus féconds rivages et qui avoisine les riches Empires ! La Scandinavie n'est qu'une projection de terres tempérées au milieu des glaces.

Donc, nos paysans Goths, tout en ayant trouvé des causes de progrès qui les rendaient très supérieurs à la masse demi-errante des Germains, n'étaient après tout que des campagnards, bons cultivateurs, gens aisés, paisibles, illettrés. Tel est uniquement le type que dessinent, à ne s'y pas tromper, tous les documents fournis sur eux par l'histoire, par l'archéologie, et aussi par la Science sociale, comme nous venons de le constater moyennant l'étude de leurs ressources.

Nous connaissons maintenant le premier élément que va nous fournir le versant oriental scandinave pour le peuplement du versant occidental. Chez les pasteurs passés à la culture intense, le régime patriarcal s'affaiblit progressivement ; la communauté est battue en brèche par les capables, encore plus que par les autres ; au lieu de l'essaimage à longues échéances, il se fait constamment une émigration individuelle de capables.

Des émigrants agricoles, individuels, capables, voilà ce que le versant oriental peut envoyer au versant occidental.

C'est ce qu'il n'a pas tardé à lui envoyer : au commencement de l'ère chrétienne, les rivages norvégiens étaient déjà parsemés ou pour mieux dire clairsemés de population, jusqu'à une certaine distance de la Gothie, le Sud de la Suède.

Mais, avant de suivre ces émigrants sur le versant occidental, pour voir ce qu'ils y sont devenus et comment ils s'y sont transformés en chefs de familles particularistes, nous sommes obli-

gés de considérer sur le versant oriental un autre élément, qui y est survenu, et qui a agi puissamment sur le phénomène que nous étudions.

Ce qui manque, nous le savons, à des pasteurs devenus paysans et éloignés des moyens de commerce, c'est le progrès des arts usuels, les cultures intellectuelles et la puissance politique, que les pouvoirs soient d'ailleurs plus ou moins bien organisés.

Ce second élément, que la Grèce et l'Italie avaient reçu dès l'origine avec les Pélasges et qu'elles avaient alimenté par le commerce au moyen des Phéniciens et des Carthaginois, c'est l'élément urbain : ce que nous désignons plus couramment par le mot équivoque de civilisation (*civitas*, civilisation; *urbs*, urbanité).

La Gothie, dans son isolement, ne reçut cet élément urbain qu'aux approches de l'ère chrétienne. Elle le reçut, non pas des Romains qui tenaient alors l'empire des mers et l'empire des arts utiles, non pas des Gaulois, qui étaient ses voisins les plus proches et les plus « civilisés », les plus urbains; mais elle le reçut de l'Orient, par ce même chemin de steppes qui avait amené les Goths.

C'est ce qu'il nous faut voir maintenant.

(*A suivre.*)

Henri de Tourville.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE

VI

LA RÉGION DE LA CULTURE EN GRANDE PROPRIÉTÉ ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE. — LES PLATEAUX DU CENTRE ET DU MIDI.

Notre carte sociale de la France au Sud de la Loire se dessine peu à peu ; on en aperçoit déjà les grandes lignes. Elle se développe méthodiquement et presque symétriquement autour de nos trois grands MASSIFS MONTAGNEUX des Pyrénées, des Alpes et du Plateau central, qui constituent le Lieu par excellence de l'*Art pastoral*. De ces trois centres, descendent, par doubles rangées, des COTEAUX, qui nous sont apparus comme le Lieu par excellence des *Productions arborescentes*. Enfin, entre ces Coteaux, descendent également les VALLÉES, qui forment le Lieu par excellence de la *Petite Culture en Petite Propriété*.

Une seule nature de sol reste encore en dehors de notre classification, dans cette région de la France, ce sont les PLATEAUX, c'est-à-dire ces grandes surfaces, plus ou moins planes, qui alternent avec les vallées, qui les séparent les unes des autres et qui les dominent.

Si on voulait représenter par une figure la situation respective de ces diverses natures de sol, on pourrait dire qu'elles présentent à peu près la forme d'une roue gigantesque : chacun de nos trois massifs montagneux formerait le moyeu; les

Coteaux et les Vallées seraient les rais ou rayons ; enfin, les Plateaux représenteraient l'espace compris entre chacun de ces rayons. Et de même que cet espace est beaucoup plus large que celui qu'occupent les rayons, de même ausssi les Plateaux sont incomparablement plus étendus que les Vallées et les Coteaux, ils occupent des surfaces beaucoup plus vastes.

Comme les Montagnes, comme les Coteaux, comme les Vallées, ces Plateaux ont une caractéristique sociale : ils sont, par excellence, le Lieu de la *Culture en Grande Propriété*.

Ainsi, un voyageur, qui descendrait de la zone pastorale des Pyrénées, des Alpes, ou du Plateau central, traverserait, ou bien la région des Productions arborescentes, s'il suivait les Coteaux ; ou bien la région de la Petite Culture en Petite Propriété, s'il suivait les Vallées ; ou bien la région de la Culture en Grande Propriété, s'il suivait les Plateaux. Si, au contraire, changeant de direction, il entreprenait de décrire un cercle autour de l'un de ces massifs, il traverserait successivement et alternativement les Coteaux, les Vallées et les Plateaux et se donnerait ainsi le spectacle d'une plus grande variété de phénomènes.

Pourquoi la Culture en Grande Propriété se développe-t-elle de préférence sur les Plateaux, c'est ce qu'il nous faut expliquer immédiatement, en indiquant les différences physiques que présentent ces surfaces par rapport aux Vallées précédemment décrites.

I

Tandis que les Vallées se développent et serpentent comme un ruban étroit et allongé, les Plateaux s'étendent en grandes masses superficielles, longues, larges, compactes. Par le fait même de leur étendue et de leur masse, ils sont moins accessibles et offrent aux populations agricoles moins de facilités d'établissement que les Vallées.

Nous avons vu que le petit cultivateur était particulièrement attiré dans les Vallées par la présence de l'eau qui court dans le

fond, de l'herbe qui couvre les parties basses et des arbres fruitiers qui s'étagent sur les pentes. Ces trois ressources font généralement défaut sur les Plateaux. L'horizontalité de la surface s'oppose à l'écoulement des eaux; l'absence d'irrigations empêche le développement des prairies; enfin l'altitude et l'absence d'abri contre le vent contrarient beaucoup la végétation des arbres fruitiers.

A ces difficultés permanentes s'ajoutait autrefois un obstacle d'un autre genre, qui, décidément, rendait les Plateaux presque impénétrables pour les petites gens : je veux parler des vastes forêts qui les recouvraient.

Le cultivateur pouvait facilement venir à bout des bouquets de bois qui parsemaient les vallées, parce qu'ils étaient moins compacts, coupés de clairières herbues, et plus accessibles, puisque les vallées, nous l'avons vu, ont été les grandes routes des peuples. Mais, sur la vaste étendue des Plateaux, la forêt immense se dressait comme un obstacle à peu près infranchissable pour de petites gens, n'ayant à leur disposition que leurs bras. C'est une œuvre longue, difficile, que d'abattre des arbres, de de les débiter et surtout d'arracher les souches, pour mettre le sol en état de culture. Et pendant ce temps, il fallait vivre, sans avoir à sa disposition les ressources variées et plus ou moins spontanées offertes par les vallées.

Aussi, en fait, le défrichement sur les plateaux s'est-il opéré beaucoup plus tard que dans les vallées; il est même loin d'être terminé aujourd'hui encore. Sur la plupart des plateaux, qui forment comme une couronne autour du massif central, les bois sont encore nombreux. J'ai sous les yeux une carte de la Touraine forestière qui présente le tableau comparatif de l'état forestier au onzième et au dix-neuvième siècles. Au onzième siècle, presque tous les plateaux, qui constituent la plus grande partie du pays, sont couverts de forêts; les vallées et leurs abords sont seuls dégagés d'arbres. Depuis cette époque, le défrichement a pratiqué de larges éclaircies sur ces plateaux, mais néanmoins la forêt occupe encore, à l'heure actuelle, près d'un tiers du territoire; ce sont, en allant du Nord au Sud, les forêts de Château-la-Vallière, de

Châteaurenault, de Bimars, de Chancay, d'Amboise, de Montrichard, d'Aigues-Vives, de Bourgueuil, de Chinon, de Bellevau, de Bort, de Chenevose, de Loches, de Preuilly, de Brionne, de Bernhart, etc., etc. On saisit bien là la marche ininterrompue, mais difficile et lente, du défrichement.

Et cependant, dans toute la région au Sud de la Loire, la forêt a reculé plus rapidement que dans le Nord, parce que ces populations à formation plus pastorale ont eu, comme auxiliaire très puissant, la dent des animaux, qu'ils envoyaient pâturer dans les forêts. Mais c'était là de la destruction et non du défrichement, ce qui n'est pas la même chose.

Que d'efforts il a fallu pour amener le sol de ces plateaux à l'état de culture où nous le voyons! « On ne saurait douter, dit Maury, que la Gaule, à l'époque de la conquête romaine, ne présentât encore, sur beaucoup de points, l'aspect d'une vaste forêt; elle devait offrir alors à peu près la même physionomie que l'Amérique du Nord, il y a un siècle. Pomponius, qui écrivait au commencement de notre ère, qualifie la Gaule, d'*amœna lucis immanibus*, et tout ce que nous rapporte César, en ses *Commentaires*, est d'accord avec les paroles du géographe latin (1). »

On saisit très bien la marche du défrichement : des vallées, d'abord mises en culture, il gagne peu à peu et progressivement la lisière des forêts situées sur les plateaux. C'est ce que Maury constate pour la Touraine : « Le grand développement que prit *de bonne heure la culture sur les bords de la Loire* n'eut pas cependant pour effet de faire disparaître les vastes forêts qui recouvrirent, à l'époque gauloise, le territoire des *Turones*. Sans doute, leur lisière *s'écarta de plus en plus des rives du fleuve*, mais elles conservèrent pendant longtemps une extension remarquable, et, au siècle dernier, plusieurs des forêts de la Touraine figuraient encore au nombre des grandes forêts de la France (2). »

Pour pousser le défrichement au delà de la lisière, pour entamer à fond ces grands massifs forestiers, surtout pour s'y ins-

(1) *Les Forêts de la Gaule*, p. 41.
(2) *Ibid.*, p. 274.

taller et s'y maintenir, il fallait d'autres ressources que celles dont pouvaient disposer les petits cultivateurs des vallées. Il fallait des gens capables d'organiser de grandes entreprises et de surmonter de grosses difficultés.

En dehors du défrichement lui-même, ces difficultés sont bien confirmées par ce fait que, sur les plateaux, on ne peut avoir un bétail nombreux et le nourrir qu'en produisant, au moyen d'une culture plus intensive, les fourrages que la libéralité spontanée de la nature ne donne plus. Aussi les petites gens qui sont obligés de résider sur les Plateaux, soit pour faire des journées sur les grands domaines, soit pour exercer vis-à-vis du personnel de ces domaines diverses spécialités de l'industrie ou du commerce, arrivent-ils difficilement à nourrir les quelques animaux qu'ils entretiennent. Souvent les femmes et les enfants sont obligés de les faire paître le long des chemins. Cette nécessité, cette vie plus étroite, favorisent les habitudes de maraude, de paresse, de vagabondage. Une telle dégénérescence du type causée par la nature du lieu prouve bien que les plateaux ne sont pas, naturellement et par eux-mêmes, favorables au développement de la culture en petite propriété.

Aussi est-ce par de grands propriétaires, par de grands défricheurs, par des hommes puissants, que les plateaux ont été mis en culture. Le défrichement des plateaux, dans le Centre et le Midi de la France, est dû à quatre groupes principaux de défricheurs.

1° *Les grands propriétaires gallo-romains.*

Je n'ai pas à rappeler ici comment les Romains occupèrent le Centre et surtout le Midi de la Gaule; mais ce qu'on sait moins, parce que les histoires sont généralement muettes sur les faits de la vie privée, c'est qu'ils défrichèrent une partie du sol boisé, que les Gaulois avaient laissé inculte. C'est ce genre de territoire que les Latins appellent *saltus*. Naturellement, il n'avait presque aucune valeur. L'État en garda pour lui certaines parties et y mit des colons. Les villes en prirent d'autres parties à leur compte et les affermèrent. Les particuliers en occupèrent d'autres encore et les mirent en valeur. Une inscription mentionne treize

saltus qui sont devenus propriétés privées et, d'après le prix d'estimation, ils paraissent fort étendus. C'est à de grandes propriétés de ce genre, créées par le défrichement, que Columelle faisait allusion lorsqu'il parle de « ces grands propriétaires qui possèdent le territoire de tout un peuple et qui ne pouvaient pas faire en un jour, même à cheval, le tour de leurs domaines (1) ». Ces propriétaires, c'est aussi l'opinion de Fustel de Coulanges, « étaient de grands entrepreneurs de défrichements; Columelle donne à entendre que leur spéculation n'est pas toujours heureuse. Beaucoup se ruinent visiblement, parce qu'ils n'ont pas assez de bras à mettre sur ces grands espaces, et l'agronome prudent conseille de ne pas les imiter. Mais ceux qui réussissaient pouvaient arriver, avec le temps et à force de travail, à constituer d'immenses et magnifiques propriétés (2). » Tel est le *saltus* qui est décrit par Julius Frontin. « Il appartient à un seul propriétaire et il est pourtant aussi vaste que le territoire d'une ville; vers le milieu du terrain s'élève la demeure du maître; à distance et tout autour s'étend une ceinture de petits villages, où habite tout un peuple de paysans qui appartiennent au même maître (3). »

En fait, après l'établissement des Romains en Gaule, nous voyons le défrichement se développer et le grand domaine s'étendre sur de vastes espaces, ainsi qu'en témoignent le poète Ausone (4) et Sidoine Apollinaire (5). « Nous savons, par les écrivains du quatrième siècle, qu'il s'est formé à cette époque une classe de très riches propriétaires fonciers (6). » Quelques-uns de ces grand propriétaires gallo-romains nous sont connus, par exemple Syagrius, Paulinus, Ecdicius, Ferreolus.

Mais ce qui, mieux que tous les témoignages, peut nous donner une idée de l'étendue de ces domaines et de la puissance de ces grands propriétaires, c'est l'organisation même de la culture et l'importance du personnel.

(1) Columelle, I, 3.
(2) Fustel de Coulanges, *L'alleu et le domaine rural*, p. 30.
(3) Frontin, dans les *Gromatici veteres*, p. 53.
(4) Ausone, *Idyllia*, III.
(5) Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 8; II, 2; II, 9.
(6) Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 37.

Ces domaines étaient exploités par des esclaves (*servi*), dont les uns s'occupaient de la culture, les autres des divers travaux de fabrication qui sont à faire sur un grand domaine. Il y avait des meuniers, des boulangers, des charrons, des maçons, des charpentiers, des forgerons, même des barbiers pour raser les esclaves (1). Il existe souvent un atelier de femmes, *gynæceum*, dans lequel on tisse les vêtements nécessaires à tout le personnel.

A la tête de cette population d'esclaves se trouve un surveillant, *monitor*, pour chaque décurie de laboureurs, ou de bergers; des chefs de travaux, *magistri operum*, pour les divers métiers. Certains esclaves ont des emplois de confiance : le sommelier, *cellarius*, distribue les vivres et le vin; l'économe, *dispensator*, tient les registres de compte. Au-dessus de tous est le *villicus*, qui, esclave lui-même, représente le maître et le remplace. Ce n'est pas une sinécure, car le riche Gallo-Romain est plus urbain que rural; il réside plus volontiers et plus longtemps à la ville qu'à la campagne. Le défrichement, la mise en culture du sol est plutôt, pour lui, un placement de fonds qu'une occupation personnelle. C'est là qu'il fait fructifier l'argent acquis soit dans les affaires, soit dans le pillage administratif. Ces grandes étendues incultes (*latifundia*), pouvaient s'acquérir pour rien ou presque pour rien; mais, par leur exploitation, elles acquéraient une plus-value considérable. C'était une opération analogue à celle que peuvent entreprendre aujourd'hui des colons, des planteurs en pays neufs.

« C'est surtout dans les choses de l'agriculture, dit fort bien Fustel de Coulanges, que l'esprit romain a su mettre la discipline. L'organisation de la légion est admirable; celle du domaine rural ne l'est pas moins. Tout y était conduit hiérarchiquement; tout s'y faisait par ordre, avec une obéissance et une comptabilité parfaites (2) ».

Voilà quel ensemble de forces ordonnées et puissantes il a fallu mettre en ligne pour livrer bataille aux forêts qui couvraient les plateaux de la Gaule. On voit que cela n'a pas été une petite af-

(1) V. Columelle, I, 9; Paul au *Digeste*, XXXIII,7, 18; Ulpien au *Digeste*, XXXIII,7,12.
(2) *Loc. cit.*, p. 48.

faire et que les modestes cultivateurs des vallées n'étaient vraiment pas capables de l'entreprendre.

Mais si cette grande exploitation était assez puissante pour triompher des obstacles que lui opposaient les vastes étendues forestières, elle portait en elle un vice grave : l'ouvrier de la culture ne tirait aucun profit personnel de son travail. « Jamais il ne travaillait pour soi. Il ne travaillait même pas isolément. Il faisait partie d'un groupe, d'une décurie ; il allait avec elle, chaque matin, sur telle partie du terrain que le chef lui indiquait ; avec elle, il allait, le lendemain, sur une autre partie. Il n'y avait dans son travail ni intérêt, ni personnalité. Nourri et vêtu, recevant chaque jour sa part réglementaire de farine et de vin et, à chaque saison, son vêtement, il n'avait rien à gagner, ni rien à perdre. Ce qu'il avait semé, c'était un autre esclave qui le moissonnait. Son travail était sans récompense comme il était sans amour. Nous pouvons bien penser que ce travail forcé était lâche, mou, maladroit, souvent à refaire et stérile. L'esclave coûtait peu au maître, mais il lui rapportait peu. Cet esclave n'avait pas non plus sa demeure à lui, sa cabane, il ne connaissait que la demeure commune ; ce n'était pas seulement la liberté qui lui manquait, c'était le chez soi (1). »

On peut caractériser la constitution du grand domaine gallo-romain par la formule suivante :

Ce type ne développe ni la personnalité du propriétaire, ni celle de l'ouvrier. Le premier, plus urbain que rural (2), ne

(1) Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 49.

(2) Fustel de Coulanges a soutenu l'opinion contraire, dans des termes qui le réfutent lui-même : « Des historiens modernes, dit-il, ont dit que la société romaine, ou gallo-romaine, n'aimait que la vie des villes et que ce furent les Germains qui enseignèrent à aimer la campagne. Je ne vois pas de quels documents ils ont pu tirer cette théorie. Ce qui est certain, c'est que tous les écrits que nous avons du quatrième et du cinquième siècle dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale *autant qu'urbaine :* elle est urbaine en ce sens *qu'elle exerce les magistratures et administre les cités ; elle est rurale par ses intérêts*, par la plus grande partie de son existence, par ses goûts. » (*L'Alleu et le domaine rural*, p. 94, 95). — Des hommes qui exercent les magistratures et administrent les cités et qui n'ont à la campagne que *des intérêts*, sont plus urbains que ruraux. Quant au goût des grands propriétaires gallo-romains pour la vie rurale, il nous apparaît surtout comme une tendance à aller passer la belle saison à la campagne, ce qui est un sentiment très développé et très

réside pas et exploite au moyen d'un intermédiaire, le *villicus;* le second n'a la libre disposition ni de son travail, ni d'une portion déterminée du domaine.

Et voilà bien une des causes principales de la différence entre la France du Midi et la France du Nord. Les formes d'exploitation, qui, dans le Midi, ont succédé à la culture par esclave, ont conservé plus ou moins le même défaut, ainsi que nous allons voir : il leur a toujours manqué le propriétaire résidant et exploitant, aussi bien que le travailleur énergique, progressif et doué d'initiative.

2° *Les grands propriétaires Visigoths et Burgondes.*

On sait comment les Burgondes, et surtout les Visigoths, sont venus se substituer aux Romains dans la domination de la Gaule méridionale. C'est au cinquième siècle, sous Euric, que les Visigoths fondèrent un puissant royaume entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées. Vers la même époque, les Burgondes occupèrent la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence.

Les uns et les autres appartenaient à ce groupe de populations que la Science sociale désigne sous le nom de « Vieux Germains », pour les distinguer de ceux qui accomplirent, dans la Scandinavie et la Plaine saxonne, l'évolution fameuse de la formation communautaire vers la formation particulariste. Les Visigoths et les Burgondes représentent le groupe le plus célèbre des Germains à formation communautaire, comme les Saxons et les Francs représentent le groupe le plus célèbre des Germains à formation particulariste. Les incertitudes, les contradictions, les obscurités des historiens au sujet de ces populations s'ex-

explicable chez des habitants de la ville. En somme, ces grands propriétaires étaient des ruraux à la façon des deux tiers ou des trois quarts des membres de notre *Société des agriculteurs de France.* Dans la même page, d'ailleurs, M. Fustel de Coulanges nous en apporte la preuve, sans s'en apercevoir lui-même, en nous décrivant cette « vie de château » où l'on a transporté tout le luxe de la ville jusqu'à la veille des invasions : « La table était élégamment servie, le mobilier brillant, l'argenterie précieuse, les écuries bien garnies, les carrosses commodes. » La causerie, la promenade à cheval et en voiture, le jeu de paume, les dés, surtout la chasse, tiennent plus de place que la préoccupation de diriger la culture. C'est qu'il est bien difficile d'administrer à la fois les magistratures urbaines et un grand domaine rural.

pliquent par l'ignorance où ils sont des causes et de la nature de cette évolution sociale.

L'installation en Gaule des Visigoths et des Burgondes ne paraît pas avoir apporté des modifications importantes à l'organisation du grand domaine gallo-romain. En vertu de leur formation communautaire et demi-pastorale, ces deux groupes de populations s'adaptèrent bien à l'état social des Romains de la décadence qui dérivait de l'annexion des races du même type à l'Empire.

Orose, qui a pu connaître le chef goth Ataulph, et qui, tout au moins, a vu des hommes qui l'ont connu, rapporte de lui une parole qui montre bien l'aptitude de ce peuple à s'adapter à la civilisation romaine : « Dans ma jeunesse, aurait dit Ataulph, j'avais soif de détruire le nom romain et de mettre à la place un empire goth ; mais l'expérience m'a appris que les Goths ne savaient pas obéir aux lois et que, sans lois, il n'y a pas d'État ; alors je me suis donné pour but de fortifier le nom romain avec la force des Goths et j'ai mis ma gloire à être appelé le restaurateur de l'Empire romain (1). »

Les chefs goths, habitués à commander de vastes communautés et à vivre du travail d'une clientèle nombreuse, se substituèrent partout où ils le purent aux grands propriétaires gallo-romains ; ils continuèrent à mener la même vie, moitié urbaine, moitié rurale, et ils fournirent une civilisation riche, même luxueuse, assez éclatante, mais très peu vigoureuse, dont les organisations agricoles de cette partie de la France n'ont pas corrigé la trace.

Quant aux soldats, c'est-à-dire à la masse de la population, ils vinrent recruter le personnel d'ouvriers agricoles qui était insuffisant à mesure que le défrichement des Plateaux était poussé plus avant. Comme aujourd'hui, plus encore qu'aujourd'hui, l'agriculture « manquait de bras » dans les derniers temps de l'Empire romain, et c'est parmi les Barbares que les grands propriétaires étaient obligés de recruter des travailleurs ; ils les

(1) Orose, VII, 43.

appelaient comme, dans certains pays, on appelle les coolies indiens ou chinois et les travailleurs nègres. Frédégaire rapporte que, sous le règne de Valentinien Ier, « les Burgondes furent invités par les Romains, c'est-à-dire par les Gallo-Romains, qui habitaient la Lyonnaise, la Gaule chevelue et la Gaule cisalpine, à s'établir dans le pays, et qu'ils s'y installèrent avec leurs femmes et leurs enfants (1). »

Ils s'y installèrent comme colons sur les grands domaines, moyennant le paiement du tiers des fruits au propriétaire. Telle est l'origine du métayage qui remplace l'esclavage et devient le contrat ordinaire du Centre et du Midi de la France. Nous avons à ce sujet un passage très clair de la Loi des Burgondes : « Il est souvent arrivé qu'un propriétaire du pays invitât un homme de naissance barbare à s'établir à demeure sur sa propriété et qu'il en détachât volontairement un lot de terre pour le donner à habiter à ce barbare. Au cas où ce barbare le cultivait quinze ans, sans qu'on lui réclamât les *tertiæ* (le tiers des fruits), le lot devenait sa propriété (2). »

Les documents relatifs à cette transplantation volontaire ou forcée de travailleurs barbares sont extrêmement nombreux (3), et la Loi des Visigoths en fait également mention (4).

Ainsi, le partage des fruits par tiers se substitue de plus en plus au travail par esclaves. Dans diverses chartes, on trouve le mot *terzare*, qui signifie labourer au tiers. Le colon qui cultive ainsi se nomme *tertiator* (5). La situation de ces cultivateurs constituait un grand progrès sur celle de l'esclave, bien que leur liberté fût encore restreinte. Ils n'étaient plus attachés au maître comme l'esclave; ils étaient attachés à la terre. En tous cas, ils marquent l'évolution vers le type actuel du métayer.

Si ces colons contribuèrent à accélérer le défrichement des plateaux, ils eurent aussi une bonne part dans la dévastation des forêts. Le propriétaire les établissait sur la lisière ou dans

(1) V. dans Dom Bouquet, II, 462.
(2) Titre 79, § 1.
(3) Voir une série de textes : L. Rerolle, *du Colonage partiaire*, p. 145.
(4) XV, 55.
(5) L. Rerolle, *ibid.*, p. 150.

l'intérieur d'une forêt qu'il voulait défricher, et, pour compenser ce qui manquait au faible produit de leur tènement, ces colons entamaient souvent les parties de la forêt qu'il leur était enjoint de respecter. Loin de la surveillance des chefs de culture, il leur était facile de prendre en plus grande abondance qu'on ne leur avait concédé le bois placé à leur portée (1).

D'ailleurs, avec le temps, la terre acquérait plus de valeur par l'accroissement de la population; le profit qu'on avait à la mettre en culture augmentait. Les propriétaires, voyant qu'ils pouvaient retirer des sols cultivés en céréales de plus fortes redevances que des sols boisés, prêtaient eux-mêmes la main à la destruction des forêts. Gollut se plaint de ce qu'ils « font raser leurs bois, par trop grande cupidité, pour avoir des subjets ou des cens, ou fournir leurs forges à fer (2) ».

Ainsi les grands propriétaires visigoths et burgondes continuèrent l'œuvre de déboisement et de défrichement des grands propriétaires gallo-romains, sans modifier beaucoup leurs traditions et leurs procédés de culture.

3° *Les grands propriétaires ecclésiastiques.*

Les forêts, et par conséquent les plateaux, attiraient particulièrement les fondateurs de monastères : ils y trouvaient les vastes espaces et la solitude qu'ils recherchaient pour y fixer leur résidence. Au moyen âge, la plupart des ordres monastiques suivaient la règle de Saint-Benoît, qui prescrit le travail manuel : « L'oisiveté est l'ennemi de l'âme; c'est pourquoi les frères doivent, à certaines heures, travailler de leurs mains. Si quelques nécessités locales ou la pauvreté obligent les religieux à faire par eux-mêmes leurs récoltes, qu'ils ne s'en affligent pas; car ils se montrent vraiment moines en vivant du travail manuel, comme leurs pères et comme les apôtres (3). »

En fait, les moines ont défriché une partie des forêts de la

(1) Maury, *les Forêts de la Gaule*, 422.

(2. *Mémoires histor. de la République Séquanoise*, p. 84; et Maury, *loc. cit.*, p. 443.

(3) C. 48.

Gaule et la plupart des monastères devinrent de grands centres agricoles. Les anciens monastères, tels que les avait conçus Saint-Benoît, présentaient même dans leur construction tout à fait l'aspect d'une colonie agricole établie sur une terre nouvellement défrichée et qui doit tout tirer de son sein : jardins, moulins à bras, fours, étables et ateliers étaient groupés autour de l'édifice principal.

Un chroniqueur nous montre Herluin, le premier abbé du célèbre monastère du Bec, occupé lui-même à piocher, à semer, à sarcler, dans l'enceinte du monastère où devaient bientôt venir Lanfranc et saint Anselme. Saint Benoît d'Aniane, le réformateur de l'ordre monastique sous Charlemagne, « conduisait la charrue avec ceux qui labouraient, bêchait avec ceux qui défonçaient la terre, et fourchait avec les fourcheurs (1) ».

Plus une forêt paraissait inaccessible, plus un site semblait inhabitable, plus aussi il attirait ces hommes épris de solitude. Parmi ces fondations du onzième siècle, la Chaise-Dieu, en Auvergne, la grande Sauve en Aquitaine, Reichenbach, en Souabe, Achin et Afflighem en Belgique, s'élevaient au milieu de vastes forêts coupées de ravins, où l'on ne pouvait arriver qu'en se frayant un chemin à travers d'épais fourrés. Au siècle suivant, le nouvel ordre de Cîteaux recherchait presque exclusivement les sites les plus déserts et les plus inaccessibles pour y établir ses innombrables fondations.

Le clergé séculier contribua, lui aussi, au défrichement. Ayant droit à la dîme sur les parties mises en culture, il encouragea les colons. Tout en veillant à la conservation des forêts qui faisaient partie de leur domaine, les autorités ecclésiastiques trouvaient avantage à abandonner, de temps à autres, certains cantons à la cognée et à la charrue du colon pour les concéder ensuite, sous la réserve de dîmes et de redevances, à des couvents et à des abbés (2). »

On peut encore observer aujourd'hui quelques exemples de défrichements de forêts entrepris par les moines. La Trappe de So-

(1) *Vita S. Bened.*, auct. Ardone, in *Act. SS. O. B.*, sæc. IV, pars I, p. 204.
(2) V. Maury, *loc. cit.*, p. 134.

ligny, que j'ai visitée récemment, permet de se rendre compte assez exactement de ce qui s'est passé autrefois sur tant de points de notre territoire. Elle est située au milieu de la grande forêt du Perche, où elle a formé comme une oasis de culture conquise sur la végétation arborescente. Quand on se trouve transporté au milieu de cette solitude, on se rend bien compte que le défrichement des vastes surfaces forestières ne pourrait être entrepris par de petits cultivateurs : il y faut l'effort, l'intelligence et les ressources du grand propriétaire, ou de la collectivité religieuse.

La Trappe de Soligny donne à la fois l'impression d'un monastère et d'une ferme sur laquelle on produit et on fabrique tout ce qui est nécessaire aux habitants et à la culture. L'objectif est manifestement de se suffire à soi-même.

A Soligny, la culture se fait au moyen de domestiques et d'orphelins, les oblats, qui ont été confiés aux moines par leurs parents. Sous la direction de ces maîtres débonnaires, plus préoccupés de la vie future que de la vie actuelle, et chez lesquels le régime de la communauté affaiblit plus ou moins l'initiative individuelle, tout ce personnel ne donne qu'une faible somme de travail. Le trappiste qui m'accompagnait le reconnaissait, sans s'en préoccuper. Certainement un grand propriétaire laïque, ou un fermier, n'aurait pu se contenter d'un travail fait aussi placidement; il aurait été en dessous de ses affaires. Plusieurs de ces ouvriers étaient par groupes et causaient en donnant de temps en temps un coup de bêche ou de pioche, sous l'œil paternel d'un trappiste, qui paraissait trouver ce mode de travail suffisant. Deux ouvriers s'étaient mis ensemble pour porter, d'un pas tranquille et lent, un seau vide. Évidemment, ces gens-là devaient penser qu'il fait bon de vivre sous la crosse.

Seulement, il est clair qu'à ce régime-là on ne développe pas chez ceux qu'on emploie l'aptitude au travail personnel et intense et le désir de s'élever. Le véritable rôle agricole des moines, leur supériorité réelle a été de défricher les grandes surfaces perdues au milieu des bois et inaccessibles au commun des paysans.

Et cela explique à la fois comment ces ordres religieux ont brillé autrefois comme cultivateurs et comment ils ont abandonné ce rôle aujourd'hui que l'Europe est défrichée. Les trappistes seuls représentent parmi nous le type du moine-agriculteur, mais ils n'ont plus en France que quelques rares maisons, qui se recrutent difficilement. Ils sont les représentants d'un type monastique que l'évolution sociale tend à éliminer de plus en plus. On n'apprécie plus hautement leurs services que dans les pays neufs, où il s'agit de mettre en culture de vastes territoires, envahis par la forêt ou par des marécages et situés sous un climat malsain. C'est le cas pour certaines parties de l'Algérie où les trappistes de Staouëli ont fait des merveilles; c'est aussi le cas pour Madagascar où on a essayé récemment de les attirer. Pour les pays complètement défrichés livrés à la concurrence intense et aux méthodes progressives, le moine est un patron trop peu exigeant. C'est ce qu'ont compris les Bénédictins, qui, depuis trois siècles, ont abandonné la culture pour l'érudition historique.

D'ailleurs, un quatrième groupe de grands propriétaires était entré en scène et tendait de plus en plus à se substituer aux moines et aux seigneurs.

4. *Les grands propriétaires bourgeois.*

Nous avons expliqué comment les influences romaines et communautaires combinées avaient plus spécialement développé la vie urbaine dans le Centre et le Midi de la France. Tandis que, dans le Nord, du sixième au quatorzième siècle, la classe supérieure, — les grands propriétaires francs, — résidait à la campagne, dans le Midi, la classe supérieure, — Gallo-Romains, Visigoths, Burgondes, — résidait à la ville.

Aussi les villes du Midi conservèrent-elles, à travers tout le moyen âge, une importance politique et sociale qu'on ne constate pas dans le Nord (en dehors des villes flamandes). La féodalité rurale ne s'implanta jamais solidement dans le Midi. En Provence, par exemple, la qualité de noble (*nobilis*), demeure longtemps indépendante de tout titre aristocratique; elle exprimait seulement la considération dont la personne était entourée, à raison de

l'honorabilité et de l'ancienneté de sa famille. Elle était le signe distinctif de la notabilité; un bourgeois agriculteur d'Ollioules, se qualifie noble, « Mi noble Deydier ». Les jurisconsultes ont leur notabilité consacrée par la chevalerie des lois. Il y a même des nobles marchands, *nobilis mercator* (1).

A l'époque où les villes, au Nord de la Loire, ne sont encore que de gros bourgs et des dépendances de la circonscription rurale, celles du Midi sont des villes importantes, dont la population est enrichie par le commerce et les charges municipales, et qui tiennent sous leur dépendance les campagnes. La vie municipale y est pleine et intense, comme dans les républiques italiennes. Il existait entre ces dernières et les vieux municipes du Midi de la France, tels que Arles, Marseille, Avignon, Narbonne, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, un vaste mouvement commercial, industriel, maritime, qui développait, dans toute cette partie de la France, une abondante source de richesse. Ces villes industrieuses s'étaient même unies entre elles par une confédération qui augmentait encore leur puissance. Dès le douzième siècle, il y eut des traités d'alliance entre Avignon, Arles, Marseille, Nice, d'une part; Genève, Pise, Florence et Venise, de l'autre. C'étaient véritablement des villes souveraines; elles ne dépendaient pas, comme dans le Nord, d'un seigneur rural ou d'un évêque suzerain, et n'eurent généralement pas besoin de recourir à l'insurrection pour se faire « octroyer » des chartes de franchises.

En Languedoc, de même qu'en Provence, la haute bourgeoisie se distinguait à peine de la noblesse; les bourgeois, depuis un temps immémorial et sans qu'ils eussent besoin pour cela de dispense ni de concession expresse, pouvaient acquérir et posséder en toute franchise des terres nobles. « Être élu consul ou capitoul, dit un ancien auteur toulousain, était le comble de l'honneur, rien ne semblait plus grand, plus digne d'estime. Toutes les anciennes familles briguaient l'avantage d'entrer dans le capitoulat de Toulouse. » Cette ville levait des armées, jouissait de la plénitude de la juridiction, réformait ses coutumes.

(1) V. de Ribbe, *la Famille au moyen âge*, p. 131.

exerçait le pouvoir législatif. Il en était de même à Bordeaux : « La ville, disent les statuts, peut faire, sans autorisation de qui que ce soit, toute expédition armée qu'elle juge nécessaire. » Toutes les ville du Bordelais modelèrent, à différentes époques, leur constitution sur celle de la capitale, et la plupart d'entre elles s'intitulent « alliées et filleules de Bordeaux ».

Il serait facile de multiplier les textes, mais cela nous entraînerait hors des limites de cette étude (1). Il suffit de constater que ces bourgeois enrichis par le commerce ou par les charges judiciaires et municipales, n'avaient pas de plus grande ambition que de placer leur fortune acquise en achats de propriétés rurales, car, au moyen âge, c'est par la possession du sol qu'on se donnait des airs de vivre noblement.

Or, précisément, à partir du quatorzième siècle, la noblesse militaire commence à se ruiner par toute une série d'expéditions guerrières et précipite sa décadence. Beaucoup de terres nobles furent alors acquises par de riches bourgeois. Mais en devenant grands propriétaires, ils ne devenaient jamais, ou presque jamais, des ruraux. Ils ne se détachaient pas foncièrement de la ville; ils y conservaient leur principal établissement. C'est là qu'ils se retiraient en hiver; c'est de là qu'ils rayonnaient sur la campagne pendant la belle saison.

Leur caractère urbain ne fit même que s'accentuer avec le temps. La petite ville finit par leur sembler trop campagnarde et la tendance de cette bourgeoisie fut de venir s'agglomérer peu à peu au chef-lieu de la province. Lorsque, grâce aux chemins de fer, les communications devinrent plus faciles, les plus riches de ces propriétaires ne rêvèrent plus que d'aller à Paris.

Mais, pour les habitants du Centre et du Midi de la France, Paris est bien loin et le voyage entraîne une dépense importante. Aussi la plupart durent se résigner à résider, suivant leur fortune, soit dans la petite, soit dans la grande ville locale. Ils sont restés

(1) On trouvera de nombreux textes dans mon ouvrage : *Le Mouvement communal et municipal au moyen âge*, 2e partie, ch. VII, Didier, Paris, 1875. Bien qu'épuisé depuis près de vingt ans, cet ouvrage n'a pas été réimprimé parce qu'il n'est pas au courant de l'état actuel de la Science sociale et que mes autres travaux ne m'ont pas laissé le loisir de le refondre.

ainsi, sinon sur leurs terres, du moins dans le pays et, par conséquent, plus à portée de leur exploitation rurale. C'est, comparativement à ceux dont je viens de parler, un demi-absentéisme, une demi-résidence.

Cela ne suffit pas pour prendre la culture en main et la pousser énergiquement; d'ailleurs ces grands propriétaires bourgeois sont généralement plus versés dans la pratique du commerce, du droit, des carrières libérales, ou de l'administration publique, que dans celle de la culture. Ils sont donc obligés de s'en rapporter à ceux qu'ils emploient sur leurs terres, c'est-à-dire à leurs métayers.

II

C'est en effet sous la forme du métayage que se fait généralement, dans le Centre et le Midi de la France, l'exploitation de la grande propriété. En cela, elle se distingue nettement du Nord, où le fermage est le régime le plus ordinaire.

Je n'ai pas à entreprendre ici l'histoire du métayage. Il dérive du colonat romain que j'ai signalé plus haut : le colon partageait déjà les produits du domaine avec le propriétaire; il s'est transformé en métayer pur et simple, le jour où il n'a plus été tenu que par un contrat librement consenti. Le colon était un métayer forcé; le métayer est un colon libre. L'évolution du premier type au second s'est opérée insensiblement et naturellement.

Pourquoi le métayage est-il devenu la ferme ordinaire de la culture en grande propriété dans le Centre et le Midi? La prédominance du métayage sur l'exploitation directe et sur le fermage est une conséquence de la formation communautaire qui caractérise cette région.

1° *La formation communautaire éloigne le propriétaire de l'exploitation directe.* Par le besoin de société, de vie collective qu'elle développe, elle prédispose beaucoup plus à la vie urbaine qu'à la vie rurale. Par l'éloignement qu'elle inspire pour les

travaux difficiles, compliqués, astreignants, exigeant de l'effort et de la suite, elle incline beaucoup plus vers les carrières libérales ou administratives que vers les professions usuelles. Elle éloigne donc à la fois et de la vie à la campagne et du travail de la culture, par conséquent de l'exploitation directe qui exige la résidence rurale et les aptitudes techniques.

2° *La formation communautaire éloigne le tenancier du fermage.* — Ce propriétaire ne demanderait pas mieux que de confier sa culture à des fermiers : il y trouverait complètement le moyen de satisfaire son goût pour la vie urbaine et d'écarter de lui toute préoccupation d'exploitation rurale. Ce serait l'idéal : toucher régulièrement un fermage en argent sans avoir à s'occuper de rien. Mais cet idéal n'est pas réalisable, par la nature même de l'ouvrier agricole. En effet, la formation communautaire, qui déprime le propriétaire au point de vue de la culture, agit dans le même sens sur l'ouvrier. Elle comprime chez ce dernier l'esprit d'entreprise, l'aptitude à l'effort et à l'initiative, l'habitude d'agir sous sa responsabilité personnelle et de courir des chances. Il lui manque donc les qualités éminemment nécessaires au fermier; il n'est pas apte à entreprendre l'exploitation à ses risques et périls; il n'a pas davantage les capitaux nécessaires pour acheter des animaux et faire à la terre les avances requises.

3° *La formation communautaire prédispose au métayage aussi bien le propriétaire que le tenancier.* — Le métayage est une association, une communauté; le propriétaire apporte la terre, les bâtiments d'exploitation, le cheptel, les instruments de travail; le tenancier apporte seulement ses bras; et l'on partage les produits en nature. C'est, en somme, une communauté plus étendue que celle de la famille, puisqu'elle englobe deux familles distinctes, qui confondent leurs intérêts en vue de l'exploitation du sol. Ce groupement convenait donc parfaitement à des issus de communautés.

Ce propriétaire essentiellement urbain y trouvait le moyen de se décharger, au moins en partie, de la culture et de résider à la ville pendant la plus grande partie de l'année. A la rigueur, il pouvait se contenter de faire une apparition au moment du

partage des récoltes, et comme ce partage a lieu en été, à l'époque de la villégiature, cela ne changeait rien à ses habitudes et à ses goûts.

Le métayer, de son côté, trouvait, dans cette combinaison, l'appui qu'il demandait traditionnellement à l'association et les ressources qu'elle procure. Il est vrai qu'il n'avait pas la direction complète de son affaire, qu'il était soumis à l'ingérence, à la surveillance plus ou moins étroite du propriétaire; mais, comme la formation communautaire habitue plus à obéir qu'à commander, comme elle dresse plus à la subordination qu'à l'indépendance, il n'en souffrait pas, et cela ne changeait rien à ses habitudes. Tout était donc pour le mieux.

La culture seule en souffrait; car le métayage ne s'accommode pas de l'absentéisme du propriétaire. Livré à lui-même, le métayer est peu capable d'améliorer, de perfectionner la culture, il n'en a ni la capacité ni les moyens; de plus, il n'y est pas très porté, parce qu'il n'a pas le produit entier de ces améliorations, il doit les partager avec le propriétaire. Son initiative n'est donc excitée *qu'à moitié*. Dans le fermage, c'est la valeur du fermier qui fait la valeur de la culture; dans le métayage, la valeur du propriétaire est le facteur principal. Or, avec l'absentéisme, ce facteur devient une quantité négligeable, et la responsabilité de la culture retombant, tout entière sur le métayer, l'écrase et, du même coup, la culture se trouve compromise.

Et telle est bien, d'une façon générale (nous signalerons les exceptions), l'infirmité de la culture en grande propriété dans le Centre et le Midi de la France : elle est restée plus arriérée, plus routinière et, somme toute, plus pastorale que dans le Nord, elle est vouée traditionnellement aux petits procédés, aux petites méthodes, aux petits rendements. C'est de la culture extensive.

Cette culture en *grande propriété* peut-elle bien se classer dans la *grande culture?* Elle est grande souvent par l'étendue des surfaces exploitées : mais le terme de culture en *grande propriété* exprime suffisamment et complètement cet état de choses. Pour mériter le titre de *grande culture*, l'étendue ne suffit pas. Il

faut distinguer ce type de culture de la *petite culture* faite directement par le paysan propriétaire et de la *grande culture* faite soit par le grand fermier, soit par le grand propriétaire. Le terme de *petite culture en grande propriété* est peut-être celui qui traduirait le mieux cet état qui est propre à l'exploitation par métayers.

Turgot n'hésite pas à appeler pays de petite culture ceux qui sont exploités par métayers. Il les décrit dans ces termes peu élogieux : « Ce sont les pays où il n'existe point d'entrepreneur; où un propriétaire qui veut faire valoir sa terre ne trouve pour la cultiver que de malheureux paysans qui n'ont que leurs bras; où il est obligé de faire à ses frais toutes les avances de la culture : bestiaux, instruments, semences, d'avancer même à son métayer de quoi se nourrir jusqu'à la première récolte; où, par conséquent, un propriétaire, qui n'aurait d'autre bien que sa terre, serait obligé de la laisser en friche. Après avoir prélevé la somme et les rentes dont le bien est chargé, le propriétaire partage avec le métayer le reste des fruits, suivant la convention qu'ils ont faite entre eux. Le propriétaire qui fait les avances court tous les risques des accidents de récolte, des pertes de bestiaux; il est le seul véritable entrepreneur de culture. Le métayer n'est qu'un simple manœuvre, un valet auquel il abandonne une partie des fruits pour lui tenir lieu de gages (1). »

On voit qu'il est bien difficile de classer ce type dans la *grande culture*. Cependant il faut reconnaître, et nous le verrons, que le régime du métayage n'est pas fatalement voué à cette exploitation médiocre et arriérée; il peut s'élever plus haut, même très haut; il peut parfois réussir mieux que le fermage et réussir là où ce dernier échoue. Alors il se rapproche de la grande culture et, parfois, il y arrive brillamment. Mais ce n'est jamais par l'action du métayer; c'est sous l'influence, sous la direction réelle et suivie du grand propriétaire résidant, qui donne ainsi au métayage presque les allures de l'exploitation directe. Nous montrerons que le relèvement de

(1) *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1766, I, 544.

la culture en grande propriété, dans le Centre et le Midi, peut se faire par le métayage, et que le phénomène commence à apparaître nettement çà et là.

D'une façon générale, le métayage est donc le mode d'exploitation propre aux populations issues de la formation communautaire : c'est là que se trouve son centre naturel. Mais, en fait, ses limites oscillent plus ou moins : à certaines époques, le fermage s'est plus ou moins répandu dans le Centre et le Midi, soit par régions, soit sous une forme purement sporadique; à d'autres époques, au contraire, c'est le métayage qui a reflué de son centre naturel jusqu'au Nord de la Loire, faisant reculer devant lui le fermage. Mais ces oscillations ne sont point dues au hasard; elles se manifestent suivant certaines lois très précises, dont on peut donner la formule, et qui mettent en relief les avantages et les inconvénients qui distinguent ces deux modes d'exploitation.

On peut formuler cette loi ainsi : *Aux époques de prospérité agricole, le fermage fait reculer le métayage; aux époques de crise agricole, le métayage fait reculer le fermage.*

Ce double phénomène s'explique aisément.

Quand la culture est rémunératrice, les gens disposés à courir les risques du fermage se présentent en foule; les médiocrement capables eux-mêmes n'hésitent pas à l'entreprendre et arrivent à y réussir. De leur côté, les propriétaires sont heureux d'être déchargés de toute surveillance, de tout aléa et de toucher un revenu fixe en argent. Alors le fermage monte et le métayage baisse.

Mais c'est le phénomène inverse qui se produit lorsque la culture devient peu rémunératrice. Alors les fermiers payent mal ou cessent de payer; ils se dérobent, ils s'éclipsent en dépit des diminutions qu'on leur accorde. Alors le propriétaire ne trouve plus en face de lui que des ouvriers agricoles sans capitaux, ou décidés à ne risquer aucun capital, et qui lui offrent seulement leurs deux bras. Il faut donc se raccrocher au métayage; ses actions montent; on célèbre ses vertus merveilleuses, ou tout au moins cette vertu remarquable d'être, en temps

de crise, la suprême ressource du propriétaire qui ne veut pas faire valoir lui-même. Alors le métayage monte et le fermage baisse.

Les faits viennent pleinement vérifier cette loi. « C'est à la *suite d'une famine* que Joseph établit le colonat en Égypte; c'est après que la *dépréciation des céréales* et *l'inclémence des saisons eurent ruiné les fermiers* que Pline l'essaye sur ses terres; c'est après les maux causés par les guerres de religion, qu'Olivier de Serres en conseille l'emploi (1). » On sait quelle prospérité agricole coïncida avec le second Empire, en France. Par suite de la création des chemins de fer, les produits du sol, jusqu'alors consommés dans le voisinage, purent être exportés plus loin, de nouveaux débouchés s'ouvraient et le cultivateur réalisait des bénéfices. Immédiatement le fermage prit un développement extraordinaire et ce fut un cri général pour condamner le métayage, qui recula sur toute la ligne.

Dans la grande enquête qui eut lieu sous le second Empire, en 1867, le sénateur présidant la commission d'enquête des départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord s'exprimait ainsi : « On a, dans ce pays, l'honneur et le bonheur de ne pas connaître le métayage. Ici le propriétaire et le fermier sont trop intelligents pour admettre cet absurde contrat, qui est un obstacle à tout progrès, enlève toute initiative à l'exploitant, ne lui laisse point assez de durée pour lui permettre des améliorations; il lui ôte même la dignité de cultivateur pour ne lui laisser que le rôle d'un valet de labour, qu'on paye avec une portion de la récolte. Les pays à colonage et à métayage sont et seront toujours, en fait de culture, les plus arriérés de tout l'Empire (2). »

Mais, depuis une trentaine d'années, l'état des choses s'est bien modifié. Le plus grand développement des chemins de fer a compromis la situation créée par leur établissement. Ils avaient eu pour premier résultat d'ouvrir des débouchés nouveaux; ils eurent pour second résultat de mettre en concurrence les pays

(1) *Du colonage partiaire*, par Rerolles, p. 239.
(2) *Enquête*, V, 20. Cité par Rerolles.

du globe les plus éloignés. Ils avaient d'abord favorisé l'exportation; ils favorisèrent ensuite l'importation. Ce fut le commencement de la crise agricole qui dure encore et des lamentations qui s'élèvent de tous les domaines : tous les prix ont baissé et les cultivateurs se plaignent de travailler à perte et de ne pouvoir soutenir la concurrence des pays neufs à terres vierges, comme l'Amérique et l'Australie, ou des vieux pays à main-d'œuvre bon marché, comme la Russie et l'Inde. Le cultivateur européen est pris entre deux feux.

Alors les partisans du fermage ont baissé la tête et les partisans du métayage l'ont relevée. On a célébré les vertus magnifiques du métayage et ce dernier a gagné du terrain. On n'a pas vu que ces vertus étaient relatives et non pas absolues. C'est alors que Bastiat écrivait : « J'ai autrefois critiqué le métayer (c'était au temps où la culture était prospère), je suis aujourd'hui très persuadé que, si mes observations étaient justes, elles étaient incomplètes. J'avais vu le bien qu'il empêche, je n'avais pas vu le bien qu'il fait et peut faire (1). »

Dans son *Manuel d'Économie politique*, Baudrillart avait déclaré que le métayage est un obstacle sérieux au développement progressif de l'agriculture et un de ces obstacles qu'aucune combinaison ne peut faire disparaître complètement. Mais en 1885, dans la *Revue des Deux-Mondes*, il constatait, au contraire, que le métayage peut se perfectionner et devenir le système de l'avenir. « Il y a ainsi en agriculture, dit-il, de bien vieux instruments qu'on ne supprime pourtant ni ne remplace par d'autres, la charrue, par exemple. La tradition les conserve et les perpétue, le progrès les perfectionne. »

Lecouteux, également, avait souvent critiqué le métayage (2). Mais, en 1879, en présence de la crise croissante de l'agriculture, il adore ce qu'il a brûlé : « Le colonage partiaire, dit-il, se révèle de nos jours sous des aspects tout nouveaux. On le regardait comme un moyen transitoire pour arriver à une situation plus élevée, au fermage. C'est maintenant sa prétention,

(1) *Journal des Économistes*, XII, p. 225.
(2) V. notamment, *Traité des entreprises de culture améliorante*, p. 107.

justifiée par le succès, de rester à l'état de constitution rurale définitive, car telle est son élasticité qu'il se prête à toutes les combinaisons que suscite le progrès agricole. Longtemps on a prétendu qu'il n'était qu'un régime de pauvres d'argent et de pauvres d'esprit; mais les opinions se sont modifiées, et alors que de nombreux réformateurs cherchaient des combinaisons nouvelles pour élever les populations au-dessus de la condition du salariat, on a démontré que, de nos jours comme jadis, l'un des moyens les plus sérieux d'améliorer la terre en améliorant la situation de ceux qui l'exploitent, était la pratique constante de cet ancien et éternel système (1). » Voilà bien le dithyrambe après la critique outrée (2).

Il est impossible de ne pas tomber dans ces excès d'éloges et dans ces excès de blâme, quand on veut traiter ces questions au point de vue de ce qu'on appelle les principes, ce qui signifie le plus souvent l'opinion personnelle que l'on a sur les choses. Le fermage ou le métayage, pas plus que le libre échange ou la protection, n'ont la valeur d'un principe (3); ce sont des états différents qui se développent ou ne se développent pas suivant certaines lois sociales que l'analyse méthodique peut seule révéler. Que de discussions, que d'erreurs, que de contradictions les hommes s'épargneraient s'ils voulaient bien substituer aux théories toutes faites l'observation, la comparaison et la classification méthodique des phénomènes sociaux! Mais il est si commode et si facile d'imaginer une théorie; il est si long et si compliqué de déterminer une loi sociale! Ce qui n'empêche pas que, tôt ou tard, les lois sociales se vengent en dissipant les théories.

Nous savons maintenant comment les Plateaux plus ou moins forestiers du Centre et du Midi de la France ont été défrichés,

(1) *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, 1er mars 1879.

(2) Voir l'article de M. Henri de Tourville, sur *la décadence du fermage*, dans la *Science sociale*, t. III, p. 109 et suivantes.

(3) Sur le libre échange et la protection, voir les remarquables articles que M. Poinsard a publiés dans la *Science sociale* et qu'il a ensuite réunis en volume sous le titre : *Libre échange et protection*, 1 vol. in-8. Dans notre *Bibliothèque*.

exploités et transformés par la culture en grande propriété. Nous avons vu quelles étaient les phases historiques traversées par cette culture et quelle était son organisation.

Mais ce ne sont là que les caractères généraux de tout le groupe. Il faut arriver à déterminer les principales variétés qu'il est possible, dès à présent, de discerner.

C'est ce que nous essayerons de faire dans notre prochain article.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

UNE INCURSION DES MAGICIENS

DANS LA PHILOSOPHIE

L'ÉCOLE ALEXANDRINE

La magie n'est pas démodée. Elle n'est pas de ces choses dont on dit : « C'est de l'histoire ancienne. » Cette histoire ancienne s'est continuée sans interruption. Comme beaucoup d'autres vieilles choses, elle est devenue contemporaine. Il semble même que, depuis un siècle, les adeptes du surnaturel magique soient plus nombreux, ou tout au moins plus bruyants. C'est le spiritisme surtout qui a fait du bruit. Et cette prétendue science, depuis un demi-siècle, a moins souffert des caprices de la mode qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Autour du spiritisme, par concurrence, et dans le spiritisme même, par fractionnement, sont apparues diverses pratiques mystérieuses. On a eu le mesmerisme, les tables tournantes, les guéridons frappeurs; les termes de magnétisme, d'hypnotisme, de fluidisme, d'occultisme, de palladisme, de satanisme, de luciférianisme, sont entrés dans la langue vulgaire, qui en avait besoin pour désigner les tendances connexes, parfois synonymes, de toute une classe d'esprits ; le public a écouté, avec le plus grand sérieux, des conférences sur l'« envoûtement »; certains journaux, dans leur quatrième page, insèrent quotidiennement de coûteuses réclames en faveur des somnambules, cartomanciennes, chiromanciennes, dont le commerce doit évidemment prospérer. Tout dernièrement, Mlle Couesdon a fait courir tout Paris et raisonner — ou déraisonner — toute la presse. MM. Sully-Prudhomme, de l'Académie

française, déclarait, il y a quelques semaines, avoir été témoin de faits merveilleux : transports spontanés de meubles, contact de mains « fluidiques ». Ces phénomènes étaient dus à la magie d'une certaine Eusapia. Plus célèbre encore a été la prétendue Diana Vaughan, qui, durant ces dernières années, grâce à l'ingéniosité de certains entrepreneurs en librairie, avait fait des milliers de dupes, et dont force braves gens, abreuvés de fantastiques récits, s'obstinent encore à proclamer l'existence.

Le surnaturel en lui-même est ici hors de cause. Nous voulons seulement étudier, au point de vue social, un des phénomènes les plus curieux de l'histoire intellectuelle, à savoir *la combinaison intime de la philosophie et de la magie*, combinaison qui s'est réalisée çà et là, exceptionnellement, en différents lieux et à différentes époques, mais qui n'a jamais si bien réussi que du deuxième au cinquième siècle de l'ère chrétienne, au sein de l'«école néo-platonicienne d'Alexandrie ».

Le terme de « pierre *philosophale* », si étrangement créé par les alchimistes du moyen âge, constitue, à proprement parler, une trace étymologique de cette alliance. Changer des substances en or, c'était faire œuvre de *philosophe*. La Renaissance n'avait pas répudié cette singulière association. Van Helmont, devenu presque chimiste à force d'alchimie, se prétendait inspiré de Dieu. Cornélius Agrippa, à Pavie, faisait des leçons sur Hermès Trismégiste. La « Cabbale » juive avait des sectateurs dans les écoles. Les premiers grands astronomes, Tycho-Brahé, Képler, mêlaient à leurs découvertes une très forte dose d'hypothèses mystiques. Ces savants étaient un peu des « illuminés ». Bacon lui-même conserve de cet état d'esprit ambiant un langage fantaisiste et figuré à l'excès. Descartes enfin, jaloux de nous montrer qu'il a bien fait le tour des connaissances humaines, prend bien soin de nous avertir qu'il a étudié l'astrologie, l'alchimie et la magie.

Cet intérêt témoigné aux « sciences occultes » prouve l'universalité et la perpétuité des croyances qui servent de base à l'influence du magicien. L'aptitude à se laisser aller sans discernement à croire au merveilleux est tantôt plus puissante, tantôt plus faible, tantôt plus étendue, tantôt plus restreinte. Elle se mani-

feste tantôt en dehors, tantôt en dedans de la religion. Elle inspire l'immobilité et les macérations du fakir comme le zèle fougueux de certains apôtres de l'Armée du Salut. La question, si nous sortions du terrain philosophique, serait extrêmement vaste. Il faudrait parcourir tout le domaine de la *superstition*, et ce domaine est immense. Ce que nous pouvons faire, pour nous guider dans notre étude particulière, c'est de rechercher *le milieu par excellence* où, grâce à une évolution prononcée dans le sens de l'esprit philosophique, a pu fleurir et s'ennoblir la superstition.

I. — UN MILIEU PROPICE A LA SUPERSTITION.

Le milieu le plus favorable à la superstition, le « bouillon de culture » le mieux préparé à la recevoir, c'est la *société sauvage*. Mais une société sauvage n'est autre chose qu'une société *désorganisée*, qui a passé d'une prospérité relative à un état inférieur, d'une instruction relative à l'ignorance, et chez qui les traditions des ancêtres se sont graduellement évanouies. Parmi les hommes qui composent ces sociétés, un certain nombre conservent quelques débris des arts, des sciences, des recettes médicinales d'autrefois. Ce sont les *sorciers*. Ils sont tombés un peu moins bas intellectuellement que leurs congénères, et en profitent pour les exploiter. Cette exploitation est facile. La masse, qui a tout perdu, considère avec admiration ces êtres privilégiés qui, dans le naufrage commun, ont conservé quelque chose.

Les peuplades sauvages, ou très dégénérées, sans être devenues proprement sauvages, sont donc essentiellement la proie des sorciers. C'est une loi vérifiée par l'expérience. Mais une autre loi, non moins vérifiée, est que ces peuplades soient constamment vaincues, refoulées, subjuguées ou exterminées par les races supérieures qui envahissent tôt ou tard leurs territoires. Or ces races supérieures, c'est-à-dire mieux organisées ou moins désorganisées socialement, peuvent très bien, au moment de leur arrivée, se trouver, au point de vue religieux, dans un

état de décadence. Elles ont pu laisser échapper certaines traditions dogmatiques ou morales. Leur déplacement lui-même, leur changement de vie peut favoriser cette extinction des anciennes croyances. Que se passe-t-il alors? En présence de la race vaincue, la race victorieuse subit une modification intellectuelle et morale. Elle adopte, en tout ou en partie, ces superstitions qui viennent à point pour remplir le vide fait dans son intelligence. Elle naturalise chez elle, *en relevant leur niveau*, ces sorciers qui jouaient le rôle de classe dirigeante chez les sauvages vaincus.

Nous émettons là une hypothèse, mais une hypothèse que plusieurs faits élucidés tendent à transformer en certitude. On commence à soupçonner, par exemple, que *les Druides n'ont pas été produits par les Celtes, mais trouvés par eux*, déjà installés et dominateurs, parmi les populations antérieures de la Gaule. Les mages des Perses semblent empruntés aux chasseurs Touraniens. Enfin le culte des chats, des ibis, des ichneumons, des crocodiles et autres animaux variés, si célèbre chez les Égyptiens, pourrait fort bien, au dire des égyptologues, se rattacher *à un ordre de choses excessivement ancien*, antérieur à l'avènement des fameuses dynasties, c'est-à-dire à l'époque où des peuplades désorganisées, chassant, pêchant, essayant un rudiment de culture, vinrent, pour la première fois, végéter misérablement aux bords du Nil.

Nous avons parlé de l'Égypte. C'est ici le principal « lieu » à observer. C'est là que prend naissance, loin de la Grèce proprement dite et de l'Asie Mineure, la philosophie dont nous voulons tracer une rapide esquisse sociale. Contrairement à la méthode des historiens de la philosophie, nous ne croyons pas pouvoir risquer un jugement sur les Alexandrins avant d'avoir essayé de remonter, par la pensée, jusqu'à l'Égypte la plus primitive et la plus lointaine (1). Cette Égypte primitive, l'histoire ne la connaît pas. De bonne heure, des races organisées nous

(1) Ammonius Saccas, fondateur de l'école d'Alexandrie, s'efforçait de représenter sa doctrine comme très ancienne et conforme aux traditions les plus reculées des peuples de l'Orient. Cette prétention était commune à toute l'école.

apparaissent, occupant la vallée du Nil. Soumises, en ce qui concerne leur moyen d'existence, à un monarque absolu, patron du travail, nous voyons ces races, en ce qui concerne leur vie intellectuelle, morale, religieuse, subordonnées à une classe étonnamment puissante de prêtres, issus des confréries de pasteurs chameliers, mais qui semblent fort *avoir emprunté à des populations antérieures* une bonne partie des superstitions qu'ils entretenaient avec tant de soin autour d'eux.

L'Égypte est la terre classique de la superstition. Nulle part le polythéisme n'a été poussé aussi loin. C'est la religion égyptienne, principalement, qui arrachait à Bossuet sa célèbre exclamation : « Tout était dieu, excepté Dieu lui-même. » Nous ne reviendrons pas, après M. de Préville (1), sur le caractère de ce culte égyptien et l'influence des confréries religieuses, dépositaires de traditions jalousement cachées et de véritables secrets scientifiques inconnus au reste des Égyptiens. C'étaient, si l'on veut, *des sorciers à la deuxième puissance,* des sorciers civilisés, distingués, puissamment associés entre eux, mais exploitant leur prestige sur les populations d'une façon qui évoque vaguement l'idée des sorciers nègres, appuyés sur leurs fétiches et leurs jongleries.

Tout comme les nègres d'Haïti, les Égyptiens d'il y a trois et quatre mille ans croyaient que les maladies étaient causées par des esprits malins qu'il fallait conjurer par des sortilèges. La magie formait le fond de leur médecine. Elle était associée également à leurs pratiques religieuses et funéraires. Le culte des morts (2) avait chez eux quelque chose de plus matériel que partout ailleurs. L'idée qu'il fallait *nourrir les défunts*, par exemple, les obsédait très particulièrement. La nécessité de déposer dans les tombes des mets pour les hôtes de celles-ci fut d'abord considérée comme rigoureuse, puis éludée par des formules magiques, par des dessins de troupeaux ou de champs d'orge re-

(1) « L'Égypte ancienne », *Science sociale.* — Voir surtout livraisons de janvier et juillet 1891.

(2) Dont les causes sont excellemment exposées par M. de Préville (articles cités plus haut).

présentés sur les murs des chapelles funéraires, par des simulacres d'aliments en pierre ou en carton. Les prêtres, comme bien l'on pense, tiraient un beau revenu de toutes ces pratiques. Leur haute situation se perpétua de siècle en siècle. On venait de loin les consulter. Pythagore et Platon passent pour leur avoir arraché quelques-uns de leurs secrets, et le premier, dans tous les cas, leur a certainement emprunté la métempsycose. Alexandre, avec le coup d'œil qui le caractérise, comprend que la conquête de l'Égypte n'est pas assurée pour lui s'il ne met pas la superstition de son côté, et il entreprend le très fatigant voyage de l'Oasis d'Ammon pour s'y faire proclamer fils du « Jupiter » égyptien. Après la conquête romaine, la sorcellerie devient un article d'exportation. Les magiciens et magiciennes du pays des Pharaons se taillent une clientèle distinguée dans la société romaine. Les poètes y font allusion. Au moyen âge, les sorcières égyptiennes demeurent pour les masses chrétiennes un objet d'admiration et d'effroi (1). Enfin, de nos jours même, l'on n'a qu'à se donner la peine de parcourir la quatrième page de certains journaux populaires pour apercevoir des réclames de ce genre : « Mme X***, somnambule de première classe, célèbre cartomancienne, *arrivant d'Égypte...* » Chaque pays, comme chaque homme, a peut-être sur tous les autres un certain genre de supériorité. L'Egypte, comme on le voit, « détient un record », celui de l'exploitation des crédulités humaines par la magie.

A côté des Égyptiens, il faut, pour être juste, mentionner les Chaldéens et les Perses, dont les prêtres ou mages ont beaucoup fourni, paraît-il, à la philosophie alexandrine. Les fakirs de l'Inde, vaguement connus des Grecs sous le nom de « gymnosophistes », et dont les idées étaient évidemment colportées dans toute cette zone commerçante de l'Orient, n'ont pas été non plus sans influence sur la formation de cette doctrine.

(1) L'*Égyptienne* sacrilège,
M'attirant derrière un pilier,
M'a dit hier, — Dieu nous protège!
Qu'à la fanfare du cortège
Il manquerait un timbalier.

(Victor Hugo, *La Fiancée du timbalier.*)

Le rôle original d'Alexandrie, cette ville gréco-égyptienne, a été, pour ainsi dire, d'élever *à la troisième puissance* une partie des superstitions signalées plus haut, de les faire monter *à la dignité philosophique*, de projeter toutes les abstractions et toutes les fleurs logiques de l'esprit grec sur ces bizarres aberrations et ces pratiques occultes. Toute une série de penseurs plus ou moins exaltés, durant quatre siècles (193-529) se vouèrent à ce travail de fusion. « Si on cherche, dit M. Élie Blanc, à définir leur philosophie, on peut dire qu'elle est un singulier mélange de rationalisme et de mysticisme, deux éléments qui paraissent devoir s'exclure mutuellement, mais qui se combinent pourtant dans un certain idéalisme transcendant (1). »

Le contact de l'esprit égyptien et de l'esprit grec était chose bien plus ancienne, il est vrai, que l'éclosion de l'école d'Alexandrie. Ce contact datait du premier établissement des Grecs aux bouches du Nil, vers le septième siècle avant notre ère. La fondation d'Alexandrie, au quatrième siècle, avait multiplié pour les deux races les occasions d'échanger leurs particularités intellectuelles. Ce n'est toutefois que vers le deuxième siècle de notre ère que l'esprit égyptien commence à entamer sérieusement l'esprit grec. Cela tient surtout, nous semble-t-il, à l'attraction longtemps exercée par la Grèce proprement dite, et surtout par le souvenir de l'Athènes classique, sur l'élite lettrée d'Alexandrie. Cette attraction n'a diminué que peu à peu. En même temps, les Romains s'annexaient l'Orient, pacifiaient la Méditerranée, facilitaient le développement des communications entre les diverses parties de leur empire. Alexandrie devenait, comme elle l'est encore de nos jours, une ville essentiellement *cosmopolite*, où le grec continuait à être la langue courante, mais où l'élément hellénique proprement dit perdait une partie de sa force et s'épuisait sur de stériles souvenirs. Un gros contingent de Juifs s'était établi dans la ville, qui comptait, suivant de vraisemblables conjectures, près d'un million d'habitants. Les Égyptiens proprement dits, venus de la vallée du Nil, constituaient évidemment

(1) *Histoire de la philosophie*, par Élie Blanc, Vitte, Lyon ; Vic et Amat, Paris, 1897. t. I, p. 238.

un gros appoint (1), et, bien que de petits centres helléniques se fussent établis dans l'intérieur, les superstitions de la masse indigène, autour de ces îlots, conservaient toute leur intensité antérieure.

C'est dans cet immense caravansérail que s'élabore le néo-platonisme; c'est lui qui imprime à cette école le double caractère dont elle demeure revêtue aux yeux de la postérité : l'*éclectisme* et le *mysticisme*.

II. — ÉCLECTISME ET MYSTICISME.

Ces deux caractères ne doivent pas être considérés isolément. Éclectiques par le besoin de satisfaire les divers éléments sociaux qui se coudoient dans la grande cité égyptienne et dans tout l'empire, les philosophes alexandrins ne pouvaient, en outre, faire triompher leur mysticisme qu'en le faisant planer, avec les hauts traits d'une universelle bienveillance, au-dessus de tous les systèmes de philosophie alors en faveur. Platonisme, péripatétisme, épicurisme, stoïcisme, toutes les doctrines, depuis longtemps ressassées par des professeurs et des érudits, tintaient toutes ensemble aux oreilles de l'élite lettrée d'Alexandrie. Pendant ce temps, le surnaturel oriental, étudié, lui aussi, par ces amateurs d'érudition, se dévoilait peu à peu à ces esprits occidentaux, qui s'y intéressaient chaque jour davantage. Ceux-ci, dès lors, se trouvaient moins portés à épouser les vieilles querelles, à prendre parti pour Aristote contre Platon, pour Zénon contre Épicure. Le moyen de réussir, au contraire, c'était d'ouvrir les bras à toutes ces métaphysiques, à toutes ces morales, et de les réconcilier dans l'étreinte d'une philosophie nouvelle, sortie des sanctuaires orientaux. Justement, le Christianisme commençait à se répandre. Les préoccupations religieuses tendaient à prendre le pas, un peu partout, sur les préoccupations philosophiques. C'est le moment où Am-

(1) Plotin, notamment, le plus célèbre des philosophes alexandrins, était né à Lycopolis, dans la Haute-Égypte, et vint s'établir à Alexandrie à l'âge de vingt-huit ans.

monius Saccas, ancien portefaix d'Alexandrie, — et transfuge du Christianisme, à ce que l'on croit, — se mit à créer et à répandre la nouvelle philosophie, et à rassembler autour de lui, à l'instar de Socrate, des disciples dont le plus fameux fut Plotin.

Victor Cousin assigne aux doctrines mystiques une origine toute psychologique. Ces doctrines seraient, à différentes époques, la réaction nécessaire de l'esprit humain contre le scepticisme. Le matérialisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme se suivraient régulièrement, se détrônant l'un l'autre et reparaissant toujours dans le même ordre. Telle est également la conception de Barthélemy Saint-Hilaire (1). Il y a une certaine dose de vrai, sans doute, dans cette conception systématique, mais la Science sociale est plus exigeante en fait d'explications. Essayons, si nous le pouvons, de serrer de plus près le phènomène.

Nous avons montré ailleurs (2) que, dans les sociétés qui produisent des philosophes, et où décroît l'esprit religieux, le terrain perdu par la religion est gagné par la philosophie. Les philosophes deviennent alors des « directeurs de conscience », des hommes particulièrement vénérés, considérés comme exerçant « sacerdoce ». C'est une des vérités sociales les mieux établies qu'une société prise en masse ne peut se passer de religion. Or, toute religion repose sur la notion du surnaturel. Une société qui se détache de sa religion se rejette donc vers un organisme compensateur. Si le surnaturel accepté jusqu'alors lui semble désormais impossible à admettre, elle voit naître en son sein des hommes qui lui façonnent un surnaturel à sa mesure, approprié à ses connaissances plus abstraites et à ses goûts plus raffinés.

Or, l'époque où nous sommes, à ce point de vue, est unique dans l'histoire. Le paganisme des antiques Pélasges, élaboré

(1) Les Alexandrins se sont jetés dans le mysticisme, obéissant d'ailleurs en cela à *une loi fatale* qui fait succéder dans un certain ordre les systèmes les uns aux autres ». (*La philosophie alexandrine.* Introduction, p., XXIII).

(2) V. *Science sociale,* août 1895.

dans les petites Cités méditerranéennes sous l'influence de la vie agricole et des traditions héroïques, ne suffit plus à l'élite intellectuelle du monde gréco-romain. Un vide se creuse dans les âmes, et la philosophie se précipite pour le remplir; mais, à mesure que la baisse du paganisme s'accentue, la philosophie ne peut continuer à jouer son rôle de pseudo-religion qu'en prenant une allure de plus en plus religieuse, qu'en se jetant résolument dans le surnaturel. Or, ce surnaturel ne lui manquera pas. Voici précisément le vieil Orient qui s'ouvre, et les superstitions égypto-chaldéennes se répandent tout autour du bassin de la Méditerranée, pacifié et centralisé par les armes romaines.

Les ouvrages de l'époque font foi de ces progrès de la superstition. Un auteur latin du deuxième siècle, Apulée, parle souvent de sorcières, d'enchantements, de breuvages magiques. Son livre le plus connu, l'*Ane d'or*, est le récit d'une métamorphose de cette nature. Or, Apulée n'était pas seulement romancier, mais philosophe. Vers la même époque, Tertullien parle de « tables tournantes », employées comme moyen d'évocation. Ammien Marcellin, un peu plus tard, raconte le procès de deux individus condamnés pour magie. Ces deux individus prophétisaient l'avenir au moyen d'un alphabet au-dessus duquel un anneau, suspendu à un fil, se promenait spontanément, formant des phrases. Dès le premier siècle a surgi la figure étrange de Simon le Magicien, célèbre par ses prestiges. C'est ensuite Apollonius de Tyane, dont la légende n'est pas moins curieuse. Les thaumaturges ou prétendus tels se multiplient. L'empereur Julien en a plusieurs autour de lui : Priscus, Maxime d'Éphèse, Chrysanthe de Lydie. La « démonologie » prend les proportions d'une science. C'est l'époque où Origène, pourtant chrétien (1), admet, à l'instar des spirites modernes, que l'âme est toujours accompagnée d'une enveloppe subtile et légère (2). Les songes, auxquels on a de tout temps attribué certains caractères merveilleux, semblent par moments l'objet d'une attention particulière. Eux aussi passent dans le domaine philosophique.

(1) Origène était né à Alexandrie.
(2) Élie Blanc, *Hist. de la phil.*, t. I, p. 324.

Originaire du pays où le Pharaon de la Bible priait Joseph de lui expliquer ses rêves, Isidore d'Alexandrie fait chaque matin une sorte de *cours* sur ceux qu'il a eus pendant la nuit.

En un mot, à l'époque dont nous parlons, la superstition n'est certes pas nouvelle ; mais elle prend incontestablement un nouvel essor et surtout un cachet plus relevé. Si l'on nous pardonne une métaphore commerciale, le merveilleux devient un article très coté, et le pays producteur par excellence de cette denrée, l'Égypte, devient le fournisseur attitré des régions qui en sont moins bien pourvues. Mais cette denrée n'aura cours universellement que si elle s'adapte aux goûts de toutes les clientèles. Or, il y a la clientèle platonicienne, la clientèle péripatéticienne, la clientèle épicurienne, la clientèle stoïcienne. Les Alexandrins n'en laisseront échapper pas une. Platon a raison, Aristote aussi ; Épicure n'a pas tort, et le Portique non plus. Que tous les philosophes, que toutes les écoles s'embrassent, car toute idée, toute pensée va se fondre dans la grande idée supérieure, le grand tout spirituel et ineffable, dont la centemplation transporte l'âme hors d'elle-même et la ravit d'une pure joie. Cette âme, émanée de Dieu, doit s'absorber et se fondre en Dieu. Qui dit science, dit contemplation, intuition, révélation. Pour connaître le vrai, il faut s'élever vers la divinité, il faut l'*extase ;* et, si l'extase ne suffit pas, il faut appeler à son secours la *théurgie*.

L'extase procédé scientifique, voilà en effet une des particularités fondamentales de la philosophie alexandrine. La divinité se confondant avec la vérité infinie, il suffit de se mettre en rapport avec l'une pour se remplir de l'autre. Or, l'extase n'est-elle pas la communication entre la divinité et l'humanité ? Il paraît certain, à côté du charlatanisme dont il faut faire largement la part, que plusieurs de ces philosophes avaient effectivement la faculté d'entrer dans un état extatique. Porphyre affirme avoir été témoin quatre fois des extases de Plotin.

Mais ces états extatiques se sont rencontrés sans doute assez souvent chez les prêtres ou mages orientaux. Le trait caractéristique de l'extase alexandrine, c'est qu'elle s'exploite elle-même, se revêt d'abstractions, s'amplifie de bavardage grec, se pavoise

d'élégance athénienne, revêt, en un mot, un costume philosophique. Jules Simon, en se servant dans un sens un peu spécial du mot « poète », saisit très bien le double aspect du type. « .... Les Alexandrins, dit-il, sont tout à la fois ces poètes et ces philosophes. Ils ont l'inspiration et la critique; l'enthousiasme est chez eux allié à la réflexion la plus sagace et la plus profonde. *Ils se réveillent de l'extase, pour l'analyser* (1). »

A la rescousse de l'extase, vient la *théurgie,* c'est-à-dire la sorcellerie proprement dite, l'emploi des ingrédients, des formules, des cérémonies destinées à évoquer la divinité, à la forcer de s'aboucher avec l'homme. Jamblique principalement lance l'école dans cette voie. Son livre sur les *Mystères égyptiens* (rédigé par lui ou par ses disciples) est rempli de recettes de ce genre. Plus tard, une femme, Asclépigénia, devenue pour ainsi dire la grande prêtresse de la secte, se rend célèbre par la connaissance des « grandes orgies » et des « mystères orphiques ». Cette Asclépigénia, véritable sorcière-philosophe, était la fille de Plutarque d'Athènes, autre chef de l'école alexandrine, qui proclamait que la science par excellence était contenue dans les « oracles chaldéens ». Voici maintenant comment M. Édouard Mennechet décrit le travail de Proclus, un des poètes les plus célèbres de son époque (Ve siècle) et autre philosophe alexandrin :

« *Initié aux secrets de toutes les sciences orientales*, aux connaissances de la théologie mystique, il en amalgama les principes avec la philosophie de Platon, et forma, ou plutôt essaya de former de ces éléments confus et disparates *un tout harmonieux*. Pendant cinq ans il travailla à réunir en un même corps les commentaires de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, de Syrianus sur les révélations orphiques, ajoutant aux imaginations les plus fantasques de ses prédécesseurs toutes les rêveries qu'une interprétation fausse pouvait faire sortir des oracles et des fables des premiers poètes de la Grèce, source abondante, selon lui, des sciences occultes; il créa un système bizarre qui se

(1) *La Philosophie alexandrine*, II, p. 669.

perdait dans les nuages et les allégories, et qu'il croyait cependant parfaitement d'accord avec la philosophie de Pythagore et de Platon (1). »

Ces derniers mots méritent une explication. Bien qu'animés d'une universelle bienveillance à l'égard de toutes les écoles philosophiques, les Alexandrins ne pouvaient se défendre d'une sympathie particulière pour les deux philosophes grecs dont le « genre » se rapprochait le plus sensiblement du genre oriental. Pythagore et Platon avaient tous deux visité l'Orient et en avaient rapporté quelque chose. Tous deux possèdent une certaine dose de mysticisme qui, complaisamment étudiée et exagérée, devait faire le bonheur de nos Alexandrins, enchantés de justifier leur exaltation par telle ou telle phrase du *Banquet*, ou par tel trait légendaire de la vie de Pythagore(2). De là le culte pour ces deux autorités et le nom de « néo-platoniciens » que l'histoire leur donne, concurremment avec celui d' « Alexandrins ».

Les contemporains pouvaient donc, avec la nouvelle école, satisfaire leur penchant vers le merveilleux, tout en conservant leurs anciennes sympathies pour les philosophes classiques. Comme le remarque Barthélemy Saint-Hilaire, « la religion a ses lois rigoureuses et précises; la raison a également les siennes, et le « mysticisme » est un moyen facile d'éluder les unes et les autres, tout en satisfaisant à la fois et le sentiment religieux et le besoin d'indépendance (3). » L'esprit grec prend donc à l'Orient, et principalement à l'Égypte, tout ce qu'il peut lui emprunter sans se détruire lui-même. Il ne prend aux mystérieuses traditions des bords du Nil qu'une matière première, qu'il se charge de façonner artistement, délicatement, et de couvrir d'ornements absolument helléniques.

Mais un phénomène d'un tout autre ordre et d'une tout autre origine vient, vers le quatrième siècle, imprimer un caractère

(1) *Hist. de la littérature grecque*, p. 343.

(2) Voir dans l'ouvrage de Barthélemy Saint-Hilaire, cité plus bas, des détails sur cette « corruption de la méthode platonicienne » par les philosophes alexandrins.

(3) *La Phil. alex.*, t. II, p. 616.

nouveau à la philosophie alexandrine, et pousser ses adeptes à se constituer en un groupement social. Ce phénomène, c'est la diffusion croissante du Christianisme et sa dernière lutte avec le paganisme défendu par l'empereur Julien.

III. — LE CHRISTIANISME ET LES ALEXANDRINS.

La trace des doctrines chrétiennes est visible dans les doctrines néo-platoniciennes. La plupart des philosophes, notamment Jules Simon (1), reconnaissent cette influence. Un dogme, celui de la Trinité, et une expression, celle de *Verbe* (Λόγος) sont empruntés directement au symbole des chrétiens. Ammonius Saccas, le fondateur de l'école, avait été chrétien. L'éclectisme de cette école, d'ailleurs, était pour elle une raison de ne pas laisser le christianisme en dehors de cette collection de doctrines diverses où elle puisait un peu au hasard. Mais il y a à cette imitation des raisons plus sérieuses et plus sociales.

Si les théories alexandrines profitaient de la dépréciation générale des mythes païens, il est certain que le Christianisme faisait plus : il y poussait triomphalement. Parmi la multitude d'esprits désemparés qui, veufs de l'idée religieuse païenne, cherchaient à se raccrocher d'une façon ou de l'autre à quelque surnaturel, il est clair que la magie, en présence de l'apostolat chrétien, ne pouvait recruter ses adeptes que dans un cercle limité. En un mot, les intelligences sorties de la mythologie se laissaient gagner, les unes par l'enthousiasme mystique des Alexandrins, les autres par la vérité de l'Évangile; mais la majorité passait dans le camp chrétien. Le moment allait venir où l'élément païen, entamé ainsi des deux côtés, tendrait à passer à l'arrière-plan, pour ne plus laisser en présence que les deux groupements rivaux, grossis à ses dépens. Ces deux groupements allaient donc entrer directement en lutte. Bien plus, le triomphe officiel du Christianisme,

(1) *La Philos. alex.*, Introd., p. CVI.

sous Constantin, allait pousser les deux autres forces religieuses, à savoir le mysticisme oriental et ce qui restait du paganisme, à former, selon l'usage constant des faibles, une *coalition* contre le plus fort.

C'est sous l'empereur Julien, surtout, que ce mouvement se dessine. A ce moment, la moitié au moins des habitants de l'empire s'est convertie au Christianisme. Les pouvoirs publics, après dix persécutions infructueuses, sont eux-mêmes devenus chrétiens. Pourtant, une religion ne se laisse pas tuer comme cela. Des intérêts trop importants sont en jeu. Les prêtres païens, les débitants « d'oracles, les marchands de victimes pour sacrifices, les fabricants d'idoles ou d'amulettes, une foule d'industriels ou de personnages quelconques vivant de la religion rejetée avaient à souffrir matériellement, pécuniairement, de la grande évolution qui s'accomplissait. Tous ces intérêts s'agitaient, se syndiquaient, tentaient un suprême effort. Cet effort était secondé par deux sortes gens, des politiciens et des lettrés; des politiciens qui redoutaient l'influence croissante des évêques et celle des papes, et qui tenaient, par sentiment, habitude ou autrement, aux principes de la « vieille Rome »; — des lettrés qui, ayant voué à la philosophie tout ce que leur âme pouvait contenir de ferveur religieuse, voyaient d'un œil jaloux la propagande infatigable des prédicateurs chrétiens, semeurs d'une doctrine rivale.

Or, un grand politicien se présenta, qui s'offrit à venger les injures du paganisme. Administrateur habile, militaire expérimenté, écrivain élégant, il réunissait en lui des talents d'ordre divers et savait manier, avec une merveilleuse dextérité, les ressorts si compliqués de la centralisation romaine. Cet homme à lui seul était une force; mais cette force était doublée par une levée de boucliers philosophique. Les Alexandrins marchaient avec lui. Chrétien d'abord, puis devenu païen *à la suite d'un voyage en Orient,* Julien l'Apostat n'était pas un païen vulgaire, un païen « vieux jeu ». Il était de ceux qui s'efforçaient de rajeunir le paganisme antique en le retrempant dans les sources vives de la philosophie. Au fond, ce fin lettré, auteur du *Misopogon,* croyait-il tant que cela à Jupiter, à Apollon, à tous ces dieux

dont il voulait, *par principe*, restaurer les temples? Non, sans doute. Il interprétait les données de la mythologie d'une façon plus haute, plus vague, un peu à la façon des symbolistes; et les symbolistes d'alors étaient les mystiques. Son « état d'âme », par conséquent, le rapprochait des philosophes alexandrins, dont il se faisait le protecteur attitré.

Aussi la persécution de Julien prend-elle un caractère tout spécial. La mort, les supplices, l'arsenal terrible des proconsuls est presque remisé au musée des antiques. La torture devient surtout intellectuelle. Le plan de l'empereur et de ses conseillers est *d'empêcher les chrétiens de s'instruire*, de mettre entre eux et la science le plus de barrières possible, d'arriver à pouvoir dire que toute l'ignorance est du côté du Christianisme et tout le développement intellectuel du côté des païens ou des néo-platoniciens : — plan très habile, mais par trop artificiel et par trop faux, et que la toute-puissance d'un César elle-même ne pouvait exécuter jusqu'au bout.

La philosophie alexandrine, ou, pour parler plus exactement, la fascination des mythes orientaux, eut tout au moins, au cours de sa longue lutte avec le Christianisme, la force d'en détacher, à diverses époques, plusieurs groupes dissidents qui formèrent les six sectes de *Gnostiques* et les diverses variétés de *Manichéens*. Phénomène à remarquer : c'est surtout par l'Afrique que ces doctrines semblent se propager vers l'Europe. Trois sectes de Gnostiques sont appelées syriennes, trois autres égyptiennes (ce sont les plus célèbres) (1). Les Manichéens sont influents à Carthage et dans le pays environnant, puisque saint Augustin se laisse d'abord séduire par leurs théories dualistes, issues, comme on le sait, du dualisme persan. D'autre part, la secte gnostique des Basilidiens se retrouve en Espagne, où elle occupe une place importante dans l'histoire des hérésies. Observons enfin que Tertullien et Origène, les deux plus célèbres apologistes chrétiens du deuxième siècle, entraînés plus tard hors de la vraie foi par un excès de mysticisme, sont nés tous les deux sur la terre

(1) Celles de Basilides, de Valentin et des Ophites.

d'Afrique. Preuve nouvelle, à notre avis, du rôle de trait d'union joué de temps immémorial, par l'Afrique du Nord, entre l'Asie et l'Espagne (1)?

Mais les suprêmes efforts épuisent vite. Ils précipitent la défaite, quand ils n'enlèvent pas la victoire. L'échec de Julien fut un rude coup pour la philosophie alexandrine. Elle avait joui de la faveur officielle sous ce César. Naturellement, la rançon de cette faveur fut, sous les empereurs suivants, une défaveur officielle. L'enseignement des néo-platoniciens ne fut pas tout d'abord l'objet de rigueurs. On respectait leur talent et leur prestige. Seulement, le centre de cet enseignement se déplace. Il tend à abandonner Alexandrie, cité trop bruyante, et siège d'un important patriarcat chrétien, pour se transporter à Athènes, ville morte et studieuse. Là survivent, comme des curiosités archaïques, des chaires de philosophie, entourées de quelques amateurs fidèles, mais isolées désormais des grands courants d'opinion. Toutefois, les maîtres de la doctrine continuent, pour la plupart, à venir d'Orient. Ces maîtres sont de plus en plus obscurs : Syrianus d'Alexandrie, Ammonius Théodidacte (fils du précédent), Marinus de Palestine, Isidore d'Alexandrie, Damascius de Damas, Olympiodore d'Alexandrie. On sent que, peu à peu, la vie se retire. Tout l'Empire, ou peu s'en faut, est devenu chrétien. C'est maintenant du côté des *hérésies* que se porte la subtilité grecque alliée à la mysticité orientale. Le mysticisme ne meurt pas, mais *il évacue le domaine philosophique*. Il retombe des hauteurs où l'avait porté un favorable concours de de circonstances. D'une part, ce n'est plus à la philosophie, mais à la Religion, que les hommes s'adressent pour demander la foi, la consolation, la direction de leur vie. D'autre part, la superstition est dépouillée des abstractions magnifiques dont on l'avait un instant revêtue. Elle reprend dans la société son rôle et son influence ordinaires, tantôt corrompant une Religion saine en y mêlant ses abus, tantôt suscitant des sectes plus ou moins

(1) Le paradoxe truculent et « tirant l'œil », qui fait le bonheur de nos décadents actuels, n'était pas inconnu il y a quinze siècles. Une secte gnostique, dite des *Caïnites*, prenait plaisir à réhabiliter Caïn et Judas.

étranges ou malfaisantes ; mais son caractère, dans tous les cas, redevient purement religieux.

En l'an 529, — un siècle environ avant l'apparition de Mahomet, — un édit de Justinien ferme l'école d'Athènes. L'Orient se repose un moment avant d'enfanter du nouveau. Chose curieuse : le dernier chef de l'école, Simplicius, frappé par cet édit, se réfugie chez Chosroès, roi de Perse, *c'est-à-dire au pays des mages,* dont les traditions, conjointement avec celles des prêtres égyptiens, avaient contribué à développer la philosophie alexandrine (1). Encore un de ces phénomènes de *retours* qui ont été plusieurs fois constatés en Science sociale. Choses et hommes, races et individus, lorsqu'ils se sentent mourir, aiment à revenir vers leur berceau.

A plusieurs reprises, dans la suite de l'histoire, le mysticisme fera des incursions dans la philosophie ; mais ce sera toujours aux moments de crise religieuse que ces invasions se produiront avec un certain succès. Ce qui se passe de nos jours en est une preuve. L'esprit scientifique, même en dehors de la religion, a tout mis en œuvre pour se concilier avec le surnaturel. Le Saint-Simonisme et le Fouriérisme ont affiché en cette matière de très curieuses tendances. Des médecins s'occupent activement de justifier les pratiques les plus bizarres du spiritisme par les dernières théories de la physiologie transcendante. Les Néo-Chrétiens essayent, sans trop y aboutir, de tracer les linéaments d'une philosophie sentimentale où la raison, suivant le mot du poète, doit « faire le silence pour écouter parler le cœur ». Nos Bouddhistes contemporains n'ont pas hésité à utiliser à leur profit la métaphysique « dernier genre » et à fondre le Nirvana avec les abstractions de Schopenhauër. En esthétique, enfin, — pour que l'association des idées nous ramène au pays des mages, — bien des gens ne prennent-ils pas pour un penseur le Sâr Péladan?

G. d'Azambuja.

(1) Simplicius ne peut évidemment se réfugier en Égypte, puisque ce pays est sous la domination de Justinien. Notons encore que la Perse est plus éloignée d'Athènes que ne l'étaient les États indépendants de l'Occident.

LA

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

IV

LA FRANCE EN TUTELLE (1)

Le *Journal officiel* du 12 juin dernier contient un rapport du Président du Conseil des ministres, suivi d'un décret portant à soixante-dix le nombre des membres de la Commission dite de « décentralisation administrative » instituée le 16 février 1895.

Le rapport constate que « cette commission a siégé activement *pendant une partie de l'année* 1895 : abordant sans retard l'exécution du programme qui lui avait été tracé, elle a élaboré un certain nombre de rapports d'un haut intérêt, qui ont déjà eu pour *résultat direct la création des directeurs régionaux des postes et télégraphes* »... !

Ainsi, la Commission « chargée de procéder à l'étude des moyens propres à réaliser *la décentralisation et la simplification des services administratifs* » n'a encore abouti qu'à la « création » de fonctionnaires nouveaux (2) !

La Commission paraît malheureusement plus préoccupée d'opérer la « déconcentration » des *services*, que de faire la « dé-

(1) Voir les livraisons d'avril et de septembre 1895, et d'avril 1896.

(2) Cf. *Bulletin du Mouvement social*, 15 mai, p. 118 : Un Ministre de la marine *réformateur* ne trouve rien de mieux que d'augmenter le nombre des chefs et sous-chefs de bureaux de son ministère. Il est vrai que son successeur est revenu sur cette mesure, mais sans l'effacer complètement : « le nombre des emplois supérieurs que ce décret avait porté de 65 à 82, est ramené (non plus à 65 mais) à 71 » (*Journal officiel* du 28 mai).

centralisation » proprement dite, par la suppression des services usurpés sur les attributions naturelles des pouvoirs locaux. Sous couleur de « simplification » on aboutit, en somme, à la multiplication des rouages.

Les velléités de décentralisation dont témoigne périodiquement l'esprit public, demeurent subordonnées à la sauvegarde du « grand principe » de la tutelle administrative. Nous allons bien le voir par la suite de cette étude.

Dans notre précédent article, nous avons décrit les *rouages* de l'administration centrale; examinons maintenant comment cette administration exerce son action, sa tutelle, sur le domaine propre aux pouvoirs locaux et à la vie privée.

La tutelle administrative s'exerce au moyen de trois procédés :

En premier lieu, le pouvoir central *intervient directement dans un domaine qui n'est pas le sien*, et régit des affaires qui ne le regardent pas;

En second lieu, il *soumet au principe de l'autorisation* l'ensemble des opérations qui relèvent des autorités locales;

En troisième lieu, il s'assure une influence toujours croissante au détriment de l'autonomie locale et de l'indépendance individuelle par *le système des subventions et des récompenses* (1).

Nous allons voir qu'à l'aide de ces trois procédés, la bureaucratie tend à rester maîtresse souveraine des destinées du pays : le terme de cet envahissement progressif serait l'établissement d'une sorte de *socialisme bureaucratique*, d'un socialisme réglementé et organisé.

(1) Les légistes qui voudraient serrer de près l'application du terme juridique de « tutelle », y trouveraient leur compte, au moins quant aux deux premiers termes : 1° la substitution de l'action du majeur à celle du pupille, c'est la tutelle du Code civil; 2° le principe de l'autorisation, c'est la tutelle du droit romain (*auctoritas : tutor auget personam pupilli*), la tutelle du Code civil sur le mineur émancipé; 3° en ce qui concerne le système des subventions et des récompenses, on pourrait le rapprocher des moyens mis en en œuvre par l'autorité paternelle : ce qui nous ramène naturellement au régime communautaire et à la tutelle familiale.

I. — INTERVENTION DIRECTE DE LA BUREAUCRATIE.

Combien il est peu agréable, en France, d'habiter la campagne, peu enviable d'être maire, ceux-là seuls qui en ont fait l'essai loyal, peuvent s'en rendre compte.

L'infortuné maire n'est pas seulement en puissance de sous-préfet, il doit subir : pour tenir sa caisse, le *Percepteur*, nommé par l'État; pour établir les impôts, avec le concours nominal des répartiteurs communaux, le *Contrôleur*, nommé par l'État; pour diriger et surveiller les chemins vicinaux, *l'Agent-voyer*, nommé par l'État; pour tenir son école, *l'Instituteur* nommé par l'État. Son garde champêtre lui-même est « agréé » par le Sous-Préfet.

Si le maire est en froid avec le « gouvernement », le voilà suspect à tous ses soi-disant auxiliaires; le vexer, le contrecarrer, le mettre en défaut, ce sera faire du zèle politique.

Ce formalisme administratif est-il une garantie pour la bonne gestion de la comptabilité publique? — Il n'aboutit, en réalité, qu'à rendre tout contrôle difficile sinon impossible.

Si le conseil municipal, seul élément de contrôle pratique et sérieux, est impuissant à vérifier les opérations du maire et de son receveur, c'est précisément à raison des formalités compliquées dont est entouré le fonctionnement des « services » communaux. Laissez les modestes groupes administrer leur commune comme on administre un domaine, chacun se rendra compte des dépenses faites et rien ne pourra être dissimulé.

Le percepteur a aussi pour mission de préparer le travail du contrôleur. C'est lui qui reçoit les demandes de mutations de cotes d'impôts; il y met une complaisance correspondante à la sympathie vis-à-vis du gouvernement qu'il suppose chez le contribuable.

Arrive le contrôleur. Les répartiteurs, désignés par le Conseil municipal, mais nommés par le sous-préfet, sont réunis. Ils n'entendent pas grand'chose aux opérations qu'ils sont chargés de réaliser, semble-t-il; l'agent administratif est pressé, ne donne

aucune explication, prend notes sur notes, et s'en va sans que ses collaborateurs sachent au juste ce qui s'est fait ou va se faire.

Et voilà les répartiteurs, dont M. le Maire est le président! Il est vrai que la législation financière tend à supprimer la « répartition », pour lui substituer l'impôt dit de *quotité*, beaucoup plus fiscal et parfaitement bureaucratique : il suffit, par un article de la loi budgétaire, d'augmenter de quelques centimes la taxe qui sert de base, et le tour est joué, sans que personne ait même un mot à dire.

C'est ce qui a été fait en ce qui concerne la *propriété bâtie;* il est déjà question d'agir de même par rapport aux terrains en culture. C'est encore trop d'avoir affaire aux répartiteurs, qui ne comprennent pas tout, mais qui essayent de comprendre, et quelquefois posent des questions gênantes.

Et puis, que sait-on! Si les conseils généraux et d'arrondissement s'avisaient de demander des explications, à leur tour?

Pauvres conseils d'arrondissement, comme on vous traite! La réunion pratique, celle qui a trait à la répartition des contingents entre les communes, a lieu après la clôture de la session du conseil général, en septembre : la vie administrative est suspendue, après l'alerte du mois d'août; le sous-préfet, qui a suivi les séances de l'assemblée départementale de plus ou moins près (quelques-uns d'entre eux ne manquent pas une séance), est en congé; les timides conseillers d'arrondissement entrent à la sous-préfecture par la petite porte, passent par les bureaux et arrivent auprès du secrétaire, qui les invite à « signer ». On signe et on s'en va. Que faire, en effet, en présence des « états » préparés, qui présentent des chiffres muets? Évidemment, si l'opération était sérieuse, MM. les contrôleurs devraient être là, à la disposition du Conseil, avec les éléments qui ont servi à la rédaction de *l'état*.

Une protestation s'est élevée pourtant en 1895; elle est venue d'Auvergne, et a été accueillie à Cognac; la presse s'en est fait l'écho, en publiant la note suivante :

« Le conseil d'arrondissement de Cognac, réuni, le lundi 23 septembre, en session ordinaire, *après avoir adopté l'état qui lui*

était proposé pour la sous-répartition du principal des quatre contributions, s'est associé au vœu suivant, qui lui avait été communiqué par le conseil d'arrondissement de Murat :

« Considérant que l'origine du mandat qui lui est confié par les électeurs est la même que celle des conseils généraux, émet le vœu que *ses attributions soient élargies* et insiste auprès des autres conseils d'arrondissement pour organiser un *pétitionnement* dans ce sens. »

Il aurait mieux valu essayer de remplir sa tâche, avant d'en demander l'extension? N'est-ce pas un signe remarquable de l'état des mœurs publiques, que l'indifférence des corps élus pour la grande question qui forme la base même des institutions libres, le consentement à l'impôt?

La situation du maire vis-à-vis de l'agent-voyer est tout aussi fausse que vis-à-vis du percepteur.

Les chemins vicinaux sont propriétés communales. Ils sont entretenus au moyen de centimes additionnels communaux et de prestations en nature (sauf la subvention départementale, destinée à parfaire l'entretien des chemins de grande et de moyenne communication). Or, tout ce qui concerne ces chemins est prévu et régi par un *Règlement* minutieux dressé par le préfet, dans chaque département, en conformité de la loi du 21 mai 1836. Un bureau du Ministère de l'Intérieur (le 4e) est chargé de « l'application des règlements généraux », et du « contrôle des actes préfectoraux concernant le service de la voirie pour les objets décentralisés »!

Un autre bureau (le 5e) surveille « l'application du règlement général en ce qui concerne la comptabilité », et régit « le personnel des agents voyers ». Aussi bien, le règlement du préfet, dans chaque département, n'est-il que la *copie* de « l'Instruction générale » elle-même, laquelle compte plus de 300 articles : c'est une loi bureaucratique, ajoutée, comme tant d'autres, à la loi proprement dite. Le préfet agit, ici, au nom du pouvoir central : la jurisprudence administrative n'admet pas que le conseil général émette la prétention de réglementer l'organisation du service vicinal et de déterminer les conditions aux-

quelles seraient tenus de satisfaire les candidats aux fonctions d'agents voyers, non plus que les règles du concours. La raison de décider en ce sens est que les fonds sur lesquels sont prélevés les traitements de ces agents, ne sont pas seulement formés à l'aide des subventions du département, mais aussi au moyen des contingents communaux. Il est vrai qu'on dénie aux municipalités le même droit, par ce motif qu'aux contingents communaux s'adjoignent les subventions départementales.

Mais, dès lors, que devient le maire? Le moment des prestations venu, l'agent voyer lui adresse des états à signer; c'est lui, l'agent voyer, qui fixe les travaux à faire, accepte ou rejette les tâches exécutées, en un mot fait tout. Que si le maire, désireux de se concilier cet agent étranger qui est censé être son auxiliaire, essaie de ménager une entente en annonçant qu'il est prêt à souscrire des concessions réciproques, il s'expose à recevoir une lettre dans ce genre : celle-ci a été adressée par un excellent agent-voyer à un maire fort honnête avec lequel il n'a d'ailleurs jamais eu de difficultés : « Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous dire que, dans mes rapports administratifs, je ne vois qu'une chose, l'exécution du Règlement, ainsi que l'intérêt du service qui m'est confié, *sans jamais me préoccuper de l'assentiment ou du mécontentement des municipalités qui peuvent être intéressées.* » Voilà qui est typique, n'est-ce pas?

Que dire de l'Instituteur? Jusqu'en 1886, l'État subventionnait la commune; mais c'était, en principe, elle qui payait son instituteur, à l'aide de trois centimes additionnels spéciaux, analogues à ceux qui s'appliquent encore aux chemins vicinaux. Qu'a fait l'État? Il a mis la main une fois pour toutes sur ces ressources, communales jusque-là, et il s'est chargé de subvenir à l'enseignement primaire, avec l'argent des municipalités. Comme conséquence de cette singulière combinaison, le maire est expulsé de la maison d'école, et s'il a besoin, pour un service public, par exemple pour une fête locale, ou même nationale, d'user, en dehors des heures de classe, des locaux scolaires, il lui faut en demander la permission au Préfet, qui peut aussi bien, s'il le juge à propos, accorder cette faveur de préférence à ses amis,

en vue de quelque banquet patriotique ou simplement électoral. Or, notez que la commune demeure chargée de la construction et de l'entretien de la maison d'école!

Ajoutez les *lois spéciales*, qui sans cesse s'ajoutent les unes aux autres, sous couleur de progrès : loi sur la protection des enfants du premier âge (1873), tendant à attribuer aux maires la surveillance des nourrices; loi instituant les commissions scolaires (1886), dont le résultat serait d'organiser à titre légal sur les familles la tyrannie locale; et une foule d'autres textes inapplicables, tels que Décrets ou Arrêtés préfectoraux dictés par l'administration centrale, sur l'échenillage, le hannetonage, les heures d'ouverture ou de fermeture des colombiers, que sais-je encore! Heureusement, toutes ces mesures échouent devant l'inertie des municipalités et restent lettres mortes, à moins qu'elles ne servent à provoquer la création d'un personnel d'inspecteurs, chargé de rédiger des rapports classés sans être lus dans les cartons des ministères.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser ces textes, qui vont toujours se multipliant (1).

Toutefois, une loi récente mérite de retenir l'attention, non pour le bien qu'elle est appelée à réaliser, car elle ne recevra guère d'application, mais parce que les principes qui en régissent le fonctionnement démontrent à quel point ceux-là mêmes qui instituent des commissions de décentralisation, demeurent centralisateurs dans leurs actes législatifs.

La loi du 18 juillet 1893, sur l'*assistance médicale gratuite*, organise le « service » sur les bases suivantes : « 1° Dans

(1) Le public, même le public lettré et savant, provoque sans cesse de nouveaux empiétements de l'administration.

Ce n'est pas assez de l'inspection des pharmacies, inspection absolument stérile inefficace, que remplace avec un bien meilleur succès la surveillance exercée et par les syndicats des pharmaciens faisant eux-mêmes la police chez eux : il faut que le *Gouvernement* vérifie, outre les médicaments des malades, l'alimentation des citoyens bien portants. L'Académie de médecine s'emploie à cette tâche avec entrain : ce corps savant a occupé ses séances des 2 et 30 juin 1896, à étudier l'hygiène des huîtres; MM. les Drs X. et Z. ont « proposé de demander au gouvernement de *faire surveiller les parcs...*, et d'envoyer les huîtres se dégorger pendant quelque temps, avant leur consommation, en mer, sur des côtes battues par une eau pure... » Et l'Académie d'émettre un vœu en ce sens!

chaque commune, il existe un bureau d'assistance; 2° les ressources sont fournies par la commune, aidée de subventions du département, aidé lui-même de subventions de l'État; 3° le service est organisé sous l'autorité du préfet ». On pourrait résumer ainsi la loi : « Art. 1er. — La commune est tout. Art. 2. — Elle n'est rien. » Le vrai est que la composition du bureau est formée de telle sorte que les délégués du conseil municipal sont en minorité, la majorité appartient aux membres nommés par le Préfet; l'exposé des motifs de la loi tente d'expliquer cet excès de tutelle en disant que cette double intervention est pleinement justifiée : « celle du conseil municipal, parce qu'il représente la commune, financièrement intéressée; celle du préfet, qui représente à la fois l'*État qui contrôle* et le département qui organise le service ».

Que peut-il subsister de l'autonomie locale, en présence de pareils principes? Au reste, la loi de 1893 ne fait, sur ce point, que reproduire les dispositions de la loi du 5 août 1879, relative aux commissions administratives des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. Ces institutions communales étaient déjà soumises aux mêmes dispositions draconiennes. Or, voici comment s'exprimait le rapporteur de la loi de 1879, à cet égard : « Les hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance donnant actuellement des secours à plus de deux millions de pauvres et de malades, c'est-à-dire au seizième environ de la population totale de la France, l'*administration centrale, à qui incombe le devoir de veiller au soulagement de tant de misères et de souffrances,* ne peut se désintéresser d'une question qui touche à un intérêt si considérable ». Et, après cette déclaration, le rapporteur ajoute : « Aussi pensons-nous que, tout en donnant aux conseils municipaux le droit de nommer des administrateurs des établissements charitables, le même droit doit appartenir au pouvoir central; nous croyons même que la prépondérance doit rester à ce dernier ». Mieux vaudrait peut-être célébrer moins haut la souveraineté du peuple, et l'appliquer là où elle peut s'exercer pour ainsi dire directement, et en tous cas raisonnablement, c'est-à-dire dans le domaine communal.

II. — LE PRINCIPE DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE.

La nécessité de l'*autorisation*, voilà le droit commun.

Pour être bien sûr que rien ne se fera sans son estampille, le pouvoir central met la main sur la clef de la caisse; budget départemental, budget municipal sont arrêtés par lui, sous prétexte d'assurer le fonctionnement des services publics, comme s'il ne suffisait pas d'un contrôle latéral au lieu d'un acte d'autorité.

Je prends ici encore plus spécialement un exemple dans l'exercice du pouvoir local élémentaire, la municipalité.

Impossible de rien faire sans autorisation. En cours d'année, et en dehors des prévisions budgétaires, une commune ne peut dépenser cent francs à prendre sur ses *fonds libres,* qui s'élèvent en moyenne à un millier de francs, sans « l'approbation préfectorale » : il y a de l'argent dans la caisse du percepteur, défense de s'en servir librement pour une dépense urgente; il faut suivre la filière administrative, et quémander. Il est vrai qu'au mois de mai s'établit le budget additionnel où sont portées les dépenses imprévues; mais la filière administrative est encore là pour barrer la route : généralement les budgets approuvés ne reviennent qu'au mois de janvier suivant! De sorte que, pour pouvoir agir utilement, il faut s'entendre au préalable avec les bureaux de la préfecture et obtenir une autorisation officieuse, qui permet d'escompter la bonne volonté préfectorale.

La réglementation bureaucratique a su envelopper les opérations les plus simples des formalités les plus compliquées. Tout est si bien disposé que l'administration est devenue quelque chose de mystérieux, connu des seuls initiés; la bureaucratie accable ainsi ses humbles sujets de sa protection, puisque, si elle se renfermait dans sa dignité, le pauvre peuple des maires ruraux serait incapable de remplir ces formalités fameuses devant lesquelles chacun tremble et que nul ne peut se flatter de connaître, à part ceux qui conservent le trésor des circulaires. En général,

les bureaux sont bienveillants aux humbles maires ; ils les aident avec bonté. C'est ainsi que les élus des communes peuvent, s'ils sont intelligents et appliqués, parvenir à s'assimiler quelques notions utiles. Par exemple, on arrive à savoir que si, en principe, tous travaux communaux doivent être entrepris en vertu d'un devis préalable approuvé par le préfet, et soumis à l'adjudication, le préfet peut dispenser de cette dernière formalité jusqu'à concurrence de 3.000 fr. ; et que, même, jusqu'à 300 fr., il suffit d'un crédit ouvert dans un budget approuvé, sans qu'une approbation spéciale soit requise ! Notez que ces règles inflexibles ne figurent point dans les lois municipales : elles ont pour origine un arrêté de Brumaire an VII, et une ordonnance de la Restauration ; enfin et surtout, elles figurent dans un gros livre intitulé « *Instruction sur la comptabilité publique* », qui est la loi des lois.

Et ainsi de tout, suivant une complexité qui va sans cesse croissant. Et si le maire est embarrassé, au milieu de tous ces pièges, pense-t-on que le conseil municipal peut y voir clair? A la session de mai de la présente année, les conseillers d'une commune qui compte moins de 350 habitants ont eu chacun 17 signatures à donner, le compte en a été fait par l'un d'eux, qui se débattait au milieu du déluge d'imprimés dont l'administration inonde les municipalités.

Pour se faire une idée approximative de l'étendue prodigieuse des attributions tutélaires qu'exerce le Ministère de l'Intérieur, il faudrait reproduire quelques pages de l'*Almanach national*. On y verrait les bureaux du Ministère entourant de leur sollicitude affairée toutes sortes de choses qui ne les concernent point : « bâtiments départementaux, organisation des bureaux des préfectures et des sous-préfectures ; examen des recueils des Actes administratifs des préfets ; caisses de retraites et pensions des employés des administrations départementales, communales et hospitalières ; timbres et cachets des autorités départementales et municipales ; état civil (qui regarde la Justice) ; application des lois sur le timbre et l'enregistrement (qui ressortissent naturellement aux finances) ; — jouissance des biens communaux ; élabo-

ration des emprunts départementaux et communaux; examen de combinaisons financières destinées à y faire face; réclamation relative aux droits de place, mesurage et jaugeage publics, droits dans les abattoirs, traités et tarifs relatifs aux pompes funèbres; sapeurs-pompiers; coupes de bois; eau, gaz et électricité, taxe du balayage (1); hygiène; police municipale; assainissement des villes et des campagnes!... ». Sans parler des multiples attributions de la *sûreté générale*, parmi lesquelles figurent la surveillance des gardes champêtres, la répression du braconnage et l'application de la loi Grammont, qui sembleraient du ressort des tribunaux.

Ce magnifique répertoire s'enrichit chaque jour. Une des plus remarquables trouvailles des bureaux se réfère aux approvisionnements du *sérum antidiphtérique* fourni par l'Institut Pasteur. Il s'agit là d'une œuvre privée : on pouvait croire que l'initiative individuelle serait laissée à elle-même.

C'eût été mal connaître notre prévoyante administration; il faut lire la Circulaire du conseiller d'État qui a eu à traiter cet objet, pour voir remettre à leur place les municipalités qui avaient osé correspondre *directement* avec l'Institut Pasteur : c'est la Préfecture qui recevra et distribuera le sérum; les circulaires du 14 janvier et du 26 mars ont fixé ce point, et remis les choses dans l'ordre (2).

(1) Parmi les projets de loi et de décrets enfantés par la *Commission de décentralisation*, et communiqués à la presse au mois d'octobre dernier, figure un « projet de loi tendant à modifier l'art. 133 de la loi du 5 avril 1884 : *les taxes de balayage* seraient établies par arrêté préfectoral et non plus par décret en Conseil d'État »! — Les autres propositions ne sont pas d'une portée moindre.

(2) Nous empruntons ce texte au même fascicule du *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, qui nous a procuré déjà une si remarquable circulaire d'un autre conseiller d'État relative aux « Asiles communaux » (*Science sociale*, avril 1896, page 330) :

DIRECTION DE L'ASSISTANCE
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUES. — 4e BUREAU.

Hygiène publique. — Dépôts de sérum antidiphtérique pour les malades privés de ressources.

26 mars 1895.

Monsieur le préfet, Plusieurs municipalités ont adressé, pour approvisionner des dépôts de sérum antidiphtérique, des demandes à l'Institut Pasteur, qui m'a consulté à ce sujet. Cette manière de procéder est contraire aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 14 janvier dernier.

Aux termes de cette circulaire, toutes les demandes faites dans votre département

Or, les bureaux sont des précurseurs. Ils ouvrent la voie : le législateur s'y précipite. Croirait-on que cette ridicule réglementation a obtenu la « haute sanction » législative !

Effectivement, une *loi* est intervenue dès le 25 avril 1895, « relative à la préparation, à la vente et à la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues. Aussitôt, dès le 15 mai, un premier décret a suivi, instituant une *commission* « chargée de l'étude des questions se référant à la loi précitée ». Et, « sur l'avis de cette commission, sur l'avis du Comité consultatif d'hygiène publique de France, sur l'avis de l'Académie de médecine », un second décret a été enfanté le 27 juin 1896, décidant dans quels établissements et suivant quelles conditions « la préparation des sérums thérapeutiques est *autorisée* » :

A l'Institut Pasteur de Paris, le sérum antistreptococcique, et le sérum antitétanique ; aux Laboratoires de Bordeaux, Marseille et Montpellier, le sérum antidiphtérique ; ailleurs, rien. C'est ainsi.

Voilà donc l'administration centrale dépassant la sphère même de ses relations avec les pouvoirs locaux, et envahissant le domaine des intérêts privés.

Du reste, le principe de l'*autorisation* règne, ici aussi, en maître.

en vue de l'approvisionnement des dépôts doivent vous être envoyées pour être *transmises directement par vous* à l'Institut Pasteur, auquel vous indiquerez dans quelle mesure il y a lieu d'y faire droit. Je me suis entendu avec cet établissement pour que le sérum destiné aux dépôts *fût envoyé à votre préfecture* qui en fera la répartition.

Je vous rappelle que les dépôts doivent être peu nombreux, quatre ou cinq au plus dans chaque département, à moins de circonstances exceptionnelles, qu'ils doivent être établis dans les bureaux d'assistance ou les hôpitaux et placés sous la surveillance d'un médecin.

Vous voudrez bien, pour me renseigner sur ce point, me retourner dûment rempli le tableau ci-joint.

Il est bien entendu que les municipalités ne pourront télégraphier ou écrire directement à l'Institut Pasteur pour obtenir un envoi de sérum que si des cas de diphtérie ont été observés dans la commune ou à proximité. Les demandes qui ne seraient pas motivées par un besoin immédiat seraient exposées à rester sans réponse.

Il vous appartient, Monsieur le préfet, sans nouvel avis de ma part, d'écrire, si vous ne l'avez déjà fait, à l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot, pour obtenir le sérum nécessaire à la constitution des dépôts.

Recevez, etc.

Le Conseiller d'État, chargé par intérim
de la Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques,

G. MASTIER.

En effet, la liberté d'association n'existe pas en France : tout groupement exige une autorisation préalable. Si nous reprenons la lecture, qui n'a d'aride que l'apparence, de l'*Almanach national*, nous voyons les bureaux du Ministère de l'Intérieur s'enorgueillir de comprendre dans « la Police générale » ce qui touche aux « associations diverses, sociétés de tir, de gymnastique, d'exercices militaires, colombophiles, littéraires, scientifiques, musicales, et aux demandes en autorisation, modifications aux statuts, dissolution, application des art. 291, 292, 293 et 294 du Code pénal... »

Mais c'est peu d'obtenir l'autorisation de naître : il faut pouvoir vivre, et, à cet effet, la *personnalité civile*, qui permet aux associations de posséder et d'ester en justice, est nécessaire. L'autorisation administrative confère-t-elle cet avantage élémentaire? En aucune façon.

Il faut obtenir une seconde estampille du gouvernement pour être admis à la vie légale. A ce titre, on a créé les *établissements dits d'utilité publique*, reconnus tels par décrets délibérés en Conseil d'État. Les deux plus remarquables types de ce genre d'associations semi-officielles, sont les *Caisses d'épargne* et les *Sociétés de secours mutuels*.

En assurant sa protection aux institutions d'épargne, l'État s'est chargé de faire fructifier les économies qui leur sont confiées, au moyen de la remise des fonds à la Caisse de Dépôts et Consignations (1). Or, des faits récents, qui ont paru nécessiter l'intervention législative, ont montré que si l'armée des épargnistes était tout à coup animée de défiance et d'inquiétude, le Trésor français en subirait un redoutable contre-coup. Il est certain que les Caisses d'Épargne constituent pour l'État un véritable danger à raison de l'accumulation des capitaux dont il dispose, et dont le retrait subit, en cas de panique, le jetterait dans des embarras inextricables.

(1) La loi du 20 juillet 1875 a rendu *obligatoires* les versements au Trésor. — Dans la livraison de la *Science sociale* de juillet dernier, M. Froment établit que si l'État impose son concours, les Caisses d'Épargne s'en réjouissent, parce que plus le joug de la centralisation est pesant, moins il subsiste d'initiative chez ceux qui y sont assujettis.

Il en est de même des Sociétés de secours mutuels. L'État engage maladroitement son crédit en assurant le service des retraites aux Sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique. A côté de ces Sociétés reconnues par décrets, il en existe d'autres simplement *approuvées* par arrêtés préfectoraux : celles-ci reçoivent des subventions de l'État. Il en existe enfin qui ne sont qu'*autorisées* : un projet de loi, soumis aux délibérations de la Chambre des députés, propose de confier à ces dernières, le titre plus noble de « Sociétés libres ». Mais la bienveillance du législateur ne se porte point vers ce type, qui devrait être l'objectif et constituer en réalité le droit commun (1). Aussi bien, on accable les unes et les autres des diverses catégories de Société de secours mutuels, de formalités sans nombre : annonces dans les journaux, statistiques annuelles, calculs de prévision, etc.

III. — LE SYSTÈME DES SUBVENTIONS ET DES RÉCOMPENSES.

Le système des subventions, comme le principe de l'autorisation, trouve son origine et sa première application dans le

(1) Un membre de la majorité, M. Aynard, n'a pas craint de déclarer qu'à ses yeux « la tendance manifeste de la loi est d'amener toutes les sociétés à adopter le même type, à être coulées dans le même moule, à devenir toutes des sociétés *approuvées* et à faire l'unité administrative dans la mutualité en supprimant graduellement les sociétés libres. » Et il ajoutait :

« Je ne puis découvrir les avantages d'une pareille uniformité. Encore une fois, les sociétés libres ne demandent rien au budget, et le budget est trop chargé pour qu'on ne soit pas heureux de relever de pareils exemples.

« J'ai tout à l'heure dû protester contre certaines paroles de mon honorable ami. M. Audiffred, au moment où il a dit que ces sociétés libres donnent moins de garanties de bonne administration que les autres. Il y a 2.700 sociétés libres en France ; je n'ai pas entendu dire qu'elles fussent plus mal administrées que les autres ; le contraire se rapprocherait davantage de la vérité, et s'il fallait faire leur éloge, je n'aurais qu'à reproduire les termes dont M. Audiffred se servait *dans son rapport* présenté à la législature précédente, quand il constatait que ces sociétés étaient remarquables par leur plus grande prévoyance, en ce sens qu'elles consacraient une plus forte somme à leur fonds de retraites que les sociétés approuvées et contrôlées...

« Ces sociétés vaillantes sont donc dignes de tout intérêt. Et cependant, permettez-moi de le redire, ces sociétés qu'on veut entraver dans leur action, ne reçoivent rien, ne participent ni aux fonds de dotation, ni aux subventions du budget, ni aux 2 millions que vous avez votés dernièrement pour améliorer le service des retraites... » (*Séance* du 30 mai 1896.)

fonctionnement des organes soumis à la tutelle administrative proprement dite.

Nos communes, nos départements eux-mêmes sont si exigus, et par suite leurs ressources sont si limitées, qu'ils ne peuvent, pour ainsi dire, rien faire sans un concours étranger : les départements sont « subventionnés » par l'État; les communes par l'État et par le département. Il en est ainsi en matière de construction de maisons d'école, de chemins vicinaux, de réparations aux édifices civils et religieux. C'est grâce à cette ingénieuse combinaison, que l'administration centrale se réserve la direction effective de tous les services de voierie, la disposition des maisons d'école, la détermination des travaux communaux, y compris la forme du clocher que les habitants du village désirent édifier : le clocher aura une flèche, si le gouvernement le permet; si le gouvernement ne le veut pas, il faudra se passer de flèche.

C'est qu'on ne peut pas se passer de l'argent de l'État! On voit combien toute cette organisation bureaucratique est habile par sa complexité même. Il ne suffira pas de supprimer, par un trait de plume, la tutelle administrative : il y faudra toute une réorganisation émancipatrice.

Si, des établissements publics, on passe aux établissements d'utilité publique, la subvention fleurit aussi brillamment : supprimez ce lien, il n'en subsisterait guère plus d'autre. Un bureau est exclusivement occupé des Sociétés de secours mutuels, au ministère de l'Intérieur.

Ce sont là les grands domaines bureaucratiques, pour lesquels le budget de l'État subit des saignées de plus en plus profondes.

L'action du pouvoir central s'étend également, sous forme de subventions, à toutes les catégories d'associations autorisées, depuis les associations agricoles jusqu'aux sociétés de tir. Si bien qu'en France, il est passé dans l'usage de compter sur une subvention gouvernementale, dans toute entreprise collective se rattachant de plus ou moins près à un intérêt public.

Mais, ce ne serait pas assez. Il faut encore que la main de l'État puisse atteindre les individus.

Au ministère de l'Agriculture, le 1er bureau est chargé de « secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux ». Or, nous savons quelle somme de bienfaits ces allocations répandent sur les campagnes (1); ou plutôt ce qu'on sait le mieux, c'est ce qu'elles coûtent aux contribuables. Mais, si le fonctionnement de ce « service » est défectueux, qu'à cela ne tienne, on saura bien le perfectionner : le jalon est posé, et, nous l'avons déjà dit, les bureaux ouvrent la voie, et le législateur les suit; n'y a-t-il pas déjà trois *projets de loi* tendant à créer des assurances mutuelles agricoles « avec le concours de l'État, gérées et administrées par l'État (2) »?

Et, en dehors de toute catégorie générale de citoyens, n'est-il pas des secours et récompenses à la disposition du gouvernement? En tête de ses services, le ministère de l'Intérieur compte pour attribution à son 1er bureau, le service des « Secours généraux », savoir : « secours fixes et éventuels à des personnes dans l'indigence et ayant des titres à la bienveillance du Gouvernement (services rendus à l'État, actes de dévouement); secours aux sapeurs-pompiers et aux anciens gardes nationaux blessés; instruction des demandes, enquêtes à Paris et dans les départements, correspondance avec les préfets; préparation des arrêtés ministériels concernant les secours fixes et des états bi-mensuels concernant les secours éventuels... »

Voilà pour les besoigneux. Un autre bureau s'occupe d'appeler, dans l'orbite de l'influence administrative, les chefs des familles prospères, ceux enfin qui n'auraient besoin de l'aide de personne. On y parvient au moyen d'une autre sorte de récompenses qui

(1) *Science sociale*, avril 1896, p. 336.

(2) Les récents feuilletons de la Chambre des députés, en juillet 1896, portaient, en bon rang, l'indication suivante : 16. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi ayant pour but d'instituer, avec le concours de l'État, des caisses d'assurances mutuelles en vue de venir en aide aux cultivateurs ayant éprouvé des pertes résultant de la grêle, de la gelée et de la mortalité des animaux de ferme ; 2° la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurances mutuelles contre les sinistres agricoles; 3° la proposition de loi de M. Émile Rey (Lot) et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurances mutuelles agricoles entre les communes, gérée et administrée par l'État. (Nos 6-99-196-558-1319. — M. Bertrand, rapporteur.)

s'appellent les *distinctions honorifiques :* « Nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur; autorisations de porter les décorations étrangères; rapports mensuels sur les actes de courage et de dévouement : médailles et mentions honorables; diplômes d'honneur aux sapeurs-pompiers. » Et, encore dans un autre bureau : « témoignages de reconnaissance publique, érection de statues!... »

Bien entendu, les autres ministères suivent le mouvement. Agriculture, 1er bureau : « Propositions pour les distinctions honorifiques; nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur; décorations étrangères; nomination dans l'ordre du Mérite agricole; *médailles d'honneur aux vieux ouvriers de l'agriculture.* » — Et ainsi de suite, dans chaque département ministériel : palmes académiques, médailles aux vieux ouvriers de l'industrie, etc.

Il n'est pas de semaine où le *Journal officiel* n'enregistre, en colonnes serrées, des décorations, des médailles et des mentions honorables de toutes sortes. Cette manne, recherchée avidement parvient jusqu'aux plus humbles, et constitue un excellent instrument d'action électorale.

C'est ainsi que les meilleurs citoyens, les plus laborieux, les plus dignes, ceux qui devraient être des hommes indépendants par excellence, sont appelés à tenir leurs regards fixés sur le soleil gouvernemental, à juger insuffisante l'estime publique, et à considérer l'honneur même comme une faveur dispensée par le caprice des gouvernants.

Daniel Touzaud.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA

QUESTION CRÉTOISE ET L'HELLÉNISME

Ce qui frappait le plus les Grecs dans Minos, c'est que ce monarque avait conquis la *thalassocratie*, autrement dit *l'empire des mers*. Par un curieux renversement de fortune, la Crète se trouve bloquée à l'heure actuelle par les marines de six grandes puissances, qui empêchent toute communication entre elle et le continent et la rendent, pour ainsi dire, prisonnière de cette mer sur laquelle elle avait régné.

En trois mille ans, la Crète a donc bien changé, ou, pour parler plus exactement, le milieu social *extérieur* a bien changé autour d'elle. Que s'est-il passé? Quelles forces ont agi sur ce point du globe? A quelles influences diverses a-t-il été soumis? Quel avenir enfin, étant donnée la crise présente, lui est-il promis par son passé?

I. — LA PHYSIONOMIE GÉNÉRALE DE LA CRÈTE.

La Crète est *la plus grande* et *la plus méridionale* des îles de l'Archipel. Ces deux traits, qu'on aperçoit du premier coup d'œil, sont caractéristiques. Observons en outre, avec Reclus, que la

côte Nord est découpée, munie de ports, comme les rivages grecs qu'elle regarde, au lieu que la côte Sud est beaucoup moins sinueuse, plus pauvre en abris, à l'instar du littoral africain.

La Crète est une des grandes îles de la Méditerranée. Sa superficie est à peu près celle de la Corse. Il en résulte qu'une partie de son territoire, malgré son étroitesse, se trouve soustrait au voisinage immédiat de la mer. De nombreux villages sont situés *à l'intérieur des terres*, phénomène plus rare, évidemment, dans toutes les autres îles de cette mer.

Il n'y a là qu'une nuance, mais il est utile de la noter. Ce qui l'accentue, c'est la présence en Crète d'une haute chaîne de montagnes, courant de l'Est à l'Ouest, et formant l'épine dorsale de l'île. De cette chaîne se détachent une quantité de petits contreforts plus ou moins escarpés, qui créent, sur chaque versant, une série de compartiments territoriaux.

Le schéma suivant peut en donner une idée.

Tordez et modifiez toutes ces lignes, avec les inégalités et les exceptions voulues par la nature, vous avez la Crète telle qu'elle est, avec cette différence toutefois que la partie montagneuse du sol occupe une place beaucoup plus grande relativement que n'en occupent les lignes de la figure.

« Les habitants de l'île, dit Reclus, se trouvaient en réalité beaucoup plus séparés les uns des autres que s'ils avaient peuplé des îlots groupés en archipel. Les vallées du littoral sont presque toutes enfermées entre de hauts promontoires et n'ont d'issue facile que vers la mer (1). »

A côté du type côtier, il y a donc place chez les Crétois pour un *type montagnard*. Ce type montagnard, vu la faible largeur de l'île, est toutefois en relation constante avec le type de la vallée.

(1) Europe mérid., p. 134.

Ceci étant, on conçoit qu'à un moment quelconque de l'histoire, ce type montagnard, maître de la chaîne et des contreforts qui forment un ensemble continu, ait pu dominer victorieusement cette multitude de vallées séparées les unes des autres. D'autre part, la Crète étant une île, et cette île offrant un vaste développement de rivages, il est clair que cette influence des montagnards, en admettant que des causes intérieures la favorisent, ne pourra librement s'exercer que si des influences extérieures plus puissantes ne viennent pas, de tous les points du rivage, et par toutes ces vallées, la tenir en respect.

Les mêmes conditions de *lieu*, on le voit, peuvent faciliter ou l'expansion du montagnard crétois, ou l'accès de la domination étrangère. Tout dépend des forces respectives. Or, la force du montagnard crétois, vu la faible étendue de son domaine montagneux relativement à tant d'autres massifs continentaux, demeure essentiellement limitée. La seconde alternative, nous le verrons, s'est donc produite beaucoup plus souvent que la première.

Du reste, la Crète est bien, tant géographiquement que socialement, le prolongement de la Grèce. La montagne, le port maritime et la vallée y occupent des dispositions analogues. Même climat, mêmes productions, avec quelque chose de plus méridional. (On trouve au Sud de la Crète des dattiers.) Toujours les deux arbustes méditerranéens : la vigne et l'olivier, dispensant le cultivateur, par la facilité de leur culture, de travaux plus rudes et plus compliqués. Le vin de Crète a été longtemps célèbre (1). Ses huiles sont un article de commerce assez connu. Elle exporte encore du lin, des soies brutes, du miel, de la cire, des fruits. L'oranger, depuis quelque temps, donne des produits satisfaisants. En revanche, la quantité de blé est insuffisante, et les indigènes, malgré leur sobriété, sont obligés d'en faire venir du dehors. Comme animaux, surtout des moutons et des chèvres, ce qui se conçoit sur ces pentes souvent abruptes et à pâturages peu

(1) On connaît le trait, — historique ou non, peu importe, — du duc de Clarence, condamné à mort par son neveu Richard III, et demandant à être noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie. — Comme en Sicile, le vin en Crète a perdu de ses qualités, à cause de sa fabrication défectueuse.

fournis. Peu de routes. C'est par d'étroits sentiers, à dos de cheval ou de mulet, que les habitants des différentes vallées parviennent à communiquer entre eux.

Tel est précisément, — part faite aux exceptions, — un des caractères géographiques dominants de toute la région hellénique et d'une bonne partie du rivage septentrional de la Méditerranée. D'ailleurs, sentinelle avancée de l'Archipel au Midi, la Crète n'en demeure pas moins entraînée dans le tourbillon des Cyclades. Donc, rien d'étonnant à ce que les mœurs, la langue, les habitudes, les aspirations, la religion de cette île, pour la très grande partie, soient restées absolument grecques. L'Orient et l'Islamisme n'ont fait que l'entamer superficiellement. Contre cette influence, la Crète s'est toujours débattue; elle se débat aujourd'hui, et elle se débattra plusieurs fois encore si le « concert des puissances » continue à comprimer artificiellement ces convulsions insurrectionnelles.

Maintenant que nous avons une idée de la configuration du lieu et de la vie normale des habitants, jetons un rapide coup d'œil sur ce que l'histoire a bien voulu nous raconter des Crétois.

II. — LA CRÈTE A TRAVERS L'HISTOIRE.

Les premiers renseignements que nous possédions sur la Crète nous apprennent que cette île fut visitée très anciennement, au moins quinze siècles avant notre ère, par *des hommes venus de Phrygie* (le pays de Troie). Ces hommes étaient les *Dactyles* ou *Curètes*. Ils avaient un certain degré de civilisation et connaissaient la métallurgie. Ils trouvèrent en Crète des « aborigènes », qu'ils instruisirent, dit-on, de plusieurs arts utiles à la vie.

Nous croyons voir dans cette migration, sauf erreur, la simple superposition d'une couche de Pélasges à une autre, moins bien outillée parce qu'elle avait émigré plus tôt. Quoi qu'il en soit, la Crète subit une impulsion : *elle s'élève*. D'autre part, on sait que les Phéniciens étaient puissants alors sur la mer. Or la Crète se trouvait tout à fait sur leur route. Des traditions té-

moignent de leurs nombreuses descentes dans ce pays : mais la *Science sociale* a déjà montré combien la race phénicienne était peu apte à s'implanter sur les territoires qu'elle exploitait. L'histoire est muette sur les services que cette race a pu rendre aux Crétois. On peut admettre simplement, à titre de conjecture vraisemblable, que, les descentes des Phéniciens étant plus fréquentes en Crète qu'ailleurs, à cause de la situation de cette île, les Crétois ont pu recueillir très anciennement, mieux que d'autres Pélasges, certaines notions d'ordre intellectuel dont ils auront fait leur profit.

C'est peu de temps après l'arrivée des Phrygiens et peu de temps avant la guerre de Troie, — retour offensif des Pélasges de Grèce contre les Phygiens leurs congénères, — que se place *l'époque brillante* de la Crète. C'est alors qu'on voit se dresser, moitié historique, moitié légendaire, l'étrange figure de Minos.

Minos est fils de Zeus, lequel a été nourri sur le mont Ida, *le massif central de la Crète*, pivot de tout un système d'escarpements montagneux. Mais il est fils aussi d'Europe, princesse phénicienne, enlevée par Zeus métamorphosé en taureau, et transportée d'Asie dans la partie du monde qui devait, depuis lors, prendre son nom.

Si cette légende ne vaut pas un chapitre d'histoire, elle est tout au moins assez claire par certains endroits. Minos est fils de montagnard, d'un montagnard divin, héroïque, comme qui dirait d'un grand bandit. Et ce grand bandit avait dominé la vallée ; il s'était élancé sur la mer pour y exercer son banditisme sous forme de piraterie. Sous ses ordres, les Crétois enlevaient les jeunes filles phéniciennes. Peut-être la proue de leurs navires était-elle sculptée en forme de têtes de taureau.

Minos s'acquiert divers titres de gloire. Il réunit toute la Crète, — ou tout au moins une grande partie de cette île, — sous sa domination, ce qui est déjà très fort. La Crète, *Hecatonpolis*, était « l'île au cent cités », et ces cités, nous l'avons vu, ne communiquaient que par la mer ou par la montagne. Minos crée une puissante marine et « détruit la piraterie » (la piraterie des autres tout au moins) ; il conduit des expéditions jusqu'en Sicile,

où les Crétois fondent des colonies. Minos enfin est un *donneur de lois*. Il est, comme beaucoup de bandits, un redresseur de torts, un justicier. Sorte de Bonaparte au petit pied, il enfante un code et se fait le gendarme vigilant de la loi. Il en résulte évidemment un ordre matériel, une sécurité qui ne régnaient pas antérieurement. Minos, personnalité qui émerge évidemment de tout un groupe marqué du même sceau, devient dès lors populaire. La reconnaissance, sur l'aile de l'imagination, le suit après sa mort dans l'autre monde, et la religion grecque fait du législateur crétois, — ainsi que de Rhadamante son frère, — l'un des trois *juges* des enfers (1).

Ce qui se passe dans la Crète de Minos, à cette époque, n'est pas un cas isolé. Partout, en Grèce, apparaissent des « héros », grands traqueurs de brigands, grands entrepreneurs de travaux, grands conducteurs d'expéditions maritimes. Évidemment, un lien doit exister entre les dominateurs de la Crète et ceux de la Grèce continentale. Thésée est le contemporain de Minos. La tradition athénienne le représente affranchissant la cité d'un tribut d'esclaves payé aux pirates crétois. Un va-et-vient existe, sans conteste, entre la Grèce et la Crète. Une hypothèse fort vraisemblable est que *des guerriers sortis de la montagne grecque ont passé la mer et occupé la montagne crétoise,* déjà occupée par des montagnards de mœurs analogues avec lesquels ils se sont fondus. Zeus, dans les traditions mythologiques, est aussi bien l'hôte de l'Olympe que celui du mont Ida.

L'île aux cent cités participe donc au mouvement général qui emporte alors le monde hellénique. C'est une ère de progrès et de prospérité. La population s'accroît, et un des phénomènes saillants de cette époque est le grand essor que prend l'industrie du bâtiment. On construit beaucoup de maisons, et les immenses carrières d'où l'on extrait la pierre de taille deviennent, sous le nom de *labyrinthe*, légendaires dans la mémoire des Grecs.

(1) Au temps d'Homère, Minos est considéré comme rendant la justice *parmi* les morts, ce qui veut dire qu'il fait la police dans les enfers et tranche les différends entre les ombres. Plus tard, on fit de Minos l'homme chargé de *juger les morts* à leur arrivée dans les enfers.

Aussi la Crète prend-elle part, avec Idoménée, à la guerre de Troie. La formation sociale de cette île la rattache déjà beaucoup plus étroitement au monde pélasgique occidental, c'est-à-dire à la Grèce, qu'au monde pélasgique oriental, représenté par les rivages de l'Asie Mineure. Si l'on nous permet une métaphore, Achille, pour Idoménée, est un cousin germain ; Hector n'est qu'un cousin à la mode de Bretagne. Les Dactyles phrygiens sont déjà loin. La montagne crétoise, en rattachant l'île au type grec, a beaucoup contribué à cette évolution, qui, pour s'opérer, demanda vraisemblablement plusieurs siècles.

Un nouveau trait de ressemblance entre la Grèce et la Crète, c'est la décadence où toutes deux tombent après la guerre de Troie, c'est-à-dire, pour serrer de plus près la vérité historique, après cette période plus ou moins longue de prospérité *expansive* et cette débauche d'expéditions flibustières dont les poètes ont idéalisé quelques spécimens. Le grand événement qui se produit alors, c'est, dans le langage des historiens grecs, le « retour des Héraclides ». Une nouvelle descente de montagnards se produit, entre le Pinde et l'Adriatique. Ces montagnards refoulent les Doriens, qui refoulent eux-mêmes Ioniens et Achéens, les forcent à passer la mer ou à se cantonner dans l'Attique, et vont établir le centre de leur domination dans le Péloponnèse. La Sparte achéenne de Ménélas fait place à la Sparte de l'histoire, rude, fruste, guerrière, vigoureusement et merveilleusement disciplinée. Mais le Péloponnèse est précisément le chemin de la Crète. Quelques heures de navigation y conduisent. Les Doriens fondent donc sur la Crète et la submergent entièrement, grâce à la faiblesse et à l'anarchie où elle était retombée après l'épopée troyenne.

Toutefois, il est clair que toute l'œuvre de Minos et de son groupe ne dut pas être perdue. Ce qui restait de la législation et de la discipline des temps héroïques dans la grande île dut aider considérablement les conquérants doriens dans leur nouveau travail d'organisation.

Aussi la « législation » dorienne atteint-elle en Crète sa forme définitive avant même de l'atteindre à Sparte. Les traditions

mentionnent expressément les voyages faits par Lycurgue parmi les Crétois. C'est chez eux qu'il va puiser les éléments de la constitution lacédémonienne. Si Lycurgue et ses voyages sont légendaires, ces légendes doivent toujours recouvrir cette vérité, que l'organisation de la cité dorienne chez les Crétois eut assez de prestige pour pousser les Doriens du Péloponnèse à l'imitation.

Mais les Doriens avaient, même au point de vue guerrier, un côté faible. Originaires d'une région montagneuse assez éloignée de la mer, ils étaient mauvais marins. Leur valeur militaire ne s'affirmait qu'en terre ferme. Les Ioniens, malgré leur déroute sur le continent, conservaient à cette époque une incontestable suprématie comme navigateurs. Le type dorien-crétois, emprisonné dans une île, ne pouvait donc, aussi bien que le type dorien-spartiate, faire valoir ses avantages naturels. Aussi la Crète, malgré les éloges que tel philosophe décerne de temps en temps à sa constitution, perd-elle peu à peu de son importance. Le Crétois n'est pas conquérant, il se contente d'émigrer comme *guerrier mercenaire*. Archer excellent, il s'engage dans n'importe quelle armée. Les généraux des divers peuples ont des Crétois comme, il y a quelques siècles, on avait des Suisses. L'Albanais, de nos jours offre encore un parfait spécimen de ce type social.

Mais l'analogie du Suisse et du Crétois ne doit pas être poussée trop loin. Le premier est renommé pour sa loyauté et sa droiture. La Crète, au contraire, n'a pas été moins célèbre dans l'antiquité par la fausseté de ses habitants que par leur habileté à lancer des flèches. Depuis certain aveu du philosophe Épiménide, qui inspirait aux logiciens grecs un sophisme amusant (1), jusqu'à une invective indignée de saint Paul (2), les témoignages s'accordent à reconnaître aux Crétois une supériorité toute spéciale dans l'art de mentir.

D'où vient ce talent *sui generis?* Il faudrait peut-être une ana-

(1) « Épiménide dit que les Crétois sont menteurs; or, Épiménide est Crétois; donc Épiménide est menteur; donc ce qu'il dit n'est pas vrai; donc les Crétois ne sont pas menteurs; mais Épiménide est Crétois; donc Épiménide n'est pas menteur; donc ce qu'il dit est vrai; donc les Crétois sont menteurs... etc., etc.

(2) *Cretenses... semper mendaces.*

lyse plus approfondie pour en rendre complètement compte. Contentons-nous d'observer que le type crétois, à ce point de vue particulier, ne serait que le paroxysme du type grec. Le *petit commerce intense* développe essentiellement l'aptitude aux petites fraudes, aux petits trucs, au charlatanisme. D'autre part, la piraterie, dans les temps anciens, a dû forcément pousser à des ruses de guerre peu loyales. Or la piraterie semble s'être maintenue en Crète plus longtemps que dans tout le reste de l'Archipel. C'est même l'hospitalité fournie aux pirates par les ports crétois qui détermina les Romains à soumettre l'île, campagne qui conquit son surnom à Metellus Creticus.

L'histoire de la Crète, depuis lors, a confirmé à diverses reprises des lois sociales désormais établies par de nombreux exemples. Conquise en 823 par les Arabes, l'île demeura un siècle et demi en leur pouvoir sans que ces fils du désert aient pu exercer une sérieuse action sur ces montagnards. L'Arabe a rarement une forte prise sur la montagne. Une résistance efficace dut se perpétuer pendant quatre ou cinq générations, puisque langue, religion, mœurs, tout resta grec. Au treizième siècle, ce fut la domination vénitienne : elle dura quatre siècles et demi. Venise exploita Candie, en fit une riche station commerciale, qui se défendit héroïquement à l'heure suprême, comme s'étaient défendues jadis Tyr et Carthage (1). Mais, comme les Phéniciens leurs précurseurs, les Vénitiens ne faisaient que se poser sur les rivages (2). Malgré la longue occupation vénitienne, la Crète demeura grecque. Quelques capucins, entourés de quelques familles, composent maintenant toute la colonie italienne de ce pays.

Les Turcs, exaspérés par la longue résistance de Venise, traitèrent la Crète avec plus de brutalité qu'ils n'en déployaient ailleurs. La résistance des montagnards avait d'ailleurs succédé à celle des garnisons vénitiennes. Certains d'entre eux, les Sphakiotes, « doriens presque purs » d'après Reclus, surent toujours

(1) Candie fut prise par les Turcs en 1669 après un siège de plus de vingt ans, un des plus acharnés que mentionne l'histoire.

(2) Le gouvernement vénitien, à un moment, voulant lutter contre la force des choses, transporta d'office 540 familles en Crète. Ces familles, semble-t-il, n'ont pas fait souche ou sont revenues.

garder, parmi les gorges inaccessibles du Leuca-Ori, une quasi-indépendance. Telle est encore, en beaucoup d'endroits, la situation des clans albanais.

A cette belliqueuse résistance les Turcs ont opposé leurs moyens habituels, grossiers et barbares, entre autres la coupe des oliviers et l'arrachage des vignes, qui diminuèrent dans de notables proportions la richesse agricole de la Crète et occasionnèrent, par contre-coup, la dépopulation de ce pays. La Crète, qui compta un million d'habitants, n'en compte plus trois cent mille.

On peut dire que la révolte a toujours existé, au moins sous forme latente, parmi les Candiotes. De temps en temps, l'insurrection passait de l'état chronique à l'état aigu. Naturellement, c'est toujours la montagne qui donne le branle; et c'est encore la montagne, — malgré la faible largeur de l'île, — qui tient en échec les volontés unies des six puissances, et leurs canons à longue portée. Un journal publiait récemment le portrait de Papamalekos, le moine du mont Ida, belle tête de lutteur et de bandit. Ce moine, armé de pied en cap, est le grand « redresseur des torts » de son voisinage. Un Turc a-t-il commis un crime? Papamalekos descend de son nid d'aigle et va tuer le Turc. Le saint homme fait ce métier-là depuis des années, et jamais la gendarmerie ottomane n'a pu le saisir. Le peuple le vénère, le nourrit, le cache, le prévient des guets-apens. Ce Minos de l'ordre de Saint-Basile est aujourd'hui le chef le plus renommé de l'insurrection crétoise. Son action, si gênée et si restreinte, nous aide à comprendre, moyennant un grossissement nécessaire, ce qu'a dû être le rôle des grands chefs crétois, dans l'ère héroïque.

Mais l'insurrection actuelle dépasse les insurrection antérieures. Un nouvel élément est venu la compliquer et lui donner une particulière gravité. Cet élément, ce sont les revendications helléniques, et la perspective d'une guerre gréco-turque. Examinons rapidement la physionomie sociale de ce conflit.

III. — LA GRÈCE ET LA CRÈTE.

Comme il y a trois mille ans, les Hellènes, descendus de leurs propres montagnes, ont passé la mer et se sont jetés, aventureusement, dans la montagne crétoise. Mais les temps, malheureusement pour eux, sont bien changés. Ni les Celtes, ni les Bretons, ni les Germains, ni les Étrusques, ni les Scythes n'envoyaient des flottes pour empêcher les Thésées d'aller tuer les Minotaures. Aujourd'hui, la Méditerrannée n'est plus aux seuls Méditerranéens. L'empire de la mer a passé aux peuples du Nord. La seule Angleterre dispose dans le seul Archipel de plus de forces navales que n'en saurait réunir toute la Grèce. Or, les six grandes puissances, — si amoureuses qu'elles soient en théorie du fameux principe de non-intervention, — ont jugé à propos de prendre la défense de la Turquie et de signifier aux Grecs qu'ils ne toléreraient aucune conquête de leur part.

Les diplomates, qui se croient plus habiles et plus compétents que l'instinct des races, ont décidé que les Crétois, tout Grecs qu'ils sont, devaient être Turcs. Malgré le vœu des populations, malgré l'histoire, la configuration des lieux, la nature des choses, ils ont résolu de maintenir, — au moins en théorie, — ce morceau de Grèce insulaire dans l'enceinte intangible, quoique fort ébréchée par eux-mêmes, du vieil Empire ottoman.

La petite Grèce, comme on l'a vu, ne s'est pas laissé démonter. Pendant que ses Achilles partaient pour la bataille, ses Ulysses négociaient, parlementaient, amusaient la diplomatie européenne, et trouvaient le moyen d'engager des hostilités avec les Turcs sans que la guerre fût officiellement déclarée à la Turquie. Pendant ce temps, l'opinion publique s'émouvait un peu partout et le peuple grec, dans la pose assez crâne qu'il avait prise, se conciliait des sympathies.

Quelles que soient les solutions provisoires auxquelles s'arrêtent les diplomates, on a le droit de considérer les questions comme toujours pendantes. Non seulement la Crète, mais Chio, Samos,

Lesbos, Lemnos, Thasos, Rhodes sont convoités à juste titre par la Grèce, comme de vrais coins de terre hellénique, et jalousement défendus par les Turcs, comme de glorieux débris de leurs conquêtes. Le Grec est malin, le Turc est fier ; la lutte, un jour ou l'autre, recommencera forcément.

Pour mieux en apprécier le caractère, passons en revue les faiblesses et les forces de la Grèce, les atouts de ses adversaires et ses propres atouts.

La Grèce a contre elle, tout d'abord, la supériorité numérique des armées turques, lesquelles d'ailleurs ne le cèdent pas en courage à ses propres soldats. Ajoutons que beaucoup d'Albanais musulmans, heureux avant tout de se battre, servent dans les troupes du Sultan et se battraient sans scrupule contre les Grecs, dont les aspirations trop lettrées, trop raffinées, ne les touchent guère. Le Turc, par son aptitude au commandement, a su enrégimenter ces auxiliaires, utiliser leur valeur, même contre des peuples de même race. C'est un fait.

La Grèce a encore contre elle la pénurie de son trésor. Elle est plus pauvre que la Turquie elle-même, qui renferme de plus grandes villes et une population beaucoup plus nombreuse. De plus, la Grèce, ayant fait plusieurs fois banqueroute, s'est acquis en Europe le renom d'un fort mauvais créancier, et un emprunt lancé par elle n'a aucune chance d'être couvert par les étrangers.

Enfin, le grand obstacle qui paralyse la Grèce, ce sont les appréhensions des puissances au sujet de la dislocation de l'Empire ottoman. Les diplomates ont horreur de l'inconnu, et ils craignent qu'un conflit gréco-turc n'amène, de ricochet en ricochet, une conflagration universelle. A ces inquiétudes se mêlent sans doute certains calculs d'égoïsme. Les *grandes* puissances ont décidé, *in petto*, que le démembrement de l'Empire ottoman, quand il aura lieu, devra se faire à leur profit, et non au profit des *petites* puissances. L'Autriche, par exemple, ne voudrait pas que la Grèce prît Salonique, sur laquelle elle a jeté son dévolu depuis longtemps. Or, une démonstration navale sur Salonique serait peut-être, en cas de guerre, le premier acte des Grecs.

A ces trois points de vue, la Grèce est en mauvaise posture. Mais ses atouts, en revanche, ne sont pas à négliger.

Le premier de ces atouts, c'est l' « hellénisme », autrement dit la communauté de sentiments qui règne dans tout l'Archipel et tout autour de l'Archipel. Lors de leur dernière insurrection, les Crétois avaient nommé des députés qui vinrent au parlement d'Athènes. Au cours de l'insurrection présente, ces mêmes Crétois ont permis au colonel Vassos de présider aux élections municipales dans l'île. Voilà un appui moral de première force.

Voici maintenant l'appui matériel.

Si la Grèce est pauvre intérieurement, elle possède, comme dans l'antiquité, des *colonies* nombreuses et riches. Ces colonies se composent de négociants patriotes, qui, sur la terre étrangère, continuent à porter le plus vif intérêt aux affaires de leur nation. Marseille, Odessa, Alexandrie, Tunis, tous les grands ports de la Méditerranée renferment des groupes de ce genre. Un des traits caractéristiques de ces Grecs enrichis, c'est leur générosité pour les œuvres d'intérêt public et pour toutes les entreprises qui peuvent servir à la gloire de la Grèce. C'est aux œuvres d'instruction que va généralement leur munificence ; mais, depuis quelques semaines, la préoccupation militaire donne une direction nouvelle aux souscriptions. L'initiative privée vient en aide au trésor public. Dès le premier moment du conflit, la colonie grecque d'Odessa mettait deux cent mille roubles à la disposition du gouvernement d'Athènes. Un richissime Grec d'Alexandrie, après avoir subventionné récemment les jeux Olympiques, écrivait au prince héritier qu'il lui offrait toute sa fortune. Marseille offre dix millions. Les Grecs de Chicago, — nous voici bien loin, — parlaient d'équiper à leurs frais un régiment.

Ces concours pécuniaires peuvent être d'autant plus précieux que rien ne les empêche de se traduire instantanément par des achats de navires. La mer est le grand atout des Grecs. Supposons la neutralité des puissances : une lutte entre la Grèce et la Turquie représenterait assez bien, selon la métaphore connue, la « lutte de l'éléphant et de la baleine ». Vulnérable sur terre, la Grèce serait probablement invulnérable sur l'Archipel. Si les

Grecs, il y a trois quarts de siècle, au moment où ils n'existaient pas encore comme nation, ont pu improviser une marine et faire un mal énorme à la marine turque, plus puissante alors qu'aujourd'hui, que ne feraient-ils pas après soixante-dix années d'organisation indépendante, sur une mer où flottent déjà leurs cuirassés et leurs torpilleurs, et où les Ottomans ne peuvent mettre en ligne contre eux que des vaisseaux démodés, marchant mal, et médiocrement manœuvrés? Chaque île serait, pour les premiers, une citadelle inaccessible d'où ils s'élanceraient à leur guise vers un point quelconque des rivages ennemis. La Crète, objet du litige, serait à eux dès le début des opérations. La Turquie aurait à redouter, à chaque instant, leur descente armée sur un littoral habité en majeure partie par des hommes de race grecque. Smyrne, par exemple, serait une proie toute désignée pour les flottes ou les corsaires de l'Archipel.

Ces circonstances auraient pour effet de rendre indisponibles en Thessalie une bonne partie des troupes ottomanes. Celles-ci devraient simultanément surveiller les Grecs de Turquie, comprimer un mouvement éventuel des Arméniens, faire face à une diversion possible des Serbes et des Bulgares, fournir des garnisons à tous les ports importants. La Grèce, au contraire, pourrait lancer toutes ses forces, sans exception, contre l'ennemi. Nouvel atout à signaler dans son jeu.

La Grèce dispose enfin, dans tout le monde lettré, d'une immense force morale, intimement liée à la culture classique et aux souvenirs d'enfance de tous les hommes instruits. L'histoire grecque, partout en Occident, a été une des bases de l'instruction. L'on ne peut se défendre, en pensant à la Grèce, d'une foule d'idées héroïques ou esthétiques, puisées dans les livres que nous avons tous lus et que nos pères ont lus. La Grèce, c'est Thémistocle, c'est Léonidas, c'est Démosthène, c'est Platon, c'est Sophocle, c'est Thucydide. Nous avons été élevés dans la société morale de ces grands hommes. Leurs œuvres, suivant le mot de Mme de Sévigné, nous ont été administrées en bouillons. Savants, professeurs, linguistes, érudits, archéologues, poètes, philosophes, artistes, numismates sont, par situation, les défenseurs

nés de la Grèce. Les étudiants eux-mêmes, tout frondeurs qu'ils affectent d'être parfois à l'égard des célébrités de la Grèce antique, subissent inconsciemment ce magnétisme littéraire et sentimental. Cent cinquante jeunes gens de bonne famille, en plein Paris, se feraient-ils arrêter pour des Chinois? C'est pour Périclès, en réalité, que l'on bataille contre la police. A Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, la jeunesse studieuse s'est livrée aux mêmes manifestations. A Barcelone, elle a fait une ovation au consul de Grèce. En Italie, elle a fourni des volontaires à la cause de l'indépendance. En Belgique, en Angleterre, un mouvement analogue s'est dessiné. Sans doute il faut tenir compte de l'amour du tapage, si naturel aux étudiants; mais pourquoi a-t-on choisi précisément, comme occasion de tapage, une manifestation en faveur du peuple grec, sinon parce que ce peuple nous apparaît toujours, bon gré mal gré, dans l'auréole dont l'a parénotre éducation?

Les puissances, au moment où nous écrivons ces lignes, semblent vouloir adopter, selon le vœu de lord Salisbury, l'idée d'une Crète autonome, mais reliée au Sultan par un lieu de suzeraineté analogue à celui qui rattache encore au même souverain la principauté de Samos. La Grèce n'aurait gagné que la moitié de sa cause; mais ce serait déjà beaucoup. Ce qui complique le problème, c'est l'existence en Crète d'une forte minorité de Crétois musulmans, qui, sans doute, reviendront graduellement au christianisme, mais qui, en attendant, constituent un clan spécial, détesté des autres habitants de l'île. Ces musulmans, n'étant pas des Turcs, ne peuvent émigrer aussi facilement que le font ces derniers en pareil cas. La superposition d'un pouvoir central vigilant aux petites communautés crétoises s'impose donc immédiatement. La Crète a besoin d'un *gendarme* impartial, qui, tout en respectant l'autonomie des « cent cités », y maintienne l'ordre matériel. L'expérience a montré que les Turcs n'ont pas été à la hauteur de ce rôle. L'État grec y serait-il plus apte? Des hommes sérieux en doutent. Une tierce combinaison semble donc présenter certains avantages. Mais si les Crétois persistent à réclamer leur union avec la Grèce, la constitution d'une principauté autonome sera chose terriblement malaisée.

Aussi les esprits défiants prévoient-ils des compétitions de deux côtés : du côté de l'Angleterre, pour qui toute station navale est chose précieuse, et que le protectorat de Chypre a peut-être mise en goût; du côté de l'Italie, qui ne ferait que reprendre, après deux siècles d'interruption, l'héritage oublié de Venise. Les partisans d'une solution de ce genre peuvent alléguer que des gendarmes relevant d'une grande puissance offriraient, pour pacifier chrétiens et musulmans dans l'île crétoise, des garanties d'impartialité et de prestige que n'offrent ni gendarmes turcs ni gendarmes grecs.

L'*État* grec est d'ailleurs, comme on le sait, une création artificielle de la diplomatie européenne. Le type grec ne produit pas de pouvoir central. Un Bavarois, puis deux Danois, ont successivement représenté à Athènes le principe monarchique. Le monarque actuel a su plaire en adoptant les mœurs grecques et en soutenant les aspirations de ses sujets. Mais l'organisme essentiel de la vie publique, chez tous les Hellènes, n'en reste pas moins la *cité*. Si les trop fameuses « puissances » laissaient quelque jour au monde grec la faculté de s'organiser à sa guise, et suivant le jeu naturel de sa formation, nous ne serions pas étonnés de voir surgir une vaste confédération démocratique, analogue à celle des cantons suisses, et réunissant, avec toutes les îles, les trois rivages de l'Archipel. La Crète formerait tout naturellement une des unités de cette agglomération fédérale. Elle deviendrait grecque sans être réduite en province grecque, et l'autorité centrale n'interviendrait dans ses affaires intérieures qu'en cas de nécessité absolue.

Cet idéal, conforme à la nature des choses, n'est pas même proposé aujourd'hui. Nous nous contentons donc de l'esquisser en passant, comme un *desideratum* dont la réalisation pourra venir à son heure, après que des solutions intermédiaires, plus immédiatement pratiques ou mieux adaptées aux chicanes des diplomates, auront préparé la voie.

G. D'AZAMBUJA.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE[1]

VII

LES TROIS VARIÉTÉS PRINCIPALES DE LA CULTURE EN GRANDE PROPRIÉTÉ ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE.

Nous savons maintenant comment et pourquoi les *Plateaux* du Centre et du Midi ont été, par excellence, le Lieu de la Culture en Grande Propriété.

Mais si tous ces Plateaux présentent ce caractère général, on peut cependant apercevoir et signaler dès à présent certaines différences qui permettent de déterminer des Variétés distinctes.

Il est toujours difficile et délicat, dans les sciences, de fixer hâtivement des variétés; mais, d'autre part, le progrès ne peut se faire que par ces déterminations.

Dans le cas qui nous occupe les différences sont assez nettes pour qu'on puisse signaler sans hésiter trois variétés principales, correspondant aux bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire.

Nous avons déjà expliqué, à propos de la culture en Petite Propriété, comment les Vallées de ces trois bassins étaient diverse-

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896 et février 1897.

ment influencées par les conditions du sol, du climat et de l'origine historique. Il nous reste donc seulement à montrer l'influence de ces mêmes causes sur les Plateaux et sur la Grande Culture.

I. — LES PLATEAUX DU BASSIN DU RHONE.

Dans ce bassin, les plateaux ne se présentent qu'à l'état pour ainsi dire rudimentaire. A vrai dire, dans cette région, les plateaux ne sont guère que des terrasses étroites qui se succèdent, comme les marches d'un escalier, le long des pentes rapides des Alpes et du Massif central. Il suffit de jeter les yeux sur une carte physique pour constater que cette région ne comprend guère que deux lignes de montagnes resserrées, à travers lesquelles le Rhône et ses affluents se sont ouvert un étroit passage.

Ce faible développement des plateaux a eu pour effet de limiter la grande propriété à la fois comme nombre des propriétaires et comme surface occupée par chaque exploitation. Nous vérifions bien ici ce qu'on pourrait appeler la loi des plateaux : l'état rudimentaire des plateaux a pour conséquence l'état rudimentaire de la culture en grande propriété.

Les métairies sont généralement peu étendues (1). La grande culture, comme la petite, est d'ailleurs entravée par la sécheresse qui est, nous l'avons dit, le fléau de cette partie de la France; elle sévit sur les plateaux encore plus que dans les vallées, car on n'y a pas la ressource de l'irrigation.

Aussi cette région est-elle restée particulièrement démocratique : la grande propriété n'a jamais pu s'y développer et s'y superposer fortement à la petite, parce que les conditions physiques du Lieu ne lui ont pas laissé une place suffisante.

Il convenait donc de classer ce type en premier lieu, car il nous présente bien la grande propriété à l'état naissant.

Nous avons d'ailleurs expliqué comment, par leur formation historique, les populations du bassin du Rhône ont toujours été

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France,* 3e série, p. 131.

plus urbaines que rurales, plus portées vers le commerce, les lettres, ou l'administration, que vers la culture. L'élément du grand propriétaire faisait donc défaut autant que l'élément de la grande propriété.

C'est un type exceptionnel, produit par des circonstances particulières, prises en dehors de l'histoire de la race et de la nature du sol. C'est à une de ces circonstances que fut due la vocation rurale du plus grand agriculteur qu'ait produit cette région, l'illustre agronome Olivier de Serres, seigneur du Pradel, né vers 1539, à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais.

Il était calviniste et se trouva, pour cause de religion, exclu pendant longtemps des fonctions administratives. A l'exemple de beaucoup de ses coreligionnaires, il se réfugia dans le calme de la vie rurale et se consacra à l'exploitation de son domaine. Son titre de gloire devant la postérité est la publication de son *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs*, qui montre bien que sa formation de lettré, de Latin, restait quand même prédominante en lui.

Cet exemple est bien une exception, même dans la famille d'Olivier de Serres. Il avait dédié son livre « au gentilhomme et à autre vertueux personnage capable de raison, qui ayant deslibéré faire valoir le bien que Dieu luy a donné, ou par ses antécesseurs ou par ses honnestes acquests, se résoud à prendre joieusement la peine de le faire cultiver ». Il faut croire que son fils Daniel, lui-même, ne se laissa pas pleinement convaincre et ne trouva pas cette occupation suffisamment « joyeuse », car il resta à Villeneuve-de-Berg, pour y remplir les fonctions de juge. Des situations de ce genre ont toujours été beaucoup plus dans les goûts de la race.

Aussi Olivier de Serres, devenu trop âgé pour continuer lui-même l'exploitation de ses terres, fut obligé de les faire exploiter sous le régime du métayage; j'ai expliqué pourquoi ce mode de tenure était le plus répandu dans le Centre et le Midi de la France (1).

(1) Voir le précédent article, t. XXIII, livr. de février 1897.

A la mort de son père, Daniel de Serres continua l'arrentement du Pradel « à miège le domaine », c'est-à-dire à moitié fruit. Ce n'est que plus tard, probablement lorsqu'il prit sa retraite de juge, qu'il « a prins son domaine du Pradel à la main », ainsi qu'il le note dans son Livre de raison (1). Malheureusement un propriétaire ne peut pas pousser la culture en avant en lui consacrant seulement les années déclinantes de la vieillesse.

Voici un document de la même époque qui montre bien comment la noblesse et la bourgeoisie du Midi ont toujours été plus portées vers les professions libérales que vers la culture. Il s'agit des huit frères de Jeanne du Laurens, dont M. de Ribbe a publié autrefois l'histoire (2). Ils occupèrent les situations suivantes :

1° Honoré : docteur ès droits, d'abord premier avocat général au Parlement d'Aix, puis archevêque d'Embrun.

2° Charles : docteur en médecine, médecin de la ville d'Arles.

3° Julien : docteur en théologie, chanoine et premier théologal à Saint-Trophime d'Arles.

4° André : docteur en médecine, professeur et chancelier de la Faculté de Montpellier, plus tard, premier médecin de Henri IV.

5° Antoine : docteur ès droits, avocat au conseil privé.

6° Richard : docteur en médecine, médecin à Lyon, puis à Arles.

7° Gaspard : docteur ès droits, d'abord abbé de Sénanque et de Saint-Pierre de Vienne, puis archevêque d'Arles.

8° Jean : docteur en théologie, trois fois provincial de l'ordre des Capucins.

Tous docteurs ! Et cela au seizième siècle ! Voilà un signe bien sensible de l'orientation intellectuelle et sociale du Midi. Ils sont singulièrement en avance sur le reste de la France, à leur époque, et ils seraient vraiment dignes de la nôtre. Le Midi

(1) Voir une étude sur Olivier de Serres, par M. Paul de Roussiers, *science Sociale*, t. III, p. 272.

(2) *Une famille au XVIe siècle*, p. 128,

nous a conquis beaucoup plus qu'on ne croit; mais il ne nous a pas conquis à la culture.

On pourra remuer les faits tant qu'on voudra, on arrivera toujours à la conclusion suivante : Les populations du bassin du Rhône n'ont jamais développé la grande culture, ni dans le passé, ni dans le présent, par suite de la faible étendue des plateaux et de la formation historique de la race.

II. — LES PLATEAUX DU BASSIN DE LA GARONNE.

Les Plateaux du bassin de la Garonne sont plus étendus que ceux du bassin du Rhône, ils ne se présentent pas sous la forme de petites terrasses courtes et rapides, parce que les pentes qui descendent des Pyrénées ou du Massif central vers l'Ouest sont beaucoup plus longues.

Par conséquent, à ne considérer que la disposition du sol, ce bassin est plus favorable au développement de la culture en grande propriété. En fait, les grands domaines y sont relativement plus nombreux et plus étendus. A ce point de vue, ce type marque un progrès sur le précédent et il convient, pour cette raison, de le classer en second lieu.

Mais, d'autre part, ce progrès dans le sens de la grande propriété est limité sous l'influence de deux causes.

Il est limité d'abord, comme dans le type précédent, par la formation de la race. Nous avons vu (1), que ce bassin a été directement influencé par des populations Ibères, arrivées à travers les déserts de l'Afrique et l'Espagne, c'est-à-dire par une race qui a toujours eu plus d'aptitude et de goût pour l'art pastoral et le commerce que pour la culture. Si elle a eu de la peine à se mettre à la culture des vallées, on comprend qu'elle ait montré encore moins d'empressement à entreprendre énergiquement le défrichement beaucoup plus difficile des plateaux. Encore aujourd'hui, ces plateaux ne sont guère exploités qu'au

(1) Voir la livraison de décembre 1896.

moyen de la culture extensive et en laissant au pâturage, surtout des moutons, le plus d'espace possible.

Le progrès de la culture en grande propriété a été limité en outre par l'importance que prend ici le maïs dans l'assolement. Le maïs exige, pour arriver à maturité, plus de chaleur que le blé : les variétés ordinaires ne doivent pas s'écarter beaucoup de la région des vignes ; ailleurs cette culture cesse d'être avantageuse. Par ses conditions climatériques, le bassin de la Garonne convient donc particulièrement à cette plante. Or, le maïs est mieux adapté aux petites qu'aux grandes exploitations, parce qu'il exige des façons nombreuses et minutieuses, qu'il donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace.

1° *Le maïs exige des façons nombreuses et minutieuses*, ce qui permet d'utiliser avantageusement, sur un domaine restreint, le personnel dont on dispose.

a. On donne d'abord un *premier labour à la bêche* fourchue pour ameublir le sol, c'est le « pelleversage ». « Les meilleures terres à maïs, celles qui, par cela seul qu'elles sont très compactes sont ainsi, une fois pulvérisées, les plus rétentives de l'humidité nécessaire à la végétation du maïs, seraient exclues de cette culture, sans le pelleversage avant l'hiver ; aussi, malgré l'abandon de la moitié de la récolte en grain que le propriétaire est obligé de faire à ses ouvriers pelleverseurs, celui-ci n'hésite pas à adopter, pour ses terres les plus compactes, ce mode de préparation, toujours profitable avec des ouvriers capables et consciencieux (1) ». Il est plus facile à la petite qu'à la grande culture de trouver ces ouvriers capables et consciencieux, parce que le propriétaire, travaillant avec eux, peut les surveiller de plus près et les encourager par sa présence et par son exemple. Notons que ce premier travail ne dispense pas des autres labours que l'on donne à toutes les céréales.

b. Le maïs est très avide d'engrais, et d'engrais bien décomposés. Or, nous avons vu (2) que cette région n'entretient

(1) Joigneaux, *Le Livre de la Ferme*, I, p. 203.
(2) Voir la livraison de décembre 1896.

qu'une quantité de bétail insuffisante; ce qui oblige à réduire en proportion l'étendue des exploitations.

c. L'ensemencement du maïs est plus long et plus compliqué que celui du blé. Les graines doivent être déposées une à une et en ligne au fond du sillon et recouvertes avec certaines précautions. Ce système d'ensemencement tient à ce que, « de toutes les plantes cultivées en grande culture, le maïs est celle dont l'enfance est la plus délicate. Les pluies mêlées de giboulées, toujours froides et violentes, les vents impétueux, les dernières gelées matinales sont autant d'accidents qui coïncident avec la naissance du maïs, sous le climat du Midi; son avenir serait compromis, s'il se trouvait trop directement exposé à ces fâcheuses influences (1). » On ne peut guère ensemencer plus d'un demi-hectare par jour. La grande culture ne s'accommode pas facilement de ces lenteurs.

d. Le maïs exige en outre plusieurs sarclages et buttages qui doivent être faits en partie à la main, ce qui demande beaucoup de temps. Ces buttages ont pour objet de donner de la fraîcheur aux tiges et de les soutenir contre les coups de vent.

e. Au mois d'août, il faut pincer les tiges pour refouler la sève; il faut ensuite arracher les rejets vigoureux et épuisants qui poussent au pied. On voit que cette culture se rapproche singulièrement de la culture maraîchère, et qu'il est plus difficile que pour le blé de l'entreprendre sur de vastes étendues.

Ces travaux sont si longs et si coûteux, qu'ils sont généralement donnés à l'entreprise à des ouvriers qui reçoivent le septième de la récolte des grains dans les bonnes terres et le sixième ailleurs.

2° *Le maïs donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace*; par là, encore, il est mieux adapté à la petite culture qu'à la grande.

Cette plante rend un tiers, ou moitié, en plus que le froment. Et son produit pourvoit à des besoins divers.

(1) Joigneaux, *ibid.*, p. 204.

Pour l'alimentation de l'homme, le maïs donne une farine qui est consommée sous forme de pain et de bouillie.

Pour l'alimentation des animaux, il donne d'abord le grain qui est servi entier, ou concassé, au gros bétail et aux animaux de basse-cour. C'est un aliment d'engraissement par excellence, qui fait la réputation des volailles de Toulouse. En outre, les tiges abondantes et très volumineuses sont employées comme fourrage; les bœufs en sont très avides.

Enfin, pour le chauffage, le maïs donne le cylindre ligneux qui porte les graines et qu'on nomme le papeton; c'est un excellent combustible.

Ainsi le maïs a dû contribuer pour une bonne part à constituer le mode d'exploitation spécial aux plateaux de cette région et que l'on peut définir ainsi : De grandes propriétés divisées en petites et moyennes exploitations.

Ces exploitations sont faites, ainsi que nous l'avons expliqué (1), sous la forme du métayage. Nulle part le métayage n'est plus général, mais nulle part aussi il ne donne lieu à plus de difficultés. Cet état de choses, que les observations les plus récentes constatent, était déjà signalé en ces termes par Léonce de Lavergne : « Le Sud-Ouest est la terre classique du métayage. Mais il ne s'y présente pas avec les mêmes avantages qu'en Anjou. Les propriétaires le subissent plus qu'ils ne le recherchent. Ce n'est pourtant pas faute de résidence, car ils résident presque tous, *sinon sur leurs terres, du moins à la ville la plus voisine.* Ici, le métayage accuse plus l'opposition que la solidarité des intérêts. Au lieu de chercher l'augmentation de sa part dans l'accroissement des revenus communs, le propriétaire s'applique trop souvent à rogner la portion de son associé, et celui-ci le lui rend bien. Le métayage n'est plus ici une association, c'est un combat (2). »

Le métayage, ici, est un combat parce que le propriétaire pratique la résidence urbaine, qu'il dépense tous ses revenus à la ville au lieu de les consacrer en améliorations agricoles, dont

(1) Voir la livraison de décembre 1896.
(2) *Économie rurale de la France,* p. 307.

souvent il n'a même pas l'idée. Et la résidence urbaine vient elle-même des origines de la race, qui lui ont inspiré, pour l'isolement et pour la culture, un éloignement bien caractérisé.

Au lieu de renoncer à cet absentéisme, les propriétaires essayent plusieurs combinaisons pour atténuer le mal. Les uns ont recours au fermage, qui leur paraît avoir pour premier et essentiel avantage, de dispenser le propriétaire de la résidence rurale et de le débarrasser de tout souci de surveillance. Malheureusement, ces populations, peu portées à la culture et peu douées d'initiative à cause de leur formation sociale, ne donnent pas le type du fermier. Ces fermiers, quand on en trouve, sont généralement pauvres, n'apportent qu'un capital insuffisant, et, n'ayant aucune pensée d'avenir, ne songent qu'à épuiser le sol pour augmenter leurs profits. D'autres propriétaires emploient ce qu'on appelle des maîtres-valets, c'est-à-dire des domestiques payés moitié en nature et moitié en argent, et plus strictement obligés que les métayers à remplir les ordres du maître (1). Mais cette organisation exige encore de la part du propriétaire la présence, l'activité et l'habileté, ce qui ne se rencontre pas habituellement. Aussi finit-on presque toujours par retomber, de guerre lasse, dans le mauvais type de métayage que nous venons de signaler. Le paysan en souffre, le propriétaire en souffre, l'agriculture en souffre.

Ainsi la culture en grande propriété tourne ici dans un cercle vicieux dont elle ne pourra sortir que par l'initiative du propriétaire. En décrivant la variété suivante, nous verrons comment ce relèvement de la culture et du métayage peut s'opérer sous l'influence et par l'initiative du grand propriétaire. Dans la région du Sud-Ouest, ce relèvement peut bien apparaître çà et là, mais ce n'est encore que d'une façon en quelque sorte sporadique.

Abandonnés ainsi par les propriétaires et livrés à eux-mêmes, beaucoup de petits paysans de cette région ont été amenés à s'appuyer les uns sur les autres, à constituer une sorte de com-

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 307.

munauté très stricte, fondée sur le voisinage, dans le but de se soutenir et de s'entr'aider.

La monographie du métayer du pays d'Horte, en Gascogne, en donne un spécimen très curieux (1). « Le « voisinage » a tous les caractères d'une institution traditionnelle, imposant des charges et donnant des droits aux familles qui en font partie. Son importance est telle qu'on n'en viole pas les règles, si grandes soient les haines de famille à famille. Lorsqu'un métayer prend un domaine, il commence par demander quels sont les voisins et quel est leur rang. La maison qui fait face à la porte principale est, en général, *premier voisin*. Les visites en déclaration de voisinage se font alors suivant la hiérarchie établie. On n'est pas astreint à la respecter, ni à subir les voisins traditionnels, mais ce changement a des conséquences si graves qu'on ne s'y expose généralement pas. Les visites faites, les voisins opèrent le déménagement et les voisines président à l'installation, terminée par un repas. »

L'intervention des voisins ne se borne pas à la période de l'installation, elle se manifeste dans toutes les circonstances importantes de la vie des familles, notamment à l'occasion des baptêmes, des mariages, des maladies, des enterrements.

En cas de baptême, « la première voisine est avertie avant tous et vient visiter le nouveau-né. Elle annonce la nouvelle aux autres voisins, qui doivent alors une visite de compliments. On leur offre du pain, du vin et du fromage. »

S'il s'agit d'un mariage, « la première et la dernière voisine vont recevoir le trousseau et l'installent dans les armoires. Les autres voisines sont invitées à venir les voir et fournissent les *contre-époux* et les *contre-épouses* concurremment avec la parenté qui conserve un droit analogue. »

Les voisins interviennent également en cas de maladie grave. « Si on doit administrer le malade, les deux premières voisines sont prévenues; elles disposent la chambre et vont, un cierge à la main, au-devant du prêtre qui porte le saint viatique. Lorsque

(1) Le *Métayer du pays d'Horte*, par M. le baron d'Artigues, *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. I, p. 397.

l'agonie commence, la famille se retire, seuls les voisins entourent le malade. Quand la mort est venue, les voisines s'emparent de la maison, fourbissent et nettoient tout de la cave au grenier. Le premier et le dernier voisins font les déclarations à la mairie et à l'église et creusent la fosse. Les autres voisins vont prévenir les parents et amis. »

Enfin, au moment de l'enterrement, les voisins jouent encore un rôle important. « La première et la dernière voisines font les honneurs de la cérémonie. Le premier et le dernier voisins portent la croix, l'un de la maison à l'église, l'autre de l'église au cimetière. Avant la levée du corps, le premier voisin baise la croix, reçoit de la première voisine un petit cierge qui lui est destiné et en offre un pour les enfants de chœur. Les autres voisins et amis portent le cercueil. A l'offertoire de la messe, la première voisine prend le cierge, le remet à la dernière voisine et celle-ci va le porter à la personne qui doit l'offrir... (1). »

Cette organisation du voisinage est bien curieuse; on y sent un effort énergique pour constituer tout un système d'assistance et de secours mutuel qui, dans la réalité, s'étend bien au delà des circonstances que nous venons d'énumérer. Parmi ces populations, où la traditionnelle communauté de famille s'est presque complètement désagrégée, sans que le patronage, ou l'habitude de l'initiative individuelle, soit venu la remplacer, la communauté du voisinage est devenue la grande ressource. Aussi on l'a fortifiée par une série de coutumes strictes et on s'y est rattaché énergiquement. Ce système d'assistance est certainement touchant, mais combien il est fragile et artificiel ! Il ne se maintient que par l'impuissance où l'on est de s'en passer, ce qui n'est pas un symptôme des conditions sociales les mieux adaptées aux nécessités actuelles. Il manque à cette race, en haut, des patrons; en bas, des hommes dressés au travail et à l'initiative.

Il faudrait maintenant arriver à subdiviser les plateaux du bassin de la Garonne en un certain nombre de variétés distinctes.

(1) *Loc. cit.*, p. 398, 399.

On pourrait, par exemple, adopter, au moins provisoirement, la classification suivante :

1° *Les Plateaux descendant des Pyrénées* et compris dans l'Armagnac, le Béarn, etc., jusqu'à la Garonne. Ils sont plus petits, que ceux des variétés suivantes, plus coupés de vallées et à peine supérieurs à ceux du bassin du Rhône. Aussi la culture en grande propriété y est-elle encore étroitement limitée. C'est d'ailleurs par excellence la région du maïs.

2° *Les Plateaux du Rouergue et du Ségala.* Ils commencent, par le Sud, la série des Plateaux qui descendent du Massif central vers la Garonne. Ainsi que le nom de Ségala l'indique, le seigle est ici plus ou moins associé au maïs. Voilà qui ne dénote pas une culture bien riche.

3° *Les Plateaux du Quercy.* Ils succèdent plus au Nord aux précédents. Dans son récent article sur la Culture dans la Plaine Castraise (1), notre collaborateur M. de Lacger nous a donné une bonne contribution sur ce type.

4° *Les Plateaux du Périgord.*

5° *Les Plateaux du Limousin.* Cette variété et la précédente sont bien caractérisées par le développement du châtaignier et du noyer, dont il y aurait à préciser l'influence sur la culture.

6° *Les Plaines des Landes,* où la culture est directement influencée par un art pastoral très spécial.

7° *Les Plaines de la Gironde.* J'englobe sous ce nom les vastes plaines qui s'étendent à peu près de Bordeaux jusqu'à la Charente, ou même jusqu'à la Sèvre Niortaise. Ici, la culture paraît surtout influencée par la vigne.

Je souhaite qu'on arrive bientôt à trouver cette classification trop vague, trop générale et trop compréhensive ; ce sera la meilleure preuve que la science aura progressé. C'est en rectifiant et en précisant les classifications et les formules de Le Play que nous l'avons dépassé ; c'est en rectifiant est en précisant les nôtres que nos successeurs nous dépasseront. Et de même que

(1) Voir la livraison de janvier 1897.

nos progrès glorifient Le Play, ainsi les progrès de ceux qui viendront après nous, nous glorifieront nous-mêmes.

III. — LES PLATEAUX DU BASSIN DE LA LOIRE.

Nous entrons ici dans la région où le type celte s'est établi plus particulièrement, tout au moins où il a été moins mélangé d'autres éléments. En traitant de la culture en petite propriété dans cette région, j'ai exposé quels éléments sociaux le Celte avait apportés (1); je n'ai donc pas à y revenir.

Le Celte était essentiellement, nous l'avons vu, un habitant des vallées, dont il utilisait les productions variées et où il continuait à mener sa vie semi-pastorale, semi-agricole.

Ce petit cultivateur de vallées était peu porté à défricher les plateaux et les grandes plaines, où il trouvait des ressources moins variées et une culture plus exigeante. Aussi le défrichement de ces grands espaces fut-il très tardif et n'est-il pas encore complètement terminé. Pour s'en rendre compte, il faudrait étudier séparément les différentes variétés de plateaux et de plaines de ce bassin.

J'aperçois, dès à présent, onze variétés que je classe tout simplement de l'Est à l'Ouest, c'est-à-dire dans le sens de la pente générale du sol et du mouvement de migration des Celtes. Voici ces variétés :

1° Plateau du Nivernais;
2° Plateau du Sancerrois;
3° Plateau du Bourbonnais;
4° Plateau de la Marche;
5° Plaine de la Sologne;
6° Plaine du Berry;
7° Plaine de la Touraine;
8° Plaine de l'Anjou;
9° Plaine du Poitou;
10° Plaine de la Vendée;
11° Plaine du Maine.

(1) Voir la livraison de décembre 1896.

Pour abréger, je prends, à titre d'exemple, deux variétés, le Bourbonnais et l'Anjou, qui me paraissent caractériser assez bien, l'une le type du Plateau, l'autre celui de la Plaine.

Le Plateau du Bourbonnais est formé de terres généralement d'une fertilité médiocre, où se rencontrent encore en très grande quantité des sols maigres, non susceptibles de cultures fourragères à gros rendement, et très impressionnables aux intempéries atmosphériques, excès de froid ou de chaleur, d'humidité, de sécheresse (1).

Le Celte n'était pas préparé à entreprendre le défrichement d'un sol de cette nature. Aussi cette région est-elle demeurée longtemps inculte. Il y a cinquante ans, elle contenait encore beaucoup de brandes, de bruyères et de forêts ; elle était couverte de marécages par suite de la mauvaise culture et de l'absence de drainage. La population était étiolée et décimée par la fièvre.

De grands propriétaires seuls disposaient de ressources suffisantes pour mettre en culture un pays aussi rebelle. Les premiers défrichements furent accomplis par des monastères, ou par de grands propriétaires féodaux. Mais ces derniers ne résistèrent pas à l'entraînement général créé par la monarchie : ils furent attirés à la cour, à l'armée, ou vers la vie urbaine ; et la culture, à peine commencée, se trouva arrêtée ou compromise. Elle végéta, avec des métayers misérables et des propriétaires absentéistes.

Il y a vingt à trente ans, elle était encore dans cet état, que nous décrit un des grands propriétaires, de cette région, M. de Larminat. A cette époque « les effets de la chaux, ou de la marne, n'étaient pas encore connus et, quand on commença d'en avoir connaissance, *les chemins n'existaient pas,* ou ils étaient si mauvais que le transport de ces amendements dans les terres était, sinon impossible, toujours difficile et coûteux. On soupçonnait à peine qu'il y eût d'autre instrument de labourage que l'*ariau* du pays, qui, je crois, n'avait pas varié de modèle depuis

(1) Voir *Le Métayage dans le département de l'Allier*, par M. L. de Larminat et par de M. Garidel, p. 55.

l'invention de celui avec lequel notre aïeul Triptolème ouvrit son premier sillon. Dans cet état de choses, on *dépensait peu d'efforts, mais on obtenait peu de produits*. Une famille ordinairement limitée aux membres qui la composaient, car ce n'était guère que dans le cas d'une *insuffisance absolue* qu'elle s'adjoignait des auxiliaires étrangers, devait, dans ces conditions ingrates, trouver ses moyens d'existence sur un sol qui ne pouvait donner que de maigres récoltes et, de plus, en tirer la rente due au capital (1). » C'était, en somme, une culture essentiellement extensive et en partie pastorale (2).

Pour pouvoir mieux se soustraire aux obligations et à la direction de la culture, un bon nombre de ces grands propriétaires avaient loué leurs terres à des fermiers intermédiaires, sorte d'hommes d'affaires, qui les sous-louaient à des métayers : ce fut le coup de grâce pour les métayers aussi bien que pour la culture. « Sous l'ancien régime du métayage et sous la direction du fermier intermédiaire, le colon, qui jusque-là n'avait rien gagné aux changements de maître dont il avait essayé quelquefois, malheureux partout, était tombé dans un état d'apathie physique et morale, qui le rendait bien peu propre à la transformation qu'on voulait essayer avec son aide ; jusque-là, souvent, il n'avait même jamais vu son propriétaire, mais c'était en son nom qu'on avait exercé toutes les exigences dont il avait souffert, et s'étant habitué à ne le regarder que comme une sorte de vampire s'engraissant de sa substance, il était peu disposé à lui supposer des intentions bienveillantes (3). »

Les domaines du Bourbonnais sont plus étendus que ceux des bassins du Rhône et de la Garonne. Sur les plateaux qui descendent des Pyrénées, la grandeur moyenne des métairies est de 10 à 20 hectares ; dans le Limousin, elle atteint 30 à 35 hectares ; en Bourbonnais, elle arrive jusqu'à 60 et 70 hectares. Cette progression est à noter ; à mesure qu'on s'avance vers le Nord, les plateaux s'élargissent et en même temps on atteint des popula-

(1) *Le Métayage dans le département de l'Allier*, p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 54.
(3) *Ibid.*, p. 19.

tions qui ont été de plus en plus touchées par l'influence des Francs, lesquels, ainsi que nous le verrons, avaient une formation essentiellement agricole. Cette progression dans l'étendue des domaines vient encore justifier l'ordre dans lequel nous classons ces trois bassins.

Mais il est un point qui apparaît bien ici : c'est l'impuissance du métayer à relever, à développer, à améliorer la culture. Par définition et en vertu de sa formation sociale, il n'a ni les moyens, ni l'initiative, ni la capacité nécessaires pour pousser la culture en avant. Aussi ces métayers cherchent-ils, dans l'action collective, dans le groupe, le levier qu'ils ne trouvent pas en eux-mêmes. Comme dans le Midi, comme dans le Limousin, la grande ressource du métayer, c'est la communauté. Toutes les traditions de la race l'y poussent.

M. de Garidel constate que les métayers en communauté sont ceux qui se soutiennent le mieux. A l'appui de cette affirmation, il donne les comptes d'exploitation et la composition de famille des six métayers qui occupent ses domaines. Cinq sont en communauté de famille, c'est-à-dire comprennent plusieurs ménages associés pour l'exploitation ; un seul est en simple ménage, et c'est précisément celui dont la situation est la plus précaire (1). J'ai d'ailleurs eu l'occasion de constater autrefois le même fait en Limousin.

Ces métayers réussissent mieux, parce que la communauté leur permet de réaliser une double économie : 1° une économie sur les salaires, puisqu'ils n'ont pas à payer d'ouvriers auxiliaires; 2° une économie sur les dépenses, car la vie en commun est moins dispendieuse. C'est en effet par la puissance d'économie, beaucoup plus que par la puissance de travail que se soutiennent les communautés, et c'est ce qui explique l'aptitude extraordinaire à l'épargne qui caractérise le paysan français. Il se prive avec plaisir même sur les choses essentielles, quand cette privation doit se traduire par une économie.

Évidemment c'est là une force, mais seulement pour se soute-

(1) Voir page 33 et suiv. Voir aussi ce que dit M. de Larminat à ce sujet, p. 64, 65.

nir et non pour progresser. Pour progresser, il faut savoir dépenser et risquer à propos; c'est ce à quoi la communauté ne prépare pas. Non seulement elle n'y prépare pas, mais elle a eu pour résultat de rendre ces métayers rebelles à toutes les transformations et méfiants à l'égard de tous les progrès. M. de Larminat a éprouvé cette résistance : « Celui qui entreprend une amélioration, dit-il, doit comprendre qu'avant de transformer la terre et afin de réussir à le faire, il faut d'abord transformer celui qui la cultive. En ne perdant pas de vue un passé auquel nous touchons encore d'une main, je ne m'étonne pas de la méfiance du paysan; ayant vécu jusqu'à nos âges dans une profonde ignorance, on ne peut exiger de lui qu'il devine ce qu'il n'a pas appris, et comme il avait rarement éprouvé un bienfait, peut-on s'étonner qu'il ait douté de l'intérêt qu'on lui porte (1). »

En effet, ce n'a pas été une petite affaire que de relever à la fois le métayer et la culture dans le Bourbonnais. Cependant l'opération paraît actuellement en bonne voie, grâce à l'initiative intelligente et énergique de quelques grands propriétaires. Cette reprise récente de la culture par les grands propriétaires dans le Bourbonnais me paraît due à deux causes. D'abord, le voisinage des centres industriels de Montluçon et de Commentry a donné naissance à toute une classe de riches capilistes, qui ont été portés à employer dans la culture non seulement les ressources dont ils disposaient, mais aussi les méthodes progressives qui sont une des conditions de succès de l'industrie. Ensuite, un certain nombre de grands propriétaires éloignés de la politique et des professions administratives, à cause de leurs opinions, sont revenus sur leurs domaines d'où ils étaient absents depuis si longtemps. L'agriculture, qui jusqu'alors n'avait que des bras, eut enfin des têtes pour la diriger.

Les deux principaux moyens par lesquels ces propriétaires entreprirent de relever la culture, furent l'amélioration de la terre par l'emploi de la chaux et l'amélioration de la race bovine par le choix de bons reproducteurs.

(1) P. 20.

« Lorsque j'ai commencé de m'occuper d'agriculture en Bourbonnais, dit M. de Garidel, c'est-à-dire en 1857, le bétail qui peuplait les étables du pays était assez mauvais; c'était un mélange bâtard d'animaux limousins, marchais et charolais. Ces animaux étaient peu précoces, par suite du soin fort médiocre avec lequel on les élevait et de la nourriture mauvaise et surtout insuffisante qu'ils recevaient. Vers 1860, la transformation du bétail, dont l'exemple avait été donné par quelques propriétaires et fermiers, devint générale. La race charolaise fut adoptée par la grande majorité des éleveurs. Originaire d'un département voisin, elle était connue, *point important pour la faire accepter à nos métayers;* elle venait de subir une amélioration notable par les soins des éleveurs nivernais, qui en avaient fait une de nos plus belles races (1). »

L'action et la présence du grand propriétaire ne tardèrent pas à se faire sentir : ce fut véritablement une renaissance de l'agriculture du Bourbonnais. Le cheptel des bêtes à cornes, qui était, en moyenne, de 20 à 25 têtes, s'éleva à 30 et à 35.

Les bœufs, bien nourris, firent aisément et avec peu de fatigue la culture des terres. Quand on veut les réformer, ils sont vendus à des prix qui varient de 1.000 à 1.400 francs la paire (et parfois jusqu'à 1.600, 1.800, et 2.000 francs dans les domaines qui tiennent la tête). Le troupeau n'a pas augmenté en nombre : on a trouvé préférable d'avoir moins de bêtes et de les mieux nourrir. Ainsi, au lieu de valoir, comme par le passé, en estimation de cheptel, 15 francs la paire, les moutons en valent de 45 à 50; et les brebis, de 35 à 40, au lieu de 12.

La récolte des pommes de terre, devenue plus abondante, a permis d'élever de meilleures truies provenant de croisement avec les races anglaises; leurs produits sont beaucoup plus précoces. Dans beaucoup de domaines, on a remplacé la petite « biquaille » d'autrefois par une bonne poulinière, dont le poulain atteint un bon prix entre six et neuf mois, sans que sa nourriture ait encore rien coûté. Tout réuni, les ventes annuelles du bétail sont, en

(1) Lettre sur la situation du bétail dans le département de l'Allier, *loc, cit.* p. 47.

moyenne, de 3.800 à 4.600 francs, soit 1.900 à 2.300 francs pour chaque part, tandis que, dans le passé, elles n'étaient que de 450 à 500 francs.

Pour les grains, la progression a été la même : la culture du froment s'est beaucoup développée, les avoines ont gagné en qualité, si bien qu'on arrive à produire en moyenne, pour la part de chacun, de 2.600 à 3.000 francs de grains, au lieu de 750 qu'on obtenait autrefois.

Le prix de la terre, qui était de 300 à 500 francs, s'est élevé à 12 et 1.500 francs. Les salaires ont subi également une augmentation notable et la vie, jusque-là misérable, est devenue plus large et plus saine.

Mais, pour atteindre de pareils résultats, il a fallu d'abord et longtemps lutter contre la routine invétérée des métayers et faire leur éducation presque de force. C'est qu'en effet, après le propriétaire absentéiste, le plus grand obstacle au relèvement de la culture française, c'est le paysan. Ceux qui prétendent que le paysan seul entend quelque chose à la culture ne connaissent ni la culture ni le paysan.

M. de Larminat met en scène un de ces propriétaires et nous le montre aux prises avec ses métayers, dont il a entrepris de faire des hommes nouveaux ; en effet, ce n'est pas seulement le bétail et les procédés de culture qu'il faut renouveler, c'est l'homme lui-même, et c'est bien là le plus difficile.

« M. C., dit-il, a certainement augmenté considérablement sa fortune, mais il a fait mieux encore pour ses colons, car, eux, n'en avaient aucune et il leur en a fait acquérir. Au moral comme au physique, c'est une nature vigoureusement trempée que celle de mon voisin, d'ailleurs le meilleur de tous les hommes, mais je n'en connais pas de plus autoritaire. (On n'a prise, au début, sur des communautaires et on ne peut les relever qu'en agissant sur eux par voie d'autorité.) Il sait ce qu'il veut, il connaît les moyens d'arriver à ses fins et il ne supporterait pas de rencontrer un obstacle qui l'arrêtât en chemin. Aussi, quand il a besoin d'un métayer, il ne s'inquiète pas de savoir s'il a des avances, il exige seulement qu'il soit bon ouvrier, honnête et disposé à

faire absolument toutes ses volontés. » Nous voilà loin de l'idée du relèvement de la culture par le paysan ; on va voir que c'est plus difficile que cela.

Notre propriétaire, certain de ne pas faire fausse route, mène tout grand train : chaux, marne, guanos, graines fourragères, il n'épargne rien. Au commencement, il est vrai, quelques-uns de ses colons lui ont bien témoigné la crainte de ne pouvoir jamais couvrir leur part de tant de dépenses ; pour les rassurer, il les ajourne à un délai de quelques années leur promettant que si, alors, ils redoivent quelque chose, il leur donnera quittance et, en attendant, il leur avance tout l'argent qu'il sait leur être nécessaire. Connaissant avec quelle confiante facilité le paysan prête et par suite perd son argent, M. C. se garde bien de le leur remettre, il reste leur caissier, leur tient compte d'un intérêt raisonnable et quand le total lui paraît avoir atteint un chiffre suffisant, il cherche pour eux et leur fait acheter un petit bien à leur convenance. Ils sont chez lui cinq ou six qui en ont acquis depuis 15.000 jusqu'à 20.000 francs, et qui ont en mains la grosse de leur acte portant quittance. Quant à M. C., il possède aujourd'hui une propriété dont il a porté les terres à un degré de fertilité auquel, il y a trente ans, personne n'aurait cru qu'elles pussent jamais parvenir (1).

Nous avons vu ce que l'absentéisme du propriétaire avait fait de ces paysans ; voilà ce que la résidence peut en faire, lorsqu'elle ramène à la terre un homme énergique, capable et entreprenant.

Il se dégage de ces faits des conclusions très nettes qu'il suffit d'énoncer brièvement :

1° Le métayer, même appuyé sur la communauté, est impuissant à relever la culture.

2° Le grand propriétaire possède seul les moyens et la capacité nécessaires pour opérer ce relèvement, lorsqu'il se décide à s'installer sur ses terres et à apporter à la culture l'appui de son intelligence et de ses capitaux.

(1) *Loc. cit.*, p. 96.

3° Le voisinage de la grande industrie est favorable au développement de la culture : elle lui apporte des capitaux et lui fournit des patrons préparés à appliquer à l'exploitation du sol les méthodes progressives de l'industrie.

4° La difficulté de transformation de la culture est finalement dans la transformation du personnel employé. Les grands propriétaires arrivent bien d'eux-mêmes à la culture et progressent d'eux-mêmes, mais il leur est difficile de faire passer le métayer à la capacité d'un travailleur agricole moderne, désireux de monter à cette école.

Ce n'est pas le paysan qui peut relever la culture, mais le propriétaire.

Par conséquent, l'avenir de la culture n'est ni dans la communauté, ni dans les procédés traditionnels, mais uniquement dans l'initiative éclairée des hommes qui possèdent les capitaux et l'intelligence des nécessités nouvelles. Et leur rôle ne consiste pas à protéger les incapables, mais à les élever.

Nous essayerons de caractériser, dans notre prochaine étude, la variété de l'Anjou.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

UNE SÉRIE

DE MONOGRAPHIES D'OUVRIERS ANGLAIS

PUBLIÉES PAR « *THE ECONOMIC CLUB* »

I

L'application de la méthode des monographies de famille à l'étude des sociétés n'est plus aujourd'hui un fait isolé ni la marque d'une école spéciale. En dehors de la série des *Ouvriers des Deux Mondes,* où chaque travail publié est exposé dans le cadre créé par Le Play ; en dehors des monographies de famille conçues d'après les données formules introduites par M. de Tourville dans la Science sociale, il surgit de différents côtés d'autres monographies d'importance et d'intérêt divers, émanant de préoccupations particulières, mais cherchant toutes à jeter un jour sur quelque point de l'état social par l'analyse et la comparaison des familles ouvrières.

C'est là une constatation intéressante pour tous ceux qui suivent le mouvement scientifique ; elle est, de plus, encourageante pour nous. Elle montre qu'en dépit des réelles difficultés qu'opposent les habitudes de la plupart des intellectuels aux observations de cette nature, il se trouve des hommes d'étude, suffisamment en contact avec les classes laborieuses pour connaître le détail de leur vie, et suffisamment persuadés de l'intérêt qu'offre ce détail pour l'étudier avec soin. Ainsi, d'une part, l'objection souvent répétée contre la quasi-impossibilité des travaux monographiques en Science sociale, perd de sa force, en même temps que s'affirme une croyance plus générale à leur efficacité.

Et les conquêtes de la méthode monographique n'ont pas lieu seulement parmi de jeunes disciples, elles atteignent aussi des hommes dont la longue expérience est une garantie. En 1893, j'avais l'honneur d'assister à une séance de la *Royal statistical Society* de Londres, où, sous la présidence de M. Charles Booth, l'auteur très connu de *Life and Labour of the People in London*, M. Henry Higgs exposait d'une manière fort intéressante le budget annuel d'une famille ouvrière. Après la communication de l'orateur, M. Charles Booth fit ressortir avec beaucoup de netteté l'avantage de ces études monographiques qui, groupant les faits observés non pas d'après un lien artificiel, mais suivant le cadre réellement existant de la famille, leur laissent la vie et la vérité sans lesquelles ils perdent à la fois leur caractère attachant et leur physionomie propre. C'était, dans la bouche d'un observateur de marque, président d'une société de statistique, une adhésion précieuse. M. Charles Booth ne s'en est pas tenu là; il a fait mieux que de louer la méthode monographique, il l'a pratiquée; et les vingt-huit budgets de famille publiés aujourd'hui par *The Economic Club* ont été choisis, annotés et comparés par un comité de publication de trois membres : M. Charles Booth, M. Ernest Aves, un de ses collaborateurs les plus assidus, secrétaire général de *Toynbee Hall*, et M. Henry Higgs.

On nous fera l'honneur d'admettre que, si nous attirons l'attention des lecteurs de la *Science sociale* sur ces faits, ce n'est pas pour le vain plaisir d'enregistrer des victoires d'école. Les monographies dont il s'agit n'ont pas été faites d'après la méthode que nous suivons ici; elles sortent aussi du cadre ancien dans lequel Le Play les renfermait; nous nous en convaincrons tout à l'heure. Ce qui est curieux précisément, c'est que des hommes, étrangers à un groupe scientifique déterminé, en viennent à adopter sa base d'observation, non pas par enthousiasme pour l'inspirateur ou le créateur de ce groupe, mais par le sentiment réfléchi de l'efficacité de cette base, et après avoir essayé d'autres procédés de travail; c'est surtout de cette manière que la science agit sur les esprits exigeants, sur les hommes de science.

Il est extrêmement instructif de suivre ainsi le changement

progressif introduit dans l'enquête immense menée à Londres sous la direction de M. Charles Booth. Deux faits le mettent bien en relief. Au début, les investigations étaient conduites comme un dénombrement. Dans telle rue de tel quartier on visitait successivement toutes les maisons, toutes les familles. C'est ainsi que M. Charles Booth a pu dresser ces cartes si curieuses de la misère et de la criminalité à Londres; mais, là où l'extrême insalubrité des habitations ne créait pas parmi leurs tenanciers l'unité professionnelle de la misère et du crime, il n'y avait entre eux qu'un lien matériel sans grande valeur, celui du voisinage. Et l'expérience montra bientôt à M. Charles Booth qu'il était préférable de grouper les types par profession, ce qu'il fit dans les éditions subséquentes de *Life and Labour of the People*. Voilà le premier point : classer les familles par leur travail. Le second est tout aussi important. Au lieu d'observer des êtres dégradés, incapables, M. Charles Booth se mit à étudier les ouvriers normaux, ceux qui arrivent dans une certaine mesure tout au moins, à résoudre le problème de leur vie. Il ne s'agissait pas seulement de chercher directement les causes de la misère et du vice en interrogeant leurs victimes, mais d'en étudier les remèdes, en se mettant à l'école de ceux qui y échappaient. C'était auprès d'eux qu'il convenait d'apprendre sa leçon si on voulait ensuite l'enseigner à d'autres.

Souvent, les observateurs qui s'inspirent de la Science sociale se voient faire le reproche d'étudier surtout « les gens qui réussissent ». Ce n'est pas par suite d'un optimisme exagéré, encore moins pour dissimuler en quoi que ce soit les maux réels et poignants de la classe ouvrière que nous agissons ainsi. Nous obéissons tout simplement à une loi scientifique extrêmement facile à saisir, savoir, que la connaissance d'un phénomène ne peut s'acquérir que par l'analyse des types qui présentent ce phénomène d'une manière complète. Si vous voulez déterminer les éléments caractéristiques d'une race de chevaux, vous vous attacherez tout d'abord aux échantillons sains et bien conformés de cette race. Après cela seulement, vous examinerez avec fruit, si vous le désirez, les cas pathologiques, les animaux boiteux, poussifs.

fluxionnés, etc., etc.; encore aucun de ces accidents ne sera-t-il intéressant pour la connaissance de la race que s'il s'y produit avec une fréquence ou une rareté, une intensité ou une bénignité particulières à cette race. Il en est de même pour les sociétés humaines, et les hommes qui se dévouent avec sincérité et clairvoyance à leur étude, sont amenés par leur expérience personnelle à adopter des méthodes de travail se rapprochant de plus en plus de celle que Le Play tira, lui aussi, de ses longues observations.

L'avantage de l'adoption de ces méthodes se fait de suite sentir. La modeste brochure de *The Economic club* nous en donne une preuve par l'intérêt de certaines de ses notices sur les familles observées. Elle nous renseigne plus que bien des gros volumes sur la vie de l'ouvrier anglais. Encore faut-il tenir compte de la brièveté extrême de quelques-unes de ces notices qui ont une dizaine de lignes et ne sauraient par conséquent instruire beaucoup les lecteurs.

Il y a des types de tout genre parmi les vingt-huit familles décrites : ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, londonniens et provinciaux, employés, contre-maîtres, petits rentiers même. Mieux aurait valu sans doute apporter dans le choix des sujets un souci plus éclairé de leur portée, de leur signification. En chimie, on n'analyse pas des corps quelconques, au hasard des rencontres; en Science sociale, on ne monographie pas non plus la première venue des familles, mais des échantillons d'une variété donnée, et dans le milieu où cet échantillon est fortement représenté. Toutefois, parmi les huit monographies de familles londonniennes, six sont vraiment représentatives du milieu ouvrier de Londres, d'un certain milieu ouvrier tout au moins; elles ont pour objet un plombier, un peintre en bâtiments, un aide-peintre, un employé, un préparateur de laboratoire, un cordonnier en chambre. Comme Paris et comme la plupart des très grandes villes, Londres renferme surtout des ouvriers du bâtiment et des ouvriers de petits métiers. L'ouvrier d'usine s'y trouve aussi, mais noyé dans la foule des autres. Tout autre est la proportion dans une ville industrielle de cent à deux cent mille âmes, comme

les centres textiles du Lancashire et du Yorkshire, dans les pays d'industrie métallurgique, dans les bassins houillers. Précisément, nous trouvons à la fin de la série, quatre monographies relevées dans un même village minier du Leicestershire. Voilà deux groupes bien caractérisés et très différents. Chacune des familles qui les composent, se trouvant ainsi placée dans un cadre connu, il nous sera plus facile de saisir la valeur des renseignements de détail que les notices publiées par l'*Economic Club* nous fournissent sur leur compte.

II

A Londres, un des faits les plus frappants est la situation aléatoire de l'ouvrier spécialiste, obligé de subir les chômages fréquents. Le plombier de la monographie n° 1 se plaint amèrement des interruptions de son travail; c'est un *jobbing plumber*, un petit entrepreneur travaillant à son compte quand il a des commandes; mais les commandes font souvent défaut et il se voit obligé alors de demander de l'ouvrage à des maîtres plombiers. Bien souvent ceux-ci ne peuvent pas l'employer, et le voilà contraint d'accepter, pour un maigre salaire, l'emploi d'homme de peine à une salle de vente aux enchères; d'autres fois il s'improvise colleur de papier et parvient à gagner un peu moins de 0 fr. 38 l'heure, tandis que, comme plombier, il a droit à 0 fr. 90. C'est une chute. S'il s'y résout, c'est que sa situation est extrêmement précaire. Père de trois enfants, dont aucun ne peut encore travailler, marié à une femme de santé délicate, il ne possède aucune avance et en cas de détresse, ne peut engager que ses outils pour obtenir un prêt d'argent.

Son budget ne porte la trace d'aucune contribution à une Trade-Union. C'est un ouvrier indépendant, une manière de petit patron, puisqu'il travaille en principe à son compte, mais cette indépendance est purement nominale. Il dépend en réalité de sa spécialité, qui le maintient dans un métier incapable de lui fournir une occupation constante, et se trouve à la merci de toutes les vicissitudes.

Toutefois l'Union des plombiers lui rend deux services importants. Elle a obtenu le prix de 0 fr. 90 c. par heure de travail pour ses associés, et ce prix est à peu près universellement admis. Elle a obtenu également la fixation de la journée de travail à une durée de neuf heures, et la coutume générale de la journée de neuf heures s'est introduite dans le métier. Ainsi les ouvriers étrangers à l'Union profitent, dans une mesure, très appréciable, de l'organisation de leurs camarades. Grâce à elle, ils sont assurés de travailler à des conditions avantageuses, quand ils peuvent trouver de l'emploi dans leur profession.

Même remarque pour le peintre en bâtiments et l'aide-peintre qui font l'objet des deux monographies suivantes. Eux aussi subissent des chômages, mais sont bien payés et font des journées de longueur raisonnable, quand le travail marche.

La situation est bien pire lorsque le métier ne possède aucune organisation syndicale. Il ne s'agit plus seulement alors d'éviter le chômage, de trouver du travail; il s'agit de pouvoir vivre en travaillant, et on n'en est pas assuré. La main-d'œuvre se trouve dépréciée, menacée de dépréciations de plus en plus fortes. La spécialité de l'ouvrier ne le garantit pas efficacement lors même qu'il peut l'employer. La monographie du cordonnier en chambre en fournit un exemple très net. Ce cordonnier est un Juif allemand travaillant tantôt pour un patron de fabrique, collective quand celui-ci peut lui donner de l'ouvrage, tantôt à son compte. Dans les deux cas, il peine de treize à quatorze heures par jour, quatre-vingts à quatre-vingt-quatre heures par semaine, et, pour ce labeur écrasant, il reçoit un salaire hebdomadaire inférieur à celui du plombier, la longueur de l'effort ne parvenant pas à compenser la différence de rémunération. En somme, ce spécialiste gagne à peu de chose près six pence l'heure (exactement : six pence 22 centièmes), c'est-à-dire, le salaire de l'ouvrier ordinaire des Docks, du portefaix.

Mais tandis que les six pence par heure du docker ne pourraient être diminués que sous l'action de circonstances improbables et qu'ils ont chance, au contraire, d'être augmentés si les dockers parviennent à s'organiser sérieusement, les six pence

du cordonnier sont fortement menacés. Les prix de façon baissent, nous dit-on, et cela n'est guère surprenant dans un métier où la concurrence des grandes fabriques se fait sentir d'une manière de plus en plus intense et dans lequel, d'autre part, les syndicats ouvriers sont à peu près impossibles à établir.

Nous sommes, en effet, en présence d'une profession où le *sweating system* exerce ses ravages. Les commandes viennent-elles à manquer, l'ouvrier observé a coutume d'acheter ses cuirs préparés, de fabriquer à son compte, et de vendre ses produits comme il peut, *in the open market*, dit la notice, c'est-à-dire en courant les chances du marché. Malheureusement, on sait quelles sont ces chances pour l'ouvrier en chambre. Elles sont uniformément mauvaises. S'il se présente chez un marchand, celui-ci sait parfaitement à quoi s'en tenir sur les causes de dépression générale qui lui amènent ce vendeur, et, en bon marchand, il les exploite. En effet, si l'ouvrier a fabriqué à son compte, c'est que son patron lui a refusé de l'ouvrage, estimant, sans doute, qu'il n'est pas avantageux de produire en ce moment. Pourquoi le commerçant, ainsi averti de l'encombrement ou du mauvais état du marché, commettrait-il l'imprudence de faire des approvisionnements? Il ne s'y résoudra qu'en raison du bas prix que lui consentira son *client* besogneux, et là est le fait générateur du *sweating system*. Lorsque les détenteurs d'un produit fabriqué sont contraints par la nécessité de le livrer au-dessous du cours, une baisse générale est fatale et elle entraîne avec elle la baisse des salaires. Or, constamment, normalement, l'ouvrier en chambre qui fabrique à son compte sans avoir préalablement reçu une commande, et qui ne possède pas d'avances, est obligé de vendre, coûte que coûte. Il y a là une cause chronique d'abaissement de salaires que ne connaissent pas les industries où l'usine a détrôné le petit atelier. Ajoutez que, dans la cordonnerie, l'usine existe et contribue aussi par la concurrence à faire baisser le prix de la main-d'œuvre dans la fabrication manuelle. Les grandes fabriques de chaussures peuvent livrer des bottines à bon marché et bien payer leurs ouvriers, grâce à la productivité plus grande de leur outillage. L'infortuné qui

lutte avec ses deux bras contre leurs machines ingénieuses se trouve dans la situation peu enviable d'une diligence en concurrence avec un chemin de fer. Il est obligé de subir des prix qui assurent des bénéfices à ses concurrents et ne lui donnent à lui qu'une faible rénumération.

En plus, l'Union de cordonniers en chambre pour maintenir leurs salaires serait à peu près impossible à établir, avons-nous dit, lors même que l'existence des grandes fabriques ne couperait pas court à son action. D'abord, il est extrêmement difficile à des ouvriers isolés de former une Union. Ils se connaissent peu, n'ont pas d'occasions de se rencontrer, et ne voient, en somme, aucune représentation sensible du lien de solidarité qui les unit. Voilà une première difficulté. Il en existe une seconde, et plus radicale : tout syndicat ouvrier professionnel vise à établir entre ses membres et leurs patrons un marché collectif de travail, c'est-à-dire à substituer un arrangement général aux marchandages particuliers. C'est là le moyen le plus efficace qu'aient trouvé les ouvriers de se procurer des conditions avantageuses de travail. Mais la base essentielle sur laquelle repose le syndicat, c'est l'engagement pris par tous ceux qui y adhèrent de ne pas accepter individuellement, en contrebande pour ainsi dire, un salaire inférieur à celui que le syndicat a obtenu; sans cela, les défections particulières détruiraient bientôt tout l'effet utile du contrat passé pour l'ensemble. Il faut que l'employeur se trouve renfermé dans ce dilemme : « Telle rémunération ou pas de travail. » On peut bien obtenir ce résultat avec des ouvriers groupés et travaillant *pour un salaire;* on ne saurait l'atteindre quand il s'agit de petits fabricants qui vont offrir un *produit* à un *marchand*. Le marchand n'a jamais absolument besoin de la douzaine de paires de chaussures que lui offre un pauvre diable; il peut l'éconduire sans inconvénient; il le fait ou feint de le faire, puis cède à ses sollicitations, mais en achetant bon marché. Comparez sa situation à celle du grand industriel dont les machines chôment, dont le capital dort, et qui a en face de lui plusieurs centaines d'ouvriers lui opposant une résistance en masse! Cet industriel est obligé de tenir compte de la perte que lui in-

flige l'arrêt du travail, et si cette perte est supérieure à la somme que les demandes de ses ouvriers lui coûtera, il est amené à céder. C'est l'histoire des grèves raisonnables.

En d'autres termes, le fait pour l'ouvrier de pouvoir travailler à son compte est dans bien des cas la pire des duperies, étant donnée l'organisation moderne du commerce et de l'industrie. Il n'y a là que la fausse image de l'indépendance et la réalité de l'exploitation.

Il est regrettable que les monographies publiées par l'*Economic Club* ne nous fournissent que deux échantillons assez pâles d'ouvriers de grande usine, un savonnier et un tourneur de bobines, sur lesquels les notices donnent d'ailleurs peu de renseignements. La comparaison des deux types extrêmes eût été curieuse. Toutefois le type intermédiaire du mineur, ouvrier spécialiste travaillant à la main, mais groupé en grand atelier, nous offrira quelques traits intéressants à rapprocher de ceux que nous venons de signaler.

III

Les mineurs du Leicestershire appartiennent à un des bassins houillers de l'Angleterre où le chômage affecte une forme chronique. Tous les étés, revient la *slack season*, la saison pendant laquelle on ne travaille qu'un, deux ou trois jours au plus par semaine, et les mineurs rassemblés autour des puits, dans des villages dépendant exclusivement de l'exploitation houillère, ne peuvent trouver l'emploi de leur activité que dans la culture de leurs jardins, ou de leurs petites pièces de terre (*allotments*). Cette situation tient principalement à la qualité du charbon, l'un des meilleurs pour les usages domestiques, consacré surtout au chauffage, peu demandé par suite pendant l'été. Et la population minière se croise les bras, chaque semaine, trois ou quatre jours sur six, retenue sur place par l'habitude, par l'espoir fondé d'avoir du travail au retour de la saison froide, et par cette idée, très ancrée dans la cervelle d'un mineur, qu'il ne saurait sans dé-

choir chercher de l'ouvrage en dehors de l'extraction de la houille.

C'est là le grand écueil du métier. On est lié à sa spécialité d'une manière très étroite, d'autant plus étroite que l'on vit au milieu d'autres mineurs, la plupart du temps, — et c'est précisément le cas pour les familles observées, — dans un village isolé. Aucun moyen, par conséquent, de recourir à une autre occupation.

Cette dépendance absolue de la mine, dont on saisit facilement les inconvénients pour les ouvriers, agit aussi sur leurs familles. Les fils descendent jeunes dans les puits, où ils s'emploient d'abord à conduire les chevaux qui traînent les wagonnets; de dix-huit à vingt ans, ils deviennent généralement piqueurs et atteignent à ce moment, lorsqu'ils sont vigoureux, leur maximum de salaire. Comment détourner les jeunes hommes d'un métier qui leur offre sur place, dès leur enfance, une occupation bien rémunérée, et auquel ils sont traditionnellement attachés? Et, d'autre part, comment faire absorber constamment par la mine le surplus de la population toujours croissante? Comment maintenir l'équilibre entre le nombre de ceux qui veulent être mineurs et la production de la houille?

Le village de Whitestone, où demeurent les quatre familles décrites, étant situé dans le Leicestershire, au cœur de l'industrie de la cordonnerie, échappe dans une faible mesure à cet inconvénient. Quelques fils de mineurs se tournent vers ce métier, mais la masse descend aux puits. Dans la famille n° 26, le père est mineur, le fils aîné également, le second fils est encore à l'école. Dans la famille n° 27, le père et le fils aîné travaillent tous les deux à la mine, le second est apprenti cordonnier. Dans la famille n° 28, le père répare des outils de mineurs comme forgeron, le fils aîné suit la même voie, le second l'a abandonnée pour être mineur. Il a eu la mauvaise fortune d'être employé dans une galerie envahie par l'eau, y a contracté un rhumatisne aigu, mais n'a pas été découragé par ce contre-temps et redescend au puits plutôt que de frapper l'enclume. Voilà une vocation de mineur bien décidée.

Pour les filles, il est extrêmement difficile de trouver de l'emploi dans un village minier. Une fabrique d'élastiques, située à 4 milles de Whitestone, donne de l'ouvrage à quelques filles de mineurs, mais l'éloignement de cette fabrique et le manque absolu de moyens de communications leur impose chaque jour une longue course qui ajoute beaucoup aux fatigues de l'atelier. Mary Hunter quitte la maison, chaque matin, à cinq heures, après avoir rapidement préparé et absorbé un repas sommaire pour franchir les six kilomètres et demi qui la séparent de la fabrique; en hiver, le trajet s'accomplit de nuit à l'aller et au retour. Ce sont là d'assez dures conditions. Si Mary Hunter les subit, c'est qu'elle a peu de choix. Sa voisine, Ellen Fort, travaille comme couturière; elle a eu l'avantage d'obtenir une bourse d'apprentissage d'une institution locale de bien public, sans quoi ses parents n'auraient probablement pas pu payer pour elle les neuf livres sterling (225 fr.) exigées par la maîtresse couturière. C'est donc une privilégiée, aujourd'hui établie à son compte; mais elle travaille pendant de longues heures et conserve un souvenir pénible des journées interminables de son temps d'apprentissage, dont sa santé avait eu à souffrir sérieusement. Sa situation n'est donc pas très enviable; en plus, sa clientèle, exclusivement locale, ne peut occuper qu'un nombre restreint de couturières; de ce côté-là donc, peu de débouchés.

Et en dehors de cela, une seule occupation, mal payée, près de disparaître, la couture des bas et des chaussettes que certains métiers livrent encore en une seule pièce et qu'il s'agit d'assembler aux deux extrémités par des points : un vrai type de *sweating*, que le progrès des machines va bientôt complètement ruiner.

Il ne reste comme ressource aux jeunes filles que le mariage, ressource attrayante, il est vrai, et d'autant plus facile que les mineurs arrivent très jeunes à gagner de gros salaires, mais ressource dangereuse, car, précisément à cause de cette facilité, les villages miniers abondent en mariages inconsidérés. Les premières années, tout va assez bien, les charges étant faibles et les profits du mari élevés; mais, à mesure que les enfants se

multiplient, et tant qu'aucun d'eux ne peut rien ajouter aux revenus de la famille, — situation qui se prolonge beaucoup lorsque les aînés sont des filles, — il faut à la mère une grande science du ménage pour arriver à joindre les deux bouts. Et puis, lorsque le plus âgé des fils commence à descendre dans la mine, il reste toujours la plaie des chômages qui tarissent au même moment les deux sources de revenus de la famille.

En regard de ces inconvénients dus au caractère spécialiste du métier de mineur, renforcé encore par l'isolement des villages miniers, il convient de signaler les avantages de la profession.

D'abord on est bien payé; soit qu'on travaille à la tâche, comme c'est l'ordinaire, soit qu'on exécute certains travaux à l'heure, la rémunération est toujours large. Les budgets des familles décrites ne permettent pas de connaître exactement le rapport des salaires reçus par les mineurs de Whitestone avec le temps qu'ils ont employé à les gagner, mais il est à croire que la moyenne ordinaire des Midlands, soit environ de 6 à 7 shillings par journée de travail, doit se retrouver ici. En plus, chaque mineur reçoit mensuellement, à titre de subvention, 1.600 livres de charbon (720 kilog.) et, lorsque plusieurs hommes travaillent à la mine dans la même famille, ils peuvent vendre à des voisins ce qu'ils ne consomment pas.

En second lieu, la journée de travail est courte. Huit heures sous terre (*below ground*), telle est la moyenne. En fait, la journée varie de sept heures et demie à huit heures et demie. Les mineurs ont donc le temps nécessaire pour cultiver leur jardin en été, pour lire, s'instruire et prendre quelques récréations. Cette circonstance paraît avoir favorisé aussi le développement du sentiment religieux. L'église officielle anglicane est très peu fréquentée à Whitestone, mais plusieurs sectes dissidentes y sont florissantes. Au premier rang, il faut citer les méthodistes, qui comptent, on le sait, parmi les mineurs anglais beaucoup d'adhérents et quelques-uns de leurs prédicateurs volontaires les plus connus.

La puissance du Trade-Unionisme dans l'industrie minière, le caractère marqué de respectabilité de la plupart de ses chefs,

ont beaucoup contribué aux heureux résultats que nous venons de dire. A l'époque où les mineurs travaillaient douze heures par jour, restant en hiver des semaines entières sans voir la lumière du soleil, leur niveau matériel et moral était bien différent. Le Trade-Unionisme n'a pas pu détruire le caractère de spécialité et d'isolement dont souffre le métier, mais il l'a considérablement relevé.

A côté des mineurs proprement dits, on trouve, dans les villages miniers, une série de travailleurs dépendant étroitement des exploitations houillères : forgerons, ouvriers de la surface, etc. En général, ces ouvriers sont étrangers aux Unions. Ils reçoivent des salaires moins élevés, ce qui tient en partie à la nature même de leur travail, mais leur situation, comparée à celle des mineurs, est de beaucoup inférieure par suite de leur manque d'organisation syndicale. Comme les mineurs, ils subissent des chômages, leur travail étant lié au leur; mais, à la différence des mineurs, ils ne reçoivent aucune allocation syndicale en cas d'arrêt prolongé de travail, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. Pendant la grande grève de 1893, dit la notice sur le village de Whitestone, les mineurs reçurent, plusieurs semaines durant, sept shillings par semaine, plus 1 shilling par chaque enfant trop jeune pour travailler. Au contraire, les manœuvres, forgerons, hommes de la surface, etc., dont le travail cessa également dès le début de la grève, ne purent attendre de secours que de la bienveillance de quelques fournisseurs assez confiants pour leur faire crédit, ou de la charité publique.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que, même parmi ces ouvriers inférieurs mais groupés au service de grandes exploitations, l'organisation syndicale est possible. Dans certains districts, il y a eu déjà des essais fructueux à ce sujet, et l'obstacle le plus grave à un succès plus général vient, non pas du manque d'habileté technique, mais de la capacité et de l'élévation moindre de ces hommes. C'est le problème du Néo-Trade-Unionisme, plus exactement, le problème du plus grand Trade-Unionisme, d'un Trade-Unionisme groupant plus d'éléments, qui

se pose là. Sans doute, il offre des difficultés, mais il se présente avec des chances sérieuses de solution, avec des germes de vie qui font défaut aux métiers écrasés par la concurrence des usines, ou végétant misérablement sous la tyrannie du *sweating system*.

Paul de Rousiers.

LE BOULONNAIS

I

LES CONDITIONS DU LIEU ET DU TRAVAIL DE LA PÊCHE

Portion de l'antique Morinie à l'époque de Jules César, soumis à l'autorité royale dès les premiers siècles de la monarchie française et administré par des comtes relevant successivement des maisons de Flandre, de Bourgogne et d'Auvergne, incorporé définitivement à la Picardie dans la division provinciale qui persista jusqu'à la Révolution, compris enfin, depuis cette époque, dans le département du Pas-de-Calais, le Boulonnais, en dépit des modifications administratives arbitraires qui lui ont été imposées au cours des âges, est resté un pays distinct à raison de la constitution physique de son sol, du voisinage de l'Océan, de son climat et de l'origine de ses habitants. Cette petite province a toujours conservé une physionomie propre et des caractères qui la différencient des pays voisins, Artois, Flandre, Picardie, et même du pays le plus voisin, Calaisis et Ardresis, dit *Pays reconquis*.

Ce sont ces éléments caractéristiques, dérivant des conditions naturelles du lieu, que nous comptons faire ressortir, en montrant la répercussion qu'ils ont eue sur l'individu, sur son travail, sur la famille et sur les institutions qui s'y superposent.

I. — LE LIEU.

La Topographie générale. — Le Boulonnais, situé au Nord-Ouest de la France, occupe l'espace compris entre le 50° 27′ et le 50° 53′ de latitude septentrionale, et entre 0° 21′ et 0° 37′ de longitude occidentale du méridien de Paris. Sa configuration générale est une sorte de parallélogramme dont les grands côtés sont dirigés du Nord au Sud et mesurent environ 12 lieues. Sa largeur moyenne est de 5 lieues, et sa superficie équivaut à 95.222 hectares. Toute la partie occidentale est baignée par l'Océan et fait face au rivage de l'Angleterre, dont elle est séparée par le détroit du Pas-de-Calais, large d'environ sept lieues. Une chaîne de collines demi-circulaire d'une altitude moyenne de 150 mètres sépare son territoire, au Nord, de celui du Calaisis ou pays reconquis (Guines, Ardres, Calais). A l'Est, ces mêmes collines le séparent du Pays d'Artois et de Flandre (direction de St-Omer). Au Sud, elles séparent le bas Boulonnais du haut Boulonnais, dont la rivière de la Canche forme la limite du côté du Ponthieu (Picardie).

La division du territoire. — Le Boulonnais peut être divisé en trois parties entièrement différentes à raison du sol, des eaux et du relief.

1° La partie maritime, formée du littoral depuis le cap Blanc-Nez, où aboutit la chaîne de collines qui sépare le Boulonnais du versant de la mer du Nord. On rencontre depuis ce point extrême plusieurs bourgades de pêcheurs : Wuissant, Audreselles, Ambleteuse, à l'embouchure de la rivière, le Stack, Wimereux, Boulogne (55.000 habitants), à l'estuaire de la Liane, qui forme le plus grand port de pêche de nos côtes océaniennes; plus au Sud, Le Portel, port d'échouage bordé de falaises (5.000 habitants), Equilieu dans la même direction; Camiers et Étaples à l'embouchure de la Canche. L'étendue de la côte maritime du Boulonnais est d'environ 48 kilomètres. Elle est bordée tantôt par de hautes falaises, tantôt par des dunes de sables mobiles,

que le vent chasse à l'intérieur jusqu'à près de 4 kilomètres et dont l'envahissement progressif serait des plus redoutables, si on ne le combattait pas par des plantations de joncs et d'arbres résineux et forestiers (Garenne de Wissant, de Stack, de Condette, de Neufchâtel, Dannes, etc.).

2° La partie comprenant les bassins de la Liane, du Wimereux et de la Stack, qui prennent leurs sources dans les collines dont nous avons parlé et forment trois vallées presque parallèles orientées du Sud au Nord, aboutissant entre le Cap d'Alpreck au Midi et le Blanc-Nez au Nord; cette partie s'appelle le Bas-Boulonnais, ou la Fosse Boulonnaise, à raison du cirque de collines qui l'entourent, et la dominent.

3° Du côté opposé, cette ceinture de collines qui borde le bas Boulonnais au Sud jusqu'à Neufchâtel forme une troisième division, d'une constitution géologique différente; c'est le Haut-Boulonnais, compris entre les collines, le littoral et la vallée de la Canche, c'est un bassin dont les cours d'eaux peu nombreux coulent dans plusieurs larges vallées orientées du Nord au Sud et se jettent dans la Canche.

Le climat et le sol. — Le Boulonnais appartient au climat océanien et, par conséquent, est exposé aux effluves des courants marins. L'atmosphère y est toujours chargée d'une certaine humidité saline; la température est celle qui est commune à ces climats, c'est-à-dire que les maxima et les minima y sont faibles, grâce à la fixité relative de la température des eaux de la mer; les vents dominants soufflent presque toujours du large pendant la plus grande partie de l'année, les courants d'Est n'ont une certaine persistance que pendant les mois de mars et avril, la saison humide y est donc de beaucoup la plus longue.

Le haut Boulonnais, à raison de son altitude, est plus exposé à des vents violents; aussi les arbres n'y croissent bien qu'avec un certain abri; d'autre part, moins protégé des vents d'Est, la température y est un peu plus basse.

D'une manière générale, le Boulonnais bénéficie, pour la température, du grand courant océanien ainsi décrit par Élisée Reclus :

« Les rives de l'Atlantique sont exposées à la double influence du Gulf Stream et des vents du Sud-Ouest, qui apportent avec eux les chaudes effluves des mers tropicales. Baignées par les moites vapeurs d'un autre climat, elles jouissent aussi d'une température bien supérieure à celle qui appartiendrait normalement à leur latitude (1). »

Sous l'influence du régime des vents d'Ouest et du relief du sol, les jours de pluie dépassent la moyenne de la France qui est de 140 et s'élèvent à 170; la hauteur d'eau de pluie recueillie est d'environ un mètre (2).

Les orages y sont relativement rares et les pluies plutôt douces que violentes; les neiges persistent peu de temps; dans certaines années, elles n'apparaissent pour ainsi dire pas. A la faveur de ces conditions, les cours d'eau y ont un régime régulier, pas de crues subites, comme les pays de montagne en présentent avec des lits torrentueux et à sec, mais des ruisseaux et des rivières coulant à pleins bords et entretenant sur leurs rives une humidité des plus favorables à la végétation herbacée et fourragère. — Au point de vue de la végétation et des qualités du sol arable, le Haut Boulonnais se distingue de la Fosse Boulonnaise; au delà des escarpements calcaires qui dominent celle-ci, le sol offre des ondulations continuelles, mais sa constitution marneuse et caillouteuse laisse filtrer les eaux et cause la rareté des sources, à tel point qu'on est obligé de creuser des puits jusqu'à 300 et 400 pieds de profondeur; l'eau qui en provient est à la vérité toujours fraîche et de bonne qualité, mais elle est loin de suffire à tous les besoins, et dans les temps de sécheresse ces pays souffrent. (Bertrand, *Hist. de Boulogne,* II, p. 233.) Aussi les prairies et les pâturages sont-ils plus rares et confinés au fond des vallées. Dans le bas Boulonnais, le sol arable est argileux calcaire, rarement silicieux, sauf sur le littoral (Dannes, Camiers); la couche de terre est d'une médiocre profondeur sur le penchant des coteaux et presque nulle sur les hauteurs dénudées par l'érosion des pluies; aussi les sommets sont-ils boisés de préférence.

(1) Élisée Reclus, t. II, p. 18; V, 55, p. 112, 114.
(2) Bertrand, *Hist. de Boulogne*, t. II, p. 271.

Le sous-sol. — Au point de vue de la formation géologique, le Boulonnais présente deux aspects différents :

1° Le haut Boulonnais appartient aux dépôts crétacés qui le rattachent à l'Artois et à la Picardie.

Ces dépôts crayeux forment la ceinture de collines demi-circulaire que nous avons décrites et bordent, comme par une falaise terrestre, une sorte de baie formée de terrains appartenant à un âge antérieur.

2° Le bas Boulonnais est composé de terrains jurassiques dont les assises, coupées à pic au bord de la mer, forment des falaises qui laissent voir les bancs d'argile, de calcaire, de grès superposés.

Au centre du pays (canton de Marquise), des terrains plus anciens affleurent, comme une voûte paléozoïque qui se serait soulevée ; on y trouve des roches et des calcaires cristallisés (marbres de Sydrequent, d'Elinghen, des roches schisteuses (Ainxent) et le grès houiller (1).

Cette constitution du sous-sol exerce son influence sur la végétation par les éléments minéraux fournis aux plantes : la chaux, la magnésie, l'alumine, les oxydes ferreux, la potasse et l'acide phosphorique. D'autre part, les strates alternées d'argiles compactes et de marnes irisées constituent des obstacles à la pénétration de l'eau et contribuent à la formation des sources et à l'humidité du sol ; parfois jusqu'à nuire à la culture. Enfin les combinaisons dans lesquelles entrent les éléments calcaires les rendent souvent difficilement attaquables aux agents atmosphériques et aux acides naturels. Ils apparaissent surtout à certains endroits où les eaux pluviales dénudent la couche arable, ce qui produit des sols très pauvres, et s'observe sur les hauteurs. Au point de vue des industries extractives, en dehors des exploitations des carrières

(1) Ce sont ces terrains primaires qui ont dû apparaître les premiers si nous nous en rapportons au passage suivant d'Élisée Reclus : A l'époque silurienne (roches et granits), le massif central seul émergeait des Alpes à la Bretagne, c'est-à-dire aux temps les plus anciens dont les géologues aient retrouvé les fossiles. Le dépôt de craie est venu combler les bras de mer qui séparaient les points saillants de l'ossature et réunir la Bretagne aux Vosges et aux Ardennes. Le Boulonnais s'élevait en île au milieu de la mer septentrionale. On arrive ainsi à la période glaciaire où la France prend à peu près les contours et le relief qu'elle présente aujourd'hui ». (Élisée Reclus, *France*, p. 17.)

de pierres dures et de marbre du canton de Marquise, non loin de là, à Hardinghen et Fiennes, se rencontrent des gisements de houille qui paraissent appartenir à des formations isolées, telles qu'on en rencontre dans les terrains jurassiques et sans qu'on soit parvenu à démontrer leur conformité de constitution avec le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais.

Des dépôts de minerais de fer ont longtemps entretenu les hauts fourneaux d'Ouheau et de Marquise, éteints depuis quelques années; citons également des extractions importantes de phosphate de chaux sous forme de nodules, ainsi que des argiles ocreuses, de la dolomie, etc...

La formation crétacée du haut Boulonnais donne lieu à des observations toutes différentes; là, le sol est plutôt perméable à l'excès, son aspect est blanchâtre au lieu de l'aspect foncé des argiles du bas pays; le calcaire y est plus attaquable et la couche arable plus meuble. Mais les reliefs y étant très nombreux, l'érosion des sommets est également très préjudiciable à la culture et les parties élevées conviennent mieux aux essences forestières.

Sur la limite des deux formations géologiques, le mélange de calcaire et d'argile dans des proportions naturelles donne lieu à la fabrication d'un ciment, dit *ciment Portland*, qui constitue une branche très active de l'industrie de ces pays situés aux pieds des collines que nous avons décrites; les villes de Desvres, Samer, Neufchâtel et Dannes en sont les sièges principaux. Le bas Boulonnais doit à sa constitution géologique spéciale son aspect tourmenté, les ravins et les collines qui creusent et hérissent son sol, l'imperméabilité de ses couches profondes et les sources nombreuses qui arrosent sa surface. Ces conditions spéciales, coteaux bien exposés, sous-solim perméable conservant l'humidité après les plus longues sécheresses, climat océanien et tempéré, ont contribué puissamment au développement des pâturages; les prairies où foisonnent les graminées les plus succulentes ne se rencontrent pas seulement au fond des vallées, sur le bord des ruisseaux; l'humidité dont le sous-sol reste imprégné leur permet de gravir les pentes des coteaux et de s'établir jusque sur les plateaux, qui restent

verdoyants toute l'année (pâturages élevés du canton de Marquise). Le sol de ces pâturages est particulièrement riche en minéraux; le fer et le phosphate de chaux affleurent presque à la surface, les herbes se trouvent ainsi fortement imprégnées de ces éléments que les eaux souterraines vont puiser dans le sous-sol. Ces principes essentiels à la nutrition et à la formation du système osseux sont éminemment favorables au développement d'animaux fortement constitués, et particulièrement à la formation d'une race chevaline puissante et vigoureuse.

Les Productions naturelles. — Les coteaux au pied desquels coulent les rivières que nous avons citées avec leurs mille affluents intarissables, sont partagés en autant de carrés de verdure où s'ébattent par petites familles, vers le milieu de mars, les poulinières et leurs produits et les élèves d'une race bovine également recherchée pour son endurance et sa robuste constitution.

« Ces vallées incessamment balayées par des courants d'air chargés d'émanations humides et salines, aboutissent à la mer dont le voisinage tempère pendant l'été les ardeurs du soleil. Elles sont tapissées de plantes fourragères et de graminées d'une éternelle verdeur et d'une sapidité particulière qui les fait rechercher par tous les herbivores (1). » Les terres plus calcaires du haut Boulonnais, à fond perméable, sont considérées plutôt comme terres à céréales (blé, avoine, seigle), et le manque de fourrage spontané y est remplacé par la culture des fourrages artificiels, auxquels les terres calcaires conviennent très bien (trèfles, sainfoins, luzernes).

Le mouton, qui se contente d'une nourriture plus maigre, réussit mieux sur le haut pays; aussi ses produits y ont-ils joui dès longtemps d'une juste réputation (Moutons du Mont Uribus, de Mont Cavrel, de Tingry).

Les terres argilo-siliceuses du littoral sont plus propices à la culture des racines et tubercules qui y acquièrent une qualité exceptionnelle (pomme de terre de Dannes); mais les cultures industrielles (lin, colza, betterave à sucre), qui exigent des terres

(1) *Stud Book de la race chevaline boulonnaise*, Avant-propos, p. v. et s.

riches et profondes, ne conviennent pas aux terrains du bas Boulonnais, où elles ne se rencontrent pour ainsi dire pas. Ajoutons que les produits forestiers y sont abondants; le sol parait avoir été boisé en grande partie, les hauteurs conservent encore des massifs importants (forêt de Boulogne, 2.000 hectares; forêt de Desvres, 1.600; forêt de Nâufchatel, 800 hectares). En dehors de ces principales futaies, un grand nombre d'essences étalent dans les campagnes de vertes frondaisons, particulièrement l'orme, le frêne et le chêne; la plupart des héritages sont bornés par des lignes d'arbres qui croissent au milieu des haies; celles-ci sont en général assez hautes et touffues, entourant beaucoup de prairies et de champs appelés *courtils*. Dans le voisinage de la mer, où la végétation arbustive est contrariée par le vent de mer, des clôtures de pierres sèches et des levées de terre remplacent les haies.

Par contre, dans le *haut Boulonnais*, par suite de l'absence de pâturages, le regard n'est pas arrêté par ces divisions et les champs s'étendent à perte de vue, autant que le relief des terrains le permet. Le centre d'exploitation agricole est ordinairement seul entouré d'un enclos boisé (1).

Telle est la physionomie générale du pays, que l'appropriation de plus en plus grande par les hommes a modifié, sans toutefois lui avoir fait subir de changements essentiels; les principaux facteurs, le sol, les eaux, le climat, le relief, peuvent être considérés comme étant demeurés invariables. Toutefois, les contours et les reliefs des côtes, sous l'action érosive des flots, ont dû changer d'aspect : il paraît probable que le promontoire d'Alpreck s'avançait plus avant dans la mer; la falaise de Boulogne au Gris-Nez a vu plus d'une fois ses sommets s'affaisser et s'écrouler sous les flots (Tour d'Ordre construite par Gatigale et écroulée en 1644). Il est également certain que, sous l'influence des tempêtes violentes qui sévissent sur la côte, les sables du rivage, enlevés par le vent, ont envahi une partie des terres les plus exposées, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

(1) Bertrand, *Hist. du Boulonnais*, t. II, p. 235.

Il est vrai encore que le déboisement des montagnes par le pâturage, la destruction des forêts à certaines époques et surtout les défrichements incessants ont pu, en diminuant l'étendue des bois, modifier l'état marécageux et humide du sol. Les forêts concentrent en effet une grande humidité; elles font condenser en pluie les vapeurs de l'atmosphère, et leur végétation touffue, envahissant le sol, s'oppose à l'évaporation de l'eau. Ces causes, jointes à l'imperméabilité du sous-sol, expliquent qu'une grande partie du territoire était primitivement à l'état de fondrières et de marais. C'est ce que confirme le témoignage de Jules César parlant de la Morinie, qu'il dépeint comme couverte de forêts immenses et de marécages qui en rendaient l'accès difficile.

Quels ont été les résultats de toutes ces conditions naturelles sur les populations qui y furent soumises dès l'origine, et quels sont ceux qui ont persisté de nos jours en vertu des mêmes causes, c'est ce dont nous allons essayer de nous rendre compte.

L'Histoire de la race. — Nous connaissons les caractères physiques du Boulonnais : deux de ces éléments doivent avoir une action prépondérante sur les moyens d'existence des habitants : 1° le voisinage de la mer, 2° la végétation herbacée et forestière due au climat chaud et humide et à la nature de sol que nous venons de décrire.

Ces derniers caractères devaient particulièrement convenir aux populations primitives qui, à raison des faibles moyens qu'elles possédaient pour s'approprier les ressources de la nature, étaient obligées de se contenter des plus simples, la pêche, la chasse, la cueillette des fruits spontanés.

Quels étaient ces premiers occupants? Nous n'avons pas à le rechercher particulièrement ici; mais ce qui est certain, c'est que la partie de la Gaule Belgique qui nous occupe vit, comme tout le Nord-Ouest de l'Europe, se succéder, à travers les âges, des invasions de peuplades venant les unes par l'Est de la France (Celtes), les autres par le Nord (Germains), tandis que d'autres, venues par des routes méridionales, occupaient le Sud de la France (Ibères). Ceux qui occupaient le Boulonnais et les pays voisins, à l'époque de César, appartenaient à la tribu des Morins

et étaient considérés comme faisant partie du grand rameau des Belges.

Antérieurement nomades, ces peuplades poussaient devant elles leurs troupeaux et vivaient surtout de l'art pastoral à travers les steppes de l'Europe; le changement de climat et de productions végétales les amenèrent à un état sédentaire où commence la culture rudimentaire, celle qui ne constitue qu'un appoint aux moyens d'existence.

Ils demandèrent aux bois des forêts un abri plus sûr que la tente; la nécessité de se défendre leur fit créer des postes avancés et défensifs (*oppida*); ils constituèrent des clans (*civitates*) et placèrent leurs villages à la lisière des forêts (*Gersori a um* depuis *Bononia*, et les cités qui sont aujourd'hui Desvres, Samer, etc.).

Leur nouvelle adaptation au sol leur fait changer la destination de leurs animaux : le cheval était un animal de transport, utile aux grands déplacements dans les pays de plaines et fournissant en même temps, par le lait des juments, l'alimentation des pasteurs; il devint animal de trait et traîna les chars qui contenaient les produits des champs; de même le bœuf, que les tribus poussaient devant elles, fut astreint au joug.

Tels étaient ces Belges que l'antiquité est unanime à nous représenter comme une race d'hommes grands et blonds, aux yeux bleus et au teint clair, se rapprochant en cela des Germains que César et Tacite nous dépeignent comme ayant de profondes analogies avec les Celtes, mais différents en ce qu'ils avaient gardé beaucoup plus de leur nature première (César, *Comm.*, IV, 1).

De nouvelles invasions se sont produites depuis l'époque gallo-romaine. Des peuples Scandinaves ou Normands, Saxons, Francs, au cinquième siècle, vinrent modifier ces éléments ethniques. Les Celtes, nous venons de le dire, avaient eu une origine pastorale et leur groupement était la communauté, mais les invasions saxonnes et franques provenaient de peuples pêcheurs côtiers, ayant une organisation particulariste; en prenant possession du sol, ces nouveaux venus ne constituaient pas des villages, mais

ils isolaient leurs exploitations. Les exploitations du bas Boulonnais paraissent avoir pour origine cette organisation de la famille et de la terre : en effet, nous le verrons plus loin, elles sont isolées les unes des autres et les villages y sont peu agglomérés. Dans le haut Boulonnais, le contraire se rencontre plus fréquemment. Nous verrons aussi que les conditions de la culture entrent pour beaucoup dans ce résultat.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir au type de la race, celui-ci paraît d'accord avec les origines que nous avons indiquées. Voici la description qu'en fait l'historien Bertrand : « Les Boulonnais, en général, sont tous d'une taille au-dessus de la moyenne; ils ont la tête grosse, les traits réguliers, l'œil plutôt doux que sévère, la physionomie ouverte, le teint frais et fleuri, leurs cheveux sont châtains, foncés ou clairs; les blonds ne sont pas rares, on rencontre très peu de noirs et presque pas de roux. Ils ont la charpente osseuse, forte, et les masses musculaires abondantes; leur poitrine est large, enfin le type de leur tempérament est presque toujours démontré par la prédominance du système sanguin ». (T. II, p. 298.)

Néanmoins, nous rencontrons sur un point du littoral maritime une population qui se livre à la pêche et qui présente un type tout différent : Le Portel, au Sud de Boulogne et distant de 3 kilomètres environ, possède 5.000 habitants qui vivent presque exclusivement de cette industrie. Or, le Portelois est de taille inférieure à celle du Boulonnais, il est aussi plus trapu, ses yeux sont bruns et sa chevelure est noire, son teint est foncé. L'isolement de cette bourgade, qui n'est pas reliée par une vallée avec l'intérieur du pays, a favorisé la conservation de ce type; la pêche à laquelle elle s'adonne suffit à assurer ses moyens d'existence; cette population offre un problème assez intéressant au point de vue de la fixation de ses origines. M. de Quatrefages a émis l'hypothèse d'une émigration de peuplades ibériennes, de Basques navigateurs, qui auraient fondé cette colonie.

II. — LE TRAVAIL.

Arrivant ainsi à l'étude des populations qui habitent le Boulonnais, nous abordons une des grandes divisions de notre sujet : le genre de travail auquel s'adonnent ces populations, travail qui lui-même est subordonné aux conditions naturelles du lieu.

Nous rencontrons, en effet, d'une part la pêche qui occupe les populations du littoral, d'autre part la culture pour celles qui vivent à l'intérieur des terres, et enfin l'industrie des transports au port de Boulogne et les industries extractives diverses auxquelles donnent lieu les richesses qu'on tire du sol.

Chacun de ces moyens d'existence possède son organisation spéciale et contribue à donner aux différentes populations qui y ont recours son caractère propre.

Ce sont ces caractères que nous allons faire ressortir en commençant par la pêche.

Le quartier maritime de Boulogne, qui est incontestablement le plus important de France, au point de vue des produits de la pêche, fournit environ la huitième partie de la pêche française entière (1).

Le nombre d'hommes employés pour la pêche est de 5.419, montant 358 bateaux dont le tonnage atteint 12.297 tonnes.

Ces hommes sont soumis à l'Inscription maritime, régime légal qui constitue à la fois pour eux une contrainte et un privilège.

Le marin né dans le pays soumis à l'Inscription doit ses services à l'État jusqu'à l'âge de cinquante ans ; en retour, après les années de service actif à bord des navires de l'État, il peut naviguer pour son compte et, seuls, les inscrits peuvent se livrer à la pêche ; de

(1) La pêche française de 1881 a donné 82 millions de francs de poissons, sur lesquels le quartier de Boulogne figure pour 10 millions et demi. (Deseille, *La Pêche à Boulogne en* 1882.)

plus, des pensions de retraite reversibles sur les veuves viennent à un certain âge assurer sa vieillesse contre les infirmités contractées au service du pays.

A cause de ces avantages et de la sécurité qu'ils donnent pour le recrutement naval, l'Inscription s'est maintenue depuis Colbert.

Comme tout régime de contrainte, il comporte ses inconvénients : que les prix de vente soient ou non avantageux, c'est toujours le même chiffre de population qui s'adonne à la pêche; qu'un perfectionnement nécessite un changement dans le nombre d'hommes embarqués ou le tonnage du navire, les règlements deviennent autant d'obstacles.

La population maritime du quartier est partagée en plusieurs agglomérations; la plus importante, Boulogne, compte 238 bateaux, Étaples 68, le Portel et Equihen 75, etc.

Le tonnage de ces bateaux va sans cesse en croissant; la plupart sont pontés et armés pour la pêche lointaine, qui dure trois ou quatre mois. Il faut compter à part la pêche de la morue, qui exige un gréement de brick et un tonnage supérieur à 100 tonneaux. Autrefois le tonnage moyen était de 25, il s'est élevé à 40 et est maintenant de 70 et 80 tonneaux. L'application de petites machines à vapeur pour faciliter les manœuvres du cabestan et ramener les filets a également amené une amélioration considérable.

Quelques bateaux à hélices sont organisés pour la pêche du poisson frais.

Comme on le voit, ce n'est plus la simple pêche côtière qui pouvait être faite par un petit patron aidé de sa famille; c'est de plus en plus une industrie à l'état d'évolution, qui exige de grands capitaux, une direction compliquée, supérieure en connaissances nécessaires et en relations commerciales au simple métier auquel pouvait arriver l'ancien patron pêcheur.

Aussi, au-dessus de celui-ci, se sont créées des maisons d'armements, de salaisons, et même des compagnies anonymes.

Cette évolution a eu son retentissement inévitable dans le sort du marin : celui-ci était autrefois l'associé du patron.

La pêche primitive, étant un travail des plus simples, chacun apportait ses bras et ses filets et prenait dans l'association une part égale; seul le patron propriétaire de la barque avait une part supérieure.

Ces parts étaient établies suivant certains usages et variaient pour la pêche au chalut, à la corde, ou au filet dérivant; toutes les dépenses et avaries étaient portées en décompte et le surplus se partageait au marc le franc.

Alors le tonnage du navire, le nombre des filets, leur prix, celui des apparaux qui n'exigeaient pas une forte mise de fonds facilitaient cette association. Depuis, la part du capital est devenue prépondérante, les armements plus lointains, de là des complications; d'autre part, il fallait souvent faire des avances aux marins pour nourrir leur famille pendant ces longues absences; en cas de non-réussite ou d'avaries, il ne restait rien à partager; les armateurs proposèrent un salaire fixe qui fut d'abord assez élevé : il atteignit 150 francs au début, mais il alla en diminuant, et varie aujourd'hui entre 70 et 80 francs par mois. C'est un salaire dont beaucoup d'ouvriers mineurs et autres qui font si facilement grève ne se contenteraient pas.

Ce payement à la part (d'après un travail présenté à la Chambre de Commerce par M. Deseille, archiviste, *La Pêche à Boulogne en* 1882, Boulogne, 1883, p. 2), calculé sur une moyenne de trois années pour une part pleine d'homme et filets, représentait 1.963 francs, soit 981 pour l'homme et autant pour les filets. Mais l'usure des engins représente 740 francs : il ne restait plus que 1.222 francs, au total.

Il est vrai que le raccommodage des filets était fait en grande partie au logis par les femmes et les enfants. Nous citons ces chiffres, qui datent de dix ans, parce qu'ils sont officiels pour ainsi dire, mais ils sont loin d'être atteints aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin.

Il faut encore déduire du calcul ci-dessus l'achat de gros vêtements, de lourdes bottes, de provisions de tous genres.

« Comment le marin parvient-il à nourrir ainsi sa nombreuse famille? La femme travaille de son côté; les marmots, dès qu'ils le

peuvent, sont embarqués comme mousses, et vogue la galère et le ménage. Les jours sans pain sont rares, les jours gênés sont fréquents; qu'importe! il a le grand bien, la liberté. Il ne changerait pas son métier aventureux pour le plus doux labeur sédentaire. Très peu de nos marins rêvent d'autre avancement que de devenir patron. Très peu sont mécontents de leur sort. Une existence de rude labeur, c'est le lot accepté par tous. Pendant des siècles, ils ont coudoyé la bourgeoisie sans rien changer aux usages de leurs ancêtres, se mariant entre eux, formant une grande famille à part, peu connue, mais estimée.

« L'unique ambition du matelot est de devenir patron, avons-nous dit; comment le devient-il?

« Suivant l'antique usage du quartier, lorsque le marin intelligent a quelques épargnes, deux à cinq mille francs, il va les porter à un armateur en lui disant qu'il désire commander un bateau : si l'armateur accepte, le patron s'entend avec un constructeur; mais le règlement de la construction est payé par l'armateur, quoique le bâtiment soit connu pour être la propriété du nouveau patron. Cette propriété reste grevée du complément de la dépense à solder sur les bénéfices des voyages à la mer et sur les parts des bateaux. Maître de ce bateau, le patron recrute son équipage, c'est ainsi que, depuis des siècles, s'est formée la flottille croissante de notre quartier. » (Deseille, p. 3 et 4.)

A cet égard la pêche à la part présente sur la pêche salariée une supériorité incontestable. Elle est, pour le marin, une source d'émulation qui ennoblit son travail, elle lui permet de s'élever et de donner la mesure de capacités plus grandes; elle donne une part plus grande au travail en commun de la famille, qui possède les filets; elle constitue enfin, dans les rapports sociaux des patrons, armateurs et marins, des liens de patronage plus étroits c'est-à-dire d'assistance, d'intérêt et de moralisation qui s'étendent jusqu'à la famille. Une bonne pêche est, pour le matelot à la part, une source de satisfactions et de joie au foyer; pour le matelot salarié, c'est tout simplement un surcroît de travail sans augmentation de profit.

C'est pourquoi on doit déplorer cette modification profonde et

chercher à en pallier les fâcheux résultats en faisant entrer, s'il est possible, l'association pour une certaine partie et en la combinant avec un salaire minimum fixe, comme on rencontre parfois, dans la grande industrie, une certaine participation aux bénéfices, ou une prime à la fabrication.

Cette mesure sauvegarderait, à notre avis, les deux intérêts en présence et mettrait les marins à la part à l'abri des aléas que font courir tantôt les années mauvaises, tantôt aussi les années de pêches trop abondantes. Car, dans celle-ci, les cours du hareng, notamment, sont tellement dépréciés qu'on en trouve difficilement l'écoulement.

Si on consulte les statistiques, l'industrie de la pêche, prise en général, poissons frais et poissons salés, va sans cesse en s'accroissant depuis le commencement du siècle; nous verrons plus loin que cet accroissement ne coïncide pas avec l'amélioration du sort du marin.

En 1813 la valeur du poisson vendu était de			624.000 fr.
1831	—	—	1 254.000
1841	—	—	2.121.000
1851	—	—	2.700.000
1861	—	—	4.319.000
1871	—	—	7.616.000
1882	—	—	10.000.000

Si nous voulons nous rendre un compte plus exact du mode d'existence de la famille du pêcheur, il faut étudier celle-ci de près, dans les bourgades où la pêche est l'industrie exclusive.

La petite anse du Portel, à 3 kilomètres de Boulogne, dont nous avons parlé plus haut, possède une population de 5.000 habitants composée en majeure partie de pêcheurs. Le port d'échouage n'étant pas en rapport avec l'importance des bateaux, la plupart de ceux-ci fréquentent le port de Boulogne.

Le système de navigation à la part est celui qui domine encore au Portel, alors que le système opposé est plus répandu à Boulogne. Aussi toute la famille collabore à l'œuvre commune : les filets sont raccommodés à la maison, autrefois ils y étaient même con-

fectionnés. Le patron propriétaire de sa barque et généralement père de famille, sinon toujours, navigue presque toute l'année et prend à son bord ses fils, frères et beaux-frères et parents.

Dans ces conditions, les attributions du père de famille, très importantes à bord, sont beaucoup moindres au foyer : c'est la mère de famille qui hérite de toute son autorité, préside à toute la vie domestique, à l'éducation des enfants, à l'entretien de la maison et du mobilier, pourvoit aux subsistances et aux dépenses de toute nature.

Aussi c'est en général une femme courageuse et prévoyante, qui sait se faire obéir, n'hésitant pas à franchir à pied, et chargée des « *meubles* (vêtements) *de son homme* » qu'elle transporte sur son dos dans un panier, la distance de Portel à Boulogne. C'est elle qui fait l'emploi des économies et touche les parts; et, quand le mari est à terre, c'est à sa femme qu'il demande l'argent dont il a besoin.

Aussi a-t-elle une situation à part que lui ont créée les coutumes dérivant de ces conditions spéciales au travail de la pêche.

Si la mort du mari survient (mort souvent prématurée et accidentelle), c'est la veuve qui reste propriétaire de la barque, qui est alors commandée par le fils aîné, s'il est en âge, ou par un parent plus âgé.

De même, au décès du père de famille, la maison dont il est propriétaire reste à sa veuve avec tous ses biens. Les cas où les enfants exigent la part d'héritage du père décédé sont exceptionnels; d'ailleurs cette exigence serait très mal notée et certainement l'enfant qui se la permettrait laisserait là quelques lambeaux de sa réputation.

Mais après le décès de la mère, l'héritage est ouvert, la barque et la maison, s'il y en a une, sont vendues; le plus souvent elle est achetée par l'un des enfants, à moins qu'ils ne soient tous dans l'impossibilité de faire face à cet achat.

Il est bien rare que le notaire intervienne dans les détails de la succession; l'époux survivant, qui est resté avec ses enfants, fait le partage avant sa mort; souvent même il se dépouille de tout et se retire chez un de ses enfants (le plus ordinairement une

fille), chez qui il va vivre heureusement et honorablement avec la pension à laquelle il a droit.

Les enfants se marient de bonne heure, étant toujours certains de trouver l'emploi de leurs bras et n'ayant pas besoin d'un mobilier important. Le fils emporte quelques hardes et une part de filets et de gréements qu'il reçoit; pour les filles, leur dot consiste presque exclusivement dans l'apport d'une garde-robe bien garnie en linges, effets, étoffes, vêtements de cérémonie.

Le costume des habitants du Portel, celui des femmes principalement, diffère de celui des « matelotes » de Boulogne. Celles-ci portent le bonnet tuyauté en éventail formant auréole autour de la tête, tandis que le bonnet du Portel est rabattu sur les tempes et plat; mais tous deux sont relevés de fines broderies. Aux jours de fêtes, les femmes portent sur les épaules un châle de cachemire fond blanc, au-dessous un corsage blanc en soie couvert de broderies, une jupe de fin drap rouge recouvert par devant d'un tablier de soie changeante. Elles sont chaussées en outre de souliers dégagés qui laissent voir des bas brodés. Ainsi vêtues, elles figurent à la procession de Notre-Dame de Boulogne, où leur groupe excite l'admiration des étrangers.

Les enfants se créent facilement un foyer à part, dans des conditions d'indépendance qui ne se rencontrent dans aucune autre profession. Ce résultat dérive directement du travail de la pêche; aussi la population s'accroît-elle rapidement.

Par suite de ces facilités, la mort des parents ne constitue pas une crise qui mette l'existence de la famille en danger, comme on le voit ailleurs et comme nous le constaterons dans la culture, où la mort du père de famille, propriétaire ou fermier, nécessite un partage de ses biens, l'abandon du foyer et souvent la dispersion des membres, qui perdent le bénéfice de l'œuvre paternelle.

Une vie rude à la mer, une discipline forte au foyer, l'éducation faite sous les yeux des vieux parents qui transmettent les traditions du passé et du métier, un attachement profond dès l'enfance aux pratiques religieuses et le respect dont est entouré tout ce qui a rapport au culte, font des marins du Portel une po-

pulation très remarquable au point de vue de la conservation des traditions.

Les cérémonies religieuses ont au Portel un éclat tout particulier et la foi chrétienne s'y révèle par mille détails : chaque maison est ornée de statuettes de saints et de tableaux religieux; les pèlerinages sont très en honneur.

Quant à l'instruction, elle ne se développe pas plus que ne permettent les nécessités du métier; le mousse s'embarque jeune et ne cherche pas à en savoir plus long que ceux dont il partage les travaux.

Les familles sont nombreuses, on ne craint pas l'accroissement des bras et la population a presque doublé en l'espace de quarante ans.

Si l'on voulait apprécier le Portel, au point de vue des institutions locales, il est évident, à première vue, qu'étant donné l'accroissement rapide de la population, l'aisance qu'ont répandue, au moins pendant un certain temps, les résultats de la pêche, les services locaux y laissent beaucoup à désirer. Les maisons, serrées les unes contre les autres, sont souvent très exiguës, les ruelles étroites. Aussi, tout ce qui a trait à l'hygiène publique y a été de tout temps très négligé, et autant la femme du pêcheur rivalise de propreté, d'un certain luxe de brillant et de vernis à l'intérieur de sa maison, autant la ville est défectueuse, mal pavée, mal éclairée, sans égouts, sans eaux saines, au point que les épidémies s'y développent facilement et y deviennent redoutables.

Cette incurie provient du travail du marin; trop occupé au dehors, il ne peut s'initier facilement aux besoins du gouvernement local, souvent même il ne prend pas part aux élections communales. Fût-il arrivé, ce qui est l'exception, par l'exercice de son métier, à acquérir des connaissances plus grandes que celles du commun, plus d'autorité et une certaine aisance, il n'est pas habitué à s'occuper de ces questions et laisse cela aux terriens. Ceux-ci forment un tiers environ de la population totale, les loisirs que leur donnent leurs occupations de détaillants, ou de cabaretiers, les portent davantage à prendre la direction; mais,

au point de vue des résultats acquis, cette influence ne paraît pas très profitable aux intérêts généraux.

On constate donc, en conséquence de ces faits, l'absence d'une classe de la société réunissant les qualités requises d'instruction, d'expérience, de désintéressement et de loisir pour prendre en main avec succès le gouvernement local.

A défaut d'éléments prépondérants pour s'occuper utilement des intérêts généraux, resterait la ressource de l'association.

De ce côté, il y aurait beaucoup à faire, soit pour améliorer le port d'échouage, soit pour assurer aux étrangers qui commencent à fréquenter la plage de plus grandes commodités, soit pour créer des syndicats de pêcheurs et continuer la navigation à la part, fonder des caisses de secours mutuels, etc. Assurément le développement du Portel est de date relativement récente, mais nous craignons que la réalisation de ces projets ne rencontre des obstacles à raison des conditions inhérentes aux moyens d'existence que nous avons exposés.

D'autre part, il manque au marin du Portel une ressource qui se rencontre dans d'autres localités de pêcheurs, telles que Berck, Cramiers. Ces bourgs sont établis dans des communes dont le territoire est assez vaste pour fournir aux marins un supplément de ressources dans la culture d'un jardin, d'un petit champ, l'engraissement de porcs, etc. Le Portel, malheureusement, est à proprement parler une agglomération urbaine ; détachée de la commune d'Outreau en 1840, elle ne comprend qu'un petit nombre d'hectares, tandis que celle-ci s'en est réservé 1.000 à 1.200. De là, le développement du commerce de détail de denrées qu'on ne peut récolter soi-même, le nombre des petits détaillants, la vie plus chère et la nécessité de créer un octroi pour suppléer aux revenus des contributions foncières, et par conséquent la surenchère du prix de l'existence.

Quant aux phases de l'existence de cette petite bourgade, elles représentent assez bien l'état en général de la pêche du littoral, celui de Boulogne, en particulier, avec qui elle se confond. On ne peut que constater un accroissement considérable en population, en bateaux, en produits de vente, dont nous avons donné les

chiffres; et cependant il existe une souffrance réelle dans cette population maritime.

Les chiffres de vente, quoique considérables si on les prend au total, laissent un bénéfice insuffisant qui équivaut à peine à 2 fr. 50 par jour pour les marins au mois (il faut défalquer deux mois de chômage à terre pendant lesquels ils ne sont pas toujours employés) et, une somme encore moindre pour les marins à la part depuis une série de mauvaises années qui viennent de s'écouler.

Il en résulte un état de crise qui va s'aggravant et dans le détail duquel il n'est pas possible d'entrer, mais qui mérite une étude attentive.

Disons seulement que les facteurs principaux de cette crise sont : 1° la surproduction, due aux moyens très perfectionnés employés, au travail sans relâche, malgré la tempête, le dimanche, les fêtes, et à l'inobservation des règlements d'ouverture de certaines pêches; 2° l'insuffisance des transports et leurs prix trop élevés pour l'écoulement du poisson frais; 3° pour le poisson salé, la diminution de la consommation. Cette diminution résulte de la perte de l'Alsace-Lorraine, qui consommait une grande quantité de salaisons; de l'usage plus général de la viande; des préceptes d'abstinence d'aliments gras moins rigoureux ou moins observés; enfin, pour les produits de la pêche comme pour les produits agricoles, il y a entre le producteur et le consommateur des intermédiaires de plus en plus nombreux et de plus en plus avides. Une enquête entreprise à ce sujet sur l'organisation des Halles de Paris a pu en donner une juste idée.

(*A suivre.*)

C. Furne.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA RUSSIE

VIS-A-VIS DE L'OCCIDENT

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE

M. le vicomte Combe de Lestrade a publié récemment sur la Russie un volume très chargé de détails arides, et composé d'une manière assez empirique, ce qui en rend la lecture difficile pour le grand public. Ce livre est du reste intéressant pour qui prend la peine de le déchiffrer en mettant les choses à leur place, car il est fait avec un grand souci de l'exactitude et un très honorable désir de découvrir et d'exposer la vérité. Très souvent d'ailleurs, et malgré la grande sympathie qu'il éprouve visiblement pour la Russie officielle, l'auteur ne peut se défendre de concevoir certains doutes au sujet du système de gouvernement appliqué en ce pays, de sa portée et de ses conséquences possibles. Si M. de Lestrade, qui s'intéresse aux questions sociales, avait conduit son étude avec une méthode plus sûre, il est probable que ses doutes auraient pris une forme plus accentuée encore, et que,

tout en témoignant aux personnages publics la considération à laquelle ils peuvent avoir droit personnellement, il aurait jugé plus sévèrement le système qu'ils appliquent. Nous allons essayer de résumer en quelques pages les impressions qui se dégagent de ce volume.

I

C'est un fait établi historiquement, que les populations de la Russie sont les dernières venues en Europe, et leur position géographique en témoigne d'ailleurs d'une manière suffisante. Au moyen âge, les groupes slaves se sont étendus beaucoup plus loin vers l'Ouest, mais ils ont dû reculer dans la suite sous l'effort des peuples germaniques, et ils se sont cantonnés dans les steppes immenses, coupées de forêts et de marécages, dont elles sont depuis des siècles les propriétaires incontestés. Là, ils se sont sédentarisés, passant peu à peu de la vie pastorale à la vie agricole, sans abandonner leurs traditions communautaires, qui se sont conservées jusqu'à présent, en se modifiant seulement dans la mesure imposée par le régime sédentaire. C'est ainsi que l'ancienne famille nomade, aux membres nombreux et aux immenses troupeaux, s'est restreinte peu à peu au simple ménage, ou tout au plus à deux ou trois ménages, mais elle n'a pourtant pas complètement diparu. Elle est devenue presque directement la commune paysanne, ou *mir*, propriétaire du sol, tutrice aussi des individus, qui ne peuvent la quitter sans autorisation, qui répondent devant elle de leur conduite, et qui en reçoivent au besoin secours et protection. La communauté a, de la sorte, pris un caractère mieux approprié aux besoins de la situation, mais elle n'en existe pas moins.

Cette persistance du régime communautaire en Russie étonnera peu si l'on pense que cet immense pays est resté fort longtemps et d'une manière presque complète à l'abri des influences occidentales. Sans doute la Russie a reçu un certain nombre d'émigrants venus de Suède, d'Allemagne, de France et même d'An-

gleterre, mais ils étaient peu nombreux en comparaison du chiffre de la population locale, et absorbés par l'administration ou le commerce, ce qui ne leur donnait pas une action sociale profonde sur les masses rurales. Ces étrangers ont construit la façade occidentale derrière laquelle se dissimule la Russie véritable, qui, en définitive, ressemble beaucoup plus, quant au fond, à la Chine qu'à l'Angleterre, pour prendre des points extrêmes de comparaison.

La classe rurale communautaire forme 90 % de la population totale; un tel chiffre suffit pour indiquer quelle peut être l'orientation générale de cette société. Du reste, il ne faudrait pas croire que les 10 % qui composent le surplus appartiennent à une autre formation. En réalité, la communauté existe pour toutes les classes, mais sous des formes qui vont en s'atténuant à mesure que s'élève le rang de la classe qu'on considère. Ainsi, les petits bourgeois, artisans et ouvriers, non pourvus de titres, sont encadrés dans des associations très étroites, vestige évident de la famille patriarcale, qui remplissent à leur égard le rôle du mir des paysans, avec la propriété rurale en moins. Les gens de cette catégorie ne peuvent circuler ni surtout changer de résidence sans autorisation. Ils sont étroitement surveillés par l'association, qui peut les réprimander, les punir d'amende, et même proposer leur relégation administrative en Sibérie. Au-dessus viennent deux catégories, très peu nombreuses, représentant peut-être un ou deux pour mille de la population totale; composées des personnes ayant qualité de nobles ou de bourgeois à titre héréditaire ou viager elles échappent dans une grande mesure à cette contrainte. Ces personnes sont sorties des communautés inférieures, de celles de la famille, du mir, ou de la classe. Mais, par certains côtés, elles appartiennent à une grande communauté, celle de l'État, soit comme fonctionnaires, soit tout simplement comme citoyens, car si elles peuvent circuler librement dans l'Empire, elles doivent se prémunir d'un permis pour en sortir. Du reste, leur vie et leurs biens demeurent toujours, en fait, placés sous la haute surveillance, sinon sous la tutelle de l'État, qui fait tout pour renforcer ces liens.

Ainsi, en Russie, la communauté a laissé partout et profondément son empreinte. Elle lie l'individu, soit par la famille, soit par le mir, soit par la corporation, soit par l'État. Pourtant, la concentration des populations, la complication croissante du travail, le voisinage de pays autrement organisés, l'action limitée, mais pourtant sensible des immigrants étrangers, n'ont pu laisser subsister les formes élémentaires de la communauté, celles qui se basent sur la famille seule. Ici, la famille a commencé par se restreindre, en se sédentarisant, et on a vu s'établir peu à peu la série des institutions qui se superposent à la famille parmi les populations fixes et condensées : la commune, le district, la province et l'État. Les attributions successivement perdues par la famille ont passé à des autorités échelonnées dans le même ordre, sous la direction suprême de l'Empereur, qui concentre en lui tous les caractères du patriarche : majesté, investiture divine, autorité absolue, tempérée uniquement par la notion plus ou moins certaine du juste et de l'injuste. En fait, cette évolution longue et lente a donné naissance au système de communauté d'État le plus perfectionné que l'on puisse citer de nos jours. Il a eu dans le passé et il a encore actuellement des prototypes très ressemblants quant au fond des choses, mais tous sont comme voilés sous une teinte de barbarie qui les place à une longue distance des nations occidentales, tandis que la façade européenne de la Russie et aussi le degré de développement atteint par la race, lui permettent de se classer parmi les grands États civilisés. Il serait injuste d'ailleurs de lui contester son droit à revendiquer une pareille place; son état de civilisation est indéniable et même fort remarquable; mais cette civilisation a ses caractères propres et ses effets spéciaux, qui forment, ainsi que nous allons le voir, un contraste frappant avec l'état social des sociétés les plus progressives de l'Occident.

Pour faire cette comparaison d'une manière précise, nous devons d'abord chercher à fixer les traits essentiels de ces sociétés progressives. Nous verrons ensuite en quoi la race slave diffère de celles-ci; puis, pour conclure, nous apprécierons les

résultats obtenus par chacune d'elles, et nous tâcherons de prévoir l'avenir qui est réservé à l'une et aux autres.

II

Les caractères essentiels des races placées actuellement à la tête de la civilisation peuvent se résumer de la manière suivante : 1° la famille est strictement réduite au simple ménage; on ne retrouve nulle trace de l'idée de communauté, ni dans la propriété ou la jouissance des biens, ni dans l'organisation même du mode d'existence de la famille (1). 2° Les individus jouissent d'une entière liberté, soit les uns par rapport aux autres, soit vis-à-vis de la commune ou de l'État; ils ne sont en aucun cas astreints à entrer dans une corporation déterminée et réglementée. 3° Ils peuvent, sans aucune restriction, aller, venir, exercer telle profession qui leur convient, cela sous la seule réserve d'observer les lois établies par leurs représentants. 4° L'éducation est dirigée de manière à préparer chacun à jouir pleinement de cette liberté. 5° Il en résulte que toute la masse de la nation est pénétrée d'un esprit d'initiative individuelle développé, ce qui n'exclut pas, bien entendu, la pratique de l'association, mais dans celle-ci chacun apporte le même esprit d'initiative énergique. 6° Le rôle de l'État, tout en étant proportionné à la puissance de la race, est relativement restreint, par l'effet de l'activité propre de chaque particulier. Dans ces conditions, la valeur personnelle de chaque individu ressort et s'utilise d'une manière remarquable, et c'est de là justement que provient la puissance de la race.

Les causes historiques et sociales prédominantes de cette formation seront exposées dans cette Revue avec une maîtrise

(1) Il ne faut cependant pas donner à cette formule un sens absolu. La formation communautaire a laissé des traces assez profondes, même dans certaines régions du Royaume-Uni (Écosse, Pays de Galles, Irlande), mais ce ne sont là chez lui que des exceptions qui ne comptent guère en face de la prédominance extraordinaire du type opposé que nous appelons particulariste.

qui nous dispense d'y insister (1). Quant aux effets de cette même formation, on les connaît de reste, puisque, dans beaucoup de pays, les succès extraordinaires des populations de ce type et plus spécialement de la race anglo-saxonne, sont le sujet d'une jalousie et d'une rancune empreintes de quelque niaiserie.

Nous avons constaté qu'en Russie la formation individuelle est essentiellement différente, que loin de pousser au développement des initiatives particulières, elle tend à accroître sans cesse les pouvoirs et les attributions de l'État. Il est bon d'insister sur ce point afin de bien démontrer la différence radicale des deux systèmes.

La famille est enfermée dans le mir ou dans la corporation urbaine. Le mir et la commune urbaine sont administrés par des conseils élus, qui agissent sous la surveillance étroite des fonctionnaires impériaux, mais cependant avec une assez grande liberté, principalement dans les communes paysannes, pour ce qui concerne les affaires purement locales. Au-dessus viennent des assemblées de canton, de district et de province, dont le rôle est surtout consultatif. Enfin, au centre, se trouve le gouvernement, personnifié par le Tzar autocrate, et composé de conseils nommés, et de départements ministériels avec un nombreux personnel de fonctionnaires. Ce personnel est d'ailleurs moins considérable qu'on pourrait le croire au premier abord, cela grâce à la responsabilité des associations rurales et urbaines, qui ont la charge de surveiller leurs membres, de les punir dans les cas peu graves, de collecter les impôts, etc. Cette combinaison allège dans une mesure importante les attributions du corps administratif; en revanche, l'autorité impériale domine tous ces organes et rien ne peut prévaloir contre la volonté souveraine. Selon la conception communautaire et patriarcale, l'Empereur est non seulement un chef politique, mais un père auquel on ne saurait refuser l'obéissance sans offenser la loi divine, dont émane son autorité. L'article 1er des lois de l'Empire définit ainsi la situation du Tzar : « l'Empereur de Russie

(1) V. *Science sociale*, février 1897, article de M. H. de Tourville, et à la suite.

est un monarque absolu et autocrate. Dieu même ordonne d'obéir à son autorité souveraine, non seulement par crainte, mais par conscience. »

Dans ces conditions, l'Empereur peut déléguer ses pouvoirs, mais il ne les abandonne jamais; tout reste soumis à son autorisation ou à son *veto* définitif. Cela est naturel. Père de famille, ou plutôt patriarche, il doit veiller par lui-même et incessamment au bien-être de sa famille politique, nul ne peut le remplacer d'une manière absolue; et, d'autre part, responsable devant Dieu seul, il n'a pas d'autre surveillant que sa propre conscience. L'administration est pour lui un instrument qui lui permet d'exercer sa mission providentielle, rien de plus, et il ne saurait coexister à côté de lui aucune autorité concurrente ou de contrôle, car rien ni personne ne peut acquérir une autorité comparable à la sienne. Tout cela est parfaitement dans la logique des choses et répond exactement à l'état social du peuple russe, ce qui explique la vanité, l'absurdité des revendications libérales du nihilisme et leur insuccès complet. Cela explique aussi le caractère si nettement familial, patriarcal, des relations entre gouvernants et gouvernés en Russie. M. de Lestrade constate bien le caractère exempt de raideur et de morgue des relations entre les fonctionnaires et les simples particuliers, mais il l'attribue à une sorte de vague urbanité inhérente à la race. C'est, en réalité, une conséquence pure et simple de la formation sociale, et non pas une vertu spontanée appartenant à tout un peuple. Les Russes ont le sentiment profond qu'ils forment une grande famille, et ils se traitent réciproquement en parents. Cela ne veut pas dire qu'ils sont toujours les uns pour les autres parfaitement justes et bons; chacun sait que l'on se maltraite parfois même en famille, mais du moins l'aspect général des relations sociales est profondément influencé par un tel état d'éducation.

Il est aisé de prévoir ce que peut être l'action de l'État dans un pareil milieu. Elle est immense, et s'exerce dans tous les domaines. « En Russie, dit M. de Lestrade, l'État est tout. L'État, c'est-à-dire la collectivité de tous les Russes, se présente comme un

être immense, dans lequel s'incorporent toutes les activités et productivités. Le noble fait carrière dans l'administration, qui fait tout pour lui éviter les ennuis. Possède-t-il des biens, leur prospérité est prise en garde par le Gouvernement, qui en est le maître par les tarifs de chemins de fer, de douanes, par la répartition des impôts, par le jeu des établissements de prêts financiers, et qui, bientôt, fixera à son gré le prix des denrées agricoles, dont il se prépare à être le seul acquéreur. Le financier et l'industriel ont pour premier client l'État; mais, de plus, celui-ci intervient, parfois à la naissance de leur entreprise, pour leur éviter les périls d'illusions toujours faciles, en tous cas plus tard, pour les maintenir dans la voie de la prudence et les contraindre, s'il le faut, à résister aux entraînements. Le marchand, petit ou grand, jouit d'une tutelle similaire, sinon identique. Quant aux paysans, leur propriété, leurs actions, leur vie, en un mot, sont contrôlées, aidées, protégées par la communauté rurale où ils sont nés, et l'autorité supérieure veille à ce qu'ils ne perdent jamais ce contrôle, cette aide, cette protection... Ainsi, la distinction entre les affaires privées et les autres est peu solide. »

N'est-ce pas là le tableau résumé et pourtant complet d'une famille nombreuse et unie, dans laquelle le père, ayant conservé une grande autorité, dirige ses enfants avec une paternelle affection? Ce tableau est touchant, mais il a un revers. S'il s'agissait, en effet, d'enfants, on pourrait admettre et admirer ce patriarcat protecteur et bienfaisant. Encore devrait-il, tout en protégeant, préparer ses pupilles à l'émancipation de l'âge viril, en faire des hommes capables, susceptibles de se conduire eux-mêmes à un moment donné. Mais, dans la réalité, il s'agit ici non d'une famille, mais d'un peuple; non de quelques enfants, mais de millions d'hommes faits, non d'une éducation à conduire, mais d'une nation à gouverner. Certes, ce n'est pas la même chose! Il n'en est pas moins vrai que, loin de chercher à faire sortir le peuple russe de cette enfance, le gouvernement moscovite s'étudie sans cesse à renforcer ses moyens d'action et à absorber de plus en plus toute la direction de l'activité nationale. M. de Les-

trade donne sur ce point des détails intéressants, qu'il a réunis sur les lieux avec un soin minutieux.

Le ministère des finances a pris en Russie une importance énorme, précisément parce qu'il est devenu l'instrument essentiel de l'action de l'État sur la vie économique du pays. C'est lui, en effet, qui règle les tarifs douaniers, qui procède à la répartition et à la perception des impôts, qui distribue les subventions, les primes, organise le crédit. Il s'est annexé une Banque d'État dont le rôle essentiel est de peser sur le mouvement de la production et du commerce dans le sens qui lui est indiqué par le gouvernement. Par son système de prêts à l'industrie, elle se fait reconnaître un droit de contrôle sur les affaires de tous ceux qui ont recours à ses services, et ils sont nombreux. Même chose pour le commerce au moyen des prêts remboursables à vue, dont l'État s'est réservé le monopole. Même chose enfin pour la propriété foncière, car c'est aussi l'État qui s'est fait son principal prêteur. La dette hypothécaire est énorme en Russie. Une liquidation, inévitable selon M. de Lestrade, fera le gouvernement propriétaire de la presque totalité des terres libres, c'est-à-dire placées en dehors du mir. « Le retour à l'Etat des domaines grevés est, dit M. de Lestrade, dans la logique de l'organisation russe; il est au-dessus de toute incertitude que la dette hypothécaire s'augmentera à mesure que le paiement des annuités deviendra plus impossible; que, mathématiquement, l'État deviendra de plus en plus le principal créancier de cette dette ». Si les choses vont ainsi, il viendra donc un moment où toutes les terres de la Russie seront retombées sous le régime communautaire. C'est la réaction la plus caractérisée contre la tendance particulariste, et le retour le plus précis aux institutions primitives de la race. Singulière façon, on en conviendra de rechercher le progrès.

Cette politique collectiviste s'exerce avec la même persévérance dans le domaine des grandes entreprises de transports. L'État a racheté ou construit un bon nombre de voies ferrées, si bien qu'il détient déjà les deux tiers, au moins, du réseau; il contrôle le surplus de la manière la plus étroite, tant au point de vue des cons-

tructions qu'à celui de l'établissement des tarifs. Il est donc, en fait, maître à peu près absolu des tarifs de transport, et il en joue constamment dans un sens favorable à sa politique économique. Il agit aussi, et très puissamment, sur les transports maritimes, par ses subventions et concessions de monopoles. Il suffit de réfléchir un moment pour concevoir l'énorme puissance qu'il tire d'une pareille organisation.

Il est intéressant de voir quels ont été les effets de cette politique sur la production nationale.

III

La vaste Russie est un des pays les mieux doués au point de vue des productions naturelles. Ses forêts sont immenses, bien qu'elle exporte chaque année des quantités énormes de bois d'œuvre, et que beaucoup de ses usines alimentent leurs feux et leurs hauts fourneaux avec du bois ou avec du charbon de bois. Elle a de riches gisements de houille, d'abondantes sources de pétrole, des minerais métallifères variés et distribués en dépôts considérables. Son sol produit, avec une culture sommaire, arriérée, des quantités énormes de grains, de chanvre, de lin, de betteraves, de coton, de fourrages. En outre, elle est en relation facile avec le reste du monde par ses fleuves, ses ports sur la Baltique et sur la mer Noire, par ses chemins de fer. Sa population peut fournir une main-d'œuvre abondante. Ainsi munie, la Russie se trouve-t-elle à la tête de l'Europe au point de vue économique? Nullement. Ses apologistes les plus fervents sont même obligés de reconnaître qu'elle est fort en retard. Il est vrai que l'on constate en même temps, et avec juste raison, un progrès récent, mais considérable de la production. Dans quelles conditions ce progrès s'est-il produit? Cela vaut la peine d'être examiné.

On pense bien que la Russie n'a pas attendu le développement de la production occidentale pour se munir de produits fabriqués. De tous temps elle a fait elle-même une grande quantité

d'articles, qui se concentraient aux grandes foires périodiques comme celles de Moscou ou de Nijni-Novgorod. Mais ces articles provenaient presque exclusivement soit de la fabrication ménagère, soit de la fabrication en petit atelier. Ce système donne surtout des produits communs, mais d'un bon marché inouï, dont les populations pauvres se contentent parfaitement. Les produits perfectionnés et chers provenaient à peu près exclusivement de l'étranger.

A partir de Pierre le Grand, les souverains russes rêvèrent constamment de former leur peuple sur le modèle des nations de l'Occident. Mais l'ignorance dans laquelle on vit généralement à l'égard des lois sociales, et dont ils n'étaient point exempts, les fit tomber à maintes reprises dans d'étranges contradictions, qui ne sont pas rares encore de nos jours. C'est ainsi que, dans ce pays de communauté rurale, c'est-à-dire de routine invétérée, ils prétendirent introduire la manufacture avant même qu'elle ne fût répandue dans le reste de l'Europe. Il fallut alors soit créer directement, soit subventionner avec les deniers du Trésor les fabriques désirées; mais elles firent peu de progrès pendant la longue période qui s'étend entre le règne de Pierre Ier et celui d'Alexandre III. Pendant ce même espace de temps, les nations d'Occident prenaient l'essor industriel que l'on sait, et la Russie s'en apercevait à peine, restant fort loin en arrière. On résolut donc de la pousser en avant malgré elle, et voici les moyens que l'on employa.

D'abord, on développa sur une large échelle le système des subventions et des encouragements de toute nature. La Banque de l'Empire multiplia les prêts sur gage et à découvert. Des commandes énormes furent réservées aux usines établies en territoire russe, pour le service de l'armée et de la marine. Les tarifs de chemins de fer furent combinés de façon à entraver les importations. Enfin, le tarif douanier, déjà protecteur, devint prohibitif. En un mot, on fit tout le possible pour favoriser la production nationale, de manière à la développer largement. On a obtenu par ce moyen des résultats probablement inattendus de ceux qui les mettaient en usage.

En effet, la production nationale, tout en se développant dans des conditions remarquables, n'a nullement pris le caractère vraiment russe qu'on entendait lui donner. La race est encore si peu apte au travail de l'usine, elle est restée si foncièrement agricole, que le recrutement des ouvriers permanents et expérimentés est relativement difficile. Celui des entrepreneurs capables et des capitaux l'est davantage encore. Dès lors, la tentative de l'administration aurait en grande partie échoué, sans l'intervention des étrangers, qui, pour ne pas perdre le marché russe, ont apporté dans le pays leur capacité, leur argent et leurs méthodes. Les ouvriers ont été encadrés avec des contre-maîtres et des chefs d'atelier également étrangers ; et de cette manière la fabrication a pu prendre les proportions qui font l'admiration des observateurs superficiels. En réalité, ce progrès n'est dû que pour une part restreinte au peuple russe lui-même, et cela parce que son organisation sociale, l'abondance des terres disponibles, la fertilité du sol, le prédisposent à l'exploitation des richesses naturelles plutôt qu'à la fabrication manufacturière. Voilà ce que le gouvernement russe n'a pas su prévoir en organisant administrativement la grande industrie.

Peut-être sera-t-on tenté de dire ici : « peu importe, on a voulu introduire dans le pays la fabrication manufacturière, et on y a réussi ; donc le résultat cherché est obtenu. » Ce serait là une appréciation superficielle et incomplète. En effet, une industrie organisée de cette manière, sur une base aussi artificielle, ne saurait avoir ni une grande solidité, ni une efficacité proportionnée aux sacrifices qu'elle impose. Et de fait, les Russes eux-mêmes sont obligés de reconnaître que le succès de leur combinaison est fort relatif. D'abord, les produits des usines russes se vendent cher, sans être pour cela plus parfaits. Ils sont plutôt inférieurs en moyenne à la production occidentale. De plus, sans ces mesures de protection si actives et si variées, la grande industrie retomberait aussitôt à un niveau fort bas, en dépit des avantages naturels qu'offre le pays et que la race n'est pas encore en état d'utiliser avec l'activité et la perfection nécessaires pour rivaliser avec le dehors. Sans doute, cette combinaison permet à un certain

nombre de patrons et de capitalistes russes et étrangers de s'enrichir au détriment du consommateur russe; elle procure des salaires un peu meilleurs à 150.000 ouvriers peut-être, sur cent millions d'âmes; enfin elle permet au gouvernement de s'enorgueillir en songeant qu'il a fait sortir de terre la grande industrie. Mais la nation russe paie pour cela chaque année, sous forme d'augmentation de prix, des centaines de millions de francs dont elle pourrait disposer autrement. Dira-t-on encore que ce sont là des « droits éducateurs », comme on les appelle quelquefois, destinés à former un abri temporaire pour l'éducation industrielle des Russes? Nous pourrions répondre à cela qu'un abri aussi complet est plus fait pour encourager la routine et pour appauvrir le pays, que pour le pousser en avant et pour l'enrichir. Nous avons déjà expliqué les choses dans ce sens (1), et l'étude de M. de Lestrade, si détaillée et si bienveillante pour l'Empire russe, ne fait que nous confirmer dans notre opinion.

L'erreur fondamentale dans laquelle se trouve le gouvernement russe le fait tomber bien souvent en d'étranges contradictions. Ainsi, il avait à faire d'énormes commandes de matériel de chemins de fer. Il résolut de les réserver à l'industrie nationale et refusa les offres des grandes usines étrangères. Mais comme aucune maison russe n'était en état de faire de telles fournitures, ce sont des sociétés du dehors qui sont venues créer des usines sur place pour fabriquer ce dont le gouvernement avait besoin. On pense bien qu'il paiera largement les frais énormes de ces installations improvisées, et que la balance finale des comptes tournera au détriment du pays tout entier. Mais les pouvoirs publics se seront donné l'illusion d'avoir élargi l'industrie locale. Le jour où les commandes de l'État feront défaut, les usines nouvelles réduiront leur personnel ou fermeront leurs portes; les fabricants étrangers s'en iront avec les profits payés par le trésor de l'Empire, et tout le monde sera content, à l'exception pourtant du contribuable russe, chargé de combler le déficit de

(1) V. *La Science sociale*, année 1892, t. I, p. 341 et s., et *Libre échange et Protection*, Paris, Didot, 1893, p. 256.

l'opération. Autre fait non moins significatif. Tout en essayant de faire marcher la grande industrie à pas de géant, le gouvernement est obligé de reconnaître que l'industrie ménagère ou artisane joue encore dans le pays un rôle prépondérant, et qu'on ne peut la sacrifier sans se mettre en contradiction formelle avec la position sociale et économique véritable du pays. Il se croit donc tenu en conscience de l'encourager aussi, de la soutenir, de la conserver. Mais ce sont là précisément les deux antipodes de la production industrielle. Dès que la grande usine se crée, l'industrie ménagère et la petite industrie s'étiolent et meurent, cela est fatal. Donc, l'État russe arme d'une main le plus terrible des ennemis d'une branche de travail qu'il s'efforce de soutenir paternellement de l'autre main. Cela suffit pour donner la complète mesure du système. Voici d'ailleurs comment M. de Lestrade s'exprime à ce sujet, le passage est assez caratéristique : « Leurs procédés (ceux des paysans qui se livrent à la fabrication ménagère) sont primitifs, on le devine, et on ne doute pas que les articles qu'ils confectionnent pèchent du côté de l'élégance. Ils ne sont même pas à aussi bon marché qu'ils pourraient l'être avec le faible gain dont se contentent les ouvriers. Ceux-ci achètent tout à crédit : cuirs, instruments, écorce de chêne; aussi, le bénéfice net est-il estimé à moins de 6 % du chiffre des ventes, environ trois millions de roubles, à diviser entre 150.000 paysans : 20 roubles pour chacun (1).

« Lorsque, comme il arrive aux environs de Moscou, les paysans travaillent pour le compte d'un fabricant, tout change. Les matières et souvent les outils leur sont avancés par le patron; des procédés meilleurs leur sont imposés, et l'on calcule qu'une famille de quatre personnes y trouve sans difficulté un gain net de 250 roubles ou 675 francs (2).

« Si nous ne nous sommes pas trompés sur l'origine de l'industrie villageoise, ni sur les causes qui la font survivre, sa dispari-

(1) Il va sans dire que ces chiffres sont le résultat d'une évaluation très approximative, qui ne saurait être acceptée comme l'expression absolue de la vérité.

(2) On reconnaîtra ici le système de la Fabrique collective, dont la *Science sociale* a déterminé exactement les effets : V. *la science Sociale*, t. IX, p. 338 et suiv.

tion doit être un indice de la prospérité générale croissant chaque jour. Le gouvernement n'en disconvient pas. Mais il voudrait faire subsister simultanément cette industrie et cette prospérité qui la menace. Il estime qu'il importe au plus haut degré de maintenir cette source de profits pour les classes que l'agriculture ne pourvoit pas suffisamment. Il a institué des musées où se trouvent les meilleurs produits de cette industrie. Des cours techniques sont adjoints aux écoles primaires... On donne aux paysans du bois pris dans les forêts de l'État ».

C'est encore sous l'impression des mêmes théories que l'État règle ses rapports avec l'agriculture. En dépit de la richesse du sol, les paysans russes ne sont pas très prospères; souvent leurs produits manquent de débouchés et tombent à des prix infimes. Cela va si loin que, pour eux, une belle récolte est presque un désastre, attendu qu'alors on ne sait plus que faire des grains qui encombrent les greniers. Pour parer à ces difficultés, il faudrait développer au maximum les moyens d'exportation : voies ferrées, batellerie, outillage des ports, ainsi qu'on l'a fait aux États-Unis sur une si large échelle. Mais, ici, le gouvernement se méfie de l'initiative privée et accueille peu favorablement ses propositions; il se réserve de faire tout cela par lui-même. Et il faut longtemps pour que des organes administratifs arrivent à se mettre au niveau des circonstances; aussi les choses restent-elles en suspens. M. de Lestrade le constate avec sa réserve courtoise : « L'État, dit-il, ne peut être contraint à porter son initiative sur tant de points divers, et simultanément. D'un autre côté, il doit craindre de favoriser une région au détriment des autres, fût-ce temporairement. Si, pour des raisons d'ordre trop subtil pour que nous voulions même y faire allusion, on ne croit pas pouvoir confier à des individualités le soin de doter les places d'exportation de tout ce qui leur est nécesssaire, les corporations de marchands, les zemstvos locaux, ou les municipalités, semblent devoir être autorisés à prendre l'initiative... »

Le résultat final de cette politique peut se résumer ainsi : 1° l'individu est sans cesse enveloppé, comprimé par les liens de la communauté; rien ne le pousse à développer fortement son ini-

tiative, à chercher le meilleur emploi de sa vie. Il en résulte un état de stagnation général de la race. 2° L'État s'attribue un rôle qui dépasse de beaucoup les aptitudes d'une hiérarchie de fonctionnaires; il tend à régler par lui-même, et pour ainsi dire au jour le jour, tous les détails de l'activité nationale; et, pour cela, il s'empare peu à peu de tous les ressorts économiques. Il entend avoir l'œil et la main partout, comme la Providence. Tâche colossale, bien au-dessus des forces humaines, que les hommes d'État russes ont entreprise de gaieté de cœur ! Les hommes qui secondaient le Tzar libérateur, Alexandre II, ont cru faire une œuvre grande et belle en élevant le paysan russe à la condition d'homme libre; voici que leurs successeurs ont entrepris de courber la nation entière sous le joug d'un communisme étroit. Quelles peuvent être, dans l'avenir, les conséquences de cette manière de faire, c'est ce que nous allons essayer de prévoir en tenant compte des indications de la science et des leçons de l'expérience.

IV

En orientant ses vues dans une telle direction, le gouvernement russe s'inspire immédiatement, il faut le reconnaître, de l'état social actuel de la nation. Chargé de régir les intérêts généraux d'un peuple encore très communautaire, il croit de son devoir de faire tous ses efforts pour continuer et même pour renforcer la tradition nationale. La communauté de famille ayant disparu ou à peu près, la communauté du mir ou de la corporation se trouvant insuffisante en face des besoins de la vie contemporaine, il croit suivre une évolution naturelle en constituant la communauté d'État, en bâtissant cette monstrueuse machine dont le cadre est déjà dressé, et à laquelle il ajoute incessamment de nouveaux organes.

Nous croyons que c'est là une erreur fondamentale.

Quelle est, en effet, la direction générale du progrès? Se trouve-t-elle dans le sens de la prédominance de l'action collective sur

l'action individuelle? Point du tout. Dans les espèces animales elles-mêmes, tout concourt à préparer la liberté de l'individu, dès qu'il est en état de se suffire à lui-même. Et pourtant, la brute ne dispose que d'un instinct bien inférieur à l'intelligence humaine. On pourrait dire pourtant que les sociétés animales, celles des fourmis et des abeilles, par exemple, forment des communautés tout à fait caractérisées et n'en sortent jamais. Cela est vrai, et il ne saurait en être autrement, car comment des êtres purement instinctifs pourraient-ils s'élever jusqu'à la conception des lois sociales et s'aviser de choisir entre elles? Ils s'en tiennent strictement à celles que la nature leur a assignées, et demeurent indéfiniment immobiles, incapables de tout progrès. Certaines sociétés humaines sont emprisonnées, elles aussi, dans cette forme inférieure d'organisation sociale, parce que le milieu ingrat dans lequel elles vivent ne leur permet pas de s'en tirer par l'action toute-puissante du travail. Mais les Slaves, imprégnés à l'origine de cette formation, ont commencé à la secouer dès qu'ils ont pu fouler un sol placé sous un climat plus généreux que les steppes d'où ils sont descendus. Ainsi, le progrès, pour eux, consisterait à s'éloigner de plus en plus de la communauté, quelle que soit sa forme, communauté de famille, de commune ou d'État, pour se rapprocher graduellement du particularisme individuel. Cette forme sociale met l'individu en pleine valeur, élargit son rôle dans toute la limite du possible, et favorise éminemment la constitution des élites. Or, la nation vaut naturellement ce que valent les individus qui la composent ; et, d'autre part, on peut dire que ce sont les élites qui font le progrès en entraînant la masse des éléments ordinaires à leur suite. Le système russe tend précisément à paralyser les individualités, à niveler les aptitudes, à entretenir l'esprit de routine, à faire de tout un peuple une sorte de troupeau immense, conduit par des gardiens pleins de sollicitude assurément, mais qui n'en sont pas moins des gardiens. Encore une fois, ce ne peut être là l'idéal de l'humanité, et c'est pourquoi nous considérons la politique du gouvernement russe comme inspirée par une erreur sociale.

Cette erreur ne peut manquer d'avoir, dans l'avenir, des consé-

quences d'une haute portée. La Russie tend à devenir de plus en plus le centre d'attraction des populations communautaires si nombreuses, qui remplissent l'Asie. Elle tend à les absorber peu à peu et à créer un empire colossal, instrument terrible dans la main d'un gouvernement autocratique. Avec les moyens de communication mis par la science à la disposition de l'homme, il est devenu relativement facile de conduire des centaines de millions d'individus dispersés sur des milliers de myriamètres carrés. D'autre part, un gouvernement absolu est toujours militaire et ambitieux. Il est militaire, parce que la conception même du régime est entièrement conforme aux institutions et aux coutumes qui régissent les armées. Il est ambitieux, parce que les bureaucraties cherchent sans cesse à étendre leur sphère d'action, tandis que les soldats de métier demandent avec non moins d'instance des occasions d'employer leur activité, d'acquérir des grades, des décorations, des emplois. Tout cela est logique et fatal.

Dans ces conditions, si la Russie parvient à étendre son domaine jusqu'à l'océan Indien d'une part, de l'autre jusqu'au Pacifique, englobant en d'immenses frontières la Chine et l'Asie antérieure, elle organisera les populations innombrables dont elle disposera alors sur un pied militaire, et rien ne pourra l'empêcher de les déverser comme un déluge sur l'Europe occidentale. On verrait s'ouvrir ainsi une nouvelle période d'invasions orientales qui viendraient recouvrir l'Europe d'une couche profonde de populations communautaires. L'histoire de la civilisation de ce continent serait alors à recommencer, dans des conditions moins favorables assurément qu'à l'époque où le flot des Barbares, qui amenait du moins avec lui les races particularistes primitives, Francs et Saxons, s'est abattu sur l'Empire romain. En tous cas, ce serait là un recul extraordinaire imposé aux idées d'émancipation de l'individu, au particularisme, et cela au profit de l'esprit communautaire, triomphant sous la forme de la prépotence de l'État. En d'autres termes, ce serait la victoire de l'autocratie sur la liberté.

Certains lecteurs nous reprocheront sans doute de prévoir les

choses de bien loin et de les pousser trop au noir. Sans doute, les troupes russes ne sont encore ni à Bagdad ni à Pékin, mais d'une part nous savons ce que valent les États asiatiques, nous connaissons aussi les effets du chemin de fer transcaspien, construit par les pionniers militaires russes, et nous sommes en droit de prévoir ce que donnera le chemin de fer transsibérien, commencé par les mêmes pionniers. Le jour où les rails traverseront l'Asie de l'Ouest à l'Est, la Russie sera maîtresse des destinées de l'Empire du Milieu. Dès aujourd'hui, si la Russie était seule en présence de l'Empire ottoman, elle n'en ferait qu'une bouchée. Depuis vingt ans, elle a fait des efforts considérables pour fortifier son armée, et elle a réussi à en forger un outil, lourd à manier peut-être, mais grandiose et puissant, auquel ni la Turquie ni la Chine ne seraient en état de résister.

Comment se fait-il alors que la Russie ne va pas plus vite en besogne, et temporise aussi longtemps? Parce qu'elle est tenue en respect par l'opposition certaine de l'Europe, dont elle ne saurait encore braver sans danger les oppositions. Ce sont ces oppositions qui imposent à la Russie des ménagements, de la prudence, qui l'obligent à s'en tenir jusqu'à nouvel ordre aux moyens pacifiques. Mais combien de temps encore l'Europe pourra-t-elle soutenir ce rôle modérateur? La plupart des États qui la composent s'affaiblissent de jour en jour par l'effet de deux causes graves. D'abord, à la suite d'ambitions territoriales aveugles, indignes d'eux, ils ont creusé un fossé qui les divise profondément, et qui les oblige à entretenir un état militaire si lourd, qu'il les ruinera infailliblement. Cette division et ces sacrifices insensés ne sont certes pas faits pour renforcer l'Europe en face du péril oriental. Ensuite, chose plus grave encore, l'esprit communautaire reprend l'offensive en pleine Europe sous la forme dite socialisme d'État, qui n'est pas autre chose que la forme russe elle-même, plus ou moins atténuée ou déguisée. Ce socialisme sera, lui aussi, une cause puissante de désorganisation et de faiblesse, car, en réduisant de plus en plus l'initiative privée, en abaissant la valeur individuelle des citoyens, il diminuera dans la même proportion les forces et la valeur des États pris dans

leur ensemble. Encore une fois, une nation vaut ce que valent les individus qui la composent; diminuer les individus, c'est abaisser la nation.

Si les vieux pays d'Europe voulaient suivre la politique qui répond le mieux à leurs intérêts, qui sont d'ailleurs en harmonie avec ceux de la civilisation, ils s'attacheraient essentiellement à deux choses : développer la race, et surveiller étroitement l'Orient. Le développement de la race doit s'entendre en ce sens qu'il s'agit non seulement de faire progresser la richesse, ou de maintenir la paix publique, ou de faire fleurir les lettres, les sciences et les arts, mais surtout de perfectionner l'éducation individuelle dans le sens du plus large épanouissement de toutes les capacités, de toutes les forces particulières, de toutes les libertés.

Surveiller l'Orient, cela ne veut pas dire qu'il faut contrarier la Russie ou les autres pays d'Orient dans leur développement intérieur normal. Au contraire, il est dans l'intérêt général de l'humanité que le progrès social se répande dans le sens de l'extension du système d'éducation que nous appelons particulariste. Ce progrès serait le meilleur des gages de paix, d'avancement moral et de prospérité matérielle pour l'espèce humaine tout entière. Il s'agit seulement de prendre des précautions contre les conséquences certaines de l'erreur considérable dans laquelle est tombée le gouvernement russe, en prévenant le succès définitif d'une politique extérieure qui constitue pour l'Europe une menace formidable. Menace auprès de laquelle les rancunes et les rivalités qui divisent les États de l'Occident doivent paraître bien peu de chose.

Et pourtant, ce sont ces rivalités et ces rancunes qui dominent actuellement la politique de l'Europe. On en a senti les effets dans cette triste question de Turquie, dont les sanglantes péripéties nous font horreur. Elles devraient surtout nous faire monter au visage la rougeur de la honte, car si ces exécrables forfaits ont pu s'accomplir par les ordres d'un souverain affolé, c'est que les combinaisons à courte vue de la politique européenne n'ont pas permis d'intervenir à temps pour arrêter les massacres qui ont déshonoré cette fin de siècle. Voilà donc où

nous en sommes, et ce dont nous menace le communisme d'État. C'est dire que tous les hommes éclairés doivent le combattre par la plume, par la parole et surtout par l'action, partout où ils en trouveront l'occasion.

Léon POINSARD.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE (1)

VIII

LA CULTURE EN GRANDE PROPRIÉTÉ, ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE. — LE TYPE ANGEVIN

Le Bourbonnais nous a fourni un spécimen des Plateaux du Bassin de la Loire (2); il me reste à présenter un spécimen des Plaines Basses de ce même bassin. Nous le prendrons en Anjou.

Passer du Bourbonnais à l'Anjou, c'est aller de la partie haute du bassin de la Loire à sa partie basse, des Plateaux situés sur le haut cours du fleuve, aux Plaines situées sur son cours inférieur.

I

Si on essaye de discerner quels sont les caractères de ce Lieu nouveau qui agissent avec le plus d'intensité sur le type social, on en aperçoit immédiatement deux :

1° *La configuration du sol.* — L'Anjou s'étend à peu près également sur les deux rives de la Loire qui forme ainsi l'artère centrale du pays. Mais, en arrivant dans l'Anjou, la vallée de la Loire

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896, février et mars 1897.

(2) Voir le précédent article.

s'élargit en une vaste plaine, surtout dans la direction du Nord. Cet abaissement du sol est particulièrement marqué dans la région où le Loir, la Sarthe grossie de l'Huisne, la Mayenne grossie de l'Oudon, viennent confondre leurs eaux pour former la Maine, qui se jette dans la Loire un peu au Sud d'Angers. « La rive droite fuit sans fin, plaine immense, parfaitement unie, et parsemée d'arbres, qui se massent au loin et forment un large horizon boisé. La vallée de la Maine relie, par une bande de belles prairies, le val de la Loire à une autre plaine d'alluvion qui rivalise avec lui de richesse et de fertilité : c'est le vaste bassin de prairies où s'unissent la Sarthe, le Loir et la Mayenne (1). »

Voilà la partie centrale de l'Anjou caractérisée d'une façon très nette : c'est une vallée, dont l'étendue est telle qu'elle prend les proportions d'une *vaste plaine basse*, abondamment irriguée par de nombreux cours d'eaux. On pourrait appeler cette région le pays des rivières.

Le reste de l'Anjou, surtout au Sud de la Loire, est plus élevé, il se développe en plateaux ; mais ces plateaux ont une faible altitude, ils sont *mollement ondulés*, souvent bien irrigués et coupés de *vallées*. On ne trouve de relief un peu mouvementé que dans le petit massif de collines granitiques qui se dresse au Sud de Chemillé, formant le nœud hydrographique duquel divergent l'Hyrôme de Chemillé, l'Èvre de Beaupréau, le Lys et l'Arduson. Le point culminant de ce petit massif n'est lui-même, qu'à 210 mètres d'altitude.

M. Dauprat caractérise en ces termes la partie du plateau qui s'étend entre la Loire et Beaupréau. « Ce n'est pas un grand plateau en forme de cuvette, aux bords légèrement surélevés, et tel que ceux de Touraine ; il présente du Sud au Nord *une pente générale*. Cette pente et la fréquence des pluies ont donné naissance aux *nombreux cours d'eau* que nous avons remarqués sur notre route ; ils reçoivent de nombreux affluents ; j'en compte cinq sur la rive droite de la Divatte, entre la Varenne et Saint-Sauveur, c'est-à-dire sur une distance de quatre kilomètres seulement. Et

(1) P. Joanne, *Dict. géogr. et adm. de la France*, art. MAINE-ET-LOIRE.

comme les grands cours d'eau prolongent sur toute leur étendue les coulées que nous avons remarquées dans la vallée, comme les affluents déchirent le sol de la même façon, vous vous rendrez compte que ce plateau, raviné dans tous les sens, présente un aspect bossué, un *vrai pays de côtes*, ainsi que disent ses habitants (1). »

Nous pouvons donc dire que l'Anjou est, dans son ensemble, une région de plaines basses largement irriguées et de petits plateaux peu élevés, ondulés et coupés de vallées et de côtes.

Retenons bien ce premier caractère ; voici le second :

2° *La douceur et l'humidité du climat.* — Le climat est *doux* d'abord à cause de la faible altitude du sol, ensuite à cause du voisinage de l'Océan et du Gulf-Stream, enfin et surtout, parce que l'Anjou est protégé contre les vents du Nord et du Nord-Est, par les collines de Normandie et du Perche. Ce pays est donc directement exposé au Midi.

Le climat est humide parce que ces mêmes collines arrêtent les courants d'air plus secs du Nord et du Nord-Est ; le pays se trouve ainsi ouvert aux vents humides de l'Ouest qui lui apportent les vapeurs de l'Océan. « Ce qui manque à l'Anjou, c'est la limpidité et la transparence de l'atmosphère. *Même dans les belles journées de printemps*, une légère vapeur empâte toujours les lignes et restreint les horizons. Est-ce parce que le vent tiède de la mer apporte avec lui un peu de brumes de la côte bretonne ? Est-ce que de cet immense lacis de rivières, Loire, Mayenne, Maine, Sarthe, Loir, Authion, Loiret, Aubance et Layon, qui entoure Angers, les vapeurs montent sans cesse (2) ? »

Ces caractère du sol et du climat ont agi directement et profondément pour constituer le type angevin. Mais, en réalité, leur action s'étend au delà. Ils paraissent expliquer aussi, du moins dans ses grandes lignes, le type vendéen, qui occupe une région contiguë également en plaine, située au Sud-Ouest de l'Anjou, et dont l'évolution sociale se rapproche sensiblement de celle de ce dernier pays. Cependant, comme le type est plus net et plus

(1) *Science sociale*, t. VIII, p. 543.
(2) *Voyage en France*, par Ardouin-Dumazet, 2e série, p. 214.

caractérisé dans l'Anjou, nous considérons plus spécialement ce pays.

Par l'étendue de ses plaines basses, par la faible altitude et le vallonnement de ses plateaux, par la douceur et l'humidité de son climat, l'Anjou est essentiellement un *pays à productions abondantes et variées*. Je dirais volontiers, si on veut bien ramener cette expression à un sens raisonnable, que l'Anjou est un pays de Cocagne.

« Ce doux pays d'Anjou est si aimable avec ses belles cultures, les molles ondulations de ses collines, ses grandes îles boisées remplies de hameaux enfouis sous la verdure; les pentes plantées de vignes contrastent si heureusement avec le fond des vallées rempli d'arbres fruitiers, que la disparition d'un seul des éléments du paysage en détruirait l'harmonie. » Peu de pays présentent, en effet, une pareille variété de productions.

Plus au nord, en Normandie et en Bretagne, l'humidité est trop grande, le soleil n'est pas assez chaud pour permettre la culture de la vigne et de nombreuses espèces d'arbres fruitiers; plus au Sud, l'humidité est trop faible, le soleil est trop chaud pour le développement des prairies. L'Anjou est peut-être la seule région de la France où le parfait équilibre entre le climat du Nord et celui du Midi permette d'obtenir à la fois les productions de ces deux zones. C'est à la fois une Normandie plus chaude et une Provence plus humide.

Les plateaux de l'Anjou participent eux-mêmes en général à cette heureuse situation, grâce à leur faible altitude, qui en fait des plaines à peine surélevées, et grâce aux ondulations du sol qui varient à l'infini les expositions et par conséquent les productions.

Parmi ces dernières, les productions spontanées ou arborescentes sont représentées d'abord par les vastes prairies qui couvrent les plaines basses et par la gamme très étendue des arbres fruitiers qui couvrent les coteaux et les pentes mamelonnées. Dans les arrondissements de Segré et de Baugé, les pommiers à cidre rappellent la Normandie; dans les arrondissements de Segré et de Cholet, les châtaigniers rappellent le Limousin; dans les

arrondisssement de Saumur et de Baugé, les noyers rappellent le Périgord et le Quercy ; dans les terres calcaires du Saumurois, le prunier, l'abricotier et surtout l'amandier rappellent la Provence.

Les cerises à guignes sont si abondantes, qu'on en fabrique en grand la liqueur de guignolet et qu'il s'en exporte pour plus de 200.000 francs de la seule région qui borde la Loire.

A ces productions arborescentes si variées s'ajoutent, surtout dans les plaines basses, les pépinières, les produits horticoles et les cultures maraîchères qui font la fortune de cette partie de l'Anjou ; « Angers est la terre classique des pépiniéristes pour la plante d'appartement et les plantes de pleine terre. » Le climat est très favorable à ces cultures, qui ont besoin d'une humidité tiède et d'une température égale.

L'horticulture est souvent entreprise par de grandes maisons. Mais il y a aussi « une multitude de maisons secondaires se livrant généralement à une culture particulière. L'une ne fait que des œillets, d'autres se bornent aux renoncules, celle-ci a des collections de diclytras remarquables; ailleurs, ce ne sont que des tulipes, plus loin des jacinthes. Au moment de la floraison des camélias, certaines pépinières sont des merveilles. La douceur du climat permet d'obtenir un grand nombre de plantes des pays chauds. C'est ainsi que le palmier de Chine, aux larges feuilles étalées, fructifie en plein air; ses graines sont bonnes pour la reproduction. La merveille des plantations d'Angers, c'est la culture des azalées. En avril et mai, les champs couverts d'azalées sont éblouissants. Dans la ville même d'Angers, au faubourg Bressigny, un champ de rosiers couvre cinq hectares. Plus considérable encore est la culture des jeunes arbres fruitiers, forestiers et d'alignement. Près de Brissac, aux Alleuds, j'ai parcouru des plantations de 50 hectares couverts de plants d'arbres fruitiers. La variété est grande : un catalogue me donne le nom de près de 400 espèces de poiriers indépendamment de 600 variétés non énumérées, 600 variétés de

(1) Ardouin-Dumazet, *loc. cit.* p. 195.

pommiers, 1.500 de rosiers, 150 de pruniers, 475 de vignes, 219 de rhododendrons. Camélias et azalées remplissent des colonnes du catalogue (1) ». Certaines de ces maisons ont des agents à l'étranger et jusqu'en Amérique, ce qui peut donner une idée du développement de ce commerce.

Une autre culture très répandue dans l'Anjou, et qui accuse encore très nettement la douceur du climat est celle des primeurs, particulièrement des artichauts et des choux-fleurs. Les Bretons de Roscoff, sitôt leurs cultures terminées, « parcourent les jardins angevins, achètent sur place, chargent sur leurs charrettes et transportent à la gare. Pendant les mois de mai et de juin, on expédie chaque jour jusqu'à 50 wagons. Quand les choux-fleurs, les petits pois et autres légumes sont expédiés, commence le commerce des artichauts (2). »

Enfin, la vigne vient terminer et couronner cette série de productions déjà si riche et si variée. Près de 50.000 hectares sont plantés en vignes, couvrant toutes les pentes le long des cours d'eau, les coteaux le long des routes et même de nombreux plateaux. Et le vin de ces vignes n'est pas d'une qualité ordinaire : les vins d'Anjou ont une réputation. Sur les bords de la Loire, les argiles compactes produites par la décomposition des schistes rouges donnent des vins blancs qui ont atteint jusqu'au prix de 1.500 francs la barrique. Le prix de 500 francs, qui est ordinaire pour les vins de choix des coteaux du Saumurois, n'est pas rare pour les crus de Rablay, de Bonnezeaux, des coteaux du Layon. Les cépages blancs sont le pineau blanc, le muscadel, le meslier, le gros plant et le bourgogne blanc. Il se fabrique même à Saumur des vins champanisés qui peuvent faire concurrence à certains vins de la Marne. Le vin mousseux de Saumur se prépare dans des caves creusées dans le tuf et une partie est vendue comme champagne, après avoir subi un traitement analogue. Une seule maison de Saumur vend de 600.000 à 700.000 bouteilles par an.

On voit que, au point de vue des productions spontanées ou

(1) Ardouin-Dumazet, *loc. cit.*, p. 198.
(2) *Ibid.*, p. 201.

arborescentes, l'Anjou est un des pays privilégiés, un de ceux, par conséquent, où l'homme a le moins d'efforts à faire pour pourvoir à sa subsistance, grâce à la libéralité d'une nature très généreuse. Je tenais à bien établir ce fait dont on verra se dérouler les conséquences.

Mais auparavant, je dois signaler un second fait, dont l'influence a été également considérable. Je veux parler de l'origine historique des populations de l'Anjou.

J'ai expliqué comment le bassin de la Loire avait été la principale route des Celtes, en Gaule : ils y arrivèrent en droite ligne à leur sortie de la vallée du Danube (1). J'ai dit également comment ils descendirent cette vallée de la Loire, où ils purent continuer à mener leur vie à demi pastorale, grâce aux prairies qui bordent les rives du fleuve.

On peut s'imaginer l'étonnement et l'admiration de ces populations, lorsque, en arrivant dans la région qui forme l'Anjou actuel, elles virent tout à coup la vallée s'élargir et s'étendre en une immense plaine, au climat tiède, aux nombreux cours d'eau, aux vastes prairies. Depuis qu'ils étaient sortis de la puzta hongroise pour s'engager, bien plus de force que de gré, dans la passe étroite du haut Danube, pareille bonne fortune ne leur était pas arrivée. Et c'était une bonne fortune particulièrement pour des Celtes, plus formés à la vie semi pastorale et à la cueillette qu'à la culture.

Ils purent donc s'étaler et se mettre à l'aise; ils purent s'établir en groupe au lieu d'émigrer presque individuellement au fur et à mesure de la colonisation, comme durent le faire, longtemps après, ceux qui occupèrent les plateaux plus élevés, à la suite des grands défricheurs de forêts (2). Ils purent se fixer par clans entiers avec leurs chefs, avec leur organisation antérieure et tout au large.

Ils se fixèrent d'autant mieux là que cet endroit était précisément le point d'aboutissement, le terme même de la longue

(1) Voir la livraison de novembre 1896.
(2) Voir la livraison de février 1897.

route qu'ils suivaient d'Orient en Occident. La route s'arrêtait brusquement barrée par l'Océan immense. Il n'était pas facile de s'échapper vers le Sud, car, dans cette direction, on allait se heurter au flot de populations plus anciennement arrivées de l'Afrique à travers l'Espagne. La route était bien ouverte vers le Nord-Ouest, vers la Bretagne, mais combien elle était peu engageante, en comparaison des plaines angevines, cette route de landes et de granit : c'était le désert après la Terre promise. Vers le Nord, en remontant les trois rivières qui se réunissent près d'Angers, le Loir, la Sarthe, ou la Mayenne, on aboutissait aux collines boisées du Perche ou de la Normandie, dont l'altitude et la pauvreté ne laissaient pas soupçonner les riches et verdoyantes plaines de la Normandie septentrionale.

Tout portait donc à se fixer dans les basses plaines de la Loire. Mais là, une sélection dut s'opérer. Les clans celtes les plus forts, les plus résistants durent s'y maintenir, et ce furent probablement les clans désorganisés, les vaincus, les fuyards, qui furent réduits à aller s'éparpiller tristement dans les landes de la Bretagne ou dans les collines du Perche et de la Normandie.

Par suite de sa situation géographique, de son climat, de l'abondance et de la variété de ses productions, l'Anjou apparaît donc comme une des régions où les Celtes se sont plus particulièrement établis et maintenus par grandes masses, avec tout le cadre de leur organisation sociale. J'ai d'ailleurs montré précédemment (1) comment le type social celte était resté particulièrement accusé jusqu'à nos jours dans cette partie du bassin de la Loire. L'Anjou formait, à l'époque gauloise, la confédération des Andécaves qui furent, avec Dumnacus, les derniers Gaulois qui aient résisté, même après le désastre d'Alésia, à la conquête romaine. Cela fait bien supposer que cette partie de l'Ouest était la région celtique par excellence.

Si l'Anjou s'est trouvé à l'extrémité occidentale de la principale route suivie par les Celtes, il s'est trouvé également à l'extrémité méridionale, de la région où les Francs se sont surtout fixés.

(1) Voir la livraison de décembre 1896.

Les Francs ont, en effet, occupé plus spécialement les pays situés au Nord de la Loire. Dans les incursions qu'ils firent vers le Midi, la seule route largement ouverte était celle de la vaste plaine qui, de Paris, s'étend, à travers la Beauce, jusqu'à l'Anjou. Après l'Anjou, la route est étranglée, entre l'Océan et les monts du Limousin, qui forment à cet endroit les dernières pentes du massif central.

Cette circonstance, combinée avec les avantages du sol, du climat et des productions, a dû avoir pour effet de retenir en Anjou un certain nombre de Francs, qui se superposèrent à la population purement celtique. On va voir, par la suite de cette étude, que l'état social de l'Anjou ne peut s'expliquer complètement que par la superposition et le mélange plus ou moins complet de ces deux éléments de populations. Nous savons d'ailleurs que Chilpéric, chef des Francs Saliens, s'empara d'Angers et soumit tout le pays à sa domination vers 470.

Ajoutons, enfin, que la Loire fut une des grandes routes de pénétration des Normands en Gaule ; ils s'emparèrent à plusieurs reprises de la ville d'Angers et se répandirent plus ou moins dans le pays. Or les pirates normands entraînaient avec eux un certain contingent de Francs ou de Saxons.

Ce mélange de Celtes et de Francs semble expliquer la situation distinguée qu'occupèrent les Angevins dans l'histoire de la féodalité. On connaît la haute fortune de leurs comtes ou de leurs ducs, rois d'Angleterre, de Jérusalem, de Sicile, et la réputation des Angevins, qui furent toujours au premier rang dans les prouesses de guerre et de chevalerie, ce qui leur valut le renom de « gentillesse », comme on disait alors. Ils ne brillèrent pas comme les Francs du Nord dans la période territoriale et agricole de la féodalité, mais seulement dans sa période guerrière et féodale, comme il convenait à des Francs mélangés de Celtes.

Les facilités extraordinaires offertes par le Lieu et le mélange de ces deux groupes de populations, tels furent les deux facteurs essentiels de l'état social dont il nous faut maintenant signaler les traits caractéristiques.

II

C'est dans les conditions du *Travail* que ces traits caractéristiques apparaissent d'abord.

S'il est un pays où l'homme n'ait pas besoin, pour se livrer à la culture, de donner une grande somme de travail, c'est bien celui que nous venons de décrire. La nature a trop fait, pour qu'il reste beaucoup à faire. Par lui-même, le travail de la culture exige l'effort énergique et persévérant, la prévoyance à long terme. Mais ici, par suite de la libéralité de la nature, la culture est bien moins exigeante, elle devient facile et en quelque sorte aimable.

Presque partout la culture s'appuie à la fois sur l'élevage du bétail et sur l'ensemble de productions spontanées et arborescentes dont nous avons donné l'énumération. Aussi jusqu'à ces dernières années se contentait-on d'une culture tout à fait extensive, exigeant peu de travail et peu d'effort. On ne faisait de plantes sarclées, navets, choux, pommes de terre, que dans une pièce de terre spéciale, espèce de jardin nommé *closeau* ou *bordage*, où l'on concentrait beaucoup de fumier et que l'on cultivait à la main. Dans le reste des terres, on faisait trois ou quatre fois du blé ou du seigle, mais toujours après une jachère; puis on laissait la terre s'enherber naturellement et on s'en servait, comme pâturage, pendant six ou huit ans (1).

Sous influence de cette vie facile, le caractère angevin se dessina peu à peu et prit les traits sous lesquels il nous apparaît aujourd'hui.

J'ai dit qu'au moyen âge les Angevins avaient brillé au premier rang de la féodalité guerrière, sous la double influence de leur formation à la fois celtique et franque. Le Celte avait apporté sa turbulence batailleuse; le Franc ses aptitudes de chef et de do-

(1) P. Joanne, *loc. cit.*, p. 2,406.

minateur. A ce contact, le Celte s'était trouvé quelque peu relevé; le Franc, au contraire, avait été sensiblement abaissé, en ce sens qu'il avait perdu ce qui fit ailleurs sa supériorité propre : l'aptitude à constituer et à gouverner des domaines ruraux indépendants. En Anjou, il fut moins porté que les Francs du Nord à s'installer solidement sur son domaine : la douceur du pays et les facilités de vie qu'il offrait l'inclinèrent davantage vers l'oisiveté, vers l'existence aventureuse et aventurière du chevalier féodal.

Lorsque la féodalité militaire eut vécu et que toute cette chevalerie fut contrainte, par la force des choses, de déposer son armure et de se fixer sur ses terres, elle y retrouva la vie facile que nous venons de dire et elle s'y abandonna.

Pour toutes les classes de la société, la vie est douce en Anjou. Cette douceur de vivre persista même à la veille de la Révolution, c'est-à-dire à une époque où le peuple des campagnes, écrasé par le fisc, était généralement plongé dans la plus profonde misère. « La nourriture des habitants, dit un curé d'Anjou sous le règne de Louis XVI, même chez les moins aisés, était substantielle et abondante. Le pain, dans lequel il n'entrait qu'un tiers d'orge sur deux tiers de blé, était fort bon, et le cidre, plus ou moins affaibli par l'eau, ne manquait à personne. La soupe était, au souper, suivie d'un plat de viande, ou d'œufs, ou de légumes; au déjeuner et à la collation, on avait toujours deux plats, beurre et fromage, puis souvent un troisième de fruits crus ou secs, pommes, noix, etc. Les plats étaient servis entiers sur une table couverte d'une nappe, où chacun, muni d'une assiette, de cuiller et de fourchette, mangeait suivant son idée (1). »

C'est à cette facilité de vie qu'il faut attribuer le trait particulier du caractère local qu'on a si bien exprimé dans ces termes : *la douceur angevine*. On retrouve partout « cette caresse des manières, qui est une des traditions, et une des grâces du pays ange-

(1) François-Yves Besnard, *Souvenir d'un nonagénaire*, publiés par M. Célestin Port, 1880, t. I, p. 301.

vin (1). » Un vieux magistrat du seizième siècle a bien défini ces populations : *Andecavi molles*, et il ajoutait : *sunt mites atque benigni*. La mollesse, la douceur, la bienveillance qui porte à accueillir l'étranger d'une façon souriante, ce sont bien là les caractères de ces populations, plus aimables qu'énergiques, plus portées aux réunions joyeuses, aux cérémonies, aux fanfares qu'au travail intense, dont on laisse volontiers retomber le poids sur les femmes. « Tandis que le mari, nonchalamment attablé à Angers, à Saumur ou ailleurs, laisse s'écouler avec insouciance son temps et son argent, la femme redouble d'économie comme de travail pour que la maison souffre le moins possible (2). »

Malheureusement les libéralités de la nature sont un présent encore plus funeste qu'il n'est agréable. Elles dispensent de l'effort; et par là, elles ne développent pas l'énergie et l'esprit d'entreprise. On n'est pas excité à aller de l'avant; on reste bonasse, on est trop heureux naturellement. Avec cela, on peut fabriquer une race aimable; on ne fabrique pas une race vigoureuse et puissante.

A cette vie facile, les grands propriétaires angevins perdirent même les traditions guerrières que leurs origines historiques avaient implantées dans la race. Au moment de la Révolution, l'Ouest, resta fidèle à la royauté, entreprit de résister à la Convention; or l'initiative vint des paysans et ils durent obliger les nobles à les suivre. Ceux-ci ne demandaient qu'à rester tranquillement chez eux.

Quel sont donc ces grands propriétaires et ces paysans? Dans quelle situation se trouvent-ils les uns vis-à-vis des autres?

Dans l'Anjou, la petite et la grande *Propriété* sont peu répandues, c'est la moyenne qui domine. Les exploitations ont, en général, de 30 à 40 hectares; il y en a de beaucoup plus réduites, mais qui comprennent encore de 10 à 12 hectares; on les appelle des *closeries*, parce qu'elles sont formées d'un seul clos. « C'est dans l'Anjou que se présente le véritable country-gentleman

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, p. 53.
(2) *Ibid.*, p. 60.

français, dans ces familles qui jouissent de 5.000 à 10.000 francs de revenus. Point de grands entrepreneurs, de fermiers capitalistes, mais aussi, peu ou point de journaliers vivant exclusivement de salaires. Des exploitations limitées par l'étendue que peut cultiver une famille (1). »

Cette situation moyenne de la propriété est bien la conséquence de cette culture facile avec combinaison de productions spontanées et arborescentes : les petites gens se trouvent soutenus et ne tombent pas trop bas ; les autres ne sont pas incités à l'effort et ne s'élèvent pas trop haut. On n'aboutit ni à la misère ni à la richesse.

Voilà bien l'influence du Lieu. L'influence du mélange de races se manifeste également dans le mode d'exploitation des domaines. Ce n'est ni le métayage, dont nous avons vu l'origine gallo-romaine, ni le fermage tel qu'il fut pratiqué par les Francs ; c'est un type mixte et parfois un mélange des deux, ce qui prouve bien que nous sommes ici au point de rencontre des deux races, au point où elles se sont tout particulièrement compénétrées. « Beaucoup de cultivateurs sont des métayers et quand le contrat prend la forme d'un bail à ferme la rente se paie souvent en denrées (2) ». Ce mode mixte d'exploitation s'étend au Sud de l'Anjou, jusque dans le Poitou : « Le nombre des fermiers s'est accru relativement à celui des métayers, sans que le métayage ait disparu. Sur 1.000 exploitations, on compte 416 métayers et 584 fermiers (3) ».

M. Dauprat a très bien défini ce type : « L'ami chez lequel nous allions (en Anjou), dit-il, réside toute l'année à la campagne. Il vit sur sa terre, qui lui fournit non seulement la vie matérielle, moins l'épicerie et la viande de boucherie, mais encore le bois à brûler et le bois de construction. Il n'exploite pas par lui-même, mais il possède des métairies, comme on dit dans le pays. En réalité, ce ne sont ni des métairies, puisqu'elles doivent un

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 190. — V. aussi Baudrillart, *loc. cit.*, p. 214.

(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 186.

(3) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 214.

fermage en espèces, ni des fermes, puisqu'elles doivent des redevances en nature et de vraies corvées, des journées d'hommes et d'animaux à première réquisition du propriétaire. C'est un système mixte, qui, par les redevances, oblige le propriétaire à la résidence pour en profiter ; à une certaine surveillance, pour se les assurer (1). »

En effet, les propriétaires angevins résident généralement sur leurs terres. C'est là un trait qu'il importe de noter.

Ici la résidence paraît due à la fois aux facilités de vie et à la faible aptitude à l'effort qui caractérise cette population. Nous avons vu apparaître, dans le Bourbonnais, un type énergique de grands propriétaires, qui restent sur leurs terres pour les améliorer, pour entreprendre la lutte contre un sol médiocre et un climat difficile. Le propriétaire de l'Anjou n'obéit pas aux mêmes mobiles, il n'a à lutter ni contre le sol, ni contre le climat ; en tous cas, il y est généralement peu disposé. La vie facile, l'abondance de toutes choses ne le poussent pas au dehors ; il se laisse aller doucement à cette bonne petite existence et aime mieux vivre modestement là, que de faire un effort pour améliorer sa culture, ou pour aller au loin se créer des ressources plus abondantes. Il ne suffit pas de constater qu'un propriétaire pratique la résidence, il faut encore savoir pourquoi et comment il la pratique. Le grand propriétaire de l'Anjou ne se rattache pas à la race des grands défricheurs, et des grands transformateurs du sol. Jusqu'au commencement de ce siècle, il n'y avait guère en Anjou « d'autres chemins que les ornières creusées par les roues des chars rustiques, le long des pentes escarpées ou dans les fondrières des bas-fonds ; les relations avec le dehors manquaient autrefois presque complètement. Les propriétaires, la plupart gentilshommes, n'ayant pas assez de revenus pour vivre à la cour, résidaient sur leurs domaines et y menaient un genre de vie *très conforme à celui de leurs paysans*. Les denrées se partageaient de bonne amitié entre le cultivateur et le maître, et comme la population n'était pas nombreuse, l'abondance régnait

(1) *Science sociale :* « Une visite en Anjou », t. VIII, p. 546.

sans beaucoup d'effort. Les besoins des uns et des autres une fois satisfaits, nul n'avait intérêt à augmenter sa part, puisque les denrées n'avaient aucune valeur. Le climat étant d'ailleurs sain et tempéré, le paysage agréable et gai, le gibier, cette pomme de discorde, assez abondant pour suffire à tous, la vie coulait heureuse et facile (1) ».

Retenons cette phrase : « Ils résidaient sur leurs domaines et y menaient un genre de vie très conforme à celui de leurs paysans. » Voilà bien la formule qui caractérisait l'ancien propriétaire de l'Anjou. Elle explique à la fois les bons rapports qui ont persisté entre les diverses classes de la société et aussi l'état arriéré de la culture jusqu'à ces dernières années.

C'est seulement depuis quarante ou cinquante ans que cette situation tend à s'améliorer çà et là, mais sous l'action d'influences venues du dehors. Après l'insurrection royaliste de 1832, le gouvernement, voulant prévenir le retour de pareils événements, entreprit d'ouvrir le pays par un réseau complet de routes dites stratégiques. Ces routes, destinées à faciliter la circulation des soldats, facilitèrent surtout celle des marchandises; toutes les denrées agricoles qui jusqu'alors étaient consommées sur place, comme nous venons de le dire, purent être exportées au loin et prirent, par le fait même, une plus grande valeur. Il en résulta pour tout le pays un certain développement de richesse. Les idées du dehors, les méthodes nouvelles pénétrèrent également par les mêmes voies, et un mouvement dans le sens du progrès et des améliorations agricoles se dessina.

L'emploi de la chaux, en particulier, se développa; grâce à cet amendement, les terres les plus médiocres furent améliorées : le froment fut substitué au seigle, dont on se contentait autrefois; l'antique assolement fut modifié; les prairies artificielles, se multiplièrent, l'espèce bovine fut améliorée par l'introduction du *durham*.

Ces progrès furent favorisés par la résidence des grands propriétaires, qui, étant sur place, furent plus portés à s'intéresser à

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 187.

la culture, lorsqu'ils virent qu'on pouvait en tirer un produit rémunérateur. Comme ils étaient restés unis à leurs paysans par des liens traditionnels, les quelques propriétaires qui voulurent bien s'en donner la peine purent pousser les gens des campagnes dans la voie des améliorations. Ainsi le métayage, qui, dans le Midi, crée souvent un état d'antagonisme (1), et coïncide avec une exploitation très arriérée, devint ici, par le fait de la résidence traditionnelle des propriétaires, une association véritable également avantageuse pour les deux parties et pour la culture.

Nous retrouvons donc la conclusion à laquelle nous ont amenés les faits précédemment observés : le relèvement de la culture ne s'opère pas par le paysan, il se fait par le propriétaire. Mais nous constatons ici un fait nouveau : la résidence du propriétaire ne suffit pas, ainsi que le prouve l'exemple des anciens propriétaires de l'Anjou ; il faut, de plus, que celui-ci se décide à apporter à la terre le concours de son intelligence et de ses capitaux.

J'ai signalé les liens traditionnels qui existaient entre propriétaires et paysans. Ces liens apparaissent nettement quand on examine le type de *Famille* qui est un des traits caractéristiques de l'Anjou. Ce type est nettement communautaire.

« Partout, dit M. Dauprat, nous retrouvons la trace de *plusieurs ménages* vivant sous le même toit et en communauté. Les parents gardent leurs enfants mariés, par des arrangements de famille, ou comme domestiques salariés ; à la mort de l'un d'eux, le survivant règne incontesté et maintient la vie commune. C'est ainsi que l'une des fermes de mon ami a été conservée en commun par les deux frères après la mort des parents ; que, dans l'autre, vit une veuve avec ses enfants et le ménage de son fils aîné ; que, dans l'Ile aux Moines, après la mort de son mari, la mère a réuni, sous le même toit et sous son autorité, les deux ménages de ses fils aînés et de nombreux autres enfants. »

Ils éprouvent une peine extraordinaire à se séparer, à briser

(1) *La Science sociale*, t. VIII ; *Une visite en Anjou*. p. 547.

les liens qui les unissent les uns aux autres, à renoncer à la vie en commun. M. Dauprat en a donné un exemple pris sur le vif, en parlant d'une famille bourgeoise d'Anjou, qui vint se fixer en Touraine. Elle emmenait avec elle son personnel « composé de quatre hommes et de cinq femmes avec des enfants, ne formant qu'une seule famille employée dans la même propriété. C'était le vieux père avec sa femme, qui, en vrai descendant de famille patriarcale emmenait dans son exode un fils aîné célibataire, un second fils avec la femme, les deux enfants et la belle-mère de celui-ci, une fille aînée cuisinière, mariée au valet de chambre, une seconde fille vachère (1). » Naturellement ils conservent avec un soin jaloux le costume et les traditions du pays.

Dans la classe supérieure, la communauté est remplacée par la fausse famille-souche qui n'en est qu'une déformation. Les grands propriétaires « sont établis sur leurs terres depuis des générations par un système de *transmission intégrale*. Le grand problème, pour chaque famille, est d'éluder le partage forcé, en transmettant la terre entière à l'aîné. Pour y réussir, on poursuit le rêve d'un mariage riche qui permette à l'aîné de dédommager ses frères et sœurs. On espère que les autres frères, à l'armée d'ordinaire, pourront, grâce à leur uniforme, se marier assez richement pour ne pas se montrer exigeants au moment du partage. On garde les filles à la maison, faute de dot pour les marier, ou bien elles entrent au couvent (2) ».

Comme on a bien l'impression que tout cet état social ne se maintient que par le cadre, par le groupe, par l'appui que chacun cherche et trouve, non en lui-même, mais dans les autres!

Tant que l'on reste ainsi solidement encadré, tout va à peu près bien; mais que le cadre vienne à se rompre et tout ce bloc se disloque, les uns tombant d'un côté, les autres de l'autre. Or, c'est précisément ce qui se produit aujourd'hui, par suite du développement des communications qui a mis l'Anjou en rapport avec le dehors et qui, en augmentant les moyens de s'élever

(1) *La Science sociale*, t. VIII, p. 540.
(2) *Ibid.*, p. 549.

par soi-même, pousse les plus capables à la rupture de la communauté.

Par le fait même, l'ancien *Patronage* patriarcal est battu en brèche et son insuffisance devient plus manifeste. Si ce patronage a l'avantage de soutenir, il a l'inconvénient de ne pas pousser les gens à s'élever. Et aujourd'hui il ne suffit plus de se soutenir, il faut monter.

M. Dauprat caractérise bien ce genre de patronage à propos de la famille des serviteurs dont il est parlé plus haut : « Ils appellent M. C... « notre maître », même quand ils lui parlent. Mme C... « notre maîtresse » et non Madame. Ils se montrent affectueux et pleins de respect; leur confiance ne dégénère jamais en familiarité. M. C... me disait : « Ils demandent à être protégés. Ils ne sont capables de rien par eux-mêmes; ils font ce qu'on leur dit, mais il faut tout leur dire ». Ce sont de grands enfants et leurs maîtres les considèrent comme faisant partie de leur famille; ils causent avec eux, connaissent leurs besoins, s'intéressent à ce qui les touche. Pour n'en citer qu'un exemple, Mme C... s'est complètement chargée de l'éducation des enfants. Chaque jour, depuis trois ans, elle consacre deux heures à la classe. Il venait des paysans angevins chez nos voisins, soit des jeunes faisant leur service militaire à Tours, soit des pères venant voir leurs fils sous les drapeaux. Je vis l'un d'eux embrasser Mme C... « sur les trois joues » à la mode angevine, et Mme C... de me dire : « il m'a bien piquée avec sa barbe, mais il avait l'air si heureux de me revoir ! » (1)

Les conditions du *Voisinage* ne sont pas moins caractéristiques que le Patronage. En dépit de cette formation communautaire, la tendance est d'établir les habitations au milieu du domaine, au lieu de les agglomérer en villages. Cette dispersion de la population est tellement générale que chaque curé possède un cheval pour pouvoir plus facilement visiter ses paroissiens épars dans la campagne. Même, d'après une vieille coutume, les curés font à cheval leur entrée dans leur paroisse.

(1) *Loc. cit.*

Voilà bien la constitution du domaine rural à habitation centrale, qui s'observe partout où les Francs se sont établis; ce fait confirme encore ce que nous disions plus haut au sujet de l'établissement des Francs en Anjou. Ils se sont superposés à la population celtique et se sont établis à la campagne et à leur façon. Ils ont fourni à la fois des chefs militaires pendant la période féodale et des patrons pour l'établissement de la culture en grande propriété. Mais comme le fond de la population était celtique, cette dernière a conservé l'habitude de grouper plusieurs ménages dans chacune de ces fermes isolées.

Il s'est fait ainsi une combinaison des deux types sociaux. Mais, dans cette combinaison, c'est l'influence celtique, ou communautaire, qui paraît l'avoir emporté décidément et à la longue, ainsi que semble en témoigner le mode de culture et le mode de patronage exercé par ces grands propriétaires. Ainsi l'Anjou a fini par verser totalement du côté du type patriarcal.

Cette victoire du type patriarcal est encore bien marquée dans la conception de la *Vie publique*. L'Angevin est porté à assimiler le pouvoir public au pouvoir paternel. C'est bien là l'idée patriarcale qui confondait originairement, dans la même personne, les fonctions de père, de pontife et de magistrat. C'est ce qui explique l'attachement, pour ainsi dire filial et presque religieux, des Angevins pour le représentant de l'autorité royale. Tel fut en effet le caractère du monarchisme de l'Ouest. Comme cela donne bien la clef de cette série de soulèvements royalistes, où la passion religieuse est aussi ardente que la passion politique. C'est parmi les populations de ce type social que s'est surtout implantée et qu'a la plus persisté la fameuse théorie de l'union du trône et de l'autel. C'est bien là une théorie patriarcale au plus haut degré.

En somme, l'Anjou nous présente un type traditionnel, qui a été suffisamment résistant tant que le pays est resté replié sur lui-même et isolé, tant que la vie est restée facile, grâce à

la douceur du climat et à l'abondance des productions plus ou moins spontanées. Son infériorité, son insuffisance ont éclaté, lorsque le pays s'est trouvé ouvert et mis en présence des conditions nouvelles qui s'imposent aux sociétés de l'Occident. Alors la faible aptitude à l'initiative, à l'effort, à l'élévation, s'est accusée par le contraste.

Cependant, même en présence des nécessités nouvelles de la lutte pour la vie, l'Anjou conserve un avantage très appréciable dans l'attachement du paysan pour le grand propriétaire. Le paysan est complètement dépourvu d'initiative, mais du moins il a confiance dans le propriétaire et ne demande qu'à se laisser conduire par lui. C'est à ce dernier à se dégager progressivement de sa formation sociale. Il est déjà un propriétaire résidant; il lui manque encore d'être un propriétaire dirigeant et progressif.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

L'OBSERVATION SOCIALE APPLIQUÉE

A LA MYTHOLOGIE GRECQUE

JUPITER, HERCULE ET HELLEN

Le premier mouvement montagnard dont la Grèce antique ait gardé le souvenir, est celui qui lui a fourni ses premiers héros : Saturne, Titan, Jupiter, Hercule.

Leur histoire est beaucoup moins étrange et beaucoup moins mystérieuse qu'on ne l'imagine.

Antérieurement à ces héros, les plus anciens habitants de la Grèce dont nous ayons connaissance n'ont pas d'autre culte que celui du Ciel ou Uranus, qui reste sans image, et celui de la Terre, appelée Rhéa ou Cybèle et qu'en bons Pélasges ils représentent par une pierre massive.

L'épopée qui va donner aux Grecs leurs plus légendaires héros se passe dans les montagnes étroites et bien dégagées qui font à l'Orient, du côté de la mer, le demi-cercle autour de la plus belle et de la plus florissante vallée pélasgique, la Thessalie.

Saturne, le père du fameux Jupiter, se trouve régner en Thessalie, au centre de la vallée, par le meurtre de son propre père.

Dans cette usurpation parricide, il supplante son frère aîné, Titan, qui finit par s'accommoder avec lui, en stipulant que le pouvoir reviendra après Saturne « aux Titans ».

Et pour garantir ce résultat, Saturne, qui n'était pas à cela près, s'oblige à mettre à mort ses propres enfants. Il avait d'ailleurs une peur terrible qu'un fils, instruit par son exemple, ne lui rendît ce que lui-même avait fait contre son père.

C'est le strict récit de ce qu'on appelle la mythologie. Nous assistons là, tout simplement, à un drame du sérail pélasgique.

La mère de Jupiter trouva moyen de faire échapper l'enfant aux funestes desseins du père, et voilà Jupiter banni dès le berceau.

On n'est pas d'accord sur le lieu où il passa sa première enfance : l'opinion la plus accréditée est qu'il fut nourri, au lait de chèvre, chez des montagnards de la Crète. Voilà un bon commencement.

Ce qui est constant, encore, c'est qu'à partir de là, ou de quelque autre endroit si ce n'est celui-là, il erra de rivage pélasgique en rivage pélasgique, dans la Grèce, dans les îles de l'Archipel. dans l'Asie Mineure. Partout, il rencontra la race pélasgique, avec le vieux culte de Cybèle : il fraya avec les Corybantes, les Curètes, les Dactyles, etc., tous adorateurs de Cybèle et d'origine phrygienne, c'est-à-dire pélasgique d'Asie Mineure : c'était l'antique souche des Pélasges de la Thessalie.

Il est curieux de rapprocher cette formation, décrite par les récits mythologiques, de celle qu'Edmond About, en vertu de ses impressions d'Élève de l'École d'Athènes, a donnée à son « Roi des Montagnes », en s'inspirant, non pas du tout du souvenir de Jupiter, mais de la physionomie actuelle des brigands grecs de la montagne. Son héros, imaginaire mais véridique, s'appelle Hadgi-Stavros :

« Stavros était le fils d'un papas ou prêtre de l'île de Tino. Il naquit, Dieu sait en quelle année : les Grecs du bon temps ne connaissent pas leur âge, car les registres de l'état civil sont une invention de la décadence. Vers l'âge de vingt ans, il fit le voyage de Jérusalem et ajouta à son nom le titre de Hadgi, qui veut dire pèlerin. Hadgi-Stavros, en rentrant au pays, fut pris par un pirate. Le vainqueur lui trouva des dispositions, et de prisonnier le fit matelot. C'est ainsi qu'il commença à guerroyer contre les navires turcs, et généralement contre tous ceux qui n'avaient pas de canons à bord. Au bout de quelques années de service, il s'ennuya de travailler pour les autres et résolut de s'établir à son compte.

« Il n'avait ni bateau, ni argent pour en acheter un ; force lui fut d'exercer la piraterie à terre. Il s'établit sur le Parnès, montagne voisine d'Athènes. Le soulèvement des Grecs contre la Turquie lui permit de pêcher en eau trouble. Il ne sut jamais bien s'il était brigand ou insurgé, ni s'il commandait à des voleurs ou à des partisans. Sa haine pour les Turcs ne l'aveuglait pas à ce point qu'il passât près d'un village grec sans le voir et le fouiller. Tout argent lui était bon, qu'il vînt des amis ou des ennemis, du vol simple ou du glorieux pillage. Une si sage impartialité augmenta rapidement sa fortune. Les bergers accoururent sous son drapeau, lorsqu'on sut qu'il y avait gros à gagner avec lui : sa réputation lui fit une armée. » (*Le Roi des Montagnes*, p. 24 et 25.)

Mais ceci anticipe sur l'histoire de Jupiter.

Jupiter, donc, après ses courses maritimes, revint au pays natal et s'installa sur le mont Olympe, bien planté sur la mer à l'entrée de la vallée de Tempé ou du Penée (aujourd'hui la Salamvria) et dominant la Thessalie comme le Parnès d'Hadgi-Stavros domine l'Attique. Et il ne tarda pas à prendre part à une guerre, qui s'était assez naturellement élevée entre Saturne et les Titans à la nouvelle du retour de celui qu'on croyait mort au berceau.

Quand Jupiter eut, une première fois, battu les Titans, il se mit à la place de son père, par le meurtre, comme l'avait assez sagement craint Saturne autrefois. Alors, renforcés par les mécontents, les Titans se soulevèrent de nouveau, et Jupiter « retourna à la montagne », comme on voit que fût pareillement obligé de le faire Hadgi-Stavros, après qu'il eut d'abord triomphé des Turcs et qu'il eut vécu quelque temps à Athènes.

Là, sur l'Olympe « dont le triple sommet s'élève jusqu'à 2.972 mètres, dont les hautes anfractuosités conservent toujours quelque neige, et que les saillies abruptes de ses roches suprêmes rendent si difficile à vaincre qu'il n'est pas certain que ses visiteurs modernes aient pu en escalader le point culminant, » (Reclus, *Europe méridionale*, p. 170), Jupiter, aidé de son fils Hercule, brava toutes les attaques des Titans, qui, pour rivaliser

avec la position de l'ennemi, avaient établi leur camp sur l'Ossa et le Pélion, continuation de l'Olympe au delà de la brèche de Tempé. Jupiter était soutenu par les Centimanes, qui n'avaient, comme des montagnards, que leurs bras pour instrument de combat, tandis qu'il trouvait contre lui les Centaures, cavaliers de la vallée, alliés des Titans.

Les montagnards l'emportèrent, Jupiter resta le maître, devint le héros de la nouvelle couche qui supplantait les vieux Pélasges sur leurs propres terres, et sa gloire éclipsa le culte de Cybèle et de Saturne.

Il étendit sa domination jusque dans les montagnes de l'Épire, toutes disposées à suivre un héros, et Dodone devint son sanctuaire, comme il avait été celui de Saturne.

Sa réputation, sa renommée, s'étendit chez les autres Pélasges, même en Italie, où, faute de communications rapides, on s'était attardé davantage au culte suprême de Saturne.

Tels furent les premiers Grecs, dont le nom, pense-t-on, signifie Montagnards, et cela à bon droit. Les montagnards de l'Olympe, passés accidentellement par la montagne sans s'y attarder, substituèrent ainsi leur domination à celle des vieux Pélasges de la vallée thessalienne.

On voit, dans cette histoire de Jupiter, le point de départ de l'admiration que les Grecs n'ont pas cessé d'avoir pour les « héros » aux diverses époques, c'est-à-dire, pour les hommes d'une grande énergie corporelle dans la lutte et d'une grande audace dans les entreprises : cette admiration est un trait de caractère du montagnard. Après les héros du cycle de Jupiter, ce sont les héros du cycle des Argonautes et des vainqueurs de Troie ; puis ceux des jeux olympiques, des guerres médiques, de la rivalité d'Athènes et de Sparte, jusqu'à Philopœmen, « le dernier des Grecs ». Cette tradition « héroïque » venue primitivement de la montagne, conservée dans l'antiquité grecque par la nécessité où se trouvaient les vainqueurs une fois descendus dans la vallée de rester maîtres des populations conquises, de les dominer et de se défendre contre de nouveaux envahisseurs, contre des voisins également originaires des montagnes, cette tradition,

dis-je, s'est relevée dans la Grèce moderne avec les brigands ou les insurgés de la montagne.

Les héros grecs modernes ont plus d'un trait de ressemblance avec ceux de l'antiquité, tant mythologique qu'homérique et historique. Voici comment Edmond About résume, à propos de son personnage d'Hadgi-Stavros, le sentiment des Grecs de ce temps-ci à ce sujet :

L'admiration pour ce genre de personnage « est un fait tellement vrai, dit-il, qu'à l'époque de mon arrivée, le héros d'Athènes était précisément le fléau de l'Attique. Dans les salons, dans les cafés, chez les barbiers où se réunit le petit peuple, chez les pharmaciens où s'assemble la bourgeoisie, dans les rues bourbeuses du bazar, du carrefour poudreux de la Belle-Grèce (c'est la promenade publique), au théâtre, à la musique du dimanche et sur la route de Pâtissia, on ne parlait que du grand Hadgi-Stavros, on ne jurait que par Hadgi-Stavros; Hadgi-Stavros l'invincible, Hadgi-Stavros l'effroi des gendarmes, Hadgi-Stavros le Roi des montagnes! On aurait pu faire (Dieu me pardonne!) les litanies d'Hadgi-Stavros. » (*Ibid.*, p. 23.)

On voit qu'Hadgi-Stavros n'est pas très loin du personnage de Jupiter. Et son culte aurait pu, à sa manière, se répandre au loin : « Les puissances protectrices de l'Insurrection grecque eurent connaissance de ses exploits, — mais non de ses économies ; — en ce temps-là on voyait tout en beau : Lord Byron lui dédia une ode ; les poètes et les rhéteurs de Paris le comparèrent à Épaminondas et même à ce pauvre Aristide ; on broda pour lui des drapeaux au faubourg Saint-Germain ; on lui envoya des subsides... etc. » (*Ibid.*, p. 25.)

Cette physionomie des héros grecs, montre assez combien la race de la montagne a tranché sur celle de la vallée, le Grec sur le Pélasge. Dans la mythologie antérieure à Jupiter, on ne voit figurer aucun type de cette nature. Le ciel pélasgique est vide de ce genre de personnage. Les hommes supérieurs de la mythologie pélasgique sont les Curètes, Corybantes, Dactyles et Telchines : ce sont des hommes habiles aux arts métallurgiques, à la musique, à la médecine, aux secrets de la science malfaisante

qui passe pour sorcellerie. Quelle différence avec le héros grec! Les Pélasges sont des entasseurs, des emmagasineurs, des jouisseurs : ils amassent, dans leur enceinte cyclopéenne, tout ce qu'ils récoltent dans la plus belle partie de la vallée où ils se sont placés, tout ce qu'ils récoltent par le bienfait spontané d'un sol neuf et d'un climat fécond encore plus que par leur travail. Là, bien à l'abri de leurs murailles, bien pourvus de provisions, ils peuvent soutenir de longs sièges tranquillement. Ils ne vont pas porter la guerre au loin. Quand ils sont trop nombreux, un essaim se détache et s'en va faire un solide établissement ailleurs, dans les mêmes conditions. Ce sont comme autant de petites fourmilières, réparties aux bons endroits. Les trésors pélasgiques ou phrygiens sont célèbres. Et le personnage qui conduit l'essaim a une physionomie bien caractéristique : elle nous a été conservée par Virgile dans le portrait d'Énée, patriarche conducteur de peuple avant tout, tremblant sur toutes choses que ses Pénates ne périssent, cherchant non pas de bonnes rafles à faire sur le rivage, mais un lieu paisible et heureux où s'établir, etc. Tous les critiques ont remarqué combien ce personnage diffère du héros grec ou romain, et beaucoup, ne comprenant pas que c'était bien là le type du Pélasge, du Phrygien, ont mal à propos fait reproche à Virgile de l'avoir ainsi imaginé.

Dans Homère, plus près des événements que Virgile, quelle démarcation nette entre le héros grec, qui est un descendant des montagnards, et le héros troyen, qui est un Pélasge! Dans le Pélasge, on sent l'homme qui sans doute se bat bien, mais qui après tout se bat à regret, et est de mœurs pacifiques et patriarcales. Des deux côtés de la bataille, figurent des jeunes et des vieux, mais quelle différence d'ardeur, de ressort, entre Achille et Hector, entre Nestor et Priam!

Le changement que les montagnards du cycle de Jupiter apportèrent à l'état antérieur, est bien clairement marqué dans le souvenir des Grecs, et répond bien à cette vigueur d'action et à cet esprit d'entreprise qui distinguent à peu près partout le type de la montagne de celui de la vallée. C'est alors, en effet, que le sol de la Grèce fut débarrassé d'une quantité d'obstacles naturels

ou humains, que l'installation cantonnée et trop « coite » des Pélasges, retranchés derrière leurs murailles, laissait subsister en dehors de leur petit cercle d'activité. Les « travaux » d'Hercule, pour ne parler que de ceux-là, se résument à deux catégories, qui répondent bien à ce que je viens de dire et qui se placent traditionnellement à cette époque-là : 1° déblaiement des obstacles naturels, travaux par lesquels Hercule ouvre des passages à travers les rochers, détourne les fleuves, fend les montagnes ou coupe les eaux sans cesse renaissantes, pour assainir les vallées; détruit les bêtes féroces, etc.; 2° déblaiement des obstacles humains, travaux par lesquels, à la tête de compagnons dévoués, il défend le faible contre le fort, punit les tyranneaux, renverse les oppresseurs et fait don de leur royaume aux braves.

Il va sans dire que c'est en employant et en stimulant les Pélasges asservis, que ces rudes meneurs montagnards procédaient à l'amélioration matérielle de la Grèce et à son organisation sociale nouvelle.

Mais ce ne fut là encore qu'une première superposition du montagnard à l'homme de la vallée : ce ne fut qu'une première variété du type grec.

Pour la distinguer des autres, nous la désignerons sous le nom de Grecs-Héraclides, conformément aux historiens. Jupiter et son fils Hercule, dessinés par la mythologie, nous ont fait parfaitement connaître la physionomie de ces premiers montagnards de petite montagne superposés aux Pélasges.

Nous allons voir maintenant une seconde variété : le Grec-Hellène.

Le Grec-Hellène est un montagnard de petite montagne, superposé au Grec-Héraclide.

Il a deux avantages sur l'Héraclide : 1° il ne se superpose pas au type pélasge pur, mais au type pélasge déjà transformé, comme nous l'avons vu, par l'Héraclide; 2° il s'est formé lui-même sur une montagne moins isolée encore de la vallée, et j'ajoute du port, que celle où s'était fait l'Héraclide. Ce n'est pas que Jupiter, le père d'Hercule, ne connût pas la mer, nous l'avons vu en

courir les aventures avant de prendre position sur l'Olympe; mais il est de fait que les premiers Grecs, directement issus des Pélasges, aimaient mieux la terre solide que l'onde et laissèrent longtemps la navigation aux Phéniciens.

La montagne sur laquelle s'est formé l'Hellène n'est plus le haut Olympe, séparé de la Thessalie par la brèche de Tempé, repoussant de son cap la mer, relégué au Nord et engagé dans la Macédoine, c'est-à-dire vers des pays moins maritimes et plus montagneux que ceux du Sud. L'Hellène s'est formé au Sud de la Thessalie, sur le mont Othrys, d'élévation médiocre, ligne fine et étroite au-dessous de laquelle commence immédiatement, par la vallée du Sperchius, les petites vallées de la Grèce proprement dite : ligne qui se termine doucement au golfe Pélasgique ou Pagasétique (où était Iolchos, port de départ des Argonautes, aujourd'hui Volo très fréquenté) et au golfe Maliaque, en face de la grande île de l'Eubée.

Quelle différence de situation!

C'est sur ces montagnes du Sud de la Thessalie que s'étaient réfugiés les restes du parti des Titans. Et une généalogie mythologique invariable fait descendre les Hellènes des Titans, par la série suivante : Titan, — Japet, — Prométhée, — Deucalion, — Hellen, qui fut père des Éoliens, des Achéens, des Ioniens et des Doriens, tous dits Hellènes.

Voilà donc bien encore des montagnards authentiquement issus de bannis de la vallée.

De l'Othrys, ces montagnards s'étendirent au Nord-Est, vers le Pélion et l'Ossa que leurs ancêtres avaient occupés; et, au Sud, vers l'Œta, chaînon parallèle à l'Othrys, au-dessous de la vallée du Sperchius. Ils descendirent dans cette vallée intermédiaire du Sperchius, et, en Thessalie, tout autour du Pélion et de l'Ossa. C'est cette région, en partie montagneuse, en partie basse, et ouverte sur les deux golfes Pélasgique et Maliaque qui s'appela de leur nom, Hellade. On la désigne d'autres fois sous le nom de Phtiotide.

Telle était leur situation environ 1500 ans avant notre ère.

Dans cette belle situation, se gardant indépendants, mais se

formant au progrès par le contact des Héraclides et profitant de la décadence où ceux-ci tombèrent assez naturellement après avoir dominé une grande partie de la Grèce, les Hellènes firent à leur tour ce qu'avaient fait les Héraclides.

Et ils le firent avec des conditions meilleures, ayant été dans leur montagne moins isolés de la vallée et du port, et trouvant le type primitif du Pélasge déjà activé et enhardi par les Héraclides.

Les Hellènes se sont partagés en quatre migrations, ou, pour mieux dire, en quatre formations sociales :

1° Les uns ont occupé surtout les vallées cultivables : ce sont les Éoliens.

Ils ont occupé l'Orient de la Thessalie, en tirant une ligne biaise de l'Ossa au point de rencontre de l'Othrys et du Pinde : c'est un morceau de la belle vallée thessalienne. Ils ont occupé tout l'Occident de la Grèce, au-dessous de l'Épire, jusqu'au Midi du Péloponnèse : c'est cette partie occidentale de la Grèce qui est à bords plats, plus faits pour la culture que pour la navigation et le commerce : Arcanie, Étolie, Élide, Messénie.

2° Les autres ont occupé surtout les rivages qui ne sont qu'à demi favorables à la culture et à demi favorables à la navigation : ce sont les Achéens.

Ils ont occupé, en Thessalie, à côté des Éoliens, le fond du golfe Pélasgique. Ils ont occupé tout l'Orient du Péloponnèse : Argolide et Laconie.

3° Les troisièmes ont occupé surtout le pays vraiment maritime : ce sont les Ioniens.

Ils ont occupé l'Attique et l'Eubée, et le sud du golfe de Corinthe.

4° Les quatrièmes sont restés dans les montagnes : ce sont les Doriens.

Ils ont été se mettre au pied de l'Olympe, puis sont revenus à l'OEta, cette montagne où s'étaient d'abord étendus leurs ancêtres, au Sud de l'Othrys.

Tel était l'état de la Grèce au temps de l'expédition des Argonautes et de la guerre de Troie. C'est la Grèce chantée par

Homère. C'est l'époque couramment appelée héroïque, succédant à celle que nous avons vue, et qu'on peut appeler l'époque mythologique. Il y a un progrès évident sur l'époque mythologique : on peut voir dans les articles de M. Champault (1) la différence des « dieux » d'Homère, c'est-à-dire des illustrations de l'époque de Jupiter, avec les « héros » d'Homère, c'est-à-dire avec les illustrations de l'époque d'Agamemnon : la différence est à l'avantage de ces derniers, ils ont une formation supérieure.

La supériorité de ce type, plus indépendant, plus affiné en toutes choses, est encore très nettement caractérisée par le mouvement d'attaque en retour sur l'Asie, la terre originaire des Pélages, Héraclides et Hellènes. Je veux parler de l'expédition des Argonautes et de la guerre de Troie.

Mais il en fut de ces expéditions de « chevalerie » (chevaliers à pied ou en chariots) à peu près comme de celles du moyen âge : elles marquaient l'apogée d'une puissance tournée finalement à un emploi qui devait en amener la décadence, lui faire perdre pied. Les difficultés et le succès même de l'entreprise des Argonautes et des Grecs contre Troie affaiblirent prodigieusement la descendance d'Hellen.

« Ulysse erra dix ans sur les flots, avant de revoir son Ithaque. Ménélas fut, pendant huit années, battu par les tempêtes. Agamemnon périt assassiné par Égisthe et par sa femme Clytemnestre. Diomède, menacé à Argos d'un sort pareil, s'enfuit en Italie. Minerve, poursuivant de sa colère Ajax fils d'Oïlée, brisa son vaisseau. Réfugié sur un rocher, il s'écria : « J'échapperai malgré les dieux! » Neptune fendit le roc de son trident et précipita le blasphémateur dans l'abîme. Teucer, repoussé par la malédiction paternelle pour n'avoir pas vengé la mort d'Ajax, son frère, alla fonder une nouvelle Salamine. La tradition conduisait encore Philoctète, Idoménée et Épéos sur les côtes d'Italie. Les poètes avaient chanté ces malheurs des héros. et leurs récits formaient, en contre-partie de l'*Iliade*, tout un cycle épique dont il ne reste plus que l'odyssée ». (Duruy.)

(1) Voir la *Science sociale*. 1891 : Les héros d'Homère, t. XII, p. 409.

« La guerre de Troie qui avait, pendant dix années, tenu les Grecs loin de leur patrie, eut pour dernière conséquence de changer encore une fois les demeures des tribus helléniques. Avant cette guerre, les Achéens, et parmi eux la famille des Pélopides, dominaient dans la Grèce. Mais les aventures des chefs, la dispersion ou la ruine de leur grande armée, permirent à de nouvelles tribus de saisir la prééminence. Les bouleversements intérieurs recommencèrent; la plupart des anciennes maisons royales disparurent et une partie de la population émigra vers d'autres pays. Le mouvement partit de l'Ouest. » (Duruy.)

Quelles sont ces nouvelles tribus?

Précisément encore des tribus montagnardes : 1° les Thesprotes-Thessaliens, venus de l'Épire et qui donnèrent leur nom à la Thessalie appelée jusque-là Hémonie; 2° les Doriens, restés jusque-là dans leurs montagnes, comme nous l'avons dit.

Nous n'avons pas à parler de cette nouvelle période, due, comme les deux premières à une descente de montagnards et appelée Retour des Héraclides : c'est là que commence l'époque historique.

Henri de Tourville.

LE BOULONNAIS

II

LES CONDITIONS QUI Y ONT CRÉÉ ET ORGANISÉ L'ÉLEVAGE DU CHEVAL

Nous connaissons les éléments naturels, climat, sol, sous-sol qui constituent le Pays Boulonnais (1).

Il s'agit d'étudier la mise en œuvre de ces éléments par le travail de la Culture et leur influence sur les méthodes de ce travail et sur ceux qui la pratiquent.

Par l'importance de ses produits et le nombre des habitants qui s'y adonnent, l'industrie agricole prime de beaucoup la Pêche, que nous avons étudiée, et les Industries extractives ou manufacturières, que nous examinerons ensuite.

Nous savons que la constitution du *haut Boulonnais* se rattache à la formation crétacée supérieure, que l'on rencontre en Artois et en Picardie. Ces terrains trop calcaires seraient stériles comme ceux de la Champagne pouilleuse, s'ils n'étaient recouverts d'un sédiment quaternaire désigné sous le nom de Limon des Plateaux. Suffisamment perméable, formant une couche d'une profondeur de vingt à vingt-cinq centimètres au moins, cette terre rougeâtre,

(1) Voir l'article précédent, livraison de mars 1897, *Science sociale*, t. XXIII, p. 240.

bien que souvent mélangée de nombreux silex (elle en est quelquefois encombrée) s'ameublit après des labours répétés et devient assez fertile, mais elle ne convient qu'aux céréales et aux fourrages artificiels : les pâturages y sont rares et se trouvent seulement dans le fond des vallées. Dans les terrains intermédiaires et sur les côtes, les engrais sont facilement entraînés ainsi que la terre arable elle-même, la culture y est des plus ingrates (1).

Quant au *bas Boulonnais*, de formation jurassique, sa couche arable est peu profonde, caillouteuse; les affleurements du sous-sol y apportent une variété considérable de sols différents, et la même pièce de terre présente des compositions variées qui en rendent l'analyse très difficile (Henry, *Essai historique*, p. 168; Dumont de Courset, p. 168). Mais la caractéristique est l'imperméabilité du sous-sol; la nature argileuse de la terre domine (2). Ces conditions, nous le savons, sont peu favorables à la culture des céréales, moins encore aux cultures industrielles (3).

Du reste, les céréales y sont facilement envahies par les mauvaises herbes, telles que les prêles (queues-de-renard) et les tussilages (pas d'âne); les ronces poussent abondamment. Les façons culturales sont pénibles; le labourage exige trois et quatre chevaux; certaines terres ne peuvent être travaillées pendant une grande partie de l'année; le sol se crevasse par la sécheresse et se défonce par la pluie, deux conséquences de l'imperméabilité qui empêche les échanges entre le sol, le sous-sol et les couches aquifères inférieures.

Dans ces terres, les fumiers sont lavés continuellement, et les engrais ne pénétrant pas, sont entraînés dans les cours d'eaux,

(1) Desmars, médecin connu de Boulogne-sur-Mer, fut le premier à distinguer la couche quaternaire des terrains subjacents (de l'air, de la terre, et des eaux de Boulogne-sur-Mer, Paris, 161, p. 5).

(2) Dumont de Courset se préoccupe de cette glaise jaune rougeâtre, « extrêmement tenace, collante, toujours parsemée de cailloux et quelquefois si forte qu'on a beaucoup de peine à en tirer le pic ou le hoyau. (*Mémoire sur l'Agriculture du Boulonnais*, p. 56). Voir, sur le *diluvium* rouge, les études de Rozet (*Description géognostique du Boulonnais*, Paris, 1828, p. 26); Sauvage et Hamy, *Étude sur les terrains quaternaires du Boulonnais*, Paris, Lacroix, 1866.

(3) Voici l'analyse d'un certain nombre de terres prises dans l'ensemble du Boulon-

ce qui est une raison de plus pour déterminer l'engazonnement de la terre.

Les plantes racineuses ne pivotent pas facilement et ne trouvent pas une couche assez meuble : ce qui est un obstacle invincible à la culture des plantes industrielles, qui pénètrent profondément.

La nécessité d'employer des fumiers à fortes doses, l'envahissement des plantes adventices, les difficultés du nettoyage des terres ont maintenu la jachère, qui, cependant a disparu du reste du département (1).

nais par M. Pagnoul, directeur du laboratoire agricole d'Arras (Arras, Legand, 1894).

PROVENANCE.	AZOTE.	ACIDE PHOSPHORIQUE.	POTASSE.	CHAUX.	OBSERVATIONS.
Andres.....	1.34	1.26	2,27	»	Terre à betteraves.
Crémarest.....	1.85	0.83	2,12	8.75	
Marquise.....	1.34	0.51	1,29	12.20	
Courset.....	1.09	0.05	0,14	3,14	Graviers 12,5 %. — Degré argileux 65.
Crémarest.....	1.76	0.48	0.87	10,9	
id.....	1.90	0.67	0,78	11,00	
Coulogne	0.92	1.54	1,08	16,5	Terre à betteraves.
id.....	0,72	1.50	1.47	17,5	id.
id.....	1.45	0.36	1.08	105,9	Terre noire pour fèves.
Saint-Martin.....	0.82	1.41	1.80	5,35	
id.....	0,84	1,50	1,52	7,85	
Audresselles	1.47	0.96			Potasse 2,56. — Chaux 4,30.
id.....	1.43	0.36	2,42	2.80	
Crémarest.....	1,87	0,72	1,33	3,75	Argileux. — Pas de cailloux.
Offin	0.53	0.48	1.45	11,5	
Boulogne.....	1.82	3.03	0.59	»	Terre à radis. — Suffisamment calcaire.
Audresselles.....	1.26	1.13	0,67	3,80	
id.....	1.05	0.92	0,66	13,5	
id.....	0,77	1,00	0.55	11,5	

Ces chiffres sont donnés à titre d'exemple, mais il est évident que la composition dans une commune peut varier considérablement. L'établissement d'une carte agronomique serait très désirable, mais en même temps très difficile, dans un pays aussi varié de composition.

(1) L'assolement triennal reste la règle presque absolue du haut et bas Boulonnais. La première année seulement reçoit du fumier de ferme pour le blé, l'avoine lui succède, et ensuite la jachère nue. Une partie de celle-ci reste cependant en fourrage artificiel, trèfle ou minette, dans le bas Boulonnais, sainfoin et luzerne dans le haut Boulonnais. Ce dernier fourrage reste deux ou trois ans quand il réussit bien. Ce qui n'est pas semé en avoine, l'est en féverolles qu'on appelle warats, dont l'usage est assez répandu pour la nourriture des chevaux.

Dumont de Courset constatait également la nécessité de la jachère, mais s'élevait

La nécessité d'assainir le sol et de faciliter son aération a obligé de recourir à l'emploi de nombreux fossés d'écoulement, d'un entretien onéreux. Ceux-ci sont même insuffisants, et il a fallu recourir à un drainage complet du sol par des fossés couverts, pour lesquels on a d'abord employé des pierres plates ou des perches. L'usage des drains en terre cuite a prévalu depuis le milieu du siècle. Ce mode de drainage est coûteux à établir et à entretenir.

De plus, le sol doit être disposé *en ados* pour les céréales, c'est-à-dire en planches bombées avec raies d'écoulement, ce qui rend difficile ensuite l'emploi des instruments mécaniques perfectionnés pour semer, moissonner, etc.

Nous laissons de côté les terrains de la zone maritime, composés d'alluvions modernes, dus à l'envahissement des sables du rivage et qui s'étendent de Calais à l'embouchure de la Canche, moins les falaises escarpées comprises entre le cap d'Alprech et le cap Gris-Nez. Ces terrains, peu propres à la culture en général quand ils sont formés de sables pur, sont cependant utilisés pour certaines cultures spéciales, par exemple en plantations d'asperges ou de pommes de terre, qui sont d'une qualité appréciée là où la nature du terrain permet un mélange des éléments silicieux et argileux. Là aussi, dans les parties humides, le boisement à l'aide du pin maritime, du pin Laricio, du peuplier, du bouleau, du sapin argenté, du frêne, a donné de bons résul-

contre l'assolement déterminé une fois pour toutes par le propriétaire, quelquefois arbitrairement, alors que certaines terres eussent mérité une destination différente et plus conforme à leur nature. (*Mém. sur l'Agriculture du Boulonnais*, p. 154.) A cet égard il estimait que d'assez mauvaises terres n'eussent pas dû être comprises dans l'assolement des céréales et eussent gagné à être mises en pâturages. Aujourd'hui, on tend bien à augmenter ceux-ci, mais pour d'autres raisons : parce que l'industrie de l'élevage est plus rémunératrice que celle du blé, et ce sont les meilleures terres qu'on y consacre. Le propriétaire, dans ces conditions, consent au changement de l'assolement qui est un avantage. Le fermier peut entretenir plus de bestiaux, et partant faire plus d'engrais. Enfin, la main-d'œuvre devient également moins nécessaire.

Peut-être dans certaines terres pourrait-on encore diminuer l'étendue de la jachère en consacrant la troisième et la quatrième année en prairie temporaire. C'est une pratique constante en Écosse, où le climat humide favorise la végétation herbacée; le ray-grass d'Italie, qui est semé dans la dernière récolte, donne ensuite pendant deux ans des produits abondants. (Voir notre excursion en Écosse, *Bulletin de la société d'Agriculture*, novembre 1896, et *Science sociale*, février 97.)

tats et enrichi le sol en humus. Ailleurs, il a fallu fixer les sables mouvants avec l'oyat, l'ajonc, les épines.

Il n'est pas étonnant qu'en parlant de la Morinie, les auteurs latins aient décrit ce pays comme envahi par les forêts et les marécages, alors surtout que le sol n'avait pas subi de défrichements et de travaux de desséchement.

Des conditions physiques que nous venons de décrire, il résulte que la culture du Boulonnais, Haut et Bas (mais surtout celle du bas Boulonnais), est particulièrement ingrate; aussi, en règle générale, n'a-t-elle atteint qu'un degré de perfectionnement très relatif et proportionné aux éléments défavorables dont elle dispose. Ce sont ces conditions qui ont obligé le cultivateur à rechercher ses principales ressources et l'utilisation de sa terre dans l'élevage des animaux, en ne consacrant à la culture que les terres nécessaires pour entretenir le bétail ou celles qui ne peuvent être utilisées autrement, et en laissant à la végétation herbacée et fourragère la plus large place possible.

Les animaux dont l'élevage est avantageux sont les chevaux, l'espèce bovine et l'espèce ovine.

Ce n'est pas sans raisons que nous mettons le cheval en première ligne, car la prédominance de son élevage résulte, comme tout le reste, des conditions du milieu.

Ici, en effet, interviennent encore les facteurs détaillés plus haut : sol riche en éléments minéraux, sol accidenté, climat tempéré, etc.

« Les animaux pas plus que les hommes n'ont été jetés dans le vide; leurs pieds foulent le sol, ils respirent l'air ambiant, ils usent pour l'existence des minéraux, des plantes, et nécessairement ces éléments se répercutent sur leur organisme, apportant dans les familles qu'ils composent des modifications qui les différencient les uns des autres. Le cheval supporte difficilement le froid et le chaud intense, ainsi que la grande humidité. En s'élevant vers le Nord, on le voit se modifier, s'abâtardir et disparaître : il cède la place au renne; à l'autre extrémité, sur le continent africain, après les pasteurs cavaliers et les nomades arabes pour qui

le cheval est la vie de l'Islam, quand arrive la zone des déserts brûlants, le pays de la terre et de la mer de sable, le chameau remplit les fonctions dévolues au cheval : c'est la monture imposée pour la conduite des troupeaux, pour les voyages et pour la guerre. » (Reclus, *Géogr. univ.*, t. XI, p. 852.)

Le cheval des pays tempérés sera donc le cheval le mieux équilibré, celui qui se soumettra le plus facilement à tous les services, dont le caractère sera le plus égal, dont l'endurance sera la plus forte, dont le développement physique sera le plus harmonieux. Ces qualités se trouvent bien dans la race Boulonnaise; on ne saurait en dire autant de n'importe quelle race, parfois même des plus réputées. Il est à remarquer, du reste, que les principaux pays de production et d'élevage des chevaux de trait français sont précisément ceux sur lesquels le Gulf Stream étend son influence bienfaisante : le Boulonnais, la Picardie, la haute et la basse Normandie, le Perche et la Bretagne. Cette action favorable du climat océanien est remarquable sur l'organisme des animaux; c'est incontestablement le tonique par excellence, l'agent le plus actif d'une bonne oxydation du sang dans les poumons, dont le jeu s'élargit; et, si l'on admet que la fonction contribue à développer l'organe, on se rend compte de l'influence de tous ces éléments bienfaisants.

Cette double action d'un climat sain et vivifiant, d'une part, et d'un sol riche en éléments minéraux, d'autre part, a eu un profond retentissement sur la race chevaline boulonnaise, elle l'a rendue plus vive, plus active, plus résistante, en lui donnant l'ossature puissante, les muscles solides et la richesse du sang.

« A l'âge fait, qu'il soit attelé aux instruments aratoires ou aux voitures énormes de l'industrie, ou aux voitures plus légères du commerce, il tient partout supérieurement sa place; il a la force, le poids de toutes les autres races de trait, et de plus il a la gaîté, la vaillance et l'harmonie dans la force. Le beau Boulonnais âgé de cinq ans est un splendide et généreux animal méritant à tous égards le titre de cheval de sang de

l'espèce; il a montré qu'il était digne de ce titre en emportant, rapide, sur des chemins difficiles, les lourdes et informes diligences d'autrefois, en doublant et en triplant les relais pour les services de marées, en affrontant en brave les dangers, en supportant victorieusement jusqu'à l'héroïsme les fatigues de guerre ». (*Stud Book de la race Boulonnaise*, Préface, VI et s.)

Ce n'est pas seulement la nature du terrain, terrain jurassique comme celui du Poitou et des Ardennes, pays également producteurs de chevaux, ce n'est pas seulement le climat humide et tempéré, comme celui de la Normandie, du Perche et de la Bretagne, qui ont fait prédominer l'élevage du cheval, dans le Boulonnais; il faut y ajouter d'autres causes, nées, elles aussi, des conditions physiques du lieu.

C'est d'abord la nécessité d'employer des animaux de trait nombreux pour les labours, qui sont difficiles.

Ce sont les communications, autrefois très difficiles, dans un pays présentant un relief tourmenté, des fondrières inextricables et peu de routes (1). Tous les cultivateurs se rendaient à cheval d'un point à un autre du pays, et, à une époque encore peu reculée, les fermières allaient assises sur des *torches* entourées de leurs paniers pour porter les denrées au marché.

Ajoutez à cela que le Boulonnais était le lieu de passage le plus court pour se rendre de France en Angleterre. Lors de son expé-

(1) Depuis les voies romaines et les chaussées de Brunehaut jusqu'aux routes entreprises en 1729, les documents sont muets sur les chemins en Boulonnais; il n'en existait pour ainsi dire aucun. Les voitures suspendues n'apparaissent communément dans le pays que vers le commencement du dix-huitième siècle; à l'époque de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, il est fait mention des voyages qu'elle accomplissait en litière ou à cheval sur une *sembue* (1302 à 1329). (Voir sur Mahaut et son temps Jules Richard, Paris, Champion, 1887, p. 123 et s.)

L'administration du Boulonnais s'attacha plus spécialement à la création de routes à partir de 1780; et, à la fin de 1789, les deux tiers des communes purent communiquer entre elles. Pour le détail de ces routes, voir Henry, *Essai historique*, p. 156 et suiv. Voir également Deseille, *Armée boulonnaise sur les chemins romains*, p. 119.) Rappelons que ces travaux ne se faisaient pas par corvées, mais par entreprise, pour le compte de l'administration particulière du Boulonnais, et par conséquent aux frais de tous les contribuables.

Enfin, l'usage, quoique de moins en moins répandu, d'une chaussure spéciale, élevée sur un support de fer et appelée *patins*, montre bien quelle était la difficulté de circuler pour ceux qui étaient obligés d'aller à pied.

dition en Grande-Bretagne, César y avait, à raison de cette circonstance, rassemblé une cavalerie considérable.

Toute la région environnante, le Calaisis, la Flandre, l'Artois, fut, au moyen âge et dans les temps modernes, le théâtre de guerres incessantes. Il est souvent indiqué, dans les documents de l'époque, que des réquisitions de chevaux pour remonter la cavalerie se faisaient dans ce pays. Or, étant donné le service qu'on exigeait des chevaux pendant de si rudes campagnes et le poids des hommes revêtus d'armures de fer, il n'est pas douteux qu'il s'agissait de chevaux de forte taille et d'un tempérament vigoureux, tels que ceux produits dans le pays (1). Enfin, dans les temps rapprochés de nous et avant l'expansion des voies ferrées, le service des malles-postes et des diligences était admirablement monté dans ce pays : notamment, la poste entre Calais et Paris se faisait avec une rapidité et une sécurité qui sont restées dans le souvenir de tous. Ce n'était pas seulement les voyageurs dont il fallait assurer le transport : il y avait à pourvoir à celui de nombreuses marchandises et tout particulièrement à celui de la marée, qui était très abondante sur toute la côte du détroit et qu'on parvenait à faire arriver de Boulogne à Paris dans le délai de 18 à 20 heures, extrêmement court pour un parcours de soixante-dix lieues.

Toutes ces conditions réunies, agissant de toute antiquité, suffisent largement pour expliquer l'importance de l'élevage du cheval dans le Boulonnais.

Il reste cependant une dernière considération, qui a bien son prix dans un pays de culture pauvre : c'est la valeur relative-

(1) Outre six régiments d'infanterie, le Boulonnais en fournissait cinq de cavalerie, deux compagnies de dragons et une de carabiniers formant 3.000 hommes. Cette organisation date de 1672; mais, bien avant Louis XIV, on voit par le contrat d'échange du Comté de Boulogne avec celui de Lauragais, passé en 1477 entre le Roy et le comte de Boulogne, que ces milices étaient estimées pour le fait des armes et, depuis, elles ont également signalé leur valeur, soit hors de leur pays pour la défense de l'État, soit pour la garde des côtes ou des frontières du gouvernement... Ces charges militaires n'étaient nullement imposées à la personne, mais au bien quels qu'en fussent les propriétaire : » (*Mémoires manuscrits de François Abot de Bazenghen*, subdélégué de l'Intendance à Boulogne, 1727. Renseignements dus à l'obligeante communication de M. Arthur de Rosny, Président de la Société académique.)

ment grande de la production des chevaux, si on la compare aux autres produits animaux.

En effet, le prix moyen, atteint par un poulain de six mois, varie de 250 à 400 francs : si on y compare le prix d'un veau de même âge, la différence saute aux yeux (1).

A quels ancêtres faut-il faire remonter le cheval boulonnais? Est-il le descendant du cheval des temps préhistoriques, l'hipparion des savants, qui, en subissant une série d'évolutions plus faciles à imaginer qu'à déterminer exactement, serait devenu *l'equus caballus* dont les débris fossiles se rencontrent aussi bien dans la Grande-Bretagne que dans le bassin Séquanien et nos provinces du Nord-Ouest?

Cet ancêtre des terrains quaternaires a-t-il vu sa descendance s'allier au cheval d'origine orientale, qu'amenaient les migrations des peuples Aryens? Pour ceux-ci, en effet, le cheval était un instrument indispensable de la conquête; sans lui, ces immenses déplacements eussent été impossibles. Rien d'invraisemblable à cette hypothèse, que la pureté des lignes, l'harmonie des formes, les caractères généreux et la couleur de la robe semblent justifier.

Quoi qu'il en soit de cette question historique, difficile à trancher du reste, nous avons constaté que les conditions naturelles du pays ne comportent que l'industrie de l'élevage des animaux et que, parmi ceux-ci, le cheval se présente comme le produit le plus avantageux; aussi, rien d'étonnant à ce que le pays boulonnais soit en possession de cette industrie depuis l'origine des temps, comme le démontrent une foule de documents authentiques (2).

(1) Sur le prix des chevaux boulonnais au moyen âge, consulter l'ouvrage déjà cité de M. Richard, ancien archiviste d'Arras : *Mahaut et son temps*, p. 123 et s. Un *roncin*, cheval de trait commun, valait en moyenne 16 livres: un *palefroy*, fort cheval de parade, 60 livres; un cheval de luxe, *coursier*, ou un cheval de bataille, valait environ 300 livres, c'est-à-dire au moins 6 à 7.000 francs de notre monnaie, en multipliant la livre par 20 ou 25. Vers la même époque, les Ducs de Bourgogne et d'Artois établissent un haras important dans le Parc du château d'Hesdin; de nombreux poulains y étaient entretenus, ainsi que des animaux de chasse. Six femmes étaient journellement occupées à distribuer la nourriture aux bêtes du parc. (B. Dauvin, *Histoire du Vieil Hesdin*, St-Pol; 1866.)

(2) En 1887, des fouilles exécutées dans le lit de la Liane mettaient à découvert d'intéressants débris d'animaux, les uns dans la couche d'alluvions modernes se rap-

Étant donné cette prédominance de l'élevage du cheval dans l'ordre des travaux agricoles, voyons son influence sur la culture en général et sur la population.

Le climat humide exige la stabulation pendant la plus grande partie de l'hiver, où les animaux sont nourris au sec. La production du foin naturel étant insuffisante, il faut y joindre la paille, le grain, les fourrages artificiels et les racines : de là, une culture mixte, nécessairement subordonnée à l'élevage.

Ce n'est pas là la grande culture, qui implique une exportation considérable de produits hors de la ferme. Le cultivateur du bas Boulonnais ne vend qu'un excédent de blé ou d'avoine relativement faible ; en cela, il diffère un peu du cultivateur du haut Boulonnais, qui ayant moins de bestiaux exporte plus de grains. Mais il diffère surtout du cultivateur du Calaisis, et plus encore de celui de l'Artois et de la Picardie, dont la culture est basée presque exclusivement sur les céréales et les plantes industrielles. Aussi, les marchés de ces pays sont-ils très importants pour ces produits, tandis que ce sont les foires aux chevaux qui sont célèbres dans le Boulonnais.

De cette culture mixte dérivent d'autres conséquences relatives à l'étendue de la propriété et à sa situation.

portant au cheval boulonnais moderne, d'autres à dix mètres au-dessous, plus bas que les débris déposés par les eaux : parmi ceux-ci, un crâne bien conservé de cheval. Ces pièces, communiquées par M. le Dr E. Hamy au professeur Sanson de l'école d'Alfort, ont été l'objet d'une description très détaillée, publiée avec une notice à l'appui par notre savant compatriote. (*Notice sur les Fouilles exécutées dans le lit de la Liane*, Paris, 1887, Masson). Il résulte de l'étude approfondie contenue dans cette notice, que deux variétés de cette espèce animale, se sont succédées sur les bords de cette rivière, l'une plus ancienne, et plus petite, l'autre plus moderne et de la taille du cheval actuel, cela à une époque indécise mais bien antérieure en tous cas à l'occupation romaine. « En comparant les caractères craniologiques à ceux des types connus, on est conduit à conclure qu'ils appartiennent tous, sauf celui de la brachycéphalie, au type Frison, et que le crâne en question est celui d'un métis, tel qu'il s'en produit constamment aujourd'hui dans la population chevaline du Nord de la France entre le cheval Flamand, qui est une variété de la race Frisonne (*Equus caballus Frisius*) et le cheval Boulonnais, qui de son côté appartient à la race Britannique (*Equus caballus Britannicus*). Le type de cette dernière race est brachycéphale, tandis que l'autre est dolichocéphale. C'est ce qui se présente encore aujourd'hui dans la même région où le voisinage de deux types opère des croisements entre eux. Il est curieux de constater qu'à l'époque lointaine à laquelle remonte le crâne examiné, les choses se passaient à cet égard comme de nos jours. » (*Notice sur les Fouilles exécutées dans le lit de la Liane*, par le Dr E. Hamy, Paris, 1887, Masson).

On sait que les exploitations où domine l'industrie de l'élevage nécessitent moins de bras que celles où on se livre surtout à la production des céréales et à la grande culture ; on se contente donc autant que possible de la main-d'œuvre que fournissent les membres de la famille, leur adjoignant seulement en cas de nécessité, par exemple pour la moisson, d'autres auxiliaires. C'est ce que l'on peut constater dans le Boulonnais ; souvent les moissonneurs y viennent de Flandre ou des pays voisins.

Les exploitations sont proportionnées en étendue à ce besoin et ne comprennent en général que les terres qu'une famille un peu nombreuse peut cultiver elle-même.

Si on examine une carte des pays, on est frappé de la quantité de noms dont il a fallu la surcharger pour désigner les habitations éparpillées au milieu de la campagne : nous avons déjà signalé et expliqué l'origine de ce fait. Le genre de culture y entre pour sa part. Les exploitations ont dû s'isoler les unes des autres, à raison de l'industrie de l'élevage, pour réunir une proportion convenable de pâturages et de terres à labourer. Au contraire, dans les pays de grande culture, souvent les fermes sont agglomérées au centre des villages, ce qui est davantage le cas du haut Boulonnais, à raison des différences que nous avons signalées dans les conditions du sol.

Il s'ensuit que les villages du bas Boulonnais n'ont pas une très grande importance en tant qu'agglomération ni comme lieux de commerce, chaque exploitant pouvant, par ses ressources, faire face presque à tous les besoins de l'existence.

En effet, en dehors de l'alimentation que lui procure la culture, le cultivateur tire de ses pommiers à cidre plantés dans les herbages une excellente boisson (1) ; le rucher donne son miel ; il trouve également le chauffage dans ses haies élevées et touffues, quand la trop grande proximité de la mer ne gêne pas la végétation arbustive. Ces clôtures, ceci est à remarquer, ont une importance très grande en vue de l'élevage des bestiaux ; aussi sont-elles généralement bien entretenues. Des petits murs de

(1) Là où les pommiers ne réussissent pas bien, faute d'abri contre le vent de mer, la boisson de luxe est la bière : faute de quoi on se contente d'eau.

pierres sèches les remplacent là où il n'est pas possible de les faire croître.

En général l'habitation et les bâtiments d'exploitation sont au centre des terres, pour éviter la perte de temps; les herbages sont rapprochées de l'habitation parce que l'élevage nécessite une surveillance et des soins incessants. Parfois cependant, les prés fauchables sont assez distants de l'habitation par la raison qu'ils doivent être nécessairement voisins d'un cours d'eau.

Chaque domaine en possède une étendue qui correspond généralement à son importance. Cet état de choses doit remonter au partage des tenures féodales. Ce qui le prouverait, c'est que souvent, après la coupe des foins, ces prés, qui ne sont pas enclos, sont livrés à la vaine pâture au profit des habitants du village, en vertu de traditions immémoriales. En tout cas, ce mode de constitution des biens a sa raison d'être dans les nécessités culturales réglées sur l'élevage.

Il est à remarquer encore que des étendues de terres incultes, appelées *riez* qui se trouvent sur les pentes et sur les hauteurs, et où pousse une herbe dure et peu abondante, sont souvent des biens communaux où les habitants conduisent paître les moutons (1).

Le cheval, armé de dents incisives aux deux mâchoires, broute de préférence l'herbe la plus fine et laisse venir à graines et se multiplier la grande herbe dont les tiges sont dures, en sorte qu'au bout de quelques années la prairie sur laquelle un cheval a vécu n'est plus qu'un mauvais pré. Il en est autrement des animaux de l'espèce bovine, qui, à cause de l'épaisseur de leurs lèvres, broutent de préférence l'herbe dure et longue, et ne font pas le même tort aux pâturages; ils ont au contraire l'avantage de détruire peu à peu l'herbe grossière et de transformer la prairie en un pâturage de meilleure qualité. De là l'utilité d'associer ces deux espèces dans l'exploitation. Aussi, ces deux élevages se font-ils partout simultanément. Il existe encore d'autres raisons

(1) C'est ce qui explique qu'un certain nombre de communes, situées au pied des monts qui forment le haut Boulonnais, possèdent des étendues de terrains sur les pentes correspondantes et sur les plateaux (cantons de Saumur et de Desvres). M. l'abbé Taigneré, dans son *Dictionnaire archéologique*, signalait ce fait, qui lui paraissait singulier.

de cette pratique. En dehors des produits avantageux que donne la vache pour la vente du beurre et du lait et pour l'engraissement des veaux, son fumier présente beaucoup plus de valeur comme engrais, que celui du cheval : on considère qu'il rend à la terre presque autant que lui prend l'animal.

Néanmoins, à raison des produits très recherchés et quelquefois d'une grande valeur qu'il tire de ses juments (les poulains mâles d'une belle venue sont achetés à l'âge de dix-huit mois jusqu'à 1.000 à 1.200 fr.), le cultivateur boulonnais donne la prépondérance à l'élevage du cheval. Mais, à raison du nombre de juments qu'il emploie pour sa culture en même temps qu'il les destine à la reproduction, il arriverait vite à s'encombrer d'animaux, s'il conservait tous les produits jusqu'à l'âge du service, c'est-à-dire jusqu'à trois et quatre ans.

De là, la nécessité de vendre une partie de ces animaux dès que leur développement le permet.

Les poulains se vendent soit dès l'âge de six mois, quand ils sont sevrés, soit à l'âge de dix-huit mois, si leurs éleveurs peuvent les garder ce temps-là. Ils sont conduits aux foires qui se tiennent généralement vers l'automne et qui sont fréquentées par de nombreux marchands des pays voisins.

Nous allons constater ici encore l'influence des conditions du lieu sur le régime économique.

D'où viennent ces acheteurs et que font-ils des jeunes produits? Ces acheteurs appartiennent à des pays qui possèdent une constitution géologique différente, et qui pratiquent des modes de cultures différents.

En effet, la culture des pays voisins, particulièrement l'Artois et la Picardie, est plus facile, à cause du « limon des plateaux » qui recouvre le crétacé supérieur. Le pays de Caux, en Normandie, se trouve dans les mêmes conditions, ainsi que les fortes terres d'alluvions riches et anciennes du département du Nord. Ces pays, surtout ceux des grands plateaux qui séparent la Seine de la Somme, et l'Oise du Nord, n'ont pas les mêmes ressources en pâturages. Ces pays font donc peu d'élevage et, de plus, ils doivent avoir recours aux fourrages artificiels. Les

exploitations, généralement plus étendues que dans le Boulonnais, ne présentent pas une proportion heureuse de terres à labour et de pâturages enclos. Là où des pâturages abondants se rencontrent (département du Nord, Pays de Bray, Seine-Inférieure) dans de riches alluvions, la qualité très nutritive de ces herbes pousse à l'engraissement et convient davantage à la race bovine, qui y donne les plus grands profits. Enfin, les conditions naturelles de ces pays différents du nôtre permettent à la culture des plantes industrielles, qui exige le travail intense du sol, les grands charrois de récoltes et d'engrais, et nécessite des attelages puissants, toujours en état de travailler, tandis que les cultures du Boulonnais laissent aux juments assez de repos pendant les mois d'hiver pour la reproduction.

Transportés dans ces contrées, les jeunes chevaux pourront être mis au travail, dès l'âge de 18 mois, étant attelés à la charrue avec des animaux plus âgés pour le labour des terres faciles. Ces jeunes bêtes peuvent attendre ainsi l'âge du plein service en se développant et elles peuvent être livrées alors avec un certain bénéfice, au commerce, qui, par tradition, vient s'approvisionner dans ces pays de grande culture. Certaines régions s'appliquent plus spécialement à l'élevage des mâles pour les revendre comme reproducteurs, tels les cultivateurs du Vimeu dans la Somme et quelques-uns de la Seine-Inférieure; d'autres régions, comme le pays de Caux, trouvent dans le gros charroi de Paris un débouché rémunérateur, ainsi que dans les entreprises de transport des grandes villes et surtout de la capitale pour les voyageurs et les marchandises, transport qui exige des animaux doués d'une forte puissance musculaire en même temps que d'une certaine rapidité d'allures.

Ces traditions d'achat et de revente, nées des nécessités de la division du travail, sont telles que les éleveurs du Boulonnais vont eux-mêmes rechercher dans ces pays les producteurs qu'ils ont vendus comme poulains et dont ils ont besoin pour remonter leurs écuries. A cette manière de faire chacun trouve son bénéfice, par suite des aptitudes différentes des différents lieux pour le développement de l'espèce chevaline.

Il est à remarquer que la même raison a amené les mêmes usages dans d'autres régions d'élevage, dans le Perche notamment. Le Perche se divise en deux zones distinctes, celle qui fait naître les poulains, exclusivement peuplée de pouliches et de juments; celle qui achète les poulains mâles, les élève et les forme au travail, attributions qu'elle partage avec les pays de plaines limitrophes. (V. *Le Perche*, par le Vte de Reviers; le journal le *Temps*, des 17, 24 et 31 mars 1891; et *Notes sur la production, l'élevage et le commerce de la race chevaline Boulonnaise*, Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1895.)

Nous arrivons donc à cette conclusion, que l'industrie de la production chevaline est la résultante directe des conditions naturelles que présente le pays Boulonnais, et que le développement de cette industrie, ses méthodes, le commerce auquel elle donne naissance, sont intimement adaptés à ces conditions du Lieu.

Il nous faut voir maintenant la répercussion de ces faits sur les habitants.

C. Furne.

(*A suivre.*)

Erratum. — Quelques erreurs typographiques se sont glissées dans notre premier article sur le Boulonnais (*Science sociale*, mars 1897).

Ainsi *il faut lire* : Wissant, Slack, Hydrequent, Rinxent, Outreau, Mont-Ulin, Caligula, — *au lieu de :* Wuissant, Stack, Sydrequent, Ainxent, Ouheau, Mont-Uribus, Gatigale.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA RÉACTION
CONTRE LA LICENCE DES MŒURS
A PROPOS D'UNE INTERPELLATION RÉCENTE

Une réaction semble se dessiner en France, depuis quelque temps, contre les progrès de l'immoralité. Des critiques dramatiques, peu portés d'ordinaire à se scandaliser, ont protesté contre les sujets de plus en plus libres de certaines pièces. Des pères de famille ont pris sur eux de poursuivre devant les tribunaux civils les auteurs de prospectus offensants pour les mœurs et ont obtenu des dommages et intérêts. Des mesures ont été prises pour réprimer çà et là, dans une certaine mesure, d'inadmissibles hardiesses. Tout ce mouvement se rattache plus ou moins aux efforts louables déployés depuis quelques années par la ligue contre la licence des rues, et a trouvé son éloquent interprète au Sénat, dans la personne de M. Bérenger. L'honorable sénateur, dans la séance du 8 avril, a résumé, devant les trois ministres de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, les griefs de la France honnête à l'égard des pouvoirs publics en ce qui concerne la protection de la morale publique. Rien n'a été oublié dans ce remarquable réquisitoire. Les ministres ont promis de se

montrer plus sévères. Le Sénat s'est trouvé unanime à encourager la bonne volonté du gouvernement. Quelques actes ont aussitôt suivi les promesses. Enfin, chose à signaler, les adversaires habituels de M. Bérenger n'ont guère osé resservir à leur public les plaisanteries traditionnelles. Ils sentaient que le vent de l'opinion, pour le quart d'heure, ne soufflait pas de leur côté.

Une telle question intéresse évidemment la Science sociale. L'observation des causes qui produisent les types déformés et malades contrôle d'une manière instructive les conclusions fondamentales que fournit la connaissance des types sains et normalement constitués. N'est-ce pas en remontant aux origines du mal que l'on parviendra, soit à indiquer, soit à hiérarchiser les remèdes?

Lorsqu'on examine les différentes sociétés qui vivent à la surface du globe, on constate que les centres d'immoralité appartiennent surtout à deux grandes catégories : 1° les sociétés de sauvages, 2° les grandes villes. Certes, en dehors de ces deux sortes de groupements, tout n'est pas vertu. L'âge d'or n'existe nulle part et le vice originel agit partout. Seulement, il est incontestable que certains types sociaux, comme les pasteurs nomades, les pêcheurs, les agriculteurs, ont bien moins souvent scandalisé l'histoire. Les petites villes elles-mêmes, tout compte fait, valent mieux, au point de vue des mœurs, que les grandes. La preuve en est dans le bruit, dans le tapage qu'y font les scandales, quand ils se produisent *de temps en temps*. Certains désordres moraux, sauf de races exceptions, y sont d'ailleurs littéralement impossibles.

L'immoralité a donc deux domaines favoris; d'un côté la forêt vierge, l'île océanienne, où l'homme vit de la chasse; de l'autre, les grandes agglomérations urbaines, où règnent les derniers raffinements de la civilisation.

C'est dire que l'immoralité, en dernier ressort, se ramène à la *désorganisation familiale*. La forêt giboyeuse d'une part, la grande ville de l'autre, sont en effet deux merveilleux instruments de désagrégation, de dissolution sociale. La famille, dans

ces deux milieux, devient plus facilement instable que dans tout autre, et l'éducation y rencontre beaucoup plus d'obstacles qu'ailleurs.

Les forêts et les grandes villes sont du reste, si on l'observe bien, les deux *lieux* principaux où s'opère l'affaiblissement et la disparition des races. Les peuplades sauvages, livrées à elles-mêmes, tendent à diminuer à mesure que le gibier s'épuise, et cette décroissance s'accentue lorsqu'elles se trouvent en contact avec des races supérieures. Quant à la population des grands centres, on sait qu'elle ne se recrute guère que par l'afflux des campagnes. Isolez une grande ville; fermez ses portes aux campagnards : au bout d'un siècle, la population sera peut-être réduite de moitié.

Laissons de côté les sauvages, et occupons-nous des cités, puisque c'est évidemment à elles que songeait M. Bérenger, et puisqu'elles sont les seuls grands foyers d'immoralité que nous possédions en France. Comme l'interpellateur l'a fait remarquer, la licence des mœurs n'est ni une spécialité de notre époque, ni un produit exclusivement français. Aussi loin que nous remontions dans l'histoire, le dévergondage et les désordres moraux nous apparaissent étroitement liés à la civilisation urbaine. La Bible, Hérodote, les historiens et les poètes grecs ou latins, nous offrent à ce sujet les plus concordants témoignages. Sodome, Gomorrhe, Ninive, Babylone, Sidon, Tyr, Milet, Athènes, Sybaris, Alexandrie, Corinthe, Carthage, évoquent toutes, sans exception, de peu édifiants souvenirs. Les premières demeurent l'expression terrible de la ruine par la corruption; d'autres deviennent tristement célèbres par des adjectifs ou des proverbes déshonorants. On se rappelle les fulgurants anathèmes d'Isaïe contre Tyr et Sidon. Les « contes milésiens » faisaient rougir un roi de Perse. Le terme de « sybarite » est devenu synonyme d'homme lâche et mou. Toutes les grandes villes de l'Italie méridionale rivalisaient d'ailleurs avec Sybaris au point de vue du laisser-aller en matière de morale. Les Bérengers d'alors s'appelaient Pythagore, et, au bout de la lutte, ils n'étaient pas les plus forts. Syracuse donnait naissance à un genre spécial

de comédies où l'on bafouait jusqu'aux dieux. Corinthe devenait un but de pèlerinages, et ces pèlerinages n'étaient pas ceux de la vertu. Nous ne parlons pas d'Athènes; les plus belles pages de Platon attestent, en même temps que la splendeur intellectuelle de cette cité, le degré d'inconscience morale où les plus nobles esprits étaient descendus.

Quant à Rome, à mesure que sa population s'accroît, elle perd l'austérité de ses vieilles mœurs. La multiplication des habitants d'un grand centre urbain ne va jamais sans un grand essor de la richesse, et de la richesse découlent le luxe et les plaisirs. Les Romains de vieille roche, les défenseurs sincères ou affectés des vieilles traditions gémissent en vain sur l'évanouissement des vertus antiques. Caton et ses pareils luttent contre la force des choses, et ils sont vaincus. Les poètes et les historiens ne peuvent que saluer de regrets éloquents ou harmonieux le type du Romain primitif, et nous dépeindre, en revanche, sous des couleurs saisissantes, la corruption intense de leurs contemporains, qui est assez souvent la leur. Ici encore, inutile d'insister. Tout Tacite, tout Suétone, tout Juvénal, tout Perse, tout Pétrone, tout Martial y passeraient. Nulle part les documents ne sont aussi nombreux et aussi effrayants. On a besoin de se rappeler que la Rome impériale n'est pas tout l'univers, et que la Justice, comme le dit élégamment Virgile, a fait, avant de quitter la terre, ses derniers pas chez l'homme des champs.

En France, au moyen âge, c'est dans le Midi, où a persisté plus que dans le Nord la vie urbaine, que le relâchement des mœurs s'affirme le plus promptement. L'éclat factice de cette civilisation, qui a son expression dans les troubadours, est le beau côté d'une médaille dont le revers nous présente les égarements des Albigeois. Comme toujours d'ailleurs, la mollesse se traduit en faiblesse, et le Midi succombe sous le Nord, demeuré plus robuste et plus sain.

La loi persiste à notre époque. Toutes les grandes villes, au point de vue moral, sont plus ou moins contaminées. Des voyageurs ont exprimé le dégoût que leur avaient inspiré les villes

chinoises. A Berlin, à Londres, à New-York, à Naples, les « dessous » de la société sont écœurants. M. Joly, dans la *France criminelle*, a constaté que les cartes de la criminalité, où les régions sont plus ou moins teintées suivant la proportion de criminels qu'elles produisent, offrent toujours, aux endroits occupés par les grandes villes, de significatives taches noires. Il se commet, parmi dix mille citadins, vingt, trente, cinquante fois plus de délits et de crimes que parmi dix mille campagnards. Les naissances naturelles, dont le nombre est à peu près insignifiant dans certains départements ruraux, est de vingt-cinq pour cent environ dans le département de la Seine. La statistique des divorces donne des résultats analogues. La moitié environ des divorces prononcés en France sont des divorces parisiens.

Voilà donc un fait bien établi. La liberté humaine restant saine et sauve, le milieu urbain porte beaucoup plus puissamment au vice que le milieu rural. Détail caractéristique : les périodes d'agrandissement, pour les villes, sont généralement marquées par des recrudescences de corruption. Le fait a été observé pour Paris au dix-huitième siècle, puis sous le second Empire, aux moments où le chiffre de la population faisait les « bonds » les plus forts. De même, aux époques d'expositions universelles, l'affluence des étrangers a pour corollaire habituel un développement inusité des industries interlopes qui vivent des moins nobles instincts de la nature humaine. Tout cela semble dire que si les hommes sont faits pour la société, ils ne sont pas faits pour l'entassement, que la vie urbaine est un pis-aller, qu'on doit parfois s'y résigner par nécessité, mais que, lorsqu'on peut s'y soustraire, c'est là ce qu'on peut faire de mieux.

Analysons rapidement les circonstances qui, en tout temps et en tout pays, favorisent dans des milieux de ce genre la décadence des mœurs.

La grande ville porte à l'immoralité *parce qu'elle est le centre des plaisirs*.

Parmi les faits que la Science sociale classe au « Mode d'exis-

tence », se trouvent les « divertissements ». Or, cette rubrique, dès que l'homme enrichi devient oisif, tend à déborder sur toutes les autres. On conçoit volontiers la vie comme un *amusement*, et, de différents points, les hommes pénétrés de ce concept accourent vers le centre qui seul peut leur fournir des jouissances bien apprêtées. S'amuser devient la grande, l'unique affaire, et, parmi la classe travailleuse, mille industries s'organisent dans le seul but d'amuser les riches oisifs. Une fois créées, les entreprises de plaisirs agissent *par attraction*; elles contribuent à faire venir dans les villes des gens qui, sans elles, n'y seraient jamais venus, et la présence de ce nouveau contingent donne un nouvel essor aux industries divertissantes.

Or le plaisir organisé, tel qu'il existe dans les grandes villes, possède une double influence démoralisatrice, suivant que l'on considère la partie aisée ou la partie laborieuse de la population. Il corrompt les riches, dont l'existence devient molle et stérile, qui abandonnent leurs fonctions sociales naturelles, leurs devoirs de patronage, et qui achèvent ainsi de perdre l'énergie nécessaire aux luttes intimes de la volonté. Il corrompt les pauvres par les tentations perpétuelles et irritantes auxquelles ceux-ci se trouvent soumis. L'ouvrier, l'employé modeste, le petit commerçant besogneux ne voient autour d'eux que denrées de luxe, vêtements de luxe, objets de luxe. Ils lisent les affiches qui invitent aux fêtes, aux spectacles. Ils en entendent parler à chaque instant. L'idée de jouir de tout cela, qui ne leur serait pas venue à la campagne, germe dans leurs cerveaux, et il se produit ce phénomène étrange au premier abord, mais trop réel, que certaines familles ouvrières, sitôt qu'elles ont un peu d'argent, s'empressent, au lieu de le consacrer à des dépenses utiles, de se ruer sans réflexion vers des consommations ou des plaisirs relativement ruineux pour elles. Le peuple est d'ailleurs trop peu avisé, trop peu instruit, pour faire un choix entre ces plaisirs. Il prend les premiers venus, au petit bonheur. Des hautes classes, et par la faute de celles-ci, l'immoralité gagne donc les couches populaires. Les « petits », grâce à des contrefaçons peu coûteuses, toujours malsaines, tiennent à se donner, en matière d'ali-

ments, de boissons, de vêtements, de distractions du soir, etc., tous les plaisirs des « grands », sans exception. Comme le décorum et les conventions ne les gênent pas, ils roulent même plus vite sur la pente. Enfin, le jour où l'argent manque, on regrette avec violence ces jouissances frelatées, et l'armée de la débauche devient l'armée du crime, parfois l'armée des révolutions. Les complices de Catilina étaient des viveurs, exaspérés par la misère.

Les faits dont nous parlons sont connus, mais il convenait de les présenter méthodiquement. La cité populeuse, avec les entreprises de divertissements qu'elle engendre, est donc un agent de corruption pour la classe patronnante en même temps que pour la classe patronnée, c'est-à-dire pour tout le monde, sauf pour ceux qui, à force de vertus ou de précautions artificielles, réussissent exceptionnellement à conjurer le péril.

Mais il y a plus; la grande ville porte encore à l'immoralité *parce qu'on ne s'y connaît pas* et que la surveillance mutuelle est, par conséquent, très difficile.

On a souvent comparé la foule au désert. L'analogie n'est que partielle. Il y a cela de vrai, cependant, que la foule et le désert sont deux milieux qui portent l'homme à ne pas se gêner. Être vu d'une foule de gens inconnus et indifférents équivaut pratiquement à n'être vu de personne. C'est d'ailleurs ce qui pousse tant de malfaiteurs poursuivis par la justice à venir se réfugier dans les grandes capitales. Ils y sont plus en sûreté que dans un maquis. De même, bien des provinciaux qui mènent chez eux une vie régulière se sentent la bride sur le cou dès qu'ils ont mis le pied à Paris. Les voilà débarrassés du « qu'en dira-t-on », ce renfort peu honorable, mais secourable, des bonnes mœurs. L'action enivrante du nouveau milieu se fait sentir immédiatement, surtout si le nouvel arrivant est un isolé, s'il est détaché du groupement familial, s'il est, pour ainsi dire, « tombé du nid ». Ainsi s'explique, notamment, la facilité avec laquelle *se gâtent* à Paris deux catégories de provinciaux : les étudiants et les serviteurs.

Or, dans toute grande ville, le nombre de personnes qui se

trouvent soustraites à l'influence directe de la famille, est relativement très élevé. D'autre part, le fait même de leur émigration vers un centre est, pour bon nombre d'entre elles, une présomption de faiblesse et d'instabilité. Les recrues faites par la ville au détriment des campagnes sont, pour beaucoup, le produit *d'une sélection à rebours*. Ce sont souvent les moins capables, ou les plus indociles, ou les plus crédules, ou les plus écervelés, ou les plus paresseux, qui se laissent prendre au mirage. Dans ces conditions, la moralité primitive de l'émigrant, la supposions-nous intacte à l'arrivée, ne peut se maintenir que par l'intervention d'organismes autres que celui de la famille. Ces organismes existent, et le premier de tous est la religion.

Or, là encore, les centres urbains se présentent dans d'évidentes conditions d'infériorité. La religion y a moins de prise sur l'ensemble des individus que dans les petites localités.

Dans ces dernières, le ministre du culte connaît ses ouailles. Il a ou peut avoir des rapports personnels avec chacune d'elles. Il possède tout au moins une influence sérieuse sur tous ceux qui professent officiellement sa foi. Aucune désertion ne peut avoir lieu sans qu'il en soit prévenu, ce qui lui permet, au besoin, d'exercer une action particulière sur le déserteur. A la ville, rien de semblable. La paroisse n'est plus qu'une abstraction. Le pasteur ne connaît pas ses fidèles. Il peut en gagner ou en perdre des centaines sans s'en douter. Son action personnelle est limitée à un cercle des plus restreints. Ses exhortations n'atteignent le plus souvent que ceux qui veulent bien aller les entendre. Voilà un frein de moins pour bien des gens. Cette insuffisance est si bien sentie que la charité s'efforce d'y remédier par une foule de créations artificielles, patronages, cercles, réunions, bibliothèques, confréries, œuvres de préservation, qui atteignent effectivement un certain nombre de ceux qu'il faudrait atteindre; mais la masse, — l'expérience le prouve, — échappe toujours. La lutte est héroïque, mais inégale. Ceux qui l'entreprennent acquièrent d'amples mérites, mais le résultat obtenu n'est pas proportionnel à leurs efforts. C'est que le patronage artificiel ne vaut jamais, comme efficacité, le patronage naturel, pas plus

qu'une jambe de bois ne vaut la jambe de chair. Ne médisons pas de la jambe de bois. Elle est utile et nécessaire, du moment qu'il y a des gens qui perdent leurs jambes véritables, et l'on doit bénir ceux qui l'ont inventée. Pourtant, si cette invention devenait un jour inutile, le monde, semble-t-il, n'en irait que mieux.

Nous avons tâché de résumer les causes qui favorisent, dans les agglomérations urbaines, le relâchement moral. Ce relâchement prend diverses formes, mais l'une d'entre elles a été particulièrement visée par M. Bérenger : la forme prétendue littéraire ou artistique. Le développement général de ce genre de corruption tient à certains phénomènes généraux. Son succès particulier en France tient, d'autre part, à certains traits spéciaux du caractère français.

Depuis moins d'un siècle, la presse s'est vulgarisée ou, comme l'on dit aujourd'hui, « démocratisée ». On a inventé les éditions à bon marché, les publications par livraisons, le journal à un sou, le roman-feuilleton, les cabinets de lecture. En outre, on a inventé la photographie. Ces progrès matériels, comme tous les progrès possibles, — l'invention de la dynamite par exemple, — peuvent être utilisés pour le bien comme pour le mal. Les industriels *sui generis* qui exploitent les passions n'ont eu garde de dédaigner d'aussi précieux instruments. Le chemin de fer est d'ailleurs venu à leur aide en leur permettant de distribuer rapidement, et à profusion, les écrits et les dessins licencieux. Par là le phénomène de la démoralisation a revêtu un aspect tout particulier, qu'il n'avait pas dans les temps antiques. Une évolution s'est faite en ce qui concerne les moyens employés. Le succès des moyens nouveaux a été d'autant plus complet que l'instruction primaire, depuis cent ans, s'est largement répandue. Dans certains villages reculés, c'est la feuille immorale qui pénètre la première à mesure que l'ignorance bat en retraite, ce qui inspire quelquefois à des vieillards vertueux, mais chagrins, le regret de ce « bon vieux temps » où l'on ne savait ni *a* ni *b*. Le mal n'est pas de savoir lire, mais de mal choisir ses lectures. Il n'en est pas moins vrai que le livre et le journal, inconnus à la Babylone

antique, sont devenus, pour les Babylones modernes, un élément de décomposition morale qui alarme les meilleurs esprits.

Mais cette influence du développement de la presse, combiné avec les progrès de l'instruction, est commune à tous les peuples civilisés. Il est temps d'en venir aux particularités qui tiennent à la formation française et qui donnent chez nous un caractère spécial d'acuité à la crise dont il s'agit.

Signalons, en premier lieu, l'hypertrophie des professions libérales. Nous nous en sommes occupés plusieurs fois dans cette Revue. Nous avons montré plusieurs conséquences fâcheuses de cette rupture d'équilibre entre les professions utiles et les professions de parade. Nous avons, en particulier, trop d'écrivains, et comme chacun veut percer, un bon nombre d'entre eux sont portés à recourir, coûte que coûte, à tous les moyens propres à « accrocher » l'attention du lecteur. Parmi ces moyens, un des plus élémentaire est de s'adresser à ses mauvais instincts, de flatter son penchant inavoué pour les situations risquées, les peintures libres. Dans certains milieux littéraires et dramatiques, des concessions de ce genre sont devenues une condition *sine qua non* du succès. Il est clair, par exemple, que plusieurs centaines d'éditeurs et plusieurs dizaines de directeurs de théâtres refuseraient *à priori* tout roman ou toute pièce qui ne roulerait pas sur un adultère. Les auteurs sont prévenus et prennent leurs dispositions en conséquence. Cela fait partie, pour ainsi dire, du cahier des charges. Quant au public, il serait désorienté si on l'entretenait d'un sujet différent. La surenchère, dans cet ordre d'idées, est devenue si ardente, qu'on a vu plusieurs directeurs de théâtres dénoncer avec chagrin des cabarets-chantants non soumis à la censure, en se plaignant de ce que ces établissements, par le caractère plus scabreux de leurs représentations, leur enlevaient chaque soir plusieurs milliers de spectateurs. Cette concurrence peu honorable s'explique, en partie tout au moins, par la multiplicité des écrivains qui aspirent à se frayer leur voie dans la carrière, si encombrée déjà, d'auteur dramatique. C'est à qui tirera le flâneur par sa manche,

en lui disant : « Venez donc chez moi, on s'y amuse plus que chez le voisin ». Plus le *struggle for life* littéraire est violent, plus l'emploi de l'immoralité comme moyen d'attraction se propose sous un jour avantageux. Certains ouvrages ou certaines pièces ne réussissent même que par les sous-entendus déshonnêtes de leurs titres.

L'importance des professions libérales ne va pas dans une société sans un certain amour de l'art. Cet amour existe en France. Nous possédons, sinon d'intelligents Mécènes, du moins une foule de bourgeois aisés qui prétendent, à leur manière, encourager les arts. Beaucoup de Français se connaissent en peinture et en musique, et ceux qui ne s'y connaissent pas font comme s'ils s'y connaissaient. Cette disposition d'esprit, en ce qui concerne notamment la peinture et les publications illustrées, pousse à une production énorme. Nos « Salons » sans cesse élargis, dédoublés, flanqués de concurrences diverses, en savent quelque chose. L'art est un dieu, un fétiche. Il suffit d'invoquer l'art, de se réclamer de l'art, pour disposer l'opinion en sa faveur, et dès lors, rien de plus facile que de faire excuser certaines audaces, auxquelles d'autres sociétés, plus calmes en cette matière, pardonneraient moins. Certaines productions condamnables, grâce au talent réel de leurs auteurs, attirent à ceux-ci des distinctions officielles. Ces hommes-là deviennent sacrés, et alors, comment punir les auteurs obscurs dont le talent est inférieur, mais dont l'immoralité, preuves en main, n'est pas supérieure? Nos jurys sentent cela, et, lorsque le ministère public se résout à des poursuites contre un livre à scandale, ils acquittent haut la main l'accusé. Celui-ci sort grandi du procès, et en profite pour se tailler une superbe réclame. Plus tard, à son tour, il sera peut-être aussi décoré.

Un autre défaut de notre formation, c'est notre sociabilité trop grande qui se traduit, d'un côté, par une recherche particulièrement active des récréations extérieures à la famille, de l'autre, par une inépuisable complaisance qui nous porte à approuver trop aisément les divertissements d'autrui. Goldsmith, dans le *Traveller*, remarquait déjà, il y a plus d'un siècle, ce

penchant à plaire qui caractérise les Français (1). Ce penchant, issu de la formation communautaire combinée avec un certain progrès économique et la politesse des mœurs, ainsi qu'avec les traditions de la chevalerie militaire, constitue à la fois l'un des grands attraits de la société française aux yeux des autres peuples et l'un de nos points vulnérables les plus inquiétants. On est volontiers frondeur en France ; on y est rarement indépendant. Les plus sceptiques et les plus railleurs se laissent docilement mener par l'opinion, et leur conduite n'est qu'une suite de concessions au respect humain. Nulle part peut-être les apôtres du plaisir ne rencontrent des oreilles mieux disposées à les entendre. « Lisez ceci ! venez là ! » nous dit-on. — « Comment donc ! mais certainement ! » répondons-nous sans hésiter, par pure complaisance. De là ces formidables poussées de la *mode*, dont on a peine, au premier abord, à s'expliquer la puissance. L'Anglo-Saxon, plus raide, plus personnel, moins « entrant », — comme nous dirions, — oppose à ce genre de séduction une résistance plus efficace. La moitié au moins du mérite de l'homme vertueux consiste à savoir dire : Non. Les gens trop aimables, avant même de réfléchir, disent vite : Oui.

En définitive, ces différentes imperfections, étudiées dans leur source, se ramènent à un vice fondamental, celui de l'éducation. La même formation communautaire qui rend l'homme inapte à la conquête d'une situation lucrative et indépendante, le rend souvent incapable, le cadre protecteur une fois brisé, de soutenir une lutte énergique et vigoureuse contre les séductions du plaisir suspect. Considérons, par exemple, nos étudiants parisiens. Beaucoup, parmi ceux qui se gâtent, avaient été irréprochables jusqu'alors. On les avait soigneusement tenus en cage. On montait la garde autour d'eux, nuit et jour, pour empêcher la tentation d'approcher. Les précautions étaient poussées à l'extrême. C'était une discipline moitié militaire, moitié monastique,

(1) . . . . They please, are pleased, they give to get esteem,
Till, seeming blest, they grow to what they seem.

« Ils plaisent, on leur plaît, ils accordent l'estime pour la recevoir, jusqu'à ce qu'à force de paraître heureux, ils finissent par l'être. »

avec exclusion de tout ce qui peut ressembler à l'ombre du mal. Durant les courtes périodes de vacances, la vigilance de leurs Mentors ne s'endormait pas. L'heure du diplôme arrive. Changement de décor. Le jeune homme, déraciné du foyer paternel, va camper dans une chambre d'hôtel, en plein quartier latin. Sa liberté est absolue. Esclave hier, il est maître d'un jour à l'autre. Théâtres, cafés, concerts, brasseries et le reste, tout est à lui. A côté des libraires sérieux où s'alignent les exemplaires des *Pandectes* et des Commentaires sur le Code civil, se déploient d'autres étalages plus captivants. Plus de Mentors, plus de pédagogues pour lui fixer l'emploi de son temps, l'avertir des pièges, proposer des dérivatifs à ses passions. Quoi d'étonnant si les dix-neuf vingtièmes de nos échappés de collège mordent à belles dents au fruit défendu?

On se rappelle, il y a trois ou quatre ans, les incidents qui suivirent le fameux bal des Quat'z-Arts. Une manifestation hostile de la jeunesse des écoles contre M. Bérenger fut le point de départ d'une véritable émeute, où le sang coula. Des journaux, favorables en principe aux idées morales, prirent la défense des manifestants. On protesta au nom de la « gaieté française », de l' « esprit gaulois ». M. Bérenger reçut le sobriquet de Père La Pudeur. On « blagua » la Censure sous le nom d'Anastasie. Cette levée de boucliers montrait bien que l'honorable sénateur s'attaquait à une force redoutable, à un grand courant d'opinion. Quelle différence avec ce qui se passe de l'autre côté de la Manche! Londres sans doute, ainsi que les grandes villes anglaises, a ses côtés hideux; mais il est clair que l' « opinion », cette puissance souveraine, est du côté de la morale contre le dévergondage des mœurs. Les écrits licencieux sont l'objet de poursuites rigoureuses. Surtout, la contagion de l'exemple est moins grande, et l'on ne se corrompt pas pour faire plaisir aux gens corrompus. « Hypocrisie », répondent nos bons patriotes. Soit, mais un penseur français, La Rochefoucauld, n'a-t-il pas dit que l'hypocrisie est un hommage rendu par le vice à la vertu? Le fait même de l'hypocrisie prouve que l'auteur d'une mauvaise action doit compter avec une certaine répulsion hon-

nête « qui est dans l'air ». L'immoralité franche et cynique doit donc, au point de vue social, se classer un cran plus bas.

Nous lisions il y a quelques années, dans une monographie de l'Université d'Oxford dont l'auteur n'est plus présent à notre souvenir, qu'un certain nombre d'étudiants de cette université avaient constitué spontanément une « Association de la Chasteté ». On voit d'ici le succès de fou rire qu'aurait une entreprise semblable sur le boulevard Saint-Michel. Ce trait seul suffit à montrer un des abîmes qui séparent la jeunesse française, sauf exceptions, de la jeunesse anglo-saxonne. La différence s'accentue si l'on considère que le mariage, présent de bonne heure à la pensée du jeune Anglais, n'entre qu'assez tardivement dans celle du jeune Français. On lui interdit même d'y penser avant qu'il se soit fait une « situation », et alors sa compagne lui est choisie par sa famille dans un cercle très soigneusement limité. C'est à la fois le mariage tardif et le mariage d'argent. Le cœur est oublié. On ne violente pas impunément la nature humaine et les lois sociales.

Nous avons déterminé les milieux qui favorisent le plus l'immoralité. Nous avons essayé d'analyser les causes qui la font naître en tout temps et en tout lieu, celles qui agissent plus particulièrement en notre siècle et dans notre pays. Disons un mot, en terminant, des remèdes qu'on a expérimentés ou qu'on peut expérimenter contre le fléau.

On a recouru à la législation, et l'on ne peut nier que la législation ait voix au chapitre. Le maintien de la « morale publique » est inséparable du maintien de l' « ordre public ». Il est certain que la police, dans nos grandes villes, contribue non point à faire disparaître les mauvaises mœurs, mais à les cantonner, pour ainsi dire, et à faire « la part du feu ». Mais c'est là, somme toute, un frêle rempart, surtout quand l'autorité se trouve en présence d'un vaste courant d'opinion qui emporte tout. La part du feu risque alors de s'élargir démesurément. Lois, mesures, règlements n'ont de prestige qu'autant qu'ils sont l'expression des volontés d'une masse. Si la masse est *hostile,*

adieu la loi! Ou on l'élude, ou on la brise. Et le torrent, une fois la digue tournée ou emportée, reprend son cours. Des lois ou règlements visant les mœurs sont d'ailleurs difficilement applicables lorsque les transgressions se multiplient trop. Ainsi ont fléchi, à Rome et en France, les lois somptuaires. Ainsi de nos jours les poursuites contre la presse corruptrice sont devenues, grâce à l'indulgence du jury, absolument illusoires. C'est la réédition, à travers les siècles, de la célèbre lutte de Caton contre les femmes romaines. Caton est magistrat, censeur, dépositaire d'un pouvoir terrible, éloquent, influent, vénéré, acharné d'ailleurs dans sa campagne contre les parures. Les femmes ne votent pas, ne comptent pas; elles ne sont rien au point de vue politique; et les femmes, à la longue, battent Caton.

On a eu recours à la religion, et ce remède vaut mieux que le précédent. Comme l'observe judicieusement Nisard à propos du dix-huitième siècle, on voit le mal que la religion n'empêche pas, mais on ne voit pas celui qu'elle empêche, tous les désordres qui, sans son action invisible, se seraient ajoutés aux premiers. Seulement, nous avons constaté plus haut que les grandes agglomérations urbaines soustraient naturellement la masse à l'action des organismes religieux. Il faudrait donc, pour employer avec fruit la religion au redressement des mœurs urbaines, faire appel à des procédés extraordinaires, artificiels, propres à frapper très vivement des imaginations blasées et indifférentes et à les forcer d'entendre les exhortations auxquelles se dérobe la majorité des esprits. Or, que nous dit ici l'observation? Que de telles secousses, sans être inédites, sont extrêmement rares, et que le résultat acquis ne persiste pas. Le prophète Jonas, dit la Bible, se promena dans les rues de Ninive en criant : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite, si elle ne fait pénitence ». Et les Ninivites firent pénitence. Florence était une ville de plaisirs. Savonarole parut, éloquent, impérieux, enflammé. Dictateur moral, il commanda aux Florentins de réformer leur vie, et les Florentins se réformèrent en foule. Pour combien de temps? On le sait trop! Ces types de convertisseurs sont, dans l'ordre moral, ce que les Alexandre et les Napoléon sont dans l'ordre militaire. Êtres sin-

guliers, surprenants, merveilleusement doués, ils passent comme des météores, et leurs conquêtes ne durent pas après eux.

Il reste donc, sans nier l'utilité des lois et de la police, sans déprécier le rôle nécessaire de la religion, à mettre en œuvre tout d'abord des matériaux d'ordre familial et à préparer, par le travail quotidien de l'éducation, une génération capable, plus que ne l'est la génération présente, de résister aux entraînements du milieu. L'enseignement religieux a sa place dans cette éducation, mais cet enseignement demeurerait insuffisant si les âmes dans lesquelles il tombe se trouvaient, par le fait d'autres circonstances éducatives, radicalement dépourvues de ressort et d'énergie, et si, tout au rebours, la direction imprimée à la jeunesse multipliait pour celle-ci les chances de péril. Or, c'est un péril, en morale comme ailleurs, que d'apprendre à compter exclusivement sur le secours d'autrui ; c'est un péril que de passer brusquement d'une contrainte exagérée à une liberté absolue ; c'est un péril que d'entraver et de retarder le mariage au moment même où l'âge invite le jeune homme à choisir spontanément une compagne de sa vie ; c'est un péril que de le pousser vers des carrières encombrées comme les professions libérales, au risque d'exaspérer son impatience et de l'inciter à se mettre en vedette à tout prix, *per fas et nefas*. Or, ces défectuosités sociales sont de celles contre lesquelles Caton ni Savonarole ne peuvent rien. Seuls les pères et mères de famille sont à même d'y remédier directement, avec compétence, et c'est toujours à cette petite « cellule sociale » qu'il faut revenir.

Une interpellation, en général, ne s'adresse qu'à un seul ministre. Celle de M. Bérenger en visait trois, semble-t-il ; mais cette triplicité n'était qu'un symbole, à nos yeux, de la multiplicité des vrais interlocuteurs. L'interpellation s'adressait, en réalité, à des millions de familles. C'est par-dessus la tête du gouvernement que doivent passer de telles harangues ; et si les fonctionnaires peuvent en faire leur profit, ce qui est quelque chose, chaque foyer devrait les méditer, ce qui serait beaucoup.

G. D'AZAMBUJA.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE [1]

IX

LA RÉGION DE LA CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ DES LANDES. — LE TYPE BRETON

Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu suivre jusqu'ici cette série d'études, doivent apercevoir l'ordre qui préside à notre classement des diverses régions de la France.

Nous sommes partis des trois massifs montagneux et herbus, Plateau central, Alpes et Pyrénées, où nous avons saisi le type encore bien conservé des populations à communauté pastorale. Puis, nous avons suivi le développement des phénomènes sociaux autour de ces trois massifs, en classant les régions et les populations dans l'ordre où elles s'éloignent de la communauté pastorale et où elles s'engagent dans des travaux de culture de plus en plus compliqués.

Tout ce groupe de populations, qui comprend d'une façon générale la France du Centre et du Midi, se rattache, soit actuellement soit au moins par ses origines, à la communauté pastorale. La communauté pastorale explique ses caractères essentiels et distinctifs.

Nous abordons maintenant un autre groupe de populations :

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896, février, mars et avril 1897.

celui qui se rapproche le plus du précédent. Il sort également de la communauté pastorale, mais d'une variété distincte : *la communauté des Landes*. Cette variété n'est représentée, en France, que par un seul spécimen : *le type Breton*. C'est à cette variété que se rattache, en dehors de notre pays, les Highlands d'Écosse et l'Irlande.

I

Quand on considère la nature du sol, la Bretagne semble être un fragment détaché du Plateau central, une « Ile sœur », mais une sœur très cadette. Ce rapprochement se manifeste nettement, si on jette les yeux sur une carte géologique de la France : ces deux régions sont présentées avec la même teinte, qui désigne les terrains granitiques. Par là, ce pays se rattache bien au groupe du centre de la France, qui nous a servi de point de départ et, en quelque sorte de pivot.

Cette nature de sol ne fait pas prévoir une grande richesse de productions végétales. La Bretagne est en effet un pays de landes : hautes landes, — assez analogues aux Highlands d'Écosse, — dans l'intérieur; basses landes, dans la zone voisine des rivages. La lande, ainsi que nous le verrons, a aujourd'hui reculé devant la culture, mais elle était autrefois et elle a été jusqu'à une époque récente l'élément caractéristique et dominant du pays. Le granit, qui affleure souvent et qui, en tous cas, ne retient pas l'humidité, est peu favorable à une végétation riche et exubérante. En 1840, il y avait encore 900.000 hectares de terres incultes dans les cinq départements bretons (1). C'est dans la partie méridionale des Côtes-du-Nord, qui forme le centre de l'Armorique, que les collines sont le plus recouvertes de bruyères et que les habitations humaines sont le plus clairsemées (2). En Bretagne, « la nature est sévère, parfois

(1) Joanne, *Dict. de la France*, art. *Bretagne*.
(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 210.

sauvage. Ses champs de genêts et d'ajoncs d'or, ses landes rougies par les bruyères lui donnent un coloris particulier. Le centre du pays renferme surtout des landes arides et pierreuses (1). »

Cependant, comme le climat est à la fois humide et doux, par suite du voisinage de l'Océan qui entoure de tous côtés la presqu'île armoricaine, l'herbe peut se marier, çà et là, à la lande, et la végétation forestière se développe partout où le granit est recouvert d'assez de terre pour donner prise aux racines des arbres. C'est donc le sol et non le climat qui oppose un obstacle à la végétation en Bretagne.

La lande fournit à l'homme un produit appréciable, quoique peu riche et peu abondant : d'abord un maigre pâturage, ensuite l'ajonc. Ce dernier est applicable à diverses destinations : il sert à former des clôtures, que la force de ses jets et de ses épines rend impénétrables; il donne en abondance des fagots, pour le chauffage, dans un pays qui manque de bois; il fournit des litières, qui repoussent à mesure qu'on les coupe; enfin, quand il est haché ou écrasé, il peut être employé comme nourriture pour les animaux, surtout pour les chevaux.

Il n'y a pas là de quoi vivre largement; mais, pour des populations disposées à se contenter de peu et à préférer une vie pauvre et facile à l'aisance achetée au prix d'un travail intense, la lande bretonne pourrait suffire à la rigueur.

De fait, elle a suffi pendant des siècles, car ce pays a été précisément peuplé par des populations peu exigeantes. Le type breton, comme bien d'autres d'ailleurs, ne s'explique pas seulement par son milieu physique actuel, mais encore par ses origines historiques, c'est-à-dire par les milieux qu'il a précédemment traversés.

Et, ici, ce second facteur a eu une importance considérable, ainsi que nous allons le voir.

En Bretagne, la Race, c'est-à-dire la formation antérieure de la population, a singulièrement accentué les effets du Lieu.

(1) E. Reclus, *Géographie*, t. II, p. 630.

Dans notre précédente étude, nous avons vu comment les Celtes étaient arrivés jusqu'en Anjou, en suivant la vallée de la Loire, qui fut leur principale route à travers la Gaule (1). La Bretagne formait la continuation et l'extrémité de cette route vers l'Ouest. Elle se présentait comme une poche gigantesque ouverte vers la Loire et fermée de tous les autres côtés par l'Océan. Mais cette région n'avait rien qui pût attirer des populations, surtout après la région si fertile, si douce et si enviable de l'Anjou. Elle s'offrait tout au plus comme un lieu de refuge, comme un lieu d'asile pour les fuyards, les vaincus, les désorganisés, auxquels on ne laisse d'ordinaire que les contrées peu favorisées de la nature : la Bretagne était incontestablement du nombre de celles-là. La suite de son histoire prouve d'ailleurs que les cinq petites nations celtiques qui l'occupaient, les Nannètes, les Vénètes, les Osismes, les Curiosolites, les Redons, n'étaient pas doués d'une très grande force de résistance.

On sait, en effet, que ce premier ban de Celtes-Gaulois fut ensuite refoulé et dominé par un ban de population arrivé de la Grande-Bretagne et qui cependant n'était composé, lui aussi, que de fuyards et de désorganisés.

Ces fuyards étaient également des Celtes, mais des Celtes dits Bretons, anciennement passés dans la Grande-Bretagne, d'où ils se sauvèrent au moment de l'établissement des Saxons.

C'étaient bien de perpétuels fuyards : ils avaient fui pour passer de la Gaule en Angleterre, puis pour passer de l'Angleterre en Irlande et d'Irlande en Écosse, et finalement ils fuyaient pour revenir de la Grande-Bretagne en Armorique, afin de mettre le détroit entre eux et les Saxons.

La fuite est en effet la dernière et grande ressource des populations faiblement fixées au sol par la culture. Les nomades et les demi-nomades, habitués à errer sur le sol, de campement en campement, à la suite de leurs troupeaux, n'ont pas, pour un lieu déterminé, l'attachement du sédentaire. Ce dernier aime

(1) Voir la livraison précédente.

mieux subir la domination étrangère, que d'abandonner ses champs et sa demeure fixe.

Nous connaissons le type social des Celtes de la Grande-Bretagne (1); ce n'étaient pas des sédentaires cherchant un lieu d'établissement cultural et paisible. Ce n'étaient, à vrai dire, que des pasteurs nomades désorganisés, remplaçant la communauté de famille par la communauté de clan.

Il y a une loi sociale bien établie et qu'on pourrait appeler la loi de la génération des ateliers. En vertu de cette loi, un même lieu est différemment exploité suivant les méthodes de travail que les arrivants ont antérieurement acquises, à raison de la diverse nature des lieux où il leur a fallu vivre précédemment. C'est ainsi que les Bretons revenus de la Grande Bretagne dans la Bretagne française (dans l'Armorique comme on l'appelait antérieurement) ont plus cherché, dans la Péninsule, les landes pastorales que les terres cultivables. C'est ce que leurs congénères ont aussi fait en Irlande et en Écosse (Highlanders, hommes des hautes terres de landes). Ils ont appliqué au pays la méthode de travail à laquelle ils étaient encore demeurés. Ils ne se sont pas avisés de livrer au défrichement des forêts, parce qu'ils n'étaient pas alors rompus à la culture et la fuyaient. Ils n'usaien tdes forêts que comme lieu de pâturage, comme une ressource annexe aux hautes landes.

Ils exploitaient de même, par le pâturage, les landes moins élevées, les landes de marais qui formaient une couronne entre les terres hautes de l'intérieur et le rivage armoricain. Seulement, il y a entre les hautes landes et ces basses landes cette différence, que les premières ne sont pas, ou ne sont guère transformables et sont restées l'élément fixe du type breton, tandis que les basses landes sont plus facilement cultivables et ont donné, avec le temps, ainsi que nous l'indiquerons, un type breton nouveau, ou qui présente tout au moins les symptômes d'une évolution sociale.

Ces émigrants revenus de la Grande-Bretagne répugnaient

(1) Voir les articles de M. de Calan sur l'Écosse et l'Irlande, *Science sociale*, t. XIX, p. 78, 356, 505, et t. XX, p. 41, 250 et 418.

encore plus à la culture que les Celtes demeurés en Gaule, parce qu'ils n'avaient pas, autant que ceux-ci, subi le contact pénétrant et la longue domination des Romains. Ils étaient restés plus pasteurs, plus batailleurs et plus désorganisés. Ils appartenaient à ce type social qui a donné naissance au cycle guerrier et légendaire des chevaliers de la Table Ronde. Le nom de Table Ronde vient, dit-on, de l'habitude où étaient les chevaliers de s'asseoir autour d'une table circulaire, afin d'éviter les querelles de préséance. Le fait est que l'histoire de tous ces petits chefs de clans, égaux entre eux, n'est qu'une suite de luttes, de compétitions et de meurtres, qui explique suffisamment la précaution dont parle la légende. Elle explique en même temps comment, chez les Bretons, le clan avait pris une importance extraordinaire, au point d'éclipser la famille elle-même. Celle-ci n'était plus assez forte pour protéger les individus contre ces factions guerrières et ennemies et on n'avait d'autre ressource que de se réfugier dans le clan, de le fortifier et de s'y barricader en quelque sorte. De là, le dévouement extraordinaire des Bretons pour le chef du clan.

Tels furent les envahisseurs qui, vers le cinquième siècle, vinrent se superposer aux Celtes précédemment établis dans l'Armorique et se contentèrent d'exploiter ce pays de landes au moyen du pâturage.

Aujourd'hui encore, la Bretagne a conservé la tradition de cette exploitation pastorale peu intense, qui n'est associée qu'à une culture très arriérée. « La triste Sologne, toute désolée qu'elle soit, est supérieure à la Bretagne, écrivait Arthur Young, au siècle dernier. La plupart des rendements sont pitoyables; la moitié de la province est abandonnée. » En 1862, « près de la moitié du département du Morbihan consistait encore en vastes domaines revêtus de bruyères (1) ».

L'art pastoral est resté le travail principal et le bétail est encore aujourd'hui la principale production. Mais, sur ces pâturages de landes ou de prairies pauvres, il ne vient que des espèces animales de petite taille; le cheval breton est petit, ainsi que la

(1) É. Reclus, *Géographie*, II, p. 621.

vache bretonne. Et ils sont sobres par la force des choses. Le mouton est rare; on lui a préféré ces vaches de petite espèce, qui ne sont pas plus difficiles à nourrir.

Aussi la Bretagne est-elle la province, qui, proportionnellement à sa surface, a le plus de bétail. Elle est également au premier rang pour le chiffre de sa population chevaline; elle en a plus qu'aucune autre partie de la France.

C'est ainsi que les influences du Lieu et celles de la Race se sont parfaitement combinées en Bretagne pour maintenir jusqu'à nos jours l'art pastoral comme travail dominant.

Si le sol avait été plus riche, il aurait pu triompher de l'apathie de la race; si la race avait été plus formée au travail, elle aurait pu triompher de la stérilité du sol. Mais ils étaient si bien faits l'un pour l'autre, que la race n'a pas entrepris de faire violence au Lieu, elle l'a respecté. Aussi le Breton est-il resté, au milieu de la France moderne, comme le représentant curieux, et en quelque sorte cristallisé, d'une époque disparue.

II

A cette influence combinée de la Race et de l'Art pastoral est venue s'ajouter celle de la Pêche et des Transports par eau, dont l'action s'est exercée dans le même sens.

Par suite de sa forme péninsulaire, la Bretagne possède un développement considérable de côtes, par rapport à son étendue. Au Nord, à l'Ouest et au Sud, on rencontre la mer. Et cette mer est particulièrement favorable à la pêche et aux transports. Les eaux qui baignent ces rivages sont échauffées par le Gulf-Stream, ce qui développe une multitude d'animalcules dont se nourrit le poisson, et une végétation sous-marine très variée qui lui fournit des retraites et des abris. D'autre part, les nombreuses découpures de la côte y créent une grande quantité de baies, de criques et de ports naturels où les navires peuvent aborder.

C'est par la mer plus que par la terre que la Bretagne, pendant longtemps, a été en communication directe et facile non

seulement avec les autres pays, mais même avec la France. « C'est par les villes de son littoral plus que par celles des frontières de terre que la Bretagne est devenue française. En effet, les baies et les criques nombreuses de ses rivages, ses mers poissonneuses, les fortes oscillations de la marée, dans ses ports, favorisaient la naissance d'une grande marine de pêche et de commerce et facilitaient, par conséquent, l'échange des idées, le contact des civilisations (1). »

A toutes les époques, ces rivages ont donné une nombreuse population de pêcheurs. De toutes nos côtes océaniennes, celles de Bretagne sont même les seules où l'on rencontre à la fois le maquereau (qui est plus spécial à la Manche) et la sardine (qui est plus spéciale à l'Océan). C'est sur ces côtes que, comparativement au littoral européen, on pêche en plus grande quantité le homard et la langouste. L'abondance du poisson est bien accusée pour ce fait que ces rivages, de Brest à Nantes, sont actuellement le principal centre pour l'industrie des conserves de poissons. Enfin, on sait que la Bretagne donne le plus fort contingent pour la grande pêche sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve.

A elle seule, cette région fournit presque la moitié de la population totale des pêcheurs français : sur 90.000 pêcheurs, la Bretagne en compte 41.000. La région flamande et boulonnaise n'en a que 10.000; la région normande, 12.000; la région vendéenne et saintongeoise, 7.500; la région gasconne et basque, 5.000; la région catalane et languedocienne 7.000; la région provençale, 4.500; la région corse, 800; la région algérienne 3.500. C'est donc bien en Bretagne que l'influence de la pêche s'accuse le plus fortement.

Mais cette influence est encore accentuée ici par le développement de la marine en générale; la Bretagne n'est pas seulement la région qui fournit le plus de pêcheurs, c'est encore celle qui fournit le plus de marins pour le commerce ou pour la guerre. Les quatre départements bretons recrutent à eux seuls la cinquième partie des équipages de la flotte.

(1) E. Reclus, *Géogr.* II, p. 594.

Et cependant ce développement de la pêche et des transports maritimes n'est plus que l'ombre très affaiblie de ce qui existait autrefois. Au moyen âge, la Bretagne maritime fut incomparablement plus brillante, plus célèbre et plus riche que la Bretagne terrestre. Au dix-septième siècle, les armateurs de Saint-Malo étaient assez riches pour prêter 30 millions à Louis XIV.

On comprend que le métier de marin ait attiré ces populations au moins autant que celui de pasteur.

D'abord la stérilité du sol, qui ne fournissait qu'un pâturage maigre, insuffisant pour faire vivre la population, en rejetait une bonne partie vers cette mer aux rivages sinueux et poissonneux. Et ce métier de marin était encore, comme celui de pasteur, une Simple Récolte, c'est-à-dire un travail n'exigeant pas de prévoyance, et attrayant comme tout travail qui livre immédiatement son produit. Le pêcheur jette le filet et récolte, ou espère récolter immédiatement du poisson. Le marin (je parle de celui du moyen âge) jetait le harpon sur un navire et récoltait, ou espérait récolter, immédiatement du butin, car ce marin était pirate au moins autant que transporteur. Il vivait autant de la course que du commerce. On peut dire que les nids de pirates s'égrenaient tout le long de la côte bretonne.

A partir du quatorzième siècle, on essaya bien de réglementer la course, mais sans beaucoup de succès. Aussi Henri III, renouvelant les édits sur la matière, disait : « Ils pillent, robbent et détroussent tout ce qu'ils trouvent à leur avantage. » Sous Louis XIV, la course était encore considérée comme l'auxiliaire légitime de la guerre publique. Il était même permis, en principe, par une ordonnance de Colbert, de courir sus à un navire en temps de paix pour se venger d'une prise illégale. Tout ce qu'on put faire, ce fut de régler la vente et le partage des prises.

Saint-Malo fut alors un des plus fameux repaires de corsaires et Duguay-Trouin personnifie cette race d'écumeurs de mer. « La guerre est déclarée, dit un historien, la course est ouverte; les mers vont être sillonnées d'ennemis; le commerce devient presque impossible. Le paisible négociant se fait armateur : il servira sa patrie et des prises riches et nombreuses rendront ses

affaires peut-être plus florissantes qu'en temps de paix. Il se munit d'une soumission de l'amiral de France. Il dépose au greffe une caution de quinze mille livres pour répondre des injustices que ses représentants pourraient commettre en mer. Ses navires de transports se changent en bâtiments de guerre, ou, mieux encore, il construit des frégates de quatre-vingts à cent pieds de quille, qu'il se garde de trop charger d'artillerie, car il faut qu'elles soient souples à la manœuvre et d'une marche supérieure. »

On voit, par là, qu'il n'y avait pas loin du commerce à la piraterie et que l'on passait avec un extraordinaire facilité de l'un à l'autre. Et comme, alors, les guerres étaient longues et fréquentes, la piraterie l'emportait bien souvent sur le commerce. Et elle procurait parfois plus de bénéfice. On cite un armateur de Saint-Malo qui fit, en quinze jours, vingt-deux prises considérables. Dans un seul automne, plus de cent navires capturés entrèrent dans cette ville.

On pense avec quelle ardeur et quel enthousiasme ces Bretons habitués aux luttes de clan et à la vie d'aventure qui en est la conséquence, durent se jeter dans la piraterie. Ils y étaient poussés à la fois par la formation guerrière de leur race et par leur éloignement pour le travail régulier. A peine une guerre est-elle déclarée, qu'on ouvre des registres où chacun vient inscrire sa demande d'embarquement, avec la mention du poste qu'il se croit capable d'occuper. Tout le monde se jette dans la marine, dit l'historien de Duguay-Trouin, au point que le corps des marchands ne peut fournir à l'État les trente et un soldats dont il est chargé. Des navires descendent des chantiers de construction du Talaro, du Val, de Trichet, de Solidor. Ces hardis croiseurs vont écumer les mers, si bien que le gouvernement de Bretagne touchera, en deux ans, neuf cent mille livres pour son dixième de part de prise, et que les ennemis, à la paix de Ryswick, auront perdu, pendant cette guerre et la précédente, plus de quatorze cents navires capturés par les seuls Malouins.

Non seulement le métier de pêcheur ou de marin n'exige pas de prévoyance, mais il a pour effet de développer l'imprévoyance,

comme il arrive dans tout travail qui se rattache à la Simple Récolte. On vit au jour le jour, comme on récolte au jour le jour. Le pêcheur et le pirate ressemblent au joueur qui compte toujours sur un gain extraordinaire. Le simple métier de marin transporteur agit, lui aussi, dans le même sens; il développe l'insouciance des intérêts matériels. Le marin peut être imprévoyant à plaisir et sans aucun inconvénient immédiat. Il est nourri et logé; il n'a pas à s'inquiéter de ces deux besoins essentiels; la prévoyance de l'armateur veille pour lui. Il peut donc dépenser son argent : il a la table et le couvert assurés. Il le dépense d'autant plus facilement qu'il reçoit sa paye, toute sa paye, en une seule fois, au moment où il débarque. Il se trouve donc avoir, tout d'un coup et sans y être préparé, une fortune entre les mains; et cela précisément quand il vient d'être sevré de toutes les jouissances qu'on ne peut se procurer qu'à terre.

La prodigalité des marins est célèbre dans les fastes de la Bretagne. « Les matelots vainqueurs, dit un vieil historien breton, font leur entrée sur des charrettes par la grande porte transformée en arc de triomphe; ils sont entourés de la population qui les acclame; ils jettent l'ancre attachée à leur véhicule devant le prochain cabaret. Là, le vin coule à flots, on fait grande chère. Que tous les compatriotes entrent! ils sont invités au festin, il y a de quoi les régaler tous. Les cruzades portugaises roulent sur les tables de jeu; on n'en veut pas conserver une seule; peut-être mourra-t-on dans la prochaine campagne; on fait frire les pièces d'or et on les précipite brûlantes sur la tête des passants. »

Aussi la plupart des corsaires meurent-ils pauvres, comme le fameux corsaire malouin, Angenard, qui, en vingt jours, rapporte à ses armateurs près de deux millions et trente-quatre mille francs pour sa part. Il écrit cependant : « Me voici arrivé à la fin de cette guerre de vingt ans (les guerres, on le voit, duraient longtemps alors) à laquelle j'ai pris une part si active et au bout de laquelle je ne rapporte chez moi, pour toute fortune titres et récompenses, qu'une tête mutilée de coups de baïonnettes, souvenirs cruels et ineffaçables, une mâchoire dégarnie de toutes ses dents du côté gauche, la jambe gauche

percée d'une balle, le côté droit déchiré par un éclat de bois, l'épaule gauche traversée par un biscaïen de 17 lignes de diamètre que je garde avec soin pour le renvoyer moi-même à ceux qui l'ont fabriqué ». Il n'avait pour économies que ses blessures!

Dans un séjour que j'ai fait autrefois sur la côte bretonne, j'ai pu constater que ces habitudes d'insouciance et de prodigalité se retrouvent intactes aujourd'hui chez les marins. Souvent, m'a-t-on dit, les femmes sont obligées de contracter elles-mêmes des engagements au nom de leurs maris, et de les faire embarquer de force, pour les empêcher de dépenser à terre tout l'argent qu'ils ont gagné. C'est quelquefois, paraît-il, un spectacle curieux que de voir les femmes conduisant leurs maris à bord, comme de petits, ou plutôt comme de grands enfants.

Aussi, la première préoccupation des femmes, à l'arrivée des navires, est-elle de se faire remettre le montant de la paye, avant qu'elle ait été dépensée avec les camarades. Après cela, on ne doit pas s'étonner que les femmes de marins aient la direction du ménage. J'ai pu le constater, moi-même, par une quantité de traits. Ainsi, en parlant d'une famille, on ne dit pas la famille d'un tel, mais la famille d'une telle; là où nous employons le mot Monsieur, pour désigner la famille, on emploie le mot Madame. Un instituteur me disait qu'un marin prend rarement sur lui de traiter une affaire : « Consultez ma femme, » vous répond-il.

Ainsi, à la dépression produite dans la race par ses origines, puis par l'art pastoral pauvre, vient s'ajouter encore la dépression produite par le métier de pêcheur et par celui de marin. Il existe donc ici un concours de circonstances singulièrement concordant, qui tendent toutes à déprimer chez l'homme l'aptitude au travail intense, au travail suivi, au travail qui exige les longues vues et la prévoyance.

La race bretonne nous apparaît donc comme essentiellement caractérisée par l'esprit de clan développé au plus haut degré pendant le séjour dans la Grande-Bretagne, et par la prédominance de trois travaux de Simple Récolte : l'art pastoral, la pêche et la piraterie.

On pourrait exprimer les éléments essentiels du type par la formule mathématique suivante :

Communauté de clan + Art pastoral pauvre + pêche + piraterie et service maritime combinés = type Breton.

Je prie surtout le lecteur de ne pas confondre ce type de pêcheurs avec celui qui, en Norwège, a été, autrefois, le prototype de la formation particulariste. Les différences sont profondes et absolues.

1° Le Norvégien était fondamentalement, comme il l'est encore aujourd'hui, *un paysan vivant de la culture* de son petit domaine. Un capitaine de navire norvégien que j'ai eu l'occasion d'interroger à ce sujet, me déclara qu'il ne connaissait pas un seul pêcheur qui ne fût en même temps cultivateur.

2° Par suite des profondes sinuosités de la côte norvégienne, qui se découpe en fjords ou golfes très nombreux, très allongés et très profondément enfoncés dans les terres, tous ces domaines de paysans sont situés au bord de l'eau. (L'intérieur de la Norvège, ou plus exactement les parties éloignées des rivages sont, sauf les deux plateaux de Christiania et Trondjem, montagneuses et inhabitées.) Par suite de ce voisinage de l'eau, chaque paysan norvégien peut se livrer à la pêche. Mais c'est une simple pêche à l'hameçon, qui se fait en petites barques à fond plat, à une très faible distance de la rive, et dans la partie du fjord qui est voisine de l'habitation. On peut donc la pratiquer sans perdre celle-ci de vue. On n'a pas d'ailleurs intérêt à aller au loin, parce que cette pêche a spécialement pour objet le saumon, qui remonte les fjords et que l'on capture au pied des rapides, au moment où il s'accumule pour les franchir. Ces rapides sont très nombreux et chaque paysan a eu soin d'établir son domaine précisément dans le voisinage d'une de ces chutes. Non seulement ce pêcheur ne s'éloigne pas de son domaine, mais la pêche ne le détourne de la culture que pendant une courte période, au moment où le saumon remonte de la mer vers les parties hautes du fjord pour aller y déposer son frai. Le Norvégien fait en peu de temps, sa provision de poisson pour toute l'année. Cet homme est donc beaucoup plus cultivateur que pêcheur.

3° Enfin, ce paysan-pêcheur est, au plus haut degré, *un isolé*. Les domaines norvégiens s'égrènent le long des fjords, dans le voisinage des rapides, qui, quoique nombreux, sont cependant à d'assez grandes distances les uns des autres. Deux familles s'établissent rarement auprès du même poste de pêche à cause de la faible quantité de sol arable que l'on trouve entre la montagne et le rivage. Chaque famille est donc séparée des familles les plus voisines soit par le fjord qui est devant elle, soit par la montagne qui est derrière, soit par l'intervalle, qui, à droite et à gauche, la sépare du poste de pêche situé plus haut ou plus bas le long du rivage (1).

Ces quelques indications suffisent à expliquer comment l'évolution du type norvégien a été profondément différente de l'évolution du type breton : pour le norvégien, la pêche n'était qu'un travail accessoire de la culture, elle se pratiquait d'une façon intermittente et dans des postes complètement isolés les uns des autres.

III

Nous tenons les trois éléments essentiels du type breton et nous avons constaté qu'ils convergent pour accentuer la formation communautaire de clan et des travaux de Simple Récolte.

Il s'agit de savoir maintenant si les autres travaux, la Culture et la Fabrication, ont pu agir suffisamment sur le type pour contrebalancer les influences établies par l'origine historique de la race et par la Simple Récolte.

Il existe, en Bretagne, deux zones bien distinctes de Culture. Le long des rivages, c'est la petite culture ; dans l'intérieur, c'est la grande culture, ou du moins la culture par grands domaines, qui domine.

(1) Je me borne à ces indications absolument nécessaires pour éviter toute confusion avec le pêcheur breton. Mais le lecteur trouvera prochainement, dans la Revue, une description et une explication magistrale du type norvégien, sous la plume de M. Henri de Tourville.

Les rivages de la Bretagne présentent des facilités particulières à l'établissement de la culture.

1° Le climat est très humide par suite des influences de l'Océan, dont les vapeurs arrêtées par les collines de l'intérieur se déversent en brouillards et en pluies abondantes sur le littoral. Ce climat est, de plus, singulièrement doux et tempéré, à cause de l'action du Gulf-Stream, qui court le long du rivage de la Bretagne, plus particulièrement du rivage septentrional.

2° Sous l'influence de la chaleur, les plantes marines et les coquillages se développent en quantités considérables ; ils s'accumulent et sont ensuite roulés, broyés et rejetés sur la côte par le mouvement de la mer. Ces débris, la tangue surtout, formée de coquillages réduits en poudre, le varech et le goémon, constituent des engrais très énergiques, par suite des éléments calcaires qu'ils contiennent en très grandes quantités.

Or l'amendement calcaire est nécessaire pour donner au sol granitique de la Bretagne les éléments fertilisants qui lui font défaut. La nature a donc placé là le remède à côté du mal. Le remède est tellement approprié et énergique, qu'actuellement la culture s'est en quelque sorte arrêtée en Bretagne au point où peuvent arriver les engrais marins. Sur certains points de la côte, l'influence bienfaisante de ces engrais s'étend jusqu'à 40 ou 50 kilomètres dans les terres (1).

Si une autre race que la race bretonne avait eu à sa disposition un climat aussi doux et une réserve aussi abondante et vraiment inépuisable d'éléments fertilisants, elle aurait, depuis des siècles, transformé le pays, tout au moins la zone littorale par la culture. Mais nous avons vu que le Breton éprouvait plus d'attrait pour l'art pastoral, la pêche et les expéditions maritimes que pour la culture.

Ce n'est que récemment (il y a seulement une cinquantaine d'années), que la culture s'est développée sur ces rivages, principalement sur ceux du Nord. Elle s'est développée sous la forme de la culture maraîchère.

(1) Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, p. 210 et 540.

La culture maraîchère était en effet la mieux adaptée au climat et à la race.

L'hiver est très doux en Bretagne, par suite des influences marines signalées plus haut. Les gelées y sont rares. C'est là une condition particulièrement favorable pour la culture des primeurs, qui viennent là, en pleine terre, à une époque où, ailleurs, on ne peut les obtenir que sous châssis et au moyen de dépenses et de soins considérables. Quel avantage de pouvoir arriver sur le marché un mois avant tous les autres producteurs! On évite la concurrence, et on peut obtenir des prix très élevés.

Cette culture est, en outre, remarquablement adaptée à la race bretonne. C'est essentiellement une très petite culture, un simple jardinage, qui se fait sur un petit espace (un demi-hectare peut occuper une famille entière) et avec des instruments très simples, c'est du travail à la bêche; on n'emploie ni charrue, ni animaux de traits.

De plus, la culture maraîchère donne des produits très rapidement : au moyen des contre-plantations, on peut obtenir, jusqu'à huit ou neuf récoltes par an, sur le même sol. On récolte donc constamment, presque sans interruption, presque chaque jour. Tantôt c'est un produit, tantôt c'est un autre. Et comme ces produits doivent être consommés frais, il faut les expédier immédiatement. On touche donc, chaque jour, le produit de son travail, ce qui encourage singulièrement au travail et à l'effort. De toutes les cultures, la culture maraîchère est donc celle qui se rapproche le plus de la Simple Récolte. Aussi on comprend que ces fils de pasteurs, de pêcheurs ou de marins aient pu s'y astreindre plus facilement.

Cette culture s'est surtout développée, depuis 1840, lorsque les communications à vapeur, soit par terre soit par eau, permirent de transporter rapidement au loin les produits maraîchers. Alors Paris et Londres, subitement rapprochés de la Bretagne, devinrent les deux grands débouchés.

C'est à Roscoff, dans le voisinage de Morlaix, que l'on peut observer cette culture maraîchère dans tout son développement.

« Les jardins des environs produisent en abondance des oignons, des artichauts, des choux-fleurs, des asperges et autres légumes, qui vont alimenter Paris, Londres et Rotterdam. Les Bretons qu'on rencontre à Paris, aux alentours des halles, coiffés d'un grand chapeau à larges bords, sont des gens de Roscoff vendant les produits de leurs jardins (1) ».

Cette transformation de la côte bretonne par la culture maraîchère est loin d'être achevée, même à Roscoff. Elle se poursuit tous les jours, ainsi que le constatait récemment encore un voyageur : « Voici la côte faite d'un sable blanc, qui n'a pu former des dunes bien hautes. Le cultivateur s'en est emparé, il a aplani le sol, il l'a entouré de ses éternels talus et a enclos ainsi des champs d'artichauts et de choux-fleurs. Il y a eu ici une transformation récente, car la carte de l'état-major indique un vaste espace de dunes. Bientôt tout le sol sera transformé en jardins (2). »

Ce maraîcher se double ordinairement d'un commerçant par suite de la nécessité où il est de vendre chaque jour les produits de sa petite exploitation, soit sur place à des intermédiaires, soit directement aux halles de Paris ou de Londres. Souvent même il donne à ce commerce une extension importante. Lorsque la récolte des primeurs est terminée en Bretagne, il se rend, par exemple, dans l'Anjou, où elle est plus tardive, et il y achète par grandes quantités des artichauts, des choux-fleurs, etc., qu'il va revendre aux halles de Paris. Il s'élève ainsi à la situation de commerçant et de commerçant en gros.

Il est intéressant de noter cette évolution qui peut avoir tant d'influence sur la transformation ultérieure de la Bretagne. « C'est d'un demi-siècle et surtout des trente dernières années que date la prospérité exceptionnelle de cette population. Elle est presque exclusivement fondée sur la perfection donnée à une ou deux cultures, surtout au chou-fleur et à l'artichaut : l'artichaut est le produit le plus vanté et le plus abondant de Roscoff. Ces primeurs sont vendues pour ainsi dire au poids de l'or. On les

(1) É. Reclus, *Géogr.*, t. II, p. 630.
(2) Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 5e série, p. 26.

exporte encore, lorsqu'ils sont en pleine saison sur les marchés de l'Angleterre, de la Bretagne, de certaines villes de Normandie. On les recherche à Paris notamment. Ce commerce a longtemps communiqué à la population roscovite un *caractère à part*. Il les obligeait à de *perpétuels déplacements*. Qu'on songe que les petits propriétaires de Roscoff étaient jadis, en Bretagne, les *seuls paysans qui connussent la grande ville*. Leur costume les désignait sur les routes ou sur les marchés, où ils étaient réunis par petites bandes. On les reconnaissait à l'habit de serge blanche, sur lequel se dessinait une large ceinture de laine rouge, au grand gilet vert à manches bleu de ciel, qui leur serrait étroitement la taille. Les *plus entreprenants poussaient jusqu'à la capitale* avec leur charrette et faisaient, dans cet équipage, leurs cent cinquante lieues à petites journées. C'est, dit-on, vers 1830 qu'un paysan accomplit, pour la première fois, ce tour de force. Le Roscovite revenait de la même façon, non sans un séjour prolongé à Paris. La petite colonie s'installait près des Halles, où elle était connue presque autant que ses primeurs. Ces stations dans la capitale étaient fécondes. *Elles ont développé chez cette population l'expérience et les lumières agricoles et commerciales* par le mouvement que donnent les grandes villes même à des intelligences peu cultivées. Le pays continue à se ressentir d'une manière favorable de ce courant si régulier de bénéfices. Les fermes donnent le spectacle *d'un bien-être rarement aussi développé en Bretagne. La vie est laborieuse*, rangée (au moins durant la semaine), toute de famille, avantage précieux que permet ce genre de culture. Le moyen et surtout le petit propriétaire roscovite a un soin plus grand que les autres cultivateurs à « nettoyer » sa terre. Il y met à la fois son goût, son orgueil et son intérêt (1) ».

Ainsi s'est créé, sur ces côtes, un type nouveau de Bretons qui déjà diffère sensiblement de l'ancien type attaché séculairement à l'art pastoral, à la pêche et à la marine. Il en diffère en ce qu'il est plus capable de travail et d'efforts réguliers, et aussi en ce qu'il a, pour la culture, le commerce et la prévoyance, une apti-

(1) H. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 507.

tude qui fait totalement défaut au type commun du Breton. Certainement, à mesure qu'elle se développera le long des côtes, cette culture fera sentir de proche en proche son influence, même sur le Breton de l'intérieur. Dans toute la Bretagne, le climat est à la fois, nous l'avons dit, doux et humide ; le jour où, grâce à la facilité des communications, les éléments fertilisants pourront pénétrer facilement et économiquement, la culture des primeurs s'installera peut-être dans beaucoup de vallées abritées. Alors, on verra le Breton de l'artichaut et du chou-fleur succéder, de plus en plus, au Breton de la lande et le supplanter.

Mais cette évolution ne pourra être notée que par les observateurs de l'avenir. Pour le moment, nous devons nous borner à constater qu'elle est trop récente et trop limitée pour que ses effets aient pu se faire sentir en dehors de la bande étroite où se confine jusqu'à présent la culture maraîchère. Les éléments constitutifs du vieux type breton n'ont donc pas encore été modifiés par cet élément nouveau et il nous suffit de le noter.

Nous devons constater également que ce type n'a pas, non plus, été modifié, au moins jusqu'à ce jour, par la Culture en grande propriété.

Ce n'est plus le long des rivages, mais sur les plateaux de l'intérieur du pays, que se rencontre surtout la grande culture. Cette culture n'est grande que par son étendue; elle est petite, routinière, arriérée, par ses procédés. Elle a contre elle, à la fois, le sol, ce fameux sol de granit, et les hommes. Pour transformer un pareil sol, il aurait fallu un autre type de grands propriétaires que celui qui sort de ce milieu pastoral et de cette communauté de clan. J'ai dit, au début de cette étude, que, dans l'intérieur, les deux cinquièmes du territoire sont encore en landes infertiles (1) et livrés à l'élevage rudimentaire des chevaux et des bœufs.

C'eût été le rôle de la grande culture de tirer la race de son antique état pastoral, de la faire évoluer vers un type différent

(1) V. aussi L. de Lavergne, *Écon. rur. de la France*, p. 206.

et supérieur. Elle a été, au contraire, un des principaux agents de son immobilité. Les anciens chefs de clans, transformés en grands propriétaires ruraux, par une évolution sociale que nous expliquerons, pouvaient bien devenir de grands chasseurs devant le Seigneur, mais ils n'avaient ni la formation, ni les aptitudes, ni l'esprit d'entreprise, qui auraient pu en faire de grands défricheurs. En fait, ils s'en sont généralement tenus à une culture très extensive et en grande partie pastorale, qui contraste avec les progrès réalisés le long du littoral pour la petite culture. En Bretagne, le progrès est venu d'en bas et non d'en haut.

En 1840, « on en était presque partout à la charrue au soc disposé en cône, se terminant en une longue pointe aiguë, qui perçait le sol au lieu de le couper, le versoir fait d'une planche, posée droit sur la hauteur, sans inclinaison comme sans écart suffisant, ne pouvait ni renverser la terre, ni la ranger convenablement. Cet instrument défectueux rendait tous les mouvements difficiles, il exigeait beaucoup trop de bras pour la conduire et de chevaux pour la tirer. Les paysans étaient hostiles aux machines agricoles. La première machine à battre à vapeur introduite dans les Côtes du Nord fut détruite par les paysans (1). » Les progrès qui ont été accomplis depuis cette époque sont encore trop récents et trop clairsemés pour avoir modifié sensiblement le type dans le sens d'une culture moins pastorale et plus rationnelle.

Si la Fabrication s'était développée en Bretagne, elle aurait pu influencer le type. Mais ce pays est toujours resté en dehors du mouvement industriel. Par sa formation pastorale et maritime, le Breton n'est pas porté vers les travaux qui exigent un esprit d'entreprise suivi. La seule industrie à signaler est la fabrication de la toile; on connaît la réputation des toiles de Bretagne. Le développement de cette fabrication paraît tenir à l'extension de la marine. Les toiles les plus renommées étaient des toiles

(1) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 492.

écrues, propres à faire des voiles de navire. Au dix-septième siècle, il s'en débitait, dans la seule région de Rennes, pour 300.000 ou 400.000 livres. Les toiles de Vitré donnaient lieu à un certain commerce et étaient destinées en grande partie au même usage.

Cette fabrication se faisait dans les campagnes, à domicile, où elle occupait les longs moments de loisirs, sans exiger une organisation très spéciale et de grands efforts, mais aussi sans créer dans le pays une source importante de richesse.

On voit par là que ni la Fabrication, ni la Culture, petite ou grande, n'ont pu modifier d'une façon générale, en Bretagne, l'état social créé par les divers travaux de Simple Récolte. Ceux-ci sont restés réellement prédominants. Ils ont mis une empreinte profonde sur le type breton, ainsi que nous allons le constater, en passant en revue la série des phénomènes sociaux qui se superposent au Travail et qui en dérivent.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

DE L'UTILITÉ SCIENTIFIQUE

DES

COLLECTIONS DE MONNAIES ANCIENNES[1]

Monsieur le Président du Conseil,

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

Notre grand moraliste, La Bruyère, voulant railler *la Curiosité*, qui « n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point », met en scène le curieux de médailles, Diognète : « Pensez-vous, dit-il, qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? rien moins. Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne pour recouvrer *une tête* vient du plaisir qu'il se fait de ne voir pas une suite d'empereurs interrompue? c'est encore moins. Diognète sait, d'une médaille, le *frust*, le *feloux* et la *fleur de coin;* il a une tablette dont toutes les places sont garnies, à l'exception d'une seule : ce vide lui

(1) Ce discours a été prononcé par notre collaborateur et ami, M. Ernest Babelon, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 24 avril 1897, sous la présidence de M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, assisté de M. Méline Président du Conseil des Ministres.

blesse la vue, et c'est précisément, et à la lettre, pour le remplir qu'il emploie son bien et sa vie. »

Cette mordante satire emprunte encore un surcroît d'ironie à la place qu'elle occupe dans le chapitre de *La Mode*, où le curieux de monnaies anciennes a son rang marqué entre le fleuriste « qui a pris racine au milieu de ses tulipes », l'amateur de prunes et le collectionneur de papillons et de serins.

La Bruyère, Messieurs, tout en fustigeant de la belle façon les frivoles antiquaires de son temps qui possédaient des médailliers pour être à la mode, a donné en deux mots, avec le bon sens qui caractérise le génie, la définition de ce que doivent être les monnaies anciennes pour tout esprit sérieux et éclairé : « des preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire ».

Ce n'est pas dans une assemblée d'élite comme la vôtre, Messieurs, dans cette réunion solennelle des savants de la France entière, dans ce vaste amphithéâtre de la science, que la démonstration de cette vérité devrait être présentée, si je ne m'étais simplement proposé pour but de me faire, en peu de mots, l'interprète de votre réponse au public qui, d'ordinaire, visite, pour se distraire, nos musées de province et qui voit, sans en bien comprendre l'utilité scientifique, les lépidoptères et les serins empaillés, parfois même des herbiers où la tulipe est en honneur, côtoyer une vitrine plus humble, où quelques médailles, les unes frustes, les autres à fleur de coin, marquent leur silhouette au milieu d'un champ de poussière protectrice. Il est tenté de considérer cette série numismatique comme un amas de petites curiosités, des spécimens d'un genre d'objets qu'il est bon d'avoir parce qu'il faut un peu de tout dans un musée bien compris; des échantillons d'un rang à peine un peu plus relevé que les collections voisines d'*ex libris*, de timbres-poste ou de boutons d'uniformes.

Ce qui, d'ailleurs, explique cette opinion d'une partie du public, c'est qu'il se rencontre encore aujourd'hui, — avouons-le, — parmi les amateurs de monnaies anciennes, pas mal de Diognètes, les uns spéculateurs intéressés, les autres ignorants

autant que passionnés, à la merci des brocanteurs et des faussaires, qui sont, en face de leur propre médaillier, comme l'amateur de livres qui ne lit jamais, ou comme un voyageur qui ne prendrait pas de notes au cours de ses pérégrinations. J'en connais qui, ne s'attachant qu'au petit côté de la numismatique, sont au comble de la joie lorsqu'ils ont rencontré une incorrection dans une légende monétaire, ou bien une tête impériale tournée à droite au lieu d'être à gauche, pareils en cela au bibliophile transporté d'aise quand il a découvert, dans la bonne édition d'un vieux livre, les trois coquilles typographiques qui ne se trouvent pas dans la mauvaise.

Et puis, un esprit superficiel est naturellement porté à assimiler les monnaies anciennes à celles qui circulent journellement dans nos mains, et il ne saisit guère de quelle utilité seraient ces dernières pour écrire l'histoire contemporaine.

Nous verrons tout à l'heure, Messieurs, que cette assimilation n'est pas entièrement conforme à la réalité; mais, si vous le voulez bien, acceptons-la provisoirement et plaçons-nous, par rapport à notre numéraire circulant, dans la situation où nous nous trouvons, par exemple, vis-à-vis des monnaies que nous ont laissées les Romains et les Grecs.

Transportons-nous par la pensée dans un avenir lointain; franchissons les siècles et supposons que, dans deux mille ans d'ici, des savants cherchent à reconstituer l'histoire de notre civilisation, alors que le *tempus edax rerum* aura englouti nos monuments de toute sorte, et qu'il ne restera plus, de nos œuvres de l'art et de l'intelligence, que des ruines, des débris et des tombeaux : voici tout à coup un numismate de ce temps, — il y en aura toujours, — entre les mains duquel tombe une pièce de *5 francs*, au millésime de 1878. Que lui apprendra cette monnaie? Il est aisé de démontrer qu'armé de la critique la plus rigoureuse, il en tirera des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les branches des sciences historiques et économiques.

La légende *République française* lui apprendra quelle est la forme actuelle de notre gouvernement, et s'il a déjà rangé dans son

médaillier un nombre raisonnable de monnaies de notre dix-neuvième siècle, il constatera que notre régime politique a changé souvent ; il pourra même préciser la durée de chaque régime, l'époque de nos trop fréquentes révolutions.

L'inscription du revers, *Liberté, égalité, fraternité*, lui indiquera quel est l'idéal social que nous poursuivons, et peut-être que les lambeaux de littérature que sa perspicacité saura confronter avec cette devise lui donneront à présumer que nous avions bien encore quelque progrès à faire pour en atteindre la parfaite réalisation.

Le type de l'Hercule debout entre la Justice et l'Équité, ressouvenir de la mythologie romaine, lui donnera quelque idée des tendances philosophiques de notre siècle, en lui démontrant que nous préférons ces allégories païennes aux emblèmes de notre propre religion ou de notre histoire nationale.

Peut-être s'étonnera-t-il que l'inscription *Dieu protège la France* ait été gravée sur la tranche, dans le voisinage de l'Hercule ; il pourra toutefois, après un compliment mérité à la logique de notre entendement, en déduire le principe fondamental de nos conceptions religieuses et morales.

La marque de valeur 5 *francs* lui fera connaître notre système monétaire s'il veut bien peser la pièce. En consultant son médaillier, il s'apercevra que la frappe de la pièce de 5 *francs* est suspendue chez nous depuis 1878, ce qui lui servira d'argument pour disserter sur la question du monométallisme et du bimétallisme, qui, sans doute, ne sera jamais épuisée.

La suite des monnaies du dix-neuvième siècle lui permettra de mieux comprendre la valeur réelle et relative des choses à notre époque, d'interpréter avec plus d'assurance les comptes et les marchés dont le texte aura réussi à se conserver jusqu'à lui. Pour l'histoire de notre droit public, il constatera que la République française ne donne pas à ses Présidents le droit d'effigie qu'ont eu nos souverains. Quel jugement portera-t-il sur l'acuité et la finesse de notre esprit s'il parvient à trouver la clef du rébus qui s'étale dans le champ de nos pièces d'or, sous l'image du coq gaulois?

Je passe sous silence, Messieurs, bien d'autres considérations, et je vous laisse le soin de compléter, par vos propres réflexions, toute la portée historique que nos monnaies actuelles, ce banal instrument de nos échanges quotidiens, si pauvre comme invention et comme art, pourrait avoir dans un lointain avenir et dans une situation scientifique comparable à celle qui nous a été faite vis-à-vis de l'antiquité, par le temps et les révolutions des siècles.

Avant que j'aie esquissé à vol d'oiseau cette rapide comparaison, vous aviez déjà, Messieurs, reconnu par votre propre expérience que les monnaies anciennes sont des témoins oculaires et officiels, appelés sans relâche à déposer, dans la vaste enquête entreprise, à des points de vue divers, par l'ensemble des sciences historiques, sur le passé de l'humanité. Voilà la raison de la présence de ces témoins, de ces pièces à conviction dans nos musées ; voilà pourquoi nous recherchons aujourd'hui la modeste drachme qui circulait de main en main sur l'agora, le moindre denier qu'on échangeait sur le forum ou dans les camps, — comme un document authentique, contemporain, le seul témoin, parfois, qui nous serve à préserver un événement historique de la profanation de l'oubli.

Nos monnaies modernes sont fixées pour une longue période d'années dans des types de convention qui ne changent guère ; les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un régime politique : on modifie seulement la date et les *différents* monétaires.

Tout autres étaient les usages de l'antiquité qui, presque partout, a fait de sa monnaie non seulement un instrument pour les échanges, mais en même temps une médaille commémorative destinée à fixer dans la mémoire des peuples le souvenir des événements heureux de leurs annales. De là, dans les coins monétaires, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

Pour le monde grec seulement, nous connaissons présentement cinq à six cents rois ou dynastes, et près de quatorze cents villes qui

ont frappé monnaie dans ces conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu, et les produits d'un grand nombre de ces ateliers s'échelonnent chronologiquement depuis le septième siècle avant notre ère jusqu'au troisième après Jésus-Christ.

A Rome, la diversité des types monétaires est non moins grande et non moins instructive. Plus de dix mille symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues dans les mêmes fonctions n'ont pas fait graver un moins grand nombre de coins. Il fallait la coopération d'une véritable armée d'ouvriers pour monnayer les espèces nécessaires à la circulation générale; à tel point qu'un jour, sous le règne d'Aurélien, une rébellion ayant éclaté dans les ateliers de la Monnaie de Rome, les monétaires s'y trouvaient si nombreux que la répression du désordre coûta la vie à sept mille soldats.

Une ville comme Éphèse, par exemple, frappe monnaie durant l'espace de huit siècles et demi et produit plusieurs centaines de types monétaires différents. Si vous les disposez dans l'ordre des temps, vous pourrez suivre pas à pas l'histoire de l'art dans cette ville, vous assisterez à ses débuts, à son épanouissement, à sa décadence ; vous contemplerez, se déroulant sous vos yeux, l'imposante théorie des dieux honorés dans cette ville, l'Artémis éphésienne et ses symboles, Zeus Yetios, Apollon Hikésios, Apollon Embasios; des divinités allégoriques comme le dieu du mont Pion, les dieux fleuves Kaystros, Kenchrios et Marnas; différents épisodes des légendes relatives à l'établissement des Ioniens en Asie Mineure; Coresos, un des fondateurs mythiques du temple d'Artémis, et jusqu'à Héraclite, le philosophe de la mélancolie.

Pour l'histoire politique, vous en suivrez toutes les phases par les monnaies qui montrent Éphèse subissant tour à tour la suprématie athénienne ou la domination des Perses, s'alliant avec Rhodes, Cnide et Samos, ballottée entre la tyrannie et la démocratie, frappant ensuite au nom d'Alexandre, de Lysimaque, des Séleucides, des Ptolémées; prenant au gré de ses maîtres successifs les noms d'Arsinoé et d'Eurydicée, retournant à son nom

d'Éphèse, ouvrant son atelier aux rois de Pergame, affirmant son alliance avec Mithridate, enfin accueillant dans son port la galère qui portait le proconsul romain. Un grand nombre de ces événements dont le souvenir est consacré par les monnaies ne sont connus, datés, ou précisés que par elles.

Dans l'ordre économique, nous voyons Éphèse adopter tour à tour, pour la taille de ses espèces, suivant les avantages de son commerce extérieur, le système phénicien, le système rhodien, le système attique ; nous constatons des associations commerciales dont l'histoire, sans les monnaies, n'aurait nul souvenir : alliance d'Éphèse avec Aradus de Phénicie, avec Alexandrie d'Égypte, avec Cyzique, Smyrne, Mitylène, Pergame et vingt autres villes : sous nos yeux se forment et se dénouent, au gré des intérêts ou sous la pression des événements, ces ligues hanséatiques dont le moyen âge n'eut pas le secret, et dont l'histoire est encore à écrire.

Et quant aux annales municipales d'Éphèse, les bases essentielles en sont constituées par la série, — qui s'accroît chaque jour, — des prytanes éponymes dont les noms, au nombre de près de quatre cents, ont été, jusqu'ici, relevés sur les monnaies.

Éphèse, Messieurs, n'est pas une exception. Parcourez, comme Anacharsis, toutes les contrées du monde hellénique : partout, aussi bien qu'à Éphèse, — à Smyrne, Alexandrie, Antioche, Athènes, Corinthe, Syracuse, — enfin à Carthage et à Rome, vous trouverez dans les monnaies le reflet des commotions politiques, de l'histoire de l'art, de la vie municipale, de l'activité commerciale, du rayonnement au dehors ; de cette diversité d'institutions, d'usages, de traditions locales ; de cette décentralisation, en un mot, qui est pour un peuple, — l'histoire de la Grèce le démontre avec éloquence, — la meilleure condition du progrès social.

Si Éphèse nous donne le nom de ses prytanes éponymes, dans d'autres villes, la monnaie est signée par le stratège, le grammateus, le boularque, l'éphore, le tamias, l'archiéreus, le stéphanophore ou surintendant des sacrifices, l'agonothète ou président des jeux publics, le théologos ou interprète des oracles, l'archiatre

ou chef des médecins; il y a même des villes où les monnaies nous apprennent que les femmes pouvaient être investies des plus hautes fonctions publiques.

Partout, les dieux et les héros de chaque contrée vivent et s'agitent en des milliers d'épisodes. Jetez un regard sur la numismatique de la Crète : cinquante villes au moins de cette île fameuse y sont représentées, et quelle variété de types mythologiques! La naissance de Zeus dans la grotte du mont Ida; Minos, le premier législateur; Thésée, le labyrinthe, le Minotaure; le géant Talos, précurseur des modernes Crétois, qui brandit une pierre et fait trois fois par jour le tour de l'île, pour empêcher le vaisseau des Argonautes confédérés d'y aborder.

Vous parlerai-je, à présent, des monnaies de la Thessalie, de la Béotie, de l'Argolide? Ces dernières, avec Héra et ses symboles, Apollon Lykios, le combat de Danaos et de Gelanor pour la domination du Péloponnèse; la touchante histoire de Cléobis et Biton traînant eux-mêmes le chariot sur lequel leur pieuse mère est assise pour se rendre au temple de Héra? En Arcadie, c'est Ulysse, armé d'un aviron, qui cherche l'homme mystérieux que lui a désigné Tirésias; à Syracuse, c'est la nymphe de la fontaine d'Ortygie qui a si divinement inspiré à la fois les poètes et les artistes graveurs des coins monétaires. A Neapolis, à Terina, à Tarente, ce sont les sirènes Parthénopé, Ligea et le jeune Taras sauvé par un dauphin. Vous citerai-je enfin, à une autre extrémité du monde grec, le géant Ascos à Damas, les Tables ambrosiennes à Tyr, les dieux syriens aux formes si étranges, au culte si monstrueux?

N'est-il pas intéressant de retrouver en images, sur les monnaies d'une ville perdue de la Paphlagonie, Abonotheicos, le culte du serpent qu'un imposteur du deuxième siècle de notre ère, Alexandre, avait réussi, à l'aide de bons tours de magicien, à introniser dans cette contrée? Vous vous souvenez des persécutions sanglantes que les rois de Syrie, surtout Antiochus IV Épiphane, firent endurer aux Juifs réfractaires, et les déportations qui s'ensuivirent. Des familles juives furent ainsi transplantées jusqu'à Apamée en Phrygie : elles finirent par s'accommoder de

cet exil où elles prospérèrent tant et si bien que trois cents ans plus tard, au temps de Septime Sévère, elles y avaient acclimaté les traditions bibliques elles-mêmes : on racontait que l'arche de Noé s'était arrêtée au plus haut sommet des montagnes voisines, et, pour que personne n'en pût douter, des monnaies furent alors frappées, sur lesquelles on voit Noé et sa femme dans l'arche, donnant à la colombe son libre essor.

A peu près tout ce que nous savons des tribus de la Macédoine et de la Thrace avant Philippe, — les Bisaltes, les Edones, les Odomantes, les Odryses, les Pæoniens, — nous est révélé par leurs grandes et curieuses monnaies, d'un art si rude, si vigoureux, si expressif. Ailleurs, c'est le nom d'un fleuve, comme le Rheon, à Hipponium, ou celui d'un port, comme le Lacydon à Marseille, qui nous sont révélés, ou bien c'est le nom même d'une ville et de son emplacement. Une quinzaine, au moins, des rois de la Bactriane, ne nous sont connus que par leurs espèces. La chronologie des rois de Sidon, de Byblos et des villes de l'île de Chypre, n'a pu être constituée que par les monnaies. L'histoire des dynastes de la Cilicie, de la Pamphylie, de la Lycie, de la Carie, de la Cappadoce, n'a pas de plus solide fondement que les monnaies qui complètent, éclairent le récit des auteurs et permettent de vérifier leurs assertions plus ou moins controversées.

Vous vous rappelez que Thémistocle, convaincu de trahison, dut quitter la Grèce et se réfugier sur le territoire de l'empire perse. Artaxerxès, dit Plutarque, accueillit avec empressement le général athénien, et, pour le récompenser d'avoir déserté la cause hellénique, il lui donna trois villes d'Asie Mineure, qui lui fournirent, l'une son pain, l'autre son vin et la troisième, sa viande. On pouvait attribuer à ce récit traditionnel un certain caractère légendaire qu'un historien austère eût été tenté de répudier : quelle ne fut pas la joie du numismate entre les mains duquel, il n'y a pas quarante ans, tomba une monnaie d'argent portant le nom de Thémistocle, et frappée à Magnésie, l'une des villes données par le grand Roi à l'illustre fugitif?

Cent vingt-trois ans avant notre ère, le roi de Syrie, Alexan-

dre Zebina, assiégé dans Antioche et réduit aux expédients, prit le parti d'aliéner, pour payer les troupes qui lui restaient, le trésor du temple de Zeus, et il alla jusqu'à enlever la Victoire en or massif que la statue colossale du dieu tenait sur sa main tendue en avant. Il essaya même, raconte Justin, de justifier ce sacrilège par une raillerie en disant qu'il acceptait la Victoire que le dieu daignait lui offrir. Y avait-il dans ce récit quelque amplification anecdotique de la part de l'auteur latin? on pouvait le soupçonner jusqu'à l'époque toute récente où il m'est parvenu un exemplaire de la monnaie d'or que Zebina fit frapper; elle a pour type la statue même de Zeus tenant la Victoire d'or sur sa main, et le caractère exceptionnel de cette pièce est encore mis en évidence par l'absence de tout monnayage d'or en Syrie, dans le siècle qui précède et celui qui suit Zebina.

Quand Mithridate, voulant chasser les Romains de l'Orient, fit alliance avec Éphèse, avec Athènes, avec les Italiens même, les révoltés de la Guerre Sociale, il envoya des subsides en or à tous ses alliés pour les aider à faire leurs préparatifs de guerre; eh bien, nous possédons de rares pièces d'or d'Éphèse, d'Athènes et des insurgés italiotes qui sont, dans nos médailliers, les irréfragables témoins du projet vaste et hardi qu'avait conçu le génie du redoutable adversaire de Lucullus et de Pompée.

A qui la reine Philistis de Syracuse doit-elle sa célébrité, sinon à ses monnaies, où elle nous apparaît gracieuse et voilée comme une Madone de la Renaissance? Que saurions-nous de la plupart des villes de la Sicile et de la Grande-Grèce avant Pyrrhus et les guerres puniques? Fort peu de chose, sans ces admirables séries monétaires qui racontent leur fondation, leurs légendes, leurs annales, les jeux publics qu'elles célébraient périodiquement comme nos Expositions universelles ou régionales; leur art enfin, si fécond dans ses conceptions, où toujours la grâce exquise s'allie à la noblesse de l'expression, à la pureté des lignes, à l'équilibre parfait de la composition.

Comment parler dignement devant vous, Messieurs, de ces médailles que vous connaissez tous, que les Grecs ont faites si belles, et qu'ils ont, mus par un sublime instinct d'immortalité,

jetées à poignées, comme un solennel défi aux artistes de tous les âges futurs; de ces médailles dont le charme intraduisible émeut toujours, soit qu'on se contente des impressions fugitives et superficielles du dilettante, soit qu'il s'agisse des études approfondies de l'érudit. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la Grande-Grèce et la Sicile étaient alors le théâtre merveilleux d'un miracle qui ne s'est renouvelé qu'une fois dans les annales de l'humanité : c'est à l'époque de la Renaissance, alors que chaque ville, chaque bourgade de l'Italie avait ses écoles d'artistes en tous genres et ses Mécènes, et assistait à cette émulation d'ateliers, source du progrès, qui a fait éclore tant de chefs-d'œuvre éternels?

Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Les primitifs essais de la sculpture grecque, ces bornes plus ou moins grossièrement équarries, images des dieux dont on voyait encore, du temps de Pausanias, des échantillons traditionnellement conservés dans les plus vieux sanctuaires de la Grèce, ces brutales et curieuses images, dis-je, nous les voyons reproduites sur les monnaies. A Byzance, Apollonie, Mégare, c'est le cippe allongé, la première image de l'Apollon des carrefours; à Pergé, à Iasos, c'est Artémis sous l'aspect d'une poupée enfantine affublée d'ornements.

Voici venir, à présent, des représentants des différentes écoles. Le premier sculpteur de l'école d'Égine, Smilis, avait exécuté pour l'Héraion de Samos une statue que nous montrent les monnaies de l'île. Un tétradrachme athénien nous donne quelque idée de ce qu'était la fameuse statue d'Apollon, érigée à Délos, par Tektaios et Angelion. L'Athena Chalciœcos de Gitiadas, l'Apollon Didyméen, œuvre de Canachos, le Zeus Ithomatas du chef de l'école argienne, Ageladas; le groupe des Tyranoctones, exécuté en bronze par Anténor, au lendemain de la chute des Pisistratides, figurent sur des monnaies qui suppléent aux descriptions des auteurs et nous aident à restaurer et à identifier les débris de sculpture épars dans nos musées. Vous y retrou-

verez pareillement les plus renommées des œuvres de Myron, de Polyclète, de Calamis, de Phidias, de Praxitèle, de Bryaxis. On a invoqué avec profit des types monétaires à l'appui des restitutions qui ont été tentées de la Vénus de Milo; et, quand sont venus au Musée du Louvre les débris de la Victoire de Samothrace, ce sont les beaux tétradrachmes de Démétrius Poliorcète qui ont donné une certitude scientifique à l'assemblage de cet admirable morceau et en ont fixé rigoureusement la date.

Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes de notre imagination! Ici, nous voyons le temple d'Aphrodite à Paphos, avec son pylône, son parvis, son vaste péribole entouré d'un portique, et, au fond du sanctuaire, le bétyle, image de la déesse, autour duquel voltigent les colombes sacrées; là, c'est le temple non moins fameux du mont Garizim, rival de celui de Jérusalem, sur les cendres duquel les Samaritains de nos jours vont encore accomplir leurs pieux pèlerinages.

Voulez-vous savoir ce qu'étaient les vaisseaux des Anciens? c'est par centaines que les monnaies grecques et romaines vous en montrent les variétés et le gréement; vous y reconnaîtrez parfois jusqu'au céleuste assis à la poupe et battant des mains pour donner aux rameurs le rythme de leurs chants et la cadence de leurs mouvements. Un historien militaire désire-t-il se rendre compte du changement de tactique préconisé par l'Athénien Chabrias? qu'il regarde la monnaie du satrape Oronte à Clazomène où l'hoplite grec est figuré un genou en terre, la lance en arrêt et se couvrant de son bouclier. L'archer crétois, le frondeur baléare, le cavalier numide, le légionnaire romain, les chiens de guerre du roi des Arvernes, Bituit, les éléphants de Pyrrhus et d'Annibal forment cent variétés de types monétaires.

Les modes vous intéressent-elles? Voulez-vous connaître les transformations de la coiffure féminine en Grèce ou à Rome, et les suivre, pour ainsi dire à chaque printemps, comme dans un journal de modes parisien? voyez, par exemple, les monnaies de Syracuse, ou celles des impératrices romaines, et vous serez émerveillé de l'infinie variété, de la science, de l'ingéniosité de ces

édifices capillaires, toujours élégants, parfois artificiels, entremêlés de perles et de pierreries, soutenus par des sphendonés, des résilles, des bandelettes, des diadèmes, et qui justifient si bien ce mot d'Ovide, qu'il serait plus aisé de compter les feuilles d'un chêne ou les abeilles de l'Hybla, que les variétés de coiffures imaginées par les raffinements de la coquetterie; mais nous nous refuserons à croire, — parce que les monnaies n'en disent rien, — cet autre poète latin qui accuse des matrones romaines de frapper jusqu'au sang de malheureuses esclaves, pour une seule boucle mal agencée dans l'échafaudage de leur chignon.

Citerai-je, à présent, des traits de mœurs et de caractère, des jeux de mots, des scènes familières? Considérez, par exemple, la suite nombreuse des monnaies de la République romaine. Des magistrats s'exercent parfois au calembour ou au rébus : Antistius Gragulus fait graver un geai sur ses coins monétaires; Malleolus y place un maillet; Furius Crassipes, un pied difforme; Voconius Vitulus, un veau. C'était de l'esprit facile. Mais que dites-vous de ces austères démagogues, de ces amis des Gracques, de Marius ou de Brutus, qui se forgent des titres de noblesse sur les deniers dont ils ont à surveiller l'émission, se targuent de descendre de rois ou même de héros légendaires, Numa, Ancus Marcius, Philippe de Macédoine, Faustulus, uniquement parce que le nom qu'ils portent semble favoriser ces prétentions aristocratiques? Tous, ils voudraient avoir pour ami un Horace qui leur chante :

Mæcenas, atavis edite regibus,

et nous, nous penserons avec philosophie, en envisageant notre histoire contemporaine, que si quelque chose a changé dans le monde depuis deux mille ans, ce n'est pas, à coup sûr, le culte des ancêtres, même de ceux qu'on n'a pas.

Après Sylla et pendant tout l'Empire, quelle incomparable galerie de portraits nous offrent les monnaies! Sans ces effigies comment aurait-on pu donner des noms aux statues de nos musées? Et quant aux revers, ils constituent, par leur variété et leur précision chronologique, les archives officielles de l'histoire. Un règne

comme celui d'Hadrien, par exemple, ne compte pas moins de 2.500 revers monétaires différents, qui se répartissent en 1.600 pièces latines et 900 pièces grecques. C'est donc une galerie de 2.500 tableaux en miniature qui déroulent à nos regards les événements du règne, nous initient à la vie publique de l'empereur, nous le font suivre, étape par étape, dans ses expéditions et ses nombreux voyages, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin, ou nous aident à le mieux comprendre.

Tout aussi bien que l'histoire militaire, l'histoire économique, administrative, juridique même trouve ici son compte de renseignements. Si Nerva rend moins tyrannique la perception de la taxe sur les Juifs, les monnaies nous l'apprennent par leur légende : *Fisci Judaïci calumnia sublata;* s'il lève l'impôt sur le transit des marchandises en Italie : *Vehiculatione Italiæ remissa,* nous disent les monnaies ; s'il crée un magasin de subsistances pour le peuple, des deniers sont frappés avec la légende : *Plebei urbanæ frumento constituto.* Antonin le Pieux fonde-t-il, en l'honneur de sa femme Faustine, une institution d'assistance publique : *Puellæ Faustinianæ*, portent des pièces qui représentent l'empereur et l'impératrice accueillant des familles d'indigents.

Ce serait, Messieurs, passer en revue les fastes de l'histoire romaine, année par année, que d'énumérer tous les revers monétaires; et combien d'entre eux sont encore inexpliqués et attendent de votre perspicacité leur interprétation scientifique !

Qui de vous, en sa qualité de membre d'une société savante, n'a pas eu à déchiffrer quelque bronze tout encrassé de rouille? Qui n'a eu à désillusionner quelque brave laboureur qui avait ramassé dans son sillon une vieille pièce qu'il a prise pour le trésor dont parle La Fontaine? Ce ne sont pas toujours, loin de là, des pièces banales qu'on vous apporte ou que vous rencontrez chez le bijoutier, et il est bon d'y regarder de près.

C'est ainsi, par exemple, que l'année dernière, un expert de Paris mettait en vente, à l'hôtel Drouot, un *aureus* romain, qu'on venait de trouver en Égypte, et qui portait le nom de l'un des tyrans du IIIe siècle, Saturninus. Que nous apprenait cette pièce nouvelle? Les historiens nous disent fort peu de chose sur ce per-

sonnage et l'on a même suspecté leur véracité. Saturnin, raconte Vopiscus, était né dans les Gaules, au sein de cette nation agitée et toujours prête à changer ceux qui détiennent le pouvoir (*gens hominum inquietissima et avida semper vel faciendi principis vel imperii*), — nous avions déjà cette réputation au troisième siècle. — Aurélien l'envoya défendre l'Orient contre les Parthes, maisen lui interdisant expressément l'accès de l'Égypte, où avaient eu lieu, naguère, des troubles dont un général ambitieux aurait pu profiter. La pièce d'or nouvelle, frappée en Égypte, nous est la preuve indiscutable que Saturnin enfreignit la défense qui lui était faite et se fit proclamer empereur à Alexandrie, — en dépit de l'assertion contraire de Vopiscus, qui, nous le savons, avait un intérêt personnel à venger la mémoire de Saturnin de l'accusation de rébellion. Voilà donc une médaille qui vient contrôler et rectifier un historien romain, préciser un épisode des annales obscures du troisième siècle, et, du même coup, faire tomber les objections de l'hypercriticisme allemand qui allait jusqu'à nier l'existence du tyran Saturninus.

La numismatique gauloise, Messieurs, est peut-être plus intéressante encore, puisqu'elle se rapporte aux origines de notre pays. Dans tous les cantons de la France, on recueille des spécimens du monnayage de nos ancêtres. Si vos musées en possèdent une suite assez nombreuse, placez-les, suivant les trouvailles, sur une carte géographique et vous serez étonnés, vous-mêmes, des enseignements que comporte cette simple disposition matérielle. Vous constaterez, par exemple, que les tribus de la région danubienne frappent des monnaies qui ne sont que de grossières imitations des tétradrachmes de la Macédoine ou de statères d'or de Philippe, père d'Alexandre; que ces imitations se propagent graduellement à travers le pays des Helvètes, des Séquanes, des Éduens, jusqu'aux Arvernes qui frappent les beaux statères au nom de Vercingétorix. Vous aurez tracé ainsi, avec ces monnaies, sur la carte de la Gaule, comme une grande et large voie que je ne puis mieux comparer qu'à la Voie lactée, au milieu de la carte du ciel : c'est le chemin suivi par le commerce, c'est la route des Gaulois au temple de Delphes, c'est la ligne de com-

munication de la Gaule avec la Grèce, c'est-à-dire avec l'un des deux grands foyers de la civilisation antique. Et jugez de quelle utilité scientifique peut être une pareille constatation pour éclairer des textes plus ou moins obscurs, ou expliquer certaines découvertes archéologiques! D'autres monnaies gauloises vous diront le rayonnement du commerce des colonies grecques de Massilia, de Rhoda, d'Emporiæ; elles vous donneront la plus riche nomenclature de noms gaulois qui existe; elles vous montreront les Romains s'insinuant lentement dans notre pays et s'y créant des alliés avant d'en faire la conquête.

Vous savez de même, Messieurs, tout le parti que la philologie et la géographie ont tiré des 1.200 noms de localités et des 2.400 noms de personnes qu'on a jusqu'ici relevés sur les monnaies mérovingiennes; plusieurs d'entre vous, enfin, ont puisé les plus utiles renseignements sur les origines de la féodalité dans la numismatique de l'époque carolingienne. Sans doute, la numismatique du moyen âge ne saurait être comparée à celle de l'antiquité, parce que les types monétaires s'immobilisent et que les documents écrits sont trop nombreux pour qu'on puisse espérer combler des lacunes historiques par les monnaies. Aussi, est-ce à un autre point de vue qu'il faut se placer pour en tirer un parti scientifique. L'histoire monétaire a, par elle-même, son attrait et son importance; et puis, n'est-il pas nécessaire à l'historien et à l'économiste, par exemple, de savoir exactement ce qu'étaient les variétés d'espèces monétaires qu'ils trouvent mentionnées dans les textes : le parisis, le tournois, l'agnel, le florin, le franc, l'esterlin, le gros, la pougeoise, le ducat, le sequin, la pistole, le marabotin, pour ne citer qu'un bien petit nombre d'espèces, comparativement à toutes celles qui furent en usage. Combien de gens s'imaginent que les monnaies d'or et d'argent de Philippe le Bel sont en métal altéré parce qu'il est de mode de donner à ce prince l'épithète de faux monnayeur!

Mais voici, Messieurs, que nous touchons au seuil des temps modernes : le moment est venu de clore cette causerie un peu austère. Lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique, par

une insigne et trop bienveillante faveur, me fit l'honneur, il y a quelques semaines, de me désigner pour prendre la parole dans cette solennelle réunion, et voulut bien m'inviter à occuper cette place où m'ont précédé tant d'hommes éminents ou illustres, je me suis demandé, non sans inquiétude, de quel sujet je pourrais vous entretenir. Au risque de paraître prêcher pour mon saint, j'ai pensé à faire de la numismatique le terrain neutre sur lequel toutes les Sociétés savantes ne refuseraient pas de se rencontrer et de se donner la main. Figure de second plan, la numismatique se plaît à être l'humble servante de toutes les branches des sciences historiques qui ont en vous leurs représentants les plus autorisés. En ce temps de recherches précises et de sévère critique, où chacun est forcé de s'enfoncer dans une spécialité étroite parce qu'il vaut mieux être profond sur un point que superficiel en toutes choses, une collection de monnaies anciennes est la source historique où chaque spécialiste est assuré de trouver quelque élément utile à ses recherches. Voilà pourquoi je souhaiterais de voir les séries numismatiques se développer dans nos musées de province; tout le monde y trouverait son profit : artistes et historiens, érudits et dilettantes, économistes, géographes, philologues, moralistes; car ce microcosme des médailles, — j'aurais voulu le démontrer plus amplement, — est bien la plus complète et la plus fidèle évocation du passé que nous procurent les sciences historiques.

N'avons-nous pas, Messieurs, tous tant que nous sommes, pris plaisir, dans notre jeune âge, à feuilleter, maintes et maintes fois, quelqu'une de ces Bibles à images qui, en nous berçant des plus délicieux récits, nous initiait à la culture intellectuelle et morale? Eh bien, Messieurs, je comparerais volontiers un médaillier à une Bible imagée, et si l'Histoire, comme l'a définie Michelet d'un mot sublime, est une résurrection, une suite de médailles anciennes est la résurrection du passé par les images.

Ernest Babelon.

LE BOULONNAIS

III

LA CULTURE (1)

L'élevage est, aujourd'hui encore, un art de tradition, que la science ne remplacerait pas facilement : les données scientifiques acquises jusqu'à ce jour n'ont eu que peu d'action sur cette branche agricole.

En dehors de la connaissance traditionnelle du cheval, que quelques-uns possèdent à un point suprenant, c'est la nature qui fait tout pour la race chevaline boulonnaise. Il n'y a pas à innover, il n'y a pas de grands efforts de prévoyance à faire. L'exploitation du sol, par l'élevage, tire ses principales ressources des herbages et des productions spontanées ; il en résulte que le cultivateur est fort porté à s'en rapporter aux forces naturelles et de s'en reposer sur elles. De là, chez lui, bien des caractères analogues à ceux qu'engendre l'exercice de l'art pastoral, je veux dire l'attachement aux usages anciens, le respect des traditions et par suite l'immutabilité des procédés. Ces tendances sont poussées jusqu'à la routine, et la tenue souvent négligée des exploitations en témoigne.

Le climat humide, la nature argileuse des terres et le sous-sol imperméable favorisent à l'excès l'abondance des plantes adven-

(1) Voir les articles précédents, livraisons de mars et avril 1897, *Science sociale*, t. XXIII, p. 240 et 313.

tices, particulièrement du chiendent (*cynodum-dactylon*, appelé traînasse), du pas d'âne (*Tussilage*), des sanves (*Synapis arvensis*), qui envahissent les terres.

Cet inconvénient est évité dans la grande culture par les sarclages répétés et la production des plantes industrielles. C'est ce qui apparaît principalement dans le Calaisis où, la culture est extrêmement intensive et soignée.

Mais le Boulonnais ne se prête pas à la culture des plantes industrielles, à raison de son climat et de sa couche arable trop peu profonde. De plus, comme pays d'élevage, on le comprend, sa culture n'exige pas des bras nombreux, et les sarclages y sont, de ce fait, difficiles et dispendieux. Dans ces conditions, le nettoyage des terres se fait ou est censé se faire par la jachère, dont nous avons constaté et expliqué le maintien.

La manière de cultiver les terres n'a guère varié. Il n'y a rien à changer à la description que faisait, au commencement du siècle, l'historien Henry, des procédés du labour (*Essai historique*, p. 170 et s.). Après avoir indiqué la nécessité d'égoutter le sol en divisant les champs en planches bombées (*ados*), il s'exprime ainsi : « On commence par *flauber la terre* à l'après-août, c'est-à-dire après la récolte et les semailles d'automne. On ouvre ainsi le sol des jachères. Ce labour facilite l'extirpation des mauvaises herbes en coupant leurs racines et en les mettant à découvert pendant l'hiver; il rend les deux labours subséquents plus aisés, parce qu'il expose à la gelée *les roques* ou mottes de terres, formées par le sillon et qu'il en accélère la dissolution, l'émiettement. De germinal en prairial, on donne deux *royes*, c'est-à-dire deux labours, après chacun desquels on fait passer la herse pour ameublir le terrain. Avant les semailles, on donne une nouvelle roye et, dans ce dernier travail, on a l'attention de ne pas suivre l'inclinaison des terrains pour que les sucs nourriciers des engrais ne s'écoulent point dans la partie inférieure du champ ni dans les terres adjacentes, si la pente du coteau est un peu rapide ».

L'abondance des mauvaises herbes, que nous venons de signaler, et les difficultés du sarclage font aussi que bien souvent,

dans le Bas-Boulonnais, on retarde les semailles jusqu'à la fin de l'automne; sans quoi, en même temps que le blé, on verrait apparaître une végétation excessive et nuisible de plantes parasites.

Cette pratique est nuisible quand la saison devient particulièrement mauvaise, ce qui arrive souvent. L'illustre agronome Dumont de Courset signalait déjà cet inconvénient dans ses Mémoires (*Mémoires sur l'agriculture du Boulonnais*, p. 146).

Cette culture, d'ordre moyen comme on le voit, ne comporte pas de grosses mises de fonds. Ce manque de capitaux se fait sentir non seulement pour l'acquisition d'instruments perfectionnés et d'engrais complémentaires, mais encore pour l'amélioration des races d'animaux et notamment de la race bovine, qui est restée inférieure à ce qu'elle aurait pu être, bien que des progrès sensibles aient été obtenus depuis vingt-cinq ans (1). En règle générale, le soin et le prix apporté aux reproducteurs ne sont pas suffisants. La reconstitution des troupeaux de moutons décimés par les maladies a été, de ce fait, rendue très difficile.

Il est juste de reconnaître que les améliorations culturales rencontrent des difficultés inhérentes aux conditions naturelles que nous avons exposées. C'est ce qui explique l'échec de quelques agriculteurs qui, sans se rendre compte de ces obstacles naturels, ont cru les vaincre facilement par une transformation complète des procédés et ont fait, à leurs dépens, de coûteuses expériences. Des exemples de cette nature n'ont pas peu contribué à maintenir nos cultivateurs dans leur attachement à leurs pratiques traditionnelles.

Ce n'est pas à dire qu'on ne rencontre, dans le bas et le haut Boulonnais, aucun indice de perfectionnement. De temps à

(1) Ce manque de capital consacré à la terre n'est pas nouveau; voici ce que disait Dumont de Courset : « On place tous les jours des fonds soit en rente, soit dans le commerce, soit dans l'acquisition de nouveaux biens, et l'on ne s'avise guère d'en placer une partie sur les terres qu'on possède déjà : les intérêts cependant seraient aussi forts et beaucoup plus sûrs. Dans un pays où l'agriculture est encore éloignée de son période, quel avantage ne serait-ce pas si ceux qui ont de l'argent en mettaient tous les ans au profit de leurs terres. » (*Mémoires sur l'agriculture du Boulonnais*, p. 166.)

autre, on voit employer soit des semoirs mécaniques, soit des faucheuses, etc. Mais le fait est exceptionnel, tandis qu'il est généralisé dans la culture du Calaisis.

On rencontre moins qu'il y a un demi-siècle des exploitations dont les abords sont défoncés au point de ne pouvoir y accéder. Les cours de ferme sont mieux entretenues et, s'il y a encore beaucoup à faire pour obvier à la déperdition des engrais, on n'est plus toujours obligé (ce qui arrive encore cependant) de traverser des mares infectes pour arriver aux bâtiments d'exploitation.

Trop souvent encore les puits sont en contact avec la fosse au fumier, ainsi que les abreuvoirs qui sont contaminés, ce qui est un danger mortel.

Le développement des communications, amenant peu à peu l'échange des idées et des procédés, vient heureusement aujourd'hui faire échec aux conséquences du lieu et spécialement au relief accusé du pays et à son isolement relatif du côté des terres et plus encore du côté du détroit. Pour ces causes le pays était resté longtemps moins accessible que tout autre aux influences du dehors et avait conservé plus que ses voisins les idées et les procédés du passé.

Si les petites fermes du Boulonnais et la plupart des logements de la campagne sont assez mal construits, la plupart en torchis (argile et paille délayée) soutenu par du bois, par contre les exploitations d'une moyenne étendue et les plus importantes présentent en général des bâtiments suffisants comme étendue et solidité.

Beaucoup de ceux-ci sont construits en matériaux durs, la pierre étant très abondante et de bonne qualité, particulièrement celle de Baincthun et de Marquise. De très anciennes fermes étaient autrefois des gentilhommières et quelques-unes étaient assez solidement construites pour donner toute sécurité à leur possesseur dans les temps troublés.

Généralement, la maison d'habitation est orientée du côté du soleil, Sud ou Sud-Ouest. Elle ne comporte souvent qu'une salle commune, à la fois cuisine, salle à manger et lieu de réunion

de la famille; c'est proprement le foyer : celui-ci y tient d'ailleurs une large place. A droite et à gauche, des cabinets plutôt que des chambres; presque jamais d'autre étage que le grenier.

Les toitures de chaume se rencontrent moins depuis un quart de siècle; les tuiles et les pannes en terre cuite, qui se fabriquent avec l'argile du pays, tendent à les remplacer. Néanmoins les couvertures de paille se voient fréquemment encore, surtout dans les habitations des ouvriers et des petites gens.

Extérieurement, la maison est blanchie à la chaux; le tour des portes et des fenêtres est peint en bleu pâle à la colle, et le soubassement est passé au goudron. L'aspect est assez propre et se détache bien dans le paysage.

Malheureusement, la cour est souvent dans un déplorable abandon, mal empierrée, inondée par les eaux pluviales sans égout.

Les écuries et l'étable sont généralement très rapprochées du corps principal de bâtiments, du logis. Les autres dépendances sont placées en équerre ou en face, et encadrent plus ou moins régulièrement la cour presque toujours carrée.

De ces bâtiments, rien de bien spécial à dire, si ce n'est que rarement l'air et la lumière circulent suffisamment dans le logement des animaux; rarement aussi les pentes sont bien calculées pour l'écoulement, des liquides qui se fait comme il peut; et plus rarement encore un puisard spécial se rencontre pour recueillir le purin et servir à l'arrosage des pâtures. C'est cependant la plus riche partie de l'engrais qui se trouve perdue, car elle contient les sels ammoniacaux qui se convertissent en nitrate dans le sol pour entrer sous forme d'azote dans l'économie végétale.

Observons toutefois que, par suite sans doute de l'abondance du bois et de la pierre, le cultivateur boulonnais est très exigeant sur la question des bâtiments. Peut-être, est-ce aussi à raison du climat souvent pluvieux et venteux. Toujours est-il qu'il entend mettre toutes ses récoltes à l'abri; il ne se résoud à construire de meules que lorsqu'il ne peut faire autrement. Il en résulte que ses écuries et ses étables sont surchargés par les

récoltes, et que, de plus, il faut construire des granges spéciales pour chaque nature de grains ainsi que pour le fourrage; de là une dépense considérable de construction pour le propriétaire; une dépense d'entretien très lourde ensuite; enfin, une source d'impôts plus grande. Le climat de la Grande-Bretagne n'est pas moins humide ni moins sujet aux bourrasques, et cependant le cultivateur anglais n'accorde pas la même importance à l'étendue des constructions rurales. Il sait trop bien que le revenu de la terre n'est pas assez considérable pour couvrir de telles dépenses; aussi, dans les plus grandes exploitations, toutes les récoltes sont-elles mises en meules, y compris les fourrages : on les place à proximité des logements. Cela permet d'avoir des écuries et des étables aérées et éclairées. Du reste, ce fait avait déjà été observé par le vieil auteur du *Mémoire sur l'agriculture boulonnaise* qui s'exprime ainsi :

« A quoi bon tous ces bâtiments dont l'entretien ne finit pas, cette profusion ruineuse qui entoure une ferme et dont la disposition circulaire et la structure effrayent tous les jours par les accidents trop communs des incendies? Il y a peu de provinces en France, où il y en ait autant que dans celle-ci; et il serait, ce me semble, possible d'en diminuer le nombre et la position. Ils ne sont pas tous indispensables et ne sont même pas d'une bonne économie. Qui empêcherait de mettre une partie des blés en meules, à pied, pour les battre peu de temps après la moisson, dans une grange qui en serait peu distante?... On remettrait ensuite les pailles en tas, et les grains ne seraient pas la proie des rats et des souris qui abondent dans les bâtiments où ils détruisent quelquefois un huitième de la récolte. J'ai dit d'éloigner des meules l'endroit où l'on bat le blé pour éviter le danger du feu, qui vient le plus souvent par l'inattention des batteurs qui y fument et laissent tomber des étincelles auprès des gerbes qui embrasent bientôt ces chaumières. » Cette observation concernant l'usage du tabac à fumer, n'a pas perdu son intérêt, car cet usage s'est singulièrement développé depuis l'époque où écrivait l'agronome boulonnais.

L'élevage et les pratiques traditionnelles que nous avons dé-

crits, cette culture peu intensive, ainsi que l'isolement des exploitations qui en dérive, développent peu le commerce.

Aussi l'éleveur boulonnais attend-il plutôt les acheteurs qu'il ne les sollicite.

Ceux-ci ont coutume de parcourir le pays au printemps et à l'automne et achètent dans les fermes, qu'ils connaissent bien, les meilleurs produits pour les transporter dans leur pays où ils achèvent l'élevage.

Néanmoins il existe, à date fixe, des foires importantes, principalement à l'automne. Celle de Desvres, le 2 et 3 octobre, celle de Marquise, le 26 septembre, celle de Boulogne, le 11 novembre, sont les plus importantes.

Les cantons producteurs de chevaux boulonnais sont surtout concentrés dans l'arrondissement de Boulogne et dans ceux voisins de Montreuil, Saint-Pol et Saint-Omer. Nous ne pouvons citer que la statistique des poulains vendus aux foires d'automne du Boulonnais proprement dit : le chiffre moyen est de 2.000 environ, ce qui peut permettre d'évaluer de 2.500 à 3.000 la production moyenne de l'arrondissement.

L'élevage, avons-nous dit, vit jusqu'à présent plus de tradition que de science : ce mode de travail ne tend donc pas à développer l'instruction soit générale, soit même spéciale et technique (1). Aussi est-elle très élémentaire, bien que la classe des illettrés soit très réduite. On se contente de donner aux enfants le minimum des connaissances utiles : la lecture, l'écriture et les premières règles du calcul. L'enfant, du reste, dès qu'il est

(1) Un membre distingué de la Société d'agriculture de Boulogne, M. Carpentier, ancien inspecteur d'académie, décédé, a pris une part importante à la vulgarisation de l'enseignement agricole dans l'arrondissement : on lui doit de nombreuses communications parues dans le *Bulletin de la Société d'agriculture*, qui elle-même a pris une grande part au développement des connaissances agricoles. La diffusion de l'instruction n'est pas l'apanage exclusif des temps présents. Les registres de catholicité depuis le seizième siècle permettent de donner la suite des « magisters » en chaque paroisse où une école a été établie.

Antérieurement, et dès 952, on trouve mention d'une école d'enfants dans l'abbaye de Saint-Bertin ainsi qu'à Boulogne aux douzième et treizième siècles. Il ressort des travaux du savant abbé Hoignéri qu'au moment de la Révolution il y avait peu de localités du Boulonnais qui n'eussent une école. (*Soc. A.*, t. II, p. 348.)

assez fort pour rendre des services, trouve à s'employer dans ce genre simple d'exploitation.

Aussi, la pureté du langage est-elle le moindre souci de nos paysans. Le patois y est universellement parlé. Cette langue de leurs pères leur semble présenter plus de charmes, et ceux qui pourraient parler un français plus correct préfèrent les expressions plus fortes et plus expressives du langage campagnard. C'est un trait de plus de l'attachement aux coutumes.

Le caractère de l'habitant reçoit le contre-coup des conditions spéciales que nous venons de dire.

Au physique : élevé à la dure, accoutumé au travail dès l'enfance, habitué aux intempéries d'un climat assez rude, il est robuste et vigoureux (1). Dans l'habitude de la vie, la nourriture est des plus frugales : le pain, la pomme de terre et le lard en forment la base; dans les jours de fête seulement, la viande de boucherie. Le cidre est la boisson ordinaire, quand la récolte suffit; autrement c'est l'eau que l'on boit. Dans toutes les fermes et dans la plupart des ménages d'ouvriers, le pain est pétri et cuit à la maison.

Au moral : vivant un peu isolé, le cultivateur boulonnais ne se trouve à l'aise qu'avec son monde ordinaire; vis-à-vis d'autres personnes, il est très réservé, mais poli et hospitalier plus par tradition que par confiance. Les mœurs sont douces et honnêtes. S'il est vrai que son genre de culture ne nécessite pas de grande prévoyance, ni les qualités supérieures qu'exige une exploitation compliquée et des transactions importantes et à long terme comme dans la grande culture, il faut reconnaître qu'il remplace par l'énergie au travail et l'économie les gros profits que ne comporte pas son élevage. Aussi tout le monde travaille-t-il dans la ferme, du plus petit au plus grand. De là, le développement de l'esprit de famille, l'autorité du chef, le

(1) « Les villageois sont tous forts, vigoureux et d'une taille avantageuse, mais l'habitude de leur corps est plus sèche, le tissu cellulaire plus compact et le système musculaire mieux dessiné : cela tiendrait-il à leur genre de vie et à la rudesse de leurs travaux, dans un pays de collines nécesssitant quelquefois quatre chevaux pour diriger une charrue? » (Bertrand, *Histoire du Boulonnais*, t. II, p. 233.)

sentiment de solidarité et d'abnégation que produit l'économie. mais quelquefois aussi, par contre, l'excès de cette qualité, c'est-à-dire la crainte des dépenses qui seraient profitables.

Le rôle de la femme, toujours important dans la culture, devient encore plus grand dans les exploitations d'élevage par suite de soins exigés par les jeunes produits animaux, par la fabrication du beurre, par l'engraissement des veaux et de la volaille, ressources accessoires mais très notables de la ferme.

A la femme incombe l'ordre et la bonne direction à donner au ménage, et surtout l'économie qui prévient tout gaspillage. Cette culture ne comportant pas de grosses transactions, c'est de sa vigilance surtout que dépend le succès. La femme est bien sous ce rapport l'associée du mari, mais pour elle celui-ci est toujours *le maître*, c'est lui qui décide tout; en sa présence, devant des étrangers, elle s'efface et, sans se mêler à la conversation, elle vaque aux soins du ménage, fait reluire ses cuivres, frotte ses seaux bien blancs cerclés de fer poli et les plats d'étain de son buffet dont elle est fière (1). Nous voyons là une différence sensible avec ce que le métier de la pêche produit dans la famille du marin.

Dans l'ameublement, la pièce principale est une grande armoire de chêne ou de merisier, où s'empilent avec ordre le linge, les effets des dimanches y compris la grande mante à capuchon que portent encore les femmes d'un certain âge. Les lits sont souvent formés par les montants d'une alcôve; l'abondance de la laine leur permet un véritable luxe de matelas, qui donnent au lit une hauteur exagérée. Dans la salle principale, qui sert en même temps de cuisine et où l'on mange, se voient une grande horloge à poids, plus ou moins décorée, le dressoir

(1) Voici comment un auteur du commencement du siècle dépeignait le costume des paysannes. « Leur costume le plus ordinaire se compose d'un corset sans manches, d'une ou deux jupes dont une est faite de droguet. Elles ne se couvrent davantage que dans les grands froids. Indépendamment d'un bonnet, elles ont sur la tête un mouchoir d'indienne noir sous le menton et flottant par derrière. Dans les mauvais temps, elles se servent de patins de quatre ou cinq pouces de hauteur avec lesquels elles font souvent plusieurs lieues avec autant de facilité que si elles n'avaient qu'une simple chaussure. » (Bertrand, II, p. 339).

dont nous avons parlé et, toujours sur la cheminée, un crucifix ou des emblèmes religieux.

L'esprit traditionnel et le mode d'existence dérivant des conditions que nous avons décrites ont maintenu longtemps et maintiennent encore les mœurs d'autrefois. Néanmoins, il est visible qu'avec le développement des communications, surtout des chemins de fer, avec les contacts plus fréquents, on peut signaler, surtout dans la toilette des femmes, un penchant plus marqué à s'éloigner de la simplicité ancienne.

Il faut reconnaître que le cabaret tient une plus grande place dans l'existence des paysans que jadis.

Toutefois, l'ensemble de la population rurale prouve, par l'observation des pratiques religieuses, le repos du dimanche et la vénération pour les morts, combien elle a encore conservé le sentiment des devoirs religieux et moraux.

Les pèlerinages sont fort en honneur, particulièrement ceux qui se font au mois d'août à la basilique Notre-Dame de Boulogne, où chaque village se rend processionnellement. En outre, plusieurs sanctuaires sont révérés dans la campagne pour des motifs différents. Le clergé y est entouré du plus grand respect et il faut reconnaître que, par son dévouement, son instruction et la dignité de sa vie, il sait mériter ce respect et l'affection de ses paroissiens.

Si les superstitions du passé ont en grande partie disparu, on rencontre encore des braves gens qui croient à l'efficacité de certains remèdes secrets et de formules au moins enfantines quand elles ne sont point nuisibles; mais ce trait, qui va s'effaçant, est encore commun à bien des populations rurales.

Les fêtes, ou *ducasses*, sont toujours l'objet de réjouissances qui durent deux ou trois jours et se répètent encore à huit jours d'intervalle.

On remarquera que nous nous sommes attaché aux caractères généraux de la culture et à leurs conséquences tels qu'ils résultent des conditions du milieu, sans distinguer entre le cultiva-

teur qui cultive son propre bien et celui qui exploite la terre en vertu d'un bail comme fermier.

Ces deux situations entraînent des différences qu'il nous faut examiner.

Une étude de la propriété dans le Boulonnais serait bien utile pour nous guider. Cette étude, qui comporterait des recherches longues et minutieuses, n'a pas été faite, que nous sachions, et force nous est de nous contenter des lignes générales que nous laisse l'histoire.

Nous avons vu le régime domanial, régime qui s'est établi dans nos régions à la suite de la conquête franque, d'abord d'une façon indécise, mais plus tard avec un caractère mieux organisé, après l'établissement définitif des peuples septentrionaux et particulièrement des Normands. Cette conquête venait mettre fin à ce qui pouvait rester du régime pastoral d'abord, et du régime colonaire des Gallo-Romains ensuite. Les conquérants, pris eux-mêmes entre l'Océan et les autres peuplades envahissantes qui les menaçaient, avaient tout intérêt à assurer leur stabilité et leur puissance en donnant à la terre toute sa force de production et en développant la culture. De là, le système d'engagements permanents qui caractérise le régime du servage. Le personnage à qui la terre était échue en partage abandonnait la jouissance d'une partie à certaines conditions : il se réservait le service de ceux auxquels il accordait une tenure héréditaire, pour leur faire cultiver la partie des terres qu'il retenait en vue de ses besoins personnels. Le serf avait la libre disposition de tous les fruits qu'il tirait de sa tenure ; il pouvait transmettre héréditairement le bien qu'il cultivait et même le vendre : le seigneur percevait seulement quelques droits de mutation, mais ne pouvait s'opposer à la vente si le cessionnaire exploitait aux mêmes conditions que son cédant ; de plus, le tenancier ne pouvait être, pour la même raison, ni saisi ni expulsé, et il ne pouvait hypothéquer.

Le servage ne paraît pas avoir été maintenu bien tard dans le Boulonnais, et il était possible d'en sortir. Les documents sont très rares et il faut remonter à 1306 pour en rencontrer. Telle

est *l'avouerie*, citée dans le Terrier de Saint-Bertin au sujet de Beuvrequen, communiqué par M. l'abbé Haigneri à la Société Académique.

Chaque famille exécutait les corvées déterminées dans leur objet et dans leur nature. De son côté, le seigneur veillait aux besoins matériels et moraux de la population, il faisait venir des artisans, auxquels il donnait des privilèges, il accordait des ressources en terre au clergé, etc... Il exerçait le rôle de producteur et de patron au plus haut degré, et ce rôle n'était pas seulement domanial, il était politique aussi, car le seigneur assurait la sécurité du pays et exerçait les fonctions souveraines.

L'institution était donc double, domaniale à la fois et politique.

Envisagée à ces deux points de vue différents, son histoire est différente.

Une première modification se produisit, quand, au lieu de faire cultiver par corvées ses terres réservées, le seigneur consentit au rachat de ce service pour recevoir une redevance en nature, puis plus tard en argent.

Une autre phase, politique celle-ci, eut lieu quand il entra en lutte contre la royauté qui voulait reprendre la suprématie, diminuer l'influence des feudataires; cette lutte se termina par le triomphe de la royauté qui, de tempérée, devint absolue. Celle-ci, en assumant tous les pouvoirs, annihila le rôle de la noblesse, lui enlevant sa raison d'être, détruisant peu à peu son action, jusqu'au jour où il ne lui resta plus que les privilèges et les droits territoriaux, dont elle continua à jouir sans avoir à remplir les obligations qui en étaient le principe. Alors apparurent les abus tandis que les anciens avantages du système furent oubliés.

En effet, le seigneur, moins obligé de vivre sur sa terre dont il ne dépendait plus, puisqu'il n'en percevait plus les fruits en corvées ou en nature, quitta ses domaines, participa aux guerres du dehors, courut les aventures et arriva à pressurer ses tenanciers. Plus tard il suivit la Cour et mena une vie fastueuse.

Dans un mouvement inverse, le tenancier que la stabilité de sa tenure avait perpétué sur son bien, s'éleva et acquit les qualités professionnelles qui donnent aux plus capables et aux plus

prévoyants des avantages sur les autres; une nouvelle hiérarchie se forma; comme l'accession à la propriété devint de plus en plus facile moyennant le paiement de droits de moins en moins considérables (quand ce n'était pas un rachat complet), il se trouva qu'au moment de la Révolution la propriété était répartie déjà en une multitude de mains; quand ce grand bouleversement éclata, bon nombre de cultivateurs étaient propriétaires, la spoliation et la violence vinrent plutôt troubler ce mouvement que le créer.

Mais dans nos pays du Nord, où le commerce maritime et l'industrie avaient enrichi la bourgeoisie des villes, à une époque où les valeurs mobilières n'existaient pour ainsi dire pas, c'est à l'achat de la propriété que la richesse acquise avait été employée le plus souvent.

Il en résulta que cette classe de la société, souvent étrangère à la culture comme l'était devenue la noblesse, dut nécessairement avoir recours au bail à ferme; car le métayage suppose l'habitation presque constante du propriétaire sur ses terres, et il est resté inconnu dans le Nord.

Le fermage moderne n'est plus le contrat féodal donnant à la famille agricole une stabilité héréditaire qui finissait par se confondre avec tous les avantages de la propriété et lui assurait, en même temps, de la part du propriétaire qui résidait, un patronage effectif et des relations dont chacun retirait profit.

Tant que les chemins de fer ne furent pas très développés, l'exportation des produits agricoles étant encore faible, la situation ne se modifia pas sensiblement pendant la première moitié de ce siècle. En revanche, l'agriculture perdait de plus en plus de prestige aux yeux des classes aisées, et l'emploi de capitaux dans l'industrie, d'une part, les carrières dites libérales et surtout les fonctions officielles d'autre part, étaient de plus en plus l'objectif envié de tout « homme bien élevé ».

Mais grâce au progrès des transports, notre agriculture nationale put exporter dans les pays voisins, en Angleterre notamment, mais au loin aussi le trop-plein de la production. Celle-ci s'accrut avec le stimulant des bénéfices; et, de 1850 à 1875 en-

viron, nos régions agricoles, comme toute la France, traversèrent une période de prospérité indéniable.

C'eût été pour les propriétaires le moment de profiter des circonstances pour prendre une part plus active aux questions agricoles et consacrer la plus-value obtenue par leurs fermages élevés pour préparer des rendements plus considérables; c'est ce qu'ils ne comprirent pas en général et il arriva que ces mêmes facilités de communication, par suite du libre-échange agricole, firent affluer sur nos marchés des produits de contrées étrangères dont nos paysans ne connaissaient même pas la situation géographique et en quantités telle qu'une crise formidable ne tarda pas à éclater.

Il est inutile à cet égard d'entrer dans de bien grands détails, ces faits sont absolument récents et la concurrence étrangère continue à déprécier les cours (1).

Dans ces conditions, les pays de fermage se trouvèrent plus atteints que ceux de métayage, où les risques sont partagés ; les fermiers furent également dans des conditions plus mauvaises que les propriétaires exploitant par eux-mêmes.

Dans le Boulonnais, le nombre de ces derniers est moins grand et se trouve dans la proportion de trois dixièmes à peine relativement aux fermiers : nous parlons d'exploitation dépassant au moins 10 hectares.

Ce nombre est cependant encore supérieur à celui de la Flandre et des pays de l'Artois.

(1) Sous l'influence de cette crise la valeur locative a fléchi en même temps que diminuait la valeur des propriétés; cette baisse a atteint vers 1885 près de 33 % de la valeur. Dans le haut Boulonnais, cette crise a été plus intense parce qu'on n'y rencontre pas les mêmes ressources en pâturages, ou celles résultant de la culture industrielle, qu'on rencontre dans le Calaisis où l'élevage du bétail se combine avec la grande culture.

On lira avec fruit les observations très judicieuses faites sur la vallée de l'Authie (arrondissement de Montreuil) et pays contigu au haut Boulonnais, par M. le baron R. de France (*Mouvement social,* 1893, p. 123 et s. ; Paris, Didot). L'auteur signale la crise survenue dans ce pays dans le notariat, à la suite de la ruine de nombreux cultivateurs qui avaient emprunté sur hypothèque. Il compare également la culture dans la vallée et celle des plateaux qui confinent le haut Boulonnais « où se rencontrent quelques grands villages et aussi de grosses fermes isolées autrefois propriétés d'abbayes » ; les conclusions qu'il en tire sur les populations sont des plus judicieuses et des plus exactes. M. Henri de Tourville a joint à ce travail des observations qui le complètent et l'éclairent.

Il importe, disions-nous, de distinguer la condition de celui qui cultive son propre bien de la condition du simple locataire.

Le propriétaire dispose généralement de capitaux plus importants, il n'est pas à la merci d'une épizootie ou d'une mauvaise récolte, il peut améliorer progressivement son fonds.

Aussi la différence des deux conditions saute aux yeux de tout observateur, et sur des domaines de même étendue et de même valeur il est facile de se rendre compte de quel côté se révèle la meilleure situation de la culture.

Ajoutons que, par suite d'une coutume fâcheuse, les baux sont d'une durée insuffisante (trois, six, neuf années) et que, dans ce court efficace de temps, le fermier doit chercher à réaliser très rapidement tous les bénéfices qu'il peut tirer de la terre (1). C'est donc une culture à courte vue qui exclut les longues opérations de sélections animales, l'augmentation progressive de la couche arable par les labours profonds, et les engrais judicieusement employés; culture dans laquelle l'entretien lui-même des travaux fonciers est compromis, tel que celui des fossés d'écoulement, des chemins de culture, des clôtures, etc.

De là l'état lamentable de certaines exploitations alors que les conditions naturelles du milieu sont déjà peu favorables.

Mais ce n'est pas tout. La tenure d'autrefois, telle que nous l'avons indiquée, même pour celui qui n'avait pas la pleine pro-

(1) Dumont de Courset constatait le fait de son temps et s'élevait vertement contre la brièveté des baux : « Un bon fermier ne prend jamais un pareil bail ou s'il le prend, il ne fera rien pour la culture... Un bail de neuf années consécutives n'est pas même assez long pour certaines améliorations; mais comme il est de loi et d'usage on peut le conserver avec quelques améliorations.

« Si le fermier veut faire marner la terre, comme il le dit, s'il veut semer du sainfoin, s'il veut enfin chercher à bonifier tous les terrains par la culture qui leur est propre, le terme des neuf années suffit à peine pour lui rendre le profit de ses frais. Un bon fermier qui travaille au bien général de sa ferme, qui a l'amour-propre de la porter et de la maintenir dans la force de ses rapports doit obtenir de son propriétaire les égards et la considération qu'il a mérités par ses travaux.

« Au bout de quatre ou cinq ans, si tous deux sont contents l'un de l'autre, ne serait-ce pas leur bien réciproque d'en refaire un autre de neuf ans? Le fermier aurait alors devant lui treize à quatorze années d'assurées, il améliorerait encore le fonds, il sentirait qu'étant juste et bienfaisant envers lui on s'est acquis des droits sur la reconnaissance dont il ne fera pas difficulté de donner des preuves en acceptant une augmentation de loyer. » (*Mém. sur l'agriculture moderne*, p. 176.)

priété, était pour ainsi dire héréditaire et la famille du cultivateur se perpétuait au même foyer avec des avantages incontestables, de part et d'autre.

Voici à cet égard les constatations d'une enquête récente sur la situation générale de la propriété et de la culture dans le Boulonnais entreprise par la Société d'agriculture (1).

D'après ces données précises nous pouvons constater quel est l'état de la famille agricole, nous reproduisons textuellement :

« En l'espace de dix ans, un vingtième du territoire change de mains;

« La famille du propriétaire cultivateur vivant sur son domaine tend à disparaître. » (P. 7.)

Les héritiers partagés et dispersés cherchent à occuper à titre de locataire ou émigrent en ville. (*Ibid.*)

Même la famille du fermier locataire, n'offrant pas plus de stabilité, doit liquider au décès du chef de famille et le mobilier se partage.

Les héritiers, s'ils sont trop jeunes, ne trouvant plus de foyer, ne tardent pas à tomber dans la classe ouvrière. (*Ibid.*)

Ces résultats déplorables pour la stabilité de la famille et le chiffre de la population rurale ne sont pas moins fâcheux au point de vue agricole proprement dit.

En effet, la natalité a considérablement diminué dans les campagnes et l'émigration vers la ville aidant, le chiffre de la population rurale est en décroissance de 5 à 10 pour % dans 25 communes, c'est-à-dire le cinquième du Boulonnais, depuis le commencement du siècle. Il est à peu près stationnaire dans toutes les autres.

Nous laissons de côté les bourgs et les communes suburbaines, où habitent de nombreux ouvriers venant travailler en ville.

La population urbaine à Boulogne a quintuplé en l'espace d'un demi-siècle (2).

(1) Boulogne-sur-Mer; V.-Aixe, 1890, et *Bull. de la Soc. d'Agr.*, même année.

(2) Dumont de Courset se plaignait déjà que la profession agricole n'était pas assez considérée. « C'est, dit-il, la plus nécessaire, puisqu'elle a pour objet la subsistance géné-

Ce fait est d'autant plus grave que si l'on établit une comparaison entre le chiffre de la population à la fin du dix-septième siècle et celui que nous donne une statistique de 1805, on constatait une augmentation de 80 % en moyenne.

L'enquête s'exprime ainsi à ce sujet : « Les causes de cette dépopulation sont 1° l'élévation du salaire dans les villes, 2° l'abandon du métier de cultivateur qui offre trop de déboires et pas assez de sécurité. Beaucoup de parents élèvent leurs enfants de façon à leur faciliter l'exercice d'une autre profession.

On peut ajouter à ces causes celles tirées des constatations sur l'instabilité de la famille agricole qui ne peut plus pousser de fortes racines dans le sol et s'en trouve arrachée à chaque génération ; celles tirées également des charges exorbitantes de l'agriculture devant l'impôt. Nous n'avons pas à dire ici les remèdes à cette situation, nous constatons simplement : l'enquête que nous avons citée, entreprise par la Société d'Agriculture, a indiqué bien des améliorations dont notre législation serait susceptible (page 11 et s. de l'Enquête).

En ce qui concerne le retour des classes instruites et des propriétaires fonciers vers la carrière agricole et leur établissement sur leurs terres, on lira avec intérêt le *Retour aux champs*, par le P. Burnichon ; Paris, 1893, Bray et Retaux. Voir également notre *Étude sur l'Agriculture et les classes dirigeantes* (Lille, 1890).

Le régime successoral ne peut être rendu seul responsable de tous les inconvénients et le principal est de préparer l'avenir par

rale ; c'est la plus conséquente parce que les cultivateurs ayant en main la plus grande partie des biens, c'est leur intelligence et leur activité qui constituent après la nature la valeur plus ou moins forte de terres... La moins appréciée par le peu de cas que font ordinairement les gens des villes pour tout ce qui regarde l'agriculture, dont ils ne s'occupent que lorsqu'ils en recueillent paisiblement les fruits...

« La moins considérée par l'effet du génie naturel de la nation qui n'a guère dirigé ses vues vers l'amélioration de l'agriculture..., parce que les Français ont toujours préféré les sciences où l'esprit peut briller et déployer sa vivacité et les arts de luxe et d'agrément... parce que les personnes qui jouissent d'un peu de fortune aiment mieux vivre moins bien dans les villes qu'avec plus d'aisance dans leurs terres. Parce qu'enfin la plupart des Français n'ayant point le goût qu'ont bien des nations pour la campagne, ne peuvent s'imaginer que l'on puisse y vivre agréablement, regardent l'agriculture comme un art vil et grossier et les cultivateurs comme des mercenaires... » (*Mém. sur l'Agr. du Boulonnais*, p. 170.)

le développement de l'initiative libre, et par la formation individuelle adaptée à des situations et à des exigences nouvelles.

Le développement des transports, l'emploi de plus en plus répandu des forces motrices mécaniques, les progrès de l'industrie, l'extension coloniale sont autant de facteurs qui entrent en ligne de compte et rehaussent la valeur personnelle de celui qui sait en tenir compte et au besoin s'en servir. On comprendra alors qu'il y a autre chose que les situations antérieurement acquises et les fonctions rétribuées par l'État.

Pour cela, il est nécessaire que les parents visent dans l'éducation aux nécessités futures, aux nécessités nouvelles de la vie et non aux conditions du passé (1).

Qu'ils développent aussi largement que possible l'énergie et la vigueur corporelle au lieu de déshabituer les enfants de l'effort physique. Qu'ils cessent de les éloigner de la pratique des choses de la vie usuelle; que l'éducation qu'ils donnent soit fondée sur le sentiment de la responsabilité de l'enfant plus que sur l'influence continue de l'autorité qui règle tout et ne laisse pas d'initiative.

(*A suivre.*)

C. Furne.

(1) « Nous faisons comme cette noblesse de la fin du siècle dernier, qui, au commencement de celui-ci, élevait ses enfants pour le bon vieux temps, pour leur rang à part d'autrefois, pour une fortune qu'ils n'avaient plus, pour la cour, pour des souvenirs sans effets, des souvenirs disparus, des fantômes de souvenirs. » (Edmond Demolins, *Comment élever et établir nos enfants ;* Paris, Didot, 1893.)

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA PRÉTENDUE SUPÉRIORITÉ

DES ALLEMANDS

PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION DE

« *A QUOI TIENT LA SUPÉRIORITÉ DES ANGLO-SAXONS* ».

Je remercie la Presse et le public de l'accueil qu'ils ont bien voulu faire à cet ouvrage, dont la première édition a été épuisée en quelques jours (1).

Dans cette nouvelle édition, je veux répondre par avance à une critique qui pourrait m'être faite.

On sait que, depuis une quinzaine d'années, l'exportation des produits allemands a pris une telle extension que le commerce français a reculé sur toute la ligne, perdant, l'une après l'autre, les positions qu'il occupait (2).

En présence d'un pareil développement commercial, on peut se demander si la situation conquise dans le monde par les Anglo-Saxons n'est pas, elle-même, plus ou moins menacée.

Il importe de ne pas laisser s'établir une confusion sur les

(1) Voir, à la fin de cette livraison, dans le « *Mouvement social* », les appréciations de la Presse sur cet ouvrage, qui est arrivé, en un mois et demi, à sa quatrième édition. (N. de la R.)

(2) Il faut lire à ce sujet deux ouvrages pleins de faits : *Made in Germany*, par M. Williams, et le *Danger allemand*, par M. Maurice Schwob.

causes et la nature de la puissance sociale des Anglo-Saxons, d'une part, et des Allemands, de l'autre.

Je me borne ici à signaler brièvement les données de cet intéressant problème, ou, plus exactement, à établir le canevas de la démonstration (1).

Couverte de massifs montagneux, dans sa partie méridionale, de landes sablonneuses, de tourbières et de marécages, dans sa partie septentrionale, l'Allemagne a toujours été un pays à populations pauvres, habituées à restreindre leurs besoins, à mener une vie simple et à se contenter de faibles salaires. La fameuse simplicité allemande est une vertu imposée par la nature du lieu, ce qui, tout au moins, en diminue le mérite.

Grâce aux faibles salaires des ouvriers et au peu d'exigence de cette clientèle modeste, l'industrie allemande a été, nécessairement et de tous temps, confinée dans la fabrication des articles communs et d'un prix peu élevé.

Or voici ce qui arrive en ce moment :

Ces conditions de travail, qui constituaient réellement une infériorité, sont devenues, au moins momentanément et par suite d'une circonstance extérieure, un avantage pour les Allemands.

Le développement actuel des moyens de transports, en permettant d'atteindre plus facilement et plus profondément, dans les pays neufs et dans les pays arriérés, une clientèle de populations simples, ou peu civilisées, ou à demi sauvages, a rapidement augmenté le nombre des acheteurs pour les articles communs à bon marché. C'était là un débouché nouveau pour l'industrie et pour le commerce allemands, qui tiennent spécialement ces articles.

Ils en ont profité par le procédé auquel recourent naturellement les industriels et les commerçants qui ne disposent, par eux-mêmes, que de capitaux, de moyens d'action et d'une initiative limités : ils ont demandé à l'association les moyens d'expansion au dehors et de propagande commerciale.

(1) Plusieurs jeunes gens, qui ont suivi notre Enseignement de science sociale, doivent aller, cet été, en Allemagne, pour observer sur place et méthodiquement la situation actuelle de ce pays.

Ces associations ont constitué un capital, organisé des expositions de leurs produits, pour faire connaître les objets de leur fabrication et pour se renseigner sur les articles demandés par la clientèle.

Au point de vue purement scientifique, cet exemple est intéressant : il contribue à montrer comment l'association peut atténuer, en partie, l'infériorité résultant des conditions de lieu, de travail et d'une formation sociale qui développe moins l'aptitude à l'action individuelle qu'à l'action collective, ainsi qu'on le verra dans ce volume.

L'association, en effet, peut atténuer mais ne supprime pas cette infériorité. Elle donne bien aux fabricants et aux commerçants allemands des moyens d'action qu'ils n'auraient pas sans cela, mais elle ne leur donne pas la puissance personnelle qui leur manque, pour faire progresser et pour étendre au loin, individuellement, leur industrie et leur commerce. Une étude sur le commerce allemand au Transvaal, publiée tout récemment en Allemagne et communiquée, ces jours derniers, à notre Ministère du Commerce par notre ambassadeur à Berlin, le marquis de Noailles, fait bien ressortir l'infériorité personnelle du commerçant allemand par rapport au commerçant anglo-saxon. L'auteur constate d'abord que les négociants allemands auraient besoin que « *leur gouvernement les aidât de ses lumières et de sa protection,* » pour éviter les « *déceptions* » qu'ils ont dû essuyer « *lorsqu'ils ont entrepris de lutter contre la concurrence anglaise.* »

« Souvent, ajoute l'auteur allemand, on se lançait avec *un capital trop restreint;* ensuite l'Allemand, si hardi à entreprendre, manque parfois de patience (l'auteur aurait dû dire « de ressources », car l'Allemand est patient) pour attendre le succès et il se retire de la lutte après un premier échec de ses tentatives, *au rebours de l'Anglais qui sait que rien ne s'acquiert que par la persévérance* (et qui a les moyens d'attendre).

« Un autre défaut propre aux Allemands et qui leur a fait souvent du tort au Transvaal, est l'*ignorance des conditions du marché*. Ils importent des articles dont on n'a que faire là-bas et

qui sont peu demandés. On peut relever aussi comme des fautes l'*insuffisance des emballages* (voilà bien la vieille économie allemande), l'ignorance des modes d'expédition et l'oubli du caractère cosmopolite spécial du marché du Transvaal. Une autre cause d'insuccès pour le commerce allemand est souvent le choix des agents, auxquels *on ne laisse pas assez d'initiative* et qui sont peu au courant du commerce et des besoins de la place...

« Ces diverses raisons ont entravé jusqu'ici l'essor du commerce allemand. »

On voit, par ces aveux d'un de leurs compatriotes, que si les Allemands ont pu, en associant leurs efforts, développer l'exportation de leurs produits, s'ils contrarient, par là, l'énorme puissance industrielle et commerciale des Anglo-Saxons, on ne peut pas dire que celle-ci soit sérieusement entamée, ni menacée.

Si maintenant nous considérons l'Anglo-Saxon, nous constatons que son procédé d'expansion industrielle et commerciale est bien différent.

C'est, en effet, par eux-mêmes, par leur seule initiative personnelle, sans aucun recours nécessaire à l'association privée ou à la grande association publique, l'État, que l'industriel et le commerçant anglo-saxons se sont emparé du marché du monde; et ils l'ont fait en vertu des conditions sociales que ce volume a pour but d'expliquer. Des gens qui ont pu faire tout seuls, sans aucun appui extérieur, ce que les autres n'ont pu faire, — beaucoup moins bien, beaucoup plus imparfaitement, — qu'en se groupant, donnent, par le fait même, la mesure de leur indéniable supériorité.

Et cette supériorité se maintiendra en dépit des efforts que font actuellement les Allemands pour se répandre sur les marchés du monde. Elle se maintiendra en vertu même de la supériorité qu'a l'action personnelle d'un grand commerçant sur l'action collective exercée par des industriels ou par des commerçants associés.

L'industrie et le commerce doivent évoluer constamment pour s'adapter aux conditions multiples et perpétuellement chan-

geantes du marché. Or il est manifeste que ces groupements de petits industriels et de petits commerçants doués, nous l'avons vu, de capacités restreintes, plus ou moins solidement associés, ayant des intérêts plus ou moins opposés, en vertu de la concurrence que leurs produits se font mutuellement, ne pourront que difficilement évoluer suivant les circonstances. On a déjà assez de peine, en face d'un état de choses bien établi, à faire marcher ensemble ces intérêts en partie divergents! C'est bien là le vice inhérent à toutes les associations : la difficulté des évolutions, la divergence des vues; c'est toujours par là qu'elles sombrent et que la pratique vient démentir les plus belles théories.

Comment ces groupements artificiels et précaires pourraient-ils lutter longtemps contre ces maisons anglo-saxonnes fortement concentrées entre les mains d'un homme ou de quelques hommes, à aptitudes supérieures, ayant des intérêts parfaitement liés, ayant des capitaux considérables, ayant, de plus, l'aptitude extraordinaire de cette race à se retourner rapidement dès qu'une affaire ne paie plus, pour s'orienter dans des voies nouvelles?

Dès que les Anglais ont aperçu les premiers symptômes d'envahissement du commerce allemand, leurs journaux ont donné le cri d'avertissement, comme devaient le faire des sentinelles plus vigilantes que les nôtres : *Made in Germany!* Ce cri prouve seulement à quel point ils sont en éveil, à quel point ils sont sensibles à tout ce qui peut menacer, même de très loin, leur redoutable supériorité industrielle et commerciale. Notre erreur profonde est d'avoir pris ce cri d'avertissement pour un cri d'alarme, pour un sauve-qui-peut. Il n'est pas permis de se faire illusion à ce point. Il y a d'ailleurs un belle marge entre les 260 navires allemands et les 2.262 navires anglais, qui franchissent annuellement le canal de Suez!

Je le répète, l'industrie et le commerce allemands l'emportent actuellement surtout par le bon marché de l'article commun. Si les Anglais ne peuvent arriver à produire cet article au même prix, en Angleterre où la main-d'œuvre est trop élevée, ils se retourneront rapidement, ils se sont même déjà retournés pour le produire ailleurs, dans des pays plus pauvres, où on signale l'installation

de maisons anglaises. On sait d'ailleurs avec quelle facilité ils s'établissent à l'étranger. Je voudrais être aussi tranquille sur la souplesse de l'industrie et du commerce français!

Mais l'Allemand a, par rapport à l'Anglo-Saxon, deux autres infériorités bien caractérisées, qui empêchent plus radicalement encore son expansion, dans l'avenir.

A l'exception des habitants du Hanovre et de la Westphalie, qui se rattachent à la formation anglo-saxonne et particulariste, les Allemands, en général, sont aussi peu portés que les Français vers la colonisation agricole. Ce sont des urbains, qui émigrent plus volontiers comme employés de commerce que comme colons, comme agriculteurs. Ils n'implantent donc pas leur race dans le sol à la façon de l'Anglo-Saxon. Aussi, partout où ils se trouvent en contact avec ce dernier, ils sont absorbés par lui. C'est ainsi que, dans l'Amérique du Nord, les émigrants allemands se saxonnisent avec une rapidité extraordinaire : la seconde génération ne parle plus que l'anglais et s'empresse d'adopter les habitudes et les goûts anglais. Dans leur empressement à opérer cette évolution, un certain nombre vont même jusqu'à donner à leur nom une consonance anglaise. Aussi les journaux rédigés en allemand ont-ils beaucoup de peine à se soutenir aux États-Unis; ils ne recrutent des lecteurs que parmi les émigrants nouvellement arrivés d'Allemagne.

Ainsi, tandis que la clientèle anglaise, celle qui recherche toujours et partout les produits anglais, va sans cesse en augmentant, par l'installation de nouveaux colons sur tous les points du globe, par l'extension incessante du monde anglo-saxon, la clientèle allemande tend à se restreindre, soit par l'absence de colonisation agricole, soit par la rapide absorption de l'élément allemand dans le sein de la race anglo-saxonne, plus résistante et mieux faite pour les besoins nouveaux.

La seconde infériorité des Allemands dérive du régime politique établi récemment chez eux, à la suite de la proclamation de l'Empire.

J'ai indiqué plus haut comment la vieille Allemagne, pauvre, in-

dustrieuse et économe, a été le véritable point de départ de l'expansion industrielle et commerciale actuelle, par le fait des qualités modestes, mais solides, lentement accumulées par la race. Il a fallu des siècles de longue et obscure germination pour produire cette plante que des circonstances fortuites (le développement des transports) ont fait subitement taller et s'épanouir.

J'insiste à dessein sur ce point : *L'expansion actuelle de la race germanique est le produit de la vieille Allemagne et non de l'Allemagne nouvelle.*

Ce que doit produire l'Allemagne nouvelle, l'Allemagne impériale (si le système réussit à se perpétuer) est bien différent.

Elle produira, elle a même déjà commencé à produire et elle étend de jour en jour, le militarisme, le fonctionnarisme et le socialisme, qui n'ont jamais apporté avec eux la prospérité économique et sociale.

Nous n'avons eu, en France, avec Louis XIV et Napoléon, que les deux premières de ces plaies, et voyez à quel point cela nous a mis. Voyez aussi ce qu'est devenu l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II.

Dans le premier moment, ces grands mécanismes donnent à une société toutes les apparences extérieures de la puissance politique et de la puissance sociale, parce qu'ils centralisent brusquement et brutalement, dans une seule main, toutes les forces vives de la nation, lentement constituées par les régimes antérieurs. C'est bien là la période brillante que la Prusse a connue récemment, comme l'Espagne, comme nous-mêmes l'avions connue autrefois. Mais, précisément parce que ce régime centralise toutes les forces vives, il finit par les atrophier, par les annihiler, par les épuiser, par les stériliser, et alors arrive la profonde et parfois l'irrémédiable décadence.

L'Empire d'Allemagne, s'il persiste dans la voie où il est engagé, — ce qui est très probable, — n'échappera pas à cette loi fatale. Que les Allemands se hâtent donc d'utiliser, au profit de leur expansion commerciale, les antiques vertus sociales de leur race, et qu'ils cessent de nous railler sur notre décadence. Nous ne faisons que les précéder; voilà tout.

Et pendant que la race anglo-saxonne grandira de plus en plus par les œuvres fécondes et sans cesse renouvelées de l'initiative privée et du self-government, la vieille Allemagne perdra de jour en jour, par l'excès de la puissance politique, ses fortes vertus, qui ont fait et qui font actuellement encore sa puissance sociale.

Dans cette Préface, j'ai tenu à bien établir la distinction essentielle entre l'Allemagne ancienne et l'Allemagne nouvelle, parce que, dans le second chapitre de ce volume, je n'ai en vue que cette dernière : il importe d'éviter toute confusion de la part du lecteur. On pourra voir, dans ce même chapitre, comment, de son propre aveu, s'y prend l'Empereur d'Allemagne pour détruire la vieille Allemagne et pour façonner, à la prussienne et au moyen de l'école, l'Allemagne nouvelle.

Edmond Demolins.

UN MOT DE RÉPONSE

A M. Francisque Sarcey.

Monsieur,

Je vous remercie du jugement favorable que vous portez sur mon ouvrage, et je vais essayer de répondre brièvement, mais nettement, à la question que vous voulez bien m'adresser, dans le *Rappel*.

Notre système d'éducation, dites-vous, ne date pas d'hier. Napoléon en avait emprunté les méthodes et les traditions aux congrégations religieuses. Celles-ci pratiquaient le même régime qu'aujourd'hui : c'était la même obéissance, le même travail, la même claustration.

Et cependant, ajoutez-vous, « cette éducation, qu'ont reçue nos aïeux, nos grands-pères et nos pères, que j'ai reçue moi-même, ne me semble pas avoir formé des générations neurasthéniques. Pourquoi donc ce régime ne fait-il plus que des âmes veules, lui qui était jadis si fertile en caractères énergiques? je serai bien aise de voir résoudre cette question par M. Demolins. »

Oui pourquoi?

C'est qu'autrefois, sous l'ancien régime et jusqu'à ces trente dernières années, les parents n'attachaient pas à l'école et à l'examen la même importance qu'aujourd'hui. Aussi l'enfant pouvait réagir plus fortement, plus triomphalement contre la compression scolaire. Il réagissait de toute la force de sa nature qui exige le mouvement et l'action. Si le surmenage se produisait, ce n'était que çà et là, sous une forme en quelque sorte sporadique ;

il n'atteignait que quelques individualités. D'ailleurs la race, forte des réserves de vitalité accumulées par les générations antérieures — les générations du plein air — a pu supporter pendant longtemps un régime mal adapté à la nature de l'enfant.

Tout cela aujourd'hui est bien changé!

Il y a deux ans, une mère se lamentait devant moi au sujet de son fils, élève d'un lycée de Paris et âgé seulement de sept ans.

« Il ne travaille pas autant qu'il devrait le faire, » me disait-elle.

Je pris l'enfant sur mes genoux, car j'avais une envie furieuse de l'embrasser pour le féliciter d'une aussi belle défense et je lui dis :

« Que fais-tu donc à l'école?

— Moi, eh bien, je « rigole », et de ses yeux clairs, pleins de vie, il semblait me dire :

« Est-ce que ce n'est pas là ce qu'on doit faire à mon âge? »

J'ajoute : Est-ce que ce n'est pas là ce que la race française a fait à l'école depuis le dix-septième siècle jusqu'à vous et même jusqu'à moi, car je suis sorti du collège avant la guerre de 1870? Nos pères ont « rigolé » (entendez ce mot dans le bon sens), vous avez « rigolé », et moi aussi quoique déjà beaucoup moins, parce que les temps sombres du surmenage commençaient à apparaître à l'horizon.

Et c'est grâce à cette réaction énergique de l'enfant contre le système, que nos pères, que vous et moi, nous devons d'avoir pu traverser la vie d'un pas allègre et armés d'une bonne santé. C'est grâce à cela que nous avons encore vu tant de beaux et solides vieillards. Saluons-les, car la France est menacée de ne plus en revoir autant.

Croyez-vous, Monsieur, que vous pourriez donner, aujourd'hui encore, une somme aussi énorme de travail, si vous aviez été surmené dès l'école?

Il s'agit maintenant de savoir pourquoi nos fils ne « rigolent » plus au collège, ou, plus exactement, vos fils, car, pour les miens, j'ai commencé par les sauver de ce régime homicide.

C'est le nombre croissant des candidats fonctionnaires, l'en-

combrement croissant des carrières administratives vers lesquelles se rue la jeunesse française, qui ont fait, de l'école, la chose désastreuse qui est sous nos yeux. Et cela s'est compliqué de la loi militaire, qui dispense du service les fonctionnaires et les lettrés, tandis qu'elle y astreint durement les professions essentielles et vitales : agriculteurs, industriels, commerçants. Aussi assistons-nous au « sauve qui peut » de ces professions.

Alors, pour les pères et surtout pour les mères (oh ! les mères !), la question, la seule question, toute la question a été de faire réussir leurs enfants à l'examen, *quand même* et le *plus tôt possible*, en les soumettant, presque dès le berceau, à notre système perfectionné d'entraînement scolaire. Et comme l'encombrement des candidats croissait chaque jour, l'Université essayait de les écarter en rendant l'examen plus difficile, plus encyclopédique. Mais, dans cette lutte, les mères ont été les plus fortes et, sans hésiter, avec une fermeté, une volonté, une ténacité aveugles et inébranlables, elles ont — croyant assurer l'avenir — détruit l'homme dans l'enfant.

Elles ont ainsi fabriqué la génération de jeunes neurasthéniques qui, après avoir passé l'examen, se traîne péniblement vers le tombeau.

Veuillez agréer.....

Edmond Demolins.

LES

PATRIARCHES BIBLIQUES

I. — LE DOUBLE ATELIER DE TRAVAIL

S'il est, en matière d'études bibliques, une opinion chère à la critique moderne, c'est celle d'après laquelle les grands patriarches, Térach et ses descendants, Abraham, Isaac et Jacob d'une part, Nachor, Bathuel et Laban d'autre part, n'auraient jamais existé, ou du moins n'auraient laissé à la postérité que des noms perdus dans la nuit des origines. D'après ce système, nous ne savons rien de l'histoire des descendants de Térach, ou Térachites : tout ce que la Genèse renferme à leur sujet a été rédigé à une époque basse, du neuvième siècle avant notre ère jusqu'à la captivité de Babylone ; et, à une pareille distance des événements, mille ans au bas mot, on n'a pu recueillir que des légendes remaniées et incohérentes. Très probablement d'ailleurs les rédacteurs d'alors n'ont eu aucun souci historique ; les traditions légendaires leur ont tout simplement servi de thème pour des amplifications composées de *chic*. Ce qu'ils ont eu l'intention de léguer à la postérité sous le couvert des patriarches, ce sont des théories astronomiques savamment enveloppées, ou des allégories poétiques célébrant les grands faits de la race, par exemple la conquête de Josué, ou, plus simplement, des aggadas, ou paraboles, mettant en action un précepte de morale et destinées à l'instruction des foules. Après un certain nombre de remaniements, ces récits d'abord composés en dehors de tout plan, commun, ont été réunis ; puis, à une époque où l'on avait perdu le sens de leur origine artificielle, on les a pris pour des documents historiques,

et mis en cette qualité sur le compte du grand ancêtre Moïse. Voilà comment le vieux libérateur du peuple juif, plus ou moins mythique lui-même aurait été sacré historien, un certain nombre de siècles après sa mort.

Malgré tout le respect qu'il est convenu de porter à ce genre de théories, filles de la lumineuse Allemagne, je me suis mis en tête de les contrôler. A mon tour, je me suis attaqué aux vieux textes de la Genèse, et pour les soumettre à une épreuve qui n'avait pas encore été tentée, je les ai analysés par les procédés tout nouveaux que fournit la Science sociale.

Chose curieuse, ce que j'ai obtenu, ce n'est pas du tout ce qu'aurait infailliblement donné le mode de composition indiqué par la critique, c'est-à-dire une marqueterie d'éléments sociaux de différentes époques, un assemblage d'organes hétérogènes et disparates, quelque chose comme un monstre social; tout au contraire, c'est un organisme parfaitement équilibré, et dont toutes les parties se supposent et s'appellent dans des relations étroites de dépendance, d'harmonie et d'unité. Or, *l'expérience l'a démontré*, en Science sociale comme en histoire naturelle, un pareil organisme ne peut avoir été élaboré que par la vie. Et quand nous n'avons pour le reconstituer qu'un document historique, il faut en outre que l'auteur ait pris les institutions et les mœurs sur le fait, et qu'il les ait fixées en pleine action avec l'exactitude d'un cinématographe. A l'analyse sociale, les mythes n'ont pas cette allure, ni même les récits historiques écrits loin des faits, alors que la civilisation s'est transformée.

Pour indiquer, par un à peu près, l'idée générale de cette étude, Abraham, Isaac et Jacob ont respiré, bu, mangé et dormi, je vais le prouver, et j'essaierai d'en conclure qu'ils ont vécu.

Mon analyse a porté uniquement sur la partie de la Genèse consacrée aux Térachites, du chapitre XI à la fin. J'en exposerai les résultats principaux en trois parties.

La première étudiera l'organisation du travail chez nos patriarches; la seconde, leur type familial; la troisième passera en revue les groupements superposés à la famille, c'est-à-dire, le patronage et le clan. Après quelques indications sur l'histoire

de la race, je proposerai des conclusions, et ce sera toute cette étude.

La portion de la Genèse (1) consacrée aux Térachites, ou descendants de Térach, n'est pas, à proprement parler, une histoire; c'est bien plus tôt une succession d'épisodes détachés. Si cependant, à travers le détail de ces épisodes, on prend la peine de dégager la marche générale des faits, ce que l'on a devant soi, c'est le récit d'une migration qui, en trois étapes, conduit les ancêtres du peuple juif de Chaldée en Égypte.

Voici d'abord Térach quittant la ville d'Our Kasdim, sur le bas Euphrate, et emmenant avec lui ses deux fils, Nachor et Abraham, ainsi que Lot, son petit-fils. Il se dirige vers le Nord-Ouest, et s'arrête avec toute sa famille à Charan, sur le Balikh, dans le « Pays d'entre deux fleuves (2) », au pied des derniers contreforts des monts de Commagène. Il y fonde un établissement où nous voyons trois générations lui succéder en la personne de Nachor, de Bathuel et de Laban.

Abraham et Lot ont d'abord passé quelque temps au foyer paternel ainsi reconstitué. Puis le « Père des croyants » reçoit de Dieu l'ordre de reprendre sa course pour aller plus loin, dans le pays qui lui sera montré. Il quitte alors le vieux Térach, mais il ne s'en va pas seul : Lot l'accompagne. Avec leurs biens « et les âmes qu'ils se sont acquises », ils descendent dans le Sud, et traversent le Jourdain. Les voilà dans la terre de Chanaan où Dieu ordonne à Abraham de s'arrêter. Bientôt Lot se sépare de lui pour se fixer dans la ville de Sodome, sur la lisière orientale du pays.

Abraham reste en Chanaan suivant l'ordre céleste, mais il n'y fonde pas d'établissement définitif; il y vit « comme un étran-

(1) Tous les renvois sans indication d'auteur se référeront au texte de la Genèse. Les citations que je donnerai seront le plus souvent empruntées aux traductions de MM. E. Ledrain et L. Second. J'ai également consulté les travaux de Wogue, de Cahen, du Dr Reuss, de Lenormant, et la Polyglotte de Walton.

(2) Ce terme ne désigne pas la Mésopotamie classique, mais le Naharannd, région comprise entre le Balikh et l'Oronte.

ger », en camp volant; cependant, au cours de ses déplacements, il revient avec une prédilection marquée à Hébron, à Gérar, et surtout à Bersabée. Isaac, son fils, et Jacob, son petit-fils, vivent à peu près comme lui, avec cette différence que la terre de Chanaan, leur devient par degrés plus hospitalière.

Cependant Jacob mourra sous d'autres cieux. Au cours d'une famine, il apprend que son fils Joseph est devenu le ministre tout-puissant d'un Pharaon d'Égypte; il cède à l'appel de ce fils, et va, avec toute sa famille, s'établir dans la terre de Gessen, où la protection de Joseph lui fait une nouvelle patrie. La descendance de Jacob y vivra quatre siècles.

Tel est, en résumé, le canevas de l'histoire des Térachites.

Au cours de cette longue migration, nous le verrons plus loin, les Térachites se sont à peu près toujours maintenus dans la bande étroite de confins cultivables qui encadre sur tout son pourtour le désert syro-arabe et l'unit à la région montagneuse.

Ils ont gardé à leur gauche l'horizon sans bornes des steppes pauvres, où l'art pastoral est seul possible; à leur droite, c'était au contraire le fouillis inextricable des sommets et des vallées, réunissant, par sa nature même, le troupeau et la culture.

De tout temps, à leur époque comme de nos jours, ces trois régions, désert, confins, montagne, ont été occupées, la première par des nomades purs, avec des troupeaux à grand parcours, la seconde et la troisième par des cultivateurs-pasteurs de types variés, depuis certaines tribus confiant à peine quelques semences à la terre, et vivant presque toute l'année sous la tente, jusqu'au propriétaire des grandes villes, urbain renforcé, riche par ses cultures, et plus riche encore par ses nombreux troupeaux.

Les traditions arabes, bien placées d'ailleurs pour distinguer un nomade d'un sédentaire, font d'Abraham un urbain riche et puissant. Au contraire l'exégèse courante voit en lui un nomade proprement dit, un fils du grand désert, un Bédouin avant la lettre. L'analyse méthodique des moyens et du mode d'existence indiqués par la Genèse va nous ranger assez près des Arabes.

L'erreur des Occidentaux, qui d'ailleurs n'ont jamais étudié de

bien près la question, s'explique assez facilement. Ils ont vu nos gens vivre sous la tente au milieu de troupeaux : « Voilà, se sont-ils dit sans en chercher plus long, un type nomade bien caractérisé ». Ils n'ont pas suffisamment tenu compte de ce fait qu'ils avaient devant eux une migration, et ils n'ont pas soupçonné que, dans notre Orient, un cultivateur pasteur, même urbain, prend nécessairement des allures nomades toutes les fois qu'il émigre avec son bétail; et la raison en est bien simple : pour émigrer, comme pour nomadiser, il faut recourir aux moyens de transport imposés par le lieu; il n'y a pas deux façons de déplacer des troupeaux, il faut les pousser devant soi; il n'y a pas deux façons, pour ceux qui les accompagnent, de se transporter eux et leur avoir, il faut recourir aux animaux de bât et de selle du pays; il n'y a pas deux façons de se préserver la nuit des intempéries, il faut vivre sous la tente. Aussi des confusions seront-elles faciles pour l'érudit d'Europe qui, du fond de son cabinet, suit une migration à travers les régions syriennes; elles le seront tout particulièrement si ce qu'il étudie ainsi, c'est une migration accomplie il y a quatre mille ans, et connue par un document unique, forcément muet sur bien des points.

Mais que dit, en fin de compte, l'analyse sociale des moyens et du mode d'existence de nos Patriarches? Voici ce que je vais essayer de démontrer pour répondre à cette question.

Envisagés au triple point de vue du Travail et des deux classes de faits sociaux sur lesquels il agit le plus directement, l'Atelier et le Foyer, les Térachites sont des sédentaires urbains, affinés par la pratique du petit commerce et le contact de civilisations commerciales, à la fois cultivateurs et propriétaires exploitants de grands troupeaux nomades (1). Ils pratiquent principalement l'art pastoral, surtout comme moyen de richesse, et secondairement la culture, surtout comme industrie nourricière. A ce

(1) Nous entendons par troupeaux *nomades* ceux qui font du grand parcours, et par troupeaux *transhumants* ceux qui vont simplement de la vallée voisine à la montagne prochaine : ces derniers, dans la mauvaise saison, vivent en partie de fourrage sec.

double travail correspond un atelier double, l'un pastoral et nomade, confié à peu près uniquement aux fils; l'autre cultural et urbain, sous la direction du père, qui est en même temps le commerçant de la famille; bien que le premier atelier soit le plus important au point de vue des produits, il est dans la dépendance et sous la direction du second. A l'atelier urbain est joint le foyer principal, et la famille est elle-même urbaine.

Reprenons une à une les trois propositions auxquelles on peut ramener cet énoncé, en les présentant, pour les besoins de la démonstration, dans un ordre différent.

I. — LES TÉRACHITES PRATIQUENT L'ART PASTORAL A GRANDS TROUPEAUX NOMADES.

S'il est un fait évident, même après une première lecture de la Genèse, c'est que les Térachites sont, pour leur temps et leur milieu, de grands propriétaires de troupeaux; il est non moins clair que ces grands propriétaires exploitent directement, en d'autres termes, qu'ils sont eux-mêmes pasteurs. Ces deux faits d'ailleurs ne sont contestés par personne.

Ce qu'ils élèvent surtout, ce sont des brebis et des chèvres (1), et ils en ont de grandes quantités. Le « menu troupeau » constitue leur principale richesse, et, nous l'avons déjà dit, ils sont riches. Les brebis et les chèvres sont d'ailleurs le véritable produit des pâturages syro-arabes. Ici encore le fait est palpable, je n'insisterai pas.

Mais ils ont aussi des troupeaux de vaches. A la première page de notre histoire, Lot se sépare d'Abraham par suite de la multiplication de ses brebis et de ses bœufs (2), et vers la fin les fils d'Israël se déclareront pasteurs de gros et de menu bétail, tout comme l'ont été leurs pères (3). En outre, voici Abraham choisissant dans son bétail un veau excellent et tendre pour le faire

(1) XII, 16; XIII, 5; XXX, 32, 34; XXXII, 14; XXXVII, 31, etc.
(2) XIII, 5.
(3) XLVII, 3.

tuer (1), ou offrant à Abimélech des brebis et des vaches en signe d'alliance (2). Puis c'est Isaac à Gérar : il est devenu très riche; il a des troupeaux de menu bétail et des troupeaux de gros bétail (3).

Plus loin, Ésaü en se séparant de son frère emmène son troupeau et son bétail dans la montagne de Séir (4). Auparavant, Jacob, lorsqu'il s'enfuit de chez son beau-père Laban, a deux campements qui renferment, entre autres choses, des vaches et des taureaux (5); détail d'autant plus intéressant qu'il prouve la présence de l'espèce bovine dans tous les troupeaux de la famille, chez les descendants de Nachor à Charan, comme à Sodome chez Lot, comme à Hébron et à Bersabée chez Abraham, comme au Séir chez Ésaü, au Pays d'entre deux fleuves, comme dans la terre de Chanaan, comme dans les montagnes d'Édom. Peut-être ici et là quelques paires de bœufs sont-elles employées au labour; mais évidemment, d'après l'ensemble des textes, c'est une exception (6).

Aux trois espèces ovine, caprine et bovine, exploitées pour leurs produits, et la dernière peut-être accessoirement pour son travail, il y a lieu, pour être complet, de joindre des bêtes de somme destinées au transport des personnes et des fardeaux. Ce sont des chameaux (7) et des ânes (8); les premiers, évidemment plus nombreux à Charan, où aujourd'hui encore on les exploite pour leurs produits, dominent chez Abraham et chez Jacob à leur arrivée du Pays d'entre deux fleuves; puis ils disparaissent graduellement dans la terre de Chanaan; lors de la

(1) XVIII, 7.
(2) XXI, 27.
(3) XXVI, 14.
(4) XXXVI, 6 et 9. Cf. XXXII, 15.
(5) XXXII, 7, et 15; XXXIII, 13.
(6) Un seul texte (XXXII, 14) nous donne une indication quelconque sur ce nombre relatif des têtes de vaches dans le troupeau térachite. Jacob fait à son frère un riche cadeau de bétail; dans ce cadeau figurent 440 chèvres et moutons, et 50 vaches et taureaux; l'espèce bovine en constitue donc le dixième; mais vraisemblablement Jacob, qui veut à tout prix se concilier Ésaü, force la proportion ordinaire des animaux de choix.
(7) XII, 16; XXIV, 10; XXX, 43; XXXII, 14.
(8) XII, 16; XXX, 43; XXXII, 14; XLII, 26; XLIII, 18, 25.

migration en Égypte, les fils d'Israël n'auront plus que des ânes (1).

Mais quel est *l'atelier pastoral* des Térachites? Quelle sorte de régions occupent leurs troupeaux ; quelle nature de sols et d'herbages y trouvent-ils?

Demandons la réponse à Abraham et à ses descendants.

Si l'on relève dans leur histoire la série des lieux palestiniens entre lesquels ils vont et viennent, une double région apparaît : d'un côté c'est le massif des montagnes de Juda et d'Ephraïm ; il se dresse en un réseau confus limité à l'est par la mer Morte et le Jourdain, à l'Ouest par les vallées de la Sephéla et de Saron, et au Nord par la vallée transversale d'Esdrélon ; d'un autre côté, c'est le désert qui, au Sud de la région précédente, s'étend vers l'Égypte et la péninsule sinaïtique, mais seulement dans sa portion septentrionale la plus rapprochée de la Palestine, celle que les textes appellent le Négheb.

La séparation entre ces deux régions est à peu près indiquée par une ligne brisée remontant à partir de la Méditerranée le cours de l'ouadi Shéba jusqu'à son origine et rejoignant de ce dernier point les rivages de la mer Morte. La région du Nord s'étend jusqu'à environ quarante lieues de cette ligne séparative ; la région du Sud dépasse vraisemblablement une vingtaine de lieues. Dothan d'une part, Lachaï-roï d'autre part sont les deux points les plus éloignés qu'indiquent les textes ; mais rien ne prouve que les troupeaux térachites ne les dépassaient pas à certaines années (2).

Ce qui différencie essentiellement ces deux régions au point de vue du climat et de la flore, c'est l'altitude. Le Négheb oscille entre 100 et 200 mètres au-dessus de la mer : par contre, le massif montagneux, sauf quelques collines, se tient à des hauteurs variant de 600 à 1.000 mètres.

(1) Cela résulte de la comparaison des textes cités ci-dessus.

(2) Les pâturages d'été indiqués par les textes sont beaucoup plus étendus que les pâturages d'hiver, comme cela devait être en réalité : la région montagneuse (pâturages d'été) était en effet occupée en partie par les villes et les cultures.

Il suit de là que la région montagneuse jouit d'un climat rappelant celui du Midi de la France : étés chauds mais supportables, hivers presque froids. Le Négheb, au contraire, a la température normale de sa latitude, presque la température subtropicale : les étés y sont dévorants, et en plein hiver, malgré des nuits relativement froides, la chaleur du jour est assez forte ; parfois elle est fatigante.

En toute saison, le vent d'Est, qui vient du grand désert, est desséchant ; il souffle principalement en été. Il n'y a pas, au point de vue des pluies, apportées par les vents d'Ouest, de différence essentielle entre les deux régions. Ici et là, elles commencent à la fin d'octobre pour finir en avril, seulement elles ont des effets tout différents par suite des différences d'altitude : engourdie par l'automne, la montagne voit la végétation s'arrêter et se flétrir, tandis qu'unissant l'action des pluies à une chaleur suffisante, le désert se couvre d'une teinte verte dès novembre ; l'herbe y apparaît courte et rare d'abord, bientôt plus pressée et plus haute, enfin luxuriante quand arrive le printemps ; c'est alors, pendant quelques semaines, un océan de verdure et de fleurs. Mais voici que les pluies diminuent et cessent tout à fait ; la température monte, les herbes jettent leurs graines et meurent desséchées ; pendant les six mois d'été, la steppe restera nue, abstraction faite de quelques lichens et de quelques arbustes épineux ; c'est la désolation et la mort.

Au désert, avril vient d'arrêter la vie ; par contre, sur la montagne, la végétation, qui s'est réveillée avec le printemps, est alors dans tout son éclat ; vraiment riche dans certaines vallées que le déboisement des sommets a peu atteintes, plus pauvre ailleurs, elle recouvre d'herbes plus ou moins succulentes tout ce qui n'est pas la roche nue. Mais, au bout de trois à quatre mois, l'absence de pluies régulières se fait cruellement sentir ; et si les orages sont rares, la montagne à son tour s'appauvrit et se dessèche ; à la fin de l'automne, les herbes et les plantes sont en grande partie brûlées.

Il est facile de relever *les procédés de l'art pastoral* dans cette double région aujourd'hui encore toute remplie de troupeaux.

Commençons par la montagne. Les maigres bandes de chèvres et de brebis appartenant aux petits pasteurs sédentaires y vivent toute l'année en allant de la vallée voisine aux sommets prochains; ils font de la transhumance à petit parcours. Leurs maitres ont d'ailleurs un peu de paille à leur donner aux moments les plus difficiles.

Tout autre est l'allure des grands troupeaux nomades. Au printemps, ils ont envahi la région montagneuse par ses frontières du Sud ou de l'Est, pénétrant partout où les sédentaires ne sont pas trop fortement établis (1). A mesure que l'été avance, ils recherchent avec plus de soin les vallées et les pâturages les moins desséchés. Cependant l'automne est toujours pénible, et parfois il n'a guère depassé son milieu que le bétail a beaucoup souffert. Rester dans la montagne après octobre ce serait la ruine. Vite, on descend au désert qui est là tout près, avec sa verdure naissante. C'est, à beaucoup de points de vue la région préférée des pasteurs : plus de conflits avec les urbains peu endurants quand leurs cultures ou leurs puits sont menacés; finies aussi les inquiétudes et les pertes des automnes trop secs; on a devant soi l'espace et la liberté. Si l'herbe est courte, on en est quitte pour marcher plus vite et augmenter le parcours quotidien. Puis arrive, avec le printemps, la saison des grandes herbes : c'est l'abondance pour le troupeau; c'est aussi, avec la naissance des agneaux et le lait rajeuni des mères, l'abondance pour les pasteurs. Mais voici qu'à la fin d'avril la steppe se dessèche; on regagne alors les régions montagneuses dans tout l'éclat de leur printemps. C'est l'époque où l'on va tondre les brebis et réaliser par la vente des toisons et des agneaux le plus clair des profits de l'année.

Lorsqu'avec des moutons et des chèvres le troupeau renferme des vaches, les soucis et les risques de l'été sont plus grands, mais aussi plus grands les profits et les joies du printemps. Relativement difficiles sur la qualité des herbages et des eaux,

(1) La Genèse sait fort bien à quel point les sédentaires sont gênants pour les nomades. C'est à l'époque où l'on est au milieu des Chananéens et des Phéreziens qu'elle place la querelle entre les bergers d'Abraham et ceux de Lot (XIII, 7).

les vaches ne peuvent aller ni aussi loin dans le désert ni aussi haut sur la montagne; il faut les tenir dans les pâturages les moins maigres. Dans la région qui nous occupe, la montagne au Nord d'Hébron et le Négheb n'en renferment pas, ou n'en renferment que très peu. Par contre, elles sont nombreuses dans le Sud de la Judée et dans le pays à l'Ouest et au Sud de Bersabée (1).

Elle nomadisent dans cette contrée presque toute l'année. Mais pendant la mauvaise saison il devient à peu près indispensable de leur donner des rations de fourrage sec : le plus souvent c'est de la paille. Il faut alors recourir à une forme quelconque de la stabulation (2). Il suit de là, notons-le bien, que le pasteur vacher est obligé lui-même, au moins pour un temps, de vivre en sédentaire : et il aura dû, auparavant, cultiver des céréales, ou faner des fourrages : autre besogne qui tend à le fixer au sol.

Telles sont les conditions que, de nos jours, fait le Lieu à l'art pastoral en Palestine ; telles elles étaient certainement de par la loi des sols intransformables, à l'époque lointaine d'Abraham, sauf en un point qui ne manque pas d'importance : jadis, dans toute la région qui nous occupe, les pâturages d'hiver et d'été étaient meilleurs qu'aujourd'hui; les troupeaux pouvaient donc être plus considérables, et l'espèce bovine en particulier devait y figurer pour une plus forte part. C'est bien d'ailleurs ce que suppose la Genèse en plusieurs endroits.

D'une façon générale, le désert palestinien s'est desséché et appauvri depuis les temps historiques, et surtout depuis une quinzaine de siècles; des régions de cultures aujourd'hui disparues s'étendaient à l'Orient du Jourdain et recouvraient la partie Nord de notre Négheb : on retrouve sous le sable les rui-

(1) Voir le *Dictionnaire de la Bible* de F. Vigouroux, au mot Bœuf, et Pierre Loti, *le Désert*, dans les derniers chapitres.

(2) La monographie de Bousrah (au Nord-Est de la Palestine) donne pour l'alimentation des vaches à peu près un quart de nourriture sèche et trois quarts de nourriture verte. A l'étable, elles consomment de la paille écrasée (tibn); elles nomadisent la majeure partie de l'année sous la garde de pasteurs voisins. (Le Play, *les Ouvriers Européens*, II : *Le Paysan en communauté de Bousrah, d'après les renseignements recueillis par M. le Dr Delbet;* budget.)

nes des nombreux villages et des villes parfois florissantes qu'elles faisaient vivre. A l'Orient de Bousrah, une grande voie romaine s'enfonce dans le désert vers l'embouchure de l'Euphrate; des chameaux pourraient seuls la suivre aujourd'hui; elle n'a certes pas été construite pour eux. Plus bas, l'Ouadi Sirhan, qui joint la Palestine au Djof et à l'Arabie centrale, a été peuplé de villes, de villages et de cultures; aujourd'hui il est complètement désert et les caravanes ne s'y aventurent que bien rarement.

Quant à la Palestine, elle-même, la décadence de la végétation y est un fait historiquement connu. Il ne remonte pas au delà du premier siècle de notre ère. Sans recourir aux nombreux témoignages qui attestent l'ancienne prospérité du sol, rappelons qu'à différentes époques, la Palestine a été quatre ou cinq fois plus peuplée qu'aujourd'hui. C'est qu'alors les forêts étaient debout sur la montagne pour distribuer lentement aux pentes inférieures les eaux de pluie qu'emmagasinaient leurs mille réservoirs naturels. A plus forte raison, étaient-elles là avant le peuple juif, à l'époque d'Abraham. Dans la montagne comme au désert, les troupeaux d'Abraham et de ses descendants rencontraient donc des pâturages moins maigres que ceux de nos jours, mais imposant les mêmes modes d'exploitation.

Voilà, si je ne m'abuse, *bien déterminées par les lois du lieu et la géographie sociale*, les formes de l'art pastoral que pratiquent nos Térachites; c'est, pour les troupeaux de brebis et de chèvres, leur principale richesse, le nomadisme à grand parcours qui les tient six mois au désert et six mois dans les monts de Juda et d'Ephraïm; c'est, pour le troupeau de vaches, la transhumance réduite, avec tendance accentuée vers la stabulation, au cœur de la région exploitée par le menu troupeau.

Nous saisissons maintenant au moins l'une des raisons pour lesquelles les divers épisodes de leur vie nous les montrent errant tantôt dans la montagne, tantôt dans le désert, et passant d'une région à l'autre avec la plus grande facilité. Nous pouvons également affirmer sans grande chance d'erreur, que c'est en avril

ou en mai qu'Abraham et, après lui, Jacob ont pénétré dans la terre de Chanaan; c'est vers le milieu de l'été que Joseph a été vendu par ses frères à Dothan, dans la région des pâturages de montagne les plus éloignés; c'est au contraire en février ou en mars que Rébecca a rencontré Isaac pour la première fois, à l'époque où celui-ci « ayant quitté Lachaï-roï, séjournait encore dans le Négheb ».

Puis ne commençons-nous pas vraiment à comprendre que les résidences préférées d'Abraham et des siens, les lieux où ils reviennent avec une prédilection évidente, n'ont pas été choisis au hasard? Ces résidences jalonnent précisément les frontières communes aux pâturages du Nord et du Sud; c'est Hébron, où ils ont acheté leur tombeau, ville de montagne à la vérité, mais à une journée de marche du Négheb; c'est surtout Bersabée, dont ils ont pris officiellement possession en plantant un tamaris, et qui est regardée comme leur établissement principal, tout à fait au seuil du désert et au bas d'une vallée qui pénètre au cœur de la montagne de Juda. C'est encore, dans une situation analogue, Gérar, la ville aux riches cultures, où ils demeurent dans les années de sécheresse. Ils sont instinctivement ramenés, cela est clair, au centre de leur atelier pastoral, au point où ils sont toute l'année à la moindre distance moyenne de leur menu troupeau, et dans la bande étroite qui convient le mieux au gros bétail. Jetons un coup d'œil sur ces stations, et à côté des clôtures qui renferment les vaches dans la mauvaise saison, nous allons voir des meules de fourrage!

Affirmons-le donc sans crainte, ce n'est pas un caprice, c'est une loi de la vie pastorale qui a conduit Abraham dans ses trois résidences favorites, et surtout à Bersabée, son séjour de prédilection.

Et voici que, si nous nous transportons à Charan où sont restés les descendants de Nachor, frère aîné d'Abraham, nous les y trouvons installés dans des conditions de lieu analogues. Charan est, elle aussi, une résidence tout indiquée pour des gens riches en troupeaux nomadisant du désert à la montagne. En sortant de la bourgade qui l'a remplacée, on traverse une

banlieue fertile et cultivable, puis on se trouve au milieu de steppes pauvres à herbes permanentes qui peuvent nourrir toute l'année chèvres et moutons en petite quantité. La vallée relativement riche du Balikh et les pentes qui, dans la direction du Nord, relèvent toute la contrée vers la montagne, sont plus arrosées en beaucoup d'endroits; elles offrent des pâturages suffisants à l'espèce bovine. Au Sud, c'est le grand désert dont la portion septentrionale peut recevoir en hiver d'immenses troupeaux de menu bétail. Au Nord, à quelques journées de chemin, ce sont les grandes chaînes du Masios et des monts de la Commagène, toujours hospitalières dans les pires étés. Il suit de tout ceci que l'art pastoral s'exerce à Charan et dans toute la région par les trois procédés que nous avons relevés en Palestine. On possède d'abord de petits troupeaux de menu bétail, destinés à subvenir aux besoins quotidiens de lait, de beurre et de fromage; ces petits troupeaux rentrent le plus souvent à l'étable le soir, et paissent par conséquent aux alentours immédiats des agglomérations. Un peu plus loin et surtout vers le Nord, on a des bandes de vaches. Enfin les grands troupeaux de brebis et de chèvres occupent des pâturages plus éloignés au Sud ou au Nord suivant la saison. Astreints, pour vivre, aux grands parcours, ils descendent assez bas dans le désert à l'époque des pluies, et remontent progressivement vers les régions plus élevées au printemps et en été.

Notre texte nous montre, dans une scène merveilleuse, les brebis de la maison sous la garde de Rachel la pastourelle (1). D'autre part, chose plus intéressante, il permet, nous l'avons déjà dit, d'affirmer l'existence du troupeau de vaches chez Laban. Mais surtout voici qu'éclairé par les conditions du lieu, il met en pleine lumière le nomadisme des grands troupeaux qui constituent vraiment l'avoir familial. Laban, nous dit-il, mit une distance de trois journées de marche entre les brebis et les chèvres confiées à Jacob et les brebis et les chèvres que gardaient ses

(1) XXIX, 1 à 14. La preuve qu'il s'agit bien des brebis de la maison, c'est la facilité avec laquelle Rachel va avertir son père; évidemment elle est tout près du foyer paternel.

fils (1). Il suppose bien, ce texte, qu'il n'y a pas d'étables fixes, et que l'on est en marche. En fait les bergers nomadisent toute l'année, campés sous la tente et souffrant, comme le dit Jacob, les chaleurs du jour et le froid des nuits (2) : ils précèdent les pasteurs actuels de la région dans leur course de la montagne au désert et du désert à la montagne.

Pour résumer ce qui précède, disons donc que, dans le Pays d'entre deux fleuves comme dans la terre de Chanaan, nos Térachites font de l'art pastoral à grand parcours pour le menu bétail, tout en ayant un troupeau de vaches à portée de leur résidence ; et cette résidence est située à peu près au centre de l'atelier pastoral. De plus, comme le troupeau de vaches ne s'arrange pas du tout, ou au moins s'arrange fort mal du nomadisme complet, par le seul fait de sa présence, il y a de fortes présomptions pour que les établissements térachites ne soient pas des camps volants, mais des installations plus ou moins attachées au sol.

II. — LES TÉRACHITES FONT DE LA CULTURE EN ATELIER PERMANENT ; ILS FONT ÉGALEMENT DU PETIT NÉGOCE ; ILS SONT NON SEULEMENT SÉDENTAIRES, MAIS URBAINS, ET URBAINS HABITANT DES CENTRES COMMERCIAUX.

Étudions maintenant de plus près la résidence térachite.

De quoi se compose-t-elle, et qu'y fait-on au juste? Cette fois nous commencerons, si vous le voulez bien, par Charan ; Jacob va nous conduire aux alentours de la ville de Nachor, puis le serviteur qu'Abraham envoie chercher une épouse à son fils Isaac nous introduira chez Bathuel.

« Jacob se mit en marche, et il s'en alla au pays des fils de l'Orient. Il regarda : et voici, il y avait un puits dans la plaine, et il y avait à côté trois troupeaux de brebis qui se reposaient; car c'était à ce puits que s'abreuvaient les troupeaux... et Jacob

(1) XXX, 35, 36.
(2) XXXI, 40.

dit aux bergers : Mes frères, d'où êtes-vous? Et ils répondirent : Nous sommes de Charan. Il leur dit : connaissez-vous Laban fils de Nachor? — Nous le connaissons (1)... » Des nomades auraient dit : Nous sommes de telle tribu, de tel douar, et non pas de telle ville. Les bergers du pays de Nachor se considèrent donc comme des urbains. La constatation n'est pas sans intérêt. Mais joignons au plus tôt la caravane du serviteur d'Abraham.

«... Il arriva, avec dix des chameaux de son seigneur, auprès de la *ville* où *demeurait* Nachor, et il fit agenouiller ses chameaux *en dehors de la ville*, près d'un puits. C'était le soir, à l'heure où les femmes *sortent* pour puiser de l'eau : « Iahvé, Elohim de mon maître Abraham, dit-il, donne-moi rencontre aujourd'hui, et accorde ta faveur à mon seigneur Abraham. Me voilà posté près de cette fontaine, et les filles *des habitants de la ville* vont venir puiser de l'eau; la jeune fille à qui je dirai : « Incline ton vase, « que je boive », et qui me répondra : « Bois, et j'abreuverai aussi tes chameaux », c'est celle que tu destines à ton serviteur Isaac; je connaîtrai par là que tu as fait miséricorde à mon seigneur ».

Il n'avait pas encore achevé de parler que tout à coup parut Rébecca, fille de Bathuel, fils de Milca, la femme de Nachor, frère d'Abraham. Elle avait sa cruche sur son épaule. C'était une jeune fille d'une grande beauté... Elle descendit à la fontaine, y remplit son vase et remonta. Alors courant au-devant d'elle, le serviteur d'Abraham lui dit : « Laisse-moi boire un peu d'eau de ta cruche. » — « Bois, mon maître », répondit-elle. Et elle se hâta de descendre le vase sur sa main et de lui donner à boire. Et quand il eut étanché sa soif : « Je vais aussi puiser de l'eau, dit-elle pour tes chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient achevé de boire ». Ayant aussitôt vidé sa cruche dans l'abreuvoir, elle courut à la fontaine et y prit de l'eau pour tous les chameaux. L'homme la considérait sans dire mot, voulant savoir si Iahvé avait rendu son voyage heureux ou non.

Quand les chameaux eurent fini de se désaltérer... : « Apprends-

(1) XXIX, 1 à 6.

moi, lui dit-il, de qui tu es la fille. Est-ce que, *dans la maison de ton père*, il y a un lieu pour les hôtes de passage? — Je suis, répondit-elle, la fille de Bathuel, fils de Milca que celle-ci a enfanté à Nachor. *Il y a chez nous quantité de paille et de fourrage*, et aussi un lieu pour les hôtes de passage. » Alors l'homme s'inclina et se prosterna devant Iahvé : « Béni soit, s'écria-t-il, Iahvé, l'Elohim de mon seigneur Abraham... Dans mon voyage, il me mène en la *maison* des parents de mon seigneur! »

La jeune fille était allée en courant à la *maison de sa mère* dire tout ce qui lui était arrivé. Elle avait un frère du nom de Laban; celui-ci se hâta vers l'homme qui était au dehors de la *ville*, près de la fontaine... Viens donc, le béni d'Iahvé! Pourquoi rester dehors? J'ai préparé la *maison* et une place pour tes chameaux. L'homme entra *dans le logement des hôtes* (1), on déchargea les chameaux, et on leur donna du *foin* et de la *paille*. Et Laban apporta de l'eau pour laver les pieds de l'homme et de ceux qui étaient venus avec lui. Et l'on plaça du pain devant eux (2)...

Si le charme pénétrant de cette page n'a pas distrait l'attention du lecteur, il ne peut avoir de doute : ce que nous avons devant nous, ce n'est pas l'installation rudimentaire de nomades accidentellement fixés au sol; c'est bien clairement un intérieur de sédentaires habitant sous des toits fixes, au milieu d'une agglomération urbaine; et ces urbains sont des cultivateurs, car ils ont des greniers et des étables : leurs pailles indiquent manifestement qu'ils ont récolté eux-mêmes le blé (3) dont ils font leur pain, et il faut bien à côté de leur toit des animaux domestiques pour utiliser leur provision de fourrage.

Suivons maintenant dans le Sud ceux des descendants de Térach qui ne se sont pas arrêtés à Charan. Comme pour bien souligner leur origine, Lot, qui s'est établi sur la lisière du pays de Chanaan, est à la fois un pasteur riche en bétail et un urbain nettement caractérisé. L'importance de ses troupeaux l'a forcé à se

(1) Cette expression ne se trouve que dans la Vulgate; le texte hébreu et les Septante disent simplement « la maison ».

(2) XXIV, 10 à 33. Pour le dernier verset, nous suivons la leçon commune à la Vulgate et aux Septante. Les autres textes disent simplement « on leur servit à manger ».

(3) Voir aussi XXX, 14. « Ruben sortit au temps de la moisson des blés. »

séparer d'Abraham ; en hiver, il les fait paître dans la vallée du Jourdain : l'été, il les envoie sur les plateaux élevés (1) qui appartiendront plus tard à ses descendants, les Moabites et les Ammonites. Quant à sa résidence, après quelques hésitations (2), il l'établit à Sodome (3), et il y a tout à fait l'allure d'un citadin : le voici un beau soir assis à la porte de Sodome (4), comme il convient à un citoyen considérable ; il a marié ses filles à des gens de la ville (5), et il possède lui-même, non loin de la place publique, une « maison » (6) dont la « porte » est solide (7) ; les anges auxquels il donne l'hospitalité sont « à l'ombre de son toit » (8) ; et quand Sodome s'abîme dans les flammes de la colère divine : « Seigneur, s'écrie-t-il, que je puisse me retirer dans ce village de Tsoar, il est si petit (9) ! » Aussi charitable que l'on voudra, sa prière sous-entend bien cette pensée : « Puisque vous m'avez sauvé, sauvez-moi jusqu'au bout, vous savez bien que je ne puis pas vivre en dehors d'une ville ! » Si nous avions plus de détails sur Lot, n'est-il pas vraisemblable que nous le verrions, lui aussi, faire de la culture, étant donnée la fertilité des alentours, luxuriants comme le jardin d'Iaḥvé, riches comme le pays d'Égypte (10) ?

Pour un instant seulement, laissons de côté Abraham ; nous voici en face d'Isaac, son fils, résidant à Gérar : « Isaac, nous dit la Genèse, *sema* dans ce pays, et cette année-là il recueillit cent vingt pour un (11). Les mots « cette année-là » semblent bien indiquer que ce n'est pas la première fois que le patriarche ensemence.

Et voici qu'aussitôt, le texte entonne un vrai dithyrambe sur son enrichissement qu'il attribue évidemment pour une part à la

(1) Ces plateaux sont à l'altitude des sommets des monts de Juda.
(2) XIII, 12.
(3) XIV, 12.
(4) XIX, 3.
(5) XIX, 12.
(6) XIX, 3.
(7) XIX, 10, 11.
(8) XIX, 8.
(9) XIX, 20.
(10) XIII, 10.
(11) XXVI, 12.

culture : « Il récolta cent vingt pour un, et Iahvé le bénit, et cet homme grandit encore et il alla toujours en augmentant son bien, jusqu'à ce qu'il devint fort riche, et il eut en abondance des troupeaux de menu bétail, des troupeaux de gros bétail », et ajoutent les Septante, de nombreuses cultures.

Isaac, au surplus, ne paraît pas avoir eu pour la culture moins d'estime que son historien; le voici avancé en âge, et croyant la mort prochaine : il donne sa bénédiction solennelle à celui qu'il va faire l'aîné de ses fils : « Le parfum de mon fils est comme le parfum d'un champ qu'a béni Iahvé. Qu'Elohim te donne avec la rosée du ciel et la graisse de la terre, l'abondance du blé et du vin nouveau!... Sois puissant sur tes frères et que se courbent devant toi les fils de ta mère!... » Certes ce n'est pas là le testament d'un pur nomade : « la rosée du ciel et la graisse de la terre, désignent sans doute le pâturage », produit spontané de la terre; mais tout le reste est nettement cultural. Cette bénédiction-là, on l'eût fort bien donnée à Charan!

Sur ces entrefaites, Ésaü, l'aîné évincé, arrive : il apprend ce qui vient de se passer : « Mon père, n'as-tu pas gardé de bénédiction pour moi? » Et le vieux patriarche de répondre : « Ton frère, je l'ai établi ton maître... et je l'ai pourvu de blé et de vin; que puis-je faire pour toi, mon fils (1)? » En fin de compte, la bénédiction donnée au fils depossédé, annonce qu'il sera tout à la fois, nomade et pillard : « Tu vivras de ton épée,... tu erreras çà et là » (2). Voici donc, dans l'esprit d'Isaac, la suprématie associée à l'union de la culture et de l'art pastoral, la déchéance matérielle associée à la vie purement pastorale, telle qu'on la pratique à côté de lui, dans le grand désert. Pouvions nous souhaiter quelque chose de plus net?

Passons à Jacob; il a été vingt ans berger, et il s'est enrichi à ce métier; mais, lui aussi, quand il est chef de famille, il se livre à la culture; voici ce que son fils Joseph, tout jeune encore, raconte à ses frères : « Écoutez ce que j'ai rêvé; au milieu de la campagne, nous étions à lier des gerbes. Ma gerbe se leva et se

(1) XXVII, 27, 28; 36, 37.
(2) XXVII, 39, 40.

tint toute droite. Vos gerbes étaient autour et se prosternaient devant elle (1) ». N'est-ce pas évidemment le fils d'un cultivateur qui parle ainsi?

Ce même Jacob est arrivé dans la terre de Chanaan avec une troupe de chameaux; il était alors bien outillé au point de vue des transports. Mais, quand, par la suite, il envoie ses fils acheter du blé au Pharaon, il n'a que des ânes à leur donner; et le jour où toute la famille est obligée de gagner l'Égypte, laissée à ses seules ressources, elle ne pourrait pas partir. Pour transporter les femmes et les enfants, il faut que le Pharaon envoie des chariots (2); et encore, malgré ce secours inespéré, on sera forcé, d'abandonner en Chanaan une partie de l'avoir mobilier (3).

N'en doit-on pas conclure que, dans la vie de chaque jour, femmes et enfants vivaient en sédentaires au foyer, et qu'une partie de l'avoir mobilier n'était jamais déplacée?

Puis, quand il arrive avec ses fils en Égypte, Joseph leur recommande de dire au Pharaon qu'ils sont pasteurs de troupeaux; la recommandation serait-elle utile, s'ils n'étaient que pasteurs? A côté de l'art pastoral, ne sous entend-elle pas clairement une autre forme de travail? Si maintenant nous jetons un regard sur les premières pages de l'Exode, nous y trouvons la preuve qu'après s'être dits pasteurs, les Israélites se sont installés en cultivateurs dans la terre de Gessen : l'administration pharaonique met la main sur eux, et leur impose de dures corvées. Des nomades sont insaisissables : ils se seraient échappés; la Genèse le sait aussi bien que la Science sociale : « En errant çà et là, tu briseras le joug de dessus ton cou » (4).

Tout cela est clair, dira-t-on : mais Abraham ne constitue-t-il pas une exception? N'a-t-il pas, dans la terre de Chanaan vécu en nomade? N'est-ce pas la signification qu'il faut attacher

(1) XXXVII, 6, sq.
(2) XLV, 19, 21, XLVI, 5.
(3) XLV, 20. Le sens d'*objets mobiliers* est nettement dans le texte.
(4) XXVII, 40.

à ses allures passablement vagabondes? S'il est surtout à Gérar, à Bersabée et à Hébron, on le voit aussi en bien d'autres endroits!

Il convient d'abord de remarquer que bien des traits dans la vie d'Abraham en Chanaan, sans être absolument démonstratifs, sont en parfaite harmonie avec l'origine urbaine que lui attribuent les textes. C'est ainsi que les produits de la culture occupent une large place dans son alimentation, et qu'il est tenu en singulière estime par des urbains renforcés comme Abimélech et le Pharaon; puis il se bâtit des autels permanents; il prend soin d'acheter un tombeau de famille, et, chose curieuse, il l'achète près d'une ville; il a en outre des expressions imprévues chez un nomade; c'est ainsi qu'il appelle sa famille « ma maison » (1) et que Sara, son épouse, pour dire « peut-être aurai-je des enfants! » s'écrie : « Peut-être enfin pourrai-je bâtir (2)? » Puis il tient à ce que son fils prenne une épouse dans la parenté sédentaire de Charan. Enfin, à différentes reprises, le Seigneur lui promet de donner à sa descendance la terre de Chanaan : or c'est là, dès cette époque lointaine, un pays tout peuplé d'urbains et de sédentaires : singulier cadeau à faire à un nomade! Après tout cela, est-il téméraire d'imaginer qu'il a soin de jeter quelques semences en terre, toutes les fois que les circonstances lui permettent une station plus ou moins prolongée, et à plus forte raison toutes les fois qu'il s'arrête pour longtemps, comme il l'a fait à Gérar, à Bersabée et à Hébron (3)? N'oublions pas d'ailleurs que chaque, année, son troupeau de vaches exige presque impérieusement quelques mois de stabulation, et que la meilleure nourriture sèche qu'offre le pays est la paille des céréales.

A côté de cela, il est évident que la Genèse nous le montre en déplacements presque continuels, et manifestement elle est loin d'avoir enregistré toutes ses pérégrinations, car c'est par exception et quand le récit le demande qu'elle donne en passant un

(1) XVII, 12, 13, 22, 27; XVIII, 19.

(2) XVI, 2.

(3) XX, 34; XXXV, 27. Notons au sujet de Bersabée la variante fort curieuse des Septante : « Et là, auprès du puits du serment, *il planta un champ labouré.* »

nom de lieu. Le voici tour à tour à Sichem, à Béthel, dans le Négheb, en Égypte, de nouveau à Béthel, puis à Hébron, de nouveau dans le Négheb, entre Cadès et Sur, de nouveau à Hébron, de nouveau entre Cadès et Sur, puis à Gérar, à Bersabée, et une troisième fois à Hébron. Isaac, notre cultivateur de tout à l'heure, n'est guère plus stable, au moins dans la première moitié de sa vie, et Jacob paraît ne s'être fixé qu'assez longtemps après son retour en Chanaan.

Qu'y a-t-il donc sous ces déplacements perpétuels? Le mot de l'énigme, il est, si je ne m'abuse, dans la haine séculaire des fils de Chanaan le maudit pour les Sémites (1); il est plus encore peut-être dans la répulsion instinctive des urbains cultivateurs pour les gens à grands troupeaux, dont le voisinage est à leurs yeux une vraie calamité. Aussi nos Térachites, au milieu de ces populations toujours malveillantes et souvent hostiles, restent des *étrangers* en Chanaan : c'est l'expression des Saints Livres, et l'on sait tout ce qu'elle a de dur dans les pays communautaires de l'antiquité. Malgré toute la diplomatie d'Abraham, qui conclut des alliances tantôt avec les Amorrhéens, voisins d'Hébron (2), tantôt avec Melchisédech, roi de Salem (3), tantôt avec Abimélech, roi de Gérar (4), malgré sa générosité fort habile à l'égard du roi de Sodome (5), le chef de la migration et sa descendance sont constamment sur le qui-vive. Il leur faut des ménagements perpétuels pour éviter des conflits désastreux. Dès que la situation se tend sur un point, on « lève les piquets des tentes », et l'on va s'établir ailleurs. A de certains moments, les troupeaux, qui doivent quand même en été gagner les régions élevées, sont particulièrement menacés; il faut être en force pour les protéger, tout le monde les suit et l'on reprend tout à fait la vie nomade. Plus d'une fois sans doute, malgré la terreur salutaire qu'a ins-

(1) IX, 25, 26; X, de 15 à 19.
(2) XIV, 13.
(3) XIV, 18 à 20.
(4) XX, 14, 15. La formule pacifique dont Abimélech se sert montre bien que les préoccupations d'Abraham sont celles que je lui suppose : « Voici, mon pays est à ta disposition : habite où il te plaira. »
(5) XIV, 21 à 24.

pirée le coup de vaillance d'Abraham contre Chodorlahomor, des conflits ont éclaté; et ce n'a pas été une histoire isolée, celle d'Isaac obligé de quitter Gérar devant la jalousie et les violences des habitants de la ville (1). Aussi cette vie est-elle fort pénible; et dès qu'Abraham propose à Lot de cesser la vie commune en lui laissant le choix des pâturages, celui-ci s'empresse de ne pas choisir la terre de Chanaan; il va s'établir à l'extrême lisière du pays, et de façon que ses troupeaux entrent à peine en contact avec les villes (2). De même, quand, par la suite, Ésaü et les fils de Cétura se soustrairont à l'autorité du chef de famille, leur premier soin sera de s'en aller au loin, en de tout autres contrées (3).

Mais si le pays de Chanaan est aussi inhospitalier, pourquoi Abraham y est il venu? Pourquoi lui et ses fils y restent-ils? Pourquoi ne se mettent-ils pas, eux aussi, en quête d'autres terres et d'autres cieux?

C'est ici qu'intervient et se détache en pleine lumière la donnée la plus originale, la plus caractéristique de l'histoire des Térachites. Ce n'est pas par des motifs humains, nous dit la Genèse, mais bien par une impulsion surnaturelle et sur l'ordre positif de Dieu que le Père des croyants est parti pour la terre de Chanaan, qu'il y est entré, et qu'il y reste envers et contre tous (4). Voilà pourquoi, tandis que les autres émigrants de son type ont pour but, comme nous le verrons plus loin, de trouver dans un établissement urbain et permanent indépendance, richesses et honneurs, tandis que ceux qui sont partis d'Our Kasdim avec lui ont réalisé sans difficulté ce programme à Charan, lui, renonce à tout cela, et se résigne de propos délibéré à n'avoir jamais de foyer, à vivre à peu près en vagabond. A cette existence contraire à toutes les aspirations de sa race, il a pour compensation la joie

(1) XXVI, 14 à 22.

(2) XIII, 12. D'après le partage intervenu entre Abraham et Lot, il est certain que ce dernier ne pénètre pas dans la montagne de Juda; la vallée du Jourdain étant un pâturage d'hiver (*Les Ouvriers européens*, II, p. 307), il faut bien que ses pâturages d'été soient sur les hauts plateaux de Moab.

(3) XXV, 6; XXVIII, 8; XXXVI, 6 et 8.

(4) XII, 1, 7; XIII, 17; XV, 18 à 21; XXIV, 5 à 8, etc.

d'obéir à Dieu et la perspective de l'avenir magnifique promis à ses descendants. C'est ce que la postérité a appelé « la correspondance d'Abraham à sa vocation ». Cette vocation, nous n'avons ici ni à l'expliquer ni à la justifier, ce serait sortir de notre rôle; nous avons simplement à constater qu'Abraham y a sacrifié son existence entière, et ses descendants, « héritiers de la promesse », ont fait comme lui. Abraham a donc cru à sa vocation aussi réellement que l'affirme la Genèse; non moins nettement que dans les lignes du texte, sa foi est écrite dans les anomalies sociales de sa vie. Et ainsi, du même coup, se manifestent la véracité de l'auteur sacré, et, à travers des apparences contraires à première vue, la confirmation de tout ce qui a été dit précédemment sur l'affection très réelle des Térachites pour la vie sédentaire, culturale et urbaine.

A ce point de vue, tous nos gens appartiennent donc bien au même type, en Chanaan comme au Pays d'entre deux fleuves.

Il est probable que ce qu'ils cultivent, c'est à peu près ce que le Dr Delbet voit cultiver à Bousrah (1), c'est-à-dire, les céréales et les légumineuses les mieux appropriées aux conditions du sol, aux méthodes rudimentaires, et à l'alimentation de l'homme et des animaux de bât ou de labour. Pour les animaux, c'est de l'orge, des féveroles et des vesces. De plus les pailles broyées par le battage, nous l'avons déjà dit, constituent le meilleur fourrage sec que l'on puisse leur donner. Pour la famille, on sème surtout du froment, du millet, des lentilles, des lupins et des fèves. Assurément nos Térachites donnent en outre des soins spéciaux aux nombreux arbres à fruits du pays, et surtout à la vigne qu'ils tiennent, comme il convient, en particulière estime (2).

Mais, pratiquée par des méthodes rudimentaires et faciles, dans un pays où les sols vacants abondent, la culture n'attache pas véritablement à la terre; aussi, chez les Térachites, le champ n'est-il pas approprié, et c'est une des raisons pour lesquelles on change facilement de résidence. Voilà pourquoi aussi nos textes

(1) V. *Le Paysan en communauté de Bousrah* (*Ouv. europ.*, t. II).
(2) XXVII, 28. Ajoutez XXVII, 25; XXIX, 54.

ne citent jamais les biens fonciers parmi les éléments de la richesse.

S'ils ne connaissent pas la richesse foncière, en revanche nos Patriarches apprécient parfaitement l'or et l'argent. A la vérité, ces métaux précieux ne figurent dans l'énumération de leurs biens qu'après le troupeau, leur richesse fondamentale; mais ils y figurent aussitôt après. Comme l'or et l'argent n'arrivent entre leurs mains que par voie d'échange, l'estime qu'on leur accorde suppose clairement l'estime du moyen par lequel on les acquiert, l'estime du savoir-faire commercial, grâce auquel tout d'abord nos Térachites se défont avantageusement des produits de leurs troupeaux. L'élevage chez des pasteurs s'attache surtout aux femelles; on a donc, chaque année, un excédent de jeunes mâles; on ne consomme pas au sein de la famille tous les produits du laitage, ni toutes les bêtes qui deviennent impropres à la reproduction; la fabrication familiale n'emploie pas toutes les peaux, ni toutes les toisons, ou bien elle produit plus d'objets ouvrés que n'en demande le foyer : autant d'occasions de ventes. Par contre, les récoltes en grains sont parfois bien maigres, il faut parer à leur insuffisance; il faut aussi des armes, des bijoux, mille objets manufacturés; autant d'occasions d'achats. Et ne croyez pas que nos Térachites vont procéder à ces opérations avec l'insouciance et la légèreté du Mongol qui se laisse voler sans sourciller, parce qu'il a derrière lui des steppes inépuisasables; riches dans les années de pluies, ils peuvent être ruinés par une seule année de sécheresse; en quelques mois, dans ces régions peu arrosées, leurs troupeaux sont décimés, presque détruits; en quelques jours, leurs récoltes brûlées; le salut est alors dans les réserves métalliques. Aussi nos gens, instruits par la nécessité, savent étonnamment le prix des choses; commerçants retors et capitalistes économes, ils possèdent à fond les roueries du petit négoce et la science de l'épargne. Chez Jacob, le berger trop habile de Laban, et chez Laban lui-même, cette formation spéciale apparaît dans tout son éclat (1). La tendre Rachel en a

(1) XXX, 25 jusqu'à la fin.

bien quelque chose (1). Elle se manifeste encore, mais d'une façon sublime, dans le *marchandage* par lequel Abraham essaie d'arracher Sodome à la colère divine (2); on sent bien, à la lecture de ce magnifique épisode, que la charité surnaturelle du patriarche met en œuvre un savoir-faire tout humain qu'il a acquis dans de tout autres discussions.

Et ce n'est pas tout; le flair commercial des Térachites a bien été pour quelque chose dans le choix des villes où ils s'établissent. Charan, Sodome, Hébron, Bersabée, Gérar sont bien les centres d'ateliers pastoraux que nous avons dits, mais n'ont-elles pas aussi une véritable importance commerciale? Charan, dans le Pays d'entre deux fleuves, est située sur le chemin des caravanes qui, de l'Arménie et de la Chaldée, gagnent la Méditerranée; elle est à peu près dans la région où bientôt les Hétéens bâtiront leurs villes de péage destinées à rançonner les convois commerciaux. Gérar est sur la route fameuse qui rejoint l'Égypte à la Syrie. En face des termes emphatiques avec lesquels l'auteur célèbre les profits d'Isaac à Gérar, serait-il téméraire de croire que le patriarche y a fait de la culture commerciale? Devient-on riche à récolter son pain? Assurément non! mais on peut le devenir à vendre, sur le seuil du désert, aux caravanes et aux nomades purs, les provisions de grains qui leur sont indispensables (3). Bersabée, cet établissement fondé par Abraham, est, sur une autre route, dans une situation analogue. Cette route est moins fréquentée, mais Abraham est seul à l'exploiter, il s'y établit en place neuve. Sodome était, elle aussi, sur une grande voie; la fécondité de son sol en faisait un poste de ravitaillement tout indiqué pour les caravanes allant de Damas en Arabie. Enfin, ne sont-ce pas des commerçants très roués, ces Hétéens d'Hébron qui vendent avec tant de savoir-faire la double caverne de Macpéla?

Que si maintenant l'on demande où nos gens ont si bien appris à apprécier les villes commerciales, la Genèse nous répond par

(1) XXXI, 34, 35.
(2) XVIII, 17 jusqu'à la fin.
(3) Voir la monographie de Bousrah (*Les Ouvriers européens*, II, p. 307).

l'indication de leur lieu d'origine; c'est Our Kasdim (1), une grande ville du bas Euphrate, un des caravansérails de l'opulente Chaldée!

Pasteurs nomades ou transhumants, au désert et dans la montagne, nos Térachites font donc, à raison de leurs origines, de la culture et du négoce, et cela non pas dans des agglomérations quelconques, mais dans des villes de commerce, c'est-à-dire dans les centres civilisés d'alors.

III. — LE PERSONNEL FAMILIAL SE PARTAGE EN DEUX GROUPES DE TRAVAIL.

Mais, va-t-on me dire, l'art pastoral tel que vous l'avez décrit, fait de vos Térachites des nomades : la culture et le négoce en font des sédentaires et des urbains; n'y a-t-il pas là deux traits sociaux inconciliables? Vos gens ne peuvent être à la fois aux pâturages et à la ville!

A première vue, l'objection paraît embarrassante; voyons cependant si les textes eux-mêmes ne l'ont pas résolue, sans compter que l'observation actuelle nous offre, en Orient, des organisations familiales analogues à celle qu'on va voir ici.

Jacob est à Hébron au cœur de l'été; il a gardé auprès de lui Joseph, trop jeune à son gré pour les fatigues de l'art pastoral : « Va, lui dit-il, jusqu'à Sichem où tes frères font paître mes troupeaux; prends de leurs nouvelles pour me les rapporter ».

Joseph part et se met à leur recherche; il ne les joint qu'à Dothan, à plus de trente lieues d'Hébron et de leur père (2).

Auparavant, lors de l'arrivée de Jacob en Chanaan, nous aurions pu le voir campé auprès de Sichem, seul avec ses femmes et ses filles; ses fils étaient au loin à la suite des troupeaux (3). Ainsi, jadis berger trop soigneux au gré de son beau-père, Ja-

(1) XI, 31.
(2) XXXVII, 12-17.
(3) XXXIV, 5.

cob, maintenant qu'il est chef de famille, ne conduit plus ses brebis et ses chèvres : ce soin regarde ses fils !

A Charan, chez Laban, qui est, sans aucun doute, riche en bétail, le troupeau est aussi confié aux jeunes : « Il remit entre les mains de ses fils (la plus grande partie de ses brebis et de ses chèvres), et Jacob (son gendre) faisait paître le reste de son troupeau (1) ». Quant à Laban lui-même, il paraît bien ne joindre ses pasteurs qu'à l'époque de la tonte (2).

Ces divers traits sont d'autant plus remarquables qu'il n'en va pas ainsi chez les Nomades du désert : toujours, chez eux, le père conduit le troupeau à la tête de sa famille.

Ayant deux ateliers à exploiter, la famille térachite s'est partagée en deux groupes de travail. L'art pastoral à grand parcours est échu aux jeunes, c'est la tâche la plus pénible : il y faut une certaine résistance aux intempéries (3), une vigilance toujours en éveil, et la vigueur nécessaire au maniement des armes pour la défense du troupeau ; et ils vivent à peu près toute l'année sous la tente, à la suite de leurs brebis et de leurs chèvres.

Quant au père, il se contente de diriger ses troupeaux à distance. Sauf à l'époque de la tonte, laquelle d'ailleurs se fait au commencement du printemps, quand le troupeau est là tout près, il habite paisiblement la ville, à côté de ses greniers et de ses étables. Là, sa tâche personnelle consiste à s'occuper des vaches, puis surtout à présider aux divers travaux de culture, et à faire au mieux les achats et les ventes de la communauté. Tandis que ses fils vivent en nomades, il vit en sédentaire. Longtemps, dans sa jeunesse, il a été, lui aussi, à la suite des troupeaux ; puis, quand sa situation de chef de famille lui a permis de choisir, il est venu vivre à la ville ; il s'est fait urbain et cultivateur. Voilà qui prouve admirablement que notre Térachite, nomade par occasion, par nécessité, pour le profit,

(1) XXX, 35.

(2) XXXI, 19. Cf. XXXVIII, 12, où Juda, fils de Jacob, quitte aussi la ville et gagne la montagne pour l'opération de la tonte.

(3) XXXII, 40.

est essentiellement sédentaire, et que le genre d'existence qu'on mène à la ville répond vraiment à ses goûts et à ses aspirations.

Nous venons de voir comment la famille térachite, ayant deux ateliers à diriger, s'est partagée en deux groupes de travail. La façon dont elle a résolu le problème est très simple au premier abord.

Elle n'en est pas moins grosse de conséquences, que nous apprécierons par la suite, en étudiant l'organisation de la Famille.

(*A suivre.*)

Ph. CHAMPAULT.

LA LOI NATURELLE

DU

DÉVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

LES CAUSES SOCIALES

DE LA RÉPARTITION DES ILLETTRÉS AU CANADA

I. — L'INFLUENCE DU RÉGIME DU TRAVAIL

La question de l'instruction populaire jouit en ce moment au Canada d'un regain d'actualité. Le recensement de 1891, préparé et publié par les soins du gouvernement fédéral, et dont les derniers volumes viennent seulement de paraître, a mis au jour, encore une fois, l'infériorité de la province de Québec en ce qui est de la diffusion des connaissances élémentaires. Les statistiques contenues au chapitre XIII du tome II de cette compilation officielle établissent nettement que, des huit provinces qui forment la Confédération, la province française est celle qui, de beaucoup, renferme la plus forte proportion d'illettrés, c'est-à-dire de personnes ne sachant ni lire ni écrire.

La publicité donnée à ces faits et à d'autres de même nature a été le signal d'une discussion très vive dans la presse, dans la presse française surtout. Les organes de l'opposition en ont fait le sujet d'une campagne en règle contre le gouvernement de Québec, lequel a la haute direction de l'enseignement primaire dans les limites de la province. Les feuilles à tendances anticléricales, — peu nombreuses encore il est vrai, — y ont trouvé un prétexte nouveau à fronder les évêques, qui dominent

au Conseil de l'Instruction publique. La presse officielle, ou officieuse, a riposté avec vigueur, tout en admettant dans bien des cas l'urgence de certaines réformes. Enfin le traditionnel « père de famille » et l'instituteur mal payé ont grossi de leurs doléances une polémique déjà très fournie.

Mais comme on devait s'y attendre, la discussion a roulé principalement sur le côté politique et technique de la question d'éducation. On s'en est pris du faible degré d'instruction des Franco-Canadiens tour à tour au rouage central, au corps enseignant, aux méthodes, aux livres en usage, à toute l'organisation scolaire. Or tout cela ne forme qu'un des côtés, et j'oserai dire, un des petits côtés de la question. En dehors du mécanisme politique, en dehors des préceptes pédagogiques, il est tout un ordre de faits de la vie privée (conditions d'existence, régime du travail, relations de voisinage, traditions familiales) dont il faut d'abord se rendre un compte parfait, si l'on veut avoir l'intelligence claire de la situation, des influences qui l'ont produite, ainsi que de la nature des réformes désirables.

C'est ce que m'a bien démontré une enquête que j'ai poursuivie récemment à l'aide de cette incomparable méthode d'observation sociale ébauchée par Le Play, élargie et précisée par M. de Tourville. Voici les grandes lignes de cette enquête.

Le recensement de 1891 donne la statistique des illettrés non seulement pour l'ensemble de la population, mais aussi pour les diverses catégories d'âges. On y trouve, alignés en colonnes distinctes, les chiffres relatifs à la population de moins de 10 ans; à celle de 10 à 19 ans; à celle de 20 à 29 ans; de 30 à 39 ans, de 40 à 59 ans, et de 60 ans et plus. Il donne également le nombre des illettrés à la fois pour l'ensemble du pays, pour chacune des provinces prises séparément, et même, à l'intérieur des provinces, pour chaque comté ou ville. J'ai fait porter mes observations d'une manière toute particulière sur la seconde des catégories d'âges (10 à 19 ans). C'est, en effet, celle qui renferme la masse des enfants en âge de fréquenter l'école, ainsi que les jeunes gens et jeunes filles qui viennent de quitter les bancs; et le degré d'instruction de ces adolescents est bien le meilleur

indice, à point donné, de la tendance plus ou moins forte d'un groupe de population vers l'instruction usuelle.

Le Canada, en 1891, se divisait, pour les fins de recensement, en 201 circonscriptions, rurales ou urbaines, dont 89 dans la province d'Ontario, 61 dans celle de Québec, 19 dans la Nouvelle-Écosse, 15 dans le Nouveau-Brunswick, 5 dans la Colombie-Britannique, 5 dans le Manitoba, 4 dans les Territoires du Nord-Ouest, et 3 dans l'île de Prince-Édouard. Un calcul fort simple m'a permis d'établir la proportion exacte des illettrés dans le groupe des adolescents (10 à 19 ans), pour chacune de ces circonscriptions. Je reproduis en note le tableau des huit provinces avec leurs comtés respectifs rangés dans l'ordre de la progression croissante des illettrés (1).

(1) Illettrés dans le Groupe des adolescents (10 à 19 ans), en 1891 :

QUÉBEC

Rouville	6.7	pour cent.	Sherbrooke	16.7	pour cent.
Chambly	6.8	—	Huntingdon	16.8	—
Iberville	7.0	—	MOYENNE	16.9	—
Jac.-Cartier	6.7	—	Richmond-et-Wolfe	16.9	—
S.-Hyacinthe	8.4	—	Berthier	16.9	—
Montréal (ville)	8.5	—	Bonaventure	17.1	-
Verchères	8.7	—	Temiscouata	17.2	—
Quebec (ville)	9.4	—	Drumond-et-Arthabaska	17.3	—
Missisquoi	9.8	—	Yamaska	17.4	—
Saint-Jean	10.2	—	Laprairie	18.0	—
Lévis	10.3	—	Maskinongé	18.2	—
Laval	10.7	—	Dorchester	18.9	—
Beauharnais	11.2	—	L'Islet	19.6	—
Bagot	11.4	—	Champlain	19.7	—
Soulanges	11.6	—	Nicolet	19.8	—
Stanstead	11.8	—	Vaudreuil	20.6	—
Compton	12.0	—	Mégantic	20.7	—
L'Assomption	12.5	—	Terrebonne	20.9	—
Trois-Rivières	12.5	—	Argenteuil	21.6	—
Lotbinière	12.7	—	Montmagny	23.0	—
Montmorency	12.9	—	Joliette	23.4	—
Quebec (comté)	13.0	—	Charlevoix	23.6	—
Napierville	13.1	—	Pontiac	23.7	—
Deux-Montagnes	13.2	—	Rimouski	25.3	—
Chateaugay	13.8	—	Beauce	25.9	—
Shefford	13.8	—	Saint-Maurice	27.4	
Hochelaga	14.0	—	Bellechasse	28.5	—
Kamouraska	14.5	—	Chicoutimi	29.6	—
Porneuf	14.7	—	Ottawa (comté)	30.4	—
Brome	15.0	-	Gaspé	33.3	—
Richelieu	15.7	—	Saguenay	60.6	—
Montcalm	16.3	—			

Or, l'examen attentif de ce tableau fournit une constatation intéressante : c'est que le classement des comtés ne se fait pas au hasard, mais bien d'après certaines règles fixes, facilement

ONTARIO

Perth-Sud	1.0	pour cent.	Monck	2.6	pour cent.
Elgin-Est	1.1	—	Ontario-Ouest	2.7	—
Huron-Est	1.2	—	Grey-Est	2.7	—
Peel	1.2	—	Simcoe-Nord	2.8	—
Waterloo-Sud	1.3	—	Victoria-Sud	2.9	—
Wentworth-Nord	1.3	—	Grey-Sud	3.1	—
Halton	1.3	—	Frontenac	3.1	—
Bruce-Ouest	1.4	—	Simcoe-Sud	3.1	—
Huron-Ouest	1.4	—	Ontario-Nord	3.2	—
Lincoln-et-Niagara	1.4	—	Lennox	3.2	—
Welland	1.5	—	Haldimand	3.3	—
Ontario-Sud	1.5	—	Grenville-Sud	3.4	—
Waterloo-Nord	1.6	—	Leeds-et-Grenville-Nord	3.5	—
Wellington-Nord	1.6	—	Leeds-Sud	3.6	—
Bruce-Est	1.7	—	Lanark-Nord	3.6	—
Perth-Nord	1.7	—	Durham-Est	3.6	—
Wellington-Sud	1.7	—	Middlesex-Sud	3.7	—
Middlesex-Ouest	1.7	—	York-Nord	3.8	—
Northumberland-Ouest	1.8	—	Grey-Nord	3.9	—
Durham-Ouest	1.8	—	Brockville	4.2	—
York-Ouest	1.8	—	Victoria-Nord	4.2	—
Elgin-Ouest	1.8	—	MOYENNE	4.5	—
Prince-Édouard	1.9	—	Peterborough-Est	4.7	—
Norfolk-Nord	1.9	—	Hastings-Ouest	5.0	—
London (ville)	1.9	—	Essex-Sud	5.1	—
Middlesex-Nord	1.9	—	Bruce-Nord	5.3	—
Wentworth-Sud	2.0	—	Kent	5.4	—
Huron-Sud	2.0	—	Ottawa (ville)	5.6	—
Kingston (ville)	2.0	—	Bothwell	5.8	—
Hamilton (ville)	2.0	—	Carleton	6.6	—
Norfolk-Sud	2.0	—	Brant-Sud	6.9	—
Lambton-Est	2.1	—	Simcoe-Est	7.5	—
Wellington-Centre	2.1	—	Essex-Nord	8.2	—
Oxford-Nord	2.1	—	Hastings-Est	8.2	—
Brant-Nord	2.1	—	Muskoka-et-Parry-Sound	8.7	—
York-Est	2.2	—	Cornwall-et-Stormont	9.5	—
Toronto (ville)	2.2	—	Hasting-Nord	10.4	—
Middlesex-Est	2.2	—	Addington	10.6	—
Lambton-Ouest	2.3	—	Renfrew-Nord	10.7	—
Lanark-Sud	2.4	—	Glengarry	13.3	—
Oxford-Sud	2.5	—	Russell	17.1	—
Northumberland-Est	2.6	—	Algoma	18.5	—
Peterborough-Ouest	2.6	—	Prescott	19.6	—
Dundas	2.6	—	Renfrew-Sud	21.4	—
Cardwell	2.6	—	Nipissing	24.2	—

NOUVELLE-ÉCOSSE

Colchester	3.1	pour cent.	Kings	3.2	pour cent.
Hants	3.2	—	Pictou	3.3	—

saisissables. En d'autres termes, il se manifeste un lien étroit entre le degré d'instruction de chaque comté ou ville et son état social.

Deux grandes influences, tantôt opposées et tantôt concordantes, déterminent le rang de chaque comté ou ville au tableau des illettrés :

En premier lieu, le régime actuel du travail des divers groupes de la population ;

En second lieu, les traditions familiales, traces laissées par les régimes antérieurs du travail que ces groupes ont traversés.

Cette étude a pour objet de montrer successivement en action

Shelburne	3.5 pour cent.	Victoria	8.9 pour cent.
Annapolis	3.9 —	Antigonish	9.5 —
Halifax (ville)	4.1 —	Cap-Breton	10.2 —
Cumberland	5.8 —	Inverness	10.2 —
Halifax (comté)	7.5 —	Yarmouth	11.5 —
MOYENNE	7.6 —	Digby	12.3 —
Queens	7.9 —	Guysborough	16.5 —
Lunenburg	8.5 —	Richemond	24.0 —

NOUVEAU-BRUNSWICK

Charlotte	2.0 pour cent.	Albert	6.0 pour cent.
King	4.3 —	Northumberland	10.5 —
St-John (comté)	4.6 —	Westmoreland	12.4 —
York	4.7 —	MOYENNE	13.7 —
St-John (ville)	4.9 —	Kent	26.9 —
Carleton	5.0 —	Restigouche	26.9 —
Sunbury	5.1 —	Gloucester	36.1 —
Queen	5.7 —	Victoria	43.6 —

ILE du PRINCE-ÉDOUARD

Queen	3.1 pour cent.	MOYENNE	4.2 pour cent.
King	3.8 —	Prince	7.2 —

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Victoria	3.2 pour cent.	Vancouver	29.1 pour cent.
New-Westminster	18.5 —	Yale	49.5 —
MOYENNE	27.0 —	Cariboo	74.7 —

MANITOBA

Selkirk	3.1 pour cent.	Marquette	5.1 pour cent.
Winnipeg (ville)	3.7 —	Provencher	7.5 —
MOYENNE	5.0 —	Lisgar	9.4 —

TERRITOIRES

Assiniboia-Est	7.6 pour cent.	Alberta	18.2 pour cent.
Assiniboia-Ouest	9.7 —	Saskatchewan	31.9 —
MOYENNE	15.1 —		

ces deux sortes d'influences, dans l'ordre où je viens de les indiquer. A ce titre elle aura un intérêt multiple; car, en même temps qu'elle jettera une nouvelle lumière sur des problèmes assez complexes, comme celui de l'instruction populaire et celui de l'avancement des Franco-Canadiens, elle présentera une esquisse de la géographie sociale du Canada.

I. — COMTÉS DE PÊCHE MARITIME.

Au tableau des illettrés de la province de Québec, le comté qui occupe la dernière place, c'est-à-dire qui renferme la plus forte proportion de jeunes gens et de jeunes filles ne sachant ni lire ni écrire, est Saguenay avec plus de 60 pour cent d'illettrés (1). A l'avant-dernière place figure Gaspé, avec plus de 33 pour cent d'illettrés; Saguenay et Gaspé ont ceci de commun qu'ils sont les deux comtés de pêche par excellence de la province.

Nous trouvons, de même, de fortes proportions d'illettrés dans les comtés de pêche des autres parties du Canada. L'Ontario, province de l'intérieur, sans rivages maritimes, et qui ne compte sur les bords de ses grands lacs qu'un nombre restreint de pêcheurs, perdus dans la masse de la population agricole et industrielle, et entraînés dans son mouvement, l'Ontario, dis-je, ne nous offre pas ici de point de comparaison. Mais si nous consultons le tableau des illettrés de la Nouvelle-Écosse, grande province de pêche maritime, nous serons frappés de l'ordre dans lequel les comtés s'y succèdent. Colchester, Kings, Hants, qui figurent en tête du tableau (comtés où l'instruction usuelle est le plus répandue), sont précisément ceux où la pêche ne compte pour rien; tandis que les comtés qui renferment le plus d'illettrés et figurent, en conséquence, aux dernières places, sont en même temps ceux qui se trouvent le plus dépendants de la pêche. No-

(1) Au recensement, Saguenay se trouve confondu avec Chicoutimi, mais, grâce à l'obligeance de M. Saint-Denis, du Bureau des Statistiques, j'ai pu obtenir les données nécessaires pour établir séparément le degré d'instruction de chacune de ces divisions, si différentes par le régime du travail.

tamment, les deux derniers au tableau, Richmond et Guysborough, sont bien ceux où la pêche règne le plus exclusivement.

Dans le Nouveau-Brunswick, province voisine, deux des principaux comtés de pêche, Gloucester et Kent, occupent des positions très basses au tableau des illettrés de leur province, et renferment respectivement 36 et 27 pour cent de jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire. Dans la Colombie-Britannique, les deux comtés de pêche, Vancouver, baigné de toutes parts par l'Océan, New-Westminster, à l'estuaire du Fraser, et couvrant la côte Ouest, ont aussi de fortes proportions d'illettrés.

Ainsi, règle générale, la pêche maritime n'est pas favorable au développement de l'instruction populaire. Toutefois, cette influence ne s'exerce pas partout avec une égale intensité ; dans certaines circonstances, elle se trouve atténuée, ou, exceptionnellement, ne se fait plus du tout sentir.

En effet, en regard de Saguenay et de Gaspé, dans le Québec, de Gloucester et de Kent, dans le Nouveau-Brunswick, de Vancouver dans la Colombie-Britannique, et de Richmond, dans la Nouvelle-Écosse, qui renferment des proportions d'illettrés variant de 60 à 24 pour cent, nous avons d'autres comtés de pêche, comme Bonaventure, dans le Québec, Prince, dans l'Ile de Prince-Édouard, Digby, Yarmouth, Inverness, Cap-Breton, Victoria, Lunenburg, dans la Nouvelle-Écosse, qui, tout en restant au-dessous de la moyenne de leurs provinces respectives, renferment des proportions d'illettrés notablement moins fortes que les comtés nommés en premier lieu. Nous en trouvons même quelques-uns, comme Shelburne, dans la Nouvelle-Écosse, et Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, dont le rang dans l'échelle de l'instruction est fort élevé.

La comparaison entre les conditions sociales de quelques-uns de ces comtés, choisis parmi les types les mieux caractérisés, sera de nature à éclairer vivement le problème dont nous cherchons la solution.

Prenons, par exemple, notre comté de Saguenay, qui embrasse dans ses limites l'île d'Anticosti et l'ancien Labrador canadien. Ce n'est qu'un immense littoral de mille milles de longueur, bor-

dant la côte Nord du golfe Saint-Laurent (1). Le sol rare et maigre, le climat très rigoureux, sont, sur la plus grande étendue du territoire, défavorables à toute végétation. Le nombre et le développement des espèces végétales, et par là même du gibier terrestre, sont étroitement limités. En revanche, les eaux fournissent, en certaines saisons, d'abondantes ressources. Les poissons, les mollusques et les crustacés de toutes espèces pullulent dans ses rivières, sur ses rivages, sur ses bancs marins. Les plus précieux sont la morue, le hareng, le flétan et le homard.

Sur cette longue plage, une population de moins de 10.000 âmes se trouve disséminée. Peu ou point de culture. A l'extrémité occidentale de la région, dans sa partie la plus favorisée, Tadousac a, en culture, ou pâturage, un peu plus de quatre acres par habitant; plus bas sur la côte, à Escoumains, nous ne trouvons plus que 2 acres et demie par habitant; et à Mille-Vaches, encore plus bas, 1 acre et demie seulement. Dans le reste de la région, il n'y a même pas par tête une acre défrichée : à Moisic, il y a 269 blancs et en tout 20 acres défrichées; à Bonne-Espérance, pour 351 blancs, il y a en tout 4 acres défrichées; enfin, à Mécatina, 341 blancs et en tout 3 acres défrichées.

Il n'y a guère plus d'industrie et de commerce. La culture faisant défaut, la population ne peut s'agglomérer et occuper l'intérieur du pays. Elle est forcée de se disperser par petits groupes le long de la côte, aux postes les plus favorables pour la pêche. Les métiers et les professions qui se développent accessoirement au sein de toute population agricole, ne peuvent prendre naissance ici,

(1) Cette côte de Saguenay se trouve représentée pour partie sur la carte des rivages maritimes, et pour partie sur la carte du Québec reproduite plus loin, p. 469.

Les trois cartes qui accompagnent ce travail ont été dressées spécialement, sur mes indications, par M. Louis Gauthier, ingénieur civil, attaché au ministère de l'intérieur, à Ottawa.

A cette échelle, elles ne donnent nécessairement que les grandes lignes des régions physico-sociales. La série des hachures indiquant les divers degrés d'instruction des comtés est la même pour toutes les cartes. Autant que possible, on n'a fait porter les hachures que sur les parties habitées des comtés. Deux chemins de fer seulement, (un tronçon du Pacifique Canadien, dans le Nord de l'Ontario, et un tronçon de l'Intercolonial sur la rive Sud du Saint-Laurent, en aval de Québec, ont été indiqués, et cela parce que, dans une partie de leur parcours, ils ont une influence majeure sur la distribution des habitants.

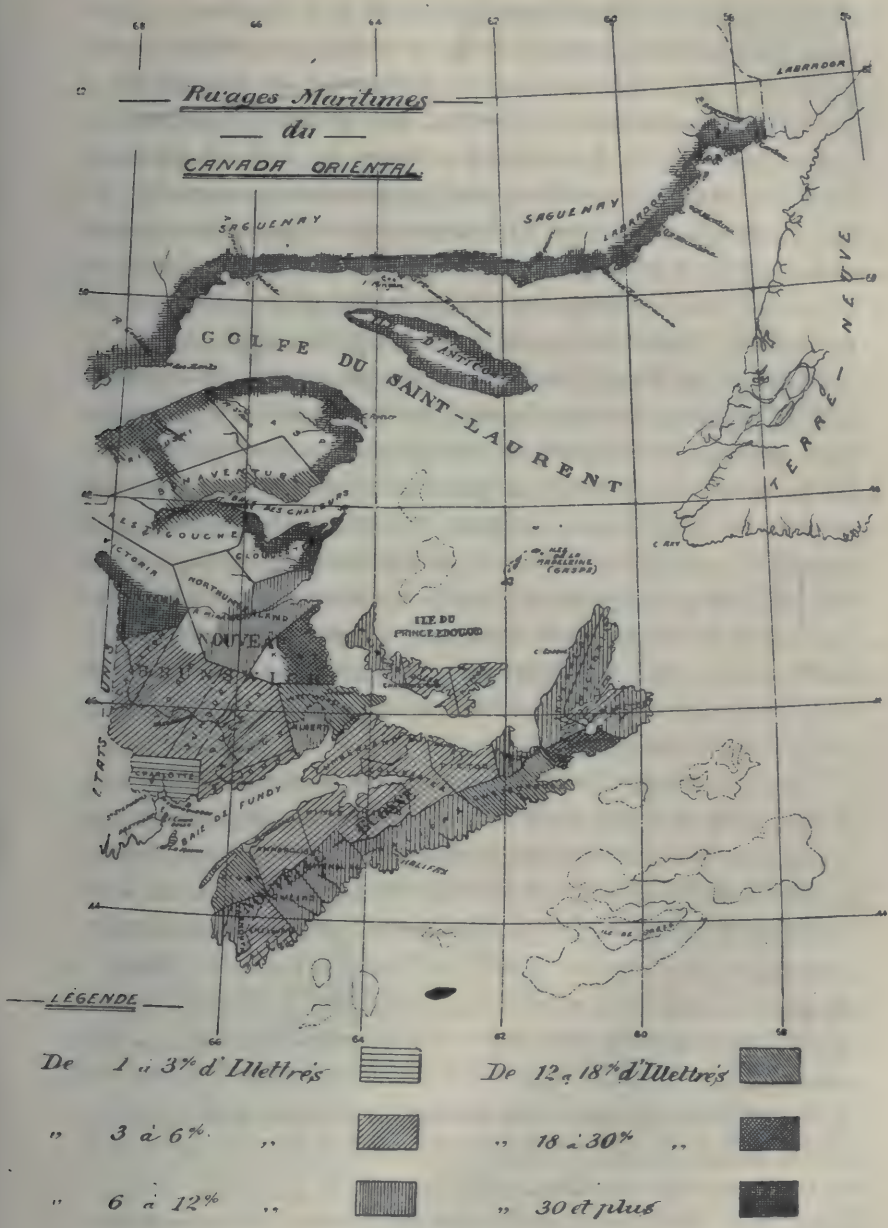
Rivages Maritimes
du
CANADA ORIENTAL.
SAGUENAY
SAGUENAY
LABRADOR
LABRADOR
GOLFE DU SAINT-LAURENT
D'ANTICOSTI
TERRE-NEUVE
BONAVENTURE
BAIE DES CHALEURS
PESTIGOUCHE
VICTORIA
NORTHUMBERLAND
NOUVEAU BRUNSWICK
ILE DU PRINCE EDOUARD
ILES DE LA MADELEINE (GASPE)
ETATS-UNIS
CHARLOTTE
BAIE DE FUNDY
HALIFAX
LÉGENDE
De 1 à 3% d'Illettrés
De 12 à 18% d'Illettrés
" 3 à 6% "
" 18 à 30% "
" 6 à 12% "
" 30 et plus

et les échanges nécessairement ont bien peu d'extension entre gens qui ont tous le même moyen d'existence. L'industrie est à peine représentée par le travail de séchage et de salaison qui se pratique accessoirement à la pêche, dans de tout petits établissements annexés à la demeure du pêcheur. En 1891, il n'y avait, sur toute cette côte, que deux établissements de conserves de homards, employant en tout 70 hommes ou femmes. Le mouvement commercial est représenté par quelques navires marchands, ou de pêche, venus principalement de la Nouvelle-Écosse, ou des États-Unis, qui visitent la côte durant la belle saison.

La pêche est donc le seul moyen d'existence de cette population du Saguenay, et elle s'exerce par les procédés les plus simples, dans de petits bateaux montés par un ou deux hommes. De la sorte, les pêcheurs ne peuvent aller chercher le poisson partout où il se trouve ; ils sont contraints d'attendre qu'il se présente à eux. Ils n'ont pas de provisions d'appâts en magasin. Ils comptent pour s'en fournir sur la récolte des petits poissons et des crustacés. La pêche en est rendue encore plus aléatoire : il suffit qu'une année le capelan ne se présente pas, ou se présente trop tard, pour que la pêche de la morue soit manquée, et que la famine soit imminente.

C'est bien ici que l'influence sociale de la pêche se fait sentir le plus complètement. Ces braves gens, dominés dans une grande mesure par les conditions du milieu physique, se livrent, par des procédés traditionnels, à un travail de simple récolte, qui exige peu d'effort intellectuel et peu d'initiative, et qui, d'autre part, ne leur assure même pas toujours le nécessaire. La faible densité et la pauvreté de cette population, son genre de vie très simple, ne lui fournissent ni l'impulsion morale vers l'instruction, ni les ressources matérielles requises pour le maintien des écoles. Il n'est pas étonnant que, chez eux, même dans la classe des adolescents, il y ait plus de 60 pour cent d'illettrés.

Les conditions sont bien différentes dans les comtés de pêche de la Nouvelle-Écosse, particulièrement dans ceux qui occupent l'extrémité Sud-Ouest de la péninsule, comme le comté de Lunenburg. Situé cinq ou six degrés plus au Sud que Saguenay, Lunen

burg jouit d'un climat beaucoup plus doux. Le sol, plus abondant, y livre des productions plus variées. Avec une superficie soixante fois moindre que Saguenay, il possède une population près de quatre fois plus considérable, et huit ou neuf fois plus de terres défrichées. De plus, Lunenburg confine aux comtés d'Annapolis, de Kings et de Hants, lesquels forment, au Nord-Ouest de la péninsule acadienne, un district agricole bien caractérisé, et se trouve adossé aux comtés à la fois agricoles et miniers de Colchester, Cumberland et Pictou.

Ce développement plus grand de la culture, et, par suite, des métiers et professions qui vivent de la clientèle des cultivateurs, a créé sur place un mouvement des échanges qui fait absolument défaut à Saguenay. Un chemin de fer traverse de part en part le comté de Lunenburg, et relie ses ports de mer et ses centres agricoles au reste du Canada et du continent. Dans son voisinage immédiat est la ville de Halifax, en hiver port terminus, et en toute saison port d'escale des lignes de paquebots océaniques. Enfin, à courte distance, sont les havres des États-Unis, les villes de la Nouvelle-Angleterre, débouchés très importants pour les produits de toute nature.

A Lunenburg, la pêche se fait par des procédés autrement intensifs que ceux employés au Saguenay. Au lieu de bateaux, l'on se sert principalement ici de goélettes pontées, navires jaugeant à peu près 80 tonneaux, et montés par 13 ou 14 hommes. Et l'on ne se contente pas de faire la pêche sur les bancs avoisinants, mais l'on suit la morue, le flétan, le maquereau et le hareng, en quelque sorte à la piste et jusque sur la côte de Labrador.

Les pêcheurs ne sont donc plus seuls ici : il faut compter avec un contingent notable de cultivateurs, de petits fabricants et de commerçants, lesquels échappent, dans une certaine mesure, à l'influence de la pêche. D'autre part, la pêche elle-même subit une transformation : elle perd pour partie son caractère de simple récolte et prend l'allure d'une occupation industrielle ou commerciale. Le niveau social du pêcheur s'élève sensiblement; il conçoit mieux l'utilité de l'instruction, et c'est ainsi que l'on ne trouve plus ici, chez les adolescents, que 8 à 9 pour cent d'illettrés.

Un examen rapide des conditions sociales du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, va maintenant nous faire faire un pas de plus. Nous observons dans Charlotte à peu près la même extension de la culture que dans Lunenburg, mais le mouvement du commerce y est encore plus actif. Comme Lunenburg, Charlotte est à proximité d'un port de mer très fréquenté, la ville de Saint-John, dans le comté voisin, mais en outre les voies ferrées sont plus nombreuses et plus ramifiées que dans Lunenburg. La vie urbaine y a également plus d'importance; trois ou quatre petits centres, comme Saint-Stephens, Milltown, Saint-George, comptent de deux à trois mille habitants. Enfin, tout à côté, s'étendent les États-Unis. La rivière Sainte-Croix, qui borne Charlotte à l'Ouest, fait la frontière entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre, et, dans la baie de Passamaquoddy, les îles du comté de Charlotte, peuplées de pêcheurs, pénètrent dans les dentelures de la côte du Maine. La petite ville américaine d'Eastport est enserrée, pour ainsi dire, par les îles canadiennes de Deer et de Campobello, et M. Prince, commissaire des pêcheries pour le gouvernement fédéral, nous assure que les établissements de conserves de cette partie de la côte du Maine seraient contraints à courte échéance de fermer leurs portes, n'était l'apport incessant de poisson que font les pêcheurs de Charlotte. Cette situation produit, de marchand à marchand, de Canadien à Américain, une concurrence qui active singulièrement le mouvement des échanges.

La pêche, dans le comté de Charlotte, a un caractère différent de celle qui est pratiquée dans le comté de Saguenay, aussi bien que de celle qui est pratiquée par les habitants de Lunenburg. Elle n'est pas vivrière et pauvre, comme dans Saguenay; elle est commerciale, intensive, fortement outillée, comme dans Lunenburg; mais sous tous les autres rapports elle diffère de celle-ci.

Le pêcheur de Lunenburg fait de la grande pêche : sur son navire de 80 tonneaux il poursuit surtout la morue et le flétan, à distance, sur les bancs, en pleine mer. Au contraire, les bateaux et les petites goélettes des pêcheurs de Charlotte ne sortent guère des eaux de la baie de Passamaquoddy et de la

baie de Fundy; leur pêche est presque entièrement limitée à de petites espèces : hareng, sous toutes les formes, sardine, merlan, homard. Les pêcheurs de Charlotte sont donc, dans le sens le plus étroit du mot, des pêcheurs côtiers. Et même, nombre d'entre eux, particulièrement ceux qui se livrent à la pêche de la sardine et du homard à l'aide de pièges et de claies, ou de filets fixes, quittent à peine le rivage. Un simple rapprochement de chiffres permettra de mesurer la distance qui sépare les deux comtés sous ce rapport. En 1891, Lunenburg, bien que le produit de sa pêche n'excédât que d'un quart en valeur celle du comté de Charlotte, faisait montre de 12 fois plus de filets libres (ceux employés dans la pêche au large). En revanche, le comté de Charlotte renfermait plus de 9.000 pièges et plus de 250 claies ou nasses fixées au rivage, tandis que Lunenburg n'en avait que 62.

Le pêcheur de sardines de Charlotte, esquissé par M. Prince dans son dernier rapport, a son habitation le plus souvent à une courte distance de la claie, ou palissade de branches entrelacées, qu'il a construite sur le rivage. Son travail se borne à faire de temps à autre la visite de la boîte, ou nasse, qui termine cette palissade, et d'en retirer le poisson. Parfois, avant même qu'il ait fini ce travail, les employés des établissements de conserves se présentent dans leurs embarcations pour lui acheter sa prise. La compétition est très vive entre les diverses maisons, et la vente se fait souvent aux enchères.

On voit que l'habitant de Charlotte, moins enfoncé dans la pêche proprement dite que l'habitant de Lunenburg, est d'autre part plus que celui-ci entraîné par le commerce. Le développement et l'allure commerciale de la pêche dans Lunenburg sont dus en grande partie à l'initiative de ses armateurs, qui, sur leurs navires de fort tonnage, peuvent aller chercher le poisson à de grandes distances, et l'écouler de la même manière, sur les marchés les plus favorables. Le développement commercial de Charlotte est avant tout le fait de son admirable position géographique, grâce à laquelle chaque pêcheur a presque à sa porte, à la fois de riches fonds de pêche et de larges débouchés pour

son poisson. Cette activité commerciale *sur place* pénètre plus complètement la population. Ses rapports quotidiens avec les commerçants, plus que toute autre chose, convainquent le pêcheur de la nécessité de certaines connaissances livresques.

La pêche perd alors tout à fait son caractère de métier primitif et déprimant. Elle prend la nature d'une occupation commerciale et pousse son homme dans la voie de l'instruction usuelle. Aussi, le comté de Charlotte ne compte-t-il que 2 pour cent d'illettrés parmi ses adolescents, et figure-t-il en première place au tableau de l'instruction du Nouveau-Brunswick (1).

En somme, dans les comtés où la pêche maritime, restée primitive et vivrière, constitue le moyen principal, exclusif, d'existence, les illettrés sont nombreux, tandis que les comtés où la pêche s'allie fortement à la culture, et surtout au commerce, atteignent parfois un degré élevé d'instruction.

Pour éclairer, dans tous ses détails, ce classement des comtés, il faudrait faire entrer en ligne certaines considérations relatives à la race, à l'origine des différents groupes de population. Je le ferai plus tard, lorsque nous aurons terminé l'analyse des divers régimes du travail.

II. — COMTÉS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET MINIÈRE.

Reportons-nous au tableau des illettrés du Québec (2). Immédiatement au-dessus de Saguenay et de Gaspé, qui occupent les deux dernières places, se présentent les comtés d'Ottava et de Chicoutimi, chacun avec environ 30 pour cent d'illettrés adolescents.

Or, il se trouve que ces deux comtés ont, eux aussi, une caractéristique commune : la grande exploitation forestière primitive. Tous deux (quoique très éloignés l'un de l'autre, puisqu'ils sont

(1) A consulter sur les comtés de pêche : *Shore and Deep Sea Fisheries of Nova-Scotia*, by Thomas F. Knight; — Rapports des Inspecteurs de Pêcheries de 1891 à 1892; — Rapport de M. E. E. Prince, commissaire des Pêcheries, sur l'industrie sardinière du Nouveau-Brunswick, 1895, — Rapport de l'inspecteur Bertram, 1891, Recensement de 1891, *passim*.

(2) Voyez le tableau reproduit plus haut, en note, p. 444.

situés aux points extrêmes, Est et Ouest, de la province), débordent largement sur le vaste plateau du Nord laurentien, immense réserve forestière, comme nous le verrons bientôt. Tous deux sont drainés par une grande rivière à nombreux affluents, ce qui facilite singulièrement le transport du bois. Tous deux ont été de longue date exploités, et illustrés en quelque sorte, par les « lumber kings », ou entrepreneurs forestiers; et enfin, tous deux ont été, et sont encore, de grandes officines de bûcherons et de flotteurs, ou, comme on les appelle ici, de « gens de chantiers », de « draveurs » (1) et de « voyageurs ». Sous ce rapport, Chicoutimi, et encore plus Ottawa, ont une place à part parmi les comtés d'exploitation forestière.

Du reste, tous les comtés où le travail, soit des scieries, soit des chantiers, soit des deux réunis, est plus ou moins dominant, tendent à demeurer à un niveau inférieur d'instruction, à moins d'une action très énergique exercée dans leur milieu par quelque influence sociale surélevante. Tels sont Pontiac et Argenteuil, sur les deux flancs du comté d'Ottava, et Champlain le long du Saint-Maurice, sans parler des autres comtés de la rive Nord du Saint-Laurent, lesquels par leur extrémité septentrionale s'avancent sur le plateau laurentien; ils sont tous à un degré quelconque engagés dans l'exploitation forestière, et figurent à peu près tous au-dessous de la moyenne générale d'instruction de la province. Tels sont aussi, sur les coteaux et petits plateaux de la rive Sud du fleuve, Beauce, Mégantic, Rimouski, Témiscouata, Richmond-et-Wolfe, Drummond-et-Arthabaska, Nicolet, comtés de chantiers et de scieries; Yamaska, comté de scierie; enfin, dans le voisinage de Montréal, Vaudreuil, « home » de « voyageurs », gens de chantiers et de rivière.

Dans l'Ontario, le phénomène se présente sous un jour encore plus frappant. Si l'on veut bien examiner la carte ci-après de l'Ontario, on verra que la zone foncée des comtés de faible instruction s'étend largement au Nord et à l'Est de la province et embrasse Nipissing, Algoma, les deux Renfrew, Addington,

(1) De l'anglais *driver*, qui signifie « flotteur ».

Hastings-Nord, Muskoka-et-Parry-Sound, Peterborough-Est.

Cette immense région, par sa position septentrionale, et la nature de son sous-sol granitique, de formation laurentienne et huronnienne, est en général incomparablement moins bien partagée que le reste de la province au point de vue agricole, mais est, d'autre part, riche en minéraux et en bois de toute venue. Encore faiblement entamée par la culture, elle ne renferme qu'une population éparse de « prospectors », chercheurs de gîtes et de minéraux affleurants, et surtout de gens de chantiers à l'emploi des « lumber kings ». C'est avant tout un pays d'exploitation forestière et minière.

Et, fait digne de remarque, là où la teinte sombre, indice de la faible instruction, se projette au dehors de cette région du Nord laurentien, c'est presque invariablement pour s'étendre sur d'autres comtés de scieries, situés sur le pourtour : Bruce-Nord, Simcoe-Est, sur la baie Géorgienne, Hastings-Est et Hastings-Ouest, sur le fleuve Saint-Laurent, Carleton, Russel et Prescott, sur la rivière Ottawa. De même, à l'extrémité sud-ouest de la péninsule ontarienne, les deux Essex, Kent et Bothwel, et dans la plaine centrale, Brant-Sud, qui figurent tous au-dessous de la moyenne de la province, sont remarquables par le développement des chantiers ou des scieries.

L'infériorité générale, en matière d'instruction, des comtés d'exploitation forestière n'est pas pour nous surprendre, si nous songeons aux conditions dans lesquelles cette exploitation se poursuit en Canada. Rien ici qui rappelle l'art forestier pratiqué dans les vieux pays d'Europe. Pas de plantations d'arbres, pas de coupe réglée, de mise en taillis ou en futaie. C'est la forêt primitive, ou du moins inculte, que l'on exploite, ou plutôt que l'on dépouille, par un travail de simple récolte. Or, c'est une vérité bien connue en Science sociale, et que nous avons relevée il y a un instant à propos de la pêche maritime, que les travaux de simple récolte, en ce qu'ils demandent peu d'effort soutenu, peu de calcul, ont un effet déprimant sur ceux qui en font un moyen principal d'existence.

Toutefois, comme dans le cas des comtés de pêche, on observe

entre les comtés d'exploitation forestière des différences marquées dans le degré d'instruction, et ces différences sont dues en

grande partie, comme nous allons le voir, à la diversité du régime et des conditions du travail dans ces divers comtés.

Considérons d'abord la région où l'exploitation forestière est

le plus dominante et le plus fortement caractérisée : celle de l'Ottawa supérieur. Le plateau laurentien sommairement décrit plus haut, couvre tout le Nord non seulement de l'Ontario, mais aussi du Québec, et la rivière Ottawa, qui fait la limite entre les deux provinces, est la plus grande voie naturelle pour l'écoulement des produits de cet immense territoire. En remontant son cours et celui de ses nombreux affluents (la Rouge, la Nation, le Lièvre, le Gatineau, le Madawaska, le Rideau, le Coulonge, la Bonne-Chère, le Pétéwawa, le Moine et le Mattawa), on a, dès avant la construction des chemins de fer, pénétré dans l'intérieur de cette vaste solitude riche en espèces arborescentes, en conifères surtout, et habitat principal d'une essence précieuse, le pin blanc. C'est une chevelure de ruisseaux, de petites et de grandes rivières, dont les eaux servent, par leur mouvement incessant, de véhicule à des millions de billes et de pièces de bois, ou fournissent, par leurs chutes nombreuses, la force motrice des scieries.

Nous avons donc, comme première condition, un territoire de très grande étendue, renfermant une essence particulièrement recherchée, le pin. D'autre part, notez l'éloignement où se trouve cette partie du pays des grands centres de population et des ports de mer, et les frais énormes qu'imposent la récolte et le transport à de grandes distances d'un produit aussi encombrant que le bois; et vous vous rendrez compte pourquoi, sur l'Ottawa supérieur, plus qu'en toute autre partie du Canada, l'industrie forestière s'est concentrée aux mains d'individualités ou d'associations puissantes, disposant de forts capitaux et douées d'aptitudes remarquables de direction. C'est ce qu'on appelle en Science sociale le régime du grand atelier. Les « lumber kings » ou « lumber concerns » tiennent à bail, des gouvernements des provinces, des concessions forestières de milliers, même de millions d'acres d'étendue, y transportent chaque année, y installent et y entretiennent à grands frais des milliers de travailleurs, qui, dans le cours de l'hiver, dénudent un coin de forêt et, au printemps, flottent le bois sur les rivières, jusqu'aux scieries de la compagnie, ou jusqu'aux ports de mer.

La ville d'Ottawa, sur le cours mitoyen de la rivière de ce nom, rive ontarienne, et son prolongement, Hull, sur la rive québecquoise, forment, pour ainsi dire, le nœud de toute cette région, et le centre le plus important de l'industrie forestière au Canada. A ce point, la rivière Ottawa fait une chute haute et large, la Chaudière, et reçoit deux de ses affluents : sur le côté Sud, le Rideau, lequel, à sa jonction avec l'Ottawa, forme également une forte chute; et, sur le côté nord, le Gatineau, principal tributaire, long de 300 milles. C'est ici que, dès 1806, Philemon Wright, venu du Massachusetts, inaugurait le commerce d'exportation du bois et les vastes opérations de déboisement et de défrichements qui l'ont fait surnommer « le Roi du Gatineau ». Encore aujourd'hui, c'est ici, ou dans le voisinage immédiat, que sont fixés les quartiers généraux de beaucoup des « lumber kings » et grandes « concerns ». Une estimation de l'année dernière portait à plus de 552 millions de pieds la coupe des principales scieries situées dans la ville d'Ottawa, ou dans les comtés circonvoisins (Argenteuil, Ottawa, Russell, Prescott, Carleton et Renfrew). De cette quantité, un seul homme, J.-R. Booth, en avait, pour son compte, 115 millions de pieds; quatre ou cinq autres maisons (W.-C. Edwards et C°, Buell, Hurdman et C°, Mc Laughlin Brothers, Bronson, Weston et C°, Hawkesbury Lumber C°), en avaient chacune plus de 50 millions.

Sous ce régime du grand atelier, l'industrie forestière a pris une grande extension; elle est devenue l'industrie dominante du bassin de l'Ottawa. Non seulement il s'est formé une classe nombreuse et distincte de gens de chantiers, de rivières et de scieries, mais encore beaucoup des autres classes se sont recrutées chez celle-ci, ou se sont pénétrées plus ou moins de son esprit. Les établissements de culture et les défrichements jalonnent très loin dans les profondeurs le Nord laurentien; mais c'est, on peut dire, à la remorque des chantiers, et le rôle de ces établissements de culture est subordonné, quand on le compare à celui des exploitations forestières avec leurs puissants moyens d'action et les milliers de travailleurs embrigadés dont elles couvrent le pays.

Or, ces travailleurs sont pour la plupart de simples manœuvres. Autant la haute direction d'une exploitation forestière de ce type exige des aptitudes supérieures, autant le travail de la masse des engagés exige peu de ces aptitudes. Leur besogne pénible, dangereuse parfois, requiert une grande vigueur physique, beaucoup d'effort musculaire, mais peu d'effort intellectuel, et point d'habileté spéciale.

La vie rude de ces hommes leur fait peu comprendre l'utilité de l'instruction, et la continuité de l'effort violent engourdit à la longue leurs facultés mentales. Puis, comme ce travail purement physique et de routine est le moins rémunéré, la famille cherche prématurément un supplément de ressources dans le travail des enfants. Ceux-ci ne fréquentent pas longtemps les écoles, et, dans les « voyages » et « les chantiers », oublient rapidement le peu qu'ils ont appris.

On comprend maintenant pourquoi les comtés qui bordent les rives de l'Ottawa, depuis Argenteuil jusqu'à Pontiac, depuis Nipissing jusqu'à Vaudreuil, tant dans l'Ontario que dans le Québec, figurent sans exception au-dessous de la moyenne d'instruction de leurs provinces respectives, et pourquoi, chez tous, presque sans exception, le nombre des illettrés est grand, même en comparaison des comtés forestiers des autres parties du Canada oriental.

Dans le comté de Chicoutimi, nous retrouvons en partie les conditions observées dans le bassin de l'Ottawa supérieur. Comme sur l'Ottawa supérieur, nous avons une vaste surface boisée, ainsi qu'une grande artère fluviale ramifiée, qui a permis d'entreprendre l'exploitation de la forêt sans l'aide des chemins de fer. Mais, d'autre part, la forêt est moins riche que sur l'Ottawa supérieur (le pin surtout ne s'y rencontre pas en si grande abondance) et les havres maritimes sont plus rapprochés.

La grande « concern », le grand atelier se montre, là aussi, partout. Les Price, par exemple, ont été, pour Chicoutimi et le bassin du Saguenay, ce que les Wright ont été pour l'Ottawa. La statue du « Père de Saguenay » s'élève sur la place publique

du chef-lieu du comté; et, souvenir beaucoup plus vivace, la grande entreprise qu'il a inaugurée, débordant de Chicoutimi, a étendu ses opérations dans Champlain, Rimouski, Témiscouata, Montmagny, et continue, aux mains de son successeur, à donner de l'emploi à des milliers de travailleurs.

Toutefois, à cette extrémité orientale du plateau laurentien, la très grande exploitation a déjà un caractère moins dominant que sur l'Ottawa supérieur, elle y couvre moins complètement le sol; d'autant plus que l'excellence de la couche arable sur les bords du lac Saint-Jean donne une impulsion aux défrichements et une importance à la culture, qu'ils ne sauraient avoir sur le plateau dénudé ou dans les étroits vallons du Nord-laurentien.

Dans cet autre pays de vallons et de petits plateaux, de « bois francs » et de bonnes cultures, qui ferme au Sud de la province le bassin du Saint-Laurent, l'exploitation forestière perd encore plus de son caractère de grande industrie dominante. Des montagnes basses à croupes arrondies, qui séparent les États de la Nouvelle-Angleterre des « Cantons de l'Est », sortent cinq ou six rivières assez considérables : l'Etchemin, la Chaudière, le Bécancour, le Nicolet, le Saint-François et l'Yamaska. Sur le parcours de toutes ces rivières se poursuit une exploitation de la forêt qui est active aussi, mais qui n'a rien de comparable avec celle de l'Ottawa supérieur. L'étendue boisée, beaucoup plus restreinte, porte une grande variété d'essences, mais il n'y en a aucune qui, par sa grande abondance ou sa valeur marchande particulière, puisse fournir l'aliment d'une exploitation très intensive. Et, d'un autre côté, c'est ici un pays foncièrement agricole, où la culture a pris pied depuis de longues années, où la population se trouve relativement dense et rapprochée des centres de commerce.

Ici, point de « lumber kings ». Quelques établissements importants occupent l'entrée des grandes rivières principales, les postes les plus favorables : la maison Atkinson, sur la rivière Etchemin; la maison Breakie, sur la Chaudière; la maison Ball et quelques autres, sur la rivière Nicolet; la compagnie Tourville, à l'entrée du Saint-François, et dans l'intérieur, la grande

scierie de Brompton-Falls. Mais ces maisons circonscrivent leurs opérations au bassin ou à un tronçon du bassin d'une rivière; et il leur faut compter avec un grand nombre d'entreprises ou d'établissements beaucoup plus modestes, petites scieries mues et alimentées par le moindre cours d'eau, et desservant le moindre voisinage rural. Voici deux cas extrêmes : dans le comté de Dorchester, en 1891, il y avait 86 scieries employant en tout 111 hommes; et dans le comté de Beauce, 173 scieries employant en tout 358 hommes, soit un employé ou deux par scierie. Placez en regard les cinq établissements de la ville d'Ottawa, lesquels employaient 2.676 hommes, soit en moyenne 535 par scierie, sans parler des milliers d'hommes employés dans les bois.

Cette réduction de l'exploitation sur la rive Sud du Saint-Laurent a pour effet immédiat de modifier radicalement le régime du travail forestier, d'abord en lui faisant perdre son caractère de moyen d'existence principal et dominant, en second lieu, en lui enlevant en partie du moins son caractère d'industrie de simple récolte. Les manœuvres de l'exploitation forestière ne forment plus un corps distinct, nombreux et indépendant, mais sont répartis par petits groupes, et sont plus ou moins confondus avec les autres classes de travailleurs. Les chantiers et le flottage du bois, ou « drave », phénomènes si marqués sur l'Ottava supérieur, n'existent ici que très réduits et déformés, et le travail en est exercé pour la plus grande partie passagèrement par les colons des terres neuves comme supplément à leurs cultures.

Même sur les points de cette région où l'industrie forestière a pris une certaine extension, elle n'a pas ce caractère primitif, de simple récolte, que nous lui avons trouvé sur le plateau laurentien. Elle a pour moyen d'action les chemins de fer et les procédés mécaniques modernes; elle évolue dans le sens de la fabrication pure et simple. C'est ainsi que, dans le comté de de Compton et dans celui de Témiscouata, l'industrie forestière, dans la dernière décade, a pris un grand essor à la suite de la construction de nouvelles voies ferrées, et que Compton, en particulier, a vu surgir chez lui l'industrie de la pulpe ou pâte de bois.

Dans ces conditions nouvelles, qu'il s'agisse de l'atelier quasi domestique observé dans la Beauce, ou de l'atelier moyen à caractère industriel et commercial observé sur d'autres points, il est clair que le travail forestier ne saurait exercer la même influence sociale que sur le plateau laurentien, sous le régime du grand atelier en haut, de la simple récolte en bas. Cette influence, dans tous les cas, s'atténue ici; d'autres facteurs sociaux (type de culture, voisinage, traditions de famille) entrent en jeu, et leur action masque plus ou moins complètement celle du travail forestier. Ainsi Beauce et Mégantic restent à un niveau inférieur d'instruction, parce qu'en même temps qu'ils sont des comtés de chantiers à bois, ils sont aussi des comtés d'exploitation minière, de défrichements nouveaux et de culture isolée. Drummond-et-Arthabaska, Richmond-et-Wolfe, plus défrichés, moins isolés, et aussi un peu plus anglais, atteignent la moyenne de la province. Enfin, Compton avec une partie de son territoire en culture commerciale, avec une population dont plus de la moitié est de langue anglaise, et Lévis avec son voisinage de ville de commerce et de port de mer, tiennent un rang relativement élevé.

C'est le même phénomène que nous avons vu se produire pour la pêche maritime, la même opposition que nous avons relevée entre Saguenay et Charlotte. En somme, dans toute exploitation des productions naturelles spontanées, il y a deux éléments : la simple récolte du produit; sa transformation et sa vente ultérieures. Suivant les circonstances de lieux et de races, l'un ou l'autre de ces éléments l'emporte sur tel point ou sur tel autre, déterminant parfois dans une même région, au sein du même métier, une juxtaposition fort curieuse de types sociaux à tendances très divergentes.

Le Nouveau-Brunswick nous en fournit quelques exemples. Cette province a pour industrie principale l'exploitation des forêts; la pêche y vient en second lieu, et la culture n'occupe que la troisième place. La population couvre une bande étroite le long des rivages maritimes, ou s'échelonne en remontant les cours d'eaux qui drainent les plateaux boisés de l'intérieur : le Restigouche, le Nepisiguit, le Miramichi, le Saint-Jean et la Sainte-

Croix. Or, précisément, les comtés forestiers se présentent à nous ici à divers degrés et sous divers régimes d'exploitation, et, d'une manière correspondante, atteignent divers degrés d'instruction.

Prenons, par exemple, deux comtés presque voisins, et dont les conditions sociales sont d'ailleurs très semblables, Restigouche et Northumberland. Tous deux confinent à un rivage maritime, tous deux sont de grands producteurs de bois. Seulement, tandis que dans Restigouche l'industrie forestière est de création relativement récente, qu'on y est encore dans la grande abondance du bois, que l'on se contente encore d'y glaner les plus belles pièces, et que, en un mot, l'exploitation y est restée primitive; dans Northumberland, sur le cours inférieur de Miramichi, les scieries fonctionnent depuis plus de cent années, la forêt donne déjà des signes d'épuisement, et l'on s'est mis à tirer profit des petits morceaux pour la production des bobines et la fabrication de la pulpe. Restigouche renferme plus de 26 pour cent d'illettrés chez ses adolescents; Northumberland, seulement 10 pour cent.

De même, la rivière Saint-Jean, grande voie de 420 milles de longueur, depuis plus d'un siècle, sert de véhicule aux manœuvres et aux produits de l'industrie forestière, et des sept comtés dont les larges bandes transversales s'étagent sur son cours, ceux du bassin inférieur, comme St-John et King, ont traversé la période première du déboisement, et sont devenus des centres de commerce et de culture. Ceux du cours moyen, comme York et Carleton, sont arrivés au stage où l'industrie forestière évolue vers la fabrication pure et simple. Enfin, vers les sources de la rivière, le grand comté de Victoria en est encore à la période primitive de la simple récolte des billes. Il renferme 43 pour cent d'illettrés adolescents, tandis que les comtés du cours moyen et inférieur de la rivière n'en renferment que de 4 à 6 pour cent.

La Nouvelle-Écosse ne forme pas, comme le Nouveau-Brunswick, un bloc compact. Rectangle beaucoup plus long que large, se projetant sur la mer et relié latéralement au continent par un

isthme étroit, la Nouvelle-Écosse n'a pas les cours d'eaux importants, ni les larges plateaux de la province voisine. Partant, l'industrie forestière n'y a pas le même développement et s'y trouve plus morcelée. Grande presqu'île, baignée, envahie de tous côtés par les eaux, c'est la mer, c'est la pêche commerciale, nous l'avons vu, qui lui fournit ses principales ressources; l'exploitation forestière et minière n'y vient qu'en second lieu, suivie de près par la culture. De plus, cette exploitation des forêts et des mines ne s'y poursuit pas dans les conditions de « primitivité », de simple récolte, que nous lui avons reconnues ailleurs.

Dans Cumberland, Pictou, Colchester, Cap-Breton, ce n'est pas, comme dans Algoma et Nipissing, la récolte du pin, la recherche et la cueillette des métaux précieux affleurants, pratiquées par une population très clairsemée, nomade, sans cesse changeante. L'exploitation des charbonnages de Cap-Breton, des mines profondes et des scieries de Cumberland, Colchester et Pictou, se poursuit au sein de groupes relativement denses de cultivateurs, d'industriels et de commerçants. En ce qui est plus particulièrement des mineurs, ils sont établis à demeure près de la mine qu'ils exploitent aux gages et sous la direction de compagnies puissantes et dans des conditions de stabilité parfaite. Aussi la présence de ces forts contingents de manœuvres des scieries et de mineurs ne semble-t-elle pas affecter notablement le degré d'instruction de ces comtés. Colchester, Cumberland et Pictou, qui sont en même temps, comme je l'ai dit, des comtés de culture, d'industrie et de commerce, n'ont que de 3 à 6 pour cent d'illettrés. Cap-Breton, qui est en même temps un fort comté de pêche, renferme à peu près 10 pour cent d'illettrés.

Enfin la Colombie-Britannique va nous présenter une dernière manifestation, très frappante, de cette loi sociale, toujours la même sous la diversité des apparences. Cette immense province se déroule depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à l'océan Pacifique, depuis l'île de Vancouver jusqu'à l'Alaska. Les grands plateaux tourmentés de l'intérieur, que ravinent de grandes rivières, recouvrent un sous-sol riche en métaux précieux. Les pentes et les fonds des vallées portent d'épaisses forêts d'arbres

géants. Les rivières, les eaux qui baignent les rivages regorgent de saumons, et d'inépuisables gisements de houille servent d'assises à l'île de Vancouver. Bref, cette grande province est une énorme réserve de productions naturelles, poissons, fourrures, bois, minéraux. Mais elle est aussi un centre d'activité commerciale. Des provinces de la Confédération, c'est celle dont les exportations et les importations sont de beaucoup les plus considérables eu égard au chiffre de la population. En 1891, les exportations du Canada, exclusion faite de la Colombie-Britannique, étaient d'à peu près 19 dollars par tête ; celles de la Colombie-Britannique atteignaient 62 dollars par tête.

Or, il se trouve que ces deux éléments sociaux qui exploitent les productions naturelles de la Colombie, l'un par la simple récolte, l'autre par le commerce et les professions, sont, au recensement, par suite de la division territoriale qui y sert de base, groupés à peu près séparément; de telle sorte qu'il est facile de se rendre compte de leurs niveaux respectifs d'instruction. C'est ainsi qu'apparaît le contraste entre la circonscription tout urbaine de Victoria, qui ne renferme que 3 pour cent d'illettrés, et l'immense circonscription montueuse de l'intérieur, Caribou, pays de chercheurs d'or et de nomades, qui détient le record des illettrés dans tout le Canada : 73 pour cent. Et les trois autres divisions, New-Westminster, Vancouver, Yale (1), viennent se ranger entre ces deux extrêmes, exactement dans la mesure où la nature des lieux, la position géographique et les origines des habitants font prédominer chez eux l'influence du commerce ou celle de la simple récolte (2).

(1) Tout récemment, de nouveaux gîtes ont été mis au jour dans ce comté et une fièvre d'or s'est emparée du pays : les émigrants s'y précipitent.

(2) A consulter, pour les comtés d'exploitation forestière et minière : *Richesse forestière du Canada*, George Johnson, 1895; — *Timber* (special american and canadian number), London, 1895; — *Timber Trades Journal* (special issue), february, 1897; — *The New Ontario*, by Archibald Blue (*Proceedings of Hamilton Association*), 1895-96; — *British Columbia*, 1893 (published by direction of the provincial government); — *The mineral Wealth of British Columbia*, 1893, by D. G. M. Dawson, C. M. G.

III. — COMTÉS DE DÉFRICHEMENT ET DE CULTURE ISOLÉE.

Revenons au Canada oriental et à la province de Québec, dont nous reproduisons ci-dessous la carte.

Les deux comtés d'Ottawa et de Chicoutimi, qui figurent au tableau des illettrés immédiatement au-dessus des comtés de pêche, Saguenay et Gaspé, sont en même temps que des pays de grande exploitation forestière primitive, des comtés de défrichement agricole. De même, les vingt-quatre autres circonscriptions qui figurent au-dessous de la moyenne générale de la province sont, à trois exceptions près, des comtés en voie de défrichement, dont la plus grande partie du territoire ne s'est ouverte tout de bon à la colonisation que dans les vingt ou trente dernières années, ou ce sont du moins des comtés de culture isolée, auxquels les moyens de communication et l'activité commerciale font défaut.

A l'époque actuelle, dans le Canada Est, de même qu'il y a un lieu propre à la pêche (les rivages maritimes du golfe Saint-Laurent et de la côte atlantique), un lieu par excellence pour l'industrie forestière (les plateaux) ; de même il y a un lieu occupé plus spécialement par les défrichements et la culture isolée : ce sont les coteaux (1). Essentiellement les coteaux s'étendent en rubans parallèles le long de toute rivière, à une distance des

(1) Cf. la *Science sociale*, 1897, pp. 128 et suiv. Mes propres observations, faites dans les dix dernières années, sur divers points de la vallée laurentienne, me permettent d'apprécier l'exactitude scientifique des admirables passages où M. Demolins définit les grandes régions naturelles et sociales de la France. Sa description, dans les grandes lignes, peut s'appliquer à la lettre au Canada. Notons, toutefois, deux traits saillants qui différencient le pays laurentien de la France : d'abord la faible hauteur des bordures montagneuses, lesquelles dépassent rarement de sept à huit cents pieds le niveau de la mer, et de cinq à six cents pieds le niveau de la plaine; en second lieu, l'état inculte, ou neuf, incomplètement colonisé, des coteaux et plateaux. Pour ces raisons, la distinction n'est pas aussi tranchée qu'en France entre les diverses régions physiques, d'une part, et les divers régimes de la propriété, de l'autre. En Canada, à l'époque actuelle, les districts agricoles se distinguent principalement par leur degré de culture, de date plus ou moins récente, et leur éloignement plus ou moins grand des centres de commerce.

rives et sur une largeur qui varient d'une manière générale sui-

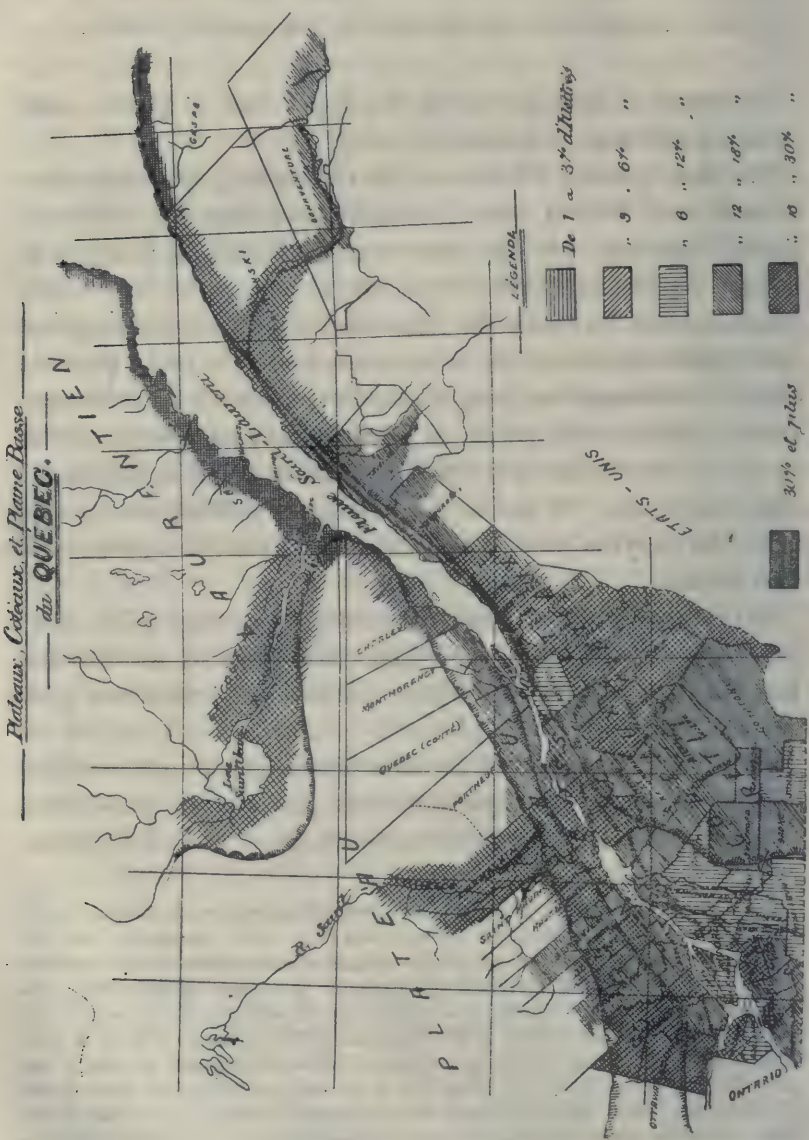

vant l'importance même du cours d'eau et la dureté de l'assise rocheuse du bassin. Dans l'Ontario et le Québec, ils occupent

tout d'abord, sur la rive Nord du Saint-Laurent, une longue zone de transition entre le plateau laurentien et la surface unie du fond de la vallée. Puis, dans le Québec, derrière la plaine basse de la rive Sud du fleuve, les coteaux se produisent de nouveau, alternant, s'entrelaçant avec les petits plateaux, derniers soulèvements des Apalaches. Les rivières Ottawa, Saint-Maurice, Saguenay, ont également leurs bordures de coteaux, — moins amples que celles du fleuve et plus rapprochées des rives, — s'insinuant le long de leurs cours jusque dans les profondeurs du plateau laurentien.

Les premiers colons, arrivant par la voie du fleuve et débarqués à Québec, trouvèrent donc tout d'abord sous leurs pas la plaine, et ils furent d'autant moins tentés de rechercher de préférence les coteaux que ceux-ci offraient en général moins d'avantages naturels que la plaine et ils opposaient plus d'obstacles à la colonisation. A l'état primitif, en effet, la végétation forestière est plus touffue sur les coteaux que dans la plaine; le sol y est non seulement plus accidenté que dans la plaine, mais plus variable dans sa composition, ici plus léger, là, moins profond, et partout plus embarrassé de broussailles et de roches; bref, le défrichement y est plus pénible, la culture plus difficile, plus exigeante.

Dans l'ordre naturel des choses, la région de plaine devait donc être colonisée avant celle des coteaux, et de fait elle l'a été. Il s'est même produit un arrêt dans la marche, une crise sérieuse dans le progrès agricole des Franco-Canadiens, le jour où les terres « franches » et « planches » de la vallée étant toutes occupées, il fallut aux fils « d'habitants » s'engager sur les sables et dans les coteaux. C'est de cette époque que date ce fort courant d'émigration qui a enlevé des milliers de bras à l'agriculture de la province de Québec, pour le profit des centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre.

Il y a beau temps aujourd'hui que la plaine a traversé la période de défrichement; sur bien des points, même, elle a accompli, ou est en train d'accomplir, son évolution vers le type de la culture commerciale. Et, comme d'autre part les plateaux

et en particulier ceux du Nord-laurentien, — encore plus éloignés du fleuve et plus revêches à la colonisation que les coteaux, — n'ont guère encore été exploités que pour le bois, les coteaux, avec quelques petits plateaux adjacents, restent le milieu par excellence des défrichements, de la culture en terres neuves.

Dans le travail du défricheur, rien ne pousse vers l'instruction. Le défricheur chez nous est pauvre; il s'engage dans l'épaisse forêt, ayant souvent pour seul bien sa hache et des provisions pour quelques mois. Il abat chaque année quelques acres de forêt, traîne à la rivière ou à la scierie voisine les plus belles pièces de bois, tasse et brûle les morceaux restés sur le champ, loue ses services temporairement à titre de journalier dans les chantiers à bois. Et, dans la suite des années, — si la misère et les dettes ne l'ont contraint à émigrer vers la ville, — il lui faut encore nettoyer le sol hérissé de souches et de roches.

La culture proprement dite reste ici à l'état rudimentaire : à peine quelques récoltes de grains et de fourrages prises dans les premières années, sur la cendre des « brulés », sans le secours de la charrue. Ces travaux rudes et primitifs se rapprochent à certains égards de la simple récolte; comme celle-ci, ils n'assurent ni l'aisance ni la stabilité, et ont en cela une influence déprimante. C'est la lutte corps à corps de l'homme pauvre et mal armé contre la nature, lutte d'où il s'estime heureux de sortir avec la vie sauve. Dans son existence, tout, hors l'absolu nécessaire, est mis de côté et l'instruction est pour lui un luxe défendu.

Mais une élite parmi ces défricheurs triomphe des difficultés du début et prend pied fermement dans la culture. Les défrichements, en effet, n'occupent pas toute l'étendue des coteaux. On trouve, dans cette région, des paroisses de culture relativement ancienne, dont la plus grande partie des terres sont suffisamment libres de souches, de broussailles et de roches pour que la charrue puisse y circuler facilement. Mais la culture y conserve un caractère spécial. Le sol naturellement moins productif que celui de la plaine, exigeant l'application de méthodes plus savantes, de procédés plus intensifs, qui ne sont pas à la

portée du plus grand nombre, y livre en général des produits moins abondants; la culture s'y restreint, la population y reste plus clairsemée. Le mamelonnement, les accidents de la surface, forcent les habitants à espacer leurs demeures, rendent les communications plus difficiles, entravent plus ou moins le passage des voies ferrées, gênent le mouvement du commerce : c'est le type de la culture vivrière, isolée.

La culture ainsi entendue, par la production de grains et de fourrages variés, par l'élevage de diverses espèces animales requérant des soins particuliers, stimule il est vrai la réflexion, la prévoyance, délie l'esprit, mais encore faiblement, à cause de l'étroite limite dans laquelle elle se renferme. La pratique agricole devient rapidement routinière, et l'instruction ne se présente pas comme un moyen indispensable de gagner sa vie; on se dispense de l'effort nécessaire pour l'obtenir.

Maintenant, que l'on examine la carte de l'Ontario ci-jointe : on voit au premier coup d'œil que la zone principale des coteaux, région de défrichements et de culture nouvelle et isolée, occupe, au point de vue du développement de l'instruction, comme au point de vue du régime du travail, une position intermédiaire entre le plateau forestier du Nord laurentien, et la plaine du centre à culture commerciale. On peut dire que cet ensemble de comtés est à cheval sur la moyenne de la province; aucun ne descend très bas, aucun ne s'élève très haut.

Le résultat serait encore plus apparent si les comtés en question étaient tous, en entier, compris dans la zone des coteaux, étaient tous également soumis à l'influence exclusive des défrichements et de la culture isolée. Mais certains d'entre eux, comme Addington, les trois Hastings, Simcoe-Est, Bruce-Nord, Peterboro-Est, Victoria-Nord, débordent sur les chantiers à bois du plateau laurentien, ou, du moins, sont influencés directement par les phénomènes qui s'y développent; ce sont ceux de tout le groupe qui renferment les plus fortes proportions d'illettrés. Au contraire, d'autres de ces comtés de coteaux, comme Cardwell, Northumberland-Est, Peterboro-Ouest, Simcoe-Nord, Victoria-Sud, se rattachent par une extrémité à la plaine, ou con-

finent aux havres du fond de la baie Georgienne, et doivent au voisinage commercial d'être sensiblement en avance en fait d'instruction sur les comtés purement de coteaux.

A l'extrémité Est de l'Ontario, les concordances entre les régions physiques, les régimes du travail et les degrés d'instruction sont moins marqués, à cause de la présence de certains éléments de race, sur lesquels nous aurons à revenir plus tard.

Dans l'autre grande province agricole, Québec, même simplicité et même complexité à la fois : même simplicité du phénomène essentiel, même complexité des circonstances qui l'entourent. Il est facile de constater ici que les comtés de coteaux, d'une manière générale, font la chaîne entre les comtés de pêche des rivages maritimes, les comtés de grande exploitation forestière du plateau laurentien et les comtés de culture commerciale de la plaine. Mais, comme dans l'Ontario, il ne se trouve guère de comté qui soit entièrement compris dans la région des coteaux, ou dont la population soit d'une manière exclusive engagée dans les défrichements ou la culture isolée.

Dans Rimouski, les coteaux viennent, sur une certaine étendue, aboutir directement au rivage, et la pêche s'y poursuit accessoirement à la culture des terres neuves et à l'exploitation du bois. Dans Chicoutimi, Champlain, Argenteuil, Ottawa, Pontiac, les défrichements en bordure le long des rivières, se trouvent encaissés dans le plateau laurentien, associés par conséquent aux phénomènes de l'exploitation forestière, ou plus exactement dominés par eux. Les comtés de l'extrémité Nord-Est du massif des coteaux et petits plateaux de la rive Sud, Beauce et Mégantic, sont caractérisés à la fois par les défrichements et la culture isolée, supplémentés d'exploitation forestière et minière. Les comtés de la partie Sud-Ouest de ce massif ont les mêmes particularités, mais ils sont, en outre, comme nous le verrons amplement ci-après, beaucoup plus pénétrés par le commerce. Et l'on peut voir que le niveau d'instruction des comtés de coteaux, pays de défrichements et de culture isolée, tend à baisser sur le bord des rivages maritimes ou à la lisière des hauts plateaux forestiers; il s'élève sensiblement, au contraire, dans le voisi-

nage de villes ou de campagnes populeuses et commerçantes.

De curieux cas de complication sont ceux des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, sur la rive Nord du Saint-Laurent; de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, sur la rive sud, en aval de Québec. Par suite de leur conformation de rectangle allongé, ces comtés, partant du fleuve, se trouvent traverser successivement la plaine et les coteaux, pour aller se perdre dans la solitude des plateaux élevés. Sur les riches alluvions de la rive où passe la voie ferrée, sont quelques paroisses de culture ancienne et riche: au second plan, une suite de paroisses aussi de culture ancienne, mais en même temps isolée et vivrière; enfin, tout à fait dans « les hauts », la série des établissements en terres neuves. Et, comme c'est la culture en terres isolées et la culture en terres neuves qui occupent la plus grande place, l'indice général d'instruction du comté, moyenne des indices particuliers de chacune des parties, est faible; la proportion moyenne des illettrés est forte.

Charlevoix et Dorchester semblent bien être les deux divisions de la province où règne le plus exclusivement la culture isolée. Mais, sans contredit, l'*ensemble* le plus remarquable, le plus compact, de comtés de ce type, forme ce qu'on appelle le district de Trois-Rivières.

Physiquement et socialement, la région de Trois-Rivières se différencie à la fois de la région de Québec et de la région de Montréal, entre lesquelles, — sur toute la profondeur habitée de la rive Nord, et sur une profondeur moindre de la rive Sud, — elle se développe. Au point de vue agricole, elle est à peu près dans les mêmes conditions que la région de Québec, mais manifestement moins bien partagée que la région de Montréal. La plaine argileuse y a beaucoup moins d'ampleur; les sables en plusieurs endroits atteignent le fleuve; les coteaux surgissent à une faible distance de la rive, et se prolongent en bordure le long des nombreux cours d'eaux à cascades. La culture vivrière et isolée est de beaucoup le type dominant.

Au point de vue commercial, Trois-Rivières est, des trois régions, la moins bien située. Québec, et encore plus Montréal,

doivent à leur position géographique aux points extrêmes de la vallée, l'un à l'entrée de l'océan, l'autre à la porte du marché américain, d'être les aboutissements de grandes entreprises de transports. Trois-Rivières n'est qu'un arrêt sur la voie. Hors cette grande industrie forestière primitive du Saint-Maurice (qui s'en va aujourd'hui déclinant), rien n'a pu attirer là les capitaux et l'initiative. Les campagnes de ce district ont été les dernières à recevoir les voies ferrées. Dans le plus grand nombre des paroisses, le commerce, jusqu'à ces derniers temps, n'a guère trouvé à s'alimenter, et, encore aujourd'hui, c'est le petit commerce qui domine, lorsque commerce il y a.

Bref, dérobé au mouvement commercial par le voisinage absorbant de Québec et de Montréal, resserré de toutes parts entre ses coteaux à culture modeste, Trois-Rivières est un milieu quasi fermé, comme le témoigne bien chez lui la conservation tout à fait remarquable des anciens usages et des anciennes idées (1). Et l'on peut voir que, dans ce district de culture isolée, à l'exception de la petite ville de Trois-Rivières, toutes les divisions renferment plus, et très souvent beaucoup plus, que le nombre moyen d'illettrés dans l'ensemble de la province.

IV. — COMTÉS DE CULTURE COMMERCIALE ET VILLES DE COMMERCE.

Reportons-nous, une dernière fois, au tableau des illettrés du Québec, et relevons sur la carte la position des 34 divisions rurales ou urbaines qui dépassent la moyenne d'instruction usuelle. Nous constatons trois faits : premièrement, à fort peu d'exceptions, ces divisions sont situées en entier dans une même région physique : la plaine (2) ; deuxièmement, elles rayonnent

(1) M. Benjamin Sulte, dont l'autorité en cette matière est très grande, me fait observer que, dans la région de Trois-Rivières, plus que dans celle de Québec et beaucoup plus que dans celle de Montréal, on relève de ces familles dont l'établissement remonte aux origines de la colonie, et qui, tout en envoyant à chaque génération de nombreux émigrants au dehors, se sont perpétuées sur un même domaine, dans une paroisse, dans un rayon circonscrit.

(2) Bien entendu, il n'est question ici que de la partie *peuplée* des comtés. Ainsi, Kamouraska, sur le bas Saint-Laurent, a la plus grande partie de son territoire sur

visiblement autour des deux principaux centres urbains, Québec, Montréal : troisièmement, elles se massent d'une manière sensible sur le cours des rivières Richelieu et Yamaska, et sur le haut Saint-François. Or, ces trois phénomènes (groupement en plaine, dans le voisinage des villes, le long des voies fluviales du Sud-Ouest), se ramènent à un seul : influence du commerce. En d'autres termes, c'est parce que la plaine et les centres urbains sont des foyers d'activité commerciale, c'est parce que les rivières du Sud-Ouest sont des routes de commerce, que, sous leur horizon, le niveau de l'instruction populaire s'élève d'une manière si visible.

La plaine est, en effet, le milieu caractéristique de la culture industrielle, commerciale. Plusieurs conditions concourent à produire ici ce résultat. Les premiers colons, — j'en ai dit un mot précédemment, — furent amenés à occuper tout d'abord la plaine à cause de sa proximité du fleuve, de la moindre densité de la forêt, de la présence ici et là, sur la rive et dans les îles, de prairies naturelles dont ils firent des communes, enfin, à cause de la fertilité primitive de la couche arable, formée en maint endroit de fines alluvions, partout d'une grande profondeur, et de composition peu variable sur de fortes étendues. Les terrains perdus, incultes, sont aujourd'hui fort rares sur ce fond de terre fertile où la population s'est de bonne heure agglomérée.

En outre, le fleuve a été de tout temps une grande voie naturelle pour l'écoulement des produits, et c'est sur ses bords que les villes de commerce nécessairement ont surgi. Québec, Montréal ont commencé par être les points de concentration de la fourrure, puis du bois; mais depuis, ils sont devenus de grands

les coteaux, mais presque toute sa population est dans les vieilles paroisses de la plaine bordant le fleuve. Et le niveau d'instruction y est élevé en comparaison des comtés voisins, de Bellechasse, par exemple, colonisé jusqu'à la frontière et dont plus du tiers de la population habite les terres neuves.

La même observation s'applique aux comtés de Montmorency, de Québec, de Portneuf, lesquels ont à l'arrière-plan de fortes étendues rugueuses, montueuses, mais qui sont restées vacantes. Aujourd'hui qu'un chemin de fer relie la ville de Québec au lac Saint-Jean, à travers l'intérieur, la colonisation de ces parties difficiles va pouvoir s'effectuer. Mais pour le moment ces divisions conservent plutôt la caractéristique de la culture en plaine, sur sol profond.

marchés pour l'approvisionnement des campagnes circonvoisines, aussi bien que de grands débouchés pour la consommation et l'expédition des denrées agricoles, La prospérité de la plaine rurale a contribué au développement des centres urbains, des havres maritimes, mais ceux-ci à leur tour ont réagi sur la plaine et lui ont imprimé le caractère mercantile.

Tout cela est doublement vrai de la région de Montréal. Ici la plaine atteint trente lieues de largeur, et, vers l'Est, se soude par de douces gradations au bloc des vallons et petits plateaux les plus favorablement situés. L'un des foyers de l'ellipse ainsi définie est occupé par Montréal, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent, point intérieur extrême de la navigation fluviale pour les navires océaniques, centre où convergent toutes les grandes lignes du réseau ferré rayonnant à travers le Canada et les États-Unis, sur toute la largeur du continent. Le Saint-Laurent porte jusqu'ici les navires et les produits à destination ou à provenance de tous les pays du monde, et reçoit le tribut du Richelieu, lequel, servant de décharge au lac Champlain et relié par un canal au cours de l'Hudson, a été longtemps la principale voie de transport entre la vallée laurentienne et les États-Unis. L'avènement des chemins de fer a quelque peu diminué l'importance de la rivière Richelieu comme route de commerce, mais la plaine elle-même n'a, par suite de cet avènement, rien perdu des avantages de sa position géographique. Les voies ferrées, y ont trouvé le chemin le plus direct et le plus facile vers les centres industriels populeux de la république voisine.

Le Saint-François n'est pas, comme le Richelieu, une rivière de plaine, mais une rivière de pays vallonneux, coupée de cascades, non navigable sur la plus grande partie de son cours. Et pourtant, il n'a pas peu contribué à mercantiliser le pays qu'il traverse. Car c'est en suivant ses rives et celles de son affluent, le Coaticooke, que le premier grand chemin de fer canadien, le Grand-Tronc, s'est pratiqué une issue à travers les coteaux vers le havre de Portland. Cette extrémité de la région des coteaux et petits plateaux est aujourd'hui, presque au même degré que la plaine, sillonnée de chemins de fer.

Sur toute cette étendue, on trouve la culture à la fois plus développée et plus spécialisée que dans les régions circonvoisines. Dans les comtés joignant Montréal et le Richelieu (Chambly, Verchères, Rouville, Saint-Jean, Iberville, Missisquoi, etc.), la culture caractéristique est celle du foin, que le propriétaire fait charroyer à la ville l'hiver, ou expédie en balles pressées, sur barges ou sur wagons, aux États-Unis. Parfois même, ce cultivateur fera du commerce proprement dit, achètera de ses voisins leurs récoltes, qu'il emmagasinera dans ses propres hangars, le long des voies ferrées. Il finira peut-être par brasser pas mal d'affaires; comme au commerçant, il lui arrivera de s'enrichir; comme au commerçant, il lui arrivera peut-être aussi de faire faillite, d'avoir à déposer son bilan. Ce type est bien connu dans les bureaux des avocats de Montréal.

Dans les « cantons de l'Est », on observait, il y a quelques années, on observe encore aujourd'hui, quoique l'industrie ait quelque peu décliné, le type de l'éleveur et de l'emboucheur : l'éleveur qui fait paître dans ses herbages ces beaux bœufs Durham, Hereford, Angus, et ces vaches Jerseys, qui ont fait la réputation des Cochrane et la fortune de nombre de « farmers », dans Compton, Stanstead, Richmond, etc. L'emboucheur, qui, à l'automne, visite les parties reculées, montagneuses, et achète aux colons des terres neuves les bestiaux maigres qu'il engraissera dans ses étables pour les exporter ensuite en Angleterre. Pour lui, comme pour le commerçant, le succès repose sur l'habileté dans l'achat et la vente.

Huntingdon, Saint-Hyacinthe, Bagot, Shefford, Brome se distinguent par l'industrie laitière pratiquée en vue de l'exportation, et imposant des méthodes plus perfectionnées de culture avec une certaine pratique des affaires. Dans Hochelaga, et la banlieue de Montréal, c'est la production des légumes, des fruits et autres menues denrées pour l'approvisionnement des marchés, avec son continuel va-et-vient de la campagne à la ville. Enfin, sur d'autres points, comme dans certaines paroisses de Montcalm, c'est la culture du tabac qui tient la place. Ce seul comté, en 1891, a produit près de 1 million de livres de cette feuille, le quart de la production totale de la province.

L'Ontario nous présente le même phénomène. C'est sur la belle plaine ondulant entre les lacs Ontario, Érié et Huron, rayonnant autour des villes de Toronto, Hamilton et London, découpée en damier par les chemins de fer, que se massent les comtés les plus avancés en fait d'instruction usuelle. Que ce soit la grande production fromagère, comme dans les Perth et les Oxford, la grande production fruitière, et au premier rang celle du raisin, comme dans Lincoln-et-Niagara, Wentworth, Welland, Monck, Halton et Peel, ou l'élevage des animaux de race, comme dans les Middlesex, les Huron, les Grey, les Bruce et les Wellington, c'est dans cette région, de toute la province, que la culture commerciale se produit avec le plus d'intensité, avec le moins d'alliage.

L'Ontario a, pour ainsi dire, une colonie dans l'Ouest canadien, puisque ce sont ses émigrants qui ont fourni de beaucoup le principal contingent de la population du Manitoba. Cette dernière province est une vaste plaine débarrassée d'avance d'arbres et de roches, livrée tout entière à la culture spéciale et mercantile, et, — eu égard au nombre de ses habitants, — fort bien pourvue de voies ferrées. Et l'on peut voir que le nombre de ses illettrés, dans ce pays de colonisations toute récente, est très petit, particulièrement dans la ville de Winnipeg, et dans les comtés les plus caractérisés par la production intense, exclusive, du froment, Selkirk, Marquette. Par opposition, les territoires voisins, ceux surtout de l'extrême Nord et de l'extrême Ouest, Saskatchewan, Alberta, de colonisation récente comme le Manitoba, mais dont la surface moins unie et plus embroussaillée, présente des conditions de défrichement assez rapprochées de celles que nous avons observées dans l'Ontario et le Québec, Alberta et Saskatchewan, dis-je, renferment de fortes proportions d'illettrés. Il est vrai qu'ici la question se complique d'un élément de race sur lequel nous reviendrons plus tard.

Déjà, parlant de la pêche, j'ai dû attirer l'attention sur le niveau élevé d'instruction de la région mi-agricole, mi-industrielle et commerciale du Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse : Colchester, King, Hants, Pictou, Annapolis. Il ne me reste plus qu'à signaler

le cas de l'Ile de Prince-Édouard. Cette province minuscule offre un certain développement de la pêche. En 1891, elle a exporté pour un peu plus de 300.000 dollars de poissons. Mais ses exportations de produits agricoles (grains, fourrages et animaux) atteignaient en même temps près de 800.000 dollars. C'est donc avant tout un pays de culture, et de culture en plaine. Elle est connue pour celle de toutes les provinces qui renferme le moins de terrains rocheux et perdus, et on l'appelle souvent la province-jardin « *the Garden Provence* ». Aussi le niveau d'instruction y est-il élevé, et, dans la classe des adolescents, la moyenne générale des illettrés est plus petite pour l'Ile de Prince-Édouard que pour toute autre province.

L'influence du régime du travail sur le développement de l'instruction populaire se trouve, je pense, surabondamment établie. A l'aide de cette simple donnée, nous avons pu nous rendre compte, jusque dans ses détails, de l'ordre de répartition des illettrés sur les différents points des provinces. Et pourtant, tout n'a pas été expliqué. Il est un deuxième facteur social auquel, chemin faisant, nous nous sommes à trois ou quatre reprises, heurtés, et qu'il va falloir dégager complètement.

(*A suivre.*)

Léon Gérin.

LE CENTENAIRE DE DESCARTES

LES

IDÉES SOCIALES DE DESCARTES

« D'APRÈS LE DISCOURS DE LA MÉTHODE ».

On ne s'est guère occupé, jusqu'ici, des idées « sociales » de Descartes. Cela vient sans doute de ce que le point de vue social cède toujours le pas, dans les préoccupations des philosophes, au point de vue métaphysique. Cela vient aussi de ce que les idées de cette catégorie occupent en apparence un si petit coin dans l'édifice doctrinal cartésien, qu'on ne saurait chercher à les mettre spécialement en relief sans se donner l'air de « chercher midi à quatorze heures ».

C'est cette tâche qui nous sourit, tâche qui n'est pas d'ailleurs sans actualité, puisqu'on vient de célébrer à La Haye, il n'y a pas longtemps, le troisième centenaire du grand penseur tourangeau. Les compatriotes de Rabelais ont leurs quarts d'heure de sérieux ; les vignerons collègues de Paul-Louis Courier savent, quand il le faut, remiser le dénigrement pour laisser place libre à l'admiration ; les sceptiques électeurs du radical Wilson daignent honorer, à leurs moments perdus, le conservateur prudent qui ne voulait pas entendre parler de révolutions politiques et refusait de « toucher » l'argent de ses admirateurs pour subvenir aux frais de ses expériences.

A côté du Descartes métaphysicien, il y a un Descartes sociologue. Ce Descartes-là est peu visible. Il est comme perdu et noyé dans l'irradiation de l'*autre*. Il existe toutefois ; mais il faut, pour ainsi dire, en recoller les tronçons épars. Il faut le surprendre dans ses écrits, hors de l'exposition proprement dite, dans une digression, dans une parenthèse, dans une comparaison. Et quelles charmantes comparaisons dans ce style à demi enfantin de Descartes ! Lui-même se proclamait « amoureux de la poésie », et se plaisait à reconnaître que « la gentillesse des fables réveille l'esprit » et les courtes échappées de sa pensée sur le monde concret, sur les détails de la vie réelle, sur les paysages de la nature, pourraient, à elles seules, fournir à quelque amateur le sujet d'un ouvrage exquis.

Bornons-nous, pour ne pas nous disperser, — et aussi pour demeurer sur un terrain familier à l'ensemble de nos lecteurs, — à l'ouvrage classique par excellence, et qui contient en germe, à peu de choses près, toute la philosophie de Descartes : le *Discours de la Méthode*. Nous y évoluerons plus facilement, et l'auteur, parlant constamment de lui-même, de sa formation, de ses voyages, de son mode d'existence ; rencontre plus fréquemment — sans s'en douter peut-être, — l'occasion de soulever les plus intéressants problèmes sociaux.

I

La première des questions sociales est celle de l'*éducation*. Elle vient au premier rang par antériorité, et aussi par importance. Ceux qui travaillent, par exemple, à la solution de la question ouvrière, finissent plus ou moins par reconnaître que le « pli » subi par l'ouvrier durant son enfance et sa première jeunesse, est le grand facteur du problème. Voilà pourquoi ce dernier présente tant de faces, suivant les régions où on l'étudie. Tous les réformateurs sont donc amenés, par la force des choses, à s'occuper de l'éducation. Descartes, quelque tourné qu'il soit vers la pure métaphysique, n'échappe pas à cette nécessité. Avant

Montesquieu, avant Taine, avant Le Play, il reconnaît combien le « milieu » influe sur l'orientation de la vie. Il songe, dans son « poêle », que, « pour ce que nous avons tous été enfants avant que d'être hommes, et qu'il nous a fallu longtemps être gouvernés *par nos appétits et nos précepteurs,* qui étaient souvent contraires les uns aux autres, et qui, ni les uns ni les autres, ne nous conseillaient peut-être pas toujours le meilleur, il est presque impossible que nos jugements soient si purs ni si solides qu'ils l'auraient été, si nous avions eu l'usage entier de notre raison dès le point de notre naissance, et que nous n'eussions été jamais conduits que par elle (1) ».

L'homme n'est donc pas un être abstrait, isolé. Il tient par mille liens à son entourage. Une série d'influences sociales le rive au passé. Ce passé, Descartes peut vouloir s'en affranchir et le contredire; le proscrire absolument, il n'y songe pas. C'est que ce passé a sa valeur éducatrice, et le philosophe, grand lecteur lui-même, veut qu'on aime les livres, cette « conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés ». Il blâme seulement, avec Montaigne, ce que ce dernier appelle la « suffisance purement livresque ». Lisez assez, beaucoup même, mais pas trop, et contrôlez vos lectures par des voyages.

Les voyages, pour Descartes, sont un des éléments essentiels de l'éducation : « Il est bon de savoir quelque chose des mœurs de divers peuples, afin de juger des nôtres plus sainement, *et que nous ne pensions pas que tout ce qui est contre nos modes soit ridicule* et contre raison, ainsi qu'ont coutume de faire ceux qui n'ont rien vu (2). » Lui-même donne l'exemple, et ne fait, pendant neuf ans que « rouler çà et là à travers le monde, tâchant d'y être spectateur plutôt qu'acteur en toutes les comédies qui s'y jouent. » Pourquoi les voyages sont-ils si instructifs? Parce qu'on y coudoie l'homme réel, et surtout l'homme social, se démenant dans son milieu naturel.

« Il me semblait que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les

(1) 2e partie.
(2) 1re partie.

affaires qui lui importent, et dont l'événement le doit punir bientôt après s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres dans son cabinet..... (1) ».

Au reste, brillant élève du collège de La Flèche, animé d'une sincère reconnaissance à l'égard de ses maîtres, Descartes n'en éprouve pas moins une insurmontable répulsion à l'égard des « disputes » scolastiques, toujours à la mode dans l'éducation d'alors. Bien qu'il brillât personnellement dans les argumentations de collège, il jugeait le système fort défectueux : « Je n'ai jamais remarqué non plus que, par le moyen des disputes qui se pratiquent dans les écoles, on ait découvert aucune vérité qu'on ignorât auparavant; car pendant que chacun tâche de vaincre, on s'exerce bien plus à faire valoir la vraisemblance qu'à peser les raisons de part et d'autre; et ceux qui ont été longtemps bons avocats ne sont pas pour cela par après meilleurs juges » (2).

Bien ou mal élevé, l'enfant arrive à l'âge d'homme. La question qui se pose est celle du choix d'une carrière. On sait qu'elle préoccupe fort nos moralistes et nos économistes d'aujourd'hui. Le *Figaro*, tout dernièrement encore, publiait une suite d'articles sur « Nos fils », et intitulait la série entière : « Qu'en ferons-nous? »

Le principal défaut de la jeunesse actuelle, chez nous, est le manque d'initiative. Elle fait queue aux antichambres officielles, se laisse porter doucement par la routine à des situations modestes et sûres, qui lui épargnent l'embarras de toute détermination personnelle. Descartes priserait peu cette jeunesse-là. Aventureux lui-même, héros de cape et d'épée, engagé volontaire dans cette curieuse Guerre de Trente ans, sachant au jour donné se comporter brillamment sur le champ de bataille, et le lendemain mettre à la raison, par quelques mots énergiques, des mariniers prêts à l'assassiner sur leur bateau, le fier cadet de la noble famille Descartes professe une haute estime pour l'esprit de décision, de fermeté, on peut même dire d'obstination. Il se promet à lui-même d'être « ferme et résolu dans ses ac-

(1) 1re partie.
(2) 6e partie.

tions ». Que la direction soit sûre ou laisse quelque doute, l'essentiel est d'aller de l'avant. Il faut faire *comme si elle était sûre*, « imitant en ceci les voyageurs qui, se trouvant égarés en quelque forêt, ne doivent pas errer en tournoyant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ni encore moins s'arrêter en une place, mais marcher toujours le plus droit qu'ils peuvent vers un même côté, et ne le changer point pour de faibles raisons, encore que ce n'ait peut-être été au commencement que le hasard seul qui les ait déterminés à le choisir; car, par ce moyen, s'ils ne vont justement où ils désirent, ils arriveront au moins à la fin quelque part, où vraisemblablement ils seront mieux que dans le milieu d'une forêt (1) ». Jamais rêveur, dans ses conseils, ne porta mieux à l'action.

C'est avec l'arme de l'initiative que l'homme doit donc entrer dans la vie. Diverses professions s'offrent alors. Descartes, au début du *Discours de la Méthode,* dit son mot sur plusieurs d'entre elles, et leur décerne des éloges imprégnés, à certains endroits, d'une légère et délicate ironie. Il constate, par exemple, que la jurisprudence et la médecine « apportent des honneurs et des richesses à ceux qui les cultivent ». Ces deux sciences, en effet, confèrent une situation matérielle que la poésie ou les mathématiques ne peuvent octroyer par elles-mêmes. Il constate encore que « la philosophie donne moyen de parler *vraisemblablement* de toutes choses, et se faire admirer *des moins savants* ». Cette fois l'égratignure est cruelle. Mais, quand on songe à l'empire exercé sur les masses par certaines abstractions qu'elles ne comprennent guère, on ne peut s'empêcher de reconnaître, avec Descartes, que la philosophie, — une philosophie superficielle et sophistique, — est effectivement un des moyens d'action sociale les plus employés. Ces moyens-là, le sage, bien entendu, les dédaigne.

Dans la troisième partie du *Discours,* Descartes passe encore en revue les occupations des hommes. Il fait ce que les Jésuites de La Flèche auraient appelé son « élection ». Il choisit le genre

(1) 3e partie.

de vie qui lui semble le meilleur, au moins pour lui-même. Ce genre de vie, c'est la pure absorption intellectuelle, la recherche assidue de la vérité. La profession qu'il embrasse n'est pas celle de philosophe-écrivain. «..... Mon inclination, dit-il, m'a toujours fait haïr le métier de faire des livres (1) ». C'est la vocation de philosophe-penseur. Il écrit en amateur, en gentilhomme, parce qu'il ne peut autrement exprimer ce qu'il pense. Il laisse aristocratiquement tomber de sa plume, en quelques pages condensées, les hautes spéculations qui l'ont préoccupé durant des années entières; et, quand il écrit en latin, il a un duc (2) pour traducteur.

Telle est la ligne de conduite qu'il indique à une élite, mais à une élite seulement. En réalité, Descartes a conscience de la différence profonde qui existe entre ses aptitudes et celles du vulgaire. A plusieurs reprises, il prend soin de déclarer qu'*il ne veut pas qu'on l'imite*. Il veut qu'on choisisse, mais en dehors de sa voie à lui, qu'il juge trop périlleuse pour les autres. Ses recommandations à ce sujet pourraient se traduire ainsi : « Vous savez, je suis un original. Contemplez-moi si cela vous fait plaisir; mais n'essayez pas de passer par où je passe. Vous vous rompriez les reins. » Encore un trait de bon sens pratique à l'actif de ce grand brasseur d'abstractions.

II

Une fois lancé dans la vie, l'homme se trouve en contact avec trois espèces d'autres hommes : des inférieurs, des égaux, des supérieurs.

Descartes s'est-il occupé des « classes laborieuses », des prolétaires, de ce monde ouvrier qui attire aujourd'hui tant de sollicitudes, sincères on prétendues? Il s'en occupe, dans le *Discours*, à plusieurs reprises. Ce ne sont, il est vrai, que de brefs aperçus, mais qui, dans leur brièveté, ne manquent pas d'éloquence. Dès

(1) 6e partie.
(2) Le duc de Luynes, qui traduisit les *Méditations*.

les premières pages, l'auteur, parlant des mathématiques, observe qu'elles ont « des inventions très subtiles, et qui peuvent beaucoup servir, tant à contenter les curieux qu'à faciliter tous les arts *et diminuer le travail des hommes.* » Et plus loin ? « Je me plaisais surtout aux mathématiques, à cause de la certitude et de l'évidence de leurs raisons; mais je ne remarquais point encore *leur vrai usage;* et, pensant qu'elles ne servaient qu'aux arts mécaniques, je m'étonnais de ce que leurs fondements étant si fermes et si solides, on n'avait rien bâti dessus de plus relevé (1). »

La gloire, le *relèvement* des mathématiques, c'est donc, de l'aveu de Descartes, *le soulagement de l'ouvrier.*

Une plus longue citation, empruntée à la sixième partie du *Discours,* achèvera de nous montrer, dans toute sa portée sociale, la pensée de l'auteur.

Parlant de ses spéculations philosophiques, il dit expressément :

Elles m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, *on en peut trouver une pratique* par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux, et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons *les divers métiers de nos artisans,* nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels il sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. Ce qui n'est pas seulement à désirer pour l'invention *d'une infinité d'artifices* qui feraient qu'on jouirait sans aucune peine des fruits de la terre et de toutes les commodités qui s'y trouvent, mais principalement aussi pour la conservation de la santé..... »

Nous verrons plus loin ce dernier point de vue. Contentons-nous d'observer pour le moment que Descartes aperçoit, dans l'avenir, la création des *machines.* Sans doute ce n'est pas à l'ou-

(1) 1re partie. Les lecteurs familiarisés avec la langue de Descartes savent que les mots « *pensant* qu'elles ne servaient » doivent se traduire : « *convaincu* qu'elles ne devaient servir ».

vrier qu'il songe exclusivement, ni peut-être même principalement; la machine lui apparaît avec tous ses avantages « en bloc », mais la diminution du travail des « artisans » est évidemment, à ses yeux, un des bienfaits qu'il espère voir surgir des futurs progrès de la science.

Ces « artisans », Descartes les estime, et il ne s'en cache pas. Il préfère leur concours salarié, pour l'aider dans ses expériences, au concours volontaire et gratuit que lui offrent ses disciples (1). Les bons « artisans » font leur besogne tranquillement, consciencieusement, sans troubler l'expérimentateur. Les « volontaires », eux, travaillent trop en amateurs et dérangent le savant par la multiplicité des questions oiseuses qu'ils lui posent. Trait bien curieux, — et bien peu remarqué, ce nous semble, — que cette prééminence accordée par le savant à la « main-d'œuvre ouvrière », sur la bonne volonté enthousiaste, mais capricieuse, de ses admirateurs les plus empressés.

Descartes ne se contente pas d'estimer le « prolétaire », et de songer à son bien-être matériel. Il lui rend hommage au point de vue intellectuel, en se faisant de l'éloquence une conception très populaire, et aussi en prenant la défense de l'homme simple et naïf contre les faux savants qui l'exploitent.

On connaît l'idée que Buffon se fait de l'éloquence. C'est une qualité aristocratique, comportant plus de finesse que de puissance, et uniquement réservée « au petit nombre de ceux dont la tête est ferme et le goût délicat ». Une certaine logique revêtue d'élégance, voilà ce qui fait l'orateur, à en croire le *Discours sur le style*. Tout autre est ce mortel privilégié, d'après le *Discours de la Méthode*. Buffon ne consultera que les gens « comme il faut ». Descartes consulte déjà tout le monde.

« J'estimais fort l'éloquence, dit-il, et j'étais amoureux de la poésie; mais je pensais que l'une et l'autre étaient des dons de l'esprit, plutôt que des fruits de l'étude. Ceux qui ont le raisonnement le plus fort, et qui digèrent le mieux leurs pensées, afin de les rendre claires et intelligibles, peuvent toujours le mieux

(1) 6e partie.

persuader ce qu'ils proposent, *encore qu'ils ne parlassent que bas-breton et qu'ils n'eussent jamais appris de rhétorique.....* » (1). La poésie lui inspire des réflexions analogues. Comme beaucoup de gentilshommes, Descartes tend plus volontiers la main au bas peuple qu'à la bourgeoisie. Un paysan qui a de la verve le séduit mieux qu'un avocat.

Ce qui lui déplaît souverainement, en tout cas, c'est l'empire artificiel qu'usurpent, sur les esprits crédules et naïfs, de faux savants ambitieux, qui bernent les masses avec des mots. Certes, le suffrage universel était encore loin; mais l'éviction des « autorités sociales » par le prestige intellectuel du demi-lettré, du demi-savant, du pédagogue suffisant et impérieux, n'était pas, même à cette époque un fait inconnu.

Descartes raille, en plusieurs endroits, ces hommes qui se font de leur instruction spécieuse un tremplin pour s'élancer aux honneurs ou à la considération. Ces hommes ne servent qu'à tromper les esprits droits. Ce sont des aveugles qui forcent leur adversaire à descendre dans une cave (2), pour le terrasser plus sûrement. Les vraies « autorités sociales » sont plus scrupuleuses. « Ceux qui se mêlent de donner des préceptes se doivent estimer plus habiles que ceux auxquels ils les donnent; et s'ils manquent en la moindre chose, ils en sont blâmables (3). »

C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la responsabilité des « classes dirigeantes ». Le code moderne du « patronage » est en germe dans cette consciencieuse observation.

III

Au-dessus de nos inférieurs, nous trouvons autour de nous des égaux. Les amitiés, les relations nous engagent en des groupements spéciaux qui ont chacun leurs lois. Descartes, sur ce terrain, a encore ses idées à lui.

(1) 1re partie.
(2) 6e partie.
(3) 1re partie.

Notre philosophe est peu « sociable », quoique toujours correct et poli. Les amis sont une bonne chose, mais leur présence n'est pas toujours à souhaiter. Les disciples, les admirateurs sont gênants. D'abord ils bavardent trop. Ensuite ils vous font dire ce que vous n'avez pas dit. Descartes aperçoit dans son entourage immédiat cette vérité sociale. « Bien que j'aie souvent expliqué, dit-il, quelques-unes de mes opinions, à des personnes de très bon esprit, et qui, pendant que je leur parlais, semblaient les entendre fort distinctement, toutefois, lorsqu'ils les ont redites, j'ai remarqué qu'ils les ont changées presque toujours, en telle sorte que je ne les pouvais plus avouer pour miennes. » Et cette constatation, immédiatement, lui donne la clef d'un phénomène historique : «... Et je ne m'étonne aucunement des extravagances qu'on attribue à tous ces anciens philosophes dont nous n'avons point les écrits, ni ne juge pas pour cela que leurs pensées aient été fort déraisonnables, vu qu'ils étaient des meilleurs esprits de leur temps, mais seulement qu'on nous les a mal rapportées (1). »

Les amis du savant peuvent faire pour lui deux choses : premièrement, lui donner de l'argent pour ses expériences; deuxièmement, *le laisser tranquille*. Voilà deux choses assez crues, que Descartes enveloppe dans un beau langage ; mais enfin c'est le fond de sa pensée. Ce n'est pas un « appel de fonds » qu'il lance. Sa gentilhommerie le gêne visiblement. Il n'a pas « l'âme assez basse » pour quémander; mais, *en théorie*, il constate que ceux qui aiment les philosophes inventeurs ne peuvent mieux lui témoigner leur intérêt qu'en leur fournissant ces deux choses essentielles : des subsides et des loisirs.

Le loisir est encore plus précieux que l'argent. C'est pour s'en procurer que Descartes a fui la France et s'est réfugié en Hollande, « en un pays, dit-il, où la longue durée de la guerre a fait établir de tels ordres, que les armées qu'on y entretient ne semblent servir qu'à faire *qu'on y jouisse des fruits de la paix* avec d'autant plus de sûreté, et où, parmi la foule d'un grand

(1) 6e partie.

peuple fort actif, et *plus soigneux de ses propres affaires que curieux de celles d'autrui*, sans manquer d'aucune des commodités qui sont dans les villes les plus fréquentées, j'ai pu vivre aussi solitaire et retiré que dans les déserts les plus écartés (1) ».

Le sage ne doit pas travailler à être connu : fatigue inutile. Il ne doit pas non plus trop travailler à être inconnu : fatigue inutile encore. L'idée de publier ses ouvrages lui répugne. Il incline à les garder en manuscrit, « afin que ni les oppositions et controverses auxquels ils seraient peut-être sujets, ni même la réputation telle quelle qu'ils me pourraient acquérir, ne me donnassent aucune occasion de perdre le temps que j'ai dessein d'employer à m'instruire (2). » Enfin, toute la noble « sauvagerie » du penseur, ainsi que le résumé de ses requêtes à l'adresse de ses égaux, est contenue en raccourci dans les dernières lignes du *Discours de la Méthode*, si superbement burinées : « ..... et je me tiendrai toujours plus obligé à ceux *par la faveur desquels* je jouirai sans empêchement de mon loisir, que je ne serais à ceux qui m'offriraient les plus honorables emplois de la terre. »

IV

Descartes dédaigne les hautes places. Méprise-t-il les gens hauts placés?

Loin de les mépriser, il les honore. Il professe un respect « inné », — pour employer métaphoriquement un adjectif qui lui est cher, — à l'égard de toutes les supériorités sociales. Son étoffe n'est pas de celles dont on fait soit les révolutionnaires, soit les hérésiarques. Le *Discours de la Méthode*, — pour nous en tenir strictement à cette source, — nous atteste la double soumission du philosophe aux autorités civiles et aux autorités religieuses.

(1) 3e partie.
(2) 6e partie.

Domicilié hors de France, Descartes ne profite pas de sa position pour critiquer le gouvernement. La tentation de fronder serait pourtant d'autant plus naturelle que la « Fronde » se déroule précisément vers cette époque. Descartes, est-il besoin de le dire? ne s'occupe pas directement de politique. Celle-ci, comme bien d'autres choses, arrive incidemment dans le *Discours*. Descartes lui emprunte des exemples, comme il en emprunte à l'architecture ou à la topographie. Il cite l'exemple des « lois », comme il cite celui des « pies » et des « perroquets », ou celui du « voyageur égaré en quelque forêt ». Ses considérations politiques sont des accessoires, des fioritures. Mais ces fioritures ont leur prix. Descartes, en législation, est l'homme du *bloc*. Un ensemble de lois établi d'un seul coup lui semble préférable à un lent entassement de coutumes successivement codifiées. C'est une opinion. On reconnaît là le mathématicien, le géomètre. C'est une fenêtre ouverte, dans la philosophie cartésienne, sur les horizons de l'utopie. Cette nuance s'accentue par cette assertion que la diversité des législations, *à elle seule*, démontre leur imperfection. L'amour de la régularité, qui arrachera bientôt à Pascal son cri amer : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà », l'emporte ici sur le bon sens pratique, et empêche nos deux grands mathématiciens du dix-septième siècle de voir comment la variété des conditions sociales engendre logiquement, dans les divers peuples, la variété des lois. Glissons sur ce concept idéaliste de l'État. Le bon sens reparaît avec cette idée que les lois doivent être *peu nombreuses, mais bien observées*. — Qu'aurait dit Descartes devant notre usine législative?

En outre, la stabilité offre par elle-même d'inappréciables avantages, qui compensent le mal fait par les abus. « Je me persuadai qu'il n'y aurait véritablement point d'apparence qu'un particulier fît dessein de réformer un État en y changeant tout dès les fondements, et en le renversant pour le redresser (1). »

Les États ne se transforment pas comme les hommes. « Ces

(1) 2e partie.

grands corps sont trop malaisés à relever étant abattus, ou même à retenir étant ébranlés, et leurs chutes ne peuvent être que très rudes. »

Ici, une seconde comparaison, enchâssée dans la première :

« Puis, pour leurs imperfections..... l'usage les a sans doute fort adoucies..... et enfin elles sont quasi toujours plus supportables que ne serait leur changement, en même façon que les grands chemins qui tournoient entre des montagnes deviennent peu à peu si unis et si commodes, à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit, en grimpant au-dessus des rochers et descendant jusques au bas des précipices (1). »

Donc, pas de révolution. L'esprit de réforme lui-même est dangereux, et l'auteur n'approuve aucunement « ces humeurs brouillonnes et inquiètes qui, n'étant appelées *ni par leur naissance ni par leur fortune* au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation (2). »

Remarquons l'exception. Deux classes de gens peuvent entreprendre de réformer l'État ; les princes et leurs ministres. Nous dirions aujourd'hui que Descartes n'admet à la prise en considération un projet de revision sociale que si ce projet émane de l'initiative ministérielle. Si les particuliers s'en mêlent, c'est le chaos. On appellera « philosophie », au dix-huitième siècle, l'ébranlement de toutes les « bases » du pouvoir. Descartes, cent ans plus tard, n'aurait jamais été philosophe.

Donc les princes et leurs ministres peuvent toucher aux institutions. Descartes, plus loin, reconnaît des titres à une troisième classe de réformateurs.

« ... Pour ce qui touche les mœurs, chacun abonde si fort en son sens qu'il se pourrait trouver autant de réformateurs que de têtes, s'il était permis à d'autres qu'à ceux que Dieu a établis pour souverains sur ses peuples, *ou bien auxquels il a donné*

(1) 2e partie.
(2) *Ibid.*

assez de grâce et de zèle pour être prophètes, d'entreprendre d'y rien changer (1). »

C'est qu'en effet le respect de Descartes pour les représentants de la religion est plus profond encore que sa soumission à ceux de l'État. Il a cette idée bien spécifiée que le clergé constitue une classe supérieure à toutes les autres. Il ne s'adonne pas à la théologie parce que, pour y réussir, il est besoin « d'avoir quelque extraordinaire assistance du ciel et d'être *plus qu'homme* (2) ».

En y réfléchissant, n'aperçoit-on pas une réserve de ce genre dans cette autre phrase : « Si, entre les occupations des hommes *purement hommes,* il y en a quelqu'une qui soit solidement bonne et importante, j'ose croire que c'est celle que j'ai choisie (3) »? C'est dire exactement : Après la vocation de prêtre, la plus belle est celle de philosophe.

La condamnation de Galilée, dont les idées sont en grande partie les siennes, ne l'irrite point. Respectueusement, il s'incline, tout en laissant voir, loyalement, qu'il ne comprend pas cette condamnation.

« ... J'appris que des personnes *à qui je défère,* et dont l'autorité ne peut guère moins sur mes actions que ma propre raison sur mes pensées, avaient désapprouvé une opinion de physique publiée un peu auparavant par quelque autre, de laquelle je ne veux pas dire que je fusse, mais bien que je n'y avais rien remarqué avant leur censure que je pusse imaginer être préjudiciable ni à la religion ni à l'État (4) ». Cette aventure l'inquiète : « Cela me fit craindre qu'il ne s'en trouvât tout de même quelqu'une entre les miennes en laquelle je me fusse mépris. »

Voilà, certes, le cas étant donné, une attitude plus qu'orthodoxe. Mais on voit qu'à prendre les choses dans leur fond, Descartes n'accorde pas une simple primauté d'honneur à l'autorité ecclésiastique; il lui reconnaît le droit d'influencer « ses

(1) 6e partie.
(2) 1re partie.
(3) *Ibid.*
(4) 6e partie.

actions », en d'autres termes, il est prêt à admettre qu'elle arrête ou suspende la publication de ses ouvrages, alors même que « sa raison » ne percevrait pas le motif de cette détermination.

Descartes ne traite nulle part, dans le *Discours*, de l'influence sociale de la religion; mais il est clair que la religion le préoccupe fort, et qu'il est lui-même un exemple de cette influence sociale. L'ardeur qu'il met à démontrer avant tout l'existence de Dieu et à rattacher à cette vérité une foule d'autres qui n'y sont pas liées nécessairement, atteste que Descartes est bien l'homme de son époque, c'est-à-dire un des représentants de cette renaissance religieuse, dont l'épanouissement s'opère entre la fin du seizième siècle et le milieu du siècle suivant. Des lumières brillent alors dans l'Église. François de Sales, Vincent de Paul conduisent, l'un le mouvement de la piété, l'autre celui de la charité. La vertu privée, en France, en Allemagne, s'assied sur le trône. Le théâtre, avec Corneille et Rotrou, se révèle vraiment moralisateur. Il y a un regain de « dévotion ». C'est un souffle de foi qui passe. L'ancien élève des Jésuites de la Flèche peut ne pas se ranger parmi les fervents; il figure tout au moins parmi les fidèles. L'idée religieuse le hante, lui aussi. Non seulement il excepte de son doute méthodique les vérités de la foi, comme intangibles, mais sitôt qu'il a prononcé son « j'existe », il se tourne immédiatement vers l'infini et dit : « Dieu existe ». Pur enchaînement métaphysique, dira-t-on. Et nous répliquons : Non pas uniquement; il y a là aussi un mouvement de piété, profond et intime, mouvement bien en harmonie avec les conditions du milieu.

La croyance à l'immortalité de l'âme, d'ailleurs, apparaît à Descartes comme la condition *sine quâ non* de la morale, et, par là même, la base de la société. « Je me suis un peu étendu sur le sujet de l'âme, dit-il, *à cause qu'il est des plus importants;* car, après l'erreur de ceux qui nient Dieu, laquelle je pense avoir ci-dessus assez réfutée, il n'y en a point qui éloigne plutôt les esprits faibles du droit chemin de la vertu, que d'imaginer que l'âme des bêtes soit de même nature que la nôtre, et que

par conséquent nous n'avons rien à craindre ni à espérer après cette vie, non plus que les mouches et les fourmis (1). »

Descartes, quand il s'occupe de Dieu, ne fait donc pas de l'art pour l'art, ou, plus exactement, de la science pour la science. Il a évidemment *l'arrière-pensée de travailler à une œuvre éminemment sociale*, et voilà pourquoi il revient si souvent à la charge, avec une sorte de *zèle* qui détonne sur le ton calme et froid de sa philosophie.

V

Sympathique aux petits, réservé avec ses égaux, respectueux de toutes les grandeurs, Descartes mérite encore d'être considéré brièvement dans les sentiments qu'il professe à l'égard de l'humanité tout entière. Descartes n'est pas misanthrope. Il est solitaire, ce qui est différent. S'il fuit ses semblables, il leur veut du bien. Tant de gens font précisément le contraire!

L'amour de Descartes pour le genre humain n'est pas sonore et emphatique comme le sera plus tard celui de Rousseau. Il est calme, s'affirme rarement, mais nettement, et transparaît surtout dans deux idées fondamentales. Descartes, en effet, se considère comme ayant une double mission, l'une spirituelle, l'autre temporelle. Sa vie doit tendre à deux buts : communiquer *à tout le monde* les vérités qu'il découvre, et faire profiter *la médecine* de ses travaux intellectuels.

Il est à croire pour diverses raisons qu'on ne peut approfondir ici que Descartes ne ment pas lorsqu'il expose les raisons qui le poussent à publier ses découvertes. Longtemps il a flotté dans l'indécision. La sixième partie du *Discours* est tout entière employée à nous initier à ces fluctuations de sa volonté, à nous faire entrer, pour ainsi dire, dans la lutte intime qui s'est livrée en lui entre le pour et le contre. Or, quel motif l'a surtout ébranlé? Celui-ci : « J'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées (mes découvertes) sans pécher grandement contre la loi qui nous oblige

(1) 5e partie.

à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes (1)... »

Surtout, il s'aperçoit que, pour faire certains progrès, pour arriver à d'autres découvertes entrevues, mais non atteintes, il a besoin d'auxiliaires. Son impuissance individuelle le chagrine. Il se fait un devoir de conscience de tendre les bras vers la société. « Je ne veux pas, dit-il, donner sujet à ceux qui me suivront de me reprocher quelque jour que j'eusse pu leur laisser plusieur choses beaucoup meilleures que je n'aurais fait, si je n'eusse point trop négligé de leur faire entendre en quoi ils pouvaient contribuer à mes desseins (2). »

Le philosophe a donc un premier rôle social : celui de distributeur de vérités, qui ne peut, « sans pécher » garder celles-ci sous le boisseau. Mais il a encore un autre rôle. La philosophie, du temps de Descartes, englobe la physique, et la physique englobe les sciences naturelles. Or, un physicien (3) serait infidèle à sa fonction sociale s'il ne cherchait pas à améliorer *la santé des hommes* et à prolonger leur vie.

La rénovation de la médecine hante l'esprit de Descartes. Celle qu'on pratique autour de lui ne lui dit rien qui vaille. La théorie de la circulation du sang, récemment découverte, trouve en lui un ardent propagateur. Il s'attarde complaisamment à décrire les ventricules, les oreillettes, les « petites portes » et les « petites peaux » du cœur. Et la médecine grandit à ses yeux, s'idéalise, au point de déborder victorieusement sur les frontières de la psychologie et de la morale. La santé, en effet, « est le premier bien et le fondement de tous les autres biens de cette vie; car même l'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps, que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes *plus sages*, et plus habiles qu'ils n'ont été jusques ici, je crois que c'est *dans la médecine* qu'on doit le chercher (4). » Il croit, avec

(1) 6e partie.
(2) 6e partie.
(3) En anglais, de nos jours encore, *médecin* se dit *physician*.
(4) 6e partie.

des médecins éminents qui lui ont donné là-dessus leur avis, qu'on « se pourrait exempter d'une infinité de maladies tant du corps que de l'esprit, et même aussi peut-être de l'affaiblissement de la vieillesse, si on avait assez de connaissance de leurs causes et de tous les remèdes dont la nature nous a pourvus... (1) J'ai résolu de n'employer le temps qui me reste à vivre à autre chose qu'à tâcher d'acquérir quelque connaissance de la nature, qui soit telle *qu'on en puisse tirer des règles pour la médecine* plus assurées que celles qu'on a eues jusqu'à présent. »

Le progrès des connaissances physiologiques et médicales de ces derniers temps et le rôle que la Science sociale reconnaît à la vigueur corporelle de l'homme, nous avertissent assez de ce qu'il y a de profondément sérieux dans ces aspirations. Descartes, que l'on se représente volontiers planant dans les nuages, a rarement perdu de vue le monde réel, et ses regards ne se sont pas toujours arrêtés sur le côté spéculatif et stérile des choses. En deux matières, surtout, il a vu juste, et a marqué d'un doigt prophétique les résultats sociaux auxquels la science pouvait aboutir. Mathématicien, il a prédit l'apparition des machines, qui ont depuis lors, et selon son vœu, « diminué le travail des hommes ». Physicien, il a frayé la voie aux physiologistes modernes et son rêve de reculer les bornes de la vie trouve un commencement de réalisation dans les progrès actuels de l'hygiène, de la chirurgie, dans ces inventions de vaccins et de nouveaux remèdes, qui ont sensiblement relevé, depuis quelque temps, la moyenne de la vie. Descartes se calomniait légèrement lorsqu'il prétendait demeurer « spectateur plutôt qu'acteur » dans les comédies de ce monde. Ce « spectateur » qui, l'épée à la main, culbutait les soldats du Palatin sur la montagne-Blanche, ne pouvait, pas plus dans la paix que dans la guerre, se croiser passivement les bras. Entre les lignes de ses propositions métaphysiques se dessinent les linéaments de sa physionomie sociale. Il dit son mot, sans en avoir l'air, sur les

(1) 6e partie.

diverses espèces d'hommes, sur les diverses institutions qui l'entourent. Parmi les innombrables forces, aveugles ou libres, qui s'entrecroisent autour du gouvernail de la société humaine, son silencieux coup de pouce contribue à fixer, dans une certaine mesure, ce que nous appellerions, dans le langage des mathématiciens, la « résultante », et, dans celui des poètes, le sillon lointain de l'avenir.

Gabriel d'Azambuja.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT-TROISIÈME

LIVRAISON DE JANVIER 1897

Pages

Questions du jour. — L'illusion de la solidarité, à propos d'une publication de M. Bourgeois, par M. **Edmond Demolins** 5
La réforme scolaire en Belgique. — La campagne contre le régime classique, par M. **V. Muller** 21
Les grands hommes devant la Science sociale, par M. **G. d'Azambuja** .. 34
Contribution à la Géographie sociale de la France. — L'avenir de la plaine castraise, par M. **L. de Lacger** 52
L'or et l'argent dans l'antiquité. — III. La monnaie auxiliaire dans l'antiquité (*fin*), par M. **Ernest Babelon** 70

LIVRAISON DE FÉVRIER 1897

Questions du jour. — L'évolution des Études juridiques vers l'observation sociale. — Les premiers symptômes, par M. **P. Isambert** 93
Histoire de la formation particulariste. — I. Les origines germaniques et gothiques, par M. **Henri de Tourville** 117
La Géographie sociale de la France. — VI. La région de la culture en grande propriété issue de la communauté pastorale. — Les Plateaux du Centre et du Midi, par M. **Edmond Demolins** 128
Une incursion des magiciens dans la philosophie. — L'École alexandrine, par M. **G. d'Azambuja** 154
La décentralisation administrative. — IV. La France en tutelle, par M. **D. Touzaud** 172

LIVRAISON DE MARS 1897

Questions du jour. — La question crétoise et l'hellénisme, par M. **G. d'Azambuja** 189
La Géographie sociale de la France. — VII. Les trois variétés principales de la Culture en Grande Propriété issue de la communauté pastorale, par M. **Edmond Demolins** 205
Une série de monographies d'ouvriers anglais, publiées par « *THE ECONOMIC CLUB* », par M. **Paul de Rousiers** 226
Le Boulonnais. — I. Les conditions du Lieu et du Travail de la Pêche, par M. **C. Furne** 240

LIVRAISON D'AVRIL 1897

Pages.

Questions du jour. — La Russie vis-à-vis de l'Occident, d'après une publication récente, par M. **Léon Poinsard** 261

La Géographie sociale de la France. — VIII. La Culture en Grande Propriété issue de la communauté pastorale. — Le type angevin, par M. **Edmond Demolins** 282

L'observation sociale appliquée à la Mythologie grecque. — Jupiter, Hercule et Hellen, par M. **Henri de Tourville** 302

Le Boulonnais. — II. Les conditions qui y ont créé et organisé l'élevage du cheval, par M. **C. Furne** 313

LIVRAISON DE MAI 1897

Questions du jour. — La réaction contre la licence des mœurs, à propos d'une interpellation récente, par M. **G. d'Azambuja** 329

La Géographie sociale de la France. — IX. La région de la Culture issue de la Communauté des landes. — Le type breton, par M. **Edmond Demolins** 345

De l'utilité scientifique des collections de monnaies anciennes, par M. **Ernest Babelon** 366

Le Boulonnais. — III. La Culture, par M. **C. Furne** 383

LIVRAISON DE JUIN 1897

Questions du jour. — I. La prétendue supériorité des Allemands. — Préface de la seconde édition de « A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ». — II. Un mot de réponse à M. Francisque Sarcey, par M. **Edmond Demolins** 401

Les patriarches bibliques. — I. Le double atelier de Travail, par M. **Ph. Champault** 412

La loi naturelle du développement de l'instruction populaire. — Les causes sociales de la répartition des illettrés au Canada. — I. L'influence du régime du Travail, par M. **Léon Gérin** 441

Le centenaire de Descartes. — Les idées sociales de Descartes, d'après le *Discours de la Méthode*, par M. **G. d'Azambuja** 480

Cartes. — Cartes des rivages maritimes du Canada oriental. P. 448. — Carte des Plateaux, Coteaux et Plaines basses de l'Ontario. P. 456. — Cartes des Plateaux, Coteaux et Plaines basses du Québec. P. 468.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

12e Année. — Tome XXIV

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

—

1897

QUESTIONS DU JOUR

LA MARCHE

DE

L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE

L'observation du monde industriel révèle un mouvement de transformation, constant et rapide à la fois, pendant le cours du dix-neuvième siècle. L'outillage, l'atelier, l'opération qu'on y exécute, le personnel qui exécute cette opération, tout cela se modifie à des intervalles courts, et souvent d'une manière profonde. Mais pour qu'il y ait à proprement parler évolution, il ne suffit pas que des changements même considérables se produisent. S'ils restent chaotiques, sans direction continue, sans résultats d'ensemble, ils ne constituent qu'un bouleversement quelconque. Si, au contraire, ils agissent toujours dans un sens déterminé pendant une certaine période; si, quelle que soit leur origine, ils tendent constamment vers un certain ordre de résultats, alors, on peut dégager de leur observation répétée la loi à laquelle ils obéissent, et leur mouvement devient une évolution véritable, scientifiquement établie.

Toutefois, les lois d'une évolution, comme toutes les lois tirées de l'observation, n'ont jamais que la valeur d'hypothèses vérifiées

un plus ou moins grand nombre de fois. Lorsqu'un nouveau fait observé ne cadre pas avec elles, ce n'est pas le fait qui a tort, c'est la loi. Le fait indocile qui refuse de rentrer dans le cadre, avertit au contraire l'observateur que le cadre pèche par quelque endroit ; il l'oblige à une analyse plus rigoureuse, à une précision plus grande ; il le met sur la voie des découvertes l'invitant à une conquête nouvelle sur les ténèbres épaisses qui enveloppent les divers objets des connaissances humaines. De là, la nécessité de toujours vérifier, de soumettre sans relâche de nouveaux phénomènes au contrôle de l'observation scientifique.

En matière de questions industrielles et ouvrières, cette nécessité est d'autant plus grande que beaucoup de résultats de l'évolution moderne sont interprétés non par la science, mais par la passion, non à la lumière de l'observation, mais à la fausse lueur des systèmes. Il s'agit là de problèmes qui touchent directement, durement, dans leurs intérêts matériels dans leur existence même, des milliers de patrons et des millions d'ouvriers. Qu'en présence de difficultés économiques graves ou de souffrances personnelles parfois atroces, les uns et les autres se départent du calme patient nécessaire aux études sociales, cela n'a rien de surprenant, mais il faut, tout au moins, que les solutions inventées par un intérêt personnel étroit et peu éclairé ne leur soient pas seules présentées; il faut qu'on leur montre par des exemples répétés que le monde marche actuellement suivant une direction qu'aucun d'eux ne peut modifier, et que tous ont le plus grand besoin de connaître.

Voilà pourquoi quelques faits récents intéressant le monde du travail et donnant lieu à des interprétations fantaisistes, nous ont paru mériter d'être présentés aux lecteurs de cette Revue. Nos études précédentes sur les problèmes ouvriers de l'Angleterre nous ont amené à reconnaître l'existence d'un phénomène dominant, celui du machinisme, et nous avons assigné à ce phénomène un certain nombre de résultats; nous avons vu dans son prodigieux développement la caractéristique de l'évolution industrielle, comme dans le développement des transports, la

caractéristique de l'évolution commerciale. Cette double évolution est-elle accompagnée d'effets semblables dans d'autres pays? Les renseignements que fournissent les statistiques, les publications diverses paraissent indiquer que oui. Elles affirment de plus en plus l'affranchissement réel que les méthodes modernes ont apporté au travailleur. Elles affirment aussi la nécessité pour le travailleur de s'élever à un niveau moral et intellectuel supérieur pour profiter de ces conditions nouvelles.

I. — LES ARTISANS DE L'ANCIEN TYPE EN ALLEMAGNE.

J'ai prononcé tout à l'heure le mot d'affranchissement, et voici maintenant un recensement qui nous arrive d'Allemagne avec des chiffres indiquant clairement que les artisans « indépendants » y diminuent en nombre d'une manière très marquée. De 1882 à 1895, ils ont passé, nous dit-on (1), de 4 millions 1/2 à 4 millions et ils ne représentent plus par rapport à la population totale que 1/13e au lieu de 1/10e. Ceux qui vivent en état de dépendance ont augmenté pendant cette même période de plus de un million. Il semble donc que c'est « asservissement » et non « affranchissement » qu'il aurait fallu écrire.

Et beaucoup de gens pensent ainsi, en effet. Parmi les ouvriers, tous ceux qui dénoncent journellement le « salariat » comme un régime d'exploitation éhontée, voient naturellement une aggravation de ce qu'ils appellent la grande injustice moderne dans la disparition des petits ateliers et l'augmentation des grandes usines. A un autre pôle de l'opinion, les admirateurs quand même du passé, ceux qui se font de cette admiration une attitude et un principe, maudissent les inventions diaboliques qui arrachent le travailleur au foyer et à la vie de famille, etc. Vous connaissez l'idylle du petit atelier familial.

Cependant les premiers sont unanimes à reconnaître que l'ou-

(1) V. *Le Monde économique*, 19 juin et 26 juin 1897.

vrier moderne est plus conscient de ses droits, plus armé pour les défendre, que son ancêtre soi-disant indépendant. C'est même sur cette constatation qu'ils fondent leur espoir d'une société future, organisée d'après leurs désirs. Et les seconds gémissent tristement sur les « effrayants progrès » du luxe et du bien-être, sur les exigences actuelles des ménages ouvriers. Il apparaît donc que ces « dépendants » modernes sont, en réalité, plus capables de liberté et que ces prolétaires sont matériellement mieux traités que leurs devanciers.

Il est clair qu'il y a une confusion au fond de tout cela et qu'on joue sur le mot « indépendant ».

La dépendance dans laquelle un homme peut se trouver vis-à-vis d'un autre homme n'est jamais qu'une apparence, ou plutôt elle est le signe extérieur, la manifestation d'une dépendance beaucoup plus réelle, beaucoup plus profonde, surtout beaucoup plus durable. Est-ce donc que l'homme dépendrait des choses? Pas exactement, mais il dépend de *son incapacité* personnelle à gouverner les choses, à les plier à son service. Et il appelle à son secours des hommes plus capables pour l'aider à se rendre maître des choses dont il a besoin.

Ainsi, l'on ne dépend jamais d'un homme qu'à l'occasion d'une chose, d'un fait par lequel cet homme vous tient. Il vous fait gagner votre vie, et si vous êtes incapable de la gagner *dans d'autres conditions que celles qu'il vous offre,* vous semblez dépendre de lui. En réalité, vous dépendez de votre incapacité *à gagner votre vie autrement.* La preuve, c'est que si un autre homme se trouve à votre portée qui puisse employer votre spécialité, vous vous sentez beaucoup moins dépendant du premier. Et si vous arrivez à vous créer d'autres moyens de travail que cette spécialité étroite, si vous avez plusieurs « cordes à votre arc », alors vous êtes vraiment indépendant. Vous avez brisé le lien qui vous attachait obligatoirement à un genre de travail, à un atelier. C'était là l'entrave *réelle;* l'autre, l'entrave *personnelle,* simple manifestation extérieure et circonstance de la première, a disparu comme par enchantement.

Vous me direz que certaines personnes auxquelles leur situa-

tion matérielle permettrait l'indépendance, sur lesquelles ne pèse, par conséquent, aucune nécessité *réelle,* sont pourtant très dépendantes de leur député, de leur journal, de leur femme, de leur domestique, de l'opinion de leurs voisins, que sais-je encore? Pourtant on ne s'y trompe pas : au fond, ce qui tient le politicien, ce n'est pas le député, mais l'ambition médiocre du politicien; ce qui tient le lecteur, ce n'est pas le journal, mais l'ignorance et la sottise du lecteur; ce qui tient le mari, ce n'est pas la femme, mais la faiblesse de volonté ou l'infériorité du mari; ce qui tient le maître, ce n'est pas le domestique, mais, chez le maître, la tyrannie des habitudes satisfaites, l'amour exagéré de la tranquillité; ce n'est pas le voisin qui impose son jugement, mais c'est l'incapacité de juger par soi-même qui fait redouter le jugement du voisin. Les hommes indépendants ont, eux aussi, ou peuvent avoir des journaux, des voisins, des députés; peu importe, ils restent ou se font indépendants.

Ils sont indépendants, même avec les apparences d'une dépendance étroite. Tel qui est aux gages d'un autre, qui le sert matériellement, est sûr de se faire respecter dans toute l'intégrité de son indépendance, parce qu'on le sait peu disposé à se laisser entamer et capable d'ailleurs de trouver à vivre dans d'autres conditions. Voyez un domestique américain de l'Ouest; il est cent fois plus libre de manifester sa pensée qu'un sous-préfet, qu'un ministre. Voyez un simple journaliste qui fait de la « copie » à la journée, au mois, à l'année. Il est dépendant de son directeur, sans doute, s'il reste dans la médiocrité, mère de la servitude; mais, s'il a du talent, s'il échappe à la médiocrité, si on a besoin de lui et que lui n'ait besoin que de lecteurs, il saura bien en trouver tout seul; et le directeur, le sachant, sera prompt à rendre lâches les liens de dépendance personnelle qui ne correspondent plus à une dépendance réelle.

Les ouvriers allemands qui ont quitté le petit atelier pour la grande usine, ont passé de la dépendance réelle où ils étaient tenus par leur spécialité étroite, par leur métier d'artisans, à une dépendance personnelle vis-à-vis du patron pour lequel ils travaillent. La première était perpétuelle, la seconde est tempo-

raire. La première était absolue, la seconde s'atténue de tout ce qu'une sérieuse organisation des forces ouvrières peut donner de souplesse aux engagements professionnnels.

Si le même homme, chef de métier et spécialiste dans le système ancien, devenait simple ouvrier salarié et *restait spécialiste* dans le système nouveau, il y aurait perte pour lui, c'est certain; sa dépendance deviendrait en effet plus étroite; mais les choses ne vont pas ainsi, et le même phénomène qui atteint son petit atelier, atteint aussi sa spécialité. Ce phénomène, c'est l'introduction de nouvelles machines, qui, d'une part, nécessitent le groupement des travailleurs en grands ateliers, en vastes usines, et qui, d'autre part, permettent d'employer des individus sans apprentissage prolongé à des fabrications compliquées. En prenant à sa charge la portion mécanique du travail, autrefois accomplie par l'effort humain, la machine ramène le rôle de l'homme à une direction intelligente, tout au moins à une surveillance exigeant du discernement. Elle le dispense du labeur abrutissant, elle « diminue le travail des hommes », comme le pressentait si curieusement Descartes (1), mais elle réclame d'eux un usage plus fréquent, un développement plus général de l'intelligence,

Reste à savoir si le machinisme est bien responsable du fait signalé par les statistiques. Les chiffres de détail répondent à cette question. C'est, en effet, dans les industries où le machinisme a le mieux établi sa domination, que la disparition des maîtres-artisans est le plus marquée. En tête de celles-ci figure l'industrie textile : « Parmi les fileurs, 67 % ont perdu, nous dit-on, leur situation indépendante ». La proportion est encore de 20 % environ chez les teinturiers, les tisseurs, les meuniers, les brasseurs, les doreurs, les savonniers. Elle est de 10 % chez les armuriers, les passementiers, les maréchaux ferrants, les verriers, les chapeliers, les tourneurs. Enfin elle tombe au-dessous de ce chiffre chez les potiers, les ébénistes et les cordonniers.

Ce n'est pas tout. Là où la prospérité économique de ces

(1) V. *La Science sociale* de juin 1897 : « Les Idées sociales de Descartes », par M. G. d'Azambuja, p. 486.

dernières années a développé l'activité de l'industrie allemande sans déterminer un progrès marqué du machinisme, le nombre des petits ateliers dirigés par des maîtres-artisans *a augmenté* au lieu de diminuer. C'est le cas pour les maçons, les charpentiers, et d'une façon générale, pour les ouvriers de la construction. Lorsque nous avons observé en Angleterre les métiers du bâtiment, nous avons constaté également dans ce pays la survivance d'un grand nombre de petits entrepreneurs, de maîtres-artisans, notamment parmi les charpentiers (1). Le même phénomène se retrouve donc en Allemagne et pour des raisons analogues sans doute, qui tiennent surtout, soit à la nature du travail dans lequel *l'ajustement* et la *mise en place* sont des éléments importants, soit à la nature du produit qui, étant intransportable, se trouve réservé à la clientèle locale. Par cette double condition, l'industrie du bâtiment échappe pour une large part à l'évolution industrielle et à l'évolution commerciale, aux résultats du développement des machines et du développement des transports. Ce qui se passe chez elle, donne donc une idée, — affaiblie cependant, — de ce qui se passerait dans les autres industries allemandes, si leur essor actuel ne se trouvait pas avoir lieu en même temps que celui du machinisme. Au lieu de disparaître graduellement, les petits ateliers augmenteraient en nombre. Il y a là une indication très nette, par *a contrario*, sur la responsabilité du machinisme.

Le recensement allemand accuse aussi une augmentation du nombre des « artisans indépendants » chez les horlogers, les tapissiers, les boulangers et les bouchers. Au premier abord, le fait surprend en ce qui concerne les horlogers. La fabrication des montres « à la grosse » paraît s'être définitivement emparée de la masse de la clientèle qu'elle a, par parenthèse, considérablement élargie ; il serait étrange que l'Allemagne fît exception à cet égard. J'imagine plutôt, — par analogie et faute d'informations précises, — que ces « horlogers indépendants » ressemblent fort aux marchands de montres, de bijoux communs et

(1) V. le *Trade-Unionisme en Angleterre*, p. 455 et suivantes.

d'orfèvrerie courante, que nous voyons en France dans toutes les petites villes de province. Je ne serais pas surpris que le nombre de ceux-ci eût augmenté chez nous aussi; mais ils sont beaucoup plus commerçants que fabricants, en général. Ils « envoient à Paris », pour les réparations les plus simples et la tendance de ceux qui réussissent le mieux est de prendre en dépôt des objets fournis par des maisons de gros pour garnir leurs vitrines et tenter les élégances des chefs-lieux de canton. Rien n'est plus éloigné du type de l'artisan.

Quant aux tapissiers, aux boulangers et aux bouchers, ils sont retenus dans les voies du petit atelier par le caractère local de leur clientèle, qui a besoin de les « avoir sous la main ». Sauf aux États-Unis, où, pour des raisons tout à fait particulières, l'opération de l'abattage se trouve concentrée dans de grands « *packing houses* », la boucherie reste un métier de petits patrons, la boulangerie encore plus, parce qu'elle exige des capitaux d'établissement moins considérables. Il est donc tout naturel que le nombre des bouchers et des boulangers augmente avec la population, et aussi avec le bien-être général. Même dans de très grandes villes, la clientèle riche et exigeante multiplie par le genre de service qu'elle réclame de ces fournisseurs le nombre des intermédiaires entre elle et le producteur de viande et de blé qui est l'agriculteur. Une étude très documentée et fort soigneusement analysée de la Boulangerie et de la Boucherie parisienne, parue il y a quelques années dans cette Revue, a mis nettement ce fait en relief; on veut que le boucher détaillant s'arrange de manière à fournir toujours, et sans substitution aucune, le morceau que l'on désire (1); on veut avoir le boulanger à sa portée; on exige de lui le transport quotidien du pain à domicile (2), souvent deux fois par jour. Dans ces conditions, la boucherie et la boulangerie s'organisent en petits ateliers, parce que, au *travail* professionnel où un certain machi-

(1) V. la *Science sociale*, t. VIII : « La Boucherie parisienne », par M. A. Feyeux, notamment p. 261.

(2) V. la *Science sociale*, t. VIII : « La Boulangerie parisienne », par M. A. Feyeux, notamment p. 545.

nisme pourrait s'introduire, s'ajoute un *service* de rassortiment et de livraison où il n'a rien à faire.

Enfin, une dernière catégorie d'ouvriers apporte encore une preuve nouvelle de l'influence du machinisme sur la diminution des petits ateliers. Il s'agit des ouvriers agricoles. Malgré le perfectionnement de certains outils de culture, malgré l'emploi de plus en plus fréquent des faucheuses, moissonneuses, batteuses à vapeur, etc., la main-d'œuvre humaine conserve encore dans le travail de la culture un rôle prééminent. Cela est surtout vrai pour les terres de la vieille Europe, dont la fécondité a besoin d'être stimulée et augmentée par des apports d'amendements, au contraire des terrains vierges de l'Amérique où une agronomie souvent barbare et primitive produit de riches récoltes. Là tout l'effort du machinisme se porte de préférence vers l'enlèvement économique et prompt de ces récoltes. En Allemagne, comme en France ou en Angleterre, il faut de longs travaux préparatoires pour les produire. Et c'est bien d'ailleurs ce qui fait la gravité du problème agricole européen : le grand développement des transports met le cultivateur des vieux pays en concurrence avec celui des pays neufs, et le peu de développement du machinisme, en ce qui le concerne, joint à la nécessité où il se trouve d'accomplir une série de travaux épargnés à son heureux concurrent, rend difficile pour lui la lutte à laquelle il ne peut échapper. En plus, les machines agricoles n'ont guère pu être employées jusqu'ici en Europe que dans les terres riches, et ce n'est pas le cas pour la généralité des terrains de culture allemands. Toute la plaine saxonne est d'une fertilité médiocre. Voilà donc un genre de travail sur lequel le machinisme aura une action extrêmement faible. Aussi le petit atelier, loin de péricliter, y est-il en progrès. « Dans l'agriculture, les personnes de situation indépendante ont augmenté de 1882 à 1895, de 126.000, passant de 1.235.000 à 1.361.000, avec une augmentation aussi considérable des personnes attachées à leurs ménages, tandis que, d'autre part, les ouvriers journaliers dans l'agriculture ont diminué de 251.000, leur nombre tombant de 1.613.000 à 1.362.000 ».

Le machinisme reste donc, en somme, le grand agent responsable de la ruine du petit atelier familial, de la création des grandes usines, dans l'Allemagne contemporaine comme dans toute l'Europe occidentale depuis le commencement du siècle. C'est lui qui fait disparaître l'indépendance apparente de l'artisan, mais c'est lui aussi qui exige de lui une plus grande indépendance réelle. Une invention récente dans la fabrication du verre à bouteilles va nous permettre de nous en rendre compte.

II. — LA TRANSFORMATION DE LA VERRERIE A BOUTEILLES.

On sait quel métier pénible est le métier de verrier. *Gamins, grands garçons* et *souffleurs,* debout près de fours portés à la température effroyable de 1.500 à 1.600 degrés, se brûlent les yeux et se dessèchent la gorge, absorbent des quantités inouïes de liquide, — douze litres d'eau souvent en une journée de travail, — et courent en plus, au point de vue de l'hygiène, tous les risques de propagation contagieuse que comporte le constant passage des cannes de bouche en bouche. Ajoutez à cela l'épuisement du souffleur, obligé de donner, à force de poumons, la forme de bouteille au verre incandescent. La vigueur physique est nécessaire au plus haut degré dans cette profession, l'apprentissage y est long, « le tour de main » essentiel (1). La réunion des ouvriers en assez grand nombre dans la même verrerie a pour cause dominante la nécessité d'être à portée d'une source de chaleur extrêmement intense, par conséquent coûteuse à produire, et dont il importe de faire profiter un personnel nombreux pour en répartir la charge sur une grande quantité d'objets fabriqués. Ce n'est donc pas le machinisme mais la haute température nécessaire à la cuisson du verre qui a donné naissance au type connu de la verrerie.

Mais le soufflage à l'air comprimé, introduit tout récemment

(1) Pour la description du travail dans une verrerie à bouteilles, lire « *La Grève de Carmaux et la verrerie d'Albi* », de notre collaborateur M. Léon de Seilhac, p. 26 à 31.

dans la fabrication des bouteilles, va amener une transformation profonde dans cette industrie, par suite dans le personnel ouvrier, et dans son organisation syndicale. « C'est l'éminent maître-verrier, Léon Appert, écrit M. Max de Nansouty (1), qui, après de longues et patientes recherches, est parvenu à supprimer la partie la plus pénible du travail de l'ouvrier souffleur, en remplaçant le souffle humain par une injection d'air comprimé... Mais là ne s'est pas arrêtée l'introduction du machinisme dans la verrerie à bouteilles. La possibilité de la fabrication mécanique au moyen de machines bien étudiées peut être considérée comme un fait accompli... »

« En Angleterre, c'est le brevet Ashley qui donne la solution mécanique, ainsi que nous l'apprend M. J. Henrivaux dans son savant et tout récent traité intitulé : *le Verre et le Cristal*. Dans ses lignes principales, la machine Ashley, dont un spécimen fonctionne à la verrerie de Dorignies, près de Douai, ressemble à une croix ionique. La quantité de verre nécessaire pour faire une bouteille est déversée dans un moule en fer. Du fond du moule surgit un plongeur creux qui donne la forme au goulot, en même temps qu'un léger courant d'air sous pression y est injecté. Le plongeur se retire mécaniquement, la croix fait un demi-tour et la masse de verre doux, chauffée au rouge, s'affaisse dans une forme destinée à modeler le verre de la bouteille. Pendant ce temps, les deux bras de la croix se retirent jusqu'à ce que les deux moitiés du moule extérieur, que ces bras tiennent serrées, arrivent à serrer aussi le verre. Un courant d'air comprimé intervient à ce moment, en pleine pression, détend l'intérieur du verre et le gonfle de façon à l'obliger à remplir le moule. La machine se renverse et vous présente la bouteille, toute faite et terminée, en l'espace de six secondes environ : il ne reste plus qu'à la recuire. Avec des machines à quatre, six et huit moules tournant autour d'un axe vertical, M. Ashley déclare pouvoir fabriquer de 16 à 24 bouteilles par minute. »

« La machine française à fabriquer les bouteilles, de M. Boucher,

(1) Chronique scientifique du *Temps*, 19 juin 1897.

qu'il a fait récemment breveter en France et à l'étranger, donne des résultats analogues, plus parfaits encore, si nous en croyons ce qui nous a été dit à ce sujet. Elle permet à un manœuvre quelconque, sans instruction préparatoire, de produire autant de bouteilles que trois souffleurs auxquels il aurait fallu *huit années* d'apprentissage! Le *gamin*, — c'est le terme technique, — qui alimente de verre fondu la machine, suffit à trois appareils : il remplacerait donc les neuf gamins nécessaires dans l'état actuel de cette industrie, pour une production comparable à celle de trois machines. »

Les conséquences économiques de ces inventions seront probablement considérables. Là où une équipe d'ouvriers mettait environ 45 secondes à faire la bouteille (1), la machine Ashley en met 6 seulement; là où il fallait trois souffleurs, la machine Boucher ne réclame plus qu'un manœuvre quelconque; elle permet de réduire d'un tiers le nombre des gamins pour une même fabrication; donc, économie sérieuse de main-d'œuvre, productivité plus grande, et par suite bon marché du produit, extension possible de la clientèle, etc. Mais ce n'est pas de ce côté que nous envisageons aujourd'hui la question.

Ce qui nous préoccupe, ce sont les conséquences sociales concernant les ouvriers verriers. Au premier abord, il semble que ces gens-là soient volés. Tous perdent ou sont exposés à perdre momentanément leur occupation ordinaire. A supposer en effet que la demande des bouteilles augmente sensiblement du fait qu'elles seront moins chères, ce résultat mettra un certain temps à se produire et la conséquence première de l'invention sera un chômage. Première perte. Mais, en plus, le verrier perd sa qualité de verrier, sa spécialité, le fruit de huit ans d'apprentissage et de plusieurs années de pratique pénible. Maintenant, un simple manœuvre pourra le remplacer. Et, comme ce simple manœuvre exigera un salaire moindre, on le préférera. Enfin, l'organisation syndicale qui lui assurait de hauts salaires, une série d'avantages sérieux, se trouvera brisée dès l'instant où les

(1) V. Léon de Seilhac, p. 29

patrons pourront se passer d'ouvriers spéciaux. Voilà bien des ruines!

A vrai dire, cependant, le verrier ne sera pas volé, mais il apprendra une dure leçon de choses. Il en subira l'amertume et il en aura le bénéfice. Il s'apercevra qu'il ne faut pas compter uniquement sur une habileté professionnelle comme sur une assurance certaine, qu'être un bon artisan tout court peut être avantageux, mais que c'est trompeur aussi; et que cela paie mieux d'être un homme rangé, soucieux de se développer intellectuellement et de ne pas faillir moralement, de toujours priser plus haut les qualités d'*homme* que les qualités d'*ouvrier*, sur toutes choses, de ne jamais sacrifier les premières aux secondes, comme cela n'arrive que trop souvent. En un mot, l'ouvrier verrier sera mis dans la nécessité d'être autre chose qu'une machine à souffler des bouteilles... ou de disparaître.

Les verriers d'Angleterre et des États-Unis ont constitué de très puissants syndicats, fort bien administrés, mais qui reposent sur une base fragile, sur cette malheureuse *spécialité technique*, dans laquelle les spécialistes sont toujours tentés de placer leur confiance orgueilleuse et à courte vue. Constituer des corps fermés, soigneusement défendus par de strictes barrières contre toute intrusion et perpétués par des privilèges accordés aux fils de verriers; se dresser ainsi en face des patrons verriers comme des accapareurs de la main-d'œuvre spécialiste; leur dire : « Vous ne pouvez pas vous passer de nous, et nous vous tenons par là, et nous sommes peu nombreux à dessein pour que votre dépendance soit plus étroite et nos privilèges plus avantageux; telle leur a paru être le *summum* de la sagesse. Non pas qu'ils désirent jouer un vilain tour à leurs patrons. Beaucoup entretiennent de bons rapports avec eux. Ce qu'ils ont fait a été fait sans animosité, avec la préoccupation d'exploiter « en bons pères de famille » une source de profit. Mais leur raisonnement avait précisément le même vice fondamental que celui de beaucoup de pères de famille qui font des « placements de tout repos » avec l'idée naïve que le monde ne change pas, que ce qui « paie » aujourd'hui « paiera » toujours et de la même manière. Il est clair que

leurs syndicats devront, eux aussi, subir de profondes modifications, ou se dissoudre. A quoi bon ces précautions infinies pour limiter le nombre des apprentis? On se passera d'apprentis! A quoi bon réserver le métier aux fils de verriers? Les verriers eux-mêmes ne pourront plus se le réserver!

Ce qui leur restera à ces verriers syndiqués d'aujourd'hui, ce sera l'expérience acquise dans leur organisation, ce sera le développement donné à leurs *qualités d'hommes* par la pratique du syndicat. Que si ils ont fumé beaucoup de pipes, bu beaucoup de petits verres, et lancé de vaines apostrophes contre le capitalisme dans de tumultueuses réunions, il ne leur restera rien.

Le triomphe du machinisme nous amène en effet à une conséquence bien inattendue et encore bien peu entrevue. En faisant cesser l'utilité de l'homme-machine, il ne laisse plus à l'homme que sa valeur d'homme. Et ce n'est pas un mince résultat au point de vue moral. Le dix-neuvième siècle, qui a beaucoup attaqué la morale, qui a cru pouvoir s'en passer avec tous les Homais et d'autres plus illustres, imaginant précisément que la science l'avait tuée, aura construit avec les applications industrielles de la science un magnifique piédestal à la morale.

Mais avec tout cela, me direz-vous, que deviennent tous ces gens expropriés de leur métier, vivant autrefois d'une spécialité qui avait une valeur marchande, aujourd'hui dépréciée comme un paquet de vieux assignats? Je vois bien qu'ils retombent sur leurs « qualités d'hommes ». Mais cela donne-t-il à manger?

Oui certes, à condition qu'on en puisse faire usage, et les occasions ne manquent pas dans le monde moderne.

III. — LES EXPROPRIÉS DE LA SPÉCIALITÉ.

L'observation monographique d'un maître artisan anglais, bon spécialiste dans son métier de forgeron, mais intelligent, et s'étant élevé par cette intelligence à la direction d'un petit atelier, nous avait conduit jadis à faire remarquer qu'un homme

chassé de sa spécialité n'était pas forcément un paria (1). Joseph Brown considérait que le jour où il ne pourrait plus forger avec profit, il ferait du commerce. Et il s'y était déjà essayé à temps perdu, non sans succès. Et ses aptitudes commerciales l'avaient plus aidé encore que son habileté professionnelle à s'élever, dans son métier même, à la situation de chef d'atelier. C'est pourquoi il avait confiance en elles pour s'élever, au besoin, en dehors de ce métier.

Sans doute, le cas de Joseph Brown est le cas d'une élite, mais les chefs d'ateliers constituent déjà une élite. Tous les paresseux, les débauchés, les simples imprévoyants en sont exclus. Les maîtres artisans sont par définition des individus rangés. Ils ne sont pas toujours pourvus d'une initiative suffisante pour se diriger en dehors des voies traditionnelles, et c'est là que le triage s'opère entre eux, lorsque le métier passe par une crise de transformation.

Pour les premiers, la crise est un bienfait. Elle les met à même de développer et de mettre à profit sur un théâtre plus vaste les éléments de succès qu'ils portent en eux. Elle brise le cadre qui les emprisonnait. Il existe aujourd'hui, de par le monde, quantité de puissants chefs d'industrie qui, sans la crise de leur métier, seraient de modestes maîtres-artisans.

Pour les seconds, la crise est une déchéance apparente, souvent profitable toutefois. Incapables de lutter pour leur propre compte dans l'arène ouverte du monde moderne, ils doivent passer au second rang, mais dans des entreprises vastes qui offrent à leurs qualités de second ordre un emploi avantageux. Contre-maîtres, surveillants, agents à un titre quelconque dans une usine, commis, chefs de rayon dans un grand magasin, ils parviennent fréquemment à un état de vie sensiblement supérieur à celui que leur procurait la possession de leur petit atelier.

Mais ces situations sont occupées, objectera-t-on? — Oui, mais leur nombre augmente constamment, et chaque progrès du machinisme correspond à la création de nouveaux emplois dans la

(1) Voir *la Question ouvrière en Angleterre*, chap. I.

grande industrie, dans le commerce, dans la banque, etc. C'est que tout progrès du machinisme amène un progrès de la production, une extension de la clientèle, par suite une augmentation d'activité économique, qui se traduit de cette façon. Comparez le nombre de personnes qui vivent du commerce et de l'industrie des textiles aujourd'hui et il y a un siècle. Comparez la situation d'un contre-maître de fabrique avec celle d'un tisserand de village. Voyez ce que les chemins de fer, en privant d'emploi les maîtres de poste et les palefreniers, ont créé de places nouvelles, calculez ce que leur existence a fait naître d'usines métallurgiques, d'ouvertures de mines, etc., etc. Le mouvement continue encore. Les statistiques allemandes, auxquelles nous nous référions au commencement de cet article, accusent une augmentation notable du nombre des personnes « possédant une instruction commerciale et technique, qui occupent les hauts emplois dans les mines, dans l'industrie et la construction. Ils auraient passé de 99.000 à 264.000 en treize ans (1)! » Dans les entreprises de transport, la progression est un peu moins forte, mais elle approche de 200 % (de 142.000 à 262.000).

Cela prouve bien clairement que les travailleurs ont, dans notre siècle, des occasions nombreuses de s'élever. Les moyens d'élévation ne sont plus exactement les mêmes qu'autrefois, mais ils sont plus largement ouverts à tous et plus énergiques, plus efficaces; ils élèvent plus haut. Il ne faut pas perdre de vue ces heureuses conditions générales quand on fait le compte de ce qu'une machine nouvelle « met de gens sur le pavé ». Sans doute, il peut y avoir des infortunes privées dignes de commisération, mais refusera-t-on de plaindre aussi les individus, bien plus nombreux encore, qui n'auraient pas trouvé d'emploi ou seraient demeurés dans des emplois médiocres sans la poussée générale donnée par les machines? Eux aussi méritent la pitié des âmes sensibles.

Il y a une erreur fondamentale dans le raisonnement des personnes qui accusent la machine de rendre plus mauvaise la si-

(1) *Monde économique* du 26 juin 1897.

tuation du travailleur, comme le faisait l'autre jour encore à la Chambre, M. Jaurès, — et à propos de la pauvre agriculture qui ne se doutait pas de ses progrès immenses dans le machinisme! — On dit : « Telle machine fait le travail de dix ouvriers, donc elle en vole neuf et ne fait plus vivre que son surveillant ». Cela serait vrai si : 1°) il n'y avait qu'*un seul* genre de travail dans le monde et si : 2°) ce genre de travail devait fournir une quantité *fixe* de produits. Mais cela est radicalement faux, parce que, non seulement on invente chaque jour des fabrications nouvelles, la bicyclette, l'automobile, l'acétylène, le téléphone, etc.; mais aussi, parce qu'il y a toute une clientèle *latente* prête à absorber une quantité bien plus considérable de produits d'une industrie déterminée, le jour où ces produits seront mis à sa portée par la modicité de leurs prix. Et c'est la machine qui a créé le bon marché. C'est grâce à elle qu'il est moins cher de s'habiller, de se meubler, de voyager, de manger du pain, de s'éclairer. Et il ne manque pas de gens qui attendent encore une baisse nouvelle pour se joindre, eux aussi, à la clientèle actuelle! Il ne manque pas de gens mal chaussés et peu vêtus, couchant sur la paille et ne mangeant pas à leur faim, qui achèteraient des souliers, du linge, un lit, du pain, si cela coûtait moins cher. Ayons pitié de ceux-là aussi, et souhaitons que la machine leur vienne en aide.

Paul de Rousiers.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE [1]

X

LA RÉGION DE LA CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ DES LANDES. — LE TYPE BRETON (*Fin*).

Dans un précédent article, nous avons indiqué les éléments constitutifs du type Breton. Pour produire ce type, tel qu'il est aujourd'hui sous nos yeux, il a fallu une combinaison remarquable du Lieu et de la Race, qui tendaient également à éloigner l'homme de la Culture, de la Fabrication et du Commerce, pour l'incliner exclusivement et fortement vers trois formes des Travaux de Simple Récolte : l'Art pastoral des landes, la Pêche et la Piraterie associée au Service maritime.

Il en est des combinaisons sociales comme des combinaisons chimiques, elles sont infinies et la seule modification d'un de leurs éléments suffit à changer le résultat.

C'est ce résultat qu'il nous faut dégager maintenant.

I

Le résultat se manifeste d'abord au sujet de la forme et de l'évolution de la *Propriété*.

On pourrait croire que l'étendue des landes, la persistance et

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, novembre, décembre 1896, février, mars, avril et mai 1897.

le développement de l'art pastoral ont maintenu, en Bretagne, de vastes surfaces sous le régime de la communauté, par exemple à titre de biens communaux. C'est ce qu'on observe en grand chez les populations pastorales de l'Asie et de l'Orient de l'Europe, dont les vastes steppes sont, encore aujourd'hui, livrées au libre parcours. C'est ce que nous avons observé, en petit, dans les régions pastorales plus réduites de la France, par exemple dans les Pyrénées et dans les Alpes et même, sous une forme plus atténuée, dans les prairies basses de certaines vallées, notamment de la vallée de la Loire. Nos lecteurs savent assez que l'herbe est, de sa nature, communautaire : c'est sa loi.

Cette loi s'est vérifiée en Bretagne jusqu'à une certaine époque ; mais ensuite elle a été faussée, par suite d'une circonstance spéciale qu'il nous faut expliquer.

Nous avons vu que l'Armorique fut envahie, du cinquième au sixième siècle, par des Celtes venus de la Grande-Bretagne et fortement organisés sous le régime du clan guerrier. Chez ces Celtes, le clan s'était superposé au groupement familial, comme cela est arrivé pour beaucoup de populations du Midi, particulièrement pour celles du bassin de la Méditerranée (1).

Mais, ici, il y eut plus qu'une simple superposition, il y eut une prédominance très nette du groupement du clan sur celui de la famille. *On se rattachait beaucoup plus au clan qu'à la famille*, parce que ces populations, dont nous avons signalé la vie agitée et errante, les interminables luttes et les migrations successives, trouvaient une protection plus efficace dans le clan que dans la simple famille (2).

Ces clans étaient d'autant plus fortement constitués que, dans la circonstance donnée, ils formaient un cadre de marche. On sait assez qu'une troupe en marche, ou en présence de l'ennemi, est plus solidement encadrée, parce qu'elle doit toujours être prête à la résistance ou à l'attaque.

(1) Voir mes précédentes études sur ce groupe de populations et notamment sur le type de la Provence et de la Corse, t. XXII, livr. d'août et d'octobre 1896.

(2) Je n'ai pas à revenir sur ce sujet après les articles de M. de Calan sur les Celtes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Voir la *Science sociale*, t. XIX et XX.

Et telle fut bien, en effet, pendant plusieurs siècles, la situation des Bretons, constamment en lutte soit contre les envahisseurs saxons, soit entre eux.

Lorsqu'ils vinrent s'établir dans notre Armorique, ils restèrent naturellement groupés dans les cadres de ce clan guerrier, c'était le *plou*. « Jusqu'aux invasions normandes, dit un des érudits bretons qui connaît le mieux l'histoire de son pays, le *plou* avait continué la tribu émigrée, fondée sur le continent, au sortir des barques par chaque nouvel essaim d'exilés bretons; le *matchiern* représentait le chef primitif de cette tribu; son autorité avait pour base la permanence du lien établi dès l'origine entre la tribu et la famille de son chef (1). »

Peu à peu, à mesure que l'établissement sur le sol devenait plus fixe, le *plou* tendit à se confondre avec la paroisse ecclésiastique : au dixième siècle, ce mot désigne à la fois la tribu et la paroisse.

La paroisse, en effet, a eu, dès l'origine, et a conservé jusqu'à nos jours une grande importance en Bretagne; cette importance doit être expliquée, car, à son tour, elle explique certaines circonstances essentielles de l'organisation sociale de ce pays, et, en particulier, l'évolution de la propriété.

Le clan breton tel qu'il se constitua originairement dans la Grande-Bretagne, était un pauvre clan, composé de petites gens, toujours prêts à fuir et réellement toujours fuyants, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué. Dans ce milieu pauvre, le type du grand clan et du grand chef de clan ne pouvait pas se constituer. D'ailleurs les rivalités, les luttes, les jalousies, dont l'épopée de la Table Ronde nous donne des spécimens assez complets, eussent empêché la prédominance d'un de ces chefs sur les autres.

Or, ces petits chefs n'avaient ni assez d'autorité, ni assez de puissance pour organiser et pour conduire les migrations, ou plus exactement la fuite de la Grande-Bretagne vers l'Armorique. Seuls, les représentants du clergé, évêques ou moines, étaient en

(1) *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, par Arthur de la Borderie, p. 3.

situation de s'imposer à ces petits chefs, et ce fut principalement sous leur direction que s'accomplit l'exode de la Grande-Bretagne et de l'Irlande vers l'Armorique. L'histoire nous a conservé les noms de quelques-uns de ces conducteurs ecclésiastiques : Idunet de Châteaulin, Guénolé de Landévennec, Brieuc de Saint Brieuc, Pol au Paul Aurélien de Saint-Pol de Léon, Corentin de Quimper, Malo ou Maclou d'Aleth, Samson de Dol, Ronan de Locronan et de Saint-Renan, Gunthiern de Quimperlé, etc. Si l'Irlande fut appelée « l'Ile des Saints », la presqu'île armoricaine aurait mérité le même titre; elle fut du moins, comme elle, la région par excellence où s'exerça la domination ecclésiastique.

Dans une élection récente, on a pu voir combien l'influence du clergé est encore profonde en Bretagne : un candidat étranger et inconnu du pays, mais proposé et patronné par le clergé, a été élu à une forte majorité, contre un candidat du pays, connu de tous, appartenant à la vieille noblesse locale et soutenu par elle. Entre les descendants des anciens chefs de clan et le clergé, la population n'a pas hésité.

La puissance du clergé et la subordination des chefs de clans eurent pour conséquence d'empêcher le groupement féodal, la hiérarchie féodale, de prendre le pas sur le groupement et la hiérarchie ecclésiastiques.

« Dans l'origine, en Bretagne, il n'y avait point de *baronnies*, mais seulement des *barons* du duc, c'est-à-dire des officiers immédiats du souverain qui suivaient sa cour et qui garnissaient son tribunal. C'est là ce qu'on trouve dans les actes du onzième siècle, rien autre chose. Le titre, *personnel* dans le principe, devint *réel* en se communiquant aux terres possédées par les barons (1). » Et lorsque, plus tard, la féodalité se constitua, en Bretagne, par une sorte de snobisme apporté du dehors, ce fut une véritable inondation de titres français. Vicomtés, comtés, marquisats, sans parler des duchés, poussèrent comme des champignons; au besoin, on les éleva sur couche, on les fabriqua de

(1) Arthur de la Borderie, *loc. cit.*, p. 178.

toutes pièces. Cela ressembla pas mal à une mascarade, dit M. Arthur de la Borderie.

Tout ceci est donc importé et factice. Aussi, dans l'assemblée des États de la province et jusqu'à la Révolution, tous les gentilshommes étaient-ils égaux. La voilà bien, la vieille égalité des chefs de clans celtes! Les titres, quels qu'ils fussent, ne comptaient pas, n'étaient même pas inscrits au registre; il n'y avait d'exception que pour les neuf anciens barons, et si ces derniers sortaient d'une légende, du moins était-ce une légende bretonne. Entre tous les autres régnait une égalité parfaite, comme elle existait d'ailleurs au temps des ducs. Ce n'était pas une hiérarchie aristocratique, mais plutôt, — on a dit le mot, — une démocratie féodale (1).

Représentons-nous maintenant cette petite noblesse égalitaire au moment où elle était venue s'établir en Armorique, sous la conduite d'évêques et de moines, pour lesquels elle faisait l'office de lieutenants civils. Elle n'avait aucun désir de se fixer au sol, car elle avait des habitudes mobiles et errantes, elle aimait les réunions et fuyait l'isolement; elle avait encore moins le désir d'exploiter le sol, car elle était, par ses origines, plus habituée à la simple récolte pastorale qu'à la culture. Cette tendance se manifeste bien nettement dans ce fait, signalé par M. de la Borderie, que les titres sont d'abord *personnels;* ils tiennent à la personne, ils ne tiennent pas à la terre, comme dans le régime féodal.

Aussi, pendant une première période, les terres restent indivises, en qualité de biens communs, entre tous les membres du clan à la façon celtique; les chefs en usent, comme les simples membres, pour y faire paître leurs troupeaux. C'est la *période communautaire.*

Mais, plus tard, se dessine une autre période, qu'on pourrait appeler la période d'*expropriation subreptice ou d'éviction.* Elle se manifeste au moment où les titres, de personnels deviennent réels, c'est-à-dire où ils sont joints à une possession territoriale. Cette évolution est manifestement la conséquence de l'influence

(1) Arthur de la Borderie, *op. cit.*, p. 181.

féodale, qui pénètre peu à peu du dehors. On connaît la maxime féodale : « Nulle terre sans seigneur; nul seigneur sans terre. »

Sous cette influence, les chefs bretons ont une tendance à considérer comme leur appartenant ces biens de la communauté restés jusqu'ici indivis. Par une évolution lente et subreptice, ils s'attribuent d'abord un simple droit théorique, puis peu à peu l'usage plus ou moins exclusif de ces terres. C'est bien là ce qui est arrivé également en Irlande, en Écosse, en Pologne. J'ai pu assister, dans les Highlands d'Écosse, au dernier acte d'une de ces évictions; car, là, le phénomène s'est produit beaucoup plus tardivement, grâce à la plus longue résistance de la communauté du clan (1).

Ces nouveaux propriétaires ne se mirent pas à la culture, comme les Saxons ou les Francs. Ils adoptèrent un mode d'exploitation qui tranche nettement sur ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici, et qui donna à la tenure bretonne un caractère parfaitement approprié à la nature celtique.

Ce mode d'exploitation est le *domaine congéable*. Il est curieux de constater que les Bretons y arrivèrent par la force des choses, je veux dire par la fatalité même de leur formation sociale, qui leur interdisait pour longtemps les deux modes de tenure en quelque sorte classiques, le fermage et le métayage.

Les propriétaires que nous venons de caractériser ne pouvaient exploiter leurs terres au moyen du fermage, parce que la classe populaire était trop pauvre, avait trop peu de ressources, de capacité et d'initiative. Nous avons expliqué d'ailleurs que les populations à formation communautaire n'arrivent pas naturellement au fermage ; et ici la formation communautaire se compliquait de la pauvreté du sol.

Ces propriétaires ne pouvaient pas davantage exploiter leurs terres au moyen du métayage; mais ici l'obstacle n'était plus dans la classe populaire, il était en eux-mêmes. Pour organiser

(1) Voir ce que j'en dis dans le *Mouvement social*, novembre 1892.

le métayage, il ne faut pas seulement, comme pour le fermage, élever des bâtiments d'exploitation et d'habitation, il faut, de plus, fournir aux tenanciers le cheptel et les instruments de travail. Or, ces propriétaires bretons, ces petits chefs de clans, habitués aux maigres mais faciles ressources de l'art pastoral des landes, également éloignés de la culture par cet art pastoral et par leur formation sociale, n'avaient ni les ressources, ni la capacité, ni même le désir, de faire à la terre les avances nécessaires pour cette exploitation en métayage.

C'est ainsi qu'ils furent amenés à la pitoyable ressource du domaine congéable, également pitoyable pour eux, pour la population et pour la terre.

Le domaine congéable est un mode de tenure qui consiste à concéder une terre à un tenancier nommé *guiraour* moyennant une rente fixe en nature ou en argent, mais à charge pour le tenancier d'édifier tous les bâtiments et de fournir les animaux. En d'autres termes, on lui concède la terre nue, en lui disant de se débrouiller. Le nom de « congéable », donné à ce mode de tenure, vient de la faculté que le bailleur se réserve en outre de donner congé sous la condition de rembourser la valeur des bâtiments à dire d'experts.

Voilà bien le type le plus inférieur de propriétaire que nous ayons encore rencontré, celui qui fait le moins d'avances à l'homme et à la terre. A vrai dire, il n'est pas possible de pousser plus loin la désertion de son rôle de propriétaire. Cet homme ne fournit ni bâtiments, ni cheptel; il fournit en tout et pour tout le sol nu et pauvre, ce sol qu'il a subrepticement enlevé à la communauté dont il faisait partie. Il le fournit, et moyennant une redevance, à ceux-là mêmes, ou du moins aux fils de ceux auxquels il l'a enlevé!

Assurément, il n'est pas possible de placer ce type de propriétaire à côté des grands défricheurs, des grands colonisateurs, que nous avons vus opérer le déboisement et la mise en culture des plateaux, dans le reste de la France. Ceux-là ont réellement mis le sol en valeur, il n'a même pris une valeur que grâce à eux. C'est là un autre titre à la propriété que celui que

nous constatons ici. On voit qu'il faut distinguer avec soin les différentes origines et les différents types de la propriété.

Les malheureux tenanciers du domaine congéable n'étaient pas en état d'entreprendre l'amélioration de ce sol essentiellement pauvre. La plupart ne construisirent que de misérables cabanes et, sans même tenter de défricher la lande, ils se contentèrent d'en tirer de très modestes ressources par l'art pastoral traditionnel.

Ainsi, par la double impuissance des propriétaires et des tenanciers, la lande persista en Bretagne, au point qu'elle couvre aujourd'hui encore, d'énormes étendues, comme nous l'avons indiqué précédemment. « Dans l'intérieur, les grands domaines sont encore partiellement incultes. Environ les deux cinquièmes du territoire sont demeurés des landes infertiles (1). »

Aujourd'hui, le domaine congéable bat en retraite, dans la plus grande partie de la Bretagne; il ne persiste guère, sur de vastes étendues, que dans le Finistère et le Morbihan. « La Bretagne, prise dans son ensemble, le repousse décidément. »

Cette évolution doit être notée.

C'est qu'en effet, avec le temps, grâce au travail de plusieurs générations de tenanciers, et aux constructions qu'ils élevèrent sur le sol, le fonds prit une valeur plus considérable et le propriétaire trouva plus d'avantages à le reprendre pour le louer à un vrai fermier un prix plus élevé. Mais, pour cela, il fallait rembourser, à dire d'experts, le prix des constructions, et celles-ci valent parfois autant et même plus que le sol lui-même. « Congédier le tenancier dans ces conditions est une opération coûteuse et qui ressemble, en outre, à un acte de dépossession. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, ces difficultés se posèrent avec plus de fréquence, avec plus de gravité, et contribuèrent à altérer parfois les bons rapports (2). »

Pour éviter de payer au tenancier des sommes équivalentes aux constructions qu'il avait élevées, les propriétaires eurent alors recours à un moyen qui constituait pour le tenancier une grave

(1) É. Reclus, *Géogr., univ.*, II, p. 625.
(2) H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, Bretagne, p. 388.

difficulté sinon une spoliation caractérisée. Dans une délibération des États de Bretagne, réunis à Nantes en 1647, il est dit que « les hommes domaniers et covenanciers de la province s'étaient accoutumés tellement à charger le fond des covenants de bâtiments et d'édifices, que les propriétaires desdits fonds ne pouvaient plus les congédier. » Les États demandaient que leur procureur général syndic présentât une requête au parlement pour qu'à l'avenir les domaniers ne puissent pas porter la valeur des édifices et des droits réparatoires à plus de la moitié et des deux tiers de la valeur du fonds (1). Comme le fonds, au moment de l'entrée en jouissance, avait généralement peu de valeur et souvent peu d'étendue, la faculté d'élever des constructions se trouvait, par le fait même, très limitée, ce qui constituait pour le tenancier une grave entrave au développement des moyens d'exploitation.

En donnant ainsi congé à leurs anciens tenanciers et en traitant avec d'autres sur la base du métayage ou du fermage simple, les propriétaires profitèrent de la plus-value donnée à la terre et réussirent généralement « à doubler leurs revenus » (2).

Ainsi les terres, qui appartenaient autrefois à la communauté du clan, tombèrent finalement sous le régime de la grande propriété, qui domine aujourd'hui dans l'intérieur de la Bretagne.

II

Mais pour expliquer comment ces propriétaires ont pu, aussi complètement et aussi facilement, s'attribuer les biens de la communauté, il faut se rendre compte du type de la *Famille* bretonne et de son faible degré de résistance.

Dans les pays à famille patriarcale, la communauté familiale est généralement assez forte pour résister avec succès aux entreprises de certains particuliers. Dans les pays à famille particulariste, les particuliers sont généralement assez énergiques pour

(1) Séance du 25 avril.
(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 211.

résister avec succès aux entreprises de certaines collectivités.

Or, la famille bretonne, qui n'appartient évidemment pas au type particulariste, ne se rattache pas non plus au type patriarcal. Le Breton est une *race communautaire, mais non patriarcale*. Ici la communauté de famille, ou patriarcale, a été dissoute de bonne heure et elle est venue se fondre dans la communauté plus vaste du clan et s'y subordonner. Le chef de communauté de famille, ou patriarche, s'éclipse devant le chef de clan. On se rattache au clan et non à la famille.

Le type Breton ne repose donc ni sur la communauté de famille comme le type patriarcal, ni sur l'aptitude individuelle, comme le type particulariste. Il repose uniquement sur le clan, qui est essentiellement un organisme artificiel, instable, plus propre à propager la guerre et les luttes intestines que la paix et le travail.

La Famille bretonne se rattache au type de la famille instable issue du clan.

On sait que, dans l'Écosse celtique, la parenté était si bien étendue à tous les membres du clan que ces derniers abandonnaient même leur nom de famille pour prendre le nom du chef de clan. C'est ce qui explique qu'il y ait encore aujourd'hui tant de gens portant le même nom et se disant fils du chef : par exemple, Mac Grégor, fils de Grégor. Ainsi on n'était pas seulement du clan de Grégor, mais on se considérait comme son fils.

Nous retrouvons, en Bretagne, la même extension de la parenté : on se considère comme cousin jusqu'à un degré invraisemblable, ce qui a donné naissance au proverbe : « Parent à la mode de Bretagne. » C'est bien la parenté à la mode du clan. On peut dire que le Breton est plus attaché à l'entourage qu'à la famille. C'est ce qui fait de lui un si bon type de serviteur : il a, pour ses maîtres, un peu de la fidélité de l'esclave nègre, lorsqu'on a su se l'attacher. Le clergé y a réussi supérieurement.

Cette prédominance du clan sur la famille se traduit, au point de vue familial, par certains phénomènes caractéristiques, que je ne fais qu'indiquer brièvement :

1° *Ces populations sont moins préoccupées que les patriarcaux purs de la transmission intégrale et de la stabilité du foyer.* C'est même le régime de l'instabilité du foyer qui domine en Bretagne, et qui se traduit par l'habitude très ancienne et très répandue du partage égal des biens. Les lois galloises du dixième et du onzième siècle repoussent formellement la transmission intégrale des biens. « Les Bretons ne pouvaient admettre comme juste l'inégalité de partage entre les fils d'un même père, uniquement fondée sur le hasard de l'antériorité de la naissance (1). » Même, lorsque, après les invasions normandes, les institutions de la féodalité française pénétrèrent en Bretagne, la noblesse atténua beaucoup, en pratique, le principe du droit d'aînesse. Et, comme le dit M. Arthur de la Borderie, « s'il fallait compter toutes les *juveigneries* créées en Bretagne, ce serait fort long ».

La transmission intégrale des biens à un seul enfant s'observe, chez les divers peuples, dans trois cas :

Dans le cas où la famille patriarcale, trop resserrée et trop appauvrie pour faire vivre tous ses membres au même foyer et du même domaine sous le régime de la communauté, se voit obligée de laisser le bien patrimonial à un seul enfant, à charge d'élever, d'établir et de recueillir au besoin les autres. C'est le type de la fausse famille-souche, dont nous avons vu la prédominance dans les montagnes du Centre et du Midi de la France. Ce type n'est qu'une modification et une atténuation de la communauté pure.

Ensuite, dans le cas où l'aîné de la famille devait remplir certains services militaires, dont la possession d'un patrimoine suffisant était la garantie. C'est le régime du droit d'aînesse établi pour la noblesse, avec la féodalité militaire, et maintenu, par le fait de la coutume, jusqu'à la Révolution. Ce type n'a jamais été qu'un régime artificiel, créé en dehors des conditions sociales naturelles.

Enfin, le régime de la transmission intégrale s'observe, dans certaines régions et dans certains pays, avec la famille particu-

(1) Arthur de la Borderie, *loc. cit.*, p. 177.

lariste. Là, il est la conséquence de l'aptitude des enfants à se séparer de bonne heure de la famille, pour aller s'établir au dehors dans leur indépendance. Pour ne pas rester dans l'isolement, pour conserver auprès de lui un de ses enfants, le père prend alors le parti d'attribuer à l'un d'eux le foyer et le domaine.

Or, la Bretagne ne s'est trouvée complètement dans aucun de ces trois cas : elle ne se rattache ni à la fausse famille-souche, ni à la famille particulariste, et si le régime féodal y a été importé, nous venons de voir que les mœurs ont réagi le plus possible contre le droit d'aînesse.

La famille, en Bretagne, a donc évolué purement et simplement, suivant les influences imprimées par le clan.

2° *La famille bretonne n'est nullement préoccupée de la bonne installation du foyer.*

Cette conséquence de la désorganisation de la famille peut être constatée chez tous les Celtes de cette variété ; je l'ai indiquée autrefois à propos des Écossais des Highlands et des Irlandais (1). Le fait n'est pas moins accusé en Bretagne.

Ainsi que l'avait déjà noté Le Play, « l'habitation, formée seulement d'un rez-de-chaussée, ne comprend souvent qu'une *seule pièce, où la famille se tient avec les deux vaches* (2) ». Le cochon est parfois placé dans un appentis séparé, mais, parfois aussi, il est installé dans la même pièce que la famille. « Le mobilier de la famille décrite dans la présente monographie, continue Le Play, est l'un des plus simples parmi ceux dont il est fait mention dans ce volume. Les vêtements sont eux-mêmes en rapport avec le mobilier. Les jours de travail, l'homme et la femme ne portent point de bas et n'ont que de gros sabots, qui, fourrés de paille, tiennent les pieds à l'abri de l'humidité (3). »

M. Baudrillart trace un tableau du même genre ; il signale des maisons misérables, exiguës, étroites, basses, quelques-unes

(1) Voir le *Mouvement social,* novembre 1892.
(2) *Ouv. europ.*, monographie du *Bordier de basse Bretagne*, t. IV, p. 343.
(3) *Ibid.*

presque à ras du sol, avec un plancher boueux (1). Voici une famille observée près de Saint-Quay : « Il n'y a qu'une seule pièce où mange et couche toute la famille, qui se compose du père, de la mère et de deux enfants. Le plancher est une terre humide. Cette humidité, qui vient aussi des murailles, est un mal qu'ils signalent eux-mêmes, quoiqu'ils fassent peu pour le corriger. Ils ne sont pas des plus pauvres, malgré l'apparence, mangent deux ou trois fois par semaine de la viande de porc accommodée avec le chou et quelques légumes (2) ».

Tous les coins de la Bretagne que j'ai pu personnellement observer présentent les mêmes caractères de mauvaise installation du foyer. J'ai eu à employer et j'emploie encore, soit pour le service de l'habitation, soit pour des travaux de culture, quelques Bretons des deux sexes; ce sont de médiocres travailleurs, mais faciles à conduire et à s'attacher; la grosse difficulté est de leur donner les habitudes de propreté les plus élémentaires.

J'ai expliqué, dans une étude spéciale, l'importance de la bonne installation du foyer pour l'élévation d'une race (3); le Breton n'a pas encore franchi ce premier échelon et aura beaucoup de peine à le franchir.

3° *En Bretagne, les mariages sont tardifs et les célibataires nombreux.* « Le mariage offre, chez ces populations, une particularité, dont on s'étonne au premier abord. Des habitudes de moralité dans la jeunesse devraient rendre le célibat rare et les mariages précoces. Ces deux suppositions sont démenties par les faits. Le nombre des célibataires est très considérable en Bretagne. Un habile statisticien, M. Loua, a établi qu'il l'est beaucoup plus qu'en Normandie, où l'on pourrait supposer avec vraisemblance que la crainte d'avoir charge d'enfants le rend plus fréquent. Nullement : on y compte 198 mariés contre 100 célibataires, tandis qu'en Bretagne, on ne compte que 102 mariés pour le même nombre de célibataires. Le mariage, moins

(1) *Loc. cit.*, p. 609.
(2) *Ibid.*, p. 611.
(3) V. la *Science sociale*, t. XXI, p. 5, et mon volume : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, l. II, ch. IV.

fréquent, est aussi plus tardif. Il l'est à un degré exceptionnel dans presque toute la Bretagne. C'est ainsi qu'après les départements méridionaux des Hautes et Basses-Pyrénées, le département où les hommes se marient le plus tard est celui d'Ile-et-Vilaine ; ils ne contractent mariage, en moyenne, qu'à l'âge de trente-quatre ans. Pour les femmes, les départements où elles se marient le plus tardivement sont, avec les Basses-Pyrénées, l'Ile-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord ; elles ne s'y marient qu'à vingt-neuf ans en moyenne (1) ».

Sur ce point, les populations de la Bretagne se rencontrent avec celles des Pyrénées, mais le phénomène est dû, dans ces deux régions, à des causes très différentes.

Dans les Pyrénées, où s'est maintenue, ainsi que nous l'avons expliqué (2), la famille patriarcale sous la forme de la fausse famille-souche, la préoccupation dominante est de conserver intact le foyer et le domaine, patrimoine *commun* de la famille. Pour aider « l'héritier » à le conserver, beaucoup de frères et de sœurs n'hésitent pas à renoncer au mariage, ou à se marier tardivement. Ils restent au foyer de l'héritier (ce sont les « oncles » et « tantes » si fameux) ; ils l'aident à élever les enfants, à cultiver le domaine, à « faire fumer » la maison de famille, suivant la pittoresque expression de ces patriarcaux. Et ils trouvent une satisfaction douce à se dévouer ainsi pour empêcher le morcellement et la ruine du vieux foyer de la famille.

En Bretagne, où les traditions et les habitudes de partage sont anciennes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le célibat prolongé ou définitif ne peut être dû à la même cause. Il n'est plus, comme dans les Pyrénées, une forme du dévouement à la famille, mais une manifestation de l'infériorité imprimée à l'individu par la désorganisation du foyer et la formation de la race.

Le Breton est naturellement peu porté au travail, à l'effort intense et suivi (3) (il faut excepter, ainsi que je l'ai dit, les

(1) H. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 465.
(2) La *Science sociale*, t. XXII, livr. de juillet 1896.
(3) « Additionnez les foires, en y comprenant les dimanches, les fêtes patronales et

Bretons adonnés à la culture maraîchère ; mais c'est là un type récent et encore peu développé) ; de plus, le Breton est resté un nomade, au moins d'instinct ; il est peu porté à se fixer longtemps dans le même travail et dans le même lieu, à moins qu'il ne soit fortement encadré et maintenu par le groupe. Il est essentiellement apathique.

Ém. Souvestre a tracé un portrait exact de ses compatriotes (1). « Le Breton, dit-il, ne court après la fortune ni ne l'attend. C'est la seule superstition à laquelle il soit demeuré étranger. Le pain noir de chaque jour, l'ivresse du dimanche et un lit de paille pour mourir vers soixante ans, voilà son existence et son avenir, et il l'accepte comme définitif. Il traite sa misère comme une maladie héréditaire et incurable.... Proposez-lui de quitter son industrie (de tisserand) qui est à l'agonie, il secouera sa tête chevelue avec un triste sourire et il vous répondra : « Dans notre famille, nous avons toujours été fabricants de « toiles ». Montrez-lui sa misère, ses enfants courant dans le village avec une simple chemise pour vêtement, il ajoutera avec une indicible expression d'espérance : « Dans notre famille, nous « avons été riches autrefois ». Cherchez enfin à lui faire comprendre que les temps sont changés, que ces souffrances ne feront que s'accroître, il soupirera profondément et vous dira encore : « C'est le bon Dieu qui conduit le pauvre monde. »

Comme on comprend bien que cet homme recule devant l'effort qu'il faut faire pour s'établir, se créer un foyer, pour l'installer et s'y fixer : il est aussi apathique pour passer d'un état de vie à un autre, que d'un métier à un autre.

4° *Cependant, le Breton a de nombreux enfants.* — Sur 100 habitants, il y a 3,01 enfants, tandis qu'en Normandie il y en a seulement 2,31. Par 100 femmes de 15 à 45 ans, la fécondité en Bretagne étant représentée par 100, celle de la population normande l'est par 60.

L'influence religieuse ne suffit pas à expliquer cette fécondité.

tous les « pardons » ; près d'un tiers de l'année échappe à la loi du travail ». (Baudrillart, *Population agricole de la France*, p. 479.)

(1) *Les derniers Bretons*, II, p. 130, cité par J. Lemoine.

Les familles bourgeoises qui envoient leurs fils dans les collèges religieux n'ont pas plus d'enfants que celles qui les envoient dans les lycées, ainsi que me le disait le directeur d'un collège religieux bien placé pour le savoir. D'autre part, on sait assez que les faubourgs de Paris et des grandes villes sont, à la fois très prolifiques et très irréligieux.

Les causes qui développent ou restreignent la natalité sont surtout d'ordre social.

Pour le Breton, comme pour l'ouvrier parisien, la fécondité est une conséquence de l'imprévoyance naturelle de la race. C'est une fécondité inférieure, par opposition à la fécondité des races particularistes qui provient du sentiment très net que les enfants sauront pourvoir par eux-mêmes à leur avenir sans exiger de leurs parents aucune dépense d'établissement. Enfin, c'est la perspective de la dot à constituer qui restreint la natalité dans notre bourgeoisie française. Tout cela a été suffisamment exposé et démontré (1).

On voit que, de quelque côté qu'on retourne la famille bretonne, même lorsqu'on envisage sa fécondité, on constate sa profonde instabilité.

III

Nous n'avons plus, pour achever de peindre et de caractériser ce type, dans son ensemble, qu'à signaler quelques traits, qui dérivent des précédents, relativement aux phénomènes du Patronage, du Voisinage, des Cultures intellectuelles et de l'Expansion de la race.

Le *Patronage*, en Bretagne, est à la fois intense et inefficace; parce qu'il est surtout et avant tout intéressé.

En cela, il diffère essentiellement du Patronage patriarcal et du Patronage particulariste qui, avec des moyens différents, ont

(1) Voir les détails dans mon ouvrage : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, l. II, ch. I.

principalement en vue l'intérêt des individus : le premier en soutenant paternellement; le second, en excitant virilement à s'élever par soi-même.

Ici, l'individu est mal soutenu et n'est pas du tout poussé à s'élever; il est, au fond, exploité en vue des intérêts qui étaient autrefois ceux des chefs de clan, qui sont aujourd'hui ceux des chefs de parti. Les premiers avaient intérêt à le tenir pour le mener à la guerre: les seconds, pour le mener au scrutin ou du moins pour le tenir sous la main. Les luttes électorales ont d'ailleurs conservé, en Bretagne, les allures des anciennes luttes de clan.

En fait, ces patrons, loin de pousser la race dans le sens du travail intensif, se sont toujours contentés d'un travail médiocre. « J'ai fait valoir un domaine pendant dix ans près de Meaux, me disait un grand propriétaire du Morbihan, et j'aimais mieux payer les journaliers 3 fr. 50 et 4 francs par jour que mes gens d'ici 1 fr. 25. L'ouvrage fait était et est en rapport avec le prix. Le travail de l'ouvrier rural breton est peu productif (1). » Aussi, ce qui est bien caractéristique, l'ouvrier breton préfère-t-il le travail à la journée au travail à la tâche.

On est amené à se demander comment, en dépit d'un patronage aussi inférieur, l'harmonie entre les diverses classes a pu se maintenir d'une façon assez satisfaisante.

J'en aperçois immédiatement trois causes :

1° La dépression imprimée à la race par la pratique traditionnelle et prédominante de la simple récolte, qui l'a déshabituée de l'effort personnel et de la résistance;

2° Les liens étroits et la longue subordination établis par le régime du clan, qui, en habituant les individus à considérer les liens du clan comme sacrés, ont dressé à la subordination et à l'obéissance envers les chefs, qui savent s'imposer ou en imposer.

3° La résidence traditionnelle d'un grand nombre de propriétaires. Ces propriétaires, en général, ont conservé l'habitude de résider dans le pays, cédant plutôt à l'apathie naturelle à la

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc*, févr. 1892, citée par M. Lemoine.

race, qu'au désir d'exercer une fonction sociale, ou de développer la culture ;

4° Enfin, la vie simple et paysanne menée par cette démocratie nobiliaire, qui, depuis longtemps, se distingue à peine du reste de la population et, par là, se trouve plus complètement en contact et en communion avec elle. « Les nobles remplirent les campagnes, mais ils se gardèrent bien de les cultiver, *assez semblables d'ailleurs aux paysans*, pour se faire aimer d'eux. On compte *vingt-cinq mille nobles* en Bretagne à la fin du quinzième siècle et, comme bien l'on pense, la plupart ne sont ni très nobles, ni très riches. Un tiers environ fait valoir ses terres par des serviteurs à gages, les deux autres tiers les ont abandonnées à des métayers ou domaniers. Les *faisant-valoir* sont surtout de très petits gentilshommes réduits à des terres excessivement morcelées. On cite, parmi d'autres d'exemples, un acte de partage de 23 juin 1759, de la terre du Chef-du-Bois, arrondissement de Dinan, où l'un des lots de la succession partagée comptait jusqu'à *sept petits fiefs, pour un revenu de 854 livres*. On verra ces petits gentilshommes, dans les deux derniers siècles de la monarchie, fréquenter les marchés, l'épée au côté, pour vendre eux-mêmes leurs propres denrées. Un certain nombre se portent en foule, à chaque tenue d'États, dans les antichambres des gouverneurs de la province et du procureur-syndic des États, *pour se faire inscrire sur la longue liste des pensionnaires de l'ordre de la noblesse*. Ceux qui n'obtenaient pas leur part dans les aumônes qui se distribuaient au nom de la province, étaient réduits à prendre les larges braies du cultivateur pour s'adonner à la culture de leurs champs et *se confondre à peu près dans la masse rurale*. Même ceux qui restèrent gentilshommes, on le voit par des inventaires qui datent du quinzième siècle, mènent une *vie extrêmement simple*. Leur mobilier diffère peu de celui des autres cultivateurs (et nous avons vu combien ce dernier était modeste !). Les meubles, peu nombreux, sont en bois de noyer, de chêne et de hêtre, bruts ou sans ornements. Le linge n'a rien qui le distingue. L'étain tient plus de place que l'argent dans le service de la table. Un domanier aisé eût à peine été meublé de la

sorte. Certains signes seulement révélaient chez ces gentilshommes la naissance, non la richesse. C'étaient des armes à la tête du lit, un bois de cerf, des défenses de sanglier dans la grande salle du manoir, et, sur la maîtresse-porte de l'avant-cour, fichés au front le plus élevé de ses battants, des pieds de chevreuil ou de loup, accompagnés d'oiseaux de proie les ailes étendues; vrais insignes du gentilhomme hobereau, mais qui n'en ont pas l'odieux auprès des populations bretonnes (1). »

Si cette vie étroite, besogneuse et mendiante ne prouve pas le ressort, l'énergie, la virilité féconde de cette petite noblesse, elle eut du moins pour effet de la rapprocher du peuple en l'associant à sa vie. Mais, en vérité, c'était là une étrange et peu louable manière de s'en rapprocher. La bonne manière consiste à élever ses inférieurs jusqu'à soi et non à s'abaisser jusqu'à eux.

Voilà ce que n'a pas su faire cette classe de patrons et pourquoi son patronage est resté, malgré tout, inférieur et généralement inefficace.

Le phénomène du *Voisinage* se présente, en Bretagne, sous une forme assez inattendue, mais bien caractéristique. En dehors des villes et des chefs-lieux de cantons, *les habitations sont généralement dispersées par petits hameaux*. Le chef-lieu de la commune, le bourg, ne comprend ordinairement que l'église, le presbytère, l'école et quelques habitations peu nombreuses. Voilà une disposition assez imprévue pour une population à formation communautaire, dont la tendance naturelle devrait être de se grouper dans des centres populeux. Cette exception à une règle aussi générale n'en est que plus curieuse et plus intéressante pour la Science sociale.

Elle me paraît due ici à deux causes tout à fait spéciales à la Bretagne et qui ont été assez impérieuses pour triompher de la tendance naturelle de la race aux grands groupements.

La première de ces causes est la *faible fertilité du sol*, c'est-

(1) H. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 402.

à-dire de la lande, qui obligea les familles à se disperser çà et à, dans les endroits clairsemés et peu étendus, où l'on rencontrait un peu plus d'humus amené par les eaux. Dans les régions de landes, les populations ont toujours beaucoup de peine à constituer de grandes agglomérations, car le sol n'est pas assez fertile pour faire vivre des populations très denses. Cette nécessité a dû s'imposer particulièrement autrefois, alors que la lande avait bien plus d'extension qu'aujourd'hui, et il était vraiment difficile de s'y soustraire.

Une seconde raison paraît avoir agi dans le même sens. C'est la nécessité d'établir son habitation sur les parties concédées à titre de domaine congéable; on y était d'ailleurs incité par la nécessité de rester à la portée des animaux, que l'on devait surveiller, puisque l'art pastoral constituait le mode le plus général et le plus usuel d'exploitation du sol. C'est ce que M. Baudrillart a fort bien aperçu : « La population soumise au régime congéable, dit-il, et c'était la très grande majorité du sol de la Bretagne, s'entassait dans des demeures distantes les unes des autres. Elle resta dispersée au milieu des campagnes, au lieu d'aller se grouper en gros bourgs sous la protection des seigneurs (1). »

Cette dissémination de la population explique d'une part l'extraordinaire variété des costumes en Bretagne. Chaque paroisse avait autrefois le sien, car, à cause de l'éloignement, on avait peu de rapports de voisinage en dehors du groupement périodique créé par l'assistance aux offices. Elle explique en même temps la persistance de ces costumes chez ces familles que leur isolement mettait plus à l'abri des influences extérieures.

Mais c'est surtout sur le caractère du Breton, à la fois rêveur et triste, que l'influence de ce groupement en petits hameaux s'est fait plus particulièrement sentir. Par lui-même, — nous le savons assez par la concordance si remarquable des faits observés, — l'art pastoral, avec son faible travail et ses longs loisirs, développe à un haut degré les habitudes de rêverie et de flânerie intellectuelle. Mais, ici, la dissémination par petits groupes, dans

(1) *Loc. cit.*, p. 391.

un pays pauvre, a ajouté cette nuance de tristesse qui est si remarquable chez le Breton. Cette tristesse a encore été augmentée par le sentiment bien justifié que l'homme a, ici, de son infériorité pour surmonter les difficultés de la vie. Depuis la légende d'Arthur, toute la poésie bretonne est pleine de lamentations et de gémissements; elle est empreinte d'une tristesse navrante. Il m'a été donné d'assister, en Bretagne, à une grande fête populaire; jeunes gens et jeunes filles étaient réunis sur la grande place de la petite ville et dansaient en chantant : c'était lugubre comme air, comme mouvement et, à ce qu'on m'a dit, comme paroles.

Les Bretons sont donc des communautaires de clan, groupés en petites communautés de hameaux. Par là, ils diffèrent nettement des communautaires à productions spontanées de l'Italie et du Midi de la France qui, au lieu de se disséminer dans la campagne, s'agglomèrent en de gros bourgs, étendus parfois aux dimensions de petites villes. Et telle est bien une des causes de l'exubérance extérieure, de la vivacité, de l'animation, de la gaieté de ces populations méridionales, où la vie de société et la vie publique sont si intenses, où le besoin de plaisirs extérieurs est si vif. Et voilà aussi pourquoi le Breton, quoique communautaire à production spontanée, a un caractère si différent.

Tout ce que nous venons de dire explique suffisamment la nature du développement des *Cultures intellectuelles*, dans une tête bretonne.

Le Breton a une tendance marquée vers les spéculations intellectuelles. Il y est d'abord porté par son éloignement pour le travail corporel, il y est porté ensuite par son esprit rêveur et méditatif. Cette tendance à la rêverie, à la méditation, explique le genre de développement intellectuel vers lequel le Breton est plus particulièrement enclin et que l'on pourrait peut-être dénommer la poésie philosophique ou la philosophie poétique. Cette race, plus douée d'imagination que de sens pratique, a toujours philosophé sur ses malheurs et les a toujours chantés.

La liste de ses grands hommes est bien caractéristique. En dehors des marins et aventuriers célèbres produits par ses rivages, comme Surcouf et La Bourdonnais, elle a surtout enfanté des littérateurs, dont il est difficile de dire s'ils sont plus philosophes que poètes, ou plus poètes que philosophes. Tels sont, par exemple, Chateaubriand, Lamennais, Brizeux, Renan, Jules Simon, qui ont incarné à un haut degré les aptitudes intellectuelles de leur race. Il y aurait une intéressante étude à faire, à la lumière de la Science sociale, sur cette famille de littérateurs, qui ont été produits si directement par la combinaison de la lande, de l'art pastoral, du clan et des aventures maritimes.

La capitale de la Bretagne, Rennes, témoigne bien du genre d'élévation dont cette race est surtout susceptible : c'est essentiellement une ville d'étude et non un foyer actif de production et d'échange; c'est, de plus, une ville mortellement triste, ce qui encore est bien à l'image de la race.

Toute la vie de ce groupe de Celtes semble avoir fui les bras pour se réfugier dans la tête. Cela ne donne pas un corps bien équilibré, ni au point de vue physique, ni au point de vue social. Le rêve y tient trop de place et la réalité trop peu.

Mais c'est surtout dans le mode d'*Expansion*, dans la nature de l'émigration au dehors que s'accusent les aptitudes essentielles du Breton. On ne juge définitivement un type social qu'en observant comment il se comporte lorsqu'il est mis en présence d'un autre et qu'il est obligé d'entrer en concurrence directe avec lui. Alors on peut le juger par comparaison, car juger c'est comparer.

Je n'insisterai pas longuement à ce sujet, parce qu'un de nos collaborateurs, M. Lemoine, actuellement archiviste à Quimper, a traité spécialement et complètement cette question dans la Revue (1). Je me borne à indiquer ce qui est indispensable pour compléter ce tableau très général du type breton.

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIV. *L'émigration bretonne à Paris et aux environs.*

L'émigration bretonne est considérable (comme l'émigration irlandaise et écossaise); mais c'est une émigration pauvre et de pays pauvre. Ce n'est pas, comme en Angleterre, une élite bien préparée à la lutte pour la vie, partant volontairement, apte à transformer de nouveaux territoires et à s'y installer triomphalement. Ce sont des émigrants chassés par la misère, et qui vont se perdre dans les métiers subordonnés, dans les situations inférieures, d'ouvriers, de domestiques, de petits employés de chemins de fer, ou d'administrations. Dans toutes les campagnes de l'Ouest, ils fournissent la main-d'œuvre à bon marché; dans toutes les villes de l'Ouest jusqu'à Paris, ils recrutent la classe des serviteurs à tout faire. En général, ils ne s'élèvent pas à des situations supérieures, par suite de leur inaptitude native au travail intense, à l'initiative, à la prévoyance, à la persévérance dans l'œuvre entreprise, souvent par impuissance à se fixer longtemps.

« Arrivés dans les grandes villes, nos Bretons, écrit un de leurs compatriotes, ne tardent pas à s'apercevoir que, pour parvenir aux gros salaires et aux richesses rêvées, il faut une activité et un esprit d'initiative, une certaine audace que réclame la lutte pour la vie. Ni leur nature ni leur éducation ne les y ont préparés. Aussi ne tardent-ils pas à être relégués dans les métiers les plus simples, les plus grossiers et les moins lucratifs (1). »

Le proverbe : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse » s'applique bien à l'émigrant breton. Ce proverbe n'est pas vrai pour tous les peuples, mais seulement pour les populations à formation communautaire, qui, peu formées à l'action individuelle, sont exposées à déchoir dès qu'elles sortent du cadre de la famille, ou du clan, qui les patronne et les soutient. Le communautaire ne doit pas « rouler », il doit s'attacher et se fixer, s'il veut se maintenir.

Il n'en est pas de même du particulariste; pour lui, le proverbe est faux et il n'a garde de l'invoquer : il serait tenté de

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc*, fév. 1892.

dire au contraire : « Pierre qui roule amasse mousse », car il roule, et avec succès, d'un bout du monde à l'autre.

C'est qu'il « roule » d'une autre façon, qui est la bonne et qui consiste à passer d'une situation inférieure à une situation supérieure, non par le besoin du changement, mais par le besoin de s'élever. Il roule en faisant la boule de neige. Mais ce système n'est pas à la portée de tout le monde : il faut y avoir été prédisposé par une éducation et une formation sociale qui ont manqué aux populations à formation communautaire et, plus particulièrement, aux Bretons.

Cette émigration présente ce caractère bien communautaire qu'elle se fait, le plus possible, *par groupes :* la tendance est de partir en bande et de s'établir de même : « Rien n'est plus frappant que de constater que les gens du même village émigrent vers les mêmes régions. Interrogez cent Bretons fixés à Saint-Denis, soixante-dix vous répondront qu'ils sont de Plougonver; Saint-Nicolas du Pelem dirigera ses émigrants sur Versailles; quant au Roscovite, il paraît avoir élu son séjour préféré à la Roquette et à Vaugirard. L'esprit de groupement qui préside au départ des émigrés préside avec plus d'intensité encore à leur établissement et amène la formation de véritables colonies au sein des populations parmi lesquelles ils s'établissent... Ainsi, les 3.648 Bretons de Versailles se trouvent entièrement répartis entre les quartiers de Montreuil, ou du Chesnais. Dès qu'on y pénètre, on sent que l'on se trouve dans un milieu spécial. Les enseignes des épiciers, des marchands de vin prennent un caractère celtique très accentué : maison « Le Goff », maison « Kermadec »; les femmes, qui gardent encore souvent la coiffe du pays, penchées à la fenêtre, regardant avec étonnement passer un étranger, un non-breton. Demandez-vous simplement la direction de telle ou telle rue, on feindra d'abord de ne pas vous comprendre et on ne vous répondra qu'avec peine ; vous présentez-vous au contraire comme un compatriote, vous serez accueilli à bras ouvert; on vous forcera à boire du cidre, que l'on a tout dernièrement fait venir du pays, on vous confiera la gêne que l'on éprouve à

vivre de salaires peu élevés avec beaucoup d'enfants; on vous demandera même des conseils, on vous fera promettre de revenir (1). » La tendance au groupement est-elle assez accusée?

M. Lemoine cite d'ailleurs des chiffres qui témoignent non seulement de son intensité, mais de sa généralité : dans le département de Seine-et-Oise, beaucoup de communes sont en train de se bretonniser. Ainsi on trouve, à Montigny-le-Bretonneux, 56 Bretons sur 318 habitants; à Guyancourt, 159 sur 598; à Orgeval, 52 sur 302; à Vaux, 266 sur 1.980; à Toussus-le-Noble, 19 sur 69, etc., et dans ces chiffres ne sont pas compris les Bretons très nombreux qui ne sont engagés que pour quelques mois à l'époque de la moisson. Enfin il est remarquable que, souvent, dans les communes voisines de celles-là, on ne rencontre pas un seul Breton, tant il est manifeste que la préoccupation dominante de ces émigrants est de se grouper. Pour ces natures façonnées depuis des siècles par le régime du clan, l'isolement est une situation intolérable.

De fait, cette émigration a lieu presque toujours avec *esprit de retour :* on part avec l'idée, de revenir au pays, sans cela on se résoudrait difficilement à cette dure extrémité, D'ailleurs, cette émigration est souvent *périodique :* on va faire, chaque année, les binages et la moisson et on revient aussitôt après.

Cet entourage des gens de son pays, ce cadre traditionnel sont nécessaires au Breton, ils le soutiennent. Si cela vient à lui manquer, cet homme est livré sans défense à toutes les influences extérieures. Il perd les traditions de sa race avec une facilité et une rapidité extraordinaire, parce qu'il n'est doué ni d'une grande résistance personnelle ni d'une individualité énergique; n'étant pas préparé par sa formation sociale à s'assimiler les qualités des autres races, ce qui exigerait trop d'efforts, il en prend rapidement les défauts, ce qui est infiniment plus facile et plus à sa portée.

Ainsi, l'infériorité organique de la race, née du clan s'accuse aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Aussi cette race a-t-elle

(1) Voir la *Science sociale,* t. XIV, p. 56, *L'émigration bretonne à Paris et aux environs,* par M. J. Lemoine.

été partant ou dominée, ou évincée, ou languissante. Depuis l'époque des chansons de la Table Ronde, elle attend le sauveur qui doit la délivrer et lui donner la prééminence. Elle l'attendra longtemps, car les populations ne sont sauvées que par elles-mêmes, et les sauveurs dont l'histoire enregistre les noms ne sont ordinairement venus que pour asservir les peuples et, par là, les faire retomber encore plus bas.

La race bretonne présente deux lacunes qui, décidément, la rendent inférieure à la fois aux sociétés purement patriarcales et aux sociétés particularistes : elle ne s'appuie ni sur la famille forte, comme dans le premier type, ni sur l'individu fort, comme dans le second.

Elle ne s'appuie que sur l'entourage vague et flottant du clan. C'est le clan qui, pendant des siècles, l'a soutenue, comme la corde soutient le pendu. Aujourd'hui le clan se meurt et le Breton est obligé de retomber sur lui-même. Mais comme il ne ne trouve pas en lui la force nécessaire pour surmonter les difficultés actuelles de la vie, son infériorité est devenue à la fois plus cruelle et plus manifeste.

C'est aux propriétaires et au clergé bretons qu'il appartient d'aider au relèvement de la race,... en se relevant d'abord eux-mêmes, par une conception et par une pratique plus exactes de la vie.

Edmond Demolins.

LES

PATRIARCHES BIBLIQUES

II

L'ESSAIMAGE DES FILS ET LA POLYGAMIE

Dans notre première partie, nous avons vu ce qu'étaient, pour les Térachites, le lieu, le travail, l'organisation de l'atelier et le régime des biens. Nous allons maintenant déterminer le type familial de nos vieux Patriarches.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les différentes habitations de la famille, nous passerons en revue le personnel familial lui-même. Il se répartit en deux groupes, le groupe féminin et le groupe des fils; dans le premier, viennent se placer l'épouse, la fille et la belle-fille; dans le second, les fils détachés à l'atelier pastoral et le fils associé, l'aîné fait par le père. Nous serons conduits à cette conclusion que le patriarche biblique est infiniment moins patriarche qu'on ne se plaît à l'imaginer; et ce sera tout cet article.

I. — L'HABITATION ET SES HOTES.

1° *Le foyer sédentaire.* — Reprenons le chemin de Charan; cette fois nous prolongerons notre séjour chez Bathuel, et nous examinerons de plus près la maison qui nous reçoit.

Précédemment le texte m'a permis d'affirmer que nous étions

bien dans l'habitation urbaine d'un sédentaire, entre des murs et sous un toit, au milieu d'une ville. Relisons-le avec soin, et il va nous en dire davantage; il indique en effet trois parties importantes de la demeure de Bathuel : « la maison de la mère » (1), les bâtiments agricoles (2), et l'endroit destiné aux hôtes (3).

Or, chose curieuse, l'habitation du cultivateur de Bousrah, étudiée en 1857 par le Dr Delbet (4), présente ces trois mêmes parties, et à Bousrah ces trois parties composent toute l'habitation!

Imprévu au premier abord, ce rapprochement se conçoit parfaitement à la réflexion.

C'est que l'habitation est en relations très étroites avec les conditions générales de la vie, et que la vieille Charan et la moderne Bousrah présentent à peu près certainement les mêmes moyens et le même mode d'existence. Elles sont, en effet, relativement peu éloignées l'une de l'autre; appartenant toutes deux à la même bande fertile comprise entre la même montagne et le même désert, *elles occupent des sites socialement analogues*. Et cette bande fertile, théoriquement soumise à tous les caprices du cultivateur, tend constamment, en fait, à le ramener aux mêmes méthodes simples d'exploitation. C'est qu'elle est très facile à cultiver par ces méthodes; en revanche, elle est rebelle aux procédés plus intensifs qui nécessitent avant toute chose des irrigations savantes et compliquées, comme celles qui furent pratiquées dans le Haouran sous la domination romaine. Il suit de là que *les méthodes simples*, dictées d'ailleurs par les conditions du lieu, *y reparaissent aux époques de décadence, à peu près identiques à ce qu'elles étaient aux époques primitives;* et avec elles, nécessairement, les conditions générales d'existence, lesquelles, dans toutes les sociétés et surtout dans les sociétés peu compliquées, sont étroitement commandées par le travail. Et c'est ainsi, *grâce à la perpétuation des principaux facteurs sociaux*, que,

(1) XXIV, 28.
(2) Conséquence évidente de XXIV, 25, 1re partie, et 32.
(3) XXIV, 23, 25, 2e partie, 31, 32.
(4) *Les Ouvriers européens*, 2e édit. II : *Le paysan en communauté de Bousrah, d'après les notes recueillies par le Dr Delbet.*

si nos vieux Térachites sortaient de leur tombe quarante fois séculaire, ils se retrouveraient à Bousrah en pays de connaissance! Comme le nomade sur ses sols intransformables, le cultivateur des confins syro-arabes s'est conservé à peu près identique à lui-même, parce qu'il habite une région non transformée. D'ailleurs, pour le rappeler en passant, des sols intransformables ou instranformés, c'est là, en dernière analyse, tout le secret de l'immobilité de l'Orient.

Forts de cette remarque, nous irons désormais souvent retrouver le Dr Delbet à Bousrah, chez le cheikh Mohammed ben Mogdad. Avec lui, nous aurons d'ailleurs affaire à un observateur sagace et précis; et presque toujours les détails de son étude rempliront à merveille les blancs de l'esquisse biblique; on dirait que, de longs siècles après le serviteur d'Abraham, c'est encore au foyer de Bathuel ou de Laban qu'il est allé s'asseoir.

Demandons tout d'abord à notre monographe comment est faite l'habitation du cheikh son hôte.

La porte qui donne accès du dehors est, nous dit-il, suivie d'une galerie couverte, munie de chaque côté de pierres servant de bancs et sur lesquelles on s'assied pour causer, suivant la coutume de tout l'Orient. La maison, dans laquelle nous voici, se compose de trois parties distinctes par l'usage auquel chacune est affectée.

Le *medhafé*, qu'on trouve d'abord, est la partie consacrée aux étrangers, hôtes de la famille. Il se compose essentiellement d'une cour et d'une vaste salle. Pendant la bonne saison, les hôtes sont reçus dans le médhafé d'été, simple hangar couvert de branchages qui occupe le fond d'une partie de la cour. Il ressort de l'ensemble de la monographie que le logement des hôtes a ici un développement exceptionnel dû à ce que nous sommes chez le cheikh du village, lequel est chargé de recevoir tous les étrangers de distinction.

Une porte qui s'ouvre dans la cour du médhafé donne accès au *beit el harim;* malgré son nom qui signifie « maison des femmes », c'est, en réalité, la maison proprement dite, le logement des membres de la famille. Une cour en occupe le centre : sur

ses côtés règnent sept chambres appartenant aux différentes épouses. Un des côtés de la cour et la moitié d'un autre sont occupés par des magasins où se conservent les provisions de ménage, et par des hangars sous lesquels on fait la cuisine en été. En hiver, on la fait d'ordinaire dans la chambre de la première femme du cheikh; c'est dans cette chambre que la plupart des membres de la famille se tiennent habituellement; les serviteurs de la maison et les femmes du dehors y ont libre accès, mais en général les hommes étrangers n'y pénètrent pas, sans une raison spéciale.

Enfin, les locaux servant à l'exploitation agricole comprennent deux cours dont l'une très grande, deux vastes magasins où l'on conserve la paille après le battage, cinq écuries ou étables pour les bœufs, les chevaux, les chameaux, les vaches et les ânes; pendant la bonne saison tous ces animaux couchent en plein air dans les cours. Non loin de là s'étend l'aire à battre le grain (1).

N'est-il pas vrai que nous voyons maintenant plus clair dans le texte biblique? Lorsque le serviteur d'Abraham demande à Rébecca s'il y a chez son père, qu'elle n'a pas encore nommé, un logement destiné aux hôtes, c'est qu'il sait fort bien que ce logement n'existe pas partout. C'est dans la cour du medhafé qu'il fait accroupir ses chameaux. Lui-même, on l'introduit d'abord dans la salle des hôtes. C'est un autre quartier, celui des bâtiments d'exploitation qui fournira la paille et le fourrage nécessaire à ses animaux. Et lorsqu'il aura expliqué sa mission, on lui ouvrira sans doute le beit el harîm, comme on l'aurait fait à Bousrah; il pénétrera dans la chambre de l'épouse principale, où la famille tout entière le recevra. C'est là déjà que Rébecca s'était précipitée tremblante d'émotion, pour dire aux siens la rencontre extraordinaire qu'elle avait faite!

L'habitation du patriarche térachite, une fois qu'il a repris racine au sol, ressemble assurément plus à celle du cheikh Mohammed qu'à tout ce que notre imagination peut échafauder sur un texte. C'est dans ce cadre qu'il faut nous représenter, à l'époque où ils sont devenus chefs de famille, Nachor, Bathuel et Laban

(1) D'après *les Ouvriers européens*, II, p. 331 et suiv., rapprochés d'autres passages de la monographie.

d'une part, Jacob et peut-être Isaac d'autre part, sauf une différence probable, toute à leur avantage : ils doivent être mieux installés. Mohammed, enfant d'une civilisation qui ne sait plus bâtir, habite des masures au milieu de ruines : nos gens, fils de la vieille Chaldée, dès lors couverte d'édifices prodigieux, sont sans doute bien meilleurs bâtisseurs.

Avec le patriarche, l'habitation sédentaire abrite le groupe des femmes, c'est-à-dire ses épouses à lui, ses filles non mariées, les femmes de ses fils, et tous les enfants en bas âge. (Les filles mariées sont sorties de la famille pour suivre leurs maris.)

Il semble à première vue que les femmes des fils pasteurs devraient accompagner ces derniers sous la tente. Cependant trois textes indiquent leur présence habituelle au foyer sédentaire. Dans l'un, voici Jacob qui, pour concerter avec ses épouses le départ de Charan, les fait venir aux pâturages vers ses troupeaux; elles n'y étaient donc pas auparavant (1). Dans l'autre, il s'agit de l'exode définitif en Égypte ; nous voyons le Pharaon envoyer des chariots pour transporter les femmes et les enfants (2). Nous en avons déjà conclu que le térachite manque de moyens de transport pour cette partie de sa famille ; en d'autres termes, que les femmes et les enfants ne se déplacent pas à l'ordinaire. Dans un troisième passage moins significatif à la vérité, mais qui a bien encore sa valeur, la femme du chef de famille, Rébecca, s'écrie à propos de ses deux belles-filles épouses d'Ésaü : « Je suis dégoûtée de la vie, à cause de ces filles de Heth. Si Jacob prend parmi les filles de Heth une femme comme celles-là, à quoi me sert la vie (3) ? » L'amertume de cette plainte ne sous-entend-elle pas clairement que les épouses du fils sont en contact perpétuel avec leur belle-mère ? pourraient-elles la gêner à ce point, si elles vivaient au loin sous la tente? Cette division des jeunes ménages, on le sait du reste, serait tout à fait anormale chez des nomades purs ; elle n'y serait pas moins surprenante que le sédentarisme bien constaté d'ailleurs du chef de famille ; ces deux traits réunis,

(1) XXXI, 4.
(2) XLVI, 5.
(3) XXVII, 46.

quand même ils seraient seuls, suffiraient à montrer que nous sommes à cent lieues d'un type familial modelé uniquement par l'art pastoral. Cette attitude de la femme ne me paraît s'expliquer que par les goûts sédentaires de la race; et, à mon avis, elle en fournit une nouvelle preuve : bergers par nécessité, comme nous l'avons déjà dit, les jeunes Térachites quittent la ville à regret; ils y laissent leur jeune famille, en attendant le jour où ils pourront redevenir tout à fait urbains.

2° *Le campement pastoral.* — Évidemment, ils viennent assez souvent revoir leurs femmes et leurs enfants au foyer paternel, qui reste ainsi leur propre foyer; deux fois par an, les troupeaux passent à portée de la ville, ils en profitent, cela est clair; puis il leur est, en tout temps, facile de se remplacer les uns les autres, ou de laisser leur troupeau quelques jours à la garde des serviteurs.

Mais, en somme, ils vivent la majeure partie de l'année au milieu des pâturages. La tente qui les abrite est assurément très semblable à la tente moderne. Elle est faite le plus souvent en peaux de chèvres cousues ou en feutre de poil de chèvre, car on possède peu de chameaux. Suffisamment imperméable à la pluie, elle ne l'est pas du tout à la froidure des nuits ni à la chaleur du jour; la chose est assez dure à nos urbains pasteurs, et Jacob s'en plaint amèrement (1).

En dehors des quelques séjours que l'épouse peut faire aux pâturages dans la belle saison, ou quand le troupeau est à proximité de la maison (2), il est à croire qu'il n'y a que des hommes dans les campements. Il s'ensuit, d'une part, que la vie y est assez peu confortable, et, d'autre part, qu'une immoralité particulière a tendance à s'y développer. Le châtiment de Sodome, ville de pasteurs, vient précisément prémunir nos gens contre ce danger moral, et en même temps, semble-t-il, le souligner à l'observation.

(1) XXXII, 40.

(2) Remarquons que la démarche imposée par Jacob à ses femmes quand il les fait venir aux pâturages (XXXI, 4) ne doit pas être insolite; sans quoi elle eût attiré fâcheusement l'attention. D'ailleurs elle ne précède pas immédiatement le départ, puisque c'est plus tard que Rachel dérobe les téraphim de son père.

Évidemment des serviteurs plus ou moins nombreux sont, ici et là, aux ordres des fils pasteurs et du père agriculteur ; comme nous les retrouverons dans l'article suivant, je me contente ici d'indiquer leur présence.

3° *La station d'émigration.* — A côté du foyer sédentaire et de la tente nomade, il convient de ne pas oublier l'installation volante des Térachites émigrants, c'est-à-dire d'Abraham en ses différentes résidences, d'Isaac avant son installation à Gérar, et de Jacob auprès de Sichem. Dans les premiers temps du séjour en Chanaan, elle paraît avoir été surtout un poste d'hivernage pour les vaches, à côté duquel on semait hâtivement. Dans de pareilles conditions, les cultures étaient restreintes, on préparait à peine le sol qui recevait les semences, et souvent la récolte était misérable ; il fallait recourir aux habitants des villes, descendre en Égypte ou aller à Gérar. Comme on n'était que posé sur le sol, tout le groupe gagnait alors les pays de cultures riches, à l'encontre de ce que fera Jacob dans la seconde moitié de sa vie : redevenu sédentaire, il enverra simplement ses fils en détachement pour acheter du blé. En outre, comme nous l'avons déjà dit à propos de la vocation d'Abraham, des querelles fréquentes devaient éclater entre ces nouveaux venus et leurs voisins indigènes ; il fallait alors s'éloigner en abandonnant la station. On reprenait pour un temps la vie nomade, et toute la tribu suivait les troupeaux au désert ou à la montagne, jusqu'à ce qu'un nouvel établissement devînt possible.

Plus tard, à mesure que la sécurité augmenta, l'installation prit des allures moins provisoires : le chef de famille et les femmes ne la quittèrent plus ; les fils s'en éloignaient seuls avec les troupeaux.

Dans un cas comme dans l'autre, des tentes remplacent les chambres de l'habitation ; chaque femme a la sienne, et le chef de famille en possède une spéciale, dans laquelle il se tient au moins pendant le jour (1). Les étables sont remplacées par des parcs ou des clôtures le plus souvent sans abri, et les greniers

(1) XXXI, 33.

par des silos à grains et des meules de paille ou de fourrage établis en pleins air (1).

II. — LE GROUPE FÉMININ.

Les femmes de la famille, qui, comme nous l'avons dit, habitent la majeure partie de l'année au foyer sédentaire, sont parfois assez nombreuses. Car nos Térachites pratiquent la polygamie.

Au foyer du cheikh de Bousrah, le Dr Delbet compte cinq ménages et huit femmes mariées. Le cheikh lui-même, bien que jeune encore (il a quarante et un ans), possède trois femmes, âgées de trente-neuf, vingt-quatre et dix-huit ans. Elles ont toutes trois le titre d'épouse; la première est en outre appelée « la mère des enfants », et la seconde « la femme de fantaisie ». Le frère puîné du cheikh, trente-cinq ans, a une femme légitime de vingt-cinq ans, et une concubine esclave âgée de quarante ans (2). Cette concubine est en réalité une épouse d'un rang inférieur, et malgré son origine servile, elle ne pourrait plus être vendue (3). Les autres membres de la famille, tous plus jeunes, n'ont pas encore eu le temps d'épouser plusieurs femmes; il n'est pas sûr d'ailleurs qu'ils suivent l'exemple de leurs aînés, car le plus souvent les chefs de famille sont seuls polygames (4).

Chez nos Térachites, le régime matrimonial est le même, sauf des nuances.

A côté des épouses « mères d'enfants », il y a des épouses de seconde catégorie; probablement des « femmes de fantaisie » si elles sont d'origine libre, ou simplement des « concubines » si elles sont esclaves; la Genèse ne permet pas de préciser.

En outre, un trait de mœurs spécial fait entrer dans le ménage

(1) Ces derniers détails sont empruntés à ce qui se fait actuellement.
(2) *Les Ouvriers européens*, II, p. 310.
(3) *Ibid.*, II, 319.
(4) *Ibid.*, II, p. 373.

ce que j'appellerai des « épouses suppléantes », lesquelles sont toujours de condition servile.

A Charan, nous n'avons de renseignements suffisants que sur deux ménages; Abraham nous apprend que Térach, son père, a eu, à tout le moins, deux femmes (1). Il en va de même pour Nachor : le texte nomme Milca, son épouse en titre, et une épouse de deuxième rang, Réuma (2).

Passons aux patriarches de Chanaan : le Père des croyants paraît n'avoir eu tout d'abord qu'une seule épouse, Sara; à la fin de sa vie, nous lui en découvrons une autre, Cétura; sans qu'on puisse l'affirmer, il paraît vraisemblable qu'elle était là avant la mort de Sara (3). En tous cas, ce qui ne fait doute pour personne, c'est qu'auparavant Sara avait associé elle-même à sa fonction d'épouse Agar, une servante égyptienne qui lui appartenait (4).

La génération suivante est représentée par Ismaël dont nous ne savons à peu près rien au point de vue matrimonial, et par Isaac qui peut-être n'a pas eu, en fait, d'autre épouse que Rébecca; je dis « peut-être » à cause de certaines servantes très probablement prises pour femmes (5), et qui appartiennent ainsi à la catégorie des épouses suppléantes.

Puis voici Ésaü, le fils aîné d'Isaac avec trois épouses (6). Jacob son frère en a deux, doublées chacune d'une suppléante : total quatre (7).

Pour les autres membres de la famille, nous manquons d'indications suffisantes (8). En somme, sur les six ménages térachites

(1) XX, 12.

(2) XXII, 20, 24.

(3) XXV, 1. Le mot à mot l'indique tout d'abord, semble-t-il : « Abraham *s'ajouta* une épouse nommée Cétura »; et aussi l'âge que devaient avoir les fils de cette dernière à la mort d'Abraham. Quand même on ne ferait mourir le Père des croyants qu'une quarantaine d'années après sa femme, il aurait eu à peine le temps après la mort de Sara d'avoir six enfants et de les conduire à l'âge adulte d'alors (quarante ans), âge qu'il fallait attendre pour les envoyer s'établir au loin en Orient.

(4) XVI, 1 et suiv.

(5) XXV, 61.

(6) XXVI, 34; XXVIII, 9.

(7) Ch. XXIX et XXX.

(8) Il est en effet impossible de savoir si Lot et Bathuel, à qui nous connaissons une épouse, n'en ont pas eu d'autre.

dont nous savons quelque chose, cinq sont certainement polygames, et le sixième l'est très probablement.

A Bousrah, le cheikh Mohammed n'a eu qu'une épouse, aussi longtemps qu'il a été simple membre de la communauté familiale; quand il devint chef de famille, sa femme fut par le fait même maîtresse de maison : sa tâche se trouva tellement accrue, qu'elle pria alors son mari de prendre une seconde femme qui l'aiderait dans ses travaux. Plusieurs années après, pour sceller la réconciliation des habitants de Bousrah avec une tribu voisine de Bédouins, Mohammed se décida à épouser une des filles du cheikh de cette tribu (1).

Vraisemblablement des motifs analogues à ceux qui précèdent ont dû faire entrer nos Térachites dans la voie de la polygamie; mais ils ne suffisent pas à expliquer la présence des servantes « épouses suppléantes », inconnues d'ailleurs à Bousrah. Un peu plus loin, nous indiquerons la cause de ce trait de mœurs.

L'épouse unique, et quand il y en a plusieurs, l'épouse en titre, est le plus souvent une proche parente, ordinairement une cousine germaine. Abraham déclare que Sara sa femme est sa sœur, ce qui est le titre appliqué à la cousine ou à la nièce (2). Nachor a épousé la fille d'un Haran qui est très probablement son frère (3). Isaac est ce que nous appelons l'oncle à la mode de Bretagne de sa femme Rébecca (4). Jacob est le cousin germain de ses deux épouses Lia et Rachel (5). Ésaü a, au nombre de ses femmes, une cousine germaine fille d'Ismaël.

Il en va de même à Bousrah; les trois enfants mariés du cheikh Mohammed ont fait des mariages consanguins. La monographie constate en outre que « l'usage arabe donne aux cousins un

(1) *Les Ouvriers européens*, II, p. 372, § 19. Le § « Sur le régime de polygamie des paysans du Haouran » est à lire tout entier.

(2) XX, 12.

(3) XI, 29.

(4) Il est vraisemblable que sa naissance très tardive le rendait beaucoup plus jeune que ses cousines germaines, s'il en avait.

(5) Par Rébecca sa mère; il est en outre leur cousin à trois degrés de plus par la ligne paternelle.

droit à la main de leurs cousines » (1). Elle aurait pu ajouter que, dans certaines tribus, il est interdit aux filles qui ont des cousins germains de se marier avant que ceux-ci aient choisi leur première femme.

Cette pratique a sa première origine dans la communauté familiale qui réunit cousins et cousines sous le même toit, et ferme du même coup la porte aux étrangers; chez nos Térachites comme chez les Arabes modernes, elle survit à la séparation des foyers, parce qu'elle présente l'utilité sociale de resserrer les liens du clan familial sur lequel on s'appuie en bien des circonstances. Le Dr Delbet a en outre observé qu'elle diminue notablement les frais de mariage parfois très lourds (2).

C'est qu'en effet, dans tout notre Orient, le mariage est un contrat à titre onéreux entre deux chefs de famille, par lequel, moyennant un prix débattu, le vendeur cède à l'acheteur la fille que celui-ci destine à tel ou tel de ses fils ou de ses frères. C'est ainsi bien nettement que les choses se passent chez nos Térachites (3).

Dans le type communautaire le plus accentué, celui où l'autorité du père est encore intacte, ni la future, ni sa mère ne sont consultées. Mais d'après ce que nous savons des fiançailles de Rébecca, il est clair que chez nos gens, le consentement de la future est nécessaire La façon dont le serviteur a entamé les négociations auprès du puits est très significative; il sait bien, lui, et il le répète, que si Rébecca refuse, rien ne se fera (4); on ne passera pas outre à son refus. Il a dû également se concilier la mère; les présents qu'il lui offre l'indiquent bien (5). Par conséquent, le droit absolu du père est fort adouci dans la

(1) *Les Ouvriers européens*, II, p. 311 et 342.

(2) *Ibid.*, II, p. 367. — Des constatations que nous venons de faire dans la famille d'Abraham, il suit que l'usage des mariages consanguins remonte à quatre mille ans au moins dans les régions kurdes et arabes. Il y a là un fait qui s'impose à l'attention des adversaires de cette sorte de mariage.

(3) XXXIV, 12; XXIX, 18. 21, 27; XII, 16; etc. Chez eux le prix d'achat est le *moâr*.

(4) XXIV, 5, 8, 39.

(5) XXIV, 53.

pratique; et nous voilà déjà amenés à penser que chez nos patriarches, la fille et l'épouse tiennent une place honorable, qu'elles ont une situation relevée. D'autres faits vont confirmer cette manière de voir.

A Bousrah, nous dit la monographie, les jeunes filles et les femmes mariées jouissent d'une grande liberté. Elles vont et viennent comme bon leur semble, et sortent sans voile. La première femme du cheikh voit les hommes aussi bien que les femmes respecter son autorité pour les choses du ménage.

Dans les communautés où, par la force même des choses, plusieurs femmes se trouvent réunies, aucune différence n'est faite entre ces diverses femmes du chef de famille, et celles des autres membres; toutes sont égales, toutes ont les mêmes devoirs à remplir; et si le mari polygame a une favorite, il ne peut guère manifester sa préférence en lui faisant une situation spéciale, car il serait condamné par l'opinion. La vie intérieure, en effet, n'est pas ici murée comme dans les villes, et chacun est responsable de sa conduite devant le public. En fait, il arrive rarement, à ce qu'il paraît, que des désordres surviennent dans ces familles par suite de discussions entre les diverses femmes d'un même mari; à défaut d'un autre sentiment, elles sont retenues par la crainte qu'elles ont d'être répudiées, si elles venaient à troubler le ménage par leurs rivalités (1).

Tout cela était vrai chez nos patriarches. Rébecca n'est pas du tout enfermée dans un harem (2); Dina (3) et Thamar (4) sortent librement, trop librement, hélas! Enfin, Rachel, la pastourelle, est seule toute la journée dans la campagne (5). D'un autre côté, le terme si curieux de « maison de la mère » (6) qui désigne l'habitation de la famille, indique à Charan comme à Bousrah l'autorité dont jouit la principale épouse; au surplus, Sara et Rébecca se sont chargées de nous apprendre que la femme térachite arri-

(1) *Les Ouvriers européens*, II, p. 314, 326, 375.
(2) XXIV, 15 à 28.
(3) XXXIV, 1 et suiv.
(4) XXXVIII, 14 et suiv.
(5) XXIX, 6 et suiv.
(6) XXIV, 28.

vait fort bien à gouverner son mari, la première en expulsant sa rivale, la seconde en faisant attribuer au fils de son choix les prérogatives du droit d'aînesse. Reste à savoir si Abraham et son petit-fils Jacob auraient continué, sur la paix du ménage polygame, l'hosannah qu'entonne notre monographe! En tout cas, il ressort bien de tout cela que, chez nos patriarches, la femme jouit de toute la considération, de toute l'autorité compatibles avec la polygamie.

Ce beau ciel n'est pourtant pas tout à fait sans nuages. Organisé comme nous l'avons dit, le mariage a pour conséquence évidente de faire dépendre sans recours la femme du mari. Son père, au point de vue civil, n'est plus rien pour elle (1); par contre, le chef de sa nouvelle famille devient dans toute la force du terme son seigneur et maître. Il s'ensuit qu'il a sur elle un double droit, qu'il aurait aussi à Bousrah (2); il peut la répudier et la frapper de mort. C'est d'ailleurs la rançon ou le contrepoids de la liberté laissée à l'épouse. Ne pouvant la surveiller constamment, le Térachite recourt, pour garantir l'honneur de la famille, à la sévérité du châtiment et à la terreur qui en résulte. Évidemment, bien que nos textes n'en parlent pas, la faute de la fille non mariée est, comme à Bousrah, passible aussi de la peine de mort; les pouvoirs que le beau-père acquiert par le mariage, ce sont, en dernière analyse, ceux qu'avait le père par droit de naissance et qu'il a transférés au mari moyennant le moär.

La Genèse nous fournit, si je ne me trompe, deux exemples du droit de répudiation. Agar est une épouse de rang inférieur, mais c'est une épouse ennoblie par la maternité, c'est la mère d'un premier-né. Ceci n'empêche pas Abraham de la congédier brutalement, elle et le fils qu'elle lui a donné. A la vérité, l'initiative de cette exécution ne lui appartient pas; elle lui est imposée par Sara. Mais, en somme, que voit-il d'exorbitant dans les exigences de cette dernière? Est-ce bien le renvoi de la mère? Ne serait-ce

(1) C'est ce que savent fort bien les filles de Laban, quoique, par exception, elles soient encore à son foyer : « Nous sommes des étrangères pour notre père, depuis qu'il nous a mariées ». (XXXI, 15.)

(2) *Les Ouvriers européens*, II, p. 314 et 375.

pas à peu près uniquement l'expulsion du fils? Relisons le texte : « La parole de Sara était chose amère au cœur d'Abraham à cause d'Ismaël son enfant » (1). Chasser, renier un fils, voilà ce qui ne se fait pas, voilà ce qui est une énormité!

Du droit qu'a le mari de se séparer de son épouse, j'en trouve une autre preuve dans un épisode qui me paraît n'avoir jamais été bien compris. Abraham et Sara sont conduits en Égypte par la famine. Là, le Pharaon entendra parler de la beauté de Sara, il la voudra prendre pour femme et, en vue d'y arriver, il ne reculera devant rien. Si Sara reste l'épouse d'Abraham, le devoir de celui-ci est assurément de la défendre à tout prix, jusqu'à la mort; et ce devoir est dur. Que fait-il alors? Il recourt à un biais que nous n'aurions pas imaginé, nous autres gens de l'Europe chrétienne, mais que la morale ne pouvait condamner, alors que la répudiation était licite. Il rend à Sara sa parole d'épouse, il rompt tout contrat entre elle et lui. « Déclare, je te prie, que tu es ma sœur, je ne te considère plus comme ma femme. » Tel est le sens que l'on peut donner à ses paroles (2). Sara, qui est, selon le langage oriental, la sœur, c'est-à-dire, vraisemblablement, la nièce d'Abraham, n'est plus en sa puissance comme épouse, mais elle y retombe par suite de sa parenté. Et alors tout se passe régulièrement suivant le droit familial; en la laissant enlever, Abraham consent à son mariage avec le Pharaon; et celui-ci paie le moär d'usage au chef de famille. Toute autre hypothèse fait jouer gratuitement à notre patriarche un rôle en complet désaccord avec la grandeur d'âme que nous lui connaissons d'ailleurs (3).

A côté du droit de répudiation, le mari ou plutôt le chef de famille, avons-nous dit, en possède un autre plus redoutable : qu'il s'agisse de son épouse ou de celle d'un fils, il peut punir de mort l'adultère.

L'histoire de Thamar en fournit une preuve démonstrative.

(1) XXI, 11.
(2) XII, 13.
(3) Notamment dans ses rapports avec les rois de Sodome et de Salem, après la victoire (XIV, 20 39), et dans sa prière pour la ville maudite (fin de XVIII).

Thamar est veuve d'un fils de Juda, et conformément à la coutume du lévirat que nous retrouverons plus loin, elle doit épouser un frère de son premier mari. En attendant, son beau-père l'a renvoyée provisoirement dans sa famille à elle; et voici que celui qu'elle devrait épouser est nubile depuis longtemps, et Juda a manifestement l'intention de ne pas le lui donner. En de pareilles circonstances, nous la croirions bien dispensée d'une fidélité conjugale qui a pour tout objet un mari mort ou un mari qu'on lui refuse; il n'en est rien. Juda apprend que Thamar a commis une faute, et voici sa sentence : « Faites-la sortir, et qu'elle soit brûlée! » (1).

Mais, en somme, ces deux pouvoirs, le patriarche ne les exerce que pour raisons graves et à peu près uniquement contre des femmes coupables à des degrés divers. La situation morale de l'épouse fidèle et soumise en est à peine atteinte; elle n'en reste pas moins assez enviable.

Mais que faut-il penser de sa situation matérielle? En quoi consiste sa tâche de tous les jours? Quelle est sa part dans les travaux de la famille? La Genèse nous montre deux fois l'épouse en train de préparer les aliments destinés au mari et à ses hôtes. C'est là sa première besogne, mais probablement une besogne assez sommaire; les textes nous permettent de conjecturer en effet que les mets sont très simples; sans doute, comme à Bousrah, la famille vit surtout de pain, de blé fermenté ou torréfié de diverses manières, et de laitage sous toutes ses formes; ce dernier produit est plus abondant au printemps. A tout cela il faut ajouter des légumes, comme les fameuses lentilles d'Ésaü, les uns verts, les autres secs, et des fruits de diverse nature, frais ou conservés. La viande figure assez rarement dans l'alimentation, sauf aux jours de fête et quand on reçoit des hôtes de distinction (2).

(1) XXXVIII, 24.

(2) Sur l'alimentation à Bousrah, voir *les Ouvriers européens*, II, p. 328 et suiv., 348 et suiv. — Le repas offert par Abraham aux anges comprend du pain, des gâteaux (?), de la crème, du lait et un veau « tendre et bon », probablement servi tout entier (XVIII de 5 à 8). Dans une circonstance non moins solennelle, Isaac mange du gibier avec

En dehors de la préparation du repas, la Genèse est malheureusement à peu près muette sur la tâche qui incombe aux femmes. Elle nous fait entrevoir une fille de la maison allant puiser de l'eau à la fontaine ou conduisant quelques moutons aux pâturages, et c'est tout.

La monographie de Bousrah est plus explicite. Les femmes, nous dit-elle, exécutent tous les travaux ayant rapport au ménage proprement dit, c'est-à-dire, outre la préparation du pain, l'élaboration du lait des vaches et des chèvres, le transport de l'eau qu'on va chercher dans des outres à une source distante de cinq cents mètres, les soins de propreté concernant les vêtements, et la confection de quelques-uns de ces vêtements. En dehors de cette besogne courante, elles ont à préparer un mélange de paille hachée et de fiente de chameaux qu'on brûle en guise de bois. Mais elles restent étrangères à toute espèce de gros travaux, en particulier aux travaux de culture.

Dans ces conditions, la vie est fort douce, on n'a même pas d'ouvrage pour tout le monde ; les trois jeunes femmes nouvellement mariées ne sont astreintes à aucune besogne régulière ; on les laisse jouir de leur reste. Et les quatre plus âgées ne travaillent pas ensemble, mais seulement à tour de rôle et chacune pendant une journée : elles ont donc trois jours de repos sur quatre. Seule, Bahérié, la concubine esclave, travaille tous les jours. A la vérité, c'est par suite de circonstances exceptionnelles, le voisinage de moulins à eau, et le bas prix des étoffes fabriquées à Damas, que la besogne des femmes est aussi réduite. Dans les conditions normales, elles auraient à tisser les vêtements de la famille et à moudre, au moyen de meules à bras, les céréales que l'on consomme chaque jour ; deux tâches assez pénibles (1).

Évidemment leurs sœurs térachites ont plus à faire ; en effet, non seulement les jeunes femmes, mais encore les filles à

du pain et il boit du vin (XXVII. 4. 17, 25). En dehors de là, il est surtout question de pain (XIX 3 ; XXI, 14 ; XXV, 34 ; XXVII, 28 ; XLII, 2).

(1) *Les Ouvriers européens*, II, p. 308, 325 et suiv., etc.

marier travaillent à Charan; l'une de ces dernières, Rachel, a même une tâche inconnue aux femmes de Bousrah; elle est bergère! Puis il est bien clair que les deux grosses besognes dont l'atelier féminin est exceptionnellement dispensé chez Mohammed, lui incombent ici : nous voulons dire l'écrasage des grains et le tissage. Vraisemblablement même, chez les Térachites, les femmes ne tissent pas uniquement pour la famille : le patriarche, qui est à la fois un grand producteur de laine et un commerçant avisé, sait fort bien qu'il est plus profitable de vendre des étoffes que des toisons brutes; le soin avec lequel il va lui-même présider à la tonte permet de supposer qu'il surveille de non moins près les travaux de tissage confiés aux femmes.

Nous ne croyons pas cependant que la tâche des épouses térachites soit accablante. La considération et la liberté dont elles jouissent ne se concilieraient pas avec un labeur matériel exagéré. De plus, il y a à côté d'elles des servantes en certain nombre, la plupart esclaves, quelques-unes peut-être libres et salariées (1); ces servantes sont évidemment à leurs ordres et leur évitent le plus gros de la besogne. Sans doute, les femmes esclaves que les Térachites de Chanaan ont, à différentes reprises, achetées, reçues en cadeaux, ou enlevées dans des expéditions guerrières (2), peuvent un jour ou l'autre devenir leurs concubines; mais souvent, quand elles arrivent à la vieillesse, elles n'ont fait que soulager leurs maîtresses dans le labeur de tous les jours.

(1) Au moins est-ce ce qui nous paraît résulter de XXXI, 15 que nous traduisons ainsi. « Nous sommes étrangères pour notre père depuis qu'il nous a mariées, et en plus il a mangé notre salaire ». Rachel et Lia, sorties de la famille paternelle par le mariage, sont maintenant domestiques à gages chez leur père. La traduction ordinaire est un contresens social; bien plus, elle est un contre-bon sens; qu'importe en effet à des filles mariées qui n'hériteront pas de leur père que celui-ci ait mangé leur moär ? D'ailleurs dans la circonstance, et ceci est péremptoire, il n'y a pas eu de moär, puisque Jacob a payé en services et n'a rien donné.

(2) XII, 16; XX, 14; 14; XXIV, 29.

III. — LES FILS.

Si l'on envisage le groupement familial du type communautaire sous un de ses principaux aspects, il apparaît comme une société de production organisée entre les différents chefs de ménages constitués ou à constituer, c'est-à-dire entre le père et ses fils. Les femmes, les enfants en bas âge, et les serviteurs n'en font partie que d'une façon indirecte; les femmes et les enfants consomment plus qu'ils ne produisent, et les serviteurs ne sont là qu'à titre tout à fait secondaire.

Au surplus, les uns et les autres ne sont pas des possesseurs, ils sont possédés; en réalité, c'est au patriarche et à sa descendance mâle que les biens de la famille appartiennent; ils en sont seuls les copropriétaires indivis. De même eux seuls ont, aux avantages de la communauté, un droit direct basé sur leur qualité de coassociés dans le travail et dans la propriété. Si les femmes, les filles non mariées, et les enfants en bas âge émargent aussi au budget familial, c'est parce que le mariage ou la naissance les rattachent à l'un des associés producteurs. Cette remarque, vraie de toutes les communautés familiales non déformées, met bien en lumière le rôle important qu'y jouent les fils; on peut dire qu'après le père, directeur souverain de l'association, ils y sont tout; le reste compte à peine.

Dans toutes les familles patriarcales, la communauté qui a droit à tout le travail des fils, s'oblige à pourvoir à tous leurs besoins et à toutes leurs charges. Non seulement elle les loge, elle les nourrit, elle les habille, elle les assiste dans leurs maladies ou leur vieillesse; mais encore, dans une circonstance capitale, lorsqu'il s'agit de les marier, elle dépense sans compter pour eux et pour eux seuls (quand il s'agit des filles, il en va tout autrement, la communauté encaisse). Puis elle se reprend à pourvoir aux besoins de tous ceux qui vont appartenir aux ménages des fils, femmes, enfants et serviteurs. A tout ce monde, elle fournit non seulement le vivre et le couvert, mais l'éduca-

tion et la connaissance de la loi morale ; à tout ce monde aussi, elle donne la sécurité, elle assure aide et protection. En un mot, elle est pour les fils et leur descendance une providence de tous les jours. Et une providence perpétuelle, car la communauté ne meurt pas ; quand le patriarche disparaît, le plus âgé de ses fils ou de ses frères lui succède à la tête de la famille (tel est ici le droit d'aînesse), et tout est dit : l'œuvre commune se poursuit sous la direction de ce nouveau chef. La société ne s'est pas dissoute ; la raison sociale a seule changé de nom. On n'a rien partagé ; il n'y a pas eu héritage au vrai sens du mot. Si, du vivant du père ou à sa mort, un de ses fils veut sortir de la communauté, libre à lui ; on lui donne simplement quelques bestiaux et quelques objets mobiliers (1), mais son départ n'amène pas une liquidation.

Voilà, dans ses grandes lignes, le régime qui correspond le mieux à l'idée *patriarcale*. On conçoit qu'avec un pareil point de départ les communautés familiales prospères se perpétuent et groupent au même foyer plusieurs générations en ligne directe ou collatérale. Tel est, en somme, malgré quelques altérations, le spectacle que présente la communauté de Bousrah : quatre frères et leur descendance appartenant à trois générations, habitent là au même foyer avec tout leur monde, en tout trente-deux personnes (2). Telle va être, n'est-il pas vrai, la règle des communautés térachites? Elles sont riches ; elles satisfont amplement aux besoins de leurs membres ; les fils y jouent un rôle considérable, prépondérant en quelque sorte, et bien propre à satisfaire leur légitime ambition. D'autre part, le groupe féminin vit heureux sous une autorité large, bienveillante et d'ailleurs suffisamment armée.

Où donc au milieu de cette harmonie trouver un élément de trouble et de désunion? Sans doute, autour de nos patriarches, les textes vont nous montrer des communautés familiales, nom-

(1) XXV, 4.

(2) *Les Ouvriers européens*, II, p. 310. « Les paysans de Bousrah, dit ailleurs la monographie, comme tous ceux de la contrée, se groupent en communautés réunissant d'ordinaire plusieurs générations de parents, sous l'autorité patriarcale d'un chef de famille. » (P. 306.)

breuses et durables; sans doute les fils, les petits-fils et les arrière-petits-fils vivent en paix autour de l'aïeul; et quand la mort l'enlève, les frères, les neveux et les cousins serrent les rangs sous l'autorité de l'aîné.

Tout cela, n'est-ce pas, est bien imaginé et paraît solidement échafaudé? Le malheur est que de tout cela rien n'est vrai, ou du moins si peu de chose!

Voici tout d'abord Térach abandonnant Our Kasdim et le foyer de son père; il emmène avec lui Nachor et Abraham, ses fils, ainsi que Lot, son petit-fils. Tous ensemble, ils s'établissent à Charan, au Pays d'entre deux fleuves. Lorsqu'ils y ont demeuré un certain temps (1), voici qu'Abraham et Lot se séparent de lui; ils franchissent l'Euphrate sans espoir de retour, et gagnent le pays de Chanaan.

Comme Abraham, déjà avancé en âge, est sans enfant, nous imaginerions volontiers que Lot va s'attacher à lui et jouer auprès de lui le rôle de fils. Mais il n'en est rien : Lot quitte Abraham à son tour, et s'établit à son compte après une séparation solennelle.

Abraham a pour fils Ismaël, Isaac et ceux qui lui sont nés de Cétura. Quand il mourra, il n'aura plus qu'Isaac à son foyer. Ismaël est chassé par son père, il s'en va donc dans des conditions anormales, et je ne ferai pas argument de son départ. Mais la façon dont les fils de Cétura quittent Abraham de son vivant pour aller s'établir au loin en Orient, est la répétition du phénomène que nous venons d'observer aux générations précédentes; elle a donc toute sa valeur.

Isaac a deux fils : Ésaü, l'aîné, l'abandonne à tout jamais, et cela précisément au moment où le départ de son frère lui fait place nette au foyer paternel. Jacob, le cadet, après avoir passé au loin de longues années, revient dans la terre de Chanaan; mais il n'est pas le moins du monde pressé de rejoindre son père; il s'établit pour un temps plus ou moins long dans le centre de la Palestine en trois lieux différents. Peut-être même n'arrive-t-il

(1) XI, 31.

chez Isaac, dans le Sud, que pour recueillir son dernier soupir.

Enfin, grâce peut-être à ce savoir-faire exceptionnel dont Laban et Ésaü ont eu de si jolies preuves, grâce aussi à des circonstances que nous indiquerons plus loin, Jacob paraît retenir auprès de lui presque tous ses fils. Cependant l'un d'entre eux au moins lui échappe : Juda sort de la communauté du vivant de son père et va s'établir à Odollam (1). Dans le silence des textes nous ne pourrions affirmer que son exemple n'ait pas été suivi.

Quand, après cette série, j'aurai montré Bathuel seul à son foyer de Charan, alors que, tout jeune, onze frères se pressaient avec lui autour de leur père Nachor (2), j'aurai épuisé tous les renseignements fournis par les textes sur ce sujet.

Mais n'en aurons-nous pas assez pour affirmer la tendance générale des fils à déserter le foyer, du vivant même de leur père? Jamais, au surplus, le fait est à noter, nous ne voyons, après la mort de ce dernier, deux frères habiter ensemble.

La communauté familiale, chez les Térachites, est donc très peu stable, et elle fait presque toujours place au simple ménage. La désertion des jeunes, qui la disloque à chaque instant, est vraiment une loi du type. Si, comme nous l'avons vu précédemment, ç'a été un rude sacrifice pour Abraham de vivre en Chanaan, par contre il a dû lui en coûter peu de quitter le foyer de Térach. A ce point de vue, il avait été préparé à sa vocation par sa formation sociale!

Cette tendance des fils à l'émigration une fois constatée, il reste à l'étudier dans ses causes et dans ses conséquences.

Les causes, nous attendrons pour les exposer que l'étude de la vie publique nous permette d'en donner un tableau plus complet. Et nous commencerons par les conséquences.

D'après tout ce qui a été dit précédemment sur le double atelier de travail, il est clair que, chez les Térachites, les fils sont les collaborateurs indispensables du père, et qu'un foyer

(1) XXXVIII, 1.
(2) XXII, 20 à 24.

déserté par les jeunes est, ici plus qu'ailleurs, voué à la décadence, peut-être à la ruine. Et cependant nous venons de voir que le patriarche, abandonné par l'un, abandonné par l'autre, est en passe de rester seul ou à peu près! Lui qui de loin sent venir le danger, par tous les moyens en son pouvoir, cherche à y parer; et les remèdes qu'il apporte au mal en accusent plus nettement l'existence; ils vont achever d'éclairer ceux que le tableau des exodes successifs de la race n'auraient pas convaincus.

Le père, tout d'abord, multiplie ses efforts pour retenir ses fils.

1° Le voici qui, pour commencer, abandonne vis-à-vis d'eux certaines prérogatives de la puissance paternelle; en style d'école, nous dirions qu'il les émancipe.

En principe, il a sur eux des pouvoirs analogues à ceux qu'il exerce sur ses filles et ses épouses; c'est la conséquence logique de sa situation de chef de famille, mais dans la pratique, il a été amené à y renoncer à peu près complètement. Citons à titre d'exemple son attitude lorsqu'il s'agit du mariage d'un fils; il pouvait jadis, sans le consulter, lui imposer la femme de son choix; lorsqu'Abraham charge son serviteur d'aller chercher une épouse à Isaac, les termes et les circonstances de la mission qu'il lui donne sont un vestige manifeste de ce pouvoir absolu. Mais il est clair qu'un enfant aussi aimé, aussi choyé qu'Isaac, a été tout d'abord consulté. A la génération suivante, Jacob épouse aussi une cousine demeurant au loin; mais cette fois les formes autoritaires pratiquées pour Isaac disparaissent; le père n'envoie plus un mandataire négocier la chose en son nom; il s'en rapporte à l'intéressé qui fait le voyage en personne et s'arrangera comme bon lui semblera. Enfin, il y a des circonstances où le fils impose son choix au père, et se marie contre le gré de celui-ci, et cela, remarquons-le bien, à un moment où il fait encore partie de la communauté familiale (1) : « Esaü prit pour femme Judith, fille de Bééri le Héthéen, et Basémat, fille de Hélon

(1) Sorti de la famille, et n'habitant plus au foyer, ils n'avait, selon toutes probabilités, à demander le consentement de personne.

le Héthéen, lesquelles furent une amertume d'esprit pour Isaac et Rébecca (1).

2° Non seulement le père émancipe ses fils, mais il les associe au gouvernement de la famille; il en arrive à ne pas prendre une décision grave sans leur assentiment, ou plutôt sans leur coopération.

Ainsi, lorsqu'il s'agit du mariage d'une fille, il faut le consentement des fils avec celui du père.

Le serviteur d'Abraham vient de demander pour Isaac la main de Rébecca; ce n'est pas Bathuel tout seul qui répond, c'est Bathuel avec Laban; et ils parlent au pluriel : « *Nous ne pouvons* te dire ni oui ni non »... Et c'est seulement lorsque le serviteur a entendu *leurs* paroles, qu'il se prosterne en terre devant Iahvé. Le lendemain, il s'agit de fixer l'époque du départ; le père semble alors disparaître tout à fait. « Ils appelèrent Rébecca et lui dirent : Veux-tu aller avec cet homme? Elle répondit : J'irai. Et ils laissèrent partir Rébecca *leur sœur*... ils la bénirent et ils lui dirent. « *O notre sœur* puisses tu devenir milliers de myria- « des! Que ta postérité possède la porte de ses ennemis (2)! »

3° Dans une circonstance plus grave où le sort même de la famille est en jeu, on ne s'occupe même pas du père; il ne compte plus du tout.

« Dina, fille de Lia, étant sortie pour voir les filles du pays, fut aperçue par Sichem, fils de Hamor, chef du pays. Il l'enleva et lui fit injure. Et Jacob apprit qu'il avait déshonoré sa fille. Ses fils étant alors dans la campagne avec son troupeau, il se tut jusqu'à leur retour. Revenus des pâturages, les fils de Jacob, à la nouvelle de ce qui s'était passé, furent affligés et furieux. Hamor *leur* adressa ainsi la parole : Le cœur de Sichem, mon fils, s'est attaché à *votre* fille; donnez-la-lui pour femme. De son côté, Sichem dit au père et aux frères de Dina : Que je trouve grâce à *vos* yeux, et ce que *vous* demanderez, je le donnerai; *exigez* un très fort moär, et je livrerai ce présent tel que vous l'aurez fixé, pourvu que *vous* m'accordiez la jeune fille pour femme. »

(1) XXVI, 34, 35.
(2) XXIV, 50, 52, 58, 59, 60.

Tout indique que Jacob accepterait un arrangement; mais ses fils ne l'entendent pas ainsi; jusqu'ici leur attitude a été à peu près celle de Laban auprès de Bathuel; mais voici qu'ils prennent une tout autre allure; ils agissent seuls, et sans plus s'occuper de leur père. « Les fils de Jacob firent à Sichem et à Hamor une réponse menteuse. « Nous ne pouvons pas, dirent-ils, donner notre sœur à un homme incirconcis; ce serait pour nous un opprobre. Mais nous accéderons à votre vœu si vous devenez comme nous, si vous faites circoncire tous vos mâles ». La condition est acceptée; les Sichémites se font circoncire. « Le troisième jour, alors que les Sichémites étaient le plus souffrants, deux des fils de Jacob, Siméon et Lévi, frères de Dina, prirent chacun une épée, pénétrèrent dans la ville qui était sans défiance, et en égorgèrent tous les mâles. Ils firent passer au fil de l'épée Hamor et Sichem, son fils, et après avoir enlevé Dina de la maison de Sichem, quittèrent la ville. Alors les fils de Jacob se jetèrent sur les morts, et mirent la ville à sac, parce qu'on avait déshonoré leur sœur. Le menu troupeau, le bétail, les ânes des Sichémites, tout ce qui était dans la ville et dans la campagne, ils le prirent. Toutes les richesses, les enfants et les femmes, ils les emmenèrent et en firent leur butin, ainsi que tout ce qui était dans les maisons. Alors Jacob dit à Siméon et à Lévi : Vous m'affligez en me rendant odieux aux habitants du pays, au Chananéen et au Phérésien. Moi, j'ai des gens qui ne valent pas la peine d'être comptés; de sorte que, si les autres se réunissent contre moi, ils me frapperont, et je serai anéanti, moi et ma maison. Ils répondirent : Traitera-t-on notre sœur comme une femme perdue (1)? »

Le père a seulement le droit de remontrance, à la condition toutefois d'attendre pour l'exercer qu'il soit trop tard : encore est-il fort mal reçu!

Mais, me dira-t-on, les fils de Jacob ont agi en jeunes fous; un coup de tête ne donne pas la mesure d'une institution sociale! Eh bien, tournons quelques pages : nous allons assister

(1) XXXIV.

à l'arrivée de Jacob en Égypte; nous allons voir le sage Joseph accueillir le père qu'il aime tant.

Chemin faisant, notons au passage une phrase tout à fait significative; quand Juda quitte la famille pour s'établir à Odollam : « Il se sépara de ses frères », nous dit le texte (1), en passant le père sous silence.

Nous voici maintenant dans la terre de Gessen : « Ayant fait lier son char, Joseph monta au-devant d'Israël, son père. Dès qu'il le vit, il se jeta à son cou, et il pleura longtemps sur son cou ». Voilà qui va bien : mais aussitôt on en arrive à parler de l'établissement à fonder; à qui cette fois s'adresse le fils si respectueux? « A ses frères et à la maison de son père »; de Jacob même, il n'en est plus question. Puis il faut affronter la majesté du Pharaon pour obtenir l'autorisation tant désirée de rester dans la terre de Gessen. Jacob, le plénipotentiaire né de la famille, va sans doute se présenter seul, ou suivi de ses fils. D'ailleurs le rôle à jouer est surtout décoratif : Joseph, le tout-puissant ministre, sera, au fond, le vrai négociateur. Eh bien, laissant son père de côté, Joseph introduit simplement cinq de ses frères devant le Pharaon : « Quelle est votre tâche? demanda le Pharaon aux frères de Joseph. Tes serviteurs, répondirent-ils, sont pasteurs, tout comme nos pères. Ils dirent encore au Pharaon : Nous sommes venus pour habiter le pays; car il n'y a plus de pâturages pour les brebis de tes serviteurs, et la famine s'appesantit sur le pays de Chanaan. Permets donc à tes serviteurs d'habiter la terre de Gessen. Et le Pharaon dit à Joseph : Ton père et tes frères te sont arrivés; le pays d'Égypte est devant toi; donne-leur le meilleur endroit du pays. Qu'ils habitent dans le pays de Gessen; et si tu sais qu'il y a parmi eux des hommes capables, fais-les chefs de mes propres troupeaux. »

Les affaires une fois traitées, Joseph songe à présenter son père; ce que fait celui-ci, est une simple visite de politesse : « Jacob s'inclina devant le Pharaon, et le Pharaon dit à Jacob : Quel est le nombre des années que tu as vécu? Le nombre des

(1) XXXVIII, 1.

années de mon pèlerinage, répondit Jacob est de cent trente. Courts et mauvais ont été les jours de ma vie; ils n'atteignent pas les années qu'ont vécu mes pères au temps de leur pèlerinage. Jacob s'inclina encore et se retira de devant le Pharaon (1) ».

Tout cela met en en pleine lumière la décadence sociale du chef de famille térachite; vraiment il est difficile d'être moins *patriarche!*

Cependant, chose curieuse, s'il n'est plus guère le chef temporel de la famille, il reste dans toute la force du terme son chef spirituel. Non seulement son autorité comme représentant de la Divinité n'est pas atteinte, mais elle est plus grande que dans les types familiaux analogues. Pour la voir s'imposer au respect soumis des fils, il suffit de rappeler d'un mot la bénédiction prophétique d'Isaac à Jacob et à Esaü, et surtout les ancêtres des douze tribus entourant le lit de mort du vieil Israël. A quoi tient donc cette survie si manifeste du prestige religieux de nos patriarches? A deux causes, si je ne me trompe : l'une générale, l'autre particulière. La première, c'est que partout et toujours ce qui dépend du culte résiste plus longtemps aux causes sociales modificatrices, grâce au respect qu'inspire tout ce qui touche à la Divinité; il s'ensuit que, dans les types communautaires en désagrégation, le culte familial reste entre les mains de l'ancêtre longtemps après que l'autorité naturelle lui a échappé. La seconde cause, c'est que le Dieu de nos patriarches n'est pas comme les dieux des nations; c'est que, de père en fils, ils sont les amis de ce grand Dieu, et les dépositaires de sa promesse; quelque chose de sa majesté incomparable s'est imprimé sur leur front.

Nous venons de constater un premier résultat bien net de la tendance des fils à l'émigration : nous avons vu le père ne reculer devant aucun sacrifice, devant aucune abdication, pour les retenir près de lui. En voici maintenant un second : *le père*

(1) Si un lecteur grincheux voulait que Jacob fût alors en enfance, je le renverrais aux derniers chapitres de la Genèse, qui lui donneraient clairement tort.

va tout mettre en œuvre pour multiplier le nombre de ses fils, et remplacer à son foyer les aînés qui l'ont abandonné.

C'est pourquoi d'abord il est si déterminément polygame. C'est aussi toute la raison d'être des servantes *épouses suppléantes* : l'épouse en titre sait qu'il faut à tout prix des fils dans son ménage; non seulement elle ne se lasse pas d'enfanter, non seulement elle souffre à côté d'elle d'autres épouses et des concubines; mais elle apporte elle-même en dot une servante qui la suppléera dans ses devoirs d'épouse et dont les enfants seront officiellement les siens. Le fait ressort aussi nettement que possible de l'histoire de Rachel et de Lia, épouses de Jacob, et de l'épisode qui, au foyer d'Abraham, précède la naissance d'Ismaël. Je prie le lecteur de se reporter aux chapitres XXIX et XXX de la Genèse, en y joignant le chapitre XVI, versets 1 à 4.

Une pareille institution matrimoniale montre clairement qu'il faut à tout prix des fils au patriarche. Évidemment chaque naissance mâle est un bonheur pour lui, et la venue d'un petit-fils n'est pas accueillie avec une moindre joie, pourvu toutefois que le père, par une désertion hâtive, ne menace pas d'emmener avec lui ce collaborateur en espérance. Lorsqu'un fils vient à mourir au foyer, c'est une consolation et aussi une compensation pour le chef de famille, de voir le défunt se survivre dans un ou plusieurs petits-fils; ceux-là, du moins, lui appartiennent pour longtemps; jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'essaimer, personne ne viendra les lui enlever; ils n'ont plus d'autre père que lui. Et la consolation est si efficace, que l'on en arrive à chercher le moyen de donner une descendance aux fils morts sans postérité; et ce moyen on le trouve dans la coutume du *lévirat*. Voici comment : quand un fils marié meurt sans enfant, le frère du défunt épouse la veuve, sans payer de moär, c'est le profit qu'il trouve à l'opération; mais il est entendu que le premier fils qui naîtra de cette union, au lieu de lui appartenir appartiendra au défunt. Or, chez les Térachites, comme ailleurs, les morts sont de fort discrètes personnes; ils ne viennent jamais réclamer leurs enfants. En réalité le père, c'est le patriarche : il a ainsi un fils de plus.

Malgré tous ses efforts pour multiplier ses fils, les retenir auprès de lui et remplacer ceux qui s'en vont, le patriarche est souvent menacé d'un abandon complet. Il fait alors résolument la part du feu; et, *pour retenir au moins un fils, chef indispensable de son atelier pastoral,* il en arrive à des expédients qui ne sont plus du tout communautaires : *il s'associe ce fils à l'exclusion de tous les autres;* il lui promet formellement ce bien que ses frères dédaignent; il s'arrange de façon que, même de son vivant, il n'y ait plus que part pour deux, pour ce fils et pour lui. Il est clair qu'à sa mort le fils associé aura tout son bien (1).

Cet aîné, fait par le père, n'a socialement rien de commun avec l'aîné d'âge des communautés stables. Celui-ci n'héritait en propre que de l'autorité paternelle : il devenait chef d'une communauté qui continuait à être la chose de tous. Celui-là, au contraire, est seul héritier des biens à l'exclusion de ses frères.

Il arrive alors, chose d'ailleurs facile à prévoir, que ce fils qui a cédé à l'attrait d'une situation toute faite, qui devient une sorte de fils unique et qui est choyé comme tous les fils uniques, est loin d'avoir l'énergie et la valeur naturelle de ceux qui se sont sentis de taille à émigrer.

Il semble bien qu'on trouve cette mollesse de formation chez Isaac, qui gouverne si peu sa famille et laisse fondre entre ses mains, comme nous le verrons plus loin, le clan paternel. Assurément, cet honnête fils de son père fait triste figure entre l'énergie vaillante d'Abraham et le savoir-faire si délié de Jacob. Or, ces deux derniers, fils de leurs œuvres, n'ont compté que sur eux-mêmes pour se faire une place dans la vie !

Malgré tout ce que tente le père, il n'est pas sans exemple qu'il soit abandonné de tous ses fils ; c'est en fait la situation du père d'Ésaü et de Jacob, qui sont allés chacun de leur côté ; il s'arrange alors comme il peut avec ses serviteurs, en conservant l'espoir que celui de ses fils qu'il a le plus aimé viendra enfin le retrouver; ce que fait Jacob sur le tard.

Mais la pire des situations, c'est celle du chef d'établissement

(1) XXIV, 36.

qui vieillit sans avoir d'enfant. Quand les pères n'arrivent pas toujours à garder un fils, il ne peut espérer, lui, attirer un neveu ou un cousin du dehors; et comme il lui faut à tout prix un collaborateur, un associé, il choisit dans son entourage un fils adoptif, ce que le texte appelle si justement un « fils de propriété » (1). De cet homme, qui n'est pas de sa parenté proche, il fait, de son vivant, un autre lui-même, et à sa mort il lui laissera tout son bien. C'est le rôle qu'Éliézer a longtemps joué chez Abraham (2).

Voici, esquissé dans ses grandes lignes, le type du patriarche térachite envisagé comme chef de famille. Abstraction faite du côté religieux, il faut reconnaître que sa majesté légendaire est à peu près partie en fumée. La communauté familiale, sur laquelle de loin il paraissait régner, se réduit le plus souvent à son seul ménage; et le pouvoir absolu que notre imagination lui accordait sur ses fils s'évanouit dès que ces derniers peuvent se passer de lui. Ce serait cependant une grosse erreur de confondre le type familial térachite avec ce que la science, faute d'un meilleur terme, appelle la famille instable. Cette dernière, en effet, a pour caractéristique d'aboutir à un stérile émiettement sur place; la famille térachite, au contraire, forme intensivement les jeunes à une émigration active et féconde.

Nous étudierons les causes et le mécanisme de cette émigration dans notre dernier article.

(*A suivre.*) Ph. CHAMPAULT.

(1) XV, 3. Ainsi s'explique dans son sens littéral ce terme qui embarrasse si fort commentateurs et traducteurs.

(2) Le surnom de Damascène qu'il paraît porter signifie sans doute, comme on l'a remarqué avant nous, qu'il est né lors du passage de la tribu térachite à Damas, ou que sa mère était originaire de Damas.

UNE AFFAIRE D'HONNEUR

ENTRE

AUSTRO-HONGROIS ET ANGLO-SAXON

Les hommes, suivant leur formation sociale, envisagent la vie à des points de vue qui peuvent varier étrangement.

Un livre anglais que je viens de lire, « Le guide de l'éleveur de moutons en Australie », débute ainsi : « Si l'on n'a pas eu le bonheur de naître gentleman-farmer en Angleterre, on trouvera en Australie la position qui s'en rapproche le plus : une vie saine, des travaux en plein air, des occupations variées et, en même temps, des loisirs. La vie du colon australien est faite de dignité et de travail, de bonheur paisible et parfois de soucis; elle comprend des compensations lucratives mêlées d'insuccès. » Un tel exposé, si l'on en juge par le nombre des émigrants, enflamme les cadets de la Grande-Bretagne. Il aurait peu de chances de faire des ravages dans l'imagination des bacheliers parisiens, qui cependant « n'ont pas eu le bonheur de naître gentilshommes campagnards! » Tant il est vrai que certaines idées premières, qu'un Anglais et un Français se forment du bonheur, peuvent être différentes.

Et toute situation prise en particulier peut, chez l'un et chez l'autre, être envisagée avec non moins de divergence que la vie en général. Un de mes voisins citait souvent, comme un trait d'anglicanisme renforcé, le fait que voici, et il ajoutait familièrement qu'il n'avait jamais pu le digérer :

« Le premier ami, disait-il, que je revis à la fin du siège de Paris, fut un Anglais. Il arrivait de Londres et était entré à Paris par le premier train, tout exprès pour avoir de mes nouvelles. Très ému de cette marque d'affection et après une si longue réclusion débordant du besoin de m'épancher auprès d'un ami, je croyais en trouver l'occasion. Savez-vous ce qu'il fit, le diable d'homme? Il me secoua rudement la main, me dit : « Bonjour; très content de vous voir en bonne santé. » Puis il eut le courage de se plonger dans un grand fauteuil, d'allumer un cigare et de se mettre à fumer sans dire un mot, sans faire une question, me répondant à peine par monosyllabes. J'en étais réellement embarrassé, tant il y avait d'incompatibilité entre la preuve d'amitié manifeste qu'il venait de me donner et cette parfaite froideur apparente. Non! ces gens-là ne sentent pas comme nous. »

Il manquait à mon voisin, dans cette circonstance, cette chaleureuse effusion qu'il eût trouvée chez le moindre de ses compatriotes dans une rencontre fortuite sur le boulevard, chez un indifférent après tout qui n'eût certes pas fait le voyage d'Angleterre pour s'enquérir de ses nouvelles. Et il trouvait que les manières de sentir ne cadraient pas dans les deux races. Il rendait justice au fond du tempérament anglais, il le fallait bien; mais la forme, la forme!

L'Anglais, lui, ne se doutait pas de ces impressions. Il avait largement sacrifié à l'amitié par son voyage, il trouvait son ami sain et sauf; il était satisfait.

Ces malentendus sont atténués d'ordinaire en Europe par le fait que l'un des deux acteurs se trouve hors de chez lui. A l'étranger, nous ne sommes pas tout à fait nous-mêmes, nous agissons instinctivement avec une certaine circonspection vis-à-vis des lois, des usages dont nous dépendons momentanément, qui ne sont pas les nôtres, que nous ne connaissons pas exactement. Notre conduite en est influencée, il y a atténuation de personnalité.

En Orient, grâce au régime des capitulations, les Européens se trouvent sur un terrain neutre. Ne relevant que de l'autorité

consulaire, au-dessus des lois du pays, ils y vivent en maîtres. Les différentes colonies européennes s'y sentent à la fois chez elles et indépendantes l'une de l'autre. Elles conservent donc leurs mœurs, leurs usages particuliers dans toute leur intégrité. Leurs membres cependant se rencontrent, mais sans aucune préparation, contrairement à ce qui a lieu en Europe. Ces rencontres peuvent donc amener des effets d'une intensité inconnue dans nos pays.

Il y a une quinzaine d'années, c'était avant la révolte d'Arabi, le bombardement d'Alexandrie et l'occupation qui l'a suivi, tous les Anglais de passage au Caire descendaient dans le premier hôtel, l'hôtel Shepheard, sur l'Esbekieh. Ces Anglais savent emporter avec eux leur home : ils le retrouvent même à l'hôtel. De beaucoup les plus nombreux, ils avaient si bien implanté là leurs usages qu'on s'y croyait en colonie anglaise. L'on n'y rencontrait toute la journée que touristes du sexe fort en knickerbokers et casquettes, ou du sexe gracieux avec lunettes à verres fumés et grillagés, voiles bleus ou gris, cache-poussières invraisemblables. Mais, chaque soir, à table d'hôte, les gentlemen paraissaient en habit noir, cravate blanche, les misses en toilette, les ladies portant pour coiffure ces petits bonnets, signe distinctif de la tenue du soir des matrones anglaises. La *respectability* régnait sans conteste.

Deux jeunes ménages de la haute noblesse hongroise s'installèrent un jour à l'hôtel. Ils avaient quitté leurs somptueux châteaux de la puzzta; ils y avaient laissé le décorum. C'étaient de grands seigneurs voyageant incognito. Ils se présentèrent à dîner en voyageurs, avec leurs vêtements clairs de la journée, les dames conservant leurs chapeaux, si elles venaient de rentrer, les retirant pour rester en cheveux, si elles le trouvaient plus commode.

Il est certain qu'au point de vue mondain, les Hongrois occupaient, dans leur pays, une plus haute situation que la généralité des Anglais. Il faut être grand seigneur en Hongrie pour se per-

mettre un hivernage au Caire, tandis que cette fantaisie est à la portée du simple bourgeois anglais. Nos Anglais étaient de la classe moyenne : *middle class people*.

Il est une impertinence de grands seigneurs qui consiste à s'occuper de personnes présentes sans tenir compte de l'impression qu'elles peuvent en éprouver. On leur fait ainsi sentir, intentionnellement ou non, que l'on se considère comme tellement au-dessus d'elles, qu'elles n'entrent pas en ligne de compte, que l'on peut sourire d'elles impunément, que cela ne tire pas à conséquence. Les Hongroises étaient gaies. La vue des petits bonnets des Anglaises redoubla leur gaîté. Elles en rirent bien franchement, sans esprit de provocation, pour s'amuser, comme elles riaient des fellahs. Si on leur eût dit que les Anglaises pouvaient se formaliser de leurs plaisanteries, elles en auraient été surprises, à moins qu'elles n'eussent essayé de les remettre à leur place en leur faisant remarquer qu'elles devaient être honorées d'attirer l'attention de nobles dames hongroises.

Les Anglais furent bientôt offusqués de ces allures de grands seigneurs, qu'ils considérèrent comme une insolence. Ils trouvèrent aussi que les Hongrois manquaient de tenue ; les Anglaises surtout furent choquées des coiffures négligées de ces dames. Les Hongrois ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'effet qu'ils produisaient. L'idée que ces bourgeois anglais, qui s'endimanchaient pour dîner à table d'hôte, se scandalisaient de leurs manières les amusa follement ; ils riaient de la confusion dans laquelle tomberaient ces gens de peu quand ils apprendraient à qui ils avaient affaire. Du reste, accrédités dans la haute société anglaise du Caire, où ceux-ci n'étaient pas reçus, ils savaient à quoi s'en tenir.

Mais l'attitude des Anglais se maintint. Cependant ils ne pouvaient plus ignorer en présence de qui ils étaient. Les hommes restaient froids, presque méprisants ; les femmes, drapées dans leur dignité raide, coulaient vers les intrus des regards effarouchés. L'irritation commençait à monter dans les têtes chaudes des deux Hongrois, qui n'admettaient pas la réciproque de leurs dédains. Très chatouilleux sur le point d'honneur, leur irritation

venait surtout de ce qu'ils ne savaient comment sortir d'une situation ridicule qu'ils avaient faite, mais qui commençait à leur être déplaisante. Ils ne pouvaient se commettre avec des gens qui n'étaient pas de leur monde. L'hostilité sourde s'augmentant à chaque repas, les Hongrois prirent décidément une attitude méprisante et leurs regards devinrent intentionnellement blessants.

Sur ces entrefaites la colonie anglaise du Shepheard's Hôtel fêta l'arrivée d'un officier des Gardes de la Reine, venu au Caire pour y passer un congé et qui avait des amis à l'hôtel. Justement la veille, l'attitude des Hongrois avait été particulièrement blessante. Les Anglais étaient indignés. L'orage était dans l'air. Il devait éclater.

Pendant le dîner, on raconta à l'officier la querelle sans parole qui grandissait. Les Hongrois avaient le désavantage du nombre, et précisément ils n'étaient que trois ce soir-là, l'un des hommes étant absent. Ils furent le centre de tous les regards, sentirent peser sur eux une réprobation à laquelle le renfort du nouveau venu faisait faire explosion. La position devenait intenable. Au retour de l'absent, la scène lui fut racontée. « Fort bien : il fallait en finir. Il y avait un officier; on ne se commet pas avec un uniforme : il en faisait son affaire. »

Calmé par la perspective d'une prompte solution, notre baron qui n'avait pas dîné, se fit servir à part. Pendant son repas, les Anglais, sortant du fumoir, traversèrent la salle à manger. Le Hongrois interpella aussitôt l'officier : « Monsieur, ce soir vous vous êtes conduits d'une façon inconvenante envers ces dames. Vous m'en rendrez raison. »

L'Anglais s'arrêta net devant le baron, le regardant avec calme, mais sans dire un mot. Les deux hommes se toisèrent. Ils étaient également braves.

L'Anglais était un de ces beaux spécimens de la race humaine perfectionnée, fréquents dans les Horse-Guards. Grand, mince, mais large d'épaules, en plein état d'entraînement physique; un

aspect félin de force et de souplesse. Le Hongrois, très bel homme également, semblait plus puissant.

« Eh bien, sortons », dit le baron. L'Anglais passe le premier! fait face au milieu de la terrasse et se tient immobile. Le Hongrois s'avance vivement vers lui ; mais, arrivé à portée de l'officier, il reçoit en pleine figure un formidable coup de poing qui le jette à la renverse. Il se relève aussitôt, se rue, comme un taureau furieux, sur l'Anglais surpris, le saisit à bras le corps et bientôt tous deux roulent à terre.

En se relevant, le Hongrois trouva l'Anglais en garde, prêt à continuer la boxe. Il avait appris sa leçon. Il ne se laisserait pas surprendre par un corps-à-corps contre lequel les usages de son pays ne l'avaient pas prévenu. Le baron, honteux déjà de s'être colleté, n'y songeait même pas. Il savait que l'irréparable était consommé : il y avait eu voies de fait. Il se contenta de dire à son adversaire : « Vous aurez de mes nouvelles, Monsieur ».

L'Anglais ricana : il ne vit dans ces paroles qu'une défaite. Il trouvait que c'était court.

Mais, le lendemain, il fut surpris par la visite de deux messieurs fort corrects, qui le prièrent de vouloir bien leur désigner les deux amis qu'il avait dû choisir.

« Pourquoi faire ? dit l'Anglais.

— Pour régler les conditions de la rencontre. »

L'officier commençait à comprendre :

« Moi, je ne me bats pas en duel, répondit-il dédaigneusement.

— Cependant, firent les témoins interloqués, vous ne pouvez refuser au baron une réparation par les armes. Il y a eu voie de fait. Il est l'offensé.

— Je ne l'ai pas offensé. Il voulait me boxer. Je l'ai boxé.

— Et vous croyez que cela peut en rester là? Vous lui devez une satisfaction.

— Je suis prêt à me battre encore avec lui quand il voudra.

— A la boxe?

— Oui, mais en duel, jamais. »

Et ils n'en purent tirer autre chose.

Les témoins indignés durent se retirer et rendre compte de leur mandat au baron. Celui-ci, au paroxysme de la rage, resta atterré. L'idée qu'après l'avoir frappé on pouvait lui refuser satisfaction n'était jamais venue à ce friand de la lame. L'Anglais le déshonorait. Ses amis ne réussirent à l'apaiser un peu que par la promesse de constituer un jury d'honneur. On mettrait bien ainsi l'Anglais à la raison. J'étais en relations avec le baron. Je le vis dans la soirée, il vint même dans ma chambre au Khedivial Club, où j'essayai de le calmer. Je n'oublierai jamais cette figure tuméfiée par le coup de poing, cet air égaré et sinistre. Je le vois encore se balançant nerveusement sur une chaise, le dos à la fenêtre. Il frappait sur un gros revolver qui gonflait sa poche :

« S'il ne veut pas se battre, disait-il, je le tuerai. On m'arrêtera. Mais comme membre de la Chambre des Madgyars, je ne relève que d'une Cour noble. Je serai réclamé de Vienne, et l'Empereur, dont je suis chambellan, me graciera. »

Le jury d'honneur se réunit le lendemain, il était composé de deux Anglais, un Autrichien et deux Français.

Le baron se présenta, exposa ses griefs avec beaucoup de dignité : « Messieurs, termina-t-il, avec une noblesse dont ses juges furent touchés, mon honneur est entre vos mains. Rappelez-vous seulement que je suis déshonoré si je n'obtiens une réparation par les armes. Membre de la Chambre des Magnats de Hongrie, chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie, il me faudrait résigner toutes mes fonctions pour n'être pas chassé. Je ne pourrais même plus vivre dans mon pays, où l'on n'admettrait jamais qu'après une telle offense je n'aie pas obtenu la satisfaction à laquelle j'ai droit. »

L'Anglais vint à son tour, maussade et renfrogné, comme un homme qui ne comprend pas bien le rôle qu'on lui fait jouer, mais qui le trouve fort mauvais. Il déclara nettement, dès les

premières questions, qu'il ne voulait pas se battre en duel et se plongea dans un mutisme dont il paraissait bien décidé à ne pas sortir.

Émus par la position pathétique du baron, les juges ne revenaient pas de leur surprise. Ils ne comprenaient pas : ils demandaient : « Mais pourquoi ne voulez-vous pas vous battre? »

L'Anglais les regardait de l'air ennuyé et irrité d'un homme qui se trouve en butte à des questions oiseuses. Il considérait évidemment comme inférieurs et peu estimables ces juges qui, de sang-froid, s'efforçaient de l'amener à un duel et qui n'avaient même pas l'intelligence de sa conception plus haute et plus simple de la situation.

Les membres anglais au courant des usages étrangers cherchèrent à expliquer alors que le duel n'existait pas en Angleterre, qu'il n'était pas entré dans les mœurs.

Leurs collègues commençaient à s'échauffer pour leur propre compte.

— Mais enfin, dit un des Français, il ne s'agit pas ici de mœurs particulières ; nous ne sommes pas en Angleterre. Il est des cas où il faut savoir faire une concession à ses habitudes, que diable ! L'affaire est sérieuse ! Si vous ne vous battez pas, Monsieur, il y va de l'honneur du baron, de sa carrière. Il ne peut rester sous le coup d'un tel affront et continuer ses fonctions auprès de l'Empereur, à la Chambre des Madgyars. »

« Et si je me battais en duel, dit l'Anglais, je serais déshonoré devant mes concitoyens et destitué du brevet d'officier des Gardes de Sa Gracieuse Majesté la Reine. »

Et, comme il prenait à témoin ses deux compatriotes, ces Messieurs déclarèrent, qu'en effet, ce duel serait unanimement blâmé en Angleterre et que la destitution de l'officier était certaine. Ils insistèrent immédiatement sur l'identité des situations. Si le Hongrois voulait se battre pour éviter le déshonneur et la perte de sa carrière, l'Anglais avait les mêmes motifs, aussi puissants, pour se refuser à le faire.

Autrichiens et Français, interloqués par cette réponse à un argument qu'ils avaient cru péremptoire, restaient embarrassés.

On sait bien que les Anglais ont des préventions contre le duel, mais il est sous-entendu qu'il s'agit des gens du commun. Tout au plus, des Anglais entre eux. Ils sont si originaux! Ils préfèrent se casser le nez, se pocher les yeux à coups de poings. C'est leur affaire. Mais un Anglais avec un étranger doit savoir faire des concessions. Il ne saurait renverser partout les usages. Considérer un officier surtout comme déshonoré pour avoir, en fin de compte, soutenu l'honneur de l'uniforme, le destituer pour ce fait essentiellement militaire, non, c'était trop fort. Ces Anglais sont décidément impossibles!

Pourtant, Autrichien et Français formaient la majorité du jury, et, à leurs yeux, une affaire si bien caractérisée ne pouvait se dénouer que par une rencontre, ou tout au plus de plates excuses.

Du reste, en poussant même la condescendance jusqu'à admettre sur un pied d'égalité la manière de voir que prétendaient imposer les Anglais, il n'en restait pas moins un fait concluant. L'Autrichien se chargea de le faire valoir :

« En admettant même, Monsieur, ce qui nous semble bien extraordinaire, que vous puissiez être déshonoré aux yeux de vos compatriotes en vous battant en duel, comme le serait le baron aux yeux des siens et, fit-il en se tournant vers les Français, aux yeux de toutes les autres nations, l'Angleterre exceptée, en ne se battant pas... »

Les Français approuvèrent.

« Il n'en reste pas moins à déterminer, continua l'Autrichien, alors que le préjudice peut être égal pour chacun de vous, quel est celui de vous d'eux qui a créé cette situation de fait et qui doit par conséquent en supporter les conséquences. Or, il est incontestable que le baron est l'offensé, vous l'offenseur. Vous avez frappé le premier.

« Fallait-il, dit dédaigneusement l'Anglais, attendre qu'il frappât? Il m'a invité à sortir, ce n'était pas pour parler. Quand on veut se battre, l'avantage est pour celui qui peut frapper le premier : tant mieux pour moi si j'ai réussi à le prendre. »

On ne put sortir de l'imbroglio où jetait cette nouvelle inter-

prétation inattendue. Les juges anglais, au scandale de leurs collègues, établirent, en effet, que le baron avait été provocateur, l'Anglais en état de légitime défense. Il n'avait frappé que pour repousser une attaque.

« Provocateur, c'est possible, ripostaient les autres, mais offensé, à coup sûr. »

Il fallut, devant l'obstination britannique, se rabattre sur des excuses écrites. L'Anglais, impassible, fit signe que non. Orales? pas davantage.

« Mais enfin vous refusez toute satisfaction. »

« Si le baron veut boxer, dit l'Anglais, je suis son homme où il voudra et quand il voudra. »

On n'en put tirer autre chose et il sortit de ce tribunal comme d'un pitoyable traquenard auquel il échappait.

En somme, toute cette affaire n'était, dans tous ses détails, qu'un long malentendu. Le choc de deux formations essentiellement différentes entraînaient des conceptions absolument opposées d'une même situation. Le Madgyar l'envisageait sous la forme raffinée de l'affaire d'honneur. Ce n'était pour lui que dans le sang qu'on lavait un tel outrage. Il ne craignait pas de tuer, mais après force politesses, avec la forme chevaleresque de Fontenoy. En demandant à l'Anglais de sortir, il ne voulait que s'expliquer hors de la présence des domestiques. Il ne pensait pas à l'assommer. Fi donc! Il voulait une de ces vivacités qui crée ce qu'on appelle l'irréparable. Encore n'y arrive-t-on pas sans préambule. S'il est vrai qu'on abrège aujourd'hui en pareil cas les discours des héros d'Homère, toujours faut-il une mise en train, un certain *crescendo* mené avec art et aboutissant tout au plus à un soufflet moral du bout du gant.

Quant à l'Anglais, il s'était vu l'objet d'une attaque. Il l'avait affrontée de son mieux. Mais, lui, il ne voulait pas tuer. Son enfance n'avait pas été nourrie dans l'admiration du Cid, mais dans l'horreur du meurtre. Ignorant les conventions chevaleresques, il avait l'avantage de parler une langue univer-

selle dans sa brutale expression. Il n'eût pas été plus embarrassé avec un charretier de son pays, ou un Indien, qu'avec le Madgyar. Si l'on avait dit à ses ancêtres : » Messieurs les Anglais, tirez les premiers », cette parole historique ne l'engageait pas. Dans son pays on est fort de son droit. Le policeman ne doit pas attendre pour faire usage de son arme que le malfaiteur l'ait tué; il assomme le premier le récalcitrant. De même l'Anglais croyant la lutte inévitable avait pris, comme il disait, l'avantage de frapper le premier. Et, dès l'abord, sans parole inutile, il avait frappé et fort. Il était victorieux; mais s'il avait eu le dessous, il se serait retiré, après une longue lutte, en considérant son honneur comme sauf, son devoir comme rempli. Ils ne dépendent, à ses yeux, que de lui-même, de sa conduite. Il aurait sauvé son honneur en se mesurant courageusement et longtemps à un attaquant plus fort. Il aurait fait ce qu'il pouvait, donc, ce qu'il devait.

Battu et content alors? Et le baron ne se serait-il pas contenté d'être blessé? Enfin, de la boutique de porcelaine des préjugés dans laquelle on cherchait à l'enfermer, l'Anglais était sorti, comme un bœuf, en brisant toute la vaisselle, mais il en était sorti. Le baron restait prisonnier de ses préjugés. Il était déshonoré à ses yeux, parce qu'il admettait, lui, que son honneur fût à la merci d'un tiers. Cette idée qu'un autre eût la puissance de le déshonorer, il pouvait en rougir, mais il ne la trouvait pas absurde, il l'admettait. Aussi avons-nous vu que la logique d'une situation, anormale suivant lui, amenait ce galant homme à envisager le meurtre pur et simple, à coups de revolver, comme la solution nécessaire, le meurtre, sans la circonstance atténuante des préjugés de son éducation, le meurtre non masqué par les légalités conventionnelles du duel.

Le jury d'honneur, à la majorité de trois voix contre deux, donna au baron le palliatif d'un procès-verbal de blâme à l'Anglais.

La colonie anglaise, cependant, était dans un état de ten-

sion inquiète qu'on ne saurait se figurer. L'honneur anglais était engagé. Cette affaire était l'unique sujet d'une préoccupation active. Seulement cette inquiétude avait un objet tout différent de celui que nous pourrions imaginer. Il ne s'agissait pas de sortir « brillamment » d'affaire : c'est une satisfaction vaniteuse dont les Anglais n'ont cure, ni d'éviter le ridicule. Le ridicule ne tue que là où le respect humain règne. Allez faire comprendre le ridicule à des gens qui, dans le mari trompé de notre grand Molière, voient une dérision scandaleuse et immorale, la profanation d'un malheur auquel sont dus les égards du cœur. Ils ne comprennent pas le sourire de l'esprit gaulois. Faites partager le respect humain à des originaux dressés à se contenter de leur approbation personnelle et à braver l'opinion qui y serait contraire. Il ne s'agissait même pas d'éviter une fausse accusation de lâcheté. Quelle sottise ne nous ferait-on pas commettre en exploitant contre nous ce soupçon injustifié mais reposant sur une apparence? Cette peur des mots ne remue pas les Anglais. La seule crainte anglaise était que l'officier ne cédât devant les sollicitations dont il était l'objet, qu'on ne lui fît admettre un faux point d'honneur, que pour défendre, à l'étranger, l'honneur de l'Angleterre et celui de son armée, il n'eût la faiblesse d'accepter ce duel qu'il réprouvait, de commettre, en somme, un crime contre sa conscience, qui alors eût vraiment déshonoré l'Angleterre.

Aussi, dès qu'ils connurent le résultat du jugement, ce fut un immense soulagement, un cri de triomphe. Les considérants du procès-verbal, le blâme du jury, furent absolument méprisés. Le fait seul subsistait : rien n'avait pu forcer un Anglais à commettre une lâcheté morale. L'honneur triomphait.

Il s'agissait maintenant de pourvoir à la sécurité de ce champion d'Angleterre que l'on considérait comme poursuivi par un assassin : on savait, en effet, le baron furieux, armé, à la recherche de son adversaire. Mais tout avait été prévu avec la netteté pratique d'hommes d'affaires : le départ était préparé, il fut immédiat, personne ne s'en aperçut. Déjà nous le considérions tous comme disparu, lorsque nous apprîmes avec

stupéfaction que la colonie anglaise d'Alexandrie, prévenue par celle du Caire avait fait au jeune officier une réception triomphale. L'enthousiasme des jeunes misses alla même jusqu'à l'escorter en corps au paquebot avec des bouquets de fleurs qu'elles lui remirent au départ. Ce fut une manifestation éclatante.

Je me trouvais justement passer la soirée chez un des membres anglais du jury. Un air de triomphe illuminait toutes ces insulaires. Non encore éclairé par la Science sociale, très frappé de l'affaire, la sentant vivement, mais ne me l'expliquant pas clairement, je taquinais, par contenance, la fille aînée de la maison sur l'originalité des Anglais. Elle me dit avec solennité : « Moi je considère M. X. comme un héros. Certes, il n'avait pas peur du Hongrois, mais c'est à cause de sa bravoure morale que je l'estime ainsi. Car enfin la tentation était forte, il aurait pu malheureusement y succomber. Et le duel est un assassinat. Dieu a dit : Tu ne tueras pas. »

Albert Dauprat.

LES DIVERGENCES
DU POINT D'HONNEUR

Il est bien curieux et bien suggestif le « Fait divers » que nous raconte, dans l'article précédent, notre ami et collaborateur M. Dauprat, et il serait intéressant de rechercher comment ces deux hommes, qui représentent bien deux types de sociétés, — l'Occidental, dont notre Austro-Hongrois n'est que le représentant d'un côté, l'Anglo-Saxon de l'autre, — ont pu aboutir à deux conceptions si différentes et même si opposées de la question de l'honneur. Et l'opposition est tellement profonde que ces deux hommes n'arrivent même pas à comprendre la différence de leurs sentiments sur cette question. Ils ont deux états d'âmes si contraires qu'ils n'y a plus entre eux que des oppositions irréductibles.

Essayons de pénétrer les causes de cette singulière divergence entre l'Occidental et l'Anglo-Saxon.

On sait comment la Féodalité a été propagée dans tout l'Occident, et jusqu'en Hongrie. Un des caractères de ce régime a été de faire de la guerre une occupation noble, qui se continuait même pendant la paix, sous la forme des tournois. Et le tournoi n'était pas autre chose qu'un duel plus solennel et plus brillant. Provoquer un homme, lui jeter le gant devint un passe-temps tout à fait *select*. Répondre à la provocation, relever le gant était la chose la plus élémentaire et à laquelle on ne pouvait se soustraire, sous peine d'être disqualifié.

Les tournois ont disparu; mais les duels, qui en sont l'image affaiblie, ont persisté jusqu'à nos jours, tant cette forme du point d'honneur avait été longuement et profondément implantée dans les habitudes, dans les idées et dans les mœurs (1). Ils ont

(1) Il est curieux de constater comment les mœurs, — et les mœurs royales elles-mêmes, — furent plus fortes que les ordonnances qui interdisaient le duel : « Louis XIV, dit M. G. de Villepin, se montra encore plus rigoureux contre les duellistes que

persisté, précisément dans toute la région qui avait été touchée par la Féodalité. Plus à l'Orient de l'Europe, de même que dans l'antiquité, le duel est inconnu.

Et l'arme par excellence du duel a été *l'épée*, parce que c'était l'arme distinctive du *gentilhomme* féodal, celle qui le distinguait du vilain.

Enfin, on sait comment, avec le temps, lorsque les guerres devinrent plus rares, le féodal, d'abord purement guerrier, se transforma en chevalier de parade, puis en homme de cour, en courtisan, dont l'homme du monde, le *mondain* d'aujourd'hui, est la dernière expression, affaiblie et décadente. C'est ce mondain qui, par snobisme, maintient actuellement, dans les mœurs, la tradition saugrenue du duel et qui essaye de continuer, dans nos sociétés modernes, le type du chevalier, dont il n'est plus que le Don Quichotte.

L'évolution de l'Anglo-Saxon, au point de vue du duel et du point d'honneur, a été très différente.

La Féodalité a bien été importée en Angleterre comme dans l'Occident de l'Europe; elle y a été importée par les Normands de Guillaume le Conquérant. Tant que les Normands ont eu, en Angleterre, la prééminence sur le Saxon, tant qu'ils ont tenu le pouvoir et le haut du pavé, le duel a régné de l'autre côté de la Manche comme de celui-ci, et le point d'honneur s'est manifesté de la même manière.

Mais les choses ont complètement changé, lorsque le Normand féodal fut supplanté par le Saxon *particulariste*. Cela s'est fait

Henri IV et Richelieu; mais ne réussit qu'à demi, et concourut lui-même à la violation de ses ordonnances, comme le prouve la lettre suivante de son fils, le comte de Toulouse: « J'ai vu le feu roi bien sévère sur les duels; mais en même temps si, « dans son régiment, qu'il approfondissait plus que les autres, un officier avait une « querelle et ne s'en tirait pas selon l'honneur mondain, il approuvait qu'on lui fît « quitter le régiment ». — « Les gens de robe, dit Lemontey, charmés d'une législation qui amenait à leurs pieds les gens de guerre, en développèrent les rigueurs avec une cruelle vanité; et d'ailleurs, par leur état même, ces légistes étaient de tous les hommes de la terre les moins propres à sentir les exigences du point d'honneur. La passion des combats singuliers s'éteignit, mais leur usage subsista. On se contenta de ne pas les chercher; on ne put se résoudre à les fuir. »

La fureur des duels s'était cependant ralentie dans les dernières années de Louis XIV; mais elle recommença de plus belle sous le régent, qui ne fit rien pour la réprimer.

lentement, obscurément, silencieusement, progressivement. A mesure que le Saxon montait et que le Normand baissait, le duel perdait de son prestige et de sa faveur dans l'opinion et, finalement, disparaissait complètement. Le Saxon, homme simple et obscur, était toujours resté en dehors de la brillante féodalité, dont il n'avait été que le paria d'abord, l'adversaire ensuite. Étranger aux tournois féodaux, il le fut également au duel.

En vertu de sa formation particulariste (qui maintient l'indépendance du particulier vis-à-vis des pouvoirs publics), il ne comprenait qu'un moyen de régler un différend, c'était de le régler sans tant de cérémonies, par le jury composé de voisins réunis spontanément et jugeant rapidement : le jury est d'origine saxonne. Il ne comprenait de même qu'un moyen de repousser une attaque : c'était d'y parer immédiatement, au plus vite et pratiquement, en usant de ses moyens de défense personnels.

Et comme ce Saxon était, non un féodal, un chevalier, un urbain, mais un rural, un paysan, il se servait de l'arme du paysan, de celle que l'on a toujours sur soi et avec soi, de ses deux poings : il employait le procédé de la boxe, qui, pour cette raison, est devenu usuel et national dans le monde anglo-saxon.

Enfin, cet Anglo-Saxon, mieux préservé contre les tendances, les préjugés et l'esprit mondains par sa vie active et rurale et par son indépendance de caractère, est resté plus profondément religieux et même puritain. Pour cette dernière raison, il a pu braver le respect humain et se soustraire au duel, aussi condamnable devant la religion que devant la raison.

Si l'on voulait traduire ces différences sous une forme brève, on pourrait dire :

L'Occidental pratique le duel, parce qu'il est resté plus *Féodal*, plus *Gentilhomme* et plus *Mondain*.

L'Anglo-Saxon le repousse, parce qu'il est resté plus *Particulariste*, plus *Rural* et plus *Religieux*. Edmond Demolins.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

EN VACANCES

UN COIN DE LA NORMANDIE MARITIME

Entre Dieppe et le Tréport, sur une longueur de 20 kilomètres et une largeur moyenne de 7 à 8, au plus, s'étend un plateau, élevé d'environ 100 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'effort séculaire du flot a taillé à pic les assises crayeuses de ce soulèvement terrestre, et formé les falaises accidentées, blanches ou grises, qui font à cette côte une ceinture si pittoresque. La marne, délayée et emportée par les eaux, a laissé derrière elle des roches isolées, visibles à marée basse, et des nodules de silex amassés en une bande épaisse et étroite de galets au pied de la muraille bordière. Vers l'intérieur, le plateau, creusé par des cours d'eau devenus dès longtemps de modestes ruisseaux, se termine par une pente raide sur les vallées de la Bresle, de la Béthune et de l'Arques.

Les bases de cette masse allongée sont faites d'une marne blanche plus ou moins compacte, semée de poches remplies d'argile rouge, qui renferme elle-même des lits réguliers de cailloux siliceux. A la surface s'étend une couche de limon argilo-siliceux, souvent très mince, rarement épaisse de plus de 50 centimètres.

Des villages sont disséminés sur le pourtour de cet étroit coin de terre. Les uns ont été bâtis vers l'intérieur, au-dessus des

vallées formées par les rivières que je viens de nommer. D'autres, au contraire, sont assis sur le bord opposé, à la naissance des vallons qui descendent vers la mer, formant dans la falaise des brèches arrondies qui se terminent brusquement par une gorge étroite, débouché des eaux d'orage. Ces derniers villages avaient autrefois une physionomie bien tranchée. C'étaient les nids d'où sortaient un bon nombre de ces hardis marins dieppois qui ont soutenu si longtemps la renommée de la marine française, et dont la forte race a presque disparu aujourd'hui.

C'est dans un de ces villages que j'ai passé tout récemment quelques semaines de vacances. Comme le naturaliste, le géologue ou le physicien, le sociologue échappe difficilement à l'influence de sa science favorite. Elle le suit, elle le possède et le préoccupe partout. Dès qu'il se trouve dans un milieu nouveau, il est intéressé par ce qu'il aperçoit. Malgré lui, il observe, d'abord sans plan ni projets. Puis, la main lui démange, le crayon arrive de lui-même au bout des doigts, l'enquête s'organise et les notes s'amassent. Après cela, la physionomie des choses s'établit dans l'esprit, le tableau s'esquisse, se précise; il faut bien alors le fixer sur le papier, et voilà un article de plus ajouté à tant d'autres. Si je suis coupable, que l'homme de science qui n'a jamais éprouvé ce besoin d'écrire me jette la première pierre!

I

Berneval est un village de 489 âmes, situé à 10 kilomètres de Dieppe, sur l'un des plans les plus accentués du plateau, à l'altitude de plus de 100 mètres. C'est une petite commune, couvrant à peine 600 hectares. Les maisons du village, presque toutes petites et basses, bâties de briques et surtout de torchis blanchi à la chaux, sont rangées et serrées l'une contre l'autre de chaque côté d'une large rue. L'aspect général n'est certes pas luxueux, mais donne au moins l'impression de la propreté et de

l'ordre. Les maisons sont bien tenues; la rue reste libre de fumiers, de voitures, d'animaux errants, elle est assez bien entretenue; les cours sont généralement propres, et le purin n'y tient pas comme ailleurs une place prépondérante.

Le groupement des habitations est rendu nécessaire ici par une circonstance particulière. Les vents du large, soufflant de l'Ouest, et les vents du Nord, sont souvent d'une grande violence. Pour s'en garantir, on plante autour des maisons, — jardin et verger compris, — des lignes d'arbres qui forment obstacle à la brise. Plus ces lignes sont nombreuses et épaisses, plus la force du vent est rompue, affaiblie. De là l'idée toute naturelle de se réunir pour multiplier les haies d'abri et se mieux protéger. Aussi les villages du plateau forment autant de bocages verts qu'on aperçoit de loin et qui coupent agréablement l'horizon.

Berneval a été de temps immémorial un village de petits paysans cultivateurs. La grande propriété a disparu là depuis bien longtemps. Le plus gros propriétaire ne possède pas 40 hectares; deux ont de 25 à 30 hectares, treize en ont de 10 à 20: onze moins de 10, et trente-quatre, moins de 5. Ils se partagent 467 hectares de terres labourables, 50 hectares de prairies et vergers, 3 hectares de jardins, en tout 520 hectares divisés en 2.538 parcelles. La division des héritages a atteint ici, on le voit, un point extrême. A chaque partage, les ayants droit réclament leur dû en nature et les champs se morcellent à l'infini. Toutefois, on remédie dans une certaine mesure à ce mal par un procédé qui n'est pas sans inconvénients : le mariage consanguin. Les unions entre cousins sont fréquentes; elles amènent la reconstitution de quelques belles pièces de terre, mais en même temps, le développement de certaines tares physiologiques.

Parmi ces gens, dix seulement ont un domaine suffisant pour les occuper pleinement; les autres sont obligés, soit de louer des terres pour compléter leur exploitation, soit de travailler chez les autres comme journaliers, soit enfin de demander à un autre genre de travail différent leurs moyens d'existence. Parmi ces derniers,

quelques-uns sont artisans maçons, maréchaux ferrants, cordonniers, pêcheurs, etc. D'autres exercent un petit commerce : épicerie, mercerie, cabaret; généralement ce commerce est dirigé par la femme, le mari restant de son côté cultivateur ou artisan. Enfin, il en est qui demandent à la mer leurs principales ressources. Étudions la situation relative de ces catégories diverses.

Ceux des cultivateurs qui sont propriétaires de leurs champs vivent dans un état de petite aisance, étroite et parcimonieuse, qui dénonce les difficultés actuelles du métier. Ces difficultés proviennent de plusieurs causes essentielles. C'est d'abord la faiblesse de leurs moyens d'action : le sol est léger, perméable, peu profond, et s'il produit, c'est surtout grâce à l'humidité du climat; les capitaux d'exploitation sont très limités; les procédés restent trop primitifs; les débouchés sont assez restreints en présence d'une concurrence active. Ces gens persistent par tradition dans un système de culture imité des grandes exploitations et préconisé par les théoriciens de l'école, mais qui ne répond nullement à leur situation. Ils font surtout du blé et du colza, qui se vendent fort mal. Le lin, autrefois abondant, a presque disparu, et il est remplacé par des fourrages artificiels excellents pour les vaches laitières, relativement nombreuses et d'assez bonne race. Mais comme la petitesse des exploitations ne permet qu'un seul baratage par semaine, le beurre est de qualité ordinaire et se vend très bon marché. On fait peu de légumes; du reste Dieppe est loin, et malgré l'appoint des baigneurs en été, la consommation urbaine est bientôt couverte. Pourtant, il semble qu'on pourrait faire avec profit plus de jardinage, si les travaux de la culture proprement dite n'étaient pas si absorbants. Même observation pour les basses-cours. Dans un pays si rapproché de centres de consommation comme Paris et Londres, il serait probablement plus avantageux de faire consommer les grains de la récolte aux poulets, aux canards et aux oies, que de les vendre en nature. Mais il faudrait, pour organiser le commerce de volailles, des relations, une expérience, des moyens d'action qui ne sont pas à la portée de ces petites gens, et

il n'est, parmi eux, personne qui soit en état de prendre une telle initiative. Ajoutons aussi que les lourds impôts dont nous sommes chargés, par le fait de notre gouvernement centralisé, pèsent singulièrement sur les épaules de ces petits exploitants et absorbent peut-être 20 à 25 % de leur revenu, en moyenne.

En somme, les petits propriétaires de Berneval, travaillant avec leurs enfants ou avec un domestique, ont une vie assez dure, au moins en été, très étroite, très bornée, avec des profits bien minimes, et des satisfactions bien courtes. L'avenir ne leur offre pas, d'ailleurs, d'autres perpectives, car si les difficultés de la situation sont aisées à discerner, s'il est facile même d'en prévoir l'aggravation, on ne voit guère comment ces paysans en pourront sortir. Ils sont là comme une troupe dépourvue de cadres, qui piétine sur place sans avancer, faute de direction. Il leur manque une élite capable de les entraîner dans le sens du progrès. L'intelligence ne leur fait pas défaut, mais plutôt les moyens pratiques de mettre en valeur celle dont ils sont évidemment doués.

Si les propriétaires sont réduits à cet état de stagnation et de médiocrité, on conçoit sans peine que la position des petits fermiers ou des bordiers est moindre encore. Il sont une cinquantaine, qui peinent beaucoup pour obtenir de bien maigres années. L'argent est rare chez eux; il faut économiser sou à sou pour payer la rente des terres affermées et satisfaire le percepteur. Ici encore les circonstances rendent inévitables la routine et l'immobilité dans la pauvreté.

Quant à ceux qui ne possèdent rien ou très peu de chose, et qui doivent louer leurs bras, leur position est comparativement en progrès. Assez peu nombreux, ils trouvent facilement de l'ouvrage, même l'hiver. Les salaires courants sont bons : 3 fr. 50, non nourri ; 2 fr. 50, nourri ; les hommes placés comme charretiers reçoivent communément 350 fr. pour l'année. En temps de moisson, un bon ouvrier n'a pas de peine à se faire payer plus cher qu'en temps ordinaire. Les ouvriers urbains sont loin de réaliser ces avantages, sauf exception, avec des salaires quotidiens plus élevés, mais aussi avec des chômages fréquents et un budget

de dépenses plus lourdement grevé. L'économie serait donc ici assez facile, si la paresse et l'ivrognerie ne venaient trop souvent l'empêcher.

Des artisans, nous avons peu de chose à dire; ils partagent naturellement la condition de leur clientèle : ils sont pauvres comme elle. Leur métier est presque toujours combiné avec un peu de culture, ce qui leur rend la vie plus facile, sans l'élargir sensiblement. Il en est quelques-uns dont nous parlerons cependant tout à l'heure d'une manière plus détaillée : ce sont les pêcheurs, représentants incomplets d'un type qui disparaît. Ici, nous allons voir surgir un fait nouveau, dont l'influence est profonde sur certaines familles : le voisinage de la mer.

II

La commune de Berneval est bordée au Nord-Ouest par les eaux du détroit. La haute falaise est échancrée par un vallon dont la tête se trouve non loin du village, vers son milieu, à 100 mètres d'altitude, tandis que sa base, large de 300 mètres à peu près, arrive dans sa partie la plus basse à 20 mètres au-dessus du galet. Des gorges coupent ce seuil, et l'une d'elles, élargie et creusée, fournit un chemin praticable pour descendre jusqu'à la mer. En ce point, des éboulements anciens ont formé une anse, où la mer, à marée basse, découvre une plage assez vaste. Jusque vers le premier tiers de ce siècle, on trouvait là un certain nombre de petites barques, avec lesquelles des gens de Berneval se livraient à la pêche dans les eaux voisines, encore poissonneuses à cette époque. Depuis longtemps déjà ces bateaux, ainsi que les pêcheurs qui les montaient, ont disparu sous l'action de causes multiples. La première cause a été le dépeuplement des eaux de la Manche, épuisées, en moins de cinquante années, par une exploitation inconsidérée, depuis que les chemins de fer ont commencé à transporter au loin, en quelques heures, le poisson capturé chaque nuit. De plus, la prospérité assez marquée de la culture vers le milieu du siècle a dû contribuer à ramener vers

la terre des gens qui, depuis lors, n'ont trouvé aucun intérêt à reprendre un métier en décadence. Enfin, la ruine de la marine marchande a porté à la petite pêche le dernier coup, mais ceci doit être traité à part.

Nous avons constaté plus haut qu'il existe encore à Berneval plusieurs pêcheurs. Ils exercent leur métier au moyen de parcs et de pièges en filet, établis sur la partie de la plage que les marées couvrent et découvrent, et fixés par des perches plantées dans le sable ou dans la roche tendre. La marée basse, en les découvrant, permet de les visiter. Cette exploitation exige un capital important. Un parc de 50 à 60 mètres de développement coûte 500 francs à établir. La mer le détériore assez vite; parfois même un « grain », un coup de mer subit emporte tout. Il faut payer au Domaine un droit annuel, et observer des prescriptions assez strictes. Autrefois ces avances étaient largement compensées par le rendement en poissons fins : soles, mulets, truites, saumons, turbots, homards; et en poissons ordinaires : chiens de mer, carrelets, plies, congres, harengs, etc. Aujourd'hui les bonnes prises sont rares, les pêcheurs font peu de profit, et il est fort probable que dans quelques années on n'en trouvera plus un seul à Berneval.

Autrefois, la population maritime de ce village était maintenue à un certain niveau par le débouché important que lui offrait la marine marchande. Chaque année, soixante matelots et plus en sortaient pour embarquer à Dieppe, soit à la grande pêche, soit au long cours, soit au cabotage. En cette présente année, *un seul* marin a quitté Berneval, pour aller à Terre-Neuve. Rien ne peut exprimer plus éloquemment la chute profonde de notre marine commerciale, car ce ne sont pas les hommes qui ont lâché le métier, mais bien le métier qui leur a fait faillite. Pourquoi cela? Parce que, depuis Colbert, tous les intérêts de nos populations maritimes sont subordonnés à ceux de la marine de guerre; parce que nos armateurs, liés par les règlements, n'ont pu soutenir la concurrence du dehors, en dépit des subventions, des détaxes et surtaxes de pavillon, des privilèges de pêche, etc. Aujourd'hui, la marine de guerre à vapeur n'a plus autant besoin

d'hommes formés dès l'enfance au rude métier de matelot, et par conséquent l'État n'a pas trop à souffrir de la décadence que nous constatons. Mais ses exigences d'autrefois ont ruiné peu à peu et chassé vers l'intérieur des milliers de familles. Il y a cinquante ans, Berneval comptait plus de 600 âmes; nous avons vu que ce village n'en a pas 500 à l'heure actuelle. Que sont devenus les enfants de ces robustes ouvriers de la mer? Quelques-uns se sont remis à la pauvre culture paysanne décrite plus haut; la plupart sont domestiques, petits employés, gendarmes, douaniers, ouvriers urbains.

La mer n'exerce donc plus, au point de vue de la navigation, qu'une influence très limitée sur les gens de Berneval. Les cultivateurs la connaissent à peine. Ils ne lui demandent guère qu'un peu de varech employé comme engrais. Ceux qui exploitent le poisson sont rares. Mais elle agit d'une manière active sur un certain nombre de gens, et cela de la manière suivante.

III

La mer n'est pas seulement un grand atelier de travail pour les transporteurs et pour les pêcheurs de profession. C'est encore un champ fertile en productions spontanées, que l'on peut exploiter avec la plus grande facilité, au moyen d'un outillage rudimentaire et par un travail facile. Ce travail ne peut manquer d'exercer un attrait invincible sur les gens peu actifs, peu ambitieux, auxquels la vie au jour le jour, sur les limites de la misère, suffit parfaitement. On trouve à Berneval un petit groupe de familles qui vivent ainsi. Ce sont toujours des gens qui ne possèdent rien ou à peu près, des journaliers, jamais des paysans propriétaires. Ils pourraient gagner beaucoup mieux leur vie comme ouvriers agricoles, femmes de journée, etc., mais l'attrait de la cueillette les saisit un jour, et les retient dans une position misérable où ils croupissent toute leur vie, à de rares exceptions près. A chaque marée basse, ils vont cueillir des moules, qu'un paysan de Berneval leur achète à raison de 75 centimes le

grand boisseau, pour les expédier à Paris. Dès que la mer commence à descendre, on les voit apparaître sur le galet, hommes, femmes et enfants, le dos chargé d'une hotte ; ils vont la remplir sur les roches voisines, qui sont couvertes d'excellents coquillages, puis remontent péniblement le chemin creusé dans la falaise. En haut, l'entrepreneur les attend, avec sa charrette ; on mesure la récolte, qui est payée comptant, et le cueilleur de moules rentre en son pauvre logis avec quelques sous dans sa poche. Son horizon ne s'étend pas plus loin.

Ces gens, surtout les plus jeunes, se livrent aussi à la pêche de la crevette ; marchant les jambes dans l'eau aux heures de la marée descendante et poussant devant eux un filet monté en forme de large pelle, ils grattent le fond, et, de temps en temps, jettent pêle-mêle leur prise dans un panier fixé à leur épaule. Après deux ou trois heures de cet exercice, ils trient le contenu du panier, où se trouvent des crevettes, de petits crabes, et du fretin de poisson. Chaque jour voit détruire ainsi des milliers de soles, de plies, de carrelets, etc., qui ne demandaient qu'à grossir, et cela contribue dans une large mesure à la ruine des fonds avoisinants.

La plage fournit encore quelques autres menues ressources : crabes, tourteaux, vers de terre, employés comme appât par les pêcheurs de Dieppe. Tout cela ne peut donner que de minces profits, mais ces profits sont obtenus par un travail irrégulier, libre, de peu de durée, ayant souvent l'attrait de l'imprévu, que l'on préfère à la journée régulière et surveillée, faite chez autrui, bien qu'elle soit plus productive.

Ainsi la mer peut former simultanément ces solides et courageux ouvriers qu'on appelle des marins, et ces ramasseurs misérables qui, abstraction faite de quelques vieillards ou invalides incapables d'un autre travail, ne sont guère que des paresseux. C'est que les marins exercent un métier régulier, méthodique, laborieux et progressif, tandis que les autres se bornent à recueillir tels quels, par les moyens les plus rudimentaires, les produits spontanés d'une nature plus ou moins libérale.

Nous connaissons à présent les occupations diverses des habi-

tants de Berneval; voyons comment, sous l'influence de ces occupations, leur vie est organisée.

IV

Chacune des catégories déterminées par les modes de travail indiqués plus haut a sa physionomie particulière et bien tranchée. Le paysan vit avec une stricte économie dans une maisonnette proprement tenue, avec des dépendances éparses autour d'une cour ouverte à la volaille. Il conserve toujours une sorte de dignité grave, car il se considère, en sa qualité de propriétaire foncier, comme tenant le premier rang dans son milieu. Le paysan se nourrit de pain bis, de légumes, de chair de porc, d'un peu de poisson, rarement de viande de boucherie. Il porte la blouse bleue, mais il a dans l'armoire une redingote de drap pour les grandes occasions. Le costume des femmes est simple, mais convenable. Ses distractions sont courtes : quelques visites aux foires des environs, une partie de cartes au café, le dimanche, par-ci par-là un repas de baptême ou de mariage, voilà tout ou à peu près. En revanche, il travaille beaucoup, surtout en été, car les ouvriers et les domestiques coûtent cher, et il faut faire le plus possible par soi-même. A force de lésinerie, il parvient à réaliser quelques petites économies, qui lui serviront à établir ses enfants. Autrefois, quand la marine attirait les jeunes gens, les familles étaient assez nombreuses; maintenant on se restreint, parce que les parents se considèrent comme obligés de caser leurs rejetons, soit en leur lotissant les champs à l'époque de leur mariage, soit en leur cherchant des places, soit enfin en leur fournissant une petite dot. Aussi n'en ont-ils guère que deux ou trois, sauf une ou deux exceptions.

Ces gens, absorbés par un labeur trop grand, n'ont d'ailleurs que peu de temps pour s'occuper de leur progéniture. L'éducation familiale est généralement faible, l'autorité paternelle presque nulle. Les garçons fréquentent le café, courent les bals du dimanche, fument et boivent dès leur adolescence. Les filles

ne sont guère plus tenues ni mieux formées, aussi la moralité est-elle assez relâchée, un peu moins pourtant dans cette classe que dans les autres. Les petits journaux, avec leurs romans absurdes et leurs faits divers scandaleux, ne sont pas sans contribuer aussi à l'affaiblissement des mœurs.

Les paysans de Berneval sont serrés, assez peu serviables quand il s'agit de donner du temps ou de l'argent, un peu méfiants. Tous ces traits de caractère s'expliquent par l'étroitesse de leurs ressources et l'âpreté de leur vie. Ils ne manquent pas d'intelligence, mais plutôt d'initiative et de connaissances, cela par défaut d'éducation et de moyens pratiques d'instruction. Ils ne sortent guère de leur milieu, sauf pour le service militaire, qui les détourne de plus en plus de leur métier sans rien leur donner en échange, sinon de mauvaises habitudes et des tares indélébiles. Après leur libération, ils évitent autant que possible de rentrer au pays, où l'avenir est si étroit. Mais comme ils ne sont préparés à rien, leur ambition ne peut pas être bien haute : elle se limite à la recherche d'une petite place dans une administration publique ou privée.

La catégorie des journaliers vit à peu près comme celle des paysans, mais avec moins d'aisance, moins de fierté, moins d'économie, et quelques vices de plus. L'ivrognerie est fréquente, la moralité encore plus basse, en moyenne, que chez les paysans propriétaires. Quelques-uns cependant, déjà pourvus d'un lopin de terre, travaillent avec acharnement à l'arrondir pour s'élever à la condition des précédents, objet de leur envie. Ils sont ainsi portés à réaliser un progrès, malheureusement sans grande conséquence, puisqu'il est si difficile, non pas tant encore d'arriver à cette condition, mais de s'y maintenir et d'y avancer.

Nous ne nous arrêterons guère chez les artisans, ni chez les commerçants-détaillants qui répondent aux besoins limités des villageois. Ils font petitement leurs affaires. Demi-paysans et demi-marchands ou ouvriers, ils exercent lourdement et traditionnellement leur double métier, sans rien améliorer. Ils ne savent même pas prévenir, en été, la concurrence des détaillants de Dieppe, qui viennent de 10 kilomètres rechercher à domicile la

clientèle des baigneurs, dont nous nous occuperons bientôt. Il serait inutile aussi de parler des marins pêcheurs, qui ne sont plus que deux ou trois, et qui auront totalement disparu avant longtemps. Ce sont surtout d'anciens matelots retraités, qui joignent cette ressource aux 200 ou 300 francs que leur sert annuellement la Caisse des Invalides de la Marine. Mieux vaut insister sur les gens qui vivent de la cueillette maritime, dont le nombre tend plutôt à augmenter.

Ils se recrutent surtout parmi les journaliers, qui parfois se laissent tenter par ce travail peu lucratif, mais libre et facile. Toute famille entraînée dans cette voie misérable est à peu près infailliblement condamnée à y croupir jusqu'à sa dispersion, et les individus issus d'une telle famille valent peu, sauf de bien rares exceptions, car ils sont élevés dans la paresse, la saleté, l'ignorance et le vice. Les cueilleurs de moules habitent presque tous des taudis dégradés, malpropres, mal tenus, où ils vivent dans une promiscuité déplorable et pêle-mêle avec la volaille, les chiens ou les porcs. Le peu d'argent qu'ils gagnent est dépensé pour une bonne part en eau-de-vie. Leur prévoyance est nulle, ainsi que leur ambition. Ce sont des miséreux, et ils restent confinés dans cette situation par leur métier, ou plutôt par le défaut de métier. Il est d'ailleurs juste et nécessaire d'ajouter que tous ces gens, paysans pauvres, journaliers sans avoir, cueilleurs indigents, ont de la probité; les vols sont rares et le pays est très sûr.

Pour compléter notre esquisse sociale du village de Berneval, il nous reste à parler de l'école, de l'église et de la mairie, c'est-à-dire de l'instruction, de la religion et de la vie publique. C'est ce que nous allons faire en peu de mots. Nous terminerons cette rapide étude en indiquant l'effet de l'immigration temporaire des gens des villes, qui, en été, fréquentent la plage de Berneval.

V

L'instruction publique est confiée principalement, chez nous, on le sait, aux soins de l'État. L'enseignement privé ne joue plus à l'heure présente qu'un rôle assez effacé. Il n'y a pas très longtemps que les choses sont ainsi. Jusque vers 1860, nos services publics ou privés d'instruction populaire sont restés assez médiocrement organisés. Depuis lors, ils ont fait des progrès sensibles à beaucoup de points de vue : nombre des écoles, des maitres et des écoliers; valeur de l'enseignement; aménagement des locaux. L'État, les départements, les communes, ont fait pour cela des dépenses considérables, et leurs budgets respectifs se sont chargés d'année en année, pour suffire aux besoins permanents qui sont nés de cette organisation nouvelle, De leur côté, certains groupes ont fait des efforts remarquables pour soutenir des écoles libres en face de cette concurrence étouffante. Il en résulte que, par le fait même de tant de sacrifices et de soins, presque tous les enfants, sinon tous, sont aujourd'hui directement à même de recevoir l'instruction élémentaire. Mais on a voulu faire plus encore. Les gouvernants et les politiciens ont toujours considéré l'instruction sous un jour particulier. Les premiers la redoutaient comme un danger pour leur prépondérance. Les autres la considéraient au contraire comme un moyen de vulgariser leurs opinions et de faire triompher leur clan. Ils y voyaient aussi, bien à tort du reste, un moyen tout-puissant de progrès moral et matériel. Le parti qui a pris le dessus en 1878 ne pouvait donc manquer de chercher à faire de l'école un moyen d'action politique et sociale. Dans ce but, il précipita le mouvement d'extension de l'instruction primaire, décréta l'obligation de fréquenter les écoles pour tous les enfants de six à treize ans, et s'appliqua à fermer ces mêmes écoles à toute influence autre que celle du personnel dressé dans les établissements spéciaux de l'État. Les curés étant alors, en majorité, considérés comme adversaires déclarés du

régime politique établi, on écartait leur action morale pour éviter du même coup la propagande royaliste : de plus, les adversaires des principes religieux, aidés par des chrétiens dissidents peu clairvoyants, espéraient frapper ainsi toutes les religions d'un coup mortel. Demandons-nous quel résultat ces dispositions compliquées ont produit à Berneval.

Il y a deux écoles dans cette commune; l'une à l'usage des garçons, l'autre à l'usage des filles. Toutes deux sont tenues par des laïques. Il y a quelques années, la sœur qui dirigeait l'école des filles depuis plus de quarante ans fut obligée de se retirer, à cause de son âge et de son état de santé. Les habitants demandaient, par l'organe du conseil municipal, qu'elle fût remplacée par une religieuse du même ordre, mais comme la loi prescrit aveuglément la laïcisation, il fallut y procéder. Du reste, l'institutrice, de même que l'instituteur actuel, ont eu le bon esprit de se mettre en excellent accord avec tout le monde, pour le plus grand profit des enfants qui leur sont confiés. C'est ainsi que dans un certain nombre de cas, la bonne volonté réciproque des intéressés atténue dans une mesure notable ce que la loi a de raide et de brutal. Il faut bien dire aussi que, quand la loi gêne par trop, on la laisse inobservée, purement et simplement. C'est le cas, par exemple, pour la loi sur l'obligation scolaire, autour de laquelle on a fait tant de bruit naguère, et qui devait donner des résultats si brillants. A Berneval, cette fameuse loi n'a *jamais* été observée. La commission locale de contrôle a été désignée, mais elle n'a pas tenu une seule séance. Si les enfants vont à l'école, c'est donc que les parents y veillent eux-mêmes, et quelques-uns s'en dispensent impunément. En été, beaucoup d'écoliers doivent aider leurs parents et font des absences plus ou moins prolongées.

En ce qui touche le programme de l'enseignement, nous observons qu'il s'est gonflé d'une manière démesurée. Le maître doit enseigner à ces petits paysans de six à douze ans : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, l'histoire, la géographie, les éléments de sciences physiques et naturelles, de l'agriculture, du dessin ; il leur fait exécuter de menus travaux ma-

nuels en papier ; il leur donne des leçons de choses, de morale, d'organisation civique. Et de cette encyclopédie, que reste-t-il le plus souvent? Du vent. A peine sortis de l'école, les pauvres gamins oublient ces notions hâtives et confuses, et gardent tout juste la connaissance de la lecture, de l'écriture et du calcul, indiquant ainsi d'eux-mêmes le programme qui convient naturellement à leur état.

Ajoutons que l'on a introduit dans l'enseignement primaire la folie des examens, sous prétexte de certificats d'études. Chaque année, on procède à un concours au chef-lieu de canton ; le maître y prépare quelques sujets d'élite, capables de lui faire honneur. Pour cela, ou bien il s'impose un travail supplémentaire, ou bien il sacrifie le reste de la classe. Si encore les porteurs de certificats profitaient sérieusement de ces efforts, ce serait quelque chose. Mais l'expérience prouve qu'il n'en est rien, ou à peu près. Ainsi, les espérances théoriques fondées sur l'instruction seule, abstraction faite de l'éducation, ont été déçues. C'est qu'en effet la première perd la plus grande partie de son utilité, lorsqu'elle n'est pas fortement appuyée sur la seconde.

La situation religieuse n'est pas encore trop mauvaise à Berneval. Il paraît évident qu'en dépit des influences contraires, si nombreuses et si fortes aujourd'hui, la foi catholique subsiste foncièrement dans l'âme de la très grande majorité des gens. Ils ont tous recours à l'église pour célébrer les grandes circonstances de leur vie. Ils s'imposent des sacrifices, assez sensibles pour de si petites bourses, dans le but d'entretenir le culte et d'embellir le temple. Les processions rituelles se font dans le village orné de tentures simples, de feuillages et de fleurs, et elles sont bien suivies. Les offices du dimanche sont assez fréquentés, tout en subissant comme partout l'influence des travaux de saison. Le curé recrute aisément pour ces offices le personnel de chantres, de bedeaux, d'enfants de chœur dont il a besoin pour leur donner une dignité très suffisante. Enfin, il est bien peu d'enfants qui manquent le catéchisme. Si l'éducation familiale était assez forte pour fournir un fond solide à l'action du prêtre, ce village offrirait certainement un exemple remarquable au point de vue de la

valeur morale et du sentiment religieux. Mais nous avons constaté l'infériorité de l'éducation, et cette infériorité nuit profondément à l'influence religieuse. Si les curés pouvaient arriver à relever autour d'eux l'action éducatrice de la famille, la religion en profiterait d'une manière considérable.

Il est nécessaire d'ajouter à ceci deux observations importantes. D'abord, il se trouve que le curé de cette paroisse a su prendre, par son bon sens, sa modération, son patient bon vouloir, qui n'exclut pas la fermeté raisonnable, une situation personnelle excellente. Il est aimé de la plupart, respecté par tous; il obtient beaucoup de ses paroissiens, et n'a que bien rarement à s'en plaindre. Il n'en a pas été ainsi, paraît-il, pour tous ses prédécesseurs, et cela prouve, une fois de plus, que le raisonnement, la prudence et la modération sont indispensables dans les rapports sociaux, et spécialement dans ceux dont il est ici question.

On se souvient des débats suscités par la loi sur les fabriques, c'est-à-dire sur l'administration matérielle du culte. Elle a été faite uniquement pour permettre au gouvernement de connaître les recettes et de surveiller les dépenses des grosses subdivisions ecclésiastiques. Mais on ne pouvait pas avouer cette préoccupation spéciale en restreignant les effets de la loi. On les a donc étendus à toutes les paroisses. Or, à Berneval, pour 1.100 francs de recettes, année moyenne, il faudrait, pour observer les prescriptions légales, tenir une comptabilité si compliquée et si minutieuse, que nul des membres du conseil de fabrique ne pourrait y réussir, et que le curé devrait y consacrer un temps beaucoup trop considérable. Que fait-on? On tient les écritures élémentaires en rapport avec les besoins réels de la paroisse, on néglige le reste; l'administration ferme les yeux, et les choses vont ainsi par accord tacite. Tel est l'effet des lois abusives, qui dépassent ou méconnaissent les nécessités pratiques de la vie privée ou publique.

Nous arrivons maintenant aux institutions qui régissent les intérêts communaux. A Berneval, comme dans toutes les communes de France, il y a un conseil municipal, composé des citoyens qui

offrent le plus de surface par leurs biens ou leur influence. Les élections municipales sont presque toujours paisibles et raisonnables, parce que les politiciens du dehors s'en désintéressent. Mais l'activité du conseil est bien minime. La loi municipale de 1884 a été promulguée avec la prétention d'apporter des réformes libérales dans notre organisation locale. En fait, elle ne produit presque rien. L'administration préfectorale exerce sur les conseils communaux une influence absolue, sans aucun contrepoids. Elle contrôle tout, agit sur tout, et ne laisse aux élus de la population qu'une ombre de pouvoir. C'est ici, dans cet humble village, qu'on sent au mieux la toute-puissance, la force irrésistible de l'engrenage administratif, car on ne voit rien qui puisse contrarier ou ralentir sa marche. C'est ici qu'on comprend bien la vanité fondamentale de notre prétendue liberté politique, l'absolutisme de la tyrannie collective qui nous gouverne, la nullité d'une opinion publique sans expérience, sans chefs directs, sans organes solides et écoutés.

Au moment des élections politiques, la tranquillité de Berneval est profondément troublée, non pas tant encore par les éléments locaux que par les comités formés dans les cabarets de Dieppe. Ceux-ci envoient dans les communes des émissaires qui groupent les agités du lieu, les érigent en comités, et agissent par eux sur les électeurs. Ces derniers sont d'ailleurs fort embarrassés de voir clair dans la situation et de distinguer le candidat qui représente leur opinion, car il faudrait avant tout qu'ils fussent en état de se former une opinion précise. Or la chose est difficile en France, même à de mieux placés, à de plus instruits et de plus avisés qu'eux. Depuis longtemps, les meneurs de l'esprit public ont si bien fait, et l'esprit public s'est si bien laissé faire, qu'aucune clarté ne dirige la nation dans ses intérêts généraux : elle tâtonne dans le plus épais brouillard.

Le vallon creusé vers la mer aboutit, nous l'avons vu, à une plage assez étendue et faite de galets à marée haute avec une large bande de sable à marée basse. Ce vallon est un véritable nid de verdure, enveloppé de pentes accidentées, pittoresques, bizarrement

découpées par les éboulements de la falaise. Celle-ci forme une anse bordée de hautes murailles blanches, teintées d'ombre, de gris, de jaune, de rose et de vert. L'ensemble est agréable et joli. Il y a quinze ou dix-huit ans, une petite société se forma pour fonder là une « plage » à la mode. Elle acheta des terrains, bâtit un hôtel, fit de la réclame, et... tomba en faillite. La mode n'acceptait pas la plage de Berneval. Une seconde société a racheté le tout, mais son inaction a maintenu les choses à peu près en l'état. Pourtant, un second hôtel a été établi, une vingtaine de chalets se sont étagés sur les pentes, si bien que, bon ou mal an, trois cents personnes visitent le petit Berneval de juin à septembre et y prennent des bains de mer.

Cette population flottante se partage en deux catégories. Elle comprend d'abord un certain nombre de familles qui viennent chercher là le repos, le grand air et les saines influences marines. De plus, on voit paraître assez souvent des individus et des couples dont la situation et les allures sont pareillement équivoques. Ces derniers ne restent pas longtemps, en général, car le lieu manque de distractions mondaines. Mais il suffit de les voir quelques jours pour apprécier la nature des exemples qu'ils donnent.

L'influence de ces étrangers sur les habitants de Berneval est complexe. D'abord, leur présence apporte certains éléments de profit : construction des chalets, vente de denrées, services temporaires, etc. Nos gens ne savent guère exploiter ce filon. Leur inertie, leur méfiance étroite, le défaut de prévenance de beaucoup d'entre eux, l'avidité exagérée de certains autres, laissent le champ libre aux fournisseurs qui viennent de Dieppe ou même des villages environnants.

D'autre part, les baigneurs nuisent aux indigènes de diverses façons. Bien que l'on vive là fort simplement, l'exemple involontaire donné par les toilettes féminines n'est pas sans répandre parmi les jeunes filles certains goûts de dépense, fâcheux dans un milieu si faible. Chose plus grave encore, il arrive assez souvent que quelques-unes de ces jeunes filles sont engagées comme servantes et s'en vont à Paris, où, bien souvent, elles se perdent, parce que leur éducation insuffisante ne leur permet pas de ré-

sister aux dangers que les installations parisiennes, si défectueuses à ce point de vue, leur font presque toujours courir. Enfin, la tenue souvent honteuse des personnes dont nous parlions tout à l'heure a, sur les jeunes gens, l'influence démoralisante la plus déplorable. On nous a cité des faits significatifs à l'appui de cette observation. Il en résulte que, tout compte fait, et les circonstances étant celles que l'on connaît, Berneval-plage a nui socialement à Berneval-village. Constatons-le bien nettement, car le point est essentiel : ce résultat mauvais est dû avant tout à un défaut d'éducation. Mieux formés, ces gens auraient pu tirer bon parti du voisinage des étrangers. Actuellement, ils n'en ressentent guère que des désavantages.

Voilà ce qu'une observation conduite durant quelques semaines nous a révélé sur ce coin écarté de nos campagnes. Ce groupe modeste n'est ni la France, ni l'ancienne province de Normandie, ni même le département dont il dépend. Il n'en est pas moins fort curieux à étudier, à voir vivre, car il fournit des points de comparaison qui éveilleront les réflexions de nos lecteurs, et, dans son ensemble, c'est le tableau complet d'un certain mode d'existence rurale qui a son intérêt propre, et porte ses enseignements, tout comme les faits et gestes d'un centre plus important.

Léon Poinsard.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE (1)

XI

LA RÉGION DE LA PETITE CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE. — LE TYPE LORRAIN

Nous avons étudié et classé jusqu'ici les diverses régions situées au Sud de la Loire et ensuite la Bretagne. Ces régions nous ont paru présenter un caractère fondamental commun : elles ont été influencées, plus ou moins directement, par l'Art pastoral et par la Cueillette.

Elles ont été influencées par l'Art pastoral, parce qu'elles gravitent autour de nos quatre grands massifs herbus : les Pyrénées, les Alpes, le Massif central et le Massif breton.

Elles ont été influencées par la Cueillette, parce qu'elles occupent une région plus chaude, ou plus tiède, soit à cause de leur latitude, soit, comme la Bretagne, à cause des influences du Gulf Stream.

Sous l'action originelle et parfois encore prédominante de ces deux travaux de Simple Récolte, ces populations ont pu s'attarder plus longtemps et plus complètement dans les diverses formes de la communauté : l'homme y est resté plus fortement uni au groupe; il a moins réussi à s'en dégager. C'est dans ces régions que se trouve, par excellence, la réserve communautaire de la

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896, février, mars, avril, mai, juillet 1897.

France, parce que l'Art pastoral et la Cueillette sont les deux plus grands facteurs de cette formation.

Maintenant, il nous faut franchir la limite d'une des plus grandes, sinon de la plus grande des divisions sociales de la France ; il nous faut passer de la France du Midi (car, au point de vue social, la Bretagne appartient au Midi) à la France du Nord. Et on va voir que le dualisme qui s'est si souvent manifesté, dans l'histoire, entre ces deux Frances, entre les Français de la langue d'Oc et ceux de la langue d'Oil avait des causes plus réelles et plus profondes qu'une question de langage ou de latitude.

Pour fixer immédiatement le lecteur, pour l'éclairer d'avance, sur la cause fondamentale de cette différence (je dis fondamentale parce qu'il y a des causes secondaires), je dirai qu'elle tient à ce que la France du Nord, au lieu d'être principalement influencée par l'Art pastoral et la Cueillette, a subi plus spécialement l'influence d'un élément nouveau et très différent : *la Forêt*.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu et qu'il n'y ait pas encore des forêts au Midi de la Loire, ou en Bretagne ; ni qu'il n'y ait pas eu et qu'il n'y ait pas encore des pâturages naturels et spontanés au Nord de ce fleuve. J'entends dire seulement que les proportions, dans lesquelles ont dominé et dominent encore ces deux éléments, sont complètement renversées : dans le Midi, l'Art pastoral et la Cueillette prennent le pas sur la Forêt ; dans le Nord, la Forêt prend le pas sur l'Art pastoral et la Cueillette.

Et il a suffi que les rôles de ces deux facteurs fussent ainsi intervertis pour amener, à la longue, des différences sociales fondamentales.

On va bien, d'ailleurs, s'en rendre compte.

Bien que le développement de la culture ait fait des trouées énormes dans les forêts du Nord de la France l'ancien domaine forestier de ces régions se manifeste encore nettement aux yeux par la seule inspection d'une carte forestière de notre pays.

J'ai sous les yeux deux cartes (1) qui indiquent très nettement

(1) *Atlas Vidal-Lablache*, p. 65, c. 5., et *Dict. de Larive et Fleury*, carte des Forêts de la France, t. I, p. 735.

les parties de la France qui sont, actuellement encore, occupées par la Forêt. La teinte verte qui les désigne s'étend par larges plaques dans la région du Nord et de l'Est, tandis que le Centre et le Midi apparaissent comme presque complètement déboisés. Ce déboisement est même encore plus complet qu'il ne semble à première vue. En effet, parmi les bois qui persistent, dans le Centre et dans le Midi, un grand nombre, ainsi que nous l'avons vu, sont composés de noyers et de châtaigniers, c'est-à-dire d'arbres à cueillette : ceux-ci donnent lieu à des phénomènes sociaux très distincts et que nous avons déjà caractérisés.

Si maintenant on demande pourquoi les régions du Nord de la France sont plus essentiellement forestières, nous répondrons que cela tient surtout à ce qu'elles sont soumises à une plus longue période d'humidité, par suite de la latitude plus septentrionale. L'arbre peut s'y développer plus facilement et il étouffe l'herbe.

On peut vérifier ce fait, même en Normandie où les herbages sont cependant si florissants. Ces herbages ont été conquis sur la forêt, et si l'homme cessait de les défendre, soit par la faux, soit par le pâturage, la forêt aurait reconquis son empire en moins de vingt années.

C'est donc la forêt immense que l'homme a d'abord rencontrée ici. Il n'a pas trouvé, comme dans le Midi, les quatre grands massifs herbus permettant de perpétuer la vie du pasteur et d'étendre ensuite progressivement tout autour les formes sociales qui dérivent des influences pastorales.

Il a dû, par conséquent, attendre moins de la libéralité de la nature et demander davantage au travail personnel et intense.

Et telle est bien la grande différence initiale entre la France du Midi plus pastorale et la France du Nord plus agricole et plus industrielle.

Si, d'une façon générale, la culture a pris plus de développement dans les régions septentrionales de la France, ce développement ne s'est pas manifesté partout de la même manière ; il apparaît ici sous la forme de la Petite Culture ; là, sous

la forme de la Grande Culture. Et ces deux groupements eux-mêmes se subdivisent en variétés distinctes qui dominent dans telle, ou dans telle autre partie du territoire.

Nous devons nous conformer à l'ordre de toute exposition scientifique, qui exige que l'on classe d'abord les phénomènes les plus simples, pour atteindre graduellement les plus compliqués.

C'est pour suivre cet ordre, que nous avons examiné d'abord les populations du Midi et du Centre de la France où dominent les influences plus simples de l'art pastoral, de la cueillette et de la culture extensive. C'est pour la même raison, que, maintenant nous allons nous placer d'abord dans la région où domine la forme la moins compliquée de la culture, c'est-à-dire la *Petite Culture*.

Cette forme de la culture domine dans le Nord-Est, c'est-à-dire dans la Franche-Comté, dans l'Alsace, mais plus particulièrement dans la Lorraine; c'est dans cette dernière province que le type se manifeste avec le plus de netteté et c'est là, par conséquent, que nous allons essayer de le saisir. Il nous suffira ensuite de signaler seulement les différences que présentent les deux autres provinces, par rapport à la Lorraine.

I

Le trait caractéristique du *Lieu*, en Lorraine, est *l'étendue considérable qu'occupe encore aujourd'hui la forêt*. C'est même pour cela que l'on a établi à Nancy notre École forestière.

Le développement de la forêt, en Lorraine, est dû à l'humidité prolongée qui règne dans toute cette région, à cause de la latitude, ainsi que nous l'avons dit. Mais ici l'humidité est encore augmentée par le relief considérable des Vosges, qui bornent la Lorraine à l'Est. Ces montagnes arrêtent les nuages qui se déversent en pluies abondantes sur tout le territoire (1).

(1) Voir l'indication des conditions physiques donnée par le P. Schwalm, *Science sociale*, t. XXI, p. 55 et suiv.

Cependant ces forêts auraient pu être défrichées, comme cela a eu lieu dans tant d'autres régions. C'est le relief du sol et sa faible fertilité qui ont été cause de leur conservation.

La Lorraine est, en effet, un plateau d'une altitude moyenne de 350 mètres, il est formé de terrasses qui s'étagent insensiblement vers les Vosges, ainsi que l'indique le profil ci-dessous.

Par suite de cette altitude générale, de la déclivité vers le Nord et du climat froid qui en est la conséquence, la Lorraine (en dehors des vallées) n'est pas un milieu très favorable au déve-

PROFIL DU PLATEAU LORRAIN (1)

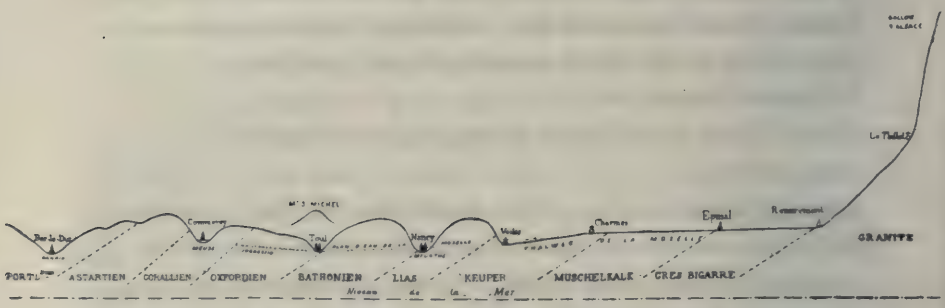

loppement de la culture. On a donc eu moins d'intérêt qu'ailleurs à se livrer au défrichement de la forêt.

De plus, sur une partie du territoire, particulièrement à mesure qu'on se rapproche des Vosges, la composition géologique du sol oppose un obstacle à la culture. Le sol est formé d'une roche infertile, le grès des Vosges, et le granit apparaît même au jour sur certains points.

Telles sont, en résumé, les causes qui font de la Lorraine un des pays encore aujourd'hui les plus boisés de la France : 5.600 kil. carrés, c'est-à-dire le quart de la superficie totale, y sont couverts de forêts, où, après le chêne, dominent le charme, le sorbier, le hêtre, le tremble et l'alisier. Si on considère à part le département des Vosges, on constate que la forêt y couvre presque la moitié du territoire. Quant à la chaîne des

(1) Extrait du *Plateau lorrain*, par Auerbach. (Berger-Levrault.)

Vosges, elle présente une forêt presque continue de 500.000 hectares.

On voit que la forêt est restée fièrement la maîtresse : elle n'a même pas reculé, sur les hauteurs, devant l'herbe. Les vallées hautes produisent « un foin aigre, qui donne des maladies aux animaux. La race proprement indigène est petite, noire, peu productive, soit pour la viande, soit pour le lait. Elle servait autrefois à transporter les bois, et devait à ce labeur pénible uni à la mauvaise nourriture, une constitution énergique, mais maigre et dure (1). »

Nous aurons achevé de caractériser les éléments essentiels du Lieu en disant que le sous-sol renferme d'abondants gisements de minerai de fer. Un de ces bancs de minerai de fer a 100 kilomètres de long sur 20 de large; c'est le premier gisement de France. Aussi a-t-on accordé, en Lorraine, environ 80 concessions de mines.

La Lorraine est donc remarquable par la faible fertilité du sol, l'extension de la forêt et l'abondance du minerai de fer.

Ceci va nous expliquer les conditions particulières du Travail.

II

Si, en Lorraine, la Montagne est principalement forestière, on peut distinguer, sur le Plateau, des pays où domine la forêt, des pays où domine la culture et des pays où dominent à la fois la culture et les mines. Notre collaborateur, le P. Schwalm, dans une étude qu'il a publiée ici (2), a délimité et décrit ces diverses variétés et j'y renvoie le lecteur. Ce que j'ai à faire, c'est au contraire de ramener à la synthèse ces éléments analytiques, afin de montrer comment ils s'associent et se combinent, comment ils s'influencent réciproquement, pour former un type plus général et décidément dominant, qui est le type lorrain.

Le type lorrain n'est pas exclusivement forestier, car, d'une part, si la forêt domine, elle ne couvre cependant pas tout

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 147.
(2) Voir la *Science sociale*, t. XXI.

le territoire; d'autre part, l'homme ne peut pas vivre uniquement de la forêt comme le pasteur de l'art pastoral, ou l'agriculteur de la culture.

La formule du Lorrain me paraît être celle-ci : c'est, en somme, *un homme adonné à la petite culture, étroitement associée à l'exploitation forestière, à l'exploitation minière et à la fabrication.*

Ce simple énoncé suffit déjà à indiquer à quel point ce type est différent de tous ceux que nous avons observés jusqu'ici, comment il est soumis à d'autres influences et projeté dans une autre voie.

Ce n'est plus un paysan issu de l'art pastoral et de la cueillette, ayant conservé les traditions de cette double origine et, souvent, s'appuyant plus ou moins encore sur ces deux ressources. Nous sommes maintenant en présence de l'homme lancé en pleine forêt, obligé d'entamer la lutte avec elle, de se tailler, à coups de hache, l'emplacement où il pourra constituer sa culture. Et comme il ne peut ici s'aider ni de l'art pastoral, ni de la cueillette, il va être obligé de s'appuyer sur les moyens d'existence nouveaux que lui offre ce territoire, c'est-à-dire sur l'exploitation forestière, sur l'exploitation minière et sur la fabrication.

Nous allons dire d'abord comment il a été obligé de chercher ces nouveaux appuis et nous dirons ensuite quelles modifications profondes cette nouveauté a amenée dans tout l'état social.

Le Lorrain est d'abord un homme adonné à la *Petite Culture.*

Il est rejeté vers la culture par quatre causes.

1° Le *Lorrain est rejeté vers la Culture par la diminution des ressources de la Simple Récolte.* J'ai indiqué comment nous sommes ici sur un sol non plus pastoral mais forestier. Sous ces influences nouvelles, l'habitant en vient à négliger et même à déserter l'exploitation pastorale de certaines parties herbues des hautes Vosges. Le fait est bien caractéristique et il est signalé incidemment par M. Vivien de Saint-Martin.

Une des particularités des Vosges, ce sont les gazons ou

« chaumes » (*calvi montes*) qui, au-dessus de la zone forestière, couronnent leurs sommets sur une bonne partie de la crête, et qui forment d'excellents pâturages, animés, l'été, par de nombreux troupeaux. C'est la violence du vent du Sud-Ouest qui a dépouillé d'arbres ces hauteurs.

De temps immémorial, les chaumes ont été exploité *par des Alsaciens* et leurs vaches montent même sur le versant lorrain, à la fin de mai, pour en redescendre à la Saint-Michel suivante. C'est qu'en effet l'Alsace, plus ouverte, moins embarrassée de forêts, était déjà très peuplée alors que la Lorraine n'était encore qu'une sombre forêt et une vaste solitude (1).

Cependant, à la fin du seizième siècle, la population étant devenue plus dense du côté lorrain, les ducs de Lorraine, qui avaient amodié ces chaumes aux habitants du val alsacien de Munster, en reprirent possession et les donnèrent aux habitants de Gérardmer, de Volten, de la Bresse, et « autres subjets de son Altesse ».

C'était là, pour ces Lorrains, une bonne occasion de se mettre à l'exploitation pastorale. Mais ils y étaient si peu formés, qu'ils s'empressèrent de sous-louer ces pâturages à des Alsaciens, et ce sont, aujourd'hui encore, les « marcaires » alsaciens qui exploitent la majeure partie des hautes chaumes du versant lorrain (2) ! On ne s'étonnera pas, après cela, si la plupart des sommets des Vosges portent des noms alsaciens.

La Lorraine produit cependant des chevaux de cavalerie. Mais on sait que le cheval, beaucoup moins exigeant que le bœuf, se contente de pâturages maigres, auxquels même on peut suppléer en partie par la paille et l'avoine. Le véritable animal de la Lorraine est le porc : cette province est celle qui, depuis longtemps, en élève et en engraisse le plus. L'abondance du porc ne fait qu'accuser le développement de la forêt, où cet animal, comme on le sait, cherche sa nourriture. Mais le porc ne peut,

(1) Le P. Schwalm a expliqué comment, en Lorraine, la Montagne (c'est-à-dire les Vosges) a été peuplée après le Plateau et par les populations du Plateau. Le versant oriental des Vosges est trop abrupt pour fournir une route aux migrations. V. *Science sociale*, t. XXI, p. 63.

(2) *Dict. de Géogr. univ.* par Vivien de Saint-Martin, au mot « Vosges ».

comme la vache, fournir à l'alimentation une base lactée; il ne donne qu'une viande échauffante, qui ne peut être consommée que par petites quantités et doit être associée à une céréale ; par là, cet animal pousse énergiquement les populations dans le sens de la culture.

2° *Le Lorrain est rejeté vers la Culture par la nature des produits forestiers.* L'homme trouve, dans la forêt, des éléments précieux pour la construction de son habitation, pour la confection de ses instruments de travail, de son mobilier, etc., mais il ne peut les utiliser directement pour son alimentation. Et voilà bien une nouvelle cause qui le pousse impérieusement vers la culture.

3° *Le Lorrain est rejeté vers la Culture par la nature du climat forestier.* Nous avons dit que la prédominance de la forêt sur l'herbe est due à l'humidité prolongée du climat. Si l'humidité est favorable à la forêt, elle l'est également à la culture, à laquelle le climat plus sec du Centre et du Midi de la France convient beaucoup moins. Qui dit pays de forêt, dit pays favorable à la culture; qui dit pays de steppes, dit pays défavorable à la culture. Et, de fait, les grandes régions de steppes de l'Asie centrale, de l'Afrique septentrionale, de l'Europe orientale n'ont pas encore été sérieusement entamées par la culture, tandis que les régions forestières du globe ont été le principal théâtre du développement agricole.

Par conséquent, si, en Lorraine, la faible fertilité du sol a préservé plus qu'ailleurs la forêt contre les atteintes de l'homme, cependant, dans les parties où ce sol est plus profond et plus fertile, la culture a pu se développer et elle y a été aidée par le climat forestier.

4° *Le Lorrain est rejeté vers la Culture par la nature du forestier lui-même.* — L'art pastoral, métier de simple récolte, qui n'exige aucun long travail préalable, pénible, qui dispense du travail à longue échéance, n'a nulle part donné naissance à une race de défricheurs énergiques, tant qu'il a subsisté pour partie. L'homme de la steppe, pas plus que le climat de la steppe, n'est adapté à la culture.

Mais il en est tout autrement du forestier. Celui-ci est engagé

dans une lutte terrible avec le sol : d'abord la lutte à la hache, pour abattre les arbres; ensuite, la lutte à la pioche, pour arracher les souches; après quoi, le maniement de la bêche ou de la charrue n'est qu'un jeu d'enfant, c'est presque un passe-temps agréable et reposant. Autant il est difficile de transformer un pasteur, encore quelque peu pasteur, en agriculteur, autant il devient facile de transformer en agriculteur un pasteur préalablement devenu forestier : je veux dire que, du moins, il n'est pas rebuté par les difficultés matérielles et les travaux prolongés de la culture, ce qui est déjà une considération importante.

Et comme le sol en culture donne ordinairement plus de produits que le sol en forêt, le forestier est porté à faire cette évolution, pour peu que la nature du terrain s'y prête.

Mais il y a plusieurs genres de culture, et le Lorrain se livre plus spécialement à la *Petite Culture*. Pourquoi à celle-là de préférence?

J'ai dit que, en Lorraine, le sol est pauvre et le climat froid. Ce ne sont pas là de bonnes conditions pour le développement d'une population riche et, par voie de conséquence, d'une culture étendue et progressive.

En fait, « le paysan vivant de la petite culture est le type fondamental de la race lorraine : il est la masse et le nombre. D'après une statistique présentée à la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, il y avait, en 1882, dans le département, 2 % d'exploitations en tout genre au-dessus de 40 hectares, 7 % de 10 à 39, 40 % de 1 à 9 et 50 % au-dessous de 1 (1) ».

Comme dans tout le Nord-Est et pour les mêmes causes, c'est donc bien la petite culture qui est la règle. « L'agriculture n'a pas atteint, en Lorraine, le même point que dans le Nord-Ouest. On tire assez bon parti des vallées, — ce qui est bien le cas de petits paysans (2), — mais on néglige les plateaux. Nulle part il ne serait

(1) Cité par le P. Schwalm, *Science sociale*, XXI, p. 522.

(2) Nous avons expliqué précédemment comment les vallées étaient le lieu le plus accessible à la petite Culture. (Voir la *Science sociale*, t. XXII, nov. 1896, p. 456 et suiv.

plus à propos d'introduire le système agricole qui a transformé les *wolds* du Lincoln et les *moors* du Yorkshire, non moins impropres à la production; l'assolement quadriennal y ferait merveille. Malheureusement l'introduction de cet assolement exige des capitaux et, par conséquent, la grande culture et, *comme dans tout le reste de la région, c'est la petite qui domine.* Sur plusieurs points cependant de grandes fermes s'élèvent et commencent à donner de beaux produits. Tout permet d'espérer que la grande culture finira par s'établir, pour faire ce que la petite ne fait pas (1).

On peut se demander comment la petite culture, quoique bien moins outillée que la grande, a cependant réussi à se constituer en dépit des difficultés opposées par le sol et par le climat. Cela tient, — et j'appelle sur ce point toute l'attention du lecteur, — à ce que le paysan lorrain a été préalablement dressé à la vie dure, à la lutte contre le sol par son métier de forestier. Cela tient, en outre, à ce qu'il *n'est pas un pur paysan : il s'appuie sur d'autres ressources*, qui, parfois, sont seulement accessoires, mais qui, souvent, sont le produit principal. Il peut ainsi supporter plus facilement les difficultés et les aléas de la culture.

Le paysan des vallées lorraines s'appuie parfois sur la vigne, qui arrive à maturité sur certains coteaux plus abrités, particulièrement dans la vallée de la Moselle. Naturellement, la vigne n'est ici qu'un produit accidentel, très localisé et très aléatoire. Les hivers sont très froids en Lorraine, mais on sait que la vigne, dont le bois est très rustique, supporte bien les froids de l'hiver. Ce qu'il lui faut pour mûrir ce sont les chaleurs de l'été. Or, le climat du Nord-Est est précisément plus chaud en été que celui du Nord-Ouest où le voisinage de l'Océan entretient une température plus égale, mais aussi moins élevée. Cependant, en Lorraine, la vigne est exposée aux gelées fréquentes du printemps et de l'automne et au climat trop pluvieux. Aussi le P. Schwalm, qui décrit en détail le vigneron lorrain, constate-t-il qu'il ne fait pas fortune et n'arrive guère qu'à une bonne aisance de

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 153.

paysan (1). Il n'en est pas moins vrai que la vigne fournit au cultivateur de la vallée une ressource complémentaire très utile. Mais, d'autre part, elle ne pousse pas à l'élévation du type de la culture, car nous avons vu que le vigneron est, de sa nature, peu progressif (2).

Le paysan du Plateau, ou de la Montagne, ne peut pas, comme celui de la vallée, s'appuyer sur la vigne, mais il trouve à sa disposition une autre ressource, qui est ici bien plus importante : il trouve, à la fois ou séparément, la forêt, les mines et la fabrication, qui viennent *s'associer* à la culture dans des conditions étroites et donnent décidément à ce type social son allure particulière. C'est ce que nous allons maintenant expliquer.

III

Si la forêt a été généralement éliminée des Vallées lorraines, qui offrent un sol plus fertile et des ressources plus variées, elle a, au contraire, mieux résisté sur le Plateau et sur la Montagne, où la pauvreté et l'altitude du sol rendent la culture moins rémunératrice.

Là, on a eu intérêt à utiliser le bois et par conséquent à aménager la forêt, pour en obtenir un rendement régulier, abondant et persistant.

En Lorraine, la forêt a surtout été conservée et aménagée en vue du traitement du minerai.

Le fait qui engagea décidément à aménager les forêts, fut le développement subitement imprimé aux forges par l'invention du Haut Fourneau. Jusqu'au seizième siècle, le minerai de fer était traité dans des forges d'un système très primitif, nommé vulgairement « forges catalanes ». Par ce procédé, on ne pouvait réduire que des minerais très fusibles et très riches en fer. Mais au seizième siècle, l'invention du Haut Fourneau permit de

(1) Voir dans l'étude du P. Schwalm, le § sur le *Vigneron du Pays de Nancy*, t. XXI, p. 521 ; ce qu'il en dit me dispense d'insister sur ce point.

(2) Voir notre étude précédente sur le type du vigneron.

traiter même les minerais les moins fusibles et les moins riches. La production du fer prit, par le fait même, un très grand développement et exigea une consommation beaucoup plus considérable de combustibles. Le combustible était, à cette époque, exclusivement le bois.

C'est alors que se multiplièrent les célèbres maîtres de forges de l'Est. Pour assurer le fonctionnement régulier de leur industrie, les maîtres de forges durent se préoccuper de régler la reproduction du bois dans les meilleures conditions. Ils entreprirent d'aménager les forêts afin d'assurer l'alimentation des hauts fourneaux.

Au commencement de ce siècle, l'exploitation en grand des bassins houillers permit de substituer la houille au bois, pour le traitement des minerais de fer dans les hauts-fourneaux. Cette transformation industrielle, en enlevant aux forêts une partie de leur importance, pouvait diminuer les efforts tentés par les maîtres de forges en vue de les aménager. Heureusement, d'autres intérêts vinrent leur redonner, à la même époque, nne nouvelle valeur.

Le bois prenait en effet une importance et une valeur plus grande par l'accroissement de la population combiné avec la diminution des forêts, par les progrès du commerce et de l'industrie, qui ont multiplié les usages du bois; enfin par le développement de toutes les marines du globe qui, avant l'introduction des navires en fer, exigeaient du bois, non seulement en grande quantité, mais encore d'une grandeur et d'une qualité déterminées. Enfin la nécessité de se préserver des inondations par un bon régime des pentes et des eaux, contribua encore au maintien des forêts et parfois même au reboisement dans les parties montagneuses.

La forêt, ainsi maintenue, eut pour effet de développer, en Lorraine, le type du bûcheron et les industries annexes.

J'ai décrit autrefois, dans la *Science sociale*, le bûcheron des Vosges, en prenant pour spécimen le massif forestier de Dabo. Je me permets d'y renvoyer le lecteur (1). Le type est tellement

(1) *Les Populations forestières*, t. V, p. 502 et suiv. Voir aussi ce que dit le P. Schwalm au sujet de ce type forestier, t. XXI, p. 160 et suiv.

accusé que, dans certaines communes, la population tout entière vit, soit directement soit indirectement, de la forêt. Ainsi, dans la commune de Walscheid, la population se répartit de la façon suivante :

	Ménages.
Bûcherons	84
Ouvriers divers travaillant le bois	121
Voitures faisant le transport du bois	20
Ségards (hommes dirigeant les scieries)	10
Cuveliers	60
Sabotiers	15
Tailleurs sur verre (verreries au bois) et professions diverses	60
Taillandiers, serruriers, maréchaux ferrants	5

Les ressources qu'offrait la forêt ainsi aménagée par les maîtres de forges facilitèrent singulièrement la mise en culture du sol, de ce sol peu fertile; le petit paysan demi-cultivateur, demi-bûcheron, put l'entreprendre lui-même.

Pour mettre en culture les plateaux du Centre et du Midi, il avait fallu l'institution du métayage, qui associe le grand propriétaire au petit cultivateur. Ici, la forêt a rendu inutile et a remplacé le grand propriétaire; c'est elle qui fournissait au paysan les ressources nécessaires au défrichement de son petit domaine, et qui lui procurait un travail principal ou accessoire précisément en hiver, c'est-à-dire à l'époque de l'année où la culture laisse le plus de loisirs au paysan.

La forêt aménagée exerce en effet un réel patronage; elle est même, de sa nature, un patron très stable.

La stabilité sociale est assurée, à la fois, par la nature des produits forestiers et par la nature du propriétaire :

1° *La stabilité est assurée par la nature des produits forestiers.*

L'exploitation forestière n'est pas susceptible de ces oscillations brusques de production qui agitent ordinairement l'industrie et parfois même la culture. La production du bois est constante; elle est réglée par la nature même, sans qu'il soit

possible à l'homme de la modifier dans des proportions importantes. Cette régularité de la production a pour résultat d'assurer la régularité du travail et la fixité du personnel ouvrier. On n'est pas porté à augmenter ou à diminuer brusquement le nombre des gens attachés à l'exploitation.

Mais la forêt maintient la stabilité par une autre cause plus importante encore : elle fournit aux populations des *subventions abondantes*. On appelle *subventions*, en *Science sociale*, les avantages tirés de la propriété par les non-propriétaires.

Les subventions forestières consistent en *droits d'usage* accordés aux populations sur un certain nombre de produits de la forêt.

Les bois poussant spontanément et sans exiger des travaux répétés, comme la culture, le propriétaire est plus naturellement porté à concéder gratuitement ce qui ne lui a occasionné aucune dépense directe.

Il y est en outre porté, parce que beaucoup de ces produits n'ont aucune valeur marchande et que la vente l'indemniserait à peine des frais de récolte et de transports. Au contraire, ces produits ont une valeur très appréciable pour les populations voisines, parce qu'elles peuvent consacrer à leur récolte les moments de loisirs qu'elles ne pourraient pas employer autrement.

2° *La stabilité est assurée par la nature du propriétaire.*

Les propriétaires de forêts aménagées ne sont pas des propriétaires quelconques : ce sont nécessairement des *propriétaires plus éminents* que les autres.

Les forêts ne peuvent être possédées ni par les communautés ouvrières, ni par de simples paysans ; elles exigent trop de capitaux et une prévoyance à trop long terme, puisqu'une plantation forestière ne donne un produit qu'au bout de 20 ans en taillis, ou de 50 à 150 ans en futaie, suivant les variétés (1).

Tant que les forêts appartiennent exclusivement à l'ensemble

(1) La durée de l'aménagement est en moyenne de 55 à 65 ans pour le bouleau et l'orme; de 70 à 80 ans pour le pin et le mélèze; de 100 à 110 ans pour l'érable, le frêne, l'orme, le tilleul; de 110 à 120 ans pour l'épicéa et le sapin; de 140 à 160 ans pour le chêne et le hêtre.

des habitants d'une commune, c'est-à-dire tant qu'elles sont purement à l'état de biens communaux, elles ne sont par aménagées, mais seulement exploitées en Simple Récolte. On se borne à récolter le bois, sans pourvoir aux meilleures conditions de sa reproduction et de son développement. Les paysans ne voyant pas au delà de l'intérêt immédiat, chacun s'efforce de couper, de ramasser le plus de bois possible et d'y faire pâturer les animaux; personne ne prend souci de l'avenir du produit. La forêt est au pillage.

C'est bien ainsi qu'ont été dévastées et détruites les forêts du Centre et du Midi, livrées sans défense à l'imprévoyance de populations semi-pastorales. En Lorraine, le patron éminent, conservateur et aménageur de la forêt, s'est surtout manifesté sous la forme du maître de forges. Celui-là du moins avait intérêt à la conservation de la forêt; il avait, de plus, la capacité nécessaire pour l'aménager; il avait enfin la prévoyance indispensable pour attendre le produit régulier et complet.

Le propriétaire, en effet, a intérêt à attendre que les arbres soient arrivés à leur complet développement par suite du phénomène suivant : la matière ligneuse fournie par un arbre n'augmente pas, chaque année, d'une quantité égale, mais d'une quantité *de plus en plus forte*, jusqu'à un certain âge. Si nous supposons, par exemple, que le produit d'un hectare de bois âgé de 10 ans équivaut à 100, le produit du même bois présentera, en avançant en âge, la progression suivante (1) :

A 20 ans, il équivaudra à	400
A 30 — —	900
A 40 — —	1.600
A 50 — —	2.300
A 60 — —	3.600
A 70 — —	4.900
A 80 — —	6.400

Il résulte de cette progression, qu'il est plus avantageux de n'exploiter une forêt que lorsqu'elle a donné le maximum de produit.

(1) Privat-Deschanel et Focillon, *Dictionnaire des sciences*, t. I, p. 1050.

L'*exploitation en taillis*, bien qu'exigeant un temps moins considérable, demande cependant encore une longue périodicité. Le taillis diffère essentiellement de la futaie en ce que les bois sont coupés assez jeunes avant d'avoir atteint leur maximum de rendement. On ne vise, dans cette exploitation, qu'à obtenir du bois menu pour différents usages, tels que le charbon, le chauffage des fours, etc. Le taillis est exploité en moyenne à l'âge de dix-huit ou vingt ans, ce qui constitue, on le voit une période déjà longue.

On ne peut donc tirer d'une forêt un revenu annuel avantageux que si elle s'étend sur une vaste étendue. Il faut, en effet, pouvoir la diviser en autant de coupes qu'il y a d'années comprises dans la durée de l'aménagement; si, par exemple, la forêt est aménagée à 120, à 100, à 80 ou à 20 ans, il faut la partager en 120, en 100, en 80 ou en 20 parties égales, dont chacune sera mise successivement en coupe.

Une exploitation qui exige une aussi longue périodicité, un aménagement aussi compliqué et une propriété d'étendue aussi considérable, ne peut être entreprise par des familles quelconques, elle n'est pas, comme la culture, à la portée des simples paysans. Il faut non seulement des capitaux, mais de la prévoyance et une haute direction.

Cet aménagement de la forêt par le maître de forges a eu pour résultat d'assurer à ces populations, ainsi que je viens de l'indiquer, des subventions diverses, qui ont singulièrement facilité l'établissement du petit domaine rural (1).

Ces subventions viennent d'abord en aide au besoin fondamental de la *nourriture*, en favorisant l'élevage de quelques animaux.

Ainsi, dans beaucoup de communes forestières, les habitants jouissent, ou jouissaient autrefois, du droit de *grasse et vaine pâture* pour le bétail, dans les parties de la forêt où le bois est assez haut pour pouvoir se défendre contre les atteintes des animaux. On les laisse, en outre, couper de l'herbe dans la forêt et

(1) Voir *le Bûcheron usager de l'ancien comté de Dabo*, par M. Pariset, *Ouvr. des deux Mondes*, t. V.

notamment arracher la bruyère. On autorise également le ramassage des feuilles sèches, qui sont utilisées comme litière pour les animaux.

Dans la commune de Walscheid, qui compte 370 usagers, le droit de pâture et de pacage est exercé par 330 animaux et équivaut à une somme d'environ 1.650 francs. La valeur de l'herbe coupée peut s'évaluer à 2.700 francs et celle des feuilles sèches ramassées à 1.200 francs. On voit que ce sont là des avantages importants.

Les droits d'usage fournissent, en outre, en abondance, les matériaux de l'*habitation*. On appréciera cette ressource, si l'on songe d'une part à l'importance de l'habitation et, d'autre part, à la difficulté qu'éprouvent tant de familles à se procurer la propriété du foyer.

Le *droit de manage* consiste en délivrance gratuit des bois nécessaires, tant pour les constructions et réparations que pour couvrir les toitures en bardeaux de chêne ou de sapin. Ce droit équivaut, pour les habitants de Walscheid à une somme annuelle de 10.500 francs. Certainement, sans cette ressource, la plupart des habitants seraient hors d'état de construire leur habitation.

Les droits d'usage fournissent encore du bois pour s'éclairer, préparer les aliments et surtout pour se chauffer, ce qui est important dans un pays où les hivers sont longs et rigoureux. C'est le *droit au bois mort et au mort-bois*, qui s'applique aux essences tendres, bois blancs et arbustes. Le bois mort comprend les arbres entièrement secs de la cime à la racine, tels qu'on en rencontre fréquemment dans les forêts d'essence résineuse. Le mort-bois est le bois sec gisant, c'est-à-dire les parties de branches sèches qui jonchent abondamment le sol. Ces produits n'ont évidemment aucune valeur marchande, ils ne paieraient pas les frais d'enlèvement et de transport. Au contraire, les habitants peuvent les recueillir sans frais, car ils utilisent, pour ce travail, les bras des femmes, des vieillards, des enfants et se procurent, par ce moyen, la presque totalité de leur bois de chauffage.

Les habitants ont souvent *droit aux bois vifs pour le chauffage*.

Mais ce dernier n'est délivré que moyennant une somme basée sur le prix que retirerait le propriétaire, s'il vendait par adjudication le bois en forêt et sur pied. On déduit les frais d'abatage et de transport et on fait une remise de 10 %, qui constitue l'avantage de l'usager.

Les habitants jouissaient encore de divers autres avantages, droits de préemption, droit de délivrance, droit bourgeois, droit aux chablis, etc. Ces divers avantages ont été plus ou moins supprimés ou rachetés; du moins leur longue persistance a produit pendant longtemps ses effets sociaux, dont le principal a été de permettre au paysan lorrain de constituer plus facilement son petit domaine.

Mais le paysan du Plateau et de la Montagne ne s'est pas appuyé seulement sur la forêt; souvent, il a trouvé une autre ressource principale ou accessoire dans le travail des Mines.

Nous avons signalé, en effet, l'existence de nombreuses mines de fer. Elles sont surtout abondantes dans le Saulnois, ou pays de la Seille, dans le pays de Briey, dans le Barrois, dans le bassin de Nancy (1).

La Lorraine s'est trouvée, depuis une époque reculée, dans des conditions particulièrement favorables pour l'exploitation du fer : l'étendue des forêts lui fournissait tout le bois nécessaire pour traiter le minerai dans les hauts fourneaux; la déclivité du sol, qui donne naissance à de nombreux cours d'eau, lui fournissait la force hydraulique nécessaire pour travailler le métal. L'abondance du minerai, l'abondance du bois, l'abondance de la force hydraulique, tels sont les trois facteurs qui ont fait de la région de l'Est, pendant des siècles, le principal centre de la production du fer en France.

Si j'ajoute que beaucoup de ces gîtes sont affleurants, ou presque affleurants, on aura une idée des conditions particulièrement favorables de cette exploitation.

Lorsque la houille se substitua au bois pour le traitement du

(1) V. le P. Schwalm, *loc. cit.*, p. 518.

minerai, la Lorraine, grâce au voisinage des houillères de la Sarre, put continuer l'extraction du fer. Aussi « la supériorité du département de Meurthe-et-Moselle, loin de diminuer, s'accentue d'année en année. On y exploite des minerais de fer oolithique; grâce à des découvertes récentes des ingénieurs, l'exploitation a gagné en qualité comme en quantité. Les principaux groupes de mines sont ceux des environs de Nancy (Champigneulles, Frouard, Pompey, etc.), de Pont-à-Mousson, de Longwy. Si la guerre de 1870 nous a enlevé les mines excellentes de Moyenvre, d'Ottange et d'Hayange, les sondages exécutés dans les environs de Conflans ont révélé des minerais de qualité exceptionnelle. Avant la perte de l'Alsace-Lorraine, les deux départements de la Moselle et de la Meurthe fournissaient près de 1 million et demi de tonnes de minerai; en 1893, on en a extrait 2.809.000 tonnes des mines de Meurthe-et-Moselle, soit *plus des deux tiers de la production nationale* (1). »

Par suite de l'abondance du minerai, de son affleurement et de sa diffusion en de larges et longues bandes de terrain (j'ai dit que l'un de ces gîtes avait 100 kilomètres de long), la population minière de la Lorraine ne fut pas obligée, surtout dans le passé, de s'agglomérer dans des centres urbains sur un point ou sur quelques rares points; elle se dissémina en une multitude de petites exploitations minières. Le mineur put ainsi conserver son caractère rural et, comme le bûcheron, il put se livrer concurremment à l'exploitation d'un petit domaine agricole : ce fut le type du paysan-mineur.

Parmi les divers métaux, le fer est le plus important par les nombreux usages auxquels il sert et par la difficulté de le remplacer avantageusement par un autre métal. Il fournit en outre la fonte et l'acier, qui sont des combinaisons différentes de fer et de carbone.

L'exploitation du minerai de fer s'associe facilement et même naturellement au travail de la culture. Le produit de la mine est

(1) *Précis de géographie économique*, par MM. Marcel Dubois et J.-G. Kergomard, p. 66. — On peut voir aussi, Auerbach, *Le Plateau lorrain*, passim, mais notamment, p. 271 et suiv.

en effet irrégulier : souvent il faut suspendre le travail pour rechercher le filon subitement interrompu, ou pour faire certains travaux de soutènement, des parois, des fosses, ou pour combattre les infiltrations d'eaux.

Le mineur, qui s'appuie en même temps sur la culture, peut, dans ses moments de chomage, se rejeter plus complètement sur l'exploitation de la terre. Ainsi le travail très régulier de la culture s'associe au travail très irrégulier de la mine. Il s'y associe si bien qu'il finit par imprimer à la mine une régularité relative.

De tout ce qui précède, il résulte que le milieu lorrain a poussé l'homme énergiquement dans la voie de la culture, mais de la culture appuyée sur l'exploitation forestière et minière : il a produit, et en quelque sorte vulgarisé, le type du paysan-bûcheron et du paysan-mineur.

Cela est déjà une nouveauté, par rapport aux types sociaux que nous avons précédemment étudiés. Mais ce n'est pas tout : outre la forêt et la mine, ce paysan a rencontré, par voie de conséquence, un autre appui, et celui-là a été encore plus décisif. C'est lui qui, décidément, va caractériser tout à fait le type lorrain, le distinguer de tous les autres, finalement le faire évoluer et le projeter dans des voies nouvelles.

C'est ce que nous étudierons dans notre prochain article.

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

LA CRISE
DE LA MARINE MARCHANDE
EN FRANCE

I

LES GRANDES VOIES DU COMMERCE MARITIME

La question de la marine marchande est certes une question de la plus haute importance, mais aussi fort ardue et très complexe. En entreprendre l'étude est assumer une lourde tâche, surtout si l'on songe au nombre, à la science, à l'expérience des hommes qui l'ont traitée depuis cinquante ans, à la compétence de ceux qui s'y intéressent encore aujourd'hui et particulièrement des membres de la commission extraparlementaire de la marine marchande, qui tient ses séances depuis plusieurs semaines déjà au Ministère du commerce.

Cette commission doit non seulement donner l'opinion de ses membres, mais rechercher, autant qu'elle le pourra, l'avis des hommes, qui, dans les différents ports de France, touchent à l'industrie maritime. Elle doit faire, en un mot, une *enquête* sur la marine marchande. Cette enquête ne sera pas la première. Il en a été fait une, en 1860, qui a été l'origine de la loi du 19 mai 1866; une autre, faite en 1873, a conduit à la loi du 29 janvier 1881, modifiée en 1893 par la loi du 30 janvier qui régit actuellement notre marine marchande.

En 1860, en 1873, on consulta, comme on le fait aujourd'hui, les hommes les plus compétents, on s'enquit près d'eux des causes de la décadence de la marine marchande et des moyens propres à la relever. Les lois du 19 mai 1866 et du 29 janvier 1881 peuvent donc être considérées comme la consécration législative donnée dans la plus large mesure possible aux désiderata des armateurs et des constructeurs français.

Quel a été le résultat de ces lois? Nous le verrons, il n'a pas été celui qu'on espérait. Cela ne permet-il pas de se demander si les causes indiquées, si les remèdes proposés étaient bien les vrais? En présence de semblables résultats, il y a du moins place à la discussion. C'est ce qui nous autorise à entreprendre ce travail où nous rechercherons, d'après la méthode de la Science sociale, les causes de la décadence de la marine marchande de la France et les moyens de lui rendre la place qu'elle occupait autrefois.

Nous y apporterons l'appoint d'une étude poursuivie pendant plusieurs années, étude consciencieuse et approfondie des enquêtes officielles de 1860 à 1873, des discussions parlementaires auxquelles a donné lieu le vote des lois de 1866, 1872, 1873, 1881, 1893, sur la marine marchande, des rapports si remarquables et malheureusement si peu connus des consuls français dans les divers pays du monde et même de quelques consuls étrangers. Nous y ajouterons enfin des observations personnelles faites dans plusieurs ports de la Manche et de l'Atlantique.

I

Parcourons tout d'abord le champ d'action de la marine marchande. Il est immense, c'est le monde. Elle exerce partout son industrie, à l'extrémité de promontoires avancés, au fond des golfes, à l'embouchure des fleuves, et, bien souvent, dans l'intérieur des continents, sur les bords d'une rivière profonde.

Longtemps la mer a été un obstacle à l'expansion de l'humanité, un abîme entre les peuples; mais, dans sa lutte séculaire

contre « la grande mangeuse d'hommes », l'humanité a été victorieuse, elle a triomphé du plus terrible des éléments.

La difficulté de se diriger en pleine mer enferma longtemps la navigation dans d'étroites limites, ce n'était qu'un simple cabotage le long des côtes de l'Europe, de l'Afrique septentrionale et occidentale ; la Méditerranée était le centre du mouvement maritime. L'invention de la boussole fut le véritable point de départ de l'ère de la navigation moderne, du développement du commerce maritime et de la marine marchande. L'homme enhardi traversa l'Atlantique, doubla le Cap de Bonne-Espérance et, plus tard, franchit l'Océan d'Asie en Amérique. C'est ainsi que, du douzième siècle à la fin du dix-huitième, l'humanité fit vraiment la conquête du territoire maritime. Les échanges s'étaient multipliés entre les pays les plus éloignés, le nombre des navires et des voyages maritimes s'était accru dans des proportions inouïes. Les transports par voie de mer existaient, mais combien imparfaits encore! Les navires ne voguant qu'à la merci des vents, les transports étaient lents, irréguliers et coûteux.

Le perfectionnement des voies de communications, tant sur terre que sur mer, est une des plus grandes gloires du dix-neuvième siècle. Aux transports maritimes il a donné les trois grandes qualités que doit présenter tout moyen de communication : la rapidité, la régularité, le bon marché. L'invention de la vapeur a assuré à l'homme la pleine possession de l'Océan; avec les navires à vapeur, la mer est devenue la route la plus directe, la plus économique, la plus suivie entre les nations; autrefois elle les séparait, elle les unit maintenant. Les conséquences de cette transformation profonde des moyens de transport ont été d'une extrême importance, changeant essentiellement les conditions de la vie des individus et des peuples, favorisant parfois les intérêts des vieilles nations, d'autres fois causant le plus grand trouble dans leur régime économique, et toujours concourant au progrès général de l'humanité.

Mais toutes les parties du globe n'ont pas été également favorisées par la nature au point de vue maritime. De même qu'il y a des contrées plus riches et d'autres moins riches en mines de

houille et de fer, de même que le sol des unes est plus fertile que celui des autres, de même certaines régions de la terre sont dans une situation particulièrement avantageuse pour le développement de la navigation et de la marine marchande.

Quelles sont les circonstances extérieures qui favorisent un lieu au point de vue maritime? On peut, selon nous, les ramener à trois :

1° La situation de ce lieu sur une grande route commerciale maritime. Il devient port d'escale.

2° La situation de ce lieu au point où aboutit une route commerciale terrestre, que doivent suivre les importations et les exportations de certaines contrées après la voie de mer ou pour l'atteindre. C'est alors un port de transit.

3° Enfin, sa situation au centre d'une région douée de puissantes facultés de production et de consommation, qui en fait la porte d'entrée et de sortie d'un *hinterland* étendu, peuplé, riche. C'est alors un port de commerce proprement dit.

Vérifions ces énoncés par des constatations géographiques.

Les principales routes maritimes sont :

I. d'Europe : 1° aux États-Unis et au Canada;
2° à l'Amérique Centrale et aux Antilles;
3° à Rio, à la Plata, et à la côte du Chili;
4° aux côtes occidentales d'Afrique,
5° aux côtes septentrionales d'Afrique,
6° aux côtes orientales d'Afrique;
7° aux Indes;
8° en Extrême Orient;
9° en Australie.

II. d'Amérique (côtes du Pacifique) : 1° au Japon et en Chine;
2° en Australie.

Les navires venant des côtes méditerranéennes et suivant l'une des quatre premières routes doivent passer à Gibraltar; il en est de même des navires venant de l'Europe septentrionale ou des côtes de l'Atlantique et allant aux Indes, en Extrême Orient ou en Australie. Ces derniers et les navires méditerranéens qui suivent ces mêmes routes doivent encore passer à Aden et de

plus, dans les deux derniers cas, à Colombo et à Singapore. Passent aussi à Singapore et à Colombo les navires qui voyagent entre l'Amérique et les Indes. Enfin Hong-Kong se trouve sur la voie que suivent les navires qui vont d'Amérique ou d'Europe en Chine ou au Japon. Voilà pourquoi ces ports ont un mouvement maritime de première importance.

D'après la dernière édition du *Passager*, recueil complet des lignes de navigation de toutes les nations, 524 paquebots environ feront cette année escale à Gibraltar, tant à l'aller qu'au retour; 958 franchiront le canal de Suez; 472 relâcheront à Aden; 702 à Colombo; 414 à Singapore; 312 à Hong-Kong. Gibraltar, Malte, le canal de Suez, Aden, Colombo, Singapore, Hong-Kong, le cap de Bonne-Espérance sont actuellement les nœuds maritimes du monde.

N'est-il pas remarquable qu'ils soient tous sous la domination de l'Angleterre?

Trois grands points de passage cependant ne sont pas aux mains de l'Angleterre : las Palmas, Constantinople et l'Archipel d'Hawaï; encore ce dernier vient-il d'être annexé par les Anglo-Saxons d'Amérique. Ce sont là des ports d'escale, car tous ont un mouvement maritime hors de proportion avec les facultés de production et de consommation du territoire où ils sont situés.

A côté des ports d'escale nous plaçons les ports de transit. Les premiers sont bien aussi des ports de transit, mais les marchandises pour y arriver suivent plutôt la voie de mer et pour les quitter elles prennent encore la voie de mer. Dans les ports de transit, au contraire, les marchandises emploient d'un côté la voie de mer et de l'autre côté la voie de terre. Citons en Europe Ostende, Calais, Boulogne, Marseille, Gênes, Brindisi, Trieste; en Amérique, Colon et Panama.

D'autres ports se développent enfin parce qu'ils sont la porte d'entrée ou de sortie d'une région plus ou moins étendue, plus ou moins riche; et plus la capacité de production et de consommation de leur *hinterland* est grande, plus leur trafic est considérable. Tels sont : Londres, Liverpool, Cardiff, Rotter-

dam, Anvers, le Havre, Marseille, New-York, pour ne parler que des principaux. L'*hinterland* d'un port est limité par celui d'un autre port, et la ligne de séparation est en général au point où s'équilibrent les frais de transport, vers l'un ou vers l'autre, d'une même quantité de la même marchandise. Ce n'est pas d'ailleurs une simple ligne géométrique, il y a une zone mixte, et assez étendue quelquefois.

Les ports doivent donc chercher à étendre leur *hinterland*, ils doivent s'efforcer de devenir la porte d'entrée et de sortie de la plus grande partie possible de territoire, et le principal moyen dont ils disposent est l'abaissement des frais de transport. Quels sont les moyens de transport à meilleur marché? Ceux qui suivent la voie d'eau; aussi voyons-nous les ports se développer à l'embouchure des fleuves, dans les contrées desservies par un grand nombre de rivières ou de canaux. Citons, à titre d'exemple : Hambourg, Londres, Rotterdam, Anvers, Dunkerque, le Havre et Rouen, Bordeaux, Braïla, Alexandrie, Canton, Shanghaï, la Nouvelle-Orléans, Para, Montevideo, Buenos-Ayres.

Un port peut donc devenir important soit comme port d'escale, soit comme port de transit, soit comme port de commerce proprement dit : souvent il est en même temps l'un et l'autre. Une nation sera d'autant mieux douée au point de vue maritime, qu'elle aura plus de ports de l'une ou de l'autre catégorie, mais il ne faut pas les estimer toutes autant : les ports de commerce proprement dit et de transit sont une plus grande source de prospérité que les ports d'escale, car, comme nous le verrons, ces derniers n'offrent pas un terrain favorable au développement de la marine marchande du pays où il sont situés, mais seulement à son commerce maritime *général* (1). Une nation où les ports sont surtout ports d'escale est, au point de vue de la marine marchande, dans une situation inférieure à celle qui, parmi ses ports, en compte peu de cette espèce.

Les ports de transit, se rapprochant à certains égards des ports

(1) Par opposition au commerce *spécial*.

d'escale, sont, eux aussi, moins favorables que les ports de commerce proprement dit au développement de la marine marchande. Les marchandises qui y arrivent de pays maritimes suivent le plus souvent le pavillon de la nation d'origine; et celles qui y sont venues des nations étrangères par terre n'empruntent pas toujours le pavillon de la nation où est situé le port de transit. Ainsi, à Ostende, à Calais, à Boulogne, qui servent au transit de l'Angleterre, le pavillon anglais absorbe la plus grande partie du mouvement maritime, et des navires anglais, hollandais, allemands, reprennent à Marseille, à Gênes, à Brindisi, à Trieste les marchandises qui ont transité par ces ports et doivent suivre la route du canal de Suez ou du détroit de Gilbraltar.

Partant de ces faits, cherchons maintenant à nous faire une idée exacte de la valeur que présente la situation de la France au point de vue maritime.

II

Au point de vue du *commerce maritime général*, la situation de la France doit être jalousée par le monde entier. Au centre du vieux monde civilisé qui est encore le principal foyer de production et de consommation, elle étale ses côtes sur les mers, sur les routes maritimes les plus fréquentées : la Manche, l'Atlantique, la Méditerranée.

La France est, de plus, un pays de transit pour les voyageurs et les marchandises par ses ports de Calais, de Boulogne et de Marseille.

Enfin, étant par elle-même un centre actif de consommation et de production, elle est un *hinterland* très propice au développement de grands ports à l'embouchure des principaux fleuves qui arrosent son territoire. Dunkerque s'ouvre vers l'Europe septentrionale, le Havre et Bordeaux font face à l'Amérique et Marseille est la porte de l'Orient. Aucune nation n'a une situation comparable, l'Angleterre est loin de l'Afrique, et plus encore de son empire des Indes et de l'extrême Orient. L'Alle-

magne et la Scandinavie sont perdues dans les glaces du Nord.

Mais la situation de la France est-elle aussi favorable au développement de la marine marchande que du commerce maritime *général?* Elle est, avons-nous dit, sur les routes maritimes les plus fréquentées, ce qui doit tendre à faire de ses ports des ports d'escale. En effet, quelle route doivent suivre les paquebots allemands, belges, hollandais et anglais venant de Londres ou de Hambourg par exemple, pour se rendre en Amérique ou en Afrique, pour passer le canal de Suez? La Manche, l'Atlantique, la Méditerranée; ils font en quelque sorte le tour de la France. Quoi de plus facile alors pour eux que de relâcher dans nos ports? Sans allonger leur route, sans augmenter leurs dépenses, ils viennent glaner une bonne part de notre fret. Ils le chargent à prix réduit, parce qu'ayant pris déjà une partie de leur chargement dans leurs ports nationaux, ils ne cherchent qu'à le compléter à tout prix pour augmenter leurs recettes. C'est ainsi qu'une ligne hollandaise s'arrête à Boulogne, des lignes allemandes au Havre et à Cherbourg, des lignes anglaises à Cherbourg, à la Rochelle, à Bordeaux. A Marseille font escale, soit à l'aller et au retour, soit au retour seulement, cinq lignes anglaises (1), une allemande (2), une espagnole (3), une hollandaise (4), une italienne (5), une japonaise (6) : en tout dix lignes étrangères, et environ 237 paquebots par an, 92 à l'aller, 145 au retour. Il est donc manifeste que les principaux ports de France doivent une part considérable de leur mouvement maritime aux escales de paquebots étrangers. Ce n'est pas là un élément de prospérité pour notre marine marchande, mais c'en est un pour ces ports et pour le commerce maritime à cause de l'abaissement des prix de transport résultant de la concurrence.

D'un autre côté, nous avons rangé parmi les ports de transit

(1) 1° Londres à Calcutta (au retour); — 2° Hull à la mer Noire; — 3° England, Ceylan, Burmah; — 4° Liverpool à Bombay (facultatif); — 5° Londres à Bassorah.

(2) Hambourg à Durban (retour).

(3) Marseille et Barcelone à Buenos-Ayres.

(4) Rotterdam à Batavia.

(5) Gênes au Brésil.

(6) Yokohama à Londres.

Calais, Boulogne, Marseille. Calais et Boulogne transitent les marchandises anglaises ou destinées à l'Angleterre; aussi le pavillon anglais y domine-t-il. Quant à Marseille, des navires anglais et hollandais y viennent embarquer les marchandises destinées à leurs riches possessions de l'Extrême Orient, ou y débarquer leurs produits. C'est là encore un état de choses très favorable au mouvement maritime de ces ports, au commerce *général* maritime de la France, une source de richesse pour nos compagnies de chemins de fer. Ce qui l'atteste, ce sont les efforts faits par nos rivaux pour nous enlever ce transit et le diriger par Ostende, la Suisse et l'Italie, sur Gênes, Brindisi et Trieste. Mais ce n'est pas là une cause de prospérité pour notre marine marchande.

Enfin la France, foyer intense de production et de consommation, assure un trafic considérable à de nombreux ports de commerce. Marseille, par exemple, n'est pas seulement un port d'escale et de transit, c'est aussi un port de commerce des plus actifs et, à côté de Marseille, la France possède Cette, Bordeaux, Nantes, Saint-Nazaire, le Havre, Rouen, Dunkerque, etc., qui peuvent fournir un aliment suffisant à de nombreux navires. Mais il faut remarquer que presque tous les ports de France, Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre, Cherbourg, Saint-Malo, Brest, Saint-Nazaire, la Pallice, Bordeaux, Marseille sont ou peuvent être des ports d'escale et de transit.

Et d'après les symptômes actuels on peut prévoir un accroissement du nombre des escales, à Cherbourg et à Brest notamment, on peut espérer que le transit entre l'Amérique et l'Europe continentale abandonnera, pour les voyageurs au moins, la voie anglaise pour la voie française, on peut croire en un mot à un certain développement du commerce *général* maritime de la France.

Mais avons-nous su tirer tout le parti possible de ces ressources, avons-nous fait tout ce qu'il était possible de faire pour assurer à ces ports maritimes le trafic commercial qui doit leur revenir naturellement? Nous demandons au lecteur de vouloir bien faire avec nous un voyage le long des côtes, de Marseille à Dunkerque.

III

Marseille est la porte de l'Orient, des Indes, de la Chine, c'est un port de transit entre l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, la Prusse Rhénane, l'Afrique et l'Extrême Orient, et un grand nombre de paquebots étrangers y font escale. Marseille, enfin, est le premier port de France, mais ce n'est pas cependant un port de premier ordre; trois ports anglais, un allemand, un belge, un américain, ont un mouvement supérieur au sien (1) (et nous ne parlons pas des ports d'escale). Notre grand port n'a pas l'avantage d'être situé à l'embouchure d'un fleuve, mais le Rhône, qui conduit à Lyon et est relié à la Seine, n'en est pas éloigné. Il faut, comme Marseille le demande, qu'un canal soit construit qui la relie à notre grand fleuve méditerranéen; les frais de transport étant alors considérablement abaissés, la lutte sera plus facile contre les ports rivaux, Gênes et Trieste.

Si de la Méditerranée nous passons à l'Océan, nous trouvons Bordeaux à l'embouchure de la Garonne, en communication avec le Canal du Midi et avec la Dordogne, au milieu d'une riche région vinicole; mais le lit du fleuve est encombré de sable et de vase, les navires modernes ne peuvent y parvenir et Bordeaux périclite. Pour lui conserver sa prospérité, il aurait fallu creuser le lit de la Gironde, mais ce n'est pas à ce parti qu'on s'est arrêté; on a préféré établir à Pauillac, plus près de l'embouchure du fleuve, des appontements pour les navires de fort tonnage. Aux partisans de ce système, appliqué aussi à la Loire, nous conseillerons la lecture des difficultés surmontées par les habitants de Glascow pour rendre la Clyde accessible aux navires actuels (et Glascow est demeuré plus important que Greenock); nous leur rappellerons qu'en ce moment même on entreprend à Hambourg pour trois cent cinquante millions de travaux.

Plus au Nord, nous arrivons au bassin de la Pallice-la Ro-

(1) Londres, Liverpool, Cardiff, Hambourg, Anvers, New-York.

chelle, où d'immenses travaux ont été faits il y a quelques années. Pourquoi là plutôt qu'ailleurs? Y a-t-il donc, en arrière de ce port, un *hinterland* étendu, ayant de grandes facultés de consommation ou de production? Y a-t-il un fleuve, des rivières, des canaux qui facilitent les transports? Non, l'*hinterland* de ce port est étranglé entre ceux de Nantes-Saint-Nazaire et de Bordeaux favorisés par un réseau de voies navigables. Le trafic de ce port répond-il aux sommes dépensées?

A l'embouchure de la Loire est Nantes, qui fut longtemps un de nos ports principaux, mais la Loire manque de profondeur plus encore que la Gironde, les navires ont grandi, le fleuve a été abandonné à l'état de nature et Nantes déserté pour Saint-Nazaire. Mais, depuis quelques années, les Nantais ont fait preuve d'énergie; un canal a été creusé, par lequel des navires de 2.500 tonneaux et plus remontent jusqu'à leur cité, et le développement de Saint-Nazaire s'est arrêté. Honneur aux Nantais d'avoir facilité l'accès de leur port, honneur à eux d'avoir entrepris une campagne pour l'amélioration de notre plus long fleuve jusqu'au cœur de la France, démontrant (1) que l'embouchure de la Loire est plus près que Hambourg de l'Europe centrale; mais bien des travaux sont encore nécessaires sur la basse Loire, et tout est à faire au-dessus de Nantes.

Entre l'embouchure de la Loire et celle de la Seine, il n'y a pas de port important; trois ports secondaires seulement arrêteront un moment notre attention : Brest, Saint-Malo, Cherbourg.

On a dépensé à Brest beaucoup d'argent pour l'établissement d'un grand port de commerce, et la dépense ici a été plus inutile encore qu'à la Pallice, car le trafic de Brest est nul, il se réduit à quelques caboteurs et charbonniers. Mais pourquoi, dira-t-on, Brest deviendrait-il un grand port de commerce? Situé à l'extrémité de la presqu'île bretonne, longue et relativement étroite, il ne dessert qu'un *hinterland* à très faibles capacités de production et de consommation, très restreint, limité

(1) Voir *Le Danger allemand*, par Maurice Schwob.

qu'il est par ceux de Nantes-Saint-Nazaire et de Saint-Malo, qui sont à l'autre extrémité de la Bretagne, à la base du triangle dont Brest est le sommet. Aucune rivière importante ne débouche à Brest et le canal qui l'unit à la Loire favorise autant le trafic de l'embouchure de la Loire que celui de la rade de Brest. Pourquoi alors y a-t-on fait des travaux si considérables? Selon nous, les millions employés à Brest n'ont pas été gaspillés, les travaux faits se justifient; ce qui est injustifiable, c'est l'abandon complet où les Français laissent cette situation maritime admirable, unique. Brest et l'extrême pointe de l'Europe continentale, c'est la fin de la terre (Finistère), tous les paquebots anglais, belges, hollandais, allemands, français, qui ont suivi la mer du Nord et la Manche, passent près de Brest pour se rendre aussi bien en Amérique qu'en Afrique ou en Extrême Orient. La position de Brest en fait un des principaux points d'escale du monde et le port naturel de transit des voyageurs entre l'Amérique et l'Europe. La voie Liverpool-Londres-Douvres-Calais, la plus suivie aujourd'hui (bien que la concurrence des teamers allemands s'arrêtant à Cherbourg l'ait fortement atteinte), présente l'inconvénient de contraindre les voyageurs à quitter une première fois le paquebot à Liverpool pour traverser l'Angleterre en chemin de fer et à reprendre à Douvres un second paquebot qui les débarque à Calais où ils reprennent la voie ferrée. Ne préféreraient-ils pas une ligne New-York-Brest, si, à l'arrivée des paquebots, correspondait le départ de trains rapides vers Paris et les capitales de l'Europe continentale? Les Allemands l'ont compris et la presse française a mené grand bruit autour du projet formé par une compagnie allemande de faire toucher ses navires à Brest. C'était presque un danger national, on semblait croire qu'aucun navire anglais ou allemand n'avait jusque-là violé les eaux de notre grand arsenal. Pourquoi ne pas utiliser nous-mêmes ce qui est à nous? Nous nous sommes plaints de voir les Allemands faire escale à Cherbourg, nous nous plaindrons s'ils s'établissent à Brest. Nos compagnies se plaindront de ne pouvoir supporter la concurrence, mais elles ne songeront pas à changer leur port d'embarquement, bien que ce soit la si-

tuation plus avantageuse d'autres points qui cause leur infériorité. Les plaintes ne donnent pas la victoire.

Ce qui est une menace pour Brest est un fait accompli pour Cherbourg : des lignes allemandes et anglaises s'y arrêtent, enlevant voyageurs et marchandises aux paquebots français du Havre.

Entre ces deux ports est la meilleure rade française sur la Manche, car l'on sait combien est relatif l'abri dont jouissent celles de Cherbourg et du Havre ; nous voulons parler de la rade de Saint-Malo, où mouillent chaque année des escadres cuirassées entières, à cinq cents mètres de la terre, dans le chenal de la Rance, profond de plus de dix mètres au-dessous des plus basses eaux. La rivalité de deux villes, Saint-Malo et Saint-Servan, qui préfèrent s'étrangler réciproquement que de s'aider à croître, a perdu le commerce maritime de cette région. Des millions ont été employés à la construction d'un bassin commun aux deux cités qui n'a jamais été achevé, et chacune a son bassin, et quel bassin ! Les écluses en ont été achevées en 1885, époque où certes les navires de cent à cent trente mètres n'étaient pas rares, et ces écluses, qui existent depuis dix ans à peine, ne permettent pas à des navires de quatre-vingt-quinze mètres, l'entrée des bassins de Saint-Malo et de Saint-Servan ! L'homme a gaspillé ce pays, mais la nature l'a si bien doté que, malgré tout, un mouvement maritime se dessine vers ce point. Une ligne... anglaise, à l'instigation d'un syndicat français (1), songe à en faire le port d'attache d'une ligne de paquebots en correspondance à Quenstown avec ceux qui font le service de l'Amérique du Nord, pour lutter, — dit l'*Evening Times,* qui nous donne ces renseignements, — contre la concurrence allemande de Cherbourg et de Brest.

Nous jetons l'ancre enfin à l'embouchure de la Seine, cette « avenue », qui va du Havre à Paris par Rouen. Le Havre, notre second port maritime, jouit d'une situation splendide, c'est un port de commerce proprement dit, à la portée du plus riche

(1) A la tête duquel est l'énergique M. Lionel Radiguet.

hinterland qui se puisse rêver, comprenant la capitale de la France et une région qui, de toutes les parties de la France a la plus grande capacité de production et de consommation, bien desservi d'ailleurs par la Seine, ses affluents et un grand nombre de canaux. Néanmoins le Havre ne se développe pas, il manque d'eau et l'on y a vu, par forte morte-eau, des transatlantiques obligés d'attendre que la mer eût *rapporté* pour partir. Cependant notre plus grand transatlantique jauge seulement un peu plus de 9.000 tonneaux, alors qu'il y a des transatlantiques anglais et allemands de 13.000 et de 14.000 tonneaux de jauge.

Rouen se défend contre le Havre comme Nantes contre Saint-Nazaire, et le progrès de son mouvement maritime ne se ralentit pas.

Enfin, terminant notre voyage à l'extrême nord de la France, nous aurons la joie d'y aborder dans un port en pleine prospérité : En quelques années, Dunkerque, où l'on vient d'inaugurer une écluse de 190 mètres de « longueur utile », est devenu le troisième port de France, reléguant Bordeaux à la quatrième place. C'est, il est vrai, le port naturel d'une région merveilleusement riche, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel; et, si aucun fleuve ne sillonne son domaine commercial, du moins de nombreux canaux le mettent en communication avec l'intérieur du pays. Mais Dunkerque devra lutter sans cesse contre de terribles rivaux, car son champ d'action, son *hinterland* est limité d'un côté par celui du Havre et de l'autre par celui d'Anvers et de Rotterdam, que des fleuves immenses rendent les ports naturels de tous les Pays-Bas et de la Prusse rhénane.

Bien des travaux ont donc été faits le long des côtes de France, plus ou moins utiles au point de vue de l'intérêt général, et beaucoup d'autres sont nécessaires qu'il ne faut pas tarder de faire. Il y va du développement de notre commerce maritime *général* et par là même, dans une mesure plus ou moins large, de celui de notre marine marchande.

Nous rapprochons sans cesse le commerce maritime et la marine marchande semblant souvent opposer l'une à l'autre. Les

intérêts de l'un ou de l'autre ne sont-ils pas les mêmes, ne sont-ils pas solidaires? Quelle influence l'un peut-il avoir sur l'autre?

Le commerce maritime, c'est l'échange incessant de marchandises qui se fait entre les nations par voie de mer. Le lieu où s'opère l'échange est le port de commerce, d'où concordance complète des intérêts des ports et du commerce maritime. Plus les transactions se multiplient, plus est grand le nombre des navires qui fréquentent les ports, plus il est florissant, plus il se développe, plus il est riche. Mais il en est ainsi quel que soit le pavillon sous lequel voyagent les marchandises qui font l'objet de son commerce ; que ce soit le pavillon national ou tout autre, peu importe aux intérêts pratiques du port, tout ce qu'il désire c'est du trafic; l'intérêt des ports n'est pas le développement de la marine marchande nationale, mais bien du commerce maritime. Il ne faudrait pas cependant pousser cette thèse trop loin, car la ruine d'une nation rejaillit sur chacune des cités qui la composent.

Si on envisage le monde entier, le commerce maritime et la marine marchande sont solidaires l'un de l'autre ; mais si on considère une nation en particulier, le contraire devient vrai. Le commerce maritime d'une nation peut se développer sans que la marine marchande prospère, sans même qu'elle existe. Les Républiques espagnoles de l'Amérique, la Chine, etc., voient leurs échanges internationaux croître sans cesse, et quelle part y prend leur marine? Sans quitter l'Europe, la Belgique n'a-t-elle pas un mouvement commercial maritime considérable avec une marine marchande infime? Les transports maritimes des Républiques espagnoles, de la Chine, de la Belgique sont faits par des navires étrangers.

Inversement, l'importance de la marine marchande d'une nation n'est pas toujours proportionnée à celle de son commerce maritime; sa marine peut être beaucoup plus considérable que son commerce maritime. Elle se charge, en ce cas, du transport des marchandises entre les pays étrangers. Ainsi font les marines scandinaves : Norwégienne, Suédoise, Danoise.

Dans un même pays, la marine marchande et le commerce maritime peuvent donc avoir des intérêts discordants. L'État doit-il intervenir pour faire prévaloir l'intérêt de l'une ou de l'autre? Nous examinerons, dans un prochain article, cette question pour la France.

(*A suivre.*) A. Lemée.

A PROPOS DU « DON JUAN » DE MOZART

UN

COUP D'ŒIL SUR LE THÉATRE ESPAGNOL

La reprise de *Don Juan*, à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, a ramené l'attention des littérateurs sur l'origine de ce type bizarre auquel Molière, Thomas Corneille, Mozart, Byron, Hoffmann se sont successivement intéressés en le transformant. Le théâtre espagnol, par contre-coup, est devenu à la mode. On dit même que le courant, l'hiver prochain, va prendre probablement cette direction. Nous avons été slaves, scandinaves. D'Annonzio, en dernier lieu, commençait à nous naturaliser italiens. C'est maintenant l'espagnol qui va être bien porté. MM. Jules Lemaître et Francisque Sarcey nous l'annoncent, et la parfaite actualité consiste à évoquer, derrière les Pyrénées, l'ombre des grands dramaturges si cavalièrement dédaignés par Boileau (1).

Car la littérature espagnole n'est pas toute dans le présent, comme la littérature russe ou norvégienne. Les Français qui séjournent à Madrid, à Barcelone, à Valence, et qui vont au théâtre pour charmer leurs loisirs, risquent assez souvent de tomber sur de simples traductions de pièces françaises. Nous

(1) « Un auteur, sans péril, delà les Pyrénées,
« Sur la scène, en un jour, renferme des années.
« Là souvent, le héros d'un *spectacle grossier*,
« Enfant au premier acte, est barbon au dernier. »

(*Art poétique.*)

ignorons encore, à l'heure qu'il est, si l'on va nous révéler un théâtre espagnol contemporain. En cette matière, il est moins facile de connaître ce qui est que ce qui fut. Jusqu'à nouvel ordre, le vrai théâtre espagnol ne sort pas du seizième et du dix-septième siècle. Il est inséparable de l'époque *brillante* de l'Espagne, de la formidable et passagère extension prise par ce peuple guerrier au lendemain de l'expulsion des Maures. L'épanouissement dramatique va de pair, dans l'histoire ibérique, avec l'épopée des *conquistadors*.

I

Nous jetterons un coup d'œil rapide et sommaire sur ce théâtre. Et d'abord, voici un fait fort curieux : *le drame espagnol est en rébellion contre les lois de la Renaissance.* L'imitation des dramaturges antiques, Eschyle, Sophocle, Euripide, adoptée comme un précepte sacro-saint par les littératures française, italienne et même portugaise, rencontre deux résistances dont elle ne triomphe pas : le drame espagnol et le drame anglais. Ces deux pays restent confinés dans ce qu'on appela plus tard « le romantisme ». Leurs poètes font fi des unités de lieu et de temps. La scène change plutôt dix fois qu'une. Les personnages vulgaires y donnent la réplique aux héros. Le burlesque y coudoie le sublime. Des personnages inattendus viennent, même assez tard dans la pièce, se mêler à l'action. On prend avec les données historiques de grosses libertés et souvent on se passe complètement de l'histoire. Né dix-huit mois avant Shakespeare, Lope de Véga semble s'être entendu avec lui pour donner à ses pièces la même structure, pour ainsi dire, et répudier ces entraves classiques, dont notre Corneille devait demeurer si consciencieusement le captif.

« A la même époque, dit M. Hinard, où Lope fondait la comédie espagnole, en Angleterre Shakespeare créait son drame ; et tous deux ont assis leur théâtre sur les mêmes principes, le mélange des genres et l'indépendance des unités. Comment expliquer cette singulière coïncidence? Comment ces deux génies,

séparés par tant de causes, d'un génie si divers, et inconnus l'un à l'autre, se sont-ils trouvés d'accord sur la théorie de l'art » (1)!

Plusieurs considérations aident, selon nous, à comprendre ces anomalies, dont nous n'avons vu nulle part l'explication. L'Espagne est un composé de milieux sociaux assez différents, mais c'est le type central, le type castillan, qui, par sa domination, a imprimé les caractères généraux de sa formation à toute la race. Or, le plateau de Castille est une région difficilement abordable. Des bourrelets de montagnes l'environnent. Les fleuves n'en sortent qu'avec effort, par des étranglements douloureux. C'est presque partout par de rudes *défilés* que le plateau communique avec la zone côtière. Il semblerait, à première vue, que toute la vie commerciale et intellectuelle dût s'accrocher aux rivages, laissant une demi-barbarie régner dans les *steppes hautes et pauvres* de la Castille. Les destinées de la péninsule en ont ordonné autrement. Vouée à des siècles de combats, affranchie des musulmans par vingt générations de guerriers, l'Espagne devait tomber logiquement sous l'influence de ses libérateurs, c'est-à-dire des rudes lutteurs du plateau central, pâtres devenus soldats (2), soldats devenus capitaines, capitaines devenus conquérants, si peu portés à la navigation qu'il fallait un Génois, Christophe Colomb, pour ouvrir le débouché du Nouveau Monde à leur ardeur d'aventures.

L'isolement relatif de ce milieu physique a déterminé de bonne heure l'isolement corrélatif d'un certain milieu moral. Indépendamment de l'influence religieuse dont nous parlerons tout à l'heure, l'Espagnol du seizième siècle, même vainqueur, même enrichi, garde quelque chose de fruste et de fier tout ensemble, qui l'empêche de se soumettre absolument aux modes littéraires débarquées d'Italie. Sans doute une lutte s'engage. De nombreux morceaux littéraires sont écrits dans le goût classique. Quelques Italiens viennent en Espagne; beaucoup d'Espagnols vont en Italie, où ils occupent militairement Naples et le Milanais; mais,

(1) Introduction à la traduction de Lope de Véga.

(2) Dans ce pays de nature peu transformable, il est curieux de rapprocher ce fait historique de la passion subsistante des Espagnols pour les prouesses des toréadors.

en ce qui concerne le théâtre, *l'avantage reste aux vieilles traditions du pays*. Écoutons cet aveu curieux de Lope de Véga : « Celui qui composerait aujourd'hui selon les règles de l'art (classique) mourrait sans gloire et sans récompense; car la coutume fait plus que la raison sur ceux qui sont privés de ses lumières. Je me suis quelquefois conformé dans mes écrits à cet art si peu connu; *mais voyant que le peuple et les femmes* surtout ne voulaient voir que des monstruosités, *je suis revenu aux habitudes barbares :* et lorsque j'ai une comédie à faire, je mets les préceptes sous six clefs. J'écarte Térence et Plaute de mon cabinet, pour que leurs cris ne fassent pas entendre la vérité, et je compose de manière à exciter les applaudissements du peuple; car, *puisque c'est lui qui paye, il faut bien s'accommoder à son goût* » (1).

On ne saurait mieux dire. Évidemment une puissante attraction sollicite les lettrés dans un sens, mais le goût populaire les tiraille dans un autre, et le goût populaire est plus fort. Le public, en France, acceptait la réforme de Jodelle ; il applaudissait des tragédies en cinq actes, tirées de l'antique, sans changements de décor. Le public espagnol *n'entendait pas ça*. Barrières physiques, barrières morales, tout le défendait mieux contre cette invasion gréco-latine (2).

Ce qui ressort le mieux de tout cela, c'est que Lope de Véga, est un *continuateur*. Il a trouvé un théâtre national et l'a perfectionné. C'est même l'existence antérieure de ce théâtre, affectionné des Espagnols, qui a permis à ceux-ci leur résistance victorieuse à l'importation littéraire. Et pour être affectionné à ce point, ce théâtre devait répondre admirablement aux mœurs, à l'état d'esprit de la nation castillane. Nous savons d'ailleurs que ce public était affamé de représentations théâtrales. Quarante théâtres fonctionnaient à Madrid sous Philippe II. La consommation de pièces était prodigieuse. Les *impresarii* ne ces-

(1) *Art de faire des comédies.*

(2) Ce qui prouve qu'il y a bien là un phénomène castillan, c'est qu'en Portugal, à la même époque, Miranda, Ferreira et Camoëns acclimataient avec succès tous les préceptes classiques.

saient d'en demander aux auteurs, qui, moyennant cinq cents réaux (1) la pièce, leur en fabriquaient à jet continu. Lope de Véga, auteur, dit-on, de deux mille deux cents œuvres dramatiques, composait jusqu'à deux mille vers par jour. Il en a fait dans sa vie vingt et un millions. Et, comme la propriété littéraire n'existait pas, le plagiat prenait la proportion d'un fléau. Des auteurs peu délicats, après avoir vu une pièce, en donnaient immédiatement des contrefaçons. La température permettait d'ailleurs, en bien des cas, de donner les représentations en plein air. On aménageait une cour en salle de spectacle. Les fenêtres du voisinage constituaient autant de loges. La *Plaza Mayor*, à Madrid, a servi, selon les jours, d'arène pour les courses de taureaux et de salle de spectacle pour les *autos sacramentales* de Lope de Véga.

Ce peuple a donc le goût des spectacles, chose explicable chez des communautaires pourvus de nombreux loisirs, dans un pays où l'extrême sobriété de l'homme réduit au minimum les besoins matériels, et où les habitudes militaires et chevaleresques inculquent assez naturellement le goût de la mise en scène et des représentations mouvementées. Maintenant, quel genre de pièces faut-il surtout à l'Espagnol?

Trois formules nous semblent résumer assez exactement les caractères de la scène espagnole : *exaltation de l'honneur chevaleresque, exaltation de la galanterie, exaltation du sentiment religieux.*

C'est à dessein que nous répétons ce mot « exaltation ». Tout est hyperbolique dans cette race si longtemps soumise à l'influence d'Orientaux, issue elle-même, selon toute vraisemblance, d'Orientaux arrivés par les déserts de l'Afrique. L'Espagnol, a dit un voyageur, est « un Gascon tragique ». C'est, encore mieux, un Arabe d'avant les Arabes, un Berbère du désert, qui s'est trouvé retrempé pendant sept ou huit siècles, dans ce milieu social, poétique et imaginatif, d'où ses lointains ancêtres étaient sortis (2).

(1) Cent trente francs environ.

(2) « Ce qui, chez nous, serait emphase ou déclamation, n'est que naturel en Es-

Cette puissance d'imagination aide à comprendre, non seulement la fécondité presque invraisemblable de Lope de Véga et de Caldéron, mais encore l'aptitude d'un public espagnol à suivre sans difficulté les intrigues les plus compliquées et les péripéties les plus imprévues d'une pièce, aptitude constatée depuis longtemps et que le Français ne partage pas au même degré (1).

II

L'honneur chevaleresque est donc le premier pilier du drame espagnol. Nous pourrions ici nous étendre; mais contentons-nous de quelques aperçus. De tout temps la littérature espagnole a été fière, *grandiloquente*. On se rappelle Lucain, le poète de Cordoue et son fulgurant début de la *Pharsale :* César ayant pour lui les dieux, mais Pompée ayant pour lui Caton (2). Les vers de cette *trempe* abondent dans Lucain, comme ils abondent dans notre Corneille, admirateur passionné de Lucain et des Espagnols. Mettre en relief le courage, l'idéaliser, l'auréoler, le magnifier, l'amplifier, est la plus grande préoccupation de cette race belliqueuse, patrie de Viriate comme de Pélage, du Cid comme de Palafox. Le Cid de Corneille est déjà passablement héroïque. Plus ardent, plus terrible encore est celui de Guillen de Castro. Le poète français lui fait raconter au roi sa victoire contre les Maures. Dans la pièce espagnole, on entend la bataille se livrer dans la coulisse, et un gamin castillan, perché sur un rocher, crie avec enthousiasme : « *Mata! mata!* Tue! Tue! » Suivant la remarque de Philarète Chasles, « tuer un homme, *matar a un hombre*, est le mot qui se reproduit le plus fréquemment dans les pièces du théâtre espagnol ». C'est là qu'on se bat en duel pour un oui ou

pagne; les couleurs voyantes, les flottantes draperies conviennent seules à cette région ardente des horizons lumineux, à cette Afrique de l'Europe. » (Demogeot, *Histoire des littératures méridionales*, p. 223).

(1) Le *Menteur* de Corneille, pièce assez embrouillée à la première lecture, est imitée, comme on le sait, de *La verdad sospechosa*, de Juan Ruiz de Alarcon. Le héros, dans l'une et l'autre pièce, est d'ailleurs moins un menteur qu'un *inventeur*. C'est du mensonge *imaginatif*.

(2) *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.*

pour un non, ou pour moins encore (1). Une pièce de Caldéron, *Le médecin de son honneur,* met en scène un gentilhomme qui tue sa femme, tout en la sachant innocente, uniquement parce que sa vertu risque d'être soupçonnée. Et ce personnage est sympathique. Le militarisme, chose curieuse, développe simultanément deux tendances qui semblent incompatibles au premier abord : la générosité et la cruauté. La combativité familiarise avec le sang comme avec la grandeur d'âme. On est généreux par point d'honneur, et l'on est cruel par point d'honneur, parce que tout cela se confond dans la grande et confuse idée du courage. Et le courage espagnol, réel d'ailleurs, a besoin d'emphase. Il s'annonce avec de grands éclats de fanfare. On dirait un homme de haute taille montant sur des échasses pour le plaisir de paraître encore plus grand. « N'ayez pas peur, Romains, s'écrie le jeune Horace de Lope de Véga, ne craignez rien pour la patrie ! Je suis seul, il est vrai, mais je porte en mon cœur le courage de trois hommes, car les âmes de mes deux vaillants frères ont passé dans mon sein (2) ». Le même Lope, dans la *Santa liga*, nous fait assister à la délibération qui précède la bataille de Lépante. Don Juan d'Autriche demande leur avis à tous les généraux présents :

Don Juan d'Autriche. — Et vous, don Lope de Figueira ? (*que dites-vous?*)

Don Lope. — Que je me fais fort de mettre, à moi seul, tous les Turcs à la raison, et qu'avec Votre Altesse, ce ne sera qu'un tour de main.

Don Juan. — Eh bien, en avant ! Suivons le noble marquis !

Généraux en choeur. — Oui ! suivons le marquis !

Voilà le ton. Le poète le varie à son gré et glisse parfois quelque chose de touchant dans la fanfaronnade. Un religieux trinitaire vient, sur un marché d'esclaves, en Turquie, payer la rançon de plusieurs prisonniers chrétiens, parmi lesquels est un tout

(1) « Si l'on supprimait des comédies espagnoles les duels et les enlèvements, on supprimerait le théâtre espagnol presque en entier. » — (Mennechet, *Littérature moderne.*)

(2) *El honrado hermano.* Encore un modèle qui a servi à Corneille.

jeune enfant. La scène est curieuse et belle, et l'enfant la termine par cette exclamation bien « nature » :

« En arrivant là-bas (en Espagne), ne manquez pas de m'acheter une épée, et, tous les Turcs que je rencontrerai, je les tuerai! »

On comprend maintenant le succès du terme de *matamore*, mot à mot, *tueur de Maures*. Il n'y a pas de mot plus éloquemment, plus suggestivement espagnol.

Et la fierté n'est pas l'apanage des gentilshommes. Les gens du peuple ont leur susceptibilité. Il y a un abîme, par exemple, entre le mendiant italien et le mendiant espagnol. Écoutez comment une marchande de châtaignes, dans une « saynète » de Ramon de la Cruz, monte sur ses grands chevaux :

Temeraria (marchande de châtaignes). — Enfin, je suis la plus hardie des *majas* (1) quand je veux. Quand je veux aussi, je sais être une señora ; je sais ce que c'est que la bonne tenue, et pour porter comme il faut une robe, je défie l'*usia* (2) la plus pimpante!

Gorito. — Quand je te dis que tu es la reine!

Temeraria. — La reine! si j'étais seulement alcade, tu irais, pas plus tard qu'à Noël, réveillonner dans les carrières de Melilla (3). »

Autre bout de dialogue du même auteur, extrait de la pièce des *Fâcheux* (*Los Fastidiosos*). Un jeune gandin, Fernando, cause dans la rue avec une jeune personne dont il brigue la main. Survient un marchand :

Frutos. — Pardon si je vous dérange : m'achèterez-vous, señor, une petite charge d'huile d'Andalousie, que si cette dame y goûte, je gage qu'elle s'en léchera les dix doigts?

Ana. — Nous n'en avons pas besoin.

Frutos. — Une bonne occasion, que je vous conseille de ne pas perdre.

Fernando. — Laissez-nous un peu.

(1) Femmes du peuple.
(2) Grande dame.
(3) *Las castaneras picadas* (La querelle des marchandes de châtaignes).

FRUTOS. — Doucement, Votre Seigneurie! Quoi qu'on n'ait pas un habit d'officier, on est un homme tout comme un autre, et on a tout de même, sur le registre de sa paroisse, le nom de ses aïeux!

Si nous examinons maintenant la vie des principaux écrivains espagnols, nous en trouvons un bon nombre engagés dans l'état militaire. C'est Cervantes (1), le glorieux combattant de Lépante. C'est Torres Naharro, qui eut maille à partir, comme le précédent, avec les pirates barbaresques. C'est Lope de Vega, qui part en guerre à quinze ans contre les Portugais et les Maures d'Afrique et qui s'embarque, un peu plus tard, sur l'invincible *Armada* (2). C'est Caldéron, chevalier de Saint-Jacques de Calatrava, qui quitte la plume de temps à autre pour aller faire le coup de feu contre les Français en Catalogne, et qui, une fois prêtre et chapelain royal, demeure pensionné *sur la caisse de l'artillerie*. Certes, quand ces poètes mettaient en scène des guerriers, il les faisaient mouvoir en connaissance de cause, et nul n'était mieux qualifié pour revêtir de l'auréole dramatique toutes les subtilités du point d'honneur.

III

Ces subtilités se marient fort bien à la galanterie, qui constitue à peu près partout un puissant ressort dramatique. On sait que, si le Français a la réputation d'être poli, l'Espagnol le dépasse en politesse. La formule « *A la disposicion de usted* » est devenue proverbiale. Courtois avec tout le monde, le moindre hidalgo croit devoir épuiser envers le beau sexe toutes les formes de l'hommage, et le théâtre s'en ressent : « La comparaison d'une femme, ou même d'un prince, au soleil, dit M. Demogeot, est, sur l'ancien théâtre espagnol, une politesse reçue et en quelque

(1) Cervantes, outre son *Don Quichotte*, a fait un certain nombre de drames. Il admire fraternellement Lope de Véga.

(2) A bord de son vaisseau, en attendant les Anglais ou la tempête, il trouva moyen d'écrire un poème en vingt chants.

sorte indispensable; c'est une espèce de bonjour... on est presque grossier quand on l'omet » (1). On se rappelle, à ce propos, l'enthousiasme de Don Quichotte pour sa Dulcinée; mais ce qu'il y a de piquant, c'est que Cervantes, qui raille si spirituellement ces exagérations de la littérature ambiante, en subit lui-même l'influence dans plusieurs de ses ouvrages, d'où l'on pourrait tirer nombre de tirades amphigouriques. Citons-en seulement une de Caldéron. Un jeune homme poursuit une jeune fille de ses assiduités, qui n'ont pas l'heur de plaire :

Marcella. — Retirez-vous... Je vous supplie de vous retirer.

Lizardo. — Madame, le soleil obtiendrait difficilement que la fleur de l'héliotrope ne se tournât point vers sa lumière; difficilement l'étoile polaire obtiendrait que l'aimant ne s'avançât point de son côté, et il ne serait pas moins difficile à l'aimant d'obtenir que l'acier ne le poursuivît pas avec ardeur. Si votre éclat égale celui du soleil, mon bonheur est celui de l'héliotrope; si votre indifférence égale celle de l'étoile polaire, mon regret est celui de l'aimant; et si votre rigueur égale celle de l'aimant, mon empressement est celui de l'acier. Ainsi donc, comment puis-je rester tranquille, lorsque je vois s'en aller mon soleil, mon étoile polaire et mon aimant, moi qui suis l'héliotrope, et l'aimant et l'acier?

Marcella réfute ces arguments... dans le même style.

Les fenêtres, les balcons, les doubles portes, les billets doux, les sérénades jouent un grand rôle dans la littérature dramatique de l'Espagne comme dans ses mœurs. Cette semi-indépendance de la femme, son importance relative dans le jeu des événements, les égards exagérés qui lui sont rendus ne doivent pas nous étonner. Indépendamment de l'influence chevaleresque proprement dite, il est incontestable que, parmi les races qui ont peuplé l'Espagne, il en est où la femme, en vertu de phénomènes déjà expliqués dans la *Science sociale*, avait acquis une situation quasi prépondérante. Ces phénomènes, propres aux déserts de l'Afrique, n'agissent plus aujourd'hui, mais on conçoit que les mœurs, de

(1) *Hist. des litt. mérid.*, p. 332.

génération en génération, en aient conservé quelque chose. Les rivages de la péninsule hispanique semblent, à ce point de vue particulier, différer sensiblement de son plateau central. Les dames portugaises, obligées à une grande réserve, sont jalouses, paraît-il, de la liberté des Castillanes. Évidemment, les vestiges de l'antique état social se sont mieux conservés dans les régions moins accessibles aux influences de l'extérieur.

Quelle que soit cette indépendance relative, et le parti que le théâtre en ait tiré, ce théâtre reste généralement chaste. Ses hardiesses même, naïves et non perverses, accusent une préoccupation morale. L'amour ne s'adresse guère qu'aux jeunes filles, et ne perd pas de vue « le bon motif ». Les exceptions, comme c'est le cas pour *Don Juan*, confirment la règle, puisque c'est alors l'idée du châtiment qui domine tout. Cette particularité, qui est un visible effet de l'influence religieuse, nous amène à parler, pour compléter cette inspection sommaire, de l'exaltation du sentiment religieux dans le théâtre espagnol.

IV

Et d'abord *presque tous les auteurs dramatiques sont prêtres*, ou, après bien des péripéties, finissent par se faire prêtres. C'est le cas pour Lope de Véga, fils d'inquisiteur, familier lui-même de l'Inquisition, chapelain et membre de la confrérie de Saint-François, honoré par le pape Urbain VIII du titre de docteur en théologie. C'est le cas pour Caldéron, nommé en 1653 chapelain royal à Tolède et en 1663 chapelain royal à Madrid; pour Juan de la Encina, devenu maître de chapelle de Léon X; pour Juan Perez de Montalva, prêtre et familier de l'Inquisition, à qui un commerçant du Pérou, admirateur de ses pièces, fit spontanément une pension viagère, *sans même connaître l'auteur;* pour Tirso de Molina, l'auteur du fameux *Don Juan,* de son vrai nom Gabriel Tellez, supérieur du couvent de Soria. La liste pourrait continuer. Et le clergé ne se contente pas de travailler pour la scène: il protège, il patronne les auteurs. Un religieux, Ma-

nuel de Guerra, panégyriste de Caldéron, écrit une thèse théologique en faveur du théâtre en général. Lope de Véga doit l'achèvement de son éducation à don Manrique de Lara, évêque d'Avila, grand inquisiteur, ex-légat du Pape sur la flotte de Lépante, lequel, charmé de l'intelligence de son jeune page, l'envoie étudier à l'Université d'Alcala. Le théâtre protégé par l'Inquisition! voilà, entre parenthèses, un sujet de tableau allégorique auquel nos peintres intentionnistes paraissent n'avoir jamais songé.

Rien d'étonnant, après cela, que la religion occupe une large place sur la scène espagnole. C'est en tremblant, on se le rappelle, que Corneille, malgré les avis de l'Hôtel de Rambouillet, osait risquer chez nous son *Polyeucte*. Caldéron, qui n'a pas ces timidités, intitule bravement un drame : *La devocion de la Missa* (*La dévotion à la messe*). On dit la messe sur la scène; puis les Maures interrompent la cérémonie; on se bat entre deux oraisons. Surviennent un ange, le diable, un roi maure de Cordoue, etc., etc., et le tout se termine par le mariage d'un *gracioso,* sorte de soldat bouffon, avec une vivandière.

La statue du Commandeur, dans Molière, fait l'effet d'une superfétation. Dans Tirso de Molina, c'est bien le *clou* de la pièce. Don Juan n'est pas un athée, un esprit fort. Non, c'est un catholique plein de foi qui se livre au péché. Le miracle de la statue ne l'étonne pas. Il tient seulement à braver ce signe du ciel « afin que Séville admire sa bravoure et en soit épouvantée ». Sensuel, orgueilleux, impénitent, Don Juan est un exemple terrible qui doit servir à l'édification des fidèles, et voilà pourquoi le bon moine nous conte ses amours volages et ses impuissantes révoltes contre un Dieu vengeur qui « ne le manquera pas ».

Il est, dans le *Christophe Colomb* de Lope de Véga, un passage terriblement éloquent et où tout le catholicisme espagnol, pour ainsi dire, se trouve emmagasiné à haute pression. Une croix est sortie de terre sur le rivage de San Salvador. Les Indiens l'abattent. Une seconde croix sort du sol. Touchés de la grâce, comme par un coup de foudre, les Indiens adorent la croix, et Dulcan, leur chef, de s'écrier : « Il n'en faut pas douter; la reli-

gion chrétienne est la seule véritable. *Que celui qui dira le contraire, meure!* (*Quien dijere que no, muera!*)

Quien dijere que no, muera! N'est-ce pas là toute l'Inquisition? Et l'enthousiasme, les trépignements des spectateurs qui saluaient vraisemblablement cette farouche explosion de foi, ne jettent-ils pas un jour curieux sur le caractère populaire, national, de ce fameux tribunal, dans lequel il ne faut pas voir seulement une invention de la tyrannie royale. L'Inquisition espagnole, contre laquelle les Papes eurent tant à s'élever, s'est trouvée être l'incarnation suprême et tragique de l'exaltation religieuse de toute une race, exaspérée par des siècles de lutte contre l'envahisseur musulman.

C'est sous l'impulsion d'une force religieuse que les Arabes s'étaient rués sur l'Afrique septentrionale et l'Espagne; et l'islamisme ne s'était même si rapidement propagé que grâce à l'éternelle puissance des organismes religieux dans les sociétés des déserts. Envahie par un ennemi chez qui la religion était tout, l'Espagne se réfugia tout entière, de son côté, dans son christianisme. La « reconquête » prit la couleur d'une croisade. Les Espagnols étaient d'autant plus portés à se jeter exclusivement dans ce point de vue religieux, que leur formation primitive les rattachait, eux aussi, à ce type des déserts. Le clergé, de tout temps, a été une puissance en Espagne, et toujours la religion y a été un levier. La biche merveilleuse de Viriate, on le sait, n'était pas étrangère à ses victoires. On ne soulève jamais si bien les Espagnols qu'en leur prêchant une sorte de guerre sainte. La correspondance inédite de Napoléon, récemment publiée, trahit sa fureur contre ces moines qui, la croix à la main, organisaient les guérillas contre ses invincibles armées. On se rappelle le rôle de certains membres du clergé dans les insurrections carlistes. Le tempérament social de l'Espagnol, en un mot, offre une prise admirable à la religion, ce qui est un bien, et, par excès de cette qualité, à la superstition et au fanatisme, ce qui est un mal. Mais qu'on ne dise pas qu'il y a là seulement une religion de surface. Ce peuple, au contraire, est *foncièrement* religieux. Ceux qui le sont le moins, le sont encore plus qu'on ne

croit. Le « libéralisme » en Belgique, en Hongrie, signifie l'anticléricalisme et même l'irréligion. En Espagne, ouvrez à certains jours le grand journal *El Liberal :* vous y trouvez des gravures pieuses, des Madones. Une rubrique ordinaire s'y étale : *La vida religiosa.* Veut-on, dans un fait divers, parler d'un accident survenu dans la nuit du 29 au 30 juin? On dira : *La noche de San Pedro.* Étant donné ces dispositions de la masse, on conçoit le trait sublime qui termine le premier entretien entre Don Juan et la statue du Commandeur. Celle-ci demande à Don Juan si, invité par elle à souper, il tiendra sa parole :

Don Juan. — Je la tiendrai. Je suis un Tenorio.

La Statue. — Moi, je suis un Ulloa.

Don Juan. — J'irai sans faute.

La Statue. — Je te crois. Adieu.

Don Juan. — Je vais t'éclairer.

La Statue. — Ne m'éclaire pas; je suis en état de grâce.

Molière, fatalement, devait supprimer ce trait-là, qui est pourtant une trouvaille. C'est qu'ici la trouvaille du génie se confond avec l'exaltation de la foi.

Comme il est facile de le voir, les caractères divers que nous avons théoriquement séparés dans notre analyse, se trouvent, dans bien des cas, intimement unis. La même page, la même tirade débordent à la fois et de fierté chevaleresque, et de galanterie emphatique, et d'enthousiasme religieux. Toutes ces choses se fondent et s'amalgament, et l'ensemble forme quelque chose de puissant, de grandiose, de pittoresque.

Sans doute les trois sentiments que nous avons énumérés se retrouvent dans les littératures d'autres pays, mais à plus faible dose, et accommodés au goût classique. L'influence du drame espagnol fut d'ailleurs décisive sur Corneille, et devait l'être plus tard sur Victor Hugo (1). Les théoriciens littéraires ont longtemps disserté sur les mérites respectifs du système dramatique espagnol et du système français. Celui-ci favorise plus le goût, l'autre

(1) Témoin *Hernani* et *Ruy Blas*, les deux pièces les plus estimées de ce dernier.

ouvre un champ plus large à l'imagination. Racine, qui faisait moins de vers en un an que Lope de Véga en un jour, aboutissait à des œuvres d'art aussi égales et aussi parfaites que possible. Son confrère d'au delà des Pyrénées arrivait, à grand renfort de coups d'épée, de surprises, de fantaisies, de scènes magnifiques suivies de scènes insignifiantes, à transporter d'enthousiasme le gros public. En réalité, les deux procédés, là-bas comme chez nous, étaient les résultantes de l'état social. Nous avions plus de lettrés, plus d'érudits, et l'érudition avait complètement imprégné chez nous l'éducation des classes supérieures. En Espagne, pour les causes exposées plus haut, la restauration gréco-latine avait moins entamé l'esprit public, et l'ancien théâtre avait d'autant mieux résisté que ce théâtre, exclusivement religieux, trouvait un appui naturel dans un clergé tout-puissant. Les vieilles représentations du moyen âge, *autos sacramentales*, persistèrent chez nos voisins pendant que les « Mystères » disparaissaient chez nous; et tout ce que le développement littéraire put enfanter en Espagne, ce fut, à côté de ces drames quasi liturgiques, une autre série de ces drames censés profanes, mais directement rattachés, par leur esprit comme par leur forme extérieure, à ces « Mystères » dialogués.

Si une contre-épreuve était nécessaire, la peinture espagnole pourrait facilement la fournir. De tous les genres qui florissaient en Italie, l'Espagne n'en fit guère fleurir qu'un seul : la peinture religieuse, corsée par de grands envols d'imagination. Pas de mythologie, pas de scènes profanes pouvant alarmer la décence; mais beaucoup de madones, de saints, de saintes; beaucoup d'extases, de visions, d'apparitions, de martyres; beaucoup d'anges et pas d'Amours. Mettons à côté de cela quelques portraits de rois ou d'infantes, rigides dans leur majesté, ou quelques scènes de mœurs populaires, d'un réalisme héroïque ou naïf : tout est là, et Murillo, type le plus connu de cette école, en personnifie supérieurement l'idéal.

La splendeur littéraire de l'Espagne ne dura pas. C'est une loi sociale bien connue que la littérature et les arts ne se développent qu'à l'ombre de la richesse, moyennant certaines conditions

d'instruction et de loisir. Or l'opulence des conquistadors, uniquement fondée sur l'or du Mexique et du Pérou, était essentiellement instable. La décadence était déjà commencée à l'époque de Caldéron et de Vélasquez. La littérature et l'art, à ce moment, ne marchaient plus que par l'impulsion acquise. Des poètes espagnols traduisaient le *Cid* de Corneille. C'est en France que l'on commençait à s'approvisionner de denrées intellectuelles. En Espagne, l'ère des créations géniales allait se clore, et, — sauf peut-être en ce qui regarde l'éloquence et la philosophie politiques, — il n'apparaît pas qu'elle se soit jamais rouverte depuis lors.

Si les Français semblent s'éprendre à nouveau de Tirso de Molina, de Lope et des autres, c'est incontestablement un nouvel effet du dilettantisme qui nous pénètre aujourd'hui. Peu courageuse, la génération actuelle aime à savourer du regard des traits de courage; peu croyante, elle trouve un charme à l'affirmation intransigeante d'une foi que nul doute n'effleura jamais. C'est pour elle un divertissement comme un autre, un raffinement de l'esprit, à l'usage exclusif des lettrés ou prétendus tels. Cela durera ce que cela durera; puis, dans un an ou deux, on passera à d'autres exercices, c'est-à-dire à l'épopée japonaise ou au roman herzégovinien. Les merveilles inconnues ou peu connues ne sont pas épuisées, et il ne faut pas faire de jaloux parmi les peuples.

G. d'Azambuja.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

L'ÉVEIL ARTISTIQUE
CHEZ LES ANGLO-SAXONS
A PROPOS DE DEUX PUBLICATIONS RÉCENTES

« Il y a une peinture anglaise », écrivait, il y a deux ans, M. Robert de la Sizeranne, à la première ligne de son ouvrage sur *la Peinture anglaise contemporaine* (1); et l'auteur, accentuant aussitôt sa pensée, déclarait n'apercevoir qu'en Angleterre une activité artistique absolument distincte du mouvement continental. Partout en Europe, — et même en Amérique, paraît-il, — se retrouve l'influence des écoles françaises. « Au contraire, dès qu'on entre chez les Anglais, on sent qu'on n'est plus chez des compatriotes et l'on doute si l'on est encore chez des contemporains..... » Et plus loin, revenant aux autres pays : « Si l'on dressait une carte esthétique du monde, on serait obligé d'étendre à ces régions la couleur de la France, comme à des colonies de l'art français. Les Iles-Britanniques, au contraire, tranchent violemment sur le reste de la mappemonde. Leurs peintres semblent ignorer qu'il y a un continent. S'ils l'ont appris, ils n'y ont rien pris, et s'ils l'ont vu, ils ne l'ont pas regardé. Ils n'ont pas

(1) Hachette, 1895.

fait le pont sur la Manche. Il y a cinquante ans, pendant que nous adoptions une manière plus large où le dessin tenait moins de place, où le détail était sacrifié à l'ensemble, nos voisins prenaient justement le contre-pied de ce mouvement et allaient à la minutie des Primitifs. Aujourd'hui que l'école du plein air a éclairci la plupart de nos toiles, ils restent intrépidement fidèles à leurs colorations éclatantes, à leur modelé pénible et compliqué. Les assauts du réalisme, de l'impressionnisme se brisent sur leur esthétique comme les escadrons de Ney sur les carrés de Wellington. Il y a des peintres allemands, hongrois, belges, espagnols, scandinaves, mais *il y a une peinture anglaise* (1). »

Ce mouvement artistique date-t-il de loin? Ce n'est pas l'opinion de M. Robert de la Sizeranne. Jusqu'au second tiers de ce siècle, ceux des Anglais qui se sont adonnés à la peinture ont gravité, pour ainsi dire, dans l'orbite d'astres étrangers. Ils ont emprunté leurs inspirations à des écoles préexistantes. Ils ont peint *quoique* Anglo-Saxons, non *parce qu'*Anglo-Saxons. Reynolds et Gainsborough n'échappent pas à ce reproche. « Ils font, en Angleterre, de la peinture du dix-huitième siècle et non de la peinture anglaise au dix-huitième siècle. Ce sont leurs modèles, leurs ladies et leurs misses qui donnent un ton anglais à leurs figures : ce n'est pas leurs pinceaux (2). »

Le jeune et savant critique d'art dont nous citons l'avis ne commence à voir de la vraie peinture anglaise qu'à partir de la grande campagne préraphaélite, laquelle date de la première moitié de ce siècle. Un grand mouvement intellectuel se produit alors. Ce mouvement s'incarne dans plusieurs peintres de talent et trouve son interprète éloquent dans un homme extraordinaire, génial, excentrique, amoureux de l'art jusqu'à l'utopie inclusivement, mais incomparable dans l'analyse et le commentaire des beautés artistiques. Cet homme, auquel M. de la Sizeranne vient de consacrer tout dernièrement un volume (3), est John Ruskin.

(1) *La Peinture anglaise contemporaine*, Introduction, p. 3.
(2) *Ibid.*
(3) *Ruskin et la religion de la Beauté*, p. 291. — Hachette, 1897.

I

Le remarquable succès de ces deux ouvrages, et particulièrement du dernier, nous engage à dire un mot, à notre tour, de cette face assez curieuse, en même temps qu'assez nouvelle, du génie anglo-saxon. L'Anglais commerçant, l'Anglais industriel, l'Anglais colon, nous connaissons cela. L'Anglais artiste, voilà qui est plus rare. Il y a, chez nos voisins d'outre-Manche, quelque chose de fruste, de raide, de « renfermé » qui semble s'opposer aux expansions de l'enthousiasme esthétique. L'esprit pratique, la vie des affaires, le souci de gagner de l'argent, le « *time is money* », le « *make business* », en un mot, apparaissent comme autant d'ennemis de l'art, lequel, jusqu'ici, n'a pu vivre sans loisirs, sans rêverie, sans une sorte de noble insouciance.

Et c'est bien ainsi que l'entendait Ruskin lui-même, lorsqu'il maudissait le *struggle for life,* reprochait aux usines de souiller le sol et de troubler le ciel, regrettait la substitution des chemins de fer aux diligences, constatait ironiquement que le télégraphe et le téléphone n'empêchent pas les mauvaises nouvelles d'être de mauvaises nouvelles, et accablait de splendides anathèmes les gens qui ne songent qu'à augmenter leur avoir. L'homme d'affaires est dupe ici-bas de ses convoitises. « Pour s'offrir tout le luxe de la santé, il ruine sa santé ; pour se réserver les joies de l'esprit, il perd son esprit, et ce que le millionnaire appelle plaisamment gagner sa vie, c'est en réalité gagner à grand'peine et à pas fatigués la vieillesse et la mort (1). »

Ruskin rompt donc des lances avec le milieu social qui l'entoure. Il se présente sous les traits d'une exception. Il est de ceux qui veulent *réagir* contre la dévorante activité de l'industrie contemporaine. Certaines de ces idées côtoient le socialisme ou font penser à ce *Royaume d'Utopie*, dont un autre Anglo-Saxon, Thomas Morus, élaborait avant lui les constitutions imaginaires.

(1) *Ruskin et la religion de la Beauté*, p. 291.

Cet homme qui, pourvu d'une chaire à Oxford, donnait sa démission pour protester contre la vivisection récemment introduite, qui rêvait, sous le nom de *Saint-George's Guild*, l'organisation d'une grande communauté agricole, qui voyageait en chaise de poste pour ne pas faire gagner les chemins de fer « inesthétiques », qui installait dans le Westmoreland un ouvroir où trente femmes devaient filer *au rouet*, qui fondait à Laxey, dans l'île de Man, un atelier *sans machines à vapeur* pour tisser la laine des *moutons noirs* et obtenir ainsi du drap noir sans teinture; cet homme qui estimait qu'on doit apprendre à dessiner aux enfants plutôt que de leur apprendre à écrire, qui demandait la frappe de beaux doublons d'or pur portant sur une face l'archange saint Michel et sur l'autre une branche de roses des Alpes, qui souhaitait de voir les philanthropes s'habiller de pourpre et d'or et recommandait de vêtir les soldats de noir, comme le bourreau, qui enfin attendait de la « faculté d'admiration » la solution de toutes les questions sociales, — n'offre pas, au premier abord, le type d'un esprit bien équilibré. Mais, quand on l'examine de près, on constate deux choses : d'abord, que Ruskin, suivant un usage fréquent chez ses compatriotes, exagère à dessein son excentricité naturelle pour mieux faire entrer dans la cervelle de ses disciples les « clous » qu'il a résolu d'y enfoncer; ensuite, que, même dans sa haine pour le progrès moderne et l'essor industriel, notre amant du Beau fait preuve, au plus haut degré, d'idées et de tendances anglo-saxonnes. C'est ce que nous voudrions prouver sommairement. Pour cela, il faudrait reprendre la question d'un peu haut et envisager dans quelles conditions spéciales, très différentes de celles qui présidaient à l'épanouissement artistique des autres races, l'Anglo-Saxon a fini par se hausser à l'idée de l'art.

La naissance de l'art, dans les sociétés méditerranéennes, et plus spécialement en Grèce et en Italie, a été un fait spontané. Il ne faut pas, comme le font les critiques superficiels, mettre la chose sur le compte du « ciel bleu » et de la « transparence de l'air ». Bien des régions où le ciel est bleu et l'air pur n'ont ja-

mais produit d'artistes. Il ne faut pas non plus, à l'instar de Ruskin lui-même, attribuer ce développement du sens esthétique à la présence des montagnes (1). La montagne a pu agir, mais autrement que ne le croit Ruskin. Il faut, pour produire des artistes, un certain concours de révolutions économiques et de coïncidences sociales. Les peuples généralement connus sous le nom de Méridionaux, c'est-à-dire, pour spécifier, les riverains de la Méditerranée septentrionale, se sont trouvés tout naturellement dans ces conditions. Vie facile, appuyée en grande partie sur des productions arborescentes dont la récolte coûte peu d'efforts; sobriété diminuant les besoins; petit commerce maritime multipliant les échanges d'idées entre les hommes, sans absorber cependant, comme en Phénicie ou à Carthage, toutes les forces vives de la société; enrichissement d'une classe intelligente de citoyens, mise à même de comprendre et de protéger les manifestations de l'art autour d'eux : rien de tout cela ne doit être perdu de vue quand on analyse les origines de l'art en Grèce. Le ciel bleu intervient, si l'on veut, en ce sens qu'il facilite la vie en plein air dans les rues, les longues conversations sur les portes ou dans les places publiques, ou encore les fêtes qui se déroulent autour des temples de la cité. Aujourd'hui encore, il s'opère en Grèce une vaste poussée intellectuelle; et, malgré tant de causes de décadence artistique, combien d'Italiens apprennent à jouer de la mandoline comme d'autres apprennent à parler ou à marcher? Dans ces pays-là, *l'art est dans l'air*. Tantôt cet art s'élève à la gloire, tantôt il reste au-dessous, mais le « feu sacré », en définitive, ne s'éteint jamais.

Bien différent, à ce point de vue, s'est trouvé le sort des races à formation particulariste. Le type pur et ancien du Saxon,

(1) « Toute philosophie reellement complète se demandera si l'histoire des sommets de la terre n'est pas intimement liée à l'histoire des sommets de la pensée, si l'on peut justement refuser d'attribuer aux spectacles montagneux quelque part de ce qui donna aux Grecs et aux Italiens leur rôle de conducteurs intellectuels parmi les nations de l'Europe. Elle notera, par exemple, « qu'il n'y a pas un seul coin de terre de chacune de ces deux contrées dont on n'aperçoive pas des montagnes : presque toujours celles-ci forment le trait principal du paysage. » (Résumé et cité par Robert de la Sizeranne; *Ruskin*, p. 197.)

c'est le cultivateur isolé, gaillard énergique, mais fruste, patient, mais lourd, consacrant des efforts obstinés au solitaire labeur de l'agriculture. De bonne heure, l'esprit de ce paysan est tourné vers les choses pratiques, positives; et, avant l'action de hautes influences intellectuelles, il reste enseveli, — extérieurement du moins, car sa vie intérieure est parfois intense, — dans une sorte de matérialisme grossier. L'existence, chez lui, est dure et modeste; les loisirs font défaut, le commerce est rare, l'esprit ne s'affine pas par le frottement mutuel des cervelles; la recherche exclusive du solide nuit au culte de l'idéal; enfin l'aristocratie n'apparaît que sous la forme de guerriers étrangers, organisateurs d'émigrations armées, que l'on suit accidentellement pour se transporter d'une région à une autre, mais qu'on tient à l'écart le plus obstinément possible une fois qu'on s'est incrusté dans le sol. Le paysan romain d'avant Caton donne un peu l'idée, au point de vue intellectuel, du paysan saxon des premiers siècles, avec cette différence que ce dernier, plus indépendant et plus « sauvage » pour ainsi dire, constitue un terrain moins propice encore à la culture artistique.

Mais ce paysan est un laborieux, et les laborieux s'enrichissent. Or, l'avènement de la richesse, dans une société, détermine forcément l'apparition du luxe. Si le luxe existe déjà chez d'autres peuples, on le leur emprunte, et si ces autres peuples comptent des objets d'art parmi leurs richesses, on leur emprunte, *à titre d'objets de luxe*, ces objets d'art. C'est ainsi que la peinture, en particulier, s'est introduite en Angleterre, comme elle s'est introduite chez les Romains. En même temps, les esprits les plus affinés s'efforcent de comprendre et d'imiter ces œuvres. Cet effort sera d'autant plus grand et plus persévérant que ce peuple aura été formé à un travail plus intense. Comme on défrichait les forêts, on défrichera le domaine esthétique. Un monde nouveau, éblouissant, séduisant, s'offre au particulariste lourdaud et ahuri, mais pénétré d'une volonté tenace. « Ce que possèdent ces Méridionaux, se dit-il, pourquoi ne le posséderai-je pas? Ils ont pour eux leur milieu enchanté, leur éducation riante, les spectacles et les scènes qui les entourent. J'ai pour moi l'argent

et l'obstination. Ils sont nés artistes, je le deviendrai. En avant. »

Et le particulariste travaille, travaille. Il commence, bien entendu, par concevoir la beauté dans les choses les plus matérielles, les plus palpables, dans celles qui le touchent de plus près. Amoureux du *home*, il cherche à l'embellir ; et qu'est-ce que l'*embellissement*, sinon le premier acte de foi à la « religion de la Beauté »? C'est avec des meubles perfectionnés, des lavabos hygiéniques, des water-closets bien entendus, des tubs, des douches et des *nurseries* qu'il compose ses premiers poèmes, poèmes d'organisation domestique, d'installation confortable au foyer. Mais, autour de ce foyer, règne la campagne. Cette campagne, ses ancêtres n'y ont vu, pendant bien longtemps, qu'une source inépuisable de récoltes, une mine de blé, de légumes, de fourrages. A la longue, une fois la vie matérielle assurée, on finit par trouver des charmes à la disposition des arbres et des sentiers ; on a plus de loisirs pour relever la tête et voir si la colline, dans l'horizon, trace des courbes pittoresques, — question que cent générations, peut-être, n'ont jamais songé à se poser. Après la poésie du *home* naît la poésie du *paysage*. Dans ce *home*, enfin, dans ce paysage, s'ébattent des enfants bien musclés, aux joues rougeaudes, espoir de la famille. Leurs jeux aussi, aux yeux des parents, revêtent un aspect poétique ; et plus tard, lorsque des Anglo-Saxons s'essaieront à manier le pinceau, ils peindront avec amour, comme Lawrence, des portraits d'enfants (1).

En attendant, comme nous l'avons dit, les premiers peintres anglais un peu connus paraissent, en quelque sorte, plus ou moins *détachés de l'Angleterre*, et se meuvent dans une autre sphère d'attraction. Il est généralement admis que le plus grand peintre de l'Angleterre est Reynolds, qui vivait au dix-huitième siècle. Or, lorsqu'on parcourt la vie de Reynolds, on constate certains traits curieux, qui ne peuvent laisser indifférent l'observateur des faits

(1) Nous n'avons, personnellement, aucune prétention de nous connaître en peinture. Nous nous rappelons toutefois un tableau de Reynolds, que nous vîmes au musée de Montpellier. Ce tableau représente une petite fille en chemise, à genoux sur son lit, et récitant sa prière. C'est une des cinq ou six toiles qui nous a le plus frappé dans ce musée, assez estimé, paraît-il.

sociaux. En premier lieu, Reynolds naît près de Plymouth, un des ports qui regardent la France. Secondement, il étudie chez les Jésuites, ce qui n'est pas, à cette époque, très anglo-saxon. Il est enthousiaste de Raphaël et voyage longuement en Italie, aux frais du futur amiral Kepper, c'est-à-dire sous le patronage d'un de ces Anglais d'élite, déjà très dégrossis et influencés par *l'air de la cour*. Tout cela montre de quels secours extérieurs l'Anglo-Saxon avait besoin pour se hisser aux sommets de l'art. Maintenant voici d'autres traits plus locaux. Reynolds est un travailleur acharné. Sa vie se passe en des études continuelles. Il a ramassé, au cours de ses voyages, une collection variée de tableaux, de dessins, de gravures, dont il s'environne, *afin de s'inspirer*. C'est seulement à force de retoucher ses portraits qu'il atteint à la ressemblance. Enfin, malgré toute sa bonne volonté, voilà que les critiques l'accusent de dessiner médiocrement. Ce laborieux manque, en définitive, du « je ne sais quoi » dont un Florentin quelconque aurait fait preuve en se jouant. Cet insulaire a eu beau s'éprendre de Raphaël, il n'a pu, malgré sa tension d'esprit, s'élever à l'art parfait d'un seul bond.

Mais l'Anglais, quand il a une idée en tête, ne se décourage pas. Du moment qu'il *veut* peindre, il peindra, et tout d'abord il exécutera des prodiges d'*application* pour *comprendre* les modèles existants. M. Robert de la Sizeranne nous fait assister à une promenade matinale qu'il fit à Florence, dans l'église Santa-Maria Novella, où sont d'admirables fresques de Memmi et de Gaddi : « Je marchais depuis quelque temps... lorsqu'en approchant de la chapelle des Espagnols, j'entendis naître et croître un léger bruit de paroles, de lecture... comme de prière. Avais-je été devancé? Déjà j'entrevoyais dans l'ombre lumineuse des silhouettes de jeunes femmes au profil giottesque, aux chapeaux canotiers, aux voilettes blanches, aux mains pleines de mimosas. Elles étaient serrées les unes contre les autres devant le *Triomphe de saint Thomas d'Aquin*. L'une d'elles lisait.... »

Elle lisait trois vers latins !

« Puis la voix reprenait un texte anglais....

« Longtemps elle lut ainsi, passant des aperçus les plus élo-

quents sur le rôle de la discipline dans la pensée humaine aux remarques les plus minutieuses sur les doigts ou les cheveux de tel personnage de la fresque, notant les repeints, étudiant les airs de têtes, les plis des robes, opposant l'attitude calme de la Rhétorique aux gestes outrés des gens des rues de Florence « qui font des lèvres de leurs doigts et espèrent sottement arracher par leurs vociférations ce qu'ils désirent des hommes ou de Dieu.

« L'auditoire écoutait, recueilli, manœuvrant avec la ponctualité d'un peloton prussien pour se porter en face de telle ou telle figure, suivant les indications du mince livre rouge et or. Parfois le ton s'élevait jusqu'à l'invocation (1) ».

II

Ce livre était l'œuvre de Ruskin. Les jeunes *misses* en canotiers avaient besoin qu'on leur épelât l'alphabet de l'art, mais, une fois mises sur le droit chemin, elles « piochaient » consciencieusement leur fresque. Le chef-d'œuvre de Ruskin, *Modern Painters*, répond admirablement à ce besoin d'analyse. Ruskin est le guide rêvé, Ruskin est le grand fouilleur, le grand analyste, qui pousse au besoin la compréhension du beau jusqu'à l'outrance; et voilà pourquoi ses indications sont suivies avec tant d'amour. Mais ce n'est pas un guide qui dispense de tout effort le touriste, c'est un guide qui fait travailler. L'effort! encore l'effort! voilà son refrain.

Il ne l'aime pas dans l'industrie, soit! mais il le transporte dans le domaine esthétique. Écoutons-le donnant des conseils aux peintres : « Ce doit être une règle pour tout peintre de ne jamais laisser un tableau quitter son chevalet tant qu'il est encore susceptible de progrès, ou tant qu'on peut y mettre une pensée de plus. L'aspect général est souvent parfait et charmeur et ne

(1) Robert de la Sizeranne, *Ruskin*, p. 3.

peut être poussé plus loin, alors que les détails sont encore complètement imparfaits et défectueux. Il est peut-être difficile, c'est peut-être la tâche la plus difficile de l'art de compléter ces détails sans compromettre l'effet d'ensemble; mais tant que l'artiste ne l'a pas fait, son art est incomplet et son tableau inachevé... » « S'adressant spécialement au paysagiste, Ruskin poursuit : « Encore moins l'excuserons-nous si, renonçant à imiter la nature dans son minutieux travail, il ne la suit que dans ses heures de repos, *sans observer ce qu'elle a fait pour le gagner*. Après qu'elle a dépensé des siècles pour faire croître la forêt, pour tracer le cours du fleuve, pour modeler la montagne, elle triomphe sur son œuvre, en toute liberté d'esprit, en jouant avec un rayon qui brille ou un nuage qui flotte; mais le peintre doit passer *par les mêmes peines* s'il veut se donner la même récréation. Qu'il ciselle son rocher consciencieusement, qu'il enfeuille délicatement sa forêt, et ensuite nous lui permettrons ses divertissements d'ombre et de lumière, et nous l'en remercierons : mais nous ne voulons pas qu'il nous donne le jeu avant la leçon (1). »

En un mot, l'Italien arrive à l'art d'*emblée*, en chantant et en dansant pour ainsi dire; l'Anglais y arrive par le *détail*, par l'*effort*, par l'analyse extraordinairement poussée des modèles. Une chose qui frappe M. Robert de la Sizeranne, chez les peintres animaliers de l'Angleterre, c'est *l'intensité de l'expression*. Quand un Anglais peint un chien, ce chien est beaucoup plus chien que ses congénères des toiles continentales. Il est *plus chien qu'il n'est nécessaire!* La « nature » est serrée d'excessivement près, au prix d'un très grand labeur. Or, cette intensité d'expression, d'abord appliquée aux animaux, commence à l'être aux hommes. Une autre remarque du critique français est que les peintres anglais n'ont pas ce sens de l'*ordonnance* classique dont les Italiens ont donné de si merveilleux exemples. *Ils voient par morceaux détachés*. « Chaque personnage est peint dans la pose la plus convenable, avec les détails qui lui appartiennent le mieux, mais sans égard à la place qu'il occupera

(1) *Ruskin, et la religion de la Beauté*. Cité par Robert de la Sizeranne, p. 26-28.

dans l'ensemble de la composition. On les dirait faits l'un après l'autre et réunis un peu au hasard, *conservant chacun leur individualité, comme de vrais et bons Anglais* qu'ils sont, se suffisant à eux-mêmes en vertu du *self help* qui régit toute la nation, et surtout se gardant de sacrifier rien de leur richesse de détail à la collectivité (1). »

Et l'auteur de la *Peinture anglaise contemporaine* cite un tableau de M. Orchardson où l'on l'on voit un personnage placé assez loin à droite, un groupe placé assez loin à gauche, et où le point central, celui vers lequel se dirige tout d'abord le regard, est occupé par une tasse de thé!

Autre observation du même auteur. Le peintre anglais s'efforce, en général, de choisir *des scènes intéressantes par elles-mêmes*, des scènes qui provoquent la curiosité, la réflexion, le rire ou les larmes, indépendamment de la perfection technique avec laquelle est fait le tableau. Voilà qui caractérise encore assez bien notre travailleur anglo-saxon, pratique et réfléchi, en même temps que peu sensible encore à la beauté plastique pure et simple, sans signification ni expression déterminée. C'est l'enfant studieux qui aime à voir une légende sous l'image, pour comprendre *ce qu'elle veut dire*. L'Italien n'a pas besoin de cela. Tel peintre, au delà des Alpes, brossera une belle figure sans trop savoir s'il en fera, après coup, une sainte ou une femme légère. Il suffit que ce soit bien peint (2).

Naturellement, un genre de peinture qui plaît à l'Anglais, c'est le paysage. Il l'aime, mais en y mettant de la précision, en soignant les brins d'herbes et les feuilles d'arbres, ces « feuilles d'arbres » auxquelles Ruskin consacrait un jour une conférence. Le ruskinien professe, comme chez nous le lamartinien, l'amour passionné de la nature, mais il la voit assez souvent sous un angle particulier. Sa contemplation est analytique et

(1) *La Peinture anglaise contemporaine*, p. 225.

(2) Comme type de tableau à intention, en même temps qu'original, citons celui de Blake, observé par M. de la Sizeranne à la *National Gallery*, et qui représente Pitt sous la forme d'un ange, en robe vert et or, conduisant à travers les nuées le Parlement anglais représenté sous les apparences d'un monstre décrit dans le livre de Job.

non synthétique. Il est réaliste, mais d'un réalisme *vrai*, dégagé de tout système, et sans compromission avec le faux réalisme, qui est l'idéalisme du laid. En architecture, il s'éprendra plus facilement de l'art ogival que de l'art classique. La profusion même des ornements admise par le gothique suffirait à le séduire, si le symbolisme de chaque partie de l'édifice ne plaisait déjà à son esprit curieux et chercheur (1).

Cet ensemble de dispositions ne se prêtait pas mal au succès de la « campagne préraphaélite », qui avait pour but, comme on le sait, de relever dans l'estime des contemporains les peintres des quatorzième et quinzième siècles, qui, moins techniquement parfaits que Raphël, avaient mis dans leurs tableaux, grâce aux tâtonnements de la peinture à cette époque, je ne sais quoi de gracieux, d'enfantin, de naïvement minutieux, de poétiquement gauche. Cette gaucherie expressive, qui a son charme, était accessible au public anglais. D'Angleterre, le courant a passé chez nous, et nos symbolistes s'y sont jetés avec joie. C'est d'alors que date la nouvelle vogue de Pérugin, de Fra Angelico, de Botticelli. Fait à noter : c'est un Italien, Gabriel Rossetti, qui dirigeait la campagne. Né dans les Abruzzes, fils

(1) A défaut de larges citations, voici quelques lignes de Ruskin décrivant un paysage dans le Jura :

« Il y avait là l'anémone des bois, étoile par étoile, s'achevant à tout moment en nébuleuses, et il y avait les oxalis, troupes par troupes, comme les processions virginales du mois de Marie. Les sombres fentes verticales du calcaire étaient bouchées par ces fleurs comme par une neige épaisse et bordée de lierre, sur ses arêtes, — d'un lierre léger et adorable *comme de la vigne;* de temps en temps un jaillissement bleu de violettes; aux endroits ensoleillés, les clochettes des primevères; sur le terrain le plus découvert, la vesce, la consoude, et le bois-gentil, et les petits bourgeons de saphir de la *Polygala Alpina*, et *la fraise sauvage*, — *juste, une fleur ou deux* — tout cela noyé dans le velouté doré d'une mousse épaisse, chaude et couleur d'ambre. J'arrivai à ce moment sur le bord du ravin; le murmure solennel de ses eaux monta soudainement d'au-dessous de moi, mêlé au chant des grives dans les branches des pins. Sur le côté opposé de la vallée, fermée tout le long comme par un mur de gris rochers de calcaire, il y avait un faucon, qui s'envolait lentement de leurs sommets, les touchant presque de ses ailes, *avec les ombres projetées d'en haut par les pins, vacillant sur son plumage.* Il avait une profondeur de cent brasses sous la poitrine; les courants de la verte rivière glissaient et brillaient vertigineusement au-dessous de lui, *les globes d'écume de l'eau courant dans le même sens que le vol de l'oiseau.* »

Cela est-il assez « vu » ?

(*Ruskin ou la Religion de la Beauté*, p. 128.)

d'un conservateur du musée de Naples, Rossetti s'était vu forcé, à la suite d'événements politiques, de chercher un asile en Angleterre. Son association avec Holman Hunt et John Millais fut le point de départ d'une révolution artistique. L'Italie, là encore, jouait le rôle du levain qui fait fermenter la pâte. Mais ces derniers services rendus à l'art par la patrie de Léon X ne l'empêchent pas, on le sait, d'être maintenant reléguée au second plan au point de vue de la célébrité artistique. Les pinceaux, sans doute, ne chôment pas au delà des Alpes; mais les « grands noms » naissent maintenant plus près du Nord.

La France, pour le moment, semble avoir succédé à l'Italie dans la primauté picturale. Ses « Salons » attirent une foule de peintres étrangers. Ses maîtres font école, et ces écoles se prolongent dans les pays étrangers. Notre exportation, en ce qui concerne les tableaux, statues, objets d'art, demeure relativement florissante; mais sommes-nous sûrs que ce sera encore pour longtemps? Nous causions l'autre jour avec un vieux peintre espagnol, devenu français par un long séjour dans notre pays, et dont les toiles figurent, depuis de longues années, aux « Salons » parisiens. Ce peintre, qui a pour spécialité les moutons, et qui représente avec talent ces animaux dans toutes les phases de leur rustique existence, nous disait que, pendant longtemps, des Américains lui avaient acheté ses tableaux. Maintenant, les affaires périclitent. Le mouton ne s'exporte presque plus. Pourquoi cela? Parce que de jeunes artistes yankees sont venus étudier en France, et que, de retour dans leur pays, ils commencent, eux aussi, à produire « du mouton ». Cette conversation, quoique isolée, nous paraît instructive, car il est clair que le phénomène dont se plaint notre animalier doit faire, dans le monde des peintres parisiens, d'autres victimes que lui.

L'Angleterre, moins absorbée que les États-Unis par la mise en valeur de terres neuves, est encore plus avancée sous le rapport de l'éducation artistique. Les deux ouvrages de M. Robert de la Sizeranne sont pleins de faits qui le prouvent, et nous y renvoyons ceux qui tiendraient à les contrôler. L'enthousiasme soulevé par la publication des livres de Ruskin atteste à lui tout

seul le *désir intense*, violent, avec lequel l'Anglais contemporain s'efforce de s'assimiler toutes les délicatesses de l'art. Il y a des cénacles ruskiniens, des fondations ruskiniennes, des sociétés de lecture ruskiniennes, des *Birthday Books* ruskiniens. On faisait des pèlerinages chez Ruskin. Un mot de Ruskin, proféré en conversation, poussait nombre d'artistes à s'adonner à tel ou telle variété picturale, et l'exposition de l'année suivante se ressentait du mot de Ruskin. Ses livres, étranges et subtils (1), se tiraient, quoique vendus très cher, à des dizaines de mille exemplaires, et les cent mille francs par an qu'en retirait l'auteur étaient immédiatement employés à subventionner les œuvres esthético-sociales fondées par lui; car Ruskin, en bon Anglo-Saxon, n'était pas seulement un homme de tête, mais un homme d'action. A l'initiative de la pensée, qui est fréquente en France, se joignait chez lui l'initiative pratique, ce qui est beaucoup plus rare de ce côté du détroit.

Tout fait donc prévoir que l'art français, d'ici à quelque temps, trouvera, dans l'art anglais, une vigoureuse concurrence. Nos rivaux britanniques n'ont pas encore acquis toute la souplesse nécessaire au combat, mais leurs ressources augmentent d'heure en heure. A travers les rêveries de Ruskin, on sent, selon le mot de M. de la Sizeranne, « la volonté du lutteur qui veut porter coup ». Ce lutteur nous bat déjà sur bien des champs de bataille. Gare à notre École des Beaux-Arts, le jour où, les muscles fortifiés, dressé à une gymnastique nouvelle, il voudra nous disputer la palme que nous avons ravie nous-mêmes aux Florentins, aux Vénitiens et aux Romains affaiblis.

G. d'Azambuja.

(1) Les titres de ces ouvrages sont des plus curieux : *Les sept lampes de l'architecture. Sésame et les lys, Les pierres de Venise, Præterita, Deucalion, La reine de l'air, Munera pulveris, La mesnie de l'Amour, La couronne d'olivier sauvage, Aratra Pentelici, Ariadne florentina, Hortus inclusus, Sur le vieux chemin, Nos pères nous ont dit....., Fors clarigera, Notes sur la construction des bergeries.* — Ce dernier titre, où s'attrapèrent des éleveurs, paraît-il, recouvre des réflexions sur les « bergeries morales ».

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE [1]

XII

LA RÉGION DE LA PETITE CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE. — LE TYPE LORRAIN. (*Suite et fin.*)

Dans notre précédent article, nous avons tracé les premiers traits qui donnent à la physionomie du Lorrain un caractère si particulier. La nature du sol forestier et sa faible fertilité ont fait prédominer le type du *petit paysan;* d'autre part, le développement de la forêt et des gisements métallifères a créé le type du *paysan-bûcheron* et du *paysan-mineur*.

Mais ce petit paysan ne s'appuie pas seulement sur l'exploitation forestière, et sur l'exploitation minière, il s'appuie encore et surtout sur la fabrication : c'est peut-être en Lorraine que le type du *paysan-fabricant* est le plus répandu. Et l'on va voir quelle influence décisive cet élément nouveau a exercé sur la race tout entière.

I

Jetez les yeux sur une carte de la France industrielle et vous constaterez, à première vue, à quel point la fabrication est déve-

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896; février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1897.

loppée dans la région de l'Est. Sur la carte de Vidal-Lablache, par exemple, où les centres industriels sont teintés en rose, cette teinte forme, dans l'Est, une grande tache, qui s'étend, du Nord au Sud, depuis Longwy jusqu'à Besançon.

Il est vrai qu'il existe aussi des groupes industriels importants dans le Centre et le Midi de la France, pour ne parler que des régions que nous connaissons déjà (1). Mais il importe de les distinguer avec soin de ceux de l'Est, car ils n'ont pas développé les mêmes conséquences sociales.

Les principaux groupes industriels du Centre et du Midi se sont formés autour des bassins houillers de Blanzy, de Commentry, de Saint-Étienne, de Saint-Aubin et d'Alais : *ils ont donc été créés par la houille.*

Il résulte, de cette origine, deux conséquences importantes :

D'abord ces groupes industriels sont de *formation récente,* comme l'exploitation de la houille elle-même. Ils n'ont donc pas influencé le type social originaire, traditionnel; leur action est encore trop nouvelle.

Ensuite, ces groupes sont surtout caractérisés par le type de *la fabrication en grands ateliers agglomérés:* dans les usines actionnées par la houille, on a intérêt à se placer le plus possible à proximité de la mine qui fournit la force motrice. Ces groupes industriels sont donc comme des *oasis isolées du reste de la population*, bien à part, ayant d'autres intérêts, d'autres idées, d'autres habitudes; agglomérés dans de grands centres ouvriers, ils sont décidément séparés de la population rurale, qui reste essentiellement pastorale et agricole : l'élément industriel est simplement surajouté, par le fait d'une circonstance fortuite et récente. Il y a donc superposition de deux éléments et non compénétration.

Dans l'Est, au contraire, la compénétration de la culture et de la fabrication est non seulement réelle, mais elle est profonde et, qui plus est, très ancienne. A vrai dire, ces deux genres de

(1) Nous parlerons plus tard du Nord et de sa fabrication.

travaux se sont développés simultanément et concurremment depuis une époque très reculée. Si bien, qu'il est souvent difficile de dire si une famille se rattache davantage à la culture, ou à l'industrie : on est, *à la fois,* paysan et fabricant.

Comment une combinaison aussi intime a-t-elle pu se faire?

Cela tient à trois circonstances qui se sont manifestées en Lorraine, plus que partout ailleurs, et depuis une époque très ancienne :

1° *En Lorraine, la Fabrication en petit atelier est un type commun.*

C'est qu'ici ce n'est pas la houille qui a amené le développement de la fabrication; le calorique et la force motrice sont le plus souvent empruntés à des agents naturels infiniment moins puissants que la machine à vapeur; ils furent fournis, pendant des siècles, par le bois des forêts, que nous avons vues si nombreuses, et par les cours d'eau, que forment en abondance ces pentes boisées. Les ouvriers n'étaient donc pas agglomérés dans de grands centres industriels, parce que la force dont chaque atelier disposait était trop petite. L'atelier conservait le caractère rural et l'ouvrier pouvait rester en même temps paysan, plus ou moins.

2° *En Lorraine, la Fabrication en Fabrique collective est un type commun.*

On appelle « Fabrique collective », en Science sociale, cette forme d'industrie dans laquelle le patron, qui est plutôt un commerçant qu'un fabricant, centralise les produits fabriqués pour son compte par une population ouvrière travaillant le plus souvent dans ses foyers domestiques.

Le type de la fabrique collective n'est guère possible que pour les produits de petite dimension, faciles à transporter à l'état de matière première, puis à l'état d'objet fabriqué, de l'atelier central à l'atelier domestique, et inversement, et pour les produits adaptés au travail à la main, qui peuvent, par là même, être fabriqués à domicile.

Ainsi que nous allons le voir, la fabrication, dans l'Est, comprend une foule de petits objets en bois et en fer que l'on façonne

à la main, par exemple au moyen du tour, ou par l'opération du limage. Ce sont là des travaux qui se prêtent particulièrement au régime de la fabrique collective.

Or la fabrique collective, précisément parce qu'elle n'agglomère pas la population ouvrière dans de grandes usines, mais qu'elle la maintient au contraire dispersée dans ses foyers et souvent à d'assez grandes distances, favorise l'alliance des travaux industriels et des travaux agricoles. Elle la favorise encore plus que le petit atelier actionné par le bois ou par l'eau, parce qu'elle sait tirer parti, même du travail à la main, en concentrant les produits : on est ainsi indépendant de la force motrice elle-même.

3° *En Lorraine, la Fabrication est essentiellement éparse.* Nous ne rencontrons pas ici, comme dans les régions houillères, la séparation nette entre les centres agricoles et les centres industriels. Par suite des conditions que nous venons de dire, ces deux formes de travail se compénètrent partout, elles se juxtaposent sur toute la surface du pays. Partout, on rencontre le type du paysan-bûcheron, ou du paysan-mineur, ou du paysan-fabricant. Je l'ai dit et je le répète, c'est cette combinaison si profonde et si générale qui est le trait caractéristique du Lorrain, et qui, seule, explique à fond sa physionomie sociale.

M. Léonce de Lavergne fixe bien, en peu de mots, le caractère rural de cette région du Nord-Est cependant si industrielle : « *Peu de villes*, beaucoup de forêts, mais une population industrieuse, qui rachète par son travail les défauts du sol natal (1). » Voilà, n'est-ce pas, un type bien différent des grandes agglomérations urbaines que produit l'industrie actionnée par la houille?

Les divers groupes de fabrications qui dominent en Lorraine, peuvent se ramener à trois principaux. Les deux premiers utilisent, comme matière première, les grands produits naturels de la Lorraine, le bois et le fer; le troisième comprend les fabrications

(1) *Économie rurale de la France*, p. 119.

diverses qui découlent, par voie de conséquence, des deux précédentes.

1° *Fabrications ayant pour objet le façonnage du bois.*

Le bois donne lieu, naturellement, à de nombreuses fabrications. C'est un fait connu que la fabrication prend un grand développement dans le voisinage des forêts. La Forêt Noire, par exemple, est célèbre par la fabrication des pendules en bois, qui occupent une grande partie de la population. Il en est de même dans le voisinage des forêts vosgiennes. Ainsi, dans les environs de la petite ville de Gérardmer, on tourne en mille objets divers le bois de hêtre des forêts voisines; on fabrique notamment des ustensiles de ménage. Raon-l'Étape est le siège principal d'une industrie nouvelle, celle de la fabrication du papier de bois de tremble, dont le produit annuel dépasse trois millions de francs. Les industries les plus communes, les plus à la portée des familles sont celles de sabotiers, de cuveliers, de boisseliers, de tonneliers, d'échalassiers, de tourneurs, de tamisiers, de scieurs de long, enfin la fabrication des jouets, des ustensiles de ménage et de ces mille petits objets que l'on vend aux étrangers de passage. On voit avec quelle facilité ces diverses fabrications se prêtent au travail à la main, soit en petit atelier, soit en fabrique collective.

La boissellerie et la fabrication des sabots sont surtout répandues dans les arrondissements de Mirecourt et de Saint-Dié, où elles occupent un grand nombre d'ouvriers. Mirecourt est renommé aussi pour sa fabrication d'instruments de musique, orgues, pianos, serinettes, instruments à cordes.

Ce groupe de fabrication est également très développé sur le plateau lorrain; dans certaines parties, où la forêt a été mieux conservée, il est aussi prospère que dans la région vosgienne. « Tout le pays des côtes de la Meuse vit de la forêt. La plupart des industries qui traitent la matière ligneuse y fleurissent. Elles se sont établies surtout au pied des côtes et de préférence au bord de la Meuse, dont elles captent la force hydraulique (1). Les scieries débitent principalement du chêne (70 p. 100),

(1) Scieries à Ancemont, Dun, Saint-Mihiel, Verdun.

qu'elles exportent, quoique la concurrence du chêne introduit de l'étranger leur fasse tort. C'est encore le chêne qui alimente la fabrication du bois de brosse, très active le long de la Meuse, à Commercy, à Dieue, à Dun et dans les vallons latéraux, à Ligneville, à Ranzières, à Rupt-en-Wœvre. Plusieurs localités sont sises au milieu des bois ou dans des combes : Dompierre-aux-Bois, petit village de 272 âmes, est un des centres les plus renommés de la saboterie : il en livre 45.000 paires par an taillés dans les chutes du hêtre; un homme en confectionne dix ou douze paires par jour à la main. Les habitants trouvent encore le temps de tourner des manches d'outils, comme leurs voisins de Lamorville et de Seuzey. Sommedieue, près des sources de la Dieue, est devenue une bourgade importante, grâce à ses fabrications de meubles et d'articles de bureau. Quelques produits nouveaux ont contribué à la fortune de Sommedieue : c'est la chaise en bois courbé, dont l'Autriche jusqu'alors avait le monopole; ce sont les jantes de roues en hêtre courbé, jusqu'à présent venues des États-Unis (1). »

Voilà donc un premier groupe d'industries dont la matière première est non seulement répandue sur presque toute la surface du pays, mais a, de plus, l'avantage de se renouveler d'elle-même.

2° *Fabrications ayant pour objet le façonnage du fer.*

Nous avons dit que le minerai de fer était abondant en Lorraine et qu'on l'exploitait depuis une antiquité reculée. De nombreuses industries ayant pour objet le façonnage du fer ont donc été créées un peu partout. Dans le seul département des Vosges, les principaux centres sont : pour les forges : Bains, Clerjus, Semouse, Rasey, Droiteval, Darney; pour les fonderies : Épinal, Bru, Saint-Dié, Raon-l'Étape, Rosières, Martinvelle, Baudricourt; pour les fonderies de cloches : Robécourt, Urville, Martinvelle, Vrécourt; pour les clouteries : Épinal, Bains, Fontenay-le-Château, Grand, Chermisey; pour la quincaillerie : Nomexy, Saint-Dié, Faymont, Thillot, Bussang, Val d'Ajol, Châtenois, Liffol-le-

(1) B. Auerbach, *Le Plateau lorrain*, p. 132.

Grand, Rocourt. Les centres de coutellerie sont également très nombreux. On sait que la coutellerie et la quincaillerie, qui comprend une multitude de petits articles, se prêtent particulièrement au petit atelier et à la fabrique collective.

L'industrie métallurgique est fort ancienne en Lorraine. « Dès le quinzième siècle, René, duc de Lorraine, et l'évêque de Verdun formèrent une société minière qui embrassait plusieurs prévôtés. Au seizième siècle, les hauts fourneaux et les forges sont en pleine activité ; à Tréverai, dès l'année 1500, ils fonctionnèrent avec succès, trouvant à leur portée le combustible alors indispensable et unique, le bois... Sous l'intelligente protection des Guises, Montiers fut un centre industriel : le duc possédait « forge à battre « et fourneau à fondre fer » ; en 1781, le fermier général de Lorraine paya encore d'une forte somme les forges de Montiers. Centres religieux au début, les localités qu'arrose la Saulx se sécularisèrent et se transformèrent en centres industriels. C'est ce qui advint à Écurey, qui commença par être une abbaye, dont les moines bâtirent une forge et donnèrent même le bon exemple à leurs frères de Montiers (1). »

Comme bon type de fabrication métallurgique, on peut citer les groupes de Briey et de Longwy. C'est l'abondance des bois qui en favorisa autrefois le développement. « Les ducs de Lorraine, imitant l'exemple des rois de France, encouragèrent et, pour mieux dire, contraignirent les propriétaires à élever des fourneaux. Aussi ces cantons miniers atteignirent une singulière prospérité : les seigneurs les plus qualifiés de la contrée, les comtes d'Hunolstein, les abbés d'Orval, installèrent des forges sur leurs domaines. A la veille de la Révolution, bien qu'on laissât les gisements en friche, 1.800.000 livres de fonte, 1.200.000 livres de fer sortaient des forges de Longuyon et de Lopigneux ; la manufacture d'armes de Longuyon traitait une partie de ce fer et déjà consommait de la houille. Actuellement, le groupe de Briey et Longwy témoigne d'une remarquable activité : outre que, depuis 1883, un bassin minier, puissant et

(1) Auerbach, *loc. cit*, p. 21, 35.

régulier, a été découvert dans la vallée de l'Orne, une révolution technique a provoqué un nouvel effort. La déphosphoration des fontes communes par le procédé Thomas Gilchrist, vulgarisé dès 1878, a facilité la fabrication de l'acier de qualité supérieure (1). »

3° *Fabrications diverses.*

Diverses fabrications se sont en outre développées, en Lorraine, soit pour utiliser le bois comme calorique, soit pour utiliser la force hydraulique, soit enfin pour utiliser la main-d'œuvre abondante, déjà dressée aux travaux industriels et insuffisamment occupée par la petite culture.

Parmi ces industries, celle du coton a une importance considérable; on compte 18.663 métiers à tisser et 460 broches. Les principaux centres de cette fabrication dans le département des Vosges sont : Fraize, Senones, Remiremont, Val d'Ajol, Épinal, Cornimont, Vagney, la Bresse, Saulxures, Nomexy, Saint-Maurice, Jarménil, etc. Signalons également la fabrication des toiles à Docelles, la Bresse, Deycimont, Neufchâteau, le Tholy, Gérardmer, etc.; l'industrie de la broderie, qui compte plus de 40.000 ouvrières dans les Vosges; l'industrie de la bonneterie dite des Vosges; l'imagerie d'Épinal provoquée à la fois par l'abondance du bois, qui sert à faire les clichés et par le voisinage des fonderies qui fournissent les caractères d'imprimerie; l'industrie de la verrerie, qui, autrefois se pratiquait au bois (on connaît la célébrité des « gentilshommes verriers » de l'Est); enfin de nombreuses papeteries qui utilisaient le bois comme calorique et la force hydraulique comme moteur, etc.

Parmi ces fabrications diverses, il faut signaler à part le tissage et la broderie, comme s'exerçant plus spécialement à domicile concurremment avec la culture.

La région de Gérardmer est un des nombreux centres de l'industrie du tissage et son caractère rural y est bien manifeste : « Aujourd'hui tout de monde est tisserand à Gérardmer... L'aspect de tout ce canton est ravissant; c'est moins un bourg qu'un

(1) Auerbach, *loc. cit.*, p. 209.

assemblage de maisons jetées sans ordre sur la montagne, chacune avec son enclos et sa fontaine... *Ce mélange d'agriculture et d'industrie se rencontre partout dans la montagne;* les moindres vallées fourmillent d'habitants (1). »

L'industrie de la broderie également est essentiellement domestique et elle fournit aux femmes insuffisamment occupées par la culture la ressource d'un travail accessoire. « La densité relative de la population a fait naître dans les Vosges une nouvelle branche de travail qui occupe une grande quantité d'ouvrières; M. le Dr Haxo, d'Épinal, évalue à 35.000 le nombre des femmes employées à la broderie dans ce seul département; les commandes leur viennent de Paris, de Nancy et de Saint-Quentin. Ces brodeuses sont arrivées à une grande habileté (2). » En 1855, la broderie des Vosges a obtenu la grande médaille d'honneur à l'exposition universelle de Paris. Le rapport du jury s'exprimait ainsi : « Au département des Vosges, véritable foyer de fabrication, dans lequel l'industrie de la broderie a organisé les premiers ateliers spéciaux et sérieux, et qui possède *dans presque toutes ses communes* (on voit à quel point cette industrie est éparse) les ouvrières les plus nombreuses et les plus habiles, le jury a voté collectivement, dans l'impossibilité de connaître les véritables producteurs, une grande médaille d'honneur. »

Le tableau comparatif de l'exportation et de l'importation montre bien que, si la culture est associée à l'industrie, cependant c'est cette dernière qui l'emporte. En effet, l'exportation comprend surtout des produits naturels ou fabriqués et l'importation des produits agricoles.

Le seul département des Vosges exporte surtout des bois, des fers, des tôles d'acier, des clous et pointes, des fers-blancs, des fils de fer, des ustensiles de fer battu, des instruments d'agriculture et de musique, de la quincaillerie, des calicots, des cotons filés, des broderies, des dentelles, de la bonneterie.

Ce même département importe au contraire des bestiaux, des graines, des vins et eaux-de-vie, des huiles, des cotons bruts, des

(1) R. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 148.
(2) *Ibid.*, p. 149.

fils, du minerai de fer (la fabrication dépasse l'extraction du minerai), de l'épicerie, des articles de mode, de bijouterie et environ 193.000 tonnes de houille. C'est cette nécessité de recourir à l'importation pour la houille, qui a maintenu presque jusqu'à nos jours, en Lorraine, la prédominance du petit atelier et de la fabrique collective, dont nous avons signalé l'importance sociale.

Le type commence à se dessiner : les Lorrains sont essentiellement de petits paysans qui trouvent des ressources, principales ou accessoires, dans la fabrication en petit atelier ou en fabrique collective.

Ce n'est donc plus sur l'art pastoral et sur la cueillette, mais sur la fabrication, *mise à la portée de tous*, que l'on s'appuie. Cette orientation nouvelle du travail a pour cause, ainsi que nous l'avons dit, l'abondance de la forêt et du minerai de fer.

Mais, pour connaître et expliquer un type social, il ne suffit pas de l'avoir étudié dans son Lieu et dans son Travail *actuels;* il faut, de plus, l'avoir observé dans son Lieu et dans son Travail *antérieurs,* car un type est le produit non seulement du présent mais du passé. Et le passé persiste toujours plus ou moins dans le présent.

Je signale ce problème historique, que je ne puis élucider ici, à ceux de nos lecteurs que l'histoire de la Lorraine pourrait intéresser. Mais j'attire spécialement leur attention sur les considérations suivantes :

1° *La Lorraine a surtout été peuplée par des Celtes-Belges et des Germains.* Cela semble résulter de l'abondance des noms de lieux à tournure germanique (1). Or la route de la Germanie était plus pauvre en herbe et en productions spontanées que celle du Danube; elle était plus parsemée de forêts, de landes et de marais. Aussi les populations qui empruntèrent cette route furent-elles contraintes à bonne heure de demander à la culture un supplément de ressources pour compenser, l'insuffisance de l'art

(1) V. La *Science sociale*, t. XXI, p. 68, 69, 529.

pastoral et de la cueillette. Elles étaient ainsi bien préparées au défrichement des forêts de l'Est.

De fait, les Belges sont demeurés jusqu'à nos jours des cultivateurs remarquables; les ouvriers belges fournissent la main-d'œuvre agricole à toutes nos provinces du Nord, et l'on connaît assez la réputation de la culture flamande, qui est essentiellement une culture maraîchère, c'est-à-dire, étymologiquement, une culture entreprise sur des marais desséchés.

2° *Les Francs-Austrasiens sont venus se superposer aux Celtes.* Mais ils ne paraissent pas s'être implantés en Austrasie, en aussi grand nombre et avoir eu une action *transformatrice* aussi grande qu'en Neustrie. L'Austrasie était un pays plus neuf, moins influencé par les Romains, et plus forestier. Les Francs opérèrent surtout en grands entrepreneurs, tirant parti de la population, sans la modifier profondément, un peu à la façon des Anglais dans l'Inde, ou des grands planteurs en Virginie.

En effet, pendant la période mérovingienne, les seigneurs austrasiens sont plus puissants que les seigneurs neustriens, parce qu'ils possèdent des domaines plus considérables, mais ils sont moins nombreux, ils touchent de moins près la population préétablie et par conséquent la transforment moins. Ils ne créent guère que de très grands domaines et ne donnent guère lieu à cette classe de moyens et de modestes propriétaires qui font partout pénétrer plus profondément dans le pays les mœurs et les caractères de la race. Aussi, de même que les grands planteurs de la Virginie furent les chefs et les meneurs de la guerre de l'Indépendance, parce qu'ils étaient les plus puissants, mais ne furent pas les transformateurs de l'Amérique; de même les grands seigneurs austrasiens furent les chefs et les meneurs de la période mérovingienne, mais ils ne furent pas d'aussi effectifs transformateurs de la Gaule que les Francs Neustriens, dont beaucoup étaient *plus personnellement adonnés à la culture* sur des domaines beaucoup plus restreints.

3° *L'influence sociale, en Lorraine, resta aux patrons ecclésiastiques et bourgeois.* La décadence des familles de ces propriétaires francs à immenses domaines fut si rapide et si complète que

de bonne heure, on voit les monastères et les évêchés prendre la principale influence, dans l'Est. Les moines étaient d'ailleurs attirés dans cette région par les grands espaces forestiers et les vastes solitudes. Ils contribuèrent beaucoup au défrichement, à l'installation et à la diffusion de l'industrie. « Dès le commencement du moyen âge, cette région fut avant tout une région monastique et le demeura, selon que le comportaient les temps, jusqu'au dix-huitième siècle. Le célèbre moine irlandais saint Colomban fixa à Luxeuil, en 585, les bases de son Institut. La fondation des abbayes de Saint-Mont (Remiremont), de Galilée (Saint-Dié), de Lure, de Moyenmoutier, de Senones, suivit d'assez près (1).

Les évêques de Metz, Toul, Verdun exerçaient la souveraineté politique; ceux de Strasbourg, de Besançon, de Nancy, de Saint-Claude, de Saint-Dié avaient des possessions territoriales très considérables et furent, pendant longtemps, avec les monastères, les plus grands propriétaires et les plus grands patrons du pays.

Ce patronage ecclésiastique est tellement un des traits caractéristiques du pays, qu'on peut en observer, encore aujourd'hui, des traces manifestes. Ainsi, dans le petit pays du Ban-de-la-Roche, c'est un pasteur protestant; à Gérardmer, c'est un curé catholique, qui ont « bâti des écoles, tracé des chemins, suscité des fabriques et des cultures ». Rien ne montre mieux que nous sommes bien ici dans un pays de petites gens, de petits paysans-artisans, au-dessus desquels aucune classe supérieure *naturelle* ne s'est constituée solidement. J'ai expliqué ailleurs que le clergé n'est et ne peut être aujourd'hui qu'un patron artificiel, parce qu'il ne peut s'adonner aux affaires comme il le faudrait pour qu'il les pût mener : son patronage n'est qu'un patronage moral.

Le seul type de patrons que l'on voit apparaître dans l'Est, et seulement à une époque récente, est une bourgeoisie d'origine urbaine et une petite noblesse de robe, sortie, elle aussi, des charges municipales. Ces enrichis du commerce et de la magistrature des villes achètent parfois des terres, pour se donner des airs de vivre noblement. Mais ils n'en restent pas moins, par leur origine,

(1) Viv. de Saint-Martin, *Dict. géogr*, au mot *Vosges*.

par leurs idées, par leurs manières, par leurs habitudes de vie, de petits bourgeois. Ils contribuèrent néanmoins, pour une certaine part, au défrichement du sol et à l'installation de ces petites industries, qui, associées à la culture donnent à la Lorraine sa physionomie particulière.

Je trouve, sous la plume d'un contemporain, une appréciation qui confirme bien ce que je viens de dire. Il s'agit de l'arrivée de cette noblesse sur le théâtre de la guerre en 1668 : « Ce fut véritable divertissement de voir l'arrivée du ban de la noblesse de Lorraine. Si l'on n'avait connu que c'étaient des gentilshommes, on les eût pris plutôt pour des gardeurs de pourceaux ; ils avaient beau s'empanacher, ils étaient ridicules avec leurs plumes (1) ».

Voilà, autant que je puis les apercevoir, les grandes lignes de l'évolution historique, qui, combinée avec les conditions actuelles du Lieu et du Travail, est l'origine du type lorrain. Mais cela aurait besoin d'être contrôlé, développé et mis au point, par un érudit au courant de la Science sociale.

II

Maintenant que nous tenons les conditions essentielles du Lieu et du Travail, il nous reste à en noter les conséquences principales.

Ces conséquences se manifestent d'abord dans le caractère de la *Propriété*.

Dans l'Est, la Propriété est *extrêmement morcelée ;* c'est même la région par excellence du morcellement. Quelle différence avec ce que nous avons constaté dans le centre et dans le midi de la France ! Là, sous l'influence de la formation pastorale, on maintient le bien de famille par un régime de communauté plus ou moins accommodé, ou bien l'on fait effort pour y arriver au moyen de la fausse famille-souche. Le morcellement n'apparaît que comme

(1) *Mémoires* du comte de Rochefort, ch. xv.

un symptôme de la désorganisation de la communauté antérieure : il n'est pas un phénomène physiologique, mais un phénomène pathologique.

Dans l'Est, au contraire, le morcellement apparaît vraiment comme un phénomène physiologique : il ne décèle pas, si ce n'est dans ses excès, une désorganisation, un état de souffrance ; il se produit normalement.

On aura une idée du morcellement par ce fait que, dans le département de Meurthe-et-Moselle, on compte, d'après la statistique officielle : 51 % d'exploitations au-dessous de 1 hectare (plus de la moitié!) ; 40 % de 1 à 9 hectares; 7 % de 10 à 39 hectares et seulement 2 % au-dessus de 40 hectares. « Le fait dominant, dit L. de Lavergne, est la petite propriété, poussée quelquefois jusqu'à l'infini. La moyenne propriété rurale y existe à peine... Dans la région qui touche à l'Alsace, le morcellement a été poussé à ce point que beaucoup de parcelles n'ont que 4, 3, 2 ares et moins encore (1) ».

M. Auerbach signale également ce « morcellement à outrance ». Il dit qu'à Goviller, 1.013 hectares sont débités en 5.800 parcelles; et, sur 431 propriétaires, 296 en sont réduits à moins d'un hectare; 5 seulement ont des domaines moyens au-dessus de 20 hectares. A Véselise, les 3.500 parcelles qui sectionnent une surface de 500 hectares environ, sont possédés par 436 propriétaires, dont 358 se contentent de la portion congrue de moins d'un hectare ; huit seulement en cultivent plus de 20. Les petits cultivateurs hésitent à augmenter le nombre des copartageants qui jouiraient d'une portion infinitésimale. Dans le pays de Sarreguemines, la petite propriété inférieure à 10 hectares occupe 70 à 80 % du territoire, et la superficie cultivable par têtes d'habitants est restreinte à un demi-hectare (2) ».

J'ai dit qu'ici le morcellement ne provient pas d'un état particulier de souffrance, mais qu'il est un phénomène normal : il résulte des conditions même du Lieu et du Travail et il s'adapte bien avec elles.

(1) *Loc. cit.*, p. 159, 165.
(2) *Le Plateau lorrain*, p. 291, 342.

Remarquez en effet que nous ne rencontrons plus ici, comme production fondamentale, l'herbe, mais la forêt. Or, si l'art pastoral produit et maintient la communauté, l'exploitation forestière, associée à la petite culture et à la petite fabrication, tendent au contraire à décomposer, à éparpiller la communauté de famille. Cet effet différent tient à ce que l'individu appuyé sur ces divers moyens d'existence, bien à sa portée et à sa taille, si je puis ainsi dire, se sent capable de sortir de la communauté, de s'en passer, de s'établir à part avec sa femme et ses enfants. Il n'a besoin que d'un tout petit domaine, parce qu'il trouve des ressources accessoires dans les produits forestiers et dans la fabrication domestique ; il n'a besoin que d'un tout petit atelier de fabrication, parce que cette fabrication se fait au foyer, à la main, et qu'il trouve des ressources accessoires dans son petit domaine et dans les mêmes produits forestiers. Cette diversité de ressources le soutient suffisamment et remplace pour lui l'aide de la communauté, parce qu'il peut, suivant les cas, retomber plus ou moins sur l'une ou sur l'autre et qu'il a, en quelque sorte, plusieurs cordes à son arc. C'est ainsi que la Lorraine s'adapte naturellement au régime de la propriété petite et morcelée.

Ce simple fait, si modeste en apparence et si inaperçu jusqu'ici, a une portée sociale tellement grande qu'il explique les deux formes très différentes de coutumes successorales du Nord et du Midi de la France. Les coutumes du Midi et du Centre inclinent vers la régime de la transmission intégrale du bien patrimonial à un aîné, tandis que les coutumes de l'Est et du Nord inclinent vers le régime du partage égal. La transmission intégrale est la formule successorale des populations issues des régions pastorales; le partage égal est la formule des populations issues des régions forestières. Et ces deux droits sortent de l'état social et ne s'expliquent que par lui ; les légistes n'ont pas vu cela et ne pouvaient pas le voir, car la science du droit ne sera réellement constituée, que le jour où elle s'appuiera sur les observations de la Science sociale.

Au moment de la rédaction du Code civil, l'influence de Paris

et du Nord étant prépondérante, le régime du partage égal est devenu la loi générale, contre laquelle les populations méridionales ont longtemps protesté et protestent encore par l'emploi d'une série de dispositions dont nous avons parlé ailleurs. Il est certain que, pour ces populations, le régime du partage est une cause profonde de désorganisation et de souffrance.

En effet, l'enchevêtrement et la multiplication des parcelles qui résultent du morcellement, paralysent la culture et détruisent à chaque génération l'œuvre de la génération précédente. On est obligé de s'en tenir à l'antique assolement triennal avec jachère qui est imposé à tous les habitants de la commune, afin d'éviter les dégâts qui résulteraient du passage à travers les parcelles voisines, si chacun réglait librement sa culture.

L'inconvénient de ce régime de transmission et de ce mode de culture commence à se faire sentir même en Lorraine, surtout dans les régions les plus agricoles. De génération en génération, le nombre des parcelles est allé en augmentant, si bien que le sol est arrivé aujourd'hui au dernier degré de l'émiettement. « Le système actuel est à bout, dit M. Pariset, il conduit à une situation que les années calamiteuses ont révélée, mais non créée. Nos cultivateurs s'endettent tout en s'exténuant le corps et l'âme. Toute modification à l'assolement sera impossible tant que les cultures resteront enchevêtrées comme elles le sont. Comment faire des prairies artificielles dans l'intérieur de ces parcelles dépourvues de sorties? Peut-on mettre autre chose que du blé ou de l'avoine, dans les sols affectés à ces céréales? Est-ce qu'on peut passer sur des terres chargées de récoltes? L'état du sol trace la seule ornière où il soit permis de marcher. »

Si les paysans qui s'adonnent exclusivement à la culture souffrent particulièrement de cet état de choses, du moins cette souffrance est très atténuée, en Lorraine, pour la plus grande partie des habitants, qui ne pratiquent qu'une très petite culture et pour lesquels cette culture est plus ou moins associée aux travaux forestiers et à la fabrication. Pour eux, le morcellement du domaine est une condition même de l'état social ; ils y sont arrivés spontanément et ils ne souffrent aujourd'hui que de ses excès.

D'après ce que nous venons de dire, on peut pressentir quelle est l'influence de cet état social sur la *Famille*.

La famille, comme la propriété, a été morcelée et pour les mêmes raisons : la communauté de famille est remplacée par le simple ménage, sans aucune des atténuations ou des compromis de la fausse famille-souche.

On sait que les innombrables types de famille peuvent se ramener à trois principaux :

1° *La Famille patriarcale*, dans laquelle l'individu s'appuie sur la communauté, et dont la fausse famille-souche est un dérivé (1);

2° *La Famille instable*, qui est une désorganisation de la communauté, et dans laquelle l'individu ne s'appuie ni sur la communauté dissoute, ni sur soi-même, ce qui crée l'instabilité;

3° *La Famille-souche*, ou mieux *particulariste*, dans laquelle l'individu s'appuie uniquement sur soi-même; elle marque le triomphe du « particulier » (d'où son nom) sur les diverses formes de la communauté. Un de ses signes caractéristiques est la liberté de tester : le bien n'étant pas un bien *de famille*, mais un bien *personnel* que chacun a constitué lui-même, on entend en disposer librement.

En Lorraine, la famille est nettement sortie du type communautaire; elle paraît se rattacher à la Famille instable, mais atténuée. L'instabilité est atténuée par une certaine aptitude à l'initiative individuelle; mais cette initiative est bornée, ainsi que nous l'avons vu, à la *petite* culture et à la *petite* fabrication.

La forêt a bien fait sortir partiellement le Lorrain de la communauté, mais elle ne lui a pas donné l'aptitude à s'élever puissamment ni dans la culture, ni dans la fabrication, parce que, en même temps, elle le retenait par la perspective d'une foule de subventions plus ou moins spontanées et d'une foule de petits métiers plus ou moins faciles, à la portée de chacun et qui n'exigeaient ni grandes capacités, ni grands efforts.

(1) Il y a des variétés très nombreuses de Familles patriarcales; elles se classent suivant le degré d'intensité de la communauté.

Le Lorrain a trouvé une des portes de sortie de la communauté, mais seulement une porte basse.

J'ai dit que ce type était projeté en avant, par la nécessité de développer une certaine initiative individuelle. Cette orientation nouvelle apparaît très distinctement dans le mouvement imprimé aux *Cultures intellectuelles*, je veux dire par l'importance donnée à l'école.

Les sols forestiers sont plus favorables au développement de l'instruction que les sols de steppes. Voilà un résultat bien extraordinaire et qui, au premier abord, peut paraître assez inexplicable. Le fait est cependant aussi certain que facile à comprendre.

J'ai sous les yeux deux cartes de la France, l'une est celle des forêts, l'autre celle de l'instruction : elles sont complètement superposables. On constate, en effet, que les régions forestières sont précisément celles où l'instruction est la plus développée.

Lorsqu'on examine attentivement la progression de l'instruction dans les diverses parties de la France, on s'aperçoit qu'elle ne tient ni à une cause politique, ni à une cause religieuse : elle dépend uniquement du genre de travail.

Voici d'ailleurs les rapprochements auxquels j'arrive, en suivant les indications de la carte de l'instruction primaire publiée dans la *Géographie universelle* de Reclus (1). Ces rapprochements sont d'autant plus curieux qu'en dehors des moyens d'investigation fournis par la Science sociale, ils ne pouvaient être faits.

Dans les régions où l'instruction est la moins développée, il n'y a que 30 à 60 hommes pour 100 sachant lire. Ce sont les régions pastorales et à petite culture du Plateau central, des Landes, de la Bretagne et de la Vendée. Là, le travail étant très simple et essentiellement traditionnel n'exige pas d'autre culture intellectuelle que celle qui résulte de la pratique quotidienne et routinière.

Les régions qui viennent ensuite contiennent une proportion

(1) Voir t. II, p. 889.

de 60 à 70 hommes pour 100 sachant lire. Ce sont les pays de plaines à grande culture, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, de l'Orléanais, de la Bourgogne, etc. La culture étant faite avec des procédés plus perfectionnés, on éprouve davantage la nécessité de l'instruction.

Dans les plaines à grande culture industrielle, comme l'Artois, la Picardie, etc., l'instruction atteint la proportion de 70 à 90 hommes pour 100. C'est qu'ici la culture, ayant un caractère industriel, est encore plus perfectible et exige des connaissances encore plus étendues, soit pour l'exploitation rurale, soit pour les usines agricoles qui lui sont annexées.

Enfin, en dehors des grandes villes, la proportion ne s'élève à 90 et 95 pour 100 que dans la région forestière des Vosges et du Jura. Notre région de l'Est présente la seule teinte blanche de la carte.

Ce phénomène est dû précisément au développement que la forêt imprime à la fabrication et par conséquent au commerce. La fabrication étant plus provoquée aux perfectionnements que les autres formes du travail, et le commerce exigeant la connaissance de l'écriture et du calcul, les populations sentent qu'elles auront d'autant plus de chance de réussir qu'elles seront plus instruites. Il est plus nécessaire de savoir lire pour être artisan, contremaître dans un atelier, ou commis dans une maison de commerce, que pour être pasteur ou simple paysan.

Remarquez bien que ce qui domine, dans la région de l'Est, ce n'est pas une fabrication quelconque, mais très spécialement la petite fabrication, diffuse sur toute l'étendue du territoire, installée presque à chaque foyer, multipliant par conséquent à l'infini le nombre des petits patrons, des ouvriers maîtres de leur atelier, des gens travaillant « à leurs pièces ». A cette démocratie de petits chefs de métier, la nécessité de l'instruction primaire s'impose. Elle s'impose bien plus qu'à l'ouvrier de la grande industrie, car ce dernier n'a guère l'espoir de devenir patron et, s'il ne se relève par d'autres considérations d'avenir comme l'ouvrier anglais, il ne fait aucun effort pour acquérir de l'instruction.

Or, à son tour, le développement des cultures intellectuelles à pour effet de pousser les sociétés dans la voie de la transformation et de la complication sociales. Les écoles apportent avec elles une foule d'idées nouvelles, qui battent en brèche les idées anciennes, les coutumes, les vieilles traditions de la race; elles suscitent énergiquement l'esprit de nouveauté; elles sont un des véhicules les plus puissants des transformations.

Je terminerai en notant l'influence qu'a eue le milieu lorrain sur l'*Expansion de la race*, sur son émigration au dehors.

L'émigration lorraine me paraît présenter surtout deux caractères :

Elle est nombreuse, parce que les individus sont chassés de ce sol émietté, morcelé à chaque génération, où les domaines déjà si petits sont encore réduits par les partages périodiques.

En second lieu, *cette émigration se dirige principalement vers Paris*. « Les habitants du Nord-Est figurent probablement pour une forte part dans les émigrants dont s'est enrichi le département de la Seine (1). » On comprend que la grande ville industrielle soit un centre puissant d'attraction pour des gens qui ont aussi foncièrement la formation d'artisans.

Cependant, depuis quelques années, cette émigration diminue, par la limitation grandissante des naissances. « La diminution des naissances est signalée partout, et la stérilité de nombreuses familles, et les excédents de décès, qui ne s'expliquent point par des épidémies. Le célibat est en faveur, les veufs ne se remarient pas. A Gondrecourt-Aix, sur 56 affouagistes, on compte 31 lots d'une tête; à Laix, un tiers des ménages se compose de veufs, ou célibataires; à Chaouilley, où l'on ne compte pas d'indigents, les naissances se chiffrent, de 1873 à 1888, à 81, les décès à 96; à Goviller, en quarante ans (1846-1886), les décès ont dépassé les naissances de 3 à 4 unités par an, si bien que le nombre des habitants est tombé de 854 à 602; à Gugney, de 1883 à 1888,

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 172.

sur 150 habitants, deux fois plus de décès que de naissances, 18 contre 9 (1). »

La pratique du partage égal des biens a habitué ces gens à trop compter sur ce qui peut leur revenir par héritage, et aujourd'hui que cette ressource a été réduite par l'effet du morcellement croissant, ils se rejettent sur la limitation de la population, qui devient de plus en plus le procédé des races où ne se développe pas la capacité de se tirer d'affaire par soi-même.

Cet exemple nous montre qu'il ne suffit pas de se dégager des liens de la communauté, mais qu'il faut, de plus, et surtout, devenir apte à établir son appui sur soi-même. C'est ce que n'a pas pu faire suffisamment ce type de petits paysans-artisans. Il a bien été poussé en avant par les conditions nouvelles du Lieu et du Travail ; mais ces conditions étaient insuffisantes pour l'amener au point où une race devient capable de substituer complètement à la communauté l'action énergique et décisive de l'initiative individuelle.

Dans notre prochain article, nous verrons la confirmation et le développement de ces faits, par quelques considérations sur d'autres variétés de la Culture en sols forestiers. Nous prendrons ces variétés dans le Morvand, la Franche-Comté, l'Alsace et la Champagne.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

(1) Auerbach, *loc. cit.*, 225, 288.

LA CRISE
DE LA MARINE MARCHANDE
EN FRANCE

II

L'ÉCHEC DES SURTAXES DE PAVILLON ET DES PRIMES

Dans un précédent article (1), nous avons déterminé les grandes voies du commerce maritime et nous avons constaté que la marine marchande et le commerce maritime ont parfois des intérêts divergents.

Il nous faut mettre maintenant ces deux intérêts en présence et examiner les considérations que fait valoir la marine marchande pour obtenir l'appui et la protection de l'État, soit sous la forme de surtaxes de pavillon, soit sous la forme de primes.

I

Le *commerce* maritime désire essentiellement l'abaissement indéfini des frais de transport, pour que les marchandises diverses qui l'alimentent, produits de l'agriculture ou de l'industrie, puissent pénétrer plus loin en quantité de plus en plus

(1(Voir la précédente livraison.

grande. L'infériorité du prix des produits d'un pays les fait préférer tout naturellement à ceux d'un autre, mais la différence entre les prix d'origine peut être causée, augmentée ou au contraire atténuée par la différence du prix du transport. C'est ainsi que la baisse des frets a permis l'introduction sur les marchés du Vieux Monde de denrées qui, il y a cinquante ans, ne pouvaient y figurer en concurrence avec leurs similaires d'Europe.

Il en est autrement de la *marine* marchande. Son idéal ne doit pas être, il est vrai, l'élévation du prix de transport, car à la suite de la hausse des frets il se produirait une diminution du mouvement commercial, une réduction du champ d'exercice de l'industrie maritime. De nos jours, il est plus avantageux de multiplier les affaires en réduisant le bénéfice sur chacune, que de chercher un gain plus fort sur un nombre plus restreint d'opérations. Il est évident toutefois que la marine ne peut effectuer le transport à perte, il y a un minimum de fret au-dessous duquel elle ne peut naviguer. Ce minimum varie selon un nombre infini de causes qui favorisent les armateurs d'une nation au détriment de ceux d'une autre ; nous les étudierons plus tard, il nous suffira de dire ici que les armateurs français éprouvent de sérieuses difficultés à charger au même prix que la plupart de leurs concurrents étrangers, non seulement dans les mers lointaines, mais même sur les côtes de France. La conséquence naturelle de ce fait est que le commerce maritime, même français, doit avoir une tendance à préférer un pavillon étranger au pavillon français, d'où opposition d'intérêt entre le commerce maritime et la marine marchande française, c'est-à-dire entre le commerçant et le transporteur.

La France doit être, d'après les idées en cours, un champ d'exploitation réservé aux Français, aussi les armateurs ont-ils réclamé de l'État, cette Providence moderne, des mesures propres à leur assurer la préférence pour les transports du commerce national et l'égalité avec leurs concurrents pour les transports entre pays étrangers.

On peut asseoir sur des bases bien différentes les mesures de protection dont on veut entourer la marine. Ou bien on se pro-

pose d'assurer à la marine nationale un minimum de prix de transport rémunérateur, en écartant la concurrence étrangère par des *droits sur les marchandises transportées sous pavillon étranger*. C'est le système des surtaxes de pavillon, dont l'effet est de provoquer la hausse des frets et d'élever par là même le prix des marchandises importées. Ou bien on laisse libre le cours des frets et l'on donne à la marine nationale la facilité de voyager, même à un prix non rémunérateur, en lui accordant *une subvention* ou *une prime*. Prime et surtaxe de pavillon sont enfants de la même famille, l'une prend comme situation normale celle faite au navire étranger et favorise le navire national; l'autre prend comme situation normale celle du navire national et entrave par des droits spéciaux la navigation du navire étranger; les deux poursuivent le même but : placer le navire étranger dans des conditions défavorables vis-à-vis du navire national.

La supériorité du système des primes apparaît de suite, car il se concilie mieux avec les intérêts du commerce maritime. Les surtaxes de pavillon tendent naturellement à augmenter le prix du transport, les primes n'ont pas ce défaut.

Ce n'est pas là d'ailleurs le seul avantage que présentent les primes par rapport aux surtaxes de pavillon.

La prime ne peut soulever aucune objection légitime de la part d'un gouvernement étranger. Sans avoir à craindre des représailles, le gouvernement français peut donner une subvention aux armateurs, voire même un traitement comme à des fonctionnaires chargés de montrer le pavillon de l'État sur toutes les mers et de lui entretenir une réserve maritime.

S'il frappe au contraire les navires d'une nation étrangère de droits spéciaux pour leur fermer les ports de France, il attaque la marine de cette nation. Peu importe qu'il s'agisse de la navigation directe ou de l'intercourse, la lutte est seulement plus vive dans le premier cas (1).

(1) La navigation directe est celle qui est pratiquée entre deux nations, dont l'une importe et l'autre exporte les marchandises transportées par un navire portant le pavillon d'une de ces deux nations. Dans l'intercourse, le transport est effectué entre deux nations par un navire portant le pavillon d'une troisième.

Le devoir du gouvernement étranger dont la marine est attaquée est de défendre ses nationaux comme nous exigeons que le nôtre nous protège. C'est le signal d'une guerre de tarifs; pour songer aux surtaxes de pavillon il faut être décidé à la lutte. La France a déjà soutenu plusieurs guerres de ce genre depuis le commencement du siècle.

Des surtaxes furent établies en 1816 et 1822 sur les cotons et les marchandises importées en France des entrepôts d'Europe. Elles visaient la marine des États-Unis et celle de l'Angleterre.

La réponse des États-Unis ne se fit pas attendre. Un acte du Congrès du 15 mai 1820 frappa les navires français de taxes prohibitives. C'était de bonne guerre; ils protégeaient leur marine contre la nôtre comme nous avions voulu la protéger contre la leur. La France entreprit de résister et elle établit un droit de quatre-vingt-dix francs par tonneau sur les navires américains. Elle ne pouvait cependant se passer de coton, et elle dut se le procurer par l'intermédiaire de ports étrangers, mais il arrivait alors dans nos ports frappé de frais accessoires en dépit de la prime donnée aux navires français qui faisaient ce commerce (1). Voilà bien un cas où les intérêts du commerce maritime et de l'industrie étaient opposés à ceux de la marine marchande française. Après de longues négociations, les deux nations signèrent le traité du 24 juin 1822 : les produits des États-Unis pouvaient être importés par les navires américains sans payer de surtaxes, sous un simple droit de cinq francs par tonneau de jauge.

L'Angleterre, de son côté, menaçait d'user de représailles, et le gouvernement français, instruit par l'expérience, se hâta de conclure avec elle un traité qui plaçait la marine anglaise dans la même situation que la nôtre pour l'importation dans nos ports de toutes les marchandises de l'Angleterre et de ses colonies d'Europe (26 janvier 1826).

Ce premier essai de surtaxes de pavillon n'avait pas été heureux. Un second fut fait en 1872 (loi du 30 janvier) sans plus de succès. Dans le cours même de la discussion, la Chambre

(1) 10 francs par 100 kilogrammes.

adopta deux exceptions importantes au principe des surtaxes frappant la navigation sous pavillon étranger : elle exempta les guanos et les produits des colonies... La loi était entamée avant d'être votée ! Quant à ses autres dispositions, elles ne purent être appliquées qu'à quatre nations : les États-Unis, l'Angleterre, la Grèce et le Danemark. Il est vrai que la marine des trois premières prenait une part considérable à la navigation indirecte qu'on voulait frapper. Nous engagions une nouvelle guerre de tarifs contre nos terribles rivaux de 1816, les États-Unis, et l'Angleterre. Ils se rappelèrent leurs succès de 1822 et 1826 et employèrent la même tactique : les États-Unis, sans perdre de temps, frappèrent de surtaxes énormes notre navigation indirecte, et l'Angleterre annonça des représailles. Le gouvernement se souvint alors du passé et la loi du 30 janvier 1872 fut abrogée par celle du 28 juillet 1873... ; elle avait vécu dix-huit mois.

Quant à rétablir aujourd'hui les surtaxes de pavillon, on n'y peut songer pour la navigation directe ; et, restreintes au pavillon tiers, elles n'offrent plus qu'un intérêt minime en nous exposent toujours aux représailles (1). C'est cependant un des remèdes à l'état actuel de la marine, proposés par l'*Union syndicale des Inscrits maritimes et le comité de défense de la marine marchande de Bordeaux* (2). C'est pourquoi nous insistons.

Il ne faut pas oublier que la première condition de la prospérité intérieure est la paix économique extérieure, surtout dans la situation où se trouve la France. Elle ne fournit pas à l'étranger des produits nécessaires, mais plutôt d'agrément et de luxe. Elle importe, au contraire, des objets de première nécessité sans lesquels toutes ses industries seraient ruinées. Comment pourrait-elle se passer du charbon de l'Angleterre et des graines oléagineuses des Indes, des laines d'Australie, du coton des États-Unis ? Elle exporte des tissus de soie, mais l'Allemagne en fabrique ; du sucre, mais l'Allemagne et l'Australie en produisent abondamment ; des tissus de laine et de coton, mais ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne prennent déjà la place des nôtres ; du vin,

(1) Voir la note précédente.
(2) Voir *le Jeune Marin*, numéro du 5 août 1897.

il y en a en Espagne, en Italie, et la culture de la vigne se développe rapidement en Allemagne, en Autriche, en Roumanie et jusqu'en Australie.

Nous ne disons pas que ces produits, surtout les vins, remplaceraient ceux de France, ni que les autres nations ne souffriraient pas de cette rupture commerciale, car le marché français est précieux pour beaucoup, notamment pour l'Angleterre, mais elles pourraient néanmoins lutter contre nous avec avantage.

Nous n'avons donc aucun intérêt à nous engager dans une voie qui peut nous conduire à une de ces guerres de tarifs auxquelles nous n'avons jamais rien gagné.

Reste le système des primes.

II

Les primes et subventions sont payées à des particuliers sur le budget de l'État, c'est-à-dire à quelques-uns avec l'argent prélevé sur tous. Un armateur, ou un constructeur de navires, est aujourd'hui une charge pour la nation aussi bien qu'un fonctionnaire quelconque, préfet, magistrat ou militaire. La collectivité assure un traitement à ceux-ci pour les services d'ordre public qu'ils lui rendent, mais peut-on de même légitimer les secours pécuniaires donnés aux armateurs et aux constructeurs par la généralité de l'intérêt que présentent leurs industries? En d'autres termes, quel degré d'utilité offre pour la France l'existence et le développement des armements et des constructions maritimes?

Pour juger en pleine connaissance de cause, voyons d'abord quel est le montant des sommes consacrées à la marine sur le budget général. Le voici d'après le projet de loi de finances de 1897 :

1° Primes à la navigation et à la construction	11.000.000
2° Encouragements aux pêches maritimes	3.500.000
3° Subvention au service entre la France et la Corse	355.000
4° Subvention aux lignes de la Méditerranée	1.351.700
5° Subvention au service de Douvres à Calais	100.000

6° Subvention au Service de New-York et Antilles.....	11.258.000
7° Subvention au service de l'Indo-Chine et du Japon.....	6.085.000
8° Subvention aux services d'Algérie, Tunise, Maroc.....	880.000
9° Subvention au service d'Australie et de Nouv.-Calédonie.	3.107.900
10 Subvention au service de la côte orientale d'Afrique...	509.800
Total.....	38.138.400

Les subventions aux services mentionnés aux numéros 3 et suivants sont accordées aux compagnies maritimes, parce qu'elles font le transport des correspondances. Elles sont en principe la rémunération d'un service rendu à l'État par ces compagnies; mais qui oserait soutenir qu'elles sont proportionnées au service rendu? Pour la plus grande partie, elles constituent une prime, une subvention pure et simple, d'autant plus que le transport des correspondances est confié souvent à des paquebots étrangers. On trouve dans les journaux des avis analogues à celui-ci :

Administration des postes : « La dernière levée des correspondances par paquebot anglais partant de Queenstown pour les États-Unis sera faite au Havre, bureau central, le (jour), à (l'heure).... »

Recherchons si l'on peut justifier les subventions (pour la portion qui ne correspond pas à un service rendu à l'État) et les primes données à la marine marchande.

C'est une industrie importante. Les chantiers de construction occupent un grand nombre d'ouvriers au Havre, à Saint-Malo (1), à Saint-Nazaire, à Nantes, à Bordeaux, à la Seyne, à la Ciotat. D'un autre côté, plus de cent mille hommes, marins ou mécaniciens, sont employés sur les navires à voile ou à vapeur. A ce titre, la marine mérite, comme toute autre industrie à large développement, la plus grande considération. N'est-elle pas une source de richesse par elle-même et par les industries accessoires pour les produits desquelles elle est un débouché et qui sans elle ne pourraient subsister? Combien la construction, la réparation, l'armement des navires n'occupent-ils pas d'ouvriers dans les ports de France? Combien d'usines métallurgiques, de fabriques de cordages, de voiles, etc., doivent leur existence à la ma-

(1) Constructions en bois.

rine, qui est aussi un débouché précieux pour les huiles, la peinture, le bois, le charbon, etc.! »

Tout cela est vrai, mais est-ce suffisant pour accorder à la marine marchande trente-huit millions sur les deniers de l'État? S'il en était ainsi, beaucoup d'autres industries auraient droit à une subvention égale ou plus forte, car beaucoup en France ont une importance plus grande que la marine. Si chacune d'elles recevait un secours pécuniaire proportionné à celui-là, que deviendrait notre budget déjà si lourd?

Mais la marine marchande prétend se recommander de titres plus puissants.

Expédiant ses navires jusqu'aux extrémités du monde, elle est, pour la nation dont elle porte les couleurs, un signe de puissance, un moyen d'accroître son influence. Le pavillon d'une grande nation doit flotter dans les ports de tous les pays, il faut que ses marins et ses commerçants se montrent sur toutes les mers et fassent connaître, en même temps que les produits de son sol ou de son industrie, son drapeau, ses idées, sa puissance aux peuples les plus lointains. C'est ainsi que l'Angleterre a aujourd'hui, dans le monde, une place prépondérante. Partout, même dans des pays où elle n'a jamais exercé de souveraineté, comme sont la Chine et le Japon, sa langue est la langue commerciale, internationale : partout on trouve ses marins et ses commerçants et partout son pavillon est craint et respecté. Il ne faut pas toutefois exagérer ici le rôle de la marine marchande. Le développement des marines scandinaves, qui en un grand nombre de pays prennent à la navigation une part plus grande que le pavillon français, ne semble pas avoir étendu leur influence politique et commerciale, et si, depuis 1870, dans les nations lointaines, l'influence de l'Allemagne a crû et celle de la France décliné, ce n'est pas la conséquence du développement de la marine allemande. Il faut plutôt, selon nous, chercher la cause de ce fait dans la victoire même de l'Allemagne (le vainqueur semble toujours supérieur au vaincu) et dans le développement de son commerce, dû à l'initiative de ses commerçants et à l'établissement dans les pays les plus divers d'un grand nombre de ses

nationaux. L'accroissement de sa marine n'est que la conséquence de celui de son commerce maritime et du nombre de ses colons en pays étranger. De même, nous attribuons le recul de la France à ses revers, au défaut d'initiative de ses commerçants, à l'absence de colons français dans la plupart des pays étrangers d'outre-mer.

Nous devons donc chercher ailleurs les titres qui font de la marine marchande une industrie nationale.

Le commerce maritime de la France est des plus importants, et les frais de transport des marchandises qu'elle achète sont très considérables. Si le transport se fait par navire français, l'argent dépensé par le commerçant qui importe ne quitte pas la France. Si au contraire les marchandises étrangères entrent sous pavillon étranger, le prix du transport est payé à un armateur étranger, c'est autant d'argent qui sort de France et c'est, hélas! le cas le plus fréquent. Élisée Reclus estimait, en 1875, que la France payait de ce chef à l'étranger trois cents millions par an. M. Dupuy de Lôme, dans un discours prononcé au Sénat le 27 janvier 1881, parle de trois cent quarante-cinq millions; et M. Siegfried, dans son remarquable rapport sur la loi du 30 janvier 1893, avoue le chiffre de quatre cents millions. C'est un lourd tribut payé par les peuples emprunteurs aux peuples prêteurs, un appauvrissement pour ceux-là, un enrichissement pour ceux-ci.

Ces chiffres montrent mieux que toute démonstration de quel profit il est pour un peuple de posséder une marine marchande proportionnée à son commerce maritime, de la développer même au delà de ses propres besoins pour faire le transport des marchandises des pays moins favorisés. L'Angleterre retire d'énormes bénéfices des transports qu'elle fait pour toutes les nations.

Voilà une certaine raison du sacrifice que fait l'État. On ne peut toutefois espérer qu'un succès relatif. Le but poursuivi est la substitution du pavillon français au pavillon étranger pour le transport des marchandises importées en France. Or, il est démontré par des faits constants que les exportations d'un pays suivent plus naturellement le pavillon de ce pays. Les commerçants

peuvent se mettre en rapport avec les armateurs, leurs concitoyens, plus aisément qu'avec les armateurs étrangers et ils sont portés à avoir plus confiance en leurs compatriotes dont il leur est plus facile de connaître la capacité. Ainsi les marchandises exportées de France ont une tendance à naviguer sous pavillon français, mais celles importées en France des pays étrangers, qui possèdent une marine marchande, ont une disposition toute naturelle à suivre le pavillon de leur pays d'origine, anglais, scandinave, russe, allemand, etc. Tout ce qu'on peut espérer, c'est de diminuer la part prise par le pavillon tiers à notre commerce maritime, et ce serait là déjà un résultat appréciable.

Voilà un premier point où la prospérité de la marine marchande paraît être d'un intérêt national réel. Il en est un autre, où elle est, pour la nation, d'un intérêt vital.

Sur la plus grande partie de ses frontières, la France est bordée par la mer; il faut mettre à l'abri de l'attaque de l'ennemi ces rivages sur lesquels s'élèvent tant de cités riches et glorieuses. Depuis le commencement de ce siècle, elle s'est acquis au prix du sang de ses enfants un nouvel empire colonial; ses nationaux ont au delà des mers des intérêts importants, et un grand nombre de navires sillonnent l'Océan portant ses couleurs à leurs mâts; elle doit aux uns et aux autres une protection efficace par les armes; de là, pour elle, la nécessité d'équiper une puissante flotte militaire. Mais si les colonies et la marine marchande sont intéressées au développement de la marine de guerre, il n'importe pas moins à la puissance militaire de la France que sa marine marchande soit prospère.

Pendant longtemps, cette affirmation n'a pas été contestée, l'on s'accordait à déclarer que sans marine marchande il n'y avait pas de marine militaire possible. La marine de commerce, disait-on, est la pépinière de la marine de guerre. Celle-ci devra lui demander ses équipages, et ce sont ses chantiers qui, pendant une guerre maritime, lui procureraient ouvriers et ingénieurs pour la construction et la réparation des navires. Un peuple qui veut jouer le rôle de grande puissance maritime doit donc, pour s'assurer une flotte redoutable, disposer d'une marine marchande

importante, encourager au besoin la construction des navires, les armateurs et les marins. N'est-ce pas sur ce principe que Colbert se fonda pour diviser les marins en classes dans lesquelles l'État devait recruter ses équipages? Le matelot du commerce, disait Pontchartrain, est un marin de l'État que celui-ci prête au commerce. Il serait plus exact de dire que c'est l'État qui emprunte les marins du commerce.

Depuis la substitution de la vapeur à la voile, depuis le perfectionnement de l'artillerie et des moyens de protection des navires, la marine militaire s'est complètement transformée, et des hommes compétents, des amiraux même (lors de la discussion de la loi du 30 janvier 1872) ont soutenu que l'État peut aujourd'hui se passer de la marine commerciale. Les cuirassés et les croiseurs sont de véritales forteresses mouvantes, ils demandent des mécaniciens, et l'on peut s'en procurer ailleurs qu'à bord des navires de commerce; des tirailleurs et des artilleurs, et ce n'est pas la marine marchande qui en forme; les quelques connaissances maritimes qui leur sont nécessaires, peuvent s'acquérir par l'instruction donnée à bord des bâtiments de l'État. Un certain nombre d'hommes s'adonneront toujours à l'industrie maritime. De même, l'État ne peut-il pas en tout cas avoir, dans les chantiers nationaux, un nombre suffisant d'ingénieurs et d'ouvriers pour construire et réparer ses navires sans recourir à l'industrie privée?

Nous n'avons pas les connaissances techniques nécessaires pour résoudre la question de savoir si l'État peut former lui-même ses équipages comme il forme des artilleurs et des fantassins. Nous ferons cependant remarquer que si les qualités nautiques ne sont pas seules nécessaires au matelot de l'État, elles n'en sont pas moins les plus utiles pour lui, car il est toujours marin, il n'est soldat qu'accidentellement. Il faut qu'il soit habitué à la dure vie de la mer, qu'il ait l'estomac marin et jamais les hommes du recrutement ne remplaceront ceux que fournit l'inscription maritime. Enfin, certains postes à bord des navires de guerre ne peuvent être confiés qu'à de vrais marins : celui de timonier, par exemple, ou de patron d'embarcation.

Aujourd'hui d'ailleurs la marine marchande ne fournit pas à la marine militaire seulement des matelots; elle lui prêterait encore, au cas de guerre maritime, ses plus rapides paquebots.

La loi du 29 janvier 1881 accordait une surprime de 15 % aux navires à vapeur construits sur des plans préalablement approuvés par le département de la marine et fournissant aux essais une vitesse de treize nœuds et demi (arrêté du 8 février 1884). La loi du 30 janvier 1893 a élevé cette surprime à 25 %, mais seulement pour les navires filant aux essais dix-sept nœuds et demi (arrêté du 27 septembre 1895). Ces dispositions législatives sont une preuve de l'intérêt que l'on attache à posséder des navires de commerce qui puissent être utilisés pendant la guerre.

Aux États-Unis, une loi de 1872 avait établi des primes à la construction et à la marine qui n'étaient accordées qu'aux navires de certaines dimensions et construits de manière à pouvoir être transformés en navires de combat.

En Angleterre, le premier lord de l'Amirauté déclarait, il y a quelques années, à la Chambre des Communes, que l'Amirauté se rendait compte de l'emploi des navires à vapeur de commerce en temps de guerre et que tout était prêt dans les arsenaux pour en armer de trente à quarante. Parmi les 165 navires de guerre que l'Angleterre a présentés fièrement au monde dans la rade de Spithead, il y a quelques jours à peine, se trouvaient deux paquebots mobilisés et armés. Enfin, l'Amirauté anglaise alloue des subventions aux navires présentant certaines conditions qui les rendent particulièrement précieux pour elle en cas de mobilisation : la compagnie Cunard reçoit 187.000 francs pour chacun de ses paquebots, *Campania* et *Lucania* de 13.000 tonneaux. La *Peninsular and Oriental C°*, 290.000 francs pour quatre navires; la *White Star C°*, 366.000 francs pour deux navires; la *Canadian Pacific C°*, 185.000 francs pour trois navires.

En Allemagne, lors des récentes difficultés que la question du Transwaal souleva entre cette puissance et l'Angleterre, un fort courant d'opinion demanda la création d'une flotte volontaire allemande sur le modèle de la flotte volontaire russe.

La Russie, en effet, est allée dans cette voie plus loin que toute

autre nation. Elle possède une flotte volontaire de paquebots magnifiques équipés, même en temps de paix, en croiseurs auxiliaires et ayant leur artillerie à bord.

En un mot, l'État doit attendre de la marine marchande des marins et des paquebots rapides, et la protection qu'il lui accordera, devra viser à la conservation d'un nombre suffisant des uns et des autres. Ainsi se justifient la subvention de 3.500.000 francs donnée à la grande pêche qui occupe 13.000 marins, les subventions accordées aux compagnies de navigation chargées du service postal, et la surprime de 25 % dont nous avons parlé, allouée seulement aux navires filant dix-sept nœuds et demi, condition que le département de la Marine a maintenue malgré toute les protestations qu'elle a soulevées. Mais il faut déplorer l'aberration qui à porté à donner à la navigation à voiles des primes plus élevées qu'à la navigation à vapeur. Ce n'est pas un moyen propre à replacer notre marine au rang de celle des autres grandes nations, et, de plus, une semblable disposition est contraire aux principes qui légitiment jusqu'à un certain point, comme nous l'avons vu, le système des primes.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé que la navigation. Une portion notable (environ trois millions) des sommes consacrées par l'État à la marine marchande est affectée aux chantiers de construction Il faut en parler maintenant.

III

De nombreux facteurs font varier le prix des constructions maritimes : coût des matières premières, perfectionnement de l'outillage, salaire des ouvriers, bénéfice exigé par les constructeurs. En France, les constructeurs déclarent ne pouvoir produire au même prix que leurs concurrents anglais ; ils réclament de l'État l'éloignement du matériel étranger par un droit de francisation et par le refus fait aux navires de construction étrangère des primes données aux navires de provenance française. Leur but est donc de contraindre, dans une certaine mesure, les

armateurs français à acheter leurs navires chez des constructeurs français.

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer combien cette prétention est contestable, car il s'agit de savoir lequel du constructeur ou de l'armateur, ici en conflit, est le plus intéressant au point de vue de l'intérêt public.

Nous avons suffisamment démontré de quelle nécessité il est pour la France, comme nation, d'avoir une marine marchande. Or, l'un des moyens les plus efficaces de secourir cette marine marchande est de lui permettre de se procurer l'outil, c'est-à-dire le navire, au meilleur marché possible.

Cependant il n'est pas non plus sans intérêt pour la France qu'il se crée, sur son territoire, des chantiers de construction qui peuvent être, pendant une guerre, d'un secours précieux à l'État. De plus, la condition inférieure de nos chantiers résulte, en partie du moins, de l'élévation de valeur des matières premières, fer, bois, etc., qui tient elle-même aux droits de douanes établis dans l'intérêt d'autres industries. On voit par là que la protection est une arme à deux tranchants. L'État dispose pourtant à l'égard des constructeurs de navires d'un moyen de protection plus efficace que les primes, et en même temps plus moral, et plus digne, c'est de *confier à l'industrie privée la construction des bâtiments de guerre, comme cela se fait en Angleterre*. Tout de la sorte serait avantage pour lui, car les navires ainsi construits ne sont pas inférieurs à ceux qui sortent des chantiers nationaux et ils coûtent moins cher. Nous lisons dans le *Figaro* du 11 novembre 1896 : « Sur le budget de 1897 doivent être construits 15 torpilleurs de 37 mètres de longueur et de 1.500 chevaux de force devant filer 23 nœuds et demi à l'heure. Six seront confiés aux Chantiers de la Gironde à 388.544 francs l'un, cinq aux Chantiers Normand, du Havre, à 455.997 francs l'un, quatre aux ports de Cherbourg et de Toulon à 477.514 francs l'un. »

A côté d'une protection directe par voie de primes, la loi du 29 janvier 1881 avait institué une protection indirecte, car aux navires de construction étrangère elle n'accordait que la moitié

de la prime *à la navigation* donnée aux navires de construction française. La loi du 30 janvier 1893 a été plus radicale, elle a enlevé aux navires de construction étrangère, même cette demi-prime. Aux réunions tenues cette année au Ministère du Commerce par la Commission d'enquête de la marine marchande, on a discuté la question du rétablissement de la demi-prime, et le Syndicat des Armateurs de France a demandé qu'elle fût rétablie. « Il y a là, dit un journal de Paris (1), un projet d'un ridicule tellement énorme que le porte-parole du Syndicat, M. Cardozo de Béthencourt, a déclaré y être personnellement opposé, ce dont on ne saurait que le féliciter. » Voilà certes une opinion carrément exprimée, mais elle n'en est pas moins discutable. Il faut à la France des navires, par conséquent des armateurs. Si, pour qu'il y ait des armateurs, il faut qu'ils puissent acheter à l'étranger leur matériel, pourquoi les en empêcher? C'est sacrifier, dira-t-on, les constructeurs..... mais ne reçoivent-ils pas, eux aussi, des primes? et d'ailleurs, allons au fait, que sacrifions-nous? Que construisent en réalité les chantiers français avec toute la protection qui leur est donnée? très peu de choses en dehors des navires des compagnies subventionnées, que l'État oblige à faire construire en France. Nous avons dit que cette triste situation est due, dans une certaine mesure, à la cherté des matières premières d'importation frappées de taxes, pour la protection de l'industrie française!

Six vapeurs de construction française jaugeant 2.232 tonneaux furent francisés dans les deux premiers mois de 1894 (un an après le vote de la loi de 1893) : trois, qui étaient en bois, jaugeaient à peine 30 tonneaux; les autres étaient une drague de 400 tonneaux, un petit vapeur en fer de 72 tonneaux et enfin un paquebot à deux hélices d'environ 1.600 tonneaux, destiné au service de Dieppe à Newhaven. Pendant ce temps-là, nos armateurs achetaient à l'étranger 10 vapeurs jaugeant 12.000 tonneaux! En 1895, le total des constructions françaises s'est élevé à 824 navires à voile jaugeant 16.940 tonneaux, et à 32 navires à va-

(1) *L'Éclair.*

peur d'un tonnage de 6.005 tonneaux. Dans le même temps, les achats faits à l'étranger atteignaient 6.822 tonneaux pour 52 voiliers, et 21.593 tonneaux pour 49 vapeurs. Un seul port, Nantes, s'est attaché, en 1895, de grands voiliers : sur les 824 navires jaugeant 16.940 tonneaux, il n'en a pris que 8, mais ils jaugent 5,951 tonneaux; les 816 autres navires sortis de nos chantiers ne jaugent donc ensemble que 10.989 tonneaux, soit 13 tonneaux en moyenne!

Nos chantiers peuvent-ils craindre sérieusement de construire moins qu'ils ne font?

Si l'État ne peut se désintéresser de la situation de la marine marchande, il est manifeste que la protection qu'il lui accorde, sous forme de primes et de subventions, n'a pas donné ce qu'on en attendait. Les primes, tout le monde le déclare, ne sont pas un moyen permanent, mais temporaire. A l'origine du système des primes, ses partisans affirmaient que la protection qu'ils demandaient serait si efficace, qu'il suffisait de la leur accorder pour dix ans. Ils affirmaient qu'à l'expiration de ce délai notre marine reconstituée, grâce à cette législation, pourrait regarder en face celle des autres nations.

Hélas! seize ans se sont écoulés depuis, les primes ont été augmentées en 1893, que sont devenues ces belles espérances?

Nous le verrons, dans notre prochain article, en étudiant la situation actuelle de la marine française.

(*A suivre.*)

A. Lemée.

LE BOULONNAIS

IV

LE SALAIRE AGRICOLE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (1)

I. — LE SALAIRE AGRICOLE.

La culture où domine l'élevage emploie, on le sait, généralement peu de bras. Dans le Boulonnais, comme dans bien d'autres endroits d'ailleurs, les difficultés économiques ont encore diminué cette main-d'œuvre. Malheureusement, elle a aussi baissé de valeur, et ce sont presque toujours les ouvriers de moindre capacité ou de moindre vigueur qui sont à la disposition du cultivateur.

Les salaires sont presque toujours payés en argent.

Il n'est fait d'exception à cette règle que pour le travail de la moisson, qui est payé en nature dans quelques cantons. Dans ce cas, le moissonneur reçoit un dixième de la récolte. Autrement, ce travail, qui dure deux mois, est payé de 50 à 100 francs. A raison de cette difficulté de recrutement de la main-d'œuvre agricole, il n'est pas rare que le travail de la moisson soit entrepris par des ouvriers étrangers. Ce sont souvent des Belges, qui sont embauchés par des entrepreneurs spéciaux à cet effet.

Le salaire d'un ouvrier employé à la journée et qui n'est pas nourri est rarement au-dessous de 2 fr. 50. Celui de jeunes gar-

(1) Voir les articles précédents, livraisons de mars, avril et mai 1897, *Science sociale*, t. XXIII, p. 240, 313 et 383.

çons ou de servantes nourris et payés au mois, est d'environ 20 à 28 francs. Dans cette même condition, les hommes employés aux labours ou aux autres gros travaux reçoivent de 25 à 35 francs.

Les Subventions. — La famille ouvrière trouve, dans le Boulonnais, un supplément de ressources très appréciable dans la jouissance des biens communaux dont beaucoup de communes bénéficient encore, ou dans les droits d'affouage et le ramassage du bois mort pour ceux qui sont à proximité des forêts, assez nombreuses dans le Boulonnais. Beaucoup profitent aussi de la vaine pâture sur certaines prairies après l'enlèvement des foins, ainsi que du glanage. Ces ressources permettent aux petits ménages d'avoir une ou deux vaches et de nourrir un porc, ce qui augmente assez sensiblement leur bien-être.

Ces coutumes accusent encore plus nettement, chez l'habitant qui jouit de ces ressources prises sur le commun, le type que nous avons qualifié de *communautaire* et qui résulte de la culture pastorale ou de l'élevage et de la cueillette.

L'Assistance. — Nous n'avons aucune coutume spéciale à signaler pour ce chapitre des ressources supplémentaires qui peuvent venir en aide à la population ouvrière des campagnes. D'une manière générale, il y a peu de pauvres, hormis dans le voisinage de l'industrie; mais, quand il y en a, ils trouvent facilement assistance.

L'hospitalité se donne aussi, par coutume, dans les fermes, aux voyageurs, moins nombreux depuis l'extension des chemins de fer; mais elle s'exerce le plus souvent, et cela d'une manière fâcheuse pour les cultivateurs, au profit de vagabonds.

Le Voisinage. — C'est encore là la forme la plus spontanée d'assistance mutuelle entre les familles; mais, dans un pays où les habitations sont éparses et assez distantes les unes des autres, elle offre moins d'intérêt. Néanmoins, il est d'usage ici, dans certaines circonstances, de faire appel à ses voisins pour quelques corvées, notamment pour des charrois, pour aider les animaux à mettre bas. Cette assistance est prêtée en général très volontiers et l'on tient généralement à honneur d'entretenir de bonnes relations de voisinage.

Le Patronage. — Les conditions spéciales du travail de la culture que nous avons fait connaître, ne sont pas de nature à développer au sein de la population une classe nombreuse rendue apte aux affaires publiques par la direction de grands domaines et la pratique des affaires compliquées. D'autre part, les propriétaires exploitant par eux-mêmes sont moins nombreux que les fermiers.

La place qui devrait appartenir aux patrons naturels de la classe agricole est facilement occupée par d'autres influences qui sont avant tout urbaines. On sait qu'en pareil cas l'ascendant est surtout accaparé par l'administration, qui se substitue, partout où elle le peut, à l'action privée. Au bas de l'échelle des professions libérales, l'action s'exerce par le journal. Le cabaret possède aussi, sous ce rapport, une action marquée, mais qui n'a rien de spécial à notre région.

Et pourtant, nous avons à signaler, dans le Boulonnais, des traditions historiques qui nous montrent les habitants comme très jaloux de leur autonomie, même alors que le Boulonnais, ancien pays d'État, eut été définitivement incorporé dans l'administration générale du royaume. Nous voyons ce pays supporter difficilement des atteintes à ses franchises et à la libre direction de ses affaires, résistant aux prétentions du fisc et se mettant même en rébellion contre le pouvoir. Des traditions belliqueuses, le relief très accentué du sol, le défaut des communications ne sont pas sans avoir eu quelque part à ce fait.

En reste-t-il quelques traces appréciables? Cela est bien possible, car les élus, dans chaque commune, traitent les affaires avec grande opiniâtreté et savent défendre les droits communs mis en péril par les exigences bureaucratiques.

Est-ce à raison de ces conditions spéciales de traditions militantes, de relief accentué du pays, d'isolement relatif, ou est-ce à cause de la fidélité longtemps persistante des habitants au régime impérial déchu, que cette partie du département a été souvent appelée la *Corse du continent?* Nous ne saurions l'affirmer, mais il est certain que les souvenirs de l'épopée napoléonienne et du séjour de la Grande Armée sont demeurés longtemps vivaces. Aujourd'hui encore, sous la forme de luttes politiques, très

vives parfois, se dissimule le plus souvent une rivalité de clans pour exploiter les avantages du pouvoir au détriment des adversaires. Cet état est absolument conforme à la notion communautaire du pouvoir, d'après laquelle chacun cherche à vivre sur la chose publique et à fonder son existence et celle des siens, non sur l'effort personnel et le sentiment de la responsabilité, mais sur une position dépendante, souvent médiocre mais assurée.

Ce caractère s'accentue dans notre région avec la prédominance des éléments urbains, au détriment des travailleurs et des contribuables des champs, à mesure que s'affaiblissent les traditions d'indépendance dont nous avons parlé et que s'appesantit la mainmise de la bureaucratie. Sous ce rapport, les nombreux changements de régime ne paraissent pas avoir modifié l'esprit public. Cette manière d'envisager les choses a été justement définie dans cette Revue par le terme de *politique alimentaire*.

Seule, la question religieuse, quand elle est soulevée, et elle l'est trop souvent, vient passionner et élever le débat.

Les Associations. — Bien qu'une classe de grands propriétaires nombreux exploitant par eux-mêmes leurs terres et faisant bénéficier les autres cultivateurs de connaissances plus étendues, de méthodes plus perfectionnées, fasse défaut, l'étude des questions agricoles et l'encouragement des classes rurales n'ont pas été négligées complètement. Il s'est toujours trouvé des hommes que ce devoir de patronage a tentés, même parmi ceux qui résident à la ville.

C'est ainsi que Boulogne compte une société sous le nom de *Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts*, qui depuis un siècle a rendu des services signalés.

Fondée en 1797, sous l'influence du large courant d'idées progressives qui a marqué cette époque, elle a groupé tout ce que le pays comptait d'hommes adonnés aux sciences d'observation, d'écrivains, de savants, désireux d'aider au progrès de l'agriculture.

Le programme que ces hommes de bon vouloir s'étaient tracé et qu'ils résumaient par le choix de cette devise : « *Utilitati* », n'a

pas cessé d'être celui de la Société et elle a procuré au pays de très réels avantages.

Aussi est-ce au milieu de la sympathie générale que cette Société, une des plus anciennes de France, a célébré le centième anniversaire de sa fondation par des fêtes mémorables, et tout particulièrement par un concours régional de chevaux de la race Boulonnaise (1).

La loi votée en 1884, autorisant la création des Syndicats agricoles, a été utilisée par plusieurs groupements ruraux qui en ont profité pour assurer les services économiques, les services d'assistance et de crédit, que cette forme très heureuse d'association professionnelle permet d'établir.

Trois syndicats, réunissant environ 600 membres, fonctionnent dans l'arrondissement.

En résumé, la culture du Boulonnais que nous avons étudiée, constitue un type dérivé du type pastoral dans les nombreuses petites vallées du Bas-Boulonnais.

Il se différencie notablement de ce type primitif par la dominante de l'élevage du cheval de gros trait, auquel se juxtapose nécessairement une moyenne culture pour l'alimentation en grains et fourrages des nombreux élèves et pour l'utilisation des pentes où l'herbe ne croît pas et où ne réussirait pas une culture plus importante.

Sur les parties élevées du Haut-Boulonnais, le type se modifie et se rapproche de la culture des plateaux, mais en restant à une assez grande distance de la grande culture qui met en œuvre des capitaux abondants, des moyens très perfectionnés et réalise des produits de grande valeur en exigeant une administration compliquée.

(1) Dans cette circonstance, on a pu voir se confirmer ce que nous disions plus haut des luttes de clans. Un groupement de politiciens, uniquement désireux d'exercer à son profit une influence politique sur le monde des cultivateurs et de s'assurer les faveurs du pouvoir, les subsides et les avantages dont il dispose, acréé dans ce but une société rivale et pesé sur les décisions du conseil municipal de Boulogne pour l'empêcher de s'associer aux fêtes qui devaient être célébrées au berceau de la Société. C'est dans ces conditions que celle-ci se rendit dans une autre ville de l'arrondissement, à Calais, où la réception faite par la municipalité et les habitants a été de tous points digne de la Société centenaire.

Nous savons qu'une exception doit être faite pour la région du Calaisis, qui se rapproche du département du Nord.

Dans ces conditions les procédés restent traditionnels, les progrès sont très lents et la population porte, dans son esprit quasi communautaire, dans sa manière de vivre, dans ses qualités et ses défauts, l'empreinte accusée du milieu naturel et du mode de travail qui en résulte.

II. — L'INDUSTRIE.

La description que nous avons faite du sol et du sous-sol du Boulonnais nous a permis de constater que l'un et l'autre étaient riches en produits extractifs.

La houille a été extraite dès la fin du siècle dernier à Hardinghen (canton de Marquise), puis à Fiennes. Mais à raison de l'abondance des eaux, d'une part, de la concurrence des houilles anglaises, de l'autre, l'extraction a dû être abandonnée. Plus récemment, de nouveaux sondages ont été entrepris sur le littoral, dans le but de rechercher la jonction des bassins houilliers de l'Angleterre avec ceux du Continent.

Le même canton présente d'énormes bancs calcaires dont les uns fournissent un marbre estimé, d'autres des pierres de taille ainsi que de la dolomie. Cette industrie a pris une certaine extension, grâce à l'emploi d'outillages perfectionnés, qui permettent de faire l'extraction mécaniquement ainsi que la taille et le polissage. Cent cinquante à deux cents ouvriers y sont occupés avec un salaire de 3 à 6 francs par jour.

Des gisements de phosphate de chaux à l'état de nodules fossiles existent à la base des collines du Boulonnais. L'extraction, naguère encore très active, s'est trouvée ralentie notablement par la découverte d'importants dépôts dans d'autres parties du Pas-de-Calais et de la Somme, ensuite en Algérie et dans le reste du monde. L'exportation de ce produit par le port de Boulogne s'élevait, en 1895, à 8.000 tonnes. Cette industrie

occupe environ deux cents ouvriers avec des salaires analogues à ceux des carriers.

Des minerais de fer exploités avec une certaine activité ont alimenté assez longtemps des hauts fourneaux dans les communes d'Outreau et de Marquise. Les conditions économiques rendent aujourd'hui cette fabrication de la fonte et des produits métallurgiques très difficile.

Les terrains avoisinant les contreforts des collines qui enserrent le Bas-Boulonnais présentent un mélange d'argile et de chaux, qui permet la fabrication en grand de ciments artificiels dont l'emploi augmente chaque jour et alimente huit à dix usines occupant environ deux mille ouvriers. La production est évaluée à 300.000 tonnes et s'écoule principalement en France; l'exportation ne dépasse pas 40.000 tonnes.

Quant aux industries transformant les produits de la culture, il n'en existe presque pas, le Boulonnais étant beaucoup moins riche sous le rapport cultural que les pays voisins. Une seule fabrique de sucre existe, à 25 kilomètres de Calais, sur la limite de l'arrondissement voisin; elle permet aux cultivateurs du Calaisis, dont le sol est très favorable à cette culture, de produire une quantité appréciable de betteraves.

Ce développement relativement restreint de l'industrie s'explique par le caractère quasi communautaire imprimé à la population par les conditions naturelles que nous savons. Ce caractère, partout où il se rencontre, est généralement exclusif des grandes entreprises et des initiatives hardies. Il ne donne pas le personnel dirigeant nécessaire, et la formation qu'il engendre dispose plutôt ceux qui vivent des revenus d'un certain capital à l'habitation des villes, surtout si ces villes sont, comme celle de Boulogne, des stations balnéaires et des lieux de plaisance, avec les ressources variées qu'on y rencontre pour le délassement et la vie oisive.

Les moins fortunés cherchent eux-mêmes à la ville des emplois ou des fonctions.

Ceux qui ont une culture intellectuelle plus développée, recherchent les professions libérales ou la carrière militaire.

On ne s'étonnera donc pas que les principales industries implantées dans le pays aient dû leur initiative première à des étrangers, ou aient été inspirées par l'exemple des voisins et fondées à l'aide de contremaîtres anglais. Telle l'industrie des ciments dont nous avons parlé, telles les fabriques de plumes métalliques qui existent à Boulogne et sont les plus importantes du Continent, telle encore l'industrie des tulles à Calais. C'est, en effet, à la proximité de l'Angleterre et aux rapports fréquents des deux pays qu'est due la création de cette industrie qui compte encore beaucoup d'Anglais, au moins d'origine, dans son personnel dirigeant; cependant l'établissement de la première maison a été le fait de l'initiative d'un habitant de Calais qui fit venir les premiers métiers et des contremaîtres spéciaux. Aujourd'hui encore, les métiers sont construits à Birmingham et les fils de cotons sortent de maisons anglaises (1).

Comme toutes les industries de luxe, l'industrie du tulle a eu des temps prospères et des jours de crises. La prospérité lui a créé de redoutables concurrences dans d'autres villes du Nord et du Centre. Les crises ont été d'autant plus graves que les facilités d'établissements pour les petits patrons étaient grandes. Un capital de 25 à 30.000 francs pris sur les économies ou emprunté permet d'installer un métier dans de vastes bâtiments où la force motrice est louée.

Les ouvriers spéciaux (mécaniciens, monteurs, dessinateurs, etc.) ont pu toucher des salaires montant à 8 à 10 mille francs par an, et même davantage aux époques favorables. Pour de simples ouvriers tullistes un salaire de 8 à 12 francs par jour n'était pas extraordinaire. Il se trouve aujourd'hui notablement réduit.

(1) L'industrie qui a fait la prospérité de Saint-Pierre-les-Calais et l'a transformée de simple faubourg en ville populeuse, est celle du tulle. Importée d'Angleterre en 1819 et dirigée encore en partie par des fabricants anglais employant des ouvriers de leur pays, cette industrie a pris de grands développements : à la fabrication des tulles de coton s'est ajoutée celle des tulles de soie, près de 1.000 métiers produisant pour une valeur de près de 100 millions battent constamment à Saint-Pierre. En outre, la ville a des filatures de lin, des fabriques de divers tissus, des teintureries, des ateliers de construction ». (Reclus, *La France*, p. 194.) — Les villes de Calais et de Saint-Pierre sont aujourd'hui réunies en une seule municipalité, possédant 65.000 habitants.

Que devient la famille ouvrière devant des salaires aussi importants? Si elle a dû à une formation première des habitudes d'ordre et d'énergie, elle pourra s'élever, par un certain particularisme, à l'acquisition d'un capital et bientôt au rôle de petits patrons, puis à la création d'une grande entreprise. Trop souvent, au contraire, sorti du cadre de la Communauté rurale ou suburbaine, l'ouvrier manufacturier manifeste une déplorable inaptitude à se gouverner lui-même, et ce qui lui arrive par le bénéfice de l'industrie s'en va par son incapacité à se régir; il sait gagner quelque chose, il ne sait pas en tirer profit; il obéit dans le travail organisé, et il ne sait pas, dans l'indépendance, se soumettre aux règles de la modération. Si quelques-uns se sont élevés, comme nous l'avons dit, au plus haut rang, d'autres ont trouvé dans ces gros profits un écueil où ils ont succombé, et c'est la majorité.

L'ouvrier tulliste est essentiellement dissipateur. S'il n'est pas porté à l'ivrognerie, comme l'ouvrier irlandais, il est fort amateur de ses aises et se passe des fantaisies coûteuses, il fréquente assidûment les centres de plaisir et, dans la belle saison, sème son argent dans les guinguettes des environs.

La crise survenue en 1886, due autant aux caprices de la mode qu'à la surproduction, a rendu les conditions de cette industrie plus difficiles.

D'ailleurs, des salaires aussi élevés laissaient le patron et l'ouvrier très indépendants l'un de l'autre et plutôt dans un état de méfiance réciproque. Le patron, ancien ouvrier lui-même, n'était pas préparé à la notion des devoirs du patronage. Les institutions patronales de prévoyance, d'assistance, la coopération aux bénéfices, les sociétés pour les habitations ouvrières sont peu répandues ou inconnues. En résumé, aucune permanence dans les engagements, peu d'influence du patron, peu de sollicitude de sa part, et, pour lui, une existence très luxueuse, souvent un train de maison disproportionné aux ressources.

Dans ces conditions, la situation était mûre pour le socialisme. En effet, si l'ouvrier n'a pas su se garder des dangers de sa liberté et ordonner sa vie pour tirer le meilleur parti de son travail,

comme l'ont fait d'autres ouvriers devenus patrons sous ses yeux, si les souffrances se sont montrées, si les salaires ont diminué, si la vie a paru plus difficile en face de patrons opulents, c'est, juge-t-on, que la société est mal faite, c'est que la liberté est un leurre; mieux vaut une réglementation minutieuse qui supprime le capitalisme et empêche de s'élever les uns au-dessus des autres; mieux vaut un vaste économat public qui donnera la becquée à tout le monde, nationalisera la propriété et l'industrie et fera de tout un peuple comme une vaste communauté.

Ainsi le régime où s'est attardé l'Orient, le régime communautaire de famille d'abord, d'État ensuite, où nous avons peine à vivre, qui nous étouffe dans la centralisation et le fonctionnarisme, est celui auquel on rêve de nous ramener en l'aggravant encore.

N'est-ce pas un aveu d'impuissance, et ne vaut-il pas mieux faire appel au ressort de l'énergie, de la valeur morale et personnelle, au sentiment de la responsabilité? Mais, sans une formation première spéciale, de pareilles pentes se remontent difficilement. Ajoutons que cette situation où se tient la classe ouvrière, offre aux politiciens une carrière facile.

La place qui est désertée par la classe des patrons ou qu'elle ne peut remplir est prise par le politicien beau parleur ou par l'ouvrier que des qualités exceptionnelles ont pu mettre en relief. Celui-ci ne travaille pas volontiers de ses mains, ou est obligé, pour trouver le moyen de vivre, d'ouvrir un débit de boisson ou quelque commerce analogue. Il peut dès lors se consacrer à la mission dont il se trouve investi de par les circonstances. De là à devenir le représentant de la cité ou d'une circonscription politique, il n'y a qu'un pas. Ce pas est rapidement franchi et la ville devient « un rempart » du socialisme.

Heureux si, comme cela se rencontre, devant la nécessité d'assurer l'ordre, les personnalités ainsi arrivées au pouvoir s'inspirent de modération dans la réalisation de leur programme!

La création de syndicats professionnels vient augmenter la cohésion du parti. Il est juste de dire qu'ils s'efforcent de réaliser certaines améliorations : c'est ainsi qu'une ligue s'est formée entre ouvriers et patrons à l'effet de se défendre contre les pro-

cédés des intermédiaires et commissionnaires qui déprimaient les cours par des manœuvres déloyales. Ce qu'on peut souhaiter, c'est que la force syndicale ainsi mise dans leurs mains les rende prudents et réservés, et les rapproche de l'organisation ouvrière anglaise si pratique et si peu révolutionnaire.

Nous avons vu se maintenir la famille quasi communautaire du pêcheur et celle, encore fortement engagée dans ce type, du cultivateur, mais toutes deux soutenues par le vieux cadre des traditions et les conditions spéciales de lieu et de travail; nous voyons à présent la famille qui s'élève par sa valeur personnelle et son propre travail jusqu'au type particulariste dans l'ouvrier devenu patron industriel, mais avec une formation patronale parfois insuffisante; près de là nous voyons la famille incapable de s'élever par elle-même et n'ayant plus les autres appuis, tomber au rang de la famille désorganisée qui est le type le plus bas de l'échelle.

Celle-ci trouve son idéal dans le collectivisme, c'est-à-dire dans la fuite de l'effort, oubliant ce mot si juste de l'illustre Pasteur : « La vraie démocratie est celle qui permet à chacun de donner son maximum d'effort. »

III. — LE COMMERCE.

Pas plus que le port de Calais, celui de Boulogne n'a vu se créer d'importantes maisons d'armements au long cours, entretenant des relations commerciales avec le monde entier, comme Dunkerque, le Havre, Anvers et les ports anglais. Ce que nous avons dit suffit à l'expliquer.

Le port de Calais est cependant favorisé par des voies d'eaux navigables se dirigeant vers les centres industriels du Nord et du Pas-de-Calais. Malgré des dépenses considérables et dépassant plus de 60 millions de francs en vue de construire des bassins et des docks, le grand négoce ne s'y est pas développé et le trafic est encore réduit.

Il en est de même du port de Boulogne dont les travaux restent inachevés et qui est dépourvu de canal assurant un débou-

ché sur l'intérieur. Un de ses principaux articles d'importation est la houille anglaise, alors que le département produit des houilles abondamment, dont le prix de transport et de revient dépasse malheureusement celui des produits étrangers.

On observe que les dépenses considérables qui ont été faites ne sont pas compensées par des droits de tonnage et des surtaxes sur le tiers pavillon, de sorte que notre marine nationale n'en profite pas et que les transports maritimes deviennent de plus en plus le monopole des nations étrangères.

La marine au long cours a disparu de nos ports et il faut le regretter, car seule elle peut fournir d'actifs et aventureux négociants et il ne paraît pas que le développement colonial, si chèrement poursuivi, ait modifié la situation et que les débouchés soi-disant créés aient été utilisés (1).

Ici encore c'est l'homme lui-même qui semble manquer plutôt que l'outil et la matière à mettre en œuvre.

En cas de guerre maritime, il serait difficile de trouver les mêmes ressources qu'aux siècles précédents pour pratiquer la *course*, qui fut pour les ports dont nous nous occupons l'occasion de glorieux faits d'armes et de fructueuses prises.

Il est bon de remarquer qu'on trouverait à peine dans nos villes maritimes des établissements d'instruction aptes à donner une direction spéciale, commerciale ou maritime, et ceux qui existent demeurent enlizés dans les programmes immuables et uniformes d'un enseignement qui reste invariablement le même, aussi bien pour les populations de nos ports de pêche et de commerce que pour celles du massif central de l'Auvergne.

Commerce de détail. — Il existe un commerce assez important qui vient se juxtaposer à l'industrie de la pêche et fait vivre d'assez nombreux fournisseurs.

Le commerce de détail est assurément plus important à Boulogne que dans d'autres villes, à raison des étrangers qu'y attire la saison balnéaire et ses autres avantages.

(1) Nous devons mentionner à Boulogne un transit assez important de marchandises en grande vitesse qui alimente les services réguliers sur l'Angleterre et fait vivre plusieurs maisons de commission.

Le développement de ce commerce, qui était en rapport avec le chiffre des résidents étrangers, chiffre qui s'élève jusqu'à 6.000, s'est trouvé entravé par les facilités de communication qui ont privé la ville de cette ressource et ont entraîné les Anglais notamment dans des régions plus lointaines ou mieux favorisées.

Ce déficit a été d'autant plus sensible que trop souvent les bénéfices que l'on tirait de cette clientèle opulente étaient plus élevés que de juste, ce qui a contribué à la faire disparaître.

Comme ailleurs, le commerce de détail est d'autant plus encombré qu'il offre de plus grandes facilités d'établissement pour ceux que rebutent les entreprises industrielles ou agricoles et qui n'y sont pas préparés. Aussi est-il grossi par les émigrants des campagnes qui viennent fonder de petits magasins dont le nombre devient excessif. Cette situation est mauvaise pour lutter contre la concurrence créée par les facilités de pénétration des grands établissements de Paris et des centres importants. La classe aisée, de son côté, alors même que les grands magasins ne viendraient pas solliciter sa clientèle, a trop d'occasions de se déplacer pour que le commerce local n'en souffre pas. Ajoutons que le devoir de patronage de cette classe, qui devrait se traduire par une protection locale, n'est pas suffisamment compris et pratiqué. Enfin, à côté du commerçant établi de longue date et jouissant de la considération, sont venus s'abattre des parasites vendant en masse des marchandises de pacotille répandues dans des locaux loués à bas prix et temporairement, avec une réclame effrénée. Ce sont de véritables bazars soustraits aux charges locales et procédant suivant les usages orientaux pour attirer les clients; ils sont le plus souvent tenus par des individus de race sémite, ce qui autorise le rapprochement exotique que nous venons de faire.

Telle est, en résumé, la part qui revient à l'élément industriel et commercial, part qui ne serait pas très importante sans le développement de l'industrie manufacturière de Calais.

C'est pourquoi, dans les deux premières parties de notre étude, nous nous sommes attaché davantage à décrire les travaux de la

pêche et de la culture comme présentant plus d'importance.

Comme on a pu le voir, sur les uns et sur les autres modes de travail et sur les populations qui s'y adonnent, se reflètent les conditions physiques et constitutives du lieu.

Ces éléments naturels, dont il faut tenir compte, agissent avec un caractère de nécessité propre aux lois naturelles.

Ils n'agissent cependant que limitées dans une certaine mesure par la volonté de l'homme et par les conquêtes incessantes de son intelligence sur les forces de la nature.

Il faut, par le travail, s'approprier ces forces favorables et se prémunir contre celles qui peuvent être contraires.

Ces conditions naturelles, si elles agissent avec puissance, ne doivent donc pas être subies passivement.

Les qualités de culture morale, intellectuelle et de virilité qui concourent à la formation de l'homme doivent être développées en proportion des difficultés à vaincre et aidées par la méthode d'observation dont nous avons essayé ici de faire l'application à l'étude du Boulonnais.

Cette formation de l'individu doit concourir à l'évolution de plus en plus marquée qui porte les types supérieurs à se dégager des liens communautaires pour prendre leur point d'appui dans leur valeur propre, l'initiative personnelle, le sentiment de la responsabilité et le noble désir de perpétuer la famille.

C'est cette notion élevée et propre à relever la dignité humaine que nous avons désignée, d'après la *Science sociale*, par le terme de *Particularisme*.

Moralement, elle comporte, pour la famille, comme en toute société prospère, l'observation des lois tracées par Dieu pour l'existence des sociétés, et contenues en résumé dans le Décalogue. Mais elle réclame une législation positive qui n'aille pas contre l'énergie de la famille et son libre développement. Intellectuellement, elle assure la rectitude du jugement en établissant ses bases sur l'observation. Physiquement, elle contribue puissamment, par l'habitude de l'effort, au développement de la vigueur du corps et, par là, vient en aide à l'esprit d'entreprise.

La valeur de cette évolution, dont nous voyons la courbe s'ac-

complir chez des nations voisines pour le plus grand profit de leur extension, a été indiquée d'abord par Le Play et scientifiquement établie après par l'École de la Science sociale. Il l'énonçait par cette formule : « La prédominance est assurée aux nations qui savent unir à l'esprit nécessaire de tradition *l'esprit non moins nécessaire de nouveauté.* »

Constant FURNE.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

UN ÉVÊQUE FRANÇAIS EN 1923

Tout le monde connaît, parmi les catholiques intéressés au mouvement des idées, les *Lettres d'un curé de campagne* et les *Lettres d'un curé de canton* que M. Yves le Querdec publiait naguère avec un grand succès, non sans soulever de vives critiques et de curieuses discussions. L'auteur poursuit aujourd'hui sa tâche, en nous donnant le *Journal d'un évêque* de 1921 à 1923. L'hypothèse dans laquelle il se place est particulièrement intéressante, parce qu'elle est vraisemblable, d'une part, et que, d'autre part, elle se lie à un grave problème : le budget des cultes vient d'être supprimé, non par mesure générale et définitive, au nom des principes, par un gouvernement de sectaires, mais tout simplement parce qu'on n'a pas trouvé dans les Chambres une majorité pour le voter. Et comme l'indemnité due au clergé, en maigre compensation des biens d'Église saisis, est une des stipulations du Concordat, voilà le Concordat violé, puis dénoncé par le Pape.

Rien d'impossible à cela. C'est là une éventualité que les Catholiques ont besoin d'envisager, à laquelle il est utile de réfléchir, en vue de laquelle on devrait se préparer, car elle peut être proche. M. Yves le Querdec ne dissimule pas, dans sa préface, qu'il redoute la séparation de l'Église et de l'État et qu'en la supposant faite il a voulu non la recommander, mais la combattre. Cela se voit de reste au cours du *Journal*. Tout au moins, il

a le bon esprit de la croire possible et de l'examiner, comme toute autre chose possible, avec sang-froid. Il estime que, pour faire traverser la crise aux intérêts dont ils ont le dépôt, les catholiques doivent s'organiser et se solidariser; aussi expose-t-il, à propos de son hypothèse, une sorte de « plan de campagne » d'une portée beaucoup plus large que cette hypothèse. Il décrit les catholiques privés de certaines libertés nécessaires par un gouvernement antilibéral; il recherche les moyens de faire entrer les Catholiques dans le gouvernement pour amener une réforme des lois; il prêche, en somme, la constitution d'un parti catholique distinct des autres partis. Et c'est par l'influence politique de ce parti qu'il suppose le problème résolu selon ses vœux, c'est-à-dire le Concordat restauré sur des bases nouvelles et l'Église occupant une place officielle dans l'État.

Ce n'est donc pas seulement l'éternel problème des rapports de l'Église et de l'État auquel M. Yves le Querdec s'attaque; c'est aussi le devoir présent des citoyens français catholiques qu'il envisage. De là l'intérêt captivant de son livre. Son évêque de Châteaurenard est d'ailleurs pénétré jusqu'aux moelles d'une bonne volonté évangélique, d'une sainte ardeur à cultiver la vigne qui lui est confiée, d'une charité vraiment apostolique. Très sincèrement, il traite « en frères séparés », non pas en ennemis, les adversaires qu'il rencontre sur son chemin. Il veut éclairer les « bons » comme les « méchants » et ne creuse pas entre ces deux catégories le fossé profond auquel croient tant d'âmes ignorantes et naïves. Ce n'est pas un « esprit ouvert et libre » comme il s'en trouve parmi les hommes simplement informés et pondérés; c'est plus que cela, parce qu'il ajoute l'ardeur à l'impartialité, la flamme divine de la charité à la connaissance des choses. Par là, il échappe à la stérilité des esprits purement critiques.

Mais, est-ce bien là un évêque de 1923? En tous cas, il est encore sous l'influence de certains courants d'idées qui sentent leur dix-neuvième siècle à ne pas s'y tromper. Et d'abord il conçoit le « parti catholique » à peu près comme Montalembert, Veuillot ou M. de Mun essayèrent jadis de le constituer.

I. — L'INEFFICACITÉ D'UN PARTI CATHOLIQUE.

Dès les premières pages du *Journal*, le plan de campagne apparaît, et c'est le nonce du Pape qui le résume d'un mot en causant familièrement à sa table. « Qu'y a-t-il de plus simple, dit-il, accepter la Constitution pour réformer la législation? Un berger des Abruzzes comprendrait cela (1). »

Peut-être, en effet, un berger des Abruzzes comprendrait-il cela; mais en politique il ne suffit pas de comprendre, il faut agir; il ne suffit pas d'énoncer et de saisir une vérité générale, il faut en voir les applications possibles et les faire aboutir. Et les applications qui se présentent de prime abord à l'esprit sont généralement chimériques. « Réformer la législation, dit-on, eh bien, que les Catholiques arrivent à s'emparer du pouvoir, du moins à se faire compter pour quelque chose dans le gouvernement; une fois ce résultat acquis, ils feront ce qu'ils voudront. » C'est précisément alors que s'ouvrirait une ère de terribles difficultés, et voilà où l'intelligence du berger des Abruzzes pourrait bien se trouver en défaut. Il ne verrait pas, — pas plus, hélas! que la plupart des catholiques français, — que toute réforme législative destinée à rendre plus normale la situation de l'Église doit tendre à supprimer des entraves, à élargir le droit commun, à faire tomber les lois d'exception, jamais à créer des privilèges. L'Église n'a pas besoin des faveurs du gouvernement; elle doit même les redouter, elle a besoin de justice, elle doit l'obtenir, elle l'obtiendra si elle se place résolument sur le terrain de la justice.

L'Évêque de Châteaurenard paraît avoir parfois un vif sentiment de ces nécessités. Il comprend que les catholiques sont responsables de la situation actuelle de l'Église, qu'ils se sont trop souvent renfermés dans de vaines protestations, qu'ils n'ont su ni accepter les changements sociaux, ni les mettre à profit. Il

(1) *Journal d'un Évêque*, t. I, p. 29.

veut que ses professeurs de séminaire soient vraiment instruits, que leur science, pour être dirigée vers le but spécial de la formation des clercs, ne soit pas une science « cléricale », mais qu'elle soit la science, sans épithète, la recherche désintéressée de la vérité partout où elle se trouve, le plus bel hommage, en somme, que l'intelligence humaine puisse rendre à l'œuvre du Créateur. Ne diminuer l'homme en rien pour en faire un catholique, un prêtre, un évêque; au contraire, développer toutes ses facultés dans la plénitude de la force, car la religion est essentiellement une source de lumière et de force, un guide et un soutien. Toutes ces idées reviennent souvent sous la plume de M. Yves le Querdec, soit qu'il joue le personnage d'un simple curé de campagne, soit qu'il s'asseye sur le siège épiscopal de Châteaurenard.

Et leur efficacité apparaît dans les résultats qu'il obtient. A Saint-Julien, dans sa petite paroisse de début, il parvient à éclairer quelques-uns des préjugés d'un certain marquis son paroissien, à le faire sortir de sa retraite renfrognée, et à lui faire reprendre l'usage de son dévouement qu'une bouderie municipale menaçait de laisser à jamais stérile. D'autre part, il rend à ses ouailles des services de tous genres, que les plus mal disposés sont bien obligés de reconnaître; il se fait tout à tous avec simplicité et sincérité. Ceux qui ne le considèrent pas comme le pasteur de leurs âmes voient en lui un citoyen utile et bienfaisant. A Saint-Maximin, au milieu d'une population indifférente, il est victime de son dévouement pendant une grève dans laquelle il s'efforce de calmer à la fois la fureur violente des ouvriers et l'égoïsme inintelligent des patrons. Très courageusement, dans un conflit qui n'a rien de religieux, il s'entremet avec une charité large et vraie, montrant par là que rien de ce qui touche ses ouailles ne saurait lui être indifférent. Enfin, une fois évêque de Châteaurenard, il transporte sur un plus grand théâtre cette manière de faire loyale, éclairée, humaine dans ce que le monde a de plus élevé, parce qu'elle est vraiment chrétienne, et il donne dans son diocèse une vigoureuse impulsion aux études ecclésiastiques, aux œuvres religieuses, en même temps qu'il va chercher, partout où il les devine, les bonnes volontés ignorées, les forces

cachées, qui demeurent infécondes faute d'être connues et appréciées.

Malheureusement, cet homme si bien inspiré dans l'ensemble de sa conduite se trouve en proie à une illusion. Il est hanté d'une formule, formule spécieuse, qui paraît au premier abord recouvrir une vérité banale, mais qui sert de masque à une erreur. Cette formule, c'est la « solidarité catholique ». Il n'est pas difficile de prêcher sur ce thème, de recommander l'entente entre chrétiens, en s'inspirant de tous les textes où est rappelée la fraternité des enfants de Dieu. Il est plus difficile d'empêcher cette entente et cette fraternité de s'organiser contre nos « frères séparés ». Joubert disait que l'amitié n'est quelquefois qu'une haine tierce. Il y a, en effet, des amitiés de ce genre, mais elles sont peu solides, car la haine est un mauvais ciment.

Et si les Catholiques prenaient l'habitude de se grouper entre eux, et exclusivement entre eux, pour toute sorte d'objets étrangers à leur foi, ce qui indiquerait le plus haut degré de solidarité catholique, je crois très sincèrement que l'absence du contact avec les dissidents, ou les indifférents, les conduirait fatalement à une ignorance fâcheuse de ceux-ci, à une incapacité absolue d'agir de concert avec eux pour la défense des idées qui peuvent être communes aux uns et aux autres.

La société telle qu'elle existe aujourd'hui ne comporte plus, — et c'est un progrès, — ces solidarités complètes et aveugles de personne à personne, si étroites dans les sociétés de l'antiquité classique, si coutumières encore dans notre ancienne France; nous nous associons, non plus en vue des personnes, mais en vue de tel ou tel objet, en vue des besoins religieux avec les uns, en vue des études scientifiques avec les autres, pour le commerce, pour la culture, pour l'industrie, contre l'alcoolisme ou l'abus de tabac, pour la circulation à bicyclette ou l'abolition de l'esclavage, pour les hautes aspirations de l'humanité comme pour les intérêts les plus vulgaires. Et il se trouve qu'on a souvent avec soi sur un tel terrain une personne que l'on trouve contre soi sur tel autre.

Pourquoi les Catholiques, — au lieu de s'inspirer de cet heu-

reux mouvement qui leur permet de mettre à profit toutes leurs énergies, malgré les divisions religieuses, — chercheraient-ils à faire bande à part comme des Juifs de l'ancienne Loi, et quel avantage, ou spirituel ou matériel, peut-il bien y avoir à cela?

Est-ce que la résistance en serait plus forte pour la défense des intérêts religieux? Pas du tout, car les Catholiques sont tout naturellement associés dans l'Église pour la défense de ces intérêts-là. Si nous n'avons pas opposé une barrière plus puissante à certaines oppressions, par exemple aux décrets d'expulsion, qui chassaient des citoyens français hors de leur domicile parce qu'il leur convenait de suivre une règle spéciale, ce n'est pas, à coup sûr, qu'aucun Catholique soit resté indifférent, ni qu'il manquât d'évêques pour dénoncer l'injustice du procédé, ni de comités pour le combattre. On s'est organisé, plus exactement on s'est trouvé spontanément organisé entre Catholiques, parce qu'il s'agissait d'un intérêt religieux. Seulement, ces Catholiques organisés étaient des citoyens français habitués à voir violer périodiquement les domiciles de telle ou telle catégorie d'individus, députés au coup d'État, princes sous le gouvernement de Juillet, Jésuites sous la Restauration, et successivement, sous l'Empire, le Consulat, le Directoire et la Convention, quiconque déplaisait aux terribles gouvernants de ces temps-là! Avec de pareils antécédents on n'a plus foi dans son droit de citoyen, on ne croit plus qu'à l'omnipotence du pouvoir; on sait qu'on est battu d'avance quand on n'est pas du côté du gendarme, et on ne résiste que pour la forme, par acquit de conscience. De là, les éternelles et vaines protestations que l'on sait. Ce n'est donc pas l'union des Catholiques qui a fait défaut; c'est leur éducation civique, plus exactement l'éducation civique de tous les Français. On avait les cadres, mais les hommes qui les remplissaient étaient des sujets dociles, habitués depuis des siècles aux abus du pouvoir.

Quiconque est bien pénétré de cette vérité, quiconque sait profondément que l'éducation civique, — j'entends par là l'éducation qui rend des citoyens capables de remplir leur fonction dans un pays libre, — est la base essentielle qui nous fait défaut,

s'apercevra bien vite de l'inefficacité d'un parti catholique.

Les Catholiques ne peuvent pas travailler seuls à la transformation nécessaire des idées, ni, par suite, à la réforme des lois. Il pourrait arriver qu'à un moment donné le pouvoir tombât entre leurs mains, car les bouleversements politiques amènent quelquefois les résultats les plus inattendus, mais, alors moins que jamais, la réforme législative s'accomplirait normalement. Arrivés seuls au pouvoir, ils profiteraient seuls du pouvoir, ce serait une revanche, c'est-à-dire la prolongation de l'état d'antagonisme et le contraire d'une réforme.

Au contraire, ils peuvent contribuer puissamment au triomphe des idées de justice sociale en travaillant à l'élargissement désintéressé du droit commun, à la constitution d'une large liberté d'association, au développement du *self government*. Et c'est, je pense, un rôle assez glorieux que je rêve pour les Catholiques. Seulement, ils ne peuvent pas le remplir seuls Il faut qu'ils le partagent avec tous les hommes qui se rendent compte de l'évolution moderne des pouvoirs publics, qui conçoivent largement les droits et les intérêts de chacun, qui veulent résolument sortir de la tradition césarienne. Et, en récompense légitime de leur bonne action, ils auront l'avantage de préparer un état social dans lequel toute oppression révoltera la conscience universelle. Ils auront jeté les bases de la liberté d'une façon assez large pour qu'elle ne puisse pas être renversée. Ils auront intéressé tout le monde à leur victoire; ce sera la victoire de tout le monde.

Au surplus, le fait, pour les Catholiques, d'avoir des intérêts particuliers à défendre, ne suppose en aucune façon la nécessité d'un parti politique catholique; bien au contraire. D'autres groupes de citoyens ont des intérêts particuliers et s'organisent pour les sauvegarder, sans envahir pour cela le terrain de la politique. Voici, par exemple, les ouvriers anglais, qui représentent dans leur pays les intérêts du travail organisé; je les prends volontiers comme exemple, d'abord pour la raison très personnelle que j'ai eu l'occasion de les connaître, ensuite, par la raison très générale qu'ils sont fortement associés. Eh bien,

ces ouvriers, groupés en puissantes associations de métier, en *trade unions*, ont agi, dans bien des circonstances, sur la législation qui les concerne, tandis que le *parti ouvrier indépendant* n'a jamais eu qu'une existence imaginaire. Les quelques députés ouvriers qui ont siégé à Westminster n'en ont pas été les délégués, mais les ennemis déclarés, sauf une exception. C'étaient des membres du parti libéral, ou du parti conservateur, plus particulièrement dévoués aux intérêts de la classe ouvrière en raison de leur origine; ils ne faisaient pas de politique purement ouvrière, parce que la politique purement ouvrière n'existe pas.

Et de même, la politique purement catholique n'existe pas. La foi ne donne pas la solution des questions contingentes qui forment principalement le domaine de la politique. Elle ne donne de lumières ni sur le bimétallisme, ni sur le libre-échange, ni sur l'opportunité des établissements coloniaux, ni sur les rapports diplomatiques d'États à États, ni sur le régime des chemins de fer ou la constitution des Banques d'État, ni sur la politique intérieure. Elle se borne à rappeler en toutes choses la nécessité de la justice dans la gestion des intérêts généraux.

Tant que la justice est observée, tant que le droit est respecté, les grandes causes d'intervention de la Religion dans la politique s'effacent, et c'est pourquoi la politique catholique n'est que défensive, passive, sans initiative. Les catholiques se diminueraient en se bornant à une politique pareille. J'ajoute qu'ils manqueraient à leur devoir de catholiques en se diminuant ainsi. La lumière et la force qui leur ont été données ne sont pas des dons gratuits. En même temps que cette lumière et que cette force, ils ont reçu un dépôt sacré, celui de la réputation de l'Église, de sa situation temporelle, de son avenir humain. Les promesses éternelles ont été faites à l'Église, il est vrai, en ce sens qu'elle triomphera à la fin des temps en dépit des efforts de ses ennemis comme de l'inaction de ses amis; mais l'Église militante, la réunion des fidèles vivant sur terre, a connu de tout temps et connaîtra encore des fortunes diverses selon la

place qu'auront su lui assurer ses membres. Ceux-ci ont un magnifique apostolat à remplir en prouvant par leur exemple comment la foi développe dans l'homme les germes les plus féconds et quelle humanité supérieure est l'humanité régénérée par le Christ. Dans aucune branche de l'activité humaine ils ne doivent se mettre des entraves, se diminuer, ou se désintéresser, pas plus dans la politique qu'en autre chose. Et pour cela, il faut laisser à la politique tout son domaine.

II. — LE DANGER RELIGIEUX D'UN PARTI CATHOLIQUE.

Un parti politique traîne toujours après lui une clientèle; c'est la misère de sa condition de parti politique. Et les faux amis sont nombreux dans cette clientèle. Quand il s'agit d'un parti politico-religieux, ces faux amis sont des hypocrites par nécessité. Et pour peu que le succès s'annonce, les Tartuffes accourent en foule. Il y a là un danger sérieux. Nous sommes sévères aujourd'hui sur la question de sincérité. Toutes les opinions se donnent libre carrière sans que leurs partisans risquent beaucoup d'être sérieusement inquiétés; les gens n'ont plus guère d'excuses quand ils dissimulent leurs vrais sentiments, encore moins quand ils en manifestent de contraires. Et nous ne leur ménageons pas notre mépris, ce en quoi nous avons mille fois raison. Par souci de notre dignité personnelle comme de notre bon renom, il importe donc d'écarter les hypocrites. « Soyez religieux tant qu'il vous plaira. Plus vous serez fidèle à vos convictions et mieux cela vaudra, même au point de vue temporel en général, mais ne vous armez pas de votre orthodoxie comme d'un droit, d'un titre dont vous exigez le remboursement en faveurs gouvernementales »; voilà ce que tout catholique peut répondre à ses frères dans la foi lorsqu'il est libre d'engagements vis-à-vis d'eux. Mais répond-on jamais cela à une clientèle politique? Est-on jamais libre d'engagements vis-à-vis d'elle?

Et pourtant, le plus grand danger d'un parti catholique ne serait pas là. A la rigueur, on peut considérer que tout parti qui

arrive au pouvoir paie la rançon de son succès de cette façon. Il emploie les premiers temps de son règne à repousser l'assaut furieux de sa clientèle, de ses créanciers politiques. C'est la loi commune. Et bien que l'hypocrisie en matière religieuse soit particulièrement odieuse et grave, on pourrait encore admettre que les joueurs de religion auraient joué l'irréligion si le parti contraire avait triomphé, que c'est là, en somme, la boue qu'on porte à ses talons pour peu qu'on s'aventure dans la rue, et que cette boue est la même pour tous les passants.

Mais il resterait encore un inconvénient beaucoup plus grave. Si on peut accepter légèrement, comme un mal inévitable, l'hypocrisie de quelques misérables, on ne saurait envisager sans une peine profonde la fausse direction donnée à l'esprit religieux chez les croyants les plus sincères. A côté de ce mal, l'autre est peu de chose en vérité. Et pourtant, je reste persuadé que tel serait le résultat de la soi-disant *organisation* rêvée par l'Évêque de Châteaurenard. Le zèle religieux y serait utilisé pour l'avancement des affaires politiques du parti. On va en juger.

Il existe une association pieuse connue sous le nom de Tiers-Ordre de Saint-François, dont les membres se soumettent à certaines règles de vie en vue de leur perfectionnement moral. Issu d'une conception profondément monastique, puisqu'il n'est que l'application aux personnes vivant dans le monde des principes généraux de l'ordre des Frères Mineurs, le Tiers Ordre vise essentiellement et directement l'avancement personnel de ses associés dans la pratique des vertus chrétiennes. Il n'a en aucune façon l'allure un peu militaire des congrégations plus modernes fondées avec le but d'exercer une action générale, de prendre en main l'éducation de la jeunesse, l'évangélisation des infidèles, le soin des pauvres ou des malades. Il se propose au contraire l'action sur ses propres membres, et c'est assurément là une manière très dégagée et très haute de comprendre la vie chrétienne.

L'Évêque de Châteaurenard, préoccupé de trouver une forme matérielle, un cadre, à l'organisation de la « solidarité catholique », a l'idée singulière de faire servir à cet usage l'associa-

tion du Tiers-Ordre. Il presse ses diocésains d'y entrer et les y pousse en foule, au grand effroi des associés anciens que ce torrent d'adhésions inquiète plus qu'il ne les réjouit. Sur ses indications, le Tiers Ordre loue un local, établit un Secrétariat du peuple « ouvert à tous indistinctement, catholiques ou non catholiques (1) », et crée un service de consultations judiciaires et médicales « où l'on n'admet que les confrères et les catholiques qui se sont procuré chez leur curé une carte d'identité ».

J'en demande bien pardon à Sa Grandeur, mais cette bousculade me paraît fort mal imaginée. Laissez donc les saintes âmes qui ont choisi la part de Marie se sanctifier de leur mieux et former comme un Conservatoire de haute vertu. Et laissez aussi celles qui ont pris la part de Marthe, laissez les représentants des intérêts ouvriers, les médecins et les avocats établir des secrétariats du peuple, des dispensaires et des sociétés d'assistance judiciaire. Que, par une rencontre toute naturelle, certains des mêmes hommes qui se soumettent à une règle de vie plus parfaite emploient aussi leur dévouement à seconder des œuvres d'utilité générale matérielle, cela est fort bien, mais pourquoi confondre étroitement deux buts si différents, si souvent séparés?

Ce n'est pas tout, hélas! Une fois lancé dans cette voie, l'évêque de Châteaurenard ne s'arrête plus. Voilà que les cartes d'identité « délivrées aux seuls catholiques avérés et pratiquants » vont devenir le fondement d'une sorte de société coopérative. « Sur le vu de cette carte, écrit-il, un grand nombre de négociants catholiques ont consenti à faire des remises importantes. » Et il enregistre ce résultat comme un succès dans son *Journal!* Et il rêve d'étendre le système à tout son diocèse!... De l'épicerie catholique, délivrez-nous, Seigneur!

A côté des sociétés coopératives catholiques, voici les syndicats ouvriers catholiques : « Ce serait, dans ma pensée, la carte d'identité délivrée par le Tiers Ordre avec photographie, signatures et cachets, qui assurerait au porteur les avantages géné-

(1) *Journal d'un Évêque,* t. I, p. 190.

raux de l'assistance morale de n'importe quel confrère; la carte syndicale permettrait aux affiliés de trouver auprès du groupe corporatif l'assistance spéciale pour avoir des renseignements ou du travail (1). » Oh! Monseigneur, quelle salade! et combien peu nourrissante pour les ouvriers! C'est déjà bien assez que la diversité des professions les empêche souvent de s'entendre utilement; voilà que vous y ajoutez maintenant la diversité des croyances! Pendant que le machinisme tend à atténuer de plus en plus entre eux les distinctions techniques, vous créez de nouvelles catégories! Vous aurez donc un Creuzot catholique et un Creuzot non catholique en 1923? des mines catholiques et des mines non catholiques? Ou bien, si les ateliers restent ouverts à tous, comment les syndicats, qui en représentent la population ouvrière, seraient-ils efficaces en se divisant? Et vous ajoutez, après avoir écrit cela, que les temps sont proches; ne craignez-vous pas, Monseigneur, d'avoir braqué votre lorgnette sur l'almanach de 1872, à l'époque de la création des cercles catholiques ouvriers, et non sur celui de 1923?

Hélas! hélas! la carte d'identité n'a pas achevé le rôle auquel Votre Grandeur la destine! Vous en avez distribué 1.500 dans votre diocèse et vous vous écriez : « Nous sommes déjà une force et demain nous pourrons être une puissance (2). » Les élections se préparent et voici que le Tiers Ordre de Saint-François va embrigader l'électeur!

« Tous nos jeunes gens font merveille. Ils sont maintenant admirablement entraînés. Les conférenciers, nous les avons trouvés naturellement parmi les associations d'anciens élèves de nos établissements chrétiens, parmi les jeunes avocats, avoués, médecins, propriétaires catholiques, munis de leur carte du Tiers Ordre ou d'une carte paroissiale. Les escortes sont fournies par les jeunes gens des cercles et des patronages, par les tertiaires (3). » Ainsi l'association pieuse a fourni l'état-major de l'organisation politique.

(1) *Journal d'un Évêque*, t. I, p. 267.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 347.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 142.

Elle fournit le gros du parti. Le Tiers Ordre, les cartes et le reste servent de prétexte au « dénombrement des forces électorales du catholicisme (1). » Il y a une « liste de l'évêché », que tous les curés soutiennent, que tous les catholiques doivent patronner.

Prenez-y garde, Monseigneur! vous avez combattu avec raison contre l'alliance obligée « du trône et de l'autel » ; vous revenez souvent sur ses inconvénients ; nous sommes bien d'accord avec vous ; mais pourquoi confondre maintenant sous un autre drapeau ce que vous aviez pris si judicieusement soin de séparer Pourquoi ce nouveau joug?

Vous avez imaginé, il est vrai, que tout ce mouvement naissait d'une sorte de persécution. Votre bon sens vous a averti, en effet, que le parti catholique ne pouvait prendre naissance qu'en opposition à une injustice générale soufferte par les catholiques. Mais vous rêvez pour lui d'autres destinées. Si vous ne lui souhaitez pas le pouvoir au début, parce que vous le sentez incapable de l'exercer, vous désirez qu'il fasse son éducation politique, et vous entrevoyez avec délices un parti catholique triomphant et gouvernant (2).

Bref, vous voulez établir une Franc-Maçonnerie catholique. C'est bien de l'honneur que vous faites, ce me semble, à la Franc-Maçonnerie. A l'heure où tous les esprits libres et élevés se dégagent de plus en plus de cette conception utilitaire et prétendent avoir le droit de penser ce qu'il veulent et ce qu'ils peuvent sans se trouver inféodés à une machine politique, sans qu'on leur impose des alliés et des adversaires, vous voulez encadrer, discipliner, faire marcher en rangs, pour les questions politiques, ceux qui ont la même foi. Pourquoi rétrécir ainsi l'entrée de l'église? Pourquoi donner cette allure de caserne à la maison de Dieu? Ne sentez-vous pas que vous révoltez des chrétiens convaincus, que vous fortifiez les préjugés de ceux qui ne connaissent pas la large liberté des enfants de Dieu, qui ignorent comment la lumière de la foi éclaire l'esprit, qui craignent

(1) *Journal d'un Évêque*, t. II, 143.
(2) *Id.*, p. 174.

d'être moins hommes, d'être moins eux-mêmes en entrant dans la société des fidèles? Savez-vous bien, Monseigneur, qu'ils auraient raison si l'embrigadement politique était la conséquence de l'union dans la foi?

III. — LA POLITIQUE DU DROIT COMMUN.

Le plan de l'évêque de Châteaurenard a triomphé. Les catholiques sont arrivés dans les assemblées politiques, pas assez nombreux pour avoir la charge du pouvoir, assez puissants pour compter comme parti et obtenir ce qu'ils désirent.

Et, fatalement, ils refont le Concordat.

Le nouveau Concordat ne rétablit pas le budget des cultes, supprimé quelques années auparavant, il n'assure aucun autre avantage matériel que la libre possession des édifices religieux, laquelle, d'après l'hypothèse de M. le Querdec, n'a guère été troublée même au moment critique qui a suivi la violation du Concordat de Pie VII et du Premier Consul. En somme, il ne modifie la situation faite à l'Église catholique par sa séparation de l'État que sur deux points : « La hiérarchie catholique est reconnue par l'État et, en retour, « le gouvernement français a un certain droit de revision sur la liste des candidats présentés au Saint-Siège par les sièges épiscopaux (1) ».

Franchement, c'est là un mauvais marché!

Que l'on abandonne le budget des cultes, c'est fort bien si on a la liberté en échange ; elle ne sera pas payée trop cher. Mais se réduire gratuitement en servitude, à quoi bon?

L'Évêque de Châteaurenard en donne la raison. « Un grand nombre de nos amis et des prêtres même, écrit-il dans son *Journal* deux ou trois ans après la rupture du premier Concordat (2), n'imaginent rien de mieux que la liberté que nous venons de conquérir et dont nous jouissons à cette heure. Je crois cependant que nous devons tendre à mieux. Dans un pays comme la

(1) T. II, p. 229.
(2) T. II, p. 170.

France, fait par l'Église, il ne saurait suffire à l'Église d'avoir une place libre comme une association quelconque; il est convenable, il est nécessaire que l'Église ait une place reconnue dans l'organisation nationale, et même que son statut soit admis comme partie essentielle du statut national. »

Voilà pourquoi il veut que « la hiérarchie catholique soit reconnue par l'État ». Mais, Monseigneur, la hiérarchie protestante est reconnue par l'État, elle aussi, et la hiérarchie israélite également. Votre Grandeur tient beaucoup à être le « collègue » du grand rabbin? Que l'Église catholique soit confondue avec l'ensemble des sociétes existantes dans un pays, je n'y vois pas grande honte ; il y a des sociétés de toute espèce, très différentes par leurs buts, leurs moyens, leur personnel, et aucune assimilation n'existe réellement entre elles dans l'esprit du public. Au contraire, que l'Église catholique mise, sous un régime particulier aux sociétés religieuses, soit considérée comme une société religieuse quelconque, voilà qui me paraît, à moi catholique, assez choquant. C'est un «modus vivendi » acceptable. Je n'en disconviens pas, mais est-il plus digne que le droit commun? à coup sûr non.

Vous m'objecterez que les Évêques n'auront pas de place désignée dans les cérémonies publiques. Eh bien, Monseigneur, permettez-moi de m'en réjouir. Cela vous évitera beaucoup de discours et de compliments qui n'enrichissent pas le trésor de la littérature chrétienne et dont beaucoup, vous le savez bien, n'ont pas augmenté le prestige de l'Épiscopat. Vous y gagnerez autre chose. Vos hommages seront libres, partant sincères. Quand vous croirez devoir les rendre à quelque personnage, on saura qu'ils ne sont pas inspirés du décret de Messidor. Votre présence aura un sens qu'elle a perdu. Elle n'est plus que décorative aujourd'hui. Demain, elle aurait une importance réelle.

Vous perdez donc plus que vous ne gagnez à faire reconnaître la hiérarchie catholique dans un État qui est bien obligé de ne pas la reconnaître seule, puisqu'il a des sujets appartenant à d'autres confessions religieuses. Et pour la vaine satisfaction de quelques pompes officielles, vous reconnaissez à l'État un droit

sur le choix des Évêques? Combien j'aimerais mieux tout sacrifier réellement, — s'il y avait quelque chose à sacrifier, — à l'indépendance de la hiérarchie catholique! Qu'elle soit ignorée du pouvoir, mais qu'il n'y porte pas la main! C'est le domaine des âmes, cela. Qu'on le laisse aux âmes fidèles et à leurs pasteurs!

L'Évêque de Châteaurenard répondrait peut-être à tout cela que les catholiques ont bien besoin de se défendre, que pour se défendre il faut se grouper, et que si le groupement des Catholiques et leur triomphe aboutit fatalement au régime du concordat et de la hiérarchie catholique officiellement reconnue, on est bien obligé d'accepter le résultat, lors même qu'on ne le souhaiterait pas.

A mon sens, les Catholiques ont mieux et plus à faire qu'à se défendre. Ils ont à préparer, à soutenir, à prêcher, non pas comme catholiques, mais comme citoyens, la réforme du droit d'association dans un sens vraiment libéral, sans arrière-pensée. Ils trouveront des alliés pour une campagne de ce genre. Ils en trouveront parmi les foules laborieuses et parmi les esprits d'élite. Et le jour où le très mauvais ménage de l'Église et de l'État se séparera, l'Église pourra vivre dans l'État, normalement, sans oppression, par ses propres forces.

M. Yves le Querdec aura contribué, d'ailleurs, dans une mesure appréciable à rendre possible cette évolution. Il a semé à pleines mains à travers ses « Lettres » et son « Journal » les bonnes semences de l'initiative personnelle, de l'énergie, de l'activité. Il rappelle souvent aux catholiques que leur devoir est dans la vie et l'action. Des fidèles comme ceux qu'il souhaite, un clergé pénétré des idées de son « Curé de campagne » et de son « Curé de canton » rempliraient à merveille la tâche de faire vivre et prospérer l'Église sous un régime de liberté. Pourquoi donc écarter ce régime comme insuffisant? Pourquoi ne pas se contenter du droit commun? Serions-nous donc plus faibles que d'autres, et faut-il que l'autorité civile vienne appuyer notre faiblesse?

Le régime du droit commun aurait d'ailleurs d'autres avantages. Non seulement il assurerait l'indépendance de l'Église, mais il montrerait à ceux qui connaissent mal l'Église ce qu'elle

vaut par elle-même. De même que la disparition du pouvoir temporel de la Papauté a coïncidé avec une augmentation sensible de son prestige, de sa situation dans le monde, de même la rupture des attaches qui lient l'Église au gouvernement ferait éclater aux yeux de tous sa puissance surnaturelle. Et cette démonstration serait très opportune. Vue du dehors, pour ceux qui n'ont pas la foi, l'Église paraît se soutenir par la force de certaines habitudes, de certaines protections : habitudes familiales des cérémonies religieuses à la naissance, au mariage et à la mort; habitude de considération attachée au curé, à l'évêque, comme à des fonctionnaires anciennement utiles; protection du culte par le chapitre du budget qui lui est consacré, par la situation officielle de ses ministres, etc... Et ce ne sont pas là les idées de quelque Homais de village, pérorant sur l'écrasement des superstitions par la science; c'est l'opinion d'observateurs sincères, impartiaux, mais jugeant l'Église sans y pénétrer. Je n'en veux citer ici qu'un témoignage, celui d'un homme dont la bonne foi, la haute honnêteté et la grande valeur scientifiques ne sauraient être contestées par personne. Il estime que le curé de village ressemble à « un factionnaire dans sa guérite, à l'entrée d'un chemin que le gros public ne fréquente plus. De temps en temps il crie : Holà ! mais on ne l'écoute guère; sur dix hommes, neuf passent à distance, par la nouvelle route plus commode et plus large; ils le saluent de loin ou l'ignorent; quelques-uns même sont malveillants (1) ». Eh bien, supposons que l'État supprime ce factionnaire, et que celui-ci reste pourtant à son poste par la libre volonté et la délégation expresse des gens qui suivent son chemin, n'y aura-t-il pas là une preuve manifeste que ce poste n'est pas une vieille guérite mal placée? Si des hommes se trouvent qui tiennent à marcher dans ce chemin, non par ignorance de la grand'route, mais parce que la grand'route ne mène pas là où ils veulent aller; s'ils pavent ce chemin à leurs frais, s'ils l'entretiennent de leurs deniers, il faudra bien convenir que ce chemin n'était pas un simple souvenir, et qu'une habitude irrai-

(1) Taine, *Les Origines de la France contemporaine. Le Régime moderne*, t. II, p. 100.

sonnée des voyageurs et une routine du service vicinal ne le conservaient pas seules.

Ce serait là une démonstration de la vitalité de l'Église, et il me semble que les hommes de bonne foi la méritent. Si les circonstances nous amènent à la leur fournir, ne faudrait-il pas s'en féliciter au lieu de s'en plaindre? Et que vaut le décret de Messidor auprès du bienfait inestimable de faire éclater la vérité aux yeux de ceux qui la recherchent avec droiture!

Paul de Rousiers.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE [1]

XIII

LA RÉGION DE LA PETITE CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE. — LES TYPES MORVANDEAU, FRANC-COMTOIS ET ALSACIEN.

La Lorraine nous a fourni le type le plus intense et le plus caractérisé de la petite culture issue de la communauté forestière. La description de ce type nous a permis de déterminer nettement et du premier coup en quoi le sol forestier crée un état social différent de celui des régions pastorales.

Mais entre les types influencés par l'art pastoral et le type lorrain, il existe des variétés intermédiaires, des variétés pour ainsi dire de transition, dans lesquelles l'influence de l'art pastoral va en diminuant graduellement, tandis que l'influence de la forêt augmente progressivement.

Les trois variétés qui me paraissent le mieux marquer cette transition sont, dans l'ordre de l'influence croissante de la forêt, le Morvand, la Franche-Comté et l'Alsace.

Je vais essayer de les caractériser brièvement, sans autre prétention que d'attirer l'attention des observateurs sur quelques particularités essentielles de ces types et de vérifier les conclu-

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre 1897.

sions générales que l'étude du type lorrain nous a déjà permis de dégager.

I. — 1re VARIÉTÉ : LE TYPE MORVANDEAU.

Le Morvand est un massif isolé et montagneux de 88 kilomètres de long sur 40 kilomètres de large, qui est actuellement divisé entre les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Il est comme un îlot détaché du Plateau central, qui aurait été projeté assez loin vers le Nord (1).

Par suite de cette situation septentrionale, il se trouve placé dans la zone à humidité plus constante où la forêt l'emporte décidément sur le pâturage. De fait, les montagnes du Morvand sont couvertes de sombres forêts, où dominent le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau et l'aune.

Le sol de ce massif montagneux étant essentiellement granitique, par conséquent peu favorable à la culture, les populations ont eu plus d'intérêt à organiser l'exploitation méthodique de la forêt, qu'à développer le défrichement. On n'a donc livré à la culture que les parties les plus fertiles où l'humus s'est accumulé; ces parties sont exploitées sous le régime de la petite culture, par des populations qui vivent en même temps et en grande partie de la forêt.

Le type dominant du Morvand est le *petit paysan-bûcheron.*

Mais ce type diffère de celui de la Lorraine sur deux points essentiels, qui en font une variété très distincte :

1° *L'art pastoral est plus développé qu'en Lorraine.* Comme tous les pays granitiques, le Morvand se distingue par l'abondance de ses irrigations et par l'étendue de ses prairies, cela ne veut pas dire que l'art pastoral y soit très brillant; c'est un art pastoral pauvre, à cause de la nature du sol. La race des bœufs du Morvand n'est pas renommée; elle est d'un faible rapport

(1) Un de nos lecteurs, le comte de Damas d'Anlezy, nous a donné sur le Morvand, en réponse à notre Enquête, une note à laquelle nous ferons plusieurs emprunts. Voir le *Mouvement social,* t. III, juin 1894.

pour la boucherie et sert surtout au travail. Autrefois, on élevait des chevaux dans le Morvand, mais ils ont disparu devant le cheval demi-sang. On sait d'ailleurs que le cheval, moins exigeant que le bœuf, se contente de pâturages plus maigres.

Quoi qu'il en soit, ces populations trouvent, dans cet art pastoral, une certaine ressource et, par là, elles forment bien la transition, à la fois géographique et sociale, entre les régions plus pastorales du Plateau central et les régions plus forestières, plus agricoles et plus industrielles des Vosges.

D'ailleurs, les Morvandeaux sont d'autant plus attachés à cet art pastoral pauvre, qu'ils ne tirent pas de la forêt les fabrications variées qu'en tirent les Lorrains.

2° *La forêt n'est exploitée qu'en vue du bois de chauffage.*

Voilà qui est bien différent de ce que nous avons observé en Lorraine, où la forêt donne lieu à une extraordinaire variété d'industries et de fabrications.

Dans le Morvand, la forêt ne produit *aucune industrie*. « Ce qu'il faudrait dans ce pays, ce sont des industries forestières. On ne rencontre pas ces mille petites industries nées de la forêt; telles la saboterie de luxe, la robinetterie et la fabrication des manches de parapluies. A peine dans les villages quelques petits sabotiers. Les chutes d'eau abondent, le bois d'œuvre se rencontre partout; malgré le furetage (1), il y a, dans nombre de forêts, des hêtres et des chênes magnifiques. Et pas un établissement de tournerie et de saboterie (2)! »

La forêt n'est exploitée que pour le bois de chauffage. Une pétition adressée, en 1842, à la municipalité parisienne pour demander la suppression des droits d'octroi sur les bois à brûler, contient ce passage : « Le petit propriétaire, comme le petit cultivateur, *ne connaît pas d'autre industrie*. Ces habitudes séculaires ne peuvent se changer sans qu'il en résulte un désastre pour ce pays. » Il est vraiment impossible d'exploiter la forêt d'une façon plus simple, plus primitive et moins rémunératrice.

(1) Mode d'exploitation qui consiste à n'abattre que les branches qui ont atteint leur valeur marchande.

(2) Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 1re série, p. 27.

Cet état arriéré d'exploitation me paraît tenir à deux causes :

Il doit provenir d'abord de la formation pastorale conservée par l'abondance des prairies.

Cette formation a maintenu ces populations dans les travaux simples et routiniers et les a détournées de ceux qui, comme la fabrication, exigent plus d'initiative et entraînent plus d'aléa.

Cet état arriéré doit provenir ensuite d'une circonstance géographique spéciale : la nature et la direction du système hydrographique du Morvand.

Le massif du Morvand donne naissance a une grande variété de cours d'eau, qui, réunis ensuite à l'Yonne, vont se jeter dans la Seine, au-dessus de Paris. Cette région s'est donc trouvée de tout temps en rapport avec Paris par la voie la plus naturelle et la plus économique, par une route qui « marche toute seule », qui exige le moins d'effort de traction, le moins de frais d'établissement et d'entretien, et qui est la mieux adaptée aux transports des objets ayant une faible valeur sous un gros poids.

Par suite de l'existence de cette route, le Morvand était la région forestière d'où Paris pouvait tirer son bois de chauffage le plus facilement et le plus économiquement.

C'est en effet au moyen d'un système assez ingénieux de flottage que les bois du Morvand sont amenés à Paris, sous forme de bûches. « Le flottage, c'est la vie du Morvand; nulle part il n'est entrepris sur une aussi vaste échelle. Nulle part, aussi, il ne montre mieux ce que peut l'esprit d'association. Si l'on prenait une carte hydrographique du Morvand, on verrait le pays tout entier sillonné d'une multitude de petits ruisseaux, s'épanouissant, d'une façon rythmique, en étangs disposés comme les grains d'un chapelet. La source même est transformée en lagunes et possède un ou plusieurs ports sur ses rives (1) ».

M. Ardouin-Dumazet a très bien décrit ce procédé de transport des bois, qui est le mécanisme caractéristique de l'exploitation forestière dans le Morvand (2); je résume sa description.

(1) Ardouin-Dumazet, *loc. cit.*, p. 27.

(2) *Loc. cit.*, p. 3. Voir aussi la description donnée par le comte de Damas d'Anlezy, dans le *Mouvement social*, t. III, p. 129.

Les acquéreurs de coupes de bois transportent leurs bûches au bord de l'étang, ou des ruisseaux, qui, tous, possèdent des ports. Là, les ouvriers frappent les bûches sur chaque extrémité, au moyen d'un marteau, et marquent ainsi les bois. Ces marques, différentes pour chaque marchand, sont une croix, un cadenas, une cognée, etc. Il n'y a plus ensuite qu'à jeter le bois à l'eau et à le laisser courir à l'Yonne. Mais il faut que le cours d'eau ait un débit assez puissant. C'est pour cela qu'on a établi un grand nombre d'étangs, qu'on vide successivement pour produire des chasses violentes et entraîner les bûches.

Malgré cela, jamais les bûches n'arriveraient à destination s'il n'y avait une entente entre les riverains, les marchands de bois et les gens employés à assurer le flottage. Cette entente a été établie depuis 1545, car, à cette époque, les Parisiens recevaient déjà, par le flottage, les bois du Morvand. Il s'est alors formé une association qui est, encore aujourd'hui, telle qu'il y a trois cent cinquante-deux ans. On voit que cette industrie n'a guère progressé.

Quiconque jette du bois, ne fût-ce qu'un stère, dans le ruisseau ou l'étang, avec l'intention de le reprendre à son arrivée dans le biez de tricage (triage) est, de droit et d'office, membre de la Société. Il paiera tant par décastère, selon le trajet parcouru; mais il n'a plus à s'occuper de son bois. Des bûches s'arrêtent-elles contre la rive? les agents de la Société, échelonnés de la source à l'embouchure, les repoussent dans le courant. Une bûche trop lourde est-elle allée au fond, ils la retirent, la font sécher et, à un autre flot, la font descendre. Enfin, arrivé au biez de tricage, le bois sera retiré de l'eau, classé par catégories et empilé sur le bord du canal, dans le tas portant la marque de chaque propriétaire.

Ces Sociétés de flottage sont maîtresses de régler la date du flot, d'ouvrir et fermer les retenues des étangs, de faire circuler leurs agents sur toutes les propriétés riveraines.

Les ports où finit le flottage ont ensuite à procéder au triage de tous ces bois. Clamecy et Crains se partagent ce travail sur l'Yonne. Le bois est disposé sur des piles, non seulement par marques, mais encore par qualité et essence.

Le travail pour retirer les bûches de l'eau et en faire le triage est très pénible. Aussi le bois, qui coûte 44 à 56 francs le décastère rendu sur le bord du ruisseau, arrive à Clamecy grevé de près de 20 francs de frais supplémentaires, et il doit encore supporter le transport par chalands jusqu'à Paris.

Le flottage traverse cependant une crise. Il diminue lentement par le développement des chemins vicinaux et des voies ferrées. Enfin, l'ouverture du canal du Nivernais à la grande navigation permet d'expédier les bois non flottés, bien plus recherchés, valant 20 francs de plus par décastère.

Le Morvand est donc une région où l'exploitation forestière s'est arrêtée à sa forme la plus simple, la production du bois de chauffage : c'est presque de la Simple Récolte. Elle donne naissance au type très rudimentaire du bûcheron.

La forêt n'a donc pas produit ici le développement industriel et, par voie de conséquence, le développement social que nous avons constaté en Lorraine. Le Morvandeau est un Lorrain à peine ébauché : la forêt ne l'a pas développé.

Aussi est-il resté bien plus fortement attaché aux deux soutiens traditionnels que le Lorrain a presque complètement lâchés : l'art pastoral et la communauté.

Mais nous avons vu que c'est un art pastoral pauvre, qui ne suffit plus à faire vivre son homme. Quant à la communauté, comme elle ne trouve plus à s'appuyer fortement sur l'art pastoral, elle est misérable et décline de jour en jour.

Jusqu'ici elle avait été soutenue par ce mode très rudimentaire d'exploitation forestière, qui, on vient de le voir, est presque une simple récolte, comme l'art pastoral. Mais voici qu'aujourd'hui cette ressource elle-même est menacée ou tout au moins amoindrie. La consommation du charbon de bois a fortement diminué; beaucoup de ménages, à Paris et dans les grandes villes, se servent de fourneaux à gaz ou à l'huile minérale. L'invention des poêles à feu continu a substitué le chauffage à la houille au chauffage au bois. En voilà plus qu'il ne fallait pour porter le dernier coup à la communauté, car, on le sait, ce régime

est ébranlé dès que le travail simple et facile est en voie de disparaître ou de diminuer.

Autrefois, le Morvand était un pays de communautés de famille. Mais peu à peu ces communautés ont été obligées de se dissoudre, par suite des circonstances que nous venons d'indiquer. Une des dernières qui ait résisté et qui ait pu être observée est la communauté des Jault, de Saint-Benin-des-Bois (1).

Elle se composait de sept ménages, dont les chefs descendaient tous d'un commun ancêtre et portaient le même nom. Les biens ruraux, leurs dépendances, les bestiaux et l'habitation étaient la propriété indivise de tous les membres. Cette communauté fonctionnait ainsi depuis plusieurs siècles. Les filles qui se mariaient au dehors recevaient une dot de 1.350 francs une fois payée. Elles pouvaient cependant, en cas de veuvage, revenir dans la communauté. Le père de famille ne transmettait à sa mort aucun bien propre à ses enfants; il les laissait seulement en possession des *droits indivis* de propriété acquis à tous les membres de la communauté.

Tous les travaux s'exécutaient sous la direction du maître et de la maîtresse, élus comme les plus capables de faire prospérer l'association. La gestion du fonds commun, les achats et les ventes étaient l'attribution principale du maître, qui ne manquait pas d'ailleurs de conférer sur les questions les plus délicates avec l'aide qui devait ordinairement lui succéder et avec les membres les plus intelligents.

Le premier symptôme de la décadence de l'institution remonte à l'année 1816. A cette époque, Étienne, fils de François (2), alors maître de la communauté, se retira, donnant ainsi le premier exemple qui se fût présenté depuis cinq cents ans, d'une renonciation aux avantages de cette association. Il fut alors régulièrement désintéressé par une indemnité de 1.350 francs, c'est-à-dire par une somme égale à celle que la communauté accordait aux filles.

(1) *Les Ouvriers européens*, t. V, p. 208.

(2) L'habitude de désigner chaque individu par son nom de baptême suivi de celui du père, est un des traits caractéristiques des communautés; on sait que cet usage est également suivi dans toutes les communautés patriarcales de l'Orient.

En 1843, François, fils de cet Étienne, et qui avait été élevé en dehors de la communauté, adressa, après la mort de son père, au tribunal de Nevers une action en partage. Le jugement rendu en 1845 admit cette demande. Enfin, les dissensions intérieures qui s'étaient envenimées depuis 1840, sous l'excitation même des débats judiciaires, amenèrent, en 1846, entre toutes les parties intéressées, un compromis fondé sur la dissolution de la communauté.

Un membre intelligent de l'ancienne communauté, qui avait souffert comme tous les autres de l'anarchie et du désordre moral, et qui depuis a prospéré sous le régime de la propriété privée, ayant été consulté vers 1854 sur des causes de la décadence des Jault, résumait ainsi ses souvenirs :

« Le plus ancien maître dont le nom me soit connu est le père Niée (Née); je ne l'ai jamais vu, mais j'en ai souvent entendu parler à mon grand (grand-père). Il se trouva tout à coup investi de l'autorité de maître à l'âge de trente-quatre ans, par suite d'une épidémie qui ravagea la communauté et le laissa le plus âgé des membres survivants. Son administration fut sage et respectée. Il avait l'entière disposition du bien commun, dont il répartissait les fruits équitablement entre tous, en proportion des besoins de chacun. Les associés, de leur côté, se prêtaient de bonne grâce aux travaux qu'il leur distribuait, sûrs que le maître, qui les avait tous vus s'élever autour de lui et qui les avait toujours traités comme ses propres enfants, saurait mieux qu'eux ce qu'il était à propos de faire. En un mot, il régissait bien et tout était soumis sous lui. De son vivant, maître Niée choisit Étienne le Jault dit le Petit-Tienne, frère de mon grand, qu'il menait partout avec lui et qui lui succéda. Sous l'administration de maître Petit-Tienne, tout continua comme par le passé : on n'allait que par les ordres du chef de la communauté.

« Mais sous François, mon grand, qui mourut vers 1830, âgé de quatre-vingt-quatre ans, l'esprit d'insubordination se glissa dans la communauté : les jeunes gens devinrent fiers et n'écoutèrent plus les anciens, qu'ils voulurent mener; ce que voyant, le père François disait souvent : « Cent diantres, mes enfants,

« vous verrez que vous ne prospérerez plus ». De ce moment et sous maître Claude, qui ferma la liste des maîtres de la communauté, les choses allèrent de mal en pis : les devoirs religieux furent oubliés; les jeunes se mirent à jurer; ils ne voulurent plus travailler qu'à leur fantaisie pour le compte de la communauté, détournaient tout ce qu'ils pouvaient, soit de travail, soit d'autres objets communs, au profit de leurs propriétés particulières, dont la règle leur interdisait cependant l'exploitation directe. Ils s'arrogèrent aussi le droit d'exiger des comptes et de surveiller la répartition des fruits. De là, des défiances et souvent des querelles. Dès lors, les jours de calme et de bonheur que la communauté avait accomplis disparurent sans retour! »

Cet exemple montre, une fois de plus, comment finissent les communautés : elles finissent lorsque les travaux faciles, devenant moins rémunérateurs, il faut recourir à des travaux plus intenses. Alors les individus jeunes se refusent à travailler pour le profit commun; ils trouvent plus avantageux d'avoir pour eux seuls le produit entier de leur travail. Ainsi, peu à peu et fatalement, s'accomplit l'évolution de la propriété collective à la propriété individuelle, qui, seule, est adaptée à la nécessité de l'effort intense et de l'esprit novateur.

En 1789, ainsi que le constate M. de Lavergne, « on trouvait encore dans le Morvand un grand nombre de familles vivant en communauté, comme au moyen âge, et cultivant à perpétuité la même terre, soit qu'ils en fussent propriétaires indivis, soit qu'ils en fussent seulement détenteurs aux conditions réglées entre eux et le seigneur, par la convention ou par la coutume ».

Le résultat de cette longue pratique de la communauté fut d'empêcher le développement du Morvand et d'en faire une des régions les plus arriérées de la France. « Dans ce territoire d'environ douze lieues de côté, écrivait M. Dupin aîné, on ne trouvait, il y a quarante ans, ni une route royale, ni une route départementale, ni un seul chemin en bon état. Point de ponts, quelques arbres à peine équarris jetés sur les cours d'eau, ou, plus ordinairement, des pierres disposées çà et là pour passer les ruisseaux. Cette contrée était une véritable impasse, une

sorte d'épouvantail par le froid, la neige, les aspérités du terrain, la sauvagerie des habitants, un vrai *pays de loups* ». Encore aujourd'hui, les habitants ne mangent que du seigle, des pommes de terre et du sarrasin, ne boivent que de l'eau excepté les jours de fête, s'habillent de vêtements grossiers, se chaussent de sabots qui coûtent quatre sous la paire et vivent dans des huttes immondes, pêle-mêle avec les animaux. Un petit nombre de châteaux, très peu de maisons bourgeoises, point d'industrie, des métayers pauvres, cultivant de pauvres domaines et plus souvent de très petits propriétaires, bûcherons l'hiver, cultivateurs l'été (1) ».

Il a donc fallu chercher un supplément de ressources, et c'est ainsi que s'est développée récemment l'industrie des nourrices, l'élevage humain, qui est encore, si j'ose ainsi parler, un travail de Simple Récolte, bien adapté à ces populations peu entreprenantes.

L'industrie des nourrices, comme celle du bois à brûler, est due à la facilité et à la régularité des relations entre le Morvand et Paris. De même qu'il exportait facilement des bois dans la capitale, ce pays se mit à y exporter des nourrices. « Il vint un moment où, dans le pays, il n'y eut des femmes que les très vieilles, les très jeunes, ou celles que des tares physiques empêchaient de trouver place à Paris ; encore celles-ci eurent-elles bientôt des nourrissons amenés dans le pays par les nourrices revenant de Paris, ou par les meneurs et meneuses d'enfants (2) ».

C'est d'ailleurs une tendance très marquée, chez les populations issues de la communauté et plus ou moins formées à la pratique de l'art pastoral, de demander au travail des femmes un excédent de ressources, lorsque l'industrie traditionnelle devient insuffisante. L'homme, peu dressé au travail et répugnant surtout à tout travail nouveau, aime mieux y plier la femme. C'est ainsi que, dans tout l'Orient communautaire et pastoral, on voit la femme astreinte aux plus dures besognes pendant que

(1) L. de Lavergne.
(2) Ardouin-Dumazet, p. 32.

l'homme passe la plus grande partie de ses journées à ne rien faire. Tout état social qui ne dresse pas l'homme au travail personnel et intense a pour effet d'abaisser la condition de la femme, en lui imposant un surcroît de besogne.

C'est bien ce qui arriva dans le Morvand, où le développement de l'industrie des nourrices ne tarda pas à amener l'oisiveté des hommes et une démoralisation générale. Grâce aux ressources amassées par les femmes, les maris, ainsi que le constate M. Ardouin-Dumazet, passent leurs journées au cabaret. « Bientôt le Morvand, vaste garderie d'enfants parisiens, présenta la plus honteuse exploitation humaine qu'on ait jamais vue. L'industrie des meneurs et des meneuses se développa. Toutes les nourrices ramenaient de Paris un, deux ou trois enfants, racolés dans le quartier où elles étaient en service. Ces enfants, épuisés par le voyage, par la nourriture au petit pot, par le manque de soins, mouraient comme des mouches ; la mortalité atteignit 75 ou 80 %. »

Dans le seul canton de Montsauche, sur 2.884 femmes accouchées, 1.897 étaient parties pour Paris comme nourrices. Celles qui restaient devenaient en partie éleveuses de « petits Paris ». Dans une seule commune, Montreuillon, huit enfants succombaient en huit jours, par suite des fatigues du voyage. Quant aux nourrices parties pour Paris, elles laissaient leurs propres enfants aux soins de voisins ou de grands-parents. En sept ans, dans ce canton, 449 d'entre eux périssaient faute de soins.

Lorsque ces faits révoltants ont été révélés, l'administration a fini par s'émouvoir et, grâce à une surveillance médicale très active, la mortalité a été restreinte à une proportion normale. Mais la démoralisation causée par cette industrie n'a pas été arrêtée, et ne pouvait pas l'être, par voie administrative. Un seul fait, signalé par M. Ardouin-Dumazet, en donnera une idée, les filles-mères se marient plus facilement que les autres, car on est sûr qu'elles pourront aller à Paris.

Le Morvand nous présente donc un type de pays, où la Simple Récolte et la Communauté périclitent, tandis que l'Exploitation Forestière est encore trop rudimentaire pour développer l'aptitude au travail intense et à l'initiative. Alors ces populations, incapa-

bles de se relever par elles-mêmes, trouvent plus commode de vivre du travail de la femme, ce qui a pour effet d'accentuer, chez l'homme, la tendance à la paresse et, chez la femme, la démoralisation.

Lorsqu'il s'est agi de classer ce type, j'ai été assez embarrassé. Ainsi qu'on vient de le voir, il est influencé, à la fois, par l'art pastoral déclinant et par l'exploitation forestière rudimentaire. Il pouvait donc être classé soit à la fin du groupe des populations à formation communautaire pastorale, soit au commencement du groupe des populations à formation communautaire forestière.

Ce dernier parti m'a paru préférable, parce que l'exploitation forestière tient ici plus de place que l'art pastoral. Ce classement a d'ailleurs l'avantage de mieux montrer à quel moment précis la forêt fait évoluer un type : c'est seulement lorsqu'elle donne lieu à des fabrications diverses.

Le Morvand apparaît donc comme un bon type de transition, comme une sorte d'introduction qui aide à comprendre et à expliquer les régions à formation forestière dont la Lorraine est le type accentué.

II. — 2e VARIÉTÉ : LE TYPE FRANC-COMTOIS.

Il convient de classer ce type en second lieu, parce qu'il marque, ainsi que nous allons le voir, une accentuation très nette du précédent dans le sens de l'évolution forestière.

Le Morvand nous a montré l'exploitation de la forêt, encore associée à l'art pastoral et sans développement de la Fabrication forestière. Avec la Franche-Comté, nous allons voir l'exploitation de la forêt également associée, il est vrai, à l'art pastoral, mais avec un développement déjà bien accusé de fabrication forestière qui pousse le type en avant.

Le massif du Jura, qui constitue la partie la plus caractéristique de la Franche-Comté, n'est guère séparé du Morvand que par

la vallée de la Saône. Presque à égale distance du Plateau central, où domine l'art pastoral, et du Jura, où domine l'exploitation forestière, le Morvand forme entre ces deux groupes un intermédiaire et une transition, à la fois au point de vue géographique et au point de vue social.

Le sol de la Franche-Comté est généralement montagneux comme celui du Morvand. Pontarlier est situé à 837 mètres au-dessus du niveau de la mer; peu de villes, en Europe, sont à une altitude supérieure; les autres villes sont entre 200 et 500 mètres.

Les hauteurs sont couvertes de prairies et de forêts, mais les unes et les autres prospèrent mieux que dans le Morvand. En effet, le sol est plus fertile, car nous passons ici du terrain granitique au terrain jurassique, qui est un mélange d'argile et de calcaire.

L'art pastoral persiste donc. La Franche-Comté possède même une bonne race de bétail, qui se divise en deux variétés distinctes, l'une de montagne, l'autre de plaine. Le lait est surtout utilisé pour la production du fromage dit de gruyère. « Depuis que les procédés usités en Suisse pour cette fabrication ont été importés, les fromageries ont fait des progrès continus; on en compte aujourd'hui 800, produisant 8 millions de kilos de fromage. Il y a peu d'industries rurales aussi prospères. Ces fromageries, qu'on appelle fruitières, sont organisées par association. Une fabrication qui exige 300 litres de lait à la fois pour la confection d'un seul fromage semble incompatible avec le morcellement du sol. On voit cette difficulté disparaître devant l'intérêt commun. Il faut quelquefois, pour établir une fruitière, réunir jusqu'à cinquante ou soixante associés, dont chacun n'a qu'une vache, deux ou trois au plus (1). »

Nous sommes ainsi dans une région de petite culture encore associée à l'art pastoral. Pour ce dernier travail, la Franche-Comté se rattache donc, comme le Morvand, et même plus que lui, aux populations pastorales. Mais ce qui empêche de

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 136.

la classer avec celles-ci, c'est le développement de l'exploitation forestière et de la Fabrication. Et c'est par là aussi que le type Franc-Comtois marque décidément, par rapport au type Morvandeau, un progrès très net.

Nous avons vu que, dans le Morvand, la forêt n'était exploitée qu'en vue de la production du bois de chauffage, ce qui limitait ses effets; en Franche-Comté, elle commence à fournir la matière première à de nombreuses fabrications, ce qui pousse nettement le type dans le sens du développement industriel. Par là, la Franche-Comté se rapproche davantage de la Lorraine, bien que l'étendue des pâturages atténue encore l'influence de la culture et de la fabrication.

Tandis que les hautes croupes du Jura sont recouvertes de pâturages, « les flancs portent des forêts de hêtres, de sapins, de chênes, de bouleaux. Aussi la Franche-Comté est-elle *une des régions les plus boisées de France :* la forêt de Chaux n'a pas moins de 200 kil. carrés (1) ». Un tiers du département du Jura est couvert de forêts.

Mais ici le bois est surtout exploité en vue de la fabrication, aussi lui laisse-t-on atteindre tout son développement. Pour être classé comme gros bois, il faut qu'un arbre ait plus de trente mètres de longueur et près d'un mètre d'épaisseur à hauteur d'homme. La Franche-Comté n'ayant pas, comme le Morvand, la facilité de transporter le bois à Paris par le flottage, on a été dans la nécessité de le transformer sur place au moyen de fabrications diverses; la plus célèbre est l'horlogerie, dont le type primitif, la grosse horloge à coffre de bois, est bien connu. La matière première des rouages est donnée par le minerai de fer, qui est assez abondant dans le pays. « Les habitants des hautes vallées exercent des industries sédentaires : ainsi la fabrication des articles d'horlogerie a donné une grande importance industrielle à des bourgs perdus au fond de gorges sauvages (2). » L'école d'horlogerie de Besançon est connue. Les habitants de Saint-Claude se livrent, depuis un temps immémorial, à la sculp-

(1) Joanne, *Dict.*, au mot *Franche-Comté.*
(2) Reclus, *Géogr.*, t. II, p. 352.

ture d'objets en bois de toute espèce : ces « articles de Saint-Claude » sont célèbres dans toute la France, en Angleterre et jusqu'en Amérique (1).

Dans le voisinage de Saint-Claude, « Morez, la ville la plus importante de l'arrondissement, est, en entier, une création de l'industrie. Elle commença, au milieu du seizième siècle, par une clouterie (qui utilisait le bois comme calorique), à laquelle s'ajoutèrent successivement d'autres usines, moulins, scieries, fabriques de fil de fer. Depuis le commencement du siècle, la rue des manufactures s'est prolongée sur un espace de plus de 3 kilomètres dans son défilé, connu jadis sous le nom de « Combe Noire » ; de vastes fabriques d'horloges que l'on vend à l'étranger, surtout en Espagne et jusqu'en Chine, des manufactures de verres de lunettes, de tourne-broches, d'objets d'orfèvrerie, de métaux émaillés, ont donné à la ville un grand rôle industriel. Vue des collines qui l'enserrent étroitement entre leurs bases, elle se présente tout entière comme une longue usine avec ses barrages, ses *appareils hydrauliques*, ses machines à vapeur supplémentaires (2). »

Dans les environs de Morteau, tous les villages, tous les hameaux sont *remplis de petits ateliers :* on y fabrique surtout des montres et on y a même créé une école d'horlogerie (3). Du côté de Montbéliard, les bourgs industriels, Pont-de-Roide, Bourguignon, Seloncourt, Valentigney, Audincourt, se succèdent sans interruption ; presque toute la population s'adonne à la fabrication. Au sud-ouest de Montbéliard, la vallée du Doubs présente une série ininterrompue de forges, de hauts fourneaux, d'usines diverses.

La forêt, fournissant soit la matière première, soit le calorique, a donc, ici comme en Lorraine, développé la fabrication. Et elle l'a également développée en grande partie dans la même

(1) Reclus, *Géographie*, p. 370.

(2) Audiganne, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1864 ; L. de Ronchaud, *Une ville industrielle dans le Jura*, *Annuaire du Club Alpin français*, 1874. Cités par E. Reclus.

(3) Le département du Doubs passe pour fournir les 9/10 des montres vendues sur le marché français.

forme, du petit atelier et de la fabrique collective, qui permettent l'association de la culture et de l'industrie. Les ateliers sont donc disséminés sur toute la surface du pays, et nous retrouvons ici, comme type commun, le paysan-artisan.

Le fait est bien caractérisé dans la monographie du *Décapeur d'Hérimoncourt :* « La réunion, *dans la même famille, du travail industriel et de la propriété rurale* est un *fait général* dans les cantons de Blamont, d'Audincourt et de Montbéliard, et les ouvriers propriétaires sont considérés par les chefs d'industrie comme les meilleurs. Stimulés en effet par le désir de féconder et d'agrandir le petit domaine reçu par voie d'héritage, ou acquis au prix des plus rudes privations, ils prennent ou conservent d'excellentes habitudes de zèle, de régularité et d'économie... C'est un pays de petite propriété et de petite culture dont le sol, très fertile, est extrêmement divisé (1). »

L'auteur de la monographie signale un fait qui montre à quel point l'aptitude agricole et l'aptitude industrielle sont combinées dans ces familles : lorsque l'exploitation rurale devient très importante, l'ouvrier n'hésite pas à abandonner l'industrie pour se livrer exclusivement à l'agriculture. « Dans la commune d'Hérimoncourt, quinze ouvriers propriétaires environ ont abandonné l'usine pour se faire paysans, mais leurs enfants sont bientôt venus les y remplacer (2). » Voilà bien le mécanisme : l'industrie sert à amasser les capitaux nécessaires pour constituer le domaine agricole.

J'attire tout particulièrement l'attention du lecteur sur ce fait. En effet, si l'évolution de la culture vers l'industrie est très fréquente, l'évolution de l'industrie vers la culture est beaucoup plus rare. Elle est surtout marquée chez les populations à formation particulariste. Quand on la rencontre ailleurs, elle est toujours l'indice d'une supériorité sociale, car la culture exige plus d'efforts, et entraîne plus d'aléas que la profession d'ouvrier. Elle indique en outre que l'ouvrier a assez de force de résistance pour traverser l'usine sans y perdre ses aptitudes rurales. Enfin, elle

(1) *Ouv. des Deux Mondes*, II, p. 266.
(2) *Ibid.*

témoigne que la race est plus apte à se tirer d'affaire, puisqu'elle peut se retourner également et suivant les circonstances, soit vers la culture, soit vers l'industrie. L'individu a, par là, l'esprit ouvert et les doigts aptes à plus de choses. C'est même là ce qui explique le succès des Francs-Comtois aux États-Unis, succès qui a été signalé par notre collaborateur et ami, M. Paul de Rousiers (1).

Le rapprochement avec la Lorraine se manifeste également au point de vue de la *Propriété*. Nous avons expliqué (2) comment le paysan-artisan ne peut exploiter qu'un *domaine restreint*, parce que, trouvant dans l'industrie une source avantageuse de profits, il dispose de peu de temps pour la culture. Le morcellement de la propriété est, pour les mêmes causes, aussi général en Franche-Comté qu'en Lorraine, et aussi peu dommageable, du moins comparativement à d'autres pays de propriété morcelée.

La Franche-Comté est un des pays où l'on pourrait le mieux saisir l'évolution de la propriété depuis la communauté ancienne jusqu'à l'extrême morcellement actuel. « Dans la partie montagneuse, chaque village forme une espèce de république où tout était probablement en commun autrefois, et où la terre est maintenant partagée en portions à peu près égales. Peu de départements ont moins de fortes cotes; le Doubs et le Jura n'en ont à eux deux que 130 de 1000 francs et au-dessus (3) ».

Dans certaines communes, le morcellement du sol aboutit à l'émiettement : « L'amour de l'égalité absolue des partages avait été poussé si loin à Valentigney que cette commune était encore connue et citée pour une de celles où, par suite d'un morcellement exagéré, il semble que le sol doive bientôt être divisé en molécules. Lorsque, dans une succession ouverte au profit de trois héritiers, par exemple, il se trouvait trois parcelles de terre, on ne se bornait pas à attribuer une parcelle à chaque

(1) Dans son remarquable ouvrage *La Société américaine*.
(2) Voir la livraison précédente.
(3) L. de Laveleye, *loc. cit.*, p. 138.

héritier : on divisait chaque parcelle en autant de fragments qu'il y avait d'héritiers, de sorte que chacun se trouvait avoir trois tiers de parcelles séparés souvent par d'assez grandes distances (1) ». Les choses allèrent si loin qu'on sentit la nécessité de reconstituer peu à peu cette propriété trop morcelée, par voie d'échanges et de transactions privées.

Ainsi se vérifie la loi d'après laquelle le développement de la fabrication sur les sols forestiers a pour conséquence la désorganisation de la communauté familiale et la réduction des domaines en petites parcelles, au moyen du partage égal.

L'influence qu'exerce sur l'Instruction le sol forestier et la fabrication en petit atelier se vérifie ici également : l'instruction primaire, dont l'artisan sent le besoin plus que le pasteur ou le paysan, est aussi développée en Franche-Comté qu'en Lorraine.

A une époque où le nombre des illettrés était très considérable en France, il y en avait très peu en Franche-Comté. En 1858, par exemple, dans les deux communes d'Hérimoncourt et de Valentigney, à l'exception de quelques vieillards, tout le monde savait lire et écrire. L'auteur de la monographie en démêle très exactement la cause : « L'expérience journalière prouve, dit-il, que les ouvriers industriels, dont l'instruction primaire est insuffisante, peuvent être entravés dans l'exercice de leur profession, quelle que soit d'ailleurs leur habileté manuelle, par l'impossibilité de faire un compte, de tenir un carnet (2) ».

Le développement de l'instruction primaire est si bien une loi naturelle de ce type social, que les administrations municipales et les chefs d'industrie l'ont favorisé par tous les moyens en leur pouvoir et bien avant la législation scolaire actuelle.

Déjà, en 1858, « les conseils municipaux se montrent disposés à donner *gratuitement* l'instruction primaire aux enfants de la commune, ou tout au moins à abaisser fortement le taux de la rétribution scolaire. A Hérimoncourt, tout habitant ayant droit ou non à l'affouage, qui envoie à l'école un ou plusieurs en-

(1) *Ouv. des Deux Mondes*, t. II, p. 268.
(2) *Loc. cit.*, p. 312.

fants, *quel qu'en soit le nombre*, ne paie qu'une rétribution scolaire de 6 francs par an (ceci a été écrit en 1858) ; les ayants droit à l'affouage qui n'envoient pas d'enfants à l'école paient néanmoins à l'instituteur une taxe de 3 francs Les enfants d'Hérimoncourt vont régulièrement à l'école en hiver. Il en est de même à Valentigney, où l'instruction primaire est *complètement gratuite* (1) ».

Le développement de l'instruction en Franche-Comté, *dès cette époque*, apparaîtra encore mieux, si on le compare à ce qui existait dans le reste de la France. En 1855, le ministre de la guerre constatait que, sur 317.855 jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de cette classe, 102.485, c'est-à-dire le *tiers* environ, ou 33 %, *ne savaient ni lire ni écrire;* 10.462 savaient seulement lire : 195.209 savaient lire et écrire (l'instruction de 9.699 n'a pu être vérifiée). Dans le même compte rendu, le ministre déclarait que, dans le département du Doubs, sur 2.757 jeunes gens inscrits, 84 seulement, c'est-à-dire environ 3 % (au lieu de 33 % !) ne savaient ni lire ni écrire.

Toujours à la même époque, on signalait l'empressement de la population à fréquenter les bibliothèques populaires. On en cite une qui dut être renouvelée complètement au bout de dix ans, tant les volumes étaient usés. Les ouvriers et leurs enfants se montraient empressés à les lire ; ils pouvaient les emporter chez eux : la distribution avait lieu deux fois par semaine.

En présence de faits aussi accusés et aussi concordants, il est inutile de montrer plus amplement l'influence qu'exerce la fabrication en sols forestiers sur le développement de l'instruction primaire.

On vient de publier récemment une vie de Proudhon (2), le célèbre agitateur socialiste ; en la lisant, j'ai été frappé de constater à quel point son origine franc-comtoise aidait à comprendre sa nature, ses procédés de polémique et, jusqu'à un certain point, ses tendances. Il y aurait là un beau sujet d'é-

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, p. 313.

(2) *P. J. Proudhon, sa vie, ses œuvres, sa doctrine*, par Arthur Desjardins, membre de l'Institut, 2 vol. in-12° ; Perrin.

tude sociale; d'ailleurs, d'une façon générale, il est bien certain que la Science sociale tend à renouveler complètement la critique littéraire, en lui donnant une base solide d'analyse, de comparaison et de classification.

Le père de Proudhon était tonnelier et il fut, lui-même, bouvier, ce qui accuse bien l'alliance habituelle dans la race de l'exploitation agricole et de la fabrication des produits forestiers : le type du paysan-artisan.

Ses parents réussirent à le faire entrer comme boursier au lycée de Besançon. Il y manifesta les dispositions acquises au pays pour l'instruction : « Le jeune collégien fréquentait assidûment, de douze à quatorze ans, la bibliothèque de Besançon, demandant livre sur livre, quelquefois huit ou dix dans la même séance (1) ».

De son origine de petit paysan, il garda le caractère fruste et bourru qui caractérise ses compatriotes; par son travail scolaire si intensif, il acquit une formation de lettré remarquable : c'est bien un type de paysan-lettré.

Mais sa formation intellectuelle présente un caractère bien significatif : Proudhon est plus particulièrement porté vers les spéculations philosophiques, c'est un théoricien. Cette tendance représente l'apport de l'art pastoral dans la race, de l'art pastoral qui, des hautes chaumes du Jura, descend plus ou moins le long des pentes, entre les massifs forestiers. Jusqu'à l'âge de douze ans, il a gardé les vaches. « Je ne connais pas, écrit-il lui-même, d'existence à la fois plus *contemplative* et plus réaliste. » Proudhon est bien un contemplatif. De même, l'Oriental est philosophe et poète, c'est-à-dire rêveur, parce qu'il est pasteur.

C'est contre l'ordre social actuel, et particulièrement contre la propriété, que Proudhon va mettre en œuvre ces diverses aptitudes implantées en lui par le milieu social. Et il frappe fort, du premier coup : « La propriété, c'est le vol ». On sent l'homme sorti d'une race de petites gens, qui ne s'embarrasse pas des convenances sociales, et qui ne craint pas de les heurter.

(1) P. 10.

Il hésite d'autant moins à s'attaquer à la propriété qu'elle a déjà été singulièrement ébranlée dans l'Est, par l'émiettement progressif du sol, par les partages périodiques, qui réduisent le lot de chacun à d'étroites parcelles. En Franche-Comté, la propriété du sol n'a plus ce caractère traditionnel, familial, respectable et presque intangible des domaines d'un seul tenant des régions à fausse famille-souche. Là, le domaine *de famille* est transmis *intégralement* à un des enfants, « à l'héritier » ; les frères et sœurs se vouent parfois au célibat pour permettre la conservation de ce bien patrimonial auquel se rattachent des traditions séculaires. Pour des familles de ce type, la propriété n'est pas le vol ; c'est une institution essentielle et éminemment respectable, qu'elles sont prêtes à défendre énergiquement, etc.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire pour expliquer Proudhon et son œuvre ; j'ai seulement voulu indiquer, sans y appuyer, que la Science sociale peut faire mieux comprendre les hommes même individuellement.

Cela ne veut pas dire que les conclusions de Proudhon soit celles des Francs-Comtois en général ; mais seulement que le milieu franc-comtois aide à comprendre son évolution. Dans les choses humaines, il y a une grande part de liberté ; c'est en vertu de cette liberté que Proudhon s'est frayé sa voie ; mais il se l'est frayée en Franc-Comtois : il y a, si je puis ainsi dire, une manière franc-comtoise de combattre la propriété ; mais il y a aussi une manière franc-comtoise de la défendre.

Cette manière doit consister vraisemblablement à vanter le *petit* domaine, qui permet l'installation du *petit* atelier, dans lequel on jouit bien de son indépendance, etc. C'est tout simplement un autre point de vue d'une même chose ; mais la science aide à démêler quel est le vrai point de vue, parce qu'elle les embrasse tous et qu'elle en saisit toutes les relations avec les hommes et avec les choses.

III. — 3e VARIÉTÉ : LE TYPE ALSACIEN.

L'Alsace comprend la rive gauche de la vallée du Rhin, avec les pentes orientales des Vosges, qui bordent cette vallée.

Au point de vue géographique, cette région est intermédiaire entre la Franche-Comté et la Lorraine.

Au point de vue social, elle forme également la transition : l'Alsace est moins dominée que la Franche-Comté par les influences pastorales, sans être cependant aussi soumise aux influences forestières que la Lorraine ; elle est entre les deux.

Ce qui diminue l'action de la forêt, et par conséquent de la Fabrication, c'est la variété même du sol. En bas, la vallée, avec ses productions diverses que nous connaissons (1), parmi lesquelles la vigne aux influences si particulières ; sur les pentes des Vosges, la forêt, et sur les hauteurs les chaumes livrés au pâturage.

Cependant, ici, le pâturage n'est plus aussi développé qu'en Franche-Comté ; il n'offre que des ressources assez restreintes : « Quant aux pâturages, ils sont *insuffisants* pour le bétail, dont une grande partie est nourrie dans les étables de la plaine. La race indigène employée aux charrois (ce qui est toujours une preuve d'infériorité) sur les coteaux et dans la montagne, n'est *pas comparable aux animaux de la Suisse et de la Franche-Comté.* »

D'autre part, la vigne n'influence pas le type essentiellement, à cause de la latitude septentrionale qui la limite à certains coteaux particulièrement abrités et qui en fait une production assez aléatoire. Cela rend plus rare le type du vigneron pur.

La forêt, quoique moins étendue qu'en Lorraine à cause de la déclivité des Vosges vers l'Est, exerce cependant une influence caractéristique, qui se traduit, comme en Franche-Comté et en Lorraine, par un remarquable développement de l'industrie.

(1) E. Reclus, *Géog.*, t. III, p. 522.

« L'Alsace est une des contrées *les plus industrielles* de l'Europe occidentale; les genres de fabrication y sont extrêmement variés; sa seconde ville, Mulhouse, est un des centres manufacturiers les plus importants de l'Europe (1). »

Cette province nous donne donc encore, comme type dominant, le petit paysan-artisan avec une certaine influence de la vigne en plus. « L'Alsace, c'est l'Allemagne rhénane avec son *agriculture jardinière* (voilà la petite culture, accentuée encore ici par le développement de la vallée), son *active industrie*, son commerce florissant (conséquence de l'activité industrielle). L'industrie occupe la moitié des bras (2). »

Nous retrouvons ici le morcellement extrême du sol que nous avons constaté en Lorraine et en Franche-Comté et dont nous connaissons les causes : « Partout, en Alsace, la propriété est très morcelée. » Voici, par exemple, la commune de Ribeauvillé, qui représente assez bien le type commun et qui a une superficie de 3.544 hectares : « Si nous déduisons les forêts, les terres incultes les chemins, les pâtures, il reste 894 hectares de propriétés particulières partagées en 8.967 parcelles. La contenance moyenne de chaque parcelle est donc de 9 ares 96! Qu'on s'imagine la perte de temps pour aller d'une pièce à l'autre, surtout quand ces pièces se trouvent aux extrémités opposées d'une banlieue (3). »

En Alsace, le morcellement du sol est encore augmenté par la culture de la vigne, qui donne un produit important sur un petit espace. Le sol est vraiment mobilisé, au grand avantage des marchands de biens. Aussi les Juifs ont-ils étendu leur action sur tout le pays qu'ils exploitent : « On ne compte pas moins de 45.000 Juifs dans toute l'Alsace-Lorraine : c'est une proportion vingtuple de celle que le recensement constate en France (4). » Ce simple fait témoigne à la fois de l'absence de patrons naturels et de l'impuissance où sont ces petites gens à se patronner eux-mêmes. Le juif ne s'installe pas indifféremment parmi toutes les populations :

(1) Joanne, *Dict. de la France*, au mot *Alsace*.
(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 154.
(3) *Ouv. des Deux Mondes*, t. III, p. 121, 123.
(4) E. Reclus, *Géogr.*, III, p. 529.

il pullulle surtout dans les sociétés qui, sorties du patronage patriarcal, n'ont pas réussi à dresser l'individu à se patronner lui-même. C'est le cas, plus particulièrement, de la Pologne, de la Hongrie, de l'Alsace.

Cette situation a eu pour effet de faire, du clergé, la principale classe dirigeante.

L'influence du clergé s'est même développée d'une façon particulière, par le fait de la traditionnelle insécurité de l'Alsace. Ce pays frontière entre la France et l'Allemagne fut longtemps la proie de seigneurs-bandits, qui, installés sur les sommets des Vosges, pillaient et rançonnaient les villes et les marchands. Or l'Église était alors, à la fois, la plus grande puissance morale et la plus universellement respectée. Les paysans alsaciens furent donc naturellement amenés à se grouper autour de leurs évêques et de leurs curés et à leur demander la protection qu'ils ne trouvaient ni en eux-mêmes, ni autour d'eux. On sait qu'aujourd'hui encore les populations alsaciennes élisent volontiers des ecclésiastiques pour les représenter dans les assemblées politiques. Nous avons signalé le même phénomène en Bretagne : seulement, là, le clergé est en concurrence avec une classe nombreuse de grands propriétaires qui ont été plus ou moins évincés, tandis qu'en Alsace le clergé ne rencontre en face de lui qu'une démocratie de petits paysans-artisans; son influence demeure donc plus entière.

Cette influence est bien mise en lumière dans la monographie des *Vignerons de Ribeauvillé* : « Ils vivent dans d'excellents termes avec le curé de la paroisse, qui peut toujours compter sur eux dans toutes les occasions. Ainsi, en cas d'élections quelconques, c'est l'avis de M. le curé qu'ils cherchent et c'est sur son conseil qu'ils votent. Autrefois, le prêtre, aussi bien le curé que le pasteur, était le conseiller, le guide de toutes ces familles agricoles, c'était l'ami de tous. Rien ne se faisait sans demander son avis. C'est à lui qu'on venait exposer ses peines et ses plaisirs, il était associé à tous les événements, heureux ou malheureux, de la famille... Rien ne se récolte, en Alsace, sans que le prêtre n'ait sa part : ainsi, à la moisson, on lui donne du blé, de l'orge, du seigle. Il a sa part de beurre, d'œufs, de

volailles. Aux vendanges, chacun lui apporte, suivant l'importance de sa récolte, du vin (1) ».

Nous retrouvons également, en Alsace, la propension à l'instruction que nous avons signalée chez toutes ces populations à petite industrie domestique. D'après les statistiques, la proportion des gens sachant lire et écrire est de 95 % ! On s'explique bien que ce milieu ait produit toute une littérature *populaire*, dont les romans de MM. Erckmann-Chatrian sont un spécimen caractéristique.

Une petite observation que je note incidemment, comme vérification d'une loi que nous connaissons. « Les Alsaciens, dans la vie publique, dit M. Joanne, se sont toujours montrés *frondeurs* vis-à-vis du gouvernement. Dans les élections, leurs votes allèrent de préférence aux candidats de l'opposition (2) ». En étudiant le Vigneron, nous avons constaté la tendance de ce type à l'esprit frondeur et nous avons montré comment elle résulte de la culture de la vigne. Et voici que nous retrouvons cette tendance sur ces coteaux du Rhin où la vigne court joyeusement. Mais, en Alsace, la vigne n'est qu'un produit accessoire et très aléatoire, aussi l'esprit frondeur y semble-t-il plus *atténué*, moins mordant, que sur les coteaux de la Touraine, par exemple. Un Paul-Louis Courier, un Rabelais, ou un Balzac, produits des vignobles tourangeaux, n'arriveraient vraisemblablement pas à maturité en Alsace; il y faut plus de vigne et une vigne plus régulièrement productrice.

Je pense avoir réussi à montrer, dans ce rapide exposé, que le Morvand, la Franche-Comté et l'Alsace, forment bien trois variétés du type de la petite culture issue des sols forestiers; et qu'il faut les classer dans cet ordre pour obtenir une progression dont la Lorraine forme le point culminant..

Il me semble que tout ce groupe de populations de l'Est prend, après cela, une physionomie bien distincte de tous les types que nous avons étudiés précédemment; ce qui amène cette distinc-

(1) *Ouv. des Deux Mondes*, t. III, 2e série, p. 75.
(2) *Dict. de géog. de la France*, art. *Alsace*.

tion, c'est la prédominance de la forêt qui entraîne la prédominance du petit paysan-artisan.

Si la forêt exploitée pour la chasse crée les populations les plus sauvages, la forêt exploitée pour le bois, et en vue de la fabrication, crée le type social dans lequel l'instruction primaire est la plus développée.

Combien il est intéressant de se rendre compte exactement de tous ces phénomènes trop peu aperçus jusqu'ici!

Maintenant, il nous faut voir ce que deviennent les populatien de ce type, lorsque, la forêt venant à disparaître, elles se trouvent privées de cette ressource.

La Champagne, qui borde la Lorraine à l'Ouest, nous fournira le milieu le plus favorable pour étudier ce phénomène.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

LE QUATRIÈME CENTENAIRE DE VASCO DE GAMA

CE QUI FIT LA GRANDEUR DU PORTUGAL

Il y a quatre cents ans, à pareille époque, les quatre petits vaisseaux de Vasco de Gama cinglaient résolument à travers le golfe de Guinée pour retrouver le cap de Bonne-Espérance, entrevu douze ans auparavant par Barthélemy Diaz, et s'élancer de là vers les Indes.

Le Portugal vient de célébrer, il y a trois mois, le quatrième centenaire du départ de l'aventureuse flottille. Quelques jours plus tard, — coïncidence assez curieuse, — ce même Portugal fêtait aussi le troisième centenaire d'un illustre Portugais, Antonio Vieira, grand orateur et grand missionnaire, dont les sermons, comme ceux de Bossuet chez nous, sont restés classiques là-bas, et qui, puissant remueur d'hommes, fut, à un moment donné, pour ainsi dire, l'organisateur moral du Brésil.

Ces deux centenaires venaient à peine de passer que nous lisions accidentellement, dans un journal quelconque, cette dépêche de l'*Agence Havas*.

« Lisbonne, 13 août. — Une dépêche officielle de Lourenço-Marques portant la date d'hier annonce que *le major Albuquerque* a surpris, le 10, le camp des Mapulanquénès.

« Un de leurs chefs, Maguiguant, a été tué. Les autres chefs se sont rendus sans résistance.

« Les prisonniers seront conduits à Mozambique. »

Le major Albuquerque! Il y a donc encore des Albuquerques,

et, à travers quatre siècles, certains phénomènes ont continué à se produire, tels qu'ils se produisaient au temps d'Albuquerque le Grand, conquérant des Indes, dominateur du golfe Persique et de Malacca!

L'histoire aime ainsi à se répéter. Seulement, si ses chansons demeurent parfois les mêmes, l'air varie singulièrement. Le Portugal actuel, pauvre, épuisé, annexe économique de l'Angleterre qui l'aide à ne pas mourir de faim en buvant son porto, retient avec peine quelques débris de colonies qui peuvent lui échapper d'un moment à l'autre. Récemment dépouillé de toute une large zone africaine sur laquelle il avait des droits historiques, mais où ses colons ne pénétraient pas, il n'est que l'ombre de cet étonnant Portugal du seizième siècle, le Portugal de Jean II et d'Emmanuel le Fortuné. Aussi petit, moins peuplé peut-être qu'aujourd'hui, il accomplit alors des prouesses épiques, montra aux navigateurs des routes inconnues, couvrit de son pavillon et de ses comptoirs les cinq sixièmes du littoral de l'Afrique, subjugua les Indes, occupa en maître les golfes Arabique et Persique, rêva de catholiciser l'Abyssinie et de détourner le Nil dans la mer Rouge, s'installa à Malacca, à Sumatra, à Bornéo, dans toutes les îles Célèbes, Moluques, de la Sonde, à Macao en Chine, triompha des Nègres, des Arabes, des Turcs, des Persans, des Malais, christianisa plusieurs points du Japon et conquit en peu de temps, à côté de l'Espagne, le plus haut degré de richesse et de puissance commerciale parmi toutes les nations de l'univers.

Comment le petit Portugal était-il monté si haut? C'est ce que nous allons tâcher d'établir sommairement. Comment est-il retombé si bas? C'est à quoi nous répondrons dans un prochain article.

En analysant les circonstances qui ont amené la grandeur portugaise, on constate le concours heureux de deux éléments : 1° des circonstances matérielles absolument favorables à cette expansion ; 2° des dispositions antérieures de la race à conquérir de lointains rivages, dès que s'offrirait l'occasion. Si maintenant l'on analyse ces dispositions elles-mêmes, on observe qu'elles peu-

vent se décomposer en deux éléments : l'aptitude des Portugais à la navigation maritime et l'existence, à un moment donné, d'un *patronage* effectif tant de la grande navigation que de l'exploitation coloniale.

Et d'abord, quelles circonstances matérielles favorisaient l'expansion du Portugal?

I. — LES CIRCONSTANCES FAVORABLES.

Sitôt que des hommes sont enrichis, ils aiment à faire usage de vêtements de luxe, de denrées de luxe.

Or, l'Orient, de tout temps, a été grand fournisseur de ces vêtements et de ces denrées. Pour ne pas remonter plus loin que le Moyen Age, c'est de la Chine qu'arrivaient alors toutes les soieries; c'est de l'Asie Mineure, de la Perse ou de la Syrie que venaient les tapis et les étoffes damassées. C'est de l'Inde et des îles voisines qu'étaient expédiées les *épices :* girofle, cannelle, muscade, poivre, gingembre, safran. C'est d'Arabie que venait l'encens, si précieux pour le culte. Ajoutons d'autres articles de luxe : nacre, perles, pierreries, laque, porcelaine, bois de teck, bois de sandal, et divers produits pharmaceutiques : rhubarbe, casse, aloès. Telles denrées aujourd'hui communes, comme le riz et le coton, présentaient alors, à raison de leur provenance orientale, un caractère coûteux ou demi-coûteux. Même cas pour les nattes en bambous, les cuirs travaillés, le musc et divers parfums. Rien de tout cela n'est indispensable à la vie; cependant, sitôt que l'on peut se payer du superflu, on est enchanté de posséder ces choses et de pouvoir s'en approvisionner régulièrement.

C'est ce qui arriva au Moyen Age, comme à toutes les époques, avec le progrès de la richesse. Mais quand on songe aux distances, à la rareté des chemins, aux transbordements inévitables, aux brigands qui infestaient la terre, aux pirates qui infestaient la mer, on conçoit que les difficultés et les risques du transport augmentassent dans des proportions inouïes le prix de ces fameuses épices et autres articles d'Orient.

Or, ces inconvénients, loin de s'atténuer par le progrès naturel des choses, devaient empirer brusquement, par suite de la retentissante catastrophe qui, abattant définitivement l'empire de Byzance, élevait à son apogée la domination des Turcs. Le Turc, bien différent de l'Arabe à ce point de vue, n'entend absolument rien au commerce. C'est un militaire pur, un pur sabreur. Le triomphe de ces barbares dans tout l'Orient de la Méditerranée, leurs luttes souvent victorieuses contre les marines de Gênes et de Venise, rendaient plus périlleuses encore les transactions entre l'Occident et l'Extrême-Orient. Ainsi, au moment où la demande devenait plus grande, l'offre se trouvait paralysée. Il n'y avait, pour sauver ces transactions, que ces deux partis à prendre : ou se jeter à fond dans une lutte directe, acharnée, contre la marine ottomane et barbaresque, — c'est le parti que prit désespérément Venise ; — ou chercher une autre route : c'est ce que fit habilement le Portugal.

Ce dernier pays, par le fait même qu'il était, de toutes les contrées méridionales d'Europe, le plus éloigné de l'Orient, en devenait le plus rapproché dès l'instant que la Méditerranée était barrée, et qu'il fallait trouver passage en lui tournant le dos. Il est vrai que le détour, pour l'époque, était gigantesque. Il était, de plus, environné de mystère et d'épouvante (1), ce qui devait faire le côté véritablement épique de l'expédition de Vasco. Mais enfin, le détour était indiqué. Il s'agissait de tourner ce continent africain, dont on ignorait la forme et l'étendue, de longer des rivages dont on redoutait les habitants, de tenter des mers dont on ne connaissait ni les écueils, ni les tempêtes, ni les courants, mais avec l'espoir de voir ce vaste effort récompensé par de vastes bénéfices et de conquérir d'emblée un grand monopole commercial.

En outre, le périple futur de l'Afrique se trouvait amorcé d'avance, pour ainsi dire, par les incursions navales que les Portugais, après avoir refoulé les Maures hors de leur pays, avaient exécutées à leur tour, sur les côtes nord-occidentales du Maroc. Les peu-

(1) Le mythe du géant Adamastor, dans les *Lusiades*, symbolise assez bien l'ensemble de superstitions et de terreurs qui mettaient obstacle à une telle entreprise.

ples de la Péninsule agissaient à la façon d'un ressort longtemps comprimé. A la défensive succédait l'offensive, et avant même que les Espagnols, avec Charles-Quint, allassent attaquer Tunis, plus d'un prince portugais avait effectué des débarquements militaires aux environs du détroit de Gibraltar.

C'était le premier tronçon du chemin.

Le grand point, après cela, était d'être capable de continuer la route. Quelles étaient donc, en matière de navigation, de commerce maritime, les dispositions des Portugais?

II. — LES DISPOSITIONS DE LA RACE.

La Péninsule ibérique, dans son ensemble, est moins féconde en marins qu'on ne pourrait le croire au premier abord, étant donné le développement des côtes. Le pays se compose essentiellement d'un vaste plateau central, encadré dans une bordure de rivages. Entre ce cadre et le plateau règne, en beaucoup d'endroits, un bourrelet de hauteurs qui sont collines du côté de la terre et montagnes du côté de la mer. Entre le rivage et la région centrale, les communications sont difficiles, ce qui tend à diminuer l'importance des ports. De fait, les Catalans, seuls entre les Espagnols, avaient acquis une réputation maritime.

Or, du côté de l'Ouest, la bordure de rivages bas est beaucoup plus large que partout ailleurs. Le Douro et le Tage, dans leur partie inférieure, coulent en de vastes plaines plus ou moins ondulées. L'ensemble de la région se dégage de l'influence des hautes steppes castillanes. Le Portugal tout entier est ce que serait, de l'autre côté de la Péninsule, la célèbre plaine de Valence, si cette plaine était beaucoup plus grande et si, au lieu de l'insignifiant Guadalaviar, deux grands fleuves l'arrosaient.

Ces deux fleuves forment deux estuaires, lesquels constituent deux excellents ports : Porto à l'embouchure du Douro, Lisbonne à l'embouchure du Tage. Ce dernier, on le sait, est un des plus profonds du monde. Un peu plus au Sud, un cours d'eau moins important, le Sado, débouche encore dans l'Océan par l'inter-

médiaire d'une baie très sûre, où se trouve le port de Sétubal. Plusieurs abris naturels, tout à fait au Sud, existent encore le long des côtes de l'Algarve.

La nature a donc séparé, géographiquement, le Portugal de l'Espagne. Si le centre de gravité de cette dernière se trouve à Madrid, au milieu de plaines maigres et pauvres, celui du Portugal, comme son nom le trahit par un hasard logique, se trouve dans des *ports*. La ville d'où sortit la nationalité portugaise n'a jamais porté d'autre nom que « Le port, » *O Porto*.

M. Henry Joly, racontant un voyage qu'il a fait au delà des Pyrénées, constatait dernièrement que ce qui l'avait frappé, en passant d'Espagne en Portugal, c'était la mobilité des esprits, l'engouement pour les nouveautés, le désir puéril parfois *d'être au courant*, au point de vue intellectuel, de tout ce qui se passe chez les autres peuples. Détail significatif : la langue française est parlée par beaucoup plus de Portugais que d'Espagnols.

Tout cela reporte naturellement vers un autre type, connu des lecteurs de la *Science sociale :* celui des ports maritimes de la Grèce. Une légende lusitanienne veut que Lisbonne ait été fondée par Ulysse. Il y a du vrai, socialement parlant, dans cette légende-là. Au fond, cette embouchure de l'Océan, après le détroit de Gibraltar, se rattache encore à la Méditerranée. Gaieté, bavardage, souplesse d'esprit, éloquence naturelle : tous ces traits de l'Athénien ou du Marseillais se retrouveraient dans les rues ou sur les quais de Lisbonne. On se sent chez des hommes qui ont toujours été tournés du côté de la mer, dont les ancêtres très lointains sont arrivés par mer, et dont les ancêtres moins lointains, Vasco de Gama par exemple, sont allés chercher fortune par mer.

Lisbonne a encore l'avantage d'être un *port d'escale* pour les navigateurs qui viennent du Nord. C'est une flotte de croisés normands qui, en 1147, passant devant Lisbonne juste au mo- où Alphonse Henriquez assiégeait cette ville, l'aida à en chasser les Maures et contribua ainsi à gratifier de sa capitale le premier roi de Portugal. Depuis lors, beaucoup d'autres vaisseaux durent forcément jeter l'ancre à l'embouchure du Tage. Les Portugais y

gagnèrent matériellement, par les échanges de marchandises, et intellectuellement, par les échanges d'idées.

D'autre part, les côtes du Portugal sont très poissonneuses, surtout vers le Sud. Cette particularité a eu pour effet la concentration d'une bonne partie de la population le long du rivage et le développement de qualités nautiques chez ceux qui s'adonnaient à la pêche du poisson.

Nous négligeons ici, comme trop antique, — et trop éphémère sans doute, — l'influence qu'ont pu avoir les navigateurs phéniciens sur les populations de ces rivages, où ils avaient eu certainement de très gros comptoirs. Plusieurs siècles de domination romaine avaient pu effacer leur souvenir; mais les raisons qui avaient fait apprécier aux Phéniciens l'importance des estuaires lusitaniens, subsistaient encore après eux et poussaient au développement de la navigation maritime.

Toutefois, tant qu'un peuple reste pauvre et peu avancé, il y a des chances pour qu'il ne sache pas utiliser complètement les ressources que lui offrent ses rivages. Les Portugais, comme beaucoup d'autres voisins de la mer, se contentèrent longtemps d'un modeste cabotage. La concurrence des républiques italiennes, plus voisines des riches régions de l'Orient, était d'ailleurs là pour couper court à toute tentative de grand commerce. Le Portugal consommait sur place ses aptitudes maritimes sans pouvoir les déployer dans un grand rayon. Les aventuriers normands, ces « risque-tout », allaient plus loin qu'eux sur le littoral africain et y découvraient des terres, qui, bientôt oubliées, devaient être découvertes de nouveau à l'époque des explorations méthodiques.

En attendant, le Portugal progressait, même au point de vue agricole, vers lequel il était aussi peu porté qu'aucun peuple méridional issu de pasteurs. Des hommes du Nord, Français pour la plupart, avaient joué un rôle prépondérant dans l'émancipation de cette partie de la Péninsule (1). Ils avaient importé des

(1) On sait que le *comte* Henri, père du premier roi de Portugal, était un prince français. Il est vraisemblable qu'il n'avait pas dû arriver seul. — Après la prise de Lisbonne, plusieurs des aventuriers normands qui avaient aidé des Portugais obtinrent des domaines dans le pays. — Ce phénomène dut se renouveler plusieurs

habitudes féodales, créé de grands domaines, et s'étaient efforcés de donner une certaine impulsion à la culture du sol. Le roi Diniz, au treizième siècle, s'y était si bien évertué, qu'il lui en était resté le surnom de « Laboureur ». Vers la fin du quatorzième siècle, disent les historiens, il y avait telle abondance de froment en Portugal, que les royaumes étrangers venaient s'y approvisionner de grains. Ce fait curieux est d'autant plus digne d'être noté, que la race est naturellement sollicitée aux cultures arborescentes, la vigne et l'oranger par exemple, qui sont aujourd'hui la principale richesse du Portugal.

C'est aux féodaux du Nord, arrivés par bandes et à plusieurs reprises, qu'il faut attribuer cet essor passager de la culture des céréales, phénomène qui étonne au premier abord. Les rois de Portugal, dans cette période de son histoire, ordonnaient la culture, prescrivaient les semailles par de véritables ukases, en indiquant les graines et les méthodes à employer. Les *ports*, qui favorisaient l'exportation, ouvraient aux récoltes des débouchés rémunérateurs.

De même, les huiles portugaises, produit de la culture arborescente, s'expédiaient en divers pays. Les Flandres et l'Allemagne venaient en chercher à Lisbonne, et l'Espagne même en empruntait au Portugal.

Telles sont, à peu de chose près, les circonstances qui avaient donné quelque développement au Portugal avant le quinzième siècle. De bons ports, des marins nombreux, des ressources intérieures, des relations étendues et variées, un esprit curieux et avide de voir comme de savoir du neuf : tel était, dans ses traits principaux, la physionomie du type. Maintenant, cela suffisait-il pour doubler le cap des Tempêtes?

Non. Avec tout cela on a le matelot, on a le trafiquant, on a même le capitaine, « le loup de mer » expérimenté. Mais on n'a pas le *descobridor*.

fois. Alphonse Henriquez déclara le Portugal feudataire de l'abbaye de Clairvaux et promit au monastère français une redevance annuelle de cinquante maravédis d'or pur.

III. — LE PATRONAGE DES DÉCOUVERTES.

Un historien portugais, Gomez Eannez de Azurara, fait en ces termes, dans sa *Chronique de Guinée*, l'éloge de l'infant dom Henrique, fils du roi Jean Ier :

« Par un entraînement naturel, la magnanimité de ce prince l'appelait toujours à commencer aussi bien qu'à accomplir quelque grande action. C'est pourquoi, après la prise de Ceuta, il eut continuellement des navires armés contre les infidèles; et *il lui prit la volonté de savoir quelle était la terre qui existait au delà des îles de Canaries* et d'un cap nommé le cap *do Bojador;* car jusqu'à ce temps, ni par relation écrite ni par mémoire d'homme, on n'avait jamais pu déterminer de façon précise quelle était la nature de la terre située au delà de ce promontoire... Comme ledit seigneur voulut apprendre la vérité touchant cela, *bien persuadé que si lui ou quelque autre seigneur ne tentait pas de le savoir, aucun marinier ni marchand ne s'en entremettrait,* nul de ces hommes, cela est clair, ne s'efforçant de naviguer que là où est la certitude du profit, il envoya ses propres navires dans ces régions... Or, il était mû à faire cela pour le service de Dieu et pour le service de dom Duarte, son seigneur et frère, qui régnait à cette époque. »

L'historien Azurara, — estimé pour sa sincérité, paraît-il, — resserre ici en peu de mots le nœud vital de la question. La découverte d'une nouvelle route vers les Indes, quelques lucratives conséquences qui en pussent résulter, était une entreprise *à trop longue échéance* pour pouvoir être efficacement tentée par des commerçants purs et simples. Trop de temps, trop d'argent, trop de vies humaines devaient être dépensées avant la réalisation du but final. Il fallait donc l'intervention d'un puissant patronage, et il n'était pas mauvais que ce patronage, sans perdre de vue l'avenir commercial de la nation portugaise, comportât certains motifs supérieurs, plus nobles, plus désintéressés, susceptibles d'introduire *un élément moral* dans ces longues et pénibles

recherches. Pour soulever, en un mot, l'obstacle formidable qui se dressait devant les navigateurs portugais, un levier tout spécial était nécessaire. Au-dessus des convoitises excitées par le « pays des épices » planèrent le patriotisme, l'amour de la science, la religion.

Ce prince Henri, dont il est question plus haut, est une des plus curieuses figures de l'histoire. Riche et instruit, mathématicien distingué, passionné pour la géographie, lié avec des navigateurs et des savants d'Italie, imprégné de cet « esprit nouveau » qui, dans ce dernier pays, constitue alors la « Renaissance », ce prince quitte la cour, où règne son frère. Il s'installe au Sud-Ouest du Portugal, sur le promontoire de Sagres, lieu sauvage et désert, mais d'où l'on domine la mer et d'où l'on voit au loin partir, arriver, passer les navires ; il se ménage là, simultanément, un oratoire et un observatoire. Un port est à ses pieds, entre deux pointes de rochers qui s'avancent comme deux bras vers la mer inconnue. De ce port, sur son ordre, partent des navires, qui ont pour mission d'aller plus loin, toujours plus loin. Le cap Bojador, au Sud du Maroc, était la limite extrême que les matelots portugais ne dépassaient pas. Quand on leur demandait pourquoi ils n'allaient pas au delà, ils répondaient que « leurs pères n'y étaient pas allés », et c'était une raison décisive. Ce cap, l'infant ordonne de le dépasser. Pendant douze ans, nous dit Azurara, et « avec grande dépense de ses revenus, » il envoie des vaisseaux pour doubler cette pointe mystérieuse, et nul capitaine ne se résigne à la franchir. Quand un de ces capitaines est de retour, le prince va-t-il le gronder? Il le reçoit affectueusement, le comble d'honneurs, lui donne un meilleur vaisseau... et le renvoie. Enfin, un gaillard plus déterminé se rencontre. Gilianez double le cap, et constate qu'on n'en meurt pas. Entre temps, on a découvert Madère et les Açores, de quoi éveiller l'appétit de la colonisation. Alors se succèdent et s'échelonnent, le long de la côte d'Afrique, une série d'explorations qui s'avancent chacune un peu plus loin que la dernière. Bientôt Diaz reviendra en disant au roi Jean II, petit-neveu de l'infant : « J'ai vu le cap des Tempêtes », et le roi lui répondra : « Je l'appelle, moi, le cap de Bonne-Espérance. »

On conçoit la persévérance que dut déployer Dom Henrique, premier organisateur de ces expéditions hasardeuses, dont il guettait anxieusement le retour du haut de ces rochers. L'« état d'âme » de ce *patron éminent* nous est encore dévoilé par Azurara, qui assigne cinq motifs à ses entreprises : l'accroissement de la religion, le service du roi son frère (1), l'extension commerciale, le désir de savoir jusqu'où s'étendait la puissance des Maures, et la vague idée de retrouver, derrière le monde musulman, un mystérieux royaume chrétien (2).

Ce grand patron avait des auxiliaires, qui vivaient avec lui dans son observatoire, collaboraient à ses travaux scientifiques, inventaient ou perfectionnaient, de concert avec lui, l'astrolabe et certains appareils nautiques, l'éclairaient dans ses efforts pour établir de sérieuses cartes marines. Citons notamment Bartholomeu Perestrello, né en Portugal, mais d'origine italienne, et dont la fille épousa Christophe Colomb (3); Jacome de Majorque, astronome et géographe catalan. Mais le prince, si extraordinaire que fût son ardeur pour le développement de la navigation, n'était pas seul de son espèce. Un de ses frères, l'infant dom Pedro, qui fut régent après la mort de son aîné, avait voyagé en Orient, s'était fait donner à Venise un exemplaire du voyage de Marco Polo et deux cartes géographiques, cadeaux inestimables pour l'époque. Quant aux rois eux-mêmes, officiellement et aux frais de l'État, ils encourageaient également les voyages maritimes. Mais nous croyons ici pouvoir hasarder deux réflexions : l'une, que le patronage de l'infant dom Henrique doit une bonne partie de son efficacité à ce que le prince agissait surtout comme simple particulier, dépensant ses biens et se prodiguant lui-même; l'autre, que la protection royale proprement dite, vu l'exiguïté du royaume de Portugal et la simplicité relative des rouages administratifs, dut obtenir plus de résultats qu'elle n'en

(1) Duarte, aïeul de Jean II.

(2) Ce royaume, dit « du prêtre Jean », sur lequel circulaient mille légendes, et dont on ignorait absolument la situation, était ou se trouva être l'Abyssinie.

(3) Deux navigateurs italiens, Ca-da-Mosto, Vénitien, et Antonio de Noli, Génois, enrôlés soit par dom Henrique, soit par son neveu le roi Alphonse V, aidèrent à la découverte des îles du Cap-Vert.

aurait obtenu en d'autre pays. Dom Henrique représentait l'initiative privée, ayant derrière elle tout le prestige de la puissance officielle. Les rois Duarte, Jean II, Emmanuel, représentaient le patronage gouvernemental, mitigé par des analogies toutes locales avec le patronage privé. Les princes pouvaient beaucoup, parce qu'ils étaient presque de petits rois, et les rois pouvaient beaucoup aussi, parce qu'ils étaient presque de petits princes, et que, surveillant de leurs propres yeux beaucoup de choses, ils étaient à même de prévenir, dans une large mesure, les gaspillages et les lenteurs.

Enfin l'Afrique est tournée et Vasco de Gama met le pied dans l'Inde. La sphère d'action du Portugal, autour de ce pays, va s'étendre de l'isthme de Suez jusqu'au Japon.

L'action d'une classe supérieure s'est fait sentir avec éclat, nous l'avons vu, dans la *préparation* de la découverte. Mais tout n'est pas de découvrir. Il faut *conquérir*. Or la conquête des rivages de la mer des Indes, ou parfois, comme nous dirions aujourd'hui, leur réduction en « protectorat », ne pouvaient s'opérer sans l'intervention de cette même classe supérieure. Le commerce a besoin de sécurité. D'autre part, des nouveaux débarqués ne se sentent pas solides sur un rivage tant qu'une profonde différence de mœurs les sépare du gros des habitants. Deux œuvres, l'une nécessaire, l'autre utile, se proposaient : garantir les transactions de toute inquiétude, et assimiler aux nouveaux venus, dans la mesure du posssible, les indigènes chez qui l'on descendait. Ces deux œuvres exigeaient le concours de deux catégories sociales : les militaires et le clergé.

Il n'y a pas, entre l'Espagne et le Portugal, que des différences. Le chapitre des ressemblances, comme il est assez naturel pour deux pays enfermés dans la même péninsule, est loin d'être insignifiant. Le Portugal, engagé avec l'Espagne dans une même lutte contre les Maures, se prêtait à la formation d'une aristocratie guerrière en même temps qu'à l'épanouissement du sentiment religieux. Au bord du Tage comme aux bords de l'Èbre, fleurirent les exploits chevaleresques. L'histoire des deux peuples fourmille de beaux dévouements, de grands coups d'estoc, et,

la part faite à l'hyperbole, il reste beaucoup pour la réalité. Des deux côtés, les circonstances avaient façonné une classe de guerriers très courageux, très vigoureux, éminents dans l'art de la guerre. Les armées chrétiennes qui battaient les Maures étaient, — on peut l'observer en de multiples relations dont l'authenticité n'est pas mise en doute, — presque toujours inférieures en nombre aux armées des kalifes ou des rois de Grenade, renforcées par des hordes de Marocains. Parfois la disproportion était énorme. Comme dans le système spartiate, qui était celui de la chevalerie, *la valeur militaire de l'individu* était poussée à sa dernière limite. C'est avec cinq cent cinquante hommes que Fernand Cortez devait s'emparer du Mexique. L'histoire de la conquête des Indes offre une quantité de traits analogues à celui-là.

Les Portugais arrivaient forcément en très petit nombre, pour toute espèce de raisons. Or, l'Inde est, après la Chine, le pays le plus peuplé du monde. Outre les Hindous, et plus que les Hindous, il y avait à combattre les Arabes, doublement surexcités contre les Portugais par la haine d'une concurrence commerciale et par le fanatisme musulman. A l'Est, c'étaient les pirates malais. Durant les traversées, pendant les escales, c'étaient les mille peuplades du littoral africain. Enfin les Turcs eux-mêmes s'ébranlaient quelquefois, fournissaient des janissaires, des chefs tacticiens et, par l'intermédiaire de leur suzeraineté sur l'Égypte, s'efforçaient de préserver la mer Rouge, sur laquelle s'étendait officiellement leur domination.

Aussi la conquête des Indes présente-t-elle de nombreux *faits d'armes*, analogues à ceux qu'on trouve dans l'histoire des conquistadors espagnols. Les Portugais avaient même affaire à bien plus forte partie, puisque, parmi leurs adversaires, il en était qui connaissaient les armes à feu, l'artillerie, pratiquaient la lutte navale, et faisaient preuve, en toute chose, d'une civilisation relativement avancée. Aussi la valeur militaire trouva-t-elle là un magnifique terrain pour se déployer. Ce qui frappe chez Vasco de Gama, Albuquerque, Almeida, Pacheco, Jean de Castro, Mascarenhas, et autres vice-rois, gouverneurs, amiraux portugais,

c'est l'esprit de décision, l'autorité tranchante, les coups de main énergiques, les sièges soutenus, avec des garnisons minuscules, contre de véritables armées, les témérités calculées, propres à intimider l'ennemi et à décourager d'avance les conspirations possibles. Le but est atteint tantôt par la lutte à fond, tantôt par l'attitude impérieuse, tantôt par l'héroïsme. N'oublions pas que des musulmans nombreux, dans l'Inde même, sont là pour exciter les indigènes contre les nouveaux venus. Ceux-ci trouvent en eux des interprètes, mais aussi des traîtres (1). Comment prévenir la trahison? En la terrorisant. Or, nos guerriers portugais sont admirablement taillés pour ce rôle. Ce sont gens qui n'ont pas froid aux yeux. Le siège d'Ormuz, par Albuquerque, est à la fois une merveille de stratégie militaire et de stratégie commerciale, puisqu'il s'agit de barrer la route du golfe Persique. La défense de Diu est célèbre dans les fastes de l'intrépidité. Ailleurs, Duarte Pacheco, à la tête de huit à neuf cents Portugais, soutient pendant plusieurs jours les efforts des cinquante mille hommes du samorin de Calicut, et finit par les forcer à la retraite. A ces qualités de sabreurs, communes aux conquistadors portugais et castillans, s'unissent d'autres aptitudes plus spécialement portugaises, comme la diplomatie, l'art de profiter des divisions qui règnent dans la péninsule hindostanique, d'utiliser les Abys-

(1) Les musulmans, comme le démontre encore aujourd'hui la révolte des Afridis, sont nombreux et puissants dans l'Inde. Mascarenhas y eut à lutter contre des janissaires, dirigés par un Albanais. — Voici, à ce propos, quelques strophes des *Lusiades* où Camoëns raconte l'arrivée de Vasco de Gama à Calicut :

« La flotte parvenue à l'opulente capitale, un Portugais part aussitôt avec l'ordre d'instruire le prince idolâtre de son arrivée dans un pays si lointain. Le messager s'embarque sur le fleuve qui se jette en cet endroit dans la mer. Sa couleur, ses manières, son costume inconnu, son élégance, tout attire un immense concours de peuple avide de le contempler.

« Parmi ceux qui accourent pour le voir, vient un Mahométan né dans les régions de la Barbarie, là où régna jadis Antée. La Lusitanie ne lui était pas inconnue, soit à cause de son voisinage avec sa patrie, soit qu'il eût éprouvé sa force dans les combats. La fortune l'a conduit dans cet exil si lointain.

« Apercevant le messager, il l'aborde avec un front souriant; il lui dit, *en langue espagnole :* « Qui t'a amené dans cet autre univers, si loin de la Lusitanie ta patrie? » Le messager répond : « Fendant la mer profonde, nous traçant des voies que ne fraya jamais aucun mortel, nous sommes venus chercher le grand fleuve Indus, *et étendre ainsi la loi divine.* » (Camoëns, *Lusiades*, chant VII.)

sins contre les Arabes, d'occuper tout spécialement les îles voisines des côtes (1), et de bâtir des forts sur les points par où la route de Suez ou celle de l'Euphrate court le risque d'être rétablie au profit des Arabes et des Vénitiens (2), ce qu'il faut éviter à tout prix. Il y a là, au fond, quelque chose d'analogue au blocus continental, *un plan d'interception* très vaste, qui oblige les Portugais à éparpiller un peu partout leur surveillance et leurs opérations militaires.

Trait à mentionner : ce même prince Henri, le mathematicien, le géographe, l'ingénieur naval, était aussi un guerrier. Il avait conduit brillamment, au Maroc, une expédition contre les Maures et pris une part active à la conquête de Ceuta. Cette réunion d'aptitudes diverses dans cet homme d'élite nous aide à comprendre ce que pouvaient être, à son image et en raison des mêmes causes sociales, bien d'autres personnages de ce temps-là. Mais ce prince guerrier, avons-nous vu, était également un prince pieux. Grand maître de l'Ordre du Christ, il éprouvait, nous dit-on, un « immense désir d'accroître la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ », et ses sentiments religieux étaient pour quelque chose, vraisemblablement, dans la résolution qu'il avait prise de mener loin d'une cour luxueuse, cette vie d'anachorète sur son rocher. Le Portugal, comme l'Espagne, respirait un catholicisme ardent. Des ordres militaires spéciaux y avaient pris naissance. De superbes couvents se dressaient aux environs de Santarem, de Lisbonne et d'autres cités. On ne peut, parmi les causes qui rendirent possible la découverte des Indes, faire abstraction de cette force morale, source de dévouements désintéressés. Pour les prêtres, pour les moines, pour tous les fidèles, pour les marchands eux-mêmes, la conquête de l'Orient prend l'aspect sacré d'une croisade. On va combattre ou convertir *l'infidèle*. Si on en espère du profit, on en espère aussi du mérite devant Dieu. L'attraction des récompenses éternelles se con-

(1) Mozambique est dans une île, Macao dans une île. Diu, l'une des deux possessions qui restent aux Portugais dans l'Inde, est une île, et l'autre possession, Goa, comprend un groupe d'îles.

(2) Venise comprenait si bien le coup qui lui était porté que l'on vit des Vénitiens servir, en qualité de pilotes ou de conseillers, sur les flottes arabes.

jugue avec celles des bénéfices d'ici-bas. « Je chante, s'écrie Camoens au début de ses *Lusiades*, la mémoire glorieuse de ces rois *qui propagèrent la foi*, agrandirent l'empire, et, dans leurs expéditions, dévastèrent les terres *impies* de l'Afrique et de l'Asie. » C'est contre « l'infâme Mahomet » que Vasco et ses compagnons partent en guerre. Ils vont mettre sous le joug d'une Majesté surnommée plus tard « Très Fidèle » les royaumes « dont l'ange des ténèbres a dicté la religion ». Nous parlerons plus tard des étranges contradictions qui se mêlèrent à ces aspirations généreuses.

Et alors, quand ces royaumes sont conquis, — ou tout au moins provisoirement dominés, — des lutteurs d'une autre espèce qu'Albuquerque prennent corps à corps « l'ange des ténèbres ». A l'épopée maritime de Vasco succède l'épopée apostolique de François Xavier. L'apôtre est un Espagnol, sans doute, mais le Portugal lui fournit de fervents compagnons, et cet Espagnol a lié son sort, par sa prédication, à l'extension de l'influence portugaise. Le journal *la Liberté*, peu suspect d'enthousiasme pour les Jésuites, constatait dernièrement que les récents voyages d'explorations dans l'Afrique australe font découvrir chaque jour des ruines de missions fondées jadis par ces religieux, et oubliées depuis lors par les Portugais eux-mêmes. Ce mouvement d'apostolat, au seizième siècle, se retrouve tout autour de l'océan Indien : en Abyssinie, où des légats portugais, au nom du Pape, semblent à un moment tenir en main la réunion de ce peuple à l'Église romaine; dans l'Inde, où s'élèvent en un clin d'œil couvents et cathédrales; en Malaisie, où les résultats sont plus éphémères; au Japon, où meurent de nombreux martyrs, et où des chrétientés s'organisent, dont les curieux débris viennent d'être retrouvés de nos jours. C'est sur une plage de Chine, après une odyssée des plus mouvementées, que va mourir François-Xavier. Le saint ne méditait pas moins, quelques heures avant sa mort, que la conversion de ce gigantesque empire, dont les Portugais avaient à peine entamé un tout petit coin.

Nous voilà arrivés à l'apogée de la grandeur portugaise. En un demi-siècle environ, marchands et guerriers ont couvert une

surface incroyable de rivages. Quant aux missionnaires, ils ont trouvé moyen d'aller plus loin que les marchands, plus loin que les guerriers. Et cette formidable besogne n'a pas empêché le Portugal de mettre la main sur le Brésil, ni même de pousser une pointe vers Terre-Neuve. Magellan a fait la première fois le tour du monde. Lisbonne regorge d'or, de pierreries, d'épices, de denrées exotiques. Garcia de Resende, historien du temps, y voit vendre, *en un seul jour*, « pour sept cent mille cruzades (1) d'épices et drogueries ». Les magasins de la *Rua Nova*, décrits avec intérêt par des ambassadeurs vénitiens, vendent des objets jusqu'alors inconnus : porcelaines fines, coquillages rares, cocos travaillés, coffrets incrustés de nacre, etc. La ville, en 1550, compte quatre cent trente orfèvres pour une population de cent à cent cinquante mille habitants. Peu d'époques de l'histoire, en un mot, donnent aussi bien l'impression d'un feu d'artifice. Il y a là comme un tourbillon de prospérité inouïe, et rien de plus juste que ce surnom de « Fortuné » spontanément accolé par la nation au nom du roi Emmanuel, sous lequel se déroulent une partie de ces événements merveilleux.

Mais si le propre des feux d'artifice est d'éblouir, c'est leur propre aussi que de passer vite. Un concours de circonstances « fortunées », c'est bien le mot, avait fait surgir le Portugal de l'obscurité et avait jeté ce petit peuple en plein rayonnement. Les lois sociales, continuant à agir, vont désormais, comme nous le verrons, entraîner et précipiter sa décadence.

(*A suivre.*) G. D'AZAMBUJA.

(1) La cruzade était une pièce d'or, qui valait environ trois francs trente centimes, lesquels, à cette époque, représentaient bien quinze francs d'aujourd'hui.

LA CRISE
DE LA MARINE MARCHANDE
EN FRANCE

III

SITUATION ACTUELLE DE LA MARINE MARCHANDE FRANÇAISE

Nous nous proposons aujourd'hui, comme nous l'annonçions il y a un mois, de présenter au lecteur un tableau de la situation de notre marine dans le monde, aussi clair, aussi exact que possible. Il nous faudra accumuler les chiffres, on nous le pardonnera parce que c'est une nécessité que nous ne pouvons éviter.

Nous examinerons tout d'abord le matériel naval des principales nations, c'est-à-dire le tonnage absolu des marines les plus importantes. Ensuite nous verrons la part que prennent ces diverses marines au mouvement commercial du monde, puis de la France en particulier et nous terminerons par l'examen de la situation des chantiers de construction en France, particulièrement depuis la loi de 1881 qui a établi les primes à la construction.

(1) Voir les deux précédentes livraisons.

I. — TONNAGE ABSOLU DES PRINCIPALES MARINES DU MONDE.

En 1895, la marine de l'Angleterre et de ses colonies présente un effectif de vingt et un mille navires et de 8.988.000 tonneaux. Elle est suivie, mais de loin, par la flotte de commerce des États-Unis, qui comprend vingt-trois mille navires jaugeant 4.704.000 tonneaux. Puis viennent, par ordre d'importance, la marine de la Suède et de la Norwège (1) avec 2.051.000 tonneaux, celle de l'Allemagne avec 1.502.000 tonneaux, celle de la France avec 887.000 tonneaux. Citons encore la marine italienne : 796.000 t. et la marine russe et finlandaise : 794.000 t.

La jauge totale des navires des quatorze premières marines du monde est de 21.434.000 tonneaux. La part de l'Angleterre dans ce total, est de 41,93 %; celle des États-Unis, de 21,94 %; celle des États scandinaves (Suède et Norwège), de 9,56 %; celle de l'Allemagne, de 7,01 %; et enfin celle de la France, de 4,14 %.

Mais un regard aussi superficiel ne suffit pas pour apprécier exactement la puissance maritime de ces nations. La marine se compose de navires à voiles et à vapeur, et les uns et les autres ne peuvent être comparés ensemble. Un navire à vapeur voyage plus vite, il charge et décharge aussi plus rapidement qu'un navire à voiles, et l'on s'accorde à considérer un navire à vapeur comme l'équivalent de trois navires à voiles de même tonnage : certains disent même de quatre.

Pour comparer entre elles plusieurs marines, il est donc essentiel de distinguer dans l'ensemble de leur tonnage la part de la vapeur et celle de la voile.

La flotte à vapeur de l'Angleterre jauge 6.122.000 tonneaux, et sa flotte à voiles 2.866.000 tonneaux. La marine américaine compte 6.595 navires à vapeur jaugeant 2.307.000 t., et 16.300 voiliers d'une jauge de 2.396.000 t. La marine à vapeur de la Suède et de la Norwège jauge 478.000 t.; leur marine à voiles, 1.573.000 t.

(1) Le plus souvent, les statistiques ne séparent pas ces deux pays.

Les armateurs allemands possèdent 1.067 steamers d'une jauge de 880.000 t. et 2.524 voiliers d'un tonnage de 622.000 t. La France vient ensuite avec 1.212 navires à vapeur jaugeant 500.600 tonneaux et 13.386 navires à voiles jaugeant 387.000 tonneaux.

Pour déterminer la place exacte de chacune de ces marines prise dans sa totalité, multiplions par trois le chiffre du tonnage des navires à vapeur et ajoutons-y le tonnage des voiliers : nous obtenons l'ordre et les chiffres suivants :

1° Angleterre	21.232.000 t.
2° États-Unis	9.317.000 t.
3° Allemagne	3.263.000 t.
4° Suède et Norwège	3.007.000 t.
5° France	1.887.000 t.
6° Russie et Finlande	1.262.000 t.
7° Italie	1.212.000 t.

Mentionnons encore la marine de l'Espagne, qui comprend 313.000 t. à vapeur, et celle du Japon. Le développement de la marine japonaise tient du prodige. Les statistiques de 1893 indiquent 643 steamers jaugeant 102.000 t.; celles de 1896 (1) constatent 827 steamers avec 213.000 t. et ses progrès ne paraissent pas se ralentir, car quatre compagnies japonaises font en ce moment construire en Angleterre trente-trois vapeurs jaugeant 91.000 tonneaux (2).

Quant à la marine marchande des États-Unis, elle ne prend point au commerce du monde la part que semble devoir lui attribuer son tonnage. C'est que la plus grande partie des navires américains se livrent au cabotage le long des côtes de l'Amérique, ou naviguent sur les lacs intérieurs; 830.000 t. seulement sont employés au long cours et, notamment, la plus grande partie des transports entre l'Europe et les États-Unis est effectuée par des navires européens.

Tel est le matériel naval des principales nations qui se font concurrence dans le commerce du monde. Mais il faut s'attacher spécialement à la marine à vapeur, la marine à voiles

(1) *Statesman's book* (1897).
(2) *Économiste français*, 10 juillet 1897.

ayant, dans les transports, un rôle de plus en plus secondaire, qui se réduit à transporter sous un très fort tonnage quelques marchandises spéciales (pétrole, blé, nitrate), encombrantes et de peu de valeur. En vingt ans, la marine à voiles de l'Angleterre a perdu 2.500.000 t. ; celle de l'Allemagne, 200.000 ; celle de la France, 500.000 ; et, en 1895, le nombre des voiliers du monde entier a encore diminué de 222 unités jaugeant 188.000 t. Ce ne sont donc pas seulement les petits navires à voiles qui s'en vont, puisque la jauge moyenne de ceux qui ont disparu en 1895 ressort à 837 tonneaux.

La tendance à l'augmentation du tonnage ne se manifeste pas uniquement pour les voiliers, elle est plus marquée encore pour les navires à vapeur. La marine anglaise compte dix steamers d'une jauge égale ou supérieure à 10.000 tonneaux, et un chantier anglais construit actuellement un steamer de 680 pieds de long qui jaugera de 15 à 17.000 tonneaux (1). L'Allemagne possède huit steamers jaugeant plus de 10.000 tonneaux, et la Hollande en a un. Le plus grand paquebot français, *la Touraine*, jauge 9.132 t. Parmi les plus grands navires du monde, le plus grand des Messageries maritimes occupe le quatre-vingt-neuvième rang, et de ces 89 steamers 49 sont anglais, 28 allemands, 7 français. Cette remarque n'est pas sans importance, car ce sont les navires à vapeur de fort tonnage et ayant de la vitesse qui rendraient les plus grands services pendant une guerre maritime.

En résumé, au point de vue du tonnage absolu, la marine française occupe la cinquième place. En appelant 10 son efficacité (c'est-à-dire le tonnage de ses navires à vapeur multiplié par trois et ajouté à celui de ses voiliers) et en comparant cette efficacité à celle des quatre premières marines du monde, on trouve que l'efficacité de la marine anglaise égale 110 ; celle de la marine américaine, 49 ; celle de la marine allemande, 17 ; celle des marines scandinaves, 15.

Quel effet a produit sur le développement de la marine fran-

(1) *Économiste français*, 27 février 1897.

çaise le système des primes à la navigation établi par la loi du 29 janvier 1881 ? Nous laissons de côté les navires à voiles, qui n'ont cessé de se raréfier partout. Depuis cette année 1881, la marine à vapeur de l'Angleterre s'est accrue de 3.000.000 de tonneaux ; celle de l'Allemagne, de 660.000 ; celle de la Suède et de la Norwège, de 300.000. Or, voici quel a été en France le mouvement d'accroissement ou de décroissement de la marine à vapeur, de 1881 à 1895 :

En 1881.....	311.000	tonneaux.	En 1889.....	492.000	tonneaux.
1882.....	416.000	—	1890.....	499.000	—
1883.....	467.000	—	1891.....	521.000	—
1884.....	511.000	—	1892.....	498.000	—
1885.....	492.000	—	1893.....	499.000	—
1886.....	500.000	—	1894.....	492.000	—
1887.....	506.000	—	1895.....	500.500	—
1888.....	509.000	—			

La loi de 1881 a donc provoqué d'abord un développement rapide de la marine à vapeur, puisqu'en quatre ans son tonnage avait augmenté de 200.000 tonneaux. Mais ce développement rapide a été suivi d'un arrêt brusque et, depuis 1884, notre marine à vapeur est restée stationnaire, malgré la loi du 30 janvier 1893, qui a étendu au cabotage international les primes à la navigation.

Voilà quel est le matériel naval des principales nations maritimes, et de la France en particulier. Voyons comment il est employé.

II. — PART PRISE PAR LES PRINCIPALES MARINES A LA NAVIGATION DU MONDE ENTIER.

Nous laisserons de côté la marine américaine qui, nous l'avons dit, joue un rôle très secondaire dans le mouvement maritime du monde, et nous ne mettrons en parallèle que l'Angleterre, l'Allemagne, les États de Suède et Norwège et la France.

Dans les mers d'Europe, Baltique, mer du Nord, Atlantique, notre marine marchande ne prend au mouvement des ports

étrangers (1) qu'une part dérisoire : 900.000 tonneaux environ (2), alors que la part du pavillon anglais, dans les ports autres que ceux d'Angleterre, est de 23.700.000 t.; celle du pavillon allemand, dans les ports autres que ceux d'Allemagne, de 4.450.000 t.; celle des pavillons scandinaves dans les ports autres que ceux de la Suède et de la Norwège, de 5.400.000. De sorte que si on appelle 10 la part du pavillon français dans le mouvement des ports du Nord et de l'Ouest de l'Europe, celle du pavillon anglais sera 268, du pavillon allemand 79, des pavillons scandinaves 80.

Et remarquons que les statistiques où nous avons puisé ces renseignements nous donnent les chiffres des années 1894 et 1895, c'est-à-dire d'exercices postérieurs à la loi du 30 janvier 1893, qui a *favorisé* (?) la navigation sous pavillon français dans les mers d'Europe en accordant une prime aux navires qui se livrent au cabotage international! Pourquoi cette énorme infériorité? Elle est sans doute le résultat du voisinage immédiat de l'Angleterre, mais elle tient surtout au fret dont disposent dans ces mers les marines de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suède et de la Norwège. Nous ne nous arrêtons pas plus longtemps à cette question, qui doit être traitée lors de l'étude des causes de l'infériorité de notre marine marchande.

Si nous passons des mers du Nord de l'Europe à la Méditerranée y compris le canal de Suez, le contraste est frappant. La part du pavillon français (hors de France et non compris la navigation réservée en Algérie) est de 3.050.000 t. (3); celle du pavillon anglais, de 15.273.000 t.; celle du pavillon allemand, de 1.420.000 t.; et enfin celle des pavillons scandinaves, de 270.000 t. (4). Ici la France occupe donc un rang honorable, sa part étant 10, celle de l'Angleterre est 50, celle de l'Allemagne n'est que 4,6, et celle de la Suède et de la Norwège seulement 0,88. Peut-être la part de la France devrait-elle être supérieure

(1) Nous n'avons pas les chiffres relatifs aux ports de la Suède, du Danemark, de l'Espagne (sur l'Atlantique) et du Portugal.

(2) Nous ne parlons que des navires entrés.

(3) Navires entrés seulement.

(4) Statistiques incomplètes pour l'Espagne, la Turquie et la Grèce.

à celle de l'Angleterre, mais nous sommes loin de cet état de choses. L'Algérie mérite une attention spéciale. La navigation entre l'Algérie et la France est interdite aux navires étrangers. Nous n'avons pas par conséquent à nous y arrêter, mais il faut déplorer que notre marine prenne si peu de part aux échanges de cette France africaine avec l'étranger. Dans cette navigation, en effet, les navires couverts par le pavillon français jaugeaient seulement 162.000 t. (1), alors que le pavillon anglais couvrait 490.000 t., et le pavillon allemand 114.000.

Sur la côte de l'Amérique que baigne l'Atlantique, notre marine marchande prend une part importante au trafic des républiques du Sud, Brésil, Uruguay, Argentine, Colombie, bien que les pavillons anglais et allemand l'emportent sur le nôtre. Mais le rôle de la marine française est particulièrement secondaire dans l'Amérique du Nord. Au Canada, que l'on appelle encore quelquefois la France d'Amérique! et qui est à proximité de nos possessions de Saint-Pierre et Miquelon, 32.000 t. seulement sont entrés avec notre pavillon, alors que le pavillon allemand couvrait 162.000 t. et les pavillons suédois et norwégiens 382.000 t. Nous ne parlons pas du pavillon anglais qui est le pavillon national; il a couvert 3.700.000 tonneaux. Aux États-Unis, notre infériorité est plus grande encore; sur les navires entrés, 10.502.000 tonneaux portaient le pavillon anglais; 1.651.000, le pavillon allemand; 874.000, le pavillon scandinave et 357.000 seulement, le pavillon français.

Sur les côtes de l'Afrique (autres que celles de la Méditerranée), notre pavillon est représenté par les navires subventionnés qui desservent nos colonies et par quelques autres navires, mais les navires anglais et allemands sont presque partout plus nombreux que les nôtres, notamment au cap de Bonne-Espérance et à Laurenço Marquèz, les débouchés naturels des régions si intéressantes aujourd'hui du Transwaal et de l'Afrique australe. Grâce à la proximité de la Réunion, notre pavillon occupe la seconde place dans la navigation de l'île Maurice avec 74.000 tonneaux,

(1) Navires entrés seulement.

contre 10.000 pour les pavillons scandinaves et 7.000 pour le pavillon allemand (1).

Dans l'Océan Indien, aux Indes anglaises, en Birmanie, à Singapore, au Siam, aux Indes néerlandaises, notre pavillon occupe un rang supérieur à celui qu'il a dans l'Amérique du Nord et dans les mers d'Europe. Les navires portant pavillon français entrés dans ces ports en 1895 jaugeaient 316.000 t. Le pavillon anglais était représenté par 7.967.000 t. (il est vrai que, sauf pour le Siam et les Indes néerlandaises, il est le pavillon national). Le pavillon allemand figurait pour 1.020.000 t., et le pavillon scandinave pour 104.000 t.

Mais où le parallèle est particulièrement affligeant pour nous, c'est dans l'Extrême-Orient, en Chine, au Japon, et sur la côte de l'Amérique que baigne l'océan Pacifique. Citons un extrait du rapport de M. Fromageot, chargé d'une mission par le Ministère du commerce :

« Le fait désolant et malheureusement caractéristique de l'état de notre marine marchande dans les mers d'Extrême-Orient et du Pacifique, c'est la rareté et le plus souvent l'absence complète de notre pavillon.

« Si l'on excepte les paquebots-poste de la Compagnie des Messageries maritimes, aucun navire français n'est rencontré dans les mers de Chine au nord de Hong-Kong ou dans les ports du Japon. Dans le va-et-vient considérable du port de Hong-Kong, quelques rares vapeurs de la Compagnie Nationale de Navigation, deux ou trois vapeurs caboteurs de la Compagnie Tonkinoise de Navigation sont, avec les grands paquebots-poste, les seuls représentants de notre pavillon. Les pavillons anglais et allemands, au contraire, sont représentés dans ces mers par plus de vingt ou trente compagnies importantes de navigation tant au cabotage qu'au long cours sur l'Europe, l'Australie et l'Amérique du Nord. Il en de même en Australie, de même dans les grands ports du Nord-Amérique (ports du Puget-Sound et San-Francisco). Au Centre-Amérique, au Pérou, pas un seul

(1) Navires entrés seulement.

navire de commerce français n'est signalé. Sur la côte du Chili, une importante maison d'armements de navires à voiles (A. D. Bordes), quelques rares voiliers exceptionnels, pas une seule ligne régulière de vapeurs, pas un seul vapeur même irrégulier. » La dernière ligne régulière entre la France et le Chili a été supprimée en 1895.

Telle est la situation de notre marine marchande sur les divers points du globe. Très inférieure dans les mers du Nord de l'Europe et de l'Amérique, lamentable dans les mers d'Extrême-Orient et du Pacifique, elle ne conserve quelque prestige que dans la Méditerranée et sur la côte Atlantique de l'Amérique du Sud. Et cela, quinze ans après la loi de 1881 qui a établi les primes à la navigation, trois ans après la loi de 1893 qui y a ajouté une prime au cabotage international. Elle occupe néanmoins la quatrième place, laissant loin derrière elle les marines italienne, russe, espagnole, américaine. Mais ne devrait-elle pas prétendre à une meilleure place avec tous les encouragements qu'elle reçoit? Ou d'autres facteurs viennent-ils contrebalancer ces avantages et la placer dans une situation inférieure vis-à-vis des marines de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suède et de la Norvège? C'est ce que nous dira l'examen des causes de l'arrêt du développement de la marine en France.

III. — PART QUE PRENNENT LES PAVILLONS FRANÇAIS, ANGLAIS, ALLEMANDS ET SCANDINAVES A LA NAVIGATION DANS LES PORTS FRANÇAIS.

Il semble naturel que la grande partie du mouvement maritime d'une nation se fasse sous son pavillon. C'est le cas en Europe pour l'Angleterre, l'Allemagne, la Norvège; mais, comme dans la plupart des autres pays d'Europe et du monde, le plus grand nombre des navires qui fréquentent les ports de France porte un pavillon étranger. La part que prend le pavillon français au mouvement de nos ports est même remarquablement faible; un pavillon étranger, le pavillon anglais, à lui seul y prend

une part plus forte de près du quart : il a couvert en 1895 près de 6.500.000 de tonneaux (1), alors que 4.250.000 seulement portaient le pavillon français. Après le pavillon anglais, le pavillon étranger qui fréquente le plus nos ports est l'allemand avec 792.000 ; puis viennent les scandinaves avec 491.000 t.; l'espagnol avec 462.000 t.; le hollandais avec 393.000; l'italien avec 219.000; l'autrichien avec 206.000.

Il est remarquable que certaines de ces nations qui nous envoient le plus de navires ne reçoivent que peu des nôtres, quelquefois pas du tout, pour ainsi dire. C'est ainsi que pas un navire français n'est entré à Trieste en 1895. Il n'est venu que 3.000 tonneaux sous pavillon français dans les ports de Norvège; 7.000, dans les ports allemands; 14.000, dans les ports de Hollande; et si notre pavillon a couvert près de 600.000 tonneaux à l'entrée des ports d'Angleterre, c'est peu relativement au chiffre de 6.500.000, qui représente la part du pavillon anglais dans notre mouvement maritime, c'est peu encore auprès de la part que prennent les autres marines au mouvement des ports anglais, puisqu'à l'entrée de ces ports notre pavillon n'occupe parmi les pavillons étrangers que le cinquième rang (2).

Le tableau suivant démontrera plus clairement que toute démonstration l'état d'infériorité de notre pavillon jusque dans nos ports. Les chiffres sont de 1895: ils nous indiquent d'abord le mouvement de la navigation entre nos principaux ports et l'étranger, mais non entre les ports français, parce que le pavillon étranger est exclu de cette navigation. Ils nous indiquent ensuite la part du pavillon étranger, puis celle du pavillon français dans ce mouvement. Enfin, dans une quatrième colonne, ils montrent la portion qui, dans la part du pavillon français, constitue le mouvement de la navigation de chacun de ces ports avec l'Algérie ou pour la grande pêche. Les étrangers (sauf des exceptions très peu importantes pour l'Algérie) sont exclus encore de ces

(1) Navires entrés seulement.

(2) Suède ou Norvège 3.046.000, — allemand 1.112.000, — hollandais 1.090.000, — espagnol 612.000, — français 593.000.

deux navigations, de sorte que, pour avoir la part exacte du pavillon français dans la navigation où il est en concurrence avec le pavillon étranger, il faut soustraire des chiffres de la troisième colonne ceux de la quatrième :

PORTS.	Mouvement total.	Pavillon étranger.	Pavillon français.	Navigation avec l'Algérie.
Dunkerque	2.222.722	1.848.006	374.716	114.591
Calais	1.085.031	759.747	325.284	186
Boulogne	1.278.199	1.259.175	19.024	2.668
Dieppe	842.860	639.505	203.355	1.105
Le Havre	4.158.734	3.121.163	1.037.371	69.361
Rouen	1.379.430	1.053.208	326.230	119.695
Honfleur	246.280	244.288	1.792	» »
Caen	376.879	325.814	51.065	» »
Cherbourg	626.147	620.083	6.064	895
Saint-Malo	419.674	399.378	20.296	15.490
Nantes	239.937	165.562	74.375	3.102
Saint-Nazaire	1.133.191	837.042	296.149	20.488
La Rochelle-la-Pallice	722.115	547.957	164.158	59.479
Bordeaux	1.816.268	1.085.526	730.742	147.283
Bayonne	431.304	246.940	184.364	1.030
Cette	1.104.847	824.566	280.281	219.056
Marseille	7.127.504	3.477.539	3.649.965	1.658.746

Marseille, seul de nos principaux ports, reçoit plus de navires français que de navires étrangers, et cela *uniquement* à cause du mouvement incessant qui s'opère entre ce port et l'Algérie, cette navigation *réservée* y entrant pour 1.650.000 tonneaux dans la part du pavillon français.

Mais dans les ports de la Manche, quelle désolation ! Les chiffres montrent combien nous sommes écrasés par la terrible concurrence du pavillon anglais. Là, il est le maître dans nos ports comme dans ceux du Royaume-Uni, et ne pourrait-on pas croire que Boulogne, Honfleur, Rouen, Cherbourg, Saint-Malo, sont des ports anglais?

En résumé, notre pavillon a couvert en 1895, seulement 35 % des navires qui ont fréquenté nos ports. La part était également 35 % en 1880, un an avant l'établissement du système des primes. En quoi le maintien de ce régime coûteux depuis quinze ans a-t-il amélioré la situation de notre marine, nous ne disons plus à l'étranger, mais même dans nos propres ports?

Et qu'on ne vienne pas dire que nos armateurs ne reçoivent de

l'État qu'un secours dérisoire; la prime à la navigation est un avantage immense, et le fret est presque le bénéfice de l'armateur (1). Donnons plutôt des exemples : l'un pour le long cours, l'autre pour le cabotage :

1° Prenons un navire à voiles en fer de 2.000 tonneaux de jauge brute (c'est un modèle courant de nos jours), ou un navire à vapeur également en fer et de même tonnage. Il part du Havre pour les ports que nous allons indiquer. La distance du Havre à ces ports est évaluée dans un tableau annexé au décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 janvier 1893. Rappelons que la prime est, par 1000 milles marins parcourus et par tonneau, de 1 fr. 10 la première année pour un navire à vapeur, de 1 fr. 70 pour un voilier. Voici la prime que touchera ce navire, le prélèvement de 4 % prescrit par la loi pour la Caisse des invalides de la marine étant opéré :

	Distance en milles.	Vapeurs.	Voiliers.
Du Havre à Calcutta	11.523	24.336f	37.611f
— Saïgon	11.733	24.780	38.297
— Shanghaï	13.227	27.935	43.173
— San Francisco	13.627	28.781	44.478
— Valparaiso	8.853	18.698	28.896
— la Nouvelle-Calédonie	12.766	26.962	41.668

et ce navire recevra une somme égale au retour.

2° Pour le cabotage international. Prenons un navire à vapeur, neuf, construit en France, de 800 tonneaux de jauge brute. Il a droit aux deux tiers de la prime ou 0 fr. 733 par tonneau et 1000 milles marins parcourus, c'est-à-dire pour 800 tonneaux de jauge brute et chaque mille parcouru 0 fr. 5864. Nous supposons qu'il parte de Saint-Malo pour les ports suivants, voici les primes auxquelles il aura droit par *voyage simple*, le prélèvement de 4 % étant fait :

(1) *Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes* (30 septembre 97).

	Distance en milles.	Primes.
De Saint-Malo à Swansea	304	161f 54
— Cardiff	325	173.30
— Southampton	151	85.02
— Sunderland	504	283.75
— Newcastle	519	292.18
— Bilbao	473	266.28
— Cadix	1022	575.34
— Lisbonne	798	449.26

Ce navire peut apporter par mois au moins trois chargements de charbon de Swansea ou de Cardiff. A chaque voyage, aller et retour, il touche 323 fr. 08 pour Swansea, 346 fr. 60 pour Cardiff; soit par an, dans le premier cas, 11.630 fr. 88, dans le second, 12.477 fr. 60.

IV. — SITUATION DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION EN FRANCE.

Depuis les lois de 1881 et 1893, les constructeurs des navires en France sont de simples fonctionnaires payés à la tâche (ce mode de paiement pourrait être généralisé). Ils émargent au budget pour un chiffre respectable et ne cessent de se plaindre. Ils ne construisent pas; à qui la faute? à eux. Écoutons M. Paul Dreyfus (1) : « Aucune fraction de prime à la navigation n'a été accordée aux navires de construction étrangère par la loi de 1893 : les propriétaires de chantiers français se sont alors trouvés maîtres de la situation. Accablés d'ordres, ils ont fait la loi aux armateurs. Non contents des primes qui leur étaient allouées, ils ont *imposé des prix exorbitants* aux acquéreurs de navires. Le législateur de 1893 leur a fourni le moyen de livrer des navires aux mêmes prix que les constructeurs étrangers; il leur a même assuré une prime de 1 franc par 100 kilogr. sur les chaudières et sur les machines. Forts du privilège des primes à la navigation,

(1) *Bulletin de la Société des études coloniales ou maritimes* : 30 septembre 1879.

qui est exclusivement réservé aux bâtiments d'origine nationale, les propriétaires de chantiers ont bel et bien confisqué, à leur profit, une partie de la prime à l'armement. Ils prélèvent même leur part à l'avance en la capitalisant. Un navire à voiles qui se vendrait 300.000 francs à l'étranger, se paie aujourd'hui 500.000 francs en France. »

Voyons les conséquences de cette tactique des constructeurs français.

En 1895, il est sorti de nos chantiers 824 navires à voiles jaugeant 16.940 tonneaux, et 32 navires à vapeur jaugeant 6.005 tonneaux; et, dans la même année, nos armateurs ont acheté à l'étranger 52 voiliers jaugeant 6.822 tonneaux et 49 steamers d'un tonnage de 21.600 tonneaux. C'est-à-dire qu'on fait faire en France les petits navires et qu'on achète à l'étranger ceux de quelque importance.

Pendant ce temps, les chantiers anglais lançaient 628 vapeurs jaugeant 1.113.000 tonneaux; et 102.000 tonneaux étaient construits sur les chantiers allemands.

Voici d'ailleurs quelle a été, depuis 1883, la proportion des navires à vapeur construits en France et achetés à l'étranger :

ANNÉE.	Construits en France.	Achetés à l'étranger.	Français. %
1883	26.000	43.400	37.46 %
1884	40.600	12.200	76.89 %
1885	54.000	3.900	93.26 %
1886	17.300	5.200	76.88 %
1887	7.900	9.900	44.38 %
1888	13.700	15.300	47.24 %
1889	22.300	10.100	68.82 %
1890	13.600	24.600	35.60 %
1891	10.700	22.900	31.84 %
1892	7.600	8.600	46.89 %
1894	4.022	13.052	23.53 %
1895	6.005	21.593	21.75 %

Est-il besoin, après de tels tableaux, de parler de l'inefficacité des mesures prises, en 1881 et en 1893, aussi bien pour la cons-

truction française que pour la navigation sous pavillon français, et n'avions-nous pas raison, dans un précédent article, de demander aux constructeurs français s'ils ont à craindre de construire moins qu'ils ne font?

Pourquoi, malgré les encouragements qui ne leur ont certes pas été ménagés, les armateurs deviennent-ils de plus en plus rares en France? Pourquoi préfèrent-ils acheter leur matériel à l'étranger? Telles sont les questions de première importance que nous entreprendrons d'examiner dans notre prochaine étude.

(*A suivre.*)

A. Lemée.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION

Réponse à l'Enquête du « Comité Dupleix » (1).

Cher Monsieur,

Vous avez raison de considérer la question de l'éducation comme la plus urgente dans le temps présent, et de demander que l'on développe, dans notre jeunesse, plus d'énergie, plus de virilité, plus d'initiative, plus d'aptitude à ne compter que sur soi dans la vie.

Il importe de dégager aussitôt que possible l'homme dans l'enfant; mais comment s'y prendre pratiquement? demandez-vous.

Je crois que la meilleure réponse que je puisse faire aux questions que vous voulez bien me poser est de vous communiquer mes observations et mes impressions personnelles; vous choisirez ce qui répond le plus directement à vos préoccupations.

Laissez-moi d'abord vous raconter un petit fait qui m'a apporté une vive lumière et qui m'a aidé à mieux diriger l'éducation de mes enfants.

Il y a environ trois ans, je suis allé faire une visite à une fa-

(1) Le *Comité Dupleix* a été fondé par le célèbre explorateur Gabriel Bonvalot, pour encourager l'émigration et la colonisation. Il estime avec raison que la réforme de notre système d'éducation est une condition indispensable de notre expansion au dehors. C'est pour s'éclairer à ce sujet qu'il poursuit une enquête et qu'il a demandé à M. Demolins de lui donner son avis.

mille anglaise installée pour quelques mois dans les environs de Paris; cette famille se composait de trois personnes : la mère, la fille, âgée d'une vingtaine d'années, et une tante. Moi-même, j'étais accompagné de ma femme et de mon fils, âgé alors de neuf ans.

Notre visite se prolongea pendant plus de deux heures, durant lesquelles nous restâmes consciencieusement enfermés dans le salon.

Je devais supposer que cette longue séance n'avait pas dû être très récréative pour mon jeune garçon. Aussi je fus fort étonné quand, en sortant de cette maison, il me demanda d'y revenir souvent, car il s'était beaucoup amusé. Or, il était resté pendant deux longues heures assis sur un chaise, ce qui est manifestement contraire aux habitudes et aux goûts d'un enfant.

« Comment as-tu pu t'amuser tant que cela » ? lui dis-je. — Il réfléchit un instant, car, naturellement, il n'avait pas analysé ses impressions, et il me répondit textuellement : « C'est qu'on m'a parlé tout le temps ! »

A mon tour, je réfléchis à ce qui s'était passé, et voici ce que je constatai :

Pendant toute la durée de notre visite, chacune de ces dames était allée successivement s'asseoir à côté de lui et causer avec lui, *exactement* comme elle le faisait avec nous ; on ne l'avait pas laissé seul un instant, et cela s'était passé *aussi naturellement* que s'il avait été une grande personne. On lui avait *vraiment* parlé comme à une grande personne.

Quand on apporta le thé, on le traita de même. Si bien qu'il eut, depuis le premier instant jusqu'à la fin, l'impression très nette que, tout d'un coup, il était devenu *vraiment* un homme, puisqu'on le traitait en homme et, par le fait, il se comporta tout le temps comme un petit homme, se prenant au sérieux, puisqu'on le prenait au sérieux.

Et n'allez pas me répondre que cela est facile à mettre en pratique et que c'est ainsi que nous en agissons vis-à-vis de nos enfants. Cela est moins facile qu'il ne paraît et, en tous cas, tout à fait différent de notre manière de procéder.

Quand un enfant est dans un salon, ou bien on s'amuse de lui et avec lui, on le traite comme un enfant; ou bien on le laisse se morfondre sur sa chaise, en lui disant de temps en temps : « Tiens-toi tranquille! — Ne remue pas les jambes, les mains! Tiens-toi droit! » Ou encore, on lui lance des coups d'œil significatifs qui font entendre à la fois tout cela et bien d'autres choses. Et quand cette petite séance est terminée, on lui dit : « Eh bien, cette fois encore, tu as été insupportable! »

Et les malheureux parents ne se doutent pas que ce qu'il y a d'insupportable, ce n'est pas l'enfant, mais ce système, faux, compressif, anti-éducateur, qui, loin de développer l'homme, le renfonce énergiquement à tout coup. L'enfant se défend contre ce procédé anti-naturel; c'est ce qu'il a de mieux à faire.

Voilà, en présence, dans un petit fait, bien minuscule en apparence, les deux systèmes contradictoires. Supposez-les maintenant, l'un et l'autre, appliqués du matin au soir, à chaque heure de la semaine, du mois, de l'année, et pendant toutes les années de la jeunesse, dans la famille et dans l'école : vous devez penser que l'on aboutira à deux types très différents, très opposés, d'éducation et, par conséquent, à deux produits très dissemblables.

Le premier système fait très rapidement des hommes (je viens de vous dire le résultat produit sur un enfant en deux heures); le second prolonge l'enfance et laisse sa trace pendant toute la vie.

La difficulté que nous rencontrons pour mettre en pratique cette éducation développante, c'est que nous n'y avons pas été formés et que, naturellement, nous avons une tendance à élever nos enfants comme nous avons été élevés nous-mêmes.

Nous avons d'autant plus cette tendance que notre méthode d'éducation est, en somme, plus facile à appliquer. Rien n'est simple comme d'agir sur l'enfant par *voie d'autorité*. Cela coupe court à tout. Pas besoin de donner des explications : on lui assène un bon coup d'autorité paternelle, ou d'autorité scolaire, l'enfant baisse la tête, ou a l'air de la baisser, et tout rentre dans l'ordre, ou a l'air d'y rentrer,... comme à Varsovie.

Moi-même, bien des fois par jour, je me surprends à user vis-

à-vis de mes enfants de ce procédé que cependant je condamne hautement. Voilà qui prouve qu'il y a encore loin de la théorie à la pratique et que, s'il faut agir sur les enfants, il faut aussi, et préalablement, agir sur les éducateurs de la jeunesse et modifier notre mode d'éducation.

A ce point de vue, notre système du grand collège-caserne, agglomérant des centaines d'élèves, est un obstacle à une réforme scolaire profonde. Il empêche toute action sérieuse et permanente des professeurs sur les enfants : l'enfant n'aperçoit guère le professeur que dans sa chaire et il n'a guère avec lui que les rapports à distance qui s'établissent pendant la classe. Avec ce système, il n'y a pas à songer à traiter les enfants « en hommes ». On ne peut les tenir que par une discipline régimentaire, ce qui est bien le procédé le moins éducatif qui se puisse imaginer.

Malheureusement, ici, nous trouvons en face de nous l'Université, qui est une bien grosse machine, difficile à transformer. Elle résistera d'autant plus que le grand collège représente, pour l'administration, une économie réelle et, pour les professeurs, un minimum d'effort, puisque leur rôle se réduit à l'enseignement du haut de la chaire.

Je crois que la seule solution est de demander à l'initiative privée la création d'un nouveau type d'écoles, mieux adapté à la formation d'hommes énergiques, entreprenants et doués d'initiative. Si j'en juge par les nombreuses lettres que je reçois depuis la publication de mon volume, des écoles de ce genre auraient une clientèle. Cette clientèle grandira de jour en jour, car les conditions nouvelles du monde exigeront de plus en plus, dans toutes les professions, des hommes capables de se tirer d'affaire, en ne comptant que sur eux-mêmes.

Il serait digne du *Comité Dupleix* d'encourager une œuvre semblable. Il s'agirait, pour commencer, de créer à la campagne une école de ce type nouveau, afin d'en introduire la graine en France. Cette école pourrait être, en même temps, une pépinière de professeurs, capables d'ouvrir ensuite à leur compte des écoles du même genre et d'y appliquer les mêmes méthodes d'enseignement et d'éducation. Ce serait là, pour beaucoup de nos

diplômés, une occasion de se créer des situations indépendantes et éminemment honorables. Je ne vois pas d'autre marche à suivre, car il me paraît important d'aller lentement et sans brûler les étapes, si l'on veut aller sûrement.

Pour le programme de la nouvelle école, on pourrait s'inspirer de l'organisation de certaines écoles anglaises, par exemple de celles d'Abbotsholme et de Bedales, dont j'ai pu apprécier, par moi-même le mécanisme et, je puis le dire maintenant, les résultats (1).

Je dis que j'ai pu en apprécier les résultats, car, en ce moment, je suis, avec un intérêt extrême, l'influence que cet enseignement exerce sur un jeune Français de onze ans, qui est, depuis un an, à l'école de Bedales. Je constate que, malgré le peu de temps écoulé, les résultats ont été très sensibles et véritablement encourageants.

« Je pense, écrivait aux parents le directeur de l'école à la fin du premier terme, que vous trouverez votre fils plus fort de corps et plus indépendant de caractère. » J'ai pu observer que ce but avait été atteint, d'une façon très remarquable, et qu'il se conciliait parfaitement avec le progrès des études.

*

Vous demandez, dans votre questionnaire, s'il *faut adopter en bloc les méthodes anglaises et américaines, ou simplement nous inspirer de leur esprit, pour élaborer une méthode plus en rapport avec notre caractère national et nos traditions,* en un mot avec notre *race*.

Il n'y a rien, dans la race française, qui l'empêche de fabriquer des hommes d'initiative. D'ailleurs, ce n'est pas la race qui produit l'état social, mais l'état social qui produit la race. Les races se modifient continuellement; elles évoluent suivant les conditions sociales. Rien ne s'oppose donc essentiellement à une transformation. Notre seule préoccupation doit être de la hâter et de l'effectuer dans les conditions les meilleures. Pour cela, il faut nous assimiler ce qu'il y a de plus énergique, de

(1) Je n'ai pas à exposer ici ce programme, dont j'ai donné un aperçu ailleurs. Voir : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, liv. I, ch. III.

plus actif dans l'éducation anglaise, car c'est ce qui est le plus efficace. Il le faut d'autant plus que nous avons plus d'obstacles à vaincre. Élaborer seulement « une méthode plus en rapport avec notre caractère national et nos traditions », n'aurait pour résultat que de maintenir les procédés actuels, qui sont bien tout ce qu'il y a de plus « en rapport avec ce caractère et ces traditions ». La question est précisément de savoir si on veut les modifier ou non.

Mais notez bien, — et ceci est capital, — qu'il ne s'agit pas, — ce qui serait une bêtise, — d'appliquer la réforme scolaire à l'ensemble de la jeunesse française, ou même à une grande partie. (En France, nous ne consentons à entrer dans un mouvement que si tout le monde y entre avec nous; nous avons horreur de l'action personnelle, isolée. Pour entreprendre quoi que ce soit, nous ne demandons pas si c'est vraiment bien, mais si c'est généralement admis.) Il s'agit seulement d'entraîner dans une voie meilleure quelques pères de famille plus perspicaces et plus disposés que les autres à y entrer.

Dans ce cas, direz-vous, l'évolution sera bien lente!

Elle sera infiniment plus rapide que par la méthode qui consiste à chanter tout le long du jour : « Marchons! Marchons! » et à rester en place. Qu'avons-nous besoin, pour marcher, que les autres marchent? marchons nous-mêmes. Et quand les autres, — ces fameux « autres », — nous verront marcher, quand ils auront apprécié les résultats, qu'ils les auront bien touchés du doigt, ils s'ébranleront à leur tour de proche en proche, s'entraînant mutuellement et irrésistiblement, car rien n'est contagieux comme l'exemple. C'est ainsi que s'opèrent les évolutions sociales. Et elles sont bien plus rapides qu'il ne paraît au premier abord, puisque l'ébranlement se produit d'après une progression géométrique : un homme agit sur deux, qui agissent sur quatre, qui agissent sur huit, et ainsi de suite indéfiniment... tandis que les gens qui chantent : « Marchons! Marchons! » n'agissent sur personne; ils n'agissent même pas sur eux-mêmes, car ils finissent par s'endormir profondément au refrain monotone de leur petite chanson.

Vous demandez encore comment *on pourrait faire comprendre à nos législateurs la nécessité d'une telle réforme.*

Nos législateurs n'ont pas besoin de comprendre. Leur sentiment d'ailleurs n'a pas d'importance, car ils suivent les mouvements d'opinion et ne les créent jamais : ils seront pour n'importe quelle opinion le jour où elle sera entrée dans les esprits, car le député a, par situation, l'opinion de l'électeur.

C'est sur ce dernier qu'il faut agir, et le prochain renouvellement de la Chambre peut fournir l'occasion d'une action très précise en vue d'une réforme législative essentielle.

Nous vivons actuellement sous une législation militaire qui rend très difficile toute la réforme scolaire.

Pour éviter le service de trois ans, notre jeunesse se précipite vers les professions libérales et vers les situations administratives; elle délaisse les professions essentielles pour se procurer les diplômes libérateurs qui réduisent le service à un an.

L'école actuelle n'a donc pas pour but de faire des hommes, mais des diplômés.

Or, il se rencontre que cette législation n'est pas moins déplorable au point de vue militaire qu'au point de vue social; tous les officiers intelligents sont d'accord. Ils déclarent qu'avec l'armée actuelle nous n'avons pas de cadres.

Dans l'intérêt social, il est absolument nécessaire de réduire le service à un an.

Dans l'intérêt militaire, il est non moins nécessaire de donner à l'armée des cadres solides. Mais ici les solutions peuvent varier, et c'est aux spécialistes à se prononcer. La plus pratique serait peut-être de prolonger le service pendant sept ans pour les sous-officiers, en leur assurant ensuite, comme compensation, certaines situations administratives.

On obtiendrait ainsi deux résultats :

1° Au point de vue militaire, une armée solidement encadrée;

2° Au point de vue social, l'émancipation de l'école et des professions essentielles. Alors on pourrait former vraiment des hommes et les préparer en vue de l'agriculture, de l'industrie, du

commerce, de la colonisation, en un mot de la vie active et indépendante, et non en vue d'un diplôme.

Quant au recrutement du cadre, il serait suffisamment assuré par la perspective si séduisante pour des Français, d'obtenir des situations administratives (1).

Voilà dans quel sens il me semble utile et urgent d'agir sur le législateur, à l'occasion des élections (2).

Enfin, vous demandez si *le principal obstacle aux réformes de l'éducation, dans le sens anglais ou américain, ne viendrait pas surtout de la tendresse trop timorée des mères françaises pour leurs fils?*

Certainement, la femme est actuellement un des principaux

(1) Je signale, à ce point de vue, une bonne brochure de propagande : *L'Armée nouvelle*, par Urbain Gohier; 1 broch. in-12. P. V. Stock.

(2) Le procédé le plus pratique pour agir sur le candidat, au moyen de l'électeur, me paraît être celui-ci, qui réussit très bien en Angleterre :

Le comité Dupleix, ou toute autre société créée spécialement en vue de cette propagande, ferait imprimer et distribuer dans toutes les circonscriptions des lettres ainsi conçues :

Monsieur,

A l'occasion de votre candidature à la Chambre des Députés, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me faire connaître votre opinion sur la question suivante :

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Nom de l'électeur...)

(Adresse de l'électeur...)

QUESTIONS.	RÉPONSES.
Êtes-vous disposé à voter :	
1° La réduction du service militaire à un an, pour les simples soldats.	
2° La prolongation du service à sept ans minimum, pour les sous-officiers.	
3° L'attribution de certaines places dans l'administration aux anciens sous-officiers.	
Signature du Candidat :	

obstacles au relèvement de ce pays : elle aime beaucoup ses enfants, — ses rares enfants, — mais elle les aime mal : elle les aime plus pour elle que pour eux.

La femme française a été élevée comme nous l'avons été nous-mêmes et elle partage nos préjugés. Mais comme elle a l'esprit beaucoup moins ouvert que l'homme aux choses nouvelles, elle évolue bien plus difficilement et bien moins rapidement : vous convaincrez dix hommes avant de convaincre une femme.

Cependant je ne crois pas qu'il faille s'embarrasser de cette opposition et surtout se laisser arrêter par elle : si les pères de famille marchaient, les mères de famille suivraient, il le faudrait bien. Et ici je parle par expérience, car je vois autour de moi des femmes dont les idées sur l'éducation ont été complètement retournées.

Et puis, nous pouvons bien nous dire que c'est nous qui avons fait la femme française telle qu'elle est : un peu joujou, un peu article de mode, un peu objet d'étagère, très fragile (n'y touchez pas, ou cassez tout, pas de milieu), à laquelle on se croit obligé de raconter des fadeurs et qui y prend plaisir, alors qu'il faudrait pouvoir causer avec elle comme avec un homme, sérieusement. Par là, nous avons agrandi démesurément la distance entre l'homme et la femme et ils y ont perdu tous les deux.

Mais vous ne pouvez pas changer cela, il y faut du temps et une réforme préalable de l'éducation. La réforme, en effet, doit viser aussi bien la jeune fille que le jeune homme; il ne s'agit pas seulement de faire des hommes énergiques, mais aussi des femmes énergiques, car, dans la vie, ils doivent s'entr'aider et se soutenir mutuellement.

Pour le moment, il est certain que la femme française est plutôt un obstacle : elle a toutes sortes de préjugés ridicules en faveur des situations militaires et administratives et contre la vie rurale, les professions industrielles et commerciales. Pour la colonisation, elle a une aversion presque insurmontable, tandis que l'Anglaise s'y lance aussi allègrement que l'Anglais.

Edmond Demolins.

LE POURBOIRE

A PROPOS D'UN DÉBAT RÉCENT

Le pourboire est devenu à notre époque un souverain, que dis-je, un despote, dont on ne discute plus guère les exigences, bien qu'elles soient trop souvent d'une exagération manifeste. De temps en temps, on voit apparaître de timides protestations, qui ne réussissent même pas à émouvoir la superbe indifférence du tyran. Plus heureux que les souverains politiques, il se sent à l'abri de toute atteinte. On ne peut ni le détrôner, ni diminuer son empire, ni réduire ses pouvoirs, ni attenter à ses jours. Voilà un bel ensemble de précieuses prérogatives, et il serait intéressant de savoir d'où le roi Pourboire les a tirées. Essayons, par une courte analyse, de découvrir l'origine d'une si complète et si durable autorité. L'incident récent soulevé par la chambre syndicale des garçons de café donne à cette vieille question un regain d'actualité.

I

Beaucoup de personnes qui maugréent volontiers contre le pourboire, tout en acquittant largement cet impôt plus ou moins volontaire, s'imaginent qu'il s'agit là, purement et simplement, d'une mauvaise habitude, que le public a prise et qu'il pourrait de même abandonner s'il lui plaisait de le faire. C'est là une erreur grave. Le pourboire est tout simplement une institution sociale, tenant aux conditions sociales, aux ca-

ractères sociaux de la population, et ceux qui proposent de le supprimer du jour au lendemain par l'effet d'une entente spontanée, organisée ou tacite, montrent qu'ils ne se rendent nullement compte de la position et des forces de l'adversaire auquel ils prétendent s'attaquer. Du reste, la meilleure preuve de leur impuissance, c'est l'insuccès des campagnes ouvertes à diverses reprises dans la presse en vue de la suppression du pourboire. Ces campagnes, à vrai dire, n'ont même pas eu de commencement réel : on les a annoncées à grand bruit, mais la lutte n'a pu s'engager, faute de combattants. D'où vient donc cet empire absolu et intangible exercé par une coutume dont tant de gens se plaignent tout en l'observant avec un soin pieux?

Cet empire tient à ce que l'existence et l'extension du pourboire sont des conséquences directes de l'état social. C'est ce que nous allons essayer d'indiquer.

Notons d'abord que le pourboire est, au fond, la rémunération volontaire d'un service. Dans la plupart des cas, ce service est déjà rémunéré. Ainsi, le domestique d'un ami vous apporte une lettre; l'homme est évidemment payé pour cela par son maître, mais le chemin est long, le temps très chaud, — ou très froid, — et pour peu que vous ayez l'âme sensible, généreuse, ou seulement bienveillante, vous envoyez le porteur à la cuisine ou à l'office, et vous ordonnez qu'on lui donne de quoi se rafraîchir, — ou de quoi se réchauffer, — selon la saison. C'est à cause de cette pratique toute naturelle que le pourboire s'est appelé longtemps, chez nous, le *vin du valet*. Mais il arrive souvent que vous n'êtes pas en mesure de fournir en nature cette sorte de récompense; alors vous mettez la main à la poche, et vous gratifiez l'individu d'une petite somme qui lui permet d'aller chercher au cabaret ce que vous ne pouvez lui donner vous-même. De là ce nom de *pourboire*. L'évolution est élémentaire, forcée, et il est clair qu'un tel procédé ne peut manquer d'être vieux comme le monde. Un érudit trouverait cent preuves pour une de cette antiquité. Je me dispenserai d'en faire la recherche, étant donnés le défaut de temps et l'évidence de la chose.

Voilà donc bien le premier point : le pourboire est en général *la rémunération d'un service;* et c'est pour cela qu'il a, dans les relations sociales, des racines si profondes et si tenaces. Dans beaucoup de cas, sans être un prodigue, un snob, ou un esclave de la mode, on se considérera *obligé* de s'en acquitter. Exemple : vous séjournez chez un ami où vous êtes servi par des domestiques, qui, bien entendu, n'attendent pas leurs gages des relations de leurs maîtres ; pourtant, comme vous leur avez imposé durant votre séjour un certain surcroît de travail, vous leur en tenez compte en leur remettant avant votre départ une gratification qui n'est pas autre chose qu'un pourboire, une *bonne main,* comme on disait encore dans notre vieux français, sans doute parce qu'à cette époque, plus simple et plus cordiale que la nôtre, on glissait le pourboire dans une poignée de main bienveillante.

Ceci explique l'usage en lui-même, mais sans nous dire la cause ou plutôt les causes de l'abus qu'on en fait aujourd'hui, abus qui, vraiment, a pris des proportions excessives.

Cet abus provient, lui aussi, de deux causes essentielles, l'une économique, l'autre sociale.

La cause économique réside en ceci, que le développement général de la richesse, ou tout au moins de l'aisance, a répandu d'une façon extraordinaire l'emploi de la rémunération en argent. Autrefois, on payait le plus possible en nature ; aujourd'hui, on paie beaucoup plus facilement en espèces. De même, tel qui, il y a seulement cinquante ans, n'aurait pas tiré volontiers de sa poche vingt ou vingt-cinq centimes, et même moins, pour les donner en pourboire, préférant de beaucoup offrir un verre de vin, ou une petite collation, n'hésite plus aujourd'hui et débourse la somme sans difficulté. C'est plus vite fait, moins compliqué, et mieux au goût du bénéficiaire, qui peut ainsi faire de la gratification l'usage qui lui convient, bon ou mauvais. Du reste, comme nous le remarquions tout à l'heure, il est beaucoup de cas où l'on n'a pas le choix, par exemple, quand on se trouve hors de chez soi. Dans cette dernière hypothèse on ne conserve qu'une alternative : gratifier en argent, ou ne rien donner du

tout. Autrefois, les gens de condition moyenne choisissaient volontiers le second parti, car le premier leur paraissait trop onéreux, et c'est encore ainsi que l'on agit dans les pays relativement peu aisés, comme la Suisse, par exemple. Maintenant, la charge est supportée plus aisément, bien qu'en définitive elle soit assez lourde. Pour les gens riches, c'est peu de chose, et ils ne lésinent guère sur le pourboire, sauf exception. Mais pour les gens de petite fortune, c'est autre chose. D'où vient que tout en donnant moins que les riches, ils donnent encore beaucoup et souvent? C'est ici qu'intervient la source de l'abus, la cause sociale dont nous parlions tout à l'heure.

Autrefois, il y avait entre gens riches et gens d'aisance moyenne ou petite une démarcation bien plus tranchée qu'aujourd'hui. On cherchait moins à paraître, quand on n'en avait pas le moyen, parce que c'était infiniment plus difficile. Les produits de luxe n'étaient pas imités comme aujourd'hui, au moyen de matières à bas prix et à l'aide des machines. Pour briller, il fallait acheter du bon et du beau, qui coûtait fort cher. Aussi les petites gens se contentaient d'acquérir du solide, ce qui avait pour résultat de classer aussitôt les individus. On reconnaissait au premier coup d'œil le grand seigneur du bourgeois, le riche financier du commerçant simplement aisé. A l'heure présente, il est bien plus facile de jeter de la poudre aux yeux, de s'habiller, voire même de se meubler, avec les apparences du luxe. Beaucoup de gens, qui en réalité ont fort peu de chose, s'attribuent un état, un rang, factices, qu'il leur faut soutenir en toute occasion. Un petit employé de bureau ou de magasin, par exemple, ou un petit bourgeois, s'il était vêtu avec une simplicité en rapport avec son avoir, et s'il évitait de fréquenter les mêmes lieux que les gens riches, pourrait fort bien se dispenser, dans beaucoup de cas, de donner des pourboires. Mais il aime à s'habiller à la dernière mode, avec des vêtements qui ont plus d'apparence que de solidité, et qui, par conséquent, lui coûtent toujours trop cher; il porte à sa cravate une épingle garnie d'un solitaire en strass, et aux doigts, à son gilet, des bagues et une chaîne en doublé. De plus, il tient à se montrer

dans les endroits fréquentés par des gens vêtus et ornés comme lui, mais dont les habits et les bijoux sont « en vrai », et qui ont la poche mieux garnie. Il ne faut pas trop lésiner pourtant, car alors ce serait dénoncer aux yeux des gens de service une infériorité que l'on prétend au contraire cacher soigneusement. On donne donc de beaux pourboires que l'on regrette. L'intéressé les empoche sans garder la moindre illusion sur le véritable rang du donateur; avec un respect ironique dans son affectation, il le traite en personnage et se moque de lui sous cape.

C'est ainsi que, de proche en proche, et l'exemple aidant, la pratique du pourboire, et souvent du pourboire exagéré, s'est répandue d'une manière si générale.

Dès lors, l'abus était inévitable; il s'est produit de diverses manières.

II

C'est déjà un abus, et un abus très fâcheux, que la généralisation et l'augmentation du pourboire sous l'influence de causes qui n'ont rien de sérieux. Mais, de plus, si les gens sont trop vaniteux, ou trop faibles de caractère, pour refuser ou pour réduire le pourboire à de justes limites selon les cas, cela devient nuisible en multipliant les individus habitués à vivre complètement ou principalement du pourboire, c'est-à-dire d'une ressource aléatoire, proportionnée non pas au travail fourni, mais plutôt à la générosité du public. Un tel système de rémunération ne peut avoir qu'une influence mauvaise sur les individus, en les dressant à une servilité avide, qui n'est faite pour les élever ni au point de vue social ni au point de vue moral. Ceux qui sont payés par le pourboire s'habituent naturellement à réserver toute leur considération et tous leurs soins à ceux qui les gratifient généreusement, et ils ne témoignent guère aux autres que dédain et mauvaise volonté. Obséquieux avec les uns, ils sont volontiers insolents et négligents vis-à-vis des autres.

D'autre part, le pourboire a été exploité par des gens auxquels il n'était nullement destiné. Tels sont, par exemple, les cafetiers,

qui prélèvent chaque jour sur leurs garçons une certaine somme, au lieu de faire le contraire, c'est-à-dire au lieu de leur allouer un salaire. En d'autres termes, le garçon de café ou limonadier est obligé de payer son patron pour obtenir l'autorisation de servir les consommateurs. Il se récupère et il gagne sa vie uniquement par le pourboire. Les compagnies de voitures comptent aussi cet élément pour la fixation des moyennes journalières que doit payer chaque cocher avant d'obtenir une voiture attelée. Dans les grandes gares de chemins de fer, le service extérieur des bagages est fait par des hommes de peine revêtus d'une sorte d'uniforme, ayant par conséquent l'apparence d'employés, mais qui sont rétribués par les gratifications reçues des voyageurs. Ces combinaisons procèdent de deux idées différentes. La première se résume ainsi : s'enrichir le plus vite possible par n'importe quel procédé non interdit par la loi. La seconde est celle-ci : constituer le bénéfice annuel au moyen de petites économies. La première de ces idées hante généralement le cerveau de tout détaillant, surtout dans le commerce de l'alimentation, dans lequel on peut faire rentrer les hôtels, restaurants, cafés, etc. La seconde idée fleurit chez les compagnies de transport, d'éclairage, et chez beaucoup de fabricants français, qui n'ont pas assez d'énergie et d'initiative pour chercher le succès dans une amélioration constante de leurs services ou de leur fabrication.

L'hôtelier, le restaurateur, le cafetier, l'entrepreneur, qui paie peu ses employés, ou qui, mieux encore, se fait payer par eux, réalise ainsi, grâce à la générosité ou à la vanité également naïves du public, un surcroît de bénéfices très appréciable, qui l'aide à atteindre plus rapidement son but : une certaine fortune et l'inactivité après dix ou quinze ans de cette exploitation mesquine. Au lieu de développer ses affaires et ses profits par des mesures propres à mieux satisfaire les besoins de sa clientèle, il profite de la prodigalité ou des faiblesses de celle-ci pour l'exploiter par tous les moyens possibles. Cela n'a rien de très grand ni de très beau, mais tant qu'il y aura des gens assez aisés ou assez simples pour se laisser tirer des pourboires à tort et à travers, il y aura des individus tout disposés à en profiter.

Il est bon de noter, du reste, que ceux qui prodiguent les pourboires, soit par générosité naturelle, soit par sotte vanité, ne sont pas pour cela beaucoup mieux servis. En effet, le maître de café qui exige de ses garçons une prestation quotidienne, n'a aucun intérêt à en multiplier la quantité de façon à rendre le service prompt, quel que soit le nombre des consommateurs. S'il le faisait, il aurait plus de bouches à nourrir sans recevoir davantage, car la proportion des recettes provenant des pourboires resterait la même, et il lui faudrait réduire sa propre part pour laisser aux employés un salaire moyen suffisant. De même, une compagnie de voitures augmentera volontiers le prix de journée imposé aux cochers, mais elle hésitera à accroître le nombre de ses voitures, de peur d'élever ses frais généraux tout en rendant les cochers plus exigeants à cause de l'extension de la concurrence qu'ils se font entre eux auprès du public. C'est pour cela que, tout en payant un si lourd impôt au roi Pourboire, les Français sont en général si médiocrement servis. Du reste, il faut bien ajouter que les commerçants, ou autres qui ont recours à de pareils moyens, sont des gens de médiocre intelligence au point de vue des affaires. On sent qu'ils sortent directement de la catégorie de ces gagne-petit, qui noûent pauvrement les deux bouts, en liardant sur toutes choses. C'est peut-être un bon moyen de sortir de misère pour tomber en petite bourgeoisie, mais non pas pour constituer de grandes maisons ou de vastes entreprises dont le succès est dû surtout aux services solides, réels, qu'elles rendent à leur clientèle, services qui sont payés à leur prix, au profit commun du vendeur et de l'acheteur. Car, en définitive, les intérêts du commerce et ceux de la clientèle sont solidaires, et c'est une grande erreur de croire qu'on peut impunément et indéfiniment méconnaître ceux de l'acheteur, soit en le trompant, soit en l'exploitant directement ou indirectement, comme par le pourboire, par exemple. Il arrive un jour où, une combinaison nouvelle étant offerte au public, celui-ci en profite avec empressement, et délaisse ceux qui n'ont pas su le ménager. Toute l'histoire de la création et des premiers succès des grands magasins se résume en cela.

Un fait cependant rend moins chanceuses les inintelligentes pratiques des détaillants qui abusent le plus de la coutume du pourboire, comme les cafetiers : ils satisfont à des besoins ou à des habitudes qui ont un caractère de luxe et non pas de nécessité. Ils ont affaire, par conséquent, à un public moins difficile, moins regardant à ce point de vue que le public ordinaire. Cela est pour eux une garantie qui leur permet de continuer indéfiniment l'exercice de leurs petits procédés.

En fin de compte, le pourboire, employé dans les conditions que nous venons de déterminer, ne présente pas d'inconvénients très graves. Si le public accepte de payer sensiblement plus cher pour être moins bien servi, c'est son affaire. S'il manque de l'énergie nécessaire pour réprimer des coutumes qui lui sont préjudiciables, tant pis pour lui. Mais la question devient beaucoup plus grave lorsque le pourboire, débordant au delà des relations privées, s'introduit dans celles de la vie publique. C'est ce qui arrive fatalement dans un pays où les petits emplois mal payés abondent. Les titulaires de ces emplois s'arrangent pour équilibrer leur budget au moyen des produits de la générosité des administrés. Qu'en résulte-t-il ? D'abord les gens riches se trouvent à même d'obtenir certaines faveurs, la plupart du temps sans grande importance, il est vrai, mais qui ne répondent guère à nos prétentions démocratiques. Ensuite, des individus peu scrupuleux peuvent se livrer à des fraudes considérables, avec la complicité active ou passive de ceux qui devraient les surveiller. Ici la corruption est manifeste et dangereuse. Si l'organisation politique est décidément défectueuse, soit par suite de la faiblesse du type social, soit parce que le gros de la population est absorbé par ses affaires privées et délaisse la politique, alors le pourboire devient un véritable fléau, qui sévit dans une mesure plus ou moins grande du haut en bas de l'armée des fonctionnaires et des politiciens.

Chez nous, le mal n'a pas encore atteint de très grandes proportions, mais nous avons pu constater que nos politiciens sont devenus déjà bien sensibles aux séductions du pourboire, et qu'il est raisonnable de se méfier d'eux. Lancés pour la plupart sans

fortune dans le milieu parisien, où les tentations sont constantes, ils sont fort exposés à dépenser au delà de leur indemnité, et le besoin d'argent rend les tentations bien dangereuses. Quant aux centaines de milliers de fonctionnaires civils et militaires qui pullulent en France, il y en a beaucoup qui sont au-dessus de tout soupçon, mais il en est passablement aussi qui ne méprisent point les bienfaits du roi Pourboire. Comment pourrait-il en être autrement, chez un peuple qui offre à la rapacité des spéculateurs de toute taille une proie annuelle de près de quatre milliards, éparpillée dans tous les sens pour répondre aux besoins les plus variés : constructions, vêtement, nourriture, ameublement, fournitures de toute espèce? C'est à qui obtiendra une part de ces fournitures; c'est à qui, aussi, essaiera de tromper l'État avec le concours des employés chargés du contrôle. Quelle tentation pour tous les gens mêlés à ce trafic, et que d'occasions de séduction! Il faut penser aussi à la nombreuse légion des commis employés à la gestion des octrois et des contributions indirectes : impôts sur l'alcool, sur les boissons, sur le sucre, sur le sel, sur l'huile, sur le pétrole, sur tout ce qui franchit les frontières. Sans doute, la grande majorité des braves gens qui composent cette armée sont parfaitement honnêtes et attachés à leurs devoirs, mais de temps en temps les tribunaux nous apprennent qu'il se trouve parmi eux des exceptions. Sont-elles nombreuses? Nul ne saurait le dire exactement, car bien des faits passent inconnus. En tous cas, le mal reste supportable parce que nous sommes encore assez à l'aise pour payer nos employés, si nombreux qu'ils soient. Mais dans les pays plus avancés dans la voie de la décomposition, comme l'Italie et l'Espagne, les fonctionnaires, surtout les petits, ne touchent leurs salaires que très irrégulièrement, ce qui les incite à faire argent de leurs devoirs quand l'occasion s'en présente. Nous en arriverons là quelque jour, peut-être plus tôt qu'on ne le pense, si nous continuons à laisser croître le nombre des employés et le chiffre du budget.

III

En Angleterre, le pourboire est usité, comme partout, et dans des conditions qui, au premier abord, semblent analogues à celles que nous avons observées en France, mais elles présentent pourtant des différences importantes. Il est donné surtout aux garçons de café ou de restaurant, et aux facteurs des chemins de fer, plus rarement aux garçons coiffeurs. Les gens qui font un service régulier, comme les facteurs de la poste, reçoivent à Noël la *Christmas-box,* qui renferme une gratification. Les domestiques privés touchent aussi des gratifications données par les hôtes de leurs maîtres. Enfin, dans certaines villes, les cochers bénéficient également du pourboire; il n'en est pas ainsi à Londres, où les cochers sont employés par les compagnies d'après un système analogue au nôtre, mais où le voyageur donne une petite surtaxe prévue et réglementée de manière à éviter les contestations. De cette façon, on est à l'abri des réclamations et des grossièretés des cochers. Remarquons encore que, dans les restaurants et hôtels les mieux achalandés, les garçons et portiers paient à la caisse une somme fixe par journée et sont rétribués et remboursés de leur avance par le pourboire, exactement comme à Paris. Tels sont les faits, qui doivent être complétés par les observations suivantes.

D'abord, grâce à la richesse du milieu, le public est aisément généreux envers ceux qui lui rendent des services, aussi la moyenne du pourboire est-elle en général plus élevée que chez nous. On donne plus et on donne facilement, pourvu que le service soit bien fait. En second lieu, il ne faut pas oublier que les hôtels, restaurants et cafés à la mode sont très souvent tenus par des étrangers, surtout par des Suisses et par des Français, qui apportent là les habitudes prises ailleurs. Leur personnel lui-même est généralement recruté à l'étranger ou parmi les Irlandais, tous gens dont la formation se prête parfaitement à un tel mode de ré-

munération. Il en est ainsi encore pour le personnel inférieur des chemins de fer, et pour celui des cochers de fiacre. Ces métiers n'attirent guère l'Anglo-Saxon, qui les trouve inférieurs et s'en éloigne. Il en résulte qu'en réalité, si beaucoup d'Anglais acquittent largement la taxe du pourboire, sans trop s'en plaindre, elle est rarement payée en faveur d'un individu de la race dominante. Il y a là une différence très importante avec ce qui se passe sur le continent, où beaucoup de gens appartenant au milieu ouvrier ne rougissent nullement de recevoir « la pièce » à l'occasion; ceux-là même qui ne songeraient pas à la solliciter l'acceptent volontiers quand elle leur est offerte. Ici, cette attitude serait exceptionnelle parmi les gens de même condition, mais appartenant à la formation anglo-saxonne; le pourboire ne répond pas à leur conception de la dignité, de la respectabilité que tout homme doit conserver en toutes circonstances.

Quant aux fonctionnaires, leur nombre est fort limité, et ceux qui ont des relations avec le public sont rares, si on met à part les agents postaux. Les occasions de pourboire sont donc restreintes au minimum. En tous cas, il serait bien difficile à un agent de l'État d'abuser de sa situation pour en tirer profit, car les Anglais ne sont pas gens à se laisser gêner longtemps par des faveurs indues, des passe-droits, des irrégularités ou des extorsions. Le coupable serait bientôt dénoncé et mis à la porte. En est-il de même dans toutes les parties du Royaume-Uni, par exemple en Irlande? Nous l'ignorons. En tous cas, nous n'avons jamais entendu les Anglais se plaindre sous ce rapport, et les faits de corruption ne sont pas communs dans la jurisprudence britannique. Voilà donc un pays où le pourboire existe bien, mais où, aussi, ses inconvénients paraissent réduits au minimum par le fait des circonstances de la formation sociale.

En Allemagne, où la situation sociale présente avec celle de la France une assez grande analogie, le pourboire est usité à peu près dans les mêmes conditions que chez nous, et on remarque les mêmes abus. On le donne aux garçons de café, de restaurant, d'hôtel, aux servantes de brasserie, aux domestiques,

hommes et femmes. Dans les grands restaurants, il s'élève jusqu'à 10 % de l'addition. Pourtant, comme le milieu est en moyenne moins aisé, le pourboire est un peu moins généralisé. Ainsi, on ne le donne que par exception aux cochers, garçons coiffeurs, etc.

Dans les principaux cafés, ceux que l'on appelle à Berlin les cafés viennois, les garçons ne sont pas payés et doivent verser au patron une prestation journalière. Il en est de même pour les servantes et les garçons dans quelques brasseries très fréquentées. Ajoutons enfin qu'en Allemagne comme en France, on se plaint des excès du pourboire, sans pouvoir se dispenser de le payer. C'est qu'ici les mêmes causes produisent les mêmes effets. On ne saurait se défaire aisément d'une coutume qui résulte d'un certain état des mœurs et du mode d'existence, et non pas d'une habitude banale.

En ce qui concerne les fonctionnaires, la situation est plutôt meilleure que chez nous, voici pourquoi. En Allemagne, les impôts indirects sont moins nombreux et moins compliqués, par conséquent les occasions de fraude sont plus rares. D'ailleurs, les Allemands sont encore imprégnés, dans une mesure très sensible, de l'esprit communautaire, qui prédispose à l'obéissance passive et au respect profond de l'autorité. Il en résulte que les fonctionnaires, petits et grands, surtout les petits, hésiteraient davantage à enfreindre leur consigne en échange d'une gratification. Dans le monde politique, la corruption n'est pas inconnue (1), mais, comme la plupart des parlementaires appartiennent à l'aristocratie terrienne ou à la haute bourgeoisie, il est évident qu'ils doivent être moins accessibles à la séduction du chèque que nos avocats, nos médecins, nos journalistes et nos vétérinaires, sans causes, sans clients ou sans lecteurs. Du reste, si l'Allemagne est en retard sur nous à ce point de vue, elle n'a pas besoin de s'en trop prévaloir, car, continuant son évolution, elle ne tardera pas beaucoup à perdre les derniers vestiges de ses vieilles traditions, à moins qu'elle ne réussisse à transformer son

(1) Des procès retentissants l'ont prouvé, il y a bien peu de mois.

éducation et à passer sans transition, par un suprême effort de volonté, à la formation particulariste. C'est peu probable d'ailleurs, car les Allemands ne prennent pas tout à fait cette direction.

En Russie, nous trouvons une situation déjà fort différente. Ici la formation communautaire est encore intense, et comme elle prédispose à vivre de ressources faciles, avec un travail peu pénible et peu suivi, les gens qui cherchent à vivre du pourboire sont bien plus nombreux que dans les pays précédents. Les gares sont encombrées de portefaix qui attendent les voyageurs pour leur enlever des mains jusqu'au plus petit paquet, et en échange de leurs services plus ou moins nécessaires ils reçoivent un pourboire. Cette sorte de quémandeurs à peine dissimulés se retrouvent du reste un peu partout, spécialement aux abords des lieux de réunion, guettant une occasion de tirer quelque chose des gens bien mis. Nous sommes là sur la frontière même de la mendicité.

Pourtant, les personnes qui, en Russie, donnent des pourboires ne sont pas si nombreuses qu'en France ou en Allemagne, car l'aisance n'est pas si répandue. Seule, la classe supérieure s'astreint à gratifier tous ces demi-mendiants qui l'assaillent partout. Mais, précisément parce qu'elle constitue une aristocratie réputée très riche, elle se tient pour obligée de donner beaucoup. Donc, si les quémandeurs reçoivent moins souvent, ils obtiennent davantage en une fois.

L'influence de cette préoccupation de vanité est si forte qu'elle maintient l'habitude du pourboire en dépit de tout. Ainsi, il y a quelques années, on afficha dans les théâtres de Pétersbourg un avis, indiquant que les frais de vestiaire étaient désormais compris dans le prix du billet d'entrée, et que par conséquent il n'était plus rien dû aux gens chargés de la tenue de ce local. Mais cet avis demeura tout à fait inutile; le public des places de luxe continua à donner, comme par le passé, des pièces blanches aux employés qui aidaient à défaire et à remettre les manteaux. On aurait cru déroger en cessant de montrer une générosité qui fait partie des obligations sociales de la classe élevée.

A un autre point de vue, le pourboire est moins largement répandu en Russie qu'en Occident, par l'effet de diverses causes. Ainsi, les Russes n'ont pas l'habitude déplorable du café, qui coûte si cher à notre classe moyenne. On mange et on boit rarement hors de chez soi, et par conséquent les occasions de gratification sont peu fréquentes de ce chef. En outre, les courses de voiture ne se paient pas au tarif, mais à prix débattu avec le cocher, qui ne reçoit rien au delà de la somme convenue. Il en est de même pour certaines entreprises organisées par des artels ou associations d'ouvriers; on s'arrange avec le représentant de l'artel, et on ne donne rien au delà, parce qu'aucun membre de l'artel ne doit faire de bénéfices particuliers; son compte est réglé à la caisse commune d'après son classement dans la communauté.

En revanche, le pourboire n'est pas inconnu, tant s'en faut, dans le clergé russe. Ce clergé est fort nombreux, préparé d'une manière sommaire et recruté le plus souvent dans la classe inférieure. En outre, il ne reçoit rien de l'État et doit vivre exclusivement des subventions des fidèles, qui bien souvent sont eux-mêmes fort pauvres. Dans ces conditions, on comprend que si le prêtre trouve l'occasion de réaliser un petit profit, il se laissera souvent tenter. C'est ainsi que les catholiques polonais et les dissidents se sont souvent plaints d'avoir été passablement exploités par le clergé orthodoxe, qui a sur eux une assez large prise à l'occasion de certaines formalités prévues par la loi.

Quant aux fonctionnaires, surtout ceux de la province, qui sont moins surveillés, leur goût pour la gratification et leur savoir-faire pour l'extorquer à toute force, est très connu. Ils sont peu payés par un budget assez pauvre et surchargé de dépenses, et ils ne perdent guère, en général, les occasions d'augmenter leurs ressources. Nous avons trouvé à ce sujet plus d'un témoignage, plus d'un trait stupéfiant, dans les récits des voyageurs, russes ou étrangers; et cela, après tout, n'a rien qui doive étonner dans un pays où la race est traditionnellement portée à vivre autant que possible sur le fonds commun, et où le sens de la dignité personnelle est remplacé par celui de la hié-

rarchie artificielle. Un petit employé se considère beaucoup, à cause de son uniforme, mais ne rougit nullement de recevoir des gratifications même de ceux qu'il regarde comme ses inférieurs, parce que ni son éducation ni ses ressources ne répondent à ses prétentions de rang.

Si nous faisons un pas de plus vers l'Orient, nous arrivons dans la patrie même du pourboire. Chez les peuples de civilisation purement orientale, ce procédé devient un moyen courant d'existence pour un très grand nombre de gens de tout genre. Tous les grands personnages sont entourés de parasites qui ne vivent que du pourboire. Les fonctionnaires n'ont pour ainsi dire pas de ressource sûre et abondante en dehors du pourboire. C'est que, d'une part, nul ne trouve extraordinaire qu'on vive autant que possible aux dépens d'autrui, ce qui dispense de tout travail et de toute initiative; d'autre part, l'incapacité d'organiser un régime administratif compliqué introduit dans la gestion des intérêts publics un tel désordre, que personne n'est ni payé ni contrôlé dans les services de l'État. Chacun s'arrange donc pour tirer le plus possible de sa fonction par le moyen detourné du pourboire.

Ainsi les conséquences fâcheuses du pourboire vont s'aggravant de plus en plus à mesure que l'on s'avance d'Occident en Orient, parce que le caractère communautaire de la formation sociale va s'accentuant aussi dans le même sens. Il y a donc bien un lien intime entre ces deux faits, et c'est là qu'il faut chercher la principale raison des abus dont on se plaint à cet égard. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré par cette rapide étude.

Noel Dasproni.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE [1]

XIV

LA RÉGION DE LA PETITE CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE. EN SOL COMPLÈTEMENT DÉFRICHÉ. — LE TYPE CHAMPENOIS.

Nous avons suivi, dans le Morvand, la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine, l'influence déclinante de l'art pastoral et l'influence grandissante de la forêt.

Nous avons vu se développer, avec la forêt, le *type du paysan-artisan*. Ce type va en s'accentuant depuis le Morvand jusqu'à la Lorraine, c'est-à-dire suivant la progression même de la forêt.

Aujourd'hui, nous allons observer la contre-partie de ce phénomène.

En effet, dans cette région de l'Est issue de la communauté forestière, il y a certaines parties, depuis longtemps défrichées, où, par conséquent, les populations se trouvent soustraites à l'influence de la forêt et privées des ressources qu'elle procure.

C'est en Champagne, c'est-à-dire dans la région contiguë à la Lorraine, que cette situation nouvelle est la plus accusée ;

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, decembre 1896 ; février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre 1897.

c'est là que nous allons essayer de noter les conséquences sociales qui en résultent.

Nous allons rechercher ce que devient ce paysan, lorsqu'il est privé de la forêt et qu'il cesse, par conséquent, d'être en même temps un artisan.

Cette évolution ne s'observe pas avec la même intensité dans toutes les parties de la Champagne ; il est possible, dès à présent, de distinguer des régions différentes qui forment autant de variétés.

J'en aperçois trois, que je désigne par leur situation géographique, pour permettre au lecteur de s'orienter plus facilement : *la région de l'Est, la région du Centre, la région de l'Ouest.*

I. — LES TROIS RÉGIONS SOCIALES DE LA CHAMPAGNE.

1° *La région de l'Est champenois* me paraît comprendre surtout le département de la Haute-Marne, qui est en effet le plus à l'Est de la Champagne, par conséquent le plus rapproché de la Lorraine (1). Il en est le plus rapproché non seulement géographiquement, mais socialement. Il forme bien la transition.

Cette région constitue la Champagne montueuse ; le plateau de Langres, qui en recouvre une grande partie, est bien la continuation du Plateau lorrain. Elle se subdivise ordinairement en « Bassigny » et « Montagne » ; mais je laisse à d'autres, à des collaborateurs locaux, le soin de caractériser exactement ces sous-variétés. Ici, je dois m'attacher expressément à ne pas perdre de vue les grandes lignes directrices, celles qui permettent de s'orienter au milieu de la complexité extraordinaire des phénomènes.

Par suite de l'altitude générale du sol (puisque nous sommes encore sur le plateau), le climat est rude ; par suite du caractère

(1) Il y aurait à examiner si la partie de la Champagne qui forme le département des Ardennes ne devrait pas être rattachée à cette région ; elle me paraît présenter certaines analogies.

montagneux, l'épaisseur du sol arable est souvent assez mince. Pour ces deux causes, on a été porté à conserver la forêt dans certaines parties : elle y est plus rémunératrice que la culture. Un tiers de la région est encore boisée. « La Haute-Marne a d'assez bonnes parties; mais son territoire s'élève graduellement pour aller rejoindre la chaîne des Vosges, et ses nombreux sommets, formés de grès stériles, ne peuvent porter que du bois » (1).

Mais ordinairement ce n'est plus qu'une ombre de forêt : c'est l'exploitation en simple taillis, au lieu de l'exploitation en futaies. La forêt est donc bien nettement en décroissance; elle commence, dès ce point, à battre décidément en retraite. Seulement elle fait quelques façons avant de disparaître, comme si elle voulait sauver les apparences.

Comme dans les autres régions de l'Est et pour les mêmes causes, l'exploitation agricole a lieu sous la forme de la *petite culture*. « Il n'y a pas de grande culture, nous écrit un propriétaire du Bassigny. C'est partout la petite culture, à tel point que la propriété étant morcelée à l'infini, la culture est très pénible. Les parcelles que chacun cultive se trouvent disséminées un peu partout et enclavées dans celles des voisins. De là, la nécessité de labourer en même temps à peu près que ses voisins et de semer les mêmes céréales, parce que la semence de l'un va toujours un peu sur les parcelles limitrophes (!!). La circulation des attelages surtout force le cultivateur récalcitrant à se conformer à la règle générale. Il est à peu près impossible à un cultivateur de changer l'assolement d'une de ses parcelles par suite des difficultés d'accès. Le morcellement à l'infini de la propriété est donc une gène pour le cultivateur. Il est en outre la source de contestations sans fin entre voisins. De là, la réputation du paysan de nos pays d'être très processif. »

Du moins, ce petit paysan, ainsi rejeté sur une culture minuscule et morcelée, peut encore, çà et là, s'appuyer sur une fabrication déclinante, dernier témoignage de l'ancien état forestier du sol. C'est ainsi que, dans le Bassigny, l'industrie de la

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 120.

coutellerie et la fabrication des instruments de chirurgie est encore assez répandue, principalement autour Langres, de Nogent, de Montigny, de Clefmont, de Neuilly-l'Évêque. On peut signaler aussi la fabrication des limes de Breuvannes et des environs, la fonderie de Famicourt. La plupart de ces fabrications se font, comme précédemment, à domicile, sous le régime de la fabrique collective. Mais nous sommes déjà loin de l'activité industrielle de la Lorraine ! La culture et l'industrie sont encore associées, mais d'une façon moins étroite et surtout moins générale. Le divorce est déjà presque accompli; il l'est tout à fait dans la région suivante.

2° *La région du Centre Champenois* comprend surtout l'Aube et la partie orientale de la Marne. Ce qui domine ici, c'est la « Champagne Pouilleuse », grande plaine d'un tuf crayeux, dépourvue d'humus, à végétation rare et difficile. C'est le pays des cultures maigres. Le sol est tellement pauvre que souvent il ne vaut même pas la peine d'être cultivé et ne fournit qu'un maigre pâturage pour l'élevage extensif du mouton.

La chasse constitue un des modes les plus appréciés d'exploitation du sol, ce qui a donné lieu au dicton suivant : « Un arpent qui contient un lièvre vaut 2 francs, » c'est-à-dire à peine le prix du lièvre.

Par lui-même, ce sol pauvre n'a donné naissance qu'à la petite culture et à la petite propriété. Cependant, les facilités que présente le pays pour la chasse ont attiré quelques capitalistes qui ont acheté de grands espaces pour s'y livrer à leur plaisir favori. On compte, dans la Marne, 26.000 exploitations de moins de 1 hectare; 25.000, de 1 à 10 hectares; 10.000, de 10 à 40 hectares et 3.000 de plus de 40 hectares. Les neuf dixièmes des exploitants sont propriétaires du sol qu'ils cultivent; les autres ont recours presque exclusivement au fermage pour faire valoir leurs terres (1).

Ici, le petit cultivateur ne peut plus, comme dans les variétés

(1) Joanne, *Dict. géogr. de la France,* art. *Marne.*

précédentes, s'appuyer sur la fabrication. Cette partie de la Champagne, en effet, est aussi dépourvue de forêts que de mines de fer; elle n'a donc à sa disposition ni la matière première, ni le combustible de l'industrie; elle est également dépourvue de force hydraulique, par suite de l'horizontalité générale du sol. Nous voici bien en face du pur paysan, de l'homme rejeté exclusivement vers la culture.

Nous rencontrons cependant, dans cette région, une industrie particulière développée par l'élevage du mouton : le tissage et la teinture des laines. Mais il faut ajouter immédiatement que cette industrie se pratique en grand atelier, que, par conséquent, elle est localisée dans les villes, surtout à Reims, qui est déjà en dehors de cette région, et à Troyes, célèbre par sa bonneterie. Dès lors, elle n'exerce pas, comme la fabrique collective, une influence directe sur la population rurale. Le paysan, au lieu de se confondre avec l'ouvrier, ainsi que nous l'avons vu dans les types précédents, en est nettement séparé. A la campagne, le paysan; à la ville, l'ouvrier. Voilà le fait nouveau et caractéristique, celui qui va faire évoluer le type champenois et qui le distingue essentiellement du type lorrain et de ses analogues.

Cette région du Centre Champenois est bien réellement celle qui caractérise le mieux le type. Elle le caractérise mieux que la région suivante.

3° *La région de l'Ouest-Champenois* comprend surtout la partie occidentale de la Marne, où se trouvent les villes de Reims et d'Épernay.

Tandis que la région de l'Est s'étend sur le plateau; celle du Centre, sur la plaine; la région de l'Ouest comprend le système des collines crayeuses, ou falaises, qui séparent la Champagne de l'Ile-de-France.

On sait que la vigne affectionne particulièrement les coteaux, qui reçoivent et retiennent mieux la chaleur solaire; mais parmi les coteaux, elle préfère ceux qui reposent sur un sol crayeux. C'est ce qui explique pourquoi la vigne peut prospérer dans cette partie de la Champagne, malgré la latitude septentrionale. Nous

sommes, en effet, ici dans la fameuse Champagne Vinicole.

Au point de vue social, cette région doit être distinguée des deux autres, parce que la vigne imprime aux populations un caractère très distinct. Nous nous sommes suffisamment expliqué sur ce point, en étudiant les régions vinicoles (1). Il me suffira de constater, pour la justification et la confirmation des lois sociales, que le Champenois de l'Ouest reproduit précisément les traits de caractère que nous avons constatés chez les autres types de vignerons. Ce rapprochement est si accusé qu'il frappe même les géographes étrangers aux notions et aux préoccupations de la Science sociale. « L'habitant de la région vinicole de la Champagne (2), dit Joanne, est actif, gai, expansif et un peu *sceptique*. Il a une tendance marquée à la *raillerie*, mais sans fiel ni méchanceté, *saisissant promptement les défauts et les ridicules, qu'il chansonne volontiers, comme le fait son voisin le Bourguignon* (autre type de vigneron), *avec lequel il a plus d'un rapport de caractère* (3). »

Le rapprochement avec les autres types de vigneron s'accuse également, si on considère que la Champagne a produit surtout des littérateurs critiques et satiriques, comme Thibaut le chansonnier, le sceptique Desperriers, les auteurs de la *Satire Ménippée*, la Fontaine, Diderot. Comme on le voit, ces écrivains sont très proches parents, par l'esprit, de Rabelais, de Paul-Louis Courier, de Balzac, ces représentants typiques de la Touraine vinicole.

Cependant, en Champagne, l'influence de la vigne est limitée par le climat plus septentrional, par le mode d'exploitation et de traitement, qui tend à enlever ce produit au paysan pour le concentrer entre les mains de quelques riches fabricants.

C'est qu'en Champagne le vin est plutôt un produit fabriqué qu'un produit cultivé ; je veux dire que le traitement du raisin a plus d'importance que sa culture, qu'il exige plus de soins et plus de capitaux.

(1) Voir t. XXII, livr. de sept. 1896, p. 263 et suiv.

(2) Cette région forme une vaste ceinture de joyeux coteaux entourant au Nord, à l'Est et au Sud (par Château-Thierry, Épernay, Reims, Bar-sur-Aube et Bar-sur Seine) les grandes plaines du centre.

(3) *Dict. géogr. de la France*, art. *Champagne*.

Pour obtenir le vin de Champagne, il faut d'abord le soumettre à de nombreuses manipulations; il faut ensuite le conserver pendant trois ans; enfin, il faut le mettre en bouteilles, car il ne peut être expédié que sous cette forme.

De là, la nécessité d'opérer en grand, avec des capitaux considérables, et de se créer une marque; il faut donc être à la fois grand commerçant et grand fabricant. Le plus souvent même, ce fabricant doit acheter des vins au loin, dans d'autres régions vinicoles, car la production locale est insuffisante.

Ainsi, la vigne qui, ordinairement, produit le petit domaine et le petit atelier, comme nous l'avons vu, amène, en Champagne, la constitution du grand domaine et du grand atelier. Mais cette modification ne tient pas à la nature de la vigne; elle provient uniquement de cette circonstance particulière et toute locale, qui fait prédominer la fabrication sur la culture. Le type commun du petit vigneron est évincé, ou tout au moins dominé par celui du grand fabricant (1).

Les petits vignerons qui ont réussi à se maintenir ne sont plus que des producteurs de raisin et cessent d'être des fabricants de vin. C'est toujours la même séparation entre la culture et l'industrie.

Cette séparation est encore accentuée par le fait que la fabrication du vin de Champagne entraîne la constitution de diverses industries qui se pratiquent *dans les villes* et sous le régime presque exclusif du *grand atelier*. Citons notamment les fabriques de bouchons, de bouteilles, de sucre candi, d'esprits fins, de feuilles d'étain et d'agrafes pour cacheter les bouteilles, de caisses et d'objets d'emballage pour les exporter, etc.

II. — LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU TYPE CHAMPENOIS.

A travers les différences que présentent les régions que nous venons de signaler, nous avons cependant constaté trois carac-

(1) On a déjà vu l'analogue de ce fait dans les pays vinicoles à fabrication d'eau-de-vie. (*Science sociale*, t. XXII, livr. de sept., p. 284 et suiv.).

tères communs qui prédominent plus ou moins dans toute la Champagne et qui différencient cette province de la Lorraine et de ses similaires.

1° La fabrique collective recule et est remplacée de plus en plus par le grand atelier.

2° Le paysan et l'ouvrier constituent deux types plus distincts.

3° Le paysan et l'ouvrier ont une situation plus difficile et, somme toute, inférieure : le premier parce qu'il a perdu l'appui de l'industrie ; le second parce qu'il a perdu l'appui de la culture et la direction partielle de son travail.

Et ces trois caractères proviennent d'une circonstance nouvelle du Lieu : la disparition de plus en plus générale de la forêt.

A leur tour, ces faits réagissent sur l'état social et *ont pour effet principal d'accuser l'instabilité de la Propriété et de la Famille.*

Dans les types précédents, où dominent l'exploitation et la fabrication forestières, l'instabilité est atténuée par l'union plus ou moins étroite de la culture et de l'industrie. Ici, cette union étant brisée, le paysan retombe exclusivement sur la culture et sur une culture pauvre. Il n'a plus, pour le soutenir, ni la communauté familiale depuis longtemps dissoute sur ces sols anciennement forestiers, ni l'alliance de la culture et de la fabrication. L'instabilité de la propriété et de la famille se manifeste alors sans atténuations ni contrepoids, et l'on peut dire hardiment que la Champagne est, en France, le pays où elle produit tous ses effets.

Dans aucune région, le morcellement du sol n'a atteint une pareille intensité ; il arrive véritablement à l'émiettement parcellaire.

J'ai indiqué, dans les études précédentes, comment la dissolution de la communauté sur les sols forestiers aboutissait fatalement au partage égal et au fractionnement indéfini du domaine. Mais ici le paysan, n'ayant plus d'autre moyen d'existence que le domaine, se cramponne désespérément à chaque parcelle du sol.

Vous pouvez vous représenter une commune rurale de la Champagne comme un vaste damier au centre duquel se trouve un village. Le plan ci-dessous, qui nous a été envoyé par un de

nos correspondants, peut donner une idée exacte du type commun.

PLAN D'UNE COMMUNE A BANLIEUE MORCELÉE DE LA CHAMPAGNE.

A, B, C, *les trois soles, ou divisions de l'assolement.*

A la vue de cette division infinie, on se rend compte du degré de morcellement de la propriété. Mais on en juge mieux encore, quand on sait que la largeur d'un certain nombre de ces parcelles est réduite à cinq sillons de charrue.

Dans son *Voyage en France*, en 1786, Arthur Young constate qu'il a vu, dans un grand nombre de communes de la Champagne, des centaines de parcelles de 10 ares, de 5 ares et même de 2 ares. Depuis lors, ce morcellement n'a fait que s'accroître. Sur 483.000 hectares, le département des Ardennes compte 1.500.000 parcelles appartenant à 115.752 propriétaires. Le département de l'Aube a 2.358. 189 parcelles d'une contenance moyenne d'un 1/4 d'hectare, réparties entre 184.680 propriétaires. Dans la Marne, on trouve 76.402 exploitations et 2.548. 830 parcelles : chaque propriété comprend de 35 à 40 parcelles en moyenne (1).

Pour donner une idée du degré auquel peut arriver le morcellement, J.-B. Dumas, le célèbre chimiste, citait ce mot d'un propriétaire : « Quand mon fils est premier dans sa classe, je lui fais cadeau d'une vigne. »

On ne s'étonnera pas de cette affirmation, quand on saura que la banlieue des villages champenois n'est pas seulement un damier, comme je l'ai dit plus haut, mais devient parfois une fine mosaïque. Dans plusieurs communes, il n'est pas rare de rencontrer des champs qui ont à peine un mètre de largeur; tel pommier, tel noyer couvre ainsi de ses branches quatre ou cinq parcelles, et le propriétaire ne peut en enlever la récolte qu'en présence de ses voisins et en leur laissant la moitié des fruits tombés dans leurs champs (2). On cite une propriété, à Villeneuve, dans la Champagne Pouilleuse, qui ne comprend pas moins de 500 parcelles.

Avec un pareil enchevêtrement de parcelles, un propriétaire ne peut arriver sur ses terres sans traverser les propriétés voisines, et, par conséquent, devra être exposé à y commettre des dégâts. De là, la nécessité d'établir une réglementation générale de la culture pour toute la commune. Cette réglementation a pour effet d'imposer à tout le monde *un système uniforme d'assolement*.

(1) Rapport de M. Tisserand, inspecteur général de l'agriculture. *Bull. de la Soc. d'éc. soc.*, t. IV, p. 522.

(2) *Paysan d'un village à banlieue morcelée du Laonnais; Ouv. des Deux Mondes*, t. IV, p. 39.

L'assolement le plus généralement imposé en Champagne est l'antique assolement triennal, qui comprend une année de froment, une année d'avoine et une année de jachère, sur lalaquelle les moutons de chaque village, conduits par le berger communal, trouvent un maigre pâturâge.

Pour établir cet assolement, on a dû diviser le territoire de chaque commune en trois parties, ou *soles*, correspondant à chacune des trois années de l'assolement, et imposer à tous les habitants la même nature de culture dans chacune de ces divisions.

Que l'on se reporte, par exemple, au plan reproduit plus haut ; toutes les parcelles situées dans la division A devront, pendant la même année, être exploitées en jachère ; celle qui se trouvent dans la division B en blé ; enfin les parcelles de la division C, en avoine. Et ainsi de suite, les autres années, en modifiant successivement, dans chaque sole, la nature de la culture.

Il faut donc que chacun s'astreigne à « suivre servilement la culture de son voisin, de façon à labourer, semer, récolter quand il laboure, sème et récolte : il faut que chacun s'astreigne à suivre exactement les mêmes pratiques, sous peine de voir le fruit de son travail compromis et même détruit.

« Comment un propriétaire pourrait-il se risquer à faire des prairies artificielles, des racines, alors que les terres de ses voisins seraient couvertes de céréales ? Il serait forcé de passer sur des récoltes, de faire des dégâts, de même que l'on détruirait ses emblavures par la moisson des parcelles voisines. On est donc forcé d'adopter l'assolement et les procédés qui, par la force des choses, s'imposent à tous les habitants de la commune. »

Cette réglementation de l'assolement a pour effet d'*augmenter encore la division des parcelles.*

On comprend, en effet, que lorsque s'ouvre une succession, chaque héritier a intérêt à posséder des parcelles dans chacune des trois divisions de la commune : sans cela, il serait exposé à ne récolter une année que du froment, l'année suivante, que de l'avoine et la troisième année rien du tout, puisque toutes ses

terres se trouveraient forcément en jachère. On ne peut donc pas attribuer à chacun des héritiers les parcelles qui se trouvent les plus rapprochées les unes des autres; mais, au contraire, on divise chacune de ces parcelles déjà si réduites en autant de parts qu'il y a d'héritiers. C'est ainsi qu'on arrive aux dernières limites du morcellement.

Il est aisé de se rendre compte maintenant de la situation que crée au paysan un pareil état de choses.

Ce n'est que par un travail acharné que le Champenois peut arriver à se constituer un domaine. Il n'a à compter, pour l'aider, ni sur la maison-souche, comme dans le Centre et le Midi, puisque la communauté est complètement dissoute, ni sur les produits d'une industrie domestique, comme en Franche-Comté, en Alsace et en Lorraine, puisque la forêt, productrice de matière première, a été défrichée.

Il ne doit compter que sur lui-même. Le malheur est que sa formation sociale n'a pas développé en lui l'aptitude à s'élever au-dessus de la condition d'un petit paysan, à petites vues et à petits moyens. Il use sa vie à acquérir parcelle par parcelle des lambeaux de sol qui ne constitueront jamais un véritable domaine et qui, après sa mort, devront être partagés, émiettés de nouveau, et ainsi de suite, de génération en génération.

Et cependant, ce travail, analogue à celui de Pénélope ou des Danaïdes, le passionne et excite en lui, d'une façon singulière, l'ardeur au travail. Songez donc : grâce au morcellement indéfini, rien n'est plus facile et plus tentant, que d'acquérir de la terre, puisqu'elle est devenue divisible et mobile comme des titres de rente ; à chaque économie réalisée, quelque minime qu'elle soit, on peut augmenter d'une ou deux le nombre des parcelles qu'on possédait déjà. C'est là, il faut en convenir, une puissante excitation à l'épargne ; elle développe, chez le paysans champenois, l'âpreté au gain, qui est un de ses traits caractéristiques.

Pour amasser, il ne recule devant aucune privation ; sa sobriété

(1) Rapport de M. Tisserand, *loc. cit.*, p. 523.

est proverbiale. Le paysan du Laonnais, décrit dans les *Ouvriers des Deux Mondes* (1), ne mange pas de viande de boucherie et ne boit que de l'eau pure; il ne consomme jamais d'eau-de-vie. « Cette sobriété peut paraître excessive, remarque l'auteur de la monographie, si l'on considère que c'est à l'époque des plus grandes fatigues que la nourriture laisse le plus à désirer, puisqu'alors on ne prend pas le temps de préparer des aliments réconfortants. » Cet esprit de parcimonie est poussé à tel point que la famille s'interdit toute dépense pour les solennités et fêtes locales.

Même observation à propos d'une autre famille décrite par M. Delbet, dans la Champagne Pouilleuse, et qui était en voie de s'élever par ses économies. « La famille, dit l'auteur, a des habitudes de sobriété remarquables. La boisson habituelle est l'eau. L'alimentation se compose essentiellement de pommes de terre, choux, haricots et autres légumes cuits au lard, dont le bouillon sert pour la soupe. Presque jamais on ne mange de viande de boucherie (2) ».

Et ne croyez pas que cette sobriété soit imposée par le dénument. Ces paysans achètent de la terre; ils l'achètent parcelle par parcelle. Ainsi la première de ces familles a acheté, en partie avec les économies réalisées chaque année, son habitation et 58 ares de terre. Elle possède 4 hectares 14 ares divisés en 19 parcelles. Une autre famille, dont la monographie a été faite, a acquis, en seize années, uniquement avec ses épargnes, son habitation, un jardin et des terres d'une étendue de 36 ares (3). Elle s'élève ainsi progressivement, par le travail assidu et par l'économie acharnée, à la situation de « paysan ». Une troisième famille également observée est dans le même cas (4).

On aura une idée du surmenage excessif auquel ces populations sont condamnées, par le fait suivant que signale l'auteur d'une monographie : Ces paysans « sont tellement avares de

(1) T. IV, p. 37 et suiv.
(2) *Bordier de la Champagne Pouilleuse*, dans les *Ouv. européens*. t. V, p. VII.
(3) *Ouv. eur.*, t. V, ch. VIII.
(4) *Ibid.*, t. VII, ch. III.

temps qu'ils se refusent même le repos du dimanche; tellement avares de bras, qu'ils occupent non seulement ceux des femmes, mais encore ceux des enfants les plus faibles. La présente monographie montre que l'ouvrier travaille 357 jours de l'année, et que chacun des enfants ne se repose que 21 jours. Quant à la femme, elle fait en réalité 405 journées de travail, en supposant les journées de 10 heures. Non seulement elle vaque, comme les femmes, aux travaux du dehors, mais elle mène de front, avec ces travaux, les soins du ménage. On comprend qu'une vie aussi rude nuise au développement des forces physiques et contribue à la dégradation de la race (1). »

Ce travail excessif empêche ces paysans de s'adonner à certains vices : ils n'en ont pas le temps. Par là, ils gardent un niveau moral supérieur à la classe des « bordiers », qui végètent dans la situation de domestiques de culture, sans faire l'effort nécessaire pour s'élever. Ils les méprisent et les appellent de « petites gens ».

Cette ardeur à accumuler des parcelles développe une forme particulière de la prévoyance, la stérilité systématique. Ces paysans ont peu d'enfants; ils en ont généralement d'autant moins qu'ils possèdent un plus grand nombre de parcelles, montrant ainsi clairement qu'ils voudraient soustraire au partage le bien si péniblement acquis.

Dans une commune, située sur les confins de la Champagne et de la Thiérache, la moyenne des enfants par ménage est de un et demi (1,49). Dans le canton de Dommartin-sur-Yèvre, la population, en 1894, s'élevait à 8.375 habitants répartis entre 26 communes; au dernier recensement, cette population n'était plus que de 7.384 habitants.

Dans le canton de Thiéblemont, un des principaux de la Marne, la population est également en décroissance. Sur 33 communes, sept n'ont pu fournir un seul conscrit au tirage au sort. Plusieurs autres communes n'en avaient qu'un. En tout, le canton ne put présenter que 79 conscrits. A Thiéblemont

(1) *Ouv. des Deux Mondes*, t. IV, p. 67.

même, commune de 195 habitants, on cite 19 familles sans enfants, 24 avec un seul enfant, quelques-unes seulement avec deux enfants. Aussi un certain nombre de maisons sont-elles sans habitants.

Tandis que les individus qui réussissent à constituer un domaine de pièces et de morceaux se condamnent à cette vie de privations, à ce travail déprimant et à la stérilité systématique, ceux qui ne se sentent pas capables d'une pareille résolution abandonnent tout espoir de s'élever, laissent aller les choses et dépensent tout ce qu'ils gagnent. Ils se livrent au plaisir et particulièrement à la boisson. Les cabarets pullulent en Champagne et sont alimentés par cette classe de « bordiers ». L'un d'eux, qui a été décrit (1), y passait « des journées entières à jouer aux cartes et à boire de l'eau-de-vie ». Ces habitudes l'entraînaient à des dépenses qui tiennent une place importante dans son budget.

En somme, la population rurale de la Champagne se résume essentiellement en deux types : en haut, les paysans qui, au prix d'un travail acharné, n'arrivent qu'à être des propriétaires instables ; en bas, les bordiers, qui ne s'élèvent pas au-dessus de la situation de propriétaires indigents.

Nous pouvons maintenant apprécier les conséquences techniques et sociales de cette constitution de la culture.

1° *Conséquences techniques.* — Elles peuvent se résumer en deux mots : *l'exploitation est entravée.*

Ces entraves résultent de l'état de morcellement et d'éparpillement du sol que nous avons signalé. « Le morcellement, écrivait un groupe de fermiers du Nord-Est, est une cause principale de grandes pertes de temps et d'argent et un empêchement capital à tout progrès. La différence qui existe entre une ferme d'un seul tenant et une autre de même contenance et de même qualité de terrain, mais composée de 80 et même parfois de 100 ou 120 parcelles, comme cela ne se voit que trop fré-

(1) *Ouv. eur.*, t. V, p. VII.

quemment dans notre contrée, peut être évaluée à 20 ou même 30 francs en valeur locative par hectare. » Dans l'Est, on calcule généralement à un cinquième la plus-value qu'une parcelle enclavee acquiert le jour où on lui assure une issue normale.

Pour une même surface de terre cultivée, les transports sont huit fois plus considérables que sur les domaines agglomérés. Le Play a calculé (1) que les paysans à domaines agglomérés transportent moyennement leurs instruments, leurs fumiers et leurs récoltes à des distances de 120 à 170 mètres, tandis que, dans les villages à banlieue morcelée (de 800 à 1.200 hectares), ces distances moyennes s'élèvent, pour tous les domaines, de 1.060 à 1.300 mètres, et pendant ces longs transports les matières fécondantes, si bien mises à profit sur les domaines agglomérés, se dispersent improductivement.

En outre, ces banlieues morcelées sont impropres à l'emploi des machines agricoles et s'opposent, par conséquent, à tous les perfectionnements. « Les règlements qui imposent l'uniformité du mode de culture soumettent les propriétaires les plus intelligents à l'esprit de routine de la majorité. C'est ainsi que, dans nos plaines morcelées de la Champagne, les conseils municipaux conservent avec ténacité les jachères et la vaine pâture, qu'on ne rencontre plus aujourd'hui, en Europe, dans une seule région à domaines agglomérés (2) ».

2° *Conséquences sociales.*—Dans ce type social, le paysan végète sans rencontrer autour de lui un patronage quelconque : il n'est soutenu ni par les choses, qui sont instables, ni par les gens qui sont tous, comme lui, de petits paysans luttant péniblement contre cette organisation sociale mouvante. Dans le Bassigny, certains facteurs ne desservent pas, dans toute leur tournée, une seule maison bourgeoise : voilà bien le paysan voué, de père en fils, à une dure médiocrité.

Naturellement, ces petites gens sont envieux les uns des autres, car ils se disputent sans cesse les parcelles qu'ils convoitent.

(1) *La Réf. soc. en France*, t. II, ch. XXIV, 55, 15.
(2) Le Play, *ibid.*, t. II, ch. XXXIV.

Leur ressentiment est encore aigri par l'*agglomération fatale en gros villages*, puisque toute la banlieue doit être complètement débarrassée d'habitations éparses, afin de pouvoir être aisément morcelée et remorcelée. Ceux qui, dans ces agglomérations, réussissent à s'élever tant soit peu au-dessus des autres, sont aussitôt l'objet de l'envie, de la jalousie, de la haine générale; ils voient se coaliser contre eux toute la population besogneuse et incapable. Et je parle ici d'après des renseignements très directs, très personnels, qui reposent sur des faits aussi précis que lamentables. Je n'hésite pas à écrire que, dans un village de Champagne, la vie est vraiment intolérable pour les paysans qui ont réussi tant soit peu dans leurs affaires. Aux élections municipales, la coalition se fait contre eux et ils expient, par toutes sortes de vexations administratives, le crime d'avoir été plus heureux que les autres. Et l'on pense ce que peuvent être les vexations de la part de ces politiciens de bas étage, qui syndiquent toutes les haines et toutes les jalousies de la partie moins estimable de la population.

Pour comble de malheur, cette population, si peu capable de se patronner elle-même et si peu patronnée par les conditions sociales, est tombée sous la dépendance de trois groupes de patrons artificiels, qui constituent certainement la plus mauvaise forme de patronage.

1° *Les marchands de biens.* — Dans les pays où règne le morcellement et le partage périodique du sol, on voit naître et se développer un type d'industriels, que l'on appelle communément les marchands de biens. Leur métier consiste à servir d'intermédiaire entre les vendeurs et les acquéreurs; pour faciliter les achats, ils sont, en même temps, prêteurs d'argent. Par là, ils contribuent à augmenter l'extrême mobilité de la propriété du sol et ils exagèrent encore l'instabilité des domaines et des familles.

De plus, comme ils prêtent à un taux usuraire, ils sont une cause de ruine pour les paysans, qu'ils poussent à acheter au delà de leurs moyens. Ces marchands de biens, qui sont sou-

vent des Juifs, soutiennent le paysan champenois à peu près comme la corde soutient le pendu, en l'étranglant.

2° *Les gens de loi.* — On comprend que la multiplicité des parcelles ait pour résultat de susciter des contestations incessantes entre voisins, au sujet des limites, ou des servitudes, ou de l'écoulement des eaux, etc., etc. Un propriétaire de 50 parcelles, par exemple (quelques-uns en ont jusqu'à 500), se trouve avoir pour voisins, sur un point ou sur un autre, la plupart des gens de sa commune, et il est exposé à autant de contestations qu'il a de voisins. Un propriétaire champenois m'affirme que ces questions litigieuses sont, dans les veillées, le principal sujet de conversation et de discussion. De là, de nombreux procès, qui suscitent et font vivre un grand nombre d'hommes de loi.

D'autre part, le concours de ceux-ci est encore nécessité par la fréquence des partages.

Aussi est-ce un fait bien connu, qu'en Champagne, les hommes de loi non seulement sont très nombreux, mais s'enrichissent. « Les inventaires, les liquidations, les partages sont les principaux actes de la famille. Chacun s'arme de son *droit* et tient à ce qu'il soit bien constaté par un acte en *due forme*. Autant que possible, on réalise une succession *en espèces*, de manière à ce qu'elle soit plus facilement partageable. On commence par « dresser » un inventaire des « forces » de la succession. On vend le mobilier à l'encan, puis les immeubles. Vient ensuite la liquidation et le partage. On pense bien qu'avec tous les actes, soi-disant *conservatoires*, l'officier public prélève une bonne part d'héritier (1). »

Dans beaucoup de villes de Champagne, la classe supérieure comprend un grand nombre de notaires, d'avoués et d'huissiers qui ont pris leur retraite après avoir fait fortune. Le Play a exactement caractérisé le rôle de ce genre de patrons en Champagne : « Le rôle d'oppresseurs y est rempli par les agents du Code civil, le rôle de victimes, par les orphelins mineurs de la très petite propriété. »

(1) Extrait de notes envoyées par un Champenois, et reproduites dans la *Science sociale*, t. I, p. 452.

3° *Les politiciens.* — Aucun pays, en France, n'est plus directement soumis que la Champagne à l'ingérence des politiciens. Dans cette province, où domine la petite culture et où elle est essentiellement instable, la vie privée ne présente aucune force sérieuse de résistance contre l'action des pouvoirs publics; elle est livrée sans défense aux représentants de l'autorité depuis la commune jusqu'à l'État.

L'action des pouvoirs publics s'exerce même dans un ordre de choses qui, ailleurs, relève essentiellement de l'initiative privée et des familles : l'*organisation du travail.*

C'est en effet l'autorité publique qui réglemente tout le système de culture de la commune, en fixant les limites de chaque assolement, la nature de chaque culture, et en décidant sur toutes les contestations, si nombreuses, qui s'élèvent à ce sujet.

Parmi tous les types sociaux que nous avons étudiés jusqu'ici, nous n'avons pas encore rencontré un pareil état de dépendance et de subordination des familles.

Il faut reconnaître, qu'étant donnée cette forme de culture, le patronage de l'autorité publique, quelque défectueux qu'il soit, est aussi nécessaire, quoique aussi oppressif, que celui des gens de loi et des marchands de biens. Il existe, en effet, une logique impitoyable des choses : dès que l'homme a établi son existence dans certaines conditions, il est inévitable qu'il en subisse les conséquences.

Nous arrivons donc à cette conclusion, que, si ces familles sont incapables de se patronner elles-mêmes, elles sont, d'autre part, aussi peu patronnées que possible par leurs patrons artificiels.

Elles n'ont même pas la ressource de chercher, dans l'*émigration*, une situation meilleure. Ces populations émigrent peu, parce que ce système de morcellement infinitésimal surexcite, chez l'individu, le désir de posséder une partie du sol si petite qu'elle soit. Dès lors, chaque enfant est retenu par l'attente de la part qui doit lui revenir. Les plus pauvres aiment mieux végéter sur leurs étroites parcelles plutôt que d'émigrer. Ils ne s'y décident qu'à la dernière extrémité et offrent alors le spectacle d'une émigration misérable, incapable de coloniser et de lutter

avec les émigrants des autres régions. Le plus grand nombre se porte vers les fabriques et va recruter le paupérisme des centres manufacturiers.

Le type Champenois met en relief une vérité trop peu aperçue jusqu'ici : c'est que le travail, même acharné, tel qu'il est pratiqué par ce paysan, ne suffit pas pour maintenir et élever les familles; il faut encore de bonnes conditions sociales.

Ici, les conditions sociales sont défectueuses, en ce que les deux bases fondamentales sur lesquelles les familles pourraient s'appuyer font défaut à la fois, sans aucune compensation.

La *communauté familiale* est dissoute bien complètement.

L'*initiative individuelle*, l'aptitude à s'élever par soi-même, n'a pas été développée suffisamment, et alors on s'est cramponné désespérément à un système cultural, à un mode d'appropriation du sol, qui assurent à chaque individu son petit lopin, mais qui, par contre, stérilisent l'effort et ne permettent que des œuvres viagères.

Ici, l'individu ne trouve à s'appuyer ni sur la famille, ni sur les conditions sociales, ni sur lui-même : c'est en cela qu'il est essentiellement *instable*.

On voit, par cet exemple, qu'il ne suffit pas de sortir de la communauté : il faut encore qu'on puisse se passer de cet appui.

Le malheur des populations champenoises est d'avoir été obligées de faire trop tôt cette évolution, et de n'avoir pas rencontré, pour les soutenir dans cette phase critique, le secours de la forêt et des nombreuses industries qu'elle alimente.

III. — CAUSES ET EFFETS DU RÉGIME SUCCESSORAL.

La Champagne nous donne une autre leçon, qui doit nous faire réfléchir sérieusement et sur laquelle j'appelle tout particulièrement l'attention du lecteur.

Elle nous montre le point extrême d'aboutissement du régime successoral institué, ou plutôt généralisé, par le Code civil.

Regardez bien la carte d'une commune champenoise que nous reproduisons plus haut; elle accuse à la fois l'émiettement du sol et l'impossibilité de toute culture intensive, progressive et rémunératrice. Voilà à quoi nous tendons avec notre régime successoral, qui impose à tous le partage égal, sans tenir compte des intérêts si différents des familles.

Nos législateurs ont étendu à toute la France le partage égal qui prédominait dans les régions de l'Est; ils l'ont fait en dépit des protestations des populations des autres parties de la France, plus attachées au régime de la transmission intégrale du domaine à un enfant.

Ils n'ont pas compris qu'aucun de ces deux régimes, nés de circonstances sociales particulières, ne pouvait être généralisé.

Le régime de la transmission intégrale du domaine s'était développé naturellement dans les régions plus pastorales du Centre et du Midi, où les traditions de la communauté familiale sont encore vivantes et respectées. Là, on s'efforçait de maintenir encore une apparence de communauté, en attribuant le domaine à l'aîné, que l'on considérait comme le représentant de la communauté et auquel on imposait, en conséquence, certaines charges vis-à-vis de ses frères et sœurs. Il jouait, en quelque sorte, le rôle d'un patriarche amoindri et déclinant. C'était une forme atténuée de l'ancienne indivision communautaire qui ne correspond plus à notre état social.

Le législateur a bien fait de ne pas généraliser une pareille coutume, puisque l'évolution sociale actuelle tend de plus en plus à faire reculer, non seulement les communautés, mais jusqu'à l'esprit communautaire.

Le régime du partage égal, au contraire, s'était développé particulièrement dans les régions plus forestières de l'Est, où la forêt, moins conservatrice de la communauté que l'art pastoral, avait depuis longtemps liquidé les anciens groupements sociaux. Lorsque des communautés se dissolvent, elles partagent leurs biens par parties égales, parce que tous les membres étaient précédemment associés *au même titre*, et jouissaient des *mêmes droits*. Voilà par quelle filiation d'idées le régime du partage

égal dérive directement de la communauté *comme le précédent;* mais il dérive de la communauté dissoute et non plus de la communauté vivante.

Le législateur a été bien mal inspiré, en généralisant ce régime, parce que, s'il est le mode naturel et le meilleur de partager les biens d'une communauté qui se dissout, il n'est pas le meilleur pour les familles qui abandonnent alors le régime de communauté et qui doivent, dans l'avenir, se suffire à elles-mêmes.

L'exemple de la Champagne vient de nous montrer ce que vaut le régime du partage égal, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue social.

En réalité, les deux modes de succession dont je viens de parler ne sont, ni l'un ni l'autre, adaptés aux nécessités nouvelles et grandissantes. Leur grand inconvénient est de paralyser l'essor des jeunes générations, leur énergie, leur initiative : le premier, en leur laissant croire qu'elles peuvent compter sur l'appui du domaine familial intégralement conservé; le second, en leur laissant croire qu'elles peuvent s'appuyer réellement sur les parcelles de ce même domaine périodiquement divisé et subdivisé.

Au fond de ces deux régimes, il y a la même idée archaïque d'un *bien de famille* sur lequel l'homme doit surtout compter dans la vie. Combien de jeunes gens ont été entravés, paralysés, par cette idée obsédante et véritablement hypnotisante!

Pour grandir, pour réussir, pour triompher, dans les conditions nouvelles du monde, il ne faut plus se reposer sur la perspective, de plus en plus fuyante, du *bien de famille*, mais s'efforcer de constituer, *par son travail propre,* un *bien personnel.* Il n'y a plus aujourd'hui que cela de vrai, de solide, de développant pour les nouvelles générations.

Or, — et voici le point essentiel, — de même que la transmission intégrale et le partage égal sont le mode spécial de succession des sociétés à formation communautaire; de même aussi, il existe un mode spécial de succession pour les sociétés arrivées à la conception et à la pratique du *bien personnel*, c'est-à-dire pour les sociétés à formation particulariste.

Ce mode spécial de succession est *la liberté de tester*.

La liberté de tester découle aussi naturellement et aussi spontanément de la formation particulariste, que la transmission intégrale, ou le partage égal, de la formation communautaire.

Le principe fondamental de la formation communautaire est que l'homme s'appuie sur la collectivité familiale, qu'il est copropriétaire des biens de cette communauté. L'individu trouve donc tout naturel, — et cela est en effet naturel et juste, — de transmettre religieusement à ses enfants, soit par le régime de l'indivision, soit par la transmission intégrale, soit par le partage égal, le bien dont il n'est, après tout, que le dépositaire, puisqu'il l'a reçu de ses ascendants.

Au contraire, le principe fondamental de la formation particulariste est que l'homme ne s'appuie pas sur la collectivité familiale, qu'il n'a rien à attendre de ses parents, lorsqu'arrive le jour de son établissement, et que, dès lors, il a à constituer lui-même la fortune qui doit lui permettre de vivre et de faire vivre sa famille. Cet homme, qui ne s'est pas considéré comme un créancier vis-à-vis de ses parents, n'est pas porté à se considérer ensuite comme un débiteur vis-à-vis de ses enfants. Il estime, justement, que le bien qu'il possède est essentiellement *personnel*, puisqu'il l'a acquis *personnellement* par son propre travail; il estime qu'ayant nourri et élevé ses enfants jusqu'à l'âge d'homme, il est allé au bout de son devoir et, qu'en droit strict, il ne leur doit rien de plus. Dès lors, il entend avoir la faculté de disposer librement, par testament, de ce bien dont il ne doit compte ni à ses ascendants ni à ses descendants.

Cet homme est splendidement dans la vérité et dans la justice; il y est tout autant que le communautaire qui transmet religieusement à ses descendants le bien qu'il a reçu de ses ascendants.

Mais si les uns et les autres sont dans la vérité et dans la justice, il s'en faut de beaucoup qu'ils soient dans une voie également avantageuse, au point de vue social, et, plus particulièrement, au point de vue des conditions sociales actuelles.

Les divers régimes de succession dérivés de la formation

communautaire sont aujourd'hui bien fortement compromis par le recul de cette formation sociale. Ils les ont, en outre, par la baisse de l'intérêt de l'argent, qui diminue singulièrement l'importance de l'héritage et de la dot. Ainsi, les défauts du système deviennent de plus en plus manifestes et ses avantages de plus en plus illusoires.

Au contraire, et pour les mêmes raisons, la supériorité et l'efficacité du travail personnel sur la fortune acquise s'accentuent de jour en jour, ce qui pousse insensiblement les hommes et les choses vers un régime successoral qui laisserait à chacun la libre disposition d'une fortune qui deviendra toujours plus personnelle.

Ainsi, par la force des choses, nous sommes amenés au régime successoral des populations à formation particulariste et nous avons intérêt à l'adopter le plus tôt possible, si nous ne voulons pas aggraver encore les causes de notre infériorité sociale.

Je sais bien que la liberté de tester effraye bien des gens en France. Cela tient à ce qu'ils ne se rendent pas compte que ce régime étant « une liberté », *chacun peut en user à sa manière, suivant ses traditions, ses habitudes, ses intérêts.* En fait, dans la plus grande partie de la France, même sous le régime de la liberté de tester, on continuerait à partager les successions par parties égales.

La proclamation de cette liberté ne provoquerait donc pas une révolution dans nos habitudes (1).

Alors elle serait inutile, direz-vous.

Non, car elle permettrait une évolution lente et progressive,

(1) L'erreur de Le Play a été de croire, par suite d'une classification inexacte, que la liberté de tester était la cause *fondamentale* de la formation particulariste ; il en a conclu logiquement, que le seul fait de rétablir cette liberté amenait la France à cette formation. Grâce aux observations nombreuses et plus méthodiques faites depuis Le Play, il est aujourd'hui acquis à la science que la formation particulariste dérive, non du régime successoral, mais du sentiment de l'indépendance et de la responsabilité personnelle de chaque génération substitué au sentiment de la dépendance et de la responsabilité collective. La liberté de tester est donc une des conséquences et non la cause de cet état social ; elle est seulement une des conditions intégrantes de son fonctionnement.

qui se manifesterait, çà et là, à mesure que les chefs de famille, d'une part, et les jeunes gens, de l'autre, sentiraient croître leur initiative et leur aptitude à s'élever par eux-mêmes. Alors, la liberté corrigerait, ici, ce que la transmission intégrale, là, ce que le partage égal peuvent avoir d'excessif, et le régime successoral s'accommoderait à la situation particulière de chaque famille, qu'il n'est pas possible de régler par un texte de loi uniforme. Ainsi les familles et les individus pourraient plus librement se maintenir et s'élever, tandis qu'avec le partage égal imposé à tous, les familles sont universellement, et sans appel possible, abaissées et désorganisées progressivement.

Veut-on réduire toutes les familles françaises à la situation où se débat misérablement le petit paysan de la Champagne?

C'est alors, mais trop tard, qu'il faudrait bien reconnaître la supériorité des sociétés à formation particulariste, car ce régime successoral ramène tout droit à l'état sauvage. C'est le régime naturel et spontané des populations de chasseurs de l'Afrique et de l'Amérique.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

LA LOI NATURELLE

DU

DÉVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

LES CAUSES SOCIALES

DE LA RÉPARTITION DES ILLETTRÉS AU CANADA

II. — L'INFLUENCE DES TRADITIONS DES QUATRE PRINCIPALES POPULATIONS CANADIENNES DANS LA VIE PRIVÉE.

Dans un premier article (1), nous avons déterminé l'influence du régime du travail sur le développement de l'instruction populaire. Nous avons constaté que la pêche maritime vivrière, l'exploitation primitive des forêts et des mines, les défrichements et la culture vivrière isolée, travaux dépendant tous de la simple récolte et de l'effort musculaire, maintiennent invariablement dans la population un grand nombre d'illettrés. Nous avons constaté, d'autre part, que le commerce, soit par lui-même, soit fortement greffé sur les industries primitives ou sur la culture, produit aussitôt une poussée vers l'instruction élémentaire.

Nous allons maintenant relever un second aspect de cette loi complexe. Il n'est pas possible, en effet, de se rendre compte de la répartition des illettrés entre les diverses régions du Canada, uniquement par la diversité des régimes actuels du travail dans

(1) La *Science sociale*, t. XXIII, livraison de juin 1897, p. 441.

ces régions. Au tableau des illettrés, on trouve, par exemple, certains comtés de culture commerciale relégués parmi les comtés de défrichement et de culture isolée, et inversement. Si nous prenons un à un ces cas d'exception, et si nous les soumettons à une nouvelle analyse, nous verrons apparaître le second facteur du problème : la race, sa formation antérieure, ses traditions.

1. — LES DEGRÉS D'INSTRUCTION VARIENT SUIVANT LES ORIGINES.

La population du Canada, d'environ cinq millions d'âmes, se décompose, au point de vue des origines, en huit ou dix groupes pouvant tous se ramener à quatre principaux.

D'abord, les Primitifs, c'est-à-dire les Aborigènes, auxquels il faut joindre un petit nombre de Nègres. Puis les Celtes français : Canadiens proprement dits et Acadiens; les Celtes anglophones : Irlandais, Écossais des Highlands. Enfin, les groupes dits de descendance saxonne : Anglais, Écossais des Lowlands, Irlandais de l'Ulster et quelques Allemands du Nord. Ces groupes manifestent vers l'instruction des tendances très inégales.

1° *Les Aborigènes et les Nègres restent à un degré très inférieur d'instruction.*

Les Indiens du Canada ne sont au nombre que d'un peu plus de 100.000, dont les deux tiers dans les provinces de l'Ouest : Colombie-britannique, Territoires, Manitoba. Ils sont fort peu nombreux dans les provinces maritimes de l'Est : 1.600 dans le Nouveau-Brunswick, 2.000 dans la Nouvelle-Écosse, répartis par tout petits groupes entre les divers comtés. Dans l'Ontario et le Québec, on en compte un peu plus : Ontario, 18.000, distribués très inégalement entre 16 ou 17 comtés; Québec, 12.000, distribués aussi très inégalement entre 10 ou 12 comtés.

Les Indiens ou Sauvages errants, ont été, dans la plupart des cas, exclus de la statistique d'éducation. Mais les groupes de Sauvages plus ou moins sédentaires n'ont pas été distingués, dans

la publication officielle, des blancs au milieu desquels ils sont établis. Grâce à l'obligeance des officiers du recensement, j'ai été mis à même, pour quelques cas typiques, de faire cette distinction entre blancs et cuivrés d'un même comté. Nous allons ainsi pouvoir nous renseigner exactement sur le degré d'instruction des Indiens à divers points de transformation.

Le comté de Saguenay, au nord du golfe Saint-Laurent, porte une population de 9.500 âmes, dont 1.400 Montagnais. Blancs et cuivrés ont à peu près ici les mêmes moyens d'existence, la pêche maritime, et mènent la même vie simple, primitive. La proportion des illettrés, même dans la classe des adolescents, est, comme nous le savons, très forte, plus de 60 pour cent, Canadiens et Sauvages réunis. Mais isolez ces derniers : vous trouverez que leur groupe d'adolescents renferme près de 82 pour cent d'illettrés, tandis que les blancs, dans les mêmes conditions, en comptent 57 pour cent.

A ne considérer que le régime du travail, on pourrait être surpris de voir Laprairie. comté de culture commerciale, dans la région la plus progressive, figurer au tableau de l'instruction au-dessous de la moyenne générale de la province, avec 18 pour cent d'illettrés. Mais Laprairie, en 1891, renfermait dans ses limites un village d'Iroquois, Caughnawaga, ou Saut Saint-Louis, lequel fournissait plus du sixième de la population totale du du comté. Or les adolescents du Saut Saint-Louis comptaient 54,5 pour cent d'illettrés, tandis que le reste de la population n'en renfermait que 10,4 pour cent. Une fois les Iroquois exclus du calcul, Laprairie va se ranger parmi les comtés soumis au même régime de travail.

Les Iroquois de l'Ontario central ont la réputation d'être, de tous les Indiens, les plus avancés dans la voie de la transformation; et pourtant, dans Brant-Sud, où ils forment près du septième de la population, le groupe de leurs adolescents comprend 40 pour cent d'illettrés; et le comté, qui figure bien au-dessous de la moyenne de la province, avec plus de 7 pour cent d'illettrés, remonte, une fois les Iroquois supprimés, vers les premières places, avec 1,6 pour cent d'illettrés seulement.

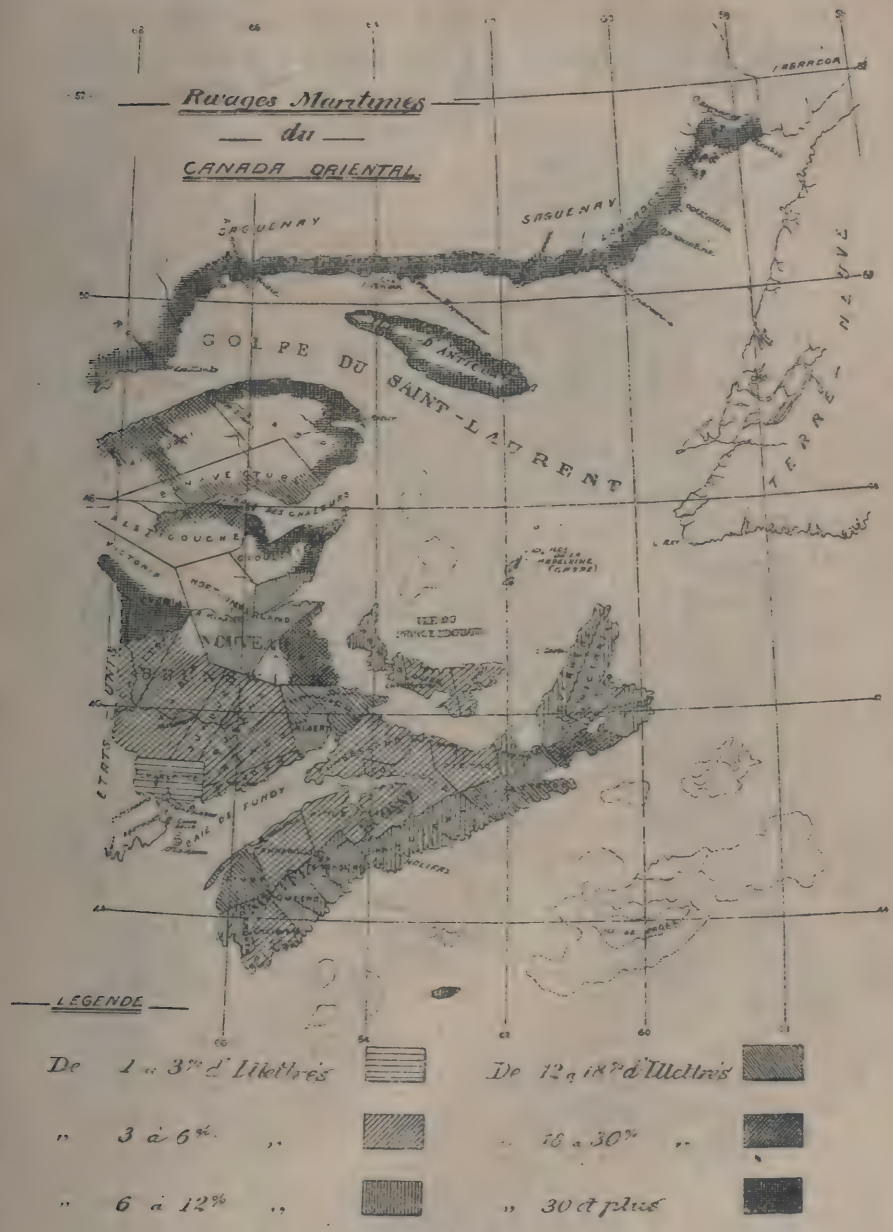

La plaine de l'Ontario méridional, district de culture mercan

tile, présente, comme nous savons, un haut degré d'instruction. Un simple coup d'œil jeté sur la carte fait voir que les 50 cir-

conscriptions de cette partie de la province, à 7 exceptions près, rentrent toutes dans la première catégorie, celle de 1 à 3 pour cent d'illettrés. Or, — le fait est remarquable, — les sept comtés

qui tombent au-dessous de marque et font tache sur la carte, sont précisément ceux qui renferment des groupes notables d'Indiens, comme Brant-Sud, Middlesex-Sud et Haldimand; ou de Nègres, comme les deux Essex et Kent; ou, à la fois, d'Indiens et de Nègres, comme Bothwell.

2° *Les Celtes français ont plus d'illettrés que les Celtes anglophones.*

Il n'est pas possible d'expliquer entièrement, par la diversité des conditions du travail, la distance notable qui sépare, au tableau de l'instruction de Québec, Bonaventure des autres comtés de pêche maritime; la distance qui sépare Argenteuil et Pontiac des autres comtés de grande exploitation forestière; non plus que la position relativement élevée de Richmond-et-Wolfe parmi les comtés de défrichement, et le classement, parmi les comtés de culture commerciale, de Compton, dont la moitié des habitants occupent des terres neuves. Ces comtés, visiblement, ne diffèrent de ceux de même type figurant plus bas au tableau, que par la présence d'un contingent plus fort d'anglophones.

Inversement, dans la province anglaise de l'Ontario, les huit ou dix circonscriptions où les Canadiens-Français sont en nombre, figurent toutes au dessous de la moyenne générale. Notamment Russell, pour les deux cinquièmes canadiens-français, Prescott, pour les deux-tiers canadiens-français, apparaissent tout à fait vers le bas du tableau, à côté de comtés, comme Algoma et Renfrew-Sud, beaucoup moins avancés dans la culture, et plus livrés à l'exploitation forestière et aux travaux primitifs.

En Nouvelle-Écosse, les Acadiens, congénères des Canadiens-Français, forment les deux cinquièmes de la population de Richmond et de celle de Digby; le tiers de celle de Yarmouth, le cinquième de celle d'Inverness et de celle d'Antigonish. Or, avec les comtés de Guysborough et de Cap-Breton (tous deux, comme Inverness et Antigonish, à prédominance de Celtes écossais et irlandais), ils occupent les sept dernières places au tableau de leur province. Digby et Yarmouth, où la pêche a un caractère commercial tout aussi prononcé que dans Halifax et Lunenburg,

ne devraient pas, semble-t-il, figurer plus bas que ceux-ci au tableau des illettrés.

Au Nouveau-Brunswick, l'élément français domine dans Gloucester et dans Kent; il forme les deux cinquièmes de la population de Victoria (qui renferme aussi une forte proportion de Celtes irlandais); le tiers de la population de Restigouche et de celle de Westmoreland. Tous ces comtés, à l'exception du dernier nommé, figurent au-dessous de la moyenne de la province, et renferment des proportions absolument normales d'illettrés.

Le rapprochement fait en bloc des provinces d'Ontario et de Québec, met encore plus vivement en lumière l'avance de l'élément anglais en matière d'instruction. La moyenne des illettrés chez les adolescents n'est que de 4,5 pour cent en Ontario; elle est de près de 17 pour cent en Québec. Le comté le plus avancé de la province de Québec, Rouville, renferme encore 6,7 pour cent d'illettrés adolescents; c'est 2 pour cent de plus que la moyenne de l'Ontario, où 26 comtés ont moins de 2 pour cent, et 50 comtés moins de 3 pour cent d'illettrés dans cette classe.

3° *Les Celtes anglophones ont plus d'illettrés que les Saxons.*

Les Celtes écossais et irlandais du Canada sont aujourd'hui anglophones; le gaélique n'est plus usité que dans quelques petits groupes très isolés, et encore, dans ces groupes mêmes, par les vieillards seulement. J'ai montré, il y a un instant, qu'en Nouvelle-Écosse et en Nouveau-Brunswick, ces éléments celtiques concourent avec les Acadiens-Français à fournir la masse de la population des comtés les moins avancés en fait d'instruction. Le même phénomène s'observe en Ontario : les sept ou huit circonscriptions où les Celtes font masse figurent au-dessous de la moyenne générale de la province. C'est le cas de Glengarry, à prédominance de Highlanders; de Redfrew-Sud, à prédominance de Celtes irlandais; enfin, de la ville d'Ottawa, de Cornwall-et-Stormont, de Russel et de Nipissing, où les Celtes de toute origine partagent avec les Canadiens-Français la prééminence. Plus entraînés, à cause de la communauté de langue, dans le mouvement de leurs concitoyens anglais, ils paraissent être, en fait

d'instruction, légèrement en avance sur les Franco-Canadiens;

mais ils restent encore très sensiblement en arrière des groupes saxons.

4° *Parmi les Saxons, ce sont les Anglais qui l'emportent.*

A priori, j'aurais mis mis sur un pied d'égalité, en fait d'instruction usuelle, les Saxons de toute provenance. Mais le relevé minutieux que j'ai fait des origines de la population des comtés de l'Ontario, en me servant des recensements de 1891 et de 1881, me persuade que les Saxons anglais sont en avance sur les autres. En 1891, les Allemands n'avaient la prédominance numérique que dans trois comtés de l'Ontario, Bruce-Est et les deux Waterloo; les Écossais saxonisants, bien qu'ils eussent des groupes importants dans presque toutes les divisions de la province, n'avaient l'avantage du nombre que dans quatre, Bruce-Ouest, Elgin-Ouest, Huron-Sud et Bruce-Nord. Il ne serait guère prudent de tirer une conclusion de l'examen d'un aussi petit nombre de cas. Les comtés anglais et irlandais nous fournissent une base plus large de comparaison.

Laissant de côté les cas douteux, nous comptons, en 1891, dans l'Ontario, 23 comtés à prédominance d'Anglais, et 28 comtés à prédominance d'Irlandais saxonisants. Or, des 23 comtés anglais, 10 renfermaient moins de 2 pour cent d'illettrés; 10 autres n'en renfermaient que de 2 à 3 pour cent; deux en renfermaient de 3 à 4 pour cent, et un seul, Simcoe-Est, en renfermait plus de 6 pour cent. Des 28 comtés à prédominance d'Irlandais saxonisants, 4 seulement figuraient dans la catégorie de 1 à 2 pour cent d'illettrés; 8 dans la catégorie de 2 à 3 pour cent; 12 figuraient entre 3 et 6; et 4, au-dessous de 6 pour cent. Les premiers comtés au tableau de l'instruction, les plus avancés, Perth-Sud, Elgin-Est, Peel, Halton, Welland, Ontario-Sud, sont à prédominance d'Anglo-Saxons.

Indépendamment du régime actuel du travail, le niveau général d'instruction des divers comtés varie donc suivant les origines des groupes de population, ou, si l'on veut, suivant la race. Mais qu'est-ce, exactement, que la race, et à quoi faut-il attribuer cette infériorité des Franco-Canadiens au point de vue de l'instruction élémentaire, vis-à-vis de leurs concurrents anglophones, et surtout, anglo-canadiens?

L'examen comparatif de la formation sociale des deux types va nous donner la réponse à cette question.

II. — LA FORMATION PARTICULARISTE PORTE LES ANGLO-CANADIENS A COMPTER SUR EUX-MÊMES, ET A S'ÉLEVER DANS LES ARTS USUELS.

La ville d'Ottawa, où s'est écoulée une partie de ma jeunesse, où je suis revenu vivre en ces dernières années, est sur la frontière de la province très anglaise d'Ontario et de la province très française de Québec, en un point du Canada où Anglais, Irlandais, Français, se coudoient, se partagent presque également le terrain. Or, de l'observation des nombreux Anglais que la lutte quotidienne pour l'existence met sans cesse sur mon chemin, il résulte clairement pour moi que la faculté la plus distinctive et la plus persistante chez eux, c'est la *confiance en soi-même*.

Au moment où j'écris, un petit Anglais, âgé de neuf ou dix ans, s'entraîne seul, sous ma fenêtre, à monter une bicyclette beaucoup trop grande pour lui. Bien que ses pieds ne puissent suivre la pédale dans toute sa circonvolution, il est arrivé à parcourir de courtes distances; mais les chutes sont fréquentes, et le petit homme est obligé de faire chaque fois de sérieux efforts pour se remettre en selle. Sa ténacité, sa patience et l'intelligence avec laquelle il profite des insuccès et des accidents survenus pour éviter les insuccès et les accidents possibles sont admirables. Après une demi-heure, il a fait de notables progrès, et passe en triomphateur dans la rue, tandis qu'un de ses petits compagnons, qui vient d'arriver, jaloux d'un pareil succès sur une grande bicyclette, se livre, sur la sienne, qui est plus basse, à toutes sortes de prouesses. Hier, c'étaient les trois enfants de mon voisin Macdonald, qui, avant de partir pour l'école, prenaient leur récréation. Une fillette de dix ans, montée sur la bicyclette de sa grande sœur, luttait de vitesse avec son frère un peu plus âgé ; et celui-ci, pour compenser l'inégalité de forces, portait un fardeau : sa toute petite sœur, âgée, celle-là, de cinq ou six ans au plus, se tenait bravement debout sur l'essieu de la roue de derrière, s'appuyant des mains sur les épaules de son frère.

La hardiesse, la confiance en soi-même, c'est bien, en effet, la faculté que l'Anglo-Canadien s'attache à développer le plus tôt chez ses enfants. Il y arrive, d'abord, en les gênant le moins possible, en supprimant toute contrainte inutile. Il y a quelques années, j'assistais, dans un travail de longue haleine, un Anglais occupant une haute position dans la magistrature. Le juge D..., pour plus de tranquillité, m'invita à venir faire le travail à son domicile. Dans la chambre où nous faisions les écritures, le plus jeune enfant du juge, un petit blondin de deux ou trois ans, très éveillé, faisait de temps à autre invasion. Il était amusant de voir avec quelle patience le juge D..., dont l'humeur générale n'était pas des plus charmantes, supportait les espièglerie de l'enfant, quels discours enjoués il lui tenait, et comment il se bornait à le reprendre doucement lorsque le bambin furetait par trop dans les paperasses, ou renversait l'encrier.

La longanimité de mon hôte n'était pas sans m'intriguer quelque peu. Il était père de cinq ou six grands enfants, et les aînés avaient été fort bien dressés à la manière anglaise. L'un d'eux se préparait pour le barreau et montrait déjà beaucoup de cet aplomb et de cette intelligence des affaires, gages de succès dans la pratique. L'autre faisait l'apprentissage de la mécanique dans les ateliers d'une grande compagnie de chemins de fer; et le père racontait avec orgueil comment ce brave garçon se levait de très grand matin et se livrait toute la journée à un travail pénible; comment, malgré sa jeunesse, il avait su gagner la confiance des chefs, et commandait déjà une équipe.

Le succès que le père obtenait avec ses aînés ne pouvait à mes yeux se concilier avec la méthode en apparence toute de laisser-faire, que je lui voyais suivre pour son petit blondin... L'éducation qu'il donnait à celui-ci me paraissait se rapprocher singulièrement de celle qui, chez nombre de Canadiens-Français, livre pour produits des enfants gâtés et peu débrouillards. C'est que jusque-là je n'avais aperçu que le côté négatif, passif, du système; nombre d'incidents m'en révélèrent bientôt le principe actif.

Les parents anglo-canadiens ne songent pas à réprimer incon-

sidérément chez leurs enfants l'exubérance native. Ils trouvent naturel que les jeunes enfants soient turbulents, incommodes; mais ils leur apprennent bien vite à n'être ni « braillards », ni douillets, et le simple reproche de *cry baby* (1), prononcé sans colère, coupe court à bien des cris.

Un peu plus âgé, l'enfant sera fort mal reçu de ses parents à dénoncer ses compagnons de jeu, à se plaindre de ce qu'ils l'ont maltraité. Il lui faudra se défendre lui-même, si on l'attaque, se montrer courageux, capable d'affronter un danger, de supporter la souffrance, en un mot, avoir du *pluck*. L'épithète de *liar*, menteur, est regardée comme la dernière injure. Lancée très rarement, elle est presque toujours, entre enfants, le signal de coups de poings.

Ainsi le correctif de cette liberté grande laissée aux petits Anglais, de cette absence de contrainte dans leur éducation, c'est le sentiment de personnalité qu'on leur inspire. On les habitue jeunes à ne pas se laisser surmonter par les contrariétés, les petites difficultés de leur existence, à agir par eux-mêmes; et non seulement à agir par eux-mêmes, mais à penser par eux-mêmes. On ne s'amuse pas à leur tenir un langage enfantin, déraisonnable, on ne se moque pas de leurs premières manifestations de volonté, de leurs précoces expressions d'opinion; on les engage, au contraire, à raisonner leur propre conduite.

Il n'y a pas très longtemps, je me trouvais chez un « farmer » de Russell, dans le voisinage d'Ottawa. M. Rothwell m'expliquait que son fils, âgé de treize ans, avait appris tout ce qu'on pouvait enseigner à l'école primaire voisine, et qu'il se préparait à l'envoyer pour quelque temps au « Collegiate Institute », dans la ville même. Mais, comme cet établissement se trouvait à une distance de cinq ou six milles de la maison, il avait été décidé que l'enfant s'y rendrait, et en reviendrait, tous les jours, à cheval. « Georgy », dit le père en ma présence, « comme je traversais la ville aujourd'hui, j'ai vu à l'étalage une fort belle selle mexicaine, semblable à celles dont on se sert pour les « broncos »

(1) « Bébé pleurnicheur ».

(chevaux à demi sauvages des prairies du Nord-Ouest); comme tu n'as pas encore l'habitude du cheval, j'ai pensé que ce genre de selle te conviendrait mieux. Qu'en penses-tu ? » Et Georgy de donner très posément les raisons pour lesquelles il n'aime pas la selle mexicaine, compliquée de pommeaux. La simple selle anglaise lui paraît préférable. Sa grande sœur, présente à notre conversation, se déclare du même avis, et le père est tout disposé à accéder au désir de son fils, qui est, après tout, le principal intéressé.

A ce régime, l'enfant prend vite l'habitude de s'affirmer. Il y y a deux ans, je visitais quelques-unes des principales exploitations agricoles de la partie anglaise de la province de Québec. Partout je fus frappé de l'assurance avec laquelle les enfants se présentaient à nous, de leur empressement à nous faire part de leurs aptitudes. L'un nous montrait son « pony », dont le soin lui était entièrement dévolu, et qu'il pouvait atteler sans l'aide de personne. Un autre était chargé du poulailler, avait soin d'un chevreuil captif, et ainsi de suite. Quand nous arrivâmes chez M. Smith, un « gentleman farmer » de Compton, ce fut un garçon d'une douzaine d'années, le fils du palefrenier en chef, qui se présenta pour nous faire visiter les écuries. Son père, nous dit-il, était absent, étant allé conduire à la foire de Sherbrooke, nombre des chevaux de son maître, mais lui-même nous ferait voir les animaux restés sur la terre. Enlevant prestement les couvertures de dessus des pur-sang anglais, il nous fit admirer leurs *fines quarters*, ainsi que les traits remarquables des chiens de race. Son père n'aurait pu faire mieux.

Lorsque son fils a atteint la pleine adolescence, vers les seize ans, le père de famille anglais le soumet à un nouveau procédé d'éducation, très effectif. Il lui fait sentir qu'il est temps de songer à faire quelque chose, à ne plus être à charge à ses parents. L'énergie, le *pluck*, développé chez l'enfant, prend alors une tournure pratique, et devient du *push*, de l'initiative. Et le procédé ne diffère pas sensiblement, qu'il s'agisse de familles sans fortune, ou de familles aisées ou riches.

Les fils des « gentlemen farmers » des Cantons de l'Est prennent

part, c'est le désir de leurs parents, à tous les travaux des champs. A Danville, dans le comté de Richmond, on m'a signalé un ancien marchand très à l'aise dont le fils est engagé à 12 dollars par semaine dans une fabrique de courroies du village, *to keep him out of mischief*, pour l'empêcher de mal tourner, me dit-on. Mon ami Albert de Lorimier me dit que, dans sa jeunesse, dans le comté de Châteaugay, c'était chose très ordinaire pour lui de voir les fils des meilleures familles anglaises de l'endroit, revenir le soir à la maison paternelle, tout noircis, couverts de suie, à la suite d'une journée passée à la forge ou à l'atelier.

La maison John Mc Dougall, de Montréal, est une des grandes entreprises canadiennes. Elle comprend l'exploitation de gisements de fer à Drummondville, dans la province de Québec, l'exploitation de mines de charbon à Springhill, dans la Nouvelle-Écosse, en outre d'une grande fonderie, d'une fabrique de bouilloires et d'une fabrique de roues de locomotives et de wagons à Montréal même. M. Edgar Mc Dougall, fils du fondateur et principal associé de cette maison, dirige aujourd'hui en personne les *Caledonian Iron Works:* après avoir suivi un cours de génie civil à l'école militaire de Kingston, il a fait lui-même un apprentissage manuel de trois années dans une grande fonderie des États-Unis; et cela, à une époque où son père était déjà parvenu à une très grande fortune. « J'étais là », me dit M. Mc Dougall fils, « comme simple apprenti, en vertu d'un contrat en bonne et due forme, obligé de me rendre à la fonderie de grand matin, en quittant l'ouvrage le soir en même temps que les 700 autres ouvriers de l'établissement. Pendant longtemps, on ne sut même pas qui j'étais. Du reste, ajoute-t-il, n'allez pas croire que mon cas soit exceptionnel : *All the young fellows around here have had a practical training*, c'est-à-dire dans le quartier où nous sommes (le centre industriel de Montréal) tous les jeunes gens ont eu un apprentissage manuel. Et il me cite le cas de M. Drummond, gérant de la *Canada Sugar Refining Company*, dont le fils a fait son apprentissage dans une *machine shop* de Peterborough (Ontario).

Nous saisissons ici sur le vif un des caractères les plus remar-

quables de cette éducation anglaise, qui développe la confiance en soi-même et le désir de s'élever, et les développe tout particulièrement dans le sens des arts usuels, agriculture, industrie, commerce.

Ce sentiment de dignité personnelle, ce désir de monter, répandus dans toutes les classes, se traduisent par le niveau généralement élevé de la vie chez les ouvriers anglais. Dans les villes canadiennes, les manœuvres et journaliers d'origine irlandaise habitent les logements les plus réduits, les quartiers les plus misérables et les moins salubres. Griffintown, leur château fort dans Montréal, est notoire à cet égard. Les quartiers ouvriers canadiens-français ont un aspect autrement respectable. Quant aux Anglais, ils n'occupent qu'en petite minorité les conditions ouvrières inférieures et n'ont pas, pour cette raison, de quartier ouvrier à eux. Du reste, ils recherchent de préférence les quartiers bourgeois, où leur respectabilité les fait bien venir (1).

La campagne anglo-canadienne nous présente également un type avancé de cultivateur, au courant à la fois des bonnes méthodes de culture et des habitudes de vie confortable. Faisons une rapide inspection de l'installation de Rothwell, simple « farmer », que j'ai présenté au lecteur il y quelques instants. Sa terre est située à trois ou quatre milles d'Ottawa, sur le chemin de Montréal. Les constructions qui se découvrent subitement à nous comme nous atteignons le sommet d'une montée, offrent un joli coup d'œil d'ensemble. Les granges-étables et les remises, construites en bois, mais reposant sur de solides fondations en pierre et mises en peinture, ont de vastes proportions et certaines prétentions à l'élégance. La maison est en pierre de taille, à deux étages, se dissimulant à demi derrière un rideau d'arbres, et entourée de pelouses, de bosquets, de massifs de fleurs à travers lesquels se décrit la courbe gracieuse d'une allée sablée. Sur la pelouse, au pied de la vérandah qui précède la

(1) Cette observation se trouve confirmée par les conclusions de l'étude très intéressante de M. H. B. Ames, publiée récemment, à Montréal, *The City Below the Hill*, pp. 68, 69.

maison, nous voyons les anneaux, les boules, les maillets d'un croquet; un hamac est tendu sous la feuillée.

Pénétrons dans l'habitation : à droite du passage d'entrée, s'ouvre une grande chambre dont l'extrémité antérieure sert de salle d'étude et de repos, de *sitting room* et renferme une bibliothèque bien fournie. L'arrière-partie sert de salle à manger et communique avec la cuisine construite en prolongement. Sur la gauche du passage d'entrée, est le salon : tapis, meubles rembourrés, piano. Les chambres à coucher sont à l'étage supérieur. Nous trouvons ici tous les caractères d'une bonne installation bourgeoise. Partout perce la préoccupation bien entendue, sans exagération, de tout ce qui contribue au confort et à l'embellissement.

L'exploitation est importante et conduite sur un pied d'affaires. Le principal revenu est fourni par les vaches, qui sont au nombre de 80, dont 50 à 55 sont traites chaque jour, et dont le lait est distribué tous les matins aux clients de la ville. Il y a, en outre, sur la ferme, 15 chevaux, dont 9 employés aux travaux ordinaires d'exploitation; une cinquantaine de poules et quelques porcs. La terre est cultivée entièrement en vue de l'alimentation du troupeau. Des 350 acres qui composent le domaine, 25 seulement sont restés en bois; 170 sont en pâturage; 80 à 100 sont en prairie; 40 sont en céréales, ou en cultures sarclées (maïs vert, navets), 3 ou 4 en cultures potagères, verger de 500 à 600 pommiers, etc. Même cela ne suffit pas, et Rothwell achète chaque année, au dehors, de fortes quantités de produits et fourrages supplémentaires : 40 tonnes (la tonne est de 2.000 livres) de foin; 20 tonnes de tourteaux de lin; 80 à 100 tonnes de son de froment.

Tout ici est calculé et raisonné. Voyez, par exemple, comme cette grande étable de plus de 100 pieds de longueur sur 40 de largeur, est bien disposée, en vue d'économiser la main-d'œuvre. Les vaches sont placées sur deux rangées se faisant face sur toute la longueur du bâtiment. Derrière chacune des rangées, le long du mur latéral, court une allée qui sert au nettoyage des stalles. Entre les deux rangées de stalles passe une troisième allée dans

laquelle circule, sur deux rails, un petit chariot servant à la distribution des rations. A une extrémité de cette allée centrale, est le silo; à l'autre, la cave à racines. A l'étage supérieur sont remisés les fourrages et les grains, dont on charge le chariot, à travers une ouverture pratiquée dans l'aire même de la grange, au-dessus de l'allée.

Un peu plus loin, Rothwell nous montre un petit bâtiment dont l'étage inférieur est une remise à voitures, et dont l'étage supérieur est un grand grenier. « Ce petit hangar », nous dit Rothwell, « m'a permis, ce printemps, de réaliser une économie de deux cents dollars sur mon dernier achat de son. Je l'ai acheté lorsqu'il ne se vendait que 14 dollars la tonne; aujourd'hui, j'aurais à le payer 19 à 20 dollars. »

Rothwell est fils de « farmer » et « farmer » lui-même. Il a été élevé à la campagne ; son exploitation, il la tient de son père. Grand gaillard bien découplé, il dirige habituellement ses hommes dans les travaux de la ferme, et met la main à la faucheuse. Mais il n'en est pas moins un « gentleman », sachant se présenter, renseigné sur le mouvement général du monde, causant avec aisance, et ne se privant d'aucun des plaisirs du « gentleman ». Il fait partie de deux clubs de chasseurs, dont l'un, le Saint-Hubert, est composé en partie de citadins.

Madame Rothwell est, de son côté, une « *farmer's vife* » active et entendue. La basse-cour est sous sa surveillance particulière; et elle applique à la conduite de cette partie de l'exploitation le même esprit de calcul, le même désir de perfection pratique, que son mari met dans l'industrie laitière et dans l'élevage de ses chevaux reproducteurs. De la Ferme expérimentale du Gouvernement près d'Ottawa, on s'adresse souvent à elle pour obtenir les œufs de ses *Plymouth-Rochs*, qui se vendent un dollar la douzaine pour les couvées. Mais Mme et Miss Rothwell sont aussi « des ladies », faisant fort bien les honneurs de leur maison, en relations avec d'excellentes familles de la ville et de la campagne, avec qui elles font des échanges de livres, de visites.

Et Rothwell n'est pas un type anormal, exceptionnel; il n'est

qu'un bon exemplaire de ces « farmers » supérieurs qu'on trouve sur tous les points de l'Ontario, faisant uniquement de la culture, mais la faisant en hommes d'affaires, c'est-à-dire le plus intensivement que les circonstances le permettent, parce qu'ils estiment que leurs épargnes sont mieux placées en améliorations foncières qu'à la banque ; prenant directement part à tous les travaux de la ferme, mais recourant aussi énergiquement à la main-d'œuvre salariée ; calculant toute leur affaire de près, mais ne se privant d'aucun des conforts de la vie, et ne se considérant comme les inférieurs de personne.

L'aptitude des Anglo-Canadiens à s'élever, à s'élever surtout par les arts usuels, nous apparaîtra plus manifestement encore, si nous observons ce qui se passe dans l'industrie et le commerce.

Lorsqu'on fait, par le menu, l'histoire de la grande exploitation forestière, on est surpris du nombre d'hommes qui, des rangs inférieurs des métiers manuels ou de la culture, se sont frayé un chemin jusqu'au sommet. J.-R. Booth, le *lumber king* d'Ottowa, est détenteur de centaines de mille acres de forêts de pins et propriétaire de grandes scieries : plusieurs fois millionnaire, il a construit deux voies ferrées, l'une reliant Ottawa à Montréal, l'autre reliant Ottawa à Parry-Sound. Il était, il y a quelque quarante-cinq ans, un simple manœuvre sans un sou vaillant. Alexander Gibson, *lumber king* du Nouveau-Brunswick, où il exploite cinq scieries, une grande filature de coton et un chemin de fer (le Canada Eastern), commença la vie comme simple bûcheron. Par sa seule énergie, il a franchi toutes les étapes, jusqu'à devenir le plus grand *employeur* de sa province. John Mc Dougall, auquel j'ai fait allusion précédemment, et qui, au moment de sa mort, il y a quelques années, était à la tête de trois ou quatre grandes entreprises industrielles donnant de l'emploi à près de 3.000 hommes, avait débuté apprenti dans une fonderie de Montréal.

H.-A. Massey, le grand fabricant d'instruments aratoires et le philanthrope de Toronto, décédé l'année dernière, avait commencé par être conducteur d'attelage dans les chantiers à bois,

puis *farmer*. Le richissime Sir Donald Smith, que la reine vient d'élever à la pairie sous le nom de Lord Strathcona and Mount-Royal, a été, pendant un temps, petit commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont il est aujourd'hui le président. Enfin Sir William Van Horne, président de la Compagnie des chemins de fer du Pacifique Canadien, racontait encore l'autre jour ses premières années comme télégraphiste. La généralité du phénomène lui donne surtout une grande signification.

Un autre trait remarquable de l'organisation sociale des Anglo-Canadiens, c'est le retour à la culture des enrichis de l'industrie, du commerce, et même des professions libérales.

Pour peu que l'on parcoure la campagne avoisinant Ottawa, on distingue un certain nombre de fermes, généralement plus vastes et mieux pourvues de bâtiments que l'exploitation du *farmer* ordinaire. Très souvent on vous dira que c'est la propriété d'un *lumber king*. Ici, c'est la ferme d'élevage sur laquelle Skead, au temps de sa prospérité, a dépensé trente mille dollars, seulement en constructions. Là, c'est une des fermes de Booth. Sur le chemin d'Aylmer, c'est la belle installation rurale de Moore; plus loin, c'est la ferme d'Eddy, le grand usinier et fabricant de Hull; et sur le Gâtineau, c'est la ferme des Wright, dont l'ancêtre fut l'initiateur de l'exploitation forestière dans cette partie du Canada. W.-C. Edwards, un autre patron forestier, propriétaire de scieries importantes à Ottawa même et à Rockland, vingt milles en aval sur la rivière, a deux belles fermes d'élevage, l'une sur la rive ontarienne, l'autre sur la rive québecoise de l'Ottawa.

Des faits de même nature se révèlent à l'observation sur les autres points de l'Ontario. Dans Bruce-Nord, Henry Cargill, — parti de rien, comme bien d'autres, et enrichi par le commerce du bois, — applique une partie de ses capitaux à la culture. Dans le voisinage de Toronto, un des fils de Massey, le fabricant d'instruments aratoires, est en train d'établir une laiterie modèle sur un grand pied. Sanford, riche marchand de Hamilton, dans l'Ontario, a, en plein Manitoba, une vaste propriété sur laquelle il a

fait des dépenses considérables en constructions rurales et travaux de drainage.

Dans l'été de 1895, j'eus la bonne fortune de passer une journée sur la terre de M. D.-M. Macpherson, à Bainsville, comté de Glengarry, et sur celle de M. Mc Bean, à Lancaster, campagne voisine. Macpherson tient sa propriété de son père; lui-même a passé sa jeunesse sur la ferme, qu'il a quittée pour faire du commerce et de l'industrie. A l'heure qu'il est, il dirige en personne l'exploitation de quelque soixante fromageries, et se trouve, de plus, engagé dans la fabrication et la vente de fournitures de laiterie. Mc Bean, son gendre, est le fils d'un marchand de grains de Montréal. Tous deux appliquent à la conduite de leur installation agricole, en même temps que d'assez forts capitaux, des procédés strictement d'affaires (*business*), qu'il serait fort instructif d'exposer ici en détail.

Même constatation dans la partie anglaise de la province de Québec. On ne peut passer par Sainte-Anne du Bout-de-l'Ille, sans remarquer près de la gare les belles constructions rurales de Robert Reford, de Montréal, représentant des lignes de steamers Thomson et Donaldson, qui élève ici des animaux de race. Cochrane, de Compton, était à ses débuts un pauvre garçon de ferme. Il quitta la campagne pour s'engager dans la fabrication des chaussures et y fit une petite fortune, qu'il s'empressa d'appliquer à la création d'une grande ferme d'élevage. L'importation d'Angleterre de reproducteurs de choix, qu'il fut un des premiers à entreprendre, lui réussit à merveille. Les élèves d'une seule vache, assure-t-on, lui rapportèrent plus de cent mille dollars. Aujourd'hui, à son exploitation de Hillhurst, qui couvre mille acres de terre arable, il faut ajouter un ranch à chevaux sur le versant oriental des Rocheuses, dans le Nord-Ouest canadien, dont les affaires se chiffrent annuellement dans les quarante mille dollars.

A quelques milles de Compton, nous observons une autre ferme modèle d'élevage et d'engraissement, couvrant environ 1.500 acres, pourvues de vastes bâtiments bien aménagés, où l'électricité et la vapeur sont largement mises à contribution pour

le service et l'éclairage. La porcherie seule renferme 400 têtes. Le propriétaire, Rufus Pope, de Cookshire, est en même temps engagé dans l'exploitation forestière, détenteur de « limits » (concessions boisées), directeur de scieries et d'usines à pulpe, et prend même une part active au développement des mines du Kootenay, dans la lointaine Colombie-Britannique.

A mon passage à Danville (comté de Richmond), en 1895, je visitai deux autres établissements agricoles typiques : celui des frères Cleveland, celui de Greenshields. L'établissement dont M. C.-C. Cleveland est le chef se compose de trois pièces : une tannerie, une fabrique de courroies, une terre 350 acres, dont 225 utilisées pour la culture. A la tannerie, 20 hommes sont employés ; 30 à la fabrique de courroies, et ces 50 hommes, à l'occasion, sont appelés à prêter main-forte aux engagés ordinaires de la ferme. Fils de *farmer*, Cleveland est entré jeune comme employé de la maison J.-L. Goodhue, fabricant de courroies, etc., dont il est devenu le principal associé. Et c'est après s'être frayé un chemin dans l'industrie, qu'il a repris l'exploitation de la terre paternelle, laquelle dépérissait aux mains d'un fermier, et qu'il l'a placée sur le haut pied de culture où on la trouve aujourd'hui.

Greenshields, comme Cleveland, est le fils d'un *farmer* de Danville. Comme Cleveland, il est sorti jeune de la culture; mais au lieu d'aborder comme lui la fabrication et le commerce, c'est du côté des professions libérales qu'il s'est dirigé. Le bureau d'avocat de Greenshields est un des plus achalandés de Montréal, et une large part des honoraires que lui assure sa profession, Greenshields les déverse sur l'ancien domaine paternel, dont il a fait l'acquisition, et qu'il a arrondi. Sa ferme, exploitée en régie, couvre près de mille acres, et l'on m'a assuré que, dans les sept années précédant l'été de ma visite, il y avait dépensé, en améliorations foncières et autres, 60.000 dollars. A l'époque de ma visite, Greenshields venait de s'associer à deux ou trois autres capitalistes pour l'exploitation, sur une grande échelle, de l'amiante, dans le voisinage même de Danville.

Du reste, l'éducation anglo-canadienne n'est pas seulement

remarquable à cause du nombre de sujets actifs, pratiques, capables, qu'elle fournit, en tous temps et sur tous les points, aux arts usuels. Un résultat non moins frappant de cette éducation, c'est que la plupart de ces hommes, en même temps qu'ils se sont entraînés aux affaires et qu'ils ont amassé de l'argent, ont, dans une mesure correspondante, cultivé leurs autres facultés. Leur éducation n'a pas versé tout d'un côté. Ils se sont réellement élevés dans la pleine acception du mot. C'est ce dont témoigne bien l'aisance avec laquelle les nouveaux enrichis adoptent la vie plus large, les mœurs plus policées, et jusqu'aux goûts artistiques des classes supérieures. C'est ce dont témoigne par-dessus tout l'emploi utile et généreux qu'ils font de leur argent, par les entreprises nouvelles qu'ils lancent, ou par les fondations de bien public dont ils dotent leur voisinage.

Et maintenant, qui ne voit l'effet de cette formation sociale sur le développement de l'instruction populaire! Les Anglo-Canadiens, à tous les degrés de l'échelle, sont dressés avec cette notion essentielle qu'il leur faut s'élever, s'élever par l'effort personnel, s'élever matériellement, intellectuellement, moralement. Tout, autour d'eux, leur dit que la pratique intense et entendue des arts usuels, agriculture, industrie, commerce, doit leur assurer non seulement la subsistance, mais la fortune et la considération. Dès lors, l'instruction, — au moins élémentaire, — se présente à eux tout d'abord comme un moyen indispensable d'action dans l'ordre matériel, puisque, sans elle, ils se verraient relégués aux degrés tout à fait inférieurs des occupations manuelles, sans espoir de jamais améliorer leur position. L'instruction se présente encore à eux comme un moyen d'élévation dans l'ordre purement intellectuel et moral. Chez eux, tout enfant sain de corps et d'esprit est tenu au moins de savoir lire, écrire et compter.

Mais avant d'entrer plus avant dans ces considérations, voyons ce qui se passe chez les Franco-Canadiens.

III. — LA FORMATION COMMUNAUTAIRE LIMITE, CHEZ LES FRANCO-CANADIENS, L'APTITUDE A S'ÉLEVER, ET LES RETIENT AUX DEGRÉS INFÉRIEURS DES ARTS USUELS.

Les familles canadiennes-françaises, au point de vue de l'éducation des enfants, se rattachent presque invariablement à l'un de deux types extrêmes. D'un côté sont les familles où, par suite de l'infériorité des parents, l'enfant ne reçoit, au foyer, aucune direction suivie; il est, selon l'humeur du moment, toléré, approuvé même dans sa mauvaise conduite, ou châtié sans raison suffisante et sans mesure; livré aux inclinations de sa nature, plus souvent mauvaise que bonne; abandonné aux hasards des influences du voisinage. D'un autre côté, sont les « bonnes » familles, où les parents s'appliquent, par des procédés plus ou moins autoritaires, à former des « enfants sages », à développer certaines vertus, certaines habitudes, particulièrement prisées : la dévotion, la docilité, les bonnes manières. Mais, si l'on excepte quelques milieux plus complètement pénétrés en ces dernières années par les idées anglaises, nulle part, chez les Franco-Canadiens, on ne se préoccupe beaucoup de développer la personnalité, l'initiative.

Il y a quelque vingt-cinq ans, j'avais à Ottawa, pour compagnons de jeu, des enfants de formation sociale très divergente : de petits Anglais et de petits Irlandais (ceux-ci déjà très modifiés par le contact des Anglo-Saxons); de petits Canadiens-Français ayant, eux aussi, adopté beaucoup des allures anglaises; enfin, d'autres petits Canadiens-Français tenus beaucoup plus que les premiers à l'écart de la population anglaise et ayant conservé beaucoup plus les mœurs françaises. Je partageais mes récréations entre le groupe anglicisant et le groupe « vieux-français ». Il était facile de faire la comparaison, et la supériorité du groupe anglicisant, pour la vigueur et l'initiative, était trop évidente pour que je n'en fusse pas frappé, même à cette époque.

Mes petits amis du groupe français, ne s'éloignaient guère de

la maison paternelle ou du quartier; l'œil de la maman les suivait jalousement; ils recherchaient de préférence les amusements tranquilles dans le jardin, sur la pelouse, ou les jeux d'intérieur. Et ces goûts étaient encore plus marqués chez les petits amis délicats et pomponnés qui parfois nous arrivaient de Montréal, frais sortis du plein milieu québecois. Mes compagnons du groupe anglais, au contraire, dédaignaient nos jeux paisibles, se livraient à des « sports » plus violents, organisaient des excursions au loin : bains à la rivière, parties de pêche ou de canotage, campements de plusieurs jours de durée dans les bois. Parmi ceux-ci, mon rôle était assez obscur; dès que je revenais au groupe français, j'étais facilement le chef, un hardi, un initiateur.

Vers l'âge de quatorze ans, j'allai terminer mes études au collège classique de Nicolet, un grand internat, au centre d'un des districts les plus traditionnellement canadiens-français de la province, et où pendant près de cinq années, j'eus pour confrères presque uniquement des fils de cultivateurs de la région. Mes nouveaux camarades étaient très différents de tous ceux que j'avais eus jusque-là. Ils avaient été formés dans un milieu sensiblement plus communautaire que celui d'où je sortais. Le premier trait qui me frappa chez eux fut l'importance qu'ils attachaient aux liens de parenté. A Ottawa, mes amis anglophones étaient parfois intrigués et amusés quelque peu des rapports de famille étroits, fréquents, qui se révélaient dans le groupe français; mais à Nicolet, c'était à moi d'être surpris du nombre de cousins, d'arrière-cousins et d'alliés que je me découvrais dans ce coin du monde.

L'éducation de ces collégiens de campagne évidemment avait été plus fruste, moins efféminée que celle des petits citadins français décrits plus haut; mais elle n'avait pas davantage été pénétrée de cet élément de vigueur, de confiance en soi-même, de cet esprit d'activité, d'initiative, observables chez les jeunes Anglais. Une expression caractéristique employée ici, comme dans d'autres milieux français, entre camarades, pour réprimer chez quelqu'un d'entre eux toute tentative de s'affirmer, de se faire valoir, c'était : « Ne fais donc pas l'homme ! » Je ne connais pas

d'équivalent à ce reproche dans le langage des écoliers anglais.

Le collège était bâti en pleine campagne, nous avions à notre disposition de spacieux terrains; les plus éclairés des prêtres qui dirigeaient l'institution, nous engageaient à l'occasion à prendre beaucoup d'exercice; et pourtant, les jeux, j'entends surtout les jeux athlétiques au grand air, étaient bien moins généralement en honneur que dans le milieu anglais que j'avais connu. Les élèves des classes avancées, particulièrement, désertaient presque tous le jeu de paume, ou le *base-ball* (un sport introduit par les Anglo-Américains comme son nom l'indique), ou encore en hiver, la patinoire, pour se livrer à d'interminables parties de cartes ou d'osselets, ou pour traîner le temps des récréations en de tranquilles promenades par rangs.

Je relevai encore dans ce milieu certains travers tout à fait nouveaux pour moi, certaines affections physico-morales très significatives du peu d'énergie des sujets. La faiblesse des caractères se traduisait par une sorte de respect humain qui empêchait les meilleures têtes, par crainte du ridicule, de s'élever contre le mauvais déportement des autres; qui portait même nombre d'élèves à simuler le vice pour se faire une notoriété chez leurs camarades. Une affection maladive très commune, mais peu dangereuse, était ce que nous appelions « les bleus », dépression nerveuse qui n'avait d'autre conséquence que de rendre l'élève un peu plus somnolent que d'habitude; ou peut-être de lui faire passer quelques jours à flâner à l'infirmerie. Une autre manie très répandue était celle de « se reposer ». L'élève subitement interrompait ses études sous prétexte de fatigue, quittait le collège, et s'en allait passer quelques semaines, ou quelques mois, absolument à ne rien faire, chez ses parents.

Et le plus grave, c'est que cette éducation faussée fait sentir ses effets longtemps après que la vie de collège est finie. La première pensée de la plupart des collégiens, une fois « entrés dans le monde », suivant l'expression en usage, c'est de « se reposer ». Les uns, aux crochets de parents aussi tendres que peu éclairés, passent leur vie à se reposer de cette manière, on ne sait trop de quel labeur. D'autres, forcés de se lancer dans

la vie active, sont hésitants, timides, redoutent le travail suivi, se défient d'eux-mêmes et comptent par-dessus tout sur les autres. « Le Canadien-Français », me disait l'autre jour M. Sulte, l'historien, qui connaît à fond ses compatriotes, « le Canadien-Français cherche quelqu'un qui l'aide. » — « Nous sommes ici trente ou quarante », me disait mélancoliquement un employé d'une grande administration publique à Montréal, « et il n'est peut-être pas un seul d'entre nous qui soit un homme parfaitement sain et vigoureux. »

Dans ce milieu, le quémandage, la mollesse physique et morale, le pessimisme s'étalent beaucoup plus fréquemment au jour que la fierté, le caractère et l'énergie. Il n'est pas étonnant qu'ici « se pousser » soit pris dans un sens défavorable, tandis que, pour l'Anglais, toujours désireux de se mettre à l'épreuve, *to try his strength*, il n'est pas de plus grand éloge que de dire de quelqu'un qu'il se remue, qu'il est un *pusher*.

Mais c'est en nous retournant vers les professions usuelles que nous pourrons nous rendre le plus vivement compte de la limitation en quelque sorte systématique de l'initiative individuelle chez les Franco-Canadiens. A la base de l'organisation sociale, nous trouvons un type bien caractérisé, l'Habitant. Dans les pages mêmes de cette Revue (1), j'ai fait la monographie de ce type observé à Saint-Justin, dans le comté de Maskinongé. Qu'on me permette d'en retracer ici les grandes lignes.

La famille Casaubon se compose de douze personnes : le père, la mère, deux vieilles tantes, sœurs du père, l'héritier, la bru et six autres enfants. L'activité de cette famille embrasse une grande variété de travaux, mais tous entrepris dans une mesure restreinte : culture mixte, vivrière, supplémentée d'industries domestiques. En 1886, l'exploitation couvrait 128 arpents, dont 35 en bois, et 93 en culture. De petits champs de un huitième à un quart d'arpent en superficie sont consacrés au jardin potager, au maïs, au tabac, au lin, à l'orge et au sarrasin; deux demi-arpents aux pommes de terre; 6 arpents au blé; 38 à l'avoine et

(1) La *Science sociale*, t. XVI, p. 296.

aux pois; 12 arpents sont en prairie, et 30 en pâturage Le troupeau, suivant les saisons, comprend de 10 à 13 bêtes à cornes, de 18 à 32 moutons, de 3 à 4 chevaux, de 4 à 10 cochons, de 24 à 36 poules.

De nombreuses industries accessoires se greffent sur ces travaux de culture. Pour les hommes, ce sont : la récolte et le transport du bois de chauffage ou de construction, la fabrication du sucre et du sirop d'érable, les travaux de charpenterie, de menuiserie, de charronnage, d'ébénisterie, de tonnellerie et de corderie. Pour les femmes : le tissage de la laine et du lin, le tricotage et la couture, la fabrication de chapeaux de paille, de balais, de brosses, de chandelles, de savon. La plupart de ces travaux ne font que pourvoir aux stricts besoins de la famille, et les produits en sont consommés ou utilisés au foyer même ; mais l'avoine, les élèves du troupeau, le lait porté à la fromagerie, le bois, les travaux de charpenterie et de tissage livrent, année courante, un faible excédent pour la vente.

Cette production agricole, toute modeste qu'elle est, donne encore une idée trop grande de l'effort personnel, de la part d'initiative de l'habitant. A la vérité, il y a deux éléments sur lesquels le chef de famille, pour se tirer d'affaire, compte beaucoup plus que sur lui-même : c'est, d'une part, le milieu physique, l'abondance et la productivité naturelle du sol ; c'est, d'autre part, le milieu social, l'assistance bénévole de ses proches.

L'assolement traditionnel du pays est caractéristique : deux années de céréales, suivies de deux années de jachère herbée. C'est dans les derniers trente ou quarante ans que l'habitant a appris à semer le trèfle et la fléole et à utiliser les fumiers de ferme. Avant cela, les pâturages et les prés devaient s'enherber au hasard du vent, et le sol recouvrer de lui-même sa fertilité. Encore aujourd'hui, les procédés de culture sont peu intensifs et routiniers. De même, dans l'élevage des animaux, aucune règle sûre ne guide cet homme; tout est affaire de *chance* ou de *malchance*. A Saint-Justin, et dans toute la région circonvoisine, les habitants ont leurs emblavures, leurs pâturages, leurs prés et leurs bois en trois tenants séparés par de grandes distances. Sur

le lopin de terre forte, ou franche, joignant leur habitation, sont les grains et les pâturages; mais chacun a, en outre, d'un côté sa réserve de bois sur la montagne, de l'autre sa parcelle de prairie sur la basse rive du fleuve Saint-Laurent, que fertilise chaque printemps la crue des eaux. Sans égard à la distance, aux frais de transport qu'il s'impose de la sorte, l'habitant va chercher le bois et le foin là où ils croissent et se maintiennent en quelque sorte spontanément (1).

La famille et le voisinage fournissent l'autre point d'appui. La besogne de tous les jours s'accomplit en famille; les femmes prennent part aux rudes travaux des champs, et les jeunes enfants mêmes sont mis à contribution. Pour les travaux exceptionnels dépassant les forces de la famille, celle-ci a recours aux voisins, qui, à simple charge de revanche, fournissent des coups de main et des corvées. Et ce n'est qu'à la dernière extrémité que l'on songe à requérir les services de salariés.

Le premier objet de ce travail en commun, c'est de subvenir directement aux besoins matériels immédiats du groupe : nourriture, vêtements, habitation. C'est, ensuite, de créer et de maintenir une « terre d'habitant », un « bien de famille ». Le père de Casaubon, en 1849, par donation entre vifs, lui transmit tout ce qu'il avait, le lopin de 41 arpents, sur le « rang » de l'Ormière, où se trouve érigée l'habitation. Depuis, Casaubon, par son travail, celui de sa femme et de ses enfants, a pu ajouter à son exploitation 80 arpents nouveaux, terre arable, bois, prairie. Or le domaine, ainsi arrondi, ne sera pas morcelé. A Charles, le second des fils, seront dévolus les cinq pièces de terre, les bâtiments, la plus grande partie du matériel d'exploitation.

Une fois la terre d'habitant créée, une fois l'existence du domaine plein assurée d'une façon permanente, la famille se préoccupe de subventionner ses émigrants, c'est-à-dire ceux de ses enfants qui vont s'établir hors du foyer. Chez Casaubon, c'est à peine si l'on est arrivé à constituer le domaine plein, à assurer la permanence du foyer aux mains de l'héritier; et il

(1) Cf. Demolins *Géographie sociale de la France*, la « Vallée ». V. La *Science sociale*, t. XXII, p. 457.

reste fort peu à donner aux autres enfants. Outre leurs hardes et linge de corps, ils recevront : les garçons, à leur majorité, un cheval, un harnais, une voiture de travail; les filles, le jour de leur mariage, un lit garni, un buffet, deux moutons et une vache.

Si nous entrons chez les Gagnon, dont le domaine principal est situé à quelques arpents de chez les Casaubon, sur le même « rang » de l'Ormière, nous verrons que les choses s'y passent un peu différemment. François Gagnon, il y a quelque quarante-cinq ou cinquante ans, commença avec soixante arpents de terre, quelques têtes de bétail, et une somme de quinze louis. Grâce à une vie toute de travail et de sobriété, la famille est devenue propriétaire de 300 arpents de terre, de nombreux bâtiments d'exploitation, d'un fort « roulant » (1) et de plusieurs mille dollars d'économie. Notablement plus riches que la plupart de leurs voisins, les Gagnon ne s'en distinguent pas sensiblement par le mode d'existence. C'est le même train de vie modeste, rustique. Seulement, une fois la permanence du foyer et du domaine paternels assurée, les émigrants de la famille sont beaucoup mieux pourvus que chez les Casaubon. Tous, — et ils sont au nombre de huit, — reçoivent des legs importants; plusieurs même, François, Hormisdas, Henri, Avila, Alfred, c'est-à-dire ceux qui ont travaillé le plus longtemps sur la terre paternelle, sont établis de toutes pièces, et reçoivent, suivant le cas de 2.000 à 2.500 dollars en terre, en argent ou en matériel d'exploitation. Dans le cas des Casaubon, c'étaient les enfants émigrés qu'on sacrifiait pour assurer la permanence du foyer ancien. Dans le cas des Gagnon, au contraire, c'est la communauté familiale devenue riche qui s'impose de lourds sacrifices pour assurer l'avenir de ses émigrants. Mais l'esprit communautaire, la préoccupation de s'appuyer les uns sur les autres, est manifeste dans un cas comme dans l'autre.

Et, fait significatif, à mesure que la communauté s'élève à l'aisance, la tendance à se grouper s'affirme de plus en plus.

(1) L'habitant désigne par ce mot l'ensemble de ces biens meubles, matériel d'exploitation et animaux domestiques.

En vertu du testament de Casaubon, les sœurs seules de l'héritier ont le droit de rester auprès de lui, au foyer paternel, tant qu'elles ne se marieront pas. Les garçons, eux, devront quitter la maison dès qu'ils seront en état de se pourvoir. Mais Gagnon, qui représente l'habitant pleinement arrivé, stipule que non seulement les sœurs de l'héritier, mais ceux de ses frères qui ne sont pas encore établis, continueront à faire partie de la communauté aussi longtemps qu'ils le désireront.

Les enfants qui s'établissent au dehors continuent, longtemps après leur départ du foyer, à jouir de la protection de la famille. Éprouvent-ils des revers, leur incapacité les retient-elle dans la pauvreté, ils sont assurés de trouver à la maison paternelle refuge et assistance. Sous ce rapport, les mœurs imposent à l'héritier des obligations beaucoup plus étendues souvent que celles qui sont consignées par le notaire. Parfois aussi, c'est le phénomène inverse qui se produit : les issus de familles rurales arrivés, dans le milieu urbain, à la fortune, ou simplement à l'aisance, exercent à leur tour une action tutélaire sur la communauté, ou sur les membres les moins capables, les plus imprévoyants de la communauté. Il n'est pas rare de rencontrer un avocat à clientèle payante, un employé public à bons appointements, qui subventionnent périodiquement quelque frère, ou cousin, engagé dans la culture.

De la même manière, de famille à famille, on s'appuie les uns sur les autres. Non seulement les coups de main et les corvées fournies par les voisins sont d'un sérieux appoint dans le travail de la ferme, mais le voisinage fait encore fonction d'assurance mutuelle contre l'incendie et pourvoit à l'assistance des pauvres (1).

La campagne canadienne-française se présente comme une simple juxtaposition de petites communautés agricoles s'appliquant chacune par elle seule, ou avec l'assistance bénévole des autres, à subvenir directement à tous les besoins, du reste circonscrits, de ceux qui les composent. Dans un pareil milieu, l'industrie

(1) La *Science sociale*, t. XVII, p. 328.

et le commerce ne trouvent guère sur place à se développer.

En 1886, des 229 familles ouvrières de Saint-Justin, 7 seulement étaient en dehors de la culture. A peine dans le village quelques artisans et quelques petits commerçants. Un Écossais, homme d'initiative, avait ouvert un magasin ; au bout de quelques années, il dut fermer boutique, et le curé me disait : « Quand Wilson m'a fait part de sa décision de nous quitter pour aller se fixer à Montréal, à mon regret, je n'ai pu que l'approuver : *il a de l'initiative et le talent des affaires, et il n'y avait pas d'avenir pour lui ici.* »

Le point où nous nous sommes placés pour l'observation du type est un de ceux où la formation traditionnelle franco-canadienne s'est le mieux conservée. Mais on peut dire que nulle part dans la province l'habitant ne s'est débarrassé complètement de cette formation communautaire. Partout, même dans les parties que la proximité des villes, ou le voisinage de groupes anglais, a fait évoluer vers la culture commerciale, le cultivateur français reste encore plus ou moins entaché de la tendance initiale à tirer directement du sol, avec l'assistance de ses proches, tout ce que la communauté consomme.

C'est ce qui explique pourquoi les Canadiens-Français ne colonisent guère que par groupes, dans la forêt et le long des cours d'eau. Ils n'ont pas, en effet, comme on le faisait observer récemment, fondé d'établissements agricoles de quelque importance en dehors de la zone forestière de l'Est du Canada. Malgré beaucoup d'efforts, on n'a pas encore réussi à leur faire prendre pied fermement dans l'Ouest canadien. C'est que l'habitant, transporté sur la plaine nue, peu arrosée, du lointain Manitoba, se trouve privé de ses deux principales ressources : les productions variées de la forêt, de la rivière, l'appui de sa famille et de son entourage. Par le fait de sa formation antérieure, confiné dans la culture vivrière, il ne peut s'adapter à la production presque exclusive, aléatoire, du froment, qui s'impose au Manitoba.

Il n'est pas davantage préparé à prendre la direction d'une exploitation un peu étendue. Il y a quelques années, je recevais

la visite de deux jeunes cultivateurs canadiens-français, qui avaient quitté leur paroisse natale, sur les bords du Saint-Laurent, pour venir s'établir sur les petits plateaux des « cantons de l'Est », dans l'intérieur. Je les conduisis sur les terres du voisinage. Ils admirèrent beaucoup une ferme de 200 acres, en bon état de culture, drainée en certains endroits au moyen de tuiles, pourvue de constructions fort bien aménagées, montrant un rendement de 80 tonnes de foin et de plus de 1.000 minots de grains, portant un nombreux troupeau, en un mot une installation de maître. Un Anglais l'offrait en vente pour 4.000 dollars. « Une terre comme celle-là », me dit un des jeunes gens, « se vendrait dans notre paroisse trois fois le prix qu'on nous en demande ici ». Celui qui me parlait ainsi tenait d'héritage quelques milliers de dollars; il aurait pu faire l'achat de cette propriété. Pourtant, il s'en retourna dans son pays sans rien conclure, et je vis bien ce qui l'empêchait d'agir : c'était un sentiment de malaise à la pensée de se trouver isolé des siens et d'avoir sur les bras une exploitation de cette importance à diriger.

Un produit significatif du milieu rural franco-canadien, c'est le rentier, qu'on trouve dans tous les villages, ancien cultivateur qui a renoncé à l'exploitation de sa terre pour venir vivre, près de l'église, de son petit revenu de quelque cents piastres, à ne rien faire.

Lorsque l'on fait porter ses observations du côté des rivages maritimes du golfe Saint-Laurent et de la côte atlantique, on voit que le type de l'habitant perd peu à peu de sa pureté, et finalement se trouve remplacé par le pêcheur à culture fragmentaire. Mais à l'intérieur, l'émigrant le plus caractéristique issu de la communauté rurale canadienne-française, c'est le « voyageur ». De même que l'habitant est le sédentaire, l'homme de la culture, le « voyageur » est le nomade, l'homme des industries primitives, vivant, comme le pêcheur, de la simple récolte, de productions spontanées. Le « voyageur », c'était, jusqu'à il y a trois quarts de siècle, le coureur des bois à la recherche des fourrures; c'est aujourd'hui l'homme des chantiers et de la « drave »; ou encore le « prospector » à la recherche de l'or ou de n'importe quoi, par-

courant et découvrant, ne se fixant nulle part. Cette sorte de Canadien-Français se rencontre un peu partout sur les terres neuves de l'Amérique, et même des autres parties du Monde.

Ce fils d'habitant, brusquement émancipé de la tutelle familiale et paroissiale, jeté dans la vie libre de la forêt ou de la plaine à la suite d'équipes toutes composées de jeunes gens, voué à une existence où la force brutale, l'adresse, le courage, jouent chaque jour un rôle important, ce fils d'habitant, dis-je, revêt certains caractères qui le différencient profondément de son progéniteur. L'habitant, produit de la culture vivrière, est presque toujours un doux, un timide, un faux modeste.

Demandez-lui : « Puis-je savoir votre nom, Monsieur? » Presque invariablement, il vous répondra : « Je suis un tel; mais je ne suis pas un monsieur (1). » Le « voyageur », lui, est plutôt fanfaron. Il a le verbe haut et jure à faire frémir. Il raconte avec éclat ses incroyables tours de force, et s'affirme en toute occasion. Mais il manque de la véritable confiance en soi-même, de ce particularisme sobre de paroles et qui se traduit surtout par la préoccupation de s'élever dans les arts usuels. Les plus avisés, les plus entreprenants des « voyageurs », finissent un jour par retourner à la culture et, dans le milieu rural, se reforment bientôt à l'image de l'habitant. Quant à ceux qui restent attachés à la simple récolte, l'agglomération des habitants et l'activité industrielle moderne les dépouillent rapidement du prestige et de la poésie de leur ancienne existence, pour en faire de simples manœuvres.

Chez les Canadiens-Français des villes, se recrutent en nombre les journaliers et les ouvriers de fabrique; ils fournissent à l'industrie beaucoup de petits partisans, et même des petits patrons; ils donnent aux transports les charretiers, les matelots, les pilotes, et aussi des armateurs dans la navigation fluviale. Ils donnent au commerce des commis et des boutiquiers de petite ou de moyenne importance. Ils encombrent les positions subor-

(1) Dans le langage populaire, à la ville, l'expression « faire l'habitant » signifie faire parade d'ignorance et de niaiserie. On voit en quelle estime le cultivateur est tenu dans les milieux urbains.

données, inférieures ou intermédiaires; mais jusqu'aujourd'hui ils n'ont atteint que très exceptionnellement les degrés tout à fait supérieurs de l'échelle (1).

En somme, l'éducation première et toute la série des influences qui émanent du milieu social à eux propre, ne poussent pas suffisamment les Canadiens-Français vers l'action personnelle, vers l'initiative, les habituent trop à compter sur les autres, trop peu à compter sur eux-mêmes. Une tradition fort enracinée, contre laquelle heureusement ils ont commencé à réagir, leur fait considérer l'agriculture, les métiers et le commerce comme de simples occupations vivrières, où l'on ne s'élève jamais bien haut. Sous l'influence de cette tradition, les individualités les plus capables à la campagne arrivent rarement à dépasser la condition du paysan à petite vie, à petits moyens, et à pratique routinière, tandis que la masse des autres rétrograde vers les travaux primitifs de la simple récolte, ou tombent au rang de journaliers, d'hommes de peine. L'aptitude au travail physique, à l'effort musculaire, est la plupart du temps suffisamment développée; ce qui manque, c'est le dressage intellectuel et moral : le calcul, la prévoyance, le désir de s'élever.

Et chez les Franco-Canadiens, par le fait de la tradition communautaire, non seulement la proportion de ceux qui s'engagent dans les occupations primitives et inférieures est très forte, mais encore l'influence déprimante de ces occupations y est beaucoup plus marquée que chez leurs concurrents anglophones. Ils sont, d'autre part, moins facilement et moins complètement entraînés, lorsque s'exerce à leurs côtés l'activité industrielle et commerciale. Les Anglais ne ressentent que faiblement l'action déprimante des métiers de simple récolte et de routine, parce qu'ils n'y sont que de passage et s'en servent comme de marchepied pour arriver à mieux. Les manouvriers canadiens-français, au contraire, se complaisent et s'éternisent dans le contentement de peu.

Pour ces traînards de l'évolution sociale, l'instruction a peu

(1) *La Science sociale*, t. XVIII, p. 429 et suiv.

d'attrait. Elle leur permettrait d'améliorer leur situation matérielle, mais ils peuvent vivre de si peu! elle leur permettrait de cultiver leur intelligence et leur moral, mais ils laissent volontiers ce soin à d'autres. Il y aura toujours quelqu'un dans la famille, ou chez le voisin, pour leur lire les nouvelles de temps à autre, ou leur servir de secrétaire bénévole.

Dans un prochain et dernier article, nous verrons comment la tradition communautaire affecte le développement de l'instruction populaire, en agissant, non plus directement sur le travailleur, mais sur la classe dirigeante, et nous serons en état de proposer certaines conclusions pratiques.

(*A suivre.*)

Léon Gérin.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA PLUS GRANDE MUNICIPALITÉ DU MONDE

LES ÉLECTIONS DE NEW-YORK

I. — LA MUNICIPALITÉ NEW-YORKAISE AVANT SA NOUVELLE CONSTITUTION.

On ne redoute pas les expériences hardies en Amérique. La ville de New-York et celle de Brooklyn, celle de Long-Island et les communes suburbaines qui entourent le port de New-York viennent de se fondre en une seule ville de plus de trois millions d'habitants. Londres seule l'emporte par le chiffre de sa population, mais la *Cité* ayant conservé jusqu'ici son administration séparée de celle des autres quartiers, New-York agrandi, *the Greater New-York*, pourra s'enorgueillir de constituer la plus grande municipalité du monde.

Peut-être la vanité de détenir un pareil *record* n'a-t-elle pas été étrangère à cette fusion, mais des motifs plus sérieux la réclamaient, et il ne semble pas que l'utilité de la mesure ait été contestée par les intéressés. Tout le monde sentait que tôt ou tard il faudrait en venir là et, le tempérament américain aidant, il était clair qu'une solution prompte serait préférée.

Restait à décider sur quelles bases serait établie l'administration de cette municipalité-monstre. Le problème offrait d'autant

plus de difficulté que la ville de New-York, alors que son territoire se trouvait étroitement limité à l'île de Manhattan, n'avait pas fourni un modèle de bon gouvernement dont il suffit de s'inspirer. Les scandales honteux qui avaient marqué la construction du *City Hall* étaient restés célèbres; on citait encore le nombre fantastique d'acres qu'auraient pu couvrir les tapis portés en compte, et la dilapidation des deniers publics n'était pas le seul ni le plus grave des désordres. La corruption des fonctionnaires municipaux affectait mille formes, quelques-unes particulièrement déshonorantes, car à la malhonnêteté proprement dite de la concussion, s'ajoutait parfois l'ignominie d'exploiter les vices d'une grande ville.

Et ce n'étaient pas là des faits accidentels. Grâce à la puissante machine de *Tammany* la rapine politicienne était constamment pourvue d'une organisation savante, habile, riche. A vrai dire, *Tammany* équivalait à un syndicat de politiciens pour le plus fructueux usage du pouvoir public au profit de ceux qui s'en emparent. Vraie caverne de voleurs, en somme, mais disposant de moyens perfectionnés très modernes et ayant le commandement de la police, tantôt mettant la légalité au service du brigandage administratif, tantôt violant la loi sans scrupules.

La domination de *Tammany* avait fréquemment soulevé l'indignation des citoyens honnêtes de New-York. A diverses reprises, des *comités de vigilance* spontanément organisés par eux avaient dénoncé au public la corruption des pouvoirs municipaux, provoqué d'utiles réactions et nettoyé pour quelque temps les écuries d'Augias; mais cet effort des honnêtes gens était resté à l'état d'effort isolé, spasmodique. Il se produisait sous le coup de quelque scandale retentissant, puis la *machine* politicienne reprenait, à la faveur de l'indifférence générale, son œuvre corruptrice, jusqu'à ce que l'excès du mal produisît de nouveau quelque mouvement d'opinion vengeur.

C'est précisément pendant une de ces courtes périodes d'assainissement que la constitution de la municipalité du *Greater New-York*, du New-York agrandi, fut décidée par la législature et l'État de New-York. La ville avait à sa tête, depuis le 1er janvier

1895, un homme parfaitement honorable, le maire Strong, nommé à cette charge par une coalition de tous les électeurs désireux d'échapper au joug de *Tammany*, et dont toute l'administration était inspirée d'un seul principe : séparer complètement les affaires municipales des affaires politiques ; gérer les intérêts de la ville en employant la méthode qui réussit dans la conduite d'une grande affaire industrielle ou commerciale (*on strict business principles*), c'est-à-dire en donnant à chaque fonctionnaire municipal des pouvoirs étendus et une responsabilité correspondante.

Le maire Strong représentait dans la municipalité new-yorkaise un courant d'idées analogue à celui qui avait porté M. Cleveland à la présidence de la République en 1892. Il était essentiellement indépendant. On se rappelle quelles colères le président Cleveland souleva dans son propre parti par son courageux refus de gouverner pour l'avantage exclusif de ce parti. Les démocrates ne pouvaient pas lui pardonner certaines nominations faites sans considération pour les attaches politiques de ceux qui en étaient l'objet, mais uniquement en raison de leur valeur personnelle. Cela leur paraissait le comble de la démence et de la mauvaise foi, la destruction de la discipline du parti, etc. Nous pouvons, hélas! juger par analogie ces sortes d'indignations! De là, la scission qui se produisit chez les démocrates, M. Hill tenant ferme pour les méthodes politiciennes du « partage des dépouilles », le président Cleveland, au contraire, défendant son droit d'employer les éléments les plus aptes à gouverner dans l'intérêt général.

La situation du maire Strong était d'ailleurs plus nette que celle du président Cleveland. Tandis que celui-ci, vainqueur dans une lutte essentiellement politique, était parvenu au pouvoir avec l'appui du parti démocrate, et se trouvait par suite lié vis-à-vis de lui dans une certaine mesure, M. Strong ne pouvait être réclamé ni par les républicains ni par les démocrates. Aux élections de 1894, il avait fait appel à tous les bons citoyens décidés à secouer le joug de *Tammany;* il avait été élu par l'*anti-Tammany ticket*, le bulletin contre *Tammany;* il était le candidat du comité des soixante-dix appelé aussi *Citizen's Union*,

l'Union des citoyens, une de ces organisations spontanées issues de la révolte vigoureuse des honnêtes gens. Il était donc indépendant par ses origines aussi bien que par son caractère. Enfin il soutenait que l'administration d'une municipalité, même très importante, n'avait rien à voir avec l'opinion de ses administrateurs ou de ses administrés sur les questions de politique générale, ce qui mettait parfaitement d'accord avec ses principes sa double indépendance de fait.

Au surplus, il a répondu à l'attente de ses électeurs. New-York a vu ses parcs augmenter en étendue, — ils couvrent aujourd'hui une superficie de 5.200 acres, soit 2.080 hectares. — De nouveaux bains publics gratuits, des écoles, ont été construits; le service des eaux s'est amélioré par l'adduction de sources nouvelles (1); enfin, chose incroyable pour quiconque a visité New-York avant ces trois dernières années, les rues sont balayées! Jusqu'alors on se bornait à quelques rares manifestations de bonne volonté destinées plutôt à tromper la vigilance des citoyens sur l'emploi des fonds votés à cet effet, qu'à produire une amélioration réelle dans l'état des trottoirs et des chaussées. Lorsque la neige tombait avec abondance, l'aspect des voies les plus fréquentées était celui d'un affreux et dangereux cloaque. En mars 1890, à la suite d'une sorte de tourmente de neige, il fallait se risquer dans un épais mélange boueux pour atteindre le tramway de Broadway, et les journaux New-Yorkais se bornaient à plaisanter le fonctionnaire chargé de l'enlèvement des neiges, qui, ayant épuisé son crédit à ne pas enlever celles de l'hiver, se trouvait tout à coup sans ressources en présence de cette besogne inattendue. Aujourd'hui, le *Street-clearing Department* est sérieusement organisé, et les résultats de cette réforme sont visibles.

On pense bien que ces avantages généraux n'étaient pas de nature à satisfaire les suppôts de *Tammany* habitués à trouver dans les finances publiques une source de profits personnels. L'administration du maire Strong ne désarma pas *Tammany*,

(1) Voir dans le *Gunton's Magazine* de novembre 1897, l'article du maire Strong : *Reform in municipal Government.*

elle l'exaspéra. Une propagande effrénée fut entreprise contre les honnêtes gens, que l'on accusait de détruire les cadres des partis politiques (*disintegrating*), et, grâce à une série de circonstances, parmi lesquelles la mort inattendue d'Henry Georges a été la plus notable, le candidat de *Tammany*, le juge van Wyck, vient de triompher aux élections de novembre 1897. Ainsi, la première magistrature de la municipalité la plus importante du monde entier se trouve dévolue au représentant d'une faction politicienne méprisable.

C'est là un événement assez important pour que l'on se rende compte des causes qui l'ont produit, mais, pour en comprendre la portée, il faut d'abord savoir quelle redoutable puissance est confiée par la nouvelle constitution municipale de New-York agrandi au chef de l'administration. Il y a là beaucoup plus qu'un poste honorifique ; il y a une fonction effective, et, le plus curieux, c'est que les ennemis les plus clairvoyants et les plus actifs de *Tammany* ont beaucoup fait pour fortifier l'autorité du maire. Il est à croire que la suite des événements leur donnera raison, mais le résultat premier n'en est pas moins une cruelle déception.

II. — LA NOUVELLE CONSTITUTION MUNICIPALE DE NEW-YORK.

Les réformateurs courageux qui avaient entrepris l'assainissement du gouvernement municipal de New-York, savaient par une longue et triste expérience que les garanties administratives ne sont pas une assurance suffisante contre le mauvais usage du pouvoir. Leur inefficacité en présence d'un personnel corrompu avait été démontrée par de nombreux et de saisissants exemples. Les mouvements de réaction honnête n'avaient pas, d'autre part, trouvé dans ces garanties une aide quelconque. Les réformateurs n'espéraient donc rien d'elles. Ils mettaient toute leur confiance dans l'autorité d'un honnête homme, contrôlée directement par l'électeur grâce aux responsabilités directes, entières et apparentes, que cette autorité comportait naturellement.

C'est d'ailleurs là la conception anglo-saxonne du pouvoir dans toute sa pureté. Pas ou le moins possible de partage de responsabilités. Une organisation peu compliquée, pas toujours très logique, mais pratique, permettant au fonctionnaire d'agir librement et de donner sa mesure, permettant au citoyen de juger aisément les actes de ce fonctionnaire. Avec ce système, les erreurs sont graves : un homme investi d'une autorité complète sur tel ou tel service public peut le désorganiser à fond, violer, méconnaître, ou laisser en souffrance les intérêts dont il se trouve chargé, s'il est malhonnête ou incapable ; mais les erreurs sont plus facilement réparables; on n'a pas rencontré l'homme qu'il fallait, du moins s'en est-on aperçu de suite, on en cherchera un autre; on finira par le trouver. De là l'expression anglaise : *The right man in the right place.* Trouver l'homme, non pas l'homme providentiel et universel, le « Sauveur » qui prend en bloc et à forfait l'entreprise de la prospérité générale, mais le chef intelligent, probe et énergique, capable de bien mener son service : le bon chef de la police, le bon chef de la voirie, etc.

Cette manière de faire est entièrement fondée, à vrai dire, sur la valeur de l'homme. Elle a le mérite rare d'écarter la médiocrité, celui non moins remarquable de permettre l'action prompte, libre, efficace. Par là, elle reste chère aux hommes d'éducation anglo-saxonne.

Mais aux États-Unis, à New-York en particulier, les influences anglo-saxonnes ne règnent pas sans partage. Elles restent prépondérantes dans la vie industrielle et commerciale; elles ont moins de force dans la vie politique, que l'élite de la population a une tendance marquée à déserter, qu'elle abandonne le plus souvent comme un champ stérile, ou tout au moins négligeable. Les Irlandais remuants, agités, souvent brillants, volontiers orateurs, exploitent ce champ laissé de côté et s'y rendent maîtres. Leur situation à *Tammany* est dominante. Joints aux politiciens de profession désireux de pêcher en eau trouble et aux émigrants européens de toute provenance habitués aux contrôles administratifs du Vieux Continent, ils croient au partage des responsa-

bilités dont nos constitutions sont coutumières, ils ont une conception bureaucratique de l'administration.

La nouvelle charte municipale de New-York agrandi, *The Charter for the Greater New-York*, porte la trace de cette double influence. Certains de ses articles sont visiblement inspirés par l'idée de donner aux chefs de service, ou au maire, une grande liberté d'action et une lourde responsabilité. D'autres, au contraire, cherchent à prévenir les abus, en exigeant le concours de plusieurs fonctionnaires pour une même décision. L'œuvre est essentiellement bâtarde.

Sans l'analyser dans ses détails, on peut aisément saisir en elle ce double caractère. La Commission chargée de préparer la charte a cru devoir ajouter au rapport d'ensemble qu'elle adressait à la législature de l'État de New-York, deux rapports supplémentaires émanant l'un de la minorité, l'autre de la majorité (1). Leur lecture est des plus curieuses, parce qu'elle marque avec précision les points sur lesquels a éclaté le conflit entre les deux tendances que je viens de signaler.

Le premier de ces rapports, celui de la minorité, est signé de deux noms seulement, mais de deux noms connus, William L. Strong, le maire réformateur de New-York alors en fonctions, et Seth Low, président de l'Université de Columbia, qui devait être le candidat de la *Citizen's Union* aux élections dernières. C'est assez dire que nous allons trouver dans ce rapport l'expression de vues inspirées par la conception purement anglo-saxone, par celle qui met sa confiance dans les hommes, non dans les systèmes.

Leurs réserves portent sur trois points. Ils déclarent avoir voté pour l'ensemble de la charte, mais être en désaccord avec leurs collègues sur l'organisation de l'assemblée municipale, sur la direction de la police et sur l'étendue des pouvoirs du maire. Cela demande quelques explications.

Le chapitre II de la charte, qui traite du Pouvoir législatif,

(1) On sait que c'est là une habitude très répandue aux États-Unis comme en Angleterre. Rarement les discussions d'une commission aboutissent à un seul rapport. Le plus souvent, la minorité tient à rendre publique sa manière de voir.

débute par l'article suivant (sect. 17) : « Le Pouvoir législatif de la ville de New-York résidera dans deux Chambres désignées respectivement sous le nom de *Council of aldermen* et *Board of aldermen*, et dont l'ensemble constituera l'assemblée municipale de la cité de New-York. »

A cette double Chambre, MM. Strong et Seth Low préfèrent une Chambre unique et ils donnent leurs raisons. Raison tirée de l'expérience, d'abord : cela a été essayé et n'a pas réussi ; nous avons eu deux Chambres dans la municipalité de New-York et nous sommes revenus ensuite à une seule, n'ayant pas trouvé le système assez efficace (*so valuable*) pour le conserver. Raison tirée de la nature même du problème à résoudre, ensuite : c'est par une fausse analogie que l'on conclut de la pratique générale d'une double Chambre dans le gouvernement des États et de l'Union à son avantage dans les municipalités, même dans une très grande municipalité. « La législature d'une cité n'a pas à s'occuper, en général, de questions politiques, mais seulement d'un nombre limité de sujets précis (*with a limited number of specified subjects*)... « Cela ne veut pas dire que le gouvernement d'une cité se borne à l'administration de ses intérêts (*is all business*); mais cependant, suivant nous, il participe bien plus de l'administration que du gouvernement au sens large de ce mot (*it is much more business than it is government in the larger sense*).

Les deux membres de la minorité esquissent à ce propos un exposé de principes sur l'organisation municipale. Une municipalité a deux rôles à remplir, disent-ils en substance : elle est une émanation de l'État pour ce qui concerne la police, les écoles, l'hygiène et, d'une façon générale, pour la protection de la vie et de la propriété des citoyens. En ce qui concerne les intérêts des citoyens (il s'agit évidemment des intérêts *communs*), par exemple la voirie, le service des eaux, elle est l'émanation directe des électeurs de la ville. Pour la première catégorie de questions, la municipalité décide les voies et moyens par lesquels seront assurés des services dont la nécessité est affirmée et l'existence imposée par les lois générales de l'État, police, instruction pu-

blique, salubrité; elle est un agent d'exécution, elle ne discute pas de principes, elle n'a pas à faire de politique. Pour la seconde catégorie, elle agit souverainement, mais ce sont des *affaires*, des intérêts purement matériels qui sont en question, donc pas de politique non plus; donc aucune analogie entre le gouvernement d'un État et celui d'une ville; donc aucune raison d'avoir deux Chambres dans une assemblée municipale parce que la législature d'un État en comporte deux.

A cet exposé, le rapport de la majorité répond simplement ceci : « Aucune conception n'est plus erronée que celle qui considère le gouvernement d'une grande communauté comme simplement ou principalement (*simply or chiefly*), le gouvernement des intérêts pécuniaires d'une société d'affaires (*of a business corporation*) »; puis, après avoir ainsi très faiblement, par une pure affirmation, établi l'analogie sur laquelle repose tout son système, il cite fort inutilement l'opinion du chancelier Kent et de M. Madison sur l'avantage d'une double Chambre... dans la législature des États.

Il ajoute, il est vrai, que l'existence de ces deux corps délibérants constituera une barrière de plus contre les projets nuisibles (*bad schemes*), contre la législation inconsidérée ou précipitée. MM. Strong et Seth Low reconnaissent de leur côté que ce sera, en effet, un retard apporté à toutes les décisions, — bonnes ou mauvaises, urgentes ou non; — que l'Assemblée deviendra ainsi un rouage lent, mais qu'on ne sera pas mieux garanti contre une législation abusive. « Nous croyons, écrivent-ils, que l'unité de responsabilité évitera les abus plus efficacement (*is likely to avert mischief more successfully*) que le partage du pouvoir entre deux Chambres. »

Sur l'organisation de la police, le conflit éclate d'une manière plus marquée encore et plus simple. Le plan de la minorité consiste à charger un homme de la direction générale de la police; la majorité, au contraire, tient à avoir à la tête de ce service une collectivité de quatre fonctionnaires.

La minorité et la majorité se trouvent absolument d'accord sur le but à atteindre et veulent établir un service de police *non-*

partisan, qui fasse régner l'ordre pour tout le monde et réprime les désordres de tout le monde; mais ils diffèrent complètement sur le moyen à employer, et toujours par l'effet de la même divergence générale de points de vue. La minorité pense qu'un chef unique, responsable devant l'opinion, sera maintenu dans l'impartialité par sa responsabilité même; elle estime également que les inconvénients d'un chef de police partial seraient assez graves pour éclairer et diriger le choix du maire, — également responsable devant l'opinion, — qui le désigne. La majorité, elle, veut établir une impartialité en quelque sorte automatique, une impartialité qui ne tiendra pas au caractère des hommes, mais à l'équilibre matériel produit par des forces de même direction et de sens contraire : deux des membres du *Board* du conseil de police tireront dans le sens démocrate; deux autres dans le sens républicain; et le *Board*, ne pouvant pas être écartelé, sera impartial... et inerte par-dessus le marché.

Cela n'est pas de la fantaisie. En termes plus appropriés à la gravité du style législatif, le *Charter* dit la même chose (chapitre VIII, sect. 270) : « L'autorité supérieure (*the head*) du département de la police s'appelera le *Police Board*. Ce *Board* sera composé de quatre personnes appelées *Police Commissioners* de la ville de New-York. Ils seront nommés par le maire. Pas plus de deux d'entre eux n'appartiendront, au moment de leur nomination, au même parti politique, ou n'auront la même opinion politique sur les affaires de l'État ou de l'Union. »

Voilà bien la garantie administrative dans toute sa beauté. A supposer que les quatre « *Commissioners* » restent fermes dans leurs convictions respectives, la police ne pourra jamais agir là où un intérêt politique se trouvera, si peu que ce soit, engagé. Mais on peut prévoir que l'un d'entre eux se laissera gagner au parti contraire, après le moment de sa nomination, ce qui rendra la situation *parfaitement légale* et l'intervention du *Board* plus efficace. Seulement, dans cette hypothèse, le *Board* deviendra furieusement *partisan*, et le vœu de la loi sera méconnu, comme disent les professeurs de droit. On aboutit donc à ce dilemme pour la répression des désordres touchant à la politique :

Ou bien aucune action de la part de la police, c'est-à-dire l'anarchie ; ou bien une action inspirée par la passion politique, c'est-à-dire la tyrannie. Ajoutez que cette tyrannie sera collective, par conséquent irresponsable.

Le danger est d'autant plus grand que la majorité de la commission, — suivie par la majorité de la législature, — étant persuadée que l'impartialité de la police se trouvait suffisamment assurée par son ingénieuse combinaison, n'a pas hésité à lui donner des pouvoirs étendus. Elle a placé sous son contrôle un bureau des élections (1), chargé de la surveillance des opérations électorales, fonction particulièrement importante dans un pays où la magistrature elle-même est issue du suffrage populaire.

La minorité était d'un autre avis. Tout en donnant au chef unique qu'elle voulait mettre à la tête de la police une autorité complète sur son département, elle désirait restreindre ce département au minimum nécessaire d'attributions. Elle se montrait d'ailleurs fidèle en cela au principe non écrit, mais essentiel, du droit public anglo-saxon : laisser à l'autorité son plein jeu et l'entière responsabilité de ses actes, mais limiter strictement les objets ou les territoires sur lesquels elle porte.

Il y avait d'ailleurs un précédent qui lui traçait la voie à suivre. Depuis vingt-cinq ans, la ville de Brooklyn avait un *Board* indépendant de la surveillance des élections. Ce service était détaché de celui de la police et fonctionnait d'une façon satisfaisante. MM. Strong et Seth Low proposaient d'étendre à New-York agrandi le système qui avait réussi à l'une de ses parties. De cette manière, la principale objection faite contre un chef unique de la police perdait sa force. Ce chef unique n'aurait pas à se défendre contre ses secrètes et intimes préférences pour tenir la balance égale entre les partis dans la surveillance des opérations électorales; il n'aurait pas à s'en occuper. Et la diminution des attributions de la police répondrait, en plus, au sentiment des concitoyens honnêtes ré-

(1) V. le texte de la Charte, chap. VIII, sec. 358 à 371.

voltés par les révélations récentes de la commission d'enquête présidée par le sénateur Lexow. Cela rentrait encore dans le programme d'assainissement moral que la *Citizen's Union* s'était tracé.

Enfin, le désaccord s'était produit dans la commission sur un troisième point, celui de l'autorité du maire par rapport au choix de ses auxiliaires.

La Charte donne au maire le pouvoir de nommer non seulement les employés de ses bureaux, mais tous les chefs de service non désignés par l'élection. C'est lui qui choisit notamment les membres du *Police Board,* le *chamberlain* ou trésorier de la ville, le président du bureau des travaux publics, les *commissionners* du service des eaux, de la voirie, des égouts, des édifices publics et de l'éclairage, des parcs, des docks, des incendies, de la salubrité, de l'assistance publique, les membres des *school boards* chargés de l'instruction publique, etc. Son autorité est considérable, on le voit, et son choix a besoin d'être éclairé.

Pour lui laisser la facilité de réparer les erreurs de jugement qu'il pourrait commettre dans ces différentes désignations, la Charte lui confère le pouvoir de révoquer *ad nutum* et de remplacer à son gré tous les fonctionnaires à sa nomination pendant les six premiers mois de l'exercice de son mandat. Ainsi, du 1er janvier 1898, époque de son entrée en fonctions, jusqu'au 1er juillet de la même année, le juge Van Wyck, élu maire du *Greater New-York* ces jours derniers, pourra sans aucune justification, sans avoir à en rendre compte à personne, placer à la tête des nombreux départements de sa municipalité, déplacer et remplacer qui il voudra. Après cette période de six mois, pendant laquelle il aura dû apprendre à juger ses auxiliaires, il ne pourra plus les rendre à la vie privée sans invoquer des motifs précis (*charges*); il devra les mettre à même de se défendre, et demander l'avis du Gouverneur de l'État pour prononcer leur révocation (1).

(1) *The Charter for the Greater New-York*, chap. IV, sect. 95.

En d'autres termes, son pouvoir sera limité par des garanties administratives. MM. Strong et Seth Low soutiennent que ces garanties ne garantissent pas ceux qui en sont l'objet, mais qu'elles entravent la liberté d'action et la responsabilité du maire. « Le pouvoir de faire des nominations sur une si grande échelle et pour des fonctions aussi importantes devrait être contrebalancé par une responsabilité correspondante. Si un maire sait qu'à tout moment il est responsable de la conduite du premier venu de ses auxiliaires parce qu'à tout moment il peut le révoquer si son service ne satisfait pas le public (*if he fails to give satisfaction to the public* (1), ce maire sera vraisemblablement plus soigneux dans ses choix que si, après six mois de charge, il échappe aux conséquences de ses erreurs d'appréciation. En plus, la responsabilité des chefs de service vis-à-vis du maire est le principal élément d'unité dans l'administration d'une ville, et celui qui la rend efficace. »

Dans un article publié au mois de novembre dernier (2), M. Strong, sans rouvrir la discussion close par le vote de la Charte, s'exprime ainsi sur la question des pouvoirs du maire : « Si le maire d'une grande ville comme New-York doit être tenu responsable de quelque chose, il faut qu'il soit libre quant au choix de ses auxiliaires, surtout des principaux chefs de service. Ne pas voir cela, c'est être estropié (*is to be crippled*); c'est aussi détruire la vraie base de la responsabilité des fonctionnaires publics. »

J'ai insisté longuement sur ce curieux plaidoyer pour montrer comment, dans la démocratie américaine, le goût très vif de la liberté n'entraîne pas le moins du monde la destruction de l'autorité. La liberté a son domaine, l'autorité a le sien; l'autorité

(1) Cette préoccupation de satisfaire le public n'apparaît guère dans nos administrations du Vieux Continent. On doit satisfaire *ses chefs* quand on est fonctionnaire, gagner *leur* bienveillance, s'assurer *leur* estime. Un employé qui demanderait de l'avancement en faisant valoir qu'il a satisfait le *public* qui se presse à son guichet s'exposerait à perdre la « bienveillance de ses chefs » et se ferait moquer de lui, en plus.

(2) V. *Gunton's Magazine :* Reform. in municipal government, by Hon. W. L. Strong, Mayor of New-York, november 1897.

s'exerce sur des objets précis et dans des conditions déterminées étroitement; en plus, elle est d'origine populaire, mais on la veut armée.

Si elle n'étouffe pas la liberté, c'est qu'elle est constamment sous le contrôle de l'opinion publique qui la maintient rigoureusement dans son domaine. Je ne me dissimule pas qu'en écrivant cela je risque de faire sourire plus d'un lecteur français : « Le contrôle de l'opinion publique?... Pourquoi pas aussi la vindicte publique? » Sans doute, chez nous ce contrôle est encore fort insuffisant, mais cela ne signifie pas qu'il en soit partout ainsi, ni même qu'il en soit nécessairement ainsi chez nous. Il faut à l'opinion publique, comme au reste, une *éducation*. Nous ne l'avons jamais sincèrement tentée, et notre organisation politique et administrative semble imaginée tout exprès pour la rendre difficile. Pour que le public comprenne et juge, il ne suffit pas, en effet, de le laisser discuter à plaisir les actes des fonctionnaires; il faut qu'il sache à qui s'en prendre des fautes qu'il relève; il faut que les responsabilités soient apparentes et qu'au lieu de porter sur une collectivité, elles portent sur une personne. Alors l'électeur se rend compte de la façon dont il est gouverné et la contrôle. Alors, il devient un citoyen.

Aux États-Unis, moins qu'en Angleterre, mais beaucoup plus que dans l'Europe continentale, cette éducation de l'opinion publique a été entreprise et se poursuit. Là, en effet, on s'est surtout inspiré du principe que MM. Strong et Seth Low énoncent à la fin de leur rapport : « Établir les responsabilités d'une manière si claire qu'il n'y ait pas moyen d'y échapper ». Et l'électeur, qui suit les actes de la vie publique grâce à une presse très informée, apprend son métier de citoyen en lisant son journal. C'est pourquoi on rencontre couramment des ouvriers anglais et américains capables de causer des affaires de leurs pays d'une façon compétente et raisonnée. Tous ceux que j'ai eu l'occasion d'approcher personnellement ont l'habitude de lire quotidiennement au moins un journal. Peut-être mon lecteur français va-t-il sourire encore, mais on sait que les journaux de langue anglaise sont une pâture sérieuse.

Tout serait donc pour le mieux si l'éducation de l'opinion publique était poussée assez loin à New-York actuellement pour contrebalancer les pouvoirs énormes laissés au chef de la municipalité. Sans prendre parti dans la politique américaine, on peut dire que le résultat des dernières élections municipales, en portant au pouvoir les candidats de *Tammany*, a démontré l'insuffisance de cette éducation.

Et il est profondément regrettable que les vues de la minorité de la commission n'aient pas prévalu, parce que, malgré le danger momentané de confier une autorité encore plus forte à des politiciens sans scrupules, du moins il y aurait eu un profit durable pour l'éducation des citoyens. Ils auraient « appris leur leçon » et vu clairement la folie de confier les intérêts d'une grande ville à des hommes de parti. Avec la constitution municipale qui a été votée, ils s'en apercevront moins facilement. Les abus du département de la police, notamment, n'auront pas d'auteur responsable, et le maire trouvera de faciles excuses pour l'indignité et l'incapacité de ses auxiliaires, pour peu qu'on mette plus de six mois à les découvrir et à les signaler.

D'autre part, comme l'œuvre législative de la Charte est essentiellement bâtarde, comme les garanties administratives ne sont que partielles, l'autorité laissée aux mains du maire est encore considérable. Quel que soit donc le profit futur que l'éducation civique tirera des événements, on peut dire que New-York agrandi va courir pendant quatre ans une aventure dangereuse.

Comment le choix des électeurs ne s'est-il pas dirigé de manière à éviter ce danger; quelles circonstances ont favorisé le triomphe de *Tammany*, c'est ce qu'il nous reste à raconter en peu de mots.

III. — LES ÉLECTIONS DU DEUX NOVEMBRE.

Dans un discours récent prononcé à Glasgow, M. Chamberlain, comparant le développement progressif et justement célèbre de cette municipalité, avec la crise que va faire subir à New-York

le nouveau triomphe de *Tammany*, attribuait cette différence de résultats, non pas tant au fait de l'intrusion de la politique dans les élections municipales américaines, qu'au mode de nomination défectueux des fonctionnaires municipaux (1).

Trois conditions sont nécessaires, dit-il, pour avoir de bons fonctionnaires : 1° qu'ils soient inamovibles; 2° qu'on les choisisse sans égard à leur couleur politique; 3° qu'on les paye ce qu'ils valent (*at the market prices*).

Il est certain que le fait de changer tout le personnel administratif à chaque élection conduit très facilement au système du *partage des dépouilles* entre les vainqueurs. Sans doute, les citoyens honnêtes et non-politiciens font quelques infractions à cette coutume, quand par hasard ils triomphent, mais nous avons vu M. Strong réclamer comme une des attributions essentielles du maire le droit de nommer et de révoquer à son gré les fonctionnaires municipaux. Il ajoute, il est vrai, que cela est utile surtout pour les chefs de service, mais, en fait, la constitution qu'il prônait ne faisait aucune distinction à cet égard entre eux et leurs subordonnés.

Là est évidemment son danger. La ville de New-York emploie à différents titres 33.000 personnes (2). Cela suppose 33.000 électeurs intéressés dans la lutte pour ne pas perdre leur place, et au moins deux fois autant d'électeurs intéressés de la même manière, mais en sens contraire, pour obtenir ces 33.000 places, soit cent mille électeurs qui « luttent pour la vie ».

Ajoutez les politiciens de profession, qui voient dans le triomphe de leur parti aux élections municipales de New-York un gage de succès dans la législature ou le fonctionnarisme de l'État, dans la législature ou le fonctionnarisme de l'Union fédérale. On sait en effet, que New-York, par le chiffre de sa population, par les grosses influences qui y règnent, a toujours tenu une grande place dans la direction des affaires politiques de l'Union. Ces politiciens luttent aussi « pour la vie ».

Et, en face de ce groupe compact, actif, prêt à tout risquer,

(1) V. le texte de ce discours dans le *Daily Telegraph* du 9 novembre 1897.
(2) V. le *Monde économique*, 20 novembre 1897.

parce que les élections sont son affaire, — au sens commercial du mot, — sa *business*, vous avez le groupe plus nombreux sans doute, mais sans organisation, sans entrain, des citoyens honnêtes dont la *business* est ailleurs que dans la politique. Sous le coup de fouet d'un danger imminent, ils agissent, mais à la façon d' « amateurs enthousiastes », comme les appelle M. Chamberlain.

Enfin, en plus de ces groupes dirigeants, il y a celui des électeurs indifférents ou simplement indisciplinés, de ceux sur lesquels on peut agir. Et les vieilles troupes de *Tammany*, aguerries, sans scrupules, agissent sur eux plus habilement que les soldats d'occasion de la *Citizen's Union*.

Aux élections dernières, ceux-ci étaient conduits par M. Seth Low, que nous avons vu se ranger, dans la commission du *Greater New-York*, du côté de la minorité avec M. Strong. M. Seth Low est président de l'Université de Colombia, à New-York, et cette fonction n'a peut-être pas été étrangère à sa désignation. Les Universités luttent partout, aux États-Unis, contre la vieille habitude américaine d'abandonner la politique aux politiciens; elles prêchent le devoir civique et préparent leurs élèves à le remplir. Peut-être y réussiraient-elles mieux si leurs méthodes s'inspiraient moins des idées confuses et compliquées des universités allemandes; quoi qu'il en soit, elles constituent le foyer le plus actif de la réaction honnête contre les politiciens. A ce point de vue, la candidature de M. Seth Low avait une très heureuse signification.

Parmi les démocrates, M. Seth Low pouvait détacher un assez grand nombre d'électeurs, l'élite morale du parti, ceux qui sont révoltés des scandales de *Tammany* et qui considèrent cette *machine* comme une honte pour eux.

Parmi les Républicains, il aurait dû emporter tous les suffrages. Les Républicains, en effet, ne pouvaient pas espérer le succès d'un candidat de leur parti à la mairie de New-York. De plus, ils avaient à redouter un triomphe de *Tammany* et, par politique comme par honnêteté, ils devaient tout faire pour l'empêcher. Mais, — et c'est ici qu'apparaît la profonde corruption de l'orga-

nisation politique américaine, — les républicains militants, les hommes de parti, préférèrent le succès de *Tammany* à celui des honnêtes gens non-partisans. Van Wyck, c'était l'adversaire sans doute, mais l'adversaire placé sur le même terrain qu'eux, le politicien fidèle à son *boss*, discipliné par la *machine*. Seth Low, au contraire, c'était l'installation des indépendants dans la municipalité de New-York. Après la magistrature réformatrice de Strong, c'était un coup fatal pour la *machine*, c'était New-York échappant aux politiciens professionnels. Les professionnels conclurent un arrangement secret pour sauvegarder leur corporation menacée et trouvèrent un moyen adroit de dissimuler leur manœuvre.

M. Platt, le *boss* républicain, découvrit un beau matin que c'était une honte pour son parti de n'avoir pas de candidat à lui. Et on fit présenter le général Tracy. De cette manière, on était sûr d'enlever beaucoup de voix à M. Seth Low. C'était le but de l'opération, mais le prétexte restait honorable et ne pouvait que contribuer à fortifier la *discipline du parti*, préoccupation toujours dominante chez les *bosses*.

Le résultat final pourtant restait fort incertain. En dehors des candidatures Seth Low, Van Wyck et Tracy, il y en avait une quatrième fort déconcertante, celle d'Henry George.

Henry George était démocrate, mais d'une espèce particulière. Écrivain et philosophe, il ne pouvait pas être discipliné comme un mameluck de *Tammany* et n'appartenait aucunement à la *machine*. Sa candidature marquait d'ailleurs le plus haut degré d'indiscipline auquel un homme de parti puisse prétendre : il luttait contre le candidat officiellement désigné du parti.

Il était honnête, en plus, et sa candidature avait, comme celle de Seth Low, le caractère d'une protestation contre la corruption de *Tammany*.

Enfin il était socialiste, ou du moins il passait pour tel; son livre le plus connu, *Progrès et Pauvreté*, celui d'où est sorti son système de la taxe unique (*The single Tax system*), lui avait été inspiré surtout par le spectacle des grandes spéculations de terrains qui ont enrichi aux États-Unis beaucoup de particuliers

sans qu'ils se livrent à aucun effort productif. La taxe unique dont il s'était fait l'apôtre aboutirait, si elle était appliquée, à la prompte expropriation des propriétaires inactifs, négligents ou incapables. Elle les écraserait. Est-ce bien là du socialisme? En tout cas ce n'est pas notre socialisme du Vieux Continent. Mais, comme une théorie aussi excessive comporte beaucoup de bouleversements, Henry George attirait à lui une foule de mécontents. Ses critiques contre l'organisation actuelle de la propriété, toujours très vives, lui créaient des partisans dans les milieux *avancés*, et il était bien difficile de prévoir quel nombre d'électeurs venus de tous les points de l'horizon politique se grouperaient autour de lui.

A quelques jours des élections, la mort subite d'Henry George vint trancher ces incertitudes. Désormais, le triomphe des démocrates de *Tammany* n'était guère douteux. Vingt mille voix vinrent se perdre au jour du vote sur la tête du fils d'Henry George, mais la masse de celles qu'Henry George eût obtenues allèrent à Van Wyck, d'autant plus naturellement que, depuis la campagne présidentielle de Bryan, le parti démocrate s'est assuré des sympathies dans les groupes collectivistes, anarchistes, etc.

Une majorité de plus de 70.000 voix se trouva ainsi acquise, le 2 novembre, au juge Van Wyck; M. Seth Low arrivait le second, et on peut croire que, sans la diversion opérée par le *boss* Platt en faveur de *Tammany*, par la candidature du général Tracy, le Président de l'Université de Colombia aurait triomphé de *Tammany*. C'est en tous cas l'opinion d'un groupe important de Républicains honnêtes qui ont provoqué un grand *meeting* le 15 novembre pour protester contre les agissements de Platt.

L'élection de New-York marque donc très nettement la victoire des professionnels de la politique sur les citoyens honnêtes. A cause de cela, elle atteint bien au delà des limites de New-York, même agrandi, tous les hommes soucieux de l'assainissement des affaires publiques. L'an dernier, la « Saine monnaie » a triomphé aux États-Unis; cette année la « Saine politique » vient d'y être battue.

Et c'est un triste début pour cette jeune et énorme municipa-

lité. Sera-ce une leçon profitable, une des phases de cette éducation de l'opinion publique qui se poursuit aux États-Unis au milieu de beaucoup d'obstacles? On ne peut nourrir que ce seul espoir; mais pendant quatre ans New-York va être traitée en pays conquis par l'armée d'occupation de *Tammany*.

Paul de Rousiers.

LES TROIS ÉLÉMENTS

DE LA SOCIÉTÉ ANGLAISE

INTRODUCTION

A

L'ÉDITION ANGLAISE DES « *ANGLO-SAXONS* »

Je prie le public anglais de ne pas se méprendre sur le sens et sur la portée de ce volume; je le prie de ne pas étendre mon jugement à toutes les populations et à toutes les institutions de la Grande-Bretagne.

Dans cet ouvrage, en appliquant la méthode d'analyse sociale créée par F. Le Play, complétée par H. de Tourville, j'entreprends d'isoler avec soin et de considérer *exclusivement* les phénomènes qui me paraissent dériver de l'influence anglo-saxonne, parce que ce sont ces phénomènes qui donnent seuls, à l'Angleterre et aux États-Unis, leur originalité et leur supériorité sociale. Je tâche surtout de bien les distinguer des coutumes et des institutions apportées par les Celtes et par les Normands.

L'élément Celte, qui prédomine surtout en Irlande, dans la Haute-Écosse, dans le pays de Galles, dans les villes d'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc., a apporté et tend à maintenir, dans une certaine mesure, les traditions qui sont propres à ce type social.

En vertu de leur formation originaire, plus pastorale qu'agri-

cole, les Celtes éprouvent peu d'attraits pour le travail intense de la culture; ils sont plus inclinés vers les professions libérales que vers les professions usuelles et ils y réussissent mieux.

En vertu de leur organisation traditionnelle en clans, ils ont plus de goût pour la vie publique que pour la vie privée, pour les luttes politiques que pour les luttes agricoles, industrielles, ou commerciales. Dans le monde anglo-saxon, les Celtes recrutent surtout, en bas le paupérisme ouvrier, en haut, les professions libérales et politiques.

Ils se rattachent à la *formation communautaire de clan*, qui n'a jamais donné la supériorité sociale : les Celtes *purs* ont toujours été vaincus socialement et le seront toujours, tant qu'ils ne se transformeront pas au contact d'une race supérieure.

L'élément Normand, qui est plus fondu et plus dilué dans le corps social, a cependant laissé en Angleterre des traces profondes, qu'une analyse rigoureuse arriverait à déterminer exactement. Cet élément a surtout donné naissance aux énormes domaines, qui exproprient du sol une partie de la population, au droit d'aînesse, à la noblesse *héréditaire*, à la Chambre des Lords. La tradition normande me paraît se retrouver encore dans l'organisation des universités anglaises et dans l'esprit de caste qui les anime (les universités américaines semblent plus dégagées de cette influence). Enfin, le ridicule snobisme est encore un produit direct de l'esprit normand.

Tandis que l'élément celte affaiblit surtout les classes inférieures, en les retenant dans le paupérisme ouvrier, l'élément normand affaiblit surtout les classes supérieures par la lordolâtrie, les *latifundia* et le snobisme.

De même que les Celtes se rattachent à la *formation communautaire de clan*, les Normands se rattachaient à la *formation communautaire d'État*.

C'est en vertu de cette formation, qu'ils ont entrepris, avec Guillaume le Conquérant et ses successeurs, d'établir en Angleterre le type du grand État centralisé et autoritaire, que l'Espagne devait connaître avec Philippe II, la France avec Louis XIV

et Napoléon, l'Allemagne avec Guillaume. Et l'on sait assez que ces grands mécanismes politiques, essentiellement compressifs de l'initiative individuelle, n'ont jamais donné qu'une prospérité factice, apparente et éphémère ; ils ne sont que la route royale de la décadence.

C'est précisément auprès de ces deux éléments, Celte et Normand, que les doctrines du socialisme ont trouvé, dans le monde anglo-saxon, un certain écho (1). Le Socialisme, en effet, n'est qu'une manifestation de la formation communautaire qui pousse l'homme à chercher la solution des difficultés sociales, en s'appuyant sur le groupe, sur la collectivité plus que sur soi-même.

Si les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont essayé de mêler des institutions socialistes à des réformes qui ne le sont pas malgré l'apparence, c'est que l'élément écossais et irlandais abonde dans la direction des affaires politiques, en vertu de la tendance que j'ai signalée plus haut chez la race celtique. Par là, se vérifie la loi que nous avons posée. Mais ces expériences socialistes prendront fin par leur insuccès déjà manifeste, rehaussé du succès croissant des entreprises privées anglo-saxonnes. Ce n'est qu'une question de temps.

En effet, ce qui distingue l'Angleterre des peuples du continent, ce qui la classe à part, ce qui, décidément, explique sa supériorité sociale actuelle, c'est qu'elle a réussi à s'affranchir de plus en plus et de l'influence celtique et de l'influence normande. Elle a pu réaliser cet affranchissement, grâce à la prépondérance que l'élément anglo-saxon a prise graduellement sur les deux autres, prépondérance dont aucune force humaine ne peut aujourd'hui arrêter le développement.

C'est précisément et uniquement cet *élément anglo-saxon* que

(1) Ainsi que le constate M. Métin, les chefs du socialisme anglais « ont été guidés par l'amour du beau, affirment-ils, et aussi par quelques dispositions qui leur seraient venues d'*ancêtres celtes*. Car presque tous se vantent d'avoir une *origine irlandaise, écossaise* ou *galloise* et de lui devoir un esprit plus vif et plus libre que celui des Anglo-Saxons... Les idées de nationalisation du sol ont été apportées en Angleterre *par les agitateurs irlandais réfugiés en Amérique*. » (*Le Socialisme en Angleterre*, par Albert Métin, p. 34.)

j'ai en vue, à l'exclusion des deux autres ; ainsi s'explique le titre de ce volume et c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

L'Anglo-Saxon n'appartient plus à la formation communautaire, mais à la *formation particulariste*, ainsi nommée parce que, au lieu de faire prédominer la communauté sur le particulier, elle fait prédominer le particulier sur la communauté, la vie privée sur la vie publique et, par voie de conséquence, les professions usuelles sur les professions libérales et administratives.

Et tel est bien le véritable fondement de la supériorité anglo-saxonne.

Toute l'histoire d'Angleterre est dominée et expliquée par la lente et incessante ascension du Saxon à travers l'épaisse carapace celtique et normande.

Je me borne à indiquer les principaux actes de ce grand drame historique si mouvementé, en renvoyant, pour la démonstration et pour les détails, aux études que M. Henri de Tourville publiera prochainement dans la *Science sociale*, sur l'*Histoire de la formation particulariste ;* c'est lui qui, le premier, a expliqué l'évolution si curieuse de ce groupe de populations, et on verra qu'il l'a fait d'une façon magistrale et définitive.

1er *Acte. — Predominance des Saxons sur les Celtes.*

Les Saxons s'établissent en Grande-Bretagne au cinquième siècle, principalement au Sud de la Tamise, où ils répandent leur nom : Wessex, Sussex, Essex. Ils refoulent les Celtes bretons, peu fixés au sol par leur vie demi-pastorale. Le Celte, plus rêveur que travailleur, essaye de se consoler en chantant sa défaite qu'il estime glorieuse. Telle est la légende épique du roi Arthur et des chevaliers de la « Table Ronde ».

Le Saxon, qui, contrairement au Celte, est essentiellement un paysan, fortement dressé à la culture par les conditions géographiques des milieux où il était établi précédemment (1), s'installe solidement sur le sol, qu'il défriche, et établit son habitation au

(1) Voir les études de M. Tourville dans les prochaines livraisons de la *Science sociale.*

milieu de son domaine. Son idéal, c'est la constitution d'un domaine rural sur lequel le simple *particulier* (formation particulariste) est complètement indépendant de ses voisins et des chefs politiques. Alfred le Grand lui-même ne peut entraîner à la guerre que les Saxons qui le veulent bien, qui y ont intérêt et qui estiment que la chose en vaut la peine. L'autorité des chefs saxons est d'ailleurs purement temporaire et élective : on saisit là, la première et lointaine manifestation du *self-government*. On saisit même déjà l'embryon du Parlement dans les réunions du peuple (*Folkmot*), des prud'hommes, des sages (*Witenagemot*), où tout le monde avait le droit de venir.

Ce type ne donne ni aristocratie militaire, ni aristocratie de naissance ,mais seulement des propriétaires tous égaux en droits; des domaines indépendants dont aucun n'est subordonné à un un autre, contrairemant à ce qui a lieu dans le régime féodal.

La justice est également indépendante des pouvoirs publics : elle est organisée spontanément entre propriétaires du voisinage : c'est le commencement de l'institution essentiellement saxonne du jury.

Tout cela est bien différent du régime que les chefs Francs, associés aux Gallo-Romains, établirent sur le continent!

2e *Acte. — Prédominance des Saxons sur les Angles.*

Au sixième siècle, les Angles, qui arrivaient du versant oriental du Schleswig, abordèrent la Grande-Bretagne plus au Nord. Ils refoulèrent plus ou moins les Bretons, et formèrent le grand royaume de Northumbrie. Ils se répandirent ensuite vers le Sud jusqu'à la Tamise, et ils fondèrent un second grand État, la Mercie.

Quoique plus formés à la culture que les Celtes, les Angles l'étaient moins que les Saxons. Tandis que ceux-ci n'envahissaient que de petits territoires, c'est-à-dire ce qu'ils pouvaient cultiver, les Angles s'étendaient sur de vastes espaces, parce qu'ils étaient plus préoccupés de dominer au loin, que de se livrer à l'exploitation agricole.

C'était là une première cause de faiblesse. Ils en avaient une seconde : une noblesse *héréditaire*, Jarls, Ethels ou Ethelings. La Science sociale explique aujourd'hui cette différence avec les Saxons ; je me borne à la constater.

Autour de ces nobles, se groupait un nombreux entourage de fidèles, de compagnons, de *comites*, de *milites*, sorte de clan patriarcal. Ce clan faisait la force, mais aussi la faiblesse des chefs, car, pour le maintenir dans l'obéissance, les chefs devaient étendre toujours plus loin leurs conquêtes et leur domination.

Enfin, une dernière cause de faiblesse résultait de l'immense étendue des propriétés que cette noblesse héréditaire était obligée de posséder pour faire vivre ses fidèles. Ainsi, on ne s'attachait pas à la terre, on ne s'y implantait pas solidement par la culture à la façon du paysan saxon. On l'estimait seulement comme une monnaie destinée à récompenser des services personnels et à faire vivre dans l'oisiveté la caste des fidèles.

Par là s'explique la rapide décadence de la Northumbrie : en moins d'un siècle et demi elle était consommée.

On sait comment, sous Egbert, l'Heptarchie tomba sous la domination des Saxons. Mais ceux-ci n'imposèrent aux Angles ni un gouvernement saxon, ni des fonctionnaires saxons, par la bonne raison qu'ils n'avaient pas eux-mêmes un grand développement de puissance politique et que leur force résidait plus dans la vie privée que dans la vie publique. Ils ne rêvaient donc pas d'administrer les peuples conquis à la façon romaine, à la façon espagnole, ou à la façon française. Leur idéal était plutôt et est resté une Fédération.

Ainsi furent faits par les Saxons ces premiers États-Unis d'Angleterre ! Ils visaient si peu à constituer le type du grand empire, que leur roi continue à s'appeler tout simplement : « Roi des Saxons de l'Ouest. » Et cependant il était souverain de toute l'Ile !

Mais si les Saxons n'imposèrent pas aux Angles leur domination politique, ils exercèrent sur eux une influence sociale profonde, par le fait même de la supériorité de leur vie privée, de leur plus grande aptitude au travail et à la colonisation. Ils s'étendirent de proche en proche sur les vastes espaces que les Angles

occupaient sans les remplir. Ainsi ils saxonnisèrent les Angles absolument comme, de nos jours, aux États-Unis, leurs successeurs assimilent peu à peu et amènent à leur langue et à leur type social les émigrants de la vieille Europe continentale. Le présent sert à nous expliquer le passé.

C'est cette assimilation que traduit exactement l'expression d'Anglo-Saxon, qui a fini par passer dans la langue.

3e *Acte. — Prédominance des Saxons sur les Danois.*

Les Saxons ne restèrent pas longtemps en repos : vers 867, un premier ban de Danois fait son apparition. Il occupe le territoire des Angles jusqu'à la Tamise, où il est arrêté pendant sept ans par les Saxons.

Je n'ai pas à expliquer ici la genèse sociale de ces Danois, que M. de Tourville exposera dans la *Science sociale*. Il me suffit de constater que c'étaient surtout des pirates, des *vikings*, qui étaient, par conséquent, peu préparés et peu disposés à se fixer solidement au sol par la culture. Ils se bornèrent à organiser une occupation militaire et à vivre par des prélèvements réguliers et arbitraires sur les populations.

Les Saxons eux-mêmes furent obligés de se soumettre, comme le reste de l'Angleterre, au militarisme danois, parce que des paysans ne résistent pas facilement par la force à de purs guerriers. Mais, du moins, ils n'imitèrent pas les Bretons : ils ne lâchèrent pas le sol qu'ils tenaient fortement par la culture.

Ils purent ainsi attendre l'occasion favorable. Elle se présenta sous Alfred. Alors les Saxons reprirent l'offensive, ils libérèrent d'abord leur propre territoire, puis celui des Angles. Les pirates Danois furent rejetés hors de l'Angleterre; la race saxonne triomphait encore une fois, dans toute l'île, grâce à la supériorité énorme du paysan implanté dans le sol, sur le guerrier qui exerce simplement la domination militaire et politique.

Mais les Saxons n'étaient pas au bout de leurs peines. Cinquante ans après, vers 994, arrive un second ban de Danois, moins ex-

clusivement pirates, mieux organisés au point de vue politique, les *Danois réguliers*, dont l'étude de M. Henri de Tourville expliquera également l'origine et la formation.

Ces Danois cependant n'avaient pas d'autre conception sociale que de se constituer en caste de gouvernement et de vivre régulièrement aux dépens des vaincus et de leur travail, un peu à la façon des Turcs vis-à-vis des populations chrétiennes.

Ce fut donc encore une pure conquête politique et non une solide implantation dans le sol.

En hommes d'affaires, en hommes pratiques qu'ils *étaient déjà*, les Saxons traitèrent purement et simplement et du premier coup avec les Danois. Ils offrirent de payer comme tribut la somme d'argent qu'ils auraient dépensée à faire la guerre : ce fut le fameux impôt du *Danegeld*. C'est bien toujours et jusqu'à aujourd'hui le procédé saxon : ne se battre que quand la chose en vaut la peine. Du moment qu'on leur laissait leurs terres, ils aimèrent mieux payer. Le Saxon d'ailleurs ne tient pas à exercer le pouvoir politique.

Et tout en cultivant tranquillement leurs domaines, ils attendirent encore une occasion favorable. Elle arriva si naturellement, si fatalement, elle fut tellement le résultat de la force des choses, que l'histoire ignore les détails de l'événement et constate seulement le résultat. Elle constate que les Saxons se groupèrent autour d'un homme obscur, un certain Howne, et se soulevèrent. « Refoulés rapidement vers le Nord, et chassés de ville en ville, les Danois partirent sur leurs vaisseaux et abordèrent, diminués en nombre, aux rivages de leur ancienne patrie (1). » Et Augustin Thierry ajoute : « Malheureusement les exploits patriotiques de cette armée sont aujourd'hui aussi inconnus que le nom de son chef est obscur ». C'était bien là le caractère d'obscurité que devait revêtir une révolte de purs paysans. Et ce succès si rapide prouve bien que les Danois n'avaient accompli qu'une conquête politique et qu'ils ne tenaient pas au sol. Tenir le sol par la culture tout est là !

(1) Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 163.

Donc, encore une fois, l'Angleterre restait aux Saxons, du Nord au Sud : ces petits paysans avaient bien travaillé!

Et que firent-ils, lorsqu'ils se trouvèrent maîtres de la situation?

Ils affirmèrent immédiatement et solennellement de nouveau le *self government* et ils le mirent en lumière, en rédigeant les coutumes saxonnes dans toute leur pureté; ce fut la fameuse *Common Law*. Elle proclamait la limitation étroite des pouvoirs publics par la liberté individuelle et le Jury.

Mais les Saxons n'étaient pas au bout de leurs peines : une nouvelle bourrasque se levait à l'horizon. Ce sont les Normands qui arrivent!

4e *Acte. — Prédominance des Saxons sur les Normands.*

Les Normands n'étaient que des Danois perfectionnés : ils avaient été perfectionnés par le régime féodal dont ils avaient pris, en Normandie, la hiérarchie militaire.

Ils mirent à profit le départ des Danois pour envahir l'Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant.

Après une courte résistance, les Saxons acceptèrent la monarchie normande, comme ils avaient accepté la monarchie danoise, demandant seulement qu'on les laissât travailler tranquillement. Ils continuent donc à agir en gens d'affaires et en hommes pratiques. Ils sont toujours prêts à renoncer à l'exercice du pouvoir, pourvu qu'on leur garantisse, ce qu'ils considèrent comme le plus grand des biens, l'indépendance de la vie privée, et qu'on leur assure la paix publique.

C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, aux États-Unis, l'Anglo-Saxon a une tendance à laisser aux Irlandais et aux Allemands les situations politiques et le gouvernement des villes (1); il préfère les professions usuelles.

Malheureusement, les Normands ne respectèrent pas longtemps

(1) On sait qu'à New-York, la fameuse Tammany est surtout entre les mains des Irlandais. En Australie, ce sont surtout les Écossais et les Irlandais qui détiennent l'autorité.

l'indépendance des Saxons. La bande d'aventuriers recrutés dans toute la France, que Guillaume traînait après lui, presque tous gens de sac et de corde (aujourd'hui la composition de cette armée est suffisamment connue), n'avait qu'un objectif : se faire octroyer des fiefs, non pas pour les cultiver, mais pour exploiter la population. Nous savons par le *Doomsday-book*, avec quel soin ils dressèrent le cadastre général des terres d'Angleterre et comment ils se les partagèrent, laissant généralement les Saxons sur le sol comme censitaires.

Alors commença, entre Normands et Saxons, une lutte de tous les jours qui dura plusieurs siècles; les premiers luttant pour la domination et pour l'exploitation du paysan saxon; les seconds luttant pour l'indépendance de la vie privée.

Les Saxons formulaient cinq revendications fondamentales : 1° transmettre librement leurs biens à leur descendance; 2° ne payer que ce qu'ils pourraient raisonnablement payer; 3° se faire payer les corvées qu'ils subiraient; 4° régler leurs affaires entre eux suivant les vieilles coutumes saxonnes; 5° faire justice eux-mêmes de ceux dont les Normands auraient à se plaindre.

Loin de reconnaître ces revendications, les rois normands visaient à établir en Angleterre le type de la grande monarchie autoritaire et à faire tout plier sous leur puissance, aussi bien la noblesse normande que le paysan saxon.

Cette noblesse, en effet, était bien différente de celle de la France : en France, le roi était sorti de la noblesse; en Angleterre, la noblesse était sortie du roi. Un seigneur français osait dire au roi capétien : « Qui t'a fait roi? » Le roi d'Angleterre pouvait dire au seigneur normand : « Qui t'a fait comte? » Et celui-ci, anobli d'hier et sorti de rien, baissait la tête.

A ce moment de l'histoire, l'Angleterre paraissait donc devoir évoluer, avant l'Espagne, avant la France, vers la monarchie à la Philippe II, ou à la Louis XIV.

Elle fut sauvée encore une fois par le petit paysan saxon, par ce rustre inébranlablement assis sur sa motte de terre et défendant inébranlablement sa *Common Law*. On vit alors un phénomène extraordinaire : menacée par le roi dans ses privilèges, la

noblesse normande se trouva dans la nécessité, pour se défendre, de s'allier au Saxon méprisé et exploité.

De cette alliance sortit une chose hybride : *la Grande Charte*.

La Grande Charte reconnaissait à la fois la *Common Law* saxonne et l'indépendance de la noblesse normande. Cela eut lieu en 1215 et fut signé par Jean sans Terre.

Du moins, pour le Saxon, c'était toujours un ennemi de moins : l'autoritarisme royal.

La Grande Charte établit tout un système de garanties légales contre le roi : conseil de vingt-cinq seigneurs, c'était l'apport de la noblesse; Parlement, c'était l'apport de la tradition saxonne. Mais les Saxons obtinrent en outre, ce qui était plus précieux pour eux, l'insaisissabilité du domaine rural, l'inviolabilité personnelle, la justice rendue par les pairs, même pour la peine de mort, c'est-à-dire le jury saxon.

On voit avec quelle persévérance, avec quelle ténacité ces indomptables paysans restaient fidèles à leurs traditions sociales et les faisaient triompher.

Ils triomphaient si bien que les seigneurs normands eux-mêmes avaient été obligés de chercher leur force auprès des Saxons. Ceux-ci, *par la seule puissance de la vie privée*, étaient donc encore les plus forts; encore une fois, ils avaient vaincu. Le peuple saxon avait repris son rang; il avait rétabli le *self government*.

Bien plus, il absorba peu à peu la noblesse normande : les Normands, appauvris par les guerres civiles continuelles, furent trop heureux d'épouser les filles des Saxons enrichis par la culture.

La prédominance de ces derniers fut si complète, que, bientôt, il n'y eut plus qu'une langue : la langue saxonne; qu'une seule législation : la *Common Law* saxonne.

Le Saxon triomphait sur toute la ligne, prouvant, dès cette époque, *la supériorité indéniable de la puissance sociale sur la puissance politique*.

Depuis lors, et de jour en jour, l'élément celte et l'élément normand se sont effacés devant l'élément anglo-saxon. Aujour-

d'hui, l'Anglo-Saxon ne prédomine plus seulement en Angleterre, mais dans le monde, et toujours par les mêmes causes.

Ce volume a pour but d'expliquer ce phénomène et d'en tirer une grande leçon.

Edmond Demolins.

P. S. — Lorsqu'il s'est agi de publier cet ouvrage en anglais, une difficulté s'est présentée au sujet de la traduction de certains termes de la classification sociale, principalement des mots *formation communautaire* et *formation particulariste*.

Il importait de conserver l'unité du langage scientifique, en donnant à ces mots la même consonance en anglais et en français.

On a donc traduit « formation communautaire », par *communistic formation* et « formation particulariste » par *particularistic formation*.

Ces deux termes fondamentaux, auxquels nous attribuons un sens spécial, sont expliqués dans la note placée au début du ch. III, liv. I; je prie le lecteur de s'y reporter pour qu'il n'y ait pas de confusion dans son esprit, et qu'il les prenne dans le sens exact de la définition.

E. D.

LE QUATRIÈME CENTENAIRE DE VASCO DE GAMA

(*Deuxième article*) (1).

CE QUI FIT LA DÉCADENCE DU PORTUGAL

Camoens, dit-on, s'écriait quelques instants avant d'expirer : « La patrie meurt; au moins je meurs avec elle. » On venait d'apprendre en Portugal le désastre d'Alcaçar-Kébir. La fleur des guerriers du pays, avec le roi dom Sébastien, avait péri sur le sol africain, sous les coups de l'immense cavalerie marocaine, et le roi d'Espagne Philippe II se tenait prêt à cueillir, comme un fruit mûr, le sceptre de la monarchie portugaise.

Or cela se passait en 1579, *quatre-vingt-un ans* après le débarquement de Vasco de Gama dans les Indes. Les événements avaient marché vite. Au moment même où le poète des *Lusiades* célébrait les grandeurs de sa patrie, cette patrie était en pleine décadence. Et ce n'est pas au résultat d'une bataille qu'il faut borner ses malheurs. Si nous mentionnons la bataille d'Alcaçar-Kébir, ce n'est pas pour en exagérer l'importance. Une bataille perdue n'accable un peuple que lorsque ce peuple, sous l'impulsion de causes intérieures, est arrivé au point où l'on s'en laisse accabler.

Pour ce qui est de son existence nationale, le Portugal l'a recouvrée, grâce à l'affaiblissement de l'Espagne et aux conditions géographiques dont nous avons donné, dans notre dernier

(1) Voir, dans la livraison d'octobre dernier, le premier article : *Ce qui fit la grandeur du Portugal.*

article, un très rapide aperçu. Mais l'éphémère prospérité dont il avait joui durant les trois premiers quarts du seizième siècle ne s'est plus retrouvée depuis lors, pas même sous le fameux Pombal, dont nous aurons à dire deux mots, pas même aux moments les plus heureux de la colonisation brésilienne, — sur laquelle toutefois un coup d'œil particulier ne sera pas superflu.

I. — OU EN EST LA DÉCADENCE.

Le Portugal est classé par les économistes au nombre des États « à finances avariées ». C'est celui dont la dette publique atteint le chiffre le plus élevé par rapport au nombre des habitants, et, comme ceux-ci sont pauvres, les gouvernants se tirent d'affaire en ne payant pas leurs créanciers.

Le Portugal, — c'est un fait banal et incontesté, — se trouve depuis deux siècles environ dans la dépendance étroite de l'Angleterre. C'est presque une hyperbole permise que de le traiter de province anglaise. Depuis le célèbre traité de Méthuen, qui date de 1703, il est convenu que cette partie de la péninsule est le vignoble de l'Angleterre. Le mot de « porto » est devenu plus anglais que portugais. L'industrie britannique, en revanche, s'est assuré dans cette partie de la péninsule un sûr débouché. A Lisbonne, le haut commerce est entre les mains de nos voisins d'outre-Manche. Les « raisons sociales » qui reluisent aux portes des comptoirs, sous le soleil du Tage, sont sœurs de celles qu'embrument les brouillards de la Tamise. Les deux fleuves sont un prolongement l'un de l'autre et jouent chacun leur partie dans ce concert économique, si bien orchestré par les nécessités commerciales que les dissonances politiques les plus violentes, tout dernièrement encore, n'ont pu réussir à le troubler. Glissons ici une anecdote inédite.

Il y a environ quatorze ans, un Français fort intelligent, M. D...., et un de ses amis, Polonais devenu Français d'adoption, se trouvaient à Lisbonne, et, au nom d'un groupe de capitalistes français, essayaient de « lancer » une affaire vraiment

magistrale. Il s'agissait de relier, par un câble télégraphique, le Portugal aux Açores, de relier ensuite ces dernières aux îles du Cap-Vert et aux divers points de l'Afrique occidentale où flotte encore le drapeau portugais. On aurait ensuite, de Saint-Paul de Loanda à la côte de Mozambique, posé les jalons tant d'un télégraphe que d'une voie ferrée, traversant l'Afrique de l'Ouest à l'Est. Ce chemin de fer et ce télégraphe auraient eu enfin leur point terminus en face de Madagascar, non encore occupé par nous, mais dont nous rêvions déjà la conquête. Au point de vue français, l'entreprise avait des avantages évidents. Au point de vue portugais, c'était une combinaison magnifique. La vallée du Zambèze une fois jalonnée, plantée de poteaux, entamée sur certains points par des travaux effectifs, l'Angleterre n'aurait pu soutenir, diplomatiquement parlant, que cette vallée était *vacante* et que les revendications historiques du Portugal s'en trouvaient annulées. Cette bande de sol portugais eût créé une barrière aux progrès de l'Afrique centrale anglaise, et les compatriotes de Cécil Rhodes n'auraient pu caresser, comme ils le font actuellement, le rêve de relier la vallée du Nil, par un couloir anglais, à leurs possessions du cap de Bonne-Espérance.

Les deux Français rencontrèrent à Lisbonne l'indifférence et l'inertie. L'ambassadeur de France, qui les comprenait et les soutenait, fut appelé à un autre poste, et les capitalistes français rengainèrent leurs capitaux. Depuis lors, comme nous le savons, la première partie du programme s'est réalisée. Un câble relie les Açores au Portugal. Seulement il a été posé par des mains anglaises. Quant à la vallée du Zambèze, elle est bien jalonnée aujourd'hui, mais du Sud au Nord, et les peuplades noires de cette région, visitées seulement par deux Portugais (1) depuis le siècle dernier, reconnaissent depuis treize ans la suzeraineté britannique (2).

Le Portugal a dû céder à l'État libre du Congo, en 1891, les

(1) Le négociant Silva Porto et le major Serpa Pinto.

(2) Détail significatif : lorsque le major Serpa Pinto eut reçu du gouvernement portugais la mission de traverser l'Afrique, il dut se rendre à Paris et à Londres pour acheter les instruments, ustensiles et articles de voyage dont il avait besoin pour son exploration. Ces articles-là ne se trouvaient pas à Lisbonne.

bouches du fleuve de ce nom et des territoires assez étendus sur la rive gauche. En 1896, il s'était laissé arracher par l'Allemagne, au Sud du Benguéla, toute une portion de la côte jusqu'au cap Frio. A Mombaça, où une inscription rongée de vétusté atteste encore les exploits du conquistador Xeiras de Cabrera, flotte également le drapeau de l'Allemagne, suzeraine du Zanguebar. Des métis portugais vivent encore sur divers points du continent noir où règnent désormais d'autres puissances européennes. L'idiome de Camoëns a introduit des mots assez nombreux dans plusieurs dialectes nègres, qui s'enrichissent désormais de termes anglais ou français. Dans le Mozambique, d'anciens centres d'occupation ont été abandonnés. Des missions en ruines subsistent, entourées d'un respect superstitieux par les indigènes. Même sur la côte, à quelques lieues des ports, vivent des noirs qui ne reconnaissent pas la domination portugaise, et l'équipage d'un navire français, naufragé près de Quilimane, dut se défendre dernièrement contre leurs agressions. On a retrouvé au Gabon des restes de constructions et de fortifications portugaises, avec de vieux canons rouillés. Portugais, encore, les noms dont s'affublent, au bord du Congo, certains monarques nègres; portugais, les titres que des « grands dignitaires » se plaisent à arborer, Dans des villages où nul missionnaire ne réside plus depuis longtemps, survivent des débris de culte, une sorte de baptême, des processions. Le crucifix est vénéré conjointement avec des fétiches. On associe le culte de la Vierge à celui de déesses du cru. Comme le Mozambique, l'Angola possède un bon nombre de ces missions ruinées. Livingstone en a retrouvé dans l'Afrique australe anglaise. Serpa Pinto, dans son voyage à travers le continent noir, rencontra près de Caconda un roitelet nègre qui lui dit que ses ancêtres avaient été les fidèles vassaux du roi de Portugal, mais *que lui ne l'était plus,* parce qu'on ne lui rendait plus justice. Et le loyal major reconnaît ce qu'il appelle en propres termes « le déclin de notre pouvoir et de notre influence dans le pays (1) ».

(1) *Comment j'ai traversé l'Afrique*, t. I, p. 109.

Le même explorateur, dès son débarquement dans l'Angola, nous donne son impression sur cette colonie, la plus importante de celles qui forment encore l'apanage de sa patrie. A Ambriz, c'est une douane ruinée, des magasins où l'on ne peut plus emmagasiner les marchandises, lesquelles sont déposées tout simplement sur le sable ; un embarcadère en bois et en fer, dont le fer est rouillé et dont le bois est pourri ; une résidence officielle qui n'est qu'une masure délabrée. A Saint-Philippe de Benguéla, le gouverneur n'a pas un lit, pas une chambre à offrir. Ses meubles sont « de quelques degrés inférieurs à ceux qu'on désigne comme simples ». Il ne rend pas les politesses qu'il reçoit des commandants de navires de guerre, parce que sa négresse serait obligée d'offrir aux visiteurs un verre d'eau sur une assiette ébréchée. Trois fois il a demandé au gouvernement de faire réparer son habitation, trois fois sa demande est demeurée sans réponse. Un de ses prédécesseurs, en 1790, écrivit au roi pour lui dire que deux canons de bronze avaient besoin d'être réparés. Les deux canons attendent encore. A Saint-Paul de Loanda, le gouverneur est mieux logé, mais le port est ensablé, et les navires mouillent maintenant à deux kilomètres. La ville possède deux magnifiques églises anciennes; mais, pour ne pas entretenir ces monuments, l'on se sert, — ou l'on se servait au moins il y a peu de temps, — d'une troisième église plus modeste. Les troupes coloniales, dit Serpa Pinto, ne valent rien. Il assiste à un vol commis dans la caisse militaire par un sergent aidé de ses soldats. A côté des fonctionnaires et des soldats, vivent, en petit nombre, des colons planteurs de café, négociants, pêcheurs. Au Mozambique, on a planté un peu de coton, mais le gouvernement n'a pu soutenir cette culture qu'en achetant aux frais de l'État le coton produit. Le commerce est languissant, et la métropole en profite peu. « Plus des deux tiers du commerce de l'Angola, dit Reclus, se font avec la Grande-Bretagne : presque toutes les étoffes importées dans le pays sont de fabrication anglaise. Les négociants portugais ne profitent que très peu du commerce de l'Angola, les cinq sixièmes du trafic de cette contrée se faisant avec d'autres marchés que Lisbonne et Porto. On

a dit que le gouvernement de la métropole n'avait d'autre rôle dans le pays d'Angola que celui de garde-côte pour le service du commerce étranger. »

En un mot, à ne considérer que l'Afrique, une bonne partie de ce continent évoque, lorsqu'on songe à la domination du Portugal, l'idée d'une plage après une grande marée. On voit que la mer a passé par là, qu'elle a recouvert un vaste espace, qu'elle a laissé des traces de son passage, algues, coquilles, crustacés. Quelques flaques d'eau miroitent même çà et là, comme des témoins d'une inondation plus complète. Mais la mer elle-même n'est plus là.

Si nous passons dans l'Inde, tout le monde s'accorde à reconnaître la profonde déchéance de Diu et de Goa, si célèbres il y a trois siècles. Macao, l'antique clef de la Chine, est écrasée par Hong-Kong. Le portugais qu'on y parle encore est devenu un patois, et les patriotes se plaignent de ce que les quelques familles portugaises un peu aisées de cette cité font élever leurs enfants dans des maisons d'éducation anglaises (1). Les feuilles portugaises, que nous parcourons de temps en temps, nous apportent enfin, comme un refrain mélancolique, tantôt les plaintes de l'île Saô-Thomé, tantôt les doléances du Cap-Vert (2). Bref, de l'immense empire colonial dont nous avons retracé le développement, il ne reste que des débris, et ces débris souffrent cruellement. Ils coûtent plus au Portugal qu'ils ne lui rapportent.

(1) Voici, à ce sujet, un appel de l'évêque de Macao, que nous lisons dans le journal portugais *A Naçao :*

« Je désire ici des Sœurs portugaises, pour l'enseignement et l'éducation de celles qui doivent être les mères de famille de la génération future. Je veux éviter que ces fillettes aillent se faire élever dans les établissements anglais des cités chinoises de la côte, pour nous revenir de là anglicisées (*inglezadas*) et introduire la langue anglaise en de nouvelles familles. Je ne veux pas voir se transformer ainsi en une cité anglaise (*tornar se assim cidade ingleza*) ma ville de Macao. » (*A Naçao*, 7 oct. 97.)

(2) Comme de juste, c'est au gouvernement, à l'État-Providence, qu'on fait appel. « Nous espérons que le gouvernement de Sa Majesté jettera un coup d'œil sur les maux de cette province (îles du Cap-Vert) et s'efforcera de remédier autant que possible à sa triste situation.

« Les impitoyables expropriations fiscales ont réduit la population à une misère extrême..... »

(Correspondance de la *Naçao*.)

Seul l'amour-propre national empêche les héritiers d'Emmanuel le Fortuné d'abandonner à leur destinée ces glorieux lambeaux de territoire. Ils savent qu'ils n'auraient qu'un mot à dire, par exemple, pour que l'Angleterre couvrît d'une forte liasse de bank-notes le traité qui lui céderait Lourenço-Marquez. Qui sait si, la détresse augmentant et l'inertie continuant, la tentation ne deviendra pas plus forte ? Il faut avoir bien faim pour mettre au Mont-de-Piété les vieux bijoux de famille, et l'on y va les larmes aux yeux. Mais enfin, l'expérience démontre tous les jours qu'on y va.

Nous nous sommes un peu attardé sur les *faits* qui témoignent actuellement de la décadence portugaise. Essayons maintenant une rapide esquisse des *causes* qui ont amené ce déclin.

Pour les démêler, rappelons-nous que l'extension coloniale du Portugal, telle que nous l'avons présentée, reposait principalement sur trois espèces d'organismes : des organismes commerciaux, des organismes militaires et des organismes religieux.

Trois spécialistes incarnaient la grandeur extérieure de cette nation : le négociant, le conquistador, le missionnaire.

Or, si le négoce procure des richesses, si les beaux coups d'épée acquièrent de la gloire, si les missions opèrent le salut des âmes, il n'en est pas moins vrai qu'aucun de ces trois organismes sociaux ne suffit à enraciner dans un sol conquis la race qu'ils représentent. Même réunis, ils ne le peuvent pas. Pour mieux dire, ils ont bien un effet temporaire. Ils réussissent à maintenir la race conquérante dans un état de *superposition* aux races vaincues, tant qu'il ne se produit pas de trop puissante concurrence. De même, une maison sans fondements peut rester debout sur le sol, tant que des vents violents ne viennent pas la renverser.

C'est ainsi que les Phéniciens et les Carthaginois ont pu, en l'absence d'adversaires sérieux, dominer certains points du littoral méditerranéen pendant plusieurs siècles. Le règne du Portugal sur l'Afrique, l'Asie méridionale et les îles de la Sonde, devait être plus court.

En effet, des événements malheureux, fruits eux-mêmes de

l'action naturelle des lois sociales, allaient battre en brèche, successivement ou simultanément, 1° le commerce du Portugal, 2° son organisation militaire, 3° son prestige religieux.

Ces trois étais emportés, rien ou presque rien ne devait subsister, puisque, sauf au Brésil et sur quelques rares points de l'Angola, la race ne se trouvait pas rivée au sol par les liens étroits de l'agriculture.

Voyons le déclin commercial.

II. — COMMENT DÉCLINA LE COMMERCE.

Nous avons vu que, parmi les causes qui permirent aux Portugais d'arriver les premiers aux Indes, se trouvait une circonstance toute géographique et fortuite : la situation du Portugal à l'extrémité sud-occidentale de l'Europe.

Le Portugal avait donc une avance, mais si une avance sert pendant que l'on court, *elle ne sert plus lorsque le but est atteint*. Elle sert à la vérité toujours un peu, puisque le premier occupant a le temps de se retourner et de prendre certaines précautions contre ceux qui peuvent le suivre. Mais enfin, la route une fois connue, tout le monde peut s'y engager.

Il s'agissait donc, pour le Portugal, de savoir si des concurrents sérieux lui disputeraient l'exploitation commerciale des Indes.

Ces concurrents sérieux ne pouvaient être Venise, Gênes et les autres républiques italiennes, dont la faiblesse, à cette époque, s'accentuait de plus en plus. Ce pouvait être l'Espagne, mais cette dernière avait l'Amérique à embrasser, et l'on sait qu'un arbitrage pontifical coupa court, dès le premier instant, aux heurts qui auraient pu se produire. Quant à la France et à l'Angleterre elle-même, leur marine n'était pas assez développée.

Le premier concurrent sérieux, ce fut la Hollande.

Travailleurs acharnés, marins habiles, habitués à dompter de toutes les façons l'élément liquide, voisins des riches cités des

Flandres, instruits à l'école de la fameuse Hanse germanique, les Hollandais étaient en mesure de déployer les mêmes capacités maritimes que les Portugais, jointes à plus d'âpreté commerciale et à plus de rude énergie dans les entreprises.

Les Hollandais commencent alors à faire de la marine marchande une industrie développée, et hors de proportion avec leur importance territoriale. Ils trouvent avantageux de « voiturer sur mer » des marchandises pour le compte des autres peuples. C'est vers ce moment que se fonde la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales. Corneille Houtman va à Lisbonne étudier secrètement les procédés des Portugais. Protestants déterminés, il ne peut-être question d'arrêter ces gens-là au moyen d'une sentence pontificale. Ils savent où il y a des richesses à exploiter, et ils y vont. Le Portugal se défend sans doute, mais de Goa à Lisbonne, la route est longue. Elle est même trop longue pour cette époque. Chaque transport d'épices et autres denrées de luxe autour de l'Afrique constitue pour les compatriotes d'Albuquerque une opération éminemment périlleuse. Ils ont beau être braves, bien armés, résolus à montrer les dents, le corsaire hollandais n'en est pas moins libre de combiner ses coups et d'attaquer à l'improviste, au moment où il le juge avantageux. L'adversaire apprend peu à peu à connaître les bonnes embuscades. Au moment où Francisco de Gama, arrière-petit-fils de Vasco, part pour les Indes comme seizième vice-roi, les Hollandais sont déjà installés à Sainte-Hélène, d'où ils guettent les *caraques*. De temps en temps, un de ces énormes navires tombe entre leurs mains avec sa cargaison, et cela représente une perte immense, perte pécuniaire, à cause du contenu, perte militaire, à cause du contenant, car ces *caraques* étaient de véritables citadelles flottantes. A la longue, ces brèches faites au rempart flottant du Portugal deviennent de plus en plus sensibles, et un historien, Antonio Veloso de Lyra, s'écriera avec désespoir :

« *Le Portugal sans flottes est une torche sans lumière;* car, au moyen de sa marine, il a rempli de splendeur les coins les plus obscurs du monde, mais alors une caravelle rasée de ce

pays avait suffi plus d'une fois pour jeter les Maures dans la stupeur! »

La décadence commerciale que nous constatons ici est celle des Indes et des îles malaises. Nous laissons de côté la décadence du commerce africain, qui, constitué surtout par la *traite des nègres*, devait s'effondrer, deux siècles plus tard, devant la réprobation de toute l'Europe chrétienne. Le seul point de l'Afrique où le Portugal dut reculer devant la Hollande fut la région du Cap, la plus tempérée. Le principal effort des commerçants néerlandais se porta sur les riches îles de la Sonde, qu'ils détiennent encore aujourd'hui, ainsi que sur la péninsule de l'Hindoustan, où passa depuis lors la France, et où règne aujourd'hui l'Angleterre.

Mais pour attaquer ouvertement les comptoirs portugais, il fallait à nos Hollandais, on le conçoit, une singulière audace. Ils devaient s'attendre à une vigoureuse résistance de la part d'une race mieux formée qu'ils ne l'étaient aux exploits militaires. Effectivement, leurs flottes furent plus d'une fois battues, leurs descentes repoussées, leurs conquêtes reprises. Goa soutint contre eux trois sièges sans broncher. Le Portugal, toutes choses égales d'ailleurs, semblait avoir de quoi triompher dans une lutte militaire. Seulement, ce genre de supériorité lui-même allait être considérablement affaibli.

III. — COMMENT DÉCLINA L'ORGANISATION MILITAIRE.

Nous croyons distinguer quatre causes qui peuvent avoir contribué à miner la puissance militaire du Portugal.

En premier lieu, ce pays est vraiment *un trop petit réservoir d'hommes*. Si l'on songe surtout que les aptitudes guerrières, en Portugal, étaient surtout le fait d'une classe spéciale, celle des gentilshommes, — auxquels on peut joindre les habitants de certains districts intérieurs assez analogues au plateau de Castille, — on comprendra que la patrie d'Almeida, de Mascarenhas, de Jean de Castro, n'ait pas suffi à *l'exportation de conquistadors*

qu'eût réclamée la gravité des circonstances. Des causes analogues, dans l'antiquité, ont étroitement limité, si l'on s'en souvient, l'expansion lacédémonienne.

En second lieu, parce que le Portugal était trop petit et qu'il exportait tous ses guerriers, il devenait une proie tout indiquée pour l'Espagne, beaucoup plus grande, beaucoup plus peuplée, et où la formation belliqueuse de la race donnait alors son maximum de résultats. C'est ce qui advint après le fameux désastre d'Alcaçar-Kébir. Mais l'on conçoit que l'absorption du gouvernement de Lisbonne par celui de Madrid, durant soixante années, n'ait pas eu lieu sans un inévitable détraquement des divers organismes, essentiellement portugais, qui présidaient à l'administration et à la défense de tout le système colonial. Déjà surchargée de colonies, et portée à préférer les siennes propres à ses nouvelles dépendances, l'Espagne, maîtresse du Portugal, ne pouvait accorder qu'une attention assez distraite à celles-ci. En fait, l'histoire nous dit que les monarques espagnols affectèrent à d'autres dépenses, — à leurs guerres continentales probablement, — les impôts dont les rois de Portugal se servaient pour entretenir des croisières aux environs des colonies. On vit les pirates barbaresques descendre à Madère, aux Açores. Les Anglais firent des incursions au Brésil. Quant aux Hollandais, alors en guerre avec l'Espagne, ils profitèrent de la situation pour agir vigoureusement dans l'Inde. Les Portugais demeurés là-bas luttaient dans l'isolement, reculant pied à pied, de comptoir en comptoir, espérant toujours découvrir quelque voile à l'horizon, comme au temps d'Emmanuel ou de Jean III, qui envoyaient flotte sur flotte. Mais les flottes n'existaient plus. « Les choses en vinrent à ce point, dit Veloso de Lyra, qu'il n'y eut pas une seule frégate dans le royaume pour mettre à la voile dans un cas urgent. » Toutes les forces vives de la Péninsule se concentraient dans d' « invincibles armadas », et ce qui restait en Portugal de vaillants soldats était incorporé à cette « formidable infanterie d'Espagne » dont Bossuet devait faire l'oraison funèbre avec celle du grand Condé.

Une troisième cause de dégénérescence militaire paraît avoir

été le développement des carrières bureaucratiques, fruit lui-même de la nécessité d'*administrer* toutes les nouvelles sources de revenus mises à la disposition de la couronne. Il fallait un vaste personnel bureaucratique pour régir ces intérêts nationaux, et, comme ces positions étaient éminemment lucratives, beaucoup de familles portugaises qui auraient, dans le siècle précédent, poussé leurs enfants vers la carrière des armes, les poussèrent vers les fonctions civiles. Les guerriers, sans doute, ne disparurent pas, mais leur recrutement, après les exploits éclatants de la première génération, tendit à se restreindre. Quant aux fonctionnaires coloniaux, ils étaient trop loin de la couronne et exposés à trop de tentations pour ne pas faillir. Une corruption intense naquit, et l'organisation militaire ne peut que souffrir lorsque les « bureaux » se gâtent. Écoutons Camoëns, âme de soldat, flétrir dans les *Disparates na India*, ces fonctionnaires dont la vénalité l'exaspère : « La cupidité, comme une torche, enflamme leurs entrailles. Arrivent-ils au faîte du pouvoir, à la tête de la justice?.... Pour les petits, ce sont des Nérons; aux grands qu'ils craignent ils passent tout. Tu ne savais donc pas, peuple ignorant, que les lois vont où les cruzades les mènent?... O vous, ministres de la conscience royale, représentants du Seigneur parmi les hommes, pourquoi ne mettez-vous pas un frein au brigandage qui marche sans obstacle sous ce gouvernement paternel? »

C'est que l'esprit militaire, depuis la conquête, est miné par une quatrième cause d'affaiblissement : *le luxe*. C'est une banalité que de proclamer cette influence démoralisante de la richesse sur toutes les races qui voient dans celles-ci un instrument de jouissance au lieu d'y voir un nouvel outil de travail. Depuis des milliers d'années, les moralistes répètent que « le luxe amollit », et l'on se rappelle l'histoire des guerriers sybarites, qui n'avaient plus même la force de maîtriser leurs chevaux emportés à l'aspect des cavales des Crotoniates. Historiens, poètes, prédicateurs, voyageurs, s'accordent à reconnaître la corruption de Lisbonne et celle de Goa. Beaucoup de gentilshommes, vers la fin du seizième siècle, n'avaient plus la trempe du prince Henri : « Voyez!

— s'écriait le vénérable Hieronymo, — ils portent des parfums et ne savent plus porter la lance ! » Les satires de Camoëns, à ce point de vue, ont d'autant plus de prix qu'elles émanent d'un fervent patriote, admirateur enthousiaste des héros qui ont ouvert au Portugal cette source de richesses démoralisatrices. Camoëns a vécu à Lisbonne, et il flétrit le luxe, la noblesse, les vices de la métropole. Il a vécu à Goa, et il stigmatise les désordres, le faste, l'immoralité de la société coloniale. Il se fait jeter en prison pour sa hardiesse. Dans ses *Lusiades* même, la satire reviendra indirectement, sous forme de digressions lyriques : « Ce n'est pas en vivant au milieu de *banquets exquis et se succédant sans cesse*, en s'adonnant aux *promenades molles et oisives*, mais bien en se privant des *plaisirs variés, infinis, qui efféminent les cœurs courageux*... que le cœur se couvre d'une noble callosité, que l'on méprise les honneurs et l'argent... que l'esprit s'éclaire... et qu'il contemple, des régions où il s'élève, les embarras et les faiblesses de l'humanité » (1) ! L'éloge de Vasco et de ses compagnons se retourne ici, en flèche aiguisée, contre les successeurs de ces grands hommes, riches satrapes endormis dans les délices d'une Capoue orientale, Goa la Dorée.

A la faveur de ces causes d'affaiblissement, les Hollandais, négociants tenaces, devaient, bien que guerriers médiocres, l'emporter à la longue, en attendant d'être évincés à leur tour par un type supérieur. Les Arabes, de leur côté, longtemps comprimés par des mains de fer, reprenaient l'offensive et redevenaient les maîtres sur tous les rivages de Perse, d'Arabie, de l'Afrique nord-orientale, où leur suprématie avait été un moment détrônée. Les grands sabreurs n'étaient plus là pour les maintenir.

Restait la troisième force du Portugal, le clergé. Les gouvernants eux-mêmes, au lieu de fortifier ce dernier rempart, devaient se charger de l'abattre.

(1) *Lusiades*, chant VI.

IV. — COMMENT DÉCLINA L'INFLUENCE RELIGIEUSE.

C'est un fait reconnu, depuis la première heure du christianisme, que tous les apôtres n'ont pas le même succès. Cette inégalité de réussite ne tient pas toujours, évidemment, à l'inégalité du zèle apostolique, mais aux circonstances, aux *milieux* divers que ces apôtres rencontrent au cours de leur mission. Elle tient aussi à leur formation particulière et à la *manière dont ils s'y prennent* pour prêcher l'Évangile aux incroyants.

Or le milieu hindou, excessivement traditionnel, paraît opposer, un peu comme le milieu musulman, — quoique à un degré moindre, — une énergique résistance au prosélytisme religieux. Fait typique : c'est au Japon, en dehors des limites de l'empire colonial portugais, que les missionnaires portugais paraissent avoir obtenu, pour un temps donné, les succès les plus éclatants. Ils avaient là une *prise* meilleure; mais, le Japon, c'était par trop loin. Les missionnaires n'étaient soutenus par rien. C'était une avant-garde qu'aucun corps d'armée ne suivait. Ni l'initiative privée, ni les pouvoirs publics n'étaient là pour les secourir. Ils succombèrent héroïquement. Au point de vue de la foi, leur œuvre ne fut pas stérile, puisque des restes de christianisme ont été retrouvés de nos jours sur ce même sol. Mais, au point de vue portugais, c'était incontestablement un désastre.

En Afrique, les succès, pour être moins brillants, furent plus durables. Les nègres sont naturellement dociles à qui sait les prendre avec bonté. Des missions nombreuses s'enfoncèrent donc de différents côtés à travers le continent noir, alors que, dans les Indes, le catholicisme, malgré un magnifique déploiement de cathédrales, de couvents, d'hôpitaux, limitait ses conquêtes à une assez faible distance de Goa.

Cette ville, on le sait, est demeurée célèbre par l'introduction qu'on y fit de l'Inquisition. Nous ne pouvons aborder ici des controverses où les arguments, faute de Science sociale, ont généralement cloché de part et d'autre. Contentons-nous d'observer

que cet organisme mettait l'Église dans les mains de l'État, faisait du clergé un corps judiciaire et l'obligeait à refléter fidèlement les abus et les tyrannies du pouvoir. En outre, cette institution, fruit naturel des mœurs de la péninsule ibérique, se trouvait dépaysée au milieu des adeptes de Brahma. Enfin, l'expérience est là pour montrer que l'Inquisition de Goa n'avança en rien la christianisation de l'Inde. En solidarisant sa majesté avec les partialités inévitables du pouvoir civil, l'Église ne pouvait guère, de ce chef, exercer sur les Hindous la séduction que la charité pure et simple lui permet d'exercer ailleurs.

Restait donc l'Afrique (nous laissons toujours de côté le Brésil). Les Jésuites y dirigeaient des missions florissantes, centres de pénétration tout indiqués aux Portugais de la côte, s'ils avaient voulu pénétrer. En attendant, ces pionniers prêchaient la foi, baptisaient, inculquaient un grain de civilisation aux noirs, apprenaient leur langue, fournissaient des interprètes, en un mot préparaient les voies à une colonisation effective. C'est alors que parut Pombal.

Pombal, bien entendu, n'est pas seulement un homme. C'est un esprit, c'est le despotisme administratif, procédant par mesures tranchantes et géométriques. C'est aussi l'influence intellectuelle des idées « philosophiques » venues de France. Nous savons que les Portugais sont très friands d'idées nouvelles en général et d'idées françaises en particulier.

Les Jésuites gênaient Pombal. Pombal, d'un trait de plume, supprima les Jésuites.

Un fait qui atteste bien la prédominance des impulsions sociales sur la volonté particulière de tel ou tel individu dénommé grand homme, c'est, dans le cas qui nous occupe, l'universalité de la mesure prise contre une même congrégation dans toute l'Europe sud-occidentale. En France, en Espagne, en Portugal, les mêmes causes produisaient les mêmes effets. Pombal incarne dans ce dernier pays ce que d'autres hommes d'État incarnaient dans les nations voisines : à savoir, le perfectionnement de la centralisation administrative et de l'absolutisme royal, coïncidant avec la diffusion d'idées abstraites, de théories de cabinet géné-

ralement hostiles à l'autorité religieuse. De tous les organismes religieux, la Compagnie de Jésus devait être attaquée la première, parce qu'elle occupait effectivement la première place parmi les éléments de résistance opposés par les groupements autonomes à ce despotisme sceptique, mais rigoureux. Cette Compagnie se recrutait en effet dans les classes élevées; par mille relations privées, elle était à même d'agir sur les « puissants », sur les « grands », sur les rois eux-mêmes, en vue d'exercer une action politique. En ce qui concerne spécialement le Portugal, nous voyons Pombal incapable de supporter autour de lui la moindre opposition à ses volontés, incarcérant, exécutant ses ennemis, les déportant en Afrique, distribuant les charges importantes à ses parents, faisant déclarer coupables de lèse-majesté quiconque résisterait aux ordres du roi ou de ses ministres. Les historiens nous le représentent ardent au travail, voyant tout par lui-même, passionné pour la réglementation, descendant comme Colbert dans les plus minutieux détails, élaborant en personne des cahiers des charges pour les marchands de marrons ou pour les loueurs de chevaux de poste. C'était un policier émérite. Après le tremblement de terre de Lisbonne, il fit dresser deux cents potences autour des décombres, ce qui refroidit le zèle des voleurs. Il était de ceux « qui n'y vont pas par quatre chemins » et qui affectionnent les solutions simplistes. Il s'aperçut un jour que les Portugais achetaient beaucoup aux Anglais, et, pour remédier à cela, fit publier un édit *interdisant l'exportation du numéraire*, — édit qui, bien entendu, ne fut pas exécuté. Cet état d'esprit, conforme aux dispositions d'un notable élément social, nous aide à comprendre l'édit qui ruinait de fond en comble les plus florissantes missions portugaises, sans compter les missions espagnoles du Paraguay, annexées alors au Portugal.

Ce qui devait se passer se passa. Comme ces missionnaires, dévoués et admirables en tant que prêtres, participaient, en tant que Portugais, aux défectuosités sociales de leur race, ils n'avaient pas réussi à transformer profondément et essentiellement les populations qui vivaient à l'ombre de leur évangélisation paternelle.

Ils n'en avaient pas fait des cultivateurs stables, intenses, débrouillards, parce qu'ils ne connaissaient pas eux-mêmes ce type et parce que, après tout, ce n'était pas leur mission. Le patronage temporel constitue pour le clergé, lorsqu'il s'en charge, une fonction supplémentaire et anormale, qu'il peut remplir avec dévouement, mais qu'il peut souvent remplir mal, puisque ce n'est pas sa spécialité. Il en résulte que la brusque disparition des protecteurs jette les protégés dans un désarroi irrémédiable et que, cet unique appui venant à manquer, les protégés se laissent ressaisir par le milieu et retournent facilement à cette vie sauvage d'où le missionnaire les avait provisoirement et incomplètement tirés.

C'est ce qui se produisit en Afrique. Ce coup de maître du « grand marquis » y fut, pour l'empire colonial portugais, le coup de grâce. Refoulés vers la côte, en quelques maigres comptoirs, les colons se contentèrent d'attendre les convois d'esclaves ou de marchandises qui leur arrivaient de l'intérieur. De plus, ce trafic de bétail humain, ne rencontrant plus au même degré la désapprobation morale de tout temps représentée par l'Église, put devenir plus exclusif, ce qui devait rendre, lors de l'abolition de la traite, l'effondrement plus complet.

V. — UN MOT SUR LE BRÉSIL.

Le Brésil à lui seul est digne d'une sérieuse étude; mais pour ne pas laisser une trop forte lacune dans ce tableau d'ensemble, il faut bien en dire un mot en passant.

Le Brésil est désormais séparé du Portugal, mais il a été, beaucoup plus que tout autre sol, *colonisé* par la race portugaise. Que cette colonisation soit demeurée imparfaite, c'est évident, mais enfin *il y a eu un résultat très notable,* et qui contraste heureusement avec ce qui s'est passé en Afrique et en Asie. A quoi peut-on attribuer ce résultat?

Nous répondrons par quelques observations sommaires :

1° Le Brésil avait sur l'Afrique l'avantage d'être plus pénétrable et moins chaud.

2° Le Brésil avait sur l'Inde et la Malaisie l'avantage de n'avoir qu'une population très peu dense, entièrement sauvage, et très facile à refouler.

3° Le Brésil possédait des mines d'or et de diamants, qui attirèrent des aventuriers. Or, comme la Science sociale l'a remarqué, les exploitations de mines d'or ont toujours pour effet de déterminer la création de centres agricoles, qui subsistent souvent après l'épuisement de ces mines.

4° Le Brésil, étant donné qu'il exerçait plus d'attraction que l'Afrique, exerça cette attraction, non seulement sur le Portugal proprement dit, mais sur les îles portugaises de l'Atlantique, c'est-à-dire sur les Açores et le Cap-Vert. Nous avons vu que les Portugais ont une aptitude spéciale à s'installer dans les îles, et celles-là avaient été peuplées par eux dès le quinzième siècle, avant la découverte de l'Inde, à une époque où la race venait d'être poussée en avant, plus que jamais, au point de vue de l'initiative et des qualités agricoles. Les Açores, en particulier, ont joué un rôle important dans la colonisation du Brésil. Aujourd'hui encore, quinze mille Açoriens vivent dans l'archipel des Hawaï. C'est le point du Portugal qui a gardé l'aptitude la plus remarquable à l'émigration. Ajoutons que la population portugaise, dans les temps passés, s'y était fortement croisée de Flamands.

Voilà donc la consolation qui reste au Portugal dans sa décadence, et aussi l'espérance à laquelle il peut se raccrocher, s'il tient à se relever, car les décadences ne sont pas fatales et les peuples qui veulent se relever le peuvent toujours. On effrayerait peut-être un Portugais si on lui proposait d'emblée de devenir un Yankee; mais on peut, sans que la transition soit trop brusque, lui proposer de devenir un Açorien, pendant qu'on proposerait à l'Açorien de s'élever, pour sa part, d'un cran de plus dans l'échelle des initiatives humaines.

Il reste au Portugal, de ses conquêtes épiques, deux respectables morceaux du sol africain. Même réduites, les deux colonies de Mozambique et d'Angola ouvrent un vaste champ aux activités coloniales. Quelques milliers de Portugais s'y rencon-

trent. Elles peuvent en nourrir plusieurs millions. Quelques belles plantations de café sont montrées avec orgueil à l'étranger de passage. Rien n'empêche ces domaines de faire souche. Quelques individualités d'élite, installées à une certaine distance de la côte, ont réussi. D'autres colons peuvent être entraînés par leur exemple. Le nom du « Mouéné-Pouto » (roi de Portugal) est entouré, par les peuples noirs, d'une vénération traditionnelle. Cette vénération peut servir de point d'appui aux hommes entreprenants qui voudraient relever et civiliser les indigènes, trop longtemps déprimés par l'esclavage, en leur fournissant des cadres de grands propriétaires éclairés et bienveillants. Il s'agit seulement de vouloir. Le Portugais, n'oublions pas ce point, garde dans son jeu un gros atout que l'Anglo-Saxon lui-même ne peut lui ravir : à savoir *une aptitude spéciale à supporter les climats chauds* (1). Sur cent Portugais habitant l'Afrique tropicale, la mortalité est moins forte que sur cent Anglais (2). Il y a là un avantage inappréciable dont les héritiers de Vasco de Gama feraient sagement de profiter, sans plus tarder, s'ils veulent opposer une seconde ligne de résistance à l'infiltration britannique. Ce serait pour eux un excellent moyen de fêter dignement les anniversaires de leurs grands hommes. Le meilleur éloge de ces derniers, c'est l'imitation des qualités qu'ils ont déployées aux beaux moments de leur gloire, ainsi que la fuite des écueils où toute cette gloire s'est parfois brisée.

G. d'Azambuja.

(1) Cette immunité, relative d'ailleurs, de la race portugaise, tient au climat du Portugal et aussi à la forte dose de sang africain qui est demeuré dans le sang des peuples de la péninsule. Ce dernier phénomène paraît plus accentué encore chez les Portugais que chez les Espagnols.

(2) A Bombé, dans l'Angola, se trouvent de riches carrières de malachite. Une compagnie anglaise voulut l'exploiter, et transporta sur les lieux des mineurs de Cornouailles. Presque tous périrent en quelques mois et la compagnie fut ruinée.

LA CRISE
DE LA MARINE MARCHANDE
EN FRANCE

IV

LES CAUSES D'INFÉRIORITÉ (1)

On a beaucoup cherché et on a trouvé à l'infériorité de notre marine un grand nombre de causes. Les unes se rattachent aux règlements maritimes, d'autres à l'inscription maritime, qui unit la marine marchande et la marine militaire. Nous insisterons surtout sur les causes économiques et sociales.

I. — CAUSES RÉSULTANT DES RÈGLEMENTS MARITIMES.

Les causes résultant des *règlements maritimes* sont celles que les armateurs ont surtout invoquées dans les enquêtes de 1860 et de 1873, parce qu'ils sentent plus vivement les imperfections de réglementation auxquelles ils se heurtent chaque jour, que les motifs mêmes qui restreignent en France le nombre des armateurs et des armements. Les uns déplorent l'absence de l'hypothèque maritime dans notre droit, d'autres critiquent les droits de pilo-

(1) Voir les livraisons d'août, septembre et octobre 1897.

tage et les droits de quai, les droits de mutation des navires, et tous protestent contre l'obligation du rapatriement. Mais de toutes ces plaintes, les unes n'ont plus de raison d'être, car l'hypothèque maritime a été instituée et la législation relative aux droits de pilotage et de mutation a été modifiée, les autres n'ont jamais été justifiées.

Les frais de subsistance et de retour au quartier des individus provenant de l'équipage d'un navire de commerce sont à la charge de l'armement (1). C'est l'obligation du rapatriement. Elle est certainement une lourde charge pour les armateurs français, mais les place-t-elle dans une situation défavorable vis-à-vis de leurs concurrents étrangers?

La loi anglaise oblige l'armateur à pourvoir au rapatriement de ses matelots, s'il ne peut leur procurer un emploi sur un autre navire anglais retournant à un port du Royaume-Uni. Mais *en fait* la charge du rapatriement n'existe pas pour la marine anglaise, car les navires anglais sont si nombreux dans toutes les mers du monde qu'il est toujours facile de trouver un emploi et un moyen de retour aux matelots débarqués. Le décret de 1891 permet également d'embarquer pour les rapatrier les marins français à titre de remplaçants, sur les navires qui manquent de matelots; mais les navires français sont beaucoup moins nombreux que les anglais, et il ne peut être que beaucoup plus rarement usé de cette faculté. En réalité, ce n'est pas *l'obligation du rapatriement par elle-même, mais bien la faiblesse de notre marine* qui engendre cette cause d'infériorité.

De même, l'obligation du rapatriement existe en Norvège, en Suède, en Allemagne (loi du 27 septembre 1872), aux États-Unis, où une loi de 1803 la met à la charge de l'armement jusqu'à concurrence de trois mois de salaire.

Il faut donc chercher ailleurs les causes qui entravent le développement de notre marine.

Beaucoup d'armateurs attaquent vivement l'institution de *l'inscription maritime*, qui unit étroitement l'une à l'autre la marine

(1) Décret du 22 septembre 1891.

marchande à la marine militaire. Elle éloigne, disent-ils, les habitants des côtes de la carrière maritime et fait monter le taux des salaires des équipages en restreignant les offres (tous les Français ne pouvant pas être marins) et en forçant les armateurs à composer leurs équipages avec des inscrits maritimes pour les trois quarts au moins.

Elle éloigne, dit-on, les habitants des côtes de la profession de marin par les obligations rigoureuses qu'elle leur impose, surtout par l'obligation d'être à la disposition de l'État jusqu'à cinquante ans. En quoi la condition de l'inscrit maritime est-elle plus rigoureuse aujourd'hui que celle du citoyen français non inscrit? L'un est tenu jusqu'à cinquante ans par la loi militaire, l'autre seulement jusqu'à quarante-cinq ans; mais, en fait, le premier n'est jamais appelé au delà de quarante ans : du moins depuis cent ans il ne l'a été qu'une fois, lors de la guerre de Crimée. De plus, le cultivateur ou l'ouvrier appelé pour trois ans au service militaire est arraché à sa profession et les trois ans qu'il passe au régiment sont sacrifiés au point de vue de son métier; l'inscrit maritime, au contraire, tant qu'il est au service de l'État, ne cesse pas d'exercer sa profession de marin, il se perfectionne et reçoit une solde qui le plus souvent est sensiblement égale aux salaires des marins de commerce. Enfin l'inscription maritime est, pour les matelots, une protection, puisqu'elle leur assure un emploi dans une certaine mesure et une pension de retraite. Aussi les inscrits ne se plaignent pas, le nombre de ceux qui se font rayer est toujours très restreint et celui des inscrits augmente (1).

On ajoute que les concurrents étant moins nombreux pour la composition des équipages à cause de la limitation que l'inscription maritime apporte au recrutement du métier de marin, le taux des salaires est plus élevé qu'il ne le serait si la profession était libre comme toute autre. Ici, ce sont les plaintes des armateurs qui se font entendre; mais il est possible de leur répondre.

Le taux des salaires est-il plus élevé en France qu'à l'étranger?

(1) En 1860 : 151.000 inscrits; en 1873 : 153.000; en 1892 : 157.000. (Rapport de M. Siegfried, sénateur, sur la loi du 30 janvier 1893.)

Les matelots français, nous dit M. Siegfried (1), reçoivent en moyenne de 60 à 65 francs par mois. Ce chiffre est un maximum qui n'est pas toujours atteint, car des armateurs qui emploient un certain nombre de marins à la grande pêche et au transport de la morue, nous ont déclaré qu'à Bordeaux les marins s'engageaient à 55 francs et même à 50 francs. En Angleterre, le traitement moyen des matelots, toujours d'après M. Siegfried, est de 100 francs par mois. En 1885, il était, en Allemagne, de 48 marks (60 fr.) (2). Aux États-Unis, il était en 1893, pour le long-cours, de 21 dollars, 125 francs (3). Les marins américains, anglais, allemands, ne sont pas payés moins que les marins français. Ceux des États du Nord seuls voyagent à meilleur marché, ils se contentent de 40 à 45 francs en moyenne. Et, au mois de juillet dernier, l'association des marins suédois n'a-t-elle pas voté la grève générale, en réclamant pour les matelots un salaire de 50 couronnes, 70 francs par mois?

Ainsi, les armateurs français disent : Nous payons nos équipages plus cher par suite de l'obligation que nous impose l'acte de navigation de 1793, de composer nos équipages avec des inscrits maritimes pour les trois quarts au moins; mais nous venons de voir à quoi se réduit cette affirmation, quand on compare le salaire des marins français à celui des autres marins européens; et il importe de remarquer que pour un quart de l'équipage les armateurs peuvent prendre des matelots étrangers s'ils en trouvent à meilleur compte. Il reste pourtant vrai que cette obligation met notre marine dans un état d'infériorité vis-à-vis de ses rivales *dans certaines mers*, notamment en Extrême Orient. Le problème, dans ces régions, comme partout d'ailleurs, nous dit M. Fromageot (4), est de réduire le plus possible les frais d'armement et de navigation! « Or, c'est à quoi sont arrivés les armateurs anglais et allemands, en n'employant que des équipages chinois au lieu d'équipages européens trop coûteux ». Mais cette cause d'infériorité va bientôt disparaître, elle aussi, car un projet de loi doit être

(1) Rapport sur la loi de 1893.

(2) *Grande Encyclopédie*, au mot *Allemagne*.

(3) Rapport du commissaire de la Navigation des États-Unis.

(4) Rapport au Ministre du commerce (*Moniteur du Commerce*, 7, 14 et 21 janvier 1897).

présenté au Parlement dès la rentrée qui abroge sur ce point l'acte de navigation de 1793. Donc, tout compte fait, la législation de l'inscription maritime n'augmente pas considérablement les charges des armateurs français. En fût-il autrement, qu'on devrait encore la maintenir sans qu'ils aient juste motif de se plaindre.

Pour se faire octroyer des primes, les armateurs ont argué que leur industrie était nationale, parce qu'elle fournissait les équipages de réserve de la marine militaire. Ce sont, par conséquent (surtout pour les navires à voiles), les équipages, les marins, qui sont d'utilité nationale. C'est eux que l'État doit s'attacher à conserver, et les armateurs ne doivent pas oublier que, s'ils touchent les primes à la navigation, *c'est parce que l'inscription maritime existe ;* les lois de 1881 et de 1893 le disent de la manière la plus formelle (1).

Qu'arriverait-il si l'inscription maritime était supprimée? Pour former ses équipages de réserve, l'État devrait recourir au moyen en usage en Angleterre. Le gouvernement anglais entretient en temps de paix dans ses ports une réserve d'environ trente mille marins, qui lui coûtent annuellement plus de trente millions. Si nous étions obligés de recourir à ce système, le budget serait grevé de quinze à vingt nouveaux millions. Peut-être pour y faire face supprimerait-on les huit millions de primes que reçoivent aujourd'hui les armateurs au long cours, au cabotage international et à la grande pêche. Dans tous les cas, ces primes ne pourraient plus se justifier.

Il est donc de l'intérêt des armateurs et des marins que les principes de la législation de l'inscription maritime soient maintenus, ce qui n'exclut aucunement les améliorations reconnues nécessaires.

Voyons si les causes économiques que l'on donne de l'infériorité de notre marine sont mieux justifiées que les raisons tirées des règlements maritimes.

(1) Loi de 1881, art. 9 : « *A titre de compensation*, des charges imposées à la marine marchande pour le recrutement de la marine militaire, il est accordé... etc. », et la loi de 1893 s'exprime de la même manière.

II. — CAUSES ÉCONOMIQUES.

On peut ranger ces causes sous trois chefs : 1° situation géographique de la France, 2° surélévation des frais d'armement et de navigation , 3° absence de fret de sortie ou quelquefois de fret de retour.

1° *La situation géographique de la France.*

Ce point nous est déjà connu (1), car nous avons exposé précédemment que, si la France est éminemment bien située au point de vue du développement de son commerce général, cette situation même qui la place sur les routes commerciales les plus fréquentées, nuit à sa marine nationale en multipliant chez elle les escales des navires étrangers. C'est certainement là une concurrence redoutable pour notre marine ; mais, si elle était plus vigoureuse, les lignes étrangères fréquenteraient moins nos ports ; c'est encore sa faiblesse même qui engendre cette autre cause de faiblesse. La détresse de la marine a précédé l'établissement de ces escales. Le rapport déjà cité de M. Fromageot nous en offre un exemple ; il constate que la dernière ligne régulière de paquebots français entre la France, le Chili et le Pérou a été supprimée, et il ajoute : « Actuellement, tout l'ancien trafic de la compagnie française est passé soit aux navires allemands des deux lignes *Kosmos* et *Hamburg Pacific* (escale au Havre), soit aux lignes anglaises *Pacific Steam Navigation* (escale à la Pallice) et *Lamport-Holt* (escale au Havre).

A ceux qui objectent que la Compagnie française a cessé son entreprise parce que le fret lui faisait défaut, M. Fromageot répond : « Si à la sortie d'Europe le fret de France n'est pas malgré tout jugé suffisant, rien n'empêche une ligne française de faire à la marchandise étrangère (belge ou anglaise) les mêmes avantages que font les compagnies étrangères aux chargeurs français,

(1) Voir la *Science sociale*, août 1897.

c'est-à-dire de prendre les marchandises dans leurs ports au même prix que dans ceux de France. » Nous ne voulons pas empiéter ici sur l'étude que nous devons faire du manque de fret de sortie en France, mais une question se pose tout naturellement ici. Puisque les navires étrangers qui touchent nos ports nuisent à notre marine, par la raison qu'ils viennent joindre (*à tout prix*) le fret qu'ils y trouvent, à celui qu'ils ont pris déjà en Allemagne, en Belgique, en Hollande ou en Angleterre, pourquoi les navires français, eux aussi, ne feraient-ils pas simplement escale en France! Qui empêche une compagnie française de partir de Hambourg ou d'Anvers, par exemple, au lieu d'avoir son point de départ au Havre ou à Bordeaux? Une compagnie espagnole qui fait le service de Barcelone à Buenos-Ayres n'a-t-elle pas à Marseille le point terminus de sa ligne, dont Barcelone n'est qu'une escale?

2° *La surélévation des frais d'armement ou de navigation.*

Il faut reconnaître que la révolution qui s'est opérée depuis trois quarts de siècle dans la vie des peuples européens a été plus favorable à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Belgique, aux États-Unis qu'à la France. Celle-ci, à une époque où le fer et le charbon sont devenus les éléments essentiels du développement de l'industrie et de la prospérité des nations, devait être naturellement devancée par les pays plus abondamment dotés de ces richesses minérales. Pour permettre à ses industriels de lutter avec leurs concurrents étrangers sur le marché du monde, elle devait s'efforcer de maintenir au plus bas prix possible les matières premières, particulièrement le fer, sinon son industrie ne pouvait produire à aussi bon marché que celle des autres nations et ses produits ne pouvaient soutenir la concurrence des pays où ces mêmes matières premières sont moins chères et où les salaires sont moins élevés, par exemple de l'Allemagne. Mais l'intérêt particulier des producteurs de fer français était opposé à cet intérêt général, car la libre entrée des fers étrangers eût réduit leurs débouchés en France. On protégea ces producteurs natio-

naux. Des droits étant mis sur la matière première, le prix en augmenta, et notre industrie peut encore moins que par le passé lutter de bon marché avec celle des nations rivales. N'est-ce pas exactement ce qui est arrivé pour les constructions maritimes en fer? Et, malgré tous les changements de législation qui ont suivi, les chantiers français n'ont pu se relever, parce que des chantiers immenses s'étaient développés en Angleterre, qui les écrasent encore comme les grands magasins étouffent les petits. Et lors de l'enquête qui vient d'être faite sur la situation de la marine marchande, les constructeurs ont avoué vendre 33 à 40 % plus cher que leurs concurrents anglais ou allemands.

Le prix des matières premières résultant de leur rareté et de leur éloignement de la côte, voilà une des causes de la surélévation des frais d'armement et de navigation en France. C'est également le motif que le Consul de France à Boston donne de l'état précaire de la marine aux États-Unis (1) : « Bassins houillers éloignés de la côte, cherté des constructions aggravée par le haut prix de la main-d'œuvre, voilà l'écueil. On ne peut faire naviguer sous pavillon américain que des navires chers et médiocres. Conclusion, on ne navigue pas du tout : le capital refuse de s'embarquer dans les entreprises maritimes ». En France, on navigue encore un peu, parce qu'on peut se procurer des navires à l'étranger, ce que ne permet pas la législation américaine, mais on n'y construit pas.

La question d'approvisionnement en houille est primordiale pour les navires à vapeur, et un homme fort à même de le savoir nous disait dernièrement que nos compagnies de navigation à vapeur n'y apportent pas assez de soin; elles sont exploitées par les intermédiaires. Le charbon entre pour 9.000.000 de francs dans le budget des dépenses de la Compagnie Transatlantique (total des dépenses : 41.000.000). Les frais d'armement sont les mêmes en France et à l'étranger, puisque ces armateurs peuvent aujourd'hui se procurer leurs navires à l'étranger moyennant un simple droit de francisation de deux francs par tonneau de jauge,

(1) *Moniteur officiel du Commerce*, 9 juillet 1896.

ce qui est une quantité négligeable, d'autant plus que le navire, pour venir du chantier à son port d'armement en France, trouvera un fret qui lui laissera un bénéfice appréciable. Mais nos armateurs voient leurs frais de navigation notablement augmentés par le prix plus élevé du charbon, et, dans une mesure que nous avons déterminée plus haut, par le taux plus élevé des salaires des matelots, les navires anglais ayant la plus grande partie de leurs équipages (environ 70 %) composée de matelots suédois, norvégiens, danois, allemands et surtout orientaux. Mais rappelons que, si c'est là une conséquence de la législation de l'inscription maritime, la prime à la navigation est donnée aux armateurs précisément pour compenser cette surélévation des frais de navigation.

Enfin, les dépenses de nos armateurs sont souvent augmentées par les frais généraux d'administration. Nous avons ici en vue les grandes compagnies de navigation, et il faut déplorer, comme le faisait M. d'Azambuja dans le dernier numéro du *Mouvement social*, la multiplicité de leurs bureaux. Nous avons sous les yeux le rapport annuel fait par le Conseil d'administration de nos trois principales compagnies : *Messageries maritimes, Transatlantique, Chargeurs Réunis.*

Cette dernière donne à ses actionnaires des dividendes beaucoup plus élevés que les deux premières (1). D'autre part, en divisant le chiffre total des dépenses de chacune de ces compagnies par le nombre de lieues marines que leurs navires ont parcourues en 1896, nous voyons que le parcours d'une lieue marine coûte aux Chargeurs Réunis 44 fr. 90, aux Messageries maritimes, 60 fr. 40, et à la Compagnie Transatlantique 63 francs. La raison en est évidemment que la Compagnie Transatlantique, sur la ligne du Havre à New-York principalement, que les Messageries Maritimes, sur leur ligne d'Extrême Orient et d'Australie, sont tenues à plus de luxe et surtout à plus de vitesse que les Chargeurs Réunis. Mais est-ce à cela seulement que tient la surélévation des frais d'exploitation? Il est permis de se le de-

(1) Chargeurs Réunis : 60 francs par action (12 %, Messageries maritimes, 27.50 (5. 50 %), Transatlantique 18 (3.60 %).

mander en présence des chiffres suivants que nous relevons au budget des dépenses de la Compagnie Transatlantique :

Frais généraux d'administration : conseil d'administration, loyer, chauffage, contributions, éclairage et entretien du matériel d'administration centrale	242.924
Frais d'exploitation *à Paris et dans les agences* : appointements et participation du personnel (*les équipages ne sont pas compris dans ce chiffre*) et inspections	2.813.929
Loyers, contributions, patentes, entretien des immeubles et des mobiliers	795.650
Chauffage et éclairage	43.741

Soit un total de frais généraux de 3.896.244 francs sur un budget de dépenses de 41.490.000 francs, plus de 9 %. N'est-ce pas plus qu'il est nécessaire, puisque, au budget des dépenses des Chargeurs réunis, les frais généraux ne figurent que pour 315.000 francs, sur un total de 17.623.000 francs, pas même 2 %.

3° *L'absence de fret de sortie et quelquefois de retour.*

Il a été dit et répété des milliers de fois, au Parlement et dans le sein des commissions d'enquête, que la France ne peut avoir une marine de premier ordre parce qu'elle n'a pas de fret de sortie. C'est aussi l'opinion de M. Domergue, l'éminent directeur de la *Réforme économique* (1) : « L'importance et le développement de la marine marchande d'un pays se déterminent surtout, dit-il, par l'importance et le développement de son trafic commercial *en poids, principalement de son exportation* ».

Il en conclut que la France a la marine qui lui est nécessaire.

Pour le prouver, il s'appuie sur une comparaison entre le tonnage des exportations françaises et celui des exportations allemandes. Voici ce qu'il en dit : En 1896, l'Allemagne a exporté 24.718.000 tonneaux de marchandises, et la France seulement 9.200.000 ; mais une partie de ces exportations suit la voie

(1) N° du 13 septembre 1896.

de terre : en France, 5.300.000 tonnes seulement suivent la voie de mer, et, en Allemagne, environ 11.000.000, c'est-à dire plus du double : ainsi s'explique la nécessité d'une marine beaucoup plus considérable pour ce dernier pays. Mais il nous semble qu'il est inexact de prétendre que la marine allemande trouve dans le charbon un puissant élément de fret, car la presque totalité du charbon allemand exporté *suit la voie de terre* (1).

M. Domergue dit que la France a une marine qui suffit à ses besoins ; puis il constate qu'en dix ans nos exportations par mer sont passées de 3.900.000 tonnes à 5.300,000, c'est-à-dire qu'elles ont augmenté de 1.400.000 tonnes. Mais quelles modifications a subi le tonnage de notre marine pendant le même temps? *Il n'a pas changé.* Les lois de 1881 et de 1893 n'ont donc pas fait prendre à notre marine *un développement parallèle* à celui de notre commerce ; ce n'est pas elle qui a profité de l'augmentation de notre fret de sortie : nous n'avons donc plus (en supposant que nous l'avions en 1886), la marine qui nous est nécessaire.

Le fret de sortie est un élément essentiel du développement de la marine marchande, il fournit un aliment assuré dans une certaine mesure à la marine nationale, car c'est un fait économique depuis longtemps reconnu et que nous avons déjà constaté et expliqué (2) : les exportations d'un pays se font plus naturellement sous son pavillon. C'est ainsi que notre marine transporte plus de 50 % de nos exportations et qu'elle ne transporte pas 27 % de nos importations. Aussi les marines qui trouvent un fret abondant dans leurs ports nationaux sont-elles dans de meilleures conditions que les autres pour exercer la navigation de concurrence, parce qu'elles ont de la sorte une cargaison assurée qui constitue une réserve pour le cas où cette navigation des concurrences ne leur offrirait pas elle-même de fret.

(1) Charbon, coke exportés : 13.815.000 kilos, dont en France : 1.496.000.

En Belgique	1.164.000
En Autriche-Hongrie	5.672.000
En Hollande	3.663.000
En Suisse	919.000

(2) Voir la *Science sociale*, livraison de septembre 1897.

A ce point de vue, dit-on, la marine française est certainement dans une situation inférieure à celle de l'Angleterre ou de l'Allemagne. La France fournit nombre d'objets élégants, de marchandises de luxe, mais ses navires ne trouvent pas dans ses ports les marchandises lourdes et encombrantes dont disposent les autres nations. Elle n'a ni le coton, ni le blé, ni le pétrole des États-Unis, ni le charbon de l'Angleterre, ni les émigrants et les produits métallurgiques de l'Allemagne, ni les bois du Nord de l'Europe.

Prenons un navire français qui se propose d'aller aux Indes : ce n'est pas en France qu'il trouvera du fret, car elle y expédie chaque année à peine 60.000 tonnes de marchandises, alors qu'elle en importe 36.000 de graines de lin, de jute et de coton. Aussi la navigation entre les Indes et la France se fait-elle presque exclusivement sous pavillon étranger, sous pavillon anglais, qui est le pavillon national : car les échanges sont immenses entre l'Angleterre et les Indes, et il est naturel, avons-nous dit, que les exportations se fassent sous pavillon national. Il en est de même dans nos relations avec les États-Unis. Ceux-ci nous expédient chaque année 150.000 tonnes de coton, plus de 200.000 de pétrole, et ne nous demandent pas 60.000 de marchandises diverses.

Encore si le peu de fret que fournit la France était réservé à son pavillon ! Mais le pavillon étranger le lui ravit souvent, parce qu'il le prend à meilleur marché pour divers motifs.

1° D'abord, les tarifs élevés dont la France s'est entourée enlèvent *quelquefois* à ses navires le fret de retour. Nous ne saurions le démontrer plus clairement que la Chambre de commerce française de Constantinople dont nous citerons textuellement le rapport : « Un navire anglais ayant apporté de la houille à Marseille chargera des marchandises françaises pour les ports de la mer Noire et prendra, en retour, du blé ou du maïs à destination de Londres ou de Liverpool, tandis que le navire français expédié dans le Levant et revenant à Marseille trouvera un droit de 7 francs sur le blé et de 3 francs sur le maïs, qui l'obligera à revenir sur lest. Il faudra donc que le fret de sortie paie le fret d'aller

et retour du navire français, et seulement le fret d'aller du navire anglais ». Par conséquent, le navire anglais pourra transporter les marchandises françaises de Marseille dans la mer Noire à meilleur marché que le navire français et il lui sera préféré : c'est naturel.

2° Notons ensuite la facilité avec laquelle les navires étrangers peuvent faire escale dans nos ports, point sur lequel nous n'avons pas à revenir.

3° Comptons enfin qu'une partie de notre fret fuit vers les ports étrangers : belges et anglais.

Sur la concurrence des ports belges, citons les principaux passages d'un article de M. Georges Michel (1) : « En 1895, le Havre a perdu 35.000 tonnes d'exportation et 38.000 d'arrivage... Rouen a expédié 33.000 tonnes de moins qu'en 1894 et en a reçu 66.000 de moins. Dunkerque voit diminuer son trafic de 1.100 tonnes à la sortie et de 53.000 à l'entrée... Seul Boulogne gagne 10.000 tonnes à la sortie, mais en perd 6.000 à l'importation... Cette situation est spéciale au bassin du Nord... Il est évident que la marchandise qui nous fuit n'est pas perdue pour tout le monde... Le courant habilement détourné profite à ceux qui ont un intérêt à le canaliser, c'est-à-dire à nos voisins les Belges... Avec la participation du gouvernement, des agents belges ont été envoyés partout, qui *racolent* les marchandises pour les faire passer par la Belgique... Ils ne perdent pas leur temps, car 86.000 tonnes, en 1895, ont passé la frontière française pour gagner Anvers; 77.000 venant d'Anvers l'ont traversée au retour pour être répandues dans les départements du Nord. »

Sur la concurrence des ports anglais, *le Journal du Havre* (2) nous apprend que plus de 38 % des produits transportés, d'octobre 1896 à mars 1897, par la ligne américaine de Southampton, sont de provenance française. Il paraît que le commerçant français qui a une tonne de marchandises à expédier à New-York, réalise une économie en envoyant cette tonne de mar-

(1) *Économiste français*, 30 janvier 1897.
(2) *Soleil* du 29 août 1897.

chandises du Havre à Southampton et de Southampton à Liverpool par chemin de fer, pour l'embarquer dans le port anglais à destination de New-York. Il lui coûterait plus cher d'envoyer directement du Havre. Ainsi, quand les navires étrangers ne viennent pas dans nos ports prendre nos marchandises, celles-ci courent après. Pourquoi donc fuient-elles avec tant de soin le pavillon français?

On le voit : si on examine de près cette question du fret, ce ne serait pas précisément dans la pénurie de fret, ni à la sortie ni au retour, qu'il faudrait chercher la cause de l'infériorité de notre marine; ce serait plutôt, d'après ce qui vient d'être dit, dans la surélévation des frais de navigation, qui obligerait nos armateurs à tenir le taux du fret plus élevé que leurs concurrents. Mais là encore n'est pas la cause véritable du phénomène; car, nous l'avons dit, les primes à la navigation ont pour but de remédier à cette augmentation des frais résultant pour partie de l'inscription maritime, et MM. Bordes déclarent les primes très suffisantes (1).

Et d'ailleurs : il n'y a pas, dit-on, de fret de sortie en France. Pourquoi alors ne pas aller en prendre en Angleterre ou en Belgique, ou en Allemagne? Répétons-le, pourquoi nos navires ne font-ils pas seulement escale en France? « Il faut rappeler (2) que, pour les navires venant d'Europe et allant dans les mers du Pacifique, à défaut d'autre chargement, le charbon de la Grande-Bretagne offre un fret de sortie, sinon très rémunérateur, du moins constant; or rien n'empêche nos navires d'en profiter *ainsi que nos armateurs le savent très bien.* »

Il n'y a pas toujours de fret de retour pour la France : pourquoi nos navires ne portent-ils pas leur chargement de retour à l'étranger? Par exemple, si c'est du blé, en Angleterre, à Anvers, à Rotterdam ou à Hambourg? Ces ports sont-ils donc si éloignés de France? Est-il de toute nécessité que le navire parte de France et qu'il y revienne à chacun de ses voyages?

(1) Voir la *Réforme économique*, avril 1897.
(2) Rapport de M. Fromageot.

La marine d'un pays ne doit-elle donc être destinée qu'aux transports de ce pays (1)?

On a beaucoup exagéré, selon nous, le rôle que joue le fret de sortie dans la situation de notre marine marchande. C'est à l'esprit de nos armateurs, à leur formation, à leur manière d'entendre les affaires qu'il faut remonter pour trouver les véritables causes de notre infériorité maritime. Ces causes sont sociales. Elles n'en sont que plus sérieuses et plus difficiles à détruire.

Nous les étudierons dans un prochain article (2).

(*A suivre.*)

A. Lemée.

(1) Telle semble être la doctrine de M. Domergue, puisqu'il dit que la France a la marine *qu'il est nécessaire qu'elle possède*. Mais ce n'est pas la doctrine des armateurs anglais et scandinaves, ce n'était pas celle des Hollandais du moyen âge.

(2) Plusieurs membres de la Commission d'enquête ont cité, parmi les causes d'infériorité de la marine marchande, les tarifs des chemins de fer français. Ils ont évidemment la plus grande influence sur la constitution du fret de sortie de nos ports, et l'examen de cette question trouvera place dans l'étude que nous ferons des moyens propres à raviver notre industrie maritime.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT-QUATRIÈME

LIVRAISON DE JUILLET 1897

Pages.

Questions du jour. — La marche de l'évolution industrielle, par M. **Paul De Rousiers** 5

La Géographie sociale de la France. — X. La région de la Culture issue de la communauté des landes. — Le type breton (*fin*), par M. **Edmond Demolins** 22

Les Patriarches bibliques. — L'essaimage des fils et la polygamie, par M. **Ph. Champault** 48

Une affaire d'honneur entre Austro-Hongrois et Anglo-Saxon, par M. **Albert Dauprat** 77

Les divergences du « Point d'honneur », par M. **Edmond Demolins** ... 90

LIVRAISON D'AOUT 1897

En Vacances. — Un coin de la Normandie maritime, par M. **Léon Poinsard** 93

La Géographie sociale de la France. — XI. La région de la Petite Culture issue de la communauté forestière. — Le type lorrain, par M. **Edmond Demolins** 112

La crise de la Marine marchande en France. — I. Les grandes voies du Commerce maritime, par M. **A. Lemée** 133

A propos du *Don Juan* de Mozart. — Un coup d'œil sur le théâtre espagnol, par M. **G. d'Azambuja** 149

Cartes et Plans. — Profil du Plateau lorrain 116

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1897

Questions du jour. — L'éveil artistique chez les Anglo-Saxons, à propos de deux publications récentes, par M. **G. d'Azambuja** 165

La Géographie sociale de la France. — XII. La région de la Petite Culture issue de la communauté forestière. — Le type lorrain (*fin*), par M. **Edmond Demolins** 179

La crise de la Marine marchande en France. — II. L'échec des surtaxes de pavillon et des primes, par M. **A. Lemée** 200

Le Boulonnais. — IV. Le Salaire agricole, l'Industrie et le Commerce, par M. **C. Furne** 216

LIVRAISON D'OCTOBRE 1897

Pages.

Questions du jour. — Un évêque français en 1923, par M. **Paul de Rousiers** 231
La Géographie sociale de la France. — XIII. La région de la Petite Culture issue de la communauté forestière. — Les types Morvandeau, Franc-Comtois et Alsacien, par M. **Edmond Demolins** 249
Le quatrième centenaire de Vasco de Gama. — Ce qui fit la grandeur du Portugal, par M. **G. d'Azambuja** 275
La crise de la marine marchande en France. — III. Situation actuelle de la marine marchande française, par M. **A. Lemée** 292

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1897

Questions du jour. — Le Problème de l'Éducation. — Réponse à l'Enquête du « *Comité Dupleix* », par M. **Edmond Demolins** 307
Le Pourboire, à propos d'un débat récent, par M. **N. Dasproni** 316
La Géographie sociale de la France. — XIV. La région de la Petite Culture issue de la communauté forestière en sol complètement défriché. — Le type champenois, par M. **Edmond Demolins** 317
La loi naturelle du développement de l'instruction populaire. — I. Les causes sociales de la répartition des illettrés au Canada. — II. L'influence des traditions des quatre principales populations canadiennes dans la vie privée, par M. **Léon Gérin** 357
Cartes et Plans : Plan d'une commune de Champagne 339
Cartes de la répartition des illettrés au Canada ..... 359 et 360

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1897

Questions du jour. — La plus grande municipalité du monde. — Les élections de New-York, par M. **Paul de Rousiers** 391
Les trois éléments de la Société anglaise : introduction à l'édition anglaise des « Anglo-Saxons », par M. **Edmond Demolins** 411
Le quatrième centenaire de Vasco de Gama. Ce qui fit la décadence du Portugal, par M. **G. d'Azambuja** 423
La crise de la marine marchande en France. — IV. Les causes d'infériorité, par M. **A. Lemée** 442

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XXIII ET XXIV

(ANNÉE 1897)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le Tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE

La Science sociale n'est ni fataliste ni matérialiste, et ses conclusions se concilient avec l'existence de la liberté. XXIII, 35. — C'est en étudiant les hommes distingués, mais peu éminents, que l'on parvient à s'expliquer scientifiquement les grands hommes, XXIII, 37. — L'observation des causes qui produisent les types déformés contrôle les conclusions de la science relatives aux types normaux, XXIII, 330.

LIEU

EUROPE. — **Crète.** — La Crète, par sa configuration, favorise la formation d'un type montagnard, mais qui ne peut dominer qu'en l'absence d'une forte action extérieure, XXIII, 190.

Espagne. — La littérature espagnole a dû aux conditions géographiques et sociales de l'Espagne d'échapper en partie à l'action de la Renaissance italienne, XXIV, 150.

France. — *Géographie sociale.* — Les Plateaux sont, par excellence, le lieu de la culture en grande propriété, XXIII, 129. — Par le fait de leur étendue et de leur masse, les Plateaux sont moins accessibles et offrent aux populations agricoles moins de facilité d'établissement que les Vallées, XXIII, 129. — Aussi le défrichement des Plateaux s'est-il opéré plus tard que celui des Vallées, XXIII, 130. — Les Plateaux ont dû être mis en culture par de grands défricheurs, par des hommes puissants, XXIII, 132. — Le défrichement des Plateaux dans le Centre et le Midi est dû à quatre groupes principaux de défricheurs : 1° les grands propriétaires gallo-romains; 2° les grands propriétaires visigoths et burgondes; 3° les grands propriétaires ecclésiastiques; 4° les grands propriétaires bourgeois, XXIII, 132 et suiv. — Dans le bassin du Rhône, l'état rudimentaire des Plateaux a pour conséquence l'état rudimentaire de la culture en grande propriété, XXIII, 206. — Les populations du bassin du Rhône n'ont jamais développé la grande culture ni dans le passé, ni dans le présent, par suite de la faible étendue des Plateaux et de la formation historique de la race, XXIII, 209. — Les Plateaux du bassin de la Garonne sont plus étendus que ceux du bassin du Rhône, aussi les grands domaines y sont relativement plus nombreux et plus étendus. XXIII. 209. — Mais ils sont limités par la formation de la race et par la culture du maïs. *ibid.* — Le maïs est mieux adapté aux petites qu'aux grandes exploitations, parce qu'il exige des façons nombreuses et minutieuses, qu'il donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace, XXIII, 210. — Projet de subdivision des Plateaux du bassin de la Garonne, XXIII, 215, 216. — On peut déterminer, dans le bassin de la Loire, onze variétés de plateaux, XXIII, 217. — L'Anjou est, dans son ensemble, une région de plaines basses largement irriguées et de petits plateaux peu élevés, ondulés et coupés de vallées et de côtes, XXIII, 284. — Les deux caractères les plus actifs du Lieu en Anjou sont : 1° la configuration du sol; 2° la douceur et l'humidité du climat, qui multiplient les productions spontanées ou arborescentes, XXIII, 282 et suiv. — La douceur du pays et les facilités de vie inclinèrent

les Angevins vers l'oisiveté et la quiétude, XXIII, 292. — La Bretagne est essentiellement un pays de landes fournissant un maigre pâturage. XXIII, 346. — Les régions du Nord de la France sont plus essentiellement forestières, parce qu'elles sont soumises à une plus longue période d'humidité, XXIV, 114. — C'est le développement forestier qui fait la grande différence initiale entre la France du Midi, plus pastorale, et la France du Nord, plus agricole et plus industrielle, XXIV, 114. — Le trait caractéristique du Lieu en Lorraine est l'étendue considérable qu'occupe encore aujourd'hui la forêt, XXIV, 115. — La Lorraine est remarquable par la faible fertilité du sol, l'extension de la forêt et l'abondance du minerai de fer, XXIV, 117. — Au point de vue social, l'Alsace forme la transition entre la Franche-Comté et la Lorraine, XXIV, 270. — En Champagne, il faut distinguer la région de l'Est, la région du Centre, la région de l'Ouest, XXIV, 332. — *Divers* : Le sol et le sous-sol du Boulonnais ont favorisé la formation de beaux herbages, XXIII, 245, 317. — Le Boulonnais présente deux caractères physiques importants : voisinage de la mer et fertilité des pâturages, XXIII, 248. — Le Gulf Stream et le climat qui en résulte sont favorables, dans le Nord-Ouest de la France, à l'élevage des chevaux, XXIII, 318. — La situation du Boulonnais, le relief du sol, le passage fréquent des voyageurs ont poussé les habitants à élever des chevaux de trait, XXIII, 319. — Influence du vent, à Berneval, sur l'agglomération des habitations et leur dissimulation derrière des haies, XXIV, 95.

Portugal. — La situation géographique du Portugal lui permettait d'arriver le premier aux Indes, XXIV, 278.

ASIE. — **Syrie.** — La montagne et le désert expliquent les diverses évolutions des patriarches bibliques, XXIII, 419.

TRAVAIL

GÉNÉRALITÉS. — La formation particulariste achemine résolument l'humanité vers la solution de la question ouvrière par la disparition graduelle de l'ouvrier, XXIII, 19. — Le machinisme reste le grand agent responsable de la ruine du petit atelier familial, de la création des grandes usines. C'est lui qui fait disparaître l'indépendance apparente de l'artisan, mais c'est lui aussi qui exige de lui une plus grande indépendance réelle, XXIV, 7 à 14. — En faisant cesser l'utilité de l'homme-machine, le machinisme ne laisse plus à l'homme que sa valeur d'homme, et c'est un grand avantage au point de vue moral, XXIV, 18. — Un homme chassé de sa spécialité n'est pas forcément un paria, XXIV, 19. — Pour l'élite, l'évolution industrielle vers le machinisme et le grand atelier est un bienfait : elle brise le cadre qui emprisonnait l'ouvrier ; pour les autres, elle est une déchéance apparente, mais souvent profitable, XXIV, 19. — Les moyens d'élévation ne sont plus exactement les mêmes qu'autrefois, mais ils sont plus largement ouverts à tous, plus énergiques, plus efficaces, ils élèvent plus haut, XXIV, 20. — La machine n'a pas empiré la situation de l'ouvrier, parce qu'il n'y a pas qu'un seul genre de travail dans le monde et que chaque genre de travail ne fournit pas une quantité fixe de produits, XXIV, 21.

EUROPE. — **Allemagne.** — Grâce aux faibles salaires des ouvriers et au peu d'exigence d'une clientèle modeste, l'industrie allemande a été nécessairement et de tous temps confinée dans la fabrication des articles communs et d'un prix peu élevé, XXIII, 402. — L'industrie et le commerce allemands l'emportent actuellement surtout par le bon marché de l'article commun, XXIII, 405.

France. — *Géographie sociale.* — Dans le Bourbonnais, l'absentéisme des grands propriétaires avait ruiné la culture, leur résidence l'a relevée, XXIII, 218 à 224. — Le métayer, même appuyé sur la communauté, est impuissant à relever la culture, XXIII, 224. — Le Grand propriétaire possède seul les moyens et la capacité nécessaires pour relever la culture lorsqu'il se décide à s'installer sur ses terres, XXIII, 224. — Le voisinage de la grande industrie est favorable au développement de la culture : elle lui apporte des capitaux et lui fournit des patrons préparés à appliquer au sol les méthodes progressives de l'industrie, XXIII, 225. — La difficulté de transformation de la culture est finalement dans la transformation du personnel employé, XXIII, 225. — Les influences du Lieu et de la Race se sont combinées en Bretagne pour maintenir jusqu'à nos jours l'art pastoral comme travail dominant, XXIII, 351. — A l'influence combinée de la Race et de l'Art pastoral est venu s'ajouter, en Bretagne, celle de la Pêche et des Transports par eau, dont l'action s'est exercée dans le même sens, XXIII, 351. — Le métier de pêcheur et de marin a eu pour effet de développer l'imprévoyance, XXIII, 354. — Il existe,

en Bretagne, un concours de circonstances singulièrement concordant, qui tendent à déprimer chez l'homme l'aptitude au travail intense, au travail suivi, au travail qui exige les longues vues et la prévoyance, XXIII, 356. — La race bretonne apparaît comme essentiellement caractérisée par l'esprit de clan développé au plus haut degré pendant le séjour dans la Grande-Bretagne et par la prédominance des trois travaux de Simple Récolte : l'Art pastoral, la Pêche et la Piraterie, XXIII, 356. — Les éléments essentiels du type Breton peuvent se formuler ainsi : Communauté de clan + Art pastoral pauvre + Pêche, + Piraterie et Service maritime combinés = type Breton, XXIII, 357. — Le pêcheur Breton est très différent du pêcheur norvégien : pour le Norvégien la pêche n'était qu'un travail accessoire de la culture, elle se pratiquait d'une façon intermittente et dans des postes complètement isolés les uns des autres, XXIII, 358. — Les rivages de la Bretagne présentent des facilités particulières à l'établissement de la culture, par suite de la chaleur humide du climat, XXIII, 359. — Ils ont été occupés par la culture maraîchère dont la simplicité est bien adaptée au type Breton, XXIII, 359. — La culture maraîchère, en Bretagne, est trop récente et trop limitée, pour avoir pu modifier les éléments constitutifs du vieux type Breton, XXIII, 363. — Le type Breton n'a pas, non plus, été modifié par la culture en grande propriété qui règne sur les plateaux de l'intérieur, parce qu'elle est restée extensive et pastorale, à cause du caractère de la race, XXIII, 364. — La Fabrication est trop restreinte en Bretagne pour avoir pu influencer le type, XXIII, 364. — Le Lorrain est un homme adonné à la petite culture, étroitement associée à l'exploitation forestière, à l'exploitation minière et à la fabrication, XXIV, 118. — Le Lorrain est rejeté vers la culture par la diminution des ressources de la simple Récolte, XXIV, 118. — Le Lorrain est rejeté vers la culture par la nature des produits forestiers, XXIV, 120. — Le Lorrain est rejeté vers la culture par la nature du climat forestier, XXIV, 120. — Le Lorrain est rejeté vers la culture par la nature du forestier lui-même, XXIV, 120. — Le Lorrain se livre plus spécialement à la petite culture, à cause de la pauvreté du sol et de la rigueur du climat, XXIV, 121. — En Lorraine, la forêt a surtout été conservée et aménagée en vue du traitement du minerai, XXIV, 123. — La forêt a eu pour effet de développer en Lorraine le type du bûcheron et les industries annexes, XXIV, 124. — En Lorraine, la forêt assure la stabilité, par la nature des produits forestiers et par la nature du propriétaire, XXXV, 125. — En Lorraine, le travail de la culture est associé au travail de la mine, XXIV, 132. — En Lorraine, la Fabrication en petit atelier est un type commun, XXIV, 181. — En Lorraine, la Fabrication en fabrique collective est un type commun, XXIV, 181. — En Lorraine, la Fabrication est essentiellement éparse, XXIV, 182. — La Fabrication, en Lorraine, a surtout pour objet le bois, le fer et les fabrications diverses qui dérivent des deux précédentes, XXIV, 182. — Les Lorrains sont essentiellement de petits paysans qui trouvent des ressources principales ou accessoires dans la Fabrication en petit atelier, ou en fabrique collective, XXIV, 188. — Le type dominant du Morvand est le petit paysan bûcheron, XXIV, 250. — L'Art pastoral est plus développé dans le Morvand qu'en Lorraine, XXIV, 250. — Dans le Morvand, la forêt n'est exploitée qu'en vue du bois de chauffage, XXIV, 251. — Le Morvandeau est un Lorrain à peine ébauché : la forêt ne l'a pas développé, XXIV, 254. — Le Morvand est resté attaché à l'Art pastoral et à la Communauté, XXIV, 254. — Dans le Morvand, la simple Récolte et la communauté périclitent, tandis que l'exploitation forestière est encore trop rudimentaire pour développer l'aptitude au travail intense et à l'initiative, XXIV, 259. — En Franche-Comté, l'exploitation de la forêt est associée à l'art pastoral, mais avec un développement déjà bien accusé de fabrication forestière, qui pousse le type en avant, XXIV, 260. — Sous l'influence des fabrications forestières, l'instruction primaire est aussi développée en Franche-Comté qu'en Lorraine, XXIV, 266. — L'Alsace donne, comme type dominant, le petit paysan artisan avec une certaine influence de la vigne, XXIV, 271. — La Champagne diffère de la Lorraine par trois caractères : 1° la fabrique collective rurale est remplacée de plus en plus par le grand atelier ; 2° le paysan et l'ouvrier constituent deux types plus distincts ; 3° le paysan et l'ouvrier ont une situation plus difficile et inférieure, XXIV, 338. — *Divers :* Travaux du Boulonnais : pêche, culture, industrie des transports maritimes pour le port de Boulogne, et quelques indus-

tries extractives, XXIII, 251. — Les nouvelles organisations pour la pêche ont restreint, à Boulogne, le type ancien du petit pêcheur, XXIII, 252. — Le pâturage, dans le Boulonnais, enfante comme ailleurs un culte prononcé des traditions, XXIII, 383. — Le développement de l'industrie est restreint dans le Boulonnais, XXIV, 221. — Décadence du travail de la pêche à Berneval, XXIV, 99. — Le ramassage des moules et des crabes, à Berneval, constitue un travail attrayant, mais misérable, XXIV, 100, 104. — Le développement de la culture dans la plaine castraise par la création de prairies, XXIII, 52 et suiv.

ASIE. — Syrie. — Les Térachites pratiquent l'art pastoral à grands troupeaux nomades, XXIII, 417, 426. — Ils font de la culture en atelier permanent, et du petit négoce, XXIII, 426-438. — L'atelier des Térachites est double : pastoral pour les fils, cultural pour le père, XXIII, 438.

PROPRIÉTÉ

EUROPE. — France. — *Géographie sociale.* — C'est sous la forme du métayage que se fait généralement, dans le Centre et le Midi de la France, l'exploitation de la grande propriété, XXIII, 145. — La prédominance du métayage sur l'exploitation directe et sur le fermage, est une conséquence de la formation communautaire, XXIII, 145. — La formation communautaire éloigne le propriétaire de l'exploitation directe, XXIII, 145. — La formation communautaire éloigne le tenancier du fermage, XXIII, 146. — La formation communautaire prédispose au métayage aussi bien le propriétaire que le tenancier, XXIII, 146. — Aux époques de prospérité agricole, le fermage fait reculer le métayage; aux époques de crise agricole, le métayage fait reculer le fermage, XXIII, 149. — Nulle part, le métayage n'est plus général que dans le Sud-Ouest, mais nulle part il ne donne lieu à plus de difficultés, parce que le propriétaire pratique la résidence urbaine, XXIII, 212. — Les grands propriétaires bretons adoptèrent un mode d'exploitation du sol approprié à la nature celtique, le domaine congéable, XXIV, 27. — Le domaine congéable breton est un mode de tenure qui consiste à concéder la terre, à charge, pour le tenancier, d'édifier tous les bâtiments et de fournir les animaux, XXIV, 28. — En Lorraine, le morcellement de la propriété ne provient pas d'un état particulier de souffrance; il résulte des conditions du Lieu et du Travail et il s'adapte bien avec elles, XXIV, 192. — En Champagne, l'instabilité de la Propriété et de la Famille s'accusent, XXIV, 338. — La population rurale de la Champagne se résume essentiellement en deux types : en haut, des propriétaires instables; en bas, des propriétaires indigents, XXIV, 345. — En Champagne, l'exploitation rurale est entravée par le morcellement du sol, XXIV, 345. — La Champagne montre le point d'aboutissement du régime successoral généralisé par le Code civil, XXIV, 350. — De même que la transmission intégrale et le partage égal sont le mode spécial de succession des sociétés à formation communautaire, de même la liberté de tester est le mode spécial des sociétés à formation particulariste, XXIV, 352. — *Divers* : Description des domaines boulonnais, XXIII, 324. — Le paysan boulonnais est arrivé de bonne heure à la propriété, XXIII, 393. — Les exploitations du Boulonnais sont principalement sous le mode du fermage, et ce fermage est peu progressif, XXIII, 395. — La propriété, en Boulonnais, manque de stabilité, XXIII, 397. — Propriété extrêmement divisée à Berneval, XXIV, 95. — A Berneval, on se sert des mariages entre cousins pour reconstituer des propriétés divisées, XXIV, 95.

Russie. — L'énormité de la dette hypothécaire en Russie fait que l'État est, d'une façon latente, propriétaire d'une grande partie du sol, XXIII, 269.

ASIE. — Syrie. — Le sol cultivé, chez les Térachites, n'est pas approprié, ce qui facilite les déplacements, XXIII, 435. — Les biens de la famille térachite appartiennent au patriarche et à sa descendance mâle, XXIV, 65.

BIENS MOBILIERS

EUROPE. — France. — Le mobilier du paysan boulonnais est relativement confortable. Il comporte un grand luxe de matelas, XXIII, 391.

SALAIRE

GÉNÉRALITÉS. — Descartes estime que des ouvriers salariés sont préférables à des auxiliaires amateurs, XXIII, 487.

EUROPE. — France. — Le pêcheur boulonnais, au lieu d'être l'associé de son patron comme autrefois, reçoit maintenant

un maigre salaire, XXIII, 253. — Salaires agricoles dans le Boulonnais, XXIV, 216. — Caisse du salaire chez les ouvriers tullistes du Boulonnais, XXIV, 223. — Les salaires des journaliers, à Berneval, sont satisfaisants, XXIV, 97.

ÉPARGNE

EUROPE. — France. — Le paysan boulonnais économise avec énergie, mais il va jusqu'à éviter des dépenses profitables, XXIII, 390. — L'ouvrier agricole de Berneval pourrait économiser, sans la paresse et l'ivrognerie, XXIV, 98. — Le paysan économise à force de lésinerie, XXIV, 102.

FAMILLE OUVRIÈRE

GÉNÉRALITÉS. — L'immoralité se ramène en dernier ressort à la désorganisation familiale, XXIII, 330. — L'éducation communautaire rend peu apte à résister aux tentations, dès qu'on est sorti de la communauté, XXIII, 340. — Une éducation poussant à l'énergie individuelle, et secondée par la religion, est le meilleur moyen de défendre la jeunesse contre l'immoralité, XXIII, 344. — Descartes apprécie hautement l'importance de l'éducation, XXIII, 481.

EUROPE. — Espagne. — Le théâtre espagnol reflète la condition de la femme dans la famille, XXIV, 157. — Le théâtre espagnol est plus moral que les autres théâtres, XXIV, 159.

France. — *Géographie sociale.* — La famille bretonne se rattache au type de la famille instable issue du clan, XXIV, 31. — Les Bretons sont moins préoccupés que les patriarcaux purs de la transmission intégrale et de la stabilité du foyer, XXIV, 32. — En Bretagne, les mariages sont tardifs et les célibataires nombreux, XXIV, 34. — Le Breton a de nombreux enfants, XXIV, 36. — En Lorraine, la famille est nettement sortie du type communautaire; elle paraît se rattacher à la famille instable, mais atténuée, XXIV, 195. — Elle est atténuée par une certaine aptitude à l'initiative, *ibid.* — *Divers :* L'absence du pêcheur boulonnais donne à la mère de famille une grande autorité au foyer, XXIII, 256. — Le paysan boulonnais est poli, hospitalier, mais réservé, XXIII, 390. — La paysanne boulonnaise est bonne ménagère, mais s'efface devant son mari. Son rôle est moins important que celui de la femme du pêcheur, XXIII, 391. — A Berneval, le nombre des enfants a diminué depuis qu'il est plus difficile de les caser, XXIV, 102.

Scandinavie. — Le lieu qui a opéré la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste est la Scandinavie, XXIII, 117.

ASIE. — Syrie. — La famille des Térachites se partage en deux groupes vivant à part, celui du père et celui des fils, XXIII, 438. — Les fils du patriarche térachite vivent en nomades sous la tente, ce qui constitue une société exclusivement masculine, XXIV, 53. — Outre le foyer sédentaire et la tente nomade, les Térachites avaient des stations d'émigrations provisoires, XXIV, 54. — Les Térachites ont des épouses suppléantes, XXIV, 55. — Pour le mariage du Térachite, le consentement de la future est nécessaire, XXIV, 58. — Le Térachite a sur sa femme un droit de répudiation, ainsi qu'un droit de vie et de mort, XXIV, 60. — Les femmes ont sans doute peu de travail dans la famille térachite, XXIV, 63. — La mort du patriarche térachite laisse le fils investi de tous ses droits, XXLV, 66. — La communauté familiale, chez les Térachites, est peu stable et fait presque toujours place au simple ménage, XXIV, 68. — Le père associe ses fils au gouvernement de la famille, 70. — Le père, parfois, a seulement droit de remontrance, 71-73. — Le patriarche térachite fait tout ce qu'il peut pour multiplier les fils à son foyer et remplacer les absents, XXIV, 73.

AMÉRIQUE. — Canada. — La formation particulariste porte les Anglo-Canadiens à compter sur eux-mêmes et à s'élever dans les arts usuels, XXIV, 355. — La formation communautaire limite, chez les Franco-Canadiens, l'aptitude à s'élever et les relie aux degrés inférieurs des arts usuels, XXIV, 378.

MODE D'EXISTENCE

GÉNÉRALITÉS. — Les divertissements familiaux donnent à certaines supériorités individuelles l'occasion de s'affirmer, XXIII, 39. — L'existence et l'extension du pourboire sont des conséquences de l'état social, XXIV, 317. — Le pourboire est la rémunération d'un service, XXIV, 318. — L'abus du pourboire provient du grand nombre de gens qui, grâce au bon marché des faux articles de luxe, veulent briller, XXIV, 319. — L'abus du pourboire ne fait pas qu'on est mieux servi, XXIV, 322. — En Angleterre,

on abuse moins du pourboire qu'en France, XXIV, 325.

EUROPE. — **France.** — La famille bretonne n'est pas préoccupée de la bonne installation du foyer, XXIV, 33. — Le penchant à plaire, combiné avec l'amour des divertissements, conduit les familles françaises à des concessions dans le domaine des mœurs, XXIII, 339. — Le cultivateur boulonnais vit en grande partie de ce que produit son domaine, XXII, 323. — Le paysan boulonnais est frugal dans sa manière de vivre, XXIII, 390. — L'ouvrier tulliste du Boulonnais dissipe ses salaires en dépenses de luxe, XXIV, 224. — L'habitation du paysan boulonnais est propre, mais défectueusement bâtie, XXIII, 387. — Mode d'existence, sobre et régulier, du paysan de Berneval, XXIV, 102. — Le monde des baigneurs, à Berneval, fait gagner les habitants pendant l'été, mais leur donne des goûts de dépense et de mauvais exemples, XXIV, 110.

Russie. — En Russie, les quémandeurs de pourboires reçoivent moins souvent, mais plus à la fois, XXIV, 328.

ASIE. — **Indes.** — Les progrès du luxe dans la vie privée poussaient à la conquête des Indes, d'où provenaient les denrées de luxe, XXIV, 277.

Syrie. — Les patriarches bibliques étaient des sédentaires, nomades seulement par occasion, XXIII, 415. — L'habitation sédentaire du patriarche abrite avec lui le groupe des femmes et les enfants en bas âge, XXIV, 52.

PHASES DE L'EXISTENCE

EUROPE. — **France.** — Dans la famille du pêcheur boulonnais du Portel, la mort des parents ne constitue pas une crise qui mette la famille en danger, XXIII, 257.

PATRONAGE

GÉNÉRALITÉS. — La solidarité, l'assistance sociale est un moyen peu efficace, en tous cas transitoire et exceptionnel, de venir en aide aux souffrances excessives, XXIII, 5 et suiv. — La doctrine de la solidarité n'est souvent qu'une forme de l'égoïsme, XXIII, 14. — Les grands hommes, produits de leur milieu, peuvent agir sur ce milieu dans une faible mesure, XXIII, 49. — Grâce à quelques traditions conservées par son entourage sauvage, le sorcier patronne et exploite celui-ci, XXIII, 156. — Idées de Descartes sur la responsabilité de ceux qui dirigent les autres, XXIII, 488. — Les amis d'un philosophe, d'après Descartes, ne peuvent mieux l'aider qu'en lui fournissant des ressources et en le laissant tranquille, XXIII, 489.

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — Les facilités de vie et la faible aptitude à l'effort ont retenu généralement les propriétaires angevins sur leurs terres, XXIII, 295. — En Bretagne, il n'y a pas eu seulement superposition, il y a eu prédominance très nette du groupement du clan sur celui de la famille, XXIV, 23. — Les clans de Bretagne étaient d'autant plus fortement constitués qu'il formaient, à l'origine, un cadre de marche, XXIV, 23. — En Bretagne, pendant une première période, les terres restent indivises entre tous les membres du clan; les chefs en usent comme les simples membres pour y faire paître leurs troupeaux. C'est la période communautaire, XXIV, 26. — L'influence féodale, en Bretagne, amène une période d'expropriation subreptice de la communauté du sol par les chefs du clan, XXIV, 26. — Le Breton est une race communautaire, mais non patriarcale; la communauté patriarcale a été dissoute de bonne heure et est venue se fondre dans la communauté plus vaste du clan et s'y subordonner, XXIV, 31. — En Bretagne, on se rattache au clan et non à la famille. XXIV, 31. — Le type breton ne repose ni sur la communauté de famille, comme le type patriarcal, ni sur l'aptitude individuelle, comme le type particulariste; il repose sur le clan qui est un organisme artificiel et instable, XXIV, 31. — En Bretagne, le patronage est à la fois intense et inefficace, parce qu'il est surtout et avant tout intéressé, XXIV, 37. — En dépit de ce patronage inférieur, l'harmonie sociale est maintenue par la dépression imprimée par la simple récolte; par la longue subordination du clan; par la résidence traditionnelle des propriétaires; par la vie simple et paysanne des propriétaires. XXIV, 39. — La race bretonne ne s'appuie ni sur la famille forte, ni sur l'individu fort, elle ne s'appuie que sur l'entourage vague et flottant du clan, XXIV, 47. — En Champagne, le paysan végète sans rencontrer autour de lui un patronage quelconque, XXIV, 346. — Le Champenois est sous la dépendance de trois groupes de patrons artificiels : les marchands de bien, les gens de loi, les politiciens, XXIV, 347. — En Champagne, l'individu ne

trouve à s'appuyer ni sur la famille, ni sur les conditions sociales, ni sur lui-même; c'est en cela qu'il est essentiellement instable, XXIV, 350. — *Divers.* — Les cultivateurs de Berneval, pauvres et routiniers, manquent d'un patronage qui les pousserait en avant, XXIV, 97. — Le vrai patronage, dans le Boulonnais, s'efface devant l'influence des cabaretiers, des politiciens, et de l'administration, XXIV, 218, 225.

Portugal. — Des aventuriers français avaient créé de grands domaines en Portugal et perfectionné la culture, XXIV, 281. — Des princes éminents protégèrent avec intelligence et persévérance les découvertes maritimes des Portugais, XXIV, 283.

COMMERCE

GÉNÉRALITÉS. — La monnaie auxiliaire dans l'antiquité : la monnaie d'appoint; la monnaie fiduciaire représentative, XXIII, 70 et suiv. — Les collections de monnaies anciennes ont une utilité scientifique, XXIII, 366 à 382. — Les petits détaillants qui exploitent le pourboire de leurs employés s'exposent à voir péricliter leur commerce, XXIV, 322.

EUROPE. — **Allemagne.** — La supériorité commerciale des Allemands est plus apparente que réelle, XXIII, 401 à 408. — L'expansion commerciale actuelle de la race germanique est le produit de la vieille Allemagne et non de l'Allemagne nouvelle, XXIII, 407.

France. — La crise de la marine marchande en France. Les grandes voies du commerce maritime, XXIV, 132 à 148. — Les surtaxes de pavillon et les primes n'ont pas réussi à conjurer la crise de la marine marchande, XXIV, 200 à 215. — La situation actuelle de la marine marchande en France révèle un état de crise, XXIV, 292 à 306. — La crise de la marine marchande a pour causes économiques les règlements maritimes, la situation géographique, la surélévation des frais d'armement et de navigation, l'absence de fret de sortie, ou de fret de retour, XXIV, 412. — Le commerce du port de Boulogne n'est pas prospère, XXIV, 225. — Le commerce de détail est important dans le Boulonnais à cause des touristes et des baigneurs, XXIV, 227. — Trop de campagnards veulent s'établir détaillants, XXIV, 228. — Le commerçant détaillant de Berneval est apathique et ne sait pas profiter des occasions, XXIV, 103.

Portugal. — Le port de Lisbonne, et plusieurs autres, ont donné au Portugais une formation plus commerciale que celle de l'Espagnol, XXIV, 280. — Le commerce portugais déclina devant la concurrence hollandaise, XXIV, 430.

ASIE. — **Syrie.** — Les Térachites pratiquent l'échange en commerçants avisés. Ils estiment l'or et l'argent et savent très bien le prix des choses, XXIII, 436.

CULTURES INTELLECTUELLES

GÉNÉRALITÉS. — Les cultures intellectuelles (ainsi que la religion et les pouvoirs publics) produisent, plus que d'autres organismes sociaux, des renommées éclatantes, parce qu'elles satisfont des besoins plus universels, XXIII, 44. — Une réputation littéraire ne peut se créer que moyennant une adaptation au milieu, XXIII, 45. — La corruption, grâce à la presse, a pris aujourd'hui une forme intellectuelle qu'elle n'avait pas jadis, XXIII, 337. — La concurrence, dans le métier d'écrivain, pousse à la recherche des sujets immoraux dans les écrits, XXIII, 338. — Idées de Descartes sur la médecine, le droit et la philosophie, au point de vue des situations sociales qu'on acquiert par leur moyen, XXIII, 484. — Selon Descartes, les mathématiques doivent servir au soulagement des ouvriers par l'invention des machines, XXIII, 486. — Selon Descartes, l'éloquence est la faculté d'agir sur le peuple, n'importe comment, XXIII, 487. — Haute idée que se fait Descartes de la mission du savant et de ses devoirs envers l'humanité, XXIII, 495. — Le type particulariste s'élève plus difficilement à l'art que le type communautaire méditerranéen, XXIV, 168. — Les sols forestiers livrés à l'exploitation sont plus favorables au développement de l'instruction que les sols de steppes, XXIV, 196. — Le problème de l'éducation consiste à dégager le plus tôt possible l'homme dans l'enfant : moyens pratiques d'y arriver, XXIV, 307 à 315.

EUROPE. — **Angleterre.** — Ruskin, en réagissant au nom du beau contre l'esprit pratique des Anglais, réagit encore à l'anglaise, XXIV, 168, 178. — L'Anglo-Saxon s'élève à l'art peu à peu, à mesure qu'il s'enrichit et à force de volonté, en étudiant avec une attention intense les œuvres des races mieux douées, XXIV, 170-178. — Le peintre anglais recherche

l'intensité de l'expression, voit les détails plutôt que l'ensemble et choisit des scènes intéressantes par elles-mêmes, XXIV, 174.

Belgique. — Les tendances vers la réforme scolaire, en Belgique, XXIII, 27 et suiv.

Espagne. — Trois caractères du théâtre espagnol : exaltation de l'honneur chevaleresque, de la galanterie et du sentiment religieux, XXIV, 153.

France. — Les études juridiques tendent actuellement à évoluer vers l'observation sociale, XXIII, 93 et suiv. — L'instruction, dans le Boulonnais, demeure rudimentaire, sous l'influence du pâturage, XXIII, 389. — Le Breton a une tendance marquée vers les spéculations intellectuelles, XXIV, 43.

Portugal. — Rôle des motifs scientifiques dans les découvertes des Portugais, XXIV, 285.

ASIE. — **Égypte.** — Le rôle des Alexandrins a été d'élever à la dignité philosophique les superstitions magiques de l'ancienne Égypte, en y projetant les abstractions de l'esprit grec, XXIII, 160.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Il y a une loi naturelle du développement de l'instruction, XXIII, 441 et suiv. — Deux grandes influences développent, au Canada, le degré d'instruction : le régime actuel du travail, les tradition familiales, XXIII, 445. — Au Canada, ce sont les comtés de pêche maritime qui comptent le plus d'illettrés, XXIII, 446. — Au Canada, dans les comtés où la pêche maritime constitue le principal moyen d'existence, les illettrés sont nombreux, tandis que les comtés où la pêche s'allie fortement à la culture et surtout au commerce atteignent parfois un degré élevé d'instruction, XXIII, 454. — Au Canada, les comtés où le travail, soit des scieries soit des chantiers, est plus ou moins dominant tendent à demeurer à un niveau inférieur d'instruction, XXIII, 455. — Au Canada, les degrés d'instruction varient suivant les origines, XXIV, 357. — Au Canada, les aborigènes et les nègres restent à un degré très inférieur d'instruction, XXIV, 357. — Au Canada, les Celtes français ont plus d'illettrés que Celtes anglophones, XXIV, 361. — Au Canada, les Celtes anglo-phones ont plus d'illettrés que les Saxons, XXIV, 362.

RELIGION

GÉNÉRALITÉS. — Les grandes renommées religieuses sont dues aux circonstances dans lesquelles se trouva la religion, XXIII, 45. — La tendance au merveilleux est universelle, sous des formes diverses, et a fait survivre en maint endroit le type du sorcier, XXIII, 155. — Le milieu le plus propice à la superstition est celui des races sauvages, XXIII, 156. — L'influence morale de la religion s'exerce plus difficilement dans les grandes villes que dans les petites ou dans les campagnes, XXIII, 336, 343. — Respect de Descartes pour la religion, dû à l'influence de son milieu, XXIII, 492. — Le zèle qu'il met à démontrer l'existence de Dieu atteste son éducation religieuse, 496. — La constitution d'un parti catholique est une entreprise inefficace, XXIV, 233. — C'est une entreprise dangereuse, XXIV, 239. — Le régime du droit commun est le plus avantageux pour l'Église, XXIV, 244.

EUROPE. — **Espagne.** — Le théâtre espagnol est non seulement favorable à la religion, mais protégé par elle, XXIV, 159. — La peinture espagnole présente un phénomène analogue, XXIV, 163.

France. — Le paysan boulonnais est demeuré très religieux, XXIII, 392. — La population de Berneval est assez religieuse, mais l'infériorité de l'éducation nuit à la religion, XXIV, 107.

Portugal. — Rôle des motifs religieux dans les découvertes des Portugais, XXIV, 289. — Les missions portugaises représentent au plus haut degré l'extension de la race, 290. — L'influence religieuse du Portugal déclina par suite des mauvaises conditions de leur état social, XXIV, 436.

Russie. — Le clergé russe reçoit trop facilement des pourboires, XXIV, 329.

ASIE. — **Syrie.** — Abraham séjourne malgré son intérêt dans la terre de Chanaan, pour obéir à une impulsion religieuse, XXIII, 434. — Même en perdant de son autorité, le patriarche térachite demeure le chef spirituel de la famille, XXIV, 73.

AFRIQUE. — **Égypte.** — L'Égypte est le pays qui, grâce à l'influence de ses prêtres, influencés eux-mêmes par un état social antérieur, semble avoir poussé à son plus haut degré la superstition, XXIII, 158. — Le surnaturel philosophique, dans la philosophie alexandrine, a pour but de compenser le déficit du surnaturel religieux, XXIII, 162. — Le christianisme, par cela même qu'il attirait à lui les intelligences revenues du paganisme, se trouvait en lutte avec la philosophie alexandrine, qui s'efforçait d'en faire autant, XXIII, 167. — La persécution du christianisme par l'em-

pereur Julien correspond à une coalition d'intérêts matériels et de doctrines philosophiques, également menacées par la multiplicité des conversions, XXIII, 168.

VOISINAGE

EUROPE. — **Angleterre.** — L'opinion, en Angleterre, est une force contre les mauvaises mœurs, XXIII, 341. — Les Anglo-Saxons et les continentaux ont une conception différente du point d'honneur, XXIV, 77 à 89. — L'Occidental pratique le duel parce qu'il est plus féodal, plus gentilhomme et plus mondain ; l'Anglo-Saxon le repousse parce qu'il est plus particulariste, plus rural et plus religieux, XXIV, 92.

France. — L'opinion, en France, est une force alliée des mauvaises mœurs, XXIII, 341. — En Bretagne, les habitations sont généralement dispersées en petits hameaux, XXIV, 40. — Le voisinage, ou l'éloignement fréquent des habitations est peu intense dans le Boulonnais. Les voisins vivent en bons termes, XXIV, 217.

ASIE. — **Syrie.** — Le voisinage des descendants de Chanaan force Abraham à des déplacements incessants, XXIII, 433.

CORPORATIONS

EUROPE. — **France.** — La « Société d'agriculture, des sciences et des arts » rend des services au Boulonnais, XXIV, 219. — Trois syndicats agricoles s'y sont fondés, 220. — Ligue entre ouvriers et patrons du Boulonnais pour défendre l'industrie contre les intermédiaires, XXIV, 225.

Russie. — Les associations ouvrières russes ont pour effet d'écarter l'influence pernicieuse du pourboire, XXIV, 329.

COMMUNE

EUROPE. — **France.** — Le maire, en France, est esclave de l'administration, XXIII, 174. — Au Portel, petite ville de pêche, bien que les maisons particulières soient bien tenues, la ville l'est mal, parce que les pêcheurs n'ont pas le temps de s'en occuper, XXIII, 258. — L'habitant du Boulonnais est soutenu par les ressources des biens communaux, XXIV, 217. — Les conseils municipaux boulonnais défendent leurs droits avec opiniâtreté, XXIV, 218. — Le conseil municipal de Berneval est absolument soumis au préfet, XXIV, 109. — Les élections municipales y sont paisibles et l'on nomme les principaux habitants, 108-109.

UNIONS DE COMMUNES

EUROPE. — **France.** — Foires aux chevaux dans les cantons du Boulonnais, XXIII, 389.

CITÉ

GÉNÉRALITÉS. — Les grands hommes d'une cité aident à comprendre les grands hommes à réputation universelle, XXIII, 41. — L'immoralité arrive à son maximum dans grandes villes, XXIII, 330. — Les périodes d'agrandissement, pour les grandes villes, sont souvent marquées par une recrudescence de corruption, XXIII, 333. — La grande ville porte à l'immoralité : 1° parce qu'elle est le centre des plaisirs, 2° parce qu'on ne s'y connaît pas, XXIII, 333. — Les réactions d'austérité, occasionnées dans les grandes villes par l'influence religieuse, sont des phénomènes rares, XXIII, 342.

EUROPE. — **France.** — La population urbaine augmente en Boulonnais pour deux causes : élévation du salaire dans les villes ; déboires du métier d'agriculteur, XXIII, 338.

Grèce. — Malgré l'importation d'un rouage monarchique, l'organisme essentiel de la vie publique est toujours la cité, XXIII, 204.

AFRIQUE. — **Égypte.** — Alexandrie était autrefois, comme aujourd'hui, une cité cosmopolite, XXIII, 160.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — L'administration municipale de New-York, XXIV, 391.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE

EUROPE. — **France.** — Les Conseils d'arrondissement jouent un rôle insignifiant et muet dans les affaires locales, XXIII, 175.

PROVINCE

EUROPE. — **France.** — L'ancienne province de Bretagne forme une variété sociale d'un caractère bien accusé, XXIII, 316.

ÉTAT

GÉNÉRALITÉS. — La gloire militaire résulte nécessairement d'une situation, XXIII, 44. — La législation est compétente, dans une certaine mesure, en ce qui concerne la répression des mauvaises mœurs, XXIII,

342. — Cette action des lois est limitée par l'opinion, 343. — Erreur de Descartes et des esprits géométriques en matière de législation, XXIII, 491. — Idées conservatrices de de Descartes en politique, XXIII, 491. — Les lois abusives sont souvent violées dans la pratique, XXIV, 106, 108. — Le pourboire, transporté de la vie privée dans la vie publique, engendra la corruption, XXIV, 323. — En Orient, les pourboires des fonctionnaires forment souvent le plus clair de leurs ressources, XXIV, 330.

EUROPE. — Espagne. — Les prêtres espagnols ont souvent quelque chose de militaire dans leurs œuvres et dans leur vie, XXIV, 155.

France. — La tutelle administrative s'exerce en France par trois procédés : ingérence dans les affaires d'autrui, nécessité de l'autorisation à propos de tout et système de subventions ou de récompenses, XXIII, 173. — Grâce à la nécessité de l'autorisation et aux formalités qu'elle entraîne, l'administration est devenue un organisme mystérieux, connu des seuls initiés, XXIII, 180. — Le pouvoir central a si bien l'habitude de se mêler de tout en France, que toute grande entreprise privée songe immédiatement à réclamer des subventions de l'État, XXIII, 186. — L'État, en se mêlant de tout récompenser ou de tout encourager, procure aux politiciens un moyen d'action électorale, XXIII, 188. — Funeste influence du service militaire sur les paysans de Berneval, XXIV, 103. — Les brutalités de la loi scolaire se trouvent atténuées en fait, à Berneval, par l'entente des intéressés, XXIV, 106. — Elle est même violée et produit d'ailleurs peu de fruits, 106-107. — Les gens de Berneval, aux élections politiques, votent sans savoir ce qu'ils font, XXIV, 109. — Chez l'Angevin, l'influence patriarcale est bien marquée dans la conception de la vie publique; il est porté à assimiler le pouvoir public au pouvoir paternel, XXIII, 300.

Portugal. — Le Portugal a soumis les Indes grâce à la valeur militaire de ses guerriers, poussée à son extrême limite, XXIV, 286. — L'organisation militaire du Portugal fut minée par quatre causes : la petitesse du pays, le voisinage de l'Espagne, le développement des carrières bureaucratiques, le luxe, XXIV, 432.

Russie. — La noblesse russe est absorbée par les organismes de l'État, XXIII, 263, 268. — L'empereur de Russie a concentré en lui les caractères de l'ancien patriarche. Il est le chef de la communauté d'État la plus perfectionnée qu'on connaisse, XXIII, 264, 266. — Le gouvernement russe a poussé artificiellement au développement industriel, mais sans atteindre le résultat visé, XXIII, 271-276.

EXPANSION DE LA RACE

EUROPE. — France. — *Géographie sociale.* — L'émigration bretonne est considérable ; mais c'est une émigration pauvre et de pays pauvre, XXIV, 44. — Elle a lieu par groupe et avec esprit de retour, ce qui est bien communautaire, XXIV, 46. — L'émigration lorraine est nombreuse et se dirige principalement vers Paris, XXIV, 198.

Grèce. — Les Grecs émigrés soutiennent volontiers leur pays, au prix de grands sacrifices pécuniaires, XXIII, 201.

Portugal. — L'expansion au seizième siècle a été amenée : 1° par des circonstances favorables, 2° par les dispositions naturelles de la race, XXIV, 276-291.

ÉTRANGER

EUROPE. — Angleterre. — Influence de l'Italie sur l'Angleterre au point de vue artistique, XXIV, 172, 176.

France. — Des ouvriers belges viennent moissonner dans le Boulonnais, XXIV, 216. — Des industries ont été implantées dans le Boulonnais par des Anglais, XXIV, 223.

Grèce. — La faiblesse actuelle des Grecs vient de ce que la Méditerranée a été envahie par les marines des peuples du Nord, XXIII, 199.

Russie. — La protection systématique accordée à l'industrie indigène porte les industriels étrangers à venir s'installer en Russie, XXIII, 273.

HISTOIRE DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — La survivance des grands hommes par le moyen de l'histoire correspond à un besoin d'éducation, XXIII, 47. — On peut proposer, à titre d'hypothèse vraisemblable, que des superstitions de races plus ou moins sauvages ont été adoptées par celles qui les ont vaincues, XXIII, 156. — Un même lieu est différemment exploité suivant les méthodes de travail que les arrivants ont antérieurement organisées, à raison de la diverse nature des lieux où il leur a fallu vivre précédemment, XXIII, 349.

EUROPE. — **Allemagne.** — Les Germains sont des pasteurs engagés à travers le sol boisé de l'Europe, par un chemin de steppes pauvres dont l'entrée est hérissée de divers obstacles, XXIII, 118. — La steppe germanique suit une direction oblique qui a acheminé, par degrés insensibles, les pasteurs du Sud au Nord, à l'abri des aventures des grands empires de la Méditerranée et à l'abri de l'influence stérilisante de la région glaciale, XXIII, 119. — La plaine germanique est un lieu où les nomades purent tour à tour courir et s'arrêter : c'est ce qui explique la perpétuelle alternative de cette Allemagne périodiquement envahie par les nomades et reconquise par les sédentaires, XXIII, 120. — La plaine germanique est bordée, au Sud et au Nord, par deux bandes de terre fertile, où les pasteurs pouvaient venir s'échouer et se fixer, XXIII, 120. — Cette constitution physique explique les divisions politiques et administratives de l'Allemagne, *ibid.* — Les deux bandes fertiles de la plaine allemande sont reliées entre elles par des fleuves, et, vers l'Ouest, par toute une guipure de lacs et de voies d'eau, qui ont fait l'unité générale du pays allemand, malgré la pénétration profonde de la steppe et l'écartement des bandes fertiles. XXIII, 123. — La steppe germanique est terminée à l'Ouest par une triple impasse, qui a donné naissance à trois types sociaux distincts, XXIII, 124. — Les Goths, lorsqu'ils passèrent de la plaine germanique au versant oriental de la Scandinavie, étaient des pasteurs passés à la culture rudimentaire et se transportant en barque, XXIII, 125. — En Scandinavie, ils devinrent des cultivateurs intenses, XXIII, 125.

Angleterre. — L'Anglo-Saxon a triomphé successivement des Celtes, des Angles, des Danois, des Normands, par la seule supériorité de la vie privée, XXIV, 411.

Crète. — Histoire de la race crétoise, XXIII, 192-198. — Les légendes relatives à Minos expliquent certaines particularités sociales de la Crète primitive, XXIII, 193. — Des guerriers sortis de la montagne grecque ont dû occuper la montagne crétoise, XXIII, 194. — L'évolution du type dorien s'est achevée en Crète plus tôt qu'à Sparte, XXIII, 196. — Le Crétois de jadis, comme l'Albanais d'aujourd'hui, émigrait volontiers comme guerrier mercenaire, XXIII, 196.

Espagne. — La grande époque littéraire de l'Espagne est inséparable de l'époque de sa grande extension militaire, XXIV, 50.

France. — *Géographie sociale.* — Les Celtes sont des pasteurs engagés à travers le sol boisé de l'Europe, par le chemin de steppes riches et ouvertes du Danube, XXIII, 118. — Par suite de sa situation géographique, de son climat, de l'abondance et de la variété de ses productions, l'Anjou apparait comme une des régions où les Celtes se sont plus particulièrement établis et maintenus par grandes masses, avec tout le cadre de leur organisation sociale, XXIII, 289. — L'état social de l'Anjou ne peut s'expliquer complètement que par la superposition et le mélange plus ou moins complet des Celtes et des Francs, XXIII, 290. — En Anjou, la culture s'appuie à la fois sur l'élevage du bétail et sur d'abondantes productions spontanées et arborescentes, XXIII, 291. — Influencé à la fois par les Celtes et par les Francs, l'Anjou a fini par verser du côté du type patriarcal, XXIII, 300. — L'Anjou nous présente un type traditionnel, qui n'a été résistant qu'autant que le pays est resté replié sur lui-même et isolé; son infériorité a éclaté lorsque le pays s'est trouvé mis en présence des conditions nouvelles qui s'imposent aux sociétés de l'Occident XXIII, 301. — En Bretagne, la race a singulièrement accentué les effets du Lieu, XXIII, 347. — Les Celtes émigrés en Bretagne n'étaient pas des sédentaires cherchant un lieu d'établissement cultural et paisible, c'étaient des pasteurs nomades désorganisés remplaçant la communauté de famille par la communauté de clan, XXIII, 349. — La Lorraine a surtout été peuplée par des Celtes-Belges et des Germains, XXIV, 188. — En Lorraine, les Francs-Austrasiens sont venus se superposer aux Celtes, XXIV, 189. — L'influence sociale, en Lorraine, resta aux patrons ecclésiastiques et bourgeois, XXIV, 189. — *Divers :* L'arrivée des pasteurs belges dans le Boulonnais modifia leur manière d'utiliser le cheval et le bœuf, XXIII, 248.

Grèce. — Le premier mouvement montagnard dont la Grèce antique ait gardé le souvenir est celui qui lui a fourni ses premiers héros : Saturne, Titan, Jupiter, Hercule, XXIII, 302. — Après les héros du cycle de Jupiter, ce sont les héros du cycle des Argonautes et des vainqueurs de Troie; puis ceux des Jeux olympiques, des Guerres médiques, de la rivalité d'Athènes et de Sparte jusqu'à Philopœmen, « le dernier des Grecs », XXIII, 305. — Les héros grecs modernes ont plus d'un trait de ressemblance

avec ceux de l'antiquité, tant mythologique qu'homérique et historique, XXIII, 306. — C'est en employant et en stimulant les Pélasges asservis, que les meneurs montagnards procédaient à l'amélioration matérielle de la Grèce et à son organisation sociale nouvelle, XXIII, 308. — Les premiers montagnards grecs qui se superposèrent aux Pélasges furent les Grecs Héraclides, XXIII, 303. — Les seconds montagnards grecs qui se superposèrent aux Pélasges furent les Grecs Hellènes, XXIII, 308. — Le Grec-Hellène est un montagnard de petite montagne superposé au Grec-Héraclide, XXIII, 308. — Le Grec Hellène a deux avantages sur le Grec Héraclide : 1° il ne se superpose pas au type pélasge pur, mais au type pélasge déjà transformé par l'Héraclide ; 2° il s'est formé lui-même sur une montagne moins isolée encore de la vallée et du port, que celle où s'était fait l'Héraclide, XXIII, 308. — les Hellènes se sont partagés en quatre migrations ou formations sociales : 1° les uns ont occupé surtout les vallées cultivables, ce sont les Éoliens ; 2° les autres ont occupé surtout les rivages, ce sont les Achéens ; 3° les troisièmes ont occupé surtout le pays vraiment maritime, ce sont les Ioniens ; 4° les quatrièmes sont restés dans les montagnes, ce sont les Doriens, XXIII, 310.

Portugal. — Prospérité éphémère de Lisbonne et du Portugal au seizième siècle, XXIV, 290.

Russie. — Les Russes sont d'anciens nomades, qui ont évolué lentement vers la vie sédentaire, en remplaçant la famille patriarcale par le *mir*, XXIII, 262.

Scandinavie. — Chez les pasteurs passés à la culture intense, le régime patriarcal s'affaiblit progressivement ; la communauté est battue en brèche par les capables, encore plus que par les autres ; au lieu de l'essaimage à longues échéances, il se fait constamment une émigration individuelle de capables, XXIII, 126. — Le versant oriental de la Scandinavie envoya au versant occidental des émigrants agricoles individuels, capables, XXIII, 126.

ASIE. — **Syrie.** — Certains traits des Arabes modernes rappellent la vie des patriarches bibliques, XXIV, 49.

AFRIQUE. — **Égypte.** — L'éclectisme alexandrin répond assez bien à la fusion de peuples divers opérée par la conquête romaine, XXII, 164. — Le dernier philosophe alexandrin cherche un refuge en Perse, au pays des mages, dont les doctrines avaient contribué à former cette philosophie, XXIII, 171.

RANG DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — Pour garantir les progrès acquis et en acquérir de nouveaux, les nations de l'Occident doivent perfectionner l'éducation individuelle et surveiller l'Orient, XXIII, 280. — L'abus du pourboire déprime ceux qui le reçoivent et les dresse à une servilité avide, XXIV, 320.

EUROPE. — **France.** — La France possède actuellement la primauté en peinture ; mais les peintres anglo-saxons travaillent à la lui ravir, XXIV, 177.

Russie. — La politique intérieure du gouvernement russe, tendant à réaliser le progrès par l'État, n'est pas faite pour relever la race, XXIII, 277. — Elle pourrait entraîner des invasions militaires qui feraient reculer l'humanité, XXIII, 278.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

48619
P
Pol.Sci
S
La science sociale.
Tome 23-24, 1897.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED